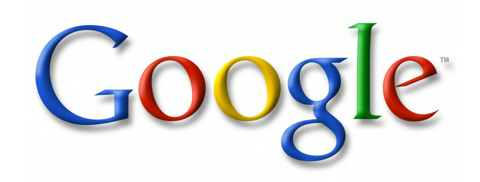
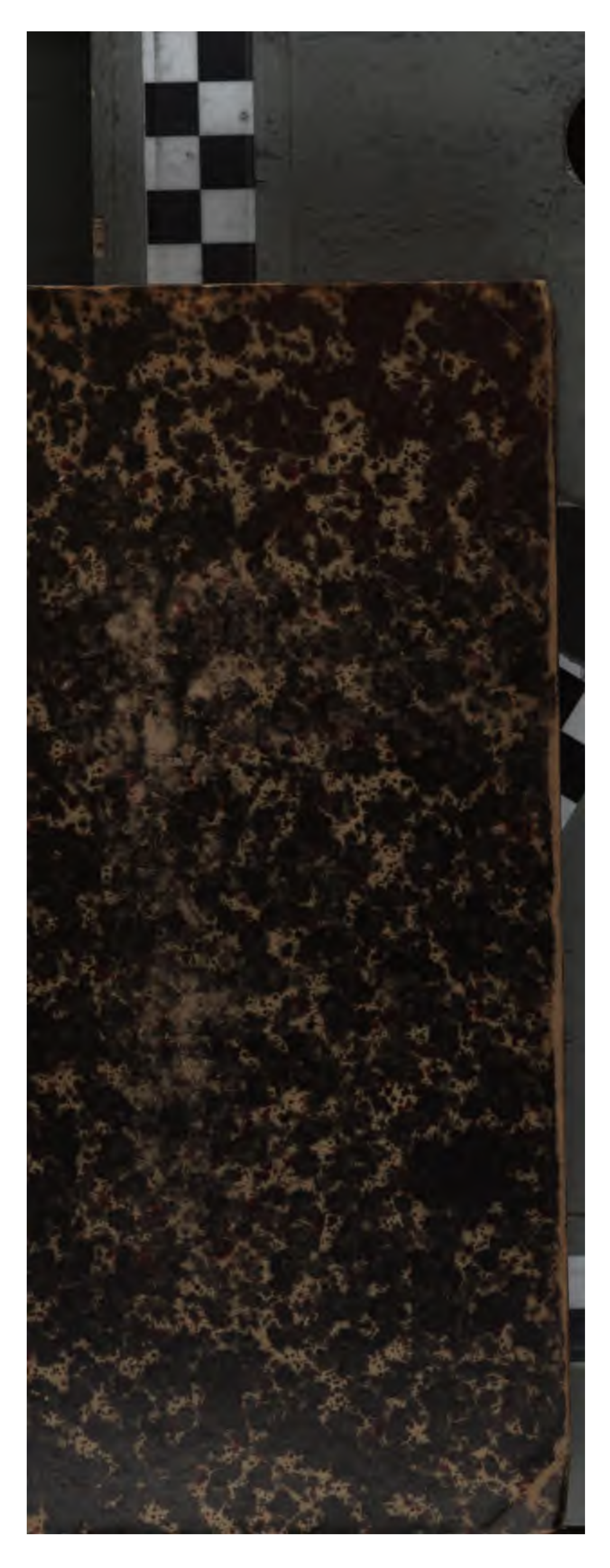








G
[illegible]
de la poésie [illegible]
mier ouvrage écrit [illegible]
Grévin [illegible]
[illegible] en 1558, [illegible]
[illegible]
[illegible] la Description [illegible]
quelques autres [illegible]
le Mariage de François [illegible]
et de Marie Stuart [illegible]
une Pastorale [illegible]
[illegible]
[illegible]
des [illegible]
[illegible] nom d'Olympe [illegible]
[illegible]
un autre médecin ; en 1567 [illegible]
toire de France, intitulé [illegible]
que, non signé, est attribué à J. Grévin [illegible]
Croix du Maine, Du Verdier et G. Colletet [illegible]
traduction en vers [illegible]
dre et des [illegible] d'[illegible]
ses Poésies, réunies en 1561 [illegible]
trouve encore, sous le titre de La [illegible]
des sonnets et diverses pièces de vers [illegible]
poèmes ajoutèrent à la réputation de Grévin [illegible]
près de ses contemporains ; mais la postérité [illegible]
se souvient que de son théâtre. M. [illegible]
a réimprimé la comédie des [illegible]
4e vol. de l'ancien Théâtre françois [illegible]
Elzevir. J. J. Grévin prit aussi part [illegible]
satires contre Ronsard. Ce qui avait [illegible]
maître et l'élève, c'étaient des motifs de [illegible]
gion : Grévin, comme calviniste, avait [illegible]
et comme pour ses coreligionnaires, fort [illegible]
dans les vers de Ronsard. Le chef de la Pléiade
n'imagina pas contre le rebelle de [illegible]
sévère que de rayer de ses poésies [illegible]
à la louange de Grévin ; mais, pour [illegible]
perdre, il s'imagina de les appliquer [illegible]
[illegible] contemporains. C'est Ronsard [illegible]

[illegible] le poète [illegible] médecin. Il est connu [illegible] une [illegible] avec un nommé de [illegible] il écrivit en vers et [illegible] Il [illegible] en 1568 à Anvers deux [illegible] en 1580, une traduction [illegible] André Vésale. Il avait publié [illegible] une traduction d'un ouvrage latin de Jean [illegible] *De l'imposture et tromperie des Dia-[illegible] enchantements et sorcelleries*. Il mourut [illegible] après y avoir été appelé [illegible] Marguerite de France. [illegible]

[illegible]

[illegible] Etat; cet amendement [illegible] principe contraire à l'exécution [illegible] compagnies, fut repoussé [illegible] contre 305. En dehors de l'assemblée, [illegible] présidait une petite réunion de [illegible] et l'assemblée le choisit [illegible] [illegible] bre 1851 l'a rendu au barreau. L. [illegible]

Biogr. des représentants.

[illegible] (*Obadiah*), théologien [illegible] Athérstone (comté de Warwick), [illegible] mort en 1698. Il fut élevé au collége [illegible] Oxford, entra dans les ordres, se [illegible] le parlement, et fut nommé ministre [illegible] Michel à Coventry. Quoiqu'il fût [illegible] les presbytériens contre la hiérarchie [illegible] [illegible] Charles Ier. Sous la restauration [illegible] hiérarchie, et fut [illegible] On a de lui : *A sonnet* [illegible] *Christ*; 1670, in-4° ; — *Medit*[illegible] *Our Saviour's parable of the* [illegible] 1678, in-4°.

Chalmers, *General Biographical Dict*[illegible]

[illegible] (*Nehemiah*), célèbre [illegible] du précédent, naquit vers [illegible] [illegible] à Londres [illegible] 1711. Élevé dans le presbytérianisme [illegible] à l'étranger depuis la [illegible] Charles II. Reçu docteur en [illegible] fixa d'abord à Coventry; c'est [illegible] commença, vers 1664, ses recherches [illegible] tomie et la physiologie des plantes [illegible] encouragé dans cette voie par [illegible] Dr. Sampson, qui lui montra [illegible] traité de Glisson (*De Hepate*, c. 1) [illegible] indiqua l'anatomie des plantes [illegible] encore inexploré et propre à [illegible] des maladies. En 1672 il vint se fixer [illegible] et peu de temps après il fut élu [illegible] Société Royale, à laquelle il avait [illegible] en 1670, son premier essai sur l'anatomie [illegible] plantes, sous le titre de *Idea of a* [illegible] *History of Plants* (imprimée en [illegible] aux frais de la Société Royale). [illegible] devint secrétaire de cette savante [illegible] en publia les mémoires (*Philosophical* [illegible] *actions*), depuis le 6 janvier 1677 [illegible] qu'en février de l'année suivante [illegible]

L'important ouvrage de Grew [illegible] *Vegetables, of Roots and of Trunks* [illegible] primitivement trois publications [illegible] ils furent par la suite réunis en un [illegible]

[illegible]

... voir, la [illegible] lui avaient [illegible] qui sous un [illegible] être de sa haute [illegible] titre de *La* [illegible] éviter une chute [illegible] pièce de vers [illegible] de leurs [illegible] après la mort du [illegible] il demanda et obtint pour [illegible] quatrième fils, la main de [illegible] droits personnels (1) aussi [illegible] Il ne manquait plus pour [illegible] des apparences [illegible] tion du roi. [illegible] amitié pour [illegible] Marie pour [illegible] cette princesse [illegible]

(1) Les droits de la [illegible] au trône d'Angleterre [illegible] d'Henri VIII. Par ce [illegible] devait être [illegible] d'Henri mourraient sans laisser de [illegible] [illegible]

[illegible]

la règne de Marie avec des [illegible]
joie.

Pendant ce temps, les jours [illegible] bien de la terreur pour Jeanne, [illegible] elle était restée. A la tristesse des [illegible] qui assombrissaient ses pensées se [illegible] tuèrent des querelles de famille, [illegible] rent peu les prétentions de son mari [illegible] avec elle la puissance souveraine. [illegible] Guilford ayant obtenu de sa femme [illegible] longue discussion, qu'elle lui [illegible] reconnue par un acte du parlement, [illegible] ensuite retraite, l'épouse irritée, [illegible] retirer à Sion-House. Mais la lettre [illegible] tard par Jeanne Grey à la reine [illegible] dite Pollini, est-elle bien authentique [illegible] écrivain dit encore, d'après ce document [illegible] duchesse de Northumberland s'emportant [illegible] contre sa belle-fille un [illegible] dernière, effrayée de ses reproches [illegible] menace, en vint à s'imaginer qu'on [illegible] prendre du poison. D'un autre côté, [illegible] riens anglais représentent Guilford [illegible] un jeune homme digne sous tous les [illegible] de son épouse, dont il était tendrement [illegible] aimait également. Toutefois, il faut le [illegible] les pressantes instances dont la mère [illegible] accablait Jeanne pour la contraindre [illegible] Guilford coïncident avec les vues [illegible] de Northumberland; et si réellement [illegible] tance de la nouvelle reine aux volontés [illegible] trois personnes amena la tentative [illegible] nement dont nous venons de parler, [illegible] jetterait un jour nouveau sur la [illegible] de Jeanne de voir Guilford avant [illegible]

Le 10 juillet, avons-nous dit, [illegible] avait été reconnue reine d'Angleterre [illegible] seil des lords ; le 20, Suffolk remit [illegible] Pembroke le commandement de la [illegible] princesse retourna à Sion-House. A [illegible] est-elle pris possession du trône, [illegible] truisit le procès des conspirateurs. [illegible] qui les condamna à mort ne fut [illegible] l'égard de Northumberland et de [illegible] seigneurs. La vie de Jeanne, ainsi que [illegible] son père et de son mari, fut d'abord [illegible] Cette princesse avait été plutôt l'[illegible] la complice de Northumberland; [illegible] existence devait être pour la reine [illegible]

[illegible]

Elle [illegible] sonne, [illegible] point d'autre [illegible] mais de n'avoir pas [illegible] volonté de ceux qui [illegible]. Elle termina son discours [illegible] fiance que son âme serait sauvée par les mérites du Christ, et après avoir dit un [illegible] Feckenham, elle posa sa tête sur le billot. Un seul coup de hache mit fin à cette vie, qui avait à peine duré seize ans. [illegible]

Strype, *Memorials* [illegible]. — [illegible] *Dépêches*. — [illegible] publiée en [illegible]. — Hume, *History of England*.

GREY (*Richard*), théologien et [illegible] pédagogique anglais, né [illegible] mort en 1771. Il fut [illegible] Oxford, obtint successivement le [illegible] cote (comté de Leicester), celui de [illegible] (comté de Northampton), et la prébende de l'église cathédrale de Saint-Paul. Ses principaux ouvrages sont : *Memoria technica, or a new method of artificial memory* [illegible] *and accomplished in chronology, history, geography, astronomy; also Jewish, Grecian and Roman Coins*, [illegible] *res, etc., with tables proper to the respective sciences, and memorial lines adapted to each table*; 1730, in-8°; — *A System of English ecclesiastical Law, extracted from the Codex Juris ecclesiastici Anglicani of* [illegible] *R. R. the lord Bishop of London, for the use of young students in the universities who are designed for holy orders*; 1730, [illegible]. L'université d'Oxford décerna à Grey, pour cet ouvrage le diplôme de docteur en théologie. [illegible]

Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

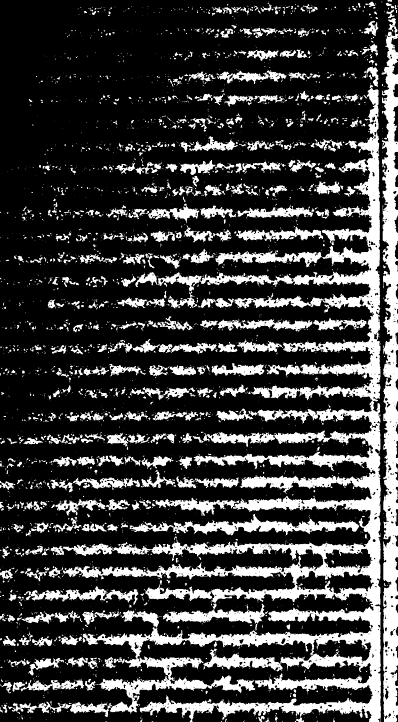
GREY (*Zacharie*), théologien et littérateur anglais, né en 1687, mort en 1766. Il fit ses études au collége Jésus à Cambridge, et devint recteur de Houghton-Conquest (comté de Bedford), puis vicaire de Saint-Giles et de Saint-Pierre à Cambridge. Chalmers cite de lui trente-trois ouvrages, dont le plus connu est une édition de *Hudibras*, avec des notes et une préface; 1744, 2 vol. in-8°. Il publia un supplément à ce poëme en 1752, in-8°. Il fut le violent antagoniste de Warburton. On estime son *Impartial Examination of the second volume of M. Daniel Neal's History of the Puritans*; [illegible] in-8°. Il assista Whalley dans son édition de Shakespeare, en 1756; lui-même [illegible] *Critical, historical, and explanatory* [illegible]

[illegible]

[illegible] dans l'histoire parlementaire de la G[illegible] tagne; elle présente la réforme [illegible] rentrée plus tard par son principal [illegible]. Le 30 avril 1792, au nom de la Société [illegible] du Peuple, il annonça dans la chambre [illegible] qu'il ferait l'année prochaine [illegible] sur la réforme à introduire dans [illegible] tion nationale. Mais, dans l'intervalle, [illegible] sion à Paris, des événements [illegible] semblaient devoir le détourner de [illegible]. La révolution française avait renversé [illegible] narchie et proclamé la république. [illegible] whigs, de plus en plus alarmés, [illegible] la direction du duc de Portland, [illegible] avec Pitt, laquelle finit par se conclure [illegible]. Fox, effrayé de la dissolution de son [illegible] voulait pas que son nom fût inscrit [illegible] Amis du Peuple que l'opinion publique [illegible] sait complice des jacobins et des [illegible] tentatives du ministère à une autre époque [illegible] jet de réforme était fixé; Grey n'y [illegible]. Homme de principes sévères, libéral [illegible] avec beaucoup de hauteur et de dédain [illegible] critiques, il ne connaissait pas de l'opinion [illegible] comptait pas ses adversaires. Le 6 [illegible] présenta à la chambre des communes [illegible] table pétition des Amis du Peuple. Les [illegible] naires se plaignaient que le nombre des [illegible] tants élus par les comtés fût singulièrement [illegible] proportionné avec leur étendue comparée [illegible] population et leur commerce. « Les [illegible] tifs, disaient-ils, sont distribués d'une [illegible] si inégale, si partiale, et sont souvent [illegible] des corporations si peu nombreuses, [illegible] jorité de la chambre se trouve élue par [illegible] quinze mille électeurs. » Ils avançaient [illegible] comme un fait incontestable, que trois [illegible] membres, formant une grande majorité [illegible] chambre, étaient nommés pour l'Angleterre [illegible] le pays de Galles, indépendamment des [illegible] rante-cinq membres d'Écosse, par [illegible] onze pairs et quatre-vingt-onze pro[illegible]. Grey, dans le discours éloquent où il [illegible] pétition, ne mit en avant aucun plan de [illegible]; il demanda un retour aux vrais principes [illegible] constitution, et fit une motion [illegible] examiner, par une commission spéciale, [illegible] introduites dans la chambre des [illegible]. Cette motion fut rejetée, à la majorité [illegible]

[illegible]

[illegible] expédition de Walcheren, le duel entre les ministres lord Castlereagh et M. Canning, puis la mort du duc de Portland, amenèrent la dissolution du cabinet, qui avait [illegible] lord Grenville. Perceval, par l'ordre du roi, adressa deux duplicata de lettre aux lords Grey et Grenville, alors absents, pour les inviter à se rendre immédiatement à Londres, à l'effet d'y composer « un ministère de coalition ». Lord Grey, qui se trouvait dans sa résidence du Northumberland, repoussa dédaigneusement des ouvertures qu'il ne regardait pas comme sincères, et le cabinet Perceval [illegible] l'exclusion des whigs. Le prince de Galles, devenu bientôt après régent (1811), et lié depuis longtemps avec les membres de ce dernier parti, semblait devoir prendre ses conseillers parmi eux. Il se contenta d'exprimer, froidement, dans une lettre au duc d'York, en 1812, le désir que les lords Grenville et Grey fissent partie du ministère Perceval. Cette offre presque dérisoire fut rejetée. L'ascendant de Perceval et des tories paraissait assuré, lorsque ce ministre fut assassiné, le 11 mai 1812. Dans le désarroi où cet événement jeta le pouvoir, il fallut recourir aux whigs. Le régent autorisa lord Moira à traiter avec les deux lords, sans condition. On était sur le point de s'entendre; mais lord Grey redoutait l'influence de la marquise de Hertford sur l'esprit du régent, et il savait que la maison de ce prince était toute composée de membres de la famille de la marquise ou de ses créatures. Lui et Grenville demandèrent donc que les grandes charges du pa-



[illegible]

... dans l'opposition, ... [illegible]
... au pouvoir, avait ... [illegible]
... cet engagement ... [illegible]
1831 lord John Russell (voy. Russell) ... [illegible]
du cabinet, présenta le bill de réforme ... [illegible]
des communes. Repoussé une première ... [illegible]
cabinet fit appel au pays, et il se ... [illegible]
chambre où le parti réformiste avait ... [illegible]
la majorité. Un second bill, peu ... [illegible]
présenté, fut porté le 12 décembre ... [illegible]
la chambre des communes. La ... [illegible]
lords au contraire, à laquelle il fut ... [illegible]
mars 1832, montra un parti bien ... [illegible]
l'adopter, et le 7 mai 1832 lord ... [illegible]
passer un amendement qui équivalait ... [illegible]
L'opposition des lords était si ... [illegible]
qu'on pouvait surmonter la ... [illegible]
de modifier sa majorité par la ... [illegible]
tain nombre de pairs. La ... [illegible]
avoir d'effet que si elle était ... [illegible]
demanda donc au roi Guillaume la ... [illegible]
de créer, s'il le fallait, un nombre de pairs ... [illegible]
sant. Guillaume IV refusa, et le ... [illegible]
lord Grey se retira le 9 mai. Aussitôt une ... [illegible]
tion immédiate se produisit dans la chambre ... [illegible]
dans le pays. Le parti tory, qui essaya ... [illegible]
mer une administration, échoua ... [illegible]
et le 17 mai lord Grey revint au pouvoir ... [illegible]
bill il n'était plus possible de ... [illegible]
torisation de créer des pairs, et l'on savait ... [illegible]

[illegible]

dans le cabinet de lord John [illegible] 1846 le poste de [illegible] quitte le ministère avec ses collègues [illegible] un long mémoire justificatif [illegible] son administration, qui [illegible] lord Derby [illegible] la coalition, il fut [illegible] guerre, mais il refusa ce poste [illegible] regardait par la guerre de l'Orient [illegible] et nécessaire ». Il développa [illegible] dans un long discours, prononcé à la chambre des lords le 25 mai 1855. [illegible]

Men of the time. [illegible]

* GRÉZIER (*Jacques*), poète français, [illegible] milieu du seizième siècle. Il fut [illegible] et vicaire général du cardinal de [illegible] évêque d'Angoulême; on manque de détails sur sa vie, et il est resté si peu connu qu'il [illegible] nulle mention de lui dans les écrits des anciens bibliographes (La Croix du Maine, Du Verdier, les frères Parfaict, etc.). Il est auteur d'une composition dramatique, véritable moralité, sans distinction d'actes ni de scènes, imprimée à Angoulême, en 1555, in-4°, et intitulée: *Advertissement fait à l'homme par les fléaux* [illegible]

[illegible]

[illegible] se rendit dans sa terre de Farges, près de Genève, afin de ne pas [illegible] les persécutions [illegible] il fut arrêté pour [illegible] il ne fut relâché [illegible] ce qui ne l'empêcha pas [illegible] attaché à ses premières opinions. [illegible] à Valentin Gentilis, lorsque [illegible] exilé de Genève. Calvin méditait [illegible] de Gribaldi [illegible] supplice et la place [illegible] De Methodo ac [illegible] juris civilis, Lyon, 1544 [illegible] 1556, in-8° ; dans cet ouvrage [illegible] Gribaldi [illegible] — Recueil [illegible] Catalogus Jurisconsultorum [illegible] Bâle, 1545 [illegible] l'édition du traité de [illegible]

[illegible] général français, né à [illegible] 1715, mort à Paris, le 9 mai 17[illegible] 1732, comme volontaire dans le [illegible] artillerie, il fut [illegible] après [illegible] partie des mines, et en 1752 il [illegible] du corps des mineurs. Sa réputation [illegible] décida que le comte d'Argenson [illegible] guerre, le choisit pour aller étudier [illegible] prussienne, dans laquelle on venait [illegible] le système des pièces légères attachées [illegible] d'infanterie. Gribeauval remplit [illegible] mission d'une manière utile, et rapporta [illegible] sur cet objet et sur l'état [illegible] et des fortifications qu'il avait visitées [illegible] au grade de lieutenant-colonel en 1757 [illegible] au service de l'Autriche, sur la demande de Marie-Thérèse. Il fut nommé général [illegible] commandant le génie, l'artillerie [illegible] neurs, et servit en cette qualité [illegible] de Sept Ans. Il dirigea les opérations [illegible] Glatz, et par ses avis [illegible] la prise de cette ville [illegible] le comte de Guasco, il fut chargé [illegible] tions relatives à la défense de [illegible] Frédéric II était venu lui-même [illegible] « Cette place, où [illegible] été, dit le colonel [illegible] avait été prise [illegible] tobre 1761, après deux jours d'attaque [illegible] garnison de 3,000 Prussiens, par [illegible] Laudon, à la tête [illegible] sion autrichienne. L'année suivante [illegible] déric II voulut reprendre Schweidnitz [illegible] le major [illegible] ingénieur [illegible] de la [illegible] par laquelle il comptait [illegible] cette place. » Gribeauval [illegible]

[illegible]

mais les Français [illegible] pièces de 4 [illegible] artillerie. Cependant [illegible] plus au besoin de l'époque [illegible] les pièces de [illegible] celles de 12 [illegible] taille était [illegible] les pièces de 4 [illegible] pouvant suivre le mouvement des [illegible]. Dans cet état de choses, Louis XV ayant rappelé le général Gribeauval du service d'Autriche, cet officier proposa [illegible] d'artillerie, bien supérieur [illegible] alors en Europe. Ce système, longtemps repoussé par les partisans de l'ancienne artillerie, fut enfin adopté en 1765. Dans le système Gribeauval, l'artillerie de campagne se compose de trois calibres : du canon de 4 ; du 8, qui est le canon de bataille ; du 12, qui est celui de réserve, et d'un obusier de 6. Ces bouches à feu, près de moitié moins lourdes que celles de siége, donnent des portées suffisantes pour le service auquel elles sont destinées ; les affûts sont légers et roulants ; les caissons et les voitures sont perfectionnés dans toutes leurs parties. Les attelages sont à l'allemande, c'est-à-dire que les chevaux sont sur deux files, ce qui raccourcit les colonnes et rend le tirage plus facile. L'artillerie de siége se compose de canons de 24, de 16, de 12 et de 8 ; d'obusiers de 8 pouces, de mortiers de 12 pouces, de 10 pouces ordinaires, de 10 pouces à grande portée, de 8 pouces, et de

[illegible]

... *Tables des constructions des principaux attirails de l'artillerie proposées ou approuvées depuis 1764 jusqu'en 1789, par M. de Gribeauval, exécutées* [illegible] *par M. de Manson, maréchal de camp, et par plusieurs autres officiers du corps royal d'artillerie de France,* [illegible] *par ordre du roi*; Paris, [illegible], 2 vol. en 4 parties, in-fol., avec 125 pl. Le [illegible] *Règlements concernant* [illegible] *de construction de l'artillerie* [illegible]. Cet ouvrage, dit M. Quérard, n'a [illegible] vingt exemplaires seulement, [illegible] s'est réservé la distribution [illegible] en place dans les ventes, [illegible] des prix élevés. On cite un [illegible] au général Pom[illegible] 7,000 fr. Le volume [illegible] collection de *Mémoires* [illegible] *ont été présentés à* [illegible] *les maréchaux de France*, 1744,

[illegible]

[illegible], et y massacrèrent impitoyablement [illegible] Boyadof avec tous ceux qui s'y trouvaient [illegible] l'exception de son secrétaire, M. [illegible] parvint à se sauver. [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Michel-Henri*), jurisconsulte allemand, né à Leipzig, le 14 [illegible] mort le 19 février 1734. Après avoir [illegible] théologie et ensuite la jurisprudence à l'[illegible] de sa ville natale, il fut nommé [illegible] professeur de droit romain à Wittem[illegible] 1717 il devint conseiller de justice et [illegible] à Dresde, et en 1726 professeur de droit [illegible] zig. On a de lui : *Principiorum Jurisp*[illegible] *naturalis Libri quatuor*; Wittemberg, [illegible] in-4°; ibid., 1715, 1718, 1725, 1732 et 17[illegible]; cet ouvrage ne contient pas uniquement [illegible] déductions philosophiques; on y trouve [illegible] flexions pratiques sur des changements [illegible] dans la législation; — *Observationes de* [illegible] *Imperii*; Wittemberg, 1711, in-4°; — [illegible] *tione tormentorum confessio infirmanda*; [illegible] berg, 1714 et 1735, in-4° : Gribner y [illegible] revue toutes les opinions émises jusqu'à [illegible] sur la légitimité de la torture; — *De Usu* [illegible] *torum apud Athenienses*; Wittemberg, [illegible] in-4°; — *De Terris Juris Saxonici*; Wittem-berg, 1711, in-4°; — *Observationes de* [illegible] *majestatis Saxonico*; Wittemberg, 1712, [illegible] — *Principia Processus judiciarii*; [illegible] in-8°; ibid., 1719, in-8°; idem, 1728, [illegible] 1743 et 1760, in-8°; — *De Praejudiciis* [illegible]

[illegible]

[illegible] tels que [illegible] citations du Nouveau Testament dans [illegible] l'Église. L'étude qu'il fit [illegible] par rapport au but [illegible] conduisit à les ranger [illegible] première, qu'il appelle [illegible] les manuscrits, les [illegible]; la deuxième, qu'il désigne [illegible] sion *alexandrine*, est [illegible] documents et tous les [illegible] troisième, à laquelle il donne le nom de [illegible] *constantinopolitaine*, comprend une foule de manuscrits dont les plus anciens datent [illegible] trième siècle; ce sont [illegible] de chose près, par les premiers éditeurs du Nouveau Testament, le texte qu'il [illegible] qui forme le texte reçu; enfin, la quatrième [illegible] mée de documents peu nombreux, mais importants, tels que la version syriaque [illegible] nom de *Peschito*, et les citations des Évangiles dans Chrysostome. Chacune de ces quatre familles contenant à peu près un texte uniforme, tous les documents appartenant à l'une d'elles [illegible] valoir que pour un seul témoignage. [illegible] ensuite sur cette classification et sur les conséquences qu'il en fit naturellement sortir, Griesbach posa quelques principes pour la discussion des variantes, principes dont les deux plus importants sont 1° qu'on ne doit jamais admettre de variantes sans l'autorité positive d'une récension au moins, et 2° que l'autorité d'une leçon est en raison inverse de la probabilité d'altération. Enfin, [illegible] ces travaux préliminaires, il entreprit la discussion critique de chaque mot du Nouveau Testament [illegible]

[illegible]

[illegible] Tubingue, et obtint, en 1786, [illegible] royaume de Wurtemberg. [illegible] Stuttgard, 1790 [illegible] ibid., 1805 [illegible] (Nouvelle [illegible] 2 vol. grand in-8° [illegible] De Wette, [illegible] Berthold, [illegible] Stort, [illegible] et Wegscheider; [illegible] ibid., 1823, in-8°; — [illegible] logie moralis ; ibid., 1826, in-8°. [illegible]

GRIFFENFELD (*Pierre* SCHUMACHER, [illegible]). Voy. SCHUMACHER.

[illegible] (*Henri*), historien [illegible] français, né à Moulins (Bourbonnais) [illegible]

[illegible] Paris, 1767, [illegible] Louis XIV, [illegible] 1768, in-12 [illegible] Avignon [illegible] in-12 [illegible]

[illegible] rutti. Dans sa jeunesse il [illegible]

[illegible] chevalier de Mouhy ; car on ne connaît aucune pièce authentique constatant que cet homme ait existé. Le Père Griffet [illegible] dait de son esprit [illegible] [illegible] Lettres de Lagrange-Chancel, [illegible] de Saint-Foix ; il évita de se prononcer sur [illegible] de Voltaire [illegible] il se borna à rapporter les [illegible] pour en faire ressortir les contradictions et [illegible] [illegible] vie, il ne voulut reconnaître ni le duc de Beaufort, ni le duc de Monmouth dans cette victime d'État, et il [illegible] parce que le comte de Vermandois lui semblait [illegible] plus naturellement dans cette mystérieuse captivité, dont il fixa le commencement à l'année 1662. [illegible] attribue aussi au Père Griffet [illegible] du procès, réunies et publiées par Saint-Foix [illegible] marqué, en 1770, et insérées dans l'Année littéraire de Fréron.

[illegible] Le Lorrain [illegible]

[illegible] dans les Jésuites, et s'occupa [illegible] Paris [illegible] une pièce de vers [illegible] Louis XV [illegible] des ouvrages du [illegible] L. Lally. [illegible]

[illegible] (Antoine-Gil-[illegible]), littérateur français, neveu des présidents, [illegible] le 21 septembre 1755, mort le [illegible] 1819. Après avoir fait de bonnes études, [illegible] à Paris, en 1776, et s'occupa de traduc-[illegible] Il [illegible] un emploi dans un ministère, [illegible] et diverses charges [illegible]. On a de lui : *Galatée*, comédie en [illegible] et en vers, 1776, [illegible]; — *Agathe*, [illegible] en vers [illegible]; in-8°. M. Quérard [illegible] ces deux pièces publiées par Beuchot, [illegible]; — *Lettres sur la* [illegible], traduites de l'italien; Paris, [illegible] ajoute M. Qué-[illegible] *de l'amitié et de* [illegible], traduit de l'anglais, de Lang-[illegible], in-18; — *Evelina, ou* [illegible] *dans le monde*; [illegible] de miss d'Arblay; Paris, [illegible], 3 vol. in-12; — *Quel-*[illegible] in-18; 1801, in-12; [illegible] de Sterne, traduits de [illegible]

[illegible] Georges; — *Le Fou de qualité* [illegible] Paris, 1786 [illegible] Paris, 1789, in-8° [illegible] Paris, 1795, 2 vol. in-8°; [illegible] 3 vol. in-18; — *Le Vicaire de* [illegible] *de Werther* [illegible]; Paris, 1796, 2 vol. in-18; [illegible] ouvrage posthume [illegible] (Paris), 1796, in-24; cette [illegible] a été réimprimée dans les [illegible] *de la Grèce*, de [illegible] *ou les enfants perdus* [illegible] traduit de l'allemand de Fr. Schulz; [illegible] 4 vol. in-18; — *Peregrinus Protée*, [illegible] *Dangers de l'enthousiasme*, traduit [illegible] mand de Wieland; Paris, 1795, 2 vol. [illegible] — *Le Tableau du Déluge*, traduit de [illegible] Paris, 1797, in-18; — *Histoire* [illegible] traduite de l'allemand, de J. de [illegible] 1797, 2 vol. in-8°; le premier volume [illegible] duit par N. Boileau; — *Vie de Daniel* [illegible] mise en tête de l'édition de Robinson [illegible] publiée par la veuve Panckoucke; [illegible] *Contes orientaux et autres*; Paris [illegible] *Mémoires sur les établissements* [illegible] Paris, 1799. Beuchot n'attribue à [illegible] Requeno qu'une coopération à [illegible] — *Louise*, poëme champêtre, traduit de l'alle-mand de Voss; Paris, 1800, in-18; — *Les Enfants de l'Abbaye*, traduit de [illegible] M[me] M.-R. Roche; Paris, 1801, 6 vol. in-12; — *Les Abdérites*, suivis de *La Salamandre et la Statue*, traduit de l'allemand de [illegible] Paris, 1802, 3 vol. in-8°; — *Aperçu* [illegible] *des États de l'Allemagne*, traduit de l'al-lemand de Hoek; Paris, 1802, in-fol.; — [illegible] de *Fr. Hornemann dans l'Afrique* [illegible] trionale, traduit de l'anglais; Paris, 1803; — *Recherches Asiatiques, ou mémoires de la société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire, les sciences* [illegible] *littérature de l'Asie*, traduites de l'anglais [illegible] des notes de Langlès, Cuvier, Delambre [illegible] Paris, 1805, 2 vol. in-4°; — *Anton* [illegible] *les Dunes de Barham*, traduit de [illegible] de Mackenzie; Paris, 1810, 4 vol. in-12. [illegible]

[illegible] *Calcul* [illegible] *de* [illegible] *Le* [illegible] il a publié [illegible] *sur les* [illegible] *de la* [illegible]

J. V.

[illegible] p. [illegible] — Notice [illegible] avril [illegible], p. [illegible] —

[illegible] (*Charles*), éco- [illegible] précédent, né à Mou- [illegible] le 10 mars 1800, [illegible] département des Alpes- [illegible] *Théorie et Pratique* [illegible] *l'Assemblée na-* [illegible] *remboursements* [illegible] *des biens natio-* [illegible], in-4°. On trouve [illegible] premier volume du [illegible], un article [illegible] *construction appli-* [illegible] *relatifs aux com-* [illegible]

J. V.

[illegible] archevêque de Bénévent, [illegible] à Rome, en 1485. En [illegible] évêque de Gubbio, et [illegible] à un siége plus im- [illegible] qualités le firent dis- [illegible] cultiva la poésie latine, [illegible] vers, presque tous de- [illegible] de lui dans le recueil [illegible] *Rerum Italicarum*, [illegible] poëme en vers hexa- [illegible] de Braccio de

G. B.

[illegible] *Mediolanensium*, [illegible] *Storia della Letteratura* [illegible]

[illegible] peintre hollandais, né [illegible] en 1718. Fils de [illegible] d'abord apprenti char- [illegible] ayant fait connaître les [illegible] carreaux de fayence, [illegible] pour aller peindre avec [illegible] rapidement le plus [illegible] manufacture. Griffier ob- [illegible] penchants naturels, et [illegible] leurs; mais cet homme [illegible] tout son temps au [illegible] d'un pareil maître, [illegible] Rogman. Il se lia [illegible] van den Velde, [illegible] par les conseils de [illegible] bientôt son maître, [illegible] lourde et mono- [illegible] de lui-même, et pei- [illegible] antiques. Ses [illegible] en Angleterre;

[illegible] à Londres, [illegible] de prix. [illegible] un orage [illegible] ne gagna la [illegible] et après des [illegible]. Au moyen de quel- ques guinées [illegible], il put se rendre à Rotterdam, et recommencer une vie de labeur et de privations.

Le terrible accident qui avait [illegible] eût dû l'éloigner pour toujours des voyages ma- ritimes; il n'en fut rien. Griffier se procura à crédit une vieille barque pontée, la fit réparer tant bien que mal, fit distribuer le dedans pour les besoins de sa famille, se réservant un atelier pour lui-même, et dans cette nouvelle arche il parcourut pendant plusieurs années les côtes de la Hollande, jetant l'ancre tantôt à Amsterdam, tantôt à Enkhuisen, à Hoorn, à Dorpt, enfin partout où une vue, un site, attiraient son at- tention. Il ne quittait sa maison mobile que pour vendre ses productions, acheter des vivres, des châssis et des couleurs. Son inexpérience en navigation lui fit courir encore de grands dan- gers. Une fois, entre autres, il échoua sa barque sur un banc de sable aux environs de Dorpt, et resta huit jours sans secours. Heureusement un changement de vent et une forte marée renflouè- rent le bâtiment.

Le nombre des tableaux que peignit Griffier durant cette singulière existence est considérable. Ils consistent en jolies vues de côtes, de ports ou d'entrées de rivières; cependant il ne s'en tint pas à copier la nature, et s'attacha à con- trefaire Poelembourg, Ruysdael, Teniers et même Rembrandt; il le fit avec tant de succès que ses copies peuvent à peine se distinguer des originaux et trompent encore les connaisseurs les mieux exercés. Il acquit par ce moyen de grosses sommes, et résolut d'aller achever sa fortune en Angleterre; mais, se souvenant cette fois de sa précédente traversée, il embarqua sa famille et une partie de ce qu'il possédait sur un bon et solide navire; quant à lui, il demeura dans son habitation flottante. Le passage s'opéra sans ac- cident, et Griffier se fixa à Londres, où le duc de Beaufort accapara à des prix fort élevés toutes les toiles que le peintre hollandais pouvait exé- cuter. Les tableaux de Jean Griffier se font re- marquer par une grande limpidité; l'air et la lumière y circulent abondamment; ses eaux ont des teintes naturelles et ses paysages une fraî- cheur vaporeuse et charmante. Il réussissait très-bien dans les personnages, écueil ordinaire des paysagistes; aussi n'a-t-il pas craint d'animer suffisamment ses sujets.

Ses tableaux les plus connus sont : à Ams- terdam, galerie Bierens, deux *Vues du Rhin*; — galerie Lubbeling, une *Vue du Rhin* et une

[illegible] — à La Haye, [illegible] galerie Le [illegible] Paysage [illegible] galerie [illegible] Rivière [illegible] paysage [illegible] Vues du Rhin, [illegible] galerie Bischop, deux Vues du Rhin, [illegible] à Gand, galerie [illegible] A. DE LACAZE.

[illegible] Houbraken [illegible]

GRIFFIER (Robert), peintre hollandais, fils du précédent, né en Angleterre, en 1688, mort à Amsterdam, vers 1750. Après avoir travaillé plusieurs années en Angleterre, il vint se fixer à Amsterdam, et y exécuta beaucoup de beaux tableaux fort recherchés. Il n'avait eu d'autre maître que son père, et, comme lui, il excellait dans le paysage et les vues de rivière; peut-être même avait-il plus de légèreté dans la touche. Une couleur excellente, une intelligence fine de la perspective aérienne rendent ses toiles précieuses. On cite généralement des Vues du Rhin, bien composées et animées par de nombreuses figures d'un dessin correct. On cite surtout de lui : à La Haye, galerie de Wassenaër, un *Effet de neige*; deux *Vues du Rhin*; — galerie Le Lormier, une *Scène d'hiver*, avec de nombreux patineurs; — à Rotterdam, galerie Bischop, une *Vue du Rhin*, avec figures et bateaux.

A. DE LACAZE.

Descamps, *La Vie des Peintres hollandais*, etc., t. III, p. [illegible].

GRIFFIN (*Edmond*), poète américain, né à Wyoming (Pennsylvanie), le 10 septembre 1804, mort à New-York, le 31 août 1830. Il fit ses études à New-York, où son père était venu s'établir; et se destinant à l'état ecclésiastique, il suivit, de 1824 à 1826, les cours du séminaire général théologique. Il reçut le diaconat en 1826, et pendant les deux années suivantes il remplit les fonctions du ministère évangélique. La faiblesse de sa santé le força de renoncer à la prédication. Pour se rétablir, il essaya des voyages, et visita l'Angleterre, la France et surtout l'Italie. De retour à New-York, le 13 avril 1830, il consentit à terminer, au collége Columbia, un cours d'histoire de la littérature commencé par son ami Mac Vickar, et que celui-ci avait dû suspendre pour cause de maladie. Il traita des littératures romaine, italienne et anglaise. Ses leçons, quoique improvisées, obtinrent un grand succès, mais elles exigèrent des efforts qui achevèrent de consumer ses forces; il mourut presque subitement, au commencement des vacances. Il laissait divers ouvrages, qui furent publiés, d'après ses manuscrits, par son frère et par son ami Mac Vickar, sous le titre de *Remains of E. D. Griffin*; [illegible], 2 vol. [illegible]. Ces volumes [illegible] [illegible] un Voyage en Italie et en Suisse [illegible] des notes des voyages de Griffin en France, en Angleterre et en Écosse, dans les années [illegible] et 30, des extraits de son cours [illegible] et quelques dissertations [illegible] était encore au séminaire. Parmi ses productions, qui toutes n'étaient pas destinées à la publicité, on remarque un petit nombre de poésies écrites avec élégance et sensibilité. [illegible]

Mac Vickar, *Notice sur Griffin*, [illegible] — *Cyclopædia of American Literature*, [illegible] p. [illegible].

GRIFFITH (*Élisabeth*), romancière anglaise, née dans le pays de Galles, vers 1720, [illegible] Millecent, dans le comté de Kildare, [illegible] le 5 janvier 1793. Dans sa jeunesse, elle [illegible] du théâtre en Irlande, et en 1753 et 54 elle [illegible] à Covent-Garden. Pendant son séjour en [illegible] elle épousa Richard Griffith, d'une bonne [illegible] pauvre famille du pays. Elle composa, [illegible] fois en collaboration avec son mari, les [illegible] ges suivants : *The Letters of Henry and* [illegible] *cis*; 1756, 6 vol. in-12. C'est un [illegible] lettres réelles que Élisabeth et Richard [illegible] échangées avant leur mariage; — *Amana*, [illegible] dramatique; 1764, in-4°; — *The platonic* [illegible] comédie; 1765, in-8°; — *The double* [illegible] com.; 1766, in-8°; — *The School for* [illegible] com.; 1769, in-8°; — *Two Novels*, [illegible] 4 vol.; *the first and second, entitled* [illegible] *cate Distress, by Francis; the third and* [illegible] *entitled : The Gordian knot, by Henry*, [illegible] 1769, 4 vol. in-12; — *History of* [illegible] *ton*, roman; 1771, 3 vol. in-12; — *A* [illegible] *the right*, comédie; 1772, in-8°; — [illegible] *of Juliana Harley*, roman; 1775, 2 vol. [illegible] — *The Morality of Shakspeare's Drama* [illegible] *trated*; 1775, in-8°; c'est une des plus [illegible] productions d'Élisabeth Griffith; — *The* [illegible] comédie; 1780, in-8°; — *Essays to* [illegible] *married women*; 1782, in-8°. Élisabeth [illegible] traduisit du français *Le Barbier de Séville* [illegible] Beaumarchais, 1776, in-8°, et les *Lettres* [illegible] *Ninon de Lenclos*. Richard Griffith [illegible] seul *The Triumvirate, or the* [illegible] *moirs of A. B. and C. J.*; 1764, 2 vol. [illegible] c'est un roman fort immoral, dont [illegible] Griffith n'osa recommander la lecture [illegible] hommes seuls. [illegible]

Gentleman's Magazine, XL, XLIII. — *Biographia* [illegible] *matica*, vol. I.

GRIFFITH. *Voy.* ALFORD.

GRIFFITHS (*Ralph*), libraire anglais, [illegible] dans le comté de Shrop, en 1720, mort [illegible] 1er septembre 1803. Il tenait un magasin de [illegible] brairie à Londres. En 1749, il fonda le *Monthly Review*, qui fut longtemps le meilleur des ouvrages périodiques de ce genre, et qui est encore un des plus judicieux et des mieux informés. Longtemps avant sa mort Griffiths [illegible]

[illegible] … en 752. Il était le … Carloman … (21 octobre …) … Griffon … revenir … son fils … Neustrie … Chelles … les Ardennes … Vieux-Poitiers … frère (746). En 747, … rendit la liberté à … assigna … droit à … prétentions alimen… satisfait du rang … parvenu à la … cour de son … provinces … pour lui. Tandis … les Francs … (comté de Ju…) … camp, passa le … de jeunes gens, … et leva l'éten… le poursuivit aus… un refuge chez les … chef de ce peuple, … secouru par les Vé… Frisons (2), réunit [illegible]

(2) … habitait l'Allemagne … la Baltique jus… … la Pomé… … la Russie et l'Illyrie. … l'embouchure de …

une armée de cent mille combattants pour [illegible] Pépin [illegible] défaits en plusieurs rencontres [illegible] Nordquesne, la princesse [illegible] l'Ocker au lieu où est bâti aujourd'hui [illegible] wich, et durant quarante jours il ravagea le pays ennemi. Sur ces entrefaites Odilon, duc de Bavière, mourut, et son fils Tassilon, encore en bas âge, fut reconnu comme son successeur. Tassilon était fils de Chiltrude, sœur des princes francs. Aussitôt que Griffon apprit son veuvage, il accourut près d'elle, et les Bavarois le désignèrent pour tuteur de leur jeune duc. Lantfrid, duc des Allemands, amena des renforts à Griffon. Pépin ne tarda pas à passer le Lech, et parut sur les bords de l'Inn. Les confédérés, effrayés, demandèrent alors à traiter. Pépin y consentit ; il évacua ses conquêtes, emmenant Griffon avec lui, et le traitant non point en prisonnier, mais en frère. Il lui donna pour apanage le Mans, avec douze comtés, nombre compétent alors pour faire un duché. Les deux frères vécurent en paix jusqu'en 751, où Griffon, toujours inquiet, alla chercher une retraite chez Guaifer ou Waifre, duc d'Aquitaine. Pépin, justement irrité de cette nouvelle défection, envoya des ambassadeurs au duc pour le prier de lui renvoyer son frère. Guaifer refusa avec hauteur. Pépin ne jugea pas à propos de poursuivre Griffon pour le moment ; mais en 753, le prince franc ayant quitté Toulouse à la tête d'une troupe armée pour se joindre à Astolphe, roi de Lombardie, qui s'apprêtait à traverser les Alpes, il prévint cette trahison, et le fit attaquer sur les bords de l'Arche, dans la vallée de Maurienne, par deux de ses vassaux, Théodouin, comte de Vienne, et Frédéric, comte de la Bourgogne Transjurane. Quoique surpris, Griffon se défendit vaillamment, et tua les deux comtes ; mais, accablé par le nombre, il demeura sur le camp de bataille avec la plupart des siens.

A. d'E—p—c.

Frédégaire, *Continuatio*, cap. CXI, p. [illegible]; CXVII, [illegible]; CXVIII, [illegible]. — *Gesta Reg. Francorum*, p. [illegible]; *Appendix*, p. [illegible]. — *Annales Nazariani*, p. [illegible] et seq. — *Annales Fuldenses*, p. [illegible]. — Adon, *Chronicon*, p. [illegible]. — *Annales Metenses*, p. [illegible]. — Adrien de Valois, *Gesta Francorum*, lib. XV, p. [illegible]. — *Annales Tiliani*, p. [illegible]. — *Annales Lambeciani*, p. [illegible]. — Ant. Pagi, *Critica historico-chronologica*, § 2, p. [illegible]. — Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. I, liv. VIII, p. [illegible]. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. II, p. [illegible]. — Augustin Thierry, *Récits mérovingiens*.

GRIFFONI (*Matteo*), en latin *de Griffonibus*, historien italien, né à Bologne, en 1331, mort en exil, en 1426. Après avoir longtemps rempli des missions diplomatiques au service de sa ville natale, il a laissé un *Memoriale historicum Rerum Bononiensium ab anno* 1109-1428, inscrit dans le recueil de Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, t. XVIII, p. 101.

G. B.

Fantuzzi, *Scrittori Bolognesi*, t. IV, p. [illegible]. — Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. XVI, p. [illegible].

* **GRIFFONI** (*Annibale*), peintre de l'école de Modène, né à Carpi, vivait au milieu du

[illegible] il fut un des habiles artistes [illegible] particulièrement de la [illegible] par leur compé[illegible] del Colle. Il voulut élever cet art [illegible] de la peinture, et essaya de reproduire [illegible] des tableaux à l'huile; [illegible] que ce travail demandait trop [illegible] que ses produits étaient [illegible] prix trop élevé, il n'eut pas d'imitateurs, [illegible] né en 1616, se borna aux [illegible] et aux ornements, qu'il peignait encore en 1677. E. B—n.

[illegible], Notizie degli Artefici Modenesi. — Lanzi, *Storia della Pittura.* — Ticozzi, *Dizionario.*

* **GRIFFOLINI** (*François*), littérateur italien, né d'Arezzo, vivait au quinzième siècle. Son nom latinisé, *Franciscus Aretinus*, l'a fait souvent confondre avec *Franciscus Aretinus de Accoltis*; et c'est pourquoi on lui a attribué la traduction latine des lettres de Phalaris et de Diogène, donnée par Accolti, Trévise, 1471, in-4°. Cette opinion, émise d'abord par Pancirioli, fut longuement exposée par le père Gabriel [illegible] dans le t. Ier de ses *Note alle Lettere dell' ab. Agliotti*; Fabrucci et Tiraboschi l'ont victorieusement réfutée. Grifolini mourut jeune, d'une chute de cheval. On a de lui plusieurs poésies italiennes, dont le P. Lami donne le relevé dans sa *Bibliotheca Riccardiana*. E. G.

Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. VI, parte 1, p. 457.

* **GRIFFOLINO**, alchimiste italien, né et brûlé à Arezzo, dans le treizième siècle. Dante en parle comme d'un faux monnayeur; il lui fait dire : *Che falsai li metalli con alchimia.* Les plus anciens commentateurs de Dante ont fait ici une longue glose, où ils entrent dans des détails fort curieux sur l'alchimie vraie ou fausse, car la chimie était alors appelée *falsa alchimia*. Quant à Griffolino, son évêque le fit brûler vif, non comme faux monnayeur, mais comme magicien et pour avoir dit en plaisantant qu'il pouvait voler dans les airs. L—z—e.

Dante, *Divina Commedia*, *Inferno*, cant. XXIX, v. 110 et 137. — Benvenuto da Imola ou Jacopo della Lana, *Commento della Divina Commedia* (Venise, 1477, in-fol.). — *Ottimo Commento della Divina Commedia* (Pise, 1827, 3 vol. in-8°), t. I, p. 588 et 594-597. — Guillaume Libri, *Histoire des Sciences mathématiques*, t. II, p. 158, note 4.

GRIFOL (*Francisco*), peintre espagnol, né à Valence, mort dans la même ville, en 1706. Il s'essaya longtemps dans la peinture historique; mais le succès ne répondant pas à sa volonté, il peignit des marines, des paysages, des fruits, etc. Il devint en grande réputation à Séville et à Valladolid; le marquis de Jura-Réal se déclara son protecteur. Mais, soit paresse, soit débauche, Grifol mourut à l'hôpital. Ses toiles sont encore recherchées. A. de L.

Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols.*

* **GRIGNAN** (Famille de), illustre maison de Provence, qui tirait son nom de la petite ville de Grignan, près de Montélimart, ancienne baronnie, érigée en comté par Henri II. Les Grignan se sont d'abord fait connaître sous le nom d'Adhémar de Monteil; c'est d'eux que Montélimart s'est appelé ainsi (en latin *Acunum*, ou *Montilium Adhemari*). En 1164, *Gérard* ou *Giraud Adhémar* fit hommage pour les terres de sa baronnie à Raymond-Bérenger II. L'empereur Frédéric Ier lui accorda divers priviléges. La branche qui en descendait s'éteignit avec Louis Adhémar de Monteil. Son neveu, Gaspard de Castellane, fils de sa sœur Blanche, hérita de ses biens, et fut substitué aux nom et armes d'Adhémar.

Les principaux personnages de cette famille sont:

* **GRIGNAN** (*Louis* Adhémar de Monteil, d'abord baron, puis comte de), diplomate français, mort en 1557. Ambassadeur de François Ier à Rome. En 1541, il contribua de tout son pouvoir, comme la plupart des autres ambassadeurs, à empêcher la réconciliation de ce prince avec Charles Quint, en lui faisant suspecter les intentions de l'empereur. En 1543 il engagea le comte d'Enghien à s'emparer du château de Nice, que trois traîtres promettaient de lui livrer. D'Enghien accepta la proposition; mais Vieilleville, qu'il consulta, lui fit craindre quelque tromperie, et l'empêcha de monter sur les quatre premières galères qui s'approchèrent de Nice, et qui furent prises par Giannettino Doria, caché derrière le cap Saint-Soupir. Les traîtres avaient averti Doria, et d'Enghien, qui suivait d'un peu loin, eut bien de la peine à échapper avec les quinze galères qui lui restaient. Cependant, uni à Barbe-Rousse, d'Enghien vint mettre le siége devant Nice, et le 22 août cette ville se rendit, mais non le château. Barbe-Rousse [illegible] s'établir dans cette place quand elle serait réduite. D'Enghien s'y opposait. Le bruit courut dans l'armée que le marquis del Guasto [illegible]chait avec une armée impériale pour faire lever le siége aux Français et aux Turcs. Le roi d'Alger insistait pour que la place fût [illegible] comme sûreté à sa flotte; d'Enghien, au contraire, conclut qu'on devait se retirer, et le siége du château de Nice fut levé le 8 septembre. « La ville de Nice, dit Vieilleville, fut saccagée, contre la capitulation, et puis brûlée, de quoi il ne faut blâmer Barbe-Rousse ni tous ses Sarrazins, car ils étoient déjà assez éloignés quand cela advint, mais le sieur de Grignan, par dépit de ce que les Nissards avoient essayé de le tromper. » Devenu gouverneur de Provence, il fut appelé à Paris en 1544, parce que le roi voulait l'envoyer à la diète de Worms, où l'on devait prendre des mesures rigoureuses contre les hérétiques. Grignan poussa le roi à sévir contre eux, et le 1er janvier 1545 François Ier ordonna au parlement de Provence de mettre à exécution l'arrêt rendu quatre ans auparavant contre les Vaudois, nonobstant les lettres de grâce que lui-même leur avait accordées six mois auparavant. D'Oppède, lieutenant de Grignan en Provence, fit une [illegible]

d'enfants d'Anne de Saint-Amand. [illegible]

[illegible] *Hist. générale de la maison de France et des grands officiers de la couronne.*

GRIGNAN (*Françoise-Marguerite* [illegible], comtesse DE), née en 1646, morte en [illegible]. Elle était fille de Henri, marquis de Sévigné, et de Marie de Rabutin. Son éducation fut très-soignée par sa mère, reçue [illegible]. Mlle de Sévigné parlait et traduisait l'italien et l'espagnol et comprenait assez bien les auteurs latins. Son esprit, développé de bonne heure par l'étude, s'éleva plus tard jusqu'aux régions de la métaphysique et de la philosophie. Cet essor téméraire lui attira des inimitiés; encore aujourd'hui bien des gens ne pardonnent pas à Mme de Grignan d'avoir été une adepte du cartésianisme, c'est-à-dire d'avoir compris ce qu'eux-mêmes ne pouvaient comprendre. Sa beauté, mise au-dessus de toute comparaison par l'amour-propre maternel, était effectivement ravissante. Sa figure, régulière et fine, a été reproduite sur la toile et sur l'émail par les plus fameux peintres du dix-septième siècle. Le poëte Saint-Pavin a légèrement esquissé son portrait moral dans une épître qu'il adressa à Mme de Sévigné, et dont les premiers vers sont des contre-vérités immédiatement démenties.

. . . .
La bruit court que votre étourdie,
Qui depuis longtemps étudie
L'espagnol et l'italien,
Jusques ici n'y comprend rien.
Est-elle toujours mal bâtie,
Sans jugement, sans modestie?
. . . .
Il faut quitter ce badinage;
Votre fille est le seul ouvrage
Que la nature ait achevé;
Dans tout le reste elle a rêvé.

Mlle de Sévigné fut présentée à la cour en 1663; elle eut l'honneur très-brigué de remplir des rôles dans les ballets où Louis XIV lui-même dansait. « Cette beauté brûlera le monde », dit en parlant d'elle le marquis de Tréville. Cette métaphore aurait sans doute eu sa réalisation si la sagesse de la comtesse de Grignan n'eût refroidi les cœurs tout prêts à s'enflammer, en leur ôtant la perspective du succès. Ce fut au commencement de l'année 1669 que Mme de Sévigné maria sa fille au comte de Grignan, lieutenant général au gouvernement de Provence. Cet établissement, en apparence très-brillant, fut une source de déceptions pour la mère et pour la fille. D'un âge déjà mûr, veuf de deux femmes, dont il avait des enfants, chargé de dettes, et toujours entraîné à faire des dépenses excessives, autant par ses goûts magnifiques que par la représentation à laquelle sa place l'astreignait, M. de Grignan ne put dans la suite relever sa maison que grâce au dévouement de la comtesse, qui engagea toute sa fortune personnelle pour apaiser les créanciers de son mari. Il ne paraît pas que celui-ci ait été fort touché de ces géné-

[illegible], peut-être à cause de la [illegible] [illegible] que sa [illegible] se prévenait [illegible] [illegible] [illegible] Mme de Grignan avait l'atten[illegible] [illegible] le malaise qui [illegible] [illegible] d'embarras [illegible] [illegible]. Presque [illegible] [illegible] [illegible] et à supporter des incommodités [illegible]. Peu de temps après [illegible] Mme de Sévigné, M. de Grignan avait reçu l'ordre de se rendre en Provence pour y [illegible] à la place du duc de Vendôme, qui ne [illegible] pas [illegible] son gouvernement; Mme de Grignan dut suivre son [illegible], se séparer de sa mère et renoncer aux plaisirs de la cour. Ce changement de climat influa fâcheusement sur sa santé; l'air vif et sec qu'on respirait sur le roc [illegible] où s'élevait le château de Grignan fut très-nuisible à sa constitution délicate. Néanmoins, au milieu de ses inquiétudes et de ses souffrances, Mme de Grignan conserva la fraîcheur et l'originalité de son esprit. C'est grand dommage qu'une réserve hors de propos, et ainsi, a-t-on prétendu, que des scrupules religieux aient induit la fille de Mme de Grignan, la marquise de Simiane, à retrancher de la correspondance de Mme de Sévigné, quand elle consentit à la laisser publier, toutes les lettres de sa mère. Quatre seulement (je ne parle pas de quelques billets et apostilles, remarquables toutefois par l'élégance du style) ont échappé à ce décret *anti-filial*. Mme de Simiane aurait dû comprendre que supprimer les réponses de Mme de Grignan à sa mère, c'était laisser le champ libre à toutes sortes de conjectures. Aussi avec quelle animosité certains écrivains, esprits jaloux et malveillants, se sont efforcés de décrier le caractère de la fille de Mme de Sévigné. L'un lui lance indirectement un trait qui n'en porte pas moins coup. « Mme de Sévigné, dit-il, est un exemple que l'amour maternel a aussi un bandeau. » L'autre accuse Mme de Grignan d'avoir inspiré dans le cœur de sa mère des haines *très-féminines*. Il soupçonne Mme de Grignan « d'être altière, guindée dans les hauteurs de son esprit cartésien et dans les priviléges d'une commandante de Provence, abaissant sans pitié et désirant qu'on n'épargne point tout ce qui a rencontré sa défaveur. » Un troisième, celui-là vivait au temps de Mme de Grignan, la traite de *précieuse*, qualification qui équivalait à celle de pédante; et à l'époque de sa mort, il n'hésite pas à avancer que M. de Grignan doit être fort satisfait de se trouver débarrassé de sa femme. Le public, dont la majorité se compose d'esprits paresseux, toujours disposés à adopter une opinion toute faite, surtout quand elle caresse leur prédilection pour la satire, le public s'imagine qu'effectivement la fille de Mme de Sévigné avait le caractère froid et roide, l'âme vindicative, l'esprit sec et prétentieux, en résumé, qu'elle était une détestable personne. Telle est l'impression qu'on reçoit des malveillantes insinuations des détracteurs de Mme de Grignan, bien que ses détracteurs ne méritent guère de créance. Saint-Simon, dont les *Mémoires* ont rendu de grands services aux historiens, ne brille pas néanmoins par l'impartialité; les louanges exagérées qu'il donne à Louis XIII, auprès de qui son père avait été en faveur, prouvent le peu de poids de quelques-uns de ses jugements. [illegible]celles, après avoir dénigré l'esprit et le cœur de Mme de Grignan, se contredit lui-même, en avouant que, *d'une part*, il n'a [illegible] *aucune accusation contemporaine et positive*, et que, *de l'autre*, il voit, *de quels éloges sa mère l'a comblée pendant tant d'années*. « *De tels éloges donnés par une telle mère ne peuvent être*, ajoute-t-il, *ni une longue* [illegible], *ni une effronterie maladroite*. Il convient même que ces éloges *soient aussi mérités que sincères*. Quant à Voisenon, ses *Anecdotes littéraires* fourmillent d'erreurs sur les gens et sur les choses. Les arrêts qu'il rend et les faits qu'il rapporte sont également hasardés. Pour apprécier équitablement la valeur morale et intellectuelle de Mme de Grignan, il faut écouter ce que disaient d'elle ses amis, il faut remarquer les traits charmants, les mots heureux, les pensées d'une exquise délicatesse dont elle parsemait ses causeries avec sa mère et que celle-ci prenait plaisir à lui répéter; enfin, il faut lire ces quatre lettres qui nous restent d'elle. Le [illegible], l'abandon, la grâce dont elles sont imprégnées en font de véritables chefs-d'œuvre de l'esprit et du cœur féminin. Le *laisser-aller* de sa plume nous est d'ailleurs garanti par ces paroles de Mme de Sévigné : « Vous me dites plaisamment que vous croiriez m'ôter quelque « chose en polissant vos lettres. »

Quoi qu'on en ait dit, la tendresse que Mme de Sévigné avait pour sa fille ne devait pas être supérieure à celle que lui portait Mme de Grignan. Vainement voudrait-on tirer des inductions opposées de certaines lettres de Mme de Sévigné où se trouvent des allusions à de courts instants de mésintelligence, ou plutôt de malentendu, entre cette mère très-expansive dans sa tendresse et dans ses inquiétudes, et la fille, plus contenue dans ses affections et dans ses peines. Cet apparent désaccord se rattache d'ailleurs à un séjour que fit à Paris Mme de Grignan, et pendant lequel elle fut constamment malade. Je trouve des preuves bien autrement frappantes de la parfaite réciprocité des sentiments de ces deux femmes dans une infinité de passages analogues à ceux-ci : « Vous m'aimez, ma chère enfant, vous me le dites d'une manière que je ne puis soutenir sans des pleurs en abondance. » — « Quand je vous écris des lettres courtes, vous croyez que je suis malade; quand je vous écris des lettres longues, vous craignez que je ne le devienne. Le chevalier de Mirabeau a conté ici de quelle manière vous avez

[illegible] nes, aux hommes de [illegible] inconcevable. » [illegible] de Mme de [illegible] Coulanges, leur [illegible] : « Je n'é- [illegible] de pour [illegible] lettres. » C'est [illegible] de Grignan écrivit au [illegible] lettre dans laquelle [illegible] manière si vraie [illegible] le lisant. Mme de La [illegible] de Grignan serait par- [illegible] Le fait est qu'elle [illegible] que lui causa la [illegible] de Grignan, à qui [illegible] Saint-Amand, fille [illegible] je ne prétends pas [illegible] à cette remarquable [illegible] Mme de Grignan d'avoir [illegible] sa beauté, d'avoir trop [illegible] que pour conser- [illegible] elle recourut à des [illegible] sa santé; mais la pré- [illegible] n'appartiendrait- [illegible] à Mme de Sévigné, si [illegible] dont sa fille était [illegible] sans cesse? Il est [illegible] commandants de Pro- [illegible] et peut-être ne dis- [illegible] provinciales qui l'entou- [illegible] c'est une faiblesse [illegible] aurait dû la pré- [illegible] par laquelle elle [illegible] affaires de la maison [illegible] à y reprendre que le [illegible] qu'elle regar- [illegible] n'est-il prouvé [illegible] de cour, propos telle- [illegible] qui les font cir- [illegible] deviennent des [illegible] de quelques lettres [illegible] son fils à Mme de Gri- [illegible] pas l'histoire [illegible] de La Fon- [illegible] Mais lorsque [illegible] entendre que les [illegible] en risque d'in- [illegible] plaisanteries ou des [illegible] de même à l'égard d'un [illegible] répète, les jugements [illegible] Grignan doivent poser [illegible] qui a détruit les pièces [illegible]

Camille Lebrun.

[illegible] de Grignan. — De Perrin, [illegible] de Sévigné. — Walckenaer, [illegible] Mme de Sévigné. — Saint- [illegible] Sévigné, Lettres. — Cou- [illegible] Lettres.

[illegible]), métallurgiste [illegible] Saint-Dizier, le 24 août [illegible] 2 août 1784. En 1770 fournit le sujet proposé par l'Académie royale de Besançon pour un mémoire ayant pour objet de déterminer quel était le meilleur des minerais employés dans les forges de fer. Directeur des forges de Bayard, il fit des expériences sur le minerai qui alimentait les fourneaux de cette usine, et soumit le résultat de ses recherches à l'Académie des Sciences, dont il devint correspondant. Ami de Buffon, il partagea longtemps sa demeure à Paris. En 1772, il entreprit une fouille près de Saint-Dizier, et découvrit quelques antiquités, qui ont passé pour la plupart dans le cabinet de l'abbé du Tersan. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le choisit alors pour correspondant; le roi lui accorda une indemnité de 10,000 fr. pour continuer ce travail, et lui donna le cordon de Saint-Michel. Il mourut aux eaux de Bourbonne, que les médecins lui avaient conseillées. On a de lui : *Mémoires sur la nécessité et la facilité de rendre navigable la rivière de Marne depuis Saint-Dizier jusqu'au-dessus de Joinville*; Amsterdam (Paris), 1770, in-12; — *Bulletins des fouilles faites par ordre du roi d'une ville romaine sur la petite montagne du Châtelet, en Champagne*; Bar-le-Duc et Paris, 1774-1775, 2 part. in-8°; — *Mémoires de physique sur l'art de fabriquer le fer, d'en fondre et forger des canons d'artillerie; sur l'histoire naturelle, et sur divers sujets particuliers de physique économique*; Paris, 1775, in-4°, avec planches : ce livre a été réimprimé en 1808, sous ce titre : *L'Art de fabriquer le fer, de fondre et de forger des pièces d'artillerie*, etc.; — *Observations sur les épizooties contagieuses, et particulièrement sur celle qui a régné en Champagne*; Paris, 1776, in-8°; — *Analyse du Fer*, de T. Bergmann, traduite de l'allemand, avec des notes et un appendice suivi de quatre mémoires sur la métallurgie; Paris, 1783, in-8°; — *Les Orangers, les Vers à soie et les Abeilles*, poëme traduit du latin et de l'italien, suivi de quelques lettres sur nos provinces méridionales et de pièces fugitives; Paris, 1786, in-12. J. V.

Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — Chaudon et Delandine, *Dict. univ. hist., crit. et bibliogr.* — Quérard, *La France littéraire*.

* GRIGOROVICH (*Basile*), moine et voyageur russe, né à Kief, en 1702, mort dans la même ville, en 1747. Il passa toute sa vie en voyages; leur relation, parfois trop prodigue de détails, a été publiée après sa mort par les soins du prince Potemkin, et a été depuis souvent rééditée, sous ce titre : *Voyages de B. Grigorovich aux lieux saints d'Europe, d'Asie et d'Afrique, commencés en 1723 et terminés en 1747*. Cet ouvrage est surtout remarquable en ce que c'est le premier pèlerin russe qui ait fait ainsi connaître ses impressions. Pce A. G—n.

Dictionnaire historique des Écrivains de l'Église gréco-russe.

GRIJALVA (*Juan* de), navigateur espagnol, né à Cuellar, vers la fin du seizième siècle, tué à Nicaragua, le 21 janvier 1527. Il était compa-

[illegible] Velasquez. Celui-ci lui confia le [illegible] d'une flotte composée de quatre [illegible] pour aller explorer les côtes de la terre ferme, qu'avaient visitées [illegible] Cordova et Juan Al[illegible] le 1er mars 1518 de l'île Fernandina (Cuba) au bout de trois jours de navigation, [illegible] la côte de Yucatan (1), et le 4 [illegible] il pouvait apercevoir sur un promontoire [illegible] un petit édifice construit en pierre et affectant la forme d'une tour; c'était un de ces petits théocallis au sommet desquels avaient lieu des sacrifices abominables, mais dont les chrétiens ne soupçonnaient pas encore l'usage. Bientôt les navigateurs pénétrèrent dans le golfe de Yucatan, et ils côtoyèrent l'île de Cozumel (l'île des hirondelles), où s'élevait le principal sanctuaire des Indiens de cette région. Là, quatorze tours semblables à la première se dressaient sur le rivage; Grijalva entra en rapport avec les Indiens au moyen d'un interprète, et l'on apprit que des deux Espagnols laissés dans ces parages par Cordova pour étudier le pays, l'un était déjà mort, mais que l'autre vivait. Un peu plus loin, le commandant de l'expédition alla planter l'étendard de Castille, sur le plus élevé des théocallis qu'on avait aperçus du rivage, et il prit possession du pays au nom des souverains de l'Espagne, tandis que les prêtres du temple, brûlant de la gomme copale, invoquaient leurs sanglantes divinités. Les lois de l'hospitalité furent d'ailleurs strictement suivies à l'égard de ces étrangers, que les Indiens regardaient comme étant d'origine divine; les Espagnols n'étaient pas moins émerveillés qu'eux. L'art développé dans leurs constructions (car ils n'avaient pas encore vu les grands monuments du Mexique) les frappaient de surprise; ils ne les trouvaient en rien inférieures à celles de l'Europe. Le 7 mars on quitta Cozumel pour s'avancer vers la presqu'île du Yucatan; partout on demandait aux Indiens du taquin ou de l'or, et c'était la seule chose que l'on consentît à prendre en payement des vins de Guadalcanar, qui avaient été emportés comme moyen principal d'échange avec les Indiens. Sur la côte du Yucatan beaucoup de grands villages étalaient leurs solides constructions aux yeux des Espagnols; mais Grijalva, malgré un certain mérite comme marin, qui n'avait rien d'entreprenant dans le [illegible] ne voulut jamais consentir à ce qu'on allât [illegible] visiter. Croisant toujours dans le golfe, il [illegible] de la côte à l'île de Cozumel pour reprendre sa navigation vers le continent et se rendre de [illegible] venu dans l'île. Sur les côtes du Yucatan [illegible] les Espagnols découvrirent des grandes tours [illegible] jour, leur dit-on, d'une sorte d'Amazones. Le 10 mai l'escadre se trouva en vue de Potonchan. Une partie des équipages étant débarquée, les Indiens les attaquèrent aussitôt; mais les Espagnols les repoussèrent, et prirent possession de leur ville. Grijalva eut dans cette affaire [illegible] tués et soixante blessés. Il se rembarqua au bout de quatre jours, et se dirigea vers l'ouest, en côtoyant la Boca de Terminos, rade que l'on prit d'abord pour une île. Grijalva aperçut des villages aux maisons de pierre blanches et [illegible] des champs cultivés et les paysages les plus riches et les plus variés. Il vit aussi des temples remplis d'idoles à figures de femmes, de serpents, de biches et de lapins. Le 17 mai il entra dans la rivière appelée par les Indiens *Tabasco* et par les Espagnols *Grijalva*. Il atterrit sur une pointe de terre, à deux milles d'une ville assez peuplée. Les habitants vinrent l'environner avec cinquante canots bien armés. Grijalva leur fit porter des paroles de paix, les invita à lui fournir des provisions et à se soumettre à son monarque. Les Indiens, en gens sages, consentirent à trafiquer, mais ne voulurent pas entendre parler d'un roi, « parce que, disaient-ils, ils en avaient déjà un, ce qui leur était bien suffisant ». Ils n'oublièrent pas de prévenir Grijalva qu'une armée de [illegible] mille hommes était prête à appuyer cette explication. Le chef espagnol parut satisfait de la réponse : et les relations s'ouvrirent. Le cacique fit apporter en abondance aux étrangers du pain de maïs, du poisson, du gibier, et fit brûler devant lui de la gomme copale et d'autres parfums. Enfin, il donna à Grijalva et à ses officiers des petits morceaux d'or, taillés en forme d'oiseaux, de lézards, de poissons et trois colliers à petits grains du même métal; les Castillans en demandèrent encore, et s'informèrent avidement où se ramassait le métal précieux; mais les Indiens leur répondirent *culria, culria* (passez outre) (1). Grijalva suivit ce conseil, et après deux jours de navigation arriva à la hauteur de l'île *Agua-lunco*, qu'il nomma *La Rambla*. Il se rendit ensuite à l'embouchure du fleuve *Tonala*, auquel il donna le nom de *Rio de San-Anton*. De là il passa devant l'entrée du *Guaçacoalco*. Bientôt après, il aperçut *las sierras Nevadas* (montagnes Neigeuses), spectacle étrange dans ces chaudes contrées et celles de *San-Martin* (2).

(1) C'est la partie la plus orientale du Mexique; elle forme en quelque sorte une presqu'île, et est située entre 16° 30 et 21° 30 de lat. N. et entre 91° et 94° de long. O. Suivant Bernal Diaz le nom d'*Yucatan* fut donné à ce territoire par suite d'un malentendu. Les Espagnols, selon leur coutume, demandèrent aux Indiens si le pays renfermait de l'or. Ceux-ci, croyant qu'ils voulaient savoir s'il y avait du pain, répondirent : *Yuca tale*. La plante dont les Indiens faisaient leur pain s'appelait *yuca*; *tale* était le nom de la terre sur laquelle s'élève cette plante; les navigateurs formèrent de ces deux mots *Yucatan*. Gomara donne une autre version, aussi invraisemblable : il prétend que les Indiens répondant toujours aux Espagnols : *Tectetan* (*je n'entends point*), ceux-ci prirent ce mot pour le nom du pays.

(1) C'est ainsi que les historiens espagnols ont traduit ce mot; mais le sens véritable paraît être : *N'insistez pas, cela ne vous regarde pas*; ou quelque autre phrase équivalente. Plusieurs géographes ont affirmé que c'était avec ce mot que les naturels désignaient les Mexicains, et qu'ils disaient ainsi que l'or qu'ils possédaient venait du Mexique.

(2) Du nom du soldat qui les découvrit le premier.

[illegible] rivière de Pa-
[illegible]); de là il se
[illegible] le *Rio de*
[illegible] des bannières
[illegible] par l'empereur
[illegible] sur ses
[illegible] le capitaine don
[illegible] à terre avec
[illegible] reçu par
[illegible] l'amiral débarqua
[illegible] pour quelques ver-
[illegible] des quantités
[illegible] plusieurs objets en
[illegible] quinze mille écus.
[illegible] pays au nom du roi
[illegible] *Nueva España* (1).
[illegible] d'y former un
[illegible] observa-
[illegible], il remit à la voile,
[illegible] vers l'ouest. Six jours
[illegible], qu'il nomma :
[illegible] de son sable;
[illegible]; *de Los Sacri-*
[illegible] y trouvèrent cinq
[illegible] sur une espèce
[illegible]; de *San-Juan*
[illegible] fort commode pour
[illegible] retrouva les mêmes
[illegible] que dans l'île pré-
[illegible] prêtres en man-
[illegible] de copal, et l'in-
[illegible] (temple); il y vit,
[illegible] de tous côtés,
[illegible] degrés, la
[illegible] principales divinités
[illegible] deux jeunes gar-
[illegible] et le cœur ar-
[illegible]

[illegible] dix jours dans ce
[illegible], parmi lesquels se
[illegible], une petite statue
[illegible] et de nombreux
[illegible] et surtout la ferti-
[illegible] Espagnols à y fonder
[illegible]

[illegible] de s'assurer la
[illegible] autrement que
[illegible], sur le *San-*
[illegible] à Cuba pour
[illegible] Velasquez et en ob-
[illegible], sans lesquels il ne
[illegible]ination. Il avait
[illegible]; mais ses équi-
[illegible]ragés. Velasquez,

[illegible] semblait être dans
[illegible] ces mots, et en
[illegible]

[illegible] du saint du jour, qui
[illegible] naturels, ayant été
[illegible] humaine qui ve-
[illegible]. Les Espa-
[illegible]-Juan; de là *Saint-*

dans le [illegible] Christoval de Olid, [illegible] dont il était fort inquiet. Olid et Alvarado arrivèrent ensemble à Cuba, le premier n'ayant pu dépasser les côtes du Yucatan; le second, empressé d'annoncer d'importantes découvertes et d'offrir l'or et les curiosités dont il était porteur. Velasquez entra dans une violente colère lorsqu'il apprit qu'aucun établissement n'avait été commencé. Il avait bien défendu à Grijalva toute entreprise de ce genre, dans la crainte de se brouiller avec l'audience royale d'Hispaniola; mais il se flattait que ses intentions seraient devinées et que son lieutenant prendrait sur lui une désobéissance que le succès devait absoudre. Pendant qu'il accusait d'ineptie ce loyal officier, Grijalva continuait d'explorer les rivages mexicains. Il découvrit les montagnes de Tusila et de Tuspan, et arriva sur la côte de Panuco, couverte de villes populeuses; partout il recueillait avec soin de nombreux et utiles documents. Le navire d'Alonzo Davila étant entré dans une rivière (1), y fut assailli par une flottille de canots indiens, contre lesquels il dût employer toutes ses forces. Malgré une victoire complète, sa position ne fut pas améliorée. Son pilote, Alaminos, lui déclara que les bâtiments ne pouvaient plus tenir la mer; les vivres manquaient, et les hommes ne suffisaient plus aux manœuvres. Grijalva, après avoir fait radouber son plus grand navire dans le fleuve de Tonala, fit voile pour Cuba, et débarqua à Santiago le 15 novembre 1518, après un voyage de quarante-cinq jours.

Ce voyage, le plus long et le plus heureux que les Espagnols eussent encore entrepris dans le Nouveau Monde, fut aussi le plus riche en grands résultats. Il prouva que le Yucatan n'était point une île; il révéla non-seulement l'existence du Mexique, mais donna sur les côtes de ce vaste empire des renseignements qui devaient en assurer la conquête. Velasquez néanmoins montra la plus grande ingratitude envers l'intelligent et courageux navigateur à qui il devait une si belle découverte. Ayant préparé une nouvelle expédition, il en refusa le commandement à Grijalva, qui se retira à La Trinidad, dont il avait le gouvernement. Ce fut Fernand Cortès qui recueillit la gloire et le profit de ses travaux. Lorsque ce dernier, en novembre 1518, s'arrêta à La Trinidad, Grijalva eut la générosité de lui fournir cent soldats d'élite; il alla ensuite s'établir parmi les colons du Nicaragua; mais au moment où ceux-ci se croyaient dans la plus grande sécurité, les Indiens de la vallée de Ulancho se ruèrent sur eux et sur leurs alliés, et massacrèrent le 21 janvier seize Européens, parmi lesquels se trouvait Grijalva. Seize autres chrétiens, disséminés chez les caciques d'alentour, périrent en cette occasion. L'expédition de Grijalva, toujours

(1) De cette circonstance, ce cours d'eau prit le nom de *Rio de Canoas;* depuis il a reçu celui de *Grijalva* ou de *Panuco.*

[illegible] explique on ne peut [illegible] de [illegible] lorsqu'il [illegible] le débarquement de Cortez; l'empereur des Aztèques savait ou ne [illegible] tenir sur le pouvoir de l'artillerie et sur l'ardeur impitoyable des [illegible] lorsqu'il s'agissait de [illegible]. On a longtemps laissé dans l'oubli le récit de cette expédition; elle avait été [illegible] dans ses [illegible] par le chapelain de Grijalva; elle est jointe à l'itinéraire italien de Varthema (1522, in-8°), sous ce titre, et a probablement été écrite d'abord en espagnol, puis traduite par quelque [illegible] en italien : *Qui comincia lo itinerario de [illegible] de Iucathan, novamente ritrovata per il signor Joan de Grisalva, capitan generale del armata del re de Spagna, etc.; per il suo capellano composta* (sic). M. Ternaux-Compans a donné une traduction française de ce précieux itinéraire, dans sa collection de *Voyages, Relations et Mémoires, etc.*; Paris, 1838, in-8°, dans un volume qui a pour titre : *Recueil de pièces relatives à la conquête du Mexique*... Ferdinand Denis et A. de L.

Bernal Diaz del Castillo, *Historia verdadera de la Conquista de la Nueva-España*; Madrid, [illegible], in-fol. — Gomara, *Hispania Victrix*; Medina del Campo, [illegible]. — [illegible], *Viajes*, vol. [illegible], p. [illegible]. — D. [illegible], *Historia de Nueva-España*; Mexico, 17[illegible], in-fol. — Antonio de Solis, *Historia de la Conquista de Mexico*; Madrid, 17[illegible], [illegible] vol. in-8°. — Robertson, *History of America*. — [illegible] [illegible] [illegible] *Historia de Yucatan*. — Prescott, *History of the Conquest of Mexico*. — Oviedo, *Historia*, etc. Voy. le t. IV de l'édition donnée par M. de Los Rios. — *Histoire de Mechoacan*, [illegible] trad. en français par M. Ternaux-Compans, dans la *Collection de Voyages, Relations et Mémoires*.

GRIJALVA (*Hernando de*), conquistador et navigateur espagnol, parent du précédent (1), vivait dans la première partie du seizième siècle. Il suivit Cortez lorsque cet illustre capitaine retourna au Mexique, en 1530. En 1533 Cortez fit construire deux bâtiments, *La Concepcion* et *El San-Lazaro*, à Tehuantepec, et les destina à la recherche de D. Diego Hurtado de Mendoza et à l'exploration de la mer du Sud. Il confia le commandement du premier à son parent D. Diego Becerra de Mendoza, et celui du second à Hernando de Grijalva, auxquels il donna pour pilotes le Biscayen Fortun Ximenes (2) et le Portugais Martin d'Acosta. Les deux capitaines mirent à la voile de Santiago (aujourd'hui San-Diego) le 30 octobre 1533; mais dès la première nuit une tempête sépara les deux navires. *El San-Lazaro*, ballotté par les vents, pendant [illegible] six jours entre le 14° 50 et le 23° [illegible] de lat. [illegible] se trouva le 25 décembre en vue d'une île [illegible] que Grijalva nomma *Santo-Tomas* ou [illegible]. Un peu plus au nord, il découvrit [illegible] [illegible], plusieurs petites îles, qu'il [illegible] *Inocentes* (ou de S. *Benedicto*). Le [illegible] 1534 il arriva sur les côtes de la Nouvelle [illegible] que; il y reconnut une île par 30°, 20 [illegible] de Cignatlan, et lui donna le nom de [illegible]. De là il fit voile pour Xucotlan, où il se [illegible]. Il reprit la mer le 16 février, et côtoya [illegible] Acapulco. Il en sortit pour explorer la [illegible] ridionale, toucha à Xamiltepec, navigua [illegible] sud-ouest jusqu'au 12°, puis retourna à [illegible] tepec. Il fut chargé de réduire plusieurs [illegible] des indigènes, et fit quelques excursions [illegible] dans les contrées non encore soumises aux [illegible] pagnols. En 1536, Cortez l'emmena dans [illegible] dition qu'il fit en personne pour trouver [illegible] sage entre les deux mers. Si les navigateurs ne rencontrèrent pas le détroit désiré, du moins [illegible] découvrirent la Californie, dont ils [illegible] une partie des côtes et naviguèrent [illegible] mer intérieure à laquelle ils donnèrent [illegible] *Bermeja* (Vermeille). L'année suivante [illegible] jalva partit d'Acapulco avec deux navires [illegible] de soldats et de munitions, que Cortez [illegible] à Francisco Pizarro, alors à Lima et [illegible] position presque désespérée : on ignore [illegible] devint depuis. Alfred de Lac[illegible]

Bernal Diaz del Castillo, *Historia verdadera de la Conquista de la Nueva España, etc.*; Madrid, [illegible] cap. CC. — Gomara, *La Historia de las Indias* [illegible] del campo, 15[illegible], goth., lib. II, p. [illegible]. — Herrera, [illegible] lib. VII, cap. III et IV. — *Relacion del Viage* [illegible] *las goletas* Sutil y Mexicana, etc., introduccion, [illegible].

* GRILLE (*Joseph-François*), poly[illegible] français, né à Angers, le 29 décembre 17[illegible] à L'Étang, près Saint-Germain-en-Laye, le [illegible] cembre 1855. Il occupa, sous la fin de [illegible] et la restauration, le poste de chef de [illegible] pendant quelque temps celui de chef de [illegible] des beaux-arts au ministère de l'intérieur, [illegible] pendant deux ans *Le Messager*, et [illegible] la démission de son oncle, Toussaint G[illegible] bliothécaire de sa ville natale. En 18[illegible] nommé commissaire du gouvernement [illegible] département de la Vendée. Ses princip[aux ou]vrages sont : *Le Négociant anglais*, com[édie en] trois actes et en prose; Paris, 1803, in-8° ([illegible] pseudonyme d'*Ernest*, avec de Ser[illegible]; — *La Ville au Village*, comédie en un acte, [illegible] de couplets; Paris, 1809, in-8° (même pseudo[illegible]nyme); — *Les Théâtres*, recueil des [illegible] réglements sur les théâtres, l'administration [illegible] propriété théâtrale; Paris, 1817, in-8°; — [Intro]*duction aux Mémoires sur la Révo*[illegible]

(1) C'est à tort que les rédacteurs du *Dictionnaire historique* n'ont fait qu'un seul personnage de Juan et Hernando Grijalva.

(2) C'est par erreur que Eyriès, dans la *Biographie universelle*, donne Ximenes comme pilote de Grijalva. Fortun Ximenes conduisait le bâtiment de Becerra de Mendoza, qu'il tua et du vaisseau duquel il s'empara.

(1) Cette île, située par 20° 30' de lat. nord, a environ [illegible] cinq lieues de circonférence et est distante de vingt [illegible] à trente lieues du continent.

[illegible] de 1788; [illegible] Description du [illegible] Paris, 1839, in-8°; [illegible] et Paris, 1839, [illegible] Œuvre, [illegible] Les [illegible] in-8°); — Le [illegible] Paris, 1840, in-8° [illegible] Lettres sur [illegible] d'Italie, ses con- [illegible] de Vic- [illegible] Siège d'Angers, [illegible] morceaux bio- [illegible] Angers, 1841, in-8° [illegible] Malvoisine); — L'É- [illegible] Angers et Pa- [illegible] de Commerce, ex- [illegible] Angers, Paris, [illegible] de Malvoisine)] [illegible] guerre civile de [illegible] pièces authen- [illegible] Angers et Paris, [illegible] lyrique en [illegible] in-8°; — Lettres, [illegible] avec des notes [illegible] l'esprit des [illegible] de Maine- [illegible] Paris, 1848-1850, [illegible] en 1793; Paris, [illegible] Fables et Fabliaux; [illegible] Mélanges littéraires, [illegible] au public [illegible] 1853, 3 vol. in-12; [illegible] d'artistes, de con- [illegible] et de morts, mis [illegible] gloses et com- [illegible] in-12; — Bric à [illegible] La Fleur des [illegible] amis et enne- [illegible] a inséré un [illegible] ou littéraires [illegible] dans [illegible] et des [illegible] Malvoisine), et dans [illegible] recueils des [illegible] d'Angers. [illegible] de lui, [illegible] correspondance, [illegible] de notes et de manuscrits d'ouvrages inédits.

Célestin Port.

[illegible]

GRILLENZONE (*Jean*), [illegible] italien, né à Modène, au commencement du seizième siècle, mort le 22 juillet 1551. Il suivit à l'université de Bologne les cours de Pomponace sur la philosophie, ceux de Bocca di Ferro sur la jurisprudence et ceux de Pirenquela sur la médecine, science qu'il étudia à fond après la mort de Pomponace. De retour à Modène, il s'appliqua avec ardeur à la langue grecque, sous la direction de Marc-Antoine de Crotone, pour lequel fut créée à Modène, grâce aux démarches de Grillenzone, une chaire de littérature grecque. Grillenzone habitait la même maison que ses six frères ainsi que leurs femmes et leurs enfants. La famille, composée d'environ cinquante personnes, vivait dans la plus grande harmonie; c'est que tous se soumettaient aux avis de Grillenzone, qui possédait au plus haut degré l'esprit de conciliation. Vers 1530 Grillenzone assembla dans sa maison plusieurs jeunes gens, pour approfondir avec eux, dans des entretiens exempts de tout pédantisme, les principaux auteurs de l'antiquité. Des banquets suivaient les heures d'étude; on y lisait des compositions en vers et en prose, écrites tantôt en italien, tantôt en latin ou en grec. De fines plaisanteries assaisonnaient ces réunions choisies, dont la renommée se répandit bientôt partout. L'Académie de Modène, fondée quelque temps auparavant, en fut éclipsée. Tiraboschi affirme même que cette académie ne fut qu'une transformation des banquets littéraires institués par Grillenzone, ce qui est démenti par les faits. Quoi qu'il en soit, Grillenzone fut un des principaux fondateurs de l'Académie de Modène, devenue si célèbre en Italie vers 1540. On a de lui : *Statuta Collegii Medicinæ*, approuvés par le duc Hercule. Il a aussi laissé un *Traité des Familles de Modène*, ouvrage aujourd'hui perdu.

E. G.

Vita del Castelvetro (en tête des *Opere varie critiche* de cet auteur). — Tiraboschi, *Storia della Letter. Ital.*, t. VII, parte I, p. 148.

GRILLENZONE (*Orazio*), peintre et sculpteur italien, né à Carpi, avant 1550, mort en 1617. Il demeura longtemps à Ferrare, où, ayant été connu du Tasse, ce grand poëte l'immortalisa par un dialogue qui a pour titre *Grillenzone* ou l'*Epitaphio*. Cependant, malgré la réputation de Grillenzone, on ne voit rien à Ferrare qui soit sorti de son pinceau, et ce qu'on montre à Carpi comme étant de sa main ne présente aucun caractère d'authenticité. En sculpture, c'est avec plus de certitude qu'on lui attribue un *buste d'Alfonso II d'Este, duc de Ferrare*, et un *Saint Sébastien*. Ces deux morceaux existent à Ferrare.

A. de L.

[illegible] *Notizie* [illegible]. — [illegible], t. III, p. [illegible].

GRILLET (Jean), missionnaire français, l'un des premiers explorateurs de la Guyane, né vers 1630, mort vers 1676. Il entra dans la congrégation des Jésuites, obtint d'être envoyé dans les missions, et fut dirigé sur celles de la Guyane. Il était supérieur de l'établissement de son ordre à Cayenne, lorsque le chevalier Harman, à la tête d'une escadre anglaise, vint détruire la colonie (22 octobre 1667). Le P. Grillet resta courageusement au milieu du pillage et de l'incendie, et put rendre d'éminents services à plusieurs des malheureux colons. En décembre suivant, Lefebvre de La Barre, gouverneur de la Guadeloupe, renvoya à Cayenne son frère le chevalier de Lézy, ancien gouverneur, avec des renforts, et l'ordre de rétablir la colonie. Le P. Grillet l'aida efficacement dans cette entreprise, et ramena ses collègues ainsi que beaucoup de Français qui s'étaient dispersés chez les peuplades indiennes les plus voisines. Vers la fin de 1673, un visiteur de sa compagnie le chargea d'aller explorer l'intérieur de la Guyane, sur lequel on ne possédait encore que des renseignements incertains. Le P. François-Jean Béchamel accompagna Grillet dans cette excursion. Les deux missionnaires partirent de Cayenne le 25 janvier 1674, dans un canot conduit par un pilote pêcheur, ayant à bord deux de leurs serviteurs et trois Indiens. Leurs provisions consistaient en cassave et en pâte de bananes; ils emportaient aussi une certaine quantité de haches, de couteaux, de hameçons et de verroteries, pour échanger avec les Indiens. Après une journée de navigation sur l'Oyak (*Wuia*), ils rencontrèrent une troupe de Maprouanes fuyant les Portugais et les Arianas, qui avaient égorgé une partie de leur nation. A douze lieues plus haut, les voyageurs séjournèrent deux jours chez les Galibis. La langue de ces Indiens est la plus répandue en Guyane. Ils adorent un seul Dieu, invisible sous le nom de *Tamoucicabo* (l'Ancien du ciel). Ils ne manquent ni d'adresse ni d'intelligence, mais leur indolence est extrême. Leur peau est bistre clair, et ils la teignaient en rouge à l'aide du rocou; leurs cheveux, longs et noirs, étaient coupés droit sur le front et leur corps était bizarrement tatoué. Les femmes étaient généralement bien faites; mais elles faisaient boursoufler leurs mollets d'une manière hideuse en se serrant fortement les jambes avec des lanières de cuir. Quittant la rivière Wuia, le 6 février, Grillet et Béchamel voguèrent sur celle de Nouragues, et visitèrent les Indiens de ce nom, qu'ils trouvèrent doux, serviables, et qui leur fournirent trois guides. Ils passèrent ensuite sur le territoire des Aracarets, firent vingt-quatre lieues dans les montagnes, traversèrent l'Arctay, affluent de l'Approuague, et s'arrêtèrent à un *carbet* (1), appelé *Caracaribo*, du nom du ruisseau qui y coule. Selon leur estime, ils se trouvaient à quatre-vingts lieues de Cayenne. [illegible] guides Nouragues les quittèrent en ce lieu, [illegible] les recommandant à Camiati, chef de C[illegible]ribo. Les missionnaires restèrent un mois [illegible] ces sauvages, et n'eurent qu'à se louer de [illegible] procédés. Camiati consentit même à leur [illegible] un canot, et leur prêta neuf de ses [illegible] ramer et leur servir d'escorte. Le 14 [illegible] la petite caravane se trouvait par 2° 45' de [illegible]tude nord. De nombreux rapides et des [illegible] d'eau avaient retardé leur navigation, et [illegible] fois il avait fallu faire décharger les [illegible] les porter à travers les bois. Les voyageurs [illegible]gagèrent alors sur le Tinaporibo, cours [illegible] étroit, profond et tortueux. Les arbres de[illegible] bords se croisaient de telle sorte qu'il était [illegible]ficile de passer sous leur voûte. Les mis[illegible]naires passèrent la nuit chez les Nour[illegible] Ceux-ci leur apprirent qu'ils étaient les [illegible] Français qui se fussent avancés jusque là, [illegible] que quelques années auparavant, à la même [illegible] ils avaient tué et mangé trois Anglais, [illegible] probablement du Maroni. Cette confidence [illegible] peu rassurante pour les bons Pères; cep[illegible] rien ne leur fit supposer que les sauvages [illegible] commenceraient leur horrible festin à leurs [illegible]pens.

Du 15 au 30 avril Grillet et Béchamel [illegible]rurent un pays très-accidenté, et couchèrent [illegible]sieurs fois dans les bois, quoiqu'ils fussent [illegible]cesse en danger d'être attaqués par les [illegible]brables reptiles qui sillonnent les forêts [illegible] Guyane. Outre un *boa constrictor* de vingt [illegible] pieds que les Indiens tuèrent, les Pères virent [illegible] coup de couleuvres, de toutes sortes de [illegible] l'amphisbène blanc, l'erpéton lenticulé, l'[illegible] le serpent à cornes et le camaillor, ou grand [illegible] d'eau, qui attaque l'alligator, l'enveloppe [illegible] longs replis et ne le quitte qu'après l'avoir [illegible] Les Pères arrivèrent enfin sur les bords de [illegible] où les Nouragues leur fournirent un [illegible] 2 mai ils firent dix lieues sur l'Inipi, qui [illegible]nit au Camopi; les 3 et 4 ils remontèrent [illegible] dernière rivière, et reçurent l'hospitalité [illegible] confins du territoire des Nouragues. En [illegible]tant le chef du carbet avertit, par le son [illegible] espèce de flûte, ses voisins, les Acoquas, [illegible] étrangers arrivaient sur leur frontière. [illegible] trois jeunes guerriers de cette nation se [illegible]tèrent, et les conduisirent à leurs cases, [illegible] par 2° 25' de lat. nord. Les missionnaires [illegible] parfaitement accueillis; ils se trouvèrent [illegible] de temps entourés de deux ou trois [illegible]quas, accourus d'une trentaine de [illegible] ronde, et qui les examinaient avec tous les [illegible] de l'admiration. Ces naturels montraient [illegible]ractère fort doux, quoiqu'ils vinssent d'ex[illegible] une petite nation limitrophe et d'en [illegible] les habitants. Pendant les treize jours [illegible] Pères restèrent chez les Acoquas, ils cher[illegible] en vain à se procurer des renseignements sur [illegible]

(1) Nom des villages indiens.

[illegible]

— [illegible]

[illegible] à La Roche (Savoie), [illegible] ; mort dans la même ville, [illegible]. Ses études achevées, il embrassa l'état ecclésiastique, occupa peu de temps les fonctions de son ministère, devint chanoine de La Roche, et présenta pour le collége de [illegible] un plan d'éducation fondé sur la plus grande tolérance religieuse, puisqu'il permettait d'admettre aux mêmes études les catholiques, les protestants et les juifs. Son plan ayant été adopté, il fut nommé en [illegible] directeur de ce collége, professeur de rhétorique et préfet des études. Forcé à la révolution de chercher un refuge en Piémont, il se chargea de l'éducation de deux jeunes seigneurs, avec lesquels il fit un voyage à Rome et dans le midi de l'Italie. Rentré en Savoie après une absence de treize ans, il fut nommé, en [illegible], directeur adjoint de l'école secondaire de Chambéry, et l'année suivante professeur de philosophie. Trois ans après, il fut créé censeur du lycée de Grenoble, puis principal du collége d'Annecy; mais sa santé ne lui permit pas d'occuper ces dernières fonctions, et il se retira dans sa ville natale. On a de lui : *Éléments de Chronologie et de Géographie adaptés à l'histoire de Savoie*, abrégé à l'usage des colléges; Chambéry, 1788, in-8°; — *Histoire de la Ville de La Roche, depuis sa fondation, en l'an 1000, jusqu'en 1780*; Genève, 1790, in-8°; — *Osservazioni economico-agrarie sulla preparazione delle canapi per tessere tele e pannolini fini*; Florence, 1802, in-8°; — *Saggio sopra la storia degli Zodiaci e degli anni dei popoli antichi, per servire di regola a chi vuole giudicare le scoperte che si dicono fatte recentemente in Egitto*; Florence, 1806, in-8°; — *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'histoire ancienne et moderne de la Savoie, et spécialement celle des personnes qui, y étant nées ou domiciliées, se sont distinguées par des actions dignes de mémoire ou par leurs succès dans les lettres, les sciences et les arts*; Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°. On lui doit en outre un *Éloge de Saussure* et d'autres morceaux insérés dans le Recueil de l'Académie de Florence. Enfin, il a laissé en manuscrit une *Histoire généalogique de la maison de Sales*, et une collection de *Mémoires et titres intéressants pour servir à l'histoire du diocèse de Genève*.

J. V.

[illegible]

[illegible] (Jean-Baptiste), littérateur italien, né à Bologne, le [illegible] octobre 1768, mort le [illegible] janvier 1827. Il se fit recevoir en 1791 docteur en droit à l'université de sa ville natale. Cinq ans après il devint secrétaire du marquis Lupari; il remplit le même office en 1806 auprès du comte [illegible]. En 1814 il fut nommé professeur d'éloquence et de poésie à l'université de Bologne. D'une constitution très-faible, il allait [illegible] maladie, qui l'empêcha plusieurs fois de publier des travaux remarquables, mais [illegible] à son gré. On a de lui : *Il [illegible]*, terze rime; Bologne, 1800, in-8°; — *[illegible]*; Bologne, 1807, in-16; ibid., 1809 et 1811, in-12; — *Della Tranquillità [illegible]*; Bologne, 1812, in-8°; — *[illegible] e [illegible]*; Bologne, 1815, in-8°; — *Delle Lodi di [illegible] Ghedini, poeta lirico*; Bologne, 1820, in-8°; — *Delle Lodi del marchese Gian-Gioseffo Orsi, letterato Bolognese*; Bologne, 1822, in-8°. Grilli a encore publié diverses pièces de poésie dans la *Collezione di cento Monumenti sepolcrali nel cimitero di Bologna*; il y a inséré l'*Elogio del marchese Pir. Malv. Lupari*, ainsi que la *Vita di Jacopo-Alessandro Calvi, detto il Sordino.* E. G.

Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. IV.

GRILLO (Dom *Ange*), littérateur italien, né vers le milieu du seizième siècle, à Gênes, mort en septembre 1629. Il était fils de Nicolas Grillo, seigneur de Montenegano; sa mère était de la maison de Spinola. Pouvant prétendre aux plus hautes dignités dans sa ville natale, il préféra embrasser l'état monastique. Entré dans l'ordre des Bénédictins du Mont-Cassin, en 1572, il s'appliqua avec ardeur à la théologie, à la philosophie et aux mathématiques. En même temps il s'adonnait à la poésie et à l'éloquence. En relation avec les hommes les plus distingués de l'Italie, il comptait parmi ses amis intimes Le Tasse, Marini et Guarini. Nommé abbé du couvent des Bénédictins de Saint-Paul à Rome, il fonda l'Académie des *Humoristes*, dont il fut longtemps directeur. Il fut à quatre reprises appelé à la dignité de président de sa congrégation. Le cardinal Pinelli insista auprès de lui pour qu'il acceptât l'évêché d'Aleria en Corse; Grillo refusa, de même qu'il préféra sa tranquille retraite lorsque Urbain VIII, qui l'estimait beaucoup, voulut le nommer à l'évêché d'Albenga. On a de lui : *Rime morali*, 1590 et 1599, in-8°; — *Afferti pietosi*; Venise, 1601, in-8°, plusieurs fois réimprimé; c'est un recueil de poésies religieuses; — *Pompe della Morte*; Venise, 1599; — *Lagrime del penitente*; — *Lettere*; Venise, 1608, 2 vol. in-4°; ibid., 1616; — *Capitolo al Crocifisso*; Venise, 1611; — *Elogio di Giovanni Imperiali, doge di Genova*; Venise, 1618. — [illegible] *Rossi*, [illegible] que *Ragguaglio* [illegible] plusieurs dissertations, [illegible] ouvrage resté en manuscrit. [illegible]

[illegible], *Teatro d'Uomini letterati*. — [illegible] *della Liguria*. — [illegible] *Pinacoth*. t. I. — [illegible] notizie [illegible].

GRILLO-CATANEO (*Nicolas*), littérateur, né à Gênes, le 26 août 1748, mort [illegible] juillet 1834. Il était d'une famille [illegible] sa mère était de la maison des Cat[illegible] avoir fait ses études au collége de [illegible] retourna dans sa ville natale. Il entra en [illegible] avec plusieurs jeunes gens amis des lettres [illegible] que le poète et philosophe Augustin L[illegible] l'historien Joseph Doria, le poète P[illegible] lesquels se réunissaient tantôt chez l[illegible] Jacques Durazzo, tantôt dans la maison [illegible] pagne du marquis Hippolyte Durazzo [illegible] s'occuper de questions littéraires et [illegible] Encouragé par ses amis, Grillo écrivit [illegible] *d'André Doria*; cet ouvrage ainsi que [illegible] pièces de poésie publiées par Grillo, lu[illegible] rèrent l'admission dans la plupart des [illegible] mies d'Italie. Grillo, appelé par sa [illegible] ses magistratures de la républiqu[illegible] parmi les procurateurs de la banque [illegible] Georges. L'aristocratie ayant été dép[illegible] ses priviléges en 1798, Grillo retourna [illegible] études. Il fit paraître une traduction [illegible] mes, qui attira sur lui l'attention de l'a[illegible] sorier Lebrun, le traducteur du Tasse, [illegible] pendant quelque temps d'administrateur [illegible] lors de sa réunion à la France. En 1806 [illegible] fit nommer Grillo recteur de l'Académie [illegible] lie à Gênes; mais Grillo, s'étant op[illegible] franchise à plusieurs innovations dans [illegible] tème de l'enseignement projetées par [illegible] vernement impérial, fut destitué peu [illegible] après. Il reçut en 1811 l'ordre de se [illegible] Paris, pour y vivre sous la surveillance [illegible] police. Cinq mois après il obtint la p[illegible] de retourner à Gênes; mais les vex[illegible] tinuelles du préfet Bourdon l'obligè[illegible] retirer à Savone. En 1814 le gouvern[illegible] visoire de la Ligurie nomma Grillo [illegible] la commission de l'instruction publique [illegible] suivante il fut appelé par le roi de Sard[illegible] présidence de la direction des études. [illegible] il résigna cet emploi, et se retira dans [illegible] On a de lui : *Elogio storico d'Andrea* [illegible] publié avec l'Éloge de Chr. Colomb de [illegible] Durazzo, sous le titre *Elogi storici di Cr[illegible] Colombo e d'Andrea Doria*; Parme, [illegible] in-4°, anonyme. — *Il tempio della* [illegible] Finale, 1779, in-8° : traduction d'un [illegible] Pope; — *Parafrasi poetica dei Salmi* [illegible] *dici*, Gênes, 1803, 2 vol. in-4°; [illegible] 3 vol. in-8°, augmenté de trente [illegible] *Parafrasi poetica dei Cantici profe*[illegible] nes, 1825, in-8°; — *Proverbi di Salom*[illegible] *rafrasi con note*; Gênes, 1827, in-8° [illegible]

[illegible] architecte [illegible] 1765, mort à [illegible] l'archi- [illegible] Louis [illegible] et la [illegible] de cathé- [illegible] Il fit [illegible] à l'abattoir du [illegible] Beaux- [illegible] (1820), et chargé [illegible] des [illegible] de Louis XVI, [illegible] Il était [illegible] conseil des [illegible] inspecteur [illegible] Membre du [illegible] de 1834 à 1848 au [illegible] de cet archi- [illegible] de Paris et [illegible] du Ma- [illegible] la construc- [illegible] et d'autres, [illegible] châteaux de [illegible] des principaux [illegible] publics [illegible] avec MM. Cal- [illegible] un nouveau sys- [illegible] de voûtes [illegible] en 1840 et 1841, [illegible] Documents civils [illegible]

RENAUDIN.

[illegible] théologien fran- [illegible] 1708, mort dans la [illegible] 1785. Attaché au [illegible] de Paris, dans une [illegible] de la [illegible] de l'appel. [illegible] de la [illegible] Il obtint en 1749 [illegible] en paix, s'oc- [illegible] tranquillement. [illegible] *spirituels* [illegible] *de religion;* [illegible] *historique et* [illegible] *de M. Gressot,* [illegible] On dit qu'il [illegible] paraître une d'une [illegible] principaux éditeurs [illegible] *de Mont-* [illegible] de Legros, [illegible] Fontaine, Lamalet [illegible] augmentée de [illegible] de morale, [illegible] 1748; [illegible] *de la Religion depuis le* [illegible] *jusqu'à nos jours*, qui est [illegible] même qu'une *Réfutation complète de la Théologie de Gollot*. [illegible]

Chaudon et Delandine, *Dict. univ. histor.*, crit. *et bibliogr.* — Quérard, *La France littéraire*.

GRILLOT (*Jean-*[illegible]), [illegible] français, né à Arnay-le-Duc, en 15[illegible], mort à [illegible], le 3 septembre 1647. Reçu dans la Compagnie de Jésus en 1606, il passait pour un bon prédicateur, et montra beaucoup de courage en soignant les malades dans une épidémie à Lyon. On lui doit: *Oratio habita in funere* [illegible] *conestabilis de Montmorency*; — *Lugdunum* [illegible] *affectum, et refectum*, etc., dont il a paru une traduction sous ce titre: *Lyon affligé de contagion, ou narré de ce qui s'est passé de plus mémorable en cette ville depuis le mois d'août 1628 jusqu'en octobre 1629*; Lyon, 1629, in-8°.

J. V.

Alegambe, *Bibliot. Script. Soc. Jesu*.

* **GRILLPARZER** (*François*), poëte dramatique allemand, né à Vienne, le 15 janvier 1790. Il fut d'abord employé auprès de la cour impériale, puis devint en 1832 directeur des archives de la chambre. Il voyagea en Italie et en Grèce; mais sa vie se résume principalement dans les œuvres remarquables qu'il a données à la scène allemande, et dont les principales sont: *Die Ahnfrau* (L'Aïeule), tragédie; Vienne, 1816; 6e édit., 1844; — *Sappho* (Sapho); Vienne, 1819; 3e édit., 1822; — *Das Goldene Vliess* (La Toison d'Or); Vienne, 1822; c'est une trilogie, dans laquelle le poëte a rassemblé les esprits infernaux de l'antiquité d'une manière fantastique, qui conviendrait plutôt à un opéra qu'à un drame; — *Des Meeres und der Liebe Wellen* (Les Vagues de la mer et de l'amour); Vienne, 1840: tragédie dans laquelle l'auteur a cherché à dramatiser la tradition de Héro et Léandre; elle est encore une des meilleures pièces de l'auteur; — *Kœnig Ottokar's Glück und Ende* (Prospérité et Mort du roi Ottokar); Vienne, 1825; — *Ein treuer Diener seines Herrn* (Un fidèle Serviteur de son maître); Vienne, 1830; — *Melusina*; Vienne, 1833, tragédie; — *Der Traum ein Leben* (La vie est un rêve), drame poétique.

W. R.

Julian Schmidt, *Geschichte der deutschen National-Literatur im 19n Jahrhundert*.

GRIM, roi d'Écosse, régna de l'an 996 jusqu'en 1005. Fils de Duff, selon les uns, et, selon d'autres, de Mogall, frère de Duff, il fut proclamé roi après la mort de Constantin IV. Il trouva un compétiteur redoutable dans Milcolomb ou Malcolm, prince de Cumbrie. Les deux prétendants, au moment d'en venir aux mains, firent la paix. Il fut convenu que Malcolm règnerait après la mort de Grim, et qu'en attendant les deux princes garderaient leurs États respectifs, qui étaient séparés par le mur de Sévère. Au bout de plusieurs années, ce traité fut violé par

[illegible] des personnes de [illegible] à guerroyer contre les [illegible] à sa tête, et [illegible], [illegible] de ses soldats et livré à la [illegible] entre les mains du vainqueur, qui lui fit crever les yeux. Le prince captif survécut peu à ce cruel traitement, et mourut dans la [illegible] année de son règne. Z.

[illegible], t. VI.

GRIM ([illegible]-*Nicolas*), médecin suédois, né en [illegible], à Visby (île de Gothland), mort [illegible] 1711. Il étudia la médecine d'abord [illegible] de son père, qui avait été chirurgien de Gustave-Adolphe, ensuite à Copenhague, puis en Hollande. En 1661 il servit comme chirurgien sur un navire hollandais, qui fit le voyage de la Nouvelle-Zemble, et en 1666 il passa dans l'île de Java. Le gouvernement le chargea de l'exploitation des mines d'or de Sumatra. Grim fut aussi nommé médecin de la Compagnie des Indes et directeur des hôpitaux de Java. Il séjourna quelque temps dans l'île de Ceylan, et dans les établissements danois des Indes, mais on ignore à quelle époque. Retourné en Europe, il exerça la médecine dans sept ou huit localités de Hollande, d'Allemagne, de Danemark et de Suède; il fit même un nouveau voyage aux Indes, en 1683. S'étant définitivement établi à Stockholm, en 1706, il fut nommé médecin du roi, et membre du conseil médical, auquel il fit présent des collections qu'il avait rapportées de l'Inde. On a de lui : *Laboratorium chymicum Ceylanicum*, publié d'abord en hollandais, Batavia, 1677; traduit en latin par Barth. [illegible], sous le titre de *Thesaurus insulæ Ceylanicæ medicus*; Amsterdam, 1679, in-8°; — *Compendium Medico-Chymicum*; Batavia, 1679, in-8°; Augsbourg, 1684, in-8°, où il conseille l'usage des médicaments chimiques pour le traitement de toute espèce de maladie; — Des mémoires dans les *Miscellanea Academiæ naturæ Curiosorum*. E. B.

[illegible], *Sveriges lärdes hist.* — Éloy, *Dict. hist. de la Méd.* — Nyerup et Kraft, *Lit.-Lex.*

* GRIMALD (1), théologien et homme d'État allemand, né vers la fin du huitième siècle, mort le 13 juin 872. Il était d'une famille noble : Hetti, archevêque de Trèves, était son frère. Grimald prit l'habit religieux dans le monastère de Reichenau. En 825 il devint l'archichapelain de Louis le Germanique, dont il fut depuis le confident intime, à ce point que le roi le chargeait des négociations les plus délicates. Grimald fut nommé en 841 abbé de Saint-Gall; il fit terminer la fameuse église et les autres bâtiments du monastère, dont le plan, conservé jusqu'à nous, fait connaître les dispositions de l'architecture religieuse de l'époque carlovingienne. Grimald profita de la faveur du roi pour protéger les amis des lettres, qu'il cultivait lui-même. Wa[illegible] [illegible] leurs [illegible] de la Germanie. On a de lui : [illegible] *Gregorii Sacramentarium*, dans [illegible] la *Liturgica Latinorum* de [illegible] remarqué de nombreuses [illegible] crits du *Sacramentarium*, [illegible] de les faire disparaître par un [illegible] au jugement d'Oudin, Grimald, [illegible] figer le texte du *Sacramentarium*, [illegible] plus incorrect. Son œuvre reste, [illegible] comme un échantillon de la critique [illegible] siècle. [illegible]

Histoire littéraire de la France, t. V, [illegible] *De Script. ecclesiasticis.*

(1) On l'a souvent confondu avec Grimald, archichapelain de Louis le Débonnaire.

GRIMALDI (Maison DE), une [illegible] patriciennes les plus illustres de Gênes [illegible] depuis plus de six cents ans la [illegible] Monaco. Elle embrassa le parti [illegible] tint avec les Fieschi contre les [illegible] Adorno. Ces quatre familles [illegible] leurs querelles le reste de la nation [illegible] plusieurs fois elles furent [illegible] des emplois publics, elles ne [illegible] plus grand rôle dans le gouvernement [illegible] Les Grimaldi se montrèrent [illegible] tisans de la France, où beaucoup [illegible] cupèrent de hautes positions. Ils se [illegible] en plusieurs branches, dont nous [illegible] les principaux membres. Ils font [illegible] origine à GRIMOALD ou GRIMAUT, [illegible] lais sous Childebert II, assassiné [illegible] en croire les généalogistes, Grim[illegible] THÉOBALD ou THIBAUD, qui eut d'A[illegible] seigneur d'Antibes, qui vivait en [illegible] utilement Charlemagne, et *Ramire* [illegible] la guerre contre les Maures et fut [illegible] Grimaldi d'Espagne.

PASSANUS, fils de Hugues, eut pour [illegible] MALDI Ier et pour frère *Thibaud*, [illegible] *Thado*, archevêque de Milan en [illegible] 869.

GRIMALDI Ier vivait en 920, suivant [illegible] niqueurs; il chassa les Sarrasins de [illegible] obtint de l'empereur Othon Ier la [illegible] cette forteresse. Il épousa Crispine, [illegible] *Gui*, qui lui succéda : *Crispin*, dit [illegible] vint le chef de la maison de *Boc*-[illegible] *maldi*, et *Gibalain*. Ce dernier aida [illegible] comte de Provence, à expulser les [illegible] Fraxinet, et reçut en récompense le [illegible] qui est bordé par ce qu'on appelle [illegible] *golfe Grimaud*.

GUIDO Ier hérita de son père et de [illegible] Gibalain. Il paraît être le premier qui [illegible] titre de prince de Monaco. Il eut [illegible] *maldi II*, *Alphant*, évêque d'Apt [illegible] *Borel*, qui s'établit en Languedoc. [illegible]

GRIMALDI II, prince de Monaco et [illegible] golfe de Grimaut, fils du précédent [illegible] parti des gibelins, et soutint le [illegible] l'empereur Henri III; il eut plusieurs [illegible]

[illegible] Garde, [illegible] Pechelbe. [illegible] précédent, [illegible] père, l'empereur [illegible] sept fils: [illegible] Luc et Gui, tous [illegible] évêque de Fréjus; [illegible] Boson, abbé de [illegible] de Palmosson, [illegible] de Jérusalem (1158). [illegible] Monaco et seigneur [illegible] vivait en 1160. La [illegible] plusieurs fois le [illegible] Il montra du [illegible] dans diverses mis[illegible] enfants, on connaît [illegible] évêque d'An[illegible] Valoe; *Polixène*, [illegible] *Elisa*, épouse de Si[illegible] Grémérino; et *Au*[illegible].

[illegible], prince de Mo[illegible] de l'empereur [illegible] grand-maître d'hô[illegible] en France [illegible] *IV*, qui lui [illegible] Grimaldi de Cari[illegible] de Châteauneuf [illegible] Nice); et *Ingo*, [illegible] prince de Salerne, [illegible] comtes de Polo, des [illegible] Péleuse, de ceux [illegible].

[illegible] Monaco, fit la guerre [illegible] la flotte génoise [illegible] importantes [illegible] de Castres, [illegible] succéda; *Devotus*, [illegible] galère, qui prit [illegible] marquis de Maudu[illegible] Beaufort, des Gri[illegible] de Lixen-Sam[illegible].

[illegible], etc., mort en [illegible] et fournit des [illegible] d'Anjou, roi de [illegible] Il s'était uni à [illegible] : *Rainier Ier*; [illegible] Charles II, roi de [illegible] de Beuil, qui [illegible] remarquables.

[illegible] Monaco, etc., mort [illegible] Charles II. Il épousa [illegible] il eut *Rainier II*; [illegible] gouverneur de Ca[illegible] des seigneurs [illegible], qui se dis[illegible].

[illegible], seigneur de [illegible] précédent. Il entra [illegible] le Bel, et pour la [illegible] flotte génoise dans l'Océan. Il [illegible] guerre sur les côtes de Flandre, et après plusieurs succès [illegible] contre la flotte flamande devant Zirickzée, il [illegible] peu de temps [illegible] les vaisseaux ennemis qui lui étaient [illegible]: presque tous furent pris ou mis en déroute; mais comme les Flamands se félicitaient déjà de leur victoire, il revint sur eux avec la marée montante, qu'il avait attendue, coupa leur ligne, détruisit un grand nombre de leurs navires, et fit prisonnier Gui de Namur, fils du comte de Flandre. Il força ensuite les Flamands à lever le siége de Zirickzée. Il contribua beaucoup au gain de la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Rainier II de sa femme, Marguerite, eut *Charles Ier*, qui lui succéda; *Antoine*, tige des seigneurs d'Antibes et de Corbeu, et *Lucien*, seigneur de Villefranche, et grand-chambellan de Jeanne II, reine de Naples.

CHARLES II, dit *le Grand*, prince de Monaco, seigneur de Vintimille et de Cagnes, blessé mortellement à la bataille de Crécy, en 1346. Il fut gouverneur de Provence pour la France, et Gênes lui confia ses flottes. En 1338 il conduisit vingt galères contre les Flamands au secours de Philippe VI (de Valois). En 1346, avec Antonio Doria, il en amena trente dans les mêmes conjonctures contre les Anglais. Les équipages furent débarqués, et se joignirent à l'armée française qui rencontra les Anglais à Crécy. Les Génois passaient alors pour les meilleurs archers du monde. Grimaldi et Doria les conduisirent vaillamment; mais une forte pluie, qui tomba toute la matinée, avait mis les arcs de leurs hommes hors de service. « Aussi quand on leur commanda l'attaque, dit Froissart, ils eussent eu aussi cher que néant de commencer adonc la bataille; car ils étoient durement las et travaillés d'aller à pied ce jour, plus de six lieues, tous armés et de leurs arbalètes porter; et dirent adonc à leurs connétables (Grimaldi et Doria) qu'ils n'étoient mie adonc ordonnés de faire nul grand exploit de bataille. Ces paroles volèrent jusqu'au comte d'Alençon, qui en fut durement courroucé, et dit: « On se doit bien charger de cette ribaudaille, qui faillit au besoin. » Malgré leurs représentations, et quoique la journée fût avancée, on leur réitera l'ordre de charger: ils le firent avec dévouement et résolution. Grimaldi se tenait aux premiers rangs, encourageant les siens de la voix et de l'exemple; mais les Anglais, qui avaient attendu leur attaque, les accueillirent par des décharges meurtrières. Ils avaient placé durant l'orage la corde de leurs arbalètes dans leurs chaperons, et purent s'en servir utilement. Les Génois tombèrent en foule, sans pouvoir presque riposter. « Édouard, dit Villani, avait entremêlé à ses archers des bombardes, qui avec du feu lançoient de petites balles de fer, pour effrayer et détruire les chevaux, et les coups de ces bombardes causèrent tant de tremblement et de bruit, qu'il sembloit que Dieu tonnoit, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux ». Les Génois perdirent

[illegible], [illegible]; [illegible], [illegible] [illegible]. [illegible] les [illegible] français, [illegible] et [illegible], leur ferment le [illegible]. Le roi de France, par un grand mouvement, quand il vit leur [illegible] et qu'ils se déconfisaient ainsi, commanda et dit : « Or, tôt tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empêchent la [illegible] voie ; [illegible] les [illegible] gendarmes de tous [illegible] entre eux, [illegible] frapper sur eux, et les [illegible] et cheoir parmi eux, qui [illegible] [illegible]; et toujours traisoient les Anglais en la plus grande presse, qui rien ne perdoient de leurs traits, car ils empalloient et feroient, parmi le corps ou parmi les membres gens et chevaux, qui là cheoient et trébuchoient à grand méchef. » Le propos atroce de Philippe n'était pas une explosion de colère ; ce fut un ordre, qui par son exécution entraîna la perte de la bataille. Ce massacre des auxiliaires génois est si odieux, qu'on a besoin pour le croire des témoignages de tous les contemporains. On peut consulter à cet égard, outre Froissart, chap. CCLXXXVIII, p. 261; Villani, l. XII, cap. LXVI, p. 940; le continuateur de Nangis, p. 106; Uberto Folieta, *Historia Genuens.*, lib. VII, p. 445. Grimaldi fut mortellement blessé dans ce massacre; mais on ignore si ce fut par les traits anglais ou les lances françaises. Il avait épousé Luchinetta Spinola, dont il eut une nombreuse postérité.

RAINIER III, fils du précédent, prince de Monaco et de Menton, baron de Vence, mort en 1406, servait en France du vivant de son père, combattit sous Geoffroy de Charni, en 1350, et au siége de Loudun, sous le seigneur de Beaujeu, en 1351. Il commanda avec Baldo Doria depuis le 3 décembre 1364 jusqu'au 22 novembre 1372 3,000 arbalétriers et 3,000 épavesiers qui composaient les équipages de dix galères au service de France. Charles V, le 28 janvier 1369, le nomma membre de son grand conseil. Il eut pour enfants : *Ambrosino*, noyé en pêchant, en 1428; *Jean*, qui hérita de son père; *Henri*, chambellan du roi de Sicile, et tige des princes de Santa-Catarina; *Griffetta*, mariée à Louis de Lascaris, seigneur de Brigue.

JEAN Ier, prince de Monaco, fils du précédent, mort en 1454, se distingua surtout dans les guerres contre Pise et Venise. En 1431 il prit parti pour les Visconti, seigneurs de Milan, contre les Vénitiens, et leur amena un grand nombre de ses compatriotes. Le duc de Milan lui confia, conjointement avec Pacino Eustachio, le commandement de sa flotte. Partis de Crémone, Grimaldi et Eustachio, descendirent le Pô, et le 22 mai 1431 attaquèrent les Vénitiens, qui, commandés par Nicolò Trevisani, ne comptaient pas moins de cent trente-sept navires de diverses grandeurs, tandis qu'une armée de douze mille cavaliers et [illegible] de fantassins, guidée par l'illustre Carmagnola, côtoyait le fleuve. Le premier jour les Milanais perdirent cinq galères; mais leurs généraux, Pacino et Francisco [illegible]

Sforza, résistant à [illegible] Carmagnola [illegible] rentrer sur leur flotte [illegible] Grimaldi, le 23, attaqua Trevisani, et [illegible] combat terrible, lui tua deux mille [illegible] hommes et lui prit [illegible] [illegible]. Grimaldi avait épousé Pomelline Fregoso, [illegible] *Catalan*, qui lui succéda; *Clarissa* [illegible] Antonio del Caretto, marquis de Finale; [illegible], alliée à Pietro Fregoso, doge de [illegible].

CATALAN, prince de Monaco, fils du précédent, mort en 1457, ne laissa qu'une fille, [illegible] qui épousa son parent, Lambert Grimaldi, [illegible] branche des seigneurs d'Antibes et de Cagnes, [illegible] lui apporta sa principauté en dot.

LAMBERT, prince de Monaco, était le [illegible] fils de Nicolas Grimaldi, co-seigneur d'Antibes et de Cagne, et de Césarine Doria [illegible] mourut en 1493; légataire universel de son père, il s'attacha à René d'Anjou, comte de Provence, et au roi de France Charles VIII [illegible] plusieurs enfants : *Jean II* et *Lucien*, [illegible] succédèrent; *Augustin*, évêque de Grasse [illegible] de Lérins (voy. plus loin); *Philibert*, [illegible] de l'église de Nice; *Louis*, chevalier [illegible] *Françoise*, mariée à Luc Doria; [illegible] épousa Charles, marquis de Cèves; [illegible] liée à Antoine, vicomte de Châteauneuf [illegible] don, de Tornielle; enfin, *Blanche*, [illegible] Honoré, baron de Villeneuve et des [illegible].

JEAN II, prince de Monaco, fils aîné [illegible] cédent, fut tué, en 1505, par Lucien, [illegible] qui lui succéda. Jean II laissa d'Antoinette de Savoie une fille unique, *Marie*, qui [illegible] à Renaud de Villeneuve, baron de V[illegible].

LUCIEN, prince de Monaco, assassiné [illegible] prit le pouvoir après le meurtre de son [illegible] fut chambellan des rois de France Louis [illegible] François Ier. Il fit de sa principauté un [illegible] pirates, et intercepta la navigation dans la [illegible] Ligurienne. Soutenu par les Français, [illegible] aux Pisans et aux Génois, qui successivement [illegible] siégèrent Monaco, et enleva Menton et Roquebrune aux derniers. Barthélemy Doria, son neveu, seigneur de Douces-Aigues, vengea sur lui [illegible] de son oncle Jean II. Lucien avait épousé [illegible] de Ponteves, dame de Cabannes, dont il eut *Honoré Ier*, qui lui succéda.

HONORÉ Ier, prince de Monaco, marquis de Campagna et comte de Canosa, mourut en [illegible] « C'était, dit Moréri, un seigneur bien fait, [illegible] vaillant, ami des lettres, et qui savait [illegible] » A cet éloge le biographe aurait pu ajouter [illegible] *politique*; car, si Honoré invoqua, en 15[illegible] protection du roi de France François Ier, il [illegible] bandonna dès les premiers revers, et se rangea sous les drapeaux du roi d'Espagne. Charles [illegible] du reste paya bien cette défection, et les Grimaldi en tirèrent de grandes faveurs. Honoré combattit vaillamment à la bataille de Lépante. Il avait épousé en 1545 sa parente, Isabelle Grimaldi de Montaldeo, dont il eut *Charles*, [illegible] qui lui succéda; *François*, mort en 15[illegible]; [illegible]

[illegible] tous, co- [illegible] ; Hippolyte ; [illegible] heures du [illegible], chaste au [illegible] avait épousé Clau- [illegible] Honoré III [illegible] ; prince de [illegible] Marie-Claire, [illegible] marquis de [illegible] duc de Valentinois, [illegible] de Carladez, des Baux [illegible] mort le 10 janvier [illegible] la Toison d'Or et [illegible] 1641 il chassa les [illegible] la pro- [illegible] XIII le fit chevalier [illegible] Perpignan (22 mai [illegible] de Valentinois, le [illegible] de Carladez et [illegible] des Baux en Pro- [illegible] avec le titre de [illegible], selon Moréri, avoit [illegible] de savoir, une [illegible] admirable, et beau- [illegible] l'histoire de sa maison, [illegible], Charles de Ve- [illegible] Historica et Histo- [illegible]. — Honoré II avait [illegible] Mantoue, dont il eut : [illegible], marquis des [illegible]. Il accomplit chez- [illegible] des Espa- [illegible] par un de ses [illegible]. Il avait [illegible] (morte le [illegible] Louis, qui lui [illegible] née le 8 mai 1644, [illegible]-Filiberto de [illegible]; Giovanna-Ma- [illegible] à Andrea Impé- [illegible] Devote-Marie- [illegible] 1646, qui entra dans [illegible] Marie, née en [illegible]-Francesco [illegible] et de Lanzo. [illegible], duc de Valenti- [illegible] le 25 juillet 1642, [illegible] 1701. Il fut tenu sur [illegible] du roi de France [illegible] de Provence. [illegible] guerres des Pays- [illegible] occasions. [illegible], il fut envoyé [illegible]. Il avait épousé [illegible] Charlotte de Gramont [illegible] Antoine, qui [illegible] 14 janvier [illegible]; Anne-Hip-

polyte, [illegible] 1680, [illegible] soy, [illegible] cembre 1680, [illegible] le 16 [illegible] fut successivement chevalier de Malte, [illegible] Saint-Michel (Poitou) en 1717, [illegible] de Besançon, en octobre 1723. Il [illegible] veur de sa nièce Louise-Hippolyte [illegible] possédait sur le duché de Valentinois, et [illegible] de son archevêché, en 1732.

Antoine, prince de Monaco, duc de Valenti- nois, marquis des Baux, etc., né le 25 janvier 1661 ; il était pair de France et chevalier des ordres royaux. Il avait épousé Marie de Lorraine- Armagnac, dont il n'eut que deux filles : Louise- Hippolyte, duchesse de Valentinois, mariée, le 20 octobre 1715, à Jacques-François de Matignon, comte de Torigny, qui apporta à son époux la souveraineté de son père, à la charge par le comte de Torigny de prendre le nom et les armes des Grimaldi ; Marguerite-Camille, née le 1er mai 1700, mariée, le 16 avril 1720, à Louis de Gand de Mérode et de Montmorency, prince d'Isenghien et de Masmines ; Marie-Philippine-Thérèse, morte sans alliance.

En la personne d'Antoine Grimaldi s'éteignit la branche masculine directe des Grimaldi princes de Monaco ; les souverains qui lui succédèrent n'étant plus de cette famille se trouvèrent [illegible] nom patronymique. A. D'E—P—C.

Carlès de Venasque, Arbor [illegible] Gri- maldi. — Nostradamus, Histoire de Provence. — [illegible], Histoire de Provence. — Le père Anselme, Histoire généalogique des Grands-Officiers de la couronne de France.

Grimaldi [illegible] ; [illegible] [illegible] logique.

GRIMALDI (Luca de), poète provençal, né à Grimaldi (Provence), en 1278, suicidé en 1308 (1). Il tenait un rang distingué à Gênes, [illegible] à cause de sa noblesse et de sa fortune que pour son savoir et son esprit. Il écrivit en langue provençale de nombreuses poésies, aujourd'hui perdues. Suivant Nostradamus, il avait fait quelques satires sanglantes, en forme de comé- dies, dirigées contre le pape Boniface VIII. On l'obligea de brûler ses œuvres ; mais il les re- composa de mémoire, et, après les avoir considé- rablement augmentées, il en fit présent à Carde- lezza, gouverneur de Provence ; elles n'ont point été imprimées. Grimaldi devint amoureux de la châtelaine de Villeneuve (Provence), et lui dédia plusieurs chansons et sirventes ; cette dame, voulant mettre à l'épreuve la passion du poète, lui fit prendre un philtre, qui le fit entrer dans une telle fureur, qu'il se perça de son épée.

A. D'E—P—C.

Nostradamus, Vies des Poët. Prov., cap. LV. — Oldoini, Athenæum Ligusticum. — Du Verdier, Bibliothèque françoise, t. II, p. 67. — Soprani, Scritt. della Liguria.

GRIMALDI (Augustin), prélat génois, mort le 12 avril 1532. Il était troisième fils de Lam-

(1) C'est à tort qu'Oldoin rapporte cette mort à 1308.

[illegible] de Monaco, et de Céarine Doria [illegible] les [illegible] catalogue [illegible] Dumbo [illegible] XII le con- [illegible] conseil, [illegible] et lui donna l'é- [illegible] En 1505 Augustin fut du abbé [illegible] en 1512 au [illegible] de Le- [illegible] 1515 il [illegible] un antique et célèbre [illegible] à la congrégation des Bénédictins de la [illegible] et de Saint-[illegible] de [illegible] lorsque, en 1523, Lucien Grimaldi, prince de Monaco, fut assassiné par Bartolomeo Doria, seigneur de [illegible], qui vengeait sur son oncle le meurtre de Jean II, prédécesseur et frère aîné de Lucien, Augustin poursuivit son neveu devant la chambre impériale de Spire, et pour trouver faveur en cette cour, le prélat se déclara pour l'empereur Charles-Quint et mit sous la protection de l'Espagne la principauté de Monaco, dont il s'était rendu maître comme tuteur des fils de Lucien. François Ier, justement indigné de cette démarche, priva l'ingrat Augustin de tous ses revenus en France; Charles-Quint l'en dédommagea par l'évêché de Majorque et l'archevêché d'Oristano; il l'avait même désigné au pape Clément VII comme cardinal, mais Augustin mourut avant sa promotion : on croit que ce fut de poison.

On a de ce prélat plusieurs lettres adressées à des hommes illustres de son temps, entre autres une réponse à Sadolet commençant par ces mots : *Gratissimæ mihi*; c'est la XXe du recueil de Gregorio Cortesi. La lettre de Sadolet, datée de 1529, se trouve sous le no 14 du livre IV des *Epistolæ* de ce savant. A. D'E—P—C.

Carlo de Venasque, *Arbor geneal. et hist. gentis Grimald.* — Sainte-Marthe, *Gallia Christiana.* — Giustiniani, *Scritt. della Liguria.*

GRIMALDI (*Antonio*), amiral génois, vivait dans le quatorzième siècle. En 1332 il fut chargé de venger les ravages que les Aragonais avaient commis sur les côtes de la Ligurie, alors que la guerre civile empêchait les Génois d'opposer une résistance efficace. Grimaldi suivit avec une flotte de quarante-cinq navires les côtes de la Catalogne, débarquant partout où il en trouvait l'occasion, ne laissant derrière lui que des ruines et comblant ses vaisseaux de captifs et de butin. Il enleva des galères ennemies jusque sur la rade de Majorque. Les Aragonais envoyèrent contre lui une flotte de vingt-quatre voiles, qui essaya de le cerner dans les eaux de Minorque; mais il la battit complétement. De retour dans sa patrie, il ne paraît pas avoir joué un rôle politique important; mais au printemps de 1353 il fut remis à la tête des forces navales génoises : il s'agissait encore de combattre les Aragonais, réunis cette fois aux Vénitiens. Grimaldi forma une flotte de cinquante-deux bâtiments, et chercha les ennemis, espérant les battre en détail et avant leur jonction. Il n'y put réussir, et les rencontra réunis dans les parages de la Loiera, [illegible] côte septentrionale de la Sardaigne [illegible] 1353). L'habile Pisani, général des [illegible] guin une partie de ses forces. Grimaldi [illegible] attaque résolument; mais il ne sut [illegible] émotion en présence de soixante-treize [illegible] mies. Pour présenter à l'ennemi un [illegible] compacte, il fit lier ses galères [illegible] autres par les bordages et par les [illegible] serva seulement quatre sur chaque [illegible] porter secours où besoin serait durant [illegible] Les Vénitiens et les Catalans, voyant [illegible] donnance, unirent ensemble de leur [illegible] quante-quatre de leurs bâtiments, et en [illegible] seize de libres sur leurs flancs, afin de [illegible] la réserve génoise. Cette disposition [illegible] des deux flottes montre combien l'[illegible] des manœuvres était encore peu développée [illegible] n'était par le fait qu'un combat de pied ferme [illegible] allait se livrer sur un sol factice. Les [illegible] laissèrent arriver à pleines voiles trois [illegible] vaisseaux ronds, nommés *coques*, sur [illegible] droite de Grimaldi, et coulèrent un pareil [illegible] de ses galères. Effrayé de ce début, il [illegible] onze de ses galères, qu'il rallia aux [illegible] libres, et simulant l'intention de tourner [illegible] versaires, il gagna la haute mer. Abandonn[illegible] tueusement le reste de sa flotte, il fit voile [illegible] Gênes. Les trente autres galères [illegible] liées ensemble, se voyant abandonnées, [illegible] dirent sans résister davantage. Deux [illegible] nois furent tués, trois mille cinq cents [illegible] sonniers; jamais la république n'avait [illegible] pareil désastre. Le désespoir s'empara du [illegible] et de ses gouvernants; d'un commun [illegible] abdiqua l'indépendance, et Jean Visconti, [illegible] Milan, fut proclamé seigneur de Gênes. [illegible] maldi échappa à la punition de sa [illegible] plutôt de sa trahison. A. DE LAC[illegible]

Matteo Villani, *Istoria*, etc., lib. III, c. [illegible] p. 206. — Georgio Stella, *Annales Genuenses* [illegible] — Daru, *Histoire de Gênes*, t. I, chap. III. [illegible] Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, [illegible] chap. XLI, p. 128-130.

GRIMALDI (*Geronimo*), homme d'[illegible] prélat génois, mort en 1543. Il occupa les [illegible] cipales charges de la république, et remplit [illegible] sieurs missions diplomatiques avec [illegible] et succès. Sa femme étant morte, il embrassa l'état ecclésiastique, et arriva facilement aux [illegible] mières dignités de l'Église. Il était déjà év[illegible] de Venafro (Terre de Labour), et d'A[illegible] lorsqu'en 1527 le pape Clément VII le fit cardinal- diacre du titre de Saint-Georges-in-V[illegible] Il lui donna plus tard l'archevêché de Bari [illegible] celui de Gênes. Geronimo y mourut, laissant [illegible] fils, *Luca*, *Giambatista* et *Antonio*. A. [illegible]

Carlo de Venasque, *Arbor geneal. et hist.* [illegible] *mald.* — Auberi, *Histoire des Cardinaux.* — [illegible] et Ciaconi, *Vitæ Pontificum.* — Giustiniani, *Scritt.* [illegible] *Liguria.*

GRIMALDI (*Dominique*), prélat [illegible] mort en 1592. Il était fils de Giambatista [illegible] maldi, seigneur de Montaldeo. Il s'était [illegible]

[illegible] Pie V [illegible] des guerres de [illegible] une part active [illegible] les Ottomans en [illegible] ecclésiastique, ob- [illegible] Arles. En 1581 [illegible] évêché de Savone, [illegible] sur le siége épiscopal [illegible]. Les guerres [illegible] toute leur violence; [illegible] d'énergie et d'ex- [illegible] Grimaldi comme [illegible]. Celui-ci se montra [illegible] pontife par la [illegible] les protestants. [illegible], mais elles n'ont [illegible] A. L.

[illegible] Grimaldi. — [illegible] Ughelli, *Italia sa-* [illegible] *des Évêques d'Avignon.* — [illegible]

[illegible] *Francesco*), architecte [illegible] dans le royaume de [illegible] génaire. Il était reli- [illegible] ouvrage paraît être l'é- [illegible], construite en 1578. [illegible] de l'église de son [illegible] Apôtres; en 1600 il [illegible], également pour les [illegible] *Maria-degli-Angeli*, [illegible] proportionnés et du [illegible] à Naples. En 1607 il [illegible] *Maria-della-Sapienza*, [illegible] de la chapelle de [illegible] *Tesor*, dans la cathédrale [illegible] sur ses rivaux. Cette [illegible] titre de gloire du P. Gri- [illegible] en 1608; elle n'est pas [illegible] la beauté et la richesse [illegible] par les admirables pein- [illegible] E. B—n.

[illegible] *Napoli e contorni.* — [illegible]

[illegible] *Maria*), célèbre phy- [illegible], le 2 avril 1618, mort [illegible]. Il entra dans l'ordre des [illegible] d'abord chargé d'ensei- [illegible] il eut à faire des cours [illegible] philosophie. De très-bonne [illegible] de l'astronomie, il eut [illegible] travaux du P. Ricioli sur [illegible] avec soin les taches de [illegible] qu'il proposa pour ces [illegible] aujourd'hui; elle l'em- [illegible] avait donnée quelques [illegible] astronomes ayant préféré, [illegible] les loger dans cette pla- [illegible] principaux philosophes et [illegible]. Le principal titre [illegible] d'avoir découvert l'*in-* [illegible] qu'il appelait lui-même [illegible] expériences faites par lui [illegible] d'autres phénomènes

[illegible] *Physico-Mathesis de lumine, coloribus* [illegible] *iride, aliisque* [illegible], *libri duo;* [illegible] *primo afferuntur nova experimenta* [illegible] *substantialitate luminis;* [illegible] *dissolvuntur argumenta* [illegible] *probabiliter sustineri posse* [illegible] *peripateticis de accidentalitate luminis.* [illegible] *occasione de hactenus incognita luminis dif-* *fusione, de reflexionis, refractionis ac dif-* *fractionis modo et causis* [illegible] *refe-* *runtur*; Bologne, 1666, in-4°. E. G.

Fabroni, *Vitæ Italorum*, t. XIII, in-8°. — Montucla, *Histoire des Mathématiques*, t. II, p. 240 et suiv.

GRIMALDI (*Giovanni-Francesco*), surnommé *il Bolognese*, peintre, architecte et graveur italien, né à Bologne, mort en 1680. Dans la peinture il avait pris le Corrége pour maître, et l'imitait heureusement: bon architecte, il laissa des monuments qui servent encore de modèles aujourd'hui. Il travailla quelque temps avec l'Albane, et lui emprunta la grâce affectée de son pinceau. De ces différentes combinaisons, il se créa un genre particulier. Sa touche est légère, son dessin correct, son coloris plein de force, ses ornements bien soignés, et sa partie architecturale à l'abri de la critique. On lui reproche d'avoir trop employé le vert; mais si aujourd'hui ses teintes décolorées et tournant *au bleu* sont désagréables, il faut reconnaître qu'elles n'étaient pas ainsi lorsqu'il les enleva de sa palette. Comme tant d'autres de ses contemporains, il ignorait l'altérabilité des principes colorants. Innocent X l'employa au Vatican, dans le palais Quirinal, et à San-Martino-del-Monte. Grimaldi vint à Paris, et y fut reçu honorablement par le cardinal Mazarin. Sa fortune égala son talent. Ses œuvres sont fort recherchées des connaisseurs; la galerie Colonna en possède plusieurs. Il gravait fort bien, et reproduisit avec talent ses principaux tableaux et plusieurs paysages du Titien. On a souvent confondu ses productions avec celles de son fils Alessandro. A. DE LACAZE.

Orlandi, *Lettere pittoriche*, t. II, p. 288. — Lanzi, *Storia della Pittura*, liv. IV.

GRIMALDI-CAVALLERONI (*Geronimo*), prélat italien, né à Gênes, le 20 août 1597, mort à Aix, le 4 novembre 1685. Il descendait de la branche napolitaine des Grimaldi, entra dans la carrière ecclésiastique, et y obtint un rapide avancement. Grégoire XV le fit référendaire de l'une et l'autre signature en 1621. Il était archevêque de Séleucie et évêque de Brugneto, lorsqu'en 1621 Urbain VIII lui donna la barrette comme prêtre cardinal des titres de Saint-Eusèbe et de La Trinité in-monte-Pincio. Il eut quelques démêlés avec Innocent X, à cause de la famille Barbarini, dont il prit généreusement la défense. Louis XIV ayant nommé Grimaldi archevêque d'Aix, Innocent X refusa de lui accorder les bulles sacramentales; néanmoins,

[illegible] Grimaldi [illegible] supplications [illegible] régulièrement; mais le pape Alexandre VII, dès son avènement, s'empressa de la [illegible] (26 novembre 1655). Louis [illegible] dans son palais le [illegible] et qui avec elle de [illegible] théologiques. Il se fit remarquer par sa piété, il fonda un séminaire pour les [illegible] qui désiraient se [illegible] à l'état ecclésiastique. Il se montra très-sévère contre les dissidents : un ecclésiastique de Saint-Tropez, nommé Raimondo, ayant donné deux volumes contre les premiers tomes de la *Théologie morale* de Grenoble, Grimaldi fit [illegible] contre lui à Rome, obtint sa condamnation, l'obligea à se rétracter, et le chassa d'Avignon. En 1659, il apaisa un soulèvement du peuple d'Aix, qui voulait [illegible] un certain nombre de membres du parlement de Provence, et entre autres Henri Forbin d'Oppède, premier président. L'année suivante, Louis XIV lui confia plusieurs missions à Rome. Il y représenta constamment les intérêts de la France, et se trouva aux conclaves où Innocent X, Alexandre VII, Clément IX et Innocent XI furent élus. Il [illegible] lorsqu'il mourut, doyen du sacré collége. A. L.

Le P. [illegible], dans *Le grand Dictionnaire historique* de Moréri.

GRIMALDI (*Nicolò*), prélat génois, né le 6 décembre 1645, mort à Rome, le 25 octobre 1717. Il n'est guère connu que pour son immense richesse, et paraît avoir souvent oublié que le royaume du Christ n'était pas de ce monde. Il réunit en vit [illegible] de charges lucratives accumulées sur la tête d'un seul personnage. Il fut d'abord clerc de la chambre apostolique et préfet des chemins et rues de Rome. En mars 1698, il devint votant de la Signature de Grâce; en avril, secrétaire de la Congrégation des Eaux et préfet de l'Annone pontificale. Après avoir tiré bon parti de ces différents emplois, il les quitta pour, en décembre 1701, devenir secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers. Le pape Clément XI le créa cardinal du titre de Sainte-Marie-in-Cosmedin, le 17 mai 1706. Le 14 septembre suivant, Grimaldi était légat de Bologne. Après avoir été plusieurs années préfet de la Consulte, le 8 juin 1716, il passa dans l'ordre des prêtres-cardinaux, et opta pour le titre de Saint-Matthieu-in-Merulana. Il mourut peu après, laissant à un de ses neveux quatre millions d'écus romains en espèce. Sa fortune était [illegible]. A. L.

[illegible] *des Cardinaux*. — Moréri, *Grand Dictionnaire historique*.

GRIMALDI (*François*), humaniste italien, né [illegible] royaume de Naples, vers 1678, mort [illegible] en 1738. Admis jeune dans la Société de Jésus, il fit d'abord les basses classes, et fut chargé de la rhétorique au collége Romain.

On a de lui : *De* [illegible] in-8°; — *De* [illegible] in-8°; — [illegible] ce poëme a été inséré dans le [illegible] *Poemata didascalica*; Paris, [illegible]

Dizionario istorico.

GRIMALDI, marquis de [illegible] (*Louis-Scipion*), jurisconsulte [illegible] génois, né à Aix, vivait dans la [illegible] du dix-huitième siècle. Il était [illegible] tier au parlement de Provence. [illegible] sacrée, écrit-il lui-même, à maintenir [illegible] du sacerdoce et de l'empire, la [illegible] sûreté dans le commerce, l'exactitude [illegible] police et la précision dans la [illegible] de lui : *Arrêts de règlement* [illegible] *parlement de Provence*, avec des [illegible] 1774, in-4°; — *Arrêts notables* [illegible] *parlement de Provence*; Aix, 1768 [illegible]

Journal des Savants, ann. 1775, p. [illegible] — [illegible] *France littéraire*.

GRIMALDI (*Constantin*), jurisconsulte [illegible] philosophe italien, né à Naples, en 16[illegible] dans cette ville, en 1750. Ayant acquis [illegible] naissances étendues en jurisprudence, [illegible] logie, en médecine et même en mathématiques, qu'il apprit tout seul, il défendit avec [illegible] philosophie cartésienne contre les attaques [illegible] lentes du P. Benedictis (voy. ce nom). On a de lui : *Risposta alla lettera apologetica di* [illegible] *detto Aletino nella quale si dimostra* [illegible] *quanto necessaria e utile la teologia* [illegible] *matica e metodica tanto inutile e* [illegible] *volgar teologia scolastica*; — *Risposta* [illegible] *seconda lettera di Ben. Aletino* [illegible] *vedere quanto manchevole sia la* [illegible] *dottrina*; — *Risposta alla terza* [illegible] *Ben. Aletino, in cui dimostrasi* [illegible] *e pia via la filosofia di Descartes*; — [illegible] *derazioni teologiche e politiche fatte* [illegible] *degli editti di S. M. C. intorno alle* [illegible] *ecclesiastiche del regno di Napoli*; [illegible] 1708, 2 vol. in-4°; — *Discussioni* [illegible] *teologiche e filosofiche fatte per* [illegible] *delle risposte alle lettere apologetiche* [illegible] *Ben. Aletino*.

Dizion. istorico (édit. de Bassano). — [illegible] *Dict. histor.*, t. VI, p. [illegible].

* GRIMALDI (*Gregorio*), poëte et [illegible] sulte italien, né à Naples, en 1695, mort [illegible] le 27 novembre 1767. Constantin Grimaldi, [illegible] père, littérateur distingué et [illegible] voulut lui-même l'instruire dans les [illegible] les sciences, et ne lui laissa apprendre [illegible] qu'après une longue et sérieuse étude de l'anti[illegible] quité et de l'histoire romaine. Le fils répondit [illegible] l'espoir du père, et donna des preuves de ses talents en paraissant avec honneur au barreau [illegible] par des productions poétiques qui lui valurent [illegible] son admission à l'Académie des Arcades, [illegible] le nom de *Clariseo Licuntéo*. En 1749 il tomba en disgrâce, pour une certaine correspondance

[illegible] dans [illegible] Lucques; [illegible] tome IV, publié [illegible] à Naples, 1752; [illegible]

[illegible] J. V.

[illegible] jésuite ita- [illegible] était de Civita- [illegible] des Indes orientales, où il [illegible] en forme d'aigle, [illegible] 1751, de Calais [illegible] dirigeant son vol [illegible] bas, et l'on en [illegible]

[illegible] J. V.

[illegible] Antoine), publiciste [illegible] en 1740, à Seminara [illegible] Grimaldi [illegible] grande inclination [illegible] avait étudié la juris- [illegible] à Naples, comme avo- [illegible] auditeur militaire. On [illegible] *Agostino Lomel-* [illegible] Naples, 1766; l'au- [illegible] la musique l'élément [illegible] tel que l'entendaient [illegible] *Ansaldo Grimaldi*; — [illegible] de réhabilitation du [illegible]; — *Riflessioni so-* [illegible] *gli uomini*; Grimaldi, [illegible] regarde l'inégalité [illegible] humaine; — *An-* *nali del regno di Napoli* [illegible]; Naples, 1781, 6 vol. [illegible] volumes de cette seconde partie qui sont de Grimaldi, les quatre derniers sont de [illegible]. La première partie de ces *Annales* [illegible] les événements qui se sont passés de l'an [illegible] de Rome à l'an 400 de notre ère; la seconde, ceux qui ont eu lieu de 400 à 1311. [illegible]

Alcher [illegible], *Elogio di F. A. Grimaldi*; Naples, [illegible], in-8°. — Tipaldo, *Biog. degli Ital. illustri*, t. VII, p. [illegible].

GRIMALDI (*D. Geronimo*, marquis de), diplomate espagnol, d'origine italienne, né à Gênes, en 1720, mort en 1786. Après avoir été chargé de diverses missions sous Philippe V et Ferdinand VI, il devint ambassadeur à Paris sous Charles III, et l'un des principaux agents du changement politique opéré par le pacte de famille. Il conserva cette place importante pendant la guerre qu'amena ce pacte, et fut après la conclusion de la paix appelé au ministère des affaires étrangères par Charles III. A son arrivée à Madrid, le nouveau ministre se montra hautain envers les envoyés étrangers, et manifesta ouvertement sa prédilection pour la France, à tel point que le duc de Choiseul se vantait d'exercer un plus grand ascendant à Madrid qu'à Versailles.

L'issue malheureuse d'une expédition qu'il conseilla contre Alger porta atteinte à son crédit. Fatigué des embarras de sa position, il abandonna son portefeuille au comte de Florida-Blanca, et retourna en Italie. Le roi récompensa les services de Grimaldi par le titre de duc et le rang de grand d'Espagne pour lui et ses héritiers.

V. MARTY.

W. Coxe, *L'Espagne sous la maison de Bourbon*, trad. par *Muriel*, in-8°, 6 vol.

GRIMALDI (*Dominique*, marquis), économiste italien, né en 1735, à Seminara (royaume de Naples), mort à Reggio, le 5 novembre 1805. Après avoir étudié le droit, il se rendit à Gênes, se fit réintégrer au rang des patriciens, et remplit quelques emplois. Il s'appliqua à l'étude de l'agriculture et à l'exploitation des huiles et des étoffes de soie, et fit pour cet objet quelques voyages en Suisse et en France. Il fit construire ou envoya en Calabre diverses machines qu'on n'y connaissait pas, et introduisit dans sa patrie la culture des pommes de terre, y fit établir des prairies artificielles, des jardins à la française, et construire des moulins à huile. Ces essais dérangèrent sa fortune. Il se mit à écrire sur l'agriculture. En 1780 il fut nommé membre du conseil des finances, et reçut une mission pour surveiller les travaux de la sériciculture en Calabre. Arrêté en 1799 comme ayant pris part aux mouvements révolutionnaires, il parvint à se justifier, et recouvra les bonnes grâces de son souverain. On a de lui : *Mémoire sur l'herbe appelée Sulla*, imprimé aux frais de l'Académie des Georgofili de Florence; — *Essai sur l'Économie agricole pour la Calabre ultérieure*; Naples, 1770, in-8°; — *Instruction sur les nouveaux procédés pour la fabrication de*

[illegible] relatives à la [illegible] sur une [illegible] à Reggio pour [illegible]; Messine, [illegible] J. V.

[illegible]

[illegible] (Jean-Marie), prélat italien, [illegible] (Piémont), le 2 janvier 1754, [illegible] 1830. Il tenait par son père [illegible] Grimaldi de Mentone, par sa [illegible] d'Alciat. Après avoir fait ses [illegible], il embrassa l'état ecclésiastique, [illegible] en théologie à l'université de [illegible] à Verceil en 1779, fut nommé [illegible] de la cathédrale en 1782, puis évêque [illegible] en 1797. Lors de la réunion du Piémont à la France, son siége fut supprimé; mais il fut [illegible] nommé évêque d'Ivrée. Il assista en 1811 au concile assemblé à Paris, fit partie de la commission chargée de rédiger la réponse au message de l'empereur, et soutint hardiment les droits du souverain pontife. En 1817 le roi de Sardaigne rétablit l'ancienne division épiscopale, et nomma Grimaldi au diocèse de Verceil, qui venait d'être érigé en archevêché. J. V.

Biografia popolare; Turin, 1845, et suiv. in-4°.

GRIMALDI (*Louis* DELLA PIETRA, marquis), patricien génois, né en 1762, à Gênes, mort à Turin, le 31 juillet 1834. Il s'occupa de musique, et composa quelques morceaux pour le violon. Il épousa la fille d'un avocat de Florence, qui donnait des concerts; cette femme était excellente musicienne. Il n'eut que deux filles de son mariage, et vit la principauté de Monaco passer dans une autre branche de sa famille. Bien que le congrès de Vienne eût reconnu en 1815 les titres du duc de Valentinois sur cette principauté, le marquis de Grimaldi revendiqua les droits agnatiques de sa famille, comme dernier représentant de Lambert Grimaldi, qui en 1563 avait reçu l'investiture du duc Emmanuel-Philibert de Savoie. La mort mit fin à ses réclamations. J. V.

Biografia popolare; Turin, 1845 et suiv.

GRIMALDO (D. *Jose* GUTIERREZ DE SOLORZANO, marquis DE), homme d'État espagnol, [illegible] en 1664, mort à Madrid, en

[illegible] dans la cuisine [illegible] d'Orry, ministre [illegible] dans ses bureaux. D'[illegible] au ressources, Grimaldo [illegible] protecteur, qu'il [illegible] madame des Ursins, du roi et de la [illegible] un extérieur grotesque, il cachait [illegible] une dextérité qui le rendaient [illegible] des affaires; et son caractère [illegible] lui fit beaucoup d'amis. Il [illegible] d'État au département de la [illegible] guerre, et siégea en 1714 au conseil [illegible] son attachement et sa constante [illegible] et à la princesse des Ursins le rendi[illegible] à Alberoni, qui l'exila du pouvoir [illegible] enlever son titre de ministre d'État. [illegible] qui n'avait jamais cessé de l'aimer, [illegible] rang de premier ministre. Grimaldo [illegible] mis à travailler avec le monarque, à [illegible] de tous les autres secrétaires d'État. C'est [illegible] mains que passèrent toutes les grandes [illegible] guerres, alliances et traités. Par ses [illegible] polies et gracieuses, il s'établit si bien [illegible] faveur publique, que la reine Élisabeth Farnèse (voy. ce nom) se vit obligée [illegible] le traiter avec distinction. Il essaya [illegible] son infime naissance sous les armes [illegible] maldi, et fut décoré de l'ordre de la [illegible] d'Or, en 1724, pour avoir porté à [illegible] jeune prince Louis, la renonciation de [illegible] la couronne. V. [illegible]

Saint-Simon, *Mém.* — *Mém.* de Noailles, [illegible] — Saint-Philippe, *Los Commentarios de la* [illegible] *Succession de España.* — Vicente Bacallar [illegible] *tória de re Philippe V el animoso desde* [illegible] *su reinado hasta la paz del año 1725*; [illegible] 4 vol. in-12.

GRIMANI (*Antonio*), doge de Venise, [illegible] 1436, mort le 7 mai 1523. Il appartenait [illegible] des plus puissantes familles patriciennes, [illegible] plit avec distinction plusieurs charges [illegible] tantes dans la république et divers com[illegible] ments dans les armées vénitiennes. Il [illegible] surtout la réputation d'un habile marin. [illegible] il était procurateur de Saint-Marc : il fut la [illegible] année nommé capitaine général de la [illegible] Venise envoya contre le sultan Bajazet [illegible] Loredano était son lieutenant. Leur [illegible] ne fut pas heureuse : battus devant l'île [illegible] Sapienza, ils ne purent empêcher la prise [illegible] pante. Grimani fut accusé d'avoir [illegible] échecs par sa jalousie. Pour Loredano, [illegible] gadors du commun le citèrent devant le [illegible] conseil, qui ordonna son exil dans les [illegible] Cherso et d'Ossero. Son fils, *Domenico*, [illegible] 1460, qui avait été fait cardinal en 1493, [illegible] pape Alexandre VI, offrit de subir la peine [illegible] noncée contre son père, et lorsque Grimani [illegible] embarqué, chargé de chaînes, pour son lieu d'[illegible] il l'aida à porter ses fers. Ce trait de dévouement filial adoucit le peuple envers Grimani, et [illegible] posa à la clémence pour le vieux général, [illegible] être plus malheureux que coupable. [illegible]

[illegible] il de pas- [illegible] séjour dans [illegible] pour gagner la [illegible] et couvrit de son [illegible] saint-père en faveur [illegible] renouvelés, le [illegible] aux dignités. Enfin, [illegible] Leonardo Loredano [illegible] d'une commune voix, [illegible] Grimani (7 juillet), [illegible] quatre-vingt-cinq années. [illegible] que vingt-deux mois, et [illegible] dans le dogat. Le car- [illegible] n'eut que quelques mois [illegible] le 27 août 1523.

Alfred de Lacaze.

[illegible] liv. X. — Laugier, *Codex* [illegible] part. II, sectio VI, p. 30. — [illegible] XVI, t. IV, p. 86. — Daru, [illegible] liv. XXV, p. 2. — Petri [illegible] 75 et 75.

[illegible]), quatre-vingt-dixième [illegible] le 26 décembre 1605. Il [illegible] 1595, à Pasquale Cicogna. [illegible] contre le saint-siége les [illegible] la succession d'Al- [illegible] mais la renonciation de [illegible] le différend. Gri- [illegible] expédition contre les [illegible] la Croatie, qui infestaient [illegible] Ces forbans vi- [illegible], et furent obli- [illegible] En 1600, Henri IV, [illegible] obtint son inscription [illegible] vénitienne, avec le [illegible] prérogative à sa [illegible] le fameux démêlé [illegible] république de Venise [illegible]; ce démêlé portait [illegible] d'un cha- [illegible] de Narvesa, accusés [illegible] d'un dé- [illegible] ecclésiastiques d'ac- [illegible] la défense formelle de [illegible] sans l'autorisation de [illegible] le 10 décembre deux [illegible] l'obliger à faire rap- [illegible] l'autre lui enjoi- [illegible] ecclésiastiques arrêtés [illegible] Mattei. Le tout [illegible] d'excommuni- [illegible] présentés au sénat le [illegible] du doge, qui était très- [illegible]. On en renvoya, [illegible] après l'élection d'un [illegible] épousé Morosina [illegible] 1605. Ce fut la der- [illegible] cet honneur. Celles [illegible] plus que les pré- [illegible] l'État, et ne partici- [illegible] honneurs ni aux [illegible] Leonardo Donato fut [illegible]. Ce prince a laissé une grande réputation de justice et d'habileté [illegible].

Niccolò Doglioni, [illegible]. — Paolo Sarpi, *Historia particolare* [illegible] *tra l'[illegible] Paolo V e la* [illegible] *di Venezia*, liv. I. — Daru, *Histoire de Venise*, t. IV, liv. XXVIII, p. [illegible]. — [illegible] *Correspondance et Lettres au roi du 10 décembre* [illegible], manuscrit de la Bibliothèque [illegible]. — [illegible] *Historia Veneziana*, liv. XVII. — De [illegible] *Correspondance*, manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Dupuy, n° 671.

GRIMANI (*Pietro*), cent-seizième doge de Venise, mort au commencement de mars 1752. Il succéda, le 20 juin, à Ludovico Pisani. L'Italie était alors le théâtre de la guerre occasionnée par la succession de l'Autriche, que Marie-Thérèse disputait à la moitié de l'Europe. Le sénat vénitien se déclara pour la neutralité, et rejeta les sollicitations du comte d'Holdernesse, qui le pressait de se déclarer en faveur de la reine de Hongrie. En 1749, Grimani termina amiablement les contestations qui existaient depuis longtemps entre la république et le saint-siége au sujet des limites du duché de Ferrara. La même année, il se ligua avec le pape Benoît XIV, le roi des Deux-Siciles et les Génois contre les corsaires d'Alger et de Tunis, qui ruinaient le commerce méditerranéen. En 1750 le doge rompit de nouveau avec le souverain pontife, à l'occasion du patriarcat d'Aquilée, auquel les Vénitiens et l'impératrice reine prétendaient nommer chacun de leur côté. Benoît XIV, choisi pour arbitre, rendit un bref, le 19 novembre 1749, par lequel en maintenant le sénat dans la possession où il était de nommer seul le patriarche d'Aquilée, il établissait en même temps dans la partie autrichienne de ce patriarcat un vicaire apostolique, pour soustraire les sujets autrichiens à la juridiction du prélat vénitien. Ce tempérament déplut au sénat, qui protesta. Benoît XIV ne tint nul compte de cette opposition, et le 27 juin 1750 il créa évêque *in partibus* et vicaire apostolique d'Aquilée le comte d'Artimis, chanoine de Bâle. La république rappela alors son ambassadeur, signifia au nonce de sortir de son territoire, et arma sur terre et sur mer. Le pape, intimidé, se mit hors de cause, et laissa le différend à vider entre les deux intéressés. Les rois de France et de Sardaigne s'interposèrent comme médiateurs, et en 1751 l'affaire fut accommodée, de la manière suivante : le patriarcat d'Aquilée fut supprimé et son diocèse divisé en deux archevêchés, l'un à la nomination du sénat, celui d'Udine, l'autre, dont le siége était à Goritz, au choix des princes autrichiens. Grimani mourut l'année suivante, et Francesco Loredano lui succéda.

Alfred de Lacaze.

Daru, *Histoire de Venise*, t. V, liv. XXXV, p. 188-[illegible].

GRIMAREST (*Jean-Léonor* Le Gallois, sieur de), littérateur français, né à Paris, mort dans la même ville, en 1720, à un âge assez avancé, était maître de langues à Paris, et enseignait le français aux seigneurs étrangers qui visitaient

[illegible] il travaillait aussi auprès d'eux les [illegible] de cicérone. Comme il avait fait une [illegible], il vivait dans la [illegible] qu'il connaît. Il ne [illegible] se vanta que [illegible] avec prétention que [illegible] donné de l'esprit à tout [illegible] ; *Campagnes de [illegible]*, Paris, 1706, in-12 ; [illegible] c'est la suite d'un autre volume, [illegible] *et curieux*, qu'on [illegible], que Grimarest avait [illegible] parision ; — *Les Campagnes de Charles XII, roi de Suède* ; Paris, 1705, 4 vol. in-12 ; pitoyable ouvrage au jugement de Lenglet-Dufresnoy ; — *Vie de M. de Molière* ; Paris, 1705, in-12 ; revue et corrigée, Amsterdam, 1705, in-12 ; — *Additions à la Vie de M. de Molière, contenant une réponse à la critique qu'on en a faite* ; Paris, 1706, in-12. Voltaire dit que cette vie de Molière est pleine de contes faux ; Grimarest prétendait cependant qu'elle était écrite sur les mémoires du comédien Baron ; — *Traité du Récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation et dans le chant, avec un traité des accents, de la quantité et de la ponctuation* ; Paris, 1707, in-12 ; nouv. édit., augm., Amsterdam, 1740, in-12 ; — *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial, avec un discours sur ce qu'on appelle usage dans la langue françoise* ; Paris, La Haye, 1709, in-12 ; Paris, 1735, in-12. Le père Le Long attribue à cet écrivain des *Mémoires historiques de la révolte des fanatiques*, Paris, 1708, in-12, qui, dit M. Quérard, sont de Fr. Duval, de Tours. J. V.

[illegible], *Bibl. hist. de la France*. — Goujet, *Bibl. franç.*, tome II, p. 178. — [illegible], *Le Siècle littéraire*. — Quérard, *La France littéraire*.

GRIMAREST (*Charles-Honoré* Le Gallois de), grammairien français, fils du précédent, a publié : *Éclaircissements sur les Principes de la Langue Françoise* ; Paris, 1712, in-12 ; — *Nouvelle Grammaire Françoise, réduite en tables* ; Paris, 1719, in-4°. Il s'était servi des travaux de Régnier Desmarais et du P. Buffier ; ce dernier se plaignit du plagiat ; — *Lettre d'un Gentilhomme périgourdin à un Académicien de Paris, sur la réfutation de la Grammaire françoise de l'abbé Antonini, par M. de la Lande, interprète du roi, etc.* ; Paris, 1730, in-12, réimprimée l'année suivante, avec la *Réponse* du sieur de la Lande, maître de langues ; — *Recueil de Lettres sur divers sujets* ; Paris, 1725, 1729, in-12. J. V.

Goujet, *Biblioth. franç.*, tome I, p. 66, 193. — Quérard, *La France littéraire*.

GRIMAUD (*Jean-Charles Marguerite-Guillaume* de), médecin français, né à Nantes, en 1750, mort dans la même ville, le 5 août 1789. Il fit ses études médicales à Montpellier, et fut reçu docteur en 1770. En 1781 il obtint la place de professeur adjoint et de [illegible]. L'excès de travail ruina sa [illegible] assez faible, et il mourut [illegible]. Essayant de concilier le système de [illegible] de Barthez ; mais malgré ses [illegible] de ses raisonnements, il ne réussit [illegible] solidement les doctrines qu'il voulait [illegible] ; cependant il a rendu des services [illegible]. On a de lui : *Essai sur* [illegible] ; Montpellier, 1776, in-4° ; — *Mémoire sur la Nutrition* ; Montpellier, 1787-1789 [illegible] ; — *Cours de Fièvres*, ouvrage posthume [illegible] par Dumas ; Montpellier, 1791, 3 [illegible] ; *Cours complet de Physiologie* ; [illegible], 2 vol. in-8°.

Biographie médicale.

GRIMAUDET (*François*), jurisconsulte français, né à Angers, en 1520, mort [illegible] 1580. Il prétendait descendre de la famille italienne des *Grimaldi*, mais [illegible] la réputation dont il jouit qu'il [illegible] son érudition, au courage civil dont [illegible] tes fois preuve. Nommé en 1558 [illegible] au présidial d'Angers, il prononça [illegible] 1560, aux états provinciaux d'Anjou, [illegible] harangue célèbre, qui le fit accuser [illegible] confondre, malgré ses protestations [illegible] huguenots. Dans ce discours imprimé [illegible] de *Remontrances aux États d'Anjou* [illegible] soutenait entre autres propositions que [illegible] cile général ne doit pas seulement [illegible] d'évêques et de prélats, mais aussi [illegible] en sorte que le concile indiqué à [illegible] être nul si les laïques n'y [illegible] ajoutait que « la convocation des [illegible] toute la chrétienté et la réformation de [illegible] appartiennent à la puissance séculière [illegible] l'ecclésiastique ». Raoul Surgain, [illegible] à Angers, fit un livre pour lui [illegible] 15 avril 1561 la Sorbonne condamna [illegible] tions extraites du discours de Grimaudet [illegible] tint dès lors du barreau, et ne donna [illegible] des consultations. Lors de la Saint-[illegible] son frère Jean, argentier du roi de [illegible] épargné, par ordre exprès d'Henri III [illegible] jou, adressé aux échevins d'Angers [illegible] Grimaudet, dont la vie n'était pas moins [illegible] dut sans doute à la même protection [illegible] pas inquiété ; car l'année suivante [illegible] nommé chef du conseil et maître [illegible] du même prince, et prêta serment en [illegible] lité le 20 mai 1574 (1). On a encore [illegible] maudet : *Commentaria ad edictum* [illegible] *dictione judicum præsidalium* [illegible] *anno* 1550 ; Paris, in-8° ; — *Remontrances aux États d'Angers* ; Angers, [illegible] 1561, in-8° ; Poitiers, in-12 ; — [illegible] *du droit des retraits lignagers* ; [illegible] in-8° ; réimprimé depuis avec les [illegible] P. Ayrault, qui en tête avait mis [illegible]

(1) Le portrait de Grimaudet est gravé [illegible]

[illegible]

... Paris ... in-8° ... in-fol. ...

[illegible]

... et du ...

[illegible]

... ce qu'on ... les ... au ... de doute ... réussi. Grimlaïc ... traits ... des Pères, des Vies des saints, ainsi que des anciennes règles monastiques, notamment de celle de Saint-Benoît, il prescrit à plusieurs reprises l'étude comme une obligation indispensable. Sa règle, divisée en soixante-neuf chapitres, est écrite avec méthode; on y remarque une piété éclairée. Cette règle fut publiée pour la première fois par D'Achery, sous le titre de *Regula Solitariorum*, Paris, 1653, in-12. Holstenius l'inséra dans son *Codex Regularum*, Rome, 1661, Paris, 1663, in-4°. B. H.

Histoire littéraire de la France, t. V, p. ...

GRIMM (*Frédéric-Melchior*), célèbre critique français, d'origine allemande, né à Ratisbonne, le 26 décembre 1723, mort à Gotha, le 19 décembre 1807. Élevé avec distinction à l'université de Leipzig, où il eut Ernesti pour professeur, il accompagna à Paris le comte de Schomberg, dont il instruisait les enfants. Il s'attacha ensuite au prince de Saxe-Gotha, mais avec peu de profit, à ce qu'il semble; car J.-J. Rousseau, dont il fit la connaissance vers 1749, le trouva dans un mince état de fortune. Pauvre lui-même et peu connu, Rousseau rendit à Grimm le service de le mettre en relation avec les principaux littérateurs de l'époque. Le jeune Allemand, très-instruit et très-habile, s'insinua bientôt auprès du neveu du maréchal de Saxe, l'aimable et prodigue comte de Friesen, devint son secrétaire, et fut introduit par lui dans les plus brillantes sociétés de Paris. Il avait alors dans le caractère quelque chose de sentimental et d'exalté, « un fonds de romanesque allemand qu'il dut recouvrir et étouffer, » dit M. Sainte-Beuve. Si l'on en croit son biographe Meister, il ressentit pour une princesse allemande un profond et mystérieux amour, qui faillit le conduire au suicide. Un peu plus tard, il éprouva pour une chanteuse de l'Opéra une passion dont Rousseau, alors son ami intime et depuis son ennemi implacable, a tracé un tableau fort plaisant et sans doute exagéré. « Grimm, dit Rousseau, après avoir vu quelque temps Mlle Fel, s'avisa tout à coup d'en devenir éperdument amoureux, et de vouloir supplanter Cahusac. La belle, se piquant de constance, éconduisit ce nouveau prétendant. Celui-ci prit l'affaire au tragique, et s'avisa d'en vouloir mourir. Il tomba tout subitement dans la plus étrange maladie dont jamais peut-être on ait ouï parler : il passait les nuits et les jours dans une continuelle léthargie, les yeux bien ouverts, le pouls bien battant, mais sans parler, sans bouger, paraissant quelquefois entendre, mais ne répondant jamais, même par signes, et du reste sans agitation, sans dou-

[illegible] s'il est [illegible] et je [illegible]. Un beau jour il se [illegible] un train de vie [illegible] beaucoup la musique, et [illegible] par Mlle Fel, il y avait autant de [illegible] que de l'amoureux. Il était partisan [illegible] le coin de la reine, comme [illegible] avaient déclaré la guerre à l'Opéra français. Il publia à ce sujet une brochure [illegible] : *Le petit Prophète de Boehmischbroda*, où il plaidait en style biblique la cause de la musique italienne. Ce pamphlet, original et piquant, eut du succès, et Voltaire s'écria en le lisant : « De quoi s'avise donc ce Bohémien d'avoir plus d'esprit que nous? » Un mot pareil suffisait pour faire la réputation de celui qui en était l'objet, et Grimm fut dès lors compté parmi les plus spirituels écrivains français. L'abbé Raynal, qui adressait une correspondance littéraire à quelques princes étrangers, le choisit pour suppléant, en 1753. Grimm commença, sous le nom d'un autre, une œuvre qu'il devait porter à sa perfection. En même temps il s'attacha de plus en plus à la société parisienne. Présenté par Rousseau à Mme d'Épinay, il fixa aussitôt l'attention de cette dame, dont la réputation était assez mauvaise, mais qui valait mieux que sa réputation. Dès le début il la défendit contre une grave accusation d'improbité. Le bruit courait que Mme d'Épinay avait dérobé et détruit des papiers dont la perte compromettait à son profit la fortune d'un de ses parents. Ce bruit trouva des échos à un dîner du comte de Friesen, et Grimm, qui les releva avec vivacité, dut échanger des coups d'épée avec un des convives. Les deux adversaires se blessèrent légèrement, et quelques jours après les papiers se retrouvèrent. Cet incident romanesque attacha décidément Grimm à Mme d'Épinay, et cette liaison eut entre autres conséquences celle de le brouiller avec Rousseau. Celui-ci s'est cruellement vengé des torts que Grimm eut à son égard. Il a présenté dans ses *Confessions* la conduite de son ami sous le jour le plus odieux. Sans accepter comme fondées ses assertions passionnées jusqu'au mensonge, il faut reconnaître que Grimm se montra peu reconnaissant des services que Rousseau lui avait rendus. Il l'avait vu avec peine s'établir à L'Ermitage, petite habitation qui dépendait de la maison de campagne de Mme d'Épinay; il ne se souciait pas qu'il y restât, et il ne contribua pas à lui en rendre le séjour agréable. Mais si sa conduite ne fut pas celle d'un ami, il observa du moins les convenances, et sut tout mettre de son côté, même le bon droit. Tout en réglant cette affaire d'intérieur, il saisit et assura sa position, un moment ébranlée par la mort du comte de Friesen. Sa *Correspondance*, d'abord adressée à la princesse de Saxe-Gotha, finit par s'étendre à six princes souverains, dont les principaux étaient l'impératrice de Russie, le roi de Suède, le roi de Pologne. Le [illegible] considération [illegible] lui valurent des [illegible] de Francfort le choisit pour [illegible] de la cour de France. [illegible] rait que le spirituel [illegible] fonctions diplomatiques [illegible] tait dans sa *Correspondance* [illegible] dépêche qui contenait des [illegible] ministres français fut intercept[illegible] peu scrupuleuse, de Louis XV, et [illegible] sa place. Ses augustes corresp[illegible] putèrent l'honneur de le dédommag[illegible] perte. Il fut créé baron de l'Empire [illegible] conseiller d'État et grand-cordon de [illegible] dimir à Saint-Pétersbourg. Ces disti[illegible] flattèrent son amour-propre et augme[illegible] morgue naturelle, n'ajoutent rien [illegible] sa réputation. La postérité ne voit [illegible] diplomate ni le baron de l'Empire; [illegible] habile correspondant littéraire et l'un [illegible] miers critiques du dix-huitième siècle.

Les seize volumes de sa *Correspon*[illegible] tiennent l'histoire complète, détaillée, [illegible] térature française de 1752 à 1790, [illegible] écrite au jour le jour, et reprodui[illegible] les impressions du narrateur. Gr[illegible] esprit positif, d'une forte instruction [illegible] grande connaissance du monde. Il [illegible] haut degré les trois qualités essenti[illegible] tique, l'étendue, la finesse et la [illegible] tous les ouvrages, sur tous les auteurs [illegible] jugements généralement exacts, [illegible] toujours nets, précis, qui frappent [illegible] Ses points de vue, s'ils ne sont pas [illegible] élevés, ne sont jamais du moins [illegible] communs. Sans fatigue et sans effort [illegible] et touche à tous les sujets, aux [illegible] comme aux plus légers. Familier avec [illegible] tières les plus élevées, la politique, [illegible] phie, habitué aux discussions les [illegible] il ne dédaigne ni les petits vers, ni [illegible] contes; il ne repousse aucun sujet, [illegible] cune forme de critique. Le ton de [illegible] est fin et railleur, amer et inexorable [illegible] s'agit d'idées religieuses, s'élevant [illegible] haute gravité, et parfois aussi se [illegible] gaieté en des parodies amusantes, [illegible] leur portée. Il eut rarement l'occasion [illegible] d'auteurs morts, presque jamais d'au[illegible] siques; cependant, certains passages [illegible] poëtes anciens, d'excellentes pages [illegible] taigne et Shakespeare attestent un [illegible] exempt de préjugés, qui, sans s'arrêter [illegible] versité des formes, recherche et admi[illegible] l'originalité de la pensée, et le génie [illegible] Sur ses contemporains illustres, [illegible] cepté, son plus constant et plus intime [illegible] Grimm est en général sévère et [illegible] Comme presque tous les critiques, il fait [illegible] son esprit aux dépens de ceux qu'il apprécie. [illegible]

[illegible] la sévérité de ses [illegible] [illegible] sa audi- [illegible] pas les [illegible] ou ven- [illegible] il fallut re- [illegible]. La correspon- [illegible] à la censure [illegible] a pu former un [illegible] n'est pas le moins [illegible] plutôt philoso- [illegible] en ce qui touche le [illegible] opinions les plus [illegible]. Il pensait, c'est [illegible] est absurde d'a- [illegible] le meilleur gouver- [illegible] quelle que soit la [illegible] extérieures, chacun [illegible] adopté. A mesure [illegible] ou éclairée, elle a [illegible] contre un an- [illegible] », Grimm [illegible] sans boule- [illegible] de la monarchie fran- [illegible] ses prévisions. Il [illegible]. Pendant plusieurs [illegible] et on nota les [illegible] quitter la France [illegible] corps diplomatique. [illegible] que le vieil- [illegible] avait si bien ac- [illegible] était devenu sa pa- [illegible] d'avoir manqué le [illegible]. En effet sa vie, qui [illegible] années de [illegible]. En 1795 Ca- [illegible] près des États [illegible] le confirma dans [illegible] suite d'une maladie [illegible] facultés intellec- [illegible] forces physiques, et [illegible] vingt-quatre ans.

[illegible] sur *Omphale*, [illegible] de lieu); 1752, [illegible] de *Boehmisch-* [illegible] *Correspondance* [illegible] *critique adressée* [illegible] 1re *partie, de* [illegible] Michaud aîné et [illegible] 2e *partie, de* [illegible], Paris, 1812, [illegible] partie parut avant la [illegible] plus intéressante; [illegible] *partie des années* [illegible] *les années* 1782 *à* [illegible] par Suard, [illegible] *Supplément à la* [illegible] *de MM.* Grimm [illegible] *les opuscules de* [illegible] *Grimm à Fré-* [illegible] *plusieurs mor-* [illegible] Grimm qui [illegible]

[illegible] 1814, [illegible] *nouvelle édition* [illegible] *ordre, avec des notes et des éclaircissements, et où se trouvent rétablies pour la première fois les phrases supprimées par la censure impériale*; publ. par MM. [illegible]; Paris, 1829-1831, 15 vol. in-8° (les notes des trois derniers volumes sont de M. Chéron); — *Correspondance inédite de Grimm et Diderot, et Recueil de lettres, poésies, morceaux et fragments retranchés par la censure impériale en* 1812 *et* 1813; publ. par MM. Chéron et Thory; Paris, 1829, in-8°. L. L.

Saigues, *Notice sur Grimm*, en tête de la 1re partie de la *Correspondance*. — Mme d'Épinay, *Mémoires*. — Rousseau, *Confessions*. — Taschereau, *Notice sur Grimm*, en tête de son édition. — Meister, *Mélanges de Philosophie et de Littérature*. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VII.

GRIMM (*Jean-Frédéric-Charles*), médecin allemand, né à Eisenach, en 1737, mort le 28 novembre 1821. Il prit ses degrés à Gœttingue, devint médecin du duc de Saxe-Gotha et inspecteur des eaux minérales de Ronnebourg. On a de lui : *Dissert. de Visu*; Gœttingue, 17[illegible], in-4°; — *Sendschreiben von der Epidemie zu Eisenach in der ersten Haelfte de J.* 1767, *und die Mitteln wider dieselbe* (Épître sur l'épidémie qui a régné à Eisenach dans la première moitié de l'an 1767, et les moyens de la combattre); Hildburghausen, 1768, in-8°; — *Abhandlung von den Mineralwassern zu Ronneburg* (Traité sur les Eaux minérales de Ronneburg); Altenbourg, 1770, in-8°; — *Bemerkungen eines Reisenden durch Teutschland, Frankreich, England und Holland* (Observations d'un Voyageur à travers l'Allemagne, la France, l'Angleterre et la Hollande); Altenbourg, 1775, 3 vol. in-fol., anonyme. Il a en outre traduit du grec en allemand les *Œuvres complètes d'Hippocrate* (Altenbourg, 1781-1792, 4 vol. in-fol.), et écrit quelques articles dans les *Actes de l'Académie des Curieux de la Nature*. W. R.

Callisen, *Med. Lex.* — *Biographie médicale*.

* **GRIMM** (*Louis-Jacques*), célèbre érudit et philologue allemand, né le 4 janvier 1785, à Hanau. Il étudia d'abord le droit à Marbourg, et seconda plus tard à Paris M. de Savigny, son maître, dans diverses recherches d'érudition. C'est alors qu'il sentit naître en lui le goût de la littérature du moyen âge. A son retour en Allemagne, il fut nommé secrétaire de la guerre à Hesse-Cassel, et devint successivement conservateur de la bibliothèque de Wilhelmshöhe et auditeur au conseil d'État. Lors de la réintégration de l'électeur de Hesse, il accompagna comme secrétaire l'ambassadeur de ce prince, à Paris et au congrès de Vienne. Au mois d'août 1815, il fut envoyé à Paris par le gouvernement prussien, afin de faire restituer les manuscrits précieux enlevés par

[illegible] Les titres de ses ouvrages sont : [illegible] (Sur la [illegible]) ; Gœttingue, 1811, [illegible] — *Deutsche Grammatik* (Grammaire Allemande), t. Ier, Gœttingue, 1819, in-8° ; t. II-IV, [illegible] 1826-1837, in-8°. Ce travail étendu est [illegible] des plus minutieuses sur les formes [illegible] de toutes les branches de l'idiome [illegible], depuis les langues [illegible] jusqu'à celle des Frisons, y compris les divers dialectes allemands du moyen âge. L'examen [illegible] des consonnes et des voyelles contient six cents pages. Il manque encore un volume pour terminer ce monument, qui a donné une impulsion toute nouvelle aux recherches linguistiques en général. — *Deutsche Rechtsalterthümer* (Antiquités du Droit allemand) ; Gœttingue, 18[illegible], in-8° ; ibid., 1854, in-8° ; ce livre important est un recueil des coutumes tantôt poétiques, tantôt bizarres, en vigueur chez les nations germaniques ; on y trouve aussi des détails curieux sur les coutumes [illegible] au moyen âge ; les *Origines du Droit français* de Michelet ne sont qu'un résumé de l'ouvrage de M. Grimm. — *Deutsche Mythologie* (Mythologie Allemande) ; Gœttingue, 1835, in-8° ; ibid., 1844, in-8°. La conclusion de l'auteur est que les dieux des anciens Germains se rapprochent de ceux des Grecs, tandis que les êtres [illegible] ressemblent beaucoup à ceux des [illegible]. Il constate aussi les traces d'un [illegible] primitif, qui, remplacé d'abord par la Trinité de Wuotan, de [illegible] et de Ziu, dégénéra ensuite en polythéisme ; — *Geschichte der deutschen Sprache* (Histoire de la Langue Allemande) ; Leipzig, 1848, 2 vol. in-8°. On y trouve réunies et discutées toutes les données qu'on possède sur les peuples, généralement peu connus, qui figurent dans l'histoire des Germains. Suivant l'auteur, les nations germaniques se relient aux Grecs et aux Latins par les Thraces, dont il établit l'affinité avec les Gètes, [illegible] avec les Daces et les Goths. Dans le chapitre consacré aux Scythes, il re-

[illegible] transformés ont subi une nouvelle [illegible] le haut-allemand. Pour donner un [illegible] cette loi, qui se reconnaît surtout [illegible] [illegible], citons le mot [illegible] grecque, qui devient *fotus* en gothique [illegible] en haut-allemand. L'auteur [illegible] [illegible] des fameuses *gloses* [illegible] dont il [illegible] un grand nombre [illegible] germaniques, en combattant l'opinion [illegible] qui y reconnaissent des traces du celtique [illegible] les caractères grammaticaux [illegible] idiomes germaniques. Les quatre [illegible] ces caractères sont la *Lautverschiebung* [illegible] nous venons de parler, l'*Ablaut*, [illegible] tion des voyelles du verbe pour [illegible] temps, la déclinaison et la conjugaison [illegible]

En communauté avec son frère [illegible] M. Grimm a encore publié : *Kinder- und Hausmärchen* (Contes d'Enfants et du Foyer) [illegible] 1812-1814, 2 vol. in-16 ; ibid., 1819, [illegible] Gœttingue, 1840, 2 vol. in-16 ; ibid., [illegible] in-12 ; Gœttingue, 1850, 2 vol. in-16 [illegible] publié une petite édition en 1 vol. [illegible] septième réimpression a paru à Berlin [illegible] C'est un recueil de contes dont l'origine [illegible] au moyen âge ; leur exquise poésie [illegible] supérieurs aux contes de fées français [illegible] *deutsche Wälder* (Forêts de l'[illegible] mande) ; Cassel et Francfort, 1813-181[illegible] recueil de quelques productions [illegible] moyen âge, telles que *Le Chevalier* [illegible] de Conrad de Wurtzbourg, la *Chronique des Empereurs*, écrite en 1150, et de divers [illegible] sur la littérature de cette époque ; — [illegible] *Sagen* (Traditions allemandes) ; Berlin, 1816, 2 vol. ; — *Deutsches Wörterbuch* (Dictionnaire Allemand) ; Leipzig, 1852-18[illegible] in-4°. Cet ouvrage, encore inachevé, [illegible] modèle de lexicologie, fait connaître [illegible] et les diverses acceptions des mots de [illegible] allemande moderne, depuis Luther [illegible] Gœthe.

M. Grimm s'est aussi fait connaître [illegible] teur ; en cette qualité il a publié : [illegible] *[illegible] viejos* ; Vienne, 1815 ; — *Hymn*[illegible]

[illegible]

[illegible] *Altdeutsche Gespräche* (Conversations sur des sujets [illegible]) [illegible] 2 vol.; — plusieurs dissertations sur la langue et la littérature de l'Allemagne [illegible] Conversations-[illegible].

GRIMMELSHAUSEN (Christophe de), romancier allemand, né en 1618, à Gelnhausen, mort le 17 août 1676. Il fut d'abord soldat, puis greffier à Renchen, dans la forêt Noire; sa vie littéraire est d'ailleurs aussi peu connue. En 1667 il publia un roman, *Le chaste Joseph*, qui passa inaperçu; mais bientôt il se fit remarquer par son *Simplicissimus* (*Abentheuerlicher Simplicissimus, d. i. Beschreibung des Lebens eines seltsamen Vaganten genannt Melchior Sternfels v. Fuchshaim*), Mömpelgard, 1669, que les Allemands regardent comme leur premier roman national; c'est, comme dans les récits *picaresques* des Espagnols, une autobiographie; mais au lieu de raconter des aventures de filous et de mendiants, l'auteur met en scène un personnage qui a traversé toute la guerre de Trente Ans et qui y a joué un rôle. Simplicissimus est le fils d'un paysan, et à certains égards son histoire rappelle celle de Robinson; après avoir servi sous les drapeaux de divers partis, après avoir assisté à bien des batailles (et Grimmelshausen retrace des scènes dont il avait été le témoin oculaire), il parcourt le monde, tombe au pouvoir des Turcs, et subit une longue captivité. Après sa délivrance, il se rend en pèlerinage à Rome, et finit par se retirer dans la forêt Noire, pour y mener la vie d'un ermite. C'est ainsi que se termine le cinquième livre de l'œuvre originale. Une seconde édition, qui parut en même temps (en 1669), renferme une continuation, fort mal écrite, et présentant une série d'épisodes sans vraisemblance et maladroitement entassés; on y reconnaît de suite une main étrangère. On peut reprocher à Grimmelshausen des longueurs et une prolixité parfois fatigante, mais la vivacité des impressions qu'il retrace, la fidélité de ses portraits, le naturel de ses récits, lui prêtent, surtout pour ses compatriotes, un attrait qu'il est extrêmement rare de rencontrer chez les romanciers de cette époque. Dès la seconde année de son apparition, *Simplicissimus* fut réimprimé, en 1670, en 1671, en 1685; il l'a été souvent depuis, et il eut au dix-septième siècle des imitateurs nombreux, qui lui sont restés fort inférieurs. T. de Bulow l'a reproduit en rajeunissant le style; Reichard en a donné un extrait dans la *Bibliothek der Romane*, t. IV, p. 125-140. Parmi les auteurs qui le prirent pour modèle, on cite comme un des meilleurs celui qui composa, sans y mettre son nom, le *Simplicissimus hongrois*, publié en 1683.

G. B.

[illegible]

[illegible] et ses [illegible], d'une [illegible], [illegible] n'était pas [illegible], il [illegible] fort bien les [illegible]

[illegible], t. I, p. [illegible]

[illegible], duc de Bavière, né vers 630, [illegible] Theodon II; il succéda à [illegible], qui ne [illegible]. Le règne de Grimoald n'offre pas d'incidents remarquables; son [illegible], Théodore VI, hérita du pouvoir.

GRIMOALD II, duc de Bavière, tué en 725, [illegible] Théodore VI. A la mort de son père il eut en partage la Bavière supérieure, et usurpa la part de ses deux frères Théodore VII et Ugobert. Il épousa Piltrude, sa belle-sœur. Saint Corbinien fit tous ses efforts pour rompre ce mariage, qu'il considérait comme incestueux, mais il n'y put réussir. Grimoald II tenait sa cour à Freisingen. Il refusa de reconnaître l'autorité des maires d'Austrasie; Charles Martel envahit la Bavière, et défit Grimoald, qui perdit la vie dans le combat. Le vainqueur dépouilla les enfants de Grimoald de l'héritage de leur père, et Piltrude finit misérablement ses jours en France. Ces enfants furent *Firmin*, qui chercha à soulever les Saxons pour appuyer ses droits sur la Bavière; il fut défait, et mourut oublié; *Théobald*, qui fut emmené prisonnier par Charles Martel. Ayant pris part en 741 à une révolte de Sonichilde, belle-mère de Pépin et de Carloman, il fut mis à mort. *Sonichilde*, seconde femme de Charles Martel, fut mère de *Griffon* (voy. ce nom). Prise à Laon par ses beaux-fils, elle fut renfermée dans le couvent de Chelles, où elle mourut.

Alfred de Lacaze.

[illegible] *orientalis*. — Aventin, *Annales Boiorum*, l. III, cap. VI et VIII. — Aribon, *Vita Corbiniani*, [illegible]

GRIMOALD Ier, cinquième duc de Bénévent, [illegible] 667. Il était dernier fils de Gisulfe Ier, [illegible], et succéda en 647 dans le duché de [illegible] à Rodoald, son frère. En 650 il remporta une [illegible] victoire sur les Grecs, qui voulaient s'emparer des trésors de la basilique de Saint-Michel sur le mont Gargan. En 662 le roi Godebert lui envoya Garibald, duc de Turin, pour l'engager à venir à son aide contre son [illegible]

[illegible]

GRIMOALD II, [illegible] mort en 686. Il succéda [illegible]. Il ne régna que [illegible] épousé Wigilinde ou Vigilinde, [illegible] il n'en eut pas d'enfant. [illegible] régna après lui.

GRIMOALD III, [illegible] deuxième fils d'Arigise et d'[illegible] Didier, roi des Lombards, [illegible] après la mort de son père (787). [illegible] en otage à la cour de Charlemagne, [illegible] leur lui rendit la liberté, malgré [illegible] pape Adrien; mais il lui imposa [illegible] conditions de reconnaître sa [illegible] molir les principales forteresses de [illegible] faire raser ses sujets, et de frapper [illegible] au coin du roi de France. (On voit [illegible] Vienne une de ces pièces, où Charles [illegible] côté et Grimoald de l'autre). Grimoald [illegible] duché envahi par son beau-frère [illegible] d'Hildeprand, duc de Spolète, il [illegible] surpateur, et força les Grecs qui [illegible] à se rembarquer. Affermi dans [illegible] coua le joug des Francs, [illegible] d'Acerenza, de Conza et de Salerne, [illegible] la monnaie à sa seule image, et [illegible] dans les actes publics. Il envahit [illegible] de l'Église romaine à l'aide des [illegible] (792). Pépin, fils de Charlemagne, [illegible] lui, mais obtint peu de succès. [illegible] 801 qu'il prit et incendia Théate ([illegible] *Chieti*). Il somma alors Grimoald [illegible] hommage. A cette sommation le [illegible] qu'il était né libre et qu'il comptait, [illegible] tion du ciel, mourir de même. Pépin [illegible] guerre avec vigueur; mais le duc de [illegible] ploya tant de valeur et d'activité qu'il [illegible] toutes les forces de l'Occident. Il [illegible] même temps les Grecs, dont il était [illegible] depuis qu'il avait répudié sa femme. [illegible] de l'empereur Constantin Porphyrogénète, [illegible] moald sut jusqu'à sa mort maintenir [illegible] dance contre les deux plus puissants [illegible] monde, et mourut sans laisser d'enfants, [illegible] rier Grimoald Avrasaitz ou Storésaiz [illegible]

GRIMOALD IV *Storésaiz*, [illegible] de Bénévent, assassiné, en 827. Il [illegible] grands-officiers de son prédécesseur, [illegible] énergiquement la lutte engagée contre [illegible] magne, et obtint enfin, en 812, la [illegible] de son indépendance moyennant [illegible] vingt-cinq mille sous d'or; ce tribut [illegible] Louis le Débonnaire, en 814, à [illegible] Un seigneur bénéventain, Dauferio le [illegible]

[illegible] ... grand, ... teinte ... échappa ... il n'en per- ... et Grimoald ... dans son lit ... et d'Acerenza. ... Grimoald ... brave, équitable ... A. de L.

[illegible] *Vita Caroli*, ... *Longobard.*, ... t. V, p. ... *Annales Tiliani*, ... *Annales Mois-* ... p. ... *Annales* ... LXXXX, ... p. ... Ottavio ... *di Capua*, lib. V, ... *des Français*, t. II.

[illegible] d'Austrasie, mort ... de Pépin de Landen, ... comme maire ... pour lui l'armée et ... un rival puissant ... était précepteur de ... courtisans et de la ... Grimoald parvint ... par Leuthaire, ... il s'attribua toute ... entre ses mains. A ... la plus orientale ... temps la plus bar- ... des Francs. Le duc ... ne voulut ... rois mineurs, ni ... regardait comme ... de la réduire ... par les ducs de ... plus à l'indépen- ... de la monar- ... sur l'Uns- ... à reconnaître ... III; mais dès ... et forma des ... en mourant (656) ... à peine âgé de ... Austrasiens indif- ... crut qu'il était ... enfants, qui ... donner aucune ... la royauté réelle ... des princes mé- ... évêque de ... Dagobert, et le ... En même ... fils, Childe- ... supposé de Sige-

[illegible]

GRIMOALD, maire du palais d'Austrasie, suivant l'auteur des *Annales de Metz*, [illegible] eut pour successeur comme duc de Champagne son frère Grimoald, le second des fils légitimes de Pépin. Le continuateur de la chronique de Frédégaire le présente comme ayant été plein de douceur et faisant d'abondantes aumônes. En 695, Pépin, son père, lui donna la charge de maire du palais de Neustrie, comptant sur lui pour soutenir dans ce royaume l'influence de sa famille. Il se servit de lui également pour assurer la paix qu'il venait de conclure avec la nation remuante des Frisons, en lui faisant épouser Theusinde, fille de leur duc, Radbod. En 714, Grimoald s'était arrêté dans la basilique de Saint-Lambert à Liége, se rendant auprès de son père, qui, sur le point de mourir, l'avait mandé; au moment où il était agenouillé devant la châsse du saint, il fut tué par un Franc, nommé Rantgare. Le motif de ce meurtre est resté inconnu.

Étienne Gallois.

Frédégaire, *Contin.*, cap. CII, p. 452. — *Gesta Reg. Francorum*, cap. XXXXVIIII, p. 571. — *Annales Mettenses*, p. 681. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. II, p. 98-107.

GRIMOARD (*Philippe-Henri*, comte de), général et littérateur français, né à Verdun, vers 1750, mort en 1815, était issu d'une ancienne famille d'Avignon, originaire du Gévaudan, qui avait donné à l'Église le pape Urbain V. Sous Louis XVI, Grimoard remplit une mission en Hollande. A la révolution, il travaillait dans le cabinet du roi, et c'est à lui qu'on doit les plans de la campagne de 1792. Après le 10 août les cartons qui contenaient ces plans furent portés au comité de salut public. Partisan du gouvernement constitutionnel, Grimoard dut se cacher pendant la terreur. On lui doit : *Essai théorique sur les Batailles*; Paris, 1775, in-4°, avec 36 pl.; — *Histoire des dernières Campagnes du maréchal de Turenne de* 1672 *à* 1675; Paris, 1780, 2 vol. in-fol. : « Une introduction pleine de documents précieux sur les affaires du temps, et qui va de 1668 à 1672, précède, dit Quérard, cette histoire, rédigée uniquement d'après les papiers originaux du maréchal. » Les mutilations faites à cet ouvrage par la censure portèrent Grimoard à enlever son nom du titre de ce livre, qui parut sous le nom de Beaurain fils, lequel n'avait fait que graver les cartes et les plans; une dixaine d'exemplaires seulement, distribués à des amis, portent le nom du véritable auteur; — *Lettre du marquis de Caraccioli à M. D'Alembert* (publiée avec

quelques additions par Daudet de Jossan) ; Londres, 1781, in-4° et in-8°. C'est une satire contre Necker, publiée au moment où le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples, quittait Paris; personne ne la crut de celui dont elle portait le nom; réimprimée dans le *Recueil de pièces pour et contre Necker* et dans l'*Histoire du 18 brumaire*, de M. de la Rue en 1821, cette lettre fut attribuée à Beaumarchais; Grimoard avoua plus tard en être l'auteur ; — *Collection de Lettres et Mémoires du maréchal de Turenne*; Paris, 1782, 2 vol. in-fol.; — *Traité sur la constitution des troupes légères et sur leur emploi à la guerre*; Paris, 1782, in-8° : la partie dogmatique de cet ouvrage est du comte de Grimoard, et la partie systématique de Gugy; — *Histoire des Conquêtes de Gustave-Adolphe, roi de Suède, en Allemagne, ou campagnes de ce monarque en* 1630, 1631, 1632, *précédées d'une introduction contenant l'origine et le commencement de la guerre de Trente Ans, avec les plans des principales batailles*; Stockholm, 1782, 11 livraisons in-fol. : cet ouvrage, composé sur la demande de Louis XVI et du roi de Suède Gustave III, n'a pas été achevé. Le manuscrit de l'auteur allait seulement jusqu'en février 1632. La société typographique de Neufchâtel s'étant procuré une grande partie du texte de cet ouvrage le fit réimprimer, en 3 vol. in-8°, en 1789, sous le même titre et sous le nom du comte de Grimoard, bien que le travail de ce dernier s'arrêtât au milieu du troisième volume; — *Tableau historique et militaire de la Vie et du Règne de Frédéric le Grand*; Londres (Paris), 1788, in-8° : l'ouvrage de Muller a servi de guide à l'auteur; — *Correspondance particulière et historique du maréchal de Richelieu en* 1756, 1757 *et* 1758 *avec M. Paris-Duverney, suivie des mémoires relatifs à l'expédition de Minorque et précédée d'une notice sur la vie du maréchal*; Paris, 1789, 2 vol. in-8° ; — *Correspondance particulière du comte de Saint-Germain avec Paris-Duverney*; Paris, 1789; — *Correspondance du cardinal de Bernis avec Paris-Duverney de* 1759 *à* 1769; Paris, 1790; — *Lettres et Mémoires de Gustave-Adolphe, etc., sur les guerres des Suédois en Pologne et en Allemagne*; Paris, 1790 ; — *Considérations sur l'état de la Russie sous Paul Ier, envoyées en* 1737 *à Voltaire par le prince royal, depuis roi de Prusse, auxquelles on a joint sa Dissertation sur la littérature allemande, diverses pièces sur la Russie, et le Mémoire par le roi de Prusse remis en* 1740 *au cardinal de Fleury par le marquis de Beauvau, ambassadeur de France à la cour de Berlin*; Berlin (Paris), 1791, in-8° ; — *Mémoires sur la guerre que les Français ont soutenue en Allemagne depuis* 1757 *jusqu'en* 1762, par de Bourcet; Paris, 1792 ; — *Correspondance du général Dumouriez avec Pache, ministre de la guerre, pendant les campagnes de la Belgique*; Paris, 1793, in-8° ; — *Lettres et Mémoires choisis du maréchal de Saxe*; Paris, 1794, in-8° ; — *Collection de pièces originales, inconnues et intéressantes sur l'expédition de Minorque ou de Mahon, en* 1756; Paris, 1798, in-8°, ouvrage très-rare; — *Recherches sur la force de l'armée française, les bases pour la fixer selon les circonstances, et les secrétaires d'État ou ministres de la guerre depuis Henri IV jusqu'en* 1805; Paris, 1806, in-8°; — *Mémoires de Henri de Campion*; Paris, 1806, in-8° ; — *Mémoires et lettres du maréchal de Tessé*; Paris, 1806, in-8° ; — *Lettres du baron de Vioménil sur les affaires de Pologne en* 1771 *et* 1772; Paris, 1808, in-8° ; — *Tableau historique de la guerre de la révolution de France depuis son commencement, en* 1792, *jusqu'à la fin de* 1794, *précédé d'une introduction générale contenant l'exposé des moyens défensifs et offensifs sur les frontières du royaume en* 1792, *et des Recherches sur la force de l'armee française depuis Henri IV jusqu'à la fin de* 1806, *accompagne d'un atlas militaire, ou recueil de cartes et plans pour servir à l'intelligence des opérations des armées, avec une table chronologique des principaux événements de la guerre pendant les campagnes de* 1792, 1793 *et* 1794; Paris, 1808, 3 vol. in-4° : la publication fut arrêtée par le gouvernement impérial : le premier volume est du général Grimoard; le deuxième est extrait de ses mémoires particuliers ; le troisième est du général Servan ; — *Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières de Henri Saint-John, lord vicomte Bolingbrocke, précédées d'un Essai sur sa vie*; Paris, 1808, 3 vol. in-8° ; — *Traité sur le service de l'état-major général des armées, contenant son objet, son organisation et ses fonctions sous les rapports administratifs et militaires*; accompagné de tableaux et de planches; Paris, 1809, in-8° ; Brunswick, 1811, 2 vol. in-8°. Grimoard publia aussi avec Grouvelle une édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, en 8 vol. in-8°, et les *Œuvres de Louis XIV*. Enfin, il est auteur d'un *Mémoire sur la politique de la France envers l'Autriche*, qu'on trouve fort mutilé dans les *Mémoires de Louis XVI* publiés par Soulavie.

L. L—T.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des Contemporains*. — Quérard, *La France littéraire*.

GRIMOARD (1) (*Nicolas* DE), amiral français, frère du précédent, né à Fontenay-le-Comte, le 25 janvier 1743, guillotiné à Rochefort, le 9 pluviôse an II (7 février 1794). Il entra dans la marine royale, était enseigne en 1770, et lieutenant de vaisseau l'année suivante. En 1778 il fut appelé au commandement de la frégate *La*

(1) Et non *Grimouard*, comme l'écrit la *Biographie* de Michaud.

[illegible] la baie des Re- [illegible] par le vaisseau [illegible] Scipion et [illegible] long combat [illegible] capturer. Il [illegible] sortit de [illegible] presque [illegible] de 24, qu'il [illegible] 1781 il commen- [illegible] composée de La [illegible] de moindre [illegible] anglais, Cou- [illegible] supérieur. [illegible] impossible [illegible] tandis [illegible] un combat [illegible] de général. [illegible] son équipage, [illegible] pavillon que [illegible] couler bas. [illegible] fut traité [illegible] et à ses com- [illegible] Rennes [illegible] le brevet de [illegible] le 24 mars [illegible] *La Magnifique* la [illegible] à La Martinique [illegible] bâtiments. De Gui- [illegible] en vue de [illegible] (8 juin 1781) [illegible] de Chesapeak [illegible] du Roi- [illegible] avec la frégate [illegible] de Port-au- [illegible] n'offrit aucun [illegible] retour, le 17 oc- [illegible] dans les eaux [illegible] anglaise. La Si- [illegible] à la rude [illegible] *Le Scipion* se [illegible] de 90, et *Torbay*, [illegible] d'une goëlette. [illegible] il vire de bord, [illegible] qu'il aborde aussitôt [illegible] essuie les batte- [illegible] celui-ci longe le [illegible] *Scipion* entre deux [illegible] manœuvre, [illegible] d'une dernière [illegible] et reprend sa [illegible] *Torbay* le soin de [illegible] hasard et n'offre [illegible] dangereux aspi- [illegible] de Samana; [illegible] signalé, et [illegible] relever son vais- [illegible] l'équipage. Louis XVI le créa [illegible]

[illegible] nommé contre-amiral [illegible] de Monge, qui lui [illegible] de servir la république, il se retira [illegible] chefert; bientôt il fut accusé de menées [illegible] révolutionnaires. Mis en accusation [illegible] devant le tribunal révolutionnaire de la Charente-Inférieure, il fut condamné à mort le 7 janvier 1794, et exécuté le lendemain.

Alfred de Lacaze.

Archives de la marine. — *Biographie maritime* [illegible].

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (*Alexandre-Balthazar-Laurent*), écrivain français et célèbre gastronome, né à Paris, le 20 novembre 1758, mort en janvier 1838. Son père, fermier général et administrateur des postes, avait épousé Mlle de Jarente, nièce de l'évêque d'Orléans (1). Un seul enfant était né de cette union;

(1) Les Grimod de la Reynière appartenaient à une famille bourgeoise de Lyon. Le grand-père du gastronome fut aussi fermier général, en [illegible], et administrateur des postes. Il est question de sa mort vers [illegible], dans les nouvelles lettres de Voltaire et dans le journal de Collé. Il était renommé pour sa passion de la table. Son fils fit bâtir à l'angle des Champs-Élysées et de la place Louis-XV un bel hôtel, qui porte encore son nom. Le faste de sa maison, son excellente cuisine lui valurent une grande célébrité. Les *Mémoires* de Bachaumont et la *Correspondance* de Grimm ont gardé le souvenir d'une quantité de petits travers de ce financier, qui recevait à sa table les plus grands seigneurs. Un bel esprit disait de lui : « On le mange, mais on ne le digère pas. » Sa femme, pleine d'esprit, était fort galante; elle poussait à l'extrême l'orgueil de sa naissance, ce qui ne lui allait guère après une pareille mésalliance; aussi eut-elle beaucoup à souffrir de la part de son fils. On raconte en effet de lui des anecdotes qui sont loin d'annoncer un bon cœur pour ses parents. Un jour il invite à souper des gens de lettres, des [illegible], des artistes, des militaires, des gens de robe, des apothicaires, des comédiens, par une lettre conçue dans la forme des billets d'enterrement, et dans laquelle on disait que du côté de *l'huile* et du *cochon* on n'aurait rien à désirer. A la porte de l'hôtel un Suisse demandait en entrant si c'était M. de La Reynière *suceur du peuple*, ou son fils, le *défenseur de la veuve et de l'orphelin*, qu'il désirait voir. Des Savoyards faisaient le service. Quatre enfants de chœur étaient placés aux coins de la salle avec leurs encensoirs. « Quand mes parents donnent à manger, dit l'amphitryon, il y a toujours trois ou quatre personnes à table chargées de les encenser; j'ai voulu, messieurs, vous épargner cette peine. Ces enfants s'en acquittèrent à merveille. » Vingt services composaient le souper; le premier ne se composait que de porc. « Comment trouvez-vous ces viandes? dit le président du festin. — Excellentes. — Eh bien! je suis fort aise de vous dire que c'est un de mes parents qui me les fournit. » Le repas se prolongea jusqu'à sept heures du matin. Il avait demandé à ses parents la permission de recevoir quelques amis, et avait obtenu de leur complaisance qu'ils dîneraient en ville pour lui laisser plus de liberté. Qu'on juge de leur étonnement lorsque, rentrant le matin chez eux, ils trouvèrent cette singulière société. Mme de La Reynière s'étant présentée donnant la main au bailli de Breteuil, son fils s'oublia jusqu'à dire tout haut :

Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.

cet enfant avait un défaut de conformation aux mains qui l'obligeait de se servir de doigts postiches, avec lesquels il était très-adroit. On le destinait à la magistrature ; mais cette profession ne lui sourit pas. Il s'en prit à sa mère de sa laideur et de sa difformité, et se plut à la mortifier, en rappelant à tout propos l'origine plébéienne de son père. Il voulut seulement être avocat, disant que s'il avait été juge, il aurait bien pu se trouver dans le cas de faire pendre son père, tandis qu'étant avocat, il conservait au moins le droit de le défendre. Il eut quelques succès au barreau ; ses mémoires se distinguaient par des pensées originales et un style piquant ; mais il préférait l'indépendance et la littérature, passant son temps aux foyers des théâtres, dans les coulisses, fréquentant les actrices et la société du café du Caveau. Il travailla à un journal de théâtre, édita différents ouvrages, et composa des brochures qui eurent un grand succès. Un libelle qu'il publia contre le poëte Fariau Saint-Ange lui valut d'être exilé dans l'abbaye de Blamont, près de Nancy, au moyen d'une lettre de cachet, donnée à sa famille.

Grimod de La Reynière eut de nombreux démêlés avec sa famille. Peu de temps avant la révolution, il fit un voyage à Lyon, où il s'occupa de commerce. Après la terreur, il revint à Paris, où il se réconcilia avec ses père et mère, qui moururent très-âgés et dont la succession rétablit sa fortune. Il avait gaiement supporté les malheurs du temps, et plus tard il disait tranquillement que la révolution avait respecté la plus précieuse de ses propriétés, son appétit. Sous le Directoire, il se remit à faire un journal de théâtre, qui fut supprimé, comme royaliste et contre-révolutionnaire, après le 18 fructidor, parce que l'auteur s'était permis de mal parler des premières actrices du théâtre de la république. Son *Almanach des Gourmands* rendit sa réputation européenne. Les meilleures tables lui étaient ouvertes. Après la chute de l'empire il se retira au château de Villiers-sur-Orge, près de Longjumeau, avec sa femme, ancienne actrice du théâtre de Lyon. Il accepta à la campagne des fonctions municipales. Il fit arranger très-confortablement son château, qui avait appartenu à la fameuse marquise de Brinvilliers, et il y garda, malgré ce fâcheux souvenir, toute son originalité et son excellent appétit. Petit-fils d'un aïeul mort comme il disait, *au champ d'honneur*, c'est-à-dire d'une indigestion de pâté de foie gras, il n'oublia jamais, lui, qu'une certaine dose de sobriété est nécessaire au gourmet (1).

En littérature Grimod de La Reynière débuta par le *Journal des Théâtres*, qu'il rédigea avec Levacher de Charnois, en 1777 et 1778. En 1780 il édita *Le Fakir*, conte en vers, dont l'auteur lui était inconnu, disait-il, mais qui est de Lantier. En 1781 et 1782 il rédigea seul la partie dramatique du *Journal de Neufchâtel*. En 1782 il fit encore paraître *Le Flatteur*, comédie en cinq actes et en vers libres de Lantier, et y ajouta une préface. Au mois d'avril 1783, il publia des *Réflexions philosophiques sur le Plaisir, par un célibataire*, avec cette épigraphe : *Legite, censores, crimen amoris abest.* Cette brochure, in-8°, eut trois éditions dans la même année ; elle contenait une censure vague des mœurs de l'époque. « On y remarque, disait La Harpe dans sa *Cor-*

Depuis ce repas on distingua Grimod le père et Grimod le fils par ces deux épithètes : Grimod *le publicain*, et Grimod *l'avocat*.

Une autre fois, Grimod l'avocat donna un repas à ses confrères en exigeant des convives des preuves de roture. Pour faire peine à sa mère, il s'inclinait très-bas devant les personnes de mince noblesse qui venaient la visiter. Enfin, il s'adonna au commerce, et fit publiquement du trafic. S'étant enfermé un jour dans son appartement, il déclara à son père qu'il n'en sortirait pas à moins de recevoir une somme de cent mille francs, dont il avait besoin pour satisfaire ses créanciers. Grimod le père refuse ; alors Grimod le fils menace de faire sauter l'hôtel avec cent livres de poudre. Dans son effroi le père consent à tout, mais à la condition que son fils lui remettra les cent livres de poudre contre les écus. Le traité s'exécuta ; contre argent, le père reçut en effet cent livres de poudre *à poudrer*.

Pour reconnaître ses vrais amis, Grimod de La Reynière, s'avisa, dit-on, de faire le malade. Il se tint clos chez lui, et sa porte fut fermée à tout le monde. Quinze jours après, il envoie à ses amis un billet de faire part, qui les invite à son convoi, lequel doit avoir lieu le lendemain, à quatre heures du soir. C'était l'heure du dîner. A l'heure dite une bière recouverte d'un drap noir est exposée sous le péristyle. On introduit les personnes qui se présentent dans une salle d'attente tendue de noir. Une demi-heure se passe ; alors une porte s'ouvre à deux battants, et un domestique s'écrie : « Messieurs, vous êtes servis ! » Un repas délicieux les attend ; Grimod de La Reynière est assis à sa place accoutumée. Il n'est donc pas mort ; on s'empresse, on lui adresse des félicitations mêlées d'étonnement : « Messieurs, leur répond-il, le dîner est servi, il pourrait se refroidir, prenez donc vos places. » Le repas n'en fut pas moins joyeux, et l'on rit beaucoup du déboire des absents. Mais Grimod ne se trouvait pas suffisamment vengé, à ce qu'il paraît ; il les invita à leur tour à dîner, et les fit entrer dans une salle à manger décorée en chapelle ardente. Un cercueil ouvert était placé derrière chaque convive, et le repas se passa au milieu de ces apprêts de pompes funèbres.

On raconte encore cette anecdote sur Grimod de La Reynière. Fouché, ministre de la police, l'appela un jour dans son cabinet, et lui reprocha certains propos irrévérencieux qu'on lui attribuait relativement à Napoléon. « Monseigneur, répondit Grimod, on vous a fait un faux rapport ; personne plus que moi n'admire notre grand empereur ; mais peut-être me sera-t-il permis de déplorer l'emploi que S. M. fait de son immense génie. — Comment ! Que voulez-vous dire ? — Oui, monseigneur, s'il s'était appliqué aux progrès de la cuisine, qui sait à quel degré de perfection il l'aurait poussée ! » Le ministre voulait se fâcher ; mais il rit, *et le voilà désarmé*.

(1) Voici quelques-uns des principes qu'il pose dans l'art de manger : « Un véritable gourmand ne se fait jamais attendre. — La méthode de servir plat à plat est le raffinement de bien vivre ; c'est le moyen de manger chaud, longtemps et beaucoup, chaque plat étant alors un centre unique, auquel viennent aboutir tous les appétits. — Toutes les cérémonies, lorsqu'on est à table, tournent toujours au détriment du dîner ; le grand point, c'est de manger chaud, longtemps et beaucoup. — Un vrai gourmand aime autant faire diète que d'être obligé de manger précipitamment un bon dîner. — Quelques personnes redoutent à table une salière renversée et le nombre treize. Ce nombre n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze ; quant à la salière, l'essentiel est qu'elle ne se répande pas dans un bon plat. »

[illegible] composait [illegible] de fon- [illegible] parmi beau- [illegible] 1788 Grimod fit im- [illegible]rie, *trouvée par* [illegible]*ndes du Palais-* [illegible] *par un céliba-* [illegible] à cet ouvrage [illegible] *Les Berlues* de Poin- [illegible] son *Mémoire à* [illegible] *pour maître Marie-* [illegible] *avocat en la cour,* [illegible] *Ange Boriau de* [illegible] *subalterne du Mer-* [illegible]eur, avec cette épi- [illegible] *suum* (Phè- [illegible] est censé réclamer [illegible] lui fait de vers à la [illegible], que celui-ci avait [illegible] *littéraire*. Grimod [illegible] formes usitées au bar- [illegible] client, prétendant [illegible] d'un sieur Deville, [illegible]lité d'Amiens, (te- [illegible] que de se moquer [illegible] il attaque un marquis [illegible] se qualifie de mar- [illegible] *l'auteur* chez les mar- [illegible] lui valoir d'être rayé [illegible] un procès criminel de [illegible] plus prompt peut- [illegible] quand une lettre de [illegible] par l'exil. De 1787 à [illegible]*respondance litté-* [illegible]. A la suite d'un [illegible] membre de l'Aca- [illegible]imod de La Reynière [illegible]*urier, ou réflexions* [illegible] *de Lyon*; Paris, [illegible] après, il fit impri- [illegible] *sur Molière, Ra-* [illegible] *Hommage à l'A-* [illegible], in-8°. En 1792 [illegible]*eur à son ami sur* [illegible] et en 1793, *Moins* [illegible]*ées*, in-8°. De 1797 [illegible] rédigea *Le Censeur* [illegible] forme 4 vol. in-8°. [illegible] le 18 fructidor. En [illegible]*mbic littéraire, ou* [illegible] *grand nombre d'ou-* [illegible] Paris, 2 vol. in-8°. [illegible] partie littéraire des [illegible]y-Duminil. *La Vi-* [illegible] aussi en 1803, [illegible] plus contribué à la [illegible]nière, c'est son *Al-* [illegible] *calendrier nutri-* [illegible] *les moyens de faire* [illegible] *amateur*; Paris, [illegible] volume est dédié [illegible] l'art de la table;

ainsi le [illegible] devant [illegible] de Montpellier; le second à M. [illegible] nier perpétuel de l'Opéra-Comique; le [illegible] à M. Grimod de Verneuil, ancien [illegible] postes, etc. Dans une note de son livre il engage les *artistes* à envoyer à l'auteur, en sa maison, rue des Champs-Élysées, n° 1, toutes les lettres, documents, notes et *légitimations* relatifs à son ouvrage, et déclare que tous les articles doivent être affranchis. « Quoique ses occupations, ajoute-t-il, ne lui permettent guère de répondre, il tient un fidèle compte de tout ce qui lui parvient, et traite chacun *selon ses œuvres*. » Ces *légitimations* étaient des pièces culinaires que l'on goûtait à table, et dont on rendait compte dans le recueil. Pour éclairer sa critique, Grimod de La Reynière avait institué un *jury dégustateur*, qui se réunissait une fois par mois et qui était composé de gens de goût et d'appétit. Ces aristarques prononçaient solennellement sur le mérite des mets présentés au jury, qui fut présidé successivement par d'Aigrefeuille, le docteur Gastaldy, mort en 1804, et Grimod de Verneuil, né en 1731, mort en 1810. L'*Almanach des Gourmands* enregistrait les décisions de ce jury, et répandait partout l'adresse des heureux qui avaient su lui plaire. « On sait, disait l'*Almanach des Gourmands*, que des femmes aimables et jolies font quelquefois partie du jury dégustateur, où cependant elles n'ont que voix consultative. Mesdames Émilie Contat, Mézeray, Desbrosses, Belmont, etc., ont daigné faire quelquefois l'ornement de ses séances. » En 1808 Grimod de La Reynière publia le *Manuel des Amphitryons*, *contenant un traité de la dissection des viandes à table, la nomenclature des menus les plus nouveaux de chaque saison, et les éléments de la politesse gourmande, ouvrage indispensable à tous ceux qui sont jaloux de faire bonne chère et de la faire faire aux autres*; Paris, 1 vol. in-8°, avec 16 planches. Il a en outre fourni des articles littéraires à un grand nombre de journaux. Il a participé à la composition du roman publié par Car. Wuiet sous le titre de *Mémoires de Babiole*. En 1785 il avait annoncé un grand ouvrage intitulé : *Considérations sur l'Art Dramatique*, qui devait avoir 4 vol. in-8°; mais ce livre n'a point paru. Il est l'auteur d'un *Éloge de la Jalousie*. On lui a attribué un *Journal des Gourmands et des Belles*. Le *Songe d'Athalie*, parodie-satire contre Mme de Genlis, publié sous son nom par Rivarol et Champcenetz, n'est pas de lui; mais il ne réclama pas. Coste l'a aidé dans la rédaction de l'*Almanach des Gourmands*. MM. Léon Thiessé et Raisson fils ont voulu recommencer la publication d'un *Nouvel Almanach des Gourmands* en 1824; mais cette publication n'a pas eu de suite.

L. Louvet.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, Biogr.

[illegible] *Le Cantique* [illegible]

[illegible] (*[illegible]-Joseph*), [illegible] Besançon, vers 1763, mort [illegible] toujours la carrière du [illegible] de son père, greffier [illegible] de Besançon, et de son [illegible] qui occupait avec éclat la chaire [illegible] à la faculté de cette ville.

[illegible] littéraires qu'il obtint, tout en se [illegible] profession, le firent rechercher dans [illegible] et principalement chez la [illegible] où se réunissait alors l'élite [illegible] esprits de Besançon. A l'époque de la révolution de 1789, son dévouement profond pour la cause monarchique le mit au nombre des [illegible], et ayant refusé de concourir, [illegible] garde national, à l'arrestation d'un de [illegible] il allait être jeté en prison, [illegible] parvint à s'échapper de la ville et à passer la frontière. Il se retira en Allemagne, auprès du prince de Condé, qui se l'attacha comme secrétaire intime. Les chagrins de l'exil et la douleur que lui causa la mort du roi minèrent sa santé, et il mourut à Lahr-en-Brisgau. On a de lui, sous le nom d'un curé de la Haute-Saône, un recueil de *Cantiques nouveaux sur différents sujets de piété*, 1 vol. in-12; Vesoul, 1770. Plusieurs fragments de ces petits poëmes religieux se retrouvent dans le recueil de Saint-Sulpice; — un volume de poésies fugitives; Besançon, 1787; — *Le Voyage du Cygne*, in-4°, même date. F. G.

Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*. — Quérard, *La France littéraire*. — *Documents particuliers*.

[illegible] ou GRIMOUX (*Alexis ou Jean*), peintre suisse, né à Romont (canton de Fribourg), mort vers 1740. Son père, entré au service dans la compagnie des Cent-Suisses à Versailles, abandonna l'éducation du jeune Alexis à une sœur qui l'avait accompagné en France, et qui, grâce à sa beauté, fit un brillant mariage à Paris. Grimoux, richement traité, mais assez mal surveillé, s'abandonna de bonne heure à des excès auxquels le poussait son ardent caractère. D'un autre côté, on le contrariait dans son goût pour le dessin, qu'il devait satisfaire pendant la nuit. Mais les modèles ne lui manquaient pas, et la galerie de son oncle lui fournissait des tableaux des meilleurs maîtres à copier. Ses séances nocturnes furent bientôt découvertes; mais loin de l'en punir, on lui permit de se livrer ouvertement à la peinture. Dès cet instant il ne quitta plus la [illegible], et se livra entièrement à son art. Cependant il s'éprit en même temps de sa cousine, et ne tarda pas à la mettre dans la position la plus [illegible] pour une jeune fille. Cette fois la colère de son oncle eut pour notre peintre les plus tristes suites. Il fut emprisonné sans avoir même la consolation d'emporter avec lui ses pinceaux. Un ami de son oncle, témoin de tant d'in[illegible], intercéda en sa faveur, et Grimoux fut [illegible] qu'il [illegible] tant il commença à [illegible] traitants. Mais les [illegible] Rigaud à sa femme ayant [illegible] un refuge dans la [illegible] retomba dans la débauche [illegible] dération que méritait son talent [illegible] manière; ses portraits [illegible] cherchés. Largillière et Rigaud [illegible]. Ce dernier lui dit un jour : « Monsieur [illegible] nous serions heureux de jouir [illegible] société; mais nous vous supplions de [illegible] un peu plus convenablement. — [illegible] moux, vous allez voir! » Il s'acheta [illegible] riches habits, se fit friser et [illegible] et se présenta ainsi chez Rigaud. [illegible] fut ravi de sa bonne mine. Les [illegible] habits étaient encore plus magnifiques [illegible] ruiner! » dit Rigaud. Mais à la [illegible] Grimoux avait repris son costume [illegible] guinguette. Rigaud en parut [illegible] sieur, lui dit notre peintre, je croyais [illegible] me recherchiez pour mes talents, [illegible] richesse de mes habits. Je vois [illegible] trompé. Adieu! » — En rentrant [illegible] contre un mendiant, auquel il donna [illegible] galonnés, et dès lors il ne regarda [illegible] grand monde. Grimoux ne songea [illegible] l'Italie et à copier les maîtres. [illegible] était le grand modèle; aussi ses [illegible] elles en même temps originales, [illegible] et de couleur. Un de ses admirateurs [illegible] pelé le second Poussin : « Non, dit [illegible] France a assez d'un Poussin, mais [illegible] un Rembrandt. » Grimoux, agréé à l'[illegible] Peinture le 5 septembre 1705, [illegible] 2 mars 1709. Le Louvre possède de [illegible] trait signé *Alexis Grimou*, *peint* [illegible] *même*, 1724; — *Un Buveur*; — [illegible] — et deux *portraits de militaires*. [illegible] sont très-répandues dans les châteaux [illegible] leries de familles riches. William [illegible]

Fuessli, *Geschichte der besten Künstler in* [illegible] t. III.

* GRIMSTON (*Harbottle*), juris[illegible] glais, né à Bradfield-Hall (comté d'[illegible]) 1594, mort en 1683. Il étudia la ju[illegible] à Lincoln's-Inn, et pratiqua avec [illegible] avocat. Nommé en 1640 membre du [illegible] il s'y fit remarquer par son animosité [illegible] cour. Deux ans après il fut appelé [illegible] de lieutenant du comté d'Essex. [illegible] après, il cessa de faire cause commune [illegible] ennemis déclarés du roi. Envoyé en 16[illegible] parlement pour traiter avec Charles I[illegible] pour l'adoption de l'accord proposé par [illegible] modération de Grimston lui valut la haine [illegible] ritains; pour en éviter les effets, il [illegible] long voyage. En 1656, de retour en Angleterre [illegible] élu au parlement; quatre ans après, il [illegible] membre du conseil d'État, chargé du [illegible] exécutif après l'abdication de Richard [illegible]

[illegible] parlement [illegible] Bâle, qui [illegible] Grindal [illegible] [illegible] occupa [illegible] fut pendant [illegible] de Grindal, qui [illegible] *History* [illegible] a publié l'ouvrage [illegible] Greke, intitulé : *Re-* [illegible]
E. G.

[illegible] *History.* — Chal- [illegible]

[illegible] anglais, né en [illegible] de Cumberland, [illegible] 1519. Il fit ses études [illegible] College, puis [illegible] Pembroke-Hall, où il [illegible] en 1549 président de [illegible] prédicateur, et [illegible] de Londres, qui [illegible] 1550, et le fit nommer [illegible] chapelain du roi. Sous [illegible] comme les [illegible] s'en- [illegible] à Strasbourg, et [illegible] discussions qui s'é- [illegible] parmi les réfu- [illegible] Angleterre, à l'avéne- [illegible] évêque de Lon- [illegible] l'égard des dissidents [illegible] au ministre Cecil et [illegible], à la mort de [illegible] sur le siége ar- [illegible]. Deux ans après il [illegible] pour avoir refusé [illegible], qui lui avait pres- [illegible] des prédicateurs et [illegible] religieuses irré- [illegible] époque précise son [illegible] est sûr qu'il était [illegible] métropolitain lors- [illegible]. Il résigna son siége [illegible] et se retira à Croy- [illegible]. On a de Grindal un [illegible] *Tract*, dans la [illegible] Chalmers, Grindal, [illegible], rapporte du con- [illegible], si employé en [illegible]
Z.

[illegible] *Britannica.* — [illegible] *Dictionary.*

[illegible]), personnage proba- [illegible], l'historien des fa- [illegible] Constantin de Renne- [illegible] d'une espèce de [illegible] la Bastille en 1702.

[illegible] *de la Bastille*, t. I.

[illegible]), l'un des plus [illegible] français, vivait [illegible] siècle. Il doit en [illegible] que commit le [illegible] du texte suivant :

« [illegible] [illegible] « pour [illegible] couleur [illegible] [illegible] partie (environ [illegible] passage, où les cartes se [illegible] un divertissement [illegible] conclusion qu'elles avaient été inventées par l'ar- tiste chargé de les fournir. Aucun historien ne vint confirmer le père Ménestrier dans son opi- nion; cependant, sur ce texte mal lu, il imagina un système que reproduisirent jusqu'à nos jours les dictionnaires et encyclopédies. Il est égale- ment faux de dire que Gringonneur a introduit les cartes à la cour de Charles VI; cette suppo- sition gratuite doit être rejetée comme la pre- mière. Les cartes à jouer, comme les échecs et plusieurs autres jeux, nous viennent de l'Asie. On possède la preuve que les Chinois fabriquaient des cartes dès l'an 1120. Elles furent introduites dans le midi de l'Europe par les Bohémiens, vers la fin du treizième siècle. Ce furent d'abord des tarots. Le jeu de tarots est composé de soixante-dix-huit cartes; l'Espagne le reçut la première; l'Italie le connut ensuite; en France, où il parvint entre les années 1368 et 1380, il se perfectionna rapi- dement entre les mains d'enlumineurs habiles. L'un des jeux de tarots, que Jacquemin Gringon- neur présenta au roi Charles VI, a laissé quelques traces, puisque le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale croit en posséder dix-sept cartes. « Elles sont peintes avec grand soin, dit M. Duchesne, même avec talent, sur un fond doré rempli d'ornements formés par de petites lignes, en points légèrement enfoncés dans la pâte sur laquelle l'or est appliqué; elles sont en- tourées d'une bordure d'argent, où se voit aussi un ornement également en points, le même répété sur toutes les cartes, et figurant un ruban ou une bande de papier étroite, roulée autour d'une baguette. Quelques parties de broderies sur les vêtements sont rehaussées d'or, tandis que les armes et armures sont couvertes d'argent, en grande partie oxydé par le temps, comme celui de la bordure. Aucune inscription, aucune lettre, aucun numéro n'indique la manière d'ar- ranger les cartes. » Parmi ces cartes se trouvent des dames; on sait qu'il n'en existait pas dans les tarots espagnols : cette modification appar- tient à la France. Bientôt on y apporta un chan- gement plus important : on créa sous Charles VII les cartes aux couleurs modernes ou jeu de pi- quet. Depuis cette époque les jeux de cartes n'ont éprouvé que des modifications insignifiantes. On ne connaît de Gringonneur d'autres œuvres que les dix-sept cartes ci-dessus mentionnées; car c'est sans fondement qu'on lui a attribué plu- sieurs tableaux de l'ancienne école française.

Louis Lacour.

Arch. de l'emp., *Comptes des rois de France.* — *Collec- tion des Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, XVI.

[illegible] *Le Château de Labour* [illegible] Jean Gringore [illegible] à Jean [illegible], avec [illegible]

GRINGOIRE ou GRINGORE (*Pierre*), poète [illegible], entre 1475 et 1480, et mourut [illegible]. On l'a cru né en Lorraine, parce qu'il [illegible] sujet et serviteur du [illegible] de Ferrières, et qu'il y a dans le diocèse [illegible] porte ce nom ; puis parce qu'il fut [illegible] du duc de Lorraine, et prit le nom de [illegible], qui est celui d'une terre de ce pays. D'un autre côté, l'abbé de La Rue s'est [illegible] que Gringore naquit en Normandie ; on trouve en effet dans des papiers de la fin du quinzième siècle le nom de P. Gringore, et toute une famille de Gringore, propriétaire de modestes biens à Caen, à Thury et dans les communes voisines ; or, le seigneur de Ferrières, auquel il adressa une épître, était en même temps seigneur de Thury, et il y a en Normandie deux petites villes des noms de Thury et de Ferrières.

Son vrai nom était *Gringoire*, ainsi qu'on le voit par les acrostiches qu'il mettait assez volontiers à la fin de ses poëmes comme pour les signer. Mais sur la fin de sa vie, pour rendre son nom plus doux à l'oreille, il s'appela *Gringore*. On ne sait rien sur sa jeunesse ; seulement un vers des *Contredits de Songe-Creux*, ouvrage qu'on lui attribue, donne à entendre qu'il avait négligé de prendre ses grades :

[illegible] quelque faculté.

On suppose que c'est son histoire qu'il raconte dans *Le Château de Labour*, son premier poëme (1499) et l'un de ses meilleurs. Un jeune homme vient d'épouser une jeune femme qu'il aime ; mais aux joies d'une nouvelle union succèdent bientôt les ennuis de toutes sortes, ou, pour parler le langage allégorique de l'auteur, le nouveau marié a reçu la visite d'hôtes fort importuns, *Souci*, *Besoin*, *Desconfort*, etc. *Raison* le prend en pitié, et lui donne de sages conseils, que *Desespoir* s'efforce d'effacer de sa mémoire. [illegible] *Raison* revient à la charge, et le [illegible] les mains de *Bonne Volonté* et de *Talent de bien faire*, qui le conduisent au *Château de Labour*, c'est-à-dire de *Travail*. Le [illegible], après s'être assujetti à la rude vie que lui [illegible] les seigneurs du château, *Travail et Peine*, va conter à sa femme ce qui lui est arrivé. [illegible] se moque de lui. Il prend le parti de la quitter et de retourner au *Château de Labour*. C'est [illegible] aux désenchantements du mariage que se rapporte *Le Château d'Amours* (1500). Gringore met en présence deux personnages, dont l'un revient du *Château d'Amours*, et [illegible] s'y rend [illegible] mélancolique ; [illegible] le second, qui croit trouver [illegible] a l'espérance et la joie [illegible]. C'est en vain que son devancier [illegible] venir sur ses pas, il poursuit sa route, [illegible] reçoit un gracieux accueil, et [illegible] il l'est cependant moins que l'autre, car dans ce fatal château il va [illegible] poir et la mort.

Sous le voile de toutes ces allégories [illegible] sans doute non-seulement une [illegible] mais aussi une allusion à la vie [illegible] teur. Ce n'est pas la dernière fois que [illegible] médira du mariage. Plus tard, dans les [illegible] *dits de Songe-Creux* (si cet ouvrage [illegible] de lui), il se plaint d'avoir fait [illegible] emplette, en prenant sa femme :

> Treize deniers l'ay achetée,
> Mais par ma foy, c'est trop vendu :
> Qui pour le prix me l'a baillée,
> Que par son col fût-il pendu !

Suivons Gringore au *Château de* [illegible] commence, nous venons de le voir, [illegible] des poëmes moraux, et se fait [illegible]. Puis il devient *compositeur*, [illegible] *teur* de mystères : les registres [illegible] la Prévôté de Paris nous le montrent [illegible] qualité associé avec Jean Marchand, [illegible] charpentier, et dirigeant l'exécution [illegible] mystères joués de 1502 à 1517 pour [illegible] Paris de divers princes. En même [illegible] gore était affilié à la société des *Enfants sans souci*, qui l'élevaient à la deuxième [illegible] l'ordre, c'est-à-dire à la charge de [illegible] et sans doute plus tard à la première, [illegible] *Prince des Sots*. Il préludait au rôle [illegible] jouer à la tête de cette société par [illegible] poëmes satiriques et quelques écrits [illegible]

Ses poëmes satiriques (*Les folles entreprises*, vers 1502, *Les Abus du monde* [illegible]) ressemblent aux thèses de Pic de La Mirandole [illegible] ils parlent de tout et de plusieurs choses [illegible]. Gringore commence ce poëme par [illegible] pragmatique-sanction et par la [illegible] adversaires : après une sortie vigoureuse [illegible] les gens d'Église, depuis les prélats [illegible] marguilliers, il fait une revue satirique [illegible] noblesse, des artisans, des marchands, [illegible] decins, sans oublier les femmes. La [illegible] du reste assez variée : il se sert ici de [illegible] fiction, là il établit un dialogue, [illegible] autre il glisse un rondeau. Dans *Les folles entreprises*, Gringore combat encore les [illegible] différents états, mais surtout ceux de la [illegible] et du clergé : les marges de ce livre [illegible] vertes de citations latines empruntées [illegible] teurs sacrés et profanes, et développées [illegible] texte. L'auteur veut se donner des airs [illegible] vant, il eût mieux fait de se montrer [illegible]

Gringore avait une autre prétention, [illegible] de se mêler de politique. Il cherchait [illegible]

[illegible] satire du [illegible] XII. Ce poète [illegible] de [illegible] 1500 il édifiee [illegible] les *Lettres nou-*[illegible] des *Fran-*[illegible] *Complainte* [illegible] *Folles Entre-*[illegible] *aux Princes*; [illegible] de Louis XII [illegible]. En 1509, il écrit [illegible] *L'Entreprise de* [illegible] *et forteresses* [illegible]. L'année suivante, il [illegible] Jules II : *L'Espoir* [illegible] *plusieurs gestes et* [illegible] (1510); — *La* [illegible]. Ce dernier ouvrage, [illegible] s'est avisé de ran-[illegible], est un pamphlet [illegible] les princes et [illegible] à la qualité [illegible] de *serf des serfs de* [illegible]). Enfin, il imagina, [illegible] roi, de transporter [illegible] des *Enfants sans* [illegible] qui crée en France [illegible] l'Aristophane des [illegible]. Il n'eut de [illegible] la hardiesse à tout [illegible] de mérite, [illegible] avec l'appui du roi, [illegible] démocratie, per-[illegible] *Peuple*, et [illegible] qu'à force d'es-[illegible]

[illegible] 1511, au plus fort [illegible], Gringore fit jouer [illegible] *Prince des Sots et* [illegible] tous ceux que [illegible], porte au fron-[illegible], couverte d'une [illegible] garni d'oreilles [illegible] ses enfants coiffés [illegible] devise : *Tout* [illegible] *Par tout Raison.* [illegible] un sens sérieux [illegible]; ce sens est [illegible]. Voici en quelques [illegible] une convocation [illegible] de Sottise [illegible], du clergé [illegible]) viennent suc-[illegible] le prince arrive à [illegible], qu'inter-[illegible] déguisée en *Mère* [illegible] prince le pouvoir [illegible] dans son parti [illegible], et l'un d'eux, [illegible] voir *Mère* [illegible] le déguise-[illegible]. Cette *sotie*

[illegible] *L'Homme obstiné* [illegible] II. [illegible] *forts* [illegible] on le voit, une [illegible]. [illegible] reconnues pour être de Gringore, il [illegible] deux autres, que la tradition lui [illegible] que la critique lui a quelquefois [illegible] *Monde*, satire générale de la société [illegible] où *Sot dissolu* désigne le clergé, *Sot glorieux* [illegible] noblesse, *Sot corrompu* les hommes de loi, *Sot trompeur* les marchands, *Sotte folle* [illegible]. — *Le Nouveau Monde*, pièce relative aux démêlés qui eurent lieu sous Louis XII sur la pragmatique sanction. Cette pièce est datée de 150[illegible]; à cette époque Louis XII était l'allié de Jules II, avec qui il allait contracter la ligue de Cambray. Il était question d'abolir définitivement la pragmatique, à laquelle Louis XI avait déjà porté un premier coup. De là cette pièce, représentée

> Sous la tente
> De l'Université plaisante,
> En la place très-bien [illegible]
> Qu'est de Saint-Estienne nommée.

Rien ne prouve que *Le Nouveau Monde* soit de Gringore; il est encore moins démontré qu'il soit du procureur poitevin J. Bouchet, comme l'a prétendu le duc de La Vallière.

Les *Fantaisies de Mère Sotte* (15[illegible]), les *Menus Propos de Mère Sotte* (1521) et le *Testament de Lucifer* (1521) firent diversion aux drames de Gringore, à ses *Soties* publiées et conservées, comme à ses ébauches improvisées, et dont il ne reste pas de trace. C'est dans les *Menus propos de Mère Sotte* que se trouvent les dernières épigrammes de Gringore contre les nobles et les gens de cour. Lui-même ne va-t-il pas devenir courtisan et vivre à la cour du duc de Lorraine,

> Dont fut hérault à gaiges et proffits?

Il va perdre les habitudes de médisance qu'il a contractées chez les *Enfants sans souci* et retourner au genre moral, par lequel il a débuté : il rimera les *Notables Enseignements et Proverbes par quatrains* (1527); — *Les Dits et Autorités des sages Philosophes* (date incertaine); il écrira quelques poésies anodines, capables d'être agréées à la cour : *Épître de Clorinde à Rheginus* (vers 1530); — *Rondeaux singuliers à tout propos* (1527). On cite bien encore comme de lui deux ouvrages satiriques : *Les Contredits de Songe-Creux* (vers 1530); et les *Feintises du monde qui règne* (1532); mais il n'aurait eu garde de les signer. Sur ses vieux jours, les libéralités de la duchesse aidant, il va se mettre à composer des ouvrages de piété. C'est ainsi qu'il persifle la réforme naissante dans *Le Blason* (c'est-à-dire le *Jargon*) *des hérétiques* (1524) (1), et qu'il consacre le peu

(1) *Le Blason* ou *Blason des hérétiques*, pièce rarissime, a été réimprimée par M. Hérisson, 1832, Chartres

[illegible] (1517); [illegible] *Fanta-* [illegible] *Moralités et* [illegible] *à L'Incontinence spirituelle,* [illegible] de Laon. [illegible] la *Confrérie de* [illegible] qu'il [illegible] sur la [illegible] *Abel*, après avoir été le poète [illegible], *Gringore* finit par être [illegible] : d'un côté comme [illegible], il a marqué sa trace par des œuvres [illegible] pour son temps, curieuses pour le [illegible] et ses satires, encore [illegible] le laissaient confondre [illegible] poètes de la fin du quinzième [illegible] d'en être tiré comme poète [illegible]. Ses *Soties* et ses *Moralités* offrent [illegible] d'un genre littéraire qui [illegible] en France de bien longues des[illegible], la comédie politique. Son *Mystère* est [illegible] à côté de ceux des frères Gré[illegible]; il a même sur la *Mystère de la Passion* [illegible] des *Actes des Apôtres* l'avantage de ne [illegible], les divers saints, et d'être un des [illegible] dramatiques sur l'histoire natio[illegible]. [illegible] des poésies de P. Gringore que [illegible] fort rares; elles [illegible] par MM. Ch. d'Héricault [illegible] (*Bibl. Elzévirienne*).

A. Chassang.

[illegible]

[illegible] (*Edmond*). Voy. Fickelius.

[illegible] (*Charles*), fils de Figrelius, [illegible], mort en 1684. Nommé directeur gé[illegible] des arpenteurs suédois, vers 1683, il [illegible] de répandre les connaissances scientifi[illegible] parmi ses subordonnés, qui jusque alors n'a[illegible] que de véritables manœuvres. Plusieurs [illegible] furent exécutées par lui ou d'a[illegible]. Mais les nombreux services qu'il [illegible] la patrie en qualité de topographe sont [illegible] publiés; il n'est plus guère [illegible] poète érotique. Ses œuvres ([illegible]), publiées par M. Lenstrœm, Upsal, 1836, renferment de jolis morceaux, dont

([illegible] à 60 exemplaires). (Note de M. Rouillier, [illegible])

[illegible]

[illegible] *de Gripenstjerna* [illegible] celui d'*Ehman*. Il se fit appeler [illegible] lorsqu'il eut été anobli, en 1660 [illegible] partout, il s'éleva aux [illegible] de Charles X Gustave. [illegible] la mort de ce monarque, qu'il [illegible] toutes ses campagnes, il [illegible] fonctions qu'il occupait [illegible] un voyage à l'étranger. [illegible] au service de l'État, fut [illegible] général des mines de cuivre [illegible] maine public, devint directeur [illegible] rêtiens en 1674, et conseiller [illegible] finances en 1676. La fortune qu'il [illegible] acquise était colossale : [illegible] le plus riche particulier [illegible] 1680, il prêta à la couronne [illegible] de thalers d'argent, qui [illegible] de drones. Durant plusieurs [illegible] l'État ne se soutint qu'avec [illegible] tjerna. Ce riche personnage [illegible] vices à sa patrie, comme, [illegible] traitement des soldats à [illegible] une flotte de dix-huit vaisseaux [illegible] dans les glaces et qui ne [illegible] cours en Poméranie (1676). [illegible] reconnaissance de la nation [illegible] le préservèrent pas de la [illegible] beaucoup de créanciers [illegible] Charles XI, cédant aux [illegible] nemis de Gripenstjerna, la prise [illegible] qu'il lui avait données, refusa [illegible] sommes qu'il en avait reçues [illegible] pouilla tellement qu'il le réduisit [illegible]

[illegible]

Gjœrwell, *Svenska Bibl.*, t. II; [illegible] binder, *Matrikel*. — *Biogr. Lex.*, t. V, [illegible]

* GRISAR (*Albert*), compositeur [illegible] belge, né à Anvers, le 26 décembre [illegible] d'une belle voix et ayant appris [illegible] bonne heure, il se mit d'abord à [illegible] quelques concerts. Ses parents [illegible] de l'envoyer à Liverpool, cependant [illegible] ville où l'on s'occupe beaucoup plus [illegible] que de musique, il s'adonna [illegible] distraction à la profession qu'on [illegible]. Mais, au mois de juillet 1830, [illegible] quitter furtivement Liverpool et [illegible] dans le but d'y prendre des [illegible] point. Il s'adressa à Reicha, qui l'accueillit [illegible] bienveillance, mais qui ne put [illegible] baucher ses études de composition [illegible] nements politiques de l'Italie [illegible] professeur à se rendre dans son [illegible]

[illegible]

la [illegible] publié en [illegible] in-4°, avec [illegible] de tables et de [illegible] astronomiques.

Adelung, Suppl. à Jöcher. — [illegible] Mémoires de l'Académie de Berlin. — [illegible] risch-kritische Nachrichten, t. I. — [illegible] Académiciens de Berlin, t. II, p. [illegible]

GRISCHOW (*Augustin-Nathanael*), astronome allemand, né à Berlin, le [illegible] septembre 1720, mort à Saint-Pétersbourg, le 4 juin 1760. Il fit ses études sous la direction de son père, professeur de mathématiques à Berlin, devint en 1749 membre ordinaire de l'Académie des Sciences de cette ville, et fut appelé en 1751 à Saint-Pétersbourg, où il exerça durant neuf ans les fonctions de professeur ordinaire d'astronomie et de secrétaire de l'Académie impériale des Sciences. On lui doit les travaux astronomiques suivants : *De Parallaxibus*; Saint-Pétersbourg, 1755, gr. in-4°; — *Methodus investigandi parallaxin Lunæ et Planetarum*, etc., insérée dans les *Nouveaux Commentaires de l'Académie de St.-Pétersbourg*, 1752; — *Observatio [illegible] lucidæ australis, Petropoli habita*; ibid., 1752; — *Solutio novi cujusdam problematis astronomici, in usum practicum [illegible] propositi, in dissertatione de [illegible] nautica in determinanda [illegible] longitudine et latitudine*; ibid., 1754 et 1755; — *Investigatio parallaxeos Lunæ, observationibus aliquot 1751 Petropoli et in Promontorio Bonæ Spei [illegible] habitis*; ibid., 1756-1757; — *Observatio Eclipseos lunaris partialis d. [illegible] mart. 1755 habita in insula Oesilia*; ibid., 1757; — *Observationes circa longitudinem penduli simplicis institutæ*; ibid., 1758-1759; — *Investigatio positionum insigniorum Russiæ locorum*; ibid., 1760-1761; — *Latitudinum speculorum astronomicorum Tychonis Brahei et aliorum disquisitio*; ibid., 1760; — *Observatio Eclipseos solaris et 1753 d. [illegible] dec. Petropoli habitæ*; ibid., 1762-1763. R. L.

Meusel, *Lex.*, t. IV, p. [illegible]. — Adelung, [illegible] — *Leipzig. Gel. Zeitg.*, [illegible], n° [illegible]. — *Erlang. Gel. Zeitg.*, [illegible], p. [illegible], sq.

GRISCHOW (*Jean-Henri*), traducteur allemand, né à Osterode, dans les environs d'Halberstadt, mort le 4 novembre 1754. Après avoir fini ses études à l'université, il se consacra tout entier à la Maison des Orphelins de Halle, et particulièrement à l'établissement biblique de Canstein. Il traduisit de l'anglais en latin les *Origines* ou *Antiquitates ecclesiasticæ* de Joseph Bingham; Halle, 1724, 10 vol. in-4°; — de l'anglais en allemand : *Betrachtungen über die vier letzten Dinge* (Considérations sur les quatre dernières choses), de Thomas Green; Halle, 1736; — du latin en allemand, *Anton*

[illegible] ([illegible]) ; Amst. [illegible] en latin, en [illegible] ; son ouvrage [illegible] *[illegible] Nachricht* [illegible] *Liéderverfasser* [illegible] sur les anciens et les nouveaux [illegible]), Halle, 1771. W. R.

[illegible] *à Jöcher*.

[illegible] (*Jean*), poète français, né à Rouen, [illegible] du seizième siècle. Il adressa à [illegible] imprimé en 1599 » *Premières* [illegible] ; il est difficile de trouver quelque chose de plus insignifiant. *Les martiales* [illegible], la pièce la plus importante du recueil, [illegible] d'un songe qui retrace l'histoire [illegible] IV. *Poursuivant des Amours*, en trente-[illegible] des vers figurés en forme de hache [illegible] difficiles, qui ont exercé la patience de quelques écrivains de l'antiquité, des [illegible] assez peu découlés. G. B.

[illegible], *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 321.

[illegible] (*Joseph*, abbé), écrivain ascétique français, né à Cherbourg, en 1703, mort à Versailles, le 21 janvier 1787. Il fit ses études dans son pays, et vint à Paris, où il entra au collège Louis-le-Grand ; mais il ne s'enrôla pas dans la Compagnie de Jésus. Engagé dans l'état ecclésiastique, il fut reçu en 1738 à la cathédrale de Paris comme vicaire perpétuel de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont le chapitre avait été réuni à celui de Notre-Dame. Il se fit surtout remarquer par son zèle comme directeur de conscience. Il confessait, dit-on, quelquefois pendant plus de dix heures par jour, et la foule se pressait à son confessionnal. Supérieur de plusieurs communautés, confesseur extraordinaire de quelques autres, il contribua à établir le culte du sacré cœur et l'adoration perpétuelle du saint-sacrement. Il donna même les constitutions de la maison de Sainte-Aure, près de Sainte-Geneviève. Ses relations avec le financier Billard du Monceau le firent mettre à la Bastille, où il resta dix-huit mois. M. l'abbé Bediche déclare qu'il ignore pour quel motif l'abbé Grisel fut ainsi enfermé, et serait prêt à attribuer cet emprisonnement à la haine des jansénistes, qui l'attaquaient dans les *Nouvelles ecclésiastiques*. Un *historien de la Bastille* explique autrement les motifs de l'arrestation du célèbre confesseur. « L'abbé Grisel, sous-pénitencier du chapitre de Paris et confesseur de l'archevêque, cachait, dit Dufey de l'Yonne, sous l'apparence d'une grande sévérité de mœurs et d'une fastueuse dévotion, une [illegible] cupidité. Il était à la piste de tous les [illegible] riches et dévots, et directeur titulaire de toutes les douairières opulentes ; il recevait des dépôts, qu'il ne rendait jamais s'ils étaient considérables ; il se ménageait une place dans tous les testaments de ses pénitents et pénitentes, non sous son nom, mais sous celui de son digne ami Billard. Ainsi les legs n'étaient [illegible] Billard se parjurait en [illegible] somme, à quelques [illegible] legs était d'une [illegible] nom éprouvait des [illegible]. L'autorité fut informée ; une [illegible] devait faire naître les [illegible] gitimes. L'association fut [illegible] Grisel emprisonné. » Le [illegible] Vougians fit un mémoire en faveur [illegible] qui put sortir de prison, [illegible] de plus, le gouverneur de la Bastille [illegible] Jumilhac. En 1785, il subit une [illegible] l'extirpation d'une loupe qu'il portait [illegible] et qui était crevée. Enfin, [illegible] pour confesser une femme de chambre [illegible] Marie-Antoinette, il tomba malade [illegible] et mourut trois jours après.

On a de Grisel : *Le Chemin de l'A*[illegible] *description de son palais et* [illegible] *sont renfermées* ; Paris, 17[illegible], in-12 [illegible] tribue une partie de la composition de [illegible] vrage à la duchesse d'Ayen ; — *L'*[illegible] *religieuse du Calvaire* ; Paris, 17[illegible] *L'Année religieuse, ou occupation* [illegible] *pendant les divins offices* ; Paris [illegible] 8 vol. in-12 ; — *L'Adoration* [illegible] *sacré cœur de Jésus* ; Paris, 17[illegible] *Constitution des Religieuses* [illegible] *suivant la règle de Saint-Augustin* [illegible] *Instructions pour les novices* ; [illegible] in-18. [illegible]

Quérard, *La France littéraire*. — [illegible] *Anonymes*. — Dufey (de l'Yonne), [illegible] sation, à l'article BILLARD DU MONCEAU. [illegible]

GRISELIDIS, GERSLA, marquise [illegible] vivait au onzième ou au douzième siècle [illegible] toire forme le sujet de récits célèbres [illegible] âge, et sans doute arrangés à plaisir [illegible] meilleurs critiques il y a cependant [illegible] vérité dans ces récits naïfs, et il ne faut [illegible] guer, comme on l'a fait quelquefois, [illegible] parmi les personnages imaginaires. Fille [illegible] geois fort pauvre, elle gardait les [illegible] lorsque le marquis de Saluces, un des [illegible] seigneurs du Piémont, épris de sa [illegible] sa vertu, l'épousa ; « belle et bonne [illegible] manière, sagesse et douceur avoit [illegible] chascun se delectoit de l'ouyr et [illegible] pas seulement en son pays, mais aux [illegible] sines sa grant louenge et bonne [illegible] publioit. » Son mari la soumit à [illegible] fort rudes, lui enlevant l'un après [illegible] deux enfants, la répudiant et la renvoy[illegible] son père, voulant qu'elle servit une [illegible] qu'il feignait devoir épouser ; rien [illegible] noncer à « sa grant constance et [illegible] marquis ayant pu se convaincre [illegible] la vraye amour et obéissance de [illegible] avait en elle, la combla de louanges, [illegible] receue en plus grant honneur et triom[illegible] par avant ». Deux des plus célèbres [illegible]

[illegible] *Epistola del* [illegible] *de historia* [illegible] (vers 1470), [illegible] dans l'é- [illegible] 1722, [illegible] anonyme [illegible] déjà été tra- [illegible] *Grisélidis*; [illegible] (sans date), [illegible] deux exemplaires [illegible] et à 395 fr. [illegible] de M. Ch. Gi- [illegible] plusieurs vieilles édi- [illegible] à Ulm, en 1473, à [illegible] à Strasbourg, [illegible] fabliaux français ré- [illegible] Legrand d'Aussy en [illegible] (*Fabliaux et Contes*, [illegible] un manuscrit fort an- [illegible] (voir Duples- [illegible] *de la biblio-* [illegible] in-8°, n° 411), et [illegible] (voir Grath, *Spici-* [illegible] Olivier de La Marche [illegible] dans son livre, moi- [illegible] intitulé : *Le Pare-* [illegible] on avait composé le [illegible] cinq personnages; [illegible] date (vers 1550), [illegible] rare qu'on n'en con- [illegible] de la Bibliothèque [illegible] 1862 il en a été fait [illegible] exemplaires seule- [illegible] *Lai del Freisne* [illegible] t. I, p. 138), ra- [illegible] qui se trouve [illegible] dans la ballade [illegible] *and Fair Anne* [illegible] *Minstrelsy*; Paris, [illegible] c'est à Pétrarque lui- [illegible] que Chaucer em- [illegible] dans ses *Contes* [illegible] même source que [illegible] qui en [illegible] arrangèrent cette [illegible] auteurs en renom [illegible] Chettle et [illegible] *The plea-* [illegible] *Grissill*; Londres, [illegible] 1840, et comprise [illegible] Dodwell, t. III, [illegible] de son côté : *Die* [illegible] *Griselda*, [illegible] t. I, p. 246, [illegible] *Volksbücher* [illegible] en danois, [illegible] 1654 (voir [illegible] *suédoise*, t. I, [illegible] 1602. Il existe [illegible] *Grisilda* (comédie [illegible] *la Poésie scandinave* [illegible] 1839, in-8°, p. 308). Après avoir [illegible] partie des livres populaires [illegible] colportage, après avoir fourni à Perrault [illegible] de l'un de ses contes, l'ancien [illegible] rédigé au seizième siècle, a [illegible] *thèque bleue* publiée par M. Leroux de Lincy (Paris, 1842, in-18, pages [illegible]; voir [illegible] l'introduction, pages XIX-XLV); c'est le même texte que celui que présente le *Miroir des Femmes vertueuses*, opuscule où l'histoire de Jeanne d'Arc précède celle de Grisélidis, et dont il existe plusieurs éditions anciennes : Lyon, 1546, in-16 (un exemplaire, le seul connu, a été payé 505 fr. à la vente Cos[illegible], en 1856); Orléans, 1547; Lyon, 1660; il a été reproduit dans la collection d'ouvrages anciens qu'un éditeur parisien, M. Silvestre, a réimprimés en caractères gothiques et dans le format in-16. Toutes ces indications bibliographiques (et nous nous gardons bien d'épuiser la matière) démontrent l'étendue de la vogue dont a joui le touchant récit des épreuves de la marquise de Saluces. G. B[illegible].

M. Leroux de Lincy, introduction à la *Bibliothèque bleue*.

* GRISI (*Judith*), cantatrice italienne, née à Milan, en 1805, morte en mai 1840. Son père, Gaetano Grisi, était officier topographe du vice-roi; sa mère était sœur de la cantatrice Grassini. Admise fort jeune au conservatoire de sa ville natale, elle débuta dans des concerts; en 1823, elle joua à Vienne dans *Bianca e Faliero* de Rossini, où elle fut applaudie. Elle possédait une voix de mezzo soprano, d'une qualité dure et peu flexible, qu'elle eut beaucoup de peine à assouplir. De retour en Italie, elle chanta à Milan, Parme, Florence, Gênes et Venise. Bellini écrivit pour J. Grisi le rôle de Romeo dans son opéra *I Capuleti*. En 1832 elle débuta à Paris, au Théâtre-Italien, dans *La Straniera*, où elle produisit peu d'effet, mais d'autres rôles lui furent plus favorables. L'année suivante elle retourna en Italie. Ayant amassé une certaine fortune, elle épousa un gentilhomme italien, et se retira du théâtre. L. L—T.

Fétis, *Biogr. univ. des Musiciens*. — *J. des Débats* du 17 mai 1840.

** GRISI (*Julia*, *Giulia* ou *Giulietta*), Mme MELCY, cantatrice italienne, née à Milan, en 1810, sœur de la précédente. Dès l'âge de douze ans elle se fit remarquer par les plus heureuses dispositions et par la pureté de sa voix. Plus tard elle commença des études musicales chez un de ses

[illegible] le plus digne; de la [illegible] de la grâce et de la [illegible] sur ce que les [illegible] un cas de [illegible] qui ont contribué [illegible] un grand succès à Mlle Julia Grisi [illegible] Julia Grisi fit [illegible] de Paris et de Londres. Longue [illegible] dans lesquels elle a chanté [illegible] : Rossini, Donizetti, Bellini, Mozart [illegible] ou de meilleur interprète. Aussi grande tragédienne que bonne cantatrice, elle possède au plus haut degré l'art du geste et des attitudes. « La Grisi, disait un critique, avec sa [illegible] et superbe, son front de reine [illegible] dans le plus beau [illegible], n'a point de rivale [illegible] les grands rôles de la tragédie lyrique. » En 1847, elle joua dans une même pièce avec Mme Alboni, et la grande artiste elle offrit à sa rivale les couronnes jetées à ses pieds. Après la révolution de février, Julia Grisi abandonna la scène française; elle soutint presque seule la scène italienne en Angleterre. En 1854 elle partit avec Mario pour les États-Unis. Revenue du Nouveau-Monde, elle a reparu au Théâtre-Italien de Paris en 1856 et en 1857.

En 1836, Julia Grisi avait épousé à Londres M. Gérard de Melcy. Deux ans après, son mari avait un duel avec lord Castlereagh, dont [illegible] fut blessé au bras près du poignet. [illegible] une séparation judiciaire a rompu des liens [illegible] formés. L. Louvet.

[illegible], notice dans la *Galerie des Artistes dramatiques* [illegible]. — D. [illegible], notice dans le *Monde dramatique*, [illegible] octobre [illegible]. — F. Fayol, dans l'*Encyclopédie* [illegible]. — Fétis, *Biogr. univ. des Musiciens*.

* GRISI (*Carlotta*), Mme Perrot, danseuse italienne, cousine germaine des précédentes, née vers 1819, était à [illegible], [illegible] par les maîtres du ballet, [illegible] son talent, et la [illegible] de la Scala. Formée par son

[illegible] Perrot [illegible] ballet de Giselle. [illegible]

GRISI (*Ernesta*), sœur [illegible] de la précédente. [illegible] le 20 octobre 1822, dans la ville de Florence, et [illegible] En 1850 elle [illegible] En 1854, elle revint à Paris [illegible] d'une longue maladie, [illegible] au registre du [illegible] quitta encore Paris, et y revint [illegible] de la même année, Mme E. Grisi [illegible] Bruxelles, et depuis 1853 elle a reparu à notre Théâtre-Italien.

[illegible] (*Histoire* [illegible]).

* GRISONI (*Giuseppe*), peintre florentin, mort en 1769. Élève de Redi, il fréquenta les diverses écoles [illegible] parcourant l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre, il acquit partout [illegible] connaissances des diverses [illegible] Ne peignant pas moins bien le [illegible] et le portrait, il se plaisait [illegible] dans ses compositions des [illegible] sujet qu'il avait à traiter. S'étant trouvé en concurrence avec le Meucci dans [illegible] la Nunziata de Florence, il peignit [illegible] de sainte Barbe sur un fond de paysage tellement supérieur aux ouvrages [illegible] que celui-ci en mourut, dit-on, de [illegible] des qualités réelles de relief et de [illegible] ne sut pas se défendre du [illegible] fait on accuser surtout le goût [illegible] époque où il vivait. Parmi les tableaux [illegible] laissés à Florence, indiquons [illegible] Visitation à Saint-François-de-[illegible] trait point par lui-même faisant partie [illegible] lection iconographique de la galerie [illegible]

E. [illegible]

Lanzi, *Storia della Pittura*. — [illegible] — Fantozzi, *Guida di Firenze*. — [illegible] *lerie de Florence*.

GROSBOT (*Jean-Urbain*), théologien, né vers 1710, à Chaussey ([illegible]), mort à Besançon, le 13 avril 1772. [illegible] les ordres, et devint l'un des [illegible] ministre de Besançon. On a de lui : [illegible] *ministre protestant au sujet* [illegible] *tion*; Besançon, 1755, in-12; — [illegible] *protestant sur la Cène du* [illegible] *divine Eucharistie*; Besançon, 17[illegible]; *Histoire de la Vie publique de* [illegible] *tirée des quatre Évangélistes* [illegible] *fessions, et une règle de vie pour* [illegible]

[illegible] 1842; [illegible] ; [illegible] ; [illegible] Bibliothécaire [illegible] dans l'État [illegible] journaux à [illegible] en qualité [illegible] Jonathan, un [illegible] le *Graham's* [illegible] dirige l'*Interna-* [illegible] de New- [illegible] par de [illegible] la biographie [illegible] *The Biographical* [illegible] New-York, [illegible] *Poetry of America* [illegible] ; ibid., [illegible] *America* [illegible] 1848, in-8°; [illegible] *of the* [illegible] et les Chefs de [illegible] Philadelphie, 1847, [illegible] *of the* [illegible] ; ibid., [illegible] *of America* (Les [illegible] 1846, in-8°; — [illegible] anglais contem- [illegible] *Poets of* [illegible] Poètes religieux de [illegible] in-8°. Ces dif- [illegible] un esprit de bien- [illegible] renseignements [illegible] On a encore [illegible] *Poetics*; 1841; [illegible] *literature*; in-8°; [illegible] La Cour républi- [illegible] la société amé- [illegible] Paul Louisy.

[illegible], t. II. — *Améri-* [illegible]

[illegible] dix-huitième doge [illegible] décembre 1538. [illegible] exploits militaires, [illegible] diverses puis- [illegible] cesseur. La répu- [illegible] de Cambray, [illegible] Il chassa [illegible], reconquit [illegible] Brescia et sou [illegible] et Bergame [illegible] Foix accourut [illegible] et fit prisonnier [illegible] [illegible] le 13 [illegible] à Venise [illegible] [illegible] Antonio Grimani [illegible] fut élu doge. [illegible] dès le 26 juin il [illegible] rangea du côté de Charles Quint. En 1526 il retourna à la France, et conclut à Cognac, le 22 mai, une ligue avec François Ier, Clément VII, les Florentins, et Francesco Sforza, dans le but de s'opposer aux progrès de l'empereur, de rétablir Sforza dans le Milanais et de faire la conquête de Naples. En 1527, tandis que le pape était assiégé dans le château Saint-Ange par les troupes impériales, Gritti s'empara de Ravenne, qui avait appartenu aux Vénitiens avant la ligue de Cambray, en chassa le gouverneur papal, et occupa Cervia sous le prétexte de défendre ces deux places au nom de l'Église. En 1528 Clément VII réclama les villes usurpées; les Vénitiens éludèrent sa demande, et envoyèrent une flotte prendre plusieurs places dans le royaume de Naples. Cependant, par le traité de Bologne, conclu en décembre 1529, ils rendirent Ravenne et Cervia au pape et à l'empereur leurs conquêtes dans le pays napolitain. En février 1538, une nouvelle ligue se forma entre Venise, Paul III, Charles Quint, et Ferdinand, roi de Hongrie, contre le sultan Soliman II, dont les succès alarmaient la chrétienté. Andrea Doria (voy. ce nom) fut nommé capitaine général des flottes alliées, et le duc d'Urbin eut le commandement des troupes de débarquement. Andrea Doria s'acquitta fort mal de sa mission. Deux fois il se trouva en présence de l'ennemi avec des forces supérieures, et chaque fois il évita le combat. A la seconde rencontre (28 septembre) il laissa l'escadre vénitienne exposée seule à l'artillerie des Turcs, qui lui fit éprouver des pertes considérables. Gritti mourut sur ces entrefaites. « La république, dit Laugier, n'eut jamais un chef plus digne de sa confiance, plus estimé au dedans, plus considéré au dehors. » Il avait pris pour emblème Atlas soutenant le globe céleste et la devise: *Sustinet, nec fatiscit*. Pietro Lando lui succéda.

Alfred de Lacaze.

Vettore Sandi, *Storia civile Veneziana*, lib. X, cap. 1. — Paul Jove, *Historia*. — Nicolao Barbadico, *Andreæ Gritti Vita*. — Guicciardini, *Istoria d'Italia*, liv. XIV. — Benedetto Varchi, *Storia Fiorentina*, lib. X. — *La* P. Paruta, *Historia Venetiana*, lib. IX. — Leopoldo Curti, *Mémoires historiques et politiques sur la République de Venise*, 1re part., chap. X. — Daru, *Histoire de Venise*, t. IV, liv. XXV, 2, 22. — Verdizotti, *Fatti Veneti*, t. II, lib. XVI. — *Varie Scritture di Venezia*, manuscrit de la Bibliothèque impériale no 1007 $\frac{H}{281}$. — Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. IV, sect. VI.

GRITTI (*Louis*), aventurier italien, au service des Turcs et fils du précédent, naquit en 1501, à

[illegible] d'une esclave turque et du doge [illegible] Gritti, [illegible] le [illegible] septembre 1534, par les habitants de la [illegible]. Il fit son éducation à Padoue, mais n'ayant aucun espoir de s'élever aux honneurs en Italie, il retourna à Constantinople, où il remplit les fonctions d'agent de la république de Venise. [illegible] dans les langues grecque et turque, bien informé de la situation des cours [illegible], il mit à profit ses connaissances pour [illegible] dans la faveur du premier vizir [illegible]. Ce grand personnage le fit connaître de Soliman II, qui lui témoigna constamment la plus grande bienveillance, et le chargea de diriger les relations diplomatiques de la Porte avec les nations étrangères. Gritti s'occupa activement des affaires de Hongrie. Séduit par les dons et les promesses de Lasczky, envoyé de Jean Zapoly, prétendant au trône de Hongrie, il fit obtenir à ce prince l'appui de Soliman II, en [illegible]. L'année suivante, il fit la campagne de Hongrie, et lors de la retraite des troupes ottomanes, il fut mis à la tête de 3,000 hommes et chargé de garder la ville de Bude. Il y soutint un siége en 1531, jusqu'à ce que le sultan pût lui faire parvenir des secours. Le roi Jean le récompensa des nombreux services qu'il en avait reçus, en le nommant gouverneur général de la Hongrie, en 1533. Gritti abusa de son pouvoir, pour faire mettre à mort tous ses ennemis et ceux qui s'opposaient à ses projets. On le soupçonna d'avoir voulu se rendre maître du trône de Hongrie. Rappelé à Constantinople pour y présider les conférences entre les envoyés de Charles Quint et de son frère Ferdinand d'une part, les délégués de la Porte et de Jean Zapoly de l'autre, il prit part à la conclusion du traité de paix de 1533. En retournant dans son gouvernement, à la tête de 1,000 janissaires et de 2,000 spahis, il fit massacrer l'évêque de Waradin, Jean Czibaco, qui était son ennemi personnel. Cet assassinat excita l'indignation des habitants de la Transylvanie, de la Valachie et de la Moldavie; quarante mille d'entre eux prirent les armes, et allèrent attaquer les troupes de Gritti. Ce dernier se réfugia dans la forteresse de Medgyes ou Medwisch; mais trahi par les habitants, et livré à ses ennemis, il fut décapité, après avoir été mutilé et torturé durant toute une journée (1534). Ses deux fils furent également mis à mort par les Moldaves. Soliman, qui avait en vain donné des ordres pour que la vie de Gritti fût épargnée, jura de punir ses meurtriers. Mais il se laissa apaiser par les prières de Jean Zapoly, et abandonna tout projet de vengeance.

E. Beauvois.

Paul Jove, *Hist.*, l. XXVII. — Isthuanfi, *Hist. de Rebus Ungaricis*, X, XI, XII. — *Scriptores Rerum Hungaricarum*, édit. par J.-G. Schwandter, t. II. — De Hammer, *Hist. de l'Emp. Ottoman*, trad. de Hellert., t. V. — E. de Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 178, [illegible].

GRIVAUD DE LA VINCELLE (*Claude-Ma*[illegible]), archéologue français, [illegible] le 5 septembre [illegible] décembre 1819. Après [illegible] études, il suivit d'abord la [illegible] à laquelle il renonça au [illegible] révolution, pour se retirer [illegible] occupa ensuite un emploi dans [illegible] ministère de la guerre. En [illegible] le général Morand en Corse, et [illegible] il devint sous-chef du bureau de [illegible] sénat. Il avait épousé une [illegible] de La Vincelle, fille naturelle [illegible] noré III, prince de Monaco; [illegible] surnom de *La Vincelle* que dans [illegible] années de sa vie il ajouta à son [illegible]. Il était membre de la Société [illegible] de France et de l'Académie de [illegible] Grivaud : *Antiquités gauloises* [illegible] *recueillies dans les jardins* [illegible] *nat pendant les travaux* [illegible] *qui y ont été exécutés depuis l'an* [illegible] *ce jour*; etc.; Paris, 1807, 1 vol. [illegible] et 1 vol. in-fol., contenant [illegible] pl. [illegible] *de Monuments antiques, la* [illegible] *et découverts dans l'ancienne* [illegible] Paris, 1817, 2 vol. in-4°, avec pl. [illegible] *Arts et Métiers des Anciens*, [illegible] *les monuments*; Paris, 1819, [illegible] commencé par l'abbé de Tersan [illegible] Grivaud de La Vincelle, et terminé [illegible] Grivaud de La Vincelle a mis en [illegible] avec des notes, partie dans le *Magasin* [illegible] *pédique*, et partie dans les *Annales* [illegible] *de la Géographie et de l'Histoire*, [illegible] vaux laissés manuscrits par [illegible] géographe du roi. Il a fait tirer à [illegible] plaires de ces opuscules, qu'il a [illegible] volume intitulé : *Dissertations* [illegible] *sur différents sujets d'antiquité* [illegible] *toire*, etc.; Paris, 1810 à 1812, in-[illegible] paraître après sa mort une *Dissertation* [illegible] *situation du jardin d'Éden, ou* [illegible] *terrestre, avec une carte, par* [illegible] *rédigée sur ses manuscrits par* [illegible] *vaud*; Paris, 1824, in-8°. Il avait fourni [illegible] cles au *Magasin encyclopédique*, [illegible] *encyclopédiques*, aux *Mémoires de* [illegible] *de Dijon*, et aux *Mémoires de l'Acad*[illegible]*tique*.

E. R[illegible]

Mémoires de la Société des Antiquaires [illegible] t. III, p. 188. — *Biographie universelle et* [illegible] *Contemp.* — Quérard, *La France litt*[illegible] *logue de la Bibliothèque impériale.* — [illegible] *Librairie.*

GRIVE. *Voy.* La Grive.

GRIVEL (*Jean*), jurisconsulte [illegible] né le 15 mars 1560, à Lons-le-[illegible] Bruxelles, le 14 octobre 1624. Il [illegible] famille noble des seigneurs de P[illegible] s'être fait recevoir docteur en droit, [illegible] profession d'avocat auprès du parlement [illegible] En 1599 il fut nommé conseiller à [illegible] lement. Neuf ans après il fut appelé, [illegible]

[illegible]

vient au soleil [illegible] l'emporte. Des amis ont réuni ses œuvres pour venir en aide à sa femme et à ses enfants. Elles ont paru sous le titre de *Poésies de Charles-Auguste Grivot, de Châteauneuf-sur-Loire*; Orléans et Paris, 1857, in-18, avec portrait.

L. Louvet.

Notice en tête de ses poésies, par M. [illegible] M. Thierry, *Moniteur* [illegible]

GRIZIO (*Annibal*), prêtre et poète italien, né en 1554, à Iesi (marche d'Ancône), mort le 5 avril 1612. Le pape Paul V l'avait en haute estime, et le nomma gouverneur de Tivoli. On a de Grizio : *Rime*, poésies à la louange de [illegible] Quint, insérées dans la *Raccolta* d'Antonio Costantini; Mantoue, 1611, in-4°. Grizio avait encore composé de nombreuses poésies; elles n'ont pas été publiées. Antonio Zeno en possédait un recueil ainsi que des *Mémoires* sur la vie de Grizio.

E. G.

Fontanini, *Biblioteca*, t. VI, p. [illegible]

GRIZIO (*Pierre*), biographe italien, frère du précédent, né au commencement du seizième siècle, mort en 1586. Il était l'ami du Tasse et du jeune Alde Manuce. On a de lui: *Ristretto delle Storie di Jesi*; Macerata, 1578, in-4°; — *Il Castiglione, ovvero dell arme di nobiltà, dialogo*; Mantoue, 1586, in-4°. Le titre de cet ouvrage provient de ce que Grizio y expose l'opinion du comte de Castiglione sur

[illegible]

[illegible] à [illegible], en 14[illegible], mort à [illegible], en 1519. Il reçut sa première éducation à l'école de Winchester. Il passa de là au New-College à Oxford en 1467, et en 1479 il fut désigné par les gardiens [illegible] de cet établissement pour le recteur de Newton-Longueville, dans le comté de Buckingham. En 1485 il devint prébendaire de [illegible], et trois ans plus tard il entreprit un voyage en pays étrangers; son but principal était de se perfectionner dans la connaissance de la langue grecque, qui était alors peu cultivée en Angleterre. En conséquence il se rendit en Italie, où [illegible] Chalcondyle, Politien, [illegible]. De retour en Angleterre, il se fixa au collége d'Exeter à Oxford. Il y professa [illegible]

[illegible]

rez; Venise, 1497, [illegible]

[illegible]

Groddeck ([illegible]), [illegible] né à Dantzig, le 7 janvier 167[illegible] tembre 1709. Après avoir [illegible] de [illegible] à l'université [illegible] trepris deux ans après un [illegible] gar, parcourut d'abord la [illegible] terre, puis il s'arrêta [illegible] où il compléta ses con[illegible] langues orientales, sous la [illegible] rue. De retour à Leipzig, [illegible] sité l'Italie. Il y fut nommé [illegible] de langues orientales. [illegible] chargé de la chaire de [illegible] l'université de [illegible] tion de la bibliothèque [illegible] plus tard, il fut aussi [illegible] langues orientales. En 1701 il [illegible] les membres de l'Académie de [illegible] lui : *Auctarium ad Joh.* [illegible] *de scriptoribus historiæ* [illegible] 1707, in-4°; se trouve [illegible] lume de l'*Historia Polonica* de [illegible] de Leipzig, 1711. — Groddeck [illegible] près d'une [illegible] de [illegible] sujets, parmi lesquelles nous [illegible] *rimonia palmarum apud Judæos* [illegible] *Tabernaculorum* [illegible]

[illegible]

[illegible] Cracovie. [illegible] 1751; — [illegible] 1752; — [illegible] 1755; — [illegible] Dantzig, [illegible] Czartoryski. [illegible]

L. Chodzko.

[illegible] Dantzig, [illegible] Czartoryski, [illegible] Czartoryski. En [illegible] de jurisprudence. [illegible] bon patriote, il [illegible] De [illegible] Historiis [illegible] Gottingue, 1788; [illegible] Apollonius [illegible] Lokal der Un- [illegible] Antiquarische [illegible] Ueber das Sta- [illegible] ; — Admonitio [illegible] Sophoclis Phi- [illegible] — Sophoclis [illegible]; Vilna,

[illegible]

GRŒBEN (Otton-Frédéric von der), poète et voyageur allemand, né en 1657, à [illegible], village de l'Ermeland. Il appartenait à une ancienne et illustre famille de la province de Prusse. Après avoir terminé ses études, il partit en 1675 pour l'Italie et Malte avec le colonel [illegible], prit part à quelques combats sur les galères maltaises, et visita l'Orient. De retour dans sa patrie, il devint chambellan de l'électeur de Brandebourg à Berlin. A cette époque ce prince ayant le projet de fonder un établissement sur la côte d'Afrique en Guinée, envoya [illegible] von der Grœben avec deux vaisseaux. L'expédition ayant réussi, notre voyageur fut nommé à son retour capitaine des juridictions de Marienwerder et de Riesenburg. Mais la vivacité de son caractère ne lui permettait pas de goûter longtemps le repos; aussi obtint-il la permission de prendre part à la campagne des Vénitiens contre les Turcs dans la Morée. Parti en 1686, il revint l'année suivante, et épousa une héritière de la famille de Schlieben. On a de lui: *Orientalische Reisebeschreibung des Brandenburgischen adelichen Pilgers, nebst der Brandenburgischen Schiffahrt nach Guinea, und den Verrichtungen zu Morea* (Description du voyage en Orient du noble pèlerin de Brandebourg, avec l'expédition brandebourgeoise en Guinée, et les affaires de la Morée); Marienwerder, 1694, in-4°; éd. très-augmentée, Dantzig, 1779, in-8°; — *Bergone und seiner tugendhaften Areteen Lebens und Liebes Geschichte* (Histoire de la Vie et des amours de Bergonen et de sa vertueuse Arétée); Dantzig, 1700, in-4°, ouvrage dans lequel von der Grœben a décrit poétiquement son voyage en Palestine. W. R.

Les ouvrages de von der Grœben. — Adelung, *Suppl. à Jöcher.* — Zedler, *Univers.-Lexik.*

GRŒBEN (*Georges-Thierry* von der), général prussien, de la famille du précédent, né à Kœnigsberg, le 25 octobre 1720, mort le 30 juillet 1794. Il entra en 1745 comme cornette dans un régiment de cuirassiers, et prit part à toutes les campagnes de Frédéric le Grand. En 1756 il devint aide de camp du feld-maréchal Schwerin. Après avoir parcouru les divers degrés de la hiérarchie militaire, il fut nommé en 1760 lieutenant-colonel, en 1767 colonel, en 1783 chef du département de la guerre à Berlin; peu

[illegible] président du conseil [illegible] général en 1794. [illegible] militaire [illegible] [illegible]. Il est [illegible] (Le Capitaine de Cavalerie [illegible], in-8°, traduit du français de [illegible]; [illegible] (De la Fortification de Campagne); [illegible] 1776, in-4°; traduction [illegible] de Chiras; — *Kriegsbibliothek oder gesammelte Beyträge zur Kriegs-Wissenschaft; Zehn Versuche* (Bibliothèque de Guerre, ou documents réunis pour [illegible] militaire; dix Essais); Breslau, 1754-1772, in-8°; continué sous le titre : *Neue Kriegsbibliothek* (Nouvelle Bibliothèque de la Guerre); Breslau, 1774-1781, in-8°; — *Vorschlag einer allgemeinen Büchermanufactur in und für Deutschland* (Projet d'une manufacture générale de livres pour l'Allemagne); Francfort et Leipzig, 1766, in-8°; — *Untersuchungen über die ersten Grundsätze der Taktik* (Observations sur les premiers Principes de la Tactique); Breslau, 1771, in-4°; — *Erläuterung zum Verstand der Schiffarth und des Seekrieges* (Explication pour faire comprendre la navigation et la guerre maritime); Breslau, 1774, in-8°; — *Abhandlung von den Turnieren besonders der Deutschen, nebst einem Vorschlag, diese festlichen Uebungen zum Gebrauch der Reuterey zu erneuern und der heutigen Kriegsverfassung gemäss einzurichten* (Mémoire sur les Tournois, surtout sur ceux qui ont eu lieu en Allemagne, avec un projet de renouveler à l'usage de la cavalerie ces exercices de fête et de les disposer selon l'état actuel de la guerre); Breslau, 1772, in-8°; — *Der Unterhalter für Krieger zum Nutzen und Vergnügen* (Le Causeur pour l'utilité et l'amusement des militaires); Breslau, 1781-1782, in-8°; trois trimestres seulement de cette revue ont paru. E. G.

Streit, *Alphabet. Verzeichniss der schlesischen Schriftsteller.* — Goldbeck, *Litterarische Nachrichten von Preussen*, t. I, p. [illegible], et t. II, p. [illegible]. — Meusel, *Lexikon der von 1750-1800 verstorbenen Schriftsteller.*

GROEBER. Voy. GRAEBER.

* GROENDAL (*Benedikt-Jonsson*), poëte islandais, né le 13 novembre 1762, à Gaarden-Vogum, dans le district septentrional de l'Islande, mort le 30 juillet 1825. Il entra à l'université de Copenhague en 1784, passa l'examen de jurisprudence en 1791, et fut nommé la même année vice-lagmand (vice-sénéchal) dans sa patrie. Nommé en 1800 assesseur au tribunal supérieur de l'Islande, il occupa ces fonctions jusqu'en 1817. On a de lui : *Kvædi* (Chants); Videy, 1833, publiés par son gendre Sveinbjoern Egilsson; — d'autres poésies et des mémoires originaux, ou traduits du grec, du latin, de l'allemand, du français, dans les *Skrifter* (Écrits) de la Société de Littérature islandaise, dont il fut secrétaire de 1786 à 1791. E. B.

[illegible]

GROENDAL [illegible], poëte [illegible], petit-fils du précédent, [illegible] Bjoern Egilsson, né en 1826 [illegible] 1847 l'examen de [illegible] fut nommé en 1852 [illegible] toire à l'école latine de [illegible] 1846 membre de la [illegible] On a de lui : *Drapa* [illegible] l'honneur de Oervar-Odd [illegible] 12 chants; Reykiavik, [illegible] (Chants); Copenhague, [illegible] vers des chants 19 à 22 de l'[illegible] de Sv. Egilsson); *ib.*, [illegible] *Tusund og einni Nott* [illegible] des *Mille et une Nuits*, [illegible] Reykiavik, 1852; — et des [illegible] de vers dans divers recueils [illegible]

Erslef, *Forf.-Lex.*

GROENING (*Jean*), [illegible] et numismate allemand, né à [illegible] mort dans le commencement [illegible] siècle. Après avoir étudié la [illegible] rendit en 1690 à Rome, afin [illegible] connaissances. De retour en [illegible] tiqua comme avocat dans sa ville [illegible] s'être occupé de numismatique, [illegible] mathématiques, et entra, vers [illegible] pondance avec Leibnitz. Ses ouvrages [illegible] remarquer par un style élégant [illegible] ment solide. C'est à Groening qu'on [illegible] mière histoire de la philosophie [illegible] écrits sont intitulés : *De Jure* [illegible] zig, 1687; — *De Jure electionis* [illegible] *norum vivente imperatore*; 1691; — [illegible] *stituta practica, quibus proc*[illegible] *cum parallelismo judicii* [illegible] *seu Tribunalis Wismariensis et* [illegible] *ex prudentis practicæ principiis* [illegible] *cis novissimis, libris III* [illegible] *Catalogo scriptorum practic*[illegible] *non institutionum digesto*; [illegible] in-12; Hambourg, 1702, in-12; — [illegible] *tione libera, seu de jure* [illegible] *belligerantium commercia* [illegible] tock, 1693, in-12, sous le voile [illegible] Puffendorf ayant écrit contre cet [illegible] ning répondit par un *Discursus* [illegible] mis en tête d'une nouvelle édition [illegible] Lubeck, 1698, in-8°; — *Historia* [illegible] *critica*; Hambourg, 1700, in-8°; [illegible] nant surtout les auteurs et les [illegible] tiques, ainsi que les médailles [illegible] *bliotheca universalis, seu* [illegible] *variorum*; Hambourg, 1701, in-[illegible] auquel se trouve réunies : [illegible] *Gentium et Historia Juris Princip*[illegible] *toria Expeditionis Russicæ Caroli* [illegible] *Suecia*; Hambourg, 1701, in-8°, ouvrage [illegible] quel règne une grande partialité pour [illegible] — *Historia Expeditionis Britan*[illegible]

[illegible] in-8°; — *Historia* [illegible] Hambourg, 1701, [illegible] *Bibliotheca* [illegible] *juris* [illegible] *Prin*- [illegible] *juris Ro*- [illegible] 1701; — *Bi*- [illegible] *juris* [illegible] *justa doctri*- [illegible] *et Emeri*- [illegible] — *Relationes* [illegible] *seu apparatus* [illegible] *et artium*, *addi*- [illegible] *doctorum*, [illegible] *maxime* [illegible]; Ham- [illegible] *Historia* [illegible] (Nouvelle Histoire [illegible]) Hambourg, 1702, [illegible] *der heutigen Re*- [illegible] modernes); [illegible] *Historie der* [illegible] des Médailles [illegible] — *Bibliotheca* [illegible] *de juris na*- [illegible] *doctrinam* [illegible] 1703, in-8°; — [illegible] *Wahrhaftes* [illegible] *Staats*- [illegible] *und* [illegible] *mathematisches* [illegible] statistiques, [illegible] l'État; Le par- [illegible] Architecte et In- [illegible] Dictionnaire [illegible] 1703, in-8°; — [illegible] *mentalis et* [illegible] 8°; — *Expe*- [illegible]; Hambourg, [illegible] *Historiam Ar*- [illegible] 1703; — [illegible] *literaria, quo* [illegible]; *Selectus* [illegible]; *Delineatio* [illegible] *methodus nova* [illegible] *christiani*; [illegible] *nova Nu*- [illegible] édition de l'ou- [illegible] *Romanis et ci*- [illegible] précédée d'une [illegible]

E. G.

[illegible] *Schriften* [illegible] *Bücher* [illegible] *Allg. Gel.-Lex.*

[illegible] VAN MARK), [illegible] Delft, en 1613, [illegible] fait recevoir [illegible] secrétaire de sa [illegible], malgré [illegible] les catholi- [illegible] *ad Jus* [illegible] Dordrecht, 1644, [illegible] 1652 et 1667; ouvrage qu'il [illegible]. — *Tractatus de* [illegible] *juris et* [illegible]; Leyde, 1649, in-[illegible]; [illegible] 1667 et 1677, in-[illegible]; Amsterdam, 1688, in-4°. E. G.

Foppens, *Bibl. Belgica*.

GROESBECK (*Gérard de*), prince-évêque de Liége, né en [illegible], mort le 28 décembre 1580. Il était fils de Jean, baron de Groesbeck, et de Berthe de Goër, et d'une des principales maisons de la Gueldre. Il était doyen de la cathédrale de Liége, lorsque Robert de Berg, prince-évêque, résigna ses pouvoirs en sa faveur, le 22 juillet 1563. Gérard fut consacré à [illegible]rode, le 20 mai 1565, et fit son entrée solennelle à Liége le 13 juin suivant. Le voisinage des protestants dans les Pays-Bas espagnols fut contagieux pour les Liégeois, et en 1566 Hasselt, Maëstricht, Maseick, Stokeim et quelques autres villes de moindre importance se soulevèrent à la voix du prédicateur réformiste Hermann Stricker. Gerard de Groesbeck marcha rapidement contre les révoltés. Hasselt se rendit le 21 mars 1567, avec charge de payer les frais de la guerre, de réparer les lieux consacrés au culte catholique et de chasser les calvinistes. Maëstricht se soumit sans coup férir; mais comme cette ville appartenait par indivis à l'Espagne et à l'évêché de Liége, Marguerite, duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas, crut devoir n'accorder de pardon qu'après un certain nombre d'exécutions. Les autres villes, effrayées, n'attendirent pas l'arrivée de l'armée épiscopale pour rentrer dans le devoir. En 1568, après l'odieux supplice du comte de Horn et la mort de son frère Montigny, le comté de Horn revint par dévolution à l'évêché de Liége, parce qu'ils n'avaient point laissé d'héritiers masculins. La même année Gerard Groesbeck refusa le passage aux troupes que Guillaume, prince d'Orange, amenait d'Allemagne au secours des protestants des Pays-Bas. Le prince traversa alors la Meuse, pilla Saint-Tron et passa outre. Repoussé par le duc d'Albe, il rentra dans le Liégeois, dont il assiégea la capitale. Groesbeck appela les Espagnols, et Guillaume fut obligé de lever le siége. Plusieurs habitants, que l'on soupçonna d'être d'accord avec les réformistes, furent mis à mort. Les jésuites, que l'évêque s'était empressé d'appeler dans sa principauté, aidèrent beaucoup Groesbeck dans les persécutions qu'il fit subir aux calvinistes, et formèrent en 1569 leur premier établissement à Liége. Cette même année vit fonder dans le Liégeois les célèbres manufactures de glaces dont les produits ont gardé jusqu'à nos jours une réputation méritée. En juillet 1571, Guillaume d'Orange reparut de nouveau, et le 4 août il s'empara de Ruremonde, après un vigoureux siége. Durant les années suivantes Groesbeck fut occupé à éloigner les Espagnols ou à repousser les confédérés, qui, selon les chances de la guerre, refoulaient sur le territoire liégeois;

[illegible] Le pape Grégoire XIII lui avait [illegible] en 1580. [illegible] lui [illegible]

A. P[illegible].

[illegible]

[illegible] (Pierre), [illegible] né à Tonnay, petite ville [illegible], mort vers 1540. On croit qu'il [illegible] droit à Orléans ou à Bourges. [illegible] de Gringore se tire, [illegible] des faits historiques dont il [illegible] avec les circonstances [illegible]. Ses principaux ouvrages sont : [illegible] en latin et en françois [illegible] tome Ier; Paris, 1530, in-8°; tome II, Paris, 1533, in-8°; [illegible] sans date, Paris, [illegible] — De la Louange et excellence des bons Facteurs qui bien ont composé en rime tant deçà que delà les monts. L'abbé Goujet a donné quelques fragments de cette pièce dans sa Bibliothèque françoise [illegible] dans le Mercure de France de juin 1738. C'est [illegible] grand nombre de poëtes, depuis [illegible] et [illegible] Jean de Meung, jusqu'à ceux [illegible] du temps de l'auteur, écrite en vers de huit syllabes; elle contient l'éloge des plus grands poëtes de l'Italie, Dante, Pétrarque, Boccace, et des poëtes françois les plus célèbres alors; Gouget en cite plusieurs qui n'étaient déjà plus connus que par les vers de Grognet; — Recollection des merveilleuses choses et nou-

[illegible] nouvelles [illegible] du temps, et la prouesse [illegible] maître d'hôtel ordinaire [illegible] d'un « corriger le gros et [illegible] et cela fait, le [illegible] de Caton [illegible] de France. » Cette [illegible] avec naïveté, dans le goût de [illegible] et de Molinet, a été [illegible] cure de novembre 1740; — [illegible] Femmes, dédiée à la reine [illegible] Doctrine pour les filles; — [illegible] description de plusieurs [illegible] du noble royaume de [illegible] du l'an que les [illegible] en terre (1523); — [illegible] quelques endroits des [illegible] à la suite des Sentences [illegible] en rime; Paris, 1534 [illegible] Du Verdier en cite une [illegible] au titre : Manuel ou [illegible] morales et intellectuelles [illegible] in-8°; c'est la traduction d'un [illegible] publia ensuite sous le titre d'[illegible] 1538, in-8°, et [illegible] Duprat, chancelier de France.

Goujet, Bibliothèque françoise, [illegible] — La Croix du Maine et Du Verdier, [illegible] Lettres sur P. Grognet [illegible] Mercure de France, décembre [illegible] juin 1739. — Abbé Joly, Lettre [illegible] nom de Grognet; dans le Mercure [illegible] 1739. — Réponse aux difficultés [illegible] la patrie et le nom de P. Grognet [illegible] France de juillet 1739. — Lettre [illegible] du Mercure, contenant le [illegible] de P. Grognet, insérée dans [illegible] vembre 1740.

GROGNIER (Louis-Furcy), [illegible] çois, né à Aurillac, le 30 avril [illegible] Lyon, le 7 octobre 1837. Son [illegible] et le destinait à la marine. Il [illegible] spéciale à Bordeaux lorsque la [illegible] revenir près de ses parents. Il [illegible] cole vétérinaire de La Guillotière, [illegible] teur, combattit avec les Lyonnais [illegible] de la Convention; et après la [illegible] ville il s'enrôla, sous un nom [illegible] troupes de la république. Il [illegible] dans la Vendée, où il put [illegible] dans un dépôt de cavalerie [illegible] vint reprendre sa place à l'école [illegible] Lyon, et reçut l'emploi de [illegible] cette école, et plus tard, à la suite d'[illegible] la chaire de botanique médicale. [illegible] chaire de zoologie, d'hygiène, [illegible] des animaux domestiques et de [illegible] vétérinaire. Membre de la Société d'[illegible] dont il devint secrétaire [illegible] de salubrité, il composa beaucoup [illegible] de mémoires, de rapports et [illegible]

[illegible]

... dans la Gallerie [illegible] a publié [illegible] tischen [illegible] tecture [illegible] cahier [illegible] in-fol.; Leipzig, 1802; — [illegible] thischen Baukunst (Fragments d'Architecture gothique), 2 cahiers avec 24 planches; Leipzig, 1799-1802; — *Handwörterbuch der bürgerlichen Baukunst und schönen Garten-Kunst* (Dictionnaire d'Architecture civile et d'Horticulture), 2 parties, avec planches; Leipzig, 1804; — *Gebräuche und Kleidungen der Chinesen*, 12 cahiers avec 60 planches coloriées; Leipzig, 1798-1803. W. R.

Ersch, *Deutsches-Lexikon*. — Nagler, *Neues Allg. Künstler-Lexicon*.

GROIGNARD (*Antoine*), ingénieur maritime français, né le 4 février 1727, à Solliès (Var), mort à Paris, en 1797. Sorti des écoles de Paris, il subit avec honneur, en 1744, les examens à la suite desquels il fut admis à l'emploi d'ingénieur constructeur. Il voyagea d'abord, et consigna dans deux mémoires couronnés par l'Académie des Sciences ses connaissances pratiques dans l'art de la navigation. Il introduisit l'uniformité dans la construction des bâtiments de l'État. Puis il fut chargé de la formation de la marine de la Compagnie des Indes, composée de plus de vingt vaisseaux. Tout en laissant à ces navires leur destination commerciale, il les rendit propres à la guerre, et améliora leur marche. Ses plans furent adoptés pour toute la marine marchande, et même pour la course. En 1759 il contribua à la défense du Havre, attaqué par les Anglais; l'année suivante, il fut attaché au maréchal de Vaux, qui préparait une descente en Angleterre. Il augmenta la sécurité des ports de Saint-Valery, La Hougue et Cherbourg par des travaux bien conçus, et construisit les premiers bassins de Toulon et de Brest, en 1783 et 1784. Un million avait été promis à celui qui parviendrait à doter la marine d'un bassin à Toulon. Groignard se contenta du grade de capitaine de vaisseau et d'une pension de 6,000 fr. Le roi y ajouta des titres de noblesse avec cette devise : *Mare vidit, et fugit*. Le titre d'ingénieur *général de la marine* fut créé pour lui. En 1796 il fut nommé ordonnateur à Toulon; il y avait commencé de grands travaux, lorsque des raisons de santé le rappelèrent à Paris, où il mourut.

Deux mémoires de ce savant ont été imprimés dans le recueil des prix de l'Académie des Sciences; le premier a pour titre : *Mémoire sur le roulis et le tangage d'un vaisseau*, composé à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie des Sciences; le second est intitulé : *De l'arrimage des vaisseaux*; il a été réimprimé en 1814, à la suite du *Manœuvrier* de Bourdé de Villehuet. P. A.

Quérard, *La France littéraire*.

[illegible] *Porządek sądów i spraw miejskich* [illegible] (Ordre des procès jugés par les tribunaux d'après les lois de Magdebourg). — *Ustawa płacy* [illegible] [illegible] Cracovie, 1647.

[illegible] **R. K.**

[illegible] (Histoire de la littérature polonaise), tome II. — [illegible] (Dictionnaire [illegible]).

GROLÉE (*Humbert* ou *Imbert* DE), capitaine français, né vers la fin du quatorzième siècle, à Lyon, mort dans la même ville, le 25 décembre 1434. Fils d'Humbert, seigneur de Grolée, qui appartenait à une ancienne famille du Bugey établie à Lyon, il devint conseiller, cambellan et maréchal du Dauphiné, bailli de Mâcon, et sénéchal de Lyon en 1418. On le connaît aussi sous le nom de seigneur de Passin. En 1422 il battit un parti d'Auvergnats commandé par le sire de Rochebaron. En 14[illegible], Grolée battit des Mâconnais, et fit prisonnier le maréchal de Toulongeon, leur chef. Jean de Châlons, duc d'Orange, ayant échoué dans son attaque sur le Dauphiné, que défendait Gaucourt, résolut de se rendre dans la Bresse. Il rencontra Grolée et d'autres capitaines près d'Anthon, où il devait passer le Rhône. Il accepta la bataille, et fut défait, le 11 juin 1430. Cherchant son salut dans la fuite, le duc d'Orange [illegible] dans le fleuve à cheval et tout armé, [illegible] dans le Bugey. Le 9 juillet suivant, Grolée était à Vimelins, dans le Mâconnais, et toutes les places situées entre Mâcon et Lyon reconnaissaient l'autorité du roi. Au mois de juin 1434, [illegible] l'entrée de Charles VII à Lyon. Au mois d'[illegible] il fit son testament, et mourut quelque temps après.

Antoine DE GROLÉE, petit-fils d'Humbert, [illegible]

[illegible]

Documents sur Lyon [illegible] — [illegible] *Biogr. lyonnaise.*

GROLIER DE SERVIÈRES (*Jean*) [illegible], bibliophile célèbre, [illegible] mort à Paris, en octobre 1565. [illegible] d'Italie, et il montra de [illegible] très-vif pour l'étude. Son [illegible] du duc d'Orléans [illegible] Louis XII, l'introduisit à la [illegible] le distingua, et le choisit pour [illegible] de Farnèse dans le Milanais [illegible] des Français en Italie, Grolier [illegible] devint l'un des quatre trésoriers [illegible] administra les finances avec [illegible] intégrité; il fut toutefois en [illegible] continuée, mais il triompha de [illegible] acquit. Chargé de missions [illegible] portantes à Rome, il y déploya [illegible] remarquable. En Italie comme [illegible] tait lié avec les savants et [illegible] auxquels il accordait une pro[illegible] la fin d'un repas, il lui arriva [illegible] à ses doctes convives, des [illegible] placé une somme en or. Les [illegible] cacés qui lui furent adressées [illegible] de douter qu'il ne récompensât [illegible] de pareils hommages. Gaffurio [illegible] son ouvrage sur la musique, et [illegible] son traité *De Asse* (un exemplaire [illegible] vélin de ce volume, celui qui fut [illegible] lier, acheté 1,500 fr. en 1816, [illegible] Carthy, a passé en Angleterre). [illegible] aussi des dédicaces pareilles en [illegible] imprimé à Lyon, en 1518, du [illegible] Niger sur la littérature grecque [illegible] et de divers autres ouvrages. Dans [illegible] temps il est mentionné avec de [illegible] qui a fait la gloire de Grolier, [illegible] thèque. Elle était formée d'exemplaires [illegible] des meilleurs ouvrages en tous [illegible] taient alors, et il avait donné à [illegible] une reliure fort élégante : des [illegible] bon goût décoraient les plats du [illegible] d'eux porte indépendamment de [illegible] propriétaire (*Portio mea,* [illegible] *terra viventium*), une inscription [illegible] sa générosité : *Io. Grolierii et* [illegible] On connaît plusieurs exemplaires [illegible] ouvrages qui portent cette marque [illegible] quiert ainsi la preuve de sa [illegible] communication de ses trésors littéraires [illegible]

Clément VII ... mourut ... du moins ... avoir occupé divers emplois, César Grollier devint secrétaire des brefs. Avec la permission de Jules III, il épousa une riche héritière de Florence. Compris dans la disgrâce de son fils Alexandre, il se réfugia à Florence, où il se tint caché avec son fils tant que vécut Grégoire XIII. Après la mort de ce pape, il revint à Rome. On a de lui : *Historia expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V, imperatoris, die sexta maii 1527, Clemente VII pontifice*; Paris, 1637, in-4°. Selon Bonamici, cet ouvrage est plutôt d'un rhéteur que d'un historien. J. V.

Bonamici, *De claris pontificar. epistol. Scriptoribus*. — J.-V. Rossi (Erythræus), *Pinacotheca imaginum illustrium*. — Le P. Colonia, *Hist. littér. de Lyon*.

GROLLIER (*Antoine*), capitaine et diplomate français, né à Lyon, en 1545, mort à Saint-Germain-du-Mont-d'Or, près de Lyon, en 1610. Après avoir accompagné de l'Aubespin dans son ambassade d'Espagne, il embrassa la carrière militaire, et se distingua pendant les guerres de religion par son dévouement à la cause royale. Enfermé par les ligueurs dans le château de Pierre-Encise en 1589, il réussit à s'échapper, par les soins de sa femme, qui lui apporta des cordons de soie sous ses vêtements, et il se retira en Suisse, d'où il revint avec 1,500 hommes et rejoignit Henri IV au siége de Rouen. En 1595, il contribua à faire rentrer Lyon sous l'obéissance du roi, et fut chargé successivement de différentes négociations en Suisse et à Turin. Il demeura plusieurs années dans cette dernière ville avec le titre de résident. La nouvelle de l'assassinat de Henri IV fut cause de sa mort. On conservait un recueil de ses lettres à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. J. V.

Moréri, *Grand Dict. histor.* — Pernetti, *Les Lyonnais dignes de mémoire.*

GROLLIER DE SERVIÈRES (*Nicolas*), fils du précédent, né à Lyon, en 1593, mort dans la même ville, en 1686. Il servit pendant quarante années avec distinction, devint lieutenant-colonel, major de Turin, commandant à Pignerol. Après avoir pris sa retraite, il se livra à la mécanique, et forma un cabinet assez curieux pour que le roi Louis XIV désirât le visiter en passant à Lyon. On y voyait plusieurs pièces de tours, des horloges extraordinaires, des machines pour l'attaque et la défense des places, pour la construction des ponts, des maisons, des moulins, etc. On le regardait comme un des meilleurs ingénieurs et officiers d'infanterie de son temps. Au siége de Verceil, il reçut sept coups de fusil et eut un œil crevé. Il s'était fait cette épitaphe : « Ci-gît qui a vécu longtemps parce qu'il ne connut ni procès ni médecin. » J. V.

Moréri, *Grand Dict. hist.* — P. Colonia, *Hist. littér. de Lyon*. — Pernetti, *Les Lyonnais dignes de mémoire.*

GROLLIER (*Gaspard*), comte DE SERVIÈRES ...

[illegible] en 1479, mort dans la [illegible] [illegible] de Lyon, 1779, 1782, et Paris, 1784. [illegible] lettres [illegible] Dusaulchoy dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon. [illegible]

[illegible] la France littéraire.

GROLLIER (M. DE FOURNIER-DAMAS, marquise de), célèbre peintre de fleurs, née le 21 décembre 1742, morte en 1828, [illegible] révolution, elle [illegible] Allemagne, et habita Florence et Rome [illegible] C'est dans ce lieu qu'elle perdit la vie [illegible] LOUIS LACOUR.

[illegible] Paris (1801-1820).

GROLMAN (Charles-Louis-Guillaume de), jurisconsulte et homme d'État allemand, né le 23 juillet 1775, à Giessen, mort le 14 février 1829. Son père était conseiller de régence au service du landgrave de Hesse-Darmstadt. A l'âge de seize ans il commença l'étude de la jurisprudence à l'université de sa ville natale, où il obtint le grade de docteur en droit en 1795; il y fit ensuite pendant trois ans des cours particuliers de droit, en qualité de privat-docent; en 1798 il fut nommé professeur extraordinaire, et deux ans après professeur ordinaire. Dès 1797 il se signala par la publication d'ouvrages [illegible] sur la science du droit, notamment en droit criminel; il y établissait une théorie nouvelle pour le droit pénal, la théorie de la prévention. Les circonstances politiques ayant amené [illegible] l'introduction du Code Civil [illegible] Grolman se consacra à l'étude [illegible] de la législation française, pour laquelle il [illegible] d'abord [illegible] nement disposé. Nommé recteur en 1810, il se fit [illegible]

[illegible] Après avoir [illegible] à Darmstadt [illegible] pour diriger [illegible] dans le grand-duché [illegible] il lui nomma ministre d'État [illegible] toute l'administration [illegible] Le 18 mars 1820 fut [illegible] de Grolman, un édit [illegible] représentatif. Les attributions [illegible] gées aux chambres par ce [illegible] réaliser les promesses de la [illegible] due en 1814; les élections [illegible] Grolman [illegible] chambres, la majorité [illegible] les démissions furent nombreuses [illegible] contre le manque de foi du [illegible] bien ayant prouvé à Grolman [illegible] était celle du pays, il [illegible] à son souverain d'aller [illegible] et de lui faire des concessions [illegible] ter d'abord contre de nombreuses [illegible] cour, et ensuite contre les [illegible] de la Prusse et de l'Autriche, [illegible] toute introduction [illegible] constitutionnel en Allemagne [illegible] de tous ces obstacles, et la [illegible] tobre 1820, dans laquelle il [illegible] les bases d'une nouvelle constitution [illegible] montra les véritables intentions [illegible] jusque-là avait été suspecté [illegible] les partis, à cause de son caractère [illegible] Grolman prit ensuite une part [illegible] velle réorganisation de [illegible] grand-duché; sur ses [illegible] chargé que du ministère de l'[illegible] celui de la justice ainsi que de la [illegible] du conseil des ministres, tandis que [illegible] tout le poids des affaires avait [illegible] Le ministère d'État fut supprimé [illegible] tres furent adjoints à Grolman, l'un [illegible] direction des finances, l'autre [illegible] des affaires étrangères et [illegible] pour l'administration de la maison du [illegible]

[illegible]

[illegible] Nommé en 1815 [illegible] Blücher, il eut [illegible] Paris. Il devint chef de [illegible] En 1819 il [illegible] la [illegible] division de l'armée; en 1832 il passa en cette même qualité à la cinquième division, et fut nommé général en 1837. On a de lui : *Geschichte des Feldzugs von 1815 in den Niederlanden und Frankreich* (Histoire de la Campagne de 1815 dans les Pays-Bas et en France); Berlin, 1837-1838, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est le résumé d'un cours fait par Grolman devant plusieurs officiers sur les opérations de [illegible]; la rédaction [illegible] lieutenant-colonel Damitz, aide-de-camp de Grolman. E. G.

Conversations-Lexikon [illegible] — *Neuer Nekrolog der Deutschen*, t. XXI, p. [illegible]

* [illegible] (*Frédéric*), physicien danois d'origine allemande, mort le 1er février 1842, à Copenhague. Il enseigna la physique à l'institut royal, voyagea en Allemagne et en Angleterre; puis il alla en Amérique, où il établit une distillerie à New-York. Ses ouvrages sont : *Beskrivelse over fire, deels ny opfundne deels forbedrede Brænderie og Destillér Apparater*; Copenhague, 1822 (Description de quatre appareils de distillerie en partie inventés, en partie perfectionnés); — *Die vortheilhafteste Anwendung des Thermometers, zugleich als Alkoholometer bey dem Brenn- und Destillationsgeschäft*; Copenhague, 1823 (Application la plus avantageuse du thermomètre et du baromètre, etc.); — *Beschreibung eines neuen Brenn und Destillir Apparats eines neuen Verwärmers und einer Abkühlungs Einrichtung*; Copenhague, 1823, 4 vol. E.

Erslew, *Forfatter-Lexicon.*

GRONOVIUS (*Jean-Frédéric*), célèbre philologue allemand, né le 8 septembre 1611, à Hambourg, mort à Leyde, le 28 décembre 1671. Il était fils de David Gronovius, conseiller du duc de Holstein et plus tard syndic de Brême. Après avoir fréquenté les universités de Leipzig et de Iéna, il se rendit, en 1631, à celle d'Altorf, pour y étudier la jurisprudence sous la direction de Conr. Ritterhusius. Sur le conseil de Mich. Virdungus, il s'appliqua en même temps à l'étude des belles-lettres. En 1633, son père étant venu à mourir, Gronovius retourna à Brême; de là il passa à Hambourg, où il fit la connaissance de Hugo Grotius, avec lequel il se lia intimement,

[illegible] l'Angleterre, la France et l'Italie. [illegible] à Oxford [illegible] les bibliothèques de Cambridge. En 1640 il [illegible] à Paris ; à Angers il se fit recevoir docteur en droit. Vers cette époque on voulut l'attirer comme professeur à Deventer et à Groningue ; mais il préféra voyager encore pour rechercher les manuscrits et les [illegible] et pour vivre dans le commerce des érudits. Il se rendit en 1640 à Rome ; il recueillit de nombreux documents sur l'antiquité dans le palais Barberini. De retour de voyage, [illegible] En 1643 enfin, il se décida à accepter la place de recteur du gymnase de Deventer. Cet établissement eut bientôt une belle réputation, grâce à la direction de son chef, que Vossius le regardait comme supérieur à bien des universités, et qu'un autre Gronovius (voy. ce nom) y vint suivre les leçons de Gronovius après avoir déjà terminé ses études dans les universités d'Allemagne. En reconnaissance de ses éminents services, Gronovius fut honoré par le sénat de Deventer du droit de cité, honneur qui n'avait pas encore été accordé à un professeur. En 1658 il se rendit à Leyde, pour enseigner les belles-lettres à l'université de cette ville, en remplacement de Heinsius ; il y resta jusqu'à la fin de sa vie, [illegible] Gronovius était d'une modestie [illegible] dans les [illegible] de son époque ; autant son fils Jacques cherchait les disputes littéraires, autant il les évitait avec soin. Ayant publié dans sa jeunesse une réponse [illegible] aux observations faites par [illegible] contre sa Diatribe in Statium, il s'en repentit ensuite, et il racheta pour les détruire tous les exemplaires de sa brochure, qui est par cela devenue très-rare. Une urbanité exquise s'alliait chez Gronovius à toutes les qualités de l'homme de bien. « *Ego a primis aetatis* [illegible] », a-t-il écrit lui-même à Heinsius. Comme philologue, on doit le proclamer, avec Wyttenbach et Creuzer, comme le connaisseur le plus profond de la langue et de la littérature latines qui ait existé depuis la Renaissance jusqu'au dix-huitième siècle. Son [illegible] dans une grande partie des éditions *Variorum*, eut ce la plus heureuse influence sur l'étude des auteurs latins. Cependant, quant à l'élégance du style, il resta inférieur à Muret et à quelques autres humanistes. Ses premiers travaux font déjà pressentir la sagacité cri-

[illegible] Tite Live, [illegible] de Machiavel, [illegible] l'historien latin qu'un texte [illegible] passages les plus [illegible] livres de Tite Live, [illegible] remarque [illegible] la constitution romaine. On a de lui : *Diatribe in Statii poetae Sylvas* [illegible] 1637, in-8° ; — *Observationum* [illegible] 1639, in-8° ; ibid., 1662, in-8° ; [illegible] livre ; Leipzig, 1757 et 1831 ; [illegible] remarques judicieuses [illegible] *Anti-Diatribe* [illegible] *ad Statii Sylvas* ; Paris, 1640 [illegible] aux attaques d'Emeri de la Croix [illegible] *Diatribe* de Gronovius ; — *De sestertiis, seu subsecivorum pecuniae veteris* [illegible] *libri IV* ; Deventer, 1643, [illegible] 1656, in-8° ; Leyde, [illegible] des objections de [illegible] ouvrage ayant été attaqué par [illegible] tres, Gronovius le défendit dans [illegible] dissertations, telles que *De centesimis* [illegible] *fenore unciario* ; Leyde, 1661, [illegible] *antexegesis* ; Leyde, [illegible] *Titum Livium* ; Leyde, 1645, [illegible] *in Senecam philosophum* [illegible] 1649, in-12 ; réimprimé [illegible] sous des Elzevier, 1673, 2 vol. [illegible] *servationes in scriptores* [illegible] *nobiles* ; Deventer, 1651, in-8° [illegible] constate la connaissance [illegible] grecque que possédait Gronovius [illegible] *cum notis* ; Amsterdam, 1653 [illegible] tion ; — *Senecae Tragoediae*, [illegible] 1661, in-8° ; édition augmentée par [illegible] Jacques Gronovius, Amsterdam, [illegible] *Plautus, ex recensione J.-Fr.* [illegible] *notis variorum* ; Leyde, 1664 [illegible] *Sallustius, cum notis variorum* [illegible] *sione J.-Fr. Gronovii* ; Leyde, [illegible] 1680 et 1690, in-8° ; — *Quintiliani* [illegible] *Declamationum oratoriarum Libri XIX* [illegible] *restituti* ; [illegible] 2 vol. in-8° ; — *Titus Livius* ; [illegible] *cum notis J.-Fr. Gronovii*, [illegible] *C. Sigonii et selectis variorum* [illegible] terdam, 1665 et 1679, 3 vol. in-8° ; [illegible] *Historia naturalis, ex recensione* [illegible] *et cum ejusdem* [illegible] Leyde, 1669, 3 vol. in-8° ; édition [illegible] l'approbation du père Hardouin ; [illegible]

[illegible]

[illegible] Florence, il fut [illegible] d'estime par le grand-duc Cosme [illegible]. Sur la recommandation du cardinal de Médicis et de Magliabecchi, Gronovius fut nommé peu de temps après professeur de grec à l'université de Pise. Après avoir exercé cet emploi pendant deux ans, il le résigna, visita encore quelques villes de l'Italie, Venise et Padoue entre autres, et se rendit enfin à Deventer pour y recueillir l'héritage que lui avait laissé son grand-père maternel. Il avait l'intention de se consacrer exclusivement à l'étude approfondie de l'antiquité. En 1679 les curateurs de l'Académie de Leyde insistèrent auprès de lui pour qu'il vînt prendre possession de la chaire de belles-lettres, occupée auparavant par son père; il se rendit à leurs désirs. Dans son discours d'ouverture, il montra une telle étendue de connaissances, que son traitement fut aussitôt augmenté de 400 florins. L'université de Kiel ainsi que celle de Padoue cherchèrent à attirer Gronovius dans leur sein; il résista constamment aux propositions les plus flatteuses. En 1702 il fut nommé géographe de l'Académie de Leyde. Au mois de septembre 1716, la plus jeune de ses filles vint à mourir; cette perte l'affecta au plus haut point : il mourut de chagrin un mois après. Gronovius était infatigable à faire des recherches d'érudition, à rassembler des matériaux pour la connaissance de l'antiquité, et enfin à discuter avec âpreté les opinions des autres philologues; c'est ainsi que Wachler le qualifie avec justesse. Gronovius eut des querelles nombreuses avec Perizonius, Is. Vossius, Fabretti, Bentley, Jean Leclerc et autres; son langage de polémique allait souvent jusqu'à l'insulte outrageante. Ce manque de goût ne doit pas faire oublier ses travaux sur Polybe, Hérodote, Arrien, les géographes grecs, Ammien Marcellin et Cicéron, travaux de main de maître. Son *Thesaurus Antiquitatum Græcarum* est encore aujourd'hui indispensable à ceux qui veulent connaître en détail l'organisation politique et les mœurs de la Grèce. Cependant on peut reprocher à Gronovius de s'attacher parfois dans ses commentaires à établir des interprétations bizarres, et de manquer souvent d'élégance dans sa latinité. Ses ouvrages ont pour titres : *Macrobius, cum J. Gronovii et variorum notis*; Leyde, 1670, in-8°; Londres, 1694, in-8°; — *Polybius, cum J. Gronovii ac ineditis Casauboni utriusque, Valesii et Palmerii notis, græce et latine*; Amsterdam, 1670, 3 vol. in-8°; — *Cornel. Tacitus, cum J. Gronovii et variorum notis*; Amsterdam, 1672, et

[illegible] Leyde, 1685, in-8° [illegible] Gronovius [illegible] l'histoire de [illegible] — [illegible] Leyde, 1685, in-8° [illegible] Gronovius [illegible] répliqua par son *Epistola ad* [illegible] Leyde, 1686, in-8° [illegible] 1687, in-8°; — [illegible] Amsterdam, 1686, in-8°; — [illegible] Leyde, 1692, 4 vol. in-4° [illegible] Leyde, 1696, in-4°; — *Q. Curtius* [illegible]

[illegible] ses ouvrages [illegible] les tomes VIII, IX, X et XI [illegible] *Geographica antiqua*; Leyde, 1697, in-4°; — [illegible] Leyde, 1696, in-12; — [illegible] 1703, in-8°; — *Arriani* [illegible] Leyde, 1704, [illegible] de philologues; — [illegible] Leyde, 1706, in-4°; — [illegible] Leyde, 1710, in-12 [illegible] qui avait pris la [illegible] in-8°; ouvrage dans lequel Gronovius [illegible] les travaux de Küster sur [illegible] répondit par sa *Diatribe* [illegible] Leyde, 1712, in-8°; ouvrage [illegible] contre Küster; — [illegible]

[illegible]

GRONOVIUS (*Jean-Frédéric II*), jurisconsulte et naturaliste néerlandais, fils du précédent, né vers le commencement du dix-huitième siècle, mort en 1760. Après avoir étudié la jurisprudence, il fut nommé à un emploi dans la magistrature à Leyde. Il s'occupait de botanique avec passion, et il était en relation suivie avec Clayton (voy. ce nom) et Linné. On a de lui : *Dissertatio* [illegible]; Leyde, 1715, in-4°; — *Flora Virginica*; Leyde, 1743 et 1762, in-8°; — *Index supellectilis lapideae*; Leyde, 1740, in-8°; — *Flora orientalis, sive recensio plantarum quas L. Rauwolfus annis 1573, 1574 et 1575, collegit*; Leyde, 1755, in-8°. E. G.

Biographie médicale.

GRONOVIUS (*Laurent-Théodore II*), frère du précédent, né au commencement du dix-huitième siècle, mort en 1777. Il fut nommé échevin de la ville de Leyde; il avait le même goût pour l'histoire naturelle que son frère, et fut membre des sociétés savantes de Haarlem et d'Harlem. On a de lui : *Museum Ichthyologicum, sive de naturali piscium historia*; Leyde, 1754-1756, 2 vol. in-fol.; — *Bibliotheca Regni Animalis atque lapidei*; Leyde, 1760, in-4°; — *Zoophylacium Gronovianum*, *fasciculi tres*; Leyde, 1763-1781, in-fol.; — *C. Plinii Historiae naturalis liber* [illegible]; Leyde, 1778, in-8°. E. G.

[illegible] — *Biographie médicale.*

GROOT (*Gérard* ou *Gérard le Grand*), célèbre théologien et fondateur d'ordres religieux, né à Déventer, en 1340, mort le 20 août 1384. Son père, Werner Groot, était bourgmestre de la ville de Déventer. Vers l'âge de quinze ans, le jeune Groot se rendit à l'université de Paris, où il obtint à dix-huit ans le grade de maître ès arts.

[illegible] il réussit dans ce couvent [illegible] plusieurs copistes chargés de [illegible] par leur travail. [illegible] de la nouvelle congrégation; [illegible] Ce dernier [illegible] plus de cent petites [illegible] sur le modèle de celle [illegible]

[illegible] la cour de l'évêque d'Utrecht [illegible] leur ville tous les [illegible] continuer son œuvre [illegible] fondèrent de nouvelles [illegible] des ouvrages ascétiques [illegible] visite au fameux Ruysbroeck [illegible] frappé de l'esprit d'[illegible] introduit par Ruysbroeck [illegible] Val-Vert, il songea dès lors [illegible] être soumis à une règle [illegible] suivie par les Frères de la [illegible] quels n'étaient jusque-là [illegible] spirituel. Trois ans après, [illegible] vouloir [illegible] possédait des [illegible] la trouver pour le [illegible] même [illegible] de l'[illegible] prochaine, il recommanda [illegible] un monastère régi sur [illegible] trop sévère [illegible] chanoines réguliers; ce [illegible] mission de protéger les [illegible] Frères de la Vie commune [illegible] comme auparavant, libres de [illegible] intervention. Quelques jours après [illegible] âgé de quarante-quatre ans, [illegible] plus actives, après avoir [illegible] morale et intellectuelle de son [illegible] même dans toutes les [illegible] découvrir profondément les [illegible] telle modestie qu'il ne voulut [illegible] changement de vie, accepter [illegible] siastiques et qu'il refusa même [illegible] devenir prêtre. Selon ses desseins [illegible] maison de chanoines réguliers [illegible] à Windesheim près de Zwoll; [illegible] rapidement dans les Pays-Bas [illegible] en 1460 on comptait déjà [illegible]

[illegible] (Ignace), [illegible] Kilian, [illegible] 19 novembre 17[illegible] [illegible] ; et [illegible] à Wurtzbourg [illegible] avec beaucoup de soin [illegible] deux documents par [illegible]. On a de lui : [illegible] orient.; Wurtzbourg, 1727; — [illegible] sepulchralia ecclesiæ [illegible]; Wurtzbourg, 1730, in-4°; — Historia [illegible] cœnobii; Francfort, 1736, in-fol.; — [illegible] chreibung der heil. Kilian, Colonat und Totnan (Biographie des saints Kilian, Colomann et Totnann); Wurtzbourg, 1738, in-4°; — Collectio Scriptorum et rerum Wirceburgensium; Leipzig et Wurtzbourg, 1744-1750, 4 vol. in-fol.; — Antiquitates Wirceburgenses; — Würzburgische Chronik (Chronique de Wurtzbourg); 1750; — Gottgeheiligter Würzburgischer Bischofssitz (L'Évêché béni de Wurtzbourg); 1754; — Ætas mille annorum antiquissimi et regalis Monasterii B. M. Virg. in Amorbach, etc., hist. methodo adumbrata; Francfort, 1736, in-fol.; — plusieurs ouvrages.

W. R.

Adelung, suppl. à Jöcher, Allg. Gel.-Lex. — [illegible], Handbuch.

GROPPER (Jean), théologien catholique allemand, né en 1501, à Soest, mort à Rome, en mars 1558. Il fut docteur en droit canon, prévôt et archidiacre à Cologne. Il se montra d'abord favorable à la réforme, et rédigea même dans ce sens, en 1536, le formulaire d'après lequel l'électeur Hermann voulait réformer ses fondations pieuses. Mais ce formulaire ne convint ni aux protestants ni aux catholiques. En 1541 il fut appelé aux conférences convoquées par l'empereur pour résoudre les questions débattues entre les luthériens et les catholiques. Il parut y donner quelques avantages aux protestants, et l'on prétend même qu'il fut l'auteur d'un livre que l'empereur donna aux deux parties comme un programme qui devait servir à leurs discussions. A cette occasion, Gropper se lia avec Bucer, dont il semblait partager les continuelles hésitations. Mais bientôt après il changea de conduite, et s'opposa de toutes ses forces à la réforme que l'électeur cherchait à introduire dans ses États. A cet effet, il écrivit au nom de l'université et du clergé de Cologne un livre contre le protestantisme, intitulé *Antididagma*, et alla jusqu'à dénoncer l'électeur auprès de l'empereur à la diète de Worms, en 1545. Celui-ci dut résigner ses fonctions et se retirer du chapitre, tandis que Gropper reçut la dignité d'archidiacre auprès de Frédéric, comte de Wieda. Paul II voulut le nommer cardinal, mais il refusa d'accepter cette dignité. Il se montra d'une violence extrême contre les luthériens au concile de Trente. Du reste, on vantait beaucoup sa chasteté, dont on raconte des exemples curieux,

[illegible] *Bérénice* [illegible] *Cicéron* [illegible] *Iphigénie* [illegible] *Tuccia*, *Zénobie* [illegible] *Lucrèce* [illegible] *Electre* [illegible] *Paris*, 1829 [illegible] *de l'Acad. roy. de Musique* [illegible]

[illegible]

GROSSE [illegible] , écuyer, [illegible] français de [illegible] siècle [illegible], et sa vie se [illegible] dans l'obscurité [illegible] composa en 1494 un livre intitulé *Le Jardin des Nobles*, dont la Bibliothèque impériale possède un manuscrit. Ce livre est adressé à [illegible] qui fut conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI. Il y parle des [illegible] des qualités des femmes, des Anglais, de [illegible], de Jeanne d'Arc, de la sainte ampoule, de l'oriflamme, des fleurs de lis, des jeux de hasard, etc. [illegible] V.

P. Paris, *Hist. des Man. de la Bibl. royale*.

GROS (*Antoine-Jean*), célèbre peintre français, né à Paris, le 16 mars 1771, mort à Meudon, le 26 juin 1835. Son père, Jean-Antoine Gros, un excellent peintre en miniature, voulait que son fils suivît la même carrière. A quatorze ans le jeune Gros entra dans l'école de Louis David, qui revenait d'Italie. Après deux ans d'études sous cet habile maître, Gros fut admis à l'école des Beaux-Arts, où bientôt il obtint la première médaille et le prix du torse. En 1791 il fit *les Baigneuses* et *les Bergers d'Arcadie*, et concourut pour le prix de Rome; le thème choisi par l'Académie était : *Antiochus voulant contraindre Éléazar à manger d'un mets impur*. En 1793 il perdit son père, n'ayant survécu que peu de temps à une faillite qui engloutit presque toute sa fortune; à la suite de ce coup fatal, il résolut de s'expatrier, et visita l'Italie à une époque où il était difficile de sortir de France. David et Regnault s'employèrent à lui faire délivrer un passe-port par la section des Tuileries (10 janvier 1794). Il partit, fit des portraits pour vivre à Nîmes, à Marseille, à Nice, à Florence, et revint s'établir à Gênes, où une grande aptitude à saisir la ressemblance l'avait mis en [illegible]. Une circonstance imprévue fut le prélude de sa gloire : Joséphine, allant rejoindre son mari, qui était général en chef de l'armée d'Italie, passa par Gênes; madame Faypoult, femme de l'envoyé de la république française, lui présenta et lui recommanda le jeune Gros. Joséphine, après avoir vu plusieurs de ses portraits, l'emmena avec elle à Milan, et le présenta au général Bonaparte. Voici ce que Gros écrivit à sa mère à cette occasion : « 17 frimaire an V (décembre 1796). Je viens de commencer le portrait [illegible]

[illegible] de Pâques [illegible] la mairie [illegible] à cause [illegible] je ne puis [illegible] il faut que la [illegible] que le caractère de sa [illegible] de [illegible] mieux [illegible] Mais on [illegible] de quoi bien [illegible] » Gros mit deux [illegible] portrait si connu, où le général [illegible] l'ardeur de ses soldats [illegible] sous le feu des batteries [illegible] apporta [illegible] ce portrait [illegible] à un peintre [illegible] fut nommé membre de la commission [illegible] chargée de rechercher [illegible] science et d'art qui se trouvaient [illegible] de l'Italie et de les [illegible] France pour en [illegible]. Les travaux de la commission [illegible] Gros resta à l'armée [illegible] aux revues; il prit ses fonctions [illegible] an VI (1798). Mais à partir de [illegible] épreuve [illegible] avait repris l'offensive [illegible] de ville en ville [illegible] par la faim. Il arriva [illegible] dans un état qui faisait [illegible] il y avait neuf années [illegible] France. Pendant ce temps [illegible] portraits de grandeur naturelle [illegible] vait produit que des miniatures [illegible] coloris frais et suave, d'un dessin [illegible] d'une grande vérité. Il avait [illegible] de dessins, mais nous ne [illegible] d'*Alexandre domptant Bucéphale* [illegible] et le *profil de Bonaparte* [illegible] plume, et *Timoléon de Corinthe* [illegible] de blanc. En 1799, il avait [illegible] portrait du général Berthier [illegible]

De retour à Paris, Gros [illegible] dans l'inaction; mais il [illegible] un chef-d'œuvre de grâce et de [illegible] lancolique, *Sapho se précipitant* du haut du rocher de Leucade. Ce [illegible] petite dimension, qui a été [illegible] été exposé au salon de 1801 [illegible] Bonaparte à Arcole, et une [illegible] En 1803 il fit une esquisse [illegible] emprunté à la campagne d'Égypte [illegible] *pardonnant aux révoltés du Caire* [illegible] dès ce moment ce grand artiste [illegible] sphère de gloire, car tout ce qu[illegible] pour lui un sujet de succès. [illegible] *Nazareth*, qui devait avoir [illegible] fut diminué de plus de moitié [illegible] rieur, la *Peste de Jaffa*, [illegible] vie qui excitèrent un enthousiasme [illegible] la suite de la cérémonie [illegible] *Peste de Jaffa*, un banquet fut donné [illegible] (le 2 vendémiaire an XIII). L'un des [illegible]

[illegible]

[illegible] portrait [illegible] Westphalie [illegible] furent achevés [illegible] second portrait de la [illegible] elle est représentée [illegible] (27 novembre) il devint membre de l'Académie de Saint-Luc. Napoléon le chargea [illegible] la surface intérieure de la coupole du dôme du Panthéon, dans des proportions de figures de quinze mètres, Clovis, Charlemagne, saint Louis, et lui-même, le fondateur d'une nouvelle dynastie. Gros devait terminer le tout en deux ans, pour la somme de 36,000 fr., lorsque survint la désastreuse retraite de Russie, puis la campagne de France, enfin le retour des Bourbons : la coupole subit les conséquences de ces événements. Le 10 août 1814 le ministre de la maison du roi écrivit à Gros de placer Louis XVIII à la place de Napoléon, et on porta à 50,000 fr. la somme de 36,000 primitivement allouée. Le 31 mars 1815, nouvelle lettre ministérielle enjoignant à l'artiste de représenter Napoléon comme il l'avait commencé; le prix de 50,000 fr. était maintenu. Enfin, le 18 mai de la même année, après les Cent Jours, un troisième contre-ordre l'obligeait de placer de nouveau Louis XVIII à la place de Napoléon empereur.

Au salon de 1812 on admira le portrait en pied de la *Comtesse de Lasalle*; le portrait équestre de *Murat, roi de Naples*; le portrait en pied du *Général Fournier*; *l'Entrevue de l'empereur des Français et de l'empereur d'Autriche en Moravie*, et le tableau de *François Ier et Charles Quint visitant l'église Saint-Denis*. C'est dans cette période qu'ont été exécutés l'esquisse de la *Prise de Caprée par le général Lamarque*, le portrait en pied du *Duc de Bellune*, et un des plus remarquables dessins à la plume de Gros, représentant *François Ier et Charles Quint à cheval, devant les tombeaux de Saint-Denis*. *L'Incendie de Moscou* est un dessin à l'estompe, sur papier jaunâtre rehaussé de blanc; il est de 1813. Mentionnons de cette époque le portrait en pied du *Comte Daru*, commandé par l'empereur pour la galerie de Fontainebleau, et dont une répétition orne le Musée de Versailles; le tableau qui exprime avec tant de sentiment les *Adieux du comte de La Riboisière et de son fils*, un dessin représentant *Napoléon mettant le roi de Rome sous la protection de la garde nationale parisienne*; une esquisse d'*Électre*, et enfin le portrait en pied de la *Comtesse Legrand* qui a figuré au salon de 1814. Le *portrait du comte Honoré de La Riboisière* a été peint en 1815. Lorsque Napoléon fut relégué à l'île d'Elbe, Gros fut chargé de remplacer les portraits officiels du monarque exilé par ceux de *Louis XVIII*; puis il fit un même portrait en pied pour la Chambre des Députés. *Le Départ*

[illegible] du château des Tuileries [illegible] 1816 [illegible] 1817 [illegible] *d'Angoulême à Pauillac* [illegible] de même été exécuté [illegible] au salon de 1819. Vers la fin de [illegible] peindre un grand tableau pour [illegible] qu'on venait de rendre [illegible] *prêchant dans les Gaules*, [illegible] il ne réalisa que quelques croquis. [illegible] même année qu'il fut nommé membre [illegible] des Beaux-Arts et conseiller honoraire des musées royaux, enfin, professeur de [illegible] et peinture à l'École royale des Beaux-Arts (1er octobre 1816). *Le portrait en pied de* [illegible] *d'Angoulême*, commandé par la Chambre des Députés, a été exécuté à la fin de 1818 [illegible] au salon de l'année suivante. Nous ne [illegible] dans les années 1817 et 1818 que [illegible] *de La Riboisière* et de la [illegible] *La Riboisière*; celui de la *comtesse* [illegible] *de Crillon* porte la date de 1819, [illegible] aussi *Œdipe et Antigone*.

En 1820, [illegible] comte *Roy*, ancien ministre des finances sous Louis XVIII; en 1821, *Bacchus et Ariane*, exécuté pour le comte de Schönborn; une répétition de cet ouvrage a été exposée au salon de 1822, et appartient à M. Chaptal fils. En 1822 il exposa le tableau de *Saül*, qui lui avait été commandé par Louis-Philippe pour sa galerie du Palais-Royal; cet ouvrage fut le sujet d'amères critiques de la part de plusieurs journalistes : c'était l'époque où s'établit l'école romantique. David lui écrivit de Bruxelles le 30 avril 1822......... « Le salon d'exposition est donc ouvert : Est-ce vous, mon bon ami, qui allez être le but de mire ; car vous savez qu'il en faut toujours un ; tout le monde n'a pas cet honneur. Je ne serais pas surpris qu'on vous opposât un Thersite comme Ulysse trouva le sien ; Molière trouva le sien dans Scarron. Ils vous en déterreront un aussi ridicule. Laissons-les faire : vos ouvrages resteront, et leurs critiques feront un jour pitié. » En 1824, après avoir exposé un *Saint Germain s'élevant aux cieux*, deux portraits, un à mi-corps de *Galle*, célèbre graveur, et du *comte Chaptal*, ancien ministre de l'intérieur, Gros termina sa coupole de Sainte-Geneviève. Cet immense travail, qui n'a pas moins de 1,035 mètres 33 centimètres de superficie, et qu'on ne peut apercevoir que d'une distance de 70 mètres, fut livré aux regards du public le 4 de novembre. La cour fut [illegible] de cette œuvre, et M. H. de La Rochefoucauld, alors directeur des Beaux-Arts, profitant de cette bonne disposition, demanda au ministre, M. de Corbière, non-seulement d'acquitter les [illegible] fr. complément de la somme convenue, mais de donner à Gros une gratification de 50,000 fr. Une circonstance assez curieuse, qui se rattache à l'inauguration de ce chef-d'œuvre, c'est que le grand artiste qui était l'objet de

[illegible] autre artiste illustre. A [illegible] dispositions [illegible] le retour de David en [illegible] ministre de la justice [illegible] à cet effet ; mais Charles [illegible] exigea qu'une demande lui [illegible] par David lui-même. Celui-ci [illegible] condition, déclara ne pas [illegible] été, dit-il, exilé par un [illegible] que sous la sauve-garde [illegible] dut abandonner une [illegible] temps il s'était borné. A [illegible] il accompagnait à sa dernière [illegible] son plus redoutable [illegible] son plus constant ami. Il [illegible] un discours pathétique [illegible] l'école perdait en la personne [illegible] *dymion* et d'*Atala*. [illegible] pressionnés par son éloquence [illegible] ne pourrait rendre l'effet qu'il [illegible] il nous dit, « Quelques jours [illegible] rodet se fit conduire dans son [illegible] tant à genoux, il s'écria avec [illegible] pathétique : « Adieu, palette ! [illegible] adieu ! adieu, belle peinture ! [illegible] reverrai plus ! » Le portrait à mi-[illegible] *cips*, avocat, fut peint en 182[illegible] 1827 (1). Au même salon figurait [illegible] *comte de Villemanzy*, celui [illegible] *donne* et *Charles X*, *monté sur* [illegible] entrant dans le camp formé [illegible] Reims, lors de la cérémonie [illegible] sieurs portraits, celui de [illegible] belle-mère de Gros, et celui de [illegible] contemporains de ceux que [illegible] Pendant les années 1827, 1828 [illegible] occupé à peindre plusieurs [illegible] *Charles X*, ou *musée Égyptien* [illegible] fonder. La salle d'introduction [illegible] salle lui doivent leur décoration [illegible] exécutait ce travail, une ordonnance [illegible] 9 avril 1828, l'élevait au grade d'[illegible] gion d'Honneur. Au salon de 18[illegible] les portraits de la *Comtesse* [illegible] *dame Sagot*, et *L'Amour piqué par* [illegible] *se plaignant à Vénus*. Le portrait [illegible] *Clot-Bey* et la composition [illegible] sont de cette époque. — Gros se [illegible] ment alors de la critique qui le [illegible] vint timide, et sembla ne plus [illegible] confiance en son talent. Dans sa [illegible] dant son long voyage à travers l'[illegible] breux produits avaient été pour [illegible] miniatures à l'huile, remarquables [illegible] savante et par le modelé fin et [illegible]

(1) Par un souvenir d'amitié pour [illegible] M. A.-F. Didot, il voulut bien terminer [illegible] d'étude que la mort avait empêché [illegible]

[illegible] de grandeur [illegible] pour la re[illegible] la *Peste* [illegible] Dans ces produits [illegible] qu'effleurer la [illegible] génie; dans les [illegible] que le ton [illegible] la pâte solide, [illegible] lumi[illegible] comme dans les [illegible] il y a tant de [illegible] spontanéité dans [illegible] seul jet. Quant [illegible] certifier qu'à [illegible] toujours été na[illegible] et varié. Son [illegible] brillant, facile, sans [illegible] Mais dès 1833 [illegible] considérable[illegible] par ses travaux qu'il [illegible] jeunes années; [illegible] mais parfois [illegible] surtout depuis le [illegible] était venu [illegible] cette existence [illegible] et si sensible. [illegible] l'étudier tout à [illegible] le triste perspectif [illegible] nous sommes [illegible] par la nature [illegible] dont il était con[illegible] faire cesser les [illegible] sous la forme [illegible] décida à entrer [illegible] il se recueillit le [illegible] salon de 1835 *Le* [illegible], l'ancien [illegible] un chef-d'œuvre [illegible], tableau qui [illegible] des connais[illegible] *de l'avenir*, [illegible] pas désarmée : [illegible] ferma ses ate[illegible] pas de mal[illegible] survivre ». Il en [illegible] après on trouva [illegible] de la Seine, près [illegible] corps de Gros fut [illegible] funérailles me[illegible] l'accompagna [illegible] : chacun [illegible], dont on avait [illegible] furent prononcés [illegible] Delaroche, Coi[illegible]

TRÉMOT.

[illegible], *Gros et ses ou*[illegible] Bouquet. — *Docu*[illegible]

[illegible] et professeur [illegible] 27 juillet 1797, [illegible] ville natale, [illegible] collèges de [illegible] il se fit recevoir [illegible] et professa aux collèges Saint-Louis, Charlemagne et Louis-le-Grand. En 18[illegible] il fut nommé inspecteur de l'académie de Paris, puis [illegible] proviseur du Lycée Bonaparte. On lui doit : *La Rhétorique d'Aristote*, traduite en français, avec le texte, des notes et un index des [illegible] parallèles dans Cicéron et Quintilien; Paris, 1822, in-8°; — *Discours sur l'alliance de la sagesse avec le goût des sciences et des lettres*; Paris, 1824, in-8°; — *Examen critique des plus célèbres écrivains de la Grèce*, par Denys d'Halicarnasse, traduit en français pour la première fois avec des notes et le texte en regard, collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale; Paris, 1826-1827, 3 vol. in-8°; — *Pline le jeune*, édition critique, avec notes et commentaires, en latin; Paris, 1831, 2 vol. in-8°; — *Œuvres complètes d'Ovide*, traduction nouvelle; Paris, 1835-1836, 5 vol. in-8°, dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke; — *Caii Suetonii Tranquilli Opera*; Paris, 1835, 1836, 2 vol. in-8°, dans la *Nova Scriptorum latinorum Collectio*; — *Étude sur l'état de la rhétorique chez les Grecs, depuis sa naissance jusqu'à la prise de Constantinople* (an de J.-C. 1453); Paris, 1835, in-8°; — *Mémoire sur la Rhétorique chez les Grecs, depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la destruction de Corinthe* (années 363-146 avant J.-C.), lu à l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres); Paris, 1838, in-4°; réimprimé avec additions, sous le titre de *Mémoires sur la Rhétorique chez les Grecs*, etc.; Paris, 1839, in-4°; — *Philodemi Rhetorica, ex Herculanensi papyro lithographice Oxonii excusa; restituit, latine vertit*, etc. *Adjecti sunt duo Philodemi libri De Rhetorica, Neapoli editi*; Paris, 1841, in-8°; — *Histoire Romaine* de Dion Cassius, traduite en français, avec des notes critiques, historiques, etc., et le texte en regard, collationné sur les meilleures éditions et sur les manuscrits de Rome, Florence, Naples, Venise, Turin, Munich, Heidelberg, Paris, Tours, Besançon; Paris, 1845-1855. Cet ouvrage est resté au quatrième volume. « M. Gros, a dit M. Ch. Giraud, s'était préparé de longue main et en érudit consommé à donner au monde savant une nouvelle édition de Dion Cassius; il avait entrepris et accompli l'exploration particulière des manuscrits de cet auteur dans les principales bibliothèques de l'Europe. » Sa mort a laissé le monument inachevé. L. L—T.

Quérard, *La France littéraire*. — Louandre et Bourquelot, *La Littér. franç. contemporaine*. — *Journal de la Librairie*, numéro du 16 mai 1857. — *Discours* de M. Ch. Giraud, aux prix du lycée Bonaparte en 1856.

*GROS (*Jean-Baptiste-Louis*, baron), diplomate français, entra dans la carrière diplomatique en 1823. Premier secrétaire de légation au

[illegible] ... à l'occasion de ... 1630 il se rendit à ... [illegible] ... pour la délimitation des frontières ... signé à Bayonne ... [illegible] ... depuis des ... le 6 mai 1867 ... [illegible] ... des lettres ... [illegible] ... missionnaire français ... en 1836 ... au commerce ; des ... et enfin une protection efficace pour les missionnaires. [illegible]

Journal des Débats, 15 mai 1867.

GROS DE SAINT-JOYRE (*René*), poëte français, né à Lyon vers 1570, mort presque centenaire. Il comptait parmi ses ancêtres le pape Clément IV. Il commença ses études à Lyon, et les termina à Padoue. De retour en France après la mort de son père et possesseur d'une grande fortune, il contribua à la restauration du monastère des [illegible] de l'observance. Il composait des épigrammes et des vers latins avec une grande facilité. En 1585 et 1590, il prononça à Lyon des harangues latines sur des sujets sacrés et profanes, dont la bibliothèque de Lyon possède un manuscrit. On lui doit : *Rime del signor Renato Grosso, figliuolo del signor Cesar Grosso, signor di San-Giori, etc., gentilhuomo francese, dedicate al serenissimo et invittissimo Pasqual Cicogna, principe di Venetia*; Padoue, 1589, in-4° ; — *Accueil des Lyonnois à l'illustrissime et très-révérend père en Dieu messire Denys Simon de Marquemont, leur archevêque*, etc.; Lyon, 1613, in-4° ; — *La Vie du vin à l'amour parfait*; Lyon, 1614, in-4° ; poëme en octaves, dédié à Marie de Lévis, abbesse du monastère royal de Saint-Pierre à Lyon ; — *La Fleur de la Poésie morale de ce temps*; Lyon, 1614, in-8° ; c'est un recueil de poésies composées par Claude Guichard, sieur d'[illegible], dédié par René Gros à Louis XIII ; — [illegible] à messieurs le prévost des marchands et échevins de Lyon ; cités par le P. [illegible] dans ses Divers caractères, etc. ; — [illegible] mathematica, sive figuræ [illegible] et versibus illustratæ, adjectis [illegible] epistolis, etc.; Lyon, [illegible], in-4° ; ce livre, dont la dernière figure est le portrait de R. Gros, a été publié par son fils, Michel Gros, qui fit paraître

[illegible] ... vers 1580 ... 1633 ou 1634 ... de son compagnon ... d'après ... il paraît ... bourg Saint-Laurent ... près de la porte Saint-Jacques ... entre à l'hôtel de Bourgogne ... cardinal de Richelieu ... compte des observations ... [illegible] ... Saint-Jacques ... le savoir-faire de ... (voy. l'article sur Gaultier ...) qu'il lui fit ... Guillaume jouait à l'hôtel ... à l'hôtel de Bourgogne ... camarades Gaultier et Turlupin ... célèbre, dont il avait ... de ses sombres ... veur du public ... insaisissable le ... duisait que les autres ... deux compagnons, qui se ... Guillaume, moins ... et assurait ... ne répéterons pas ici les détails ... déjà donnés en parlant de Gaultier ... avec Turlupin et Gros-Guillaume ... société de trinité grotesque ... une et indivisible. Gros-Guillaume ... dans l'église Saint-Sauveur ... qui fut enterré ... de l'hôtel de Bourgogne.

Gros-Guillaume était ... gros que les plaisants ... longtemps après son ... valait son ... Il portait ... tures, l'une au-dessous ... le ventre, c'est-à-dire à ... aisades ; car son énorme ... que lui, d'où ce mot *sale* ... lois de Mme de Chevreuse à ...

(1) [illegible] d'une épitaphe qui ...

Gaultier, Guillaume et Turlupin,
Qui mettaient le monde en ...
Ont tous trois rencontré leur ...
Avant d'avoir vu leur vieillesse, ...

[illegible] le vrai nom [illegible] Il [illegible] avec son [illegible] il ne se [illegible] un nom [illegible] qu'en [illegible] était [illegible] taille [illegible] vêtement [illegible] son portrait [illegible]

[illegible] réussite suffisamment [illegible] que les trois [illegible] sur le théâtre [illegible] mais se bornaient [illegible] la porte, avant [illegible] qu'il jouait aussi [illegible] La Fleur; mais [illegible] visage enfariné, [illegible] qu'il ses [illegible] pour costume une [illegible] nouées d'une [illegible] d'un sac plein [illegible] et portait en [illegible] barrette ronde, [illegible] mouton. [illegible] Fournier.

[illegible] Parfaict, *Hist. du Th.* [illegible] *Paris.*

[illegible] (Marbonne), l'un des [illegible] la scène française, [illegible] premiers acteurs de [illegible] en 1645 sur l'Il-[illegible] [illegible] 1659, il [illegible] un impromptu [illegible] par deux acteurs français et quatre italiens, devant le roi et toute la cour, au [illegible] le cardinal Mazarin, alors à Vincennes. Loret dit à cette occasion que :

> Gros-René, chose très-certaine,
> Paya de sa grosse bedaine.

Pour connaître le caractère des rôles adoptés par Gros-René, il faut voir *Le Dépit amoureux*, dans lequel il créa le rôle qui porte son nom. Son costume consistait en [illegible], un manteau court, un berret et des culottes bouffantes; le tout d'une étoffe rayée bleu et blanc. En avril 1660, il quitta la troupe de Molière pour remplacer Jodelet dans celle de l'hôtel de Bourgogne. Loret, après avoir parlé de la mort de Jodelet, ajoute :

> [illegible]
> Quoiqu'ils se soient [illegible],
> N'ont pu [illegible];
> Car Gros-René [illegible],
> Homme [illegible] (1)
> Et qui vaut trois fois Jodelet.

Loret, *Muse historique* [illegible] — Chappuzeau, *Théâtre français*, III, [illegible]

[illegible] (Mme ou Mlle DU PARC), actrice française, femme du précédent, morte à Paris, le 11 décembre 1668. Elle suivit son mari lorsqu'il s'engagea dans la troupe de Molière; cependant, suivant l'auteur de la *Vie de Molière*, M[lle] Du Parc ne faisait point partie de la troupe que Molière forma à Paris. Ce fut à Lyon seulement que l'illustre auteur-acteur en fit connaissance. Elle jouait sur le théâtre de cette ville; Molière fut charmé de la personne de cette actrice, et essaya de lui plaire; mais elle le traita avec tant de fierté, qu'il tourna ses vœux du côté de M[lle] de La Béjart. Cependant, ne pouvant se résoudre à se séparer de la cruelle, il l'engagea dans sa troupe; M[lle] Du Parc y parut avec succès, dans les seconds rôles tragiques et les seconds rôles d'amoureuses; belle et admirablement faite, elle brilla beaucoup dans les danses hautes. « Elle faisait, dit un contemporain, certaines cabrioles remarquables, car on voyait ses jambes et partie de ses cuisses, par le moyen d'une jupe qui était ouverte des deux côtés avec des bas de soye attachés au haut d'une petite culotte. » M[lle] Du Parc revint avec Molière et sa troupe à Paris en 1658, et se fit vivement applaudir sur le théâtre du Petit-Bourbon et sur celui du Palais-Royal. Molière l'estimait beaucoup; on en voit la preuve au dialogue qu'il tient avec elle dans *l'Impromptu de Versailles*. Racine fut si satisfait de la manière dont cette [illegible]-

(1) Vieux proverbe qui veut dire [illegible].

[illegible]

[illegible] A. JADIN.

[illegible] *Mercure de France*, [illegible] *Versailles*, [illegible] 15 décembre 1806.

[illegible] (*Jean-Auguste*), bibliographe [illegible] Leipzig, vers 1715. On a de [illegible] *Ortu, Progressu et* [illegible], 1705, in-4°; — *Nova li-* [illegible] *variorum Collectio*; Halle, 1709-1716, in-8°, en cinq parties, dont la première contient [illegible] extraits de : *Holofernis Krieg-* [illegible] *ad epistolam Isaaci Ca-* [illegible] *Casp. Scioppio*; *Casp. Schoppii Com-* [illegible] *in Priapeia*, *Catulli casta Carmina* [illegible]; et *Casp. Schoppii* [illegible] *censuram*. En entier [illegible] *Conservius erratum*. Dans la se- [illegible] : *Recensio operum* [illegible] *a Jo. Petro Nilo* [illegible] *nullis destituta et lit-* [illegible]; dans la troisième [illegible] *Notationes in Thuani* [illegible], *sive canis portationes* [illegible] *Joan.-Henrici Meibomii ad J.* [illegible] *Epistola*, etc. Groschuf donna plus tard une *Nova variorum Scriptorum Col-lectio*; Halle, 1716-1717, 3 vol. in-8°. W. R.

[illegible] *in notitiam rei litterariæ*, [illegible] — Adelung, *Supplém. à Jöcher.*

GROSCHUF ou GROSCHUFF (*Fabien*), philologue allemand, né à Dantzig, le 5 novembre 1693, mort à Schleitz, le 15 décembre 1783. Après avoir étudié la théologie et ensuite la jurisprudence aux universités de Kœnigsberg et de Leipzig, il devint précepteur dans plusieurs familles [illegible]. Plus tard il obtint l'emploi de secrétaire [illegible] du prince Guillaume de Hesse-[illegible], gouverneur de Bréda, duquel il [illegible] le quitta, le titre de conseiller de [illegible]. Il vécut quelque temps à Cassel comme [illegible]; en 1759, il se rendit à Schleitz, où il fut nommé membre du sénat de la ville. On a de Groschuf : *Ungebundene Uebersetzungen der Gedichte des Q. Horatius* (Traduction en prose des Poésies de Q. Horace); Cassel, 1749, 2 vol. in-8°; — *Kurze Abhandlung von der Händesprache, in so-* [illegible] *fern* [illegible] *Cassel* [illegible] 1750, in-8°; — *Abhandlung* [illegible] *denen Verrichtung* [illegible] *tung* (Mémoire sur les [illegible] et leur signification symbolique); [illegible] in-8°; — *Kurzgefasste* [illegible] *rung über die Lebensbeschreibung* [illegible] *rals Cronström* (Essai [illegible] sur la biographie du général [illegible]; Francfort et Leipzig, 1757, in-8°; — *Abhandlung von den Druiden* [illegible] *worin erwiesen wird, dass die* [illegible] *Catten, ebenso wie die Gallier* [illegible] *Druiden gehabt haben* (Dissertation sur les druides des Germains, [illegible] prouve que les Germains et les C[illegible] comme les Gaulois, leurs [illegible]); Erfurt, 1759, in-8°. — Groschuf a [illegible] le tome VI du *Neuer Büchersaal der* [illegible] *Wissenschaften und freyen Künste* [illegible] ched deux mémoires, l'un sur la [illegible] *Herleitung der Redensart* : [illegible] *men* (Origine probable de la locution [illegible] *le panier*, locution employée en [illegible] qu'une femme refuse quelqu'un [illegible] l'autre *Ueber das Blindekuhspiel* [illegible] de colin-maillard). Groschuf a travaillé [illegible] *Beschreibung Cassels* (Description [illegible] publiée avec des adjonctions par [illegible] 1767; il a donné en 1750 une édition des *Veer olden beröhmden* [illegible] (Quatre vieux Poèmes comiques [illegible] Laurenberg; enfin, il a laissé en manuscrit [illegible] *gines etymologicæ-historicæ in* [illegible] *germanicæ.*

Meusel, *Lexikon der von 1750-1800* [illegible] *deutschen Schriftsteller*, t. IV. — [illegible]

GROSE (*François*), archéologue [illegible] à Greenford (Middlesex), en 1731, [illegible] blin, le 6 mai 1791. Il montra de [illegible] du goût pour la science héraldique, [illegible] riche joaillier suisse, établi en A[illegible] procura, dans le Heralds'-College, la [illegible] *Richmond-herald* (héraut de la [illegible] mond). Grose résigna cet emploi [illegible] entrer dans la milice du Hampshire, [illegible] vint adjudant, payeur-maître et [illegible] pitaine. A la mort de son père, en 17[illegible] rita d'une fortune assez considérable, [illegible] pas la sagesse de conserver. Du temps [illegible] payeur-maître de la milice, il [illegible] qu'il n'avait que deux livres de [illegible] poche droite et sa poche gauche, l'une [illegible] recette, l'autre pour la dépense. Avec un [illegible] système de comptabilité, il eut bientôt [illegible] extrême désordre dans sa fortune. Son [illegible] sauva d'une ruine complète. Il possédait une bonne éducation, le goût et l'aptitude [illegible] sin. Encouragé par ses amis, il [illegible]

[illegible] glais [illegible] Il mou- [illegible] des plans [illegible] François Grose [illegible] spirituel, [illegible] dupes, [illegible] avec [illegible] et à sa bon- [illegible] corpulence, on le [illegible] Panza. On a [illegible] in England and [illegible] in-4° et in-8°. Cet [illegible] Antiquités de Guer- [illegible] Antiquities of Scot- [illegible] ; — The Anti- [illegible] in-4° et in-8° : [illegible] avait laissé in- [illegible] ; — A Treatise [illegible] Weapons; 1785-1789, [illegible] of the Vul- [illegible] Military Anti- [illegible] the english army [illegible] present time; 1786- [illegible] History of Dover- [illegible] Dovell; 1786, [illegible] Glossary, with a col- [illegible] popular su- [illegible] Rules for dra- [illegible] ; — A Guide to [illegible] riches; a collec- [illegible] pointing [illegible] blessings; in-12; [illegible] Essays; 1793, in-8°. [illegible] mots et de petites [illegible] très-bien avec [illegible] qui ne paraissent [illegible] Z.

[illegible] Magazine, [illegible] Dictionary.

[illegible] écrivain religieux [illegible] du dix- [illegible] 1695. Il entra de [illegible] de Jésus, fit les [illegible] collèges, et se con- [illegible] lui doit : Le Jour- [illegible] leurs ima- [illegible] et une médita- [illegible] tirée ou de la [illegible] de l'Évangile; [illegible] imprimé un grand [illegible] avec les oraisons en [illegible] 1628, 2 vol. in-12; [illegible] Saintonges, fonda- [illegible] Sainte-Ursule, au [illegible] 1681, 1691, 1697, [illegible] Madeleine de [illegible] de Notre- [illegible] Lyon, 1690, 1696, [illegible] de Marie-Thérèse [illegible] Lyon, 1683, [illegible] J. V.

[illegible] — Quérard, La [illegible]

[illegible] dre), [illegible] 17 mars 1741, [illegible] Il fit de bonnes études chez les [illegible] dans leur société en 1761. [illegible] rière littéraire en [illegible] dans le Mercure de France de juillet 1760 une imitation en vers français d'une ode d'Horace. « Après sa sortie de chez les jésuites, dit Barbier, l'abbé Grosier vint à Paris, et y fut recherché par Fréron, qui lui fit de vives instances pour le déterminer à prendre part au travail de ses feuilles, alors connues sous le titre d'Année littéraire. Il fut son coopérateur pendant six ans, et se trouva seul chargé de presque toute la rédaction dans les dernières années de la vie de ce critique célèbre. Après sa mort, sa femme et ses enfants, dont ce journal était devenu la seule ressource, eurent encore recours à l'abbé Grosier pour le continuer et le soutenir; il se rendit à leurs désirs, et l'Année littéraire, que ses nombreux ennemis regardaient comme tombée, reprit un nouvel essor. C'est à lui que sont dus entre autres ces articles qui firent tant de bruit sur le Seïdione de La Harpe et sur les fausses lettres du pape Ganganelli. » En 1779, Grosier se décida, en faveur d'un établissement de bienfaisance, à se charger du Journal des Beaux-Arts, qui était en discrédit; il le reprit sous le titre de Journal de Littérature, des Sciences et des Arts : le succès était assuré; mais l'abbé Grosier ne crut pas devoir continuer ce recueil. La première année, qui est seule de lui, renferme, suivant Barbier, d'excellents morceaux de critique et des analyses très-bien faites. L'Année littéraire fut reprise en 1800 par l'abbé Grosier et Geoffroy, qu'on peut regarder comme son élève dans l'art de la critique. Des circonstances qui tenaient à la révolution firent supprimer ce journal après la publication de sept ou huit volumes in-12.

Pendant quarante ans l'abbé Grosier s'occupa de l'histoire, des arts et de la littérature de la Chine. Il publia, de 1777 à 1784, conjointement avec Le Roux des Hauterayes, en 12 volumes in-4°, l'Histoire générale de la Chine, compilée à Pékin par le P. de Mailla sur les originaux chinois ou mantchous. « Le prospectus très-développé, par lequel il l'annonça, fut singulièrement bien accueilli du public, et lui valut, en peu de mois, dit Barbier, 86,000 fr. en souscriptions, qui servirent à faire les frais de l'édition. » D'Alembert et La Harpe firent l'éloge de ce prospectus. Il ajouta à ce grand travail, qui le premier faisait connaître aux Européens la longue suite des événements politiques du Céleste Empire, un treizième volume, intitulé : *De la Chine, ou description générale de cet empire, rédigée d'après les Mémoires de la mission de Pékin, ouvrage qui contient : 1° la Description topographique des quinze provinces qui composent cet empire, celle de la Tartarie, des îles et des États tributaires qui en dépendent; le*

[illegible]

... *Histoire de la Chine* ... [illegible]

... donnée à l'abbé Grosier [illegible] considérée [illegible] ... *Histoire générale de la Chine* ... Paris, 1790, [illegible] ... [illegible] *Dictionnaire des* [illegible] ... (de Sylvain Maréchal), Paris, 1801, [illegible] ... Barbier ce livre appartient à [illegible]

[illegible] de l'*Histoire de la Chine* n'avait [illegible] la fortune de l'abbé Grosier : les nom[illegible] qu'il aurait été forcé d'employer ne [illegible] qu'un faible bénéfice. Avant la révo[lution] [illegible] à Saint-Louis du [illegible]. Plus tard il vécut d'une modeste rente. [illegible] il fut nommé sous-bibliothécaire de [illegible] en 1817 il devint conservateur, et plus [illegible] cette même bibliothèque. [illegible] les fonctions de sa nouvelle place, il eut, [illegible] par sa complaisance et par son cat[illegible] les lumières qu'il [illegible] se faire aimer des [illegible] ... L—r.

[illegible] t. XXI, p. [illegible] ... [illegible]

[illegible] (Pierre-Jean), érudit français, né à [illegible], le 18 novembre 1718, mort le 4 no-

[illegible] Lorsque [illegible] ... [illegible] il commença [illegible] profession d'[illegible] ... [illegible] il écrivit [illegible] ... [illegible] Le barreau l'occupa [illegible] ... ville de deux [illegible] faire une excursion [illegible] Hollande, en Suisse. En 17[illegible] campagne d'Italie, [illegible] de Maillebois, en qualité [illegible]. Au retour de chaque voyage [illegible] servations dans un style [illegible] et piquant. Il donna [illegible] ouvrage qui appartiennent [illegible] qu'on pourrait appeler [illegible]. C'est à peine si, parmi [illegible] tistes on en trouve deux [illegible] périeuses. Elles lui valurent [illegible] associé de l'Académie des [illegible] Lettres. Il adressa à [illegible] mémoires. — Mais [illegible] l'originalité de son esprit [illegible] sant les genres, mêlant le [illegible] grave au badin, le [illegible] tait sur des minuties, [illegible] gination, arrivait où il [illegible] vait, quelquefois n'arrivait [illegible] tait souvent de s'être [illegible] de s'arrêter sur la route [illegible] ces compositions, [illegible] n'a pu trouver [illegible]. Ce mélange de [illegible] quait dans ses actions [illegible] bien que dans ses écrits. [illegible] avait un legs de quarante [illegible] l'acte de donation, il déclara [illegible] « *proprio motu*, uniquement [illegible] dispendieux [illegible] besoin [illegible] ». Dans son [illegible] somme [illegible] l'entretien de [illegible] tion d'un monument [illegible] [illegible] donation d'un [illegible] quelques années avant [illegible] de célèbres [illegible] de consacrer une somme [illegible] faire des bustes aux [illegible] ceux de Pithou, de Passerat, [illegible] de Mignard, de Girardon, [illegible]

[illegible] Troyes. » On a de [illegible]

[illegible] Nouvelles Observations de deux Gentilshommes suédois sur l'Italie et sur les Italiens, [illegible] 1770, [illegible] in-12 [illegible] Grosley [illegible]; — Vie de Grosley, écrite en partie par lui-même, continuée et publiée par l'abbé Maydieu [illegible] (Paris), 1787, in-8° [illegible]; Troyes et Paris, 1812, [illegible] vol. [illegible] 1787, 2 vol. in-12; [illegible]

[illegible] Grosley [illegible] Sainte-Beuve, dans la Revue des Deux-Mondes, octobre 18[illegible].

GROSNET. Voy. GROCNET.

GROSS (*Erhart*), moraliste allemand, né à Nuremberg, au quinzième siècle. Il entra dans l'ordre des Chartreux, et traduisit en langue germanique un ouvrage latin de morale chrétienne qui avait eu la vogue au moyen âge sous le titre de *Doctrinale Laicorum*. Cette traduction eut un succès qu'attestent trois éditions successives; la première est in-folio, sans lieu ni date; les deux autres virent le jour à Augsbourg, en 1485, in-folio, et en 1490, in-4°. [illegible]

Will, *Nürnberg. Gelehrt.-Lexikon*, [illegible]

GROSS (*Jean-Georges*), théologien suisse, né à Bâle, le 28 mars 1581, mort dans cette même ville, le 8 février 1630. Il étudia la théologie, devint en 1604 pasteur d'une des paroisses de Bâle, et obtint en 1612 la chaire de théologie à l'université de cette ville. On a de lui : *Libri III de Christiana Republica*, [illegible] *populi Dei*; Bâle, 1612; — *Libri IV* [illegible]; ibid., 1613; — *De Bellis Christianorum*; ibid., 1614; — *De Terrae Motibus* [illegible]; ibid., 1614; — *Theatrum Biblicum*, [illegible] *scriptis theologorum veterum*; ibid., 1615-1618, 2 vol. in-4°; — *Thesaurus Concionum sacrarum*; ibid., 1616-1617; —

[illegible] publiciste allemand, né [illegible] 1703, à Uehlfeld, principauté de [illegible], mort le 12 juillet 1768, à Erlangen. Il [illegible] pendant plusieurs années les universités [illegible] et de Leipzig, où il étudia la théologie, l'histoire, la statistique et la politique, [illegible] à Halle, [illegible] et à Erlangen (en 1741), il [illegible] la place qu'il occupait à l'Académie des nobles de cette dernière ville, et fonda la Gazette d'Erlangen, qui, rédigée avec beaucoup de [illegible], obtint bientôt une très-grande vogue et compta jusqu'à 12,000 souscripteurs. Durant [illegible] que Gross fut à la tête de ce journal, il parut successivement sous cinq titres différents : *Christian-Erlangischer Zeitungs-Extract*, 1741-1750, tome I-X ; — *Auszug der neuesten Weltgeschichte*, 1751-1753, t. XI-XIII ; — *Auszug der neuesten Weltgeschichte und schoenen Wissenschaften*, 1754-1757, t. XIV-XVII ; — *Auszug der neuesten Weltgeschichte*, 1758-1762, t. XVIII-XXII ; — *Realzeitung*, 1763-1768 ; XXII-XXVIII. En 1745 Gross se rendit à Nuremberg, où l'impératrice-reine Marie-Thérèse l'avait nommé son agent avec le titre de conseiller impérial ; mais une discussion assez vive avec le sénat nurembergeois l'obligea à retourner à Erlangen. En 1755 il devint conseiller et historiographe du margraviat de Brandebourg, et en 1766 le roi de Prusse lui conféra le titre de conseiller de sa cour, en reconnaissance de 30,000 florins qu'il avait donnés pour l'établissement d'une école à Berlin.

Gross écrivait avec élégance et avec une très-grande facilité. Redoutable à ses adversaires par son talent satirique, il était lui-même d'un caractère très-timide, et on assure que pour éviter des dangers qui le plus souvent n'existaient que dans son imagination, il avait l'habitude de dormir le jour et de veiller la nuit. On lui doit les ouvrages intitulés : *Der angehende Lateiner* (Éléments de la Langue Latine) ; 12e édit., Halle, [illegible] ; — *Gedanken über ein mit leichten Kosten* [illegible] *Seminarium politicum* (Pensées sur l'établissement d'un séminaire politique) ; Nuremberg, 1739 ; — *Auszug der neuesten Geschichte der Gelehrten* (Précis de l'histoire des savants modernes) ; ibid., 1749-1750, revue [illegible] par le professeur Will, d'Altdorf ; — *Orbis in tabula*, carte géographique universelle en deux grands tableaux, faisant partie de l'Atlas de Homann. V—u.

J.-P. Reinhard, *Memoria J.-G. Gross* ; Erlangen, [illegible]

[illegible] né à Wittenberg, vers [illegible], noyé le 14 mars 1649. [illegible] dence à l'université de sa ville [illegible] il devint syndic dans la [illegible] dernier lieu chargé d'une [illegible] niversité de Francfort-sur-l'Oder [illegible] la Neiss par accident, et [illegible] *Magia de spectris* ; [illegible] *spirituum* ; — *De Tribu* [illegible] *romanis a Graecis* [illegible] *quod ex feudo acquiritur* [illegible] *domino* ; — *De Casibus feudi* [illegible] *processu feudali* ; — *Positio*[illegible] *bierum juridico-politicarum* [illegible] dissertations sur diverses [illegible]

Witte, *Diarium biographicum* [illegible] *Academiae francofurtanae*.

GROSSE-TÊTE ou GROSSETESTE [illegible], en latin *Capito*, prélat anglais, né [illegible] village du comté de Suffolk, vers [illegible], mort à Bugedon, le 9 octobre 1253. Ses parents [illegible] pauvres et de basse condition, [illegible] dier à Oxford. De là il passa à [illegible] Paris, où il reçut d'abord, puis [illegible] De retour en Angleterre, il obtint [illegible] gnités ecclésiastiques, devint en [illegible] de Leicester, par la protection de [illegible] Montfort, comte de cette ville, et [illegible] 1235, à Hugues de Wallis sur le siège de Lincoln. Le principal événement de [illegible] nistration diocésaine fut son [illegible] le pape Innocent IV. Ce pontife ayant [illegible] enfant, son petit-neveu, un canonicat [illegible] Grosse-Tête protesta contre une [illegible] était à la fois un acte de népotisme [illegible] aux libertés de l'Église d'Angleterre [illegible] qu'il ne laisserait jamais [illegible] ecclésiastique par des enfants [illegible] gouverner eux-mêmes, et adressa [illegible] pape une lettre très-vigoureuse. [illegible] la recevant s'écria : « Quel est ce [illegible] délire, sourd et absurde (*Quis est* [illegible] *delirus, surdus et absurdus*) [illegible] colère il n'osa rien entreprendre [illegible] public. La querelle, commencée en [illegible] pas encore terminée lorsque, trois [illegible] Grosse-Tête finit ses jours, dans [illegible] Bugedon. Un peu avant sa mort, [illegible] avec Jean de Saint-Gilles, il déclara [illegible] était hérétique, et que les fidèles [illegible] cheurs devaient le combattre [illegible]

[illegible] qu'il n'avait [illegible] Denis. Pen- [illegible] publiquement le [illegible] prédicats, réformé [illegible] les clercs, [illegible] le peuple, [illegible] avec soin les [illegible] et le con- [illegible] prodigue, [illegible] de la réfection [illegible] il se pré- [illegible] pieux (et [illegible] par son [illegible] pontifi- [illegible] Grosse-Tête avait [illegible] rendit sa mé- [illegible] attribua des [illegible] réputation de [illegible] popam, [illegible] des philosophes, [illegible] dans ce [illegible] la perfec- [illegible] l'appelle [illegible] temporis fa- [illegible] en- [illegible] tout en ren- [illegible] pureté de [illegible] l'excessive [illegible] si l'on en [illegible] jouant sur [illegible] était [illegible] fuisse suc- [illegible] Grosse-Tête [illegible] dont plusieurs [illegible] en re- [illegible] fit en 1242, [illegible] Bien [illegible] soit apo- [illegible] époque [illegible] à l'ère chré- [illegible] Grosse-Tête, [illegible] à saint Chry- [illegible] bourg, 1483; [illegible] in-12; elle [illegible] de Grabe, [illegible] Codex pseu- [illegible] de J.-A. Fa- [illegible] publiés de Robert [illegible] Ecclesiæ, [illegible] dans un con- [illegible] imprimé dans [illegible] — un *Commen-* [illegible] de *Denis* [illegible] de De-

[illegible] *de* [illegible] s'il a été [illegible] *Mundi*; dans un [illegible] genre; Venise, 1519, in-fol.; [illegible] *colorandis*, *beneruit* [illegible] *tis*, *Opuscula dignissima*, *nunc primum in lucem edita*; Venise, 1514; — *De Cessatione Legalium*; 1658, in-12. Divers opuscules ecclésiastiques de Robert ont été recueillis par Brown dans son *Fasciculus rerum expetendarum et fugiendarum*. Les ouvrages manuscrits de Grosse-Tête sont relatifs la plupart à la théologie, et écrits en latin; cependant un manuscrit de Cambridge contient plusieurs traités et sermons en langue anglaise. Ce prélat paraît être aussi l'auteur de mille sept cent quarante-huit vers français, où il est question du péché d'Adam et de la rédemption du genre humain. Ce poëme porte dans le manuscrit le titre de *Roman des Romans*; l'abbé de La Rue en a donné un extrait dans ses *Essais historiques sur les Bardes, les Trouvères*, III, 107-114.

E.

Richardus Bardeniensis, *Vie de Robert*, en vers latins, dans Warton, *Anglia sacra*, t. II, 325, 344, 348. — Matthieu Paris, *Grande Chronique* (trad. par Huillard-Bréholles), t. IV, p. 57, 304; V, 360-407, 317, 382; VI, 168; VII, 21, 181, 198, 258, 373, [illegible]. — Samuel Pegge, *Life of Robert Grossetete*; 1793, in-4°. — Harpsfield, *Historia Ecclesiæ anglicanæ*, s. XIII. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. LXXX, n° 60; l. LXXXIII, n° 44. — Milner, *Church History*. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, 437.

GROSSER (*Samuel*), philologue allemand, né le 8 février 1664, à Paschkerwitz (Silésie), mort le 24 juin 1736. En 1685 il se fit recevoir maître ès arts à l'université de Leipzig. Cinq ans après il fut nommé successivement co-recteur à l'école Nicolaï de Leipzig, en 1691 recteur à l'école d'Altembourg, en 1695 recteur à Gœrlitz. En 1712 il devint membre de l'Académie des Sciences de Berlin. On a de lui: *Otium Ulyssæum studiosæ juventutis, hoc est geographia quadripartita, geodætico-physico-politico-historica, tabulis synopticis digesta*; Francfort et Leipzig, 1696, et 1698, in-fol.; traduit en allemand par Grosser, sous le titre de *Weltbeschauung in Tabellen* (Aspect du monde en tableaux); Leipzig, 1718, in-fol.; — *Pharus intellectus, sive logica electiva*; Leipzig, 1697, in-8°, ouvrage plusieurs fois réimprimé, quoique, selon Sancius, la logique en soit inepte et barbare; — *Isagoge styli romani*; — *Vita Christ. Weissii, cum commentario de scriptis ejus*; Leipzig, 1710, in-8°; — *Lausnitzische Merkwürdigkeiten* (Curiosités de la Lusace); Leipzig et Bautzen, 1714, in-fol.; — *Historisch-politische Merkwürdigkeiten der beyden Markgrafthümer Ober und Nieder-Lausitz* (Curiosités historiques et politiques des deux

[illegible]

[illegible] historien et [illegible], né [illegible] en 1604, mort le [illegible]. Après avoir obtenu le grade de docteur en théologie et en droit, il fut successivement professeur de droit canon au lycée de [illegible] [illegible]. On a de lui : *[illegible]*, [illegible], 1642-1647, [illegible] in-fol.; inséré dans le t. X du *Thesaurus antiquitatum Italiae* de Graevius et de Burmann; — *Theori-Praxis ad constitutiones [illegible] comitis Castrensis [illegible]*; [illegible] 1651 [illegible]; — *[illegible]*, [illegible] 1654, in-fol.; — [illegible]; — *Sur les Contrats de Mineurs*. Il a laissé en manuscrit : *[illegible] et [illegible]*, [illegible]. E. G.

[illegible]

[illegible] (*Ernest* [illegible]), médecin allemand, né à [illegible] en 17[illegible], mort à Munich, le [illegible] décembre 18[illegible]. Il fut professeur à l'université de Munich, et a publié : *Versuch einer allgemeinen [illegible]* (Essai d'une Pathologie générale); Munich, 18[illegible], 2 vol.; — *[illegible] Handbuch der allgemeinen [illegible]* (Critique du Manuel de Pathologie générale de [illegible]); ibid., 18[illegible]; — *Pathologie générale*; ibid., 1831; — [illegible]; ibid., 1831; — [illegible]; ibid., [illegible]; — une traduction allemande du *Manuel des Chirurgiens* de [illegible] et [illegible] insérés dans la *Gazette médico-chirurgicale* de Salzbourg. Dr L.

[illegible], [illegible]; Munich, [illegible].

[illegible] (*[illegible]*), poète italien, né à [illegible], le 20 janvier [illegible], mort à Milan, le 10 décembre 185[illegible]. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il entra [illegible]

[illegible] en 1820 [illegible] [illegible] lui [illegible] [illegible], a [illegible] dans le [illegible] à la [illegible] [illegible].

Les principales œuvres de [illegible] : *[illegible]*, poème [illegible]; [illegible] l'ombre de [illegible] [illegible] par le [illegible]; — *La Pioggia d'Oro*, 18[illegible]; — *[illegible]*, en dialecte milanais [illegible]; *G. Maria Visconti*, [illegible], publié en 18[illegible] [illegible] possible l'union de [illegible] classiques; — *I Lombardi* [illegible] (1826), qui a inspiré [illegible] *Visconti*, roman historique, [illegible] français, en allemand et en anglais; — *[illegible]*, nouvelle en six chants [illegible], dans une lettre adressée à [illegible] (1837) [illegible] qui lui donna beaucoup de [illegible] avec prédilection la belle [illegible] pittoresques qui [illegible] et l'église de Bellano et les villages [illegible] montagnes natales. Il est [illegible] douceur, d'élégance, et ses [illegible] pas chez lui la forme, le [illegible] tendance.

[illegible], dans la *Gazette* [illegible] [illegible]

[illegible] (*Gustave-Frédéric*), [illegible] et poète dramatique [illegible], né à Berlin, en 17[illegible], mort à Hanovre [illegible] avoir fait [illegible] [illegible] à Dantzig, et [illegible] qualité, aux négociations [illegible] partage de la Pologne. Ayant [illegible] à [illegible] un acteur qui [illegible] importante, il [illegible] qu'il résolut [illegible] la scène. Il retourna à Berlin [illegible] 1774. Cinq ans après il se [illegible] l'électeur Maximilien, qui lui [illegible] de cour théâtre de Bonn. Il [illegible] fonctions de la connaissance à la [illegible] et pratique la plus approfondie [illegible] faire de tels progrès à l'art [illegible] pays, qu'on le surnomma « le [illegible] » En 17[illegible] il fonda [illegible] dramatique, avec laquelle il [illegible]

[illegible]

[illegible] Mouraud sur la [illegible] un [illegible] et ne voulut [illegible] on l'eût remplacé par un [illegible]

Voy. *Fêtes*, ET Orland, [illegible]

GROSSON (*Jean-Baptiste-Bernard*), [illegible] théologue français, né à Marseille, en 17[illegible], mort sur la côte de Naples, le 19 décembre [illegible]. Destiné au commerce par ses parents, il consacrait tous ses loisirs à l'étude des lettres et de l'antiquité. L'Académie de Marseille le reçut parmi ses membres en 1770. Il lui donna son cabinet d'histoire naturelle, qui contenait des échantillons de presque toutes les productions minérales de la Provence. Forcé de quitter Marseille à la révolution, il se réfugia à Malte, où il fut pendant quelque temps attaché au secrétariat du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean. Il revenait en France après huit années d'exil, lorsqu'il mourut dans la traversée. On lui doit : *Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*; Marseille, 1773, in-4°, avec fig.; — *Discours sur l'origine et les progrès du commerce de Marseille ancienne et moderne*; 1783, in-8°. Il a aussi fait imprimer ses recherches sur les antiquités dans l'*Almanach historique de Marseille*, 1770 et ann. suiv., 20 vol. in-16, ouvrage dont la collection est rare. On trouve aussi de lui, dans les recueils de l'Académie de Marseille, les dissertations suivantes : *Sur la belle Manon*; 1773; — *Sur quelques passages des Commentaires de César où il est parlé des Albici ou Albiciens*; 1775; — *Sur un ancien volcan dont on voit les traces à Beaulieu*; 1778; — *Sur les temps héroïques de Marseille*; 1780. En 1783, il lut devant l'Académie de Marseille une *Dissertation sur la forêt sacrée dont parle Lucain*. Il a laissé en manuscrit des *Poésies provençales*, des *Recherches sur la minéralogie, les antiquités et l'histoire de la Provence*.

J. V.

Quérard, *La France littéraire*. — Louandre et Bourquelot, *La Littérature française contemporaine*.

*GROSTÊTE (*Claude*), sieur de LA MOTHE, théologien protestant français, né à Orléans, en 1647, mort à Londres, en 1713. Il étudia d'abord le droit, prit le grade de docteur à l'université d'Orléans en 1664, et se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1665. Il abandonna ensuite la jurisprudence pour la théologie, et accepta la place de pasteur à Lisy, en 1675. Appelé à l'église de Rouen en 1682, il retourna bientôt à Lisy, et y resta jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Forcé alors de quitter la France, il se retira à Londres. On lui doit : *Traité de l'inspiration des livres sacrés du*

[illegible] ; [illegible] — [illegible] ; la Haye, 170[illegible], in-8° ; [illegible] 1708, in-12 ; — [illegible] *établie pour la [illegible] l'Évangile dans les pays [illegible] trois sermons* ; Rotterdam, 17[illegible]. — *Caractère des nouvelles Prophètes [illegible] quatre sermons* ; Londres, 1708 ; [illegible] *Mémoires pour servir à l'histoire des [illegible] Camisards, où l'on voit les [illegible] M. le colonel Cavalier* ; Londres, [illegible], in-8° ; — *La Pratique de l'Humilité* ; [illegible], 1710, in-12 ; — *Charitas Anglicana* [illegible] 1712 ; — *Le Devoir du chrétien [illegible] ou quatre sermons sur le Ps. CXVI*, [illegible] *et les quatre sentimens du roi Ézéchias sur sa maladie, sa convalescence et sur sa [illegible] après sa convalescence* ; La Haye, 1713, in-8° ; — *Sermons sur divers textes* ; Amsterdam, 171[illegible], in-8°.

L. L—t.

[illegible] de Claude Grostête, en tête de ses Sermons sur [illegible]. — MM. Haag, *La France protestante*.

GROSTÊTE DES MAHIS (*Marin*), théologien français, frère du précédent, né à Orléans, le 22 décembre 1649, mort dans la même ville, le 16 octobre 1694. Il suivit la carrière ecclésiastique, et se fit inscrire, en 1666, parmi les étudiants de l'Académie de Genève. Ses études terminées, il fut reçu ministre et placé à Orléans. Quelques années après il abjura entre les mains de l'évêque d'Orléans, en 1683. « C'est un homme considérable par sa naissance, par sa piété et par son érudition, disait le *Mercure de France* en annonçant cette conversion, et qui estoit généralement estimé dans le party qu'il vient de quitter. » Une pension de 1,200 livres lui fut accordée ; mais il l'abandonna au couvent des Nouvelles Catholiques. Son père, mécontent, lui interdit l'entrée de sa maison. Après la révocation de l'édit de Nantes, [illegible] il revit son fils, mais il suivit son exemple. Grostête s'occupa alors de conversion, et il fut envoyé comme missionnaire dans le Poitou. Il mourut chanoine de l'église d'Orléans, quoiqu'il n'eût voulu recevoir que le diaconat. On lui doit : *Lettres sur le schisme des protestants* ; Orléans, 1685, in-12 ; — *La Vérité de la Religion catholique prouvée par l'Écriture Sainte* ; Paris, 1696, 2 vol. in-12.

L. L—t.

Éloge de Marin Grostête des Mahis, dans le *Journal des Savants*, 1696, 16e numéro. — *Éloge historique de feu M. des Mahis, chanoine de l'Église d'Orléans, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée*, en tête de son livre : *La Vérité de la Religion catholique*.

GROTE (*Georges*), historien anglais, né en 179[illegible], à Clay-Hill, près de Beckenham (comté de Kent). Son grand-père, issu d'une famille allemande, fonda à Londres, avec M. Georges Prescott, la maison de banque qui porte encore aujourd'hui le nom de Prescott, Grote et Ce. M. Grote fut élevé à l'école de Charter-House. [illegible] en qualité [illegible] Tous les [illegible] les affaires, c'est-à-dire [illegible] du jour et les soirées [illegible] lettres anciennes [illegible] ques, qu'il étudiait avec [illegible] autres amis appartenant [illegible] tiques libéraux. En 1[illegible] mer, un pamphlet sur [illegible] en réponse à un article de [illegible] tosh dans la *Revue d'Édimbourg* [illegible] se mit à rassembler les [illegible] de la Grèce, et, devenu chef de [illegible] banque de son père, il [illegible] à donner à ses travaux [illegible] préoccupations politiques [illegible] levèrent momentanément à ses [illegible] toriques. Élu en décembre 18[illegible] lement pour la cité de Londres [illegible] représenta dans trois parlements [illegible] qu'en 1841, où il résigna son [illegible] sacrer à l'achèvement de son [illegible] Le 23 avril 1833 il demanda que [illegible] élections des membres de la [illegible] nes eussent lieu au scrutin (*ballot*) [illegible] rejetée par 211 voix contre [illegible] dans les sessions suivantes, et [illegible] de ses raisons et la vigueur [illegible] éloquence, il ne parvint point [illegible] Les deux premiers volumes de [illegible] *Greece*, comprenant l'époque [illegible] daire du peuple grec, parurent [illegible] 1846, in-8°. Le douzième et dernier [illegible] termine à la mort d'Alexandre [illegible] M. Grote, l'histoire grecque [illegible] a été publié à Londres en 185[illegible] lumes avaient paru successivement [illegible] IV en 1847, V et VI en 1849, [illegible] 1850, IX et X en 1852, XI en 1[illegible] ouvrage est spécialement destiné [illegible] pressions de l'auteur, à exposer [illegible] ment spontané du génie grec, et [illegible] cial de ce peuple progressif au [illegible] nations stationnaires. M. Grote a [illegible] l'examen des faits une critique [illegible] sitive, également ennemie des [illegible] et des paradoxes. Partout où sa [illegible] lui a permis de recueillir des témoignages [illegible] vérifiés, confrontés, réduits à leur [illegible] là où les témoignages manquent, il [illegible] sayé d'y suppléer par l'imagination [illegible] toute la période antérieure à l'établissement [illegible] Doriens dans le Péloponnèse, [illegible] nous est connue que par les poèmes [illegible] et par des légendes mythiques, il [illegible] sayé de séparer ce qui appartient [illegible] à la fable de ce qui peut appartenir [illegible] lité (1). Il a rapporté simplement [illegible]

(1) « Pour que la croyance à un fait [illegible] teur d'une certitude, dit M. Grote, il [illegible] croyances reposent sur un témoignage [illegible]

[illegible] (1). Il [illegible] l'avait fait jus[illegible] [illegible] appliqué [illegible] du peuple [illegible] de l'humanité [illegible] (voy. ce nom). [illegible] dite, [illegible] moins [illegible] plus lumi[illegible] graduel de [illegible] montra un [illegible] multiples [illegible] sociale des [illegible] M. Grote à une [illegible], l'his[illegible] la connais[illegible] parts, et du jeu [illegible], enfin, il fal[illegible] Review [illegible] allemand la [illegible] et d'un [illegible]. On a re[illegible] de place aux [illegible] manque [illegible] volumes et les [illegible] anglais [illegible] style est un peu [illegible] empruntée à [illegible], dont aucun [illegible] Grote est la ta[illegible] des peuples [illegible] grandes œuvres [illegible]. Outre son [illegible] plus haut, [illegible] de la Grèce [illegible] valeur.

L. J.

[illegible] n'équivaut jamais [illegible]

[illegible]

[illegible] (Georg-Friedrich), philologue allemand, né le [illegible] 1775, à Mün[illegible]den (Hanovre), mort le [illegible] décembre [illegible], fit ses études au collége de Il[illegible]feld. En 1795 il se rendit à l'université de Göttingue pour y étudier [illegible] la théologie et la philologie. Il entra en [illegible] avec [illegible], Tychsen, Heeren, et surtout avec son [illegible] Heyne, qui lui procura en 1797 un [illegible] à l'école de la ville de Göttingue. Grotefend se consacra dès lors exclusivement à la philologie [illegible] il étudia à fond toutes les [illegible] dans le séminaire philologique que dirigeait Heyne. En [illegible] il fut nommé pro-recteur, et quelque temps après co-recteur du gymnase de Francfort-sur-le-Mein. En 1821 il fut mis à la tête du lycée de Hanovre, qu'il dirigea pendant vingt-huit ans, au bout desquels il prit sa retraite. Grotefend a [illegible] exercé la sagacité de son esprit sur des matières philologiques ordinairement négligées; ainsi il a fait beaucoup avancer la connaissance des langues de l'ancienne Italie, par les travaux [illegible] remarquables publiés par lui sur ce sujet. Il ne se renfermait pas dans le cercle des littératures grecque et latine, mais il a aussi étudié d'une manière approfondie les langues orientales. C'est lui qui le premier proposa un système de déchiffrement pour les inscriptions cunéiformes; si ses idées à ce sujet ne se sont pas toutes vérifiées, cela tient surtout, dit-on, à ce que les copies de ces inscriptions qu'il avait à sa disposition avaient été faites par les voyageurs avec négligence. Grotefend a encore montré la grande connaissance qu'il avait de l'Orient dans l'excellente préface mise par lui en tête des fragments apocryphes du Sanchoniaton (voy. ce nom), en 1836, dont il fut un des premiers à reconnaître la fausseté. Enfin, Grotefend s'est aussi livré à l'étude des langues germaniques dans leurs origines; il fut en 1817 le fondateur du *Francfurter Gelehrtenverein für deutsche Sprache*. On a de lui: *De Pasigraphia, sive scriptura universali*; Gœttingue, 1799; — *Ueber die Erklärung der Keilschrift und besonders der Inschriften von Persepolis* (Sur l'Explication de l'Écriture cunéiforme, et en particulier sur les Inscriptions de Persépolis), inséré en 1802 dans les *Ideen über Politik, den Verkehr und den Handel der alten Welt* de Heeren; — *Anfangsgründe der deutschen Prosodie* (Éléments de la Prosodie allemande); Giessen, 1815; — *Grössere lateinische Grammatik, für Schulen* (Grande Grammaire latine à l'usage des écoles); Francfort, 1817, 1820, 1823, 2 vol. in-8°; c'est une nouvelle édition, augmentée, de la *Lateinische Grammatik von Wenk durchaus umgearbeitet von Grotefend*

[illegible]

[illegible] que son maître. Un jour [illegible] ces termes : [illegible] « 10,000 écus distribués [illegible] aux Suédois et aux [illegible] par moi. » [illegible] faire usage.

[illegible]

Après [illegible] d'une [illegible] il se fit recevoir docteur [illegible] il [illegible] dans [illegible] par les [illegible] pays : il n'avait qu'un [illegible] ne pas avoir [illegible] il lui écrivit de [illegible] l'honneur de son amitié [illegible] faire point d'activité [illegible] hommes d'un âge si disproportionné [illegible] nis par leur amour pour les lettres [illegible] vation de leur esprit. C'est à Grotius que de Thou doit la plupart des [illegible] événements de l'histoire des Pays-Bas [illegible] dans son *Histoire*. En [illegible] Grotius [illegible] décidé pour la carrière du barreau [illegible] l'âge de seize ans sa première cause [illegible] de Delft. Il [illegible] pratique des affaires [illegible] dans laquelle il [illegible] malgré son amour de l'antiquité, de [illegible] dans l'abus des citations grecques et latines, qui le choque plus tard [illegible] avocats français. Pendant les années suivantes, il sut mener de front, avec les occupations de son état, des travaux littéraires considérables. Aidé par son père, il avait déjà publié en 1599 une édition de Martianus Capella, édition dont les notes indiquaient combien il s'était familiarisé avec l'antiquité. Ses connaissances en mathématiques le mirent à même de traduire en latin, dans la même année, l'ouvrage de Stevin sur la *Navigation*. L'édition qu'il donna d'Aratus en 1600, dans laquelle il se montra versé en astronomie, lui attira les éloges les mieux mérités de Juste Lipse et de Casaubon. Son délassement favori était la poésie latine ; sa prosopopée sur le siége d'Anvers, [illegible] attribuée à Scaliger, fut traduite en français par du Vair, Pasquier et Rapin. Les tragédies latines que Grotius composa à partir de 1601, sur des sujets tirés de la Bible, mirent le comble à sa réputation comme un des plus grands poëtes latins modernes. En 1602 il fut choisi spontanément par les états généraux pour être leur historiographe. En 1607 il fut nommé à la place importante d'avocat général du fisc de Hollande et de Zélande ; les états de cette province, voyant qu'ils ne s'étaient pas trompés en accordant leur confiance à ce jeune homme de vingt-quatre ans, augmentèrent bientôt ses appointements.

En 1608, Grotius épousa Marie de Reigersberg, d'une des premières familles de Zélande,

[illegible] déterminé pour [illegible] où il s'efforçait [illegible] de Pensionnaire. En 1613 [illegible] Grotius, prévoyant [illegible] dans son pays, [illegible] aux états [illegible] Oldenbarnevelt, dont [illegible]. En 1613 il fut envoyé en [illegible] la Hollande dans [illegible] au sujet des pêcheries du [illegible] les Anglais s'arro- [illegible]. Enfin les arguments [illegible] victorieuse- [illegible] Grotius, les commissaires se [illegible] à faire ajourner la solution de la [illegible]. Pendant son séjour en Angleterre, [illegible] Casaubon, avec lequel il eut de longs entretiens sur les moyens de réunir les catholiques et les protestants. De retour en Hollande, il se mêla activement aux discussions théologiques sous le coup desquelles sa patrie allait [illegible]; il se rangea du côté du bon droit, [illegible] avec lui. De tout temps il s'était [illegible] favorable aux idées d'Arminius, dont il [illegible] l'éloge en 1609. Quoiqu'à cette époque il fût encore assez étranger aux questions de théologie, il se sentait singulièrement attiré vers [illegible], et ce sentiment se corrobora plus tard par la réflexion et l'étude. En effet cette doctrine d'Arminius, qui, repoussant les principes de Calvin sur la prédestination, [illegible] que l'homme est libre d'accepter ou de refuser la grâce, devait convenir à un esprit aussi droit que celui de Grotius. Elle était professée par la majorité des états de Hollande; et lorsque Gomar (voy. ce nom) et son nombreux parti essayèrent de faire proscrire les disciples d'Arminius, les états firent tous leurs efforts pour arrêter cette tendance, et enjoignirent aux deux partis de se tolérer mutuellement. Les gomaristes excitèrent alors le peuple à résister ouvertement aux ordres des états; à leur instigation, des émeutes sanglantes éclatèrent dans beaucoup d'endroits; plusieurs ministres arminiens furent chassés de leurs églises. Grotius, qui avait déjà assisté de ses conseils son ami Uitenbogaert lors de la rédaction du fameux acte de Remontrance, dans lequel sont exposés les principes arminiens, rédigea alors un commun [illegible] un nouvel édit de tolérance, qui fut voté par les états de Hollande. Mais les gomaristes n'en tinrent aucun compte. Les séditions augmentant tous les jours, les états donnèrent aux magistrats des villes, par un décret du 4 août 1617, le pouvoir de lever des troupes pour s'opposer aux factieux. Le décret [illegible] sans le [illegible] Maurice de Nassau, [illegible] qui cherchait une occasion [illegible] Barneveldt et le parti [illegible] et saisit le [illegible] décret, qui leur [illegible] général. Il se prononça [illegible] les gomaristes dans [illegible] sion, et déclara [illegible] d'obéir aux magistrats [illegible] ces événements, Grotius [illegible] des magistrats d'Amsterdam [illegible] parti contre les arminiens [illegible] faire revenir à d'autres [illegible] tenait dans sa résolution [illegible] de plus en plus; il [illegible] grin. Depuis le commencement [illegible] avait publié plusieurs [illegible] de son parti. Il chercha [illegible] fier les mesures prises par [illegible] que l'État a un droit de [illegible] en ce qui concerne la [illegible] dogme de l'Église; cette [illegible] très-logique, dès qu'on se place [illegible] protestant. Grotius s'appuyait [illegible] combien la doctrine [illegible] sur les conciles et les [illegible] glise, point fondamental, [illegible] sait dès lors une autorité [illegible] prétentions de l'Écriture [illegible] miers siècles de l'Église. Les [illegible] battus sur le terrain de la [illegible] à la violence pour [illegible] saires. En 1618, Maurice, [illegible] généraux, se mit en [illegible] sance les villes qui, se [illegible] nées que leur [illegible] traité d'illégal et laissé [illegible] qui leur interdisait de lever des [illegible] lande fut envahie par les [illegible] qui ne songea dès lors qu'à [illegible] ses ressentiments. Ayant [illegible] états généraux, il leur fit [illegible] veldt, Grotius et Hogerbeets [illegible] Leyde, un décret d'arrestation [illegible] d'ennemis de leur patrie [illegible] ganiser à Utrecht des troupes [illegible] mée du prince. Les magistrats [illegible] de plusieurs autres villes de la [illegible] tèrent contre cette violation [illegible] de leur province; on les [illegible] dont les gomaristes, [illegible] ecclésiastiques, réclamaient [illegible] réunion dans le but de faire [illegible] trine de leurs adversaires, [illegible] Dordrecht. À la suite des [illegible] les ministres arminiens furent [illegible] les autres jetés en prison [illegible] gomaristes, unis aux [illegible] commencèrent en novembre 1618 [illegible] du procès des trois prisonniers [illegible] missaires choisis parmi leurs [illegible]

[illegible] *Traité de* [illegible] *Notes* [illegible] de deux [illegible] la sévérité [illegible] lui, et où lui [illegible] de ses amis. [illegible] livres, il les [illegible] gar- [illegible] pendant quelque [illegible] d'ouvrir. La [illegible] de profiter [illegible]. Le 22 mars [illegible] ce coffre, dont [illegible] qui le portaient [illegible] à leurs [illegible] de la [illegible] arriva ainsi [illegible] ses amis, et [illegible] à Anvers. [illegible] il partit en- [illegible] avril 1621. Le [illegible] du Vair, [illegible] de mérite [illegible] l'estime les plus [illegible] janvier 1622, une [illegible] d'embarras des [illegible], cette pension [illegible].

[illegible] Grotius fit paraî- [illegible] digne de toutes [illegible] contre lui [illegible] en défendirent

[illegible] la [illegible] une [illegible] dans [illegible] la maison de [illegible] située aux environs de [illegible]. C'est [illegible], sur les [illegible] traité *Sur le Droit de la Paix et de la Guerre*, qui parut en 1625, avec une dédicace [illegible] Louis XIII. Partout ce livre fut [illegible] devant former le code des [illegible] des diverses nations. La brillante [illegible] que cet ouvrage valut à Grotius ne l'empêcha [illegible] réduit à vivre dans la gêne [illegible] ne lui était payée qu'à de rares intervalles. [illegible] il avait songé à offrir ses services à une puissance du Nord. Le cardinal de Richelieu chercha à le retenir ; mais, autant qu'il est possible d'en juger par quelques mots des lettres de Grotius, le cardinal exigea de lui un dévouement complet à ses idées et à ses volontés, l'esprit indépendant de Grotius ne voulut pas y condescendre. Sa pension cessa dès lors entièrement de lui être payée ; et il se trouva en 1631 dans un embarras tel qu'il se vit forcé, à son plus grand regret, de quitter la France (1), afin de pouvoir tirer parti de ses talents dans d'autres pays. Il se rendit d'abord en Hollande, gouvernée alors par le prince Frédéric, avec lequel il avait été autrefois en bons rapports. Ses ennemis, honteux de la réprobation répandue par l'Europe entière sur leur conduite envers lui, se montraient disposés à s'adoucir à son égard, pourvu cependant qu'il consentît à demander lui-même son rappel comme une grâce. Mais Grotius se refusa constamment, malgré les instances de ses amis, à toute démarche qui pût impliquer de sa part le moindre aveu de culpabilité. Lorsqu'il était encore en prison, il écrivit sur ce sujet les paroles suivantes, qui montrent la force et la dignité de son caractère : *Illud [illegible], quod et infirmitas corporis mei [illegible] et animi [illegible] solatio destituitur. Potius [illegible] ut [illegible], si quid pejus fingi potest, Deo adjuvante, [illegible], quam veniam poscam [illegible] in quibus animus culpam non agnoscit.* (Lettre de Grotius du 15 janvier 1621). S'étant convaincu que la majorité de ses concitoyens, fanatisés par les prédicateurs gomaristes, continuait à lui être hostile, Grotius quitta sa patrie le 17 mars 1632, et se rendit à Hambourg, où il resta près de deux ans. Le roi de Danemark et plusieurs autres princes lui firent des propositions séduisantes, pour l'attirer à leur service ; mais il refusa ces offres, conservant encore un reste d'espérance de pouvoir consacrer à son pays l'emploi de ses facultés. Privé de ses livres, il mena d'abord à Hambourg une vie assez triste ; enfin, sa femme, dont l'attachement le consolait de tous ses malheurs, vint le rejoindre à la fin

[illegible] *ille*, ut nosti, [illegible], *dulces ante* [illegible] 17 décembre 1619.)

(1) « *Mihi constitutum est Galliam, cujus [illegible] plurimi semper feci, non deserere, nisi prius [illegible] deseruit.* » Lettre de Grotius, du [illegible] novembre 1631.

[illegible]

[illegible] Grotius [illegible] mars 1636 [illegible]

[illegible] ce dernier [illegible] des affaires de Suède en France [illegible] de sa mission avec [illegible] ambassadeur de Hollande [illegible] compatriotes, qui [illegible] par des lettres [illegible] auprès de la cour [illegible] disposée à [illegible] de complaisance qu'il [illegible] de Richelieu. En 1636 le cardinal [illegible] le rappel de Grotius; mais Oxenstiern [illegible] pas un instant à

[illegible] que l'Antiquité [illegible] s'élevant [illegible] termes indignes, [illegible] Ces procédés [illegible] la froideur que lui [illegible] ses défenses [illegible] avec des [illegible] des ministres, mais [illegible] Pétau, dont il [illegible] que la réforme [illegible] qu'elle ne fût pas [illegible] Partisan déclaré de la [illegible] tion des Écritures, [illegible] les Pères de l'Église [illegible] proche du catholicisme [illegible] fondamentaux. L'[illegible] augmentait tous les jours [illegible] même la faveur de la cour [illegible] Elle lui adjoignit [illegible] aventurier français, [illegible] tarda pas à [illegible] Celui-ci demanda alors son [illegible] au commencement de 1645 [illegible] Hollande, il y fut reçu [illegible] égards; ses ennemis [illegible] persécuté. Après avoir [illegible]

(1) [illegible]

(Lettre de Grotius du [illegible] mars [illegible].)

[illegible] Stockholm, [illegible] Grotius, s'em- [illegible] le 17 à que- [illegible] fit transporter [illegible] dans un cha- [illegible] de [illegible] Souvent au [illegible] lui sa, mais- [illegible] Grotius, [illegible] Enfin, ce [illegible] Son corps [illegible] le tombeau [illegible] élevé dans [illegible] qu'on y grava [illegible] chercher à [illegible] avait le visage [illegible] le regard [illegible] beaux carac- [illegible] d'âme, [illegible] encore [illegible] l'ingratitude [illegible] vertus [illegible] une douce [illegible] sentiments chré- [illegible] Grotius font hon- [illegible] tout entière [illegible] par ses révé- [illegible] aujourd'hui [illegible] que nous avions [illegible] Presque toutes [illegible] par ses [illegible] par l'histoire. [illegible] des plus grands [illegible] des que- [illegible] idées y est alliée [illegible] Dominant [illegible] presque [illegible] au-dessus de [illegible] pédantesques de [illegible] jamais pour lui [illegible] semblables. Le [illegible] par Balzac (dans [illegible] nous semble [illegible] peu vieillie, ce [illegible] les ouvrages [illegible] de Grotius, dit [illegible] recommandation, et [illegible] la force du rai- [illegible] très-savants, dit [illegible] Grotius méditait [illegible]

[illegible] et les [illegible] de la langue. [illegible] que notre [illegible] est épargner [illegible] chose. [illegible]

L'influence de Grotius [illegible] et des plus [illegible] D'abord ses tentatives de conciliation entre les catholiques et les protestants, quoiqu'elles n'aient pas abouti à un résultat direct, ont cependant été le premier pas décisif dans une voie nouvelle à suivre pour les questions religieuses. Rendre hommage à la raison et au cœur des hommes, avec douceur et tolérance pour les personnes, sans tomber dans l'indifférence pour les dogmes, tel fut sa préoccupation constante dans ses controverses religieuses (1).

Par son livre *De Jure Belli et Pacis*, Grotius a fait sinon dominer, au moins prévaloir des principes plus humains dans les relations entre les différents peuples. Cet ouvrage n'a empêché, il est vrai, ni l'incendie du Palatinat, ni le bombardement de Copenhague, ni le partage de la Pologne; mais si la politique de nos jours est en général relativement plus honnête que celle du [illegible] siècle, les maximes répandues dans le traité de Grotius ont contribué pour une bonne part à ce résultat, le plus cher de ses vœux, de même qu'elles ont aidé à rendre peu à peu la guerre moins barbare qu'elle ne l'était lors des massacres de Tilly et de Cromwell. Ce même livre a aussi donné naissance à la philosophie du droit; toutes les théories modernes de droit naturel en découlent. Armés des principes exposés par Grotius, les publicistes ont contrôlé avec une hardiesse inconnue auparavant l'ensemble des lois civiles et politiques, élevant en face des législations existantes un système idéal d'axiomes juridiques fondés uniquement sur le raisonnement. De ces efforts sont sorties les idées de 1789, aussi bien que la *Déclaration des Droits de l'Homme*, c'est-à-dire des principes vrais et féconds en même temps que des systèmes faux et funestes. Mais il semble difficile de ne pas admettre que dans cette réforme des institutions provoquée par Grotius le bien l'emporte sur le mal; or, on ne peut demander plus aux entreprises humaines. Tout ce qu'il y avait de poétique, de pittoresque et souvent de touchant dans les législations antérieures a été battu en brèche par les déductions méthodiques et un peu sèches du droit naturel; grâce à ce droit, les codes des diverses nations ont pris un air de conformité qui offusque l'école historique, parce qu'elle voit s'accélérer ainsi la disparition des nationalités. Quoi qu'il en soit, le système de Grotius, dont la base est au moins très-incomplète, a, malgré ses défectuosités, servi les progrès de la civilisation.

(1) « *Quod si nihil obtinueimus aliud quam ut minus mus odia ac maledictis pala et paulo leniores magisque inter se sociabiles faciamus christianos, nonne hoc et labore aliquo et offensis quorundam dignum est?* » (*Grotii* [illegible], p. [illegible].)

[illegible] Grotius [illegible] « [illegible] mihi ab infantia [illegible] [illegible], dit-il dans la préface [illegible] l'Anthologie, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les Commentaires qu'il a publiés sur les Écritures ainsi que sur divers auteurs anciens sont encore estimés aujourd'hui. Il fut moins heureux dans la critique des textes, comme le remarque Cramer ; mais comment un esprit si vaste et si large n'aurait-il pas commis quelques erreurs dans un travail d'exactitude si minutieuse ?

On a de Grotius : *Poemata nonnulla, seu caracteres pontificis romani, regis Gallorum, regis Hispaniæ, cardinalis Alberti Austriaci, regina Angliæ et ordinum fœderatorum*; Leyde, 1599, in-8° ; — *Sim. Stevini Portuum investigandorum Ratio, metaphraste H. Grotio*; Leyde, 1599, in-4° ; ibid., 1601 et 1624, in-4° ; — *Martiani Capellæ Satyricon, sive de nuptiis Philologiæ et Mercurii libri duo, et de septem artibus liberalibus libri totidem, emendati et notis illustrati*; Leyde, 1599, in-8° ; Anvers, 1600, in-8° ; Leyde, 1601, in-8° : le texte donné par Grotius est défectueux, comme le prouve Ch.-Fr. Hermann dans sa *Præfatio* mise en tête de l'édition de Martianus Capella donnée par Kopp, p. xiv ; mais les notes rédigées deux ans avant la publication, c'est-à-dire lorsque Grotius avait quatorze ans, font deviner que ses connaissances devaient plus tard devenir encyclopédiques ; — *Syntagma Arateorum, græce et latine, cum notis*; Leyde, 1600, in-4° ; — *Adamus exul, tragœdia*; Leyde, 1601 et 1608, in-8°, recueillie dans ses *Poemata sacra* : l'auteur taxait cette tragédie d'ouvrage de jeunesse ; — *Poemata sacra*, La Haye, 1601, in-4° : paraphrases de psaumes et de différents hymnes ; — *Epistolæ ad Gallos*; Leyde, 1601, 1648 et 1650, in-12 ; Amsterdam, 1650, in-12 ; Leyde, 1651, in-12 ; avec les lettres de Saumaise et de Sarrau adressées à Grotius, Leipzig, 1674 et 1684, in-12 ; Leyde, 1697, in-12 ; — *Christus patiens, tragœdia*; Leyde, 1608, in-8° ; Leipzig, 1666, in-12 : il en a paru dix autres éditions, une traduction en allemand et une en anglais par Sandys, dont Lauder accuse Milton d'avoir copié plusieurs vers. S.-B. Carpzov choisit, en 1671, cette tragédie comme sujet de son cours à l'université de Wittemberg ; elle était généralement regardée comme égalant les drames de l'antiquité, comme le prouve entre autres l'ouvrage de Fr. Rappolt : *Poetica, quæ ex mente Aristotelis tra*-[illegible]

[illegible] Leyde, 1614, in-12 ; [illegible] tions des *Jus Belli et Pacis* [illegible] tres I, VII et VIII se [illegible] de Grotius sur le droit [illegible] selon lui à ce qu'aucune [illegible] roger un privilége de [illegible] mer ; ces principes ont [illegible] public moderne, malgré les [illegible] l'ouvrage de Grotius par [illegible] tres ; — *D. Heinsii et H.* [illegible] *J. Arminium*; Leyde, 1609 [illegible] *quitate Reipublicæ Batavicæ* [illegible] in-4° ; ibid., 1630, in-24 ; [illegible] in-12 ; traduit en hollandais [illegible] in-4° ; en français, 1640, in-12 [illegible] *Hollandiæ et Westfrisiæ* [illegible] *bissimis auctorum* [illegible] *vero a Sibrando Lubberto* [illegible] Leyde, 1613, in-4° ; Leuwarden [illegible] duit en français, Leyde, 1614 [illegible] entrepris sur la demande des [illegible] — *Bona Fides Sibrandi*; Leyde [illegible] réplique à une réponse faite [illegible] vrage précédent ; — *Ordinum* [illegible] *cretum pro pace Ecclesiarum* [illegible] *S. Scripturæ, conciliorum* [illegible] *sionum et theologorum* [illegible] 1614, in-4° ; — *Lucani Pharsalia* [illegible] — *Poemata collecta et edita a* [illegible] *tio, fratre*; Leyde, 1617, 1639 [illegible] Amsterdam, 1639, in-12 ; Leyde, [illegible] in-12 ; Londres, 1650, in-8° ; [illegible] in-12 ; ce recueil contient 1° [illegible] *Silvæ*, dont le premier roule sur [illegible] crés, le second sur des événements [illegible] et des ouvrages publiés par des [illegible] et dont le troisième contient [illegible] latins, que ces auteurs lui [illegible] tard d'avoir publiés ; 2° un livre [illegible] lesquelles on remarque surtout [illegible] *Sanbaine*; 3° un livre de *Farrago* [illegible] jets divers, et 4° un livre d'*Epigrammes* [illegible] suite vient une paraphrase en [illegible] titre Ier du second livre des *Institutes* [illegible] nien, l'essai peut-être le [illegible] genre de tour de force (1) ; — [illegible] *catholicæ de satisfactione Christi* [illegible] *F. Socinum*; Leyde, 1617, [illegible] 1661, in-12 ; Saumur, 1675, in-12 [illegible] écrit pour repousser les principes [illegible] nom des disciples d'Arminius, [illegible]

(1) Sur le mérite des poésies latines de [illegible] Bindtz, *Leben und Wirken der* [illegible] *chen Dichter des 15 ten bis 18 ten Jahr*[illegible] 1837, in-8° ; t. II, p. 312 et 389

[illegible] Grotius [illegible] *De Jure Belli ac Pacis* [illegible] dans les [illegible] l'édition de Stobée [illegible] sur l'utilité [illegible] de beaux [illegible] concordance entre [illegible] poëtes grecs et [illegible] du Nouveau [illegible] *Pelagiana sint* [illegible] *versione tradu-* [illegible] ibid., 1640, in-12; [illegible] *Hollandiæ, Wes-* [illegible] *nationibus ex* [illegible] *annotationum anno* [illegible] *observavit H. Gro-* [illegible] *fuerunt;* [illegible], 1629, in-8°; [illegible] traduit en hol- [illegible] *De Jure Belli et* [illegible] titre; Franc- [illegible], 1631, in-fol.; avec [illegible] ibid., 1631, in-8°; [illegible] 1632, in-8°; ibid., [illegible] de notes ajoutées par [illegible] eu un immense re- [illegible] par divers com- [illegible] furent jointes [illegible], 1673, avec les [illegible] Amsterdam, 1680, in-8°, [illegible] (voy. ce nom); [illegible] in-4°, *cum notis* [illegible] J.-Chr. Becmann; [illegible] remarques de Zie- [illegible] Fr. Gronovius, res- [illegible] 1696-1704, 3 vol. [illegible] perpétuel, dû à van [illegible], in-fol., avec des

notes [illegible], 1719, 2 vol. in-4°, [illegible] Amsterdam [illegible] Leipzig, 1758 [illegible] rus, etc. [illegible] tions [illegible] l'ouvrage de Grotius [illegible] rum; Paris [illegible] Amsterdam, 1672, in-12 [illegible] d'attaquer les principes de Grotius; [illegible] winckel (voy. ce nom) [illegible] der, *Commentarius in H. Grotium*, [illegible] bourg, 1663-1704, 2 vol. in-4°; [illegible] *Institutionum*, Varsovie, 1744-1752, 4 vol. in-fol.: excellent ouvrage, etc. Le livre de Grotius fut traduit 1° en français par Courtin, Paris, 1687, 2 vol. in-4°, version peu estimée; par Barbeyrac, Amsterdam, 1724, 2 vol. in-4°: la cinquième édition fut donnée à Leyde, 1759, 2 vol. in-4°; 2° en allemand, par Schütz, Leipzig, 1707, in-4°; 3° en anglais, par Evats, Londres, 1654, in-fol.; 4° en hollandais, Harlem, 1635, in-4°, etc. Grotius eut en écrivant ce livre pour but principal de faire diminuer les guerres incessantes qu'il voyait s'engager presque toujours par un abus de la force entre les princes de la chrétienté; le droit public du moyen âge n'existait plus, et n'avait pas encore été remplacé; les États faibles et secondaires ne pouvant invoquer ni l'arbitrage de la papauté ni les lois de la féodalité, rien n'arrêtait l'ambition des princes. Le livre *De Jure Belli*, publié en 1589 par Alb. Gentilis, pour remédier à cet état de choses, n'avait eu aucun retentissement. En effet, cet auteur ne donne à l'appui des préceptes par lesquels il veut arrêter les guerres injustes, que des citations d'auteurs anciens, des fragments de droit romain, des maximes tirées d'un historien ou même quelque tirade poétique. Grotius procéda tout autrement. Il se rendit bien compte de ce qu'il avait à poser des principes devant régler des rapports entre des peuples indépendants les uns des autres; et pour trouver un titre expliquant la reconnaissance universelle de ces principes, il alla les chercher dans le fond même de la nature humaine. Il fixa ainsi un certain nombre de droits, appartenant à tout être humain en sa simple qualité d'homme, et il qualifia de crime la violation que la force brutale entreprendrait sur ces droits fondamentaux. Le résumé de ses méditations sur ce sujet se trouve exposé dans une courte introduction, qui portait en germe tous les systèmes de droit naturel. A part un certain nombre de chapitres du second livre, il n'y a que cette introduction qui ait encore de l'intérêt aujourd'hui. Nous allons en donner une courte analyse, après un examen rapide de l'état de la philosophie du droit avant Grotius, indispensable pour établir combien il a été un créateur original.

Chez les Grecs, pour lesquels la patrie était tout, l'individu comme tel n'eut jamais de droits

à réclamer, même dans l'esprit des philosophes. Aristote, aussi bien que Platon, ne se préoccupe que de la grandeur et de la prospérité de l'État, sans s'inquiéter de l'homme en particulier. Pourtant il fut beaucoup question du droit naturel chez les philosophes de la Grèce; Aristippe et surtout Carnéade en niaient l'existence. Mais ce mot ne désignait pour eux que les préceptes généraux de la morale, fondés, selon leur opinion, uniquement sur l'intérêt, tandis que ceux qui admettaient le droit naturel ne songeaient qu'à reconnaître comme base de ces préceptes de morale la conscience, la même d'après eux chez tous les hommes. Les stoïciens, conséquents avec leur panthéisme matérialiste, ne virent plus dans le droit naturel que les instincts communs à l'homme et aux animaux, tels que la procréation et l'éducation des enfants. Les Romains acceptèrent cette définition; mais comme elle n'offrait aucun résultat pratique, ils se bornèrent à répéter les stoïciens, sans entrer dans un examen plus profond de la question. Ils donnèrent toute leur attention à ce qu'ils appelaient le *jus gentium*, lequel enfin a quelque rapport avec le droit naturel des modernes. Voici son origine: Les étrangers, dont le nombre augmentait continuellement à Rome, avaient tous les jours des différends avec les Romains; la législation romaine ne pouvant, d'après la constitution de la république, être appliquée pour vider ces différends, le préteur spécial chargé de les juger eut à prendre pour règle les lois existantes chez ces étrangers, modifiées selon un certain instinct d'équité. Peu à peu se forma ainsi le droit des *gentes*, c'est-à-dire des nations autres que la romaine; tout ce qui tenait aux singularités des diverses législations en fut exclu, et ce droit devint le résumé des règles légales dont on avait pu constater l'application chez tous les peuples. La réflexion philosophique n'eut, comme on le voit, aucune part dans la formation de ce *jus gentium*, dont les maximes ne furent jamais réunies en corps de doctrine; il consiste donc dans les préceptes juridiques qui conviennent le mieux à l'homme considéré comme en dehors des influences de race, de climat et de forme gouvernementale. Vers la fin de la république, le *jus gentium* fut introduit peu à peu dans la législation régissant les Romains eux-mêmes, et il en fit disparaître l'ancien formalisme et les particularités vieillies. Mais quant à un système raisonné sur le fondement du droit, il ne s'en trouve pas de trace dans toute l'antiquité. On n'en rencontre pas davantage chez les scolastiques; la loi naturelle exposée par eux, notamment par saint Thomas, est la loi qui porte l'homme vers sa fin légitime, c'est-à-dire vers le bonheur. Dans l'*Introductio Juris Naturæ*, publiée en 1539 par Oldendorp, dans la *Methodus de Lege Naturæ* de Memmingius, parue en 1562, la base de ce que ces auteurs appellent le droit naturel, n'est autre que le Décalogue. Quelques idées neuves se trouvent dans l'ouvrage publié en 1615 par Winkler (*voy.* ce nom), sous le titre de *Principiorum Juris Libri V*; mais dès la même année Grotius avait déjà mûri plusieurs points essentiels de son système (voy. *Grotii Epistolæ*, p. 752 et 757), dont nous allons donner un aperçu succinct. (Voy. Stahl, *Geschichte der Rechtsphilosophie*, liv. III, part. III, c. I.) Le fondement du droit naturel consiste selon Grotius dans l'*appetitus socialis*, c'est-à-dire dans le penchant instinctif qui pousse l'homme à vivre avec ses semblables dans une communauté réglée selon les principes de la raison. *Jus naturale est dictatum rectæ rationis, indicans actui alicui ex ejus convenientia aut disconvenientia cum ipsa natura rationali et sociali inesse moralem turpitudinem aut necessitatem moralem* (lib. I, ch. I, § 10). Ce principe du droit naturel, tellement immuable qu'il ne dépend pas de l'existence de Dieu, est ensuite appliqué par Grotius aux divers rapports qui existent entre les hommes; et ce qui lui est conforme devient le patrimoine inaliénable de l'individu, qu'aucune puissance ne peut lui ravir. C'est ainsi que notre auteur établit l'inviolabilité de la propriété et la force obligatoire des contrats, laquelle est d'une importance majeure dans son système. Le gouvernement en effet dérive selon lui d'un contrat social, quoique le peuple ou la race préexiste pour lui à ce contrat. C'est donc dans le peuple que réside la souveraineté; mais une fois qu'il l'a aliénée, expressément ou tacitement, il ne peut plus en réclamer l'exercice. Cette restriction de Grotius est en désaccord avec son principe; le mérite ou le tort de Rousseau fut de s'être aperçu de cette inconséquence (1). De même que le despotisme, l'esclavage n'a rien d'incompatible selon Grotius avec le droit naturel; car l'homme peut légitimement aliéner sa liberté; de plus, les prisonniers de guerre, qui forment la majorité des esclaves, sont censés avoir ainsi disposé de leur personne. Quant aux enfants de l'esclave, ils appartiennent au maître, car il dépend de lui de permettre à son esclave de procréer des enfants ou de le lui interdire. On voit par ces deux exemples que les idées de Grotius sont encore loin de celles de la révolution française. Mais l'impulsion était donnée: la première chaire de droit naturel va être fondée en Allemagne, et dans un siècle et demi les principes de Grotius, émis pour empêcher la discorde, auront puissamment contribué à faire naître une lutte gigantesque; — *Excerpta ex tragœdiis et comœdiis græcis latinis versibus reddita*; Paris, 1626, in-4°: première édition un

(1) Pour empêcher de voir que son système n'est qu'une transformation de celui de Grotius, Rousseau prétend injustement que celui-ci donne presque toujours des faits pour des droits. D'autres ont reproché à Grotius de donner comme des preuves souvent des passages d'orateurs ou de poëtes anciens; mais il ne les cite jamais que pour corroborer ce qu'il a déjà établi par le raisonnement.

[illegible]

[illegible] retouché par Grotius pendant toute sa vie, était un de ses ouvrages favoris. Il est écrit avec impartialité, sur des données la plupart incontestables. Dans ces derniers temps, beaucoup de documents, dont Grotius ne pouvait avoir connaissance, ayant été publiés sur les événements qu'il raconte, les [illegible] ne sont plus [illegible]; mais cet ouvrage n'en méritera pas moins d'être considéré comme un chef-d'œuvre littéraire. Les portraits rappellent ce qu'il y a de plus achevé dans ce genre chez les historiens de l'antiquité; nous signalerons particulièrement ceux de Guillaume d'Orange (au commencement du livre Ier des *Annales*), d'Alexandre Farnèse (à la fin du livre II des *Historiæ*) et celui de Philippe II (dans le livre VII des *Historiæ*.) Le style, imité de Tacite, est quelquefois obscur par excès de concision; la remarque en avait été faite à Grotius par Bignon, et l'auteur avait l'intention de faire disparaître ces imperfections, mais il en fut empêché par la mort. En tout cas, cette imitation de Tacite, comme le remarque justement Wachler, dans le tome II, p. 722, de sa *Geschichte der historischen Forschungen*, ne concerne que le style. Grotius s'est bien gardé de prendre à l'historien romain ses accès d'[illegible]

[illegible] dam, en 1687; elles sont très-intéressantes, écrites dans la meilleure latinité (1); quelques-unes sont de véritables traités sur des matières d'érudition, de théologie et de droit; celle adressée à Du Maurier (Grotii Epistolæ, p. 17) contient un long exposé de la meilleure manière d'étudier. Un grand nombre des lettres adressées à [illegible] contiennent des parties écrites en chiffres; [illegible] en a possédé la clef dans le [illegible] de deux cents lettres inédites de Grotius, qui passa plus tard dans la bibliothèque de [illegible]. Plusieurs lettres de Grotius furent [illegible] dans [illegible] la *Sylloge Epistolarum* [illegible], p. [illegible]-446. [illegible] lettres inédites de Grotius [illegible] et à plusieurs Suédois, [illegible] *Epistolæ ineditæ*; [illegible] 1806 [illegible] à Leyde quelques lettres inédites de [illegible]

(1) [illegible]

[illegible] frère du précédent [illegible] Delft, mort le [illegible] se rendit en 1617 [illegible] avocat de la Compagnie des [illegible] On a de lui: *[illegible]*; Amsterdam, 1652, in-4°; [illegible] traduit en hollandais, [illegible] *principiis* [illegible] Haye, 1667, in-4°; [illegible] notitiis; Leyde, 1690, in-4°; [illegible] 1617 les *Poemata* [illegible]

[illegible] graphicum. [illegible]

GROTIUS (Pierre), [illegible] dais, fils de Hugo Grotius, [illegible] en 1660. Il fit ses premières [illegible] sous la conduite de G. Vossius [illegible] suite à la carrière du barreau [illegible] terdam, où il devint pensionnaire [illegible] ans après il représenta [illegible] auprès des cours de Danemark [illegible] correspondance qu'il entretint [illegible] avec Jean de Witt se trouve [illegible] troisième volume des *Négociations* [illegible] d'État. L'aptitude [illegible] diplomatie dont il fit preuve [illegible] 1669 comme ambassadeur de la [illegible] près de Louis XIV. La guerre [illegible] la France et la Hollande, Grotius [illegible] sa patrie, fut nommé député [illegible] Républicain attaché [illegible] réunis avec les frères de Witt [illegible] mains du stathouder; [illegible] il dut s'enfuir de Hollande, et se [illegible] lier lui à Cologne. Ayant [illegible]

[illegible]

... style qui furent [illegible] vent. Ces [illegible] gens d'esprit [illegible] particulièrement [illegible] à Venise, 1584; traduites en français [illegible]; — *Lettere famigliari*, précédées d'une vie de l'auteur; Venise, 1601, in-8°; [illegible] attribue le *Ragionamento* de [illegible] Venise, 1590, in-4°. Les divers ouvrages de Groto ont été recueillis à Venise, 1608, in-4°.

Deux autres écrivains portant le même nom, et appartenant sans doute à la même famille, *Louis Groto* et *Joseph Groto*, ont publié la *Vie* di Cieco d'Adria, l'un à Venise, 1769, l'autre à Rovigo, 1777.

Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, t. VII, part. III, p. [illegible] — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. VI, p. [illegible]

GROU (*Jean*), théologien français, né le 24 novembre 1731, dans le Calaisis (diocèse de Boulogne), mort dans un château appartenant à Th. Weld, dans le comté de Dorset, le 13 décembre 1803. Il fit ses études chez les jésuites, et entra dans leur ordre. Après la suppression de cette société, il se retira à Pont-à-Mousson. En 1765 il alla en Hollande. Puis il revint à Paris vers 1776. Il y vécut dans la retraite, sous le nom de *Leclaire*. L'archevêque lui donna une modique pension, qui lui fut continuée par le roi. La révolution l'éloigna de la France. Il se retira en Angleterre, chez Thomas Weld, pieux catholique, qui avait fait bâtir un couvent pour des trappistes sur sa terre de Lulworth. L'abbé Grou avait laissé à Paris un manuscrit, *Sur la vraie Religion*, qui lui avait coûté beaucoup de travail, mais qui fut brûlé pendant la terreur, selon M. Philbert; Barbier prétendait que les matériaux de cet ouvrage, fait en société avec le P. Guérin, avaient été remis à l'abbé Bergier, qui s'en serait servi, l'aurait revu et augmenté et l'aurait publié sous son nom seul, en 1780.

On a de l'abbé Grou : *La République de Platon*, traduite en français; Paris, 1762; Amsterdam, 1763, 2 vol. in-12; — les *Lois de Platon*, traduites en français; Amsterdam, 1769, 2 vol. in-8° et in-12; — les *Dialogues de Platon*, trad. en français; Amsterdam, 1770, 2 vol. in-8° et in-12; — *Morale tirée des Confessions de saint Augustin*; Paris, 1786, 2 vol. in-12; — *Les Caractères de la vraie Dévotion*; Paris, 1788, in-18; souvent réimprimés; — *Maximes de la Vie spirituelle* (en vers), avec des explications en prose; Paris, 1789, in-12; nouv. édit., Besançon, 1827, in-12; — *La Science pratique du Crucifix dans l'usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie*; Paris, 1789, in-12; souvent réimpr. : c'est une suite à son livre du P. Marie, intitulé *La Science du Crucifix*, dont l'abbé Grou avait fait paraître une nouvelle édition en 1786; — *Méditations en forme de retraite sur l'amour de Dieu*, avec un petit écrit sur le don de soi-même à Dieu;

[illegible]

[illegible] comptables, n'ayant [illegible] bientôt devint plus sage [illegible]

[illegible] de la France ; Paris, 1768 [illegible] Paris, 1766 [illegible]

[illegible]

[illegible] 1793, par les représentants [illegible] aux armées. Nommé [illegible] de l'armée de l'ouest, il [illegible] aux succès du général Hoche. A la [illegible] débarquement de Quiberon, il [illegible] du Poitou, [illegible] dans le pays par [illegible] de La Jaunaie, et les [illegible] du débarquement. Nommé général [illegible] mobile arrivée à la place de [illegible] et persuadé que pour [illegible] il fallait remettre dans les mêmes [illegible] de toutes les opérations, il [illegible] pour l'engager à [illegible] armées des côtes de Cherbourg, des côtes de [illegible] et de l'ouest, indiquant le général Hoche comme le chef le plus propre à occuper ce [illegible] commandement. Son conseil fut approuvé : Hoche fut nommé général en chef de l'armée des côtes de l'Océan, dont Grouchy, par le même [illegible], devint chef d'état-major. En cette qualité, il dirigea plusieurs expéditions, et combattit souvent contre Charette et Stofflet des corps d'armée à la tête desquels il remporta des avantages [illegible]. Après la pacification de la Vendée, il fut nommé d'abord chef d'état-major à l'armée du nord, puis, lorsque Hoche eut organisé l'armée [illegible] à envahir l'Irlande (1796), ce général obtint du Directoire que Grouchy fût revêtu du commandement en second. Le vaisseau que ce dernier montait fut du petit nombre de ceux qui purent arriver aux côtes d'Irlande. Dès qu'il fut entré dans la baie de Bantry, Grouchy ordonna le débarquement : la mer était grosse, et la marine refusa d'obéir, sous le prétexte que la nuit allait tomber ; on ajourna donc la descente au lendemain à la pointe du jour. Vers minuit, une violente tempête s'éleva : aussitôt, sans en prévenir le général, le contre-amiral Bouvet voulut regagner la haute mer. En vain Grouchy adresse à Bouvet de vives représentations : on sort de la baie ; puis, lorsque la tempête est calmée, le contre-amiral refuse encore, et pour toute réponse déclare à Grouchy qu'il n'a pas d'ordre à

[illegible] du général Grouchy, de l'organisation [illegible]

[illegible] Moreau, succédant à Scherer, qui venait [illegible] prit le commandement [illegible] de l'armée d'Italie, ce général écrivit [illegible] de concert avec lui [illegible] Piémont. A [illegible] général en [illegible] la gloire et les dangers de [illegible] l'armée d'Italie. Ce fut [illegible] de Valence et de [illegible] Grouchy se distingua. A la [illegible] Novi, les premiers efforts de l'ennemi furent dirigés contre sa division; ce corps, qui formait partie de l'aile gauche de l'armée, fut entamé [illegible] dans cette journée. Animant les troupes par ses paroles et son exemple, on le vit, [illegible] demi-brigade, à la main, [illegible] les soldats ébranlés; un [illegible] des drapeaux; Grouchy élève son chapeau au bout de son sabre, [illegible] à la tête de ses braves sur les [illegible] 1,500 hommes et leur [illegible] par la retraite du centre et de [illegible] française, il est obligé de se [illegible] sauver l'artillerie [illegible] dans le défilé de [illegible] par le nombre, [illegible] et percé de quatorze bless[illegible] Grouchy dut la vie au [illegible] qui l'avait [illegible] le

[illegible]

Lors du procès de [illegible] Grouchy se [illegible] pour le [illegible] Grouchy commande [illegible] de Brest; dans la guerre [illegible] les Prussiens [illegible] et après la bataille d'Iéna [illegible] premier dans Berlin. A la [illegible] contribua à la victoire par [illegible] pour prendre le corps [illegible] journée, il eut un cheval tué [illegible] et ne dut la vie qu'au dévouement [illegible] de camp, La Fayette fils, [illegible] A la bataille [illegible] 1807, ce fut lui qui [illegible] commande la cavalerie [illegible] habilement dirigée, il [illegible] par delà la Prégel [illegible] elle lui valut le [illegible] d'Honneur et l'Aigle [illegible] de cette bataille [illegible] importantes; ce sont les [illegible] Napoléon. Après le [illegible] tra en France; mais [illegible] Espagne, il fut nommé [illegible] (1808). Le 2 mai une [illegible] les murs de cette capitale [illegible] lâchement assassinés par [illegible] néral se mit à la tête de [illegible] prend l'arsenal; le calme [illegible] mois après, Grouchy, [illegible] santé, obtint son rappel [illegible] terres; mais l'ordre de [illegible] suivit à peu d'intervalle [illegible] pour opérer sa jonction [illegible] à la bataille de [illegible] cavalerie autrichienne, [illegible] garde du prince de Hohenzollern [illegible]

[illegible] ville, [illegible] Le général [illegible] Lyon. Le [illegible] Saint-Esprit. Le [illegible] Grouchy, [illegible] se porta [illegible] les débris de [illegible] fut ensuite [illegible] de l'armée

[illegible] vers midi, [illegible] Ligny [illegible] Le lendemain 17, [illegible] de l'armée prussienne, [illegible] d'opérer sa jonction avec lord Wellington, [illegible] se dirige, d'après les instructions [illegible] vers la Meuse, à Namur et Liége [illegible] au lieu de marcher sur Namur, [illegible] vers Wavres, où, le 17 au soir, il opéra la réunion de ses troupes; en sorte que lorsque Grouchy put en être instruit, le 18 au matin, et diriger ses divisions sur ce point, l'armée prussienne avait déjà traversé la Dyle [illegible] Wellington. Au bruit effroyable de la canonnade qui se faisait entendre sur le champ de bataille de Waterloo, les généraux Gérard, Excelmans, Vandamme supplièrent le maréchal de se porter par la gauche vers Mont-Saint-Jean [illegible] leurs instances, en leur montrant les nouveaux ordres qu'il venait de recevoir de l'empereur et qui lui enjoignaient derechef de se porter sur Wavres. Lorsque le maréchal reçut, vers les quatre à cinq heures, une seconde lettre de l'empereur qui lui ordonnait de manœuvrer pour joindre la droite de l'armée, il le fit aussi promptement que le lui permit un corps de l'arrière-garde prussienne avec lequel il était aux prises. Dès qu'il fut informé du désastre de Waterloo, il effectua sa retraite sur deux colonnes; le 21, à la pointe du jour, toute l'armée évacua Namur, et se mit en marche pour Dinant. Ce ne fut qu'à Rethel que le maréchal apprit la seconde abdication : à cette nouvelle, il adressa une proclamation à ses troupes, et leur fit reconnaître Napoléon II pour empereur. Le 27, il commença, près de Soissons, à communiquer avec les débris de l'armée vaincue à Waterloo, et le 28 le maréchal reçut du gouvernement provisoire l'ordre de prendre le commandement en chef de toute l'armée du nord et de se rapprocher de Paris. Sa retraite lui mérita les éloges du gouvernement; mais en butte à la haine de tout ce qui tenait pour une seconde restauration, le maréchal remit son commandement à Davout, puis, compris l'un des premiers dans l'ordonnance royale du 24 juillet, il alla demander un asile au Nouveau Monde. Le maréchal habita cinq ans Philadelphie, où son fils, le comte de Grouchy, qui s'était rapidement élevé au grade de colonel de chasseurs, le rejoignit, au mois de mai 1817. L'exil ne satisfit pas les ennemis du maréchal; il leur fallait contre lui une

sentence de mort ; il fut donc traduit devant un conseil de guerre, qui se déclara incompétent. Le 24 novembre 1821, une ordonnance royale spéciale pour le marquis de Grouchy vint enfin mettre un terme à son exil, en étendant à sa personne le bienfait de l'amnistie accordée dès 1819. Le maréchal rentra immédiatement dans sa patrie, fut réintégré dans tous ses droits et honneurs, à l'exception de la dignité de maréchal de France ; il fut classé parmi les lieutenants généraux et mis à la retraite définitive. La révolution de 1830 le réintégra enfin dans la plus haute dignité de l'armée, et, par ordonnance du 11 octobre 1832, il fut appelé à la chambre des pairs, où il s'est toujours montré du parti de l'opposition modérée. Lors du grand procès politique des accusés d'avril 1834, il refusa de prendre part aux travaux de la chambre constituée en haute cour de justice. [E. Pascallet, dans l'*Enc. des G. du M.*]

En 1846, le maréchal de Grouchy acheta une propriété sur les bords du Loiret, où il comptait se retirer. Souffrant de la poitrine, il alla passer l'hiver en Italie, séjourna à Pise, à Florence et à Rome, et mourut en revenant de ce voyage. Ses obsèques eurent lieu à l'église des Invalides, et son corps fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise. Il avait perdu en février 1843 la fille qu'il avait eue de sa seconde femme, Mlle Fanny Hua. Il laissait de son premier mariage, avec Cécile-Félicité-Céleste Doulcet de Pontécoulant, deux fils et une fille : le marquis Alphonse de Grouchy, général de division et sénateur ; M. Victor de Grouchy, général de brigade ; et la marquise d'Ormesson.

On doit au maréchal Grouchy : *Observations sur la Relation de la campagne de 1815 publiée par le général Gourgaud, et Réfutation de quelques-unes des assertions et écrits relatifs à la bataille de Waterloo* ; Philadelphie et Paris, 1819, in-8° ; — *Réfutation de quelques articles des Mémoires du duc de Rovigo* ; Paris, 1829, in-8° ; — *Fragments historiques relatifs à la campagne et à la bataille de Waterloo : N° I, Lettre à MM. Barthélemy et Méry* ; Paris, 1829, in-8° ; N° II, *Influence que peuvent avoir sur l'opinion les documents relatifs à la bataille de Waterloo publiés par M. le comte Gérard* ; Paris, 1830, in-8° ; — *Chambre des Pairs : Discussion du projet de loi sur l'état de siége. Discours prononcé dans la séance du 19 février 1833* ; Paris, 1833, in-8° ; — *Réclamation du maréchal Grouchy* ; Paris, 1834, in-8° ; — *Plainte contre le lieutenant général baron Berthezène* ; Paris, 1840, in-8°. Cette plainte, adressée par le maréchal Grouchy à M. Pasquier, président de la chambre des pairs, a été reproduite dans *La Presse* du 7 juillet 1840, dans *L'Écho français* du même jour, dans *Le Siècle* du 8, dans *Le Droit* du 9. Elle était motivée sur une réclamation que le général Berthezène avait fait imprimer dans la *Biographie des Hommes du Jour*, tome V, 1re partie. Dans une lettre insérée au *Moniteur* des 26 et 27 décembre 1840, et dans la *Biographie des Hommes du Jour*, tome V, 2e partie, le général Berthezène désavoua toute intention d'accuser de trahison le maréchal Grouchy, et rétracta diverses imputations qu'il avait portées contre lui, tout en maintenant ses dires relativement à Waterloo (1) ; — *Fragments historiques* ; Paris, 1840 : ce sont des correspondances et des ordres qui établissent que ni le maréchal Grouchy ni le général Lesénécal n'avaient eu de correspondances coupables avec l'ennemi, comme ils semblaient en être accusés par le général Berthezène, qui se rappelait avoir vu un officier prussien dans la voiture de l'aide de camp Lesénécal quand l'armée rétrogradait vers Paris, ce que le maréchal explique par les ordres qu'il avait reçus du gouvernement provisoire de négocier un armistice. Une publication du *Biographe universel* amena aussi une nouvelle discussion entre le maréchal Gérard et le maréchal Grouchy, qui fut insérée dans le *Journal des Débats*, comme une première lettre du maréchal Gérard avait été insérée dans la *Biographie des Hommes du Jour*, tome V, 1re partie.

L. Louvet.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Nouvelle Biographie des Contemporains*. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et

(1) Le maréchal se prévaut surtout des ordres de Napoléon, qui lui enjoignaient de marcher sur Wavres ; mais le général Berthezène répond que le même ordre lui disait de suivre la trace des Prussiens, d'instruire l'empereur de leur marche, et de se tenir continuellement en communication avec le quartier général. « L'empereur s'est trompé sur le plan des alliés, dit le maréchal ; il était persuadé, d'après la connaissance qu'il avait de leur système de guerre, que les Prussiens se retiraient sur Namur ; ses ordres étaient positifs : il m'avait séparé de lui. » Mais l'ordre général dominant était toujours de se placer entre les Prussiens et les Anglais et d'empêcher leur jonction, puisque la séparation des deux corps n'avait eu lieu que dans la supposition de l'action séparée des deux armées alliées. D'ailleurs, comme commandant de la cavalerie d'abord, et ensuite comme chef supérieur des généraux Pajol et Exelmans, le maréchal ne devait-il pas surveiller la marche des Prussiens et éclairer l'empereur sur leur changement de direction et sur leur marche de flanc pour rejoindre les Anglais ? « Je ne pouvais marcher au bruit du canon, ajoute le maréchal, puisque la veille le maréchal Ney avait été blâmé pour une marche semblable, qui avait empêché un succès d'être complet. La canonnade ne pouvait me surprendre, puisque l'empereur m'avait prévenu qu'il allait battre les Anglais à Waterloo. » Sans doute, répond-on, si les Prussiens avaient été tous devant vous à Wavres, vous auriez bien fait d'y rester ; mais il ne fallait pas batailler avec une arrière-garde, pendant que le corps principal, en avance déjà sur vous, vous dérobait son mouvement de jonction. L'empereur avait eu tort de ne pas réserver un corps au centre ; c'est vrai, mais il fallait y suppléer par de fréquentes communications avec la gauche et être toujours prêt à vous porter vers elle. Enfin, et pour faire la part de chacun, ajoutons qu'entraînés par une ardeur irréfléchie, les jeunes généraux n'écoutaient pas la voix des vieux chefs, que les ordres s'exécutaient mal, que plus d'une fois Grouchy fut désobéi, et qu'il ne fut pas toujours maître de ses mouvements, par le fait de ses subordonnés. Napoléon a donc été injuste lorsqu'il a dit : « A Waterloo Grouchy s'est perdu ; j'aurais gagné cette affaire sans son imbécillité. » L. L—T.

[illegible] Zones Cyrenaïca [illegible] ... en Allemagne, [illegible] ... en 1814, et fit [illegible] de 1812. Sa [illegible] ... de 1846. [illegible] ... 1827. Le [illegible] ... [illegible] modéré, et se [illegible] ... 21 [illegible] ... Français,

né à [illegible] ... [illegible] Groulart se [illegible] ... son maître [illegible] ... de Genebrard [illegible] ... 1578 [illegible] ... de Fontaine [illegible] ... et considérée par [illegible] ... de fidélité et d'élégance (1). Appelé au grand conseil par Henri III, en 1578, Groulart y [illegible] avec distinction pendant [illegible] ... 1585 que le duc de Joyeuse, gouverneur de Normandie, [illegible] ... premier président du parlement de Rouen. [illegible] ... époque dans le parlement de Rouen, Groulart le [illegible] par son énergie et sa sagesse. Il profita de l'autorité qu'il eut [illegible] ... de temps pour [illegible] ... à l'aridité [illegible] ... des conceptions [illegible] ... le parlement [illegible] ... chancelier de Chiverny. « [illegible] la paix de Normandie [illegible] ... On a vu des parlements [illegible] ... Groulart faire le procès à des chancelliers, et non des chanceliers faire le procès à des parlements. » Aux désastres causés par des [illegible] ... religieuses. Lorsque le roi de France, [illegible] ... se mit lui-même à la tête de la Ligue [illegible] contre lui, il voulut y faire entrer Groulart. « On ne revient jamais d'une [illegible] ... lui dit avec sa franchise ordinaire le [illegible] magistrat, il y a bien des degrés pour monter au trône, il n'y en a pas pour en descendre. »

Dès les premières années de son entrée au parlement de Rouen, Groulart avait pris la plus grande part à la réformation de la Coutume de *Normandie*, proclamée comme édit perpétuel et irrévocable entre tous les sujets du pays. Rédigée entre les années 1270 et 1280, la Coutume de Normandie était, dès 1302, [illegible] par les évêques et reconnue comme loi par le roi de France. En 1346 Louis Hutin, dans sa Charte aux Normands, renvoie plusieurs fois au registre de cette célèbre coutume : *Registrum Consuetudinis Normanniæ*. À la suite d'enquêtes par turbes, faites dans les bailliages de Caen, d'Évreux, d'Alençon, de Caux, de Gisors et de Coutances, eut lieu, en 1556, la première dérogation à la Coutume de Normandie, lorsque

(1) De claris interpretibus, t. II, p. 104.

le parlement avait déclaré abrogée par *non-usance* la loi dite du *Sang damné*, par laquelle les fils d'un condamné décapité étaient déclarés exclus de la succession de leur père et de leur aïeul. Une grande solennité entoura la dernière révision de la Coutume. Plusieurs assemblées des députés des sept bailliages de Normandie se réunirent. Là, devant le livre des Évangiles, tous avaient juré, la main levée, qu'ils n'apportaient que ce qu'ils avaient trouvé dans les divers usages *d'utile au bien commun du pays et des habitants d'icelui ;* et ce fut en 1585 que, sous la présidence de Groulart, fut arrêtée la rédaction définitive de la Coutume, qui devait être suivie pendant deux siècles encore.

En 1589 de nouveaux édits fiscaux publiés par Henri III avaient été l'objet de nouvelles remontrances de la part du président Groulart, qui fit connaître à ce prince que depuis deux ans les édits vérifiés à Rouen avaient dépassé un million six cent mille écus. L'assassinat du duc de Guise, aux états de Blois, fit soulever la ville de Rouen, dont les ligueurs se rendirent maîtres le 9 février 1589 ; et le duc de Mayenne y ayant été proclamé un mois après gouverneur de Normandie, le parlement fut forcé d'enregistrer les pouvoirs dont il était investi. Henri III transféra à Caen le parlement de Rouen, et Groulart, son président, vint s'y établir au mois de mars de la même année. Il eut à lutter avec une intrépidité que rien ne découragea contre la Ligue, qui ne put parvenir à faire révolter la basse Normandie ; et lorsque le poignard de Jacques Clément eut frappé Henri III, il eut assez d'influence sur les habitants pour faire proclamer Henri IV comme roi légitime. Il n'en fut pas moins obligé de continuer la lutte qu'il avait engagée contre les ligueurs, qui plus d'une fois, secondés par la plupart des congrégations religieuses, furent sur le point de triompher. Henri IV, plein de reconnaissance, le fait venir à Falaise et lui offre la dignité de chancelier, que Groulart refuse. Cette modération donna un nouveau relief à son autorité. Le parlement de Caen, uni à son chef vénéré, put à la fois réprimer les menées des religionnaires et punir les partisans de la Ligue qui recevaient l'or du roi d'Espagne. Il fit prompte et sévère justice des brigands qui infestaient la province.

Catholique fervent autant qu'intrépide magistrat, Groulart n'avait cessé d'exhorter Henri IV à embrasser la religion catholique. Ce grand événement, qui eut lieu le 25 juillet 1593, aplanit tous les obstacles ; Henri devint bientôt maître de Rouen, où il rappela le parlement par lettres patentes du 8 avril 1594. Il lui rendit, sur les instances du président, ses anciennes prérogatives, et Groulart employa le crédit dont il ne cessa de jouir auprès de ce prince pour essayer de faire diminuer les impôts que le nouveau roi fut contraint, pendant plusieurs années, de faire peser encore sur la Normandie, déjà si cruellement éprouvée. Il brava à plusieurs reprises, pour accomplir ce qu'il considérait comme un de ses premiers devoirs, les emportements du prince, qui lui faisait oublier ensuite la vivacité de ses paroles par des témoignages d'affectueuse estime.

Les dernières années de Groulart furent attristées par les déceptions et les mécomptes. Il avait espéré que l'avénement d'Henri IV amènerait la tolérance et la réconciliation entre les partis ; mais ses rêves de bonheur et de paix pour la France ne se réalisèrent que d'une manière bien imparfaite ; et lorsqu'il vit le sauveur de sa patrie menacé dix-neuf fois par le fer des assassins, il ne put s'empêcher de se laisser aller aux plus noirs pressentiments. Les fatigues et la douleur abrégèrent ses jours, et il mourut âgé de cinquante-six ans.

Groulart n'avait jamais renoncé aux études de sa jeunesse. Il releva l'académie des Palinods de Rouen. Il fut le protecteur et l'ami de Malherbe, qui lui adressait, dans le premier recueil de ses essais poétiques (1), une pièce de vers commençant par les quatre suivants :

Je meurs, Groulart, d'ouïr sortir des hommes
Tant de mépris pour la Divinité ;
Et ne puis croire en voyant ta bonté
Que tu sois fait du limon que nous sommes.

Protecteur des poëtes et des littérateurs de son époque, il se plaisait à les recevoir à Saint-Aubin-le-Cauf, près Dieppe, où il aimait à se délasser de ses fatigues et à se consoler aussi de ses chagrins, au milieu de ses auteurs favoris.

La ville de Rouen avait rendu les plus grands honneurs à la mémoire de Groulart. On a retrouvé en 1840, à Saint-Aubin-le-Cauf, la statue en marbre blanc qui décorait le tombeau magnifique qui lui avait été érigé au milieu du palais, ainsi que celle de Barbe Guiffard, sa deuxième femme (2).

On a du président Groulart le *Récit de ses Voyages en cour*, imprimé pour la première fois en 1826 par M. de Monmerqué. Cet ouvrage, fort intéressant, fait partie de la collection Petitot (3). C'est dans les registres du parlement, conservés au greffe de la cour impériale de Rouen, que l'on peut trouver les renseignements les plus précieux sur Groulart et sur la part considérable qu'il a prise aux événements de son temps. Une grande partie de ces documents a été recueillie par M. Floquet, qui en a enrichi son *Histoire du Parlement de Normandie*. Quelques-uns des manuscrits de Groulart et une copie des actes du parlement sont conservés aux Archives impériales. C. Hippeau.

(1) Le *Bouquet de fleurs de Sénèque*, imprimé dans l'ouvrage de l'abbé De La Rue sur les bardes et les trouvères.

(2) Ces deux belles statues, données à la ville de Rouen par la duchesse de Fitz-James, petite-fille de Groulart, ont été déposées en 1841 dans le Palais de Justice.

(3) Groulart nous apprend, dans ses *Voyages en cour*, qu'il avait composé d'autres ouvrages, qui n'ont point encore été retrouvés.

[illegible]

in-8° ; [illegible] *français, l'allemand* [illegible] *bramant, par un sans-culotte*, Copenhague, 1798, in-8° ; — *Lettre en vers*, [illegible] *le roman philosophique et sentimental de Woldemar*; Copenhague, 1798, in-8° ; — *Mémoire historique sur les* [illegible] *dissements sur leur procès, les* [illegible] *contemporains et les* [illegible] *ratives, puisés en grande partie dans plusieurs monuments ou écrits publiés en Allemagne*; Paris, 1805, in-8°. Enfin, Grouvelle a donné une édition des *Lettres de madame de Sévigné*, avec un précis et des notes historiques ; 1806, 8 vol. in-8°, ou 11 volum. in-12, et les *Œuvres de Louis XIV*, 1806, 6 vol. in-8°, avec Grimoard, qui avait été chargé de la partie militaire de cet ouvrage.

Guyot de Fère.

[illegible], 8 octobre [illegible]. — Rabbe, *Biogr.* [illegible]

GROUVELLE (*Laure*), femme politique française, fille du précédent, née en 1803, morte vers 1842. Après la révolution de Juillet, elle se lança avec ardeur dans la politique, et passa sa vie à porter des secours aux malheureux, à visiter les hôpitaux, les prisons, [illegible] les victimes de leur opinion. Elle fit partie de l'association libre pour l'instruction du peuple, et lors de l'exécution de Pépin et de Morey, elle donna des preuves d'une grande exaspération, et [illegible] les ensevelir. Compromise dans l'affaire de Huber (voy. ce nom), elle passa en cour d'assises en 1838, et déclarée par le jury coupable de complot contre le gouvernement, avec circonstances atténuantes, elle fut condamnée à cinq ans de prison. Conduite à Clairvaux, puis à Montpellier, elle mourut folle, quelques années après.

E. L—t.

L. Blanc, *Hist. de Dix Ans.* — *Moniteur* [illegible]. — *Dict. de la Convers.*

GROVE (*Henri*), controversiste anglais, né en 1683, à Taunton (comté de Somerset), mort à Fullwood, près de Taunton, en 1738. Il commença ses études dans sa ville natale, et les acheva à Londres. De retour à Taunton, il devint directeur du collége de cette ville, et pasteur de deux petites congrégations dissidentes du voisinage. On a de lui : *The Regulation of Diversions, drawn up for the use of his pupils*, 1708 ; — *An Essay towards a demonstration of the soul's immortality*; 1718 ; — *Essay on the terms of christian communion*; 1719 ; — *The Evidence of Our Saviour's Resurrection*; 1730 ; — *The Fear of Death, as a natural passion, considered both with respect to the grounds of it and the remedies against it*; 1730 ; — *Some Thoughts concerning the proof of a future state, from reason*; 1730 ; — *A Discourse on the Lord's supper*; — *Wisdom the first spring of action in the deity*; 1734 ; — *A Discourse on saving faith*; 1736. Outre

ces ouvrages, on a de Grove un volume de *Miscellanies in prose and verse*, et les n[os] 588, 601, 626, 635, dans le huitième vol. du *Spectateur*. Après sa mort, ses amis publièrent ses *Posthumous Works*; 1741, 4 vol. in-8°. Z.

Th. Amory, *Vie de Grove*; en tête des *Posthumous Works*. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

* **GROVE** (*William-Robert*), célèbre physicien anglais, né à Swansea, le 14 juillet 1811. Fils d'un magistrat, il fut de bonne heure destiné au barreau. Il fit ses études à l'université d'Oxford, où il obtint ses grades en 1835, et professa ensuite pendant cinq ans à l'Institution de Londres. Tout en poursuivant avec distinction la carrière d'avocat, il consacra ses moments de loisir à des recherches scientifiques, et parvint à se faire un grand nom dans la science, aux progrès de laquelle il a puissamment contribué. M. Grove fut nommé en 1852 conseiller de la reine (*queen's counsel*), et il est actuellement vice-président de la Société Royale de Londres, qui l'avait honoré de sa médaille en 1847. Voici la liste de ses importants travaux, par ordre chronologique: *Pile à acide nitrique* (*pile voltaïque de Grove*): c'est la pile la plus puissante connue; elle est, selon Jacobi, seize fois et demie plus puissante que celles qui la précédaient (*voy. Philosophical Magazine*, 1839 et 1840). Vers la même époque M. Grove fit connaître une expérience du plus haut intérêt pour la théorie de la pile: « Si deux lames d'or plongées dans deux dissolutions, l'une d'acide nitrique, l'autre d'acide chlorhydrique, sont séparées l'une de l'autre par un diaphragme en argile poreuse, il n'y aura pas d'action chimique: l'or reste intact. Mais dès que l'on vient à toucher les deux lames avec un fil métallique, l'or dans l'acide chlorhydrique se dissout. » C'est un exemple de double affinité chimique convertie en action voltaïque; — *Recomposition de l'eau au moyen de la pile* (dans les *Comptes rendus* de l'*Acad. des Sciences de Paris*; 1839): c'est l'inverse de l'expérience connue de la décomposition de l'eau par la pile; — *L'inaction chimique du zinc amalgamé dans l'acide sulfurique*; dans le *Philosophical Magazine*, 1839. M. Grove a le premier solidifié l'amalgame ammoniacal, et après l'avoir ainsi examiné, il a formé d'autres combinaisons solides analogues avec le zinc, le cuivre, le cadmium, etc., en déposant ces métaux par l'électrolyte dans des dissolutions ammoniacales. Il obtint de même des combinaisons de métaux avec les gaz azote et hydrogène, dont quelques-unes ont une densité très-faible, de quatre à cinq fois celle de l'eau. (Voy. *Philosophical Magazine*, 1841); — *Gravure de plaques daguerriennes par l'électricité et l'application de la galvanoplastie* (dans le *Philos. Mag.*, 1841): un daguerrotype arrangé comme électrode positive d'une pile dans l'acide chlorhydrique est gravé par l'action du chlore naissant, qui attaque l'argent plus que le mercure; les plaques ainsi gravées peuvent servir à imprimer sur papier ou comme clichés pour le dépôt galvanoplastique: ce sont des épreuves dessinées par la lumière et gravées par l'électricité; — *Toiles métalliques comme éléments négatifs des piles*; travail communiqué à la Société Électrique en 1841; — *Pile voltaïque à gaz* (dans le *Philosoph. Mag.*, 1842, et *Philosophical Transactions*, 1843-1845; trois mémoires): dans cette pile, la force électrique est produite par la combinaison des gaz; l'eau peut être ainsi décomposée par la force qui doit son origine à la combinaison même des éléments de l'eau; c'est un excellent moyen d'apprécier la force électromotrice des gaz et de la comparer avec celle des métaux. Dans le troisième mémoire (1845), l'auteur a montré comment on peut se servir des corps solides non conducteurs, tels que le soufre, le phosphore, etc., comme éléments de la pile, et ainsi établir leurs relations électriques avec les métaux et les corps conducteurs; — *Action électrique produite par le rapprochement sans contact de métaux dissemblables*: l'auteur démontre par là que l'électricité (communément attribuée au contact) est engendrée par une sorte de radiation ou action moléculaire, semblable à celle qui se produit dans les expériences de Moser (*Lit. Gaz.*, 1843); — *Pile dans laquelle la polarisation des électrodes est distribuée de manière à ajouter sa force à la force initiale de la pile* (*Philos. Mag.*, 1843); — *Action moléculaire des courants électriques* (dans *Electrical Mag.*, 1843): quand les courants électriques échauffent les fils de platine et de plomb, ces métaux sont contractés, et ce dernier est stratifié transversalement par l'action calorifique du courant; — *Explication d'un phénomène lumineux observé quand les extrémités des électrodes d'une pile voltaïque sont plongées dans un liquide quelconque* (*Electric. Mag.*, 1843): l'auteur démontre que cet effet est dû à la combustion soit d'un métal éliminé par l'électrolyte, soit de la combinaison du platine même de l'électrode avec la base de l'électrolyte, telle que le soufre, etc.; — *Expérience sur l'état moléculaire induit par le magnétisme* (*Electr. Magazine*, 1845): un tube rempli d'un liquide tenant en suspension de l'oxyde magnétique de fer est placé dans l'intérieur d'une hélice de fil de cuivre; quand on y fait passer un courant électrique, les molécules d'oxyde se redressent, et l'observateur, en regardant dans la direction de l'axe du tube, voit un éclair de lumière chaque fois que le contact électrique est établi; — *Notices sur les phénomènes de l'arc voltaïque et le transport des particules de matière effectué par les décharges électriques* (*Athenæum* de Londres, et *Literary Gaz* [résumé d'un cours fait à l'Institut Royal en 1846]); — *Expérience* qui démontre qu'un fil de platine chauffé au blanc par la pile s'éteint lorsqu'on le plonge dans le gaz hydrogène, comme s'il était plongé dans l'eau (*Phi-

[illegible]

[illegible] 1840) ; [illegible] Leyde [illegible] *Expériences sur la [illegible] l'électricité [illegible]* (*Phil. Mag.*, [illegible]) ; M. Grove y démontre le premier que [illegible] traction ou répulsion électrique, il y a [illegible] dans la [illegible] et que l'électricité ne peut traverser [illegible] l'élévation du [illegible] ; — *Production de figures électriques entre deux plaques de verre*, [illegible] (1857). Karsten avait [illegible] qu'en plaçant une médaille sur une plaque [illegible] quelconque, il se produisait une [illegible] des reliefs de la médaille sur la plaque. M. Grove alla plus loin : il fit voir que si l'on place entre deux verres de glace bien propres des lettres en papier ou en clinquant, ou du papier imprimé [illegible] côté, et qu'on électrise par une machine de Rhumkorff la surface extérieure de ces verres recouverts d'étain comme une bouteille de Leyde, il s'y forme à l'intérieur une [illegible] visible : il suffit alors d'exposer le verre à l'action des vapeurs d'acide fluorhydrique pour obtenir une véritable gravure. L'impression invisible peut être également développée et fixée par les procédés photographiques du collodion. Le verre ainsi impressionné communique son état moléculaire à la pellicule de collodion argenté, de sorte que quand celle-ci est exposée à la lumière diffuse, puis aux agents désoxydants, tels que l'acide pyrogallique, l'impression électrique devient visible ; — *Corrélation des forces physiques* ; Londres, 1842, in-8° ; la 3° édit. (1856) de cet ouvrage capital a été traduite en français par l'abbé Moigno ; l'auteur y expose avec une grande lucidité que les forces, telles que la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, l'affinité chimique, sont tellement liées entre elles que l'une ne peut être produite qu'aux dépens des autres ; qu'il y a des relations nécessaires, définies, équivalentes, entre toutes ces forces ; qu'elles dépendent, en dernière analyse, des mouvements moléculaires de la matière même, et non de fluides particuliers hypothétiques. Ces doctrines de M. Grove, qui arracheront peut-être un jour à la nature ses plus grands secrets, furent d'abord assez mal accueillies, parce qu'elles contrariaient les idées reçues. Mais nous espérons qu'elles auront bientôt des partisans nombreux. F. H.

Documents particuliers.

GROZELIER (*Nicolas*), littérateur français, né à Beaune, en 1692, mort le 19 juin 1778. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1710, et professa successivement les belles-lettres, la philosophie et la théologie dans les établissements de cette société religieuse. Il a composé un certain nombre de poésies. On a de lui : *Observations curieuses sur toutes les parties de*

[illegible] *Un vœu à Saint-Geneviève* [illegible] ; — [illegible] *Par* [illegible] *Berlin, 1795*, in-12. Il [illegible] ; — [illegible] *Dictionnaire* [illegible] *Gazette* [illegible].

GROZELIER [illegible] ; — [illegible], peintre [illegible] du [illegible] siècle [illegible] de quelques années [illegible]. C'est à Pistoie que se trouvent les seuls ouvrages qui nous restent de [illegible]. On [illegible] que ce fut sur ses dessins [illegible] la façade de l'église Saint-A[illegible] [illegible] l'*Adoration des Mages*, avec [illegible] *Gratiens*, [illegible] et *Abel* (*Abondius*), *fr*[illegible] la façade de Saint-Jean-Évangéliste [illegible], représentant le *Christ*, [illegible] *fr*[illegible] E. B—n.

[illegible] *Storia della* [illegible]. — Ticozzi, *Dizionario* [illegible] *ed incisori*.

GRUBBE (Samuel), publiciste suédois, né le [illegible] 1786, dans la paroisse de [illegible], diocèse de [illegible], mort à Stockholm, le 6 novembre 1853. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie à l'université d'Upsal, en 1809, il fut nommé docent, et devint professeur de logique et de métaphysique en 1818, puis de morale et de politique en 1827. La netteté de ses idées et la clarté avec laquelle il les exposait contribuèrent beaucoup à vulgariser la science. Il avait adopté le système de Schelling, en y [illegible]. L'université d'Upsal [illegible] à plusieurs reprises, le député à la diète en 1834. Grubbe fut nommé en 1840 conseiller d'État, et en même temps président du comité au ministère des affaires ecclésiastiques. En 1843 il se démit de cette dernière fonction [illegible] que conseiller d'État sans département. Il était chevalier de l'Étoile polaire et membre de plusieurs académies suédoises et danoises. On a de lui : *Om förhållandet mellan religion och moralitet* (Relations entre la religion et la morale) ; Upsal, 1812 ; — *Bidrag till utredandet af* [illegible] *grundbegrepp* (Documents pour l'éclaircissement des

[illegible] ; [illegible] *Leipzig* [illegible]. — [illegible] Des [illegible]

[illegible]

GRUBENMANN [illegible] *Ulrich*), architecte [illegible] d'Appenzell), [illegible] en trois ans [illegible] le Rhin. [illegible] n'existe plus : des [illegible] feu, le 13 avril 1799 [illegible] se préparaient à [illegible] [illegible] dans la [illegible] pont de Schaffhouse [illegible] étaient [illegible] troisième construction [illegible] près du couvent de [illegible] proie des flammes. [illegible] de Grubenmann, qui [illegible] tholique [illegible]

[illegible]

GRUBER (Grégoire [illegible]), [illegible] *Ignatio* [illegible] mand, né à Horn (Autriche) [illegible], mort le 30 avril 1799. [illegible] l'ordre des Piaristes, il [illegible] philologie, dans l'école de [illegible]. Plus tard, il donna des leçons [illegible] géographie à la [illegible] bourg, [illegible] de l'ouverture [illegible] suite il devint professeur [illegible] à l'Académie des Chevaliers [illegible]. Après la transformation de [illegible] fut nommé professeur de [illegible]. Il obtint quatre ans après [illegible] matique à l'université de Vienne [illegible] archiviste de la maison d'Autriche [illegible] vrages Gruber montre des [illegible] exactes et très-sensibles [illegible] les documents du moyen âge [illegible] *Die ältesten Einwohner* [illegible] *Völker Europens im achten* [illegible] plus anciens Habitants et les [illegible] de l'Europe dans la véritable [illegible] 1773, in-4° ; — *Des Erzherzogthum* [illegible] *seinem ganzen Umfange* [illegible] son d'Autriche exposée dans [illegible] Vienne, 1774, in-4° ; — *Rede* [illegible] *tikalis Brodstudium* (Discours [illegible] tique considéré comme [illegible]) ; Vienne [illegible]

[illegible]

in-8°, [illegible] la [illegible] tome [illegible] de [illegible] [illegible] tion [illegible] de la *Zeit- und Geschichte* [illegible] *Göttingen* une introduction [illegible] *Vorrede und* [illegible] *über die ältesten* [illegible] (Préface et Considérations [illegible] plus anciens documents [illegible]). Gruber a laissé en manuscrit [illegible] pitre de Brunswick. [illegible] [illegible], *Allgem. Gel.* [illegible] *fortsetzung* [illegible]

GRUBER (*Jean-Godefroi*), [illegible] allemand, né le 29 novembre 1774, à [illegible], mort le 7 août 1851, à Halle. Il fit [illegible] collége de sa ville natale, et [illegible] l'université de Leipzig, [illegible] la philosophie, la philologie et les [illegible] [illegible]. Après avoir [illegible] à Gœttingue, Leipzig, Iéna, Weimar et Dresde, il [illegible] 1811 professeur à l'université de Wittemberg, et en 1815 professeur de philosophie à l'université de Halle.

Gruber, dont les travaux littéraires [illegible] d'une réputation méritée, a attaché [illegible] à l'*Encyclopédie universelle des Sciences et des Arts* (Leipzig, 1818 et années suivantes, in-4°), excellent ouvrage aux proportions colossales, qui est plus connu sous la dénomination allemande de *Allgemeine Encyclopædie von Ersch und Gruber*. Il est très-apprécié des savants, et formera, quand il sera terminé, plus de 100 vol. in-4°, à 2 col. On lui doit en outre les ouvrages suivants : *Ueber die Bestimmung des Menschen* (De la Destination de l'Homme); Zurich, Leipzig, 1800 et 1809; — *Versuch einer pragmatischen Anthropologie* (Essai d'une Anthropologie pragmatique); Leipzig, 1803; — *Charakteristik Herders* (Études sur Herder), ouvrage publié en commun avec Danz; Leipzig, 1805; — *Revision der Æsthetik* (Révision de l'Esthétique); Halle, 1805-1808; — *Wörterbuch für Æsthetik und Archäologie* (Manuel d'Esthétique et d'Archéologie); Weimar, 1810; — *Geschichte des menschlichen Geschlechts* (Histoire du Genre Humain); Leipzig, 1806, 2 vol. (1); — *Wörterbuch der altclassischen Mythologie* (Dictionnaire de l'ancienne Mythologie classique); Weimar, 1810-1815, 3 vol.; — *Sophia's Lieblingsstunden* (Les Heures de Récréation de Sophie), recueil de poésies, de nouvelles, etc.; Leipzig, 1811; — *Wieland's Leben* (Vie de Wieland) : bonne étude biographique, faite d'après des documents fournis par Wieland lui-même, Leipzig, 1815-1816, 2 vol.; autre édition corrigée, Leipzig, 1828, faisant partie de l'édition des *Œuvres*

(1) Et non *Histoire du Sexe Masculin*, comme le traduit M. J. Tissot, dans la *Biographie Michaud*.

[illegible]

... Nous savons qu'il [illegible] ... se trouve le seul ouvrage qui nous reste de [illegible]. On sait que ce fut sur ses dessins [illegible] de l'église Saint-A[illegible] un architecte offre un bas-relief [illegible] l'*Adoration des Mages*, avec [illegible] Fecit hoc opus Grazanous [illegible] (Gratias) et *Adod.* (Adeodatus), *fr*[illegible] la façade de Saint-Jean-Évangéliste [illegible], représentant le *Christ*, [illegible] *fec*[illegible]

GR[illegible], *Dizionario* [illegible]

GRUBBE (Samuel), publiciste suédois, né le [illegible] 1786, dans la paroisse de [illegible], diocèse de Gothembourg, mort à Stockholm, le 6 novembre 1853. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie à l'université d'Upsal, en 1809, il y fut nommé *docens*, et devint professeur de logique et de métaphysique en 1813, puis de morale et de politique en 1827. La netteté de ses idées et la clarté avec laquelle il les exposait contribuèrent beaucoup à vulgariser la science. Il avait adopté le système de Schelling, en y faisant quelques modifications. L'université d'Upsal, dont il fut recteur à plusieurs reprises, le députa à la diète en 1834. Grubbe fut nommé en 1840 conseiller d'État, et en même temps président du comité au ministère des affaires ecclésiastiques. En 1843 il se démit de cette dernière fonction et ne resta que conseiller d'État sans département. Il était chevalier de l'Étoile polaire et membre de plusieurs académies suédoises et danoises. On a de lui : *Om förhållandet mellan religion och samhället* (Relations entre la religion et la société) ; Upsal, 1842 ; — *Bidrag till utredandet af kommunallagarnes grundbegrepp* (Documents pour l'éclaircissement des [illegible]

[illegible] de la science [illegible] ... (1831) ... *Lexicon* [illegible] Le [illegible] Des dissertations et articles [illegible]

[illegible]

GRUBENMANN [illegible] *Ulrich*, architecte suisse, né [illegible] d'Appenzell) ... en [illegible] le Rhin [illegible] n'existe plus ; les Français le brûlèrent le 13 avril 1799 [illegible] se préparaient à assiéger [illegible] beaucoup de [illegible] dans le même genre [illegible] pont de Schaffhouse. Les [illegible] étaient destinés à ne pas [illegible] troisième construction, le [illegible] près du couvent de Wett[illegible] de Gaphenmann, qui sur le [illegible] tholique.

[illegible]

GRUBER (Gregor [illegible] A. S. Ignatio [illegible] mand, né à Horn (Autriche) [illegible] mort le 30 avril 179[illegible] l'ordre des Piaristes, il fut chargé [illegible] philologie, dans l'école de [illegible] Plus tard, il donna des [illegible] géographie à la [illegible] berg. Après de l'[illegible] suite il devint professeur [illegible] à l'Académie des Chevaliers [illegible] Après la transformation de [illegible] fut nommé professeur de [illegible] Il obtint quelques ans après [illegible] matique à l'université de Vienne [illegible] archiviste de la maison d'[illegible] vrages Gruber montre des [illegible] exactes et très-complètes [illegible] les documents du moyen âge [illegible] *Die ältesten Einwohner* [illegible] *Völker Europas* [illegible] plus anciens Habitants et les [illegible] de l'Europe dans la véritable [illegible] 1773, in-4° ; — *Des Erzhauses* [illegible] *seinem ganzen Umfange* [illegible] son d'Autriche exposée dans [illegible] Vienne, 1774, in-4° ; — [illegible] *tikäs Drachenhous* [illegible] tique comme carrière) ; [illegible]

[illegible]

de la [illegible] Göttingen une [illegible] Verrede und [illegible] über die [illegible] (Préface et [illegible] plus [illegible]). Gruber a [illegible] de Brunswick, [illegible]

GRUBER (Jean-Godefroi), [illegible] allemand, né le 29 novembre 1774, [illegible], mort le 7 août 1851, à Halle. Il fit [illegible] collége de sa ville natale, et [illegible] l'université de Leipzig, étudia [illegible] la philosophie, la philologie et les [illegible] Après avoir [illegible] Gœttingue, Leipzig, Iéna, Weimar et [illegible] 1811 professeur à l'université de Wittemberg, et en 1815 professeur de philosophie à l'université de Halle.

Gruber, dont les travaux [illegible] d'une réputation méritée, a attaché son nom à l'*Encyclopédie universelle des Sciences et des Arts* (Leipzig, 1818 et années suivantes, in-4°), excellent ouvrage aux proportions colossales, qui est plus connu sous la dénomination allemande de *Allgemeine Encyclopædie von Ersch und Gruber*. Il est très-apprécié par sa variété et [illegible], quoiqu'il [illegible], plus de 100 vol. in-4°, à 2 col. On lui doit en outre les ouvrages suivants : *Ueber die Bestimmung des Menschen* (De la Destination de l'Homme); Zurich, Leipzig, 1800 et 1806; — *Versuch einer pragmatischen Anthropologie* (Essai d'une Anthropologie pragmatique); Leipzig, 1803; — *Charakteristik Herders* (Étude sur Herder), ouvrage publié en commun avec Danz; Leipzig, 1805; — *Revision der Æsthetik* (Révision de l'Esthétique); Halle, 1805-1806; — *Wörterbuch für Æsthetik und Archäologie* (Manuel d'Esthétique et d'Archéologie); Weimar, 1810; — *Geschichte des menschlichen Geschlechts* (Histoire du Genre humain); Leipzig, 1806, 2 vol. (1); — *Wörterbuch der altclassischen Mythologie* (Dictionnaire de l'ancienne Mythologie classique); Weimar, 1810-1815, 3 vol.; — *Sophia's Lieblingsstunden* (Les Heures de Récréation de Sophie), recueil de poésies, de nouvelles, etc.; Leipzig, 1811; — *Wieland's Leben* (Vie de Wieland) : bonne étude biographique, faite d'après des documents fournis par Wieland lui-même, Leipzig, 1815-1816, 2 vol.; autre édition corrigée, Leipzig, 1828, faisant partie de l'édition des *Œuvres*

(1) Et non *Histoire du Sexe Masculin*, comme le traduit M. J. Theot, dans la *Biographie Michaud*.

[illegible]

... de Bretagne, 1458 ... Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connétable de France, ... depuis l'an ... jusqu'en l'an 1457, de nouveau mise en lumière par Théod. Godefroy, Paris, 1622, in-4°. L'ouvrage de Gruel a encore été publié par Denis Godefroy, dans ses Remarques sur ... Charles VII, Paris, 1661, in-fol. Mais dans l'édition de Théodore, le texte [illegible] c'est celui qu'ont suivi M. Petitot dans sa Collection des

[illegible]

remis en son vrai ordre, confus auparavant en sa première impression; Paris, 1560, in-4°, 1574, in-16; Lyon, 1578, in-16; réimprimé un grand nombre de fois. Claude Gruget a laissé inédite une traduction inachevée de l'*Histoire* de Flavio Biondo; il avait commencé la traduction de l'*Institution des Filles* de Louis Domenichi et le *Traité des Mathématiques* de P. Messie. J. V.

La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth. franç.* — P. Nicéron, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes ill. dans la rép. des lettres*, tome XLI, p. 181.

GRUGET (*François*), littérateur français, frère du précédent; il était, « selon Du Verdier, référendaire en la chancellerie ». Il lui attribue un *Recueil des Prophéties et Révélations tant anciennes que modernes, lequel contient un sommaire des révélations de sainte Brigide, saint Cyrille, et plusieurs autres saints et religieux personnages;* Paris, 1561, in-8°. La Croix du Maine ne cite point cet ouvrage; il se borne à dire que François Gruget, référendaire, était de Loches et qu'il avait écrit la *Description de Loches avec plusieurs antiquités de Touraine.* J. V.

La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibl. franç.*

GRUGET (*François*), littérateur français, cousin des précédents, aida Claude Gruget dans sa traduction des *Leçons* de Pierre Messie, et publia une édition estimée du *Plaisant Jeu du Dodéchordon de fortune;* Paris, 1560, in-4°. Barbier croit que ce François Gruget était de Lyon. J. V.

Barbier, *Dictionnaire des Anonymes.* — Nicéron, *Mémoires.*

* **GRUITHUISEN** (*Franz* VON PAULA), astronome et naturaliste allemand, né le 19 mars 1774, au château de Haltenberg, sur le Leck, mort à Munich, le 22 juin 1852. Il étudia la philosophie, la médecine et les sciences naturelles, obtint en 1808 une chaire à l'école de médecine de Munich, et devint en 1826 professeur ordinaire d'astronomie à l'université de cette ville. Ce fut lui qui inventa le premier, longtemps avant Civiale, un instrument de chirurgie à l'aide duquel on peut parvenir à reduire en petits morceaux la pierre de la vessie. L'Institut de France récompensa cette belle invention par un prix de 1,000 francs. On a de Gruithuisen les travaux suivants : *Naturhistorische Untersuchungen über den Unterschied zwischen Eiter und Schleim* (Recherches scientifiques sur la différence entre le pus et le mucus); Munich, 1809; — *Ueber die Existenz der Empfindung in den Koepfen und Rümpfen der Gekoepften* (De l'Existence du sentiment dans les têtes et les troncs des décapités); Nuremberg, 1809; — *Anthropologie, oder von der Natur des menschlichen Lebens und Denkens* (Anthropologie, ou recherches sur la nature de la vie et de la pensée humaine); Munich, 1810; — *Organozoonomie;* ibid., 1811; — *Ueber die Natur der Kometen* (De la Nature des Comètes); ibid., 1811; — *Beitraege zur Physiognosie und Eautognosie* (Recherches de Physiognosie et de la connaissance de soi-même); ibid., 1812; — *Biographie des Verstandes* (Biographie de l'intelligence); ibid., 1812; — *Hippokrates des zweiten æchte Schriften* (Les Écrits authentiques d'Hippocrate le second); ibid., 1814; — *Selenognostische Fragmente* (Fragments sélénognostiques), insérés dans les *Acta* de la Cæsareo-Leopoldina Academia de Bonn, 1821; — *Ueber Naturforschung* (De l'Étude de la Nature); Augsbourg, 1824; — *Gedanken und Ansichten uber die Ursachen der Erdbeben* (Pensées et Opinions sur les causes des Tremblements de Terre); Nuremberg, 1825; — *Einleitung in das Studium der Arzneikunde* (Introduction à l'Étude de la Médecine); Nuremberg, 1824; — *Naturgeschichte des gestirnten Himmels* (Histoire naturelle du ciel étoilé); Munich, 1836; — *Kritik der neusten Theorie der Erde* (Critique de la dernière théorie sur la formation de la Terre); Landshut, 1838; — *Neue einfache trigonometrische Methode die Höhe der Berge zu messen* (Nouvelle Méthode trigonométrique pour mesurer la hauteur des montagnes); Munich, 1842; — *Entdeckung deutlicher Spuren der Mondbewohner* (Découverte de traces évidentes d'habitants dans la Lune), dissertation qui fit beaucoup de sensation en Allemagne et qui se trouve insérée dans les *Archives* de Kastner.

Gruithuisen rédigea en outre les *Analekten für Erd und Himmels Kunde* (Travaux pour servir à l'Étude de la Terre et du Ciel); Munich, 1828-1831, les *Neue Analekten* etc.; ibid., 1832 et années suivantes, et le *Naturwissenschaftlich-astronomisches Jahrbuch* (Annuaire d'Histoire naturelle et d'Astronomie); ibid., 1838 et années suivantes. R. LINDAU.

Brockhaus, *Conv.-Lexic.* — Engelmann, *Bibliotheca Medico-Chirurgica.* — Kayser, *Index Libror.* — Voss, *Bibliotheca Physico-Medica.* — Gersdorf, *Repertorium.*

GRULING (*Philippe*), médecin allemand, né à Stollberg, en 1593, et mort dans cette même ville, en 1667. Il rendit de grands services à la ville de Nordhausen durant la peste qui la ravagea en 1626, et retourna en 1627 en sa patrie, où il fut nommé médecin particulier du comte de Stollberg et bourgmestre. On lui doit les ouvrages suivants : *Florilegium Hippocratico-Chimicum novum;* Leipzig, 1631; 3[e] édit., 1665; — *Von der Pest* (De la Peste); Nordhausen, 1659, in-4°; — *Von den Kinderkrankheiten* (Des Maladies des Enfants); ibid., 1660; — *De Calculo et Suppressione Urinæ;* Nordhausen, 1662; Leipzig, 1668; — *Observationum et Curationum medicinalium dogmatico-hermeticarum Centuriæ VII;* Nordhausen, 1662; Leipzig, 1668; — *Medicinæ practicæ Libri V;* Leipzig, 1668, et 1673, etc. Ses œuvres complètes ont été réunies sous ce titre : *Opera omnia, in quatuor tomos distributa.*

[illegible]

Il fut maître de musique [illegible] Hugo le Bâtard [illegible] l'idiome germanique [illegible] qui jouissaient [illegible] les [illegible] Aymon [illegible] l'[illegible] Flandre, et [illegible] titre : *Les Enfants d'*[illegible] Gruenewald [illegible] talent, en une époque [illegible] moins de [illegible] vers et [illegible] ont récemment entrepris [illegible]

[illegible] *Anzeiger für Kunde der* [illegible] 18[illegible], p. [illegible] — Goethe, *Deutsch*[illegible] *telalters*, I, [illegible] — Hoffmann, [illegible] V, 1[illegible].

*GRUN (*Jean-Jacques-*[illegible]), jurisconsulte et littérateur [illegible] bourg, le 8 mars 1801. Il [illegible] sa ville natale, et commença [illegible] qu'il vint achever à Paris, où [illegible]

[illegible]

W. R.

[illegible]

GRANDIER [illegible], général français, né à Paris [illegible] 1773 [illegible] la campagne du [illegible] 1823. Il entra en 1792 dans un bataillon de la Seine, et fit ses premières armes en Champagne, contre les Prussiens. Il [illegible] lieutenant en 1793, capitaine en [illegible] campagnes suivantes [illegible] En 1801 il passa à [illegible] aide de camp du général [illegible] chef de bataillon [illegible] la grande armée en 1806 [illegible] Wertingen [illegible] les murs de [illegible] le maréchal Brune. Après la paix de Tilsitt il revint en France, commanda le département de la Manche en 1808, et fut envoyé à l'armée d'Espagne, où il se distingua devant Burgos. Les Français étant entrés dans Madrid, Grandier quitta la péninsule, se rendit à Anvers, auprès du prince de Ponte-Corvo, à l'époque de la vaine tentative des Anglais. En 1810 il fut envoyé en Hollande, puis il commanda le département du Simplon, et fit en 1812 la campagne de Russie. Il combattit avec distinction, particulièrement à Dunaburg, le [illegible] juillet, et reçut [illegible], le [illegible] septembre, le grade de général de brigade. [illegible] il fit prisonnier [illegible] Russes à [illegible] fut blessé au passage de la Bérésina, et se trouva encore aux batailles de Lutzen et de Bautzen. En 1814 il offrit ses services au roi, et fut mis à la tête d'un détachement sous les ordres du duc de Berry pour l'entrée de Louis XVIII dans la capitale. Il reçut ensuite le commandement de Paris, avec celui du département de la Seine. Quand ce poste fut supprimé, Grandier, qui avait été chargé de l'arrestation du général Exelmans, fut créé comte et chevalier de Saint-Louis. Le [illegible] mars 1815 le duc de Feltre lui confia le secrétariat de la guerre; et après la bataille de Waterloo il fut envoyé à Soissons, en qualité de commissaire, puis il commanda le département de l'Aisne. Il remplit les fonctions de rapporteur dans le procès

du prince de la Moskova devant le conseil de guerre; mais l'impartialité avec laquelle il traita la question de compétence du conseil ne plut pas à la cour. On lui confia néanmoins le commandement de la subdivision de l'Aube, qu'il garda jusqu'en 1818, époque à laquelle il fut compris dans le corps d'état-major. En 1823 il fut nommé lieutenant général, et en 1830 il faisait partie du comité de l'infanterie. L. L—T.

Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemporains.*

GRUNDMANN (*Martin*), théologien protestant allemand, né le 18 décembre 1619, à Leobschütz (Silésie), mort le 26 octobre 1696, à Gruno, près Gœrlitz. Il fit ses études à l'université de Iéna, occupa pendant quelque temps la place de recteur de l'école de Hof, et devint en 1644 pasteur de la commune de Gruno. On a de lui : *Deliciæ historicæ;* 1653; — *Vade mecum s. Memoriale Biblicum;* Gœrlitz, 1654; — *Geist-und weltliche Geschichtschule* (Histoire religieuse et Histoire profane); Dresde, 1655 et Gœrlitz, 1677, 2 vol.; — quelques écrits de controverse. Il a laissé en manuscrits un grand nombre de dissertations sur des questions de théologie, d'histoire, etc. V—U.

GRUNDMANN (*Christian*), fils du précédent, né à Grunau, le 18 décembre 1668, mort à Heuckewald, près Scheitz, le 6 février 1718. Il étudia la théologie à l'université de Leipzig, et devint en 1706 pasteur de Heuckewald. Il avait fondé une académie sous le titre de *Collegium Philolitterarium*, et était en correspondance avec les principaux écrivains de son époque. Parmi les ouvrages qu'il a laissés nous citerons : *Ossa et Cineres quorundam in Republica orbis Europæi, tum civili, tum literaria, 1716 et 1717 defunctorum;* Leipzig, 1717 et 1718, 2 vol. Biographe érudit et consciencieux, il travailla à un dictionnaire des écrivains allemands de son époque, qui devait paraître sous le titre de *Germania literata*, lorsque la mort le surprit. V—U.

Jöcher, *Allgem. Gel.-Lexikon;* — Adelung, *Suite de Jöcher.*

* **GRUNDTVIG** (*Othon*), prédicateur danois, né en Seelande, le 20 octobre 1772, mort en 1823. Il se fit une grande réputation dans l'éloquence sacrée, et laissa un recueil de *Sermons* fort estimé de ses contemporains. DE S.

Erslew, *Forfatter-Lexicon.*

* **GRUNDTVIG** (*Nicolas-Frédéric-Séverin*), poëte et ecclésiastique danois, frère du précédent, né en Seelande, le 8 septembre 1783. Il étudia à Copenhague, où il fut vivement impressionné par les cours de Henrik Steffens, qui y popularisa la philosophie de Schelling et l'esthétique de l'école romantique. Bientôt l'éclat de la nouvelle poésie d'Œhlenschlæger le porta à l'étude de l'ancien Nord; il publia en 1808 une *Mythologie Scandinave*, remplie d'aperçus poétiques et philosophiques, et en 1809 les *Scènes dramatiques de la Chute des anciens Héros* (Optrin af Kæmpelivets Undergang Norden), ouvrage remarquable par la profondeur historique et la mâle énergie qu'il révèle. Peu de temps après, un excès de dévotion s'emparant de Grundtvig lui fit presque regretter comme une apostasie son enthousiasme pour le paganisme des anciens habitants du Nord. Il publia 1810-12 des recueils de poésies (*Iduna et Saga*) où les idées religieuses prédominent, et un *Résumé de l'Histoire du Monde* (*Kort Begreb af Verdenskronike*), où tous les faits historiques sont jugés du point de vue de la plus austère dévotion luthérienne. Au commencement de 1814, lorsque la coalition formée contre la France et son seul allié, le Danemark, envahit le Holstein, il prêcha à la jeunesse des écoles une croisade patriotique pour repousser l'ennemi. Il publia depuis lors un grand nombre d'ouvrages poétiques et historiques, où à côté d'inspirations sublimes on trouve des tendances mystiques regrettables. En 1818 il entreprit une œuvre immense, la traduction des anciens historiens, Snorro Sturleson et Saxo Grammaticus, qui fut terminée en 1822. En 1820 parut sa traduction en vers du poëme anglo-saxon de Beowulf, et en 1821 il fonda avec Rudelbach une revue religieuse. Ayant attaqué en 1825 avec trop de vivacité le chef de l'école rationaliste, le professeur Clausen, il fut condamné à une amende de 200 rixdalers et à la censure. A la suite de ce procès, il renonça à sa place de pasteur, qu'il occupait depuis 1820, et se fit ouvertement chef d'une nouvelle école théologique, dite des *orthodoxes*, et qui aujourd'hui compte beaucoup de partisans : dans ses tendances vers l'Église primitive, elle se rapproche à quelques égards du catholicisme. Toutefois, Grundtvig n'abandonna pas le culte des lettres; il continua de publier des poésies lyriques, et fit des voyages en Angleterre pour étudier les manuscrits anglo-saxons jusque là négligés ou ignorés par les Anglais. En 1832 parut une nouvelle édition de sa *Mythologie Scandinave*, complétement remaniée et augmentée de digressions d'un goût très-contestable. De 1833 à 1842 il publia plusieurs volumes d'un *Manuel de l'Histoire générale*, où des idées lumineuses sont mêlées à des saillies d'esprit très-bizarres. Mais pendant et depuis ce temps sa vie fut principalement remplie par une lutte continuelle pour la « liberté de l'Église », et pour la séparation de celle-ci de toute communauté avec l'État. Dans ce but il publia des brochures et des articles nombreux, et trouva encore le temps de faire paraître un vaste recueil de psaumes et de poésies religieuses (*Sangvork til den danske Kirke*) ainsi qu'une traduction du poëme anglo-saxon *L'Oiseau Phœnix* (1840). Depuis 1839, de nouveau nommé pasteur d'une des églises de Copenhague, il attira par ses improvisations la foule, en même temps qu'il fit à l'université des cours très-suivis de l'histoire et de mythologie grecque et scandinave. La guerre de race qui éclata en 1848 entre le

[illegible]

— *Oratio [illegible]* [illegible] *Helvetiae* [illegible] (Lettres [illegible]); Berne, 1760; — *Von dem Ursprung der Bernerischen Kirche* [illegible] ; Bâle, 1764; — *De Origine Episcoporum* [illegible] *Ecclesiae* [illegible] *Berne* [illegible]; Bâle, 1762; — [illegible] *der Kirchengeschichte der Christen* [illegible] ; Bâle, 1769; — *Praktische Einleitung in die Religion der Heiligen Schrift* [illegible] ; Bâle, 1771; — [illegible] *Theologie* [illegible] ; Bâle, 1777.

[illegible]

GRUNER (*Johann-Rodolphe*), bibliographe et philologue suisse, né à Berne, en 1681, mort à Burgdorf, le 10 mars 1761. Il fut pasteur et plus tard doyen du chapitre de Burgdorf, et travailla assidûment à la topographie du canton de Berne. Il a laissé un grand nombre de manuscrits et un ouvrage précieux pour l'histoire de la ville de Berne : *Deliciae Urbis Bernae*: *Merkwürdigkeiten der Hochlobl. Stadt Bern, aus mehrentheils ungedruckten authentischen Schriften zusammengetragen* (Curiosités de la ville de Berne, recueillies sur des manuscrits authentiques, pour la plupart entièrement inédites).

[illegible]

GRUNER (*Gottlieb-Sigismond*), [illegible] suisse, né à Berne, en 1717, mort en 1778. Il fit ses premières études sous la direction de son père, savant historien et [illegible], fréquenta ensuite l'école de droit, et obtint, après avoir débuté au barreau, la place d'archiviste du landgrave de Hesse-Hombourg. Plus tard il visita une partie de l'Allemagne, en compagnie du prince d'Anhalt-Schaumbourg; de retour dans sa patrie, il fut nommé avocat au grand conseil de Berne. En 1764 il devint secrétaire du cercle de Landshut. Gruner consacra tous ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle. Ses principaux travaux sont : *Die Eisgebirge des Schweizerlandes* (Les glaciers de la Suisse); Berne, 1760-1762, 3 vol. Kéralio a donné de cet ouvrage une traduction française; — *Auserlesene Sammlung zum Vortheil* [illegible]

der Staatswirthschaft, der Naturforschung und des Felbaues (Recueil de mémoires choisis sur l'économie politique, l'histoire naturelle et l'agriculture, traduits du suédois); Bâle, 1763-1769, 2 vol.; — *Die Naturgeschichte Helvetiens in der alten Welt* (Histoire naturelle de l'Helvétie dans l'ancien monde); Neufchâtel, 1766. Le pasteur Dulon a publié une traduction française de cet ouvrage; — *Reisen durch die merkwürdigsten Gegenden Helvetiens* (Voyages dans les contrées les plus remarquables de l'Helvétie); Berne, 1778, 2 vol.; — plusieurs mémoires insérés dans les recueils scientifiques publiés par la Société économique de Suisse.

R. L.

Meusel, *Lex. d. von 1750-1800 verstorb. Schriftsteller*, vol. IV, p. 468. — *Nekrolog. denkwürdiger aus dem 19ten Jahrh*, etc.; Aarau, 1812, p. 187.

GRUNER (*Johann-Gerhard*), publiciste allemand, né à Cobourg, le 15 février 1734, mort dans cette même ville, le 1er juillet 1790. Il étudia le droit à l'université de Iéna, et revint en 1756 à Cobourg, où il remplit jusqu'à sa mort diverses fonctions administratives et judiciaires. On a de lui : *Einige Berichtigungen der Topographie des Herzogl. Sachsen-Meiningischen Antheils an dem Herzogthum Coburg, und geographische Karte dieses Landes* (Quelques rectifications de la topographie de la portion du duché de Cobourg appartenant à la maison ducale de Saxe-Meiningen, avec une carte géographique du duché de Cobourg); Cobourg, 1781, in-4°; *Supplément*, fait d'après des documents pour la plupart entièrement inédits; ibid., 1782, in-4°; — *Historisch-statistiche Beschreibung des Fürstenthums Coburg* (Description historico-statistique de la principauté de Cobourg); Cobourg, 1783-1793, 4 vol.; — *Zur Geschichte Johann-Friedrich's des Mittlern, Herzogs zu Sachsen, gehörige und mit ungedruckten Urkunden belegte Nachrichten* (Notices authentiques pour servir à l'histoire de Jean-Frédéric, duc de Saxe); Cobourg, 1785; — *Geschichte Johann Kasimiri, Herzogs von Sachsen* (Histoire de Jean-Casimir, duc de Saxe); ibid., 1787, in-8°; — *Biographie Albrecht's des Dritten, Herzogs zu Sachsen* (Biographie de Albrecht III, duc de Saxe); *Biographie Friedrich Wilhelm II, Herzogs zu Sachsen* (Biographie de Frédéric-Guillaume II, duc de Saxe); ibid., 1789, in-8°; — *Geschichte Friedrich-Wilhelm I, Herzog zu Sachsen* (Histoire de Frédéric-Guillaume 1er, duc de Saxe); ibid., 1791, etc., etc. R. L.

Weidlich, *Biographische Nachrichten von jetzlebenden Rechtsgelehrten*, t. III, p. 97-99. — *Deductionsbibliothek von Teutschland*, t. IV, p. 2179. — J. G. Gruner, *Beschreibung des Fürstenthums Coburg*, vol. I, p. 315, vol. III, p. 134. — Schlichtegroll, *Nekrolog auf d. Jahr 1790*, vol. II, p. 18-24.

GRUNER (*Christian-Godefroi*), médecin allemand, né à Sagan (Silésie), le 8 novembre 1744, mort le 4 décembre 1815. Après avoir étudié les langues classiques, l'histoire et les sciences accessoires, il s'occupa de théologie, parce que son père le destinait à la carrière ecclésiastique; plus tard il devint étudiant en médecine, et se fit recevoir docteur en 1770 à l'université de Halle. Il exerçait la profession de médecin dans sa ville natale, lorsqu'il fut nommé, en 1773, professeur de botanique et de médecine théorique à l'université de Iéna. On a de lui : *Dissertatio de causa sterilitatis in sequiori sexu, ex doctrina Hippocratis veterumque medicorum*; Halle, 1770, in-4°; — *Censura librorum Hippocrateorum, qua veri a falsis, integri a suppositis, segregantur*; Breslau, 1772, in-8°; ouvrage estimé; — *Gedanken von der Arzneywissenschaft und den Ærzten* (Pensées sur la Médecine et les Médecins); ibid., 1772, in-8°; — *Variolarum antiquitates ab Arabibus solis repetendæ*; Iéna, 1773, in-4°; — *Analecta ad antiquitates medicas, quibus anatome Ægyptiorum et Hippocratis, nec non mortis genus quo Cleopatra regina periit, explicantur*; id., 1774, in-4°; — *Morborum Antiquitates*; id., 1774, in-8°, ouvrage divisé en quatre parties; la première traite des maladies inconnues aux anciens; la deuxième des maladies sur les noms desquels on discute; la troisième des maladies sur le nom et le caractère desquelles on est d'accord; la quatrième des maladies qui ont été étudiées avec plus de détails par les anciens que par les modernes; — *Dissertatio de causis impotentiæ in sexu potiori, ex doctrina Hippocratis veterumque medicorum*; Iéna, 1774, in-8°; — *Semeiotice physiologicam et pathologicam complexa*; Halle, 1775, in-8°; trad. en allemand, Iéna, 1793, in-8°; — *Joh.-Jac. Reiskii et Joh.-Ern. Fabri Opuscula medica, ex monumentis Arabum et Ebræorum*, nouvelle édition, accompagnée de notices des auteurs; Halle, 1776, in-8°; — *Joh.-Ernesti Ebenstreit Palæologia Therapiæ, qua veterum de morbis curandis placida potiora recentiorum sententiis æquantur*, collection de trente-deux dissertations qui avaient déjà été imprimées; Halle, 1779, in-8°; — *Dilectus dissertationum medicorum Ienensium*; Altenbourg, 1771; t. II, III, Heidelberg, 1783-1785, in-4°; — *Almanach für Ærzte und Nichtærzte, auf die Jahre*, 1782 *bis* 1796 (Almanach pour les Médecins et non Médecins, années 1782 à 1796); Iéna, 1781-1795, 15 vol. in-8°; — *Bibliothek der alten Ærzte* (Bibliothèque des Médecins anciens); Leipzig, 1781-1782, 2 vol. in-8°, traductions et analyses des ouvr. d'Hippocrate, de Thucydide, Aristote, Théophraste, Euryphon, Dioclès, Praxagore, Chrysippe; — *Oribasii Medicinalium collectorum Libri I, II*; Iéna, 1782, in-4°, texte grec et traduction latine; — *Dissertatio de causis melancholiæ et maniæ dubiis in medicina forensi caute admittendis*; Iéna, 1783, in-4°; — *Kritische Nachrichten von kleinen medizinischen Schriften in und auslændischre*

[illegible] *[illegible]tungen und* [illegible] *de mémoi-* [illegible] *allemandes et* [illegible]; Leipzig, 1783- [illegible] *infanticidum* [illegible]; — *Fragmenta* [illegible] *de Variolis;* [illegible] *Medicorum* [illegible] Iéna, 1787, in-4°; — [illegible] *dubiis* [illegible] Iéna, 1788, in-4°; [illegible] *Lues venerea* : col- [illegible] anciens et d'é- [illegible] d'Aloysius Luisinus; [illegible] *Variolis et Morbillis* [illegible] *Arabistarum*. Gene- [illegible] 1790, in-4°; — *De* [illegible] 1790, in-4°; — *De* [illegible] in-4°; — *Janus Me-* [illegible] *De Morbo Gallico* [illegible] *partim inediti*, [illegible]; ibid., 1793, [illegible] *Græcos ine-* [illegible] *Nosologiæ histo-* [illegible]; — *Nosologia* [illegible] *medii ævi lecta;* [illegible] *liberæ et dissolutæ* [illegible]; — *Pandectæ Me-* [illegible] in-4°, réimprimés [illegible] explication des pas- [illegible] dans le texte [illegible] *Imputatione Suicidii* [illegible] 1799, in-4°; — *Spici-* [illegible] *de Morbo Gallico;* [illegible], *IX-XIV*; ib., [illegible] *I-VI in lo-* [illegible] *diabolum subditis;* [illegible] *in locum* [illegible]; ib., 1803, in-4°; — [illegible]; ibid., 1805, in-4°; [illegible] *non exqu-* [illegible] *Programmata I-VII* [illegible] *philosophi jusju-* [illegible], 1807-1808, in-8°; — [illegible] *mortis*; ibid., [illegible] *Panopolitani De* [illegible] *Fragmentum*, en grec [illegible], in-8°. Il a écrit une [illegible]. E. B.

[illegible] *médicale*.

[illegible] von), homme d'État [illegible] né à Osnabruck, le [illegible] Wiesbaden, le 8 février [illegible], dont les in- [illegible] aucun intérêt. Il [illegible] de la police à Ber- [illegible], après la campagne [illegible] des États allemands [illegible] imaginé de mettre [illegible] de subsistances des [illegible] ainsi la retraite. Mais [illegible], et le gouvernement [illegible] [illegible] lieu à Prague il fut [illegible] qu'il possédait, puis conduit [illegible] dans la forteresse de [illegible] tières de l'Esclavonie [illegible] la réclamation de la Russie, qui le [illegible] seiller d'État; mais il préféra [illegible] où il obtint l'administration du Rhin [illegible] avec Dusseldorf pour résidence. Plus tard il [illegible] compagna les alliés à Paris, y fut un de leurs agents les plus importants, et s'occupa active- ment de la restitution des objets d'art enlevés par les Français à l'étranger. Après la seconde paix de Paris, en 1815, Gruner fut nommé am- bassadeur à Dresde, puis en Suisse. Il fut le pre- mier à découvrir le complot de Grenoble et à en avertir le gouvernement français. Il mourut aux eaux de Wiesbaden. On a de lui : *Authen- tische, actenmässige Erzählung der Betrü- gerei eines angeblichen Wundermädchens im Hochstifte Osnabrück, das seit zwei Jahren ohne Speise und Getränke gelebt ha- ben wollte* (Histoire authentique et fondée sur les actes judiciaires d'une prétendue fille mira- culeuse de l'hôpital d'Osnabruck, qui soutenait avoir passé deux ans sans manger et sans boire); Berlin, 1800; *Wallfahrt zur Ruhe und Hoff- nung* (Pèlerinage au repos et à l'espérance); Francfort-sur-le-Main, 1803, 2 vol.; — *Versuch über die rechte und zweckmässige Einrich- tung öffentlicher Sicherungsinstitute* (Es- sai sur l'Organisation efficace des Établissements de détention); Francfort-sur-le-Main, 1802, 1 vol. W. R.

Allgemeine preussische personal-Chronik, page [illegible]. — *Zeitgenossen*, n° XXI.

GRUNERT (*Jean-Auguste*), mathématicien allemand, est né le 7 février 1797, à Halle (Prusse). Il fit ses études dans sa ville natale et à l'université de Gœttingue, obtint en 1820 le grade de docteur en philosophie, et devint dès l'année suivante professeur de mathématiques et de physique au collége de Torgau, professeur à l'école militaire et membre de la commission des examens militaires. De 1828 jusqu'en 1833 il occupa une place de professeur à l'école ur- baine de Brandebourg, et en 1833 il fut appelé à l'université de Greifswald, où il exerce encore au- jourd'hui les fonctions de professeur ordinaire des sciences mathématiques. Depuis 1838 il oc- cupe en outre à l'Académie d'Eldena, près Greifs- wald, la chaire de mathématiques théoriques et pratiques. On a de lui : *Mathematische Abhand- lungen* (Dissertations mathématiques); Altona, 1822; — *Lehrbuch der Kegelschnitte* (Traité sur les Sections coniques); Leipzig, 1824, avec 7 pl.; — *Statik fester Körper* (Traité de Stati- que); Halle, 1826; — *Sphæroidische Trigono- metrie*; Berlin, 1833; — *Elemente der ebenen, sphärischen und sphæroidischen Trigonome- trie in analytischer Darstellung* (Description analytique des Éléments de Trigonométrie plane,

la physique, tirées des meilleurs écrivains; Paris, 1719-1771, 4 vol. in-12 : le premier volume de cette compilation est du père Bougeant; — *Prose sur la résurrection de Jésus-Christ*, par le père Voisin, traduite en vers français; Paris, 1742, in-12; — *Pastorale sur le mariage du Dauphin;* Paris, 1747, in-12; — *Recueil de Fables nouvelles en vers français;* Paris, 1760, in-12; — *Nouveau Recueil de Fables, divisé en six livres;* Paris, 1768, in-12. Il a laissé non imprimée une *Dissertation dans laquelle on s'attache à prouver que saint Ennodius, évêque de Pavie, est né à Arles, et que tous ses parents y demeuraient.* On lui doit en outre un grand nombre d'ouvrages dont Gandelot donne la liste. J. V.

Gandelot, *Histoire de la Ville de Beaune*, page 210. — Quérard, *La France littéraire.*

* **GRUAMONTE**, sculpteur et architecte du douzième siècle, précéda de quelques années Nicolas de Pise, mais avait probablement étudié dans cette ville, où les grands travaux du baptistère et de la cathédrale avaient donné naissance à une école un peu supérieure à celles des autres villes de la Toscane. C'est à Pistoia que se trouvent les seuls ouvrages qui nous restent de cet ancien maître. On croit que ce fut sur ses dessins qu'en 1166 la façade de l'église Saint-André fut élevée; son architrave offre un bas-relief représentant l'*Adoration des Mages*, avec cette inscription : *Fecit hoc opus Gruamons, magister bon.* (bonus) *et Adod.* (Adeodatus), *frater ejus.* A la façade de Saint-Jean-Évangéliste, une autre architrave, représentant *la Cène*, porte cette légende : *Gruamons magister bonus fecit hoc opus.* E. B—N.

Cicognara, *Storia della Scultura.* — Ticozzi, *Dizionario.* — Tolomei, *Guida di Pistoia.*

* **GRUBBE** (*Samuel*), publiciste suédois, né le 9 février 1786, dans la paroisse de Seglora, diocèse de Gothenbourg, mort à Stockholm, le 6 novembre 1853. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie à l'université d'Upsal, en 1805, il y fut nommé *docens*, et devint professeur de logique et de métaphysique en 1813, puis de morale et de politique en 1827. La netteté de ses idées et la clarté avec laquelle il les exposait contribuèrent beaucoup à vulgariser la science. Il avait adopté le système de Schelling, en y faisant quelques modifications. L'université d'Upsal, dont il fut recteur à plusieurs reprises, le députa à la diète en 1834. Grubbe fut nommé en 1840 conseiller d'État, et en même temps président du comité au ministère des affaires ecclésiastiques. En 1843 il se démit de cette dernière fonction, et ne resta que conseiller d'État sans département. Il était chevalier de l'Étoile polaire et membre de plusieurs académies suédoises et danoises. On a de lui : *Om færhallandet mellan religion och moralitet* (Relations entre la religion et la morale); Upsal, 1812; — *Bidrag til utredandet af Samællslærans grundbegrepp* (Documents pour l'éclaircissement des principes de la science sociale); Upsal, 1826, et dans *Svea*, n°s 8, 10; — *Éloge de Léopold*, discours de réception, prononcé à l'Académie suédoise en 1830; dans les *Mémoires* (Handlingar) de cette Académie, t. XIV; — *Discours sur le beau;* ibid., t. XVI; — *Discours de réception;* dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, histoire, antiquités, à Stockholm, t. XV; — Des mémoires dans *Svea, Skandia*, etc.; — Des dissertations et articles archéologiques. E. B.

Biogr. Lexic., V, p. 220. — *Convers. Lex. der Gegenwart*, note dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1853. — Clausade, *Voy. à Stockholm*, p. 441.

GRUBENMANN ou **GRUBEMANN** (*Jean-Ulrich*), architecte suisse, né à Teufen (canton d'Appenzell), au dix-huitième siècle. Il bâtit en trois ans l'admirable pont de Schaffhouse sur le Rhin. Malheureusement cette construction n'existe plus : les Français la détruisirent par le feu, le 13 avril 1799, tandis que les Autrichiens se préparaient à assiéger Schaffhouse. Grubenmann éleva ensuite de concert avec son frère le beau pont de Reichenau, dans les Grisons, qui, dans la même guerre de 1799, eut le sort du pont de Schaffhouse. Les œuvres des deux frères étaient destinées à ne pas leur survivre. Leur troisième construction, le pont de la Limmat, près du couvent de Wettingen, fut aussi la proie des flammes. Ce couvent devint le refuge de Grubenmann, qui sur la fin de sa vie se fit catholique. W. R.

Lutz, *Nekrolog denkwürdiger Schweizer.* — Nagler, *Künstler-Lexicon.*

GRUBER (*Grégoire-Maximilien*), en religion *A. S. Ignatio*, historien et antiquaire allemand, né à Horn (Autriche), le 7 août 1739, mort le 20 avril 1799. Entré en 1755 dans l'ordre des Piaristes, il fut chargé d'enseigner la philologie dans l'école de son ordre à Vienne. Plus tard il donna des leçons d'histoire et de géographie à la princesse Élisabeth de Wurtemberg, fiancée de l'empereur François II. Ensuite il devint professeur d'histoire universelle à l'Académie des Chevaliers de Savoie à Vienne. Après la transformation de cette académie, il y fut nommé professeur de diplomatique en 1781. Il obtint quatre ans après une chaire de diplomatique à l'université de Vienne, et il devint enfin archiviste de la maison d'Autriche. Dans ses ouvrages Gruber montre des connaissances très-exactes et très-complètes en ce qui concerne les documents du moyen âge. Ils sont intitulés : *Die ältesten Einwohner und glänzendsten Völker Europas im achten Alterthume* (Les plus anciens Habitants et les principaux Peuples de l'Europe dans la véritable antiquité); Vienne, 1773, in-4°; — *Das Erzhaus Oestreich nach seinem ganzen Umfange vorgestellt* (La Maison d'Autriche exposée dans toute son étendue); Vienne, 1774, in-4°; — *Rede über Diplomatikals Brodstudium* (Discours sur la diplomatique comme carrière); Vienne, 1783, in-4°;

— *Lehrsystem einer allgemeinen Diplomatik vorzüglich für Oestreich und Deutschland* (Système de Diplomatique générale, surtout à l'usage de l'Autriche et de l'Allemagne), première partie, comprenant la théorie, Vienne, 1783, in-8°; seconde partie, donnant des applications pratiques, ibid., 1783, in-8°; une troisième fut ajoutée, sous le titre de *Lehrsystem diplomatischer Zeitenkunde, worinn alle möglichen politischen, kirchlichen und astronomischen Urkundendatums theoretisch und praktisch abgehandelt worden sind* (Système de Chronologie diplomatique, dans lequel toutes les dates de diplômes possibles, qu'elles soient politiques, ecclésiastiques ou astronomiques, ont été théoriquement et pratiquement traitées), Vienne, 1784, in-8°; — *Auszug aus dem diplomatischen Lehrsystem zum Gebrauch der öffentlichen Vorlesungen* (Extrait du Système diplomatique, à l'usage des cours publics); Vienne, 1784, et 1789, in-8°; — *Ueber die Evidenz und den höchsten Grad der Gewissheit in der Diplomatik* (Sur l'Évidence et le plus haut Degré de Certitude dans la Diplomatique); Vienne, 1785, in-4°; — *Super optima methodo scribendi docendique artem diplomaticam;* Vienne, 1795, in-4°. E. G.

Jarosl-Schaller, *Kurze Lebensbeschreibung jener verstorbenen Männer aus dem Orden der frommen Schulen;* Prague, 1799, in-8°. — Meusel, *Lexikon der deutschen Schriftsteller*, t. IV. — Schönemann, *Versuch eines vollständigen Systems der Diplomatik*, t. I, p. 155.

GRUBER (*Jean-Daniel*), jurisconsulte et historien allemand, né à Ipsheim (Franconie), mort à Hanovre, le 24 mars 1748. Après avoir obtenu en 1710 le grade de maître en philosophie à l'université de Halle, il s'y fit recevoir onze ans après docteur en droit. En 1723 il fut nommé professeur de droit extraordinaire à cette même université; l'année suivante il devint professeur ordinaire à Giessen. Ensuite il fut nommé successivement historiographe, bibliothécaire à Hanovre, enfin conseiller intime de justice du roi d'Angleterre. On a de lui : *De Cultura Historiæ universalis;* Halle, 1714, in-4°; — *De Differentiis Juris Romani et Germanici in Re Militari;* — *De Judæo Milite;* Halle, 1723, in-4°; — *Vindiciæ Austriacæ pro Aurei Velleris ordine;* Halle, 1724, in-4°; — *Fleurii Institutiones Juris ecclesiastici, cum J.-Hen. Boehmeri notis;* Francfort et Leipzig, 1724, in-8°; — *Origines Livoniæ sacræ et civilis, seu chronicon Livonicum vetus, continens res gestas trium priorum episcoporum, quibus devictæ a Saxonibus et ad sacra christianorum traductæ Livoniæ absolvitur historia a pio quodam sacerdote qui ipse tantis rebus interfuit, conscripta et ad annum 1226 deducta; e codice manuscripto recensuit, scriptorum, cum ætate tum locis, vicinorum testimoniis illustravit, sylvamque documentorum et triplicem indicem adjecit Gruber;* Francfort et Leipzig, 1740, in-fol., ouvrage très-important pour l'histoire de la Livonie au moyen âge. Gruber a édité le tome I[er] du *Commercium epistolicum Leibnitianum;* Hanovre et Gœttingue, 1745, 4 parties in-8°. Il a mis en tête du premier volume de la *Zeit-und Geschichtschreibung der Stadt Göttingen* une introduction, qu'il qualifie de *Vorrede and unpartheyische Betrachtung über die ältesten Nachrichten von Göttingen* (Préface et Considération impartiale sur les plus anciens documents concernant Gœttingue). Gruber a laissé en manuscrit une histoire complète de Brunswick, rédigée en latin. E. G.

Jöcher, *Allgem. Gel. Lexikon.* — Moser, *Lexikon der jetztlebenden Rechtsgelehrten.*

GRUBER (*Jean-Godefroi*), savant écrivain allemand, né le 29 novembre 1774, à Naumbourg, mort le 7 août 1851, à Halle. Il fit ses classes au collége de sa ville natale, et vint en 1792 à l'université de Leipzig, étudia simultanément la philosophie, la philologie et les sciences naturelles. Après avoir vécu ensuite à Gœttingue, Leipzig, Iéna, Weimar et Dresde, il devint en 1811 professeur à l'université de Wittemberg, et en 1815 professeur de philosophie à l'université de Halle.

Gruber, dont les travaux littéraires jouissent d'une réputation méritée, a attaché son nom à l'*Encyclopédie universelle des Sciences et des Arts* (Leipzig, 1818 et années suivantes, in-4°), excellent ouvrage aux proportions colossales, qui est plus connu sous la dénomination allemande de *Allgemeine Encyclopædie von Ersch und Gruber :* il est très-apprécié des savants, et formera, quand il sera terminé, plus de 100 vol. in-4°, à 2 col. On lui doit en outre les ouvrages suivants : *Ueber die Bestimmung des Menschen* (De la Destination de l'Homme); Zurich, Leipzig, 1800 et 1809; — *Versuch einer pragmatischen Anthropologie* (Essai d'une Anthropologie pragmatique); Leipzig, 1803; — *Charakteristik Herders* (Études sur Herder), ouvrage publié en commun avec Danz; Leipzig, 1805; — *Revision der Æsthetik* (Révision de l'Esthétique); Halle, 1805-1806; — *Wörterbuch für Æsthetik und Archæologie* (Manuel d'Esthétique et d'Archéologie); Weimar, 1810; — *Geschichte des menschlichen Geschlechts* (Histoire du Genre Humain); Leipzig, 1806, 2 vol. (1); — *Wörterbuch der altclassischen Mythologie* (Dictionnaire de l'ancienne Mythologie classique); Weimar, 1810-1815, 3 vol.; — *Sophia's Lieblingsstunden* (Les Heures de Récréation de Sophie), recueil de poésies, de nouvelles, etc.; Leipzig, 1811; — *Wieland's Leben* (Vie de Wieland) : bonne étude biographique, faite d'après des documents fournis par Wieland lui-même, Leipzig, 1815-1816, 2 vol.; autre édition corrigée, Leipzig, 1828, faisant partie de l'édition des *Œuvres*

(1) Et non *Histoire du Sexe Masculin*, comme le traduit M. J. Tissot, dans la *Biographie* Michaud.

ductions sont assez nombreuses. On peut citer la statue équestre, en bronze, de *L'électeur palatin*, érigée au milieu de la grande place de Dusseldorf; une statue pédestre, en marbre, du même prince; une *Madeleine* expirante, en marbre (grandeur naturelle); une *Diane* et un *Narcisse* dans le parc de Bruxelles; un groupe destiné à décorer une fontaine : ce travail, exécuté en 1675, et remarquable sous le rapport de la grâce et du mouvement, est au Musée de Bruxelles.
B.

De Reiffenberg, *Notice sur Gabriel de Grupello*; dans les *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, t. XV. n° 2.

* **GRUPPE** (*Othon-Frédéric*), poëte et polygraphe allemand, né le 15 avril 1804, à Dantzig (Prusse). Il fit ses études au collége de sa ville natale et à l'université de Berlin, devint en 1830 un des collaborateurs réguliers du *Moniteur de la Prusse*, occupa depuis 1842 jusqu'en 1843 un emploi au ministère des affaires ecclésiastiques, et obtint, en 1844, une chaire de professeur extraordinaire à la faculté philosophique de Berlin. Ses principaux ouvrages sont : *Alboin*, poëme épique en six parties, suivi du poëme *Theudaline, reine des Lombards;* Berlin, 1830, avec 10 gravures; — *Gedichte* (Poésies); Berlin, 1835; — *Königin Bertha* (la Reine Berthe); Berlin, 1848; — *Theudelinde*, poëme épique; Berlin, 1849; — *Kaiser Karl* (L'Empereur Charles), trilogie épique composée de *Bertha, Charles et Hildegard* et *Eginard et Emma;* Berlin, 1852; — *Firdusi*, poëme épique en sept livres; Stuttgard, 1856; — *Antæus; ein Briefwechsel über speculat. Philosophie* etc. (Antæus : correspondance sur la philosophie spéculative); Berlin, 1831; — *Wendepunkt der Philosophie im 19ten Jahrh* (Pivot de la philosophie au dix-neuvième siècle); Berlin, 1834 : deux écrits dans lesquels l'auteur attaque le système philosophique de Hegel; — *Ueber die Fragmente des Archytas und der ælteren Pythagoræer* (Fragments d'Archytas et de quelques autres anciens pythagoriciens); Berlin, 1841; — *Die kosmischen Systeme der Griechen* (Les Systèmes cosmiques des Grecs); Berlin, 1851; — *Gegenwart und Zukunft der Philosophie in Deutschland* (Présent et Avenir de la Philosophie en Allemagne); Berlin, 1855, gr. in-8°; — *Ariadne; Die tragische Kunst der Griechen in ihrer Entwickelung und ihrem Zusammenhange mit der Volkspoesie* (Ariadne : L'Art tragique des Grecs considéré dans son développement et dans ses rapports avec la poésie populaire); Berlin, 1834; — *Die rœmische Elegie* (L'Élégie romaine), ouvrage divisé en deux parties : *Recherches critiques*, Leipzig, 1838, et *Alb. Tibullus et Sex. Aur. Propertius secundum ordin. et numer. restituti; accedit P. Ovidii Nasonis Amores;* Leipzig, 1839; — *Ueber die Theogonie des Hesiod, ihr Verderbniss und ihre ursprungliche Gestalt* (De la Théogonie d'Hésiode, de sa corruption et de sa forme primitive); Berlin, 1841; — *Bruno Bauer und die akademische Lehrfreiheit* (Bauer et la liberté de l'enseignement universitaire); Berlin, 1841; — *Lehrfreiheit und Pressunfug* (Liberté de l'enseignement et abus de la presse); Berlin, 1843; — *Der deutsche Dichterwald* (Recueil de Poésies allemandes); Berlin, 1849, 3 vol.; — *Sagen und Geschichten des deutschen Volkes* (Contes et histoires du peuple allemand); Berlin, 1854, contenant un grand nombre de pièces entièrement inédites. M. Gruppe collabora en outre à l'*Almanach des Muses* de Chamisso, et il rédige depuis 1850 un annuaire littéraire intitulé : *Deutscher Musenalmanach*.
R. L.

Brockhaus, *Conversat.-Lex.*. — C.-G. Kayser, *Index Librorum*. — Alb. Kirchhoff, *Bücher-Katalog*. — Hinrichs, *Verzeichniss der Bücher*, etc. — Gersdorf, *Leipziger Repertorium*.

GRUTER (*Jean*), célèbre philologue néerlandais, né à Anvers, le 3 décembre 1560, mort à Heidelberg, le 20 septembre 1627. Son père, Gautier Gruter ou plutôt Gruytère, bourgmestre d'Anvers, signa en 1566 le fameux compromis des nobles, contenant une protestation énergique contre la tyrannie de Philippe II, et, ayant accordé l'hospitalité à un banni, il fut proscrit, et dut s'enfuir avec sa femme et son enfant. Après beaucoup d'incidents, ils abordèrent en Angleterre, et se retirèrent d'abord à Norwich. Le jeune Gruter y reçut sa première instruction par les soins de sa mère, Catherine Tishem, Anglaise de naissance; cette femme, des plus instruites, savait le français et l'italien aussi bien que le latin, et la langue grecque lui était si familière, qu'elle lisait Galien dans l'original. Gruter passa ensuite sous la direction de plusieurs précepteurs; il se rendit avec Richard Swagle, l'un d'eux, à l'université de Cambridge, où il continua ses études, ayant été agrégé au collége de Gunwell-et-Caïus. En 1576 il alla étudier le droit à l'université de Leyde; il y suivit les cours du célèbre Hugues Donneau, et reçut le grade de docteur. Pendant son séjour à Leyde, il composa plus de cinq cents sonnets en flamand, et se lia d'amitié avec Janus Donza, Jacques Arminius, et Rombant Hogebeerts. Il se rendit ensuite à Anvers, dont les états généraux s'étaient rendus maîtres. Son père, de retour dans cette ville, y avait été nommé prévôt d'un quartier et commissaire des vivres. Lorsque le duc de Parme vint assiéger Anvers, en 1584, Gruter quitta de nouveau sa patrie sur l'ordre de son père : il parcourut la France et quelques autres pays. En 1586 il se trouvait à Rostock, où il fit un cours d'histoire. L'année suivante il se rendit en Pologne, où il resta jusqu'au mois d'août 1589, époque à laquelle Christian, duc de Saxe, lui conféra une chaire d'histoire à l'université de Wittemberg. Après la mort de ce prince, en 1591, les professeurs reçurent l'ordre de signer le livre de la *Concorde*, confession de foi religieuse compilée par les théologiens luthériens en 1579. Gruter s'y refusa, dé-

[illegible] et fut congédié [illegible] à Heidelberg, [illegible] professeur [illegible] de la bi- [illegible] lors de la prise de [illegible] il se retira à Bretten, [illegible] son gendre. [illegible] avait cédé douze [illegible] par les troupes de [illegible] du pape permit [illegible] imprimés qui [illegible] Tilly ne voulut [illegible] ensuite quelque [illegible] à Bretten, et fit [illegible] campagne aux en- [illegible] un jour faire [illegible] malade chez ce [illegible] morts. Il fut en- [illegible] à Heidelberg, [illegible] la nouvelle que [illegible] nommé profes- [illegible] époque. Déjà plu- [illegible] fait des proposi- [illegible] dans leur sein. [illegible] travail; il étudiait [illegible] nuit, et toujours [illegible] à cultiver [illegible] construire. Il [illegible], à cette époque, [illegible] entre eux les in- [illegible] littéraires, [illegible] (voy. ce nom), avec [illegible] antérieurement, et [illegible] duquel, il faut [illegible] termes. Gruter, [illegible] de l'argent à tout [illegible] « de ne pas être [illegible] rien refuser ». [illegible]; on l'accuse d'avoir [illegible] lors des morts suc- [illegible] On lui fait de même le [illegible] et d'avoir in- [illegible] prouve péremp- [illegible] dernière inculpation. [illegible] *Philologicæ*, t. IV, [illegible] s'explique parce [illegible] discussion sur la reli- [illegible] signer le livre de [illegible] d'embrasser [illegible] après avoir fait à [illegible] luthéranisme. Comme [illegible] une érudition im- [illegible] des plus exercés; [illegible] et autres, qui [illegible] qu'il avait édi- [illegible] son talent d'inter- [illegible] *Thesaurus Inscrip-* [illegible] avec l'aide de [illegible] aujourd'hui indispen- [illegible] les antiquités [illegible] chez Gruter le [illegible] pour la poésie; ce

sont les recueils des poëtes latins modernes [illegible] tions de ce genre faites dans les [illegible] tions de l'Europe. On a de Gruter : [illegible] *poetica, id est : [illegible] libri IV ; [illegible] Gallicanorum [illegible] libellus ; Harmonymi, sive ocellorum libel- lus*; Heidelberg, 1587, in-12; — *Pericula [illegible]*; Heidelberg, 1590, in-12; — *Suspicionum Libri novem, in quibus varia scriptorum loca, præcipue vero Plauti, Apuleii et Senecæ, emendantur*; Wittemberg, 1591, in-8°; Gruter rédigea encore trente livres de *Suspiciones*, dont le manuscrit passa d'abord dans la bibliothèque de Sarrau, puis dans celle d'Isaac Vossius; — *Confirmatio suspicionum extraordinariarum, contra Dion. Godefredi in Senecam conjecturas*; Wittemberg, 1591, in-8°; — *Animadversiones in Senecæ Opera*; Heidelberg, 1594, in-fol.; Genève, 1595, 2 vol. in-12, avec des notes de Faber; — *Notæ ad Flori libros IV Rerum Romanarum*; Heidelberg, 1597, in-8°; — *Papinii Statii Opera*; Heidelberg, 1600, in-8°; — *Valerii Martialis Epigrammata, cum notis*; Heidelberg, 1600, in-12; Francfort, 1602, in-16; Leyde, 1619, in-12; — *Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani, auspiciis Jos. Scaligeri ac M. Velseri; accedunt XXIV Scaligeri Indices*, 2 vol. in-fol.; sans date et sans nom de lieu, mais sûrement publié à Heidelberg, selon Nicéron en 1601, selon Fabricius en 1603; Amsterdam, 1707, 4 vol. in-fol., de beaucoup augmenté par Grævius. Après la mort de Smetius (*voy.* ce nom), la collection d'inscriptions latines recueillies par lui avait été publiée en 1588. Scaliger engagea Gruter à la compléter, et lui remit un grand nombre d'inscriptions, qu'il avait lui-même rassemblées. Aidé par Scaliger, Velser et d'autres, Gruter publia en effet les *Inscriptiones antiquæ*, et dédia cet ouvrage à l'empereur Rodolphe II. Celui-ci laissa à Gruter le choix de la récompense qu'il désirait pour son travail; le savant ne voulut pas se prononcer, disant seulement qu'il n'accepterait pas d'argent. Mais ayant appris qu'on songeait à lui conférer la noblesse de l'Empire, il déclara qu'il ne voulait pas de nouvelles armoiries, celles qu'il tenait de ses ancêtres lui étant déjà trop à charge. L'empereur alors lui accorda un privilége pour tous les livres qu'il publierait, et lui destina la dignité de *comte du sacré palais*; mais il mourut sans en avoir signé le brevet; — *Lampas sive Fax artium liberalium, hoc est thesaurus criticus, in quo infinitis locis theologorum, philosophorum, oratorum, historicorum, poetarum, grammaticorum scripta supplentur, corriguntur, illustrantur, notantur*; Francfort, 1602-1612, 6 vol. in-8° : recueil très-précieux, contenant une quantité de dissertations philologiques émanant des humanistes du quinzième et du seizième siècle, lesquelles étaient devenues très-rares. Un septième volume fut ajouté par Pa-

reus, adversaire de Gruter ; ce dernier y est fort maltraité. Une nouvelle édition du recueil de Gruter fut faite à Florence, en 3 vol. in-fol., 1737-1747 ; on y trouve de plus les biographies des érudits auteurs des traites rassemblés dans cet ouvrage. Le relevé du contenu de chaque volume de la première édition se trouve à la page 247 de la *Bibliotheca Latinitatis restitutæ* de Noltenius et dans *la Bibliographia antiquaria* de Fabricius ; — *Notæ Tyronis et Annæi Senecæ, sive characteres quibus utebantur Romani veteres in scriptura compendiaria* ; Francfort, 1603, in-fol. ; — *L. Annæi Senecæ Tragœdiæ;* Heidelberg, 1604, in-8° ; Leyde, 1621 et 1708, in-8° ; — *Onosandri Strategicus, sive de imperatoris institutione; accessit Urbicii Inventum; adjiciuntur J. Gruteri Discursus varii ad aliquot insigniora loca Taciti atque Onosandri;* Paris, 1604, in-4° ; Francfort, 1607, in-8° ; Amsterdam, 1673, in-8° ; les *Discursus politici in Tacitum* ont été publiés à part ; Leipzig, 1679, in-4°. Au jugement de Baudius et d'Amelot de La Houssaye, les réflexions de Gruter sur Tacite prouvent que leur auteur n'entendait rien aux affaires politiques ; — *Duodecim Panegyrici veteres emendati, aucti;* Francfort, 1607, in-16 ; — *Velleii Paterculi Historiæ Romanæ*; Francfort, 1607, in-12 ; — *Sallustii Opera, cum J. Ricii, Glareani, Aldi Manutii, F. Ursini, Jani Donzæ Janique Gruteri notis ;* Francfort, 1607, in-8°, édition estimée ; — *Deliciæ CC Poetarum Italorum hujus superiorisque ævi;* Francfort, 1608, 2 vol. in-16, sous le pseudonyme de *Ranatius Gherus;* — *Historiæ Augustæ Scriptores, cum notis politicis;* Francfort, 1609, in-fol. ; Hanau, 1611, in-fol. ; cet ouvrage comprend tous les historiens latins depuis Auguste, tels que Florus, Suétone, Ammien Marcellin, Jornandès, et enfin les historiens spécialement connus sous le nom de *Historiæ Augustæ Scriptores ;* les notes de Gruter ont été réimprimées avec celles de Casaubon et de Saumaise dans les *Historiæ Augustæ Scriptores;* Leyde, 1671, 2 vol. in-8° ; — *Deliciæ C Poetarum Gallorum hujus superiorisque ævi;* Francfort, 1609, 3 vol. in-16 ; — *T.-Livii Historiæ, ad fidem codicum Bibliothecæ Palatinæ*; Francfort, 1609-1612, 2 vol. in-8°, et 1628, in-fol. ; Paris, 1625, in-fol. ; Francfort, 1634, 2 vol. in-8° ; — *Florilegium ethico-politicum, cum gnomis Græcorum, proverbiis germanicis, belgicis, britannicis, italicis, gallicis, hispanicis;* Francfort, 1610-1612, 3 vol. in-8° : les proverbes rapportés et annotés par Gruter dans ce livre n'ayant pas été classés par lui dans un ordre méthodique, l'ouvrage n'eut pas de succès ; — *Plinii Epistolæ cum notis;* Francfort, 1611, in-16 ; les notes de Gruter ont été réimprimées dans l'édition de Pline donnée à Leyde en 1669, in-8° ; — *Deliciæ C Poetarum Belgicorum hujus superiorisque ævi;* Francfort, 1614, 4 vol. in-16 ; — *Chronicon Chronicorum ecclesiastico-politicum ;* Francfort, 1614, 4 vol. in-8°, sous le pseudonyme de *Joannes Gualterus ;* compilation souvent inexacte et incomplète, commençant à la première année de notre ère et allant jusqu'en 1613 ; — *M. T. Ciceronis Opera, emendata a Jano Guillielmio et Jano Grutero, cum notis ;* Hambourg, 3 vol. in-fol. ; ibid, 1618, 5 vol. in-fol. ; Amsterdam, 1661, 2 vol. in-4°, par les soins de Schrelvius ; Leyde, 1692, 2 vol. in-4°, par les soins de Jacques Gronovius : cette édition est estimée. Gruter se servit de la collection de variantes rassemblées par Guillielmius, mais non du manuscrit que ce dernier avait déjà remis à l'imprimeur pour une édition de Cicéron ; — *Orationes politicæ Dinarchi, Lesbonactis, Lycurgi, Herodis, Demadis, græce et latine ;* Hanau, 1619, in-12 ; — *Christophori Pflugii Epistola monitoria, in qua fatuitas Apologiæ Joan. Ph. Parei contra J. Gruterum detegitur ;* Wittemberg, 1620, in-12. Pareus, ancien disciple de Gruter, voyant plusieurs de ses remarques sur Plaute contestées par Gruter, avait écrit contre ce dernier, qui riposta par cette lettre très-violente, où ne se reconnaît plus du tout son caractère, ordinairement calme. Pareus répondit, et Gruter répliqua par la satire suivante : *Asini Cumani fraterculus e Plauti electis electus;* 1619, in-12, antidaté, sans nom de lieu, sous le pseudonyme de *Eustathius Sw. P. ;* — *Plauti Comœdiæ;* Wittemberg, 1621, in-4° : édition estimée ; la révision critique fut faite par Gruter, les notes sont de Taubmann ; — *Florilegium magnum, sive Polyantheæ tomus secundus ;* Strasbourg, 1624, in-fol. ; continuation de la *Polyanthea* de Jos. Langius ; un abrégé en fut donné à Strasbourg, en 1624, in-8° ; — *Bibliotheca Exulum, seu enchiridion divinæ humanæque prudentiæ ;* Strasbourg, 1624, in-12 ; Francfort, 1625, in-12 : recueil de maximes composées par Gruter, extrait de son *Florilegium ethico-politicum ;* — *Ovidii Opera ;* Leyde, 1629, 3 vol. in-16 : il n'y a qu'une partie des notes qui soit de Gruter, les autres sont de Scaliger ; le texte fut corrigé par Heinsius. Les lettres de Gruter sont disséminées dans plusieurs recueils ; il y en a vingt-quatre dans *G. Camdeni et illustrium virorum ad eum Epistolæ*, Londres, 1691, in-4° ; treize dans *Marq. Gudii et doctorum virorum ad eum Epistolæ*, Utrecht, 1697, in-4° ; d'autres se trouvent dans les *Epistolæ celebrium eruditorumque virorum*, Amsterdam, 1705, in-12 ; dans les tomes I et II de la *Sylloge Epistolarum* de Burmann ; dans les tomes IV et V des *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn.

E. Grégoire.

E. Stida, *J. Gruteri Manes ;* Erfurt, 1628, in-8°. — F. Her. Flayder, *Vita Gruteri ;* Tubingue, 1628, in-16. — Balth. Venator, *Panegyricus, J. Grutero dictus ;* dans les *Memoriæ Philosophorum*, de Hen. Witten ; réimprimé avec l'ouvrage précédent dans le t. I des *Inscriptiones* de l'édition de Grævius et dans les *Discursus in*

[illegible]

... peine en celle de vingt ans [illegible] femme voulut partager sa captivité [illegible] d'un fils en prison. Le duc [illegible] passant à Strasbourg en 1817 [illegible] du général Gruyer, qui fut rendu à la liberté après vingt-huit mois de détention. [illegible]

[illegible]

GRUYÈRE [illegible]

[illegible]

... geoisie, qu'ils maintinrent contre leur seigneur. Lors de l'expédition de [illegible], un seigneur de Gruyère combattit avec les Suisses. François III, comte de Gruyère, n'ayant pas laissé d'héritiers mâles, tous ses biens passèrent à un de ses parents, Jean de Gruyère, seigneur de Mont-Salvens en 1501. Son fils, Michel de Gruyère, lui succéda en 1539. Mais son héritage était grevé de dettes. Il entra au service de la France avec [illegible]000 hommes, et combattit à Cérisoles en 1544. Il n'en tira aucun profit, et dut vendre au pays de Gessenai tous les priviléges que celui-ci voulut acheter. Ses dettes s'accrurent encore. Il était en querelle avec Berne et Fribourg, qu'il avait refusé de reconnaître pour souverains, et ne pouvait espérer aucun secours de l'empereur, dont il avait soutenu l'ennemi. Cité par ses créanciers devant le tribunal d'une diète géné-

[illegible] cantons, en 1555, il ne put [illegible] [illegible] agents [illegible] [illegible] payèrent [illegible] pays. La [illegible] dans la partie [illegible] France ne [illegible] rien faire [illegible] ; celui-ci [illegible] son [illegible] il trouva [illegible] deux [illegible] ne répondirent pas. [illegible] pour lui, lorsque la [illegible] de Gruyère, arrivée au [illegible] (haute Bourgogne), en 1570, [illegible]

[illegible] Pierre de Gruyère, qui [illegible] l'état ecclésiastique et qui avait [illegible] général du comté par le chapitre de [illegible], prononça l'éloge funèbre du duc Michel devant le peuple assemblé. J. V.

[illegible] de la Suisse ; [illegible] *la Collection des écrits de J.-G. de [illegible]* ; [illegible] *Comté de Gruyère*, Lausanne, 3 vol. in-8°.

GRYPH, en latin *Gryphius* (*Christian*), philologue polonais, né à Fraustadt (Prusse polonaise), en 1649, mort à Breslau, en 1706. Après avoir achevé ses études aux universités allemandes, où il fit de grands progrès dans diverses langues, il fut nommé professeur de latin et bibliothécaire à Breslau. Il conserva cette dernière place jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Entwurf von geistlichen und weltlichen Ritterorden* (Essai sur les ordres eccles. et civ.); Leipzig, 1697 ; — *Traité sur l'origine et le progrès de la langue allemande* (en allemand); Breslau, 1708 ; — *Fasciculus primus et secundus [illegible]* ; 1690 ; — *Diatribe de Scriptoribus Galliæ et Lotharingiæ* ; publ. dans le recueil de Jean-Albert Fabricius ; — *Dissertatio de scriptoribus historiam seculi XVII illustrantibus* ; Leipzig, 1710.

N. K.

Acta Eruditor., Leipzig, 1706. — Niceron, *Mémoires*, t. [illegible] — [illegible], *Allgem. gel.-Lexikon*, vol. XI.

GRYLLUS (Γρύλλος), fils aîné de Xénophon, tué en 362, avant J.-C. Lorsque la guerre éclata entre l'Élide et l'Arcadie, en 365, au sujet des villes de la Triphylie, Xénophon et ses deux fils, Gryllus et Diodore quittèrent leur résidence de Scyllus, et se rendirent à Corinthe. Gryllus servit dans la cavalerie athénienne envoyée au secours des [illegible] contre les Thébains, et fut tué à la bataille de Mantinée. Il était de tradition chez les Athéniens et les Thébains qu'Épaminondas avait reçu le coup de la main de Gryllus, et ce fait était représenté dans la bataille peinte par Euphranor sur le Céramique. Les Mantinéens, bien qu'ils attribuassent la mort d'Épaminondas à Machærion, honorèrent Gryllus de funérailles

publiques, [illegible] lui élevèrent une [illegible] [illegible] Laerce [illegible] l'éloge [illegible] [illegible]

[illegible] Laerce, II, [illegible] [illegible] V, [illegible] [illegible] *Var. Hist.*, III, 3. — [illegible] [illegible] VIII, 9, [illegible]

GRYNÆUS ou [illegible] nommé *Major*, théologien [illegible] logue allemand, né en [illegible] de Hohenzollern), mort le [illegible] Il fit ses études à [illegible] seigna ensuite la langue [illegible] même ville, à Bude et à [illegible] à Tubingue pour introduire [illegible] dans l'église des réformes que [illegible] Wurtemberg l'avait chargé [illegible] enfin en 1536 à Bâle, où [illegible] d'enfance de Mélanchthon [illegible] vin, Thomas Morus et autres [illegible] hes du siècle de la réforme [illegible] les nouvelles doctrines avec [illegible] nête homme qui est [illegible] bonne. Dangereusement [illegible] prises, il parvint toujours [illegible] persécutions de ses adversaires [illegible] tection de quelques [illegible] grandes qualités de Grynæus [illegible] plus vif intérêt. Il fut [illegible] et au colloque de Worms [illegible] en Angleterre pour conférer avec [illegible] et assista Érasme de Rotterdam [illegible] mort. Il partagea l'amour [illegible] nier pour les lettres classiques [illegible] coup aux progrès des [illegible] magne. Ce fut lui qui découvrit [illegible] aux bords du Rhin, les [illegible] Tite Live et qui les remit à [illegible] devons la publication de [illegible] crit (1) (Bâle, 1531, in-fol.). Les [illegible] vaux de Grynæus sont : [illegible] la *Vie d'Agésilas* de Plutarque [illegible] *Homélies* de saint Jean Chrysostome [illegible] mière épître de saint Paul [illegible] quelques *Traités* d'Aristote [illegible] des *Vies* de Plutarque en latin [illegible] tion des *Œuvres de Platon* [illegible] avec des corrections et des [illegible] mière édition grecque des [illegible] Bâle, 1537, in-4°, et de l'[illegible] mée, ibid., 1538, in-fol. ; — [illegible] *gionum ac insularum* [illegible] *tarum, cum tabula cosmog*[illegible] 17 *scriptoribus conscriptis* [illegible] 1532, 1535, 1537, 1555, in-fol. [illegible] lation, que l'on peut considérer [illegible] mière histoire générale des voyages [illegible] les relations de Marco Polo, [illegible] damosto, de Colomb, de [illegible]

(1) Le manuscrit original [illegible] conservé dans la Bibliothèque impériale [illegible] ms. 2[illegible]. *Voy.* Lambecius, t. III, p. [illegible]

[illegible]

[illegible] 1579; Bâle, 1580, in-4°. Cet ouvrage [illegible] trente-neuf ans avant [illegible] question.

[illegible] p. 680. — [illegible] n. 207, p. 772. — [illegible] cat, n. VI, p. [illegible].

GRYNÆUS (*Jean-Jacques*), troisième fils de Thomas Grynæus, théologien suisse, né à Berne, le 1er octobre 1540, mort à Bâle, le 30 août 1617 (1). Il fit ses premières études à Bâle, sous Thomas Plater, père du médecin de ce nom, et se livra ensuite tout entier à la théologie. Nommé diacre à Rœteln en 1559, il obtint en 1565 la place de ministre que son père y avait occupée, et qu'il garda pendant douze ans. Il vint alors à Bâle, où il enseigna la théologie jusqu'à l'an 1584, et de là il passa à l'université de Heidelberg, où Jean Casimir, administrateur du Palatinat, l'avait attiré. Il resta dans cette dernière ville pendant deux ans, au bout desquels il retourna à Bâle, où il exerça jusqu'à sa mort les fonctions de premier ministre de la ville. On a de lui : *Variorum Patrum Græcorum et Latinorum Monumenta orthodoxographa*; Bâle, 1569, 2 vol. in-fol.; — *Ecclesiasticæ Historia Eusebii, Pamphili, Ruffini, Socratis, Theodoreti, Sozomeni, Theodori, Evagrii, et Dorothei, in locis obscuris innumeris illustrata, dubiis explicata, mutilis restituta*; Bâle, 1571, 1588, 1611, in-fol.; — *Epitome Sacrorum Bibliorum, pars Ia, complectens Veteris Testamenti, tum librorum tum capitum, argumenta*; Bâle, 1577, in-8°; — *Character Christianorum, seu de fidei, spei et charitatis doctrina*, etc.; Bâle, 1578, in-8°; — *Synopsis Historiæ Hominis, seu de prima hominis origine, ejusque corruptione, reconciliatione cum Deo et æterna salute, theses 200 in Academia Basileensi anno 1579 propositæ. Accesserunt theses analyticæ Symboli Apostolici*; Bâle, 1576, in-8°; — *Chronologia brevis Historiæ Evangelicæ*; Bâle, 1580; — *Sciagraphia Sacræ Theologiæ secundum tres methodi formas, synthesim, analysim et definitionem, delineata. Item theses 60, complectentes præcipua quædam religionis nostræ capita et totidem de studio theologico*; Bâle, 1577, in-4°; — *Censura theologica de prima Antichristianorum errorum origine*; Heidelberg, 1484; — *Theoremata et Problemata theologica*; Bâle, 1590, 3 vol.; — *De Viris illustribus quorum opera Deus in reformandis ecclesiis usus est*; 1602; — un grand nombre de commentaires et de discours.

R. LINDAU.

Tob. Magiri, *Eponymolog.* — Crenius, *Animadv. Philolog.*, P. XIII, p. 132-138; P. XVI, p. 82-84. — Jo. Fabricius, *Historia Biblioth.*, P. VI, p. 418-421. — Dan. Gerdes, *Florileg. Lib. rar.*, p. 152. — *Catal. Biblioth. Bunav.*, t. I,

(1) Et non le 21 août 1618, comme le dit la *Biographie Michaud.*

vol. II, p. 1248. — *Athenæ Rauricæ in professoribus Veteris Testamenti*, n. VI, p. 29-34. — M. Adami, *Vitæ Theologorum Germanorum*. — Niceron, *Mémoires*, vol. XXXVII, p. 307-315. — Witte, *Diar. Biogr.*, ad. an. 1617. — Freher, *Theatr. claror. Viror.*, t. I, p. 392. — Ubsè, *Leben der berühmtesten Kirchen Scribenten*, p. 196. — Zeltner, *De Viris theolog.*, Alsdorf, p. 64, sqq.

GRYNÆUS (*Jean*), théologien suisse, né en 1805, à Leufelfingen (canton de Bâle), mort le 11 avril 1744, à Bâle. Il étudia la théologie, et acquit en même temps de très-bonnes connaissances des langues orientales. Durant les dernières sept années de sa vie il occupa une chaire à la faculté théologique de Bâle. On a de lui : *Opuscula Theol. miscell.*; Bâle, 1746, in-8°, qui le montrent comme savant théologien et philologue. R. L.

Catal. Bibl. Bunav., t. I, vol. II, p. 1288. — *Athenæ Rauricæ in professoribus Novi Testamenti*, n. XIV, p. 79-81. — M. Lutz, *Nekrol. denkw. Schweizer aus dem XVIIIten Jahrh.*; Aarau, 1812, p. 187.

GRYNÆUS (*Simon*), théologien et philologue, dernier représentant d'une famille illustre en Suisse, né en 1725, à Bâle, et mort en 1799, dans cette même ville. A l'exemple de ses ancêtres, il s'adonna à l'étude de la théologie. Il aimait passionnément les belles-lettres, et fut très-versé dans la littérature française, anglaise et latine. On lui doit une traduction de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* et des traductions de *Juvénal*, de *Thomas a Kempis*; de l'*Éloge de la Folie* d'Érasme, de plusieurs ouvrages anglais, etc. Tous ces travaux parurent anonymes. R. L.

M. Lutz, *Nekrol. denkw. Schweiz. aus d. XVIIIten Jahrh.*

GRYPH, en français *Gryphe*, en latin *Gryphius* (*Sébastien*), imprimeur allemand, né à Reutlingen (Souabe), en 1493, mort à Lyon, le 7 septembre 1556. Il vint encore jeune s'établir à Lyon, où il ouvrit ses ateliers d'abord rue Thomassin, puis dans une maison devenue l'hôtel de Liergues, de la rue Sala. Il se rendit célèbre par la netteté de ses caractères et la correction de ses éditions. Il avait pris pour emblème un griffon sur un cube lié par une chaîne à un globe ailé. Sa devise était : *Virtute duce, comite fortuna*, empruntée à Cicéron; quelquefois il y substitua ces deux vers de Juvénal :

Nullum numen abest si sit prudentia; sed te
Nos facimus, fortuna, deam, cœloque locamus.

Maittaire (t. II, p. 266-277) a donné la liste des ouvrages sortis des presses de Gryph entre les années 1528 et 1555; quoique quelques-uns y soient omis, leur nombre dépasse trois cents, ce qui est très-remarquable pour cette époque et prouve quelle était alors l'activité de l'imprimerie de Lyon. Nous citerons seulement sa belle *Bible* latine de 1550, dont les caractères sont purs, arrondis et les plus grands qui eussent paru jusque alors. Quelques fautes, de très-peu d'importance, sont indiquées dans un errata; que Gryph plaça non pas à la fin, comme on le fait d'ordinaire, mais immédiatement après le titre, se faisant gloire de ce petit nombre de fautes dans un ouvrage d'une telle étendue. Cependant en général ses éditions offrent peu de charme aux yeux, à moins, ce qui est rare, que le papier n'ait conservé sa blancheur.

Jules-César Scaliger, en tête de son livre *De Causa Linguæ Latinæ* (Lyon, 1540, in-4°), écrivait à Gryph : « Tuam, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem his nostris lucubratiunculis et præesse volui et moderari », etc. Conrad Gesner lui dédia le douzième livre de ses *Pandectes*, et fit l'éloge de cet habile imprimeur dans une épître dédicatoire, où l'on remarque ces mots : « Innumeris libris, optima fine, summaque diligentia elegantiaque procussis, maximam tibi gloriam peperisti. » Dolet lui dédia aussi le quatrième livre de ses poésies: « Et amicitiæ quæ tibi mecum jamdudum intercedit, pignus æternum atque perpetuum »; et Jean Voulté composa sur lui l'épigramme suivante, dans laquelle il le compare aux deux plus habiles imprimeurs de l'époque :

Inter tot norunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes : languet cætera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpsit Colinæus, utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

Dans son édition des *Nugæ*, Lyon, 1538, Nicolas Bourbon lui adressa ces vers :

En tibi committo mea ludicra, candide Gryphi,
Ut subeant lucem pumice tersa tuo;
Interea, dum plura tibi ac meliora parantur
Quæ nondum limam sustinuere satis,
Ergo tuo ex prælo fac talis prodeat iste
Ut volitet toto splendidius orbe liber.

Les premières impressions de Gryph datent de 1528, et ses dernières de 1547. La plus remarquable est *Commentaria Linguæ Latinæ* de Dolet (1536), formant deux vol. in-fol. chacun de 1800 colonnes, dont la correction est telle qu'elle n'a nécessité qu'un errata de huit fautes. Cet ouvrage est imprimé en caractères italiques, caractères que Gryph employait de préférence aux romains. Le frontispice est décoré d'un bel encadrement, dans lequel on voit les Muses avec les grands poëtes et prosateurs grecs et romains présidés par Salomon, placé entre Platon et Socrate.

Charles Fontaine, dans ses *Étrennes à certains seigneurs et dames de Lyon*, a composé sur Gryph ce bizarre quatrain :

La grand'griffe qui tout griffe
A griffé le corps de Gryphe;
Le corps de ce Gryphe; mais
Non le los, non, non, jamais!

Bayle, *Dict. hist.* — Chevillier, *Origine de l'Imprimerie*, p. 180. — Baillet, *Jugements des Savants*, t. I, p 208. — Ménage, *Anti-Baillet*. — De Vauprivas, *Prosopographie*. — Bayle, *Dictionnaire critique*. — Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, t. II, p. 591. — L'abbé Pernetti, *Les Lyonnais dignes de Mémoire*, t. I, p 301.

GRYPH (*Antoine*), imprimeur français, fils du précédent, exerça avec distinction l'état de son père, dont il soutint la réputation. La seconde édition du *Thesaurus Linguæ Latinæ*, qui contient plus de 3,000 colonnes grand in-folio, est encore regardée comme une œuvre hors ligne. Il se servait de la même marque et devise que son père.

GRYPH (*François*), imprimeur français du milieu du seizième siècle, et frère de Sébastien

Gryph, habitait Paris. Il se fit aussi remarquer par son savoir. Au contraire de son frère, il se servait plutôt du caractère *romain* que de l'*italique*. Il avait gardé pour marque le griffon de sa famille, mais en avait changé la devise en celle de *Vires et Ingenium*.

Un troisième frère, *Jean*, imprimait à Venise avec la devise du griffon entourée d'un bel encadrement.

Plusieurs autres membres de cette famille se sont encore distingués dans la profession d'imprimeur, en Italie, en Allemagne et en Hollande. La forme de leur nom s'est altérée suivant le pays qu'ils habitaient : c'est ainsi qu'à Venise, à Padoue, ils prennent le nom de *Griffio*, à Hambourg celui de *Greeff*, etc. A. F.-D.

Jean-Théodore Leubscher, *Schediasma de claris Gryphiis*, Brieg, 1702, in-4° ; le même, *Ἀποσπασμάτα litteraria*, Breslau, 1708, in-4°. — *Nova litteraria*; Hambourg, 1706, p. 88 et 91, et 1706, p. 9. — Dibdin, *Decameron*, t. II, p. 124.

GRYPHIANDER (*Jean*), historien et jurisconsulte allemand, né vers la fin du seizième siècle, à Oldenbourg, mort en décembre 1652. Il commença ses études à Brunswick; mais pour vivre il fut forcé de se faire pendant quelque temps négociant. Ensuite il acheva ses études à Helmstaedt et à Iéna. Il fut nommé dans cette dernière ville professeur d'histoire et de poésie en 1612. Deux ans après, il se fit recevoir docteur en droit. En 1618 il fut nommé conseiller et juge dans sa ville natale. On a de lui : *Phœnix Poetarum carminibus celebratus et commentario illustratus*; 1618, in-4° ; — *De Insulis Tractatus, in quo plurimæ quæstiones de mari, fluminibus, littoribus, portubus, aquæductibus, navigationibus excutiuntur*; Francfort, 1624, in-4° : cet ouvrage contient un exposé historique sur toutes les questions dans lesquelles les mers et les fleuves jouent un rôle; — *Commentarius de Weichbildis Saxonicis, sive Colossis Rulandinis urbium quarumdam Saxonicarum*; Francfort, 1625, in-4° ; Strasbourg, 1666, in-4° ; ouvrage intéressant, dans lequel Gryphiander réunit les documents historiques et fabuleux de l'histoire de Roland, et où il examine l'origine des statues gigantesques connues en Saxe sous le nom de colosses de Roland; — *Œconomicorum legalium, seu de arte acquirendi et conservandi patrimonii, Libri II*; Brême, 1662 : publié par le fils de Gryphiander. On a encore de lui : *Meditationes Politico-Juridicæ*, et *Collegium Politicum*. E. G.

Freher, *Theat. erudit. Virorum*. — Beyer, *Professores Ienenses*, p. 1014. — Zeumer, *Vitæ Professorum Jenensium*, class. IV, p. 161. — Bayle, *Dict.*

* **GRZEPSKI** (*Stanislas* GREPIUS ou), philologue et mathématicien polonais, né dans le duché de Varsovie, en 1526, mort en 1572. Il fut professeur à l'université de Cracovie. Ses principaux ouvrages sont : *Duo Poemata Gregorii Nazianzeni theologi : alterum de virtute hominis, alterum de vitæ itineribus et vanitate rerum, hujus sancti, scholiis explicata*; Cracovie, 1561 : c'est un commentaire sur l'un des ouvrages de saint Grégoire de Nazianze; — *De multiplici siclo et talento hebraico. Item de mensuris hebraicis, tam aridorum quam liquidorum*, etc.; Anvers, 1568; — *Geometrya*, t. I. *Miernicka Nauka* (Géométrie ou Étude des mesures, tracée d'après les ouvrages grecs et latins); Cracovie, 1566. N. K.

Chodyniecki, *Dykcyonarz Uczonych Polakow* (Dictionnaire des Polonais érudits), tom. I.

GUA DE MALVES (*Jean-Paul* DE), mathématicien et polygraphe français, né à Carcassonne, en 1713, mort en 1788. Il embrassa l'état ecclésiastique, et se livra plus particulièrement à l'étude des mathématiques. Il obtint la chaire de philosophie au Collége de France, et la conserva quelques années. En 1740 il était au nombre des membres de l'Académie des Sciences. Homme entreprenant, il s'engagea dans des entreprises qui compromirent à la fois sa fortune et sa santé. En 1754, il forma un projet d'exploitation des mines d'or du Languedoc, et se chargea de l'essai, qui ne réussit pas. Un procès avec sa famille acheva de le ruiner, et il mourut dans l'indigence. Il était membre de la Société des Arts de Londres et de l'Académie de Bordeaux. On a prétendu que ce fut lui qui donna à Diderot l'idée et le plan de l'*Encyclopédie*. Il a publié les ouvrages suivants : *Usage de l'analyse de Descartes pour découvrir, sans le secours du calcul différentiel, les propriétés ou affections principales des lignes géométriques de tous les ordres*; Paris, 1740, in-12; — *Voyage d'Anson autour du monde*. trad. de l'anglais, 1740, in-4°, ou 4 vol. in-12; — *Dialogues entre Hylas et Philonoüs contre les sceptiques et les athées* par G. Berkeley, trad. de l'angl.; Amsterdam (Paris), 1750 et 1785, in-8°; — *Essai sur les causes du déclin du commerce étranger de la Grande-Bretagne*, trad. de l'angl. du cavalier Decker; 1757, 2 v. in-12; — *Discours pour et contre la réduction de l'intérêt de l'argent*, traduits de l'angl., avec un avant-propos du traducteur; Wesel et Paris, 1757, in-8°. GUYOT DE FÈRE.

Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — *Annuaire de l'Aude*, 1851.

* **GUACANAGARI**, cacique haïtien, né dans la seconde moitié du quinzième siècle, mort en 1499. Ce chef, qui fit la première alliance des Indiens avec les Espagnols, appartenait à la race des Igneris. Il dominait dans la grande île de Guisquey, ou d'Haïti, le beau territoire baigné par le golfe de la Samana, depuis l'Artibonite jusqu'au delà de Monte-Christo. Ce territoire fertile portait le nom de Marien, et comprenait cinq provinces : *Baynoa*, *Guahaba*, *Haitey*, *Ignamuco* et *Dahabon*. Il s'en faut bien que l'histoire puisse le placer parmi ces chefs sauvages dont le courage brutal avait asservi son île. Très-supérieur aux Caraïbes, il était parvenu à un degré de civilisation qu'on peut mettre hardiment au-dessus de la civilisation naissante de

[illegible] Guacanagari [illegible] Christophe Colomb [illegible] de la ville du Cap. A côté du bourg de Guacanagari fut établi le premier fort construit par les Européens dans le Nouveau Monde. Lors du départ [illegible] Christophe Colomb confia le commandement de ce poste à Diego de Arana, [illegible] Pedro Gutierrez [illegible]. Les Européens laissés [illegible] se montaient en tout à 43 hommes (à 38 ou 39 selon [illegible]). Ce fut le 2 janvier 1493 que Christophe Colomb [illegible] ses compagnons [illegible] la protection de Guacanagari et qu'il [illegible] Puerto-Real. Ainsi que nous le prouve Oviedo, le fort aurait [illegible] alors offrait [illegible] aux Espagnols. Bâti avec les [illegible] d'un navire échoué, renforcées par des [illegible], il aurait pu les préserver contre les [illegible] des Ignéris et même contre le courage formidable des Caraïbes (1). L'amiral n'eut pas plus tôt quitté les rivages de l'île que les nouveaux colons, s'abandonnant à tous les [illegible], soulevèrent les populations [illegible] contre eux. Ils s'étaient divisés et périrent tous sans exception. L'innocent Guacanagari ne put les sauver d'une destruction [illegible]. Lorsque Christophe Colomb se présenta de nouveau devant ces rivages et demanda compte au jeune cacique des hommes qui lui avaient été confiés, à défaut du courage qu'il eût dû puiser dans sa bonne foi, Guacanagari tenta donc tirer de ce mauvais pas en employant la ruse. Il feignit d'avoir été dangereusement blessé en défendant les chrétiens. Sa défense avait été réelle; il avait tenté de défendre ses hôtes contre la fureur de Caonabo et de May Reni, mais sa blessure offrait si peu de gravité qu'on pouvait la croire feinte. Cette circonstance n'échappa point à l'esprit observateur et défiant du P. Boïle, ce religieux qui avait accompagné Colomb lors de son second voyage à la suite d'une fausse pieuse dont la responsabilité doit tomber tout entière sur Ferdinand. Le P. Boïle, dans son zèle exagéré, voulait que l'on s'emparât de la personne de Guacanagari; Christophe Colomb résista. Mais la [illegible] du cacique ne tarda pas à le perdre. [illegible] à passer sa vie au sein des voluptés [illegible], que permettaient le doux climat du [illegible] et l'[illegible] [illegible] les [illegible] l'[illegible] l'[illegible] soumettre ses [illegible] soumis au [illegible] jours [illegible] à la [illegible] lui [illegible] et aurait lui indiquer d'[illegible] [illegible] voulu la [illegible] quel [illegible] que l'on [illegible] lointe, l'interprète [illegible] un mot n'avait été [illegible] et cependant au bout de [illegible] [illegible], ce [illegible] compagnons, [illegible] avec lui au sein des [illegible] inaccessibles. Les [illegible] dès lors abandonnés aux [illegible] [illegible] peine, et une [illegible] [illegible] encore la [illegible] [illegible], lorsqu'il [illegible] [illegible] à Caonabo, [illegible] repéons, le chef de la [illegible] contre eux; on [illegible] durant cette guerre des [illegible] diens, et il eut la douleur de [illegible] taine pour laquelle il avait [illegible] lomb. Après cette mort [illegible] de l'amiral, et lui [illegible]

Documents particuliers.

GUACCIMANI ou [illegible], littérateur italien, né à Ravenne, [illegible] dans la même ville, en 1616. Il [illegible] la carrière militaire, puis [illegible] Hongrie plusieurs [illegible] Il revint dans sa ville natale [illegible] culture des lettres. On a de lui [illegible] *notti di autori diversi* [illegible] *nostra*; Ravenne, 1623, in-[illegible]

Ginanni, *Memorie storico-critiche degli scrittori ravennati.*

GUACCIMANI (*Joseph-Jean*) [illegible] de la même famille que le [illegible] venne, en 1652, mort à Rome, [illegible] la seconde moitié de sa vie à [illegible] lents poétiques lui firent [illegible] tecteurs. Malheureusement, [illegible] veries de l'alchimie, dépensa [illegible] argent à chercher la pierre [illegible] mourut dans l'indigence. On a de [illegible] *toria della santissima Vergine* [illegible] *guerre e miserie dell' Europa* [illegible] 1696, in-4°; — *La Nave d'Argo* [illegible] *propria ed il merito del conte* [illegible] ode; Rome, 1699, in-fol.

Ginanni, *Mem. stor. degli Scritt. Rav.*

GUADAGNI (en français [illegible]) [illegible] florentine, qui occupa les [illegible] son pays. Elle compte douze [illegible]

(1) « Il fue [illegible] quindecim [illegible] de [illegible] [illegible] la [illegible] capitana [illegible] [illegible] que se pudo fabricar en la costa. » Voy. Oviedo, t. I, édit. de l'Académie.

[illegible] Salles de jour [illegible] y entraient [illegible] le commerce. Il [illegible] riche comme [illegible] noms sont: [illegible] l'expulsion [illegible] pour la [illegible] du peu- [illegible] condamné dans sa [illegible] emparé du [illegible] Bernardo Guadagni [illegible] il ne cessa [illegible] du gouvernement [illegible] plusieurs [illegible] devoit le [illegible] 1537, Guadagni [illegible] ses jours. [illegible] à Lyon, rendit de [illegible] prêta même [illegible] la bataille de Pavie. [illegible] Charles Quint [illegible] maître d'hôtel [illegible] charges. Tho- [illegible] de ses reve- [illegible] de Lyon, et [illegible]

[illegible] était maître [illegible] que par sa [illegible] qualité [illegible]

[illegible] et de Pernette [illegible] en 1500. Dès l'âge [illegible] vaillamment. Il [illegible] de Saint-André, [illegible] bataille de Renty, [illegible] la reprise de [illegible] duc François de [illegible] de Thionville, [illegible] (2-22 juin [illegible] importantes. [illegible] sénéchal et le nomma [illegible] Plus tard il [illegible] quatre gentils- [illegible] Charles IX Guil- [illegible] à enlever aux pro- [illegible] et Bourges. Il se [illegible] de Dreux (1562). Il [illegible] sous les ordres [illegible] Charles de Bris- [illegible] à ses frais [illegible] hommes d'ar- [illegible] pour le service de [illegible] de son ordre. [illegible] de Médicis, Gua- [illegible] il mit son poignard [illegible] de cette reine lors [illegible] l'expression ter- [illegible]

[illegible] de gueules à la croix [illegible] charger une tête de [illegible] deux lions au naturel.

ville d[illegible] ment [illegible] bassadeur en [illegible] retour de ses [illegible] et gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Le 24 février 1589, Lyon s'étant insurgé en faveur de la Ligue, Guadagni fut chassé de la ville, et rejoignit l'armée de Henri III. Après l'assassinat de ce roi, le comte Guadagne se rallia à Henri IV, qui le chargea de plusieurs transactions délicates. Il mourut peu après, de la douleur que lui causa la perte de son fils unique, *Gaspard*, qui fut tué par les ligueurs dans une embuscade à Verdun-sur-Saône. *Guillaume* de Guadagne avait épousé Jeanne de Sugny, dont il laissa cinq filles. L'aînée, *Diane*, fut mariée à Antoine d'Hostun, baron de La Baume. Leur fils aîné, *Balthazar*, reprit le nom et les armes des Guadagni; il mourut sénéchal et lieutenant du roi du Lyonnais pour Henri IV.

Guillaume II, duc de Guadagni, fils de Balthazar et de Renée du Clos, né à Lyon, fut lieutenant général en France. En 1664, le duc de Beaufort s'étant emparé, le 22 juillet, de Gigeri (Barbarie), il en confia le gouvernement à Guadagni. Celui-ci fut bientôt bloqué par les Maures; il abandonna ses canons, ses équipages dans la nuit du 29 au 30 octobre, et s'embarqua avec sa garnison. Ce départ se fit avec tant de précipitation qu'un bâtiment qui portait la plus grande partie du régiment de Picardie, sombra en vue des côtes sous le poids de son chargement: il ne paraît pas qu'aucun des passagers ait pu être sauvé. Plus tard Guadagni entra au service des princes italiens, et commanda les flottes papale et vénitienne. Il obtint de brillants succès sur les Turcs.

Giambatista, diplomate florentin, frère de Guillaume Ier. Il avait pris la carrière ecclésiastique. L'un des favoris de Catherine de Médicis, il la servit activement dans ses trames politiques. Charles IX l'attacha comme conseiller ou plutôt comme surveillant à La Noue lorsque ce seigneur vint traiter avec les protestants de la reddition de La Rochelle (5 novembre 1572). En juin 1574, Catherine de Médicis le dépêcha de nouveau auprès de Gontaut de Biron, qui commandait les forces catholiques dans le Poitou et qui se trouvait alors en présence de La Noue. Le P. Guadagni réussit à amener une trêve de deux mois entre les deux partis. En octobre et décembre 1586, Guadagni fut encore chargé par la reine de traiter avec Henri de Navarre; il ne put convaincre ce prince des bonnes intentions de la cour de France, mais il amena les conférences de Saint-Bris (10 et 14 décembre 1586). On ignore l'époque de sa mort.

Bernardo-Gaetano, en religion *Jean-Antoine de Saint-Bernard*, prélat italien, né à Florence, le 14 septembre 1674, mort après 1733. Il était fils du marquis Donato-Maria de Guadagni et de Maria-Madalena Corsini, sœur du pape Clément XII. Il fit profession dans l'ordre

des Carmes déchaussés, au couvent d'Arezzo (Toscane), le 11 novembre 1700. Après avoir été successivement maître des novices, plusieurs fois prieur et provincial à Florence, il fut nommé par le pape Benoît XIII, le 20 décembre 1724, à l'évêché d'Arezzo, et il reçut le 26 novembre 1730 le pallium, des mains de Clément XII. Le 24 septembre 1731 le même pontife le créa cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts. Ce pape lui assigna en même temps les congrégations des évêques de l'immunité, de la discipline régulière, et des sacrés rits. Le 28 février 1732, Jean-Antoine de Saint-Bernard fut nommé vicaire général de Rome. Il exerça cette fonction jusqu'à sa mort. A. DE L.

De Thou, *Historia sui temporis*, l. LIII, p. 647, et l. LXXXXIIII, p. 405. — Davila, liv. V. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique des Grands-Officiers*, etc. — Tristan, *La Toscane française*. — Le P. Ménétrier, *Éloge historique de la Maison de Guadagne*. — *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 271-288. — Auberi, *Histoire des Cardinaux*. — Monglat, *Mémoires*, t. LI, p. 131. — Limiers, *Histoire de France*, l. V, p. 58. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 205, 289; t. XX, p. 229, 501; t. XXV, p. 56. — Pernetti, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 176; t. II, p. 19.

GUADAGNI (*Léopold-André*), jurisconsulte italien, né le 21 novembre 1705, à Florence, mort le 6 mars 1785. A cause de la faiblesse de ses yeux, il ne suivit pas la profession de son père, qui était médecin. S'étant destiné à la jurisprudence, il alla l'étudier à l'Académie de Pise, où il eut pour maître Averanius. Il cultivait en même temps concurremment les littératures latine, italienne et grecque, pour laquelle Salvini avait été son maître. Sur le conseil de Facciolati, il voulut ensuite se rendre à l'université de Padoue; et pour y être admis, il publia en 1731 sa dissertation sur les lois des censeurs. Mais le sénat de l'université de Pise le retint, en lui confiant la même année une chaire d'Institutes. Sa réputation fut bientôt si répandue que les républiques de Gênes, de Lucques et autres lui demandèrent des consultations de droit. En 1742 Guadagni fut appelé à la chaire de Pandectes, par suite des plaintes des autres professeurs d'Institutes, qui n'avaient presque plus d'auditeurs; il garda cet emploi jusqu'à sa mort. Les ouvrages de Guadagni se distinguent par une latinité des plus élégantes; la pureté de son style était si bien reconnue, qu'on le priait souvent de composer des inscriptions funéraires et autres, ce dont il s'acquittait avec beaucoup de bonheur. Quant à la jurisprudence, il se montra, comme il en faisait ouvertement profession, un sectateur de l'école de Cujas, de cette école qui allie l'étude du droit romain avec celle de toute l'antiquité classique. Le commentaire publié par Guadagni sur les Institutes a le mérite de joindre à l'explication historique de ce texte des interprétations lumineuses concernant son application pratique. On a de Guadagni: *Dissertazione circa le Leggi censorie*, insérée dans les *Novelle letterarie*, Venise, 1731; il y expose au long les fonctions législatives des censeurs romains; — *De Florentino Pandectarum exemplari, an sit Justiniani archetypum et an ex eo ceteri qui supersunt Pandectarum libri emanaverint*, dans le tome IV des *Symbolæ litterariæ* de Gori; réimprimée avec des adjonctions de Walch, Iéna, 1755, in-8°: Guadagni résout la première des questions qu'il se pose, négativement; la seconde affirmativement; — *Institutionum liber I, cum adnotationibus*; Pise, 1758, 2 vol. in-8°: un troisième volume suivit, dans lequel ne se trouve commenté que le premier titre du second livre; — *Exercitationes in Jus civile*; Pise, 1766, 3 vol., in-8°. On a encore de Guadagni plusieurs discours latins, dont l'un, intitulé *De Periculis ex copia subsidiorum in litterarum studio cavendis*, est dirigé contre les études superficielles faites à l'aide de manuels. E. G.

Fabroni, *Vitæ Italorum*, t. XIII, p. 46.

GUADAGNI (*Gaetano*), contraltiste italien, né à Lodi, vers 1725, mort à Padoue, en 1797. Il fut l'un des plus célèbres chanteurs italiens du dix-huitième siècle. Il débuta à Parme en 1747. En 1754 il vint à Paris, et chanta avec beaucoup de succès au concert spirituel et devant la cour à Versailles. De retour en Italie, il créa le rôle de *Telemacco*, que Gluck avait écrit pour lui, et y produisit une vive impression. L'illustre compositeur le fit engager en 1766 à Vienne pour représenter son *Orfeo*, où Guadagni atteignit le plus haut degré de perfection. L'année suivante il visita Londres, et revint à Venise chanter l'*Orfeo* de Bettoni. Ce fut pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe, qui lui valut le titre de chevalier de Saint-Marc. Il se rendit en 1770 à Vérone et de là à Dresde, où l'appelait l'électrice régente de Saxe. En 1776 il quitta la cour de Saxe pour celle de Prusse, et reçut des marques de satisfaction de Frédéric II. En 1777 il se retira à Padoue, et ne voulut plus chanter que dans les cérémonies religieuses. Il avait amassé une fortune considérable, dont il faisait usage avec intelligence et générosité. Les qualités principales du talent de Guadagni, outre la beauté de la voix, consistaient dans l'expression et l'art de déclamer le récitatif. E. D—s.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*. — Gervasoni, *Biografia*, etc.

* **GUADAGNINI**, famille d'habiles luthiers italiens, dont plusieurs membres existent encore à Naples; les plus renommés sont:

Lorenzo, né à Plaisance, sur la fin du dix-septième siècle. Il apprit son état à Crémone, chez le célèbre Stradivari, et s'établit successivement à Plaisance, puis à Milan. Il copia la forme des instruments de son maître, particulièrement pour les violons, qu'il fit en général d'un petit modèle: « Les ouïes, dit Fétis, en sont d'une forme élégante, les filets bien tracés, et le vernis fort beau. Cependant on remarque que la troisième corde est sourde dans la plu-

[illegible]

GUADALAXARA Y XAVIERO (*Marcos*), [illegible] [illegible] ses ouvrages [illegible] Philippe IV lui [illegible] On connaît de lui : [illegible] et quinta parte de la *Historia pontifical y catholica*, [illegible] Madrid et Barcelone, 1613, 1614 et 1630, in-fol. Les deux premières parties appartiennent à Gonzalve de Illescas, [illegible] *Memorable expulsion y justissimo destierro de los Moriscos de España*; Pampelune, 1613, in-4°; [illegible] *destierro de los Moriscos de Castilla hasta el valle de Ricote*, [illegible] *fuerza y puerto de Alarache*; Pampelune, 1614, in-4°; — [illegible] *Indulgencias y gracias concedidas a la orden de Nuestra Señora del Carmen*; — *Tesoro espiritual de la orden del Carmen*; Saragosse, 1618, in-8°; trad. en italien par le P. Elie Marengi, 1624; — *Milagrosa Vida y Muerte de santa Maria-Magdalena de Pazzis, natural de Florencia, de la orden de Nuestra Señora del Carmen*, trad. de l'italien de Vicenzo Puccini; Saragosse, 1627, in-8°. Le P. Guadalaxara a laissé en manuscrit [illegible] *dalena de Pazzis*; — *Vida y Hechos del venerable* [illegible] *Mastrepila*; — *Vida de S. Alberti de Trapana* (publiée depuis la mort de l'auteur); — *Arte de bien morir*. Ces manuscrits se conservaient dans le couvent des Carmes de Saragosse.

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Scriptorum Hispaniæ*, t. II, [illegible]

GUADET (*Marguerite-Élie*), homme politique français, l'un des chefs du parti girondin, né à Saint-Émilion (Bordelais), le 20 juillet 1758, guillotiné à Bordeaux, le 15 juin 1794. Dès l'âge de quinze ans il vint à Bordeaux, y fit son droit et débuta dans la carrière du barreau. Comme la majorité de ses collègues, parmi lesquels brillaient au premier rang Vergniaud et Gensonné, il accepta avec faveur les principes de la révolution, et se dévoua dès lors à la chose publique. En 1789, il réunit, lors des élections pour les états généraux, un nombre considérable de suffrages; mais son âge l'empêcha d'être nommé.

[illegible] qu'il montra [illegible], où il [illegible] souvent [illegible] élu à l'Assemblée législative (septembre 1791). Dès lors commença le rôle éclatant qu'il joua dans les luttes politiques de [illegible], rôle qui devait être pour [illegible].

[illegible] à Paris il [illegible] Vergniaud [illegible], qui marchait alors avec [illegible] Brissot en tête du parti populaire. Doué d'une âme forte et d'une parole entraînante, Guadet était également propre à réchauffer [illegible] d'une assemblée parlementaire [illegible] la précipiter vers le dénouement; il relevait [illegible] par une physionomie [illegible], où la passion s'allumait [illegible] dès que le discours. Disciple de Brissot, il était moins profond, mais aussi courageux et plus [illegible]; s'il n'égalait pas la splendide éloquence de Vergniaud, sa parole, plus âpre, frappait des coups également terribles; leurs [illegible] moins, mais le craignaient davantage. Ardent à la tribune, comme la plupart de ses collègues, il agissait peu au dehors, et n'avait aucune influence sur les masses populaires. Quelques historiens l'ont surnommé le Danton de la Gironde; mais nous pensons que ce surnom convenait mieux à Isnard. Le 5 octobre, quatre jours après l'ouverture de la session, il fit son début à la tribune; il y monta pour appuyer Couthon, qui proposait l'adoption d'un nouveau cérémonial à observer avec le roi et la suppression des titres de *sire* et de *majesté*. « Le roi, dit Guadet, qui s'accoutumerait à régler dans nos séances le mouvement de son corps, croirait bientôt qu'il peut régler aussi le mouvement de nos âmes. » Le 18 il dénonça le ministre de la justice au sujet de l'exécution de la loi d'amnistie, affirmant que les aristocrates étaient relâchés tandis que les patriotes restaient détenus. Le 28 octobre il appuya une motion ayant pour but d'enjoindre à Monsieur (depuis Louis XVIII), frère du roi, de rentrer en France dans le délai de deux mois : cette motion fut décrétée deux jours après. Au commencement de novembre, il demanda que les émigrés fussent déclarés suspects de conjuration, et que si au 1er janvier 1792 ils n'étaient pas rentrés dans le royaume, on les poursuivît comme conspirateurs et on leur infligeât la peine de mort. Il voulut aussi que le séquestre fût mis sur leurs biens, et que la nation en perçût les revenus. L'Assemblée adopta ces diverses propositions. Peu de temps après, un député ayant demandé qu'on mît en accusation les frères du roi, Guadet répondit ironiquement « qu'il fallait réserver cette mesure pour les ennemis du peuple », et la fit ajourner au 1er janvier. Le 25 novembre il proposa, avec Albitte, d'exclure les prêtres dissidents des temples servant aux cultes autorisés et salariés par la nation, et de permettre la vente des autres monuments religieux. [illegible] l'application [illegible] les Suisses [illegible] Châteauvieux. Il fut [illegible] du parti [illegible] plus tard Collot d'Herbois [illegible] le roi avait sanctionné [illegible] publics. Le 2 janvier 17[illegible] nommé pour faire [illegible] jusqu'à [illegible] ajourna [illegible] princes frères du roi [illegible] gratuite. Le 14 suivant [illegible] lorsque Gensonné vint [illegible] du comité diplomatique [illegible] traités et l'attitude de [illegible] qui, d'accord avec les [illegible] dans un congrès sur [illegible] la France. Guadet quitte [illegible] s'élançant à la tribune : « [illegible] d'un congrès ! s'écrie-t-il [illegible] plus souvent formé [illegible] patrie et jusques à quand [illegible] nos ennemis nous [illegible] et nous outrageant par leurs [illegible] bien punis ceux qui [illegible] de la possibilité d'une [illegible] pourrait porter au crime [illegible] auraient l'espoir, et ce [illegible] prévoir. Apprenons donc [illegible] la nation est résolue de [illegible] tion tout entière ou de [illegible] elle ! » (Applaudissements [illegible] leurs acclamations à celles [illegible] de l'Assemblée, et de toutes [illegible] cris *Vivre libre ou mourir* [illegible] *mort !*) Guadet reprend : « [illegible] tous plutôt que de permettre [illegible] seule atteinte à notre liberté [illegible] tant même de décréter que [illegible] comme infâme, traître [illegible] crime de lèse-nation, tout [illegible] exécutif, tout Français qui [illegible] directement, soit indirectement [illegible] dont l'objet serait d'obtenir [illegible] notre constitution, [illegible] France et les rebelles ! [illegible] une place aux traîtres, et [illegible] l'échafaud ! » Le décret [illegible] adopté à l'unanimité, et [illegible] pour présider la [illegible] mettre à Louis XVI la [illegible] bée. Ce triomphe éleva [illegible] seule à la hauteur d'[illegible] prudence quelque peu [illegible] sot, l'esprit politique de [illegible] de suite remplacé aux [illegible] *feuillants*, déjà ébranlé [illegible] bonne. Prêts à tout, à [illegible] le pouvoir, ils [illegible] la position sans en [illegible] conserver ainsi leur popul[illegible] Guadet donna le coup de grâce [illegible]

en appuyant les accusations de Brissot et de Vergniaud et en faisant décréter la mise en jugement de De Lessart, ministre des affaires étrangères, qui s'était coalisé avec Bertrand de Molleville pour renverser Narbonne. Dès lors le triomphe de la Gironde fut assuré. Ses chefs persistèrent à rester en dehors de la nouvelle combinaison ministérielle; ils cherchèrent autour d'eux quels étaient les hommes nuls par eux-mêmes, mais inféodés à leur parti, dont ils pouvaient faire des ministres; il leur fallait des instruments, et non des maîtres, en un mot des séides dévoués, qu'ils pussent tourner à leur gré contre le roi ou contre les montagnards. Ils crurent les avoir trouvés lorsqu'ils eurent fait nommer Dumouriez aux affaires étrangères, avec la haute main sur le portefeuille de la guerre, que conserva de Graves, Roland à l'intérieur, Clavière aux finances, Lacoste à la marine, Duranthon à la justice (24 mars). Louis XVI parut très-satisfait du choix et de l'activité de ses nouveaux ministres, et réussit à le faire croire. La Gironde, qui au fond n'était républicaine que par méfiance du roi (1), cessa de l'être alors, et durant quelque temps Guadet s'abstint de faire de l'opposition systématique contre la cour. A sa honte, il se prononça, le 14 avril, pour que l'on couvrît par une amnistie les affreux massacres de La Glacière à Avignon; il est vrai que plusieurs députés de son parti se trouvaient compromis dans ces assassinats.

Cependant, le ministérialisme de Guadet et de ses collègues ne fut pas de longue durée; Dumouriez, arrivé au pouvoir par leur intermédiaire, voulut s'y maintenir par la protection royale, et la division éclata entre lui et ceux des ministres qui, comme Roland et Clavière, étaient restés fidèles à la Gironde. Une dernière circonstance acheva de brouiller le général avec ses anciens amis; il avait demandé en entrant au ministère six millions pour dépenses secrètes; les feuillants s'y étaient opposés, mais la Gironde avait fait triompher sa demande. Pétion avait demandé des fonds pour la police de Paris, Dumouriez lui avait alloué trente mille francs par mois; mais, cessant d'être girondin, il ne les paya qu'une fois. En même temps on apprit qu'il venait de consacrer cent mille francs pour ses plaisirs ou à des dépenses inutiles. La probité étant la principale vertu des girondins, ils craignirent avec raison que les dilapidations de leur protégé ne fussent tournées contre eux. Guadet et ses collègues se virent donc forcés de rentrer dans les rangs de l'opposition. Le 3 mai, Guadet dénonça *L'Ami du Roi* en même temps que *L'Ami du Peuple*, et fit rendre un double décret d'accusation contre Royou et Marat, rédacteurs de ces deux feuilles : c'était, en affichant de l'impartialité, assez dire au peuple et au roi que ni l'un ni l'autre ne prévaudrait contre la volonté de la Gironde. En même temps les girondins poussèrent Servan au ministère de la guerre, où il remplaça de Graves, dominé par Dumouriez. Guadet n'avait jamais partagé les illusions de Gensonné sur ce général; aussi le ménagea-t-il peu. Il alla jusqu'à demander que les ministres engageassent le roi à prendre pour directeur un prêtre assermenté. Dumouriez répondit justement que les ministres ne pouvaient ni ne devaient intervenir dans les pratiques religieuses du roi, et fut approuvé par Vergniaud et Gensonné; mais la querelle n'en fut pas moins vive, et la rupture devint définitive. La Gironde ne se regardait plus comme maîtresse de Louis XVI depuis que Dumouriez s'en était emparé. Indécis jusque là entre la république et la monarchie, ils avaient surtout cherché le pouvoir, prêts à le saisir où ils le rencontreraient. Ne pouvant l'obtenir par le roi, ils jugèrent qu'il y avait plus de sûreté à saper le trône qu'à le consolider, et ils se tournèrent du côté des exaltés (1).

Le 19 mai Guadet provoqua la suppression du million que la liste civile attribuait aux frères du roi : c'était une conséquence naturelle, puisque ces princes avaient été déclarés en état d'hostilité contre la France. Le 20 il attaqua vivement le juge de paix Larivière, qui avait décerné des mandats d'amener contre Merlin de Thionville, Chabot et Bazire, coupables suivant la cour d'avoir affirmé sans preuves l'existence d'un complot autrichien. Le 28 il demanda que de La Porte, directeur de la manufacture de Sèvres, fût appelé à la barre pour s'expliquer sur les ballots de papiers brûlés par ses ordres (2). Le 30 il appuya la proposition de licencier la garde royale et de mettre en accusation le duc de Brissac, chef de ce corps. Quelques jours après, il vota la déportation hors du royaume des prêtres non assermentés. Le 18 juin, lorsqu'on lut à l'Assemblée nationale la lettre où La Fayette manifestait le dessein de défendre par les armes la monarchie constitutionnelle contre les envahissements de la démocratie, Guadet soutint que cette lettre « digne d'un nouveau Cromwell, » n'était pas du général, ou qu'on avait abusé de sa signature. Sur la protestation de Matthieu Dumas en faveur de La Fayette et contre ce qu'il appelait « une atroce calomnie », il s'exprima ainsi : « Oui, je le répète, cette lettre ne peut être du fils aîné de la liberté ! M. de La Fayette doit savoir que lorsque Cromwell tenait un langage pareil, la liberté était perdue en Angleterre. Or je ne me persuaderai jamais que l'émule de Washington veuille imiter le protecteur de la Grande Bretagne. Il faut ou s'assurer qu'un lâche s'est couvert du nom de M. de La Fayette, ou prouver par un

(1) Thiers, *Hist. de la Révolution française*, t. II, liv. V, *Assemblée législative*, p. 83. Consulter aussi Lamartine, *Hist. des Girondins*, et Villaumé, *Hist. de la Révolution*.

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. II, liv. XIII, p. 261.

(2) Ces papiers étaient une *Vie secrète de la reine Marie-Antoinette*.

grand exemple au peuple français que vous n'avez pas fait un vain serment en jurant de défendre la constitution. L'habile argumentation de Guadet eut un plein succès; et malgré une foule de membres, qui vinrent attester qu'ils reconnaissaient la signature du général, la lettre n'en fut pas moins renvoyée au comité des Douze pour en constater l'authenticité. Elle fut ainsi privée de l'impression et de l'envoi aux départements. Huit jours après la journée du 20 juin, lorsque La Fayette vint à la barre de l'Assemblée demander la répression des excès commis contre le monarque, et que le président lui eut répondu que sa demande serait examinée, Guadet comprit l'utilité de détruire l'effet produit par le discours probe et énergique du général. Il s'élança aussitôt à la tribune, et s'écria : « Au moment où j'ai vu M. de La Fayette, une idée bien consolante s'est offerte à mon esprit : Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs, ainsi les Autrichiens sont vaincus. L'illusion n'a pas duré longtemps : nos ennemis sont toujours les mêmes, nos dangers extérieurs n'ont pas changé; et cependant M. de La Fayette est à Paris ! Il se constitue l'organe des honnêtes gens et de l'armée ! Ces honnêtes gens, qui sont-ils ? Cette armée, comment a-t-elle pu délibérer ? Mais d'abord qu'il nous montre son congé. Je n'examinerai pas si M. de La Fayette, qui ne voit dans le peuple français que des factieux entourant et menaçant les autorités, n'est pas lui-même entouré d'un état-major qui le circonvient; mais je ferai observer à M. de La Fayette qu'il manque à la constitution en se faisant l'organe d'une armée légalement incapable de délibérer, et que probablement aussi il a manqué à la hiérarchie des pouvoirs militaires en venant à Paris sans l'autorisation du ministre de la guerre. » Le reste de son discours ne fut ni moins fougueux ni moins finement ironique. Il finit par demander que le ministre fût interrogé sur-le-champ pour savoir s'il avait ordonné ou permis à M. de La Fayette d'abandonner ainsi, en présence de l'ennemi, le corps placé sous son commandement. Cette motion ne fut pas appuyée, mais le discours de Guadet n'en fit pas moins une vive impression, et agrandit encore la brèche faite à la popularité du général. Toutefois, au moins autant pour empêcher la Montagne d'arriver au pouvoir que par peur des excès populaires, les girondins résolurent de faire une dernière tentative auprès de la cour. Le 16 juillet Guadet présenta, au nom de la commission extraordinaire nommée à cet effet, un projet de message au roi, où l'assemblée déclarait que « la France saurait se sauver toute seule si le roi compromettait son salut. » Quoique ferme et énergique, ce langage avait cessé d'être en rapport avec l'opinion publique, qui ne s'arrêtait plus que devant l'abdication ou la déchéance du roi. Par l'entremise du peintre Boze, Louis XVI fit engager les chefs de la Gironde à lui présenter un mémoire sur leurs vues et sur la position générale des partis. Ils y consentirent, et firent une lettre qui fut signée par Guadet, Gensonné et Vergniaud. Ils y disaient qu'il n'était plus temps pour le roi de se dissimuler que sa conduite ambiguë était la cause de l'agitation publique et de la violence des clubs; que de nouvelles protestations seraient inutiles ou paraîtraient dérisoires : qu'il fallait des actes décisifs pour rassurer le peuple, qu'il fallait d'ailleurs éloigner les armées étrangères, rappeler Roland, congédier La Fayette, qui ne pouvait plus servir utilement, soumettre la liste civile à une comptabilité publique, rendre une loi pour l'éducation constitutionnelle du jeune dauphin (1) et déclarer solennellement la souveraineté de la nation. A ces conditions, franchement exécutées, ils espéraient calmer l'effervescence des démocrates, et avec le temps faire recouvrer au monarque la confiance qu'il avait complétement perdue. Guadet accepta même une entrevue secrète aux Tuileries. La nuit couvrit cette démarche, qui n'était pas sans danger. « Une porte et un escalier dérobé, rapporte M. de Lamartine, le conduisirent dans un appartement où le roi et Marie-Antoinette l'attendaient seuls. La simplicité et la bonhomie de Louis XVI triomphaient au premier abord des préventions politiques des hommes droits qui l'approchaient. Il accueillit Guadet comme une dernière espérance. Il lui peignit l'horreur de sa situation comme roi et surtout comme époux et comme père. La reine versa des larmes devant le député. L'entretien se prolongea longtemps dans la nuit. Des conseils furent demandés, donnés et non suivis peut-être. La bonne foi était des deux côtés dans les cœurs; la constance et la fermeté de résolution n'y étaient pas. Quand Guadet voulut se retirer, la reine lui demanda s'il ne désirait pas voir le dauphin; et, prenant elle-même un flambeau sur la cheminée, elle le conduisit dans un cabinet où le jeune prince était couché. L'enfant dormait. Les charmes de sa figure, son sommeil tranquille dans ce palais troublé, cette jeune mère, reine de France, se couvrant, pour ainsi dire, de l'innocence de son fils pour exciter la commisération d'un ennemi de la royauté, attendrirent Guadet. Il écarta de la main les cheveux qui couvraient le visage du dauphin, et l'embrassa sur le front, sans le réveiller. « Élevez-le pour la liberté, madame; elle est la condition de sa vie, dit Guadet à la reine, et il déroba quelques larmes sous ses paupières. » Ces démarches n'eurent pas de lendemain : la cour n'eut pas de peine à faire rejeter par Louis XVI les propositions des triumvirs bordelais. La lettre de ceux-ci, retrouvée dans l'armoire de fer, devint contre eux un des principaux chefs d'accusation.

(1) « Cette condition seule, fait observer M. Thiers, prouve que les girondins ne considéraient pas la monarchie comme un avenir insupportable et que la république ne fut désirée par eux qu'en désespoir de tout autre mode de gouvernement.

Il faut attribuer à l'espérance qu'avaient les girondins de voir leurs avis écoutés les ménagements qu'ils gardèrent chaque fois que l'on voulut soulever dans l'Assemblée la question de déchéance, tous les jours agitée dans les clubs, dans les groupes populaires, demandée par des pétitions; mais les moyens de transaction échouèrent, et la catastrophe prévue et redoutée arriva bientôt. La journée du 10 août dépassa toutes les prévisions. Le peuple venait de faire la république, mais comme le peuple fait tout quand il est sans direction supérieure, c'est-à-dire par le désordre, par le fer, par le feu, par le sang. Quant à l'Assemblée, son rôle était passif : elle ne fit qu'enregistrer la volonté populaire. Les girondins furent terrifiés de ce résultat; mais ce fut leur rôle constant de préparer l'événement, de l'attendre, sans lui demander d'avance son secret et l'avenir qu'il recélait. Ce système d'imprévoyance fit de ces hommes les instruments de la révolution, et ne leur permit jamais d'en devenir les chefs. Aussi les emporta-t-elle tous avec elle ailleurs et plus loin qu'ils ne voulaient aller. Aussi, malgré les efforts de Vergniaud, de Guadet et de Gensonné, qui tous trois présidèrent successivement l'Assemblée dans la journée du 10 août, le roi fut-il déclaré non pas seulement suspendu, comme ils le voulaient, mais déchu, comme le demandaient la Montagne et la commune de Paris. Roland, Clavière et Serran, les protégés de la Gironde, rentrèrent, il est vrai, au ministère, et deux autres ministres, Monge et Lebrun, étaient de son choix; mais on leur avait adjoint Danton, et Danton, à lui seul, dominait le conseil. Il plaçait ses créatures, faisait partager à ses amis les profits de la révolution, et enlevait toute influence aux girondins.

Cependant, le 30 août Guadet demanda et fit décréter la dissolution de la commune de Paris; mais l'Assemblée, reculant devant les menaces des factieux, rapporta son décret. Les massacres du 2 septembre, auxquels les girondins n'eurent pas le courage de s'opposer activement, mais qu'ils flétrirent à la tribune, vinrent augmenter les causes d'inimitié qui existaient entre les deux partis.

Réélu à la Convention dès le 23 septembre, Guadet se joignit à Vergniaud, à Rebecqui et à Barbaroux pour attaquer les députés de Paris et surtout Robespierre, qu'il affectait de confondre avec Marat, « ne voulant pas souiller sa bouche de ce nom impur ». Robespierre depuis longtemps ne désignait les membres de la Gironde que sous le nom d'*intrigants* : ceux-ci, de leur côté, lui prodiguaient les noms d'ambitieux, de nouveau Cromwell, de tyran, etc. Les deux partis succombèrent successivement sous cet échange d'accusations vagues et calomnieuses. Le 29 octobre Louvet formula une attaque plus directe contre Robespierre; Guadet se présenta pour soutenir la lutte. Robespierre, effrayé des applaudissements prodigués à ses adversaires, demanda jusqu'au 5 novembre pour préparer sa réponse. Durant ce temps les girondins firent passer plusieurs décrets, et obtinrent la soumission du conseil général de la commune; mais l'Assemblée au jour décisif, après avoir écouté Robespierre, passa à l'ordre du jour sur la motion de Louvet. « Ainsi, dit Thiers, finit cette célèbre accusation, qui fut une véritable imprudence. »

Toute la conduite des girondins est caractérisée par cette démarche; ils éprouvèrent une généreuse indignation, ils l'exprimèrent avec talent, mais ils y mêlèrent assez de ressentiments personnels, assez de conjectures et de suppositions pour donner à ceux qui aimaient à s'abuser une raison de ne pas les croire, à ceux qui redoutaient une action d'énergie un motif de l'ajourner, à ceux qui affectaient l'impartialité un prétexte pour rejeter leurs conclusions. Les montagnards, vainqueurs, adressèrent à leurs antagonistes le reproche absurde de vouloir sacrifier Paris à l'invasion étrangère et de se réfugier dans les départements et au delà de la Loire; on leur reprocha encore de vouloir rompre l'unité nationale et composer des quatre-vingts-trois départements quatre-vingt-trois États égaux entre eux et unis par un simple lien fédératif. On ajoutait qu'ils voulaient par là détruire la suprématie de Paris et s'assurer une domination personnelle dans leurs départements respectifs. C'est alors que fut imaginée la grande fable du fédéralisme. Il est vrai que lorsque la France avait été envahie par les Prussiens, qui menaçaient la capitale, les girondins, loin de désespérer de la France, avaient songé, dans cette extrémité, à se retrancher dans les provinces méridionales et à y continuer la guerre en y transportant les principaux moyens d'action et de gouvernement; il est vrai qu'en voyant les excès et les désordres commis à Paris au nom de la liberté, ils avaient plusieurs fois discuté si les départements ne devraient pas intervenir d'une manière plus énergique. Mais de là à un projet formel de régime fédératif il y avait un abîme. Quelques girondins, et surtout Brissot et Buzot, ne voyaient au surplus rien de coupable dans un pareil système, et demandaient si après tout la Nouvelle Amérique, la Hollande, la Suisse étaient moins libres et moins heureuses pour vivre sous un gouvernement fédératif. Ces conversations, méchamment interprétées, donnèrent un certain poids aux attaques des jacobins. Guadet et Vergniaud protestèrent toujours contre ces calomnies.

Lors du procès du roi, la majorité fut d'accord sur la culpabilité; mais la Montagne voulait porter un jugement définitif, tandis que la Gironde, refusant de prendre sur elle la responsabilité d'un pareil acte, voulait l'appel au peuple; l'appel fut rejeté. Sur l'application de la peine Guadet vota la mort, mais avec sursis; le sursis fut rejeté encore, et de tous les biais employés par les Girondins il ne ressortit qu'une seule chose, c'est qu'il leur répugnait d'envoyer Louis XVI à l'échafaud et qu'ils

n'osaient l'avouer. Vers cette époque des tentatives de rapprochement furent essayées par Danton entre la Gironde et la Montagne; Barbaroux déclara qu'il ne pouvait y avoir aucune alliance « entre le vice et la vertu ». Guadet, de son côté, ne contribua pas peu à envenimer la lutte, et son opiniâtreté fit souvent échouer les projets de réconciliation qui auraient pu ramener la paix au sein de la Convention. Danton l'ayant conjuré, au nom du bien public d'abjurer tout ressentiment, Guadet repoussa ces propositions, ce qui lui attira cette apostrophe prophétique de Danton : « Tu veux la guerre : tu auras la mort. »

Le 9 mars Guadet appuya vivement Lanjuinais demandant que la juridiction du tribunal extraordinaire ne s'étendît pas au delà du département de la Seine. Le lendemain, s'étant réuni à Buzot pour demander le rapport de l'article qui portait que les jurés seraient pris exclusivement à Paris et dans les quatre départements limitrophes, Duhem l'interrompit en criant : « Nous ne pouvons entendre un conspirateur ! » Des menaces de mort se firent entendre de toutes parts; et pour la première fois les girondins comprirent que le péril devenait imminent pour eux.

Cependant le combat était engagé, et au mois d'avril Guadet et Vergniaud eurent à leur tour à se défendre contre les attaques de la Montagne. Robespierre porta la parole en cette occasion; il ne ménagea pas Guadet, qui sut répondre avec un rare talent d'improvisation. Guadet repoussa surtout l'accusation d'avoir correspondu avec Dumouriez : « Mais, ajoutait-il, j'aurais eu des liaisons avec lui qu'il ne s'en suivrait pas que j'aurais partagé ses intrigues criminelles. Conquérant victorieux, je l'admirai; conspirateur, je saurai le condamner ! Eh ! crois-tu donc, Robespierre, que Brutus n'aimait pas ses enfants ? Brutus avait des liaisons naturelles avec eux : cependant Brutus les condamna, et personne ne le supposa complice de leurs crimes. » Puis, reprenant hardiment l'offensive il rappela les intelligences de Danton et de Dumouriez. « Ah ! tu m'accuses, moi ! s'écria Danton; tu ne connais donc pas toute ma force ?.. Je te répondrai; je prouverai tes crimes ! » Guadet, toujours impétueux, toujours entraînant, arracha les applaudissements de l'Assemblée; mais dès lors il ne se fit plus d'illusion sur le résultat de la lutte. En vain un de ses amis lui faisait espérer le peuple, plus juste, se rapprochant des girondins et reconnaissant leur patriotisme. « C'est impossible ! lui dit Guadet; nous ne pouvons promettre au peuple que du pain, et cela en échange de son travail; nos ennemis, au contraire, lui offrent sans travail toutes les jouissances de la fortune et du pouvoir : il n'est pas difficile de prévoir quel sera son choix. » Le 15 avril en effet les députés de trente-cinq sections de Paris se présentèrent pour demander l'expulsion de vingt-deux représentants; le nom de Guadet figurait en première ligne. Cette demande illégale fut rejetée. Représentée le 20, avec plus d'insistance, elle fut encore repoussée; mais ce fut le commencement de cette série de récriminations et de violences dont l'issue fut la catastrophe du 31 mai. Les girondins avaient perdu toute popularité dans la capitale par leurs attaques incessantes contre la députation de Paris. Le 24 avril, jour où la populace ramena en triomphe Marat, Guadet demanda que le siége de la Convention nationale fût transféré à Versailles; cette fois la majorité des députés ne répondit pas à son appel. Le 14 mai il vint lire une adresse des Bordelais, qui menaçaient Paris d'une éclatante vengeance s'il était porté atteinte à la personne de leurs mandataires. L'Assemblée vota l'impression et la distribution de cette adresse; Guadet, profitant de ce dernier triomphe, proposa le 18 mai de casser les autorités de Paris, de remplacer dans les vingt-quatre heures la commune et de convoquer les suppléants de l'Assemblée à Bourges, dans la crainte d'une dissolution violente de la Convention. Cette motion fut repoussée; mais l'Assemblée, sur la proposition de Barrière, institua une commission de douze membres destinée à surveiller d'une manière permanente la chose publique et à préparer les mesures d'ordre général. Cette commission fut composée exclusivement de girondins; malheureusement ils ne surent pas se servir du pouvoir exceptionnel qu'ils avaient entre les mains, ni prévenir les insurrections des 31 mai et 1er juin. Compris dans la liste des vingt-deux députés décrétés d'accusation le 2 juin, Guadet monta encore à la tribune; mais dans la journée même il quitta Paris, et se réfugia dans le Calvados, où Brissot, Louvet, Barbaroux, Salles, etc., vinrent le rejoindre. Ils appelèrent aux armes les populations des départements voisins. Leur voix eut peu d'écho, et l'armée qu'ils avaient assemblée et mise sous les ordres du général royaliste Wimpfen fut facilement dissipée. Guadet et la plupart de ses collègues allèrent alors chercher un refuge dans la Gironde; mais déjà la Convention y avait rétabli son pouvoir. Les proscrits gagnèrent secrètement Saint-Émilion, séjour de la famille de Guadet. Le 6 octobre 1793 Tallien vint faire à Saint-Émilion des perquisitions, auxquelles échappèrent les proscrits. Huit mois plus tard les recherches recommencèrent. Le 15 juin 1794, au point du jour, toutes les carrières de la ville de Saint-Émilion, la ville elle-même et les maisons de Guadet père et de sa famille se trouvèrent cernées. Guadet et Salles furent trouvés dans la maison de Guadet père, et conduits à Bordeaux devant une commission militaire, qui n'eut qu'à constater leur identité, car ils avaient été mis hors la loi. « Bourreaux, faites votre office, dit Guadet aux membres de la commission; allez, ma tête à la main, demander votre salaire aux tyrans de ma patrie. Ils ne la virent jamais sans pâlir; en la voyant abattre, ils pâliront encore. » Jusque sur l'échafaud Guadet conserva toute sa fermeté. Il voulait parler, lorsqu'un roulement de

[illegible]

[illegible] Walhenhe, [illegible]

GUAIFER, [illegible] prince [illegible] dans la seconde moitié du [illegible] siècle, forma, en 861, une conspiration contre [illegible] prince de Salerne, qui s'était rendu odieux aux Salernitains par [illegible], et se fit proclamer à sa place. L'empereur Louis II [illegible] [illegible] de ce changement, [illegible] pour [illegible] les Sarrasins, qui [illegible] le rétablissement d'Adémar; Guaifer [illegible] Louis II [illegible], mais il ne put en obtenir la confirmation de son usurpation. [illegible] que même qu'Adémar fût [illegible] Guaifer [illegible] les yeux à son prisonnier, et de la sorte le rendit incapable de reprendre le pouvoir. Il continua donc de gouverner Salerne, qu'il [illegible] avec succès contre les Sarrasins de [illegible]. En 877, Guaifer associa à son gouvernement son fils Guaimar Ier ou Waimare. La fin de son règne ne présente aucun fait intéressant. A. de L.

Erchempert, *De Gestis* [illegible] — [illegible] — Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, [illegible].

GUAIFRE (*Erchempert*), [illegible], né à Salerne, vivait dans le [illegible] siècle. Il entra parmi les moines du Mont-Cassin sous la direction de l'abbé Didier, et se fit remarquer par sa piété, son savoir et son éloquence. On a de lui : *Vita sancti Secundini, episcopi Trojani* (Puglia), imprimé dans le 1er vol. de l'*Italia sacra*; — des *Homélies sur l'Avent, sur les fêtes de Noël, de l'Épiphanie, sur les dimanches de la Septuagésime, des Rameaux, sur la Cène*; — *Martyrium sancti Lucii papæ*; — des poëmes à la louange du Pauliac [illegible] la résurrection d'un homme qui [illegible] fut ressuscité par saint [illegible] [illegible] sion de quelques habitants de Salerne; — *Vita sancti Martini, episcopi*, etc. Ces livres [illegible] étaient conservés dans la bibliothèque du couvent du Mont-Cassin. [illegible]

Ughelli, *Bibliotheca sacra*, t. I. — [illegible], *Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, [illegible]. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*.

GUAIMAR ou WAIMAR Ier, surnommé de *Mauvaise Mémoire*, sixième prince de Salerne, régna de 877 à 901. Il était fils de Guaifer, qui l'avait associé au pouvoir dès 877. Il régna seul à la mort de son père (880). Il fut continuellement en guerre avec les Sarrasins, qui le pressèrent vivement. Trop faible pour résister seul plus longtemps, il mit ses États sous la protection de l'empereur d'Orient, Léon VI, dit *le Philosophe*; mais celui-ci, au lieu de lui venir en aide, fit une tentative pour s'emparer de Salerne. Guaimar s'allia alors avec Gui, duc de Spolète, dont il avait épousé la fille, Vitée, et tous deux parvinrent à expulser les Grecs, en 895. Guaimar, en 893, s'était donné pour collègue son fils Guaimar II. Cette

précaution ne fut pas inutile; car en 897, étant dans le château d'Avellino, le châtelain, nommé Adelferio, qui avait à venger quelque injure particulière, lui fit crever les yeux pendant la nuit. Cette trahison acheva d'aigrir le caractère de Guaimar Ier, déjà enclin à la violence; sa cruauté ne connut plus de bornes, et exaspéra ses sujets; ils le reléguèrent dans le couvent de Saint-Maxime, et ordonnèrent à son fils de prendre les rênes du gouvernement.

GUAIMAR II, surnommé *de Bonne Mémoire*, septième prince de Salerne, fils du précédent, régna de 893 à 933. Il commença à gouverner seul en 901, et peu après son avénement prit les armes pour soutenir les intrigues de Pierre, évêque de Bénévent, contre son prince, Aténulfe. Cette fois le succès fut pour la bonne cause, et Guaimar dut solliciter la paix. En 929 il réunit ses armes à celles de Landolfo, fils d'Aténulfe, pour attaquer les Grecs dans l'Apulie. En 933 il partagea le pouvoir avec son fils Gisulfe Ier. Il vivait encore en 943.

GUAIMAR III, treizième prince de Salerne, mort en 1027. Il était le second fils du Toscan Jean-Lambert, qui s'était emparé, on ne sait comment, du gouvernement de Salerne. Guaimar, à la mort de son frère aîné, Gui, en 988, fut associé au pouvoir par son père. Il eut d'abord à lutter contre les Sarrasins, qui ravagèrent souvent ses États et le tenaient comme assiégé dans sa capitale. Vers 1003 quarante pèlerins normands, revenus de la Terre Sainte sur des vaisseaux d'Amalfi, se trouvaient à Salerne lorsqu'une flotte sarrasine vint insulter cette ville et en exiger une contribution. Les habitants du midi de l'Italie s'étaient abandonnés aux délices de leur climat; ils n'étaient pas moins énervés que les Grecs, et avaient perdu presque tout courage: ils allaient donc lâchement payer le tribut demandé, lorsque les quarante chevaliers normands demandèrent à Guaimar des armes et des chevaux, se firent ouvrir les portes de la ville, chargèrent les Sarrasins, et les mirent en désordre. Les Salernitains suivirent alors l'exemple donné par les braves étrangers. Conduits par leur duc, ils complétèrent la défaite des musulmans, dont les cadavres couvrirent la campagne; un petit nombre des vaincus put seul regagner les vaisseaux. Guaimar combla d'honneurs et de présents ses libérateurs; il essaya de les fixer à sa cour par les promesses les plus brillantes; et lorsqu'il les vit déterminés à quitter la Campanie, il les supplia d'inviter du moins de sa part des hommes de leur nation et aussi braves qu'eux à venir l'aider à repousser les infidèles. Il promit des terres et des richesses à ceux qui voudraient s'établir près de lui. S'il se délivra ainsi des Sarrasins, il attira les aventuriers qui plus tard régnèrent sur une grande partie de la péninsule (*voy.* DRENGOT). Guaimar III avait épousé Gaitelgrime, dont il eut trois fils, *Jean* et *Gaimar*, qui eurent part au pouvoir, et *Pandulfe*, qui fut duc de Sorrento. En 1016, suivant la coutume, Gaimar III s'associa son fils aîné, *Jean II*; il le perdit en septembre 1018, et le 21 du même mois il lui substitua son second fils, Guaimar IV, encore en bas âge.

GUAIMAR IV, quatorzième prince de Salerne, né vers 1025, assassiné en 1052. Il succéda à son père en 1031. En 1038 il se donna pour collègue son fils aîné, *Jean III*, qui mourut deux ans après. Son frère Gisulfe II le remplaça. Guaimar agrandit d'abord ses États par le don que lui fit l'empereur Conrad le Salique de la principauté de Capoue, dont il avait dépouillé Pandolfe IV, et par la conquête d'Amalfi avec l'aide des Normands. En 1040 il envahit le duché de Sorrento; il porta ensuite ses armes dans la Calabre et l'Apulie, fonda en 1044 la forteresse de Squillace, et mit le siége devant Bari. Tout à coup la fortune l'abandonna: en 1047, l'empereur Henri III le força à restituer la principauté de Capoue à Pandulfe V. Jusque ici les Normands avaient suivi ses drapeaux; mais ayant mécontenté ses dangereux auxiliaires, il se vit rapidement réduit par eux à Salerne et à Amalfi; encore les habitants de cette dernière ville souffraient-ils impatiemment la perte de leur liberté. En 1052, ils formèrent une conspiration, et pendant que Guaimar se rendait d'Amalfi à Salerne, ils le tuèrent, sur le bord de la mer, de trente-six coups de poignard. Guaimar IV laissa quatre enfants: *Gisulfe II*, qui lui succéda; *Jean*; *Sikelgaïte*, femme du célèbre Robert Guiscard; et *Gaitelgrime*, mariée en premières noces à Jourdain, prince de Capoue, et en secondes à Hugues de Païda. A. D'E—P—C.

Romuald de Salerne, *Chronica*. — Léon d'Ostie, *Chronic. Mont.-Cassin.*, t. IV, l. II, cap. XXXVII, p. 362. — *Salernitani Paralipom.* — Dom Blasi, *Series Principum qui Langobardorum ætate Salerni imperarunt*; Naples, 1785. — Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. I, p. 284. — Muratori, *Antiq. Ital. mediæ ævi*, t. I; le même, *Annales*, t. VI. — Erkempert, *De Gestis Princip. Benevent.* — *Chronica Amalphitani*, c. I, p. 203 et seq. — Cave, *Chronica*.

* **GUAINERIUS**, médecin italien, vivait au quatorzième siècle. On manque de renseignements sur son compte; il écrivit un traité *De Venenis*, qui fut imprimé in-folio, sans lieu ni date, et qui est accompagné d'un traité *De Peste*, où l'on trouve des détails sur cette fameuse épidémie dite *la mort noire*, qui ravagea l'Europe à partir de 1348. G. B.

Hain, *Repert. Bibliogr.*, t. I, P. II, p. 383.

GUALA-BICHIERI (*Jacques*) (1), cardinal italien, né à Verceil, dans la seconde moitié du douzième siècle, mort en mai 1227. Il était de la célèbre famille des Bichieri, qui avait joué un rôle important dans le gouvernement de la république de Verceil. Après avoir fait des études brillantes en droit canon, il fut nommé à l'âge de vingt-et-un ans chanoine de la cathédrale Eusébienne. S'étant rendu à Rome en 1205, il fut créé dans la même année cardinal par Inno-

(1) Plusieurs historiens du moyen-âge le désignent par le nom de *Gualo* ou *Walon*.

[illegible]

GUALANDI (*Odoardo*), [illegible] né à [illegible] siècle, mort à Rome le 17 [illegible] [illegible] il fut nommé par [illegible] évêque de [illegible] en 1557. [illegible] Camille Gualandi [illegible] à Rome. Gualandi [illegible] On a de lui : [illegible] Rome, 1598 et 1604, in-fol. [illegible]

GUALANDI (*Bergola*), poëte italien du dix-septième siècle, mort à Bologne, le 23 juillet 16[illegible]. Il étudia la théologie et la jurisprudence, et exerça pendant plusieurs années les fonctions de protonotaire apostolique et de vicaire général de Parme. On lui doit un recueil de poésies lyriques [illegible] Bologne, 1631. [illegible]

GUALANDI (*Michelangelo*), littérateur italien, né à Bologne, le 3 mars 1793, issu d'une ancienne famille originaire de Pise, mentionnée par le Dante au XXXe chant de l'*Enfer* :

Gualandi con Sismondi e con Lanfranchi [illegible]

et dont les membres occupèrent les premières charges dans la république de Pise. [illegible] Gualandi [illegible] se livrer tout entier à son goût pour les arts. Habitant à Bologne [illegible] l'avait rendu célèbre par les [illegible] et de leur école, il y réunit autour de lui une riche collection de tableaux, de dessins et de gravures de maîtres, de livres sur les arts, de curiosités de toutes sortes et surtout d'autographes, fruits de ses longs voyages en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne. Chercheur infatigable, il a su ramasser d'innombrables documents, dont il a déjà fait paraître une partie dans un recueil formant trois volumes in-8°, Bologne, 1840 à 1845, sous le titre de : *Memorie originali italiane risguardanti le belle arti*. [illegible]

[illegible]

GUALBERT [illegible] (Saint).

[illegible]

qui [illegible]

[illegible] Guaditz, [illegible]

[illegible] le [illegible] tout ce que [illegible]

Vanger [illegible]

[illegible] nombreuse, que [illegible]

[illegible] C'était [illegible]

D. Sanche, [illegible]

[illegible] la place de [illegible]

siége de la forteresse [illegible]

protégeait. [illegible]

[illegible] le [illegible]

ceux [illegible] forts [illegible]

des [illegible]

réellement un rempart [illegible]

[illegible] Aussi leur [illegible]

(1) Une ancienne chronique [illegible]

[illegible] et pour [illegible]

[illegible]

[illegible] En 1660 le gouvernement vénitien envoya l'infatigable Gualdo en Suède et en Danemark pour engager ces puissances à [illegible] contre les Turcs. Il fut depuis chargé de plusieurs missions semblables. En 1664 il était à Ratisbonne; l'empereur Léopold, [illegible] alors à ce monarque [illegible] grande faveur; il le nomma son historiographe, et l'admit dans le conseil aulique. Gualdo [illegible] sa vie [illegible] intrigues politiques, pour se délasser [illegible] à la littérature, et [illegible] Vicence, où il fut enterré, [illegible] dans l'église Saint-Laurent. Venise l'avait créé chevalier de Saint-Marc, le [illegible]. On comprend difficilement comment Gualdo-Priorato a pu trouver le temps d'écrire autant d'ouvrages qu'il en a publiés. Il faut reconnaître en lui une facilité peu commune. Il est vrai qu'il a traité surtout des événements accomplis sous ses yeux, et par cela même ses écrits présentent un grand intérêt pour l'histoire de son siècle. On a de lui : *Historia delle guerre di Ferdinando II et Ferdinando III, imperatori, et del re Filippo IV di Spagna contro Gustavo-Adolfo, re di Suetia, e Luigi XIII, re di Francia*, [illegible]

dall' anno 1630 *sino all' anno* 1639; Venise 1640, 1641, in-4°; Genève, 1642, 2 vol. in-8°; — *Il Guerriero prudente e politico*; Venise, 1640, in-4°; Bologne, 1641, in-12; — *Il Maneggio dell' Armi moderni, con un breve Compendio sopra le Guardie, Quartieri, Fortificazioni e Artigliera*; Vienne, 1642, in-12; — *Historia della Vita d'Alberto Valstain, duca di Fritland*, Lyon, 1643, in-12; trad. en latin par Josué Arndius, Rostock, 1668, in-8°; — *Histoire des Révolutions et mouvements de Naples pendant les années* 1647 *et* 1648; Paris, 1654, in-4°; on ne sait si cet ouvrage parut d'abord en italien; — *Historia delle Rivoluzioni di Francia sotto il regno di Luigi XIV, dall' anno* 1648 *sin all' anno* 1654, *con la continuazione della guerra tra le due Corone*; Venise, 1655, et Paris, 1656, in-fol.; réimprimé avec un *Aggiunta d'altri accidenti occorsi in Europa sino alla pace de' Pirenei*; Cologne, 1670, 2 vol. in-4°; une traduction anglaise de cet ouvrage, commencée par le duc de Montmouth et terminée par Williams Brandt, a paru à Londres, in-fol.; — *Historia della sacra real majesta di Cristina-Alessandra, regina di Suezia*; Modène, 1656, in-4°; — *Scena d'Uomini illustri d'Italia, singulari per nascità, per virtù, e per fortuna*; Venise, 1659, in-4°; — *Vita e Condizioni del cardinale Mazarini*, Cologne, 1662, in-4°; trad. en français, ibid.; en allemand, Francfort, 1665, in-12; en anglais, Londres, 1669, in-12; — *Relatione della Corti e Stati del serenissimo Filippo-Guglielmo, duca di Giuliers, di Neubourg*, etc.; Cologne, 1664, in-4°; — *Il Trattato delle Pace conclusa tra le due corone nell' anno* 1659, *con quanto ha havuto connessione con la medesima*, Brême, 1664, in-12; Cologne, 1669, in-8°; trad. en latin dans le tome IV *De Jure publico Imperii*, etc., Francfort, 1710, in-fol.; — *Relatione della Città e Stato di Milano, sotto il governo dell' eccel. sign. don Luigi de Guzman Ponze di Leone*; Milan, 1666, in-4°; — *Relatione delle Citte imperiali et ansiatiche di Colonia, Lubecca, Bremen et Hambourg*; Leyde, 1668, in-8°; — *Relatione dell' Arcivescovato di Saltzburg, delli Vescovati e Principati di Bamberg, d'Eistet, e dell' abbatia di Fulda*; Cologne, 1668, in-8°; — *Relatione della Città di Fiorenza e del Gran-Ducato di Toscana, sotto il regnante gran duca Ferdinando II*; ibid.; — *Relatione della città di Genova e suo dominio*; ibid.; — *Relatione delle Provincie-Unite del Paese-Basso*; ibid.; — *Relatione della Signoria di Lucca et suo dominio*; ibid.; — *Relatione del Governo e Stato delle Citte imperiali di Noremberg, Augusta, Ulm e Francfort*; ibid.; — *Relatione della Corte e Stati del serenissimo Ferdinando-Maria elettore di Baviera*; Leyde, 1668, in-8°; — *Relatione delli Elettorati di Magonza e Colonia, delli Vescovati d'Herbipoli, Munster, Paderborn et Osnabruck*; Cologne, 1669, in-8°; — *Relationi delle Corti e Stati di vari Elettori et altri Principi ecclesiastici di Germania, nello stato che s'attrovavano gli anni* 1663 *e* 1664; ibid.; — *Relatione delle Corti e Stati di vari Elettori et altri Principi secolari di Germania, nello stato che s'attrovavano negli anni* 1663 *e* 1664; ibid.; — *Relatione della Corte e Stati del serenissimo Alberto-Christiano, duca d'Holstein, de Slesvic*, etc., *e del conte d'Oldenburg*; ibid.; ces quatorze relations ont été réunies en un volume; Vienne, 1674, in-fol.; — *Historia del Ministerio del cardinale Giulio Mazarino, primo ministro della corona di Francia*, Cologne, 1669, 3 vol. in-12; trad. en français, Paris, 1669, 3 vol. in-12, et 1672, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1671, 3 vol. in-16; — *Historia di Leopoldo, cesare, divisa in tre tomi, che contiene le cose piu memorabili successe in Europa dell' anno* 1656 *sino al* 1670; Vienne (Autriche), 3 vol. 1670-1674, in-fol.; avec une continuation, *nella quale si descrive la ribellione d'Ungheria*, Vienne, 1676, in-4°; — *L'Uomo chiamato alla memoria di se stesso, e della morte*; ibid., 1676, in-4°; — *Arte della Guerra*; ibid., in-12; avec des additions du P. Giuseppe Leoncini, Rome, 1681, in-12; — *Historia di Ferdinando III, imperatore*; Vienne, 1672, in fol.; — *Vite et Attioni di Personaggi militari e politici*; ibid., 1674, in-4°; — *Lettera al Eminentissimo cardinale Barberino, decano del Sacro-Collegio, con la quale si dà ragguaglio a S. E. di quanto è passato negli augustiss. terzi sponsali di S. M. Cesarea; col piu che di festivo e rigardevole s'è fatto nella cesarea corte per tutto il corso del carnevale dell' anno* 1677; ibid., in-fol.; — *Teatro del Belgio, o sia descrizione della Diecisette-Provincie del medesimo, con le piante delle citte e fortezze principali*; Francfort, 1683, in-fol. (posthume).

L—z—e.

Michel-Ange Zorzi, *Vita di Galeazzo Gualdo-Priorato*, dans les *Opuscoli scientifici*, t. IV; Venise, 1728, in-12. — *Le Glorie degli incogniti*. — Le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*. — Lenglet, *Catalogue des historiens*. — Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des lettres*, t. XXXIV, p. 1-12.

GUALFREDUCCI (*Bandino*), littérateur italien, né à Pistoie, en 1585, mort à Rome, le 5 mars 1627. Entré dans l'ordre des Jésuites, il enseigna la rhétorique pendant six ans; ensuite il devint successivement secrétaire du général de son ordre, *coadjutor spiritualis* dans la maison professe de Rome, enfin de nouveau professeur de rhétorique. On a de lui : *Hieromeniæ, seu sacrorum mensium partes II*; Rome, 1622, in-12; ibid., 1625, in-12; — *Variorum Carminum Libri VI, et Sophoclis* Œdipus Tyrannus *in latinum carmen translatus*; Rome, 1622, in-12; — *Sigericus, tragœdia*; Rome, 1627.

E. G.

[illegible]

(Rodolphe), [illegible]
né en 1518, à Zurich, mort dans cette même ville, le [illegible] décembre [illegible]. Il fit ses [illegible] Allemagne, [illegible] 1575, surintendant des affaires ecclésiastiques. Parmi ses ouvrages, dont une édition complète a [illegible] quel il se prononça sur la [illegible]

d'une manière qui souleva beaucoup d'ennemis contre lui.

Son fils *Rodolphe*, mort à l'âge de vingt-cinq ans (1577), s'est fait connaître par quelques poésies latines. V— U.

Teissier, *Elog.*, t. II, p. 88. — Hottinger, *Bibliotheca Tigur.*, p. 118; le même, *Helvetische Kirchengesch.* — Zedler, *Universal Lexic.*

GUALTERUZZI (*Charles*), littérateur italien, né à Fano, vers la fin du quinzième siècle, mort après 1569. Très-jeune il se rendit à Rome, où il devint le disciple du cardinal Bembo, et où il se lia avec d'autres personnages éminents, tels que les cardinaux Polo et Sadolet. Ses amis lui procurèrent un emploi important dans la chancellerie papale. Bembo le nomma son exécuteur testamentaire, et lui fit remettre beaucoup de ses livres et de ses manuscrits. Gualteruzzi donna de nouvelles éditions des *Prose* et des *Lettere* de Bembo, et publia en 1551, pour la première fois, l'*Historia Veneta* de son maître dans l'original latin, et l'année suivante en italien. Longtemps la traduction italienne fut attribuée à Gualteruzzi; mais le manuscrit original de cette version, découvert depuis à Venise, se trouve être de la main même de Bembo. Ce manuscrit a servi de plus à constater que dans l'édition de Gualteruzzi le style de Bembo a été retouché, et que les faits rapportés par cet historien ont été altérés. Gualteruzzi a encore publié la première (1) édition du *Libro di Novelle e di Parlar gentile*; Bologne, 1525, in-4° : ce recueil de cent Nouvelles, tirées des *Gesta Romanorum*, des fabliaux et des chroniques, fut rédigé vers la fin du treizième siècle, par divers auteurs, restés inconnus; il n'offre d'intérêt que comme curiosité littéraire. Plusieurs autres éditions de ces Nouvelles ont été données depuis : Florence, 1572, in-4°, avec des notes de Vincent Borghi; Naples (sous la rubrique *Florence*), 1724, in-8°; Florence, 1778-1782, 2 vol. in-8°, avec des notes de Manni; Turin, 1802, in-8°; Milan, 1825, in-8°; Modène, 1826, in-8° : très-bonne édition, augmentée de onze nouvelles extraites du livre de Fr. Barberius *Del Regimento de' Costumi delle Donne*, et de notes intéressantes. Dans les collections des *Lettere volgari*, publiées au seizième siècle, se trouvent plusieurs lettres de Gualteruzzi; le sénateur Jacq. Soranzo en possédait un volume entier, manuscrit. E. G.

Adelung, Suppl. à Jöcher, *Allg. Gel.-Lex.*

* **GUALTIERI** (....), peintre de l'école vénitienne, né à Padoue, vers 1550. En compagnie de son parent Domenico Campagnola et de Stefano dell' Arzere, il peignit à Padoue la grande salle de l'université, servant aujourd'hui de bibliothèque, dans laquelle ils représentèrent des empereurs et des hommes illustres de proportion colossale, ce qui lui fit donner le nom de *Salle des Géants*. Ces figures sont d'un dessin inégal, les costumes ne sont pas toujours exacts, les têtes sont à peu près de fantaisie; mais le coloris est brillant, et il serait difficile de trouver en Italie des fresques qui aient mieux résisté aux attaques du temps. On voit aussi à Padoue, dans le vestibule du palais Venezze, treize figures colossales allégoriques dues au pinceau de Gualtieri; une quatorzième est détruite. E. B—N.

Lanzi, *Storia della Pittura.* — Ticozzi, *Dizionario.* — Paolo Faccio, *Nuova Guida di Padova.* — Valery, *Voyages historiques et littéraires en Italie.*

GUALTIERI (*Giovanni*). *Voy.* CIMABUE.

GUALTIERI (*Nicola*), médecin et conchyliologiste italien, né en 1688, mort à Florence, le 25 février 1744. Il enseignait à Pise, et était le premier médecin de la famille des Médicis. Fort savant en histoire naturelle, il avait formé une belle collection de coquilles, dont il a publié un catalogue raisonné. On a aussi de Gualtieri deux lettres : l'une insérée dans le nouveau Recueil de l'Académie de Lucques, l'autre publiée en 1725, et dans laquelle il combat l'opinion de Vallisnieri sur l'origine des sources. L—z—E.

Biographie médicale.

* **GUANO** (*Bernabo*), doge de Gênes en 1415. Il appartenait à une riche famille plébéienne, et était estimé de tous les partis. Il contribua au rétablissement de l'ordre dans sa patrie lorsque les Génois expulsèrent de leur ville le marquis de Montferrat et secouèrent le joug étranger. Le 29 mars 1415, le peuple força Giorgio Adorno à se démettre, et par un commun accord Guano fut acclamé doge. C'était un esprit honnête mais faible. Cependant la confiance parut renaître un moment; les fonds publics se relevèrent. Le doge fit réparer la ville, reconstruire les édifices abattus durant les luttes civiles, et ne s'occupa qu'à effacer les traces des discordes. Mais il ne put désarmer l'ambition des principaux citoyens. De nouveaux troubles éclatèrent, et Guano, se voyant menacé, renonça à sa dignité, le 3 juillet 1415. Le peuple demanda aussitôt Tomasso Fregoso pour doge, et Guano, dégoûté de son court passage au pouvoir suprême, se tint dès lors éloigné des événements politiques. A. DE L.

Vincens, *Histoire de Gênes*, t. II, p. 182-184.

GUANZELLIS (*Gianmaria* DE'), prélat et érudit italien, né en 1557, à Brazighella, près Faenza, mort en 1619. Il prit fort jeune l'habit de dominicain, et professa avec distinction dans divers établissements de son ordre. Paul V le choisit pour maître du Sacré Palais, et en 1707 le nomma évêque de Polignano (Terre de Bari). On a de lui : *Index librorum expurgandorum in studiosorum gratiam confectus*; Rome, 1607, in-8°; Bergame, 1608, in-8°; — *Synodus diœcesana Polymnianensis*; Bari. L—z—E.

V. Baronius, *Apologia*, lib. II, sect. 1re. — J. Casalas, *Candores lilia*, p. 221 et 314. — Ughelli, *Italia sacra*.

(1) Pourtant Ap. Zeno regarde comme plus ancienne une autre édition, sans date, décrite dans le Catalogue de Crevenna, t. IV, p. 181. (*Voy.* les notes d'Ap. Zeno sur le *Ragionamento della Eloquenza Italiana* de Fontanini, t. II, p. 181.)

[illegible]

Guarco ne sut [illegible] les [illegible] de la guerre. Il vivait dans la [illegible], et aurait [illegible] recours à l'usage du [illegible] dans [illegible] que le doge [illegible] à soudoyer des mercenaires pour garder sa personne. Il s'attira l'opposition [illegible] qui administraient les finances de l'État. Un [illegible] droit sur la viande mit le comble à l'exaspération publique : les portes du palais ducal furent forcées, et Guarco [illegible] à Final (17 avril 1383). Léonard [illegible] fut proclamé à sa place. Guarco ne reparut plus dans les affaires publiques.

[illegible]

GUARCO (Antoniotto), dix-septième doge de Gênes, en 1394, fils du précédent, et assassiné à Pavie, en 1404. En 1391, il prit les armes avec Boccanegra pour renverser Antoniotto Adorno; mais les révoltés furent vaincus, et leurs chefs obligés de chercher un refuge à l'étranger. De son exil, Guarco chercha plusieurs fois à saisir le pouvoir, et fomenta sans succès plusieurs [illegible]. En 1394 il réussit à [illegible] du palais ducal Nicola Zoaglio; mais il ne put conserver la souveraineté que quelques jours, et dut se retirer une seconde fois devant Antoniotto Adorno. [illegible] alors des troubles, amenés par la lutte d'A-

[illegible]

[illegible]

Diarium itineris in Moscoviam J.-G. de Guarient; Viennæ Austriæ, in-fol. : l'auteur a été présent à la révolte des strélitz et aux supplices qui l'ont suivie. Pierre Ier exigea et obtint de la cour de Vienne que ce livre fût supprimé, ce qui est la cause de son extrême rareté.

Pce. A. G—N.

Gordon, *Gesch. Peter's des Grossen* (Leipzig, 1765), I, 186. — Adelung, *Übersicht der Reisenden in Russland*, bis 1700, II, 392. — Brunet, *Manuel du Libraire*.

GUARIENTI (*Pietro*), peintre de l'école vénitienne, né à Vérone selon les uns, à Venise selon d'autres, un peu avant 1700, mort vers 1758. Après avoir étudié le dessin et la peinture à Bologne, sous Giuseppe Crespi, il passa à Dresde en qualité de directeur de la galerie Électorale. Cette position le mit à même de connaître beaucoup d'artistes anciens et modernes oubliés par Orlandi dans son *Abbecedario*; il en profita pour enrichir d'une foule d'articles nouveaux ce recueil, qu'il réimprima à Venise, en 1753.

E. B—N.

Lanzi, *Storia della Pittura*. — Crespi, *Felsina pittrice*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Gualandi, *Memorie originali di Belle-Arti*.

*GUARIENTO, GUARENTE, GUARINETTO ou GUARIERO, peintre de l'école vénitienne, vivait dans la seconde moitié du quatorzième siècle. Vérone et Padoue se disputent l'honneur d'avoir donné naissance à ce peintre, moins servile imitateur du Giotto que ceux qui l'avaient précédé. Il eut de son vivant une immense réputation, que justifient ceux de ses ouvrages, en petit nombre, qui sont parvenus jusqu'à nous. On voit un *Crucifix* et une fresque de ce maître à Bassano. En 1365, il avait peint en camaïeu à la terre verte, par ordre du sénat, dans la grande salle du conseil à Venise, un *Paradis*, qui en 1508 fut remplacé par celui du Tintoret. Sous cette immense toile restent encore, dit-on, quelques vestiges de la fresque du Guariento. Au palais Lazzara de Padoue, on conserve *un ange*, petit tableau du Guariento; mais c'est dans cette ville, au chœur de l'église des Eremitani, qu'il faut chercher les plus importants et les plus singuliers ouvrages de cet ancien maître. Ses fresques couvrent le chœur tout entier, et représentent les têtes *des douze Apôtres*, six *prophètes*, plusieurs *saints* et *martyrs*, quatre *docteurs*, *le Christ entouré des Apôtres*, des *groupes d'élus* et *de réprouvés*, plusieurs sujets de l'Ancien Testament, enfin *les sept Planètes*, parmi lesquelles figure Mercure en habit de moine, et en sa qualité de Dieu de l'éloquence, tenant un livre à la main. Ces compositions sont un peu confuses; elles tiennent encore du style byzantin; les auréoles des saints dorées et en relief sont bien primitives; mais pourtant on reconnaît déjà dans ces peintures une tendance marquée vers le progrès, et on ne peut s'empêcher de regretter qu'elles aient été en partie défigurées en 1589 par de maladroites restaurations.

E. B—N.

Vasari, *Vite*. — Baldinucci, *Notizie*. — Ridolfi, *Vite degli illustri Pittori Veneti e dello Stato*. — Orlandi, *Abbecedario*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Quadri, *Otto Giorni in Venezia*. — P. Faccio, *Guida di Padova*. — Valery, *Voyages historiques et littéraires en Italie*.

*GUARIN, abbé de Sainte-Geneviève, puis de Saint-Victor à Paris, au douzième siècle, mourut en 1194. On ne sait rien sur ses premières années; il gouverna avec sagesse ses communautés dans des temps difficiles. La considération dont il jouissait était grande, car Philippe-Auguste, partant en 1190 pour la croisade, le nomma, par son testament, un des dispensateurs de ses trésors dans le cas qu'il vînt à mourir. Il reste de cet abbé plusieurs sermons manuscrits et quelques lettres, disséminées dans divers recueils.

G. B.

Oudin, *De Scriptor. eccles.*, t. II, col. 1566. — *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 80.

GUARIN (Dom *Pierre*), hébraïsant français, né au Tronquay, près de Lions-la-Forêt (Normandie), en 1678, mort à Paris, le 29 décembre 1729. Il fit profession chez les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, le 21 octobre 1696. Il était très-versé dans les langues anciennes, professa le grec et l'hébreu, et mourut bibliothécaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. On a de lui : *Grammatica Hebraica et Chaldaica, ex optimis quæ hactenus prodierunt, nova facilique methodo concinnata*; Paris, 1724-1728, 2 vol. in-4°. Deux projets de cet ouvrage avaient paru en 1717 et en 1721 : dans son premier projet, le P. Guarin attaqua le chanoine Masclef, qui avait donné une *Nouvelle Méthode pour apprendre l'hébreu sans points*; Paris, 1716; il l'attaqua de nouveau dans la *préface* de son premier volume. L'abbé Masclef y répondit par une longue *Lettre*, Paris, 17 novembre 1724; une seconde réplique de l'abbé Masclef fut rédigée par le P. oratorien de La Bletterie : elle se trouve dans l'édition de 1730 de la *Grammaire Hébraïque* de Masclef; — *Lexicon Hebraicum et Chaldæobiblicum, in quo non solum voces primigeniæ, seu radicales, verum etiam derivatæ, cum omnibus earum accidentibus, ordine alphabetico disponuntur; et latinis earum interpretationibus, quas exhibent optima, quæ hactenus prodierunt, vocabularia hebraica et chaldaica, præmittuntur græcæ quas suppeditant LXX interpretum translatio, et quæ supersunt Aquilæ, Symmachi, Theodotionis V, VI et VII editionum fragmenta. Accedunt nomina propria virorum, mulierum, idolorum, populorum, regionum, urbium, montium, fluviorum*, etc., *cum præcipuis eorum etymologiis*; Paris, 1746, 2 vol. in-4°. Les auteurs de la *Préface* de ce dictionnaire avertissent que le travail de dom Guarin ne s'étend que jusqu'à la lettre *Mem* inclusivement; que les lettres suivantes ont été exécutées par dom Le Tournois, et que les deux dernières lettres sont de la composition de deux autres bénédictins.

L—z—e.

Dom Le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des Auteurs de la Congrégation de Saint-Maur.* — *Le Mercure*, décembre 1729.

GUARINI *de Vérone*, célèbre humaniste italien, né à Vérone, en 1370, mort à Ferrare, le 4 décembre 1460. Il était de la famille noble des Guarini; ses contemporains l'appellent tous *Guarino* ou *Varius*. Après avoir étudié le latin sous la direction de Jean de Ravenne, le maître de presque tous les Italiens distingués de cette époque, il se rendit vers 1390 à Constantinople, pour y suivre l'enseignement d'Emmanuel Chrysoloras dans la langue grecque. Il y resta cinq ans. Selon Viruncio, auteur du commencement du seizième siècle, Guarini rapporta de Constantinople deux caisses de manuscrits précieux, dont l'une fut perdue pendant la traversée. A cette nouvelle Guarini fut, dit-on si affecté que ses cheveux blanchirent pendant une seule nuit. Maffei a prouvé la fausseté de cette anecdote. De retour en Italie, Guarini enseigna publiquement le grec, selon toute probabilité, d'abord à Florence. Par suite de démêlés qu'il eut avec Niccolo Niccoli, il quitta Florence, et se rendit en 1415 à Venise, où il fut chargé d'une chaire de langue et de littérature grecques. Vers 1422 il passa, toujours en qualité de professeur de grec, à Vérone, avec cent-cinquante ducats d'appointements; il y enseigna aussi le latin. Vers 1426 il se rendit à Trente, mais il retourna à Vérone peu de temps après. L'envie de quelques-uns de ses concitoyens l'ayant dégoûté du séjour de Vérone, il accepta vers le mois de juillet 1429 l'emploi de précepteur, que Nicolas III, marquis d'Este, lui offrait auprès du jeune Lionel d'Este. Guarini se rendit donc à Ferrare, où il fut nommé en 1436 professeur de grec et de latin, avec quatre cents livres d'appointements. Lors du concile de Ferrare, il servit d'interprète entre les théologiens grecs et ceux de l'Église latine. Il est probable que Guarini retourna pour quelque temps à Vérone; mais il est certain qu'il passa les dernières années de sa vie à Ferrare. Il eut, selon Viruncio, jusqu'à vingt-trois enfants; ce qui semble le prouver, c'est qu'il annonce au comte San-Bonifacio, par une lettre datée de 1438, qu'il viendra le trouver avec ses douze enfants. Les éloges unanimes d'Æneas Sylvius, de Pogge, de Philelphe, de Valla mettent Guarini au premier rang parmi ceux qui ont ranimé au quinzième siècle l'étude de l'antiquité. Ses nombreuses traductions du grec doivent être, il est vrai, déclarées aujourd'hui défectueuses sous beaucoup de points; mais pour les contemporains de Guarini elles étaient la première initiation aux écrits des anciens. Selon l'opinion commune, ce serait Guarini qui aurait découvert en 1425 l'unique manuscrit des poésies de Catulle; Lessing, dans ses *Vermischte Schriften*, a prouvé le peu de fondement de cette assertion. Les principaux ouvrages de Guarini sont: *Plutarchi Paralela minora*, incunable sans marque de lieu ni d'année, réimprimé par Jodocus Badius avec quelques opuscules de Léonard Arétin; —*Strabonis Geographiæ Libri decem;* Rome, 1470, in-fol., et Venise, 1472, in-fol., avec les sept autres livres, traduits par Grégoire Typhernas. C'est sur l'ordre du pape Nicolas V que Guarini avait traduit tout l'ouvrage de Strabon, et non les dix livres seulement imprimés ici: ce fait a été prouvé par Maffei d'après des manuscrits écrits tout entiers de la main de Guarini; — *Vocabularius breviloquus, dialogus de arte diphthongandi et de accentu;* Bâle, 1478, et 1480, in-fol.; Cologne, 1486, in-fol.; —. *Grammaticæ Institutiones*, sans date et sans nom de lieu (Vérone, 1487 et 1540), premier modèle d'une grammaire latine méthodique. — *Plutarchi Vitæ;* Brescia, 1488, in-fol.; Strasbourg, 1506, in-4°; Bâle, 1550: cette traduction comprend quatorze vies de Plutarque; Guarini en a traduit plusieurs autres, comme l'atteste un manuscrit de la Bibliothèque bodleyenne; —*Emmanuelis Chrysolaræ Erotemata Linguæ Græcæ in compendium redactæ;* Ferrare, 1509, in-8°: extrêmement rare. Dans ses notes Guarini contredit plusieurs fois son maître (*voy.* Henri *Estienne, De infidis Græcæ Linguæ Magistris*, p. 1571); — *Notæ in aliquot Ciceronis Orationes;* Bâle, 1553, in-fol.; Paris, 1554, in-fol. On a encore de Guarini quelques pièces de poésies, beaucoup de discours, des lettres, etc.; il n'y a qu'une petite partie d'imprimée dans divers recueils, le reste est encore inédit; deux volumes manuscrits de ses lettres sont à la Bibliothèque d'Este. E. G.

Joannes Pannonius, *Sylva Panegyrica, ad Guarinum præceptorem suum;* Bâle, 1518, in-4°; — Paolo Giovio, *Elogia*, n° CX. — Barth. Fazio, *De Viris sui ævi illustribus*, p. 17. — Trithemius, *De Scriptoribus ecclesiasticis*. — Maffei, *Verona illustrata*, part. II, p. 131. — Apost. Zeno, *Dissertazione Vossiane*, t. I, p. 213. — Fabricius, *Bibl. mediæ et infimæ Latinitatis*, édit. Mansi, t. III, p. 119. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXIX. — Bayle, *Dictionnaire*. — Tiraboschi, *Storia della Letter. Ital.*, t. VI, parte II, p. 287. — *Giornale de' Leterati d'Italia*, t. XII, p. 352; t. XIII, p. 406; t. XVI, p. 439; t. XXIV, p. 279. — Rosmini, *Vita e Disciplina di Guarino Veronese e de' suoi discepoli;* Brescia, 1808, 3 vol in-8°.

GUARINI (*Jean-Baptiste*), philologue italien, fils du précédent, né à Vérone, vers 1425, mort à Venise, en 1513. Il succéda en 1460 à son père dans la chaire de grec et de latin à l'université de Ferrare, où il eut pour disciples, entre autres, les Giraldi, Alde Manuce et Jodocus Badius. Angelo Poliziano l'appelle le plus célèbre professeur de son temps. Le duc Borso l'envoya en France en qualité d'ambassadeur. Guarini professait encore à Ferrare en 1495. On a de lui: *De Ordine docendi et studendi;* Heildelberg, 1489, in-8°; Strasbourg, 1514, in-8°; Iéna, 1704, in-8°, avec des additions de Gotth. Struve; — *De Secta epicurea;* — *De Regno administrando;* — *Orationes et Epistolæ;* — *In Lucani* Pharsalia. Il a aussi traduit quelques discours de Démosthène, de Dion Chrysostome et de saint Grégoire de Nazianze; il a publié le premier les *Commentaria in Virgilium* de Ser-

[illegible]

[illegible] italien, fils [illegible] décembre 1537, [illegible] Il fit ses études [illegible] à Padoue. Il alla [illegible] à Ferrare, il fut [illegible] à l'université [illegible] 1563, et il com- [illegible] poésie. De sa vie [illegible] qu'il [illegible] de son [illegible] que le duc Her- [illegible] et son l'héritage, [illegible] entre le père [illegible] avec Taddea [illegible] Ferrare. Vers [illegible] au service du duc [illegible] de chevalier. [illegible] missions diplo- [illegible] de sa vie, et [illegible] que de [illegible] complimenter le [illegible] Loredano, il fut [illegible] à la cour [illegible] Philibert; et après [illegible] à Rome en [illegible] du duc Alfonse [illegible] une mis- [illegible] en Alle- [illegible] Pologne pour fé- [illegible] événement au [illegible] où il fut sus- [illegible] d'Este, il dut [illegible] le trône était de- [illegible] y prétendait; mais [illegible] inutile, et les [illegible] voix sur un [illegible] avaient été la [illegible] diplomatiques de [illegible] il se retira [illegible] campagne qu'il [illegible] Malgré de [illegible] fortune em- [illegible] sa retraite le [illegible] à la poésie, [illegible] et conçut [illegible] Des rapports [illegible] même hostiles, [illegible] Cependant, [illegible] éditions de [illegible] extrêmement [illegible] imprimée à

[illegible] Guarini, [illegible] la genre pastoral [illegible] Cette pièce, [illegible] Ferrante II, destiné [illegible] même jouée, si l'on en croit [illegible] de Charles-Emmanuel de Savoie [illegible] Catherine, en 1585; [illegible] essaya même des [illegible] d'être imprimée. Alfonse II, qui [illegible] été fort indifférent pour la poésie, [illegible] le perdre, et lui ordonna de [illegible] à Ferrare ses fonctions de conseiller [illegible] Guarini obéit; mais bientôt, ennuyé [illegible] de cette ville, il demanda son congé au duc, et passa au service du duc de Savoie. Il y resta peu de temps, et se retira à sa maison de campagne, où il mit son *Pastor fido* en état de paraître. Cette pièce fut imprimée en 1590, et obtint un succès prodigieux. Guarini, qui se dégoûtait vite du service des princes, mais qui ne savait pas vivre loin d'eux, perdit encore douze ans de sa vie dans les petites cours de Mantoue, de Ferrare, de Florence, d'Urbin. Enfin, en 1605, redevenu simple citoyen de Ferrare, il alla complimenter Paul V sur son avénement au trône pontifical. Ce fut la dernière affaire publique où Guarini se trouva employé; mais ses affaires lui donnaient amplement de quoi s'occuper. Par un effet du hasard ou de son caractère, il eut toute sa vie des procès. Après avoir plaidé jeune contre son père, il plaida vieux contre ses enfants. Ses dernières années se passèrent à courir de Ferrare à Rome, de Rome à Venise, toujours sollicitant les juges et consultant les avocats. Ce fut entre deux procès que la fièvre le prit à Venise, et qu'il mourut, âgé de soixante-quatorze ans.

On a de lui : *Oratio ad Ser. Venetorum principem Petrum Lauretanum*; Ferrare, [illegible], in-4°; — *Oratio ad Gregorium XIII*; Ferrare, 1572, in-4°; — *Oratio in funere imperatoris Maximiliani II*; Ferrare, 1577, in-4°; — *In funere Aloysii Estensis S. R. E. cardinalis Oratio*; Ferrare, 1587, in-4°; — *Il Verato, o vero difesa di quanto ha scritto Giason de Nores contra le Tragicommedie e le Pastorali*; Ferrare, 1588, in-8°. C'est une réponse de Guarini à une attaque de Jason de Nores contre le *Pastor fido*, qui était encore en manuscrit. De Nores répliqua, et Guarini publia une seconde réponse sous ce titre : *Il Verato secondo, o vero replica dell' Attizzato accademico Ferrarese, in difesa del Pastor fido, contra la seconda scrittura di Giason di Nores, intitolata* Apologia; Florence, 1593, in-4°; — *Il Pastor fido*, tragi-comédie pastorale; Venise, 1590, in-4°; Ferrare, 1490, in-12. Cette pièce est l'ouvrage le plus célèbre de Guarini; c'est

[illegible] *dell' effetto del* [illegible] [illegible] lettere; Venise, [illegible] *Lettere*; Venise, 1663, in-4°. [illegible] de Ferraro, 1760, in-4°. Cette édition [illegible]

[illegible] *Apologia di Cesare*, [illegible]; Venise, [illegible] [illegible] 1651, [illegible]

[illegible]

[illegible] l'église de [illegible] [illegible] 17[illegible] [illegible] après [illegible]

C'est surtout à [illegible] de Savoie [illegible] deux palais [illegible]

Après [illegible]

P. [illegible]

Roselly de Lorgues, *Christophe Colomb, histoire de sa vie et de ses voyages*; Paris, 1856, 2 vol. in-8° — Washington Irving, *Histoire de Colomb*. — Charlevoix, *Histoire de Saint-Domingue*. — Émile Nau, *Histoire des Caciques d'Haïti*; Port-au-Prince, 1855, in-4°.

GUARNA (*André*), de Salerne, littérateur italien, vivait à la fin du quinzième siècle. On ne sait guère sur son compte autre chose si ce n'est qu'il était d'une famille noble et qu'il composa en distiques latins un ouvrage grammatical, assez bizarre, consacré à raconter la rivalité du *nom* et du *verbe*, représentés comme deux rois qui se disputent la souveraineté.

Cette production, qui paraîtrait aujourd'hui fort insipide, fut alors très-bien accueillie; la première édition est datée de Crémone, 1511; elle avait été précédée d'une ou deux autres, sans date, et fut suivie de plusieurs dans le seizième et le dix-septième siècle; les deux dernières qui nous sont connues virent le jour à Leyde en 1674, à Cobourg en 1734. Il en existe aussi deux traductions françaises, publiées à près de deux cents ans d'intervalle, par Roger, Paris, 1616, et par H. B., Poitiers, 1811. G. B.

Hummel, *Neue Bibliothek seltn. Bücher*, t. I, p. 408.

GUARNACCI (*Mario*), prélat et érudit italien, né à Volterre, en 1701, mort le 21 août 1785. Après avoir pris le grade de docteur à Florence, où il suivit les cours de Salvini, il se rendit à Rome. Il y fut d'abord *segreto*, c'est-à-dire docteur de l'abbé Rezzonico, qui devenu pape prit le nom de Clément XIII. Ensuite il entra dans la prélature, et fut nommé membre et plus tard doyen de la signature de justice. Quoique honoré de la faveur de Benoît XIV, qui le chargea de continuer les *Vies des Papes* de Chacon, Guarnacci se retira en 1757 dans sa patrie. Il y découvrit des restes considérables de thermes romains. Ayant réuni une collection d'antiquités étrusques, qu'il légua plus tard à la ville de Volterre, il s'occupa avec ardeur de revendiquer en faveur des anciens habitants de sa patrie, les Étrusques, une grande part dans la formation de la nation italique. L'ouvrage dans lequel il exprima ses idées sur ce sujet, les *Origini Italiche*, fut critiqué par divers érudits; Guarnacci défendit son système avec opiniâtreté et passion, jusqu'à demander au grand-duc de Toscane la destitution du P. Antonioli, un de ceux qui avaient attaqué les opinions de Guarnacci. Dans ses ouvrages, ce dernier fait preuve d'une grande érudition; mais il s'abandonne trop souvent à des hypothèses sans fondement. On a de lui : *Dissertazione sopra le XII Tavole*, insérée dans les *Memorie della Società Colombaria*, t. I, Florence, 1747, in-4°; — *Vitæ et Res gestæ Pontificum Romanorum et Cardinalium a Clemente X ad Clementem XII*; Rome, 1751, 2 vol. in-fol.; — *Origini Italiche*; Volterre, 1768-1772, 3 vol. in-fol. Guarnacci publia, dans l'*Esame critico dei Prefetti di Roma*, du P. Corsini, une réponse aux objections faites par le P. Bardetti contre les *Origini Italiche*; — *Poesie di Zelalgo Arassiona*; Lucques, 1769, in-4°: ces poésies furent publiées sous le nom que Guarnacci avait dans l'Académie des Arcades. Il a encore écrit la biographie de Salvini, insérée dans les *Vite degli Arcadi illustri*. Enfin, il a fait la description du musée étrusque rassemblé par lui, dans une lettre adressée à Séb. Donati, insérée dans le t. III des *Œuvres* de Muratori, de l'édition d'Arezzo. E. G.

Lombardi, *Storia della Letter. Ital. nel secolo XVIII*, t. IV. — *Novelle Letterarie di Firenze*, t. XVI, p. 611.

GUARNANA ou **VARANA** (*Giacomo*), peintre de l'école vénitienne, né à Vérone, en 1720, mort en 1807. Il fut élève de Seb. Ricci et de G.-B. Tiepolo. A un grand talent de composition il joignait un bon coloris. L'académie de Copenhague lui avait offert le titre de son premier peintre, et l'impératrice de Russie avait cherché à l'attirer à sa cour, enchantée qu'elle était d'un tableau qu'elle possédait de ce maître, *Le Sacrifice d'Iphigénie*; mais il ne put se décider à quitter sa patrie.

Il fut le maître de son fils *Vincenzo*, mort en 1815, sans avoir pu égaler son père. E. B—n.

Siret, *Dictionnaire historique des Peintres*.

GUARNERI, famille d'habiles luthiers italiens, dont les principaux sont :

Pietro-Andrea, né à Crémone, vers 1630, mort après 1680. Il fut l'un des meilleurs élèves du célèbre Geromino Amati. Ses violons sont généralement d'un grand modèle; cependant, on en trouve quelques-uns plus petits, qui ont un timbre argentin et pénétrant, mais qui manquent de rondeur. Les bons instruments de cet artiste ont été fabriqués entre 1662 et 1680.

Pietro, fils du précédent, né à Crémone, vers 1670, mort à Mantoue, vers 1720. Il était élève de son père, auquel il succéda. Vers 1700, il quitta sa ville natale, et vint s'établir à Mantoue. Ses meilleurs violons portent les dates de 1700 à 1717; ils sont inférieurs à ceux de son père pour l'éclat du son; cependant, ils se payent couramment de 1,000 à 1,200 francs.

Giuseppe, neveu du précédent, né à Crémone, vers 1690. Il est le plus célèbre de sa famille, et étudia dans l'atelier de Stradivari. Des principes positifs et une grande connaissance des vibrations le guidaient dans ses combinaisons. Cependant, il n'eut jamais dans le travail la délicatesse de son maître; sa facture est souvent même très-négligée. Ses *f* coupées presque droites et anguleuses sont mal formées. Ses filets sont mal tracés, son modèle est en général plus petit que celui de Stradivari, ses voûtes sont moins élevées et ses épaisseurs plus fortes. Le son de ses instruments a de l'éclat, mais il a moins de rondeur et de velouté que ceux de son maître. Les violons de Giuseppe Guarneri se vendent de 2,000 à 3,000 francs, selon leur état de conservation. E. D—s.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

GUARNIER ou **GUARNERIUS** (*Guillaume*),

[illegible]

... Londres.

[illegible] 1760, [illegible] 2 part. in-12; [illegible] in-8°; [illegible] Observations [illegible] attachés à ce titre; [illegible] 1747, [illegible] in-8°; [illegible] in-12. [illegible] Goudé; [illegible] Mme Goudé [illegible] deux autres éditions, avec [illegible] la même année. [illegible] Rome, en 1776, in-12 [illegible] Bruxelles, 1755, in-4°; [illegible] vue de la philosophie, et non de [illegible] — Dissertation sur les [illegible] tents de [illegible] dans le [illegible] collection des [illegible] plément [illegible] cueil de la Société [illegible] 1769 et 1770; — Mémoire sur [illegible] en France sous le règne de [illegible] ronné en 1749 par l'Ac. des Inscriptions [illegible] que cet ouvrage est [illegible] les suivants: Observations historiques sur quelques-unes des provinces [illegible] la France; — Dissertation sur le [illegible] ment V; — Essai sur le temple [illegible] Sérapis dans la ville de Pouzzoles. Guasco avait en outre traduit en italien, sous la direction de ces amis, l'Esprit des Lois de Montesquieu et l'Histoire de l'agrandissement et de la décadence de l'Empire Ottoman par Démétrius Cantemir, père de l'ambassadeur.

Louis Lacour.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions, [illegible]

GUASCO (*Francesco-Eugenio*, [illegible]).

érudit piémontais, cousin du précédent, né à Alexandrie (Piémont), vers 1720. Il se livra à l'étude de l'antiquité et de tout ce qui s'y rattache, littérature, science ou art. Il était président du Musée romain. On a de lui : *Sopra la rinungia fatta da Lucció Corn. Silla della dittatura, Ragionamento;* 1763; — *La Congiura di Catalina*, trad. de Salluste avec des *Notes;* Naples, 1763, in-4°; — *Musæi Capitolini antiquæ Inscriptiones, nunc primum conjunctim editæ notisque illustratæ;* Rome, 1775-1778, 3 vol. in-fol.; — *Annæi Senecæ Ludus in mortem Claudii Cæsaris, notis illustratus;* Verceil, 1787, in-4°. L—z—E.

Nuova Enciclopedia popolare; Turin, 1848, in-4°.

GUASCONO (*Dominique-François*), savant italien du quinzième siècle, et auteur d'un volume intitulé: *Prognosticon astrologicum super principales partes mundi;* Venise, 1475, in-4°. On a lieu de croire que Guascono était professeur d'astronomie à Padoue; mais les renseignements sur son compte manquent. G. B.

Documents inédits.

GUASPRE (LE). *Voy.* DUGHET (*Gaspard*).

GUAST (*Louis-Béranger* DU), mignon de Henri III, né vers 1545, assassiné à Paris, le 31 octobre 1575. Il était le premier favori de Henri III, et fut chargé en 1574, conjointement avec Hurault de Cheverny, de demander en mariage pour son maître Louise de Vaudemont et de dresser les articles du contrat de mariage. Il réussit dans cette mission, et après les fêtes de noces (15 février 1575), il rejoignit le duc de Guise, qui tenait la campagne contre les protestants. Il se distingua au combat de Dormans, où Thoré fut mis en pleine déroute (10 octobre 1575). De retour à la cour, il reprit le cours de ses galanteries. Il était brave, mais insolent et fort indiscret : il faisait parade de sa haine pour le duc d'Alençon et pour son favori Bussy d'Amboise. Il alla jusqu'à révéler la liaison amoureuse qui existait entre Bussy et la reine Marguerite de Navarre, et attira à cette princesse de vives réprimandes de la part de sa mère, du roi et de son mari. Marguerite résolut de se venger : sachant que le baron de Vitteaux, qui, quatre années auparavant, s'était signalé par le meurtre d'Antoine d'Aligre, se tenait caché dans le couvent des Augustins de Paris, elle fut l'y trouver : elle lui rappela que du Guast s'était toujours opposé à ce qu'il obtînt sa grâce, et lui proposa de se défaire de leur ennemi commun par l'assassinat. Comme Vitteaux résistait encore, elle fit taire ses scrupules en l'enivrant de caresses. Le meurtre fut résolu. Du Guast avait loué rue Saint-Honoré, proche du Louvre, une petite maison pour donner des rendez-vous à ses maîtresses. Ce fut là que Vitteaux entra à dix heures du soir avec quelques spadassins. Il surprit du Guast dans son lit, et l'égorgea, tandis que les complices du meurtrier éteignaient les flambeaux et massacraient les valets. Vitteaux gagna ensuite les murs de la ville, les franchit au moyen d'une corde et courut joindre le duc d'Alençon. Le roi fit commencer une instruction sur ce crime; mais il n'y fut donné aucune suite. Henri se borna à faire à la victime un convoi magnifique : il regretta peu d'ailleurs son favori; celui-ci commençait à le fatiguer en l'exhortant à montrer plus de courage et d'activité. A. DE L.

Cheverny, *Mémoires*, t. L, p. III. — De Thou, *Hist.*, lib. LIX, p. 128; l. LX, p. 188; l. LXI, p. 225. — L'Estoile, *Journal de Henri III*, p. 122. — Marguerite de Navarre, *Mémoires;* t. LII, p. 894, 196, 224, 239. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIX, p. 331, 348. — Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*.

GUAST (DU), capitaine français, parent du précédent, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. Il était fort avant dans la faveur de Henri III, qui lui confia le commandement de ses gardes à pied. Du Guast prit en cette qualité une part fort active à l'assassinat du duc François de Guise, dit *le Balafré* (23 décembre 1588). Louis de Guise, cardinal de Lorraine, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, furent arrêtés le même jour et emprisonnés dans les combles du château de Blois. Le lendemain le roi donna ordre à du Guast de tuer le cardinal. Le capitaine se rendit auprès des deux prélats, emmena Louis de Lorraine dans une pièce séparée, et lui dit de se préparer à la mort. Le cardinal se mit à genoux, fit une courte prière, couvrit sa tête de son manteau et fut tué à coups d'arquebuse par quatre soldats. Henri III n'avait gardé que huit des prisonniers qu'il avait fait arrêter lors du meurtre des Guises : c'étaient le cardinal Charles de Bourbon, le jeune prince de Joinville, devenu duc de Guise par la mort de son père, les ducs d'Elbeuf et de Nemours, l'archevêque de Lyon, le président Neuilly, La Chapelle-Marteau, président des Seize, et l'abbé Cornac. Pour démontrer au public la nécessité où il s'était vu de frapper les Guises, il fit instruire le procès de ses captifs. Comme ils ne lui semblaient pas en sûreté à Blois, il les fit transférer au château d'Amboise, dont il donna le commandement à du Guast, croyant avoir en lui un gardien incorruptible. Mais il n'en fut rien; le capitaine eut bientôt des pourparlers avec ses prisonniers; déjà il donnait au cardinal de Bourbon le titre de majesté, il l'autorisait à négocier avec les ligueurs de Paris, lorsque le roi fut averti et eut la faiblesse de racheter Bourbon et les trois autres princes de leur geôlier moyennant 30,000 écus; il lui permit même de faire son profit de la rançon des quatre autres, et le confirma dans le gouvernement d'Amboise. A. DE L.

Davila, *Historia*, lib. IX, p. 539; lib. X, 552, 564. — De Thou, *Histoire*, lib. XCIII, p. 348, 349; lib. XCIV, p. 372. — Pasquier, *Lettre* de Blois du 27 déc., liv. XIII; lett. V, p. 368, lett. X, p. 383-384. — Cayet, *Chronologie*, liv. I, p. 271, 322, 323. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XX, p. 464, 496-498.

GUASTALLA (*Ferdinand I, II et III*, comtes DE). *Voy.* GONZAGUE.

GUASTAVINI (*Giulio*), médecin génois, né

[illegible]

GUATIMOZIN. Voy. QUAUHTEMOTZIN.

GUATTANI, antiquaire italien, né à Rome, le 18 septembre 1748, [illegible] décembre 1830. Il [illegible] laire du célèbre graveur [illegible] lors avec [illegible] à l'étude de l'antiquité. Il découvrit la petite chambre [illegible] de Caracalla, et poursuivit le grand ouvrage de Winckelmann, auquel il ajouta [illegible] volumes, qui lui valurent la bienveillance de [illegible] et d'Agincourt. Pie VI l'éleva [illegible] d'assesseur de la sculpture. [illegible] Guattani, qui avait perdu sa première femme, se remaria avec une [illegible] [illegible] Marianna Vinci, et tourna son esprit vers d'autres pensées. Il [illegible] sur les premiers théâtres d'Europe; il [illegible] en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, dans la Flandre, en France et en Portugal. Enfin, il fut appelé à Paris, en 1811, à la direction du Théâtre-Italien; il retourna à Rome, sur l'invitation du cardinal [illegible], et fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie romaine d'Archéologie, de l'Académie pontificale

(1) M. Alex. de Humboldt, qui n'ignorait aucun de ces faits, les avait signalés au commencement du siècle; il n'en fallut pas davantage pour qu'une compagnie se formât en Europe, à la recherche des richesses du lac; mais les eaux profondes du Guatavita, au fond desquelles sont enfouies les idoles, ne purent être épuisées, et les fonds des actionnaires disparurent à tout jamais [illegible]. Ce qu'il y eut de plaisant dans cette affaire, c'est que les imprudents industriels s'en prirent de leur [illegible] au célèbre voyageur! On nous affirme que des tentatives d'épuisement ont été depuis renouvelées. (F. D.)

de S.-Luca et professeur d'histoire et de mythologie. Ses principaux ouvrages sont : *Le Statue del Museo Chiaramonti i monumenti inediti; — La Roma antica; — Le Memorie enciclopediche; — La Descrizione della Galleria dei Quadri del principe di Canino; — La Sabina illustrata; — La Pittura comparata.*

M. Van Tenac.

Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri.*

Guattini (*Michele-Angelo*). *Voy.* Carli de Piacenza.

Guay, pseudonyme sous lequel le P. François Garasse fit paraître : *Nouveau Jugement et Censure de la* Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps; 1624, in-12: c'était une réponse à la critique du prieur F. Ogier, parue sous le titre de *Jugement et Censure de la* Doctrine curieuse, etc. (*Voy.* les art. Garasse et Ogier.)

Guay (*Jacques*), graveur français, né à Marseille, vers 1715, mort à Paris, en 1787. Il fut pour le dessin un des meilleurs élèves de Boucher. Au sortir de l'atelier, il partit pour Rome, où il étudia surtout la glyptique. A son retour en France, il obtint, après la mort de Barrier, la place de graveur en pierres fines du cabinet du roi. Il fut reçu en 1742 membre de l'Académie de Peinture. Guay était l'un des favoris de Mme de Pompadour.

A. de L.

Mémoires de l'Académie de Peinture. — Chaudon et Delandine, *Dictionnaire historique.*

Guay-Troin (du). *Voy.* Duguay-Trouin.

* **Guaycavanu**, chef guerrier de Saint-Domingue, vivait à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle. Il était de la Vega-Real, et se trouvait à la tête d'une famille composée de seize individus. Ce fut le premier Indien de l'île d'Hispaniola qui accepta les dogmes du christianisme. Le frère Roman Pane, qui sur les ordres de Colomb, avait fait une étude particulière des dialectes de l'île, put le convertir au christianisme de concert avec un autre franciscain, F. Juan Bergognon, qui s'était rendu à Saint-Domingue en 1498. Guaycavanu reçut au baptême le nom de *Juan Mateo.* Il est assez probable qu'il ne poussa point sa carrière au delà des premières années du seizième siècle, s'il ne périt point durant l'effroyable massacre ordonné par Ovando.

F. D.

Munoz, *Historia del Nuevo Mundo*, lib. VI, § 8. — Roselly de Lorgues, *Christophe Colomb, sa vie et ses voyages*, t. II.

Guazzesi (*Lorenzo*), poëte et archéologue italien, né à Arezzo, le 26 juin 1708, mort à Pise, le 10 septembre 1764. Il fit ses études à Pise, et, après avoir pris le grade de docteur, il entra dans l'ordre militaire de Saint-Étienne. Comme il possédait une fortune indépendante, il put cultiver librement l'archéologie et les belles-lettres. Sa réputation d'érudit et de poëte agréable passa les Alpes, et ce fut à lui que Frédéric II demanda une épitaphe pour Algarotti. Les poésies de Guazzesi consistent en quelques pièces de circonstance, sonnets, élégies, publiées séparément à Florence, 1730, 1746, 1749. Il a traduit en italien l'*Aulularia* de Plaute; Florence, 1747, in-8°; — l'*Iphigénie* de Racine; Arezzo, 1750, in-8°; — l'*Alzire* de Voltaire; Arezzo, 1751, in-8°. On a encore de lui : *Lettera critica al dot. Ant. Cocchi, intorno ad alcuni fatti della guerra gallica-cisalpina seguiti l'anno di Roma* 529; Arezzo, 1752, in-8°; — *Osservazioni storiche intorno ad alcuni fatti di Annibale, dedicate al marchese Scip. Maffei*; Arezzo, 1752, in-8°; — *Dissertazione intorno alla disfatta ed alla morte di Totila, re dei Gotti*; Arezzo, 1755, in-8°, et plusieurs dissertations insérées dans le *Giornale de' Letterati d'Italia del antico dominio del vescovo di Arezzo in Cortona*; Pise, 1760, in-4°, et dans les *Opuscoli scientifici* de Calogerà. Ses œuvres ont été publiées à Pise, 1766, 4 vol. in-4°. Guazzesi était membre de l'Académie des Arcades, sous le nom de *Lisimbo Aristoniano.*

Z.

Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. IV.

Guazzo (*Marc*), poëte et historien italien, né à Padoue, vers 1496, mort dans la même ville en 1556. Il appartenait à une famille noble, originaire de Mantoue, et prit dans tous ses ouvrages le titre de *Mantovano* (Mantouan). Sa vie est peu connue. On dit qu'il se signala dans la carrière militaire, et l'on voit par ses écrits que la guerre ne lui fit pas négliger les lettres. Comme historien et comme poëte, il ne s'élève guère au-dessus du médiocre. On a de lui : *Astolfo borioso, che segue alla morte di Ruggiero, conformandosi con la profondissima historia del divino Ariosto*; Venise, 1523, in-4°; — *Tutto riformato ed accresciuto dall' autore*; Venise, 1532, in-4° : poëme héroï-comique, en trente-et-un chants; c'est une suite et une imitation de celui d'Arioste; — *Belisardo fratello del conte Orlando, dal strenuo milite Marco di Guazzi Mantovano*; Venise, 1525, 1533 et 1534, in-4°; autre poëme héroï-comique, divisé en trois livres, contenant vingt-neuf chants, et laissé inachevé par l'auteur; — *Errore d'amore*, comédie; Venise, 1526, in-8°; — *La Discordia d'Amore*; Venise, 1528, in-8°; — *Historia di tutte le cose degne di memoria dall' anno* 1524 *sino all'* 1540, Venise, 1540, in-4°; avec une continuation jusqu'à 1544, Venise, 1548, 1549, 1552, in-8°; — *Historia delle Guerre di Maometto, imperat. de Turchi, con la signoria di Venetie*; Venise, 1545, in-8°; — *Historie ove si contengono la venuta e partita d'Italia di Carlo VIII, rè di Franzia, e come il acquistò e lasciò il regno di Napoli*; Venise, 1547, in-12; — *Cronica nella quale contiensi ordinamente l'essere de gli huomini illustri e i fatti degni occorsi dal principio del mondo sino a questi tempi*; Venise, 1553, in-fol.

Z.

Papadopoli, *Historia Gymnasii Patavini.* — Ghilini, *Teatro d'Huomini letterati*, t. II. — Apost. Zeno, *Note al Fontanini*, t. II, p. 229.

Guazzo (*Étienne*), littérateur italien, né à

[illegible]

ii, 17 et 18. — Archiv. [illegible]

GUDIN (Ogérien, etc.). [illegible]

GUIMAR? (Jean-Tob.) [illegible] vivait à la fin du [illegible] de la [illegible] de [illegible] de cette cité, son ouvrage [illegible] siècle, s'arrête à l'an 1483 [illegible] digne de son [illegible] a été inséré dans le recueil de [illegible] *tomus Lossotiei*, t. I, p. 1-[illegible]

[illegible]

GUCK ou GUCKY (Valentin), [illegible] allemand, né à Cassel, vivait [illegible] du dix-septième siècle. On [illegible] ou chansons [illegible] pagnement; Cassel, 1603 [illegible] *continens* [illegible] *Dominicalibus et festivis* [illegible] *inceptum, et à morte* [illegible] *cipis langravii Hassie*, etc., [illegible] *tum*; Cassel, 1606, in-4°. [illegible]

Fétis, Dictionnaire universel des [illegible]

GUDE, en latin *Gudius* (*Marquard*), [illegible] logue et philologue allemand, né le 1er [illegible] 1635, à Rendsbourg (Holstein), mort le 26 novembre 1689. Il était fils de [illegible] bourgmestre de Rendsbourg. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, sous la direction de Jonsen, il alla les terminer à [illegible], où il soutint une thèse, *De Clinicis* [illegible] *clesie*, en 1657. Selon le désir de ses parents il se destinait à la carrière juridique [illegible] tres à [illegible] de cette époque [illegible] l'étude de l'antiquité l'attirait bien plus que celle du droit. Dès lors déjà il commença à [illegible] des inscriptions romaines. En 1658 [illegible] à suivre entièrement son [illegible] pour les belles-lettres; il se rendit en Hollande, [illegible] vius, dont il avait fait la connaissance à [illegible] lui faisait espérer un emploi dans [illegible]. Mais il resta quelque temps sans en trouver; enfin, il fut choisi, en 1659, par l'entremise de J.-Fr. Gronovius, pour accompagner dans ses voyages un jeune homme de famille noble, nommé Samuel Schas. Ils partirent ensemble pour Paris, où Gude se lia avec Ménage et plusieurs autres érudits; ensuite ils parcoururent la France et l'Italie, recherchant partout le commerce des savants et examinant en détail les curiosités de ces deux pays. Gude, toujours préoccupé d'inscriptions, en rassemblait beaucoup et corrigeait sur les originaux celles publiées par Gruter; de même qu'il fit acquisition de nombreux manus-

crits précieux. De retour à Paris en 1663, Gude y trouva sa nomination comme professeur à l'université de Duisbourg. Mais Schas, son élève, qui avait puisé un goût prononcé pour les lettres et même pour l'érudition dans les leçons de Gude, pria ce dernier de ne pas accepter la place qu'on lui offrait, afin qu'ils pussent de nouveau entreprendre ensemble des voyages scientifiques. Gude resta auprès de son élève, et visita avec lui l'Angleterre et l'Allemagne. Isaac Voss, jaloux des richesses archéologiques recueillies par Gude, chercha par les plus basses manœuvres à le brouiller avec Schas, mais sans y réussir. Gude passa ensuite plusieurs années en Hollande, de 1664 à 1671. On lui offrit d'abord une chaire à l'école de Deventer, puis une autre à Amsterdam; mais il n'en accepta aucune. En 1671, il fut nommé bibliothécaire du duc de Holstein, qui l'envoya trois ans après auprès de la cour de Danemark.

Schas vint à mourir en 1675, après avoir légué la plus grande partie de ses biens à Gude, et révoqué des legs qu'il avait faits dans un premier testament en faveur de Grævius et de Heinsius. Le premier n'en resta pas moins en bons rapports avec Gude; mais Heinsius lui en garda toujours rancune, prétendant, peut-être avec raison, que c'était grâce aux suggestions de Gude que Schas avait changé ses premières dispositions. Gude, qui s'était montré très-intéressé dans toute cette affaire de succession, encourut en 1678 la disgrâce du duc de Holstein. Peu de temps après il devint conseiller du roi de Danemark, et on n'a plus de détails sur le reste de sa vie.

Les principaux ouvrages de Gude n'ont paru qu'après sa mort. Il a eu le grand mérite de recueillir avec intelligence une grande quantité de manuscrits et d'autres documents concernant l'antiquité. Il les prêtait avec libéralité, et les principaux philologues de son époque se sont servis avec fruit des trésors amassés par lui, dont la plus grande partie fut incorporée en 1710, sur les instances de Leibnitz, à la bibliothèque de Wolfenbüttel. On a de Gude : *De Clinicis sive Grabatariis veteris Ecclesiæ*; Iéna, 1657; — *Hippolyti Martyris de Antichristo Liber*; Paris, 1661, in-8° : c'est la première édition de l'ouvrage d'Hippolyte; Gude la publia sur le conseil de Pierre Marca et de Henri Valois; — *Antiquæ Inscriptiones, quum græcæ tum latinæ, olim a M. Gudio collectæ*; Leuwaerde, 1731, in-fol., avec des notes de Kool et de Fr. Hessel. Gude avait aussi écrit des notes sur Phèdre, dont il avait découvert quatre fables inédites; ces notes furent publiées par P. Burmann, dans son édition de *Phèdre*; Amsterdam, 1698, in-8°. — P. Burmann a aussi publié les lettres de Gude, sous le titre de : *Marq. Gudii et doctorum virorum aliorum ad eum Epistolæ*; Utrecht, 1697, in-4°; La Haye, 1714, in-4° : ce recueil, qui contient en même temps les lettres de Sarrau, est la source la plus importante à consulter sur la vie de Gude. E. G.

Éloge de Gudius, dans le t. X, p. 248, de la *Bibliothèque raisonnée*. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXVI. — Chauffepié, *Nouveau Dict. hist.* — Möller, *Cimbria litterata*, t. III, p. 281. — Saxe, *Onomasticon*, t. V, p. 578.

GUDE (*Frédéric*), théologien allemand, né le 1er décembre 1669, à Gerseiffen (en Silésie), mort à Lauban, le 6 mars 1753. Il fit ses études à l'université de Leipzig, et vint en 1695 à Lauban; il y exerça successivement les fonctions de sous-directeur et de recteur du collége, et devint en 1727 premier pasteur de la ville. On a de lui : *De Ebrææ Linguæ variis Ætatibus*; Lauban, 1699; — *Collatio Platonis et Apostoli Pauli*; ibid., 1697; — *Epistola Constantinopolitana a Theodosio Zygomala*; ibid., 1699; — *Der gewissenhafte Schulhalter* (Les Devoirs d'un Pédagogue consciencieux); ibid., 1706 et 1742; — *Evangelisches Gedenkmahl der Lehren*, etc. (Souvenirs des doctrines évangéliques, etc.); ibid., 1711; — *Der gottselige Gefährte*, etc. (Le Compagnon et le Guide de la Vie du Chrétien); ibid., 1711; — *Nützliches Lehr und Lebensbuch*, etc. (Le Guide utile de la Vie du Chrétien); Budissin, 1714-1721; — *Die Selbsterkenntniss*, etc. (La Connaissance de soi-même); ibid., 1716; — *Drei merkwürdige und wahrhafte Erzæhlungen von der Erledigung etlicher Besessenen* (Trois Histoires extraordinaires et véridiques de la guérison de quelques possédés); Budissin et Lauban, 1716; — *Weyhnachts-Lieder* (Chants de Noël); Lauban, 1718, 1728 et 1730, 3 vol.; — *Einleitung zu nützlicher und deutlicher Abhandlung der sechs Hauptstücke des Katechismi* (Introduction à l'enseignement des six articles du catéchisme); ibid., 1727; — plusieurs sermons, programmes et cantiques. V—u.

Samuel Seidel, *Lebensgeschichte Friedrich Gudens*; Lauban, 1753. — *Beitræge* zu den *Actis hist. ecclesias.*, vol. III, p. 250-271; — Schmerfahl, *Neue Nachrichten von jüngst verstorbenen Gelehrten*, vol. I, p. 173-184.

GUDE (*Gottlob-Friedrich*), fils du précédent, né à Lauban, le 26 août 1701, mort dans cette ville, le 20 juin 1756. Il étudia la théologie aux universités de Halle et de Leipzig, fit pendant quelque temps des cours à l'université de cette dernière ville, et retourna en 1727 à sa ville natale, où il devint en 1743 premier diacre et en 1753 archidiacre. Il collabora d'une manière très-active à plusieurs recueils littéraires, et écrivit en outre plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De Caussis Dissensuum inter Scripturæ Interpretes*; Leipzig, 1724; — *Der Christen Reise nach dem rechten Vaterland* (Le Voyage du Chrétien à sa véritable patrie); Halle, 1726, in-fol.; — *De Jurisconsultorum Meritis in Scripturam*; Lauban, 1728; — *De mystica Miraculorum et fatorum Christi Interpretatione*; Leipzig, 1729; — *Katechetischer Unterricht* (Enseignement catéchétique); Lauban, 1730; — *Erbauliche*

48e d'infanterie, en octobre 1752; devint lieutenant le 6 mars 1757, et sous-aide-major le 1er février 1765. Il fit les campagnes de Portugal en 1762 et 1763, et fut nommé successivement aide-major (16 juin 1765), capitaine (20 avril 1768), chevalier de Saint-Louis (1779), major aux grenadiers royaux de Normandie (3 février 1788), chef de bataillon du Loiret (9 octobre 1790), général de brigade (27 mars 1793), général de division, commandant Maubeuge (21 juillet suivant). Après avoir fait les campagnes contre les Autrichiens et les Prussiens, il passa en 1795 à l'armée des côtes de Cherbourg. En 1802 il fut admis à la retraite, et nommé membre de la Légion d'Honneur après cinquante ans de service. A. DE L.

De Courcelles, *Dictionnaire historique des Généraux français.*

GUDIN DE LA SABLONNIÈRE (*César-Charles-Étienne*, comte), général français, neveu du précédent, né à Montargis, le 13 février 1768, blessé mortellement au combat de Volutina-Gora (Russie), le 19 août 1812. Il fit ses études à l'école de Brienne, entra dans les gendarmes de la garde du roi, le 28 octobre 1782, et passa sous-lieutenant au régiment d'Artois (infanterie), le 8 septembre 1784. Lieutenant le 1er janvier 1791, il alla durant quelque temps tenir garnison à Saint-Domingue. De retour en France (janvier 1793), il fut choisi pour aide de camp par son oncle Étienne Gudin, et passa à l'armée des Ardennes comme chef de bataillon attaché à l'état-major du général Ferrand; il fit les campagnes de 1793 et 1794 aux armées du nord et de Sambre et Meuse. Le 6 avril 1795 il fut nommé au grade d'adjudant général, rejoignit l'armée du Rhin, et servit en Allemagne, sous Moreau, comme chef d'état-major d'une division. En 1796 il passa à l'armée de Rhin et Moselle, et se distingua au combat de la vallée de Kintzig (14 juillet). La même année, sous Duchesne, il prit part à l'enlèvement du camp de Freudenthal et à la prise de Wolfach. Il aida Gouvion-Saint-Cyr dans sa belle retraite de Bavière et participa à la défense de Kehl. En 1797, après le traité de Leoben, il fut envoyé à l'armée destinée à envahir l'Angleterre, et revint en 1798 servir sur le Rhin dans la division Lefèbvre. Général de brigade le 6 février 1799, il resta devant Manheim jusqu'en mai, époque à laquelle Massena lui confia le commandement d'une brigade destinée à agir dans l'Oberland. Il prit le 14 août la position du Grimsel, franchit le Saint-Gothard, et le 16 il vint soutenir Lecourbe, engagé sur les hauteurs de l'Ober-Alp. Les Autrichiens étaient complétement défaits, lorsque les Russes s'avançaient par Bellinzona; Gudin courut à leur rencontre, traversa de nouveau le Grimsel et le Furca, délogea Souwaroff du Saint-Gothard, de la vallée d'Urseren et des gorges qui débouchent sur les Grisons. Gudin, après ces beaux faits d'armes, fut nommé chef d'état-major général des différents corps qui agissaient sur le Rhin. Il combattit devant Philisbourg, au passage du Rhin près de Stein (1er mai 1800), à Engen-Kockach (3 mai), à Moeskirch (5 mai), à Memmingen (10 mai), et franchit le Lech en avant d'Augsbourg. En juin il battit les Autrichiens dans les bois de Bleintheim, et traversa le Danube à la suite de l'ennemi. Nommé général de division le 6 juillet, il vainquit encore à Neubourg, à Fuessen, à Ranti (10 et 11 juillet), passa l'Inn (9 août), et s'avança jusqu'à Salzburghoffen, où il fit de nombreux prisonniers. A la paix, Gudin reçut le commandement de la dixième division militaire (Toulouse). En 1805 il fit la campagne d'Allemagne, puis celle de 1806 contre la Prusse. Arrivé à Nauembourg, le 13 octobre, il passa la Saale à Kosen, et soutint durant quatre heures un combat terrible sur les hauteurs de Hoffenhausen. Après cette glorieuse affaire, le général Gudin, suivant les mouvements de l'armée, traversa Leipzig et Berlin, et vint assiéger Custrin le 29 octobre. Le 1er novembre cette forteresse se rendait, malgré une garnison de 4,000 hommes, et livrait au vainqueur 140 bouches à feu et un matériel considérable. Le 29 du même mois Gudin était à Varsovie, et le 6 décembre battait les Russes sur le Narrew. Il prit ensuite une part distinguée aux combats d'Ocunin, de Nasielsk, de Pultusk et de Lansberg. A Eylau (8 février 1807) il s'empara du village d'Aklapen, et contribua au gain de la bataille. Quelques jours après il fit capituler Friedberg; en juin il passa la Pregel à Labiau, et s'arrêta à Tilsitt, où la paix fut signée (9 juillet). Gudin devint grand-officier de la Légion d'Honneur (7 juillet) et commandeur de Saint-Henri de Saxe (1808). Le 5 février 1809 il fut nommé gouverneur du palais de Fontainebleau. La même année il reprit le commandement de la droite du corps d'armée de Davout, et se fit remarquer aux combats de Tann (19 avril), d'Abensberg (20), à la prise de Landshutt (21), à la bataille d'Eckmühl (22), à la reddition de Ratisbonne (23). Le 26 il dirigea avec une grande habileté l'attaque d'une des îles du Danube situées vis-à-vis de Presbourg, et se couvrit de gloire à Wagram, le 6 juillet. En 1812 Gudin combattit à Smolensk (17 août). Le lendemain il joignit Ney, qui attaquait Volutina-Gora; à six heures du soir, sa division attaqua le centre de l'armée russe, et culbuta tout devant elle, mais Gudin fut atteint par un boulet qui lui emporta la cuisse. Transporté à Smolensk, il y mourut; le 22 du même mois. Napoléon, dans son 14e bulletin (23 août), a dit de lui : « Gudin était un des officiers les plus distingués de l'armée; il était recommandable par ses qualités morales autant que par sa bravoure et son intrépidité. » Le nom de ce général figure sur le côté est de l'arc de l'Étoile. A. DE LACAZE.

C. Mullié, *Biographie des Célébrités militaires.* — De Courcelles, *Dictionnaire historique des Généraux français.* — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.* — Ségur, *Histoire de la Campagne de Russie.* — *Archives de la guerre.*

[illegible]

— *Essai sur les* [illegible] *de Louis XV*, [illegible] Deux-Ponts, 1776; Lausanne, 1777, 2 vol. in-8°; l'introduction de cet ouvrage en France fut défendue par la police. « Le style, dit Grimm, en est inégal, mais on y trouve des vues, de la chaleur, et les sentiments d'un bon citoyen. » C'est, ou plutôt ce devroit être le tableau des progrès de l'esprit humain dans le

[illegible]

de Versailles); — Combat de la frégate [illegible] *L'Embuscade* [illegible] *Boston*. — *Au Salon de* [illegible] d'un des [illegible] la côte [illegible] — *Au Salon de* [illegible] (Louvre); — [illegible] côte d'Amérique; — [illegible] de 1850 : [illegible] prise du cottage de [illegible] (nord de l'[illegible]); — Les Bords du [illegible] prise dans le parc de lord James Hay [illegible] près d'Aberdeen. — *Au Salon de* [illegible] un grand nombre de tableaux qui avaient déjà figuré aux expositions précédentes. M. [illegible] officier de la Légion d'Honneur depuis [illegible], a été nommé commandeur en 1857. [illegible]

[illegible]

GUDIUS. Voy. Gude.

GUDME (*Andreas-Christopher*), [illegible] danois, né le 1[er] août 1771, dans la paroisse d'[illegible]roe, près de la côte de Slesvig; mort [illegible]

[illegible] (Thorgeir), érudit is- [illegible] 1704, à [illegible] de l'Islande. Fils [illegible] à Copenhague (1831-[illegible]), et [illegible] de la Société des Antiquaires [illegible] l. 1-LII; Copenhague, [illegible] 1826-37, in-8°; 12 vol. [illegible] collection [illegible] (t. VI), et [illegible] la traduction islan-

GUDVERT (***), théologien français, mort le 3 septembre 1737. Il était curé de Saint-Pierre-le-Vieux à Laon, et se prit de passion pour les doctrines jansénistes. Plusieurs fois il fut admonesté par les adversaires des écrivains de Port-Royal. Il n'en persista pas moins dans son opposition aux décrets de la cour de Rome, et se vit dépouillé de sa cure. En 1734 il fit paraître un in-12 intitulé : *Jésus-Christ sous l'anathème*. Ce livre, condamné d'abord par les autorités ecclésiastiques, puis par le parlement, fut brûlé par le bourreau. Gudvert en appela alors au futur concile, et jusque dans son testament il protesta contre la bulle *Unigenitus*. Parmi les nombreux écrits qu'il fit paraître, aujourd'hui sans intérêt, on cite : *De la Constitution; — Entretiens sur les Miracles du diacre Pâris*, etc.

L—z—e.

Chaudon et Delandine, *Dict. univ.* (édit. 1810). — Quérard, *La France littéraire*.

GUÉ (*Claude* du), en latin *Vadanus*, canoniste français, né à Anvers-le-Hamon, près Sablé (Maine), vivait encore à Paris en 1584. C'était, écrit La Croix du Maine, « un homme docte ès langues hébraïque, grecque et latine ». Il embrassa la carrière ecclésiastique, et créa plusieurs établissements de charité et d'instruction publique dans sa patrie et à Paris. On a de lui : *Le Concile provincial de Cologne, auquel est traicté sainctement et doctement de l'office, doctrine, vie et mœurs des évêques, abbez, archidiacres, doyens, curés, chanoines et autres gens d'église : ensemble la manière d'administrer duement les sacrements, avec l'usage et intelligence d'iceux et des cérémonies de l'église : bref le moyen de légitimement réformer l'Église et remettre sur la discipline ecclésiastique, dissipée par la nonchalance des prélats et malice des hérétiques*; Paris, 1575, in-8° : M. B. Hauréau suppose qu'il s'agit ici du célèbre concile convoqué en 1536 par Herman de Muers; — *Dévotes et chrestiennes Institutions pour l'usage de la confrairie de la très-heureuse Vierge Marie*, avec la *Bulle sur la forme de jurement de la profession de foi*; Paris, 1579, in-16; — *Brefve Reigle du Novice spirituel*, trad. du latin de Loys de Blois; — *Histoire tragique des Hérétiques*, trad. du latin de Guill. Lindanus, évêque de Ruremonde; — *Recueil de Prophéties de plusieurs autheurs sur le gouvernement de l'Église; — La Défense de l'ordre et honneur sacerdotal contre les hay-prestres et hay-messes*. Les quatre derniers ouvrages, s'ils ont été imprimés, sont perdus aujourd'hui.

L. A.

La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, t. I, p. 141. — Colomiès, *Gallia orientalis*. — Du Verdier de Vaupri-vaz, *Bibliothèque française*, t. II, p. 248. — Gauvin, *Recherches sur les Établissements de Charité et d'Instruction publique*, p. 131. — Barthélemy Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*.

* **GUÉANT** (*Victoire-Melone*), comédienne française, née à Paris, vers 1732, morte dans la même ville, le 31 octobre 1758. Elle était la nièce de Mlle Deseine, depuis Mme Quinault-Dufresne (*voy.* ce nom). Élevée pour le théâtre, la jeune Guéant avait déjà paru en février 1746, dans le rôle de la petite fille du *Moulin de Javelle*. Elle se fit remarquer plus tard dans les rôles de Junie dans *Britannicus*, de Julie dans *La Pupille*, et de Mélite dans *Le Philosophe marié*. Elle mourut de la petite vérole. Comme elle n'avait pas reçu les sacrements, le curé de Saint-André fit quelque difficulté de lui donner la sépulture; mais les grands-vicaires de l'archevêque décidèrent de l'enterrer comme à l'ordinaire : tolérance que désapprouvèrent les jansénistes, disant que l'exclusion de la sépulture est prescrite en ce cas par les canons, quand les comédiens n'ont pas promis de renoncer au théâtre. Cette actrice fut très-regrettée des amateurs de la Comédie-Française, qui la jugeaient avec raison capable de remplacer dignement quelque jour Mlle Gaussin. Dorat en déplore la perte dans son poëme de *La Déclamation*.

Ed. de Manne.

Almanach des Spectacles. — Lemazurier, *Galerie des Acteurs du Théâtre-Français.* — *Correspondance* de Grimm. — *Journal d'un Bourgeois de Paris.*

GUÉAU DE REVERSEAUX (*Jacques-Étienne*), jurisconsulte français, né à Chartres, le 8 août 1706, mort à Paris, le 19 avril 1753. Il fut d'abord destiné à succéder à son père dans ses charges de conseiller au présidial, et de lieutenant civil et criminel au bailliage de Chartres; mais il préféra les luttes du barreau, où il devint bientôt célèbre. Les causes où il avait plaidé n'ont plus aujourd'hui aucun intérêt. On a de lui : *Mémoire pour les curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois*, appelant comme d'abus, contre les doyen, chanoines au chapitre de l'Église de Paris, et le chapitre de Saint-Germain; 1741, in-fol.; — *Mémoire pour J. Bernard, écuyer, seigneur de Ronceray..., contre le duc de Brissac, pair de France*; 1741, in-8°; — *Mémoire pour Danican de Landivisiau.., contre d'Annebault, maître des comptes*; Dumesnil, 1742, in-fol.; — *Mémoire pour le marquis de La Ferté contre demoiselle Ch. Virginie de Saint-Maixance*; 1747, in-fol. L auteur explique l'origine des registres publics des naissances et décès. R—r.

Catalogue de la Bibl. de Chartres.

GUÉBRIANT (*Jean-Baptiste* Budes, comte de), maréchal de France, né le 2 février 1602, au château de Plessis-Budes (diocèse de Saint-Brieuc), mort à Rothweil, en Souabe, le 24 novembre 1643, des suites d'une blessure reçue au siége de cette ville. Issu d'une ancienne famille de Bretagne, il fut envoyé au collége de La Flèche, fit ses exercices d'académie à Paris et ses premières armes en Hollande. Employé ensuite dans l'expédition du Languedoc, il se signala au siége d'Alet. Un duel qu'il eut

que cette dignité appartenait à double titre à Mme de Guébriant, « par participation de son mari, et par la part qu'elle avait méritée dans le bon succès de ses armes ». Devenue veuve en 1643, elle fut deux ans après nommée *ambassadrice* extraordinaire auprès du roi de Pologne. C'était la première fois qu'une femme portait ce titre en France sans le devoir à son mari. C'était du reste affaire de femme, car il s'agissait de conduire la princesse Marie-Louise de Gonzague (*voy.* ce nom) au roi Ladislas IV, qui l'avait épousée par procuration à Paris. En arrivant à Varsovie, la princesse trouva son époux prévenu contre elle. On l'accusait d'avoir éperdûment aimé Cinq-Mars, et elle allait être outrageusement renvoyée en France. Mme de Guébriant déploya une grande dextérité d'esprit, beaucoup de fermeté et de ressources pour empêcher ce scandale; elle réussit tellement que non-seulement la reine fut reconnue, mais que Ladislas donna ordre de rendre à l'ambassadrice des honneurs pareils à ceux qu'avait reçus l'archiduchesse d'Inspruck, Claude de Médicis, lorsqu'elle lui avait amené à Varsovie sa première femme, fille de l'empereur Ferdinand III. L'ambassadrice a retracé dans une suite de lettres les détails de sa mission diplomatique; elle y raconte ses conférences, les intrigues de la cour de Pologne contre Marie de Gonzague, les manœuvres d'une princesse polonaise qui voulait supplanter la reine, etc. Ces lettres ont été trouvées dans les papiers de l'abbé de Choisy, dont la mère était liée avec la reine de Pologne. On sait que les imputations calomnieuses répandues contre la princesse de Gonzague avaient leur origine dans une affaire d'amour de Mme de Choisy. Labarde raconte comment, de retour à Paris, la comtesse de Guébriant continua à se mêler des intrigues qui occupaient la cour. Elle mit ses talents au service de la reine mère, et contribua à reprendre Brisach d'une manière singulière, en 1652. Après la mort d'Erlac, qui était gouverneur de cette ville, Charlevoi s'en empara. On craignait qu'il ne fît sa soumission à l'empereur, pour garder cette place. Mme de Guébriant se chargea de la lui enlever : elle emmena avec elle une jolie femme de la cour, et se présenta à Charlevoi pour négocier avec lui. Charlevoi devint bien vite amoureux de la belle suivante. La dame fit la malade, dans une maison de campagne; Charlevoi vint l'y voir, fut pris et emmené à Philipsbourg. Le comte d'Harcourt, nommé gouverneur de Brisach, fit offrir la liberté à Charlevoi s'il lui faisait rendre la place, ce qui s'exécuta. Cette perfidie créa beaucoup d'ennemis à la maréchale, ce qui ne fit qu'augmenter son crédit à la cour. Elle fut attaquée dans les pamphlets de la Fronde; et si l'on en croit le cardinal de Retz, le marquis de Vardes fit couper le nez à un certain Montandré, chef des *criailleurs* du parti des princes, pour quelque méchant libelle écrit contre la maréchale de Guébriant. Elle persuada, dit-on, se faire nommer *gouverneur* de Brisach, lorsqu'elle mourut, à Périgueux, où elle prenait part à la négociation de la paix des Pyrénées, étant désignée pour première dame d'honneur de la jeune reine Marie-Thérèse d'Autriche. Guy Patin raconte que la maréchale mourut sans confession. Elle n'avait jamais eu d'enfants.

L. Louvet.

Lettres de Mme de Guébriant à la princesse Palatine Anne de Gonzague. — *Mémoires de la duchesse de Nemours.* — Laborde, *Histor. de Reb. Gallic.* — Guy Patin, *Lettres.*

* **GUÉDIER DE SAINT-AUBIN** (*Henri-Michel*), théologien français, né à Gournay-en-Bray, le 17 juin 1695, mort à Paris, le 25 septembre 1742. Il était le cinquième enfant de François Guédier, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, lieutenant général de Gournay, puis conseiller au parlement de Rouen. Lui-même vint achever ses études à Paris, et fut reçu docteur en Sorbonne le 29 octobre 1723. Il devint professeur de cette société en 1730, et bibliothécaire en 1736. Quelque temps après il obtint l'abbaye de Saint-Vulmer. Versé dans les langues hébraïque, grecque, latine, française, anglaise et italienne, il connaissait en outre l'histoire, la théologie et les sciences qui s'y rattachent. Durant quatorze années il décida en Sorbonne toutes les questions relatives aux cas de conscience. Sa mort prématurée l'empêcha de terminer de nombreux ouvrages qu'il avait préparés. On a de lui : *Histoire sainte des deux Alliances*; Paris, Didot, 1741, 7 vol. in-12. « Cet ouvrage, dit Moréri, contient toute l'histoire sacrée, et peut être regardé comme une bonne concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament. On y trouve à la fin de chaque livre des réflexions et des dissertations sur le dessein des auteurs sacrés, sur l'authenticité et la divinité des livres de la Bible. » Parmi les manuscrits de Guédier on remarque un grand nombre de décisions de cas de conscience et les deux premiers volumes d'un ouvrage très-utile, qu'il voulait faire imprimer sous le titre d'*Index Sorbonicus* : on reconnaît dans tous les écrits de cet auteur beaucoup de science et une critique judicieuse.

A. L.

Ladvocat, *Dictionnaire historique*. — Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, édit. de 1759.

* **GUEEL Y RENTE** (Don *José*), littérateur espagnol, né vers 1820, à la Havane. Il passa en Espagne pour y compléter son éducation par l'étude du droit, et prit ses grades à l'université de Barcelone. Jouissant d'une fortune honorable, il inspira une vive passion à une des sœurs du roi d'Espagne, l'infante Josefa de Bourbon, qui ne lui fut accordée en mariage qu'à la suite de longues difficultés (juin 1848). Il vivait fort retiré en province, lorsqu'à la révolution de 1854 il se leva un des premiers pour soutenir le mouvement tenté par les généraux vicalvaristes. Nommé député aux cortès, et réélu en 1857, il s'est associé à toutes les mesures libérales émanées de l'opinion progressiste, à laquelle il appar-

tient. Lorsqu'il aborda la vie publique, il venait de publier un recueil de poésies, *Larmes du Cœur*, Valladolid, 1854, in-4°, qui, par le tour des idées, les belles formes du langage et l'élégance de la métrique, s'adressait surtout à un public d'élite. Dans la même année il fit paraître un second recueil : *Pensées morales et politiques*, Valladolid, in-4°, où, dans une suite d'essais, il passe en revue divers points de morale, de psychologie et d'économie sociale. On a encore de lui : *Guacanajare, roi de Marien*, tableau des mœurs d'Haïti à l'époque de Christophe Colomb; — *Defensa legal de la infanta dona Josefa de Borbon;* Paris, 1851, in-4°; et plusieurs articles de journaux. Paul L—Y.

Documents particuliers. — *Moniteur*, 1856.

GUEIDAN (*Gaspard*, marquis DE), magistrat français, né à Aix (Provence), vers la fin du dix-septième siècle, mort en 1769. Issu d'une famille qui s'était illustrée par les armes, il préféra la robe, et fut pourvu d'une charge d'avocat général au parlement de Provence. En 1740 il fut nommé président à mortier au même parlement, et la terre de Gueidan fut érigée pour lui en marquisat en 1752. On a de lui : *Discours prononcés au parlement de Provence par un de messieurs les avocats généraux;* Paris, 1739 et ann. suiv., 5 vol. in-12. Ce recueil renferme non-seulement les discours prononcés par Gueidan aux audiences solennelles de rentrée et aux séances ordinaires, mais encore des réquisitoires, des harangues académiques, notamment son discours de réception à l'Académie de Marseille et un discours sur ce sujet : *Le bon usage de la raison est plus nécessaire aux guerriers qu'au reste des hommes.* Il avait écrit cette dissertation au nom de l'Académie de Marseille, qui était dans l'usage d'envoyer annuellement un hommage en prose ou en vers à l'Académie Française. J. V.

Dict. de la Provence. — *Journal de Trévoux*, déc. 1739.

GUELDI (Dom *Gabriele*), théologien italien, né à Padoue, vers 1670. Il était clerc régulier, et professait la théologie dans sa ville natale. Il avait une grande réputation d'éloquence, et passait pour un des plus savants canonistes de son temps. On le connaît surtout pour un ouvrage qui fit sensation lorsqu'il parut : *Baptisma puerorum in uteris existentium assertum, quamvis theologi et canonistæ antiqui per plura sæcula hoc vel negarint vel tacuerint;* Padoue, 1711, in-8°. L'auteur soutient la validité du baptême donné aux enfants dans le sein de la mère; il réfute, comme théologien, le sentiment de ceux qui prétendent que l'enfant doit être visible pour recevoir le baptême; et comme médecin, il enseigne la manière dont il s'y faut prendre pour baptiser les enfants qui se trouvent dans cette position. L—Z—E.

Journal des Savants, année 1711, p. 111. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée.*

GUELFES, GUELPHES, GUELPHI, WELFEN (Maison des). On désigne sous ces noms une célèbre famille princière qui régna longtemps sur les plus belles contrées de l'Allemagne et qui fleurit encore aujourd'hui dans la branche royale et dans la branche ducale de la maison de Brunswick (Brunswick et Hanovre). L'origine de cette maison remonte aux temps les plus reculés. (Bruschius, *Chronolog. Monasterior. Germ.*, p. 569; — Crusius, *Annal. Suev.*, lib. XII, part. I, c. x, p. 337; — Lucæ, *Fürsten-Saal*, tome II, cap. V, § 1, 2, p. 347, 348; — Andreas, *Presb. Bavar.*, p. 25; — Bunau, *Leben Friedrichs I*, p. 2, 5 (1).

A partir du neuvième siècle, c'est-à-dire dès la dernière période du règne de Charlemagne, les Guelfes commencent à figurer dans l'histoire, où nous trouvons des documents sur les personnages suivants :

Guelfo ou *Welfo I*er vécut au temps de Charlemagne. Il est nommé alternativement duc et comte de Bavière, et posséda de vastes propriétés en Souabe et dans le voisinage du lac de Constance. Il laissa plusieurs enfants, entre autres une fille, *Judith*, épouse de l'empereur Louis le Débonnaire (2). Il eut pour successeur :

*Ethico I*er, qui, fâché de ce que son fils Henri eût vendu sa liberté à l'empereur, se retira dans

(1) Voici ce que les anciennes chroniques rapportent au sujet de l'étymologie du mot *Welf* : Isenbard, seigneur d'Altdorff en Souabe, fils de Warinus, majordome de Carloman, irrité de la hauteur d'Ottmarus, prieur de l'abbaye de Saint-Gall, fit saisir ce prélat par ses gens, le jeta en prison, et l'y laissa mourir misérablement. Charlemagne, protecteur de l'Église, menaça le seigneur d'Altdorff de sa puissante colère; mais ce dernier eut le bonheur de sauver la vie de l'empereur, qui dans une partie de chasse avait été attaqué par un taureau sauvage. Charlemagne pardonna au courageux vassal les torts qu'il avait eus envers l'Église, et lui donna pour récompense du service qu'il lui avait rendu la sœur de l'impératrice, Irmentrud, en mariage. Au bout d'un an Irmentrud accoucha de douze enfants, et en fut tellement honteuse que, pour cacher cet événement extraordinaire à son mari, elle donna onze de ses fils à une fidèle servante, avec l'ordre de les jeter au fleuve. Isenbard, revenant de la chasse, rencontra la servante, et lui ayant demandé ce qu'elle portait, elle répondit : « Ce sont des *Wölpe* (jeunes chiens) que je dois porter à la rivière. » Isenbard, qui eut une des plus belles meutes de toute la Souabe, voulut choisir les meilleurs chiens pour les garder, et découvrit ainsi la vérité. Il fit élever ses onze fils en secret, et ne les présenta à leur mère que lorsqu'ils eurent atteint l'âge de la puberté. La mère obtint son pardon; ses fils furent surnommés les *Wölpe*, et devinrent de riches et puissants seigneurs, ancêtres des plus grandes maisons de l'Allemagne. Les noms des douze enfants, y compris le fils que la mère avait gardé, sont : Welfus, comte d'Altdorff; Cuno, duc de Franconie; Thassilon, comte de Hohenzollern; Ebo, comte de Heiligenberg; Werner, comte de Toggenbourg; Gebelhard, comte de l'Alemannie; Eberhard, comte d'Eberstein; Arnold, comte d'Œttingen; Berthold, comte de Wölpe; Adelbert, comte de Calw; Henri, comte de Katzenellenbogen; Rodolphe, évêque de Wurtzbourg. (*Voy.* P. Bucelino, *Historia Agilolfingica;* — Feller, *Geneal. Historie des Braunschweig-Lüneburg. Hauses*, t. I, p. 5.)

(2) Gebauer (Georg.-Christian), *Elogium historicum Judithæ-Augustæ Franciæ, uxoris secundæ Ludovici Pii*; Leipz., 1790

[illegible] successeur de Henri, [illegible] Il se lia avec [illegible] l'empereur Con- [illegible] de ce dernier, [illegible] puis et [illegible] en ad- [illegible] entre [illegible] Conrad II [illegible] fut jeté en prison [illegible] d'Augsbourg de [illegible] Il laissa deux [illegible]

[illegible] vers 1053, fut [illegible] duc de Carin- [illegible] de la valeur [illegible] de l'empereur [illegible] à son patrimoine [illegible] fut joints [illegible] ces terres [illegible] le mo- [illegible] palais, situé [illegible] Weingarten [illegible] Henri III, dans [illegible] novembre 1055, [illegible] de Vérone, [illegible] ne paraît pas [illegible] de l'année [illegible] qu'il y a de [illegible] Par son [illegible] domaines à [illegible] sa mère, [illegible] Elle rappela [illegible] de Welfe III, [illegible] de Welfe IV. [illegible] de ce nom des [illegible] en 1101. Son [illegible] la maison d'Este [illegible] de Milan, de [illegible] Lombardie, avait [illegible] Guelfe III et héri- [illegible] grâce à l'inter- [illegible] avait été [illegible] de ses an- [illegible] Allemagne, où [illegible] Guelfes, d'où sont

[illegible] devoir se déclarer [illegible] de Fribourg, [illegible] tingua parmi les [illegible] dolphe de Souabe. Henri [illegible] adversaire le plus [illegible] les terres de Guelfo IV et de [illegible] Ce dernier, de son côté, [illegible] inégale contre l'empereur. Il [illegible] avec Herman de [illegible] Henri dans la plaine de Hochstett, [illegible] d'Augsbourg, et s'empara de l'évêque [illegible] qui ne parvint à recouvrer sa liberté qu'en [illegible] une très-forte rançon. Un combat [illegible] lui et Henri eut lieu en 1086 [illegible] Wurtzbourg; l'empereur [illegible] 4,000 hommes; mais [illegible] velles forces, il prit la ville [illegible] tirer. En 1097, enfin, les deux [illegible] paix, et quatre ans plus tard Guelfo IV [illegible] grande armée des croisés qui [illegible] lemagne sous la conduite de Guillaume [illegible] duc d'Aquitaine, pour aller à la [illegible] Terre Sainte. Il eut part à la [illegible] cette armée en traversant l'Asie, et [illegible] sans grande peine, à Jérusalem. En [illegible] la route de l'Europe, une maladie l'obligea à s'ar- rêter en Chypre, où il mourut, en 1101 ou 1102. Il fut enterré à Paphos, mais plus tard [illegible] transporter son corps à Altdorff, où il fut ense- veli avec honneur. Guelfo IV laissa la réputation d'un vaillant guerrier et d'un prudent [illegible] Durant les dernières années de sa vie, il [illegible] beaucoup à la dévotion. Il avait épousé en pre- mières noces Ethelinde, fille du duc [illegible] II, qu'il répudia sans avoir eu d'enfants [illegible] De Judith, sa seconde femme, veuve de [illegible], frère de Harold II, roi d'Angleterre, et fille de Baudouin V, comte de Flandre, morte en 1091, il laissa : *Guelfo II* ou V, *Henri le Noir*, et *Judith*, qui épousa, selon quelques historiens, le duc d'Autriche Léopold le Beau (2).

Guelfo ou *Welfe V* (deuxième de ce nom des

(1) La maison de Brunswick, en recouvrant les pos- sessions de Hanovre, qu'elle fit ériger en royaume, [illegible] au mois d'août 1815, un ordre de chevalerie, l'ordre des *Guelfes*, dont le nom est un hommage rendu à la mémoire du fondateur de l'illustre lignage des Guelfes. L'insigne de l'ordre est une croix d'or, à huit pointes [illegible] gée de léopards; au centre est un médaillon de gueules chargé d'un cheval d'argent, lancé sur un terrain de si- nople, avec cette légende : *Nec aspera terrent.*

(2) Voir pour la règne de Guelfo IV : Lucæ, *Fürsten- Saal*. — Arenpeck, *Chron. Boicor.* ap. *Leibnitz*, *Script. Rer. Brunsw.*, t. III. — Sundheim, *De Guelph.* — [illegible] nan : *Leben Kayser Friedrich I*, p. 6, 282. — [illegible]

ducs de Bavière), mort vers 1119, successeur de son père au duché de Bavière, avait été marié, par l'intervention du pape Urbain II, avec la célèbre comtesse Mathilde, la plus riche héritière de l'Europe et veuve, depuis l'an 1076, de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine. Dans le contrat de mariage, il était stipulé qu'après la mort de Mathilde tous ses États reviendraient à son époux ; mais le dévouement de cette princesse aux intérêts de l'Église, son attachement au pape Grégoire VII mirent des obstacles à l'exécution de ce contrat. On dit que dès l'an 1077 elle avait fait secrètement donation de tout son patrimoine à l'Église de Rome, et que la découverte de cette disposition, qui frustra Guelfo de l'espérance de recueillir l'immense succession de Mathilde, fut la principale cause qui détermina le duc de Bavière à se séparer de son épouse (1095) et à retourner en Allemagne (1), où il prit parti pour le jeune roi Henri V, révolté contre son père, Henri IV. En 1107 il vint, comme ambassadeur de Henri V, en France pour traiter avec le pape Pascal II de l'affaire des investitures, et en 1111 il accompagna l'empereur à Rome, où il fut témoin de l'arrestation du pape, sans néanmoins s'en rendre complice. L'année suivante il rendit de nouveaux services à Henri V, en l'aidant à combattre les Saxons, et en 1115 il se joignit à l'évêque de Wurtzbourg pour aller traiter de la paix avec ce peuple, irrité de ce que leur duc Lothaire avait été mis au ban de l'Empire.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'année de la mort de Guelfo V, décédé sans laisser de postérité. Il est probable qu'il finit ses jours en 1120, à Kauffingen sur le Lech, d'où son corps fut transféré à l'abbaye de Weingarten en Souabe, pour y être inhumé auprès de celui de son père (2).

Henri VII, dit *le Noir*, de 1120 à 1126, successeur de Guelfo V. (Voir *Henri VII, dit le Noir*, duc de Bavière.)

Henri VIII, dit *le Superbe*, de 1126 à 1138, successeur de *Henri VII*. (Voir *Henri VIII le Superbe*, duc de Bavière.)

Henri X, dit *le Lion*, fils de Henri le Superbe, de 1139 à 1195. (Voir *Henri le Lion*, duc de Saxe.)

Guelfo VI (troisième duc de Bavière), né en 1115, mort en 1191, fils de Henri le Noir et frère de Henri le Superbe, épousa Uta, fille de Godefroi de Calbe, comte palatin du Rhin, et débuta dans la carrière des armes en luttant victorieusement contre le comte Albert, cousin de sa femme, et qui réclamait en cette qualité une partie de l'héritage de Godefroi de Calbe. Plus tard Guelfo se posa comme protecteur de son neveu Henri le Lion, et demanda pour lui le duché de Bavière, que l'empereur Conrad III avait donné en 1138, après la mise au ban de Henri le Superbe, à Léopold d'Autriche, dit *le Libéral*. Ce dernier prit les armes pour soumettre ceux de ses nouveaux sujets qui ne voulaient pas reconnaître sa souveraineté, et commença les hostilités en 1139 par le siége de la forteresse de Phalei, dans laquelle les deux comtes Othon et Conrad, demeurés fidèles à Henri le Superbe, s'étaient enfermés. Il attaqua la citadelle à différentes reprises, mais avant qu'il eût pu s'en emparer, Guelfo VI attaqua à l'improviste le duc Léopold, et le mit en fuite. Cet événement eut de grandes conséquences, car beaucoup de nobles, qui jusque alors n'avaient pas osé se prononcer contre Léopold, se déchaînèrent contre lui et contre ses partisans. Mais Guelfo VI, le vainqueur de Phalei, changea alors de langage. Il avait, comme nous l'avons dit, pris les armes pour conduire les affaires de son neveu, le mineur Henri le Lion; maintenant, comme c'était lui qui soutenait le grand mouvement qui s'élevait en Bavière contre Léopold, il se déclara lui-même duc de Bavière. On ne peut assurer quelles raisons poussèrent Guelfo à cette conduite. Il est probable qu'il se saisit du duché, préférant opérer pour lui-même que pour son neveu; mais il se peut aussi qu'il ait été forcé par les ennemis de l'empereur Conrad III et du duc Léopold à prendre la dignité de duc. En tous cas il ne parvint pas à jouir tranquillement de ses nouvelles possessions; car à peine eut-il fait valoir ses prétentions à la Bavière, qu'on lui annonça que Conrad III, conjointement avec son frère Frédéric, avait attaqué les possessions héréditaires des Guelfes et assiégeait la ville de Weinsberg. Guelfo, fier de sa victoire, espérait éloigner l'empereur aussi facilement de Weinsberg qu'il avait chassé le duc Léopold de Phalei. Il conduisit donc pendant l'hiver son armée contre Conrad, et risqua une bataille sous les murs de Weinsberg, le 21 décembre 1140. Mais la fortune ne lui fut pas favorable. Le cri de guerre des siens : *Ici, Welfes!* fut étouffé par le cri de guerre de ses adversaires : « *Ici, Waiblingen* (1) ! Il perdit la bataille. Beaucoup des siens y trouvèrent la mort ; un grand nombre furent faits prisonniers, et Guelfo même ne

bertus Schaffnab, anno 1077, p. 246; anno 1076, p. 235. — *Chronic. Weingart. de Guelphis* — Arnulph, *Hist. media*, t. VI. — Bünting, *Braunschweig Chronik.*, t. IV, p. 559. — Crusius, *Annales*, t. I, vol. 1. — Muratori, *Annali d'Italia*, t. VI, 325. — Berthold. Constant, *Chron.*

(1) Razzi (Silvano), *Vita overo azioni della contessa Matilda;* Florence, 1587. — Kœler (J.-D.), *Dissertatio de donatione Mathildina pontifici Romano Gregorio VII;* Altdorff, 1713; et Iena, 1742. — Joachim (Joh.-Fried.), *Dissertatio de spurio Mathildino Dono;* Halle, 1736. — Erra (C.-A.), *Memorie storico-critiche della gran contessa Matilda;* Rome, 1768. — Mozzi de Capitani (Ferdinando), *Sulla Contessa Matilda, i suoi contemporanei et l'uzanze nostre d'allora.*

(2) Luçæ, *Fürsten-Saal*, II, 3, p. 361 seq. — Krantzim, *Saxon.*, I, 35. — *Chron. Weingart. de Guelphis.* — Adelez, *Annales*, P. I, p. 492. — Leibnitius, *Introductio in T. I, Script. Brunsw.*, n. 40, et p. 785 sq. — Feller, *Genealog. Historie des Braunschw. Hauses VII.* — Bünau, *Leben Kayser Friedrich I*, p. 96.

(1) De ces deux noms *Welfes* et *Waiblingen* dérivent les expressions *Guelfes* (partisans de l'Église) et *Gibelins* (partisans de l'Empire), adoptées par les deux grands partis qui luttèrent l'un contre l'autre pendant toute la seconde

[illegible]

Bavière. Les prisonniers furent rendus.

La mort de Conrad III (15 février 1152) mit enfin un terme à la lutte acharnée que Guelfo VI avait soutenue contre l'Empire. Frédéric Barbe-Rousse, fils de Judith, sœur de Guelfo, [illegible] au contraire son oncle aux intérêts de la couronne impériale. Il l'investit [illegible] marche de Toscane, des biens [illegible] thilde et du duché de Spolète. Guelfo [illegible] 1154 possession de ses nouveaux biens, et [illegible] sa reconnaissance à l'empereur [illegible] 1159 à réduire la ville de Crema, qui s'était révoltée. Il retourna l'année suivante en Allemagne, laissant Guelfo VII, son fils, pour gouverner la Toscane en son absence. Le jeune Guelfo se comporta de manière à mériter l'affection des peuples, tandis que son père, malgré son âge avancé, parvint à soumettre quelques vassaux qui s'étaient révoltés contre lui. Guelfo VII étant mort en 1167, son père, qui se voyait sans enfants, institua son héritier Henri le Lion, à la charge de lui payer une certaine somme d'argent (1). Mais Henri, négligeant de payer cette somme, Guelfo VI changea de dispositions à son égard, et céda, l'an 1169, tous ses biens à l'empereur Frédéric. Il passa ses dernières années dans le repos fastueux d'un riche souverain, consacrant des sommes considérables à l'entretien de sa maison. La république de Lucques conserve dans ses archives un monument précieux de sa libéralité; c'est un privilége par lequel il lui accorde, dans une étendue de six milles, la juridiction qui lui appartenait dans cette ville et ses environs comme marquis de Toscane. Il mourut en 1191, à Memmingen, âgé de soixante-quinze ans, puissant et redoutable jusqu'aux derniers moments de sa vie. A la fin de ses jours, il [illegible]

(1) Les États que Guelfe VI possédait sont connus par les titres qu'il prend en plusieurs documents : telle est, entre autres, la lettre qu'il écrivit au roi Louis le Jeune, et dont l'inscription est dans ces termes : *Welphus, Dei gratia dux Spoleti, marchio Tusciæ, princeps Sardiniæ et Corsicæ, et dominus totius domus comitissæ Mathildis* (*Origin. Guelph.*, t. II, p. 616).

était devenu aveugle. Son corps fut inhumé dans le couvent de Steingaden, auprès des dépouilles mortelles de son fils (1).

Guelfo VII, fils du précédent, gouverna pendant quelque temps la Toscane, lutta en 1164 contre le comte palatin Frédéric de Franconie et contre les comtes de Zollern, et fut défait par eux dans le sanglant combat de Tubingue. Il accompagna plus tard l'empereur Frédéric Barbe-Rousse en Italie, où il mourut de la peste, en 1167. Avec lui et son père le nom de Guelfo s'éteignit (2). R. LINDAU.

Eichorn, *Urgeschichte des Hauses der Welfen*. — *Chronicon Weingartense de Guelphis*. — *Constitutio de Expedit. Rom., cum notis Freheri*. — Feller, *Geneal. hist. des Braunsch. Luneb. Hauses*. — Crusius, *Schwæb. Chronik. origin. Guelf.* — M. Mallet, *Histoire de la Maison de Brunswick*. — *L'Art de vérifier les dates*. — Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*. — Leibnitius, *Scriptores Rerum Brunsw.*

GUELFO, peintre italien. *Voy.* GRAZIA (*Leonardo*).

GUELON-MARC (*Pierre-Prosper*), connu par sa lettre au président de la Convention lors du procès de Louis XVI, né à Troyes (Champagne), le 5 septembre 1752, mort dans la même ville, le 24 décembre 1822. Il appartenait à une famille de la bourgeoisie, et ne devait rien au roi ni à son gouvernement. « Étranger à la cour, disait-il lui-même, je n'ai jamais eu de rapports avec Louis; jamais je ne sollicitai sa faveur ni celle de sa maison, ni celle des dépositaires du pouvoir. Je le chéris et le révère, parce que je suis Français, et qu'il serait le plus infortuné des hommes s'il n'était pas le plus vertueux. » Plein d'enthousiasme en effet pour les vertus de Louis XVI, Guelon-Marc se fit inscrire en août 1791 sur la liste des otages qui s'offraient pour obtenir la liberté du roi, et après le 20 juin 1792 il lui envoya une adresse. Quand il sut que Louis XVI, enfermé au Temple, allait être mis en jugement, il écrivit, le 16 décembre 1792, au président de la Convention, une lettre qu'il le priait de mettre sous les yeux de ce corps délibérant : « Elle est, disait-il, l'expression fidèle d'un homme qui n'a prévenu qui que ce soit de sa démarche; son épouse, son fils, ses parents, ses amis l'ignorent; il doit être seul responsable de ses suites. » Voici d'ailleurs comment il plaidait la cause de Louis XVI : « Si Louis périt, la France sera précipitée dans un abime; des millions de bras s'élèveront pour venger un pareil attentat. Les puissances étrangères, qui ont gardé la neutralité, se coaliseront pour garantir leurs têtes menacées du même sort; elles allumeront le flambeau d'une guerre sanglante, et ne l'éteindront que dans le sang du dernier votant la mort... Qui ne frémirait point à l'aspect d'une hache suspendue sur la tête d'un roi que j'ambitionne de soustraire en sacrifiant la mienne!... Jamais la France n'eut de plus grands intérêts à ménager qu'au moment où l'univers attend, dans une morne stupeur, l'issue des débats dont les préliminaires annoncent l'irrévocable projet d'un assassinat. Que la vie de Louis soit respectée, et les puissances se prêteront à des accommodements qui peuvent seuls mener à la paix... Que le salut du peuple, que la Convention dit être la loi suprême, soit la base du décret qui laisse à Louis la faculté d'aller avec son auguste famille se consoler loin de la terre natale par le souvenir de ses bienfaits. Ne familiarisez pas une nation sensible avec l'ingratitude et le sang. Si, comme l'affirme l'auteur de la *Défense préliminaire* inédite (Foulaines), le décret de mort fut porté dans les assemblées électorales; si ce vote anticipé devint le gage de votre nomination, acceptez une victime fière de se dévouer; que le sang d'un fidèle sujet soit seul versé. J'offre ma tête pour celle du meilleur des rois... » Cette offre héroïque, comme il était à prévoir, ne fut point acceptée. La lettre de Guelon-Marc ne fut pas seulement lue à la Convention. Guelon-Marc en avait envoyé une copie à Louis XVI, qui le fit remercier par Malesherbes : « Votre action, lui écrivait celui-ci, vous place au rang des plus grands héros! » D'un autre côté, Olympe de Gouges disait que « l'adresse de Guelon-Marc lui avait rappelé qu'elle était Française ». Cependant, Guelon-Marc échappa à la terreur. Au mois d'octobre 1792, il avait déjà écrit en faveur de soixante ecclésiastiques condamnés à la déportation, et il avait eu le bonheur de les sauver du massacre. Au mois de septembre 1795, il réclama la liberté de la fille de Louis XVI, encore enfermée au Temple. La révolution lui avait fait perdre sa fortune. Sous le gouvernement de Napoléon I[er], il refusa toutes les places qui lui étaient offertes. En 1814, le jour même de l'entrée des alliés à Troyes, il signa le premier de sa ville une adresse à l'empereur Alexandre, pour demander le rétablissement des Bourbons. Ce prince l'accueillit avec distinction, et le surnomma le *Décius français*. Il lui offrit de l'emmener en Russie, de frapper une contribution sur la ville de Troyes pour le dédommager de la perte de ses biens; mais Guelon-Marc refusa, disant qu'il aimerait mieux mourir de faim que d'aggraver le sort de ses concitoyens. Sa démarche faillit lui être funeste, car lorsque les troupes françaises rentrèrent dans la ville de Troyes, il aurait sans doute eu le sort du chevalier de Gounault, coupable d'avoir repris sa croix de Saint-Louis, condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté pendant que l'empereur si-

(1) Voyez sur la vie de Guelfo VI : Behrends (Peter-Wilhelm), *Herzog Welf VI, letzter Welfischer Stammherr in Süd-Deutschland und seine Zeitgenossen*; Brunswick, 1825, in-8°. — *Chron. Weing. ap. Leibnit.*, t. I, p. 781 seq. — Lucæ, *Fürsten-Saal*, vol. II, c. III, p. 367-368. — Feller, *Geneal.-Historie des Braunschw. Lüneb. Hauses*, t. X. — Von Bunau, *Leben Friedrich I*, p. 18, 97, 119, 120, 195, 207.

(2) Voir pour plus de renseignements sur Guelfo VII : Sandheim, *Hist. de Guelph. ap. Leibnit. Script. R. Brun.*, t. I, p. 804. — Arenpeck, *Chron. Bavarior. ap. Leibn.* I, c. t. III, p. 672-678. — Morena, *Res Laudens.*, *apud Leibnit.*, 1, c. t. I, p. 846. — Luden, *Histoire des Allemands*, traduction française par M. A. Savagner; Paris, 1844, t. IV.

[illegible] De l'In[illegible] de la ma[illegible] jury ; Paris, [illegible]-Marc ; [illegible] de M. de [illegible] selon l'É[illegible] du siècle ; [illegible] Le Souvre.

[illegible] théologien janséniste, [illegible] vers 1650, mort à [illegible] 27 juillet 1720. [illegible] à Notre-Dame [illegible] de Forêt. [illegible] il fut exposé [illegible] Nicole le [illegible] dans la trans- [illegible] 1679, il accom- [illegible] et lorsque ce [illegible] en rapporta le [illegible] (1694). Il pro- [illegible] histoire de [illegible] depuis dans la [illegible] de prendre une [illegible] préoccupait [illegible] il mourut fort [illegible] l'Évêque, et [illegible] le nom de [illegible] aujour- [illegible] de la [illegible] Pays-Bas [illegible]

[illegible] de 1750. [illegible] marin [illegible] parfois allait [illegible] navi- [illegible] La découverte [illegible] Conception [illegible] en 1484, [illegible] de quelque [illegible] était [illegible] renseigne- [illegible] et [illegible] l'archéologie [illegible] G. B.

[illegible] pamphlétaire [illegible] nos (1) [illegible] Cordeliers à [illegible] gouvernement ; pour se [illegible] [illegible] à l'indépendance [illegible] paraître plusieurs pamphlets [illegible] lesquels les principes [illegible] et de la magistrature [illegible] Depuis sa sortie de prison [illegible] riche et ignoré. Soulavie [illegible] un homme instruit et [illegible] a écrit tout à coup, sans qu'il soit bien prouvé s'il est coupable ou s'il n'est que [illegible] On a de Guémadeuc des *Dissertations* [illegible] sur les étoiles doubles et [illegible] d'Herschel, insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, ann. 1782 ; — *L'Espion dévalisé* ; Neufchâtel, 1782, in-8°. Les [illegible] anecdotes, vraies ou [illegible] que renferme cet ouvrage le [illegible] mais elles attirèrent contre son [illegible] le libraire Fauche, de Neufchâtel, des [illegible] de la part des gouvernements français et [illegible] sien. E. Lefebvre[illegible].

Nouvelles à la main, [illegible] — *Paris, Versailles et les Provinces*, [illegible] t. II, p. [illegible] — [illegible] *La Police dévoilée*, [illegible] — *Mémoires secrets de la République des Lettres*, [illegible] p. [illegible] — Soulavie, *Mémoires du Ministère du duc d'Aiguillon* (3e édit., Paris, 1792), p. [illegible] — [illegible] *Littérature contemporaine*.

GUÉMPAK (*Brigitte*). *Voy.* [illegible]

GUEN-KÔ. *Voy.* GEN-KÔ.

GUEN-MÉI, impératrice du Japon. *Voy.* [illegible] MÉI-TEN-WÔ.

GUEN-SÉI, impératrice du Japon. *Voy.* [illegible] SÉI-TEN-WÔ.

GUÉNARD (*Constance*), en religion le P. *Léandre*, prédicateur français, né à Dôle, en 1584, mort vers 1625. Il était fils d'un pauvre cordonnier, mais doué de grandes facultés naturelles ; il trouva de riches protecteurs, qui lui firent faire de brillantes études. Il suivit quelque temps les cours de droit, puis tout à coup se fit capucin à Dôle. Sous le nom de *Père Léandre*, il parcourut la Franche-Comté, et obtint de grands succès comme prédicateur. Il sollicita[illegible]

(1) Suivant le rédacteur de *Paris, Versailles et les Provinces*, M. de Miromesnil, alors garde des sceaux, fut prévenu par son intendant qu'il manquait souvent des pièces d'argenterie après ses réceptions. Il invita alors à ses dîners un agent de police très-adroit ; celui-ci ne tarda pas à se convaincre que l'auteur des larcins [illegible] était Baudouin de Guémadeuc. M. de Miromesnil prit le coupable en particulier, et lui reprocha sa conduite. Loin de nier ou de s'excuser, Guémadeuc répondit effrontément « que monsieur le garde des sceaux lui ayant annoncé qu'il y aurait toujours à sa table un couvert pour lui, il avait cru pouvoir emporter le sien sans indiscrétion ».

une place de lecteur en théologie ou en philosophie; mais ses envieux, arguant de sa jeunesse, firent avorter son espoir. Il résolut alors de quitter un ordre où le mérite était si mal récompensé, et se rendit à Rome pour obtenir du souverain pontife d'être relevé de ses vœux. Sa demande fut repoussée; il revint dans sa patrie, et entra chez les cordeliers. Les capucins le réclamèrent. Peu soucieux de subir les peines disciplinaires qu'il avait encourues, il s'enfuit à Montbéliard, et se fit protestant. Il se consacra à l'instruction particulière, accompagna des élèves à Bâle et à Genève, où il fit paraître la *Déclaration des causes de la conversion de Constance Guénard*; 1618, in-8°. Cette apologie de sa conduite fut condamnée par le parlement de Dôle et brûlée par le bourreau. Le P. Gratien (Bordey) de Montfort, provincial des capucins, lança, sous l'anagramme de *Denis de Formont*, une violente diatribe contre son ancien subordonné : elle est intitulée *La Tarentule du Guenon de Genève, ci-devant nommé* Léandre, *et à présent* Constance Guénard, *hérétique, contenant une entière réponse aux causes impertinentes de sa conversion au calvinisme;* Saint-Mihiel, 1620, in-8°. Le style de cet opuscule était peu fait pour ramener le Père Léandre dans le giron de l'Église. Claude d'Esternod attaqua aussi l'ancien moine dans son *Espadon satirique;* Lyon, 1619, in-12. Guénard était alors correcteur d'imprimerie à Yverdun : il y surveilla plusieurs éditions d'auteurs anciens grecs et latins, entre autres les *Œuvres de Xénophon* (1619). On le perd de vue vers cette époque. L—A.

Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique* (édit. de 1759). — Bayle, *Dict. hist.*

GUÉNARD (*Antoine*), littérateur français, né à Damblin (Lorraine), le 25 décembre 1726, mort à Bléville, près Nancy, en 1806. Il fut élevé chez les jésuites, et entra dans leur congrégation. Il se fit remarquer par son érudition et son goût pour la haute littérature. On a de lui : *En quoi consiste l'esprit philosophique, conformément aux paroles de saint Paul : Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem;* Paris, 1755, in-4°. Ce discours, couronné la même année par l'Académie Française, a été réimprimé dans le t. II des *Tablettes d'un Curieux*, 1789, 2 vol. in-12, et dans le t. II de *La Morale en exemples* (compilation de Bérenger); Lyon, 1801, 3 vol. in-12; — *Sommaire de la doctrine* du P. Berruyer, in-12. — Guénard avait composé une *Réfutation des Principes de l'Encyclopédie :* il crut devoir brûler ce travail, en 1793. « On a peine à concevoir, dit La Harpe, qu'un homme qui écrivait si bien soit resté depuis dans une entière inaction, ou du moins dans un silence absolu, et qu'il se soit refusé à son talent ou au public. »

L—z—E.

Bon de Sainte-Croix, *Notice sur le P. A. Guénard;* dans les *Mélanges de Philosophie*, etc., t. Ier. — *Mémoires de l'Académie Française*, année 1755. — Quérard, *La France littéraire*. — Barbier et Desessarts, *Nouvelle Bibliothèque d'un Homme de Goût*, t. III, p. 18.

GUÉNARD (*Élisabeth*), baronne DE MÉRÉ, la plus féconde de toutes les romancières françaises, née à Paris, en 1751, morte dans la même ville, le 18 février 1829. Durant trente années elle fut la providence des libraires et des cabinets de lecture, et ses ouvrages inspirèrent souvent les auteurs de mélodrames. Contrairement au bon goût, ses productions eurent une très-grande vogue, et la plupart furent réimprimées plusieurs fois. Son abondance a été telle que plusieurs biographes ont attribué ses œuvres à divers personnages, ne pouvant croire qu'une seule main ait suffi pour tracer tant de pages. La liste de ses ouvrages est un pêle-mêle étrange, où se trouvent confondus et côte à côte tous les genres ; histoire, chroniques scandaleuses, romans de mœurs, mémoires plus ou moins véridiques, chastes ou licencieux, contes moraux, allégories politiques, livres d'éducation. Mme Guénard traitait de front la vérité et le mensonge, le sacré et le profane; elle dédiait des vers à Mme la duchesse d'Angoulême et adressait une préface à Pigault-Lebrun. Sa vie est peu connue : quelques malins critiques ont insinué que souvent dans ses romans elle n'a été que sa propre historienne; rien ne prouve ce méchant trait, mais on doit constater qu'elle avait beaucoup d'expérience ou une imagination bien active. M. Quérard nous dit d'elle que « honteuse de sa fécondité, d'une part, et voulant de l'autre conserver des lecteurs de goûts et de besoins tout à fait différents, car cette dame *écrivait à la fois pour l'instruction de la jeunesse et pour l'amusement des casernes*, madame Guénard a été souvent obligée de publier ses productions sous le voile de l'anonyme, ou sous des marques qui, comme on doit bien le penser, ne peuvent pas toutes être connues. Elle n'a pas craint d'attacher son nom aux ouvrages composés pour les pensionnats, les gens du monde et même les antichambres; mais ses ouvrages graveleux sont anonymes ou ont paru sous le pseudonyme de *A. L. de Boissy, du chevalier de Guénard de Faverolles, ancien capitaine de dragons*, de *J.-H.-F. de Geller*, etc. » On connaît d'elle : *Lise et Valcourt, ou le bénédictin* (sous le pseudonyme du citoyen G—d); Paris, 1799, 2 vol. in-8°; — *Zulmé, ou la veuve ingénue*, nouvelle traduite de l'italien (traduction supposée); Paris, an VIII (1800), in-8°; — *Les Capucins, ou le secret du cabinet noir* (sous le pseudonyme de *Guénard de Faverolles, capitaine de dragons*), histoire très-véritable; Paris, 1801 et 1815, 2 vol. in-12; 1808 et 1815, 2 vol. in-18; — *Les Forges mystérieuses, ou l'amour alchimiste* (même pseudonyme); Paris, 1801, 4 vol. in-12; — *Irma, ou les malheurs d'une jeune orpheline*, histoire indienne; Paris, 1801, 2 vol. in-12, ou 4 vol. in-18.

Dans ce roman, qui eut un grand succès et de nombreuses éditions, l'auteur a essayé de retracer les infortunes de la duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI. Après la Restauration, Mme Guénard ajouta une *Conclusion*, qui porta l'ouvrage à 6 vol. in-8°, Paris, 1815; plus tard elle fit paraître *Le Triomphe d'une auguste Princesse*, suite d'*Irma*; Paris, 1825, 3 vol. in-18, qui compléta enfin son sujet; — *La Malédiction paternelle, ou la perfidie d'une belle-mère* : histoire véritable des malheurs de Hurtado et Miranda; Paris, 1801, 2 vol. in-12; — *Mémoires historiques de Marie-Thérèse-Louise de Carignan, princesse de Lamballe*, etc.; Paris, 1801, 4 vol. in-12 et in-18; 4e édit., 1815, 2 vol. in-12; — *Blanche de Ransi, ou histoire de deux jeunes Françaises dans les déserts et chez les sauvages*; Paris, 1802, 2 vol. in-12; — *Le Captif de Valence, ou les derniers moments de Pie VI*; Paris, 1802, 2 vol. in-12; — *Le Chevalier de Blamont, ou quelques folies de ma jeunesse* (sous le pseudonyme de Faverolles); Paris, 1802, 3 vol. in-12; — *Dialogue de Pie VI avec Tarquin*; ibid.; — *L'Enfant du Prieuré, ou la chanoinesse de Metz*; Paris, 1802, 2 vol. in-12, fig.; 1802, 2 vol. in-18, fig.; — *Histoire de Mme Élisabeth de France, sœur de Louis XVI*, avec des détails sur ce qui s'est passé dans les châteaux des Tuileries et de Versailles, ce qui lui est arrivé de plus remarquable pendant sa détention au Temple, auxquels on a joint un grand nombre de lettres écrites par cette princesse; Paris, 1802, 3 vol. in-12; — *Histoire d'une Chatte*, griffonnée par elle-même; Paris, 1802, in-12; — *Pauline de Ferrière, ou histoire de vingt jeunes filles enlevées de chez leurs parents sous le règne de Louis XIV* (sous le pseudonyme *de Faverolles*); Paris, 1802, 2 vol. in-12; — *Vie du duc de Penthièvre*; Paris, 1802, in-12; — *Hélène et Robert, ou les deux Pères*; Paris, 1802, 2 vol. in-12; — *Chrysostôme, père de* Jérôme (de Pigault-Lebrun), (sous le pseudonyme de *P.-L. B.*) (Boissy); Paris, 1803, 2 vol. in-12; — *Hommage à la Gloire et à la Religion*; Paris, 1803, in-8°; — *Maître Pierre, ou jeunesse et folie* : histoire plus que véritable, précédée d'une *Dédicace à l'auteur de* L'Enfant du Carnaval (Pigault-Lebrun); Paris, 1803, 3 vol. fig.; — *Mémoires d'Athénaïse, comtesse d'Ormont*; Paris, 1803, 4 vol. in-12; réimprimés sous le titre d'*Athénaïse, ou l'orpheline de qualité, pensionnaire de l'abbaye Saint-Antoine*; — *Mémoires de Mlle de Montpensier, petite-fille de Henri IV*, contenant ce qu'elle a vu et ce qui lui est arrivé pendant les dernières années de la vie de Louis XIII, la minorité et le règne de Louis XIV, écrits par elle-même, mis en ordre par *A. L. de Boissy* (pseudonyme); Paris, 1803, 4 vol. in-12; — *Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse Dubarry, dernière maîtresse de Louis XV*; rédigés sur des pièces authentiques; Paris, 4 vol. in-12 : le même sujet a été traité avec autant d'exactitude par le baron de Lamothe-Langon; — *Les trois Moines*; Paris, an XI (1803), 3 vol. in-18, et sous le pseudonyme *de Faverolles*; Paris, 1815 et 1821, 2 volumes in-18; — *Achille, fils de Roberville, ou le jeune homme sans projets*, histoire morale; Paris, 2 vol. in-12; — *Histoire de soixante-trois descentes faites dans les trois royaumes d'Angleterre, par les Français, les Saxons, les Danois, depuis Jules César jusqu'à l'expédition du général Hoche en Irlande*; Paris, 1804, in-18; — *Laure et Hermance, ou les victimes de la cour de Savoie*, fait historique; Paris, 1804, 3 vol. in-12; — *Le Page de la reine Marguerite, ou l'ermite du mont Apennin*; Paris, 1806, 4 vol. in-12 (sous le nom de Faverolles); — *Le Palais royal, ou mémoires secrets de la duchesse d'Orléans, mère de Philippe* (sous le même nom); Paris, 1806, 2 vol. in-12; — *Mystères sur Mystères, ou les onze chevaliers*, histoire merveilleuse, imprimée d'abord sous le titre de *Rodolphe*; Paris, 1807, 4 vol. in-12; — *Mémoires historiques de Mlle Aïssé*; Paris, 1807, 2 vol. in-12; — *Madame de Chaumont, ou les soirées des Alpes*; Paris, 1807, 4 vol. in-12; — *Éléonore, ou la belle blanchisseuse*; Paris, 1807 et 1808, 2 vol. in-12; — *Agathe d'Entragues*, roman historique; Paris, 1807, 6 vol. in-12, avec 6 fig.; — *L'Abbaye de Saint-Remy, ou la fille de l'abbesse*, histoire véritable; Paris, 1807, 4 vol. in-12; — *Émilie de Valbrun, ou les malheurs du divorce*; Paris, 1808, 3 vol. in-12; — *Histoire des amours de Louis XIV, roi de France*, ouvrage contenant des particularités intéressantes sur la minorité du roi, sur ses liaisons avec les nièces du cardinal Mazarin, sur ses amours secrets et publics avec plusieurs filles d'honneur de sa cour et avec la Belle Jardinière; les intrigues galantes de Louis avec différentes princesses, et des détails curieux sur la retraite de Mme de La Vallière, sur celle de Mme de Montespan, et principalement sur la fin malheureuse de la belle de Fontanges, et le mariage secret du roi avec Mme de Maintenon; Paris, 1808, 5 vol. in-12, avec cinq portr. (publiée sous le nom de M. de Boissy); — *Madame Billy, ou les bourgeois de Paris*; Paris, 1808, 4 vol. in-12; — *Les Matinées du Hameau, ou contes d'un grand-père à ses petits-enfants*; Paris, 1808, 4 vol. in-12 et in-18; — *Agnès Sorel, ou la cour de Charles VII*, roman historique; Paris, 1809, 4 vol. in-12 (sous le nom de M. de Boissy); — *Le Parc aux Cerfs, ou histoire de jeunes demoiselles qui y ont été renfermées*; Paris, 1809, 4 vol. in-12 (sous le nom de Faverolles); — *Sophie de Valençay, ou la beauté persécutée*; Paris, 1809, 4 vol. in-12, avec fig. (sous le nom de Faverolles); — *Isaure et Elvire*;

Paris, 1810, 3 vol. in-12; — *Aventine de Mercœur, ou le secret impénétrable;* Paris, 1811, 2 vol. in-12, ou 3 vol. in-18 (sous le pseudon. de Faverolles); — *Madame de Sainte-Hermine, ou la famille napolitaine; histoire d'Inès et de Clara;* — *Les Princes jumeaux;* Paris, 1811, 4 vol. in-12; — *Les Amies du couvent, ou mémoires de Mlle de Monglas;* Paris, 1812, 4 vol. in-12 (sous le pseudon. de Faverolles); — *Antonine de Châtillon;* Paris, 1812, 4 vol. in-12; — *Le Château de Vauvert, ou le chariot de feu de la rue d'Enfer,* manuscrit trouvé dans les décombres de l'ancien couvent des Chartreux (sous le nom de B***); Paris, 1812, 4 vol. in-12; — *Les deux Filles naturelles, ou bonheur et malheur;* Paris, 1812, 4 vol. in-12; — *L'Enfant du Marché-Neuf, ou les aventures du duc ***;* Paris, 1812, 4 vol. in-12; — *Les Repaires du Crime, ou histoire de brigands fameux en Espagne, en Italie, en Angleterre, et dans les principales contrées de l'Europe,* etc., imitation libre de l'anglais et de l'allemand; Paris, 1812; in-18, — *Le Ministre de Wastbury, ou Fanny Balding;* Paris, 1813, 2 vol. in-12; sec. édition, rev., corr. et augm. d'un *Coup d'œil sur les bandes de Schinderhannes et autres associés des bords du Rhin;* Paris, 1814, in-18; — *L'Abbaye d'Harford, ou Lise et Amédée;* Paris, 1813, 4 vol. in-12 (sous le pseudon. de M. de Boissy); — *La Duchesse de Kingston, ou mémoires d'une Anglaise célèbre, morte à Paris en* 1789; Paris, 1813, 4 vol. in-12 (sous le pseudon. de Faverolles); — *Cécile de Châtenay, ou le pouvoir et les charmes de l'harmonie;* Paris, 1814, 2 vol. in-12; — *Eugène de Nerval, ou le tuteur infidèle;* Paris, 1814, 4 vol. in-12; — *Nella de Sorville, ou la victime des événements de* 1814; Paris, 1814, 2 vol. in-12 (sous le pseudon. de Faverolles); — *Les Soirées du château de Valbonne, ou la morale évangélique mise en action;* Paris, 1816, 2 vol. in-18 (sous le nom de Faverolles); — *La Vallée de Mittersbach, ou le château de Blackenstein;* Paris, 1816, 4 vol. in-12 (sous le même nom); — *Lucien de Murcy, ou le jeune homme d'aujourd'hui* (sous le nom de P.-L. Boissy); Paris, 1816, 2 vol. in-12; — *Méline, ou les horreurs de la jalousie;* Paris, 1816, 5 vol. in-12; — *Charles le Mauvais, ou la cour de Navarre,* roman historique; Paris, 1817, 4 vol. in-12; — *Le Charpentier de Saardam,* anecdote du règne de Pierre le Grand; Paris, 1817, 3 vol. in-12; — *Le petit Conteur de poche, ou l'art d'échapper à l'ennui;* 3e édition, rev., corr. et augm., Paris, 1817, in-18; — *Madame Bloc, ou l'intrigante;* Paris, 1817, 4 vol. in-12 (sous le nom de Faverolles); — *Le Prévôt de Paris, ou mémoires du sire de Caparel,* sous le règne de Philippe V, dit *le Long;* Paris, 1817, 4 vol. in-12; — *La Laitière de Bercy,* anecdote historique du siècle de Louis XIV; Paris, 1817, 2 vol. in-12; — *Les augustes Victimes du Temple;* Paris, 1818, 3 vol. in-12; — *La Fille sans souci;* Paris, 1818, 2 vol. in-12; — *Saint Vincent de Paul, l'apôtre des affligés;* Paris, 1818, 4 vol. in-12; — *Les Enfants voyageurs, ou les petits Botanistes;* Paris, 1819 et 1826, 4 vol. in-18; — *Garde à vous!!!, ou les fripons et leurs dupes,* aventures plaisantes des filous les plus renommés de la capitale, des provinces et de l'étranger; Paris, 1819, in-18; — *La Tour infernale, ou les aventures de Grégoire de Montnègre;* Paris, 1819, 3 vol. in-12; — *La Sœur grise, ou les mémoires de Mme de Canès;* Paris, 1819, 3 vol. in-12; — *L'Acquéreur, ou le château de Surville;* Paris, 1820, 3 vol. in-12 (sous le pseudon. de Faverolles); — *Altamor, ou les cinq frères,* histoire asiatique, manuscrit trouvé dans les ruines de Delhy, lors de la prise de cette ville par Thamas Koulikan, en 1739; Paris, 1820 et 1821, 3 vol. in-12 (sous le pseudon. de A.-L. Boissy); — *La Bannière noire, ou le siége de Clagenfurth,* suivie du *Baron de Falkenheim;* Paris, 1820, 5 vol. in-12; — *Le Capucin d'Afrique, ou la puissance de la barbe;* Paris, 1820, in-18; — *La Dame masquée, ou malheur et prospérité;* Paris, 1820, 4 vol. in-12 (sous le pseudon. de Boissy); — *Elma, ou la morte vivante;* Paris, 1820, in-18 (sous le pseudon. de J.-H.-F. de Geller); — *Madame de Sedan, ou la cour de François Ier;* Paris, 1820, 4 vol. in-12 (sous le pseudon. de Faverolles); — *Atala et Musacop,* histoire péruvienne, suivie des *Petits Orphelins des hameaux;* Paris, 1821, 2 vol. in-12 (sous le pseudon. de J.-H.-F. de Geller); chacune de ces deux nouvelles a été imprimée aussi séparément la même année en 2 vol. in-18; — *L'Homme au masque de fer, ou les illustres jumeaux,* histoire véritable; Paris, 1821 et 1823, 4 vol. in-12, fig.; — *La jolie Ferme, ou la vertu récompensée;* Paris, 1821, in-18, avec 6 fig.; — *Le fut-il? Ne le fut-il pas? ou Julie et Charles,* suite et conclusion de *L'Égoïsme* de M. Pigault-Lebrun; Paris, 1821, 2 vol. in-12; — *Paul et Virginie, ou les amants des Bermudes,* suivis de *Victor, ou l'enfant des bois;* Paris, 1821, 2 vol. in-12 (sous le pseudon. de J.-H.-F. de Geller); ces deux nouvelles ont été imprimées séparément, 1821 et 1827, 2 vol. in-18; — *Thérèse de Volmar, ou l'orpheline de Genève;* Paris, 1821, 3 vol. in-12; — *La Meunière du Puy-de-Dôme, ou l'infortune et le crime,* histoire véritable de deux forçats; Paris, 1822, 2 vol. in-12; — *Les Petits Amis, ou bonheur et innocence;* Paris, 1822, 1825, in-18, avec 6 fig.; — *Pierre, Paul et Jean, ou le jeune tambour;* Paris, 1822, 2 vol. in-12, fig.; — *Les Souterrains de Birmingham, ou Henriette Herrefort;* Paris, 1822, 4 vol. in-12; — *Vie et Aventures de Marion de Lorme,* contenant l'histoire de ses liaisons avec les plus

[illegible] 1824. [illegible] 1826, 2 vol. [illegible] 1834, 2 vol. [illegible] Paris [illegible] Jardin [illegible] in-12 [illegible] in-18. C'est [illegible] E. Dupont. [illegible] Seigneur. [illegible]

[illegible] ne fut pas du [illegible] de son talent [illegible] la tête du troisième volume [illegible] trouve un discours rempli de vues [illegible] fondées. L'élégance et la clarté du style y [illegible] sent des idées philosophiques, [illegible] même n'était pas dépourvu [illegible] nous était d'inscrire [illegible] qui devaient être des [illegible] fon, pour compléter son [illegible] l'histoire des animaux, il proposa [illegible] de Montbéliard, son ami, de [illegible] cription des oiseaux. [illegible] laissa paraître les premiers articles [illegible] de l'illustre écrivain qui l'associait [illegible] Sa gloire fut de ne pas être reconnu; le plus grand nombre des lecteurs ne s'aperçut point d'une main étrangère, et ce fut Buffon qui eut le [illegible] de nommer au public son collaborateur [illegible] préface où il écrivait de lui : « C'est l'homme du monde dont la façon de voir, de juger et d'écrire a le plus de rapports avec la mienne. » Lorsque la partie des oiseaux fut achevée, Gueneau s'occupa de celle des insectes, qu'il n'eut pas le temps d'achever.

La sensibilité et la gaieté [illegible] de ce savant distingué. Nul ne [illegible] lui le don d'être aimé; il [illegible] ceux qu'il aimait, et en mourant [illegible] leur sacrifier sa vie même. « Je [illegible] de cesser de vivre, leur disait-il; [illegible] plus à souffrir de mes douleurs! » [illegible] singulière qu'il avait de commencer presque toutes ses journées par un madrigal ou par une chanson n'avait pu le quitter dans ses derniers [illegible]. On a de lui : *Abrégé de l'Histoire et des Mémoires de l'Académie royale des Sciences, contenant l'histoire générale et particulière, la physique, la chimie, la médecine, et toutes les sciences naturelles*; Paris, 1770, 4 vol. in-4°. Cet ouvrage fait partie de la *Collection académique*; — *L'Homme de Lettres bon citoyen*, discours philosophique et politique, trad. de l'italien du prince [illegible] Gonzaga di Castiglione; Genève, 1777, in-4°; —

Discours sur la peine de mort; — un autre *sur l'Inoculation*. Il a donné à l'*Encyclopédie* les articles *Étendue* et *Histoire des Insectes*.
L—z—E.

Journal de Paris du 18 décembre 1785. — N.-L.-M. Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — Quérard, *La France littéraire*.

GUÉNEAU DE MUSSY (*Philibert*), pédagogue français, parent du précédent, né en Bourgogne, en 1776, mort le 9 février 1834. Il entra à l'École Polytechnique en l'an IV (1795); mais il dut quitter cette institution pour refus de serment à la république. Il se livra alors à la littérature, et fut attaché comme critique à la rédaction du *Mercure* et à celle du *Journal des Débats* (1800). C'est dans les bureaux de ces journaux qu'il fit la connaissance de Fontanes; et lorsque celui-ci devint grand-maître de l'université, il nomma son ami inspecteur général et conseiller ordinaire de l'université. Guéneau en devint secrétaire après 1815. Il sut garder sa place jusqu'à sa mort, et sous tous les nombreux gouvernements qui se succédèrent en France. Il avait été nommé officier de la Légion d'Honneur par les Bourbons. On a de lui : *Discours sur la question des petits séminaires*, inséré par le baron Ambroise Rendu dans son *Code universitaire, ou lois et statuts de l'Université de France* (Paris, 1827 et 1835, in-8°); — *Observations sur les développements présentés à la Chambre des Députés par M. Murard de Saint-Romain sur l'instruction publique et l'éducation*; Paris, 1816, in-8°. Il fit paraître (sous la direction de Fontanes et avec la collaboration de Rendu) une nouvelle édition du *Traité des Études* de Rollin; Paris, 1805, 4 vol. in-12, et des *Mélanges religieux*, par Nathalie P*** (Pitois); Paris, 1827, 2 vol. in-12, et 1833, in-8°.
L—z—E.

Moniteur universel, ann. 1834, nos 294 et 342. — Quérard, *La France littéraire*.

GUÉNEBAULD (*Jean*), antiquaire français, né à Dijon, dans le seizième siècle, mort dans la même ville, en 1629 ou 1630. Après ses premières études, il se rendit à Padoue, où il apprit la médecine et fut reçu docteur. Il exerça ensuite son art à Padoue et à Rome, et revint à Dijon en 1596. Il s'y maria, et devint médecin de l'écurie du roi et du maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne. Deux ans après son retour, on découvrit dans une de ses vignes un tombeau qui excita la curiosité publique. Casaubon vint exprès de Genève pour examiner ce monument. Saumaise en promit l'explication. De Thou demanda à en faire l'acquisition, mais Guénebauld lui en envoya seulement une copie figurée. Ce tombeau en pierre, de forme ronde, haut de trente centimètres, renfermait une urne en verre. Autour de la pierre se lisait une inscription grecque grossièrement sculptée, que Guénebauld traduisait comme suit : « Dans le bocage de Mithra, ce tombeau couvre le corps de Chindonax, grand-prêtre. Retire-toi, impie; car les dieux sauveurs gardent mes cendres. » Gruter publia cette inscription; mais Guénebauld y trouva des inexactitudes, et se décida à donner au public un livre qu'il intitula : *Le réveil de Chindonax, prince des Vacies, druydes celtiques dijonnois, avec la saincteté, religion et diversité des cérémonies observées aux anciennes sépultures*; Dijon, 1621, 1623, in-4°, avec la figure du tombeau et de l'urne. Quelques savants révoquèrent en doute l'authenticité de cette inscription; mais on ne pouvait accuser Guénebauld d'imposture, d'autant que les jésuites, qui possédaient un terrain voisin du sien, y découvrirent en 1727 des urnes, un lacrymatoire et d'autres objets funéraires, qui prouvaient que ce lieu avait servi à des sépultures. Le fils aîné de Guénebauld donna le monument qui avait fait la réputation de son père au cardinal de Richelieu; ce monument passa ensuite à Gaston, duc d'Orléans, et l'abbé Lebeuf assurait déjà, dans le *Mercure* du mois de juin 1738, avoir vu ce tombeau servant d'abreuvoir dans la basse-cour d'un curé de village près de Versailles.
J. V.

Biblioth. des Auteurs de Bourgogne. — P. Lelong, *Bibl. histor. de la France*. — Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — Moréri, *Grand Diction. histor.*

* **GUÉNEBAULT** (*Louis-Jean*), archéologue français, né à Paris, le 25 janvier 1789. Il était depuis longtemps employé au ministère des finances lorsqu'il donna sa démission pour consacrer tous ses moments à l'étude. Il devint membre de la Société des Antiquaires de France, dont il se retira pour faire partie de la Société de Sphragistique de Paris. On a de lui : *Dictionnaire iconographique des Monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, depuis le Bas-Empire jusqu'à la fin du seizième siècle*; Paris, 1844, 2 vol. in-8°; — *Dictionnaire iconographique des attributs, des figures et légendes des saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament*, etc.; Paris, 1850, in-8°; — *Tableau historique de l'influence des papes sur les beaux-arts depuis le sixième siècle jusqu'à nos jours*, dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (tom. X, XI et XIII); — *Glossaire liturgique des églises grecque et latine* (ibid., tom. XIV, XVI, XVII, et tom. II de la 3e série); — *Notice sur le plan et la disposition d'une basilique chrétienne des premiers siècles, pour servir à l'intelligence des auteurs ecclésiastiques*, etc. (ibid., t. XVIII). M. Guénebault est l'un des collaborateurs de la *Revue Archéologique*, du *Magasin pittoresque* et de la *Revue de Sphragistique*. Il a rédigé les tables des matières de nombreux ouvrages, notamment de la cinquième édition de la *Bible* de Vence, de la quatrième édition de l'*Histoire des Croisades* de Michaud, de la cinquième édition de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* de M. de Barante, de l'*Histoire des Révolutions de la Philosophie en France*,

pendant le moyen âge jusqu'au seizième siècle de M. de Caraman, et de l'ouvrage intitulé : *Les Arts au Moyen Age*, par Du Sommerard. Depuis plusieurs années M. Guénebault s'occupe de la composition d'un *Dictionnaire iconographique et raisonné de la sigillographie, offrant l'inventaire et la description des sceaux, cachets, bagues et autres instruments servant à sceller les actes à toutes les époques de la civilisation.* Des fragments de ce travail ont été insérés dans les trois premiers volumes de la *Revue de Sphragistique.*

E. REGNARD.

Documents particuliers.

GUÉNÉE (*Antoine*, abbé), controversiste français, né à Étampes, le 23 novembre 1717, mort à Fontainebleau, le 27 novembre 1803. Il fit ses études à Paris, embrassa l'état ecclésiastique, et fut agrégé à l'université de cette ville. Professeur de rhétorique au collége du Plessis pendant vingt ans, il fut déclaré émérite, et se retira avec la modeste pension qui était attachée à ce titre. Profitant d'un voyage qu'il fit avec quelques élèves en Italie, en Allemagne et en Angleterre, pour apprendre les langues de ces pays, il publia à son retour quelques traductions. Plus tard il combattit Voltaire dans ses *Lettres de quelques Juifs*. Le succès de ce livre lui valut un canonicat de la cathédrale d'Amiens, et le cardinal de La Roche-Aymon, grand-aumônier, l'attacha ensuite à la chapelle de Versailles. En 1778 il fut reçu associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et peu après nommé sous-précepteur des enfants du comte d'Artois. En 1785 il obtint l'abbaye de Loroy, au diocèse de Bourges. Il en jouit peu de temps : la révolution changea son existence. Enlevé à ses élèves, il se retira à la campagne, dans un bien qu'il avait acheté près de Nemours. Il approuva la constitution civile du clergé. « Il s'était proposé, disent les *Annales de la Religion*, et avait promis par plusieurs lettres aux évêques réunis de se rendre aux conciles nationaux (1797 et 1801); son grand âge et ses infirmités l'en empêchèrent. » Enfermé à Fontainebleau sous la terreur, il retourna à ses travaux champêtres après dix mois de détention. Il vendit son domaine quand son grand âge lui interdit les soins qu'il exigeait, et se retira avec son frère à Fontainebleau, vivant tous deux des rentes que leur avait assurées la vente de ce bien. On a de lui : *Les Témoins de la Résurrection de Jésus-Christ examinés suivant les règles du barreau*, ouvrage traduit de l'anglais de Sherlock contre Woolston, par Lemoine; Paris, 1753, in-12; — *La Religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul*, ouvrage traduit de l'anglais de Lyttleton, auquel le traducteur a ajouté deux discours d'un autre Anglais, Seed, sur *l'Excellence intrinsèque de l'Écriture*; Paris, 1754, in-12; — *Observations sur l'histoire et sur les preuves de la Résurrection de Jésus-Christ*, ouvrage traduit de l'anglais du chevalier West, contre Woolston; Paris, 1757, in-12; — *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire, avec un petit commentaire extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ses œuvres*; Paris, 1769, in-8°; plusieurs fois réimprimées, avec des additions de l'auteur, notamment dix lettres contenant des *Considérations sur la loi mosaïque*, 6e édition, donnée par le baron de Sainte-Croix; précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur, Paris, 1805, 3 vol. in-8° et in-12; 7e édition, avec une notice par Dacier, et les *Mémoires sur la fertilité de la Judée*, de l'abbé Guénée, Paris, 1815, 4 vol. in-8°; 8e édition, par Beuchot, Paris, 1817, in-8°, reproduite un grand nombre de fois sous différents formats; nouvelle édition, revue et augmentée de plusieurs notes nouvelles, par M. Desdouits, professeur de physique au collége Stanislas, Lyon et Paris, 1857, 3 vol. in-12. Cet ouvrage parut au moment où Voltaire faisait une guerre acharnée au christianisme et défigurait à plaisir la Bible par des sarcasmes, des traductions inexactes et des travestissements bizarres. Déployant toutes les ressources d'une instruction profonde et étendue, Guénée, comme l'a dit un critique, suit pas à pas son adversaire dans la discussion des faits, lui démontre son ignorance, ses méprises, sa mauvaise foi, ses innombrables contradictions, et le poursuivant sous toutes les formes qu'il se plaît à revêtir successivement, le presse sans relâche et le serre toujours plus fortement dans les liens d'un raisonnement vigoureux, jusqu'à ce qu'ayant forcé ce mobile Protée à redevenir lui-même, il finit par le traiter en dieu, et achève de l'accabler sous une multitude d'hommages d'autant plus désespérants qu'ils sont sincères et que la franchise de l'éloge prouve l'impartialité des censures. « Avec l'arme de la plaisanterie, dit M. Bordas-Demoulin, Guénée défendit la Bible contre les sarcasmes de Voltaire. Il lui fut d'autant plus redoutable, qu'il ne cessa d'applaudir à ses efforts pour réformer la société, établir la tolérance, la liberté et l'égalité civiles, et provoquer toutes les améliorations populaires. » Voltaire rendit justice à l'abbé Guénée, dans une lettre à D'Alembert, où il disait : « Le secrétaire juif n'est pas sans esprit et sans connaissances; mais il est malin comme un singe : il mord jusqu'au sang en faisant semblant de baiser la main; » mais publiquement il n'en accabla pas moins de moquerie son adversaire, et continua à frapper la religion dans son origine, dans son histoire, dans ses dogmes, dans ses rites, dans les hommes qui lui ont fait le plus d'honneur et dans le peuple qui, au milieu des plus grandes ruines, se prétendait l'unique dépositaire des promesses divines. Le 4 mai 1779 Guénée lut à l'Académie des Inscriptions son premier *Mémoire sur la fertilité de la Judée depuis la*

captivité de Babylone jusqu'à l'expédition d'Adrien contre les Juifs; ce mémoire fut suivi de trois autres, où il considère la Judée depuis Adrien jusqu'à la conquête faite par Selim. Ce travail avait été imprimé en 1808, dans le 50[e] volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, sous ce titre : *Recherches sur la Judée considérée principalement par rapport à la fertilité de son terroir, depuis la captivité de Babylone jusqu'à nos temps.* Dans ces mémoires Guénée cherche à réfuter ce que Voltaire et d'autres écrivains ont avancé, d'après l'état actuel de la Palestine, contre l'autorité de la Bible, et à prouver, par une foule de témoignages, que la Judée était véritablement dans les temps anciens telle qu'elle est représentée dans l'Écriture, c'est-à-dire abondante et fertile.

L. LOUVET.

[1] Dacier, *Notice sur l'abbé Guénée*, en tête de la 7[e] édition des *Lettres de quelques Juifs*. — Bordas-Demoulin, *Dict. de la Conversation*. — Quérard, *La France littéraire*.

*GUÉNÉGAUD (DE), famille de financiers français, dont le plus connu est :

GUÉNÉGAUD (*Henri I[er]*), marquis DE PLANCY, comte DE MONTBRISON, vicomte DE SEMOINE, baron DE SAINT-JUST, seigneur DU PLESSIS et DE FRESNE, né en 1609, mort à Paris, le 16 mars 1676. Il était fils aîné de Gabriel I[er] de Guénégaud, trésorier de l'Épargne. Il servit si utilement dans sa jeunesse, et surtout dans le voyage que la cour fit en Languedoc en 1632, que le cardinal de Richelieu lui accorda la survivance de son père, qui mourut le 6 février 1638. En 1643, le comte de Brienne se démit de sa charge de secrétaire d'État en faveur d'Henri de Guénégaud, qui fut chargé du département de la maison du roi. Celui-ci, dont les biens étaient déjà immenses, les augmenta encore par d'heureuses et adroites spéculations; il aida beaucoup le roi durant les troubles de la Fronde et en reçut de grands honneurs. En 1656, il fut nommé garde des sceaux des ordres royaux. Mais en 1669 il tomba en disgrâce, et fut contraint de se démettre de la secrétairerie d'État : Colbert fut son successeur. Guénégaud avait épousé, en 1642, Isabelle de Choiseul-Praslin (morte en 1677), dont il eut *Gabriel II*, comte *de Montbrison*, blessé d'une grenade devant Candie, le 24 novembre 1668, et mort le 9 décembre suivant; — *Roger*, marquis *de Plancy*, mestre de camp du régiment Royal (cavalerie), mort à Fresne, le 7 septembre 1672; — *Henri II de Guénégaud*, marquis *de Plancy*, etc., né en 1647, mort le 22 mai 1722; il avait épousé, le 11 octobre 1707, Anne-Marie-Françoise, comtesse de Mérode, mais il n'eut pas d'enfants, et en lui s'éteignit la ligne masculine de sa famille; — *César*, vicomte de Semoine, né en 1650, mort en 1668; — *Emanuel de Guénégaud*, dit le *Chevalier de Plancy*, mort à Paris, le 5 avril 1706. Il entra dans l'ordre de Malte; plus tard il servit honorablement en France, comme capitaine des gendarmes de Bourgogne. Il était maréchal de camp lorsqu'il fut blessé dangereusement à la bataille d'Hochstet, en 1704. Fait prisonnier dans Ulm, il fut retenu contrairement à la capitulation; il trouva moyen de s'échapper, en décembre 1705, mais mourut bientôt, des suites de ses blessures; — *Claire-Bénédictine*, née en 1646, morte en décembre 1675; elle avait épousé, en 1665, Just-Joseph François de Tournon, de Cadar d'Ancezune, duc de Caderousse; enfin, *Élisabeth-Angélique*, morte le 11 janvier 1710, après avoir été mariée à François, comte de Boufflers, lieutenant général au gouvernement de l'Isle-de-France.

Henri de Guénégaud aimait le luxe, les arts, et dépensait noblement sa fortune. Il se fit construire, par François Mansard, un hôtel magnifique sur le quai Conti : l'intérieur en était décoré avec autant de faste que de goût. Ce monument, remarquable par sa belle ordonnance, occupait l'emplacement de l'Hôtel des Monnaies. Une rue qui lui est latérale porte encore le nom de *Guénégaud*.

A. D'E—P—C.

Fauvelet du Toc, *Histoire des Secrétaires d'État*. — Le P. Anselme, *Table chronologique des Grands-Officiers de la Couronne*. — Michel Saugrain, *Curiosités de la ville de Paris*; 1700.

GUÉNEPIN (*Jean-Marie-Auguste*), architecte français, né à Paris, le 17 juin 1780, mort le 5 mars 1842. Élève de Peyre, il remporta en 1805 le prix de Rome. Pendant son séjour en Italie, il mesura et dessina les édifices construits par Vignole, et fut chargé de restaurer l'arc de triomphe de Titus. De retour en France, il exécuta quelques travaux importants, entre autres l'*Église de Noisy-le-Sec*, le *Maître Autel de l'Église de Saint-Thomas-d'Aquin ;* les *Plans du village de Belle-Vue ;* plusieurs *projets d'abattoirs*, etc. Il fut nommé architecte de la mairie du 12[e] arrondissement, et en 1833 admis au nombre des membres de l'Académie des Beaux-Arts.

G. DE F.

Annuaire des Artistes français, 1836. — *Journal des Beaux-Arts*, 1842.

GUÉNIN (*Marc-Claude*), ecclésiastique et journaliste français, plus connu sous le nom d'*abbé de Saint-Marc*, né à Tarbes, en 1730, mort à Paris, le 12 avril 1807. Élevé au séminaire d'Auxerre, il se retira en Hollande à la mort de l'évêque de Montpellier, Caylus, dont le diocèse était devenu un asile pour les opposants. Ce parti forma une école dans les Pays-Bas. Guénin y acheva ses études. Après le décès de Fontaine de La Roche, on chargea Guénin de venir à Paris continuer les *Nouvelles ecclésiastiques*. Il s'occupa mystérieusement de ce travail, et ce fut alors qu'il prit le nom d'*abbé de Saint-Marc*. Un conseil de théologiens lui fut adjoint. Son recueil était une continuelle déclamation contre les papes, la cour de Rome, les évêques et le clergé. Partisan de la révolution, Guénin défendit hardiment la constitution civile de 1790. Son journal se maintint jusqu'à la fin de 1793. Après la Ter-

[illegible] de la [illegible] [illegible] des Con- [illegible]

[illegible], né à Avallon, [illegible] 1802. Il étudia [illegible] recevoir docteur, [illegible] dans sa patrie, puis [illegible] à la poésie. On [illegible] de la servitude [illegible] par Louis XVI, [illegible] de Rouen. On y re- [illegible]; — Ode sur [illegible]; — de nom- [illegible] dans l'Alma- [illegible] recueils littéraires du [illegible]

E. D—s.

[illegible] — Dictionnaire [illegible]

[illegible] (Saint), abbé [illegible] de Quimper, mort en [illegible] le 3 novembre 570. [illegible] de Léonce, tous [illegible] de Bretagne. Il [illegible], par saint [illegible] était l'abbé. Il y [illegible] fut appelé à succé- [illegible] que la condition de [illegible]. Ce temps ex- [illegible] religieux, [illegible] de l'Angleterre. [illegible] un grand [illegible] la discipline dans [illegible] s'étaient [illegible], et vivaient [illegible] en Bretagne, [illegible] lui donna le ter- [illegible] [illegible] Guénolé [illegible] dans [illegible] le fit repas- [illegible] ses jours, dans [illegible] reliques restèrent [illegible] congrégation [illegible] Guénolé fut levé [illegible] dans la [illegible] la crainte [illegible] transporter en [illegible]. Elles y [illegible] Paris, dans l'ancienne [illegible]. Peu de temps après, [illegible] Paris, les emporta [illegible], et leur bâtit une [illegible] normands [illegible] le corps de saint [illegible] placé dans une [illegible]. En 1607, le [illegible] église dans l'a- [illegible] le Gros érigea [illegible] réguliers, dé- [illegible] Les reliques de [illegible] d'être honorées à [illegible]

[illegible]

Cornélien depuis [illegible] font remarquer [illegible] de Vannes [illegible] abbé, sous l'invocation duquel [illegible] placée, et qui est en grande [illegible] toute cette partie de la Bretagne. » En présence de ces doubles reliques, il faudrait [illegible] deux saints du même nom; l'Église pourtant n'en honore qu'un : c'est le 3 novembre. A. L.

Godescard, Vies des principaux Saints, t. XI, p. [illegible], 3 novembre. — Baillet, Vies des Saints, [illegible] novembre. — Richard et Giraud, Bibliothèque sacrée.

* GUÉNOIS ou GUÉNOYS (Pierre), jurisconsulte français, né à Issoudun, en 1520, mort vers 1600. Il fut d'abord précepteur de Louis de La Chastre, qui porta depuis le titre de maréchal de France. Sa position dans la maison des La Châtre le mit en relation avec les Guise, et, sur leur recommandation, Henri III lui offrit une charge de conseiller au parlement de Paris; mais il la refusa pour se livrer tout entier à l'étude. S'il en faut croire La Thaumassière, sa réputation de savant à cette époque était déjà faite. Cependant, il est à présumer que le désintéressement ne fut pas le seul motif qui le guida dans son refus; car lorsqu'en 1589 Claude de La Châtre, père de son ancien élève et chef de la Ligue en Berry, y tenait levé le drapeau de la révolte en faveur de la Sainte-Union, il accepta de lui les fonctions, bien inférieures, de lieutenant particulier au siége d'Issoudun. Il s'y montra fougueux ligueur, et son premier soin fut de chasser de la ville Claude Dorsanne, le lieutenant général, son ennemi politique. Guénois ne paraît pas avoir depuis lors quitté sa ville natale, où il mourut dans un âge assez avancé. Étienne Pasquier (*Lettres*, liv. IX, 1), écrivant au président Brisson, dit que Guénois réduisit les royales ordonnances « en ordre un peu plus raccourci ». On a de lui: *La Conférence des Coutumes, tant générales que locales et particulières du royaume de France*; Paris, 1596, in-fol.; avec un nouveau titre, Paris, 1620, 2 vol. in-fol.; — *La grande Conférence des Ordonnances et Édits royaux distribués en XII livres, à l'imitation et selon l'ordre et disposition du Code de l'empereur Justinien*; Paris, 1578, Lyon, 1600, et Paris, 1778, 3 vol. in-fol.: ces deux dernières éditions contiennent les notes et observations de Charondas (Le Caron), de N. Frérot, de G. Michel, de Matthieu de La Faye, de L. Bouchel, de J. Joly et de J. Thomas. Guénois a publié et annoté : *Traité des Lois abrogées et inusitées en toutes les cours, terres, juridictions et seigneuries du royaume de France, rédigé en cinq livres par Philibert Bugnyon; dernière édition, revue et augmentée d'un sixième livre*; Paris, 1602, in-4°; — *La Practique judiciaire, tant civile que criminelle, reçue et observée par tout le royaume de France, composée par Jean Imbert, illustrée et enrichie de plusieurs doctes commentaires*, etc.; Paris, 1602, 1604,

1606, 1612, in-4° — *La Pratique de Masuer, traduite de latin en français, par Antoine Fontanon, augmentée de plusieurs annotations et traités, outre les précédentes éditions*; Paris, 1620, in-4°.

E. R—D, et H. B—R.

La Thaumassière, *Histoire du Berry*. — Bretonnier, *Préface* du *Recueil des principales Questions de Droit*. —*Catalogue de la bibliothèque de la cour de cassation*. —Camus, *Bibl. choisie des Livres de Droit*. — Dalphonse, *Statistique de l'Indre*.— Chevaliers de St-A., *Biographie Berruyère*.

GUENZI (*Jean-François*), humaniste italien, né le 28 décembre 1713, à Frassinetto-del-Po (Montferrat), mort à Turin, le 21 novembre 1753. Après avoir étudié la théologie et les belles-lettres à Casal, et ensuite à Turin, il entra dans les ordres. Il fut plus tard appelé à professer la rhétorique au collége de Verceil. Un an après il fut nommé professeur d'humanités à Turin; au bout de trois ans il y devint professeur de rhétorique. En 1741 Guenzi reçut un canonicat; la même année il fut nommé membre de l'Athénée royal, dont il devint président quelques mois avant sa mort. Ses principaux ouvrages sont : *Demetrio*, tragédie; — *La Cheroſila*, comédie; Verceil, in-8°; — *Dissertatio de expolienda oratione et de stilo exercendo*, ouvrage dont on se sert encore en Piémont pour les classes de rhétorique; — *Dialoghi accademici sopra la Poesia lirica*; — *Partitiones Oratoriæ M. Tullii Ciceronis notis illustratæ*; — plusieurs morceaux de poésie; — une traduction de *la Religion* de Louis Racine. — Après sa mort furent publiés par les soins du P. Loreri, son ami : *Panegyrici sacri*; Venise, 1756, in-4°; — *Prediche quaresimali*; Venise, 1758, in-4°.

E. G.

Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. III.

* **GUÉPIN** (*Joseph*), sculpteur français, né à Toulouse, en 1559, d'une famille originaire de Touraine, mort à Toulouse, vers 1637. Il entra d'abord dans l'atelier de Bachelier, et parcourut ensuite l'Italie et la France. Des parents qu'il avait en Touraine le retinrent longtemps dans cette province, où il fit plusieurs statues et quelques mausolées. De retour à Toulouse, il y exécuta de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le buste de *Henri IV*, actuellement au musée de Toulouse; — les statues d'*Apollon*, de *Mercure*, de *Junon*, de *Pallas* pour l'hôtel de M. Clari; — pour la décoration de la place du Pont, deux statues : *La Vengeance foulant aux pieds le monstre de l'hérésie* et *Le Christ tenant sa croix*, copié d'après Michel-Ange; — le buste de *Louis XIII*; — les figures de *captifs* et les *trophées* qu'on voit près de la barrière du Bazacle, à Toulouse; — et quelques autres figures qui faisaient partie d'un monument triomphal encastré dans le mur d'une maison jointe à la culée du pont, du côté de la ville; — la statue qui décore le fronton de l'arc de triomphe du pont, élevé sur les dessins de François Mansart; — le bas-relief représentant *Louis XIII*, qui était placé sur ce dernier monument, du côté de la ville; — la statue équestre de *Louis XIII*; — et celles de *La Force* et de *La Justice*, pour l'ancienne façade du Capitole, à Toulouse. Lorsque cette façade fut rebâtie, sur les dessins de Guillaume Cammas, ces trois dernières statues furent transportées à la place Mage, et firent partie d'un monument élevé en ce lieu à la gloire de Louis XIII; elles subsistent encore, mais la statue de ce roi a été brisée pendant la révolution. Enfin, Guépin est auteur du *mausolée* du savant *Sponde*, et des *sculptures de la porte d'entrée de l'église Saint-Étienne*, à Toulouse. Il ajoutait indifféremment à sa signature la qualité de *Tolosain* ou de *Tourangeau*; ce qui a occasionné quelque incertitude sur le lieu de sa naissance, et qu'on s'explique, toutefois, par l'affection qu'il portait à la Touraine, patrie de sa famille et séjour de sa jeunesse.

GUYOT DE FÈRE.

Biographie Toulousaine.

GUÉPIN (*Jean*), érudit hollandais, né à Flessingue, en 1715, mort en 1766. Il était échevin et conseiller dans sa ville natale. Très-versé dans les littératures grecque et latine, il a laissé des poésies dans ces deux langues, ainsi qu'en français et en hollandais. On connaît aussi de lui plusieurs épigrammes contre Pierre Dathœn (*voy.* DATHENUS), auteur d'une traduction en vers hollandais des Psaumes de David (Leyde, 1617), ajustée sur la musique de la traduction française de Th. Bèze et de Marot.

L—Z—E.

De Vries, *Histoire de la Poésie hollandaise*; Amsterdam, 1808 et 1810. — *Mnemosyne* (en hollandais), VI° partie, p. 170-208. — Van Kampen, *Histoire littéraire de Hollande*, t. II, p. 547.

* **GUÉPIN** (*Auguste*), polygraphe français, né à Pontivy, en 1808. Il étudia la médecine à Paris, et, reçu docteur, il enseigna la chimie à l'École de Médecine de Nantes. En 1848 il remplit les fonctions de commissaire de la république à Nantes et dans le Morbihan. On a de lui : *Histoire de Nantes*, 1831, in-8°; une 2e édit., avec planches, en 1837; — *Statistique des Canaux de Bretagne*; 1831, in-8°; — *Statistique de Nantes* (avec M. Bonamy); 1834, in-8°; — *Traité d'Économie sociale* (pour la *Biblioth. populaire*); 1834, in-18; — *Lettre à Ribes, de Montpellier, sur divers sujets de chirurgie, de médecine et d'hygiène*; 1836, in-8°; — *Voyage de Nantes à Indret*; 1837, in-18; — *Notice sur le tombeau de François II, duc de Bretagne, par Michel Colomb, placé dans l'église cathédrale de Nantes*; 1839, in-8°; — *Monographie de la Pupille*, suivie de la *Description d'une opération nouvelle qui a pour but la distension permanente de la pupille*; 1841, in-8°; — *Étude d'oculistique*; 1845, in-8°; — *Royalistes et Républicains*; 1848, in-4°; — *Philosophie du Socialisme, ou étude sur les transformations dans le monde et l'humanité*; 1850, in-8°; — *Le Socialisme expliqué aux enfants du peuple*; 1851, in-18;

— *Philosophie du dix-neuvième siècle, étude encyclopédique sur le monde et l'humanité;* 1854, in-12; — de nombreux articles dans les *Annales de la Société académique de Nantes;* dans la *Revue encyclopédique;* dans le *Lycée Armoricain.* GUYOT DE FÈRE.

Documents particuliers. — Journal de la Librairie.

* GUÉPRATTE (*Charles*), hydrographe français, né à Nancy, le 5 décembre 1777. Il suivit en l'an VI les cours de mathématiques, de physique et de chimie de l'École centrale des Quatre-Nations, fut admis à l'École Polytechnique en l'an VII (1798), et entra le 1er février 1799 dans la 7e demi-brigade d'artillerie de marine, où un examen le fit recevoir sous-lieutenant. Ayant quitté le service militaire, le 23 décembre de l'année suivante, il se livra à l'enseignement des mathématiques dans divers établissements d'éducation, et après avoir suppléé pendant deux ans le professeur Duval-Leroy à l'École d'Hydrographie du port de Brest, il fut nommé directeur de l'Observatoire de ce port, fonctions qu'il a occupées jusqu'à sa retraite, en 1852, et qu'il a cumulées de 1812 à 1815 avec celles de professeur à bord du vaisseau-école *Le Tourville.* On a de lui : *Traité élémentaire et complet d'Arithmétique, à l'usage des écoles secondaires;* Paris, 1809, in-12; — *Problèmes d'Astronomie nautique et de navigation;* Brest, 1816, in-8°, avec pl.; 2e édit., augmentée de la *Description et de l'Usage des Instruments,* et d'un *Recueil de tables nécessaires à la résolution de ces problèmes;* Brest, 1823, 2 vol. in-8°. En 1825 et 1827, l'auteur a publié de nouvelles *additions* à cette seconde édition; — *Abrégé des Problèmes d'Astronomie nautique et de navigation, à l'usage des maîtres au petit cabotage;* Brest, in-8°; — *Instructions sur le planisphère céleste à l'usage de la marine, et déterminant des éclipses de lune, de soleil et des occultations d'étoiles;* Brest, 1826, in-8°; — *Vade-Mecum du Marin, ou manuel de navigation;* Brest, 1852, 2 vol. in-4°, dont un volume de texte et l'autre de tables. C'est un recueil complet des calculs à faire dans toutes les positions à la mer; l'auteur y a rassemblé toutes les tables nécessaires au navigateur, éparses avant lui, et les a complétées. P. LEVOT.

Archives de la marine.

GUER (*Jean-Antoine*), littérateur savoyard, né à Salanches, mort à Paris, en 1764. Il fit ses études à Lyon, s'y fit recevoir avocat, et vint à Paris suivre le barreau. La clientèle lui fit défaut : il était sans ressources, lorsqu'il obtint, vers 1749, un emploi dans les finances. Il put consacrer alors ses longs loisirs à la littérature, et produisit un assez grand nombre de volumes, dont le style ne s'élève guère au-dessus du médiocre. On a de lui *César aveugle et voyageur;* Londres, 1740, in-12, réimprimé sous le titre de *Pinolet, ou l'Aveugle parvenu, histoire véritable,* composée sur les faits fournis par Pinolet lui-même, etc.; *Amsterdam* (Paris), 1755, 4 vol. in-12; ce Pinolet était un aveugle du passage des Feuillants, et alors fort connu dans Paris. Fréron cite un jugement rendu sur cet ouvrage, qui y est qualifié « abominable, exécrable, ordurier, sans esprit, ni bon sens et plein de platitudes »; — *Histoire critique de l'âme des bêtes, contenant le sentiment des philosophes anciens et modernes sur cette matière; Amsterdam* (Paris), 1749, 2 vol. in-8° : compilation indigeste, sans critique ni but; — *L'Infortuné reconnaissant,* poëme en IV chants, suivi de *pièces fugitives;* Paris, 1751, in-8°. L'*Infortuné reconnaissant* est ici l'auteur, qui raconte ses ennuis passés et dédie son livre à son bienfaiteur, M. de Machault, contrôleur général des finances; — *Mœurs et Usages des Turcs : leur religion; leur gouvernement civil, militaire et politique,* suivis d'un *Abrégé de l'Histoire Ottomane;* Paris, 1746, 2 vol. in-4°, fig., ouvrage vieilli, mais qui contient des documents encore curieux; — *Histoire générale et particulière de l'Électricité;* 1752, 3 vol. in-12. L'auteur parcourt les différentes phases de la science de l'électricité depuis Otto de Guericke jusqu'à Franklin; il rapporte les explications, connues alors, des phénomènes qui s'y rattachent, et croit assez à la puissance médicale de l'électrisation pour proposer l'établissement d'un appareil électrique dans chaque établissement sanitaire; c'est sans contredit l'ouvrage le plus intéressant de Guer; — *La Cour du Soleil,* dédiée à Mme de Pompadour; — *Décameron historique, ou entretiens sérieux et réfléchis sur tout ce que les peuples anciens et modernes ont pensé au sujet de la nature et de l'immortalité de l'âme;* in-4°; — des *Réflexions sur la* Mérope *de Voltaire* et quelques autres écrits cités par l'auteur, s'ils ont été imprimés, sont aujourd'hui perdus. Dans les manuscrits qu'il a laissés on cite un *Pantheisticon* et l'*Histoire des Ambassadeurs de Constantinople* (sic). Il fut le premier éditeur de *Telliamed, ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français,* sur la diminution de la mer, la formation de la Terre, l'origine de l'homme, etc.; Amsterdam, 1748, 2 part. in-8°. E. D—s.

Fréron, *Année littéraire,* ann. 1755, t. IV, p. 91. — Grillet, *Dictionnaire du département du Mont-Blanc,* t. III, p. 346. — Quérard, *La France littéraire.*

GUER. *Voyez* MARNIÈRES (*Julien-Hyacinthe,* chevalier DE).

GUÉRAÏ *Voy.* AZYMET-GUÉRAÏ.

GUÉRARD (Dom *Robert*), savant bénédictin français, né à Rouen, vers 1641, mort dans la même ville, en 1715. Il consacra sa vie à l'édition des œuvres de saint Augustin que préparaient les religieux de sa congrégation. Ses premières recherches, commencées avec François Delfau et Jean Durand, furent interrompues lors de la publication de l'*Abbé commendataire,* livre sa-

tirique, dont on accusa Delfau d'être l'auteur. Guérard fut relégué dans l'abbaye d'Aimbournay, où les ouvrages de saint Augustin continuèrent d'être l'objet de sa sollicitude. Il retrouva à la chartreuse des Portes l'*Imperfectum Opus*, connu par d'inexactes copies. Rentré en grâce en 1676, il visita depuis lors les différentes communautés de son pays natal, ne cessant d'étudier son auteur de prédilection et de travailler à un livre qui vit le jour en 1707, et qu'on réimprima à diverses reprises après sa mort : *Abrégé de la sainte Bible, en forme de questions et de réponses familières, avec des Éclaircissements tirés des saints pères et des meilleurs interprètes; divisé en deux parties, l'Ancien et le Nouveau Testament*; 2 vol. in-12.

Louis LACOUR.

Vigneul-Marville, *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, éd. 1725, I, p. 80.

GUÉRARD (*Benjamin - Edme - Charles*), célèbre archéologue français, né à Montbard (Bourgogne), le 15 mars 1797, mort le 10 mars 1854. Sa famille, depuis plusieurs générations, occupait honorablement les magistratures locales de Montbard, et il eut pour parrain M. Nadault, conseiller au parlement de Dijon, beau-frère de Buffon. Il fut élève du Lycée de Dijon depuis 1807 jusqu'à 1815, et se destinait à l'École Polytechnique; mais une maladie grave l'empêcha de se présenter aux examens. Déjà il avait voulu entrer dans la carrière militaire et s'était même engagé dans les voltigeurs de la garde impériale. En 1815 il venait de perdre sa mère, et l'ardente réaction des premières années de la restauration avait privé son père du modeste emploi de greffier de la justice de paix et secrétaire de la mairie; il lui fallut non plus se préparer pour une carrière, mais trouver sans noviciat une position qui lui permît de ne rien demander à sa famille. Il fut pendant deux ans professeur de mathématiques et maître d'études au collége de la très-petite ville de Noyers. Son père fut nommé commissaire de police à Paris, et il revint vivre auprès de lui. Il suivit alors les cours du Jardin des Plantes, et son ambition était de devenir un de ces voyageurs qui reçoivent du gouvernement des missions scientifiques. Sa santé, qui exigea toujours beaucoup de ménagements, ne lui permettait pas une telle destination, et il se laissa à contre-cœur placer dans les bureaux d'un banquier. Il trouva enfin sa véritable vocation. En 1821 il fut nommé surnuméraire à la Bibliothèque royale, avec quinze cents francs d'appointements, et attaché au département des manuscrits. Dans son ardeur, il entreprit le triage d'une masse énorme de parchemins entassés pêle-mêle dans les combles de la Bibliothèque. En remuant les parchemins poudreux ou moisis, il contracta une maladie dangereuse; mais il était venu à bout de son entreprise, et elle lui avait été utile. L'École des Chartes venait d'être fondée, il y fut nommé élève. Deux ans après il devint un des employés de la Bibliothèque. L'Académie Française avait mis au concours un discours *Sur la Vie et les Ouvrages du président de Thou* (1824), et Guérard reçut une mention honorable. Il fut moins heureux dans le concours de poésie, et son poëme *Sur la bienfaisance de M. de Montyon* n'obtint pas de succès. Dès lors il renonça à faire des vers. On proposa à Guérard de devenir un des collaborateurs du marquis de Fortia, qui, dans son zèle pour la science historique, avait consacré sa fortune et sa vie aux travaux et aux recherches relatifs à ce genre d'études. Sa bibliothèque nombreuse, sa collection de manuscrits, les éditions qu'il préparait faisaient de sa maison un atelier d'érudition. Il employait des jeunes gens à mettre un peu d'ordre dans la confusion de ces innombrables matériaux, et parmi la variété de ses projets et de ses entreprises, Guérard devint le plus laborieux de ses collaborateurs. Il contribua ainsi à la publication des *Mémoires de Jacques de Guise*, en vingt-deux volumes, et aux nouvelles éditions de l'*Art de vérifier les dates*, et de l'*Itinéraire d'Antonin*. Il avait d'abord hésité à accepter une position qui lui semblait subalterne et qui l'inquiétait pour son indépendance; mais il accepta pour logement un petit bâtiment situé dans le vaste jardin de M. de Fortia, où il passa quinze ans; il se réservait toutefois pour ses propres travaux et pour ses devoirs de la Bibliothèque et de l'École des Chartes, son temps et ses études. En 1830, l'Académie des Inscriptions couronna le mémoire de Guérard *Sur les divisions territoriales de la Gaule, depuis l'époque romaine jusqu'à Charlemagne*. Ce fut à ce moment que ses travaux et ses pensées se portèrent sur un sujet spécial, mais vaste. Il prit pour l'objet de ses travaux l'état social de la France au moyen âge, la distribution de la propriété, ses conditions, les droits qu'elle conférait aux uns, la sujétion qu'elle imposait aux autres. A cette étude se rattachait la connaissance du plus ou moins de bien-être ou de liberté des diverses classes d'une nation qui était en travail, pour confondre, dans une seule unité, trois races différentes, les Gaulois, les Romains, et les conquérants germaniques. La législation, les mœurs, les formes de l'administration se trouvaient nécessairement comprises dans cette conquête, qui demandait à la fois tant de sagacité et de travail. Telle fut la tâche à laquelle se dévoua Guérard. Elle lui donna un rang distingué parmi les écrivains qui ont porté le plus de lumière sur les anciens temps de la France. A son mémoire sur les divisions de la Gaule, il avait joint un aperçu de la *Statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne*. Il avait ainsi indiqué comment une statistique bien faite était le plus fidèle tableau de la condition d'un pays. Ce premier ouvrage de Guérard attira l'attention de tous les hommes qui s'occupaient sérieusement

[illegible] entre eux. En [illegible] l'Académie des [illegible] d'Abel Rémusat; [illegible] fonctions à la [illegible] Charles de l'expé- [illegible] ouvrage qui devait [illegible] Académie d'érudit [illegible] une nouvelle lu- [illegible] de l'histoire de [illegible] du moyen âge, les [illegible] apportaient un [illegible] de leurs vastes do- [illegible] le dénombrement [illegible] des colons, des serfs, [illegible] de l'abbaye. Ce [illegible] c'est ce que [illegible] féodal, on a appelé [illegible] document, examiné [illegible] de système, Guérard [illegible] seulement de [illegible] la culture, mais de [illegible] la diversité ou plutôt [illegible] possédaient ou cul- [illegible] duquel les uns [illegible] sujets en serfs, [illegible] successives [illegible]. Les garanties ac- [illegible], par le progrès [illegible] de l'adoucisse- [illegible] du servage, voilà [illegible] du Pe- [illegible] *Saint-Germain-des-* [illegible] *des neuvième* [illegible] Paris, 1844, 2 vol. [illegible], où se manifeste [illegible] de l'examen [illegible] de leurs con- [illegible] de leurs liaisons, [illegible] dans les titres de [illegible] donations, les tes- [illegible], les actes de la [illegible] tableau du pays [illegible] questions des cri- [illegible] à des systèmes [illegible] Boulainvilliers, Du- [illegible] Montlosier avaient [illegible] une origine soit [illegible] M. Guizot [illegible] la monarchie, [illegible], avait, vers [illegible] un carac- [illegible] était devenue [illegible] ne devait pas [illegible] dès qu'on [illegible] aux lois et [illegible] sentiment de la [illegible] dans les classes [illegible] nouvelles preuves [illegible] exactement, à [illegible] sur le caractère [illegible] opinion à lui qui,

[illegible] tait par [illegible] sait à admettre que [illegible] été un [illegible] l'Empire Romain; il n'admettait [illegible] fondamentale de la liberté est [illegible] l'Europe par ses conquérants. [illegible] à croire que le droit était [illegible] pect de la propriété, devenus plus [illegible] que les conditions de la possession et de l'exploi- tation devinrent légalement définies. Dans la re- naissance de la civilisation, il faisait une grande et juste part à l'influence de la religion chrétienne et au pouvoir de l'Église.

La vie entière de Guérard fut consacrée pres- que exclusivement à une même tâche; aussi a-t-il réussi à porter la lumière sur l'histoire des deux premières races et à tracer un tableau vi- vant de cette époque, où il n'y avait pas encore une nation française, où la société et la civili- sation ne pouvaient pas même être [illegible] dans le chaos d'où elles devaient sortir. Presque tout ce que Guérard a publié sur ce vaste sujet se trouve résumé dans un article de la *Biblio- thèque de l'École des Chartes* : *De la formation de l'état social, politique et administratif de la France*. — Guérard était membre du comité institué au ministère de l'instruction publique, pour surveiller la publication des documents de l'histoire de France, et avait contribué à la fon- dation de la Société de l'Histoire de France. Il donnait à ses collaborateurs l'exemple de l'exac- titude et du zèle pour les devoirs qu'il avait ac- ceptés. En 1853 il ne trouva pas le loisir d'aller aux eaux du Mont-Dore, qui lui avaient déjà été salutaires. Après un voyage de peu de jours en 1853, il se remit, avec son ardeur accoutumée, aux travaux qu'il avait entrepris et à ses fonc- tions de bibliothécaire; un an après il avait cessé de vivre. Au grand regret du monde littéraire et savant, il ordonna expressément de brûler tous ses papiers sans examen, et aussitôt après sa mort; il excepta une *notice sur M. Daunou* (publiée par M. de Wailly, son exécuteur testamentaire). Liste de ses écrits : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*; Paris, 1840, 2 vol. in-4°; — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*; Pa- ris, 1840, in-4°; — *Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*; Paris, 1853, in-4°; — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*; 2 vol. in-4°; — De nombreux ar- ticles dans les *Mémoires de l'Académie des Ins- criptions*, *La France littéraire*, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, l'*Annuaire historique*, la *Galerie de Numismatique*, la *Revue des Deux Mondes*, la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, le *Journal des Savants*, les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, etc. R—s.

M. de Wailly, *Notice sur Guérard*, 1855. — [illegible], *Notice historique sur B. Guérard*, lue à l'Académie des Inscriptions, en juillet 1857.

* **GUÉRARD DE ROUILLY** (Le baron *Antoine*), administrateur français, né à Troyes, le 13 septembre 1777, mort vers 1832. Il fut successivement auditeur au conseil d'État (1810), trésorier de la 15e division militaire (mars 1812), sous-préfet de Bar-sur-Aube (mars 1814), et auditeur à la section des finances du conseil d'État (1815). Rentré dans la vie privée, il fit paraître plusieurs écrits pleins de sagacité et d'excellentes vues; on remarque surtout : *Principes généraux d'administration, ou essai sur les devoirs et les qualités indispensables d'un bon administrateur*; Paris, 1815, in-8° ; — *De l'Esprit public et de la Toute-Puissance de l'opinion*; Paris, 1820 et 1821, in-8°; — *Du Système financier, ou coup d'œil analytique sur le budjet de 1822*; Paris, 1822, in-8°.

L—z—E.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des Contemporains* (1822). — Quérard, *La France littéraire*.

GUERBOIS (*Denis-François-Noël*), chirurgien français, né le 17 juillet 1775, mort le 22 octobre 1838. Il fut chirurgien du collége Louis-le-Grand et de l'hospice Cochin, et membre honoraire de l'Académie de Médecine. On a de lui : *Anatomie pathologique des organes les plus importants du corps humain*, trad. de l'anglais de Baillie; 1815, in-8°; — *La Chirurgie d'Hippocrate, extraite de ses aphorismes, examinés sous leur point de vue chirurgical, avec des commentaires*; 1836, in-8°; — *Des Complications des plaies après les opérations, contenant le tétanos, la commotion, la douleur, la phlébite, l'érysipèle, le phlegmon, les hémorrhagies, les caries et la nécrose, la gangrène et l'inflammation, la suppuration, la résorption, la pourriture d'hôpital*; 1836, in-8°. G. DE F.

Éloge de Guerbois, 1839.

GUERCHEVILLE (*Antoinette* DE PONS, marquise DE), femme vertueuse française, morte à Paris, en 1632, épousa en premières noces Henri de Silly, comte de La Roche-Guyon, et en secondes, au mois de février 1594, Charles du Plessis, seigneur de Liancourt; mais elle ne voulut point quitter le nom de son premier mari, parce que la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées, avait porté le nom de Liancourt. « La marquise de Guercheville, dit l'abbé de Choisy, étoit une des plus belles femmes de son temps; mais la beauté la rendit moins recommandable que la vertu. Elle échappa à la plus sensible des tentations, aux soins empressés d'un roi le plus galant des rois. Henri le Grand sentit pour elle tout ce que l'estime et l'amitié peuvent inspirer de plus tendre... Il eut de profonds respects pour Mme de Guercheville; il voulut lui faire des présents : elle n'écouta rien, n'accepta rien, et pour lui ôter toute espérance, elle évita de le voir, et se priva des plaisirs de la cour pour se conserver tout entière à son honneur. « Il ne faut pas, disoit-elle, qu'une femme soit assez téméraire pour attendre son ennemi; elle succombera en sa présence ; qu'elle évite le combat, si elle veut être la plus forte. Il est de certaines victoires qu'on ne remporte qu'en fuyant. » Mme de Guercheville se confina dans ses maisons de campagne, et ne parla jamais au roi que malgré elle, et toujours avec une fierté respectueuse qui le faisait rentrer en lui-même. « Selon Choisy, elle fit un jour à Henri IV cette réponse que Bayle attribue à Catherine de Rohan, duchesse de Deux-Ponts : « Je ne suis peut-être pas d'assez bonne maison pour être votre femme, et j'ai le cœur trop noble pour être votre maîtresse. » Henri IV ne renonçait cependant pas au dessein de lui plaire et à l'espoir de réussir. Vingt fois il lui fit reprocher sa vie retirée, lui faisant dire que sa place était à la cour, où elle brillerait par sa beauté et son esprit. Elle ne voulut pas quitter sa retraite. Sachant qu'elle était à La Roche-Guyon, près de Mantes, Henri IV feignit une partie de chasse de ce côté, s'éloigna de son monde, et envoya un gentilhomme à Mme de Guercheville lui demander pour le roi le souper et le couvert pour une nuit. Elle répond qu'elle sera très-flattée de recevoir le roi chez elle, et fait préparer un magnifique souper. A la nuit, Henri ne manque pas au rendez-vous. Mme de Guercheville se présenta à lui parée et radieuse. Elle le mène à sa chambre, et aussitôt elle ordonne d'atteler son coche. Henri, surpris et affligé, accourt lui dire : « Quoi, madame, je vous chasserais de votre maison? — Sire, lui répond Mme de Guercheville, un roi doit être le maître partout où il est; et pour moi je suis bien aise d'avoir quelque pouvoir dans les lieux où je me trouve. » Et, sans l'écouter davantage, elle part se coucher chez une amie à deux lieues de là. « Le roi tenta la même aventure une seconde fois, dit Choisy, et Mme de Guercheville y répondit de la même manière, toujours honnête, polie, respectueuse, mais toujours sage (1). Une pareille conduite désarma le roi; et ne voulant pas laisser sans récompense une vertu si rare et si bien éprouvée, il l'envoya chercher lorsqu'il se maria, et la mit auprès de la reine Marie de Médicis, en lui disant : « Madame, je vous donne pour dame d'honneur une véritable femme d'honneur. » Ce fut la marquise de Guercheville qui introduisit l'abbé, depuis cardinal, de Richelieu (*voy.* ce nom), auprès de Marie de Médicis, et elle commença la fortune de ce prêtre homme d'État, dont les sermons l'avaient charmée. Elle avait eu de son premier mari un fils, mort sans postérité, en 1594, et du second un autre fils, Roger du Plessis, duc de Liancourt. L. LOUVET.

Abbé de Choisy, *Mémoires*, livre XII (manuscrits de Choisy, tome Ier, fol. 165), collection Petitot des *Mé-*

(1) On trouve la même anecdote dans l'*Histoire des Amours du grand Alcandre* (*Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III*; Cologne, 1663, p. 224). Mme de Guercheville y est désignée sous le nom de *Scélinde*.

moires relatifs à l'Hist. de France, 2e série, tome LXIII, p. 315.

GUERCHIN (*Francesco* Barbieri, dit Le), célèbre peintre de l'école Bolonaise, né à Cento, petite ville entre Bologne et Ferrare, le 2 février 1590, mort à Bologne, le 12 décembre 1666. On raconte que dans son enfance, ayant été réveillé en sursaut par un grand bruit, il eut une convulsion qui le rendit louche de l'œil droit; de là le surnom de *Guercino* (louche), que l'histoire lui a conservé. Ses parents étaient pauvres, et faisaient métier de charroyer du bois à brûler; ils l'envoyèrent dans une modeste école, où il apprit à lire et à écrire : là se borna son éducation. Cependant, dès l'âge de dix ans il attirait déjà l'attention générale par ses heureuses dispositions pour la peinture : il dessina et coloria un jour au-dessus de la porte de la maison paternelle une madone fort remarquable. Son père le plaça alors chez un mauvais peintre de gouache, P. Zagnoni, qui ne lui apprit rien. Quelques biographes lui donnent pour second maître, mais sans preuves, Cremoni de Bologne; toujours est-il qu'à dix-sept ans il était assez habile pour que son compatriote Benedetto Gennari l'associât à ses travaux. Cento et ses environs furent d'abord le théâtre restreint de la réputation naissante du Guerchin; mais vers 1612 ses peintures excitèrent l'enthousiasme d'un chanoine régulier de sa ville natale, le P. Mirandola, prieur du monastère del Santo-Spirito à Cento. Il vanta si bien son protégé que plusieurs peintres en renom vinrent de Bologne voir *Les Vertus cardinales* que le jeune artiste avait peintes à fresque, en clair-obscur, sur une des parois intérieures du monastère, et *Le Triomphe de tous les saints*, tableau à l'huile pour le maître autel du même couvent. L'admiration fut universelle. En mai 1615 le Guerchin se rendit à Bologne, et fit exposer à la procession des Rogations un *Saint Matthieu*, qui fut pris par chacun pour une œuvre des Carrache. Ce fut en effet sous l'inspiration de ces maîtres, dont il étudia le grandiose, et du Caravage, si énergique dans la couleur, que le Guerchin se perfectionna. Pour se faire connaître tout d'un coup, il fit une exposition publique de toutes ses productions : peintures et dessins de divers genres, figures, animaux, paysages. Ses dessins surtout eurent un immense succès; ils étonnèrent par leur rapidité d'exécution autant que par leur expression. La plupart étaient attaqués à la plume avec une vigueur sans égale; l'effet y était obtenu par des taches d'encre ou de bistre, hardiment jetées dans les fortes ombres et reliées à la lumière par des hachures, tantôt fermes comme des coups de burin, tantôt inégales, libres, sifflantes comme les morsures d'une eau-forte.

Sûr de lui, il ne craignit pas d'ouvrir une académie (1616), et aussitôt les élèves y accoururent de toutes parts. Ferrare, Bologne, Reggio, Modène, Rimini, fournirent de nombreux disciples au peintre de Cento. En peu de temps le Guerchin devint riche; il n'en demeura pas moins modeste, généreux et désintéressé. Lorsqu'il avait vendu un tableau, il s'en rapportait pour le prix à l'acheteur lui-même, souvent même il faisait estimer son œuvre par un émule, un rival. C'est ainsi, rapporte M. Charles Blanc, qu'ayant peint à fresque, en une demi-journée, un *Saint Roch*, pour la confrérie de ce nom à Bologne, il s'en remit à l'expertise de Lodovico Carrache, qui déclara loyalement qu'aucune somme d'argent ne pouvait payer une aussi belle peinture : *Che non vi era danaro che lo pagasse.* Mais il faut ajouter que le Guerchin, au lieu de mener la vie turbulente et passionnée des artistes d'alors, fuyait les somptueuses orgies, et coulait ses jours comme un cénobite, entre le travail et la prière. Demeuré célibataire, il employait la plus grande partie de sa fortune au bonheur de sa nombreuse famille, qu'il aimait tendrement, et consacrait le reste en aumônes ou en secours aux jeunes artistes nécessiteux. Ses qualités lui firent cependant plus d'ennemis que d'amis; injurié sans cesse par ses confrères, il ne rendit jamais l'insulte pour l'insulte. Son caractère gai et affable ne se démentit pas un seul instant durant sa longue et glorieuse existence.

En 1619, le Guerchin fit un voyage à Venise, en compagnie du P. Pederzani. Ce religieux le conduisit chez le célèbre Jacobo Palma comme un jeune artiste qui désirait prendre des leçons; en même temps il lui présenta un recueil de principes dessinés par le Guerchin. Mais le peintre vénitien, ayant jeté un coup d'œil sur le livre qu'on lui offrait, leur dit en souriant : « Voilà un élève, mon père, qui en sait beaucoup plus que moi..... qu'en pensez-vous?.. » Le Guerchin fut contraint de se nommer; Palma le serra dans ses bras, et depuis lors la plus vive amitié régna entre ces deux hommes de génie.

A son retour, le Guerchin eut peine à satisfaire aux nombreuses commandes qui lui arrivèrent de tous côtés. Il fit en moins d'une année *Susanne entre les deux vieillards*, pour le vice-légat de Ferrare; *Apollon et Marsyas*, pour le duc de Toscane; *Tancrède et Herminie*, pour Marcello Provensale, excellent mosaïste de Cento; *Samson et Dalila*, *Saint Sébastien*, et *l'Enfant prodigue* pour le cardinal légat Serra. Ce prélat fut si satisfait de l'exécution de ces trois dernières productions qu'il obtint du pape des titres de noblesse pour leur auteur. Mais de tous les ouvrages sortis à cette époque (1620) du pinceau du Guerchin, le plus remarquable est le *Saint Guillaume* qui orne la chapelle de' Locatelli à Saint-Grégoire de Bologne. Le saint y est représenté recevant l'habit de moine des mains de saint Félix, évêque. Ce célèbre morceau est composé d'une grande manière. La touche est plus douce que celle des autres tableaux du maître, et les ombres ne sont pas si prononcées : toutefois, il est éclatant de lumière et d'un effet si surprenant qu'il écrase le

Saint Georges de Lodovico Carrache, placé dans la même chapelle; aussi Carrache disait-il. « Je ne redoute rien tant que de voir un de mes tableaux dans le voisinage d'une toile du Guerchin, parce que les yeux, une fois fixés sur ses ouvrages, en sont tellement éblouis, qu'ils ne peuvent plus rien regarder. »

En 1621, Grégoire XV appela le Guerchin à Rome; mais la mort prématurée du souverain pontife arrêta les travaux que le peintre avait commencés à la loge *della Benedizione*. Cependant, il laissa de belles traces de son séjour à Rome. En 1623 il revint à Cento, et y fut plus recherché que jamais. Vers 1642 il fut obligé de s'éloigner de sa ville natale, menacée par la guerre. Il se retira à Bologne, où le comte Aldrovandi le logea dans son palais et lui donna la plus magnifique hospitalité, *ove fu accolto e tenuto alla grande*, dit Baldinucci; c'est là qu'il reçut la visite de la reine Christine de Suède, qui lui prit la main, disant « qu'elle voulait toucher une main qui avait peint tant de belles choses ». Jusqu'à sa mort le Guerchin ne cessa de produire et d'enseigner. Il fut inhumé avec de grands honneurs et en habit de capucin, selon sa volonté et l'usage du temps, dans l'église San-Salvatore de Bologne.

Comme la plupart des artistes, le Guerchin eut plusieurs manières : la première se distingue par un ton de couleur bleuâtre; la seconde par un ton rougeâtre, quelquefois descendant au gris. Lié intimement avec le Guide, il s'abstint de l'imiter tant qu'il vécut, pour ne pas nuire aux intérêts de cet ami. « Rien, dit M. Ch. Blanc, ne peut donner une plus brillante idée du génie du Guerchin que sa *Sainte Pétronille*, peinte à Rome pour Grégoire XV et aujourd'hui au Capitole. En homme qui aime la peinture pour la peinture, il s'est fort peu inquiété des lois de l'unité, des lois du costume et des autres convenances; il a voulu produire un puissant effet, et pour cela il a fait jouer dans son tableau une lumière invraisemblable, mais éclatante; il a inventé un idéal de clair-obscur. La scène représente sur le premier plan l'exhumation du corps de sainte Pétronille : beau cadavre, que soutiennent délicatement de rudes fossoyeurs à la peau brune, auprès desquels on remarque un jeune homme élégant. C'est le fiancé de la morte ou plutôt de la sainte ressuscitée; car en levant les yeux on retrouve encore son image dans le haut de la composition : on la voit monter sur les nues vers l'Éternel, entourée d'anges qui lui ouvrent le paradis. Quelle naïveté de conception!.. et comme c'est bien là une idée de peintre! Pour nous faire comprendre qu'une âme s'envole aux cieux, le Guerchin ne s'embarrasse point dans les subtilités poétiques; il nous montre ingénûment deux fois la même figure : ici morte, là vivante. En bas, c'est le corps, en haut, c'est l'âme; mais l'âme, aussi bien que le corps, a des formes humaines et s'enveloppe de draperies terrestres; elle est visible à l'œil, sensible au toucher, car il a fallu que le peintre fît passer la peinture avant la poésie. De loin tout le tableau n'est qu'une masse brune, semée confusément de tâches blanches; de près, chaque figure se prononce, chaque objet se modèle, s'accentue, chaque détail se caractérise; une exécution chaleureuse et magique enchante le regard, à ce point que le spectateur n'a pas le loisir de se demander si une telle lumière est possible, si une scène en plein air peut offrir des ombres aussi tranchées et des clartés semblables à celles d'une lampe dans un tombeau. » Comme le Caravage, le Guerchin tirait son jour d'en haut, afin d'obtenir des lumières vives et franches et des ombres fortement prononcées. Ce système, bon dans les sujets de lieux fermés, l'égara quand il l'employa pour la représentation d'actions se passant en plein air ou dans les salles spacieuses d'un palais; ces tons noirs à l'aide desquels il a donné à ses ouvrages un magique relief ne se comprennent plus, et laissent indécis une partie des contours et des détails inférieurs. Quoique généralement harmonieux, le Guerchin entendait mieux le clair-obscur simple que le clair-obscur composé; il combinait mieux l'effet des parties que l'ensemble. Il est moins fort dessinateur qu'habile coloriste; cependant, sa manière est large, facile, naturelle. Négligeant trop la partie historique pour l'exacte imitation des objets qu'il représente, il manque souvent d'élévation de style et de noblesse dans l'expression. Ce cachet de trivialité dont toutes ses œuvres ont gardé une certaine empreinte s'explique par les premières impressions de sa vie. Fils d'un pauvre paysan, ses premiers modèles avaient été des rustres. Il avait habitué son œil à leurs airs de tête, aux tons que lui offrait leur peau épaisse et basanée, aux plis grossiers de leurs vêtements, et ces impressions premières, qui sont toujours les plus vives, avaient laissé dans son esprit une trace ineffaçable. Cependant, s'il embellit rarement son modèle, jamais il ne le dégrade et toujours il le rend avec sentiment. Il est remarquable que même lorsqu'il improvisait, ce *magicien de la peinture*, comme on l'appelait, ne se contentait point d'une ébauche mise à l'effet, d'une hâtive et intelligente indication; il finissait tout, et ses héritiers purent dire qu'il ne laissa rien d'inachevé : *Non lascio opera veruna imperfetta.* C'est en parlant de cette faculté rare et brillante que le Tiarini lui disait : « Vous faites, Seigneur, ce que vous voulez; nous faisons nous ce que pouvons! »

L'œuvre du Guerchin s'élève pour les tableaux d'autel seulement à cent six, et pour les autres peintures à cent quarante-quatre. Nous signalerons les plus célèbres : la *Coupole du dôme de Plaisance*, commencée par le Morazzone, peintre milanais, et où le Guerchin représenta les prophètes et les évangélistes groupés avec des anges. Cette coupole fut terminée en six mois, avec une verve et une facilité

que nul maître ne porta plus loin; — *La Mort de Didon*, exécutée pour la reine de France. Le Guide, qui venait de voir ce tableau, en fut tellement émerveillé, qu'en rentrant chez lui il dit à ses élèves : « Vite, vite, laissez là votre ouvrage, habillez-vous, et courez voir et apprendre comment on manie les couleurs. » — *L'Aurore*, peinture à fresque de la villa Ludovisi : elle est aussi célèbre que celle du Guide et n'est pas moins belle; — *Saint Jean Chrysogone* dans le soffite de l'église de Borghèse; — *Judith mettant la tête d'Holopherne dans un sac, que lui présente Abra, sa servante* (1652); — *Sainte Claire recevant entre ses bras l'Enfant-Jésus, que lui remet la Vierge; — Énée portant son père et accompagné de son fils Ascagne; — Endymion endormi; — Saint Grégoire; — Saint Laurent en prière devant la Vierge et l'Enfant-Jésus; — Sainte Marie Égyptienne et sa compagne; — Saint Pierre martyr* (1623), tableau de la galerie de Modène, plein de chaleur et d'enthousiasme; — *La Mort de Caton d'Utique; — Coriolan fléchi par les prières de sa mère; — Les Enfants de Jacob lui montrant la robe ensanglantée de Joseph; — Saint Pierre ressuscitant Tabitha; — Saint Antoine de Padoue; — La Vierge apparaissant à trois religieux; — La Présentation au Temple; — David et Abigaïl.* Le Louvre possède de ce grand maître : *Loth et ses filles*, acheté cent mille francs; — *Hersilie séparant Romulus et Tatius*, superbe toile; — *La Vierge et l'Enfant-Jésus; — La Résurrection de Lazare; — La Vierge et saint Pierre; — Saint Pierre en prière; — Saint Paul; — Salomé recevant la tête de saint Jean-Baptiste; — Une Vision de saint Jérôme; — Saint François d'Assise et saint Benoît; — Circé; — Saint Jean dans le désert*; — enfin, un *Portrait du Guerchin* par lui-même. Il a gravé à l'eau-forte plusieurs pièces très-recherchées, entre autres : *Saint Antoine de Padoue; — Saint Jean; — Saint Pierre pleurant; — Saint Jérôme adorant le crucifix*; — buste d'un *Homme en bonnet*, avec barbe frisée; — buste d'une *Femme en cheveux frisés*; — buste d'un *Homme en costume oriental*. Les dessins du Guerchin ne sont pas rares; on en trouve dans toutes les villes de l'Italie et dans toutes les galeries de l'Europe; leur prix moyen est d'environ cent francs. Il a laissé d'excellents élèves; les plus remarquables furent son beau-frère Ercole Gennari, les deux fils d'Ercole, Benedetto et Cesare Gennari; Fulgenzio Mondini; Cristoforo Serra et Sebastiano Bombelli. A. DE LACAZE.

Comte Cesare Malvasia, *Felsina pittrice*; Bologne, 1678, 2 vol. in-4°. — Filippo Baldinucci, *Notizie de' Professori del Disegno da Cimabue in quà*; Florence, 1681-1688, 6 vol. in-4°. — Lanzi, *Storia di Pittura*, t. II, p. 176; IV, 394. — De Piles, *Abrégé de la Vie des Peintres*, p. 380. — Soyer, dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde*. — Mundler, *Analyse de la Notice des tableaux italiens*. — Charles Blanc, *Histoire des Peintres*, liv. 178.

GUERCHOIS. *Voy.* LE GUERCHOIS (*Madeleine*),

GUERCHY (*Claude-François-Louis* RÉGNIER, comte DE), général français, né en 1715, mort à Paris, en 1767. Il appartenait à une ancienne famille de Bourgogne; un de ses ancêtres avait été tué à la Saint-Barthélemy. Entré au service en 1729, il fit ses premières armes sous le marquis de Guerchy, son père. Il passa en Italie en 1734 comme capitaine de cavalerie, et fut blessé à la bataille de Guastalla. Quelques années après le roi lui donna le régiment de Royal-Vaisseaux, qui était en Bohême. S'étant emparé d'Ems, il y soutint un siége, et lorsqu'il se vit sur le point de recevoir le dernier assaut, il s'ouvrit un passage à travers les ennemis, rejoignit l'armée, et entra dans Lintz (1741). Cette ville fut bientôt assiégée; apprenant que les chefs voulaient se rendre, il proposa des sorties, et reprit ainsi une barrière au pouvoir des assiégeants. On capitula malgré lui, et il refusa de signer la capitulation. Il fut employé ensuite en Flandre, dans l'armée commandée par le maréchal de Saxe. A la bataille de Fontenoy, il chargea trois fois, à la tête de son régiment, la colonne anglaise, et fut repoussé malgré des prodiges de valeur. Tous les officiers furent mis hors de combat; Guerchy ne fut point blessé, quoique son habit eût été criblé de balles. Le roi en le voyant après la bataille, lui dit : « Vous venez me demander mon régiment; je vous le donne. » Guerchy prit part encore à la victoire d'Hastembeck (1757), se distingua à Corbach et dans la retraite de Crevelt. Voyant les Français céder le terrain à Minden, il accourut à la tête de l'armée, et jetant sa cuirasse, il dit aux soldats : « Vous voyez que je ne suis pas plus en sûreté que vous. Allons, Français, suivez-moi; venez combattre des gens que vous avez vaincus plus d'une fois. » Après la paix de 1763, il fut envoyé à Londres comme ambassadeur. Le chevalier d'Eon se trouvait dans cette ville. Il contraria le comte de Guerchy de toutes les façons, et envenima leur querelle par des mémoires injurieux. Le roi donna publiquement raison à son ambassadeur, et chargea cependant secrètement d'Éon de le surveiller. Au bout de quatre ans, Guerchy, fatigué, demanda son rappel. Il mourut peu de temps après son retour. J. V.

Lettres et Mémoires du Maréchal de Saxe. — Voltaire, *Poëme sur la bataille de Fontenoy*.

GUERCHY (*Louis* RÉGNIER, marquis DE), architecte français, né vers 1780, mort à l'Hôtel des Invalides de Paris, le 7 mai 1852. Son père avait été membre de l'assemblée provinciale de l'Ile de France et de la Société royale d'Agriculture, et avait traduit de l'anglais le *Calendrier du Fermier*, publié en 1789. Louis de Guerchy fils se voua à l'architecture, et plus particulièrement à la construction des théâtres. Il restaura la salle du Vaudeville, rue de Chartres, brûlée en 1838; il construisit le théâtre du Gymnase, et dirigea avec Huvé la construction de la salle de l'Opéra-Comique (Ventadour). A. DE L.

Biographie universelle, édit. de Bruxelles, 1843-1847. — Quérard, *La France littéraire*.

* GUÉRECH, en latin *Guerckus*, *Brechus*, *Warochus*, évêque et comte de Nantes, mort en 988. Il était fils d'Alain Barbe-Torte et frère du comte de Hoël. Son père l'ayant fait élever dans un monastère, il fut, à la première vacance, appelé par les suffrages populaires sur le siége épiscopal de Nantes. Cependant, peu de jours après avoir reçu la nouvelle de son élection, Guérech apprit la mort de son frère. La voix du peuple l'avait fait évêque; la loi du sang le faisait comte. Il prétendit occuper simultanément ces deux emplois. Ses guerres avec Conan le Tors, comte de Rennes, l'ont rendu célèbre. Il le battit dans les landes de Conquereul, près de Guémené. La mort de Guérech a été la matière d'une légende tragique. On assure qu'il fut empoisonné par son médecin, Heroicus, abbé de Redon. Mais s'il y a du vrai dans cette histoire, il y a certainement aussi du faux. Le cartulaire de Redon ne parle pas de cet abbé Heroicus. Il y a plus : en l'année 990 nous voyons un certain Arufus, abbé de Redon, se rendant à Rennes auprès de Conan pour être témoin d'une donation faite par ce prince au mont Saint-Michel. On raconte, d'ailleurs, que le corps de Guérech fut, aussitôt après sa mort, transporté de Nantes à Redon. Il n'est guère vraisemblable que le comte Alain, fils de Guérech, ait fait enterrer son père aux lieux mêmes où s'exerçait l'autorité de l'empoisonneur. B. H.

* GUÉRECH II, prélat français, né dans la première moitié du onzième siècle, mort le 31 juillet 1079. Il était fils d'Alain, comte de Cornouailles, et de Judith, fille de Judicael, comte de Nantes. Quand des rejetons d'aussi noble race se destinaient alors à l'Église, ils prétendaient au bâton pastoral, et quand les suffrages ne venaient pas les inviter à occuper quelque siége vacant, ils s'imposaient eux-mêmes aux électeurs intimidés. Airard, évêque de Nantes, était chassé de sa ville épiscopale, en l'année 1052, par un mouvement populaire dont les chefs temporels du pays nantais n'avaient pas eu souci de tempérer la violence. Le clergé lui-même avait pris une part très-active à ce soulèvement, ne supportant pas dans la personne d'Airard un évêque étranger, nommé par le pape. Il fut aussitôt remplacé par Guérech, qui, sans attendre sa consécration, occupa le palais épiscopal, et saisit l'administration de l'église. Il n'avait pas encore obtenu l'ordination canonique, lorsqu'il se rendit, en 1059, au concile de Reims. On se trompe cependant lorsqu'on recule à l'année 1063 la date de cette ordination. En rapprochant un acte de l'année 1063 concernant les droits et les usages du chapitre nantais (*Preuves de l'Hist. de Bret.*, t. I, col. 413) et une charte de 1064, relative à l'église de Prugny, que dom Étienne Housseau a tirée des archives du Ronceray, on établit péremptoirement que Guérech fut consacré en 1061. Il était à Angers en 1062, où il entendit les abbés de Redon et de Marmoutiers se disputer si vivement le prieuré de Béré. On le trouve à Tours en 1064 et en 1065; en 1067, à Saumur, à Bordeaux; puis encore à Tours en 1069. C'était un grand ami des moines de Marmoutiers. Non-seulement il leur fit des largesses, mais il soutint leurs prétentions dans toutes les assemblées ecclésiastiques auxquelles il prit part : et ce n'était pas un patron timide et réservé. M. Marchegay, traduisant en français la charte de Prugny (*Revue des provinces de l'Ouest*, t. II), a fait remarquer le ton hautain de cette pièce : le fils du comte de Cornouailles ne savait pas s'exprimer autrement. C'est lui qui, dit-on, domina le concile de Tours en 1068, et décida la majorité des juges à terminer enfin au profit de Marmoutiers le long procès de Béré. Il fit aussi quelques libéralités aux moines de Saint-Florent et de Kemperlay. B. H.

N. Travers, *Hist. de l'Église de Nantes*, t. I. — *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. I. — *Gallia Christiana*, par les frères de Sainte-Marthe, t. III. — Lebaud, *Hist. de Bretagne*.

GUÉRET (Le P. *Jean*), jésuite français, mort en Angleterre, en 1598. Il professait depuis plusieurs années la philosophie au collége de Clermont, lorsque le 27 décembre 1594 Jean Chastel porta un coup de couteau au roi Henri IV. Le jeune assassin avait fait ses études chez les jésuites; on prétend que dans les horribles tortures qu'on lui fit endurer, il déclara avoir été poussé au régicide par ses anciens maîtres. Cette déclaration, vraie ou fausse, fournit au parlement un prétexte pour sévir contre les jésuites, qui affectaient de braver la première magistrature du royaume, d'être au-dessus des lois et de ne relever directement que de la cour de Rome. Le jour même du supplice de Chastel (29 décembre), le parlement rendit un arrêt ordonnant « que les prêtres du collége de Clermont, leurs disciples, et en général tous les membres de la Société de Jésus, sortiroient de Paris, et de toutes les villes où ils auroient des colléges, trois jours après que cet arrêt leur auroit été signifié, et dans quinze jours hors du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, et ennemis du roi et de l'État ». En cas de désobéissance, ils devaient être traités comme criminels de lèse-majesté. Le dimanche 8 janvier 1595 on les vit en effet, au nombre de trente-sept, les uns dans trois charrettes, les autres à pied, sortir de Paris, conduits par un huissier de la cour. La veille le P. Guignard (*voy.* ce nom), régent du collége de Clermont, avait été pendu et brûlé en Grève. Le P. Guéret, sous lequel Jean Chastel avait fait sa philosophie, ainsi que le P. Alexander Haym, Écossais, furent mis à la question ; on ne put leur arracher aucun aveu. Ils furent relâchés le 11 janvier, mais expulsés de France. Guéret se retira en Angleterre, où il mourut peu après, des suites des mauvais traitements qu'il avait eu à su-

bir, ainsi que de l'émotion violente qu'il avait éprouvée en présence des interrogateurs.

A. D'E—P—C.

L'Estoile, *Journal*, t. III, p. 108-112. — De Thou, *Historia*, l. CXI, p. 536. — Davila, l. XIV, p. 981. — Cayet, *Chronologie*, l. VI, p. 354. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI, p. 31.

GUÉRET (*Gabriel*), jurisconsulte français, né à Paris, en 1641, mort dans la même ville, le 22 avril 1688. Il fut reçu avocat au parlement de sa ville natale en 1660. S'il plaida peu, il fut extrêmement occupé dans le cabinet, où son savoir et son expérience lui amenèrent une nombreuse clientèle. Dans sa jeunesse, il composa beaucoup de poésies, mais n'en fit imprimer aucune. Il était d'un goût excellent, avait un discernement fin, une critique judicieuse, une conversation agréable. Recherché à cause de son esprit, de son égalité d'humeur, il avait été un des premiers que l'abbé d'Aubignac choisit pour former sa réunion académique. Guéret en fut le secrétaire tant qu'elle exista, et y prononça des discours applaudis. Ces distractions littéraires n'entravaient nullement ses travaux de jurisprudence, auxquels il se livra tout entier lorsqu'il eut laissé échapper les premiers traits de son esprit. Gautier, célèbre avocat au parlement, étant mort n'ayant donné au public que le premier tome de ses plaidoyers, Guéret donna le second tome, sur les mémoires manuscrits du défunt, qu'il avait achetés en 1669, et auxquels il fit de nombreuses additions. En 1672, de concert avec Claude Blondeau, aussi avocat au parlement, il entreprit de recueillir les principales décisions de tous les parlements et cours souveraines de France à mesure qu'elles seraient rendues. Ils travaillèrent à ce grand recueil, sous le nom de *Journal du Palais*, si utile alors au barreau et à la magistrature, et le dédièrent à Jean-Jacques de Mesmes, président au parlement. Après la mort de Guéret, le *Journal du Palais* fut continué par Blondeau seul. Guéret a augmenté et annoté les *œuvres* de Bacquet et les *arrêts notables du parlement* recueillis par Le Prêtre. On a de lui : *Les sept Sages de la Grèce*, dédiés à de Caumartin, maître des requêtes; Paris, 1662, in-12; — *Les Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau*, dédiés à Colbert; Paris, 1666; — *La Carte de la Cour*, dédiée au même; c'est un écrit ingénieux, allégorique et critique, qui causa une vive sensation lors de son apparition; — *Le Parnasse réformé*; Paris, 1669, 1697, in-12; — *La Guerre des Auteurs*; Paris, 1671, in-12. Ces deux ouvrages ont été réimprimés ensemble avec beaucoup de changements, sous le titre de *La Guerre des Auteurs, anciens et modernes*; Amsterdam, 1723, in-12. *Le Parnasse réformé*, dédié à l'abbé des Roches, est, suivant Taisand, « une satire très-fine et fort estimée »; — *La Promenade de Saint-Cloud, ou dialogue sur les auteurs*, satire en prose; Guéret l'avait condamnée à demeurer manuscrite, parce qu'elle était écrite contre Boileau-Despréaux, qui y était trop clairement désigné; mais elle fut imprimée après la mort de l'auteur, à la suite des *Mémoires* de Bruys; Paris, 1751; — *L'Orateur*, discours académique, inséré dans les *Divers Traités d'histoire, de morale et d'éloquence*; Paris, 1672; — *Si l'empire de l'éloquence est plus grand que celui de l'amour?* autre discours, imprimé dans le même recueil; — *Journal du Palais* (avec Blondeau), de 1672 à 1701, 12 vol. in-4°. Les deux derniers volumes sont de Blondeau seul. Ce *Journal* a été réimprimé, avec augmentations; Paris, 1701, 2 vol. in-fol. Guéret a laissé en manuscrit des *poésies*, des *satires* et plusieurs *commentaires* sur des questions de droit.

L—Z—E.

Journal des Savants, années 1688 et 1740. — Taisand, *Les Vies des Jurisconsultes anciens et modernes*, p. 238. — *Mercure de France*, juin 1737. — Quérard, *La France littéraire*. — Barbier, *Examen critique des Dictionnaires historiques*.

GUÉRET (L'abbé *Louis-Gabriel*), théologien janséniste français, fils du précédent, né à Paris, en 1678, mort dans la même ville, le 9 septembre 1758. Il choisit la carrière ecclésiastique, se fit recevoir docteur en Sorbonne, devint grand-vicaire du diocèse de Rodez, puis curé de Saint-Paul à Paris. Il s'attacha aux jansénistes, et en défendit vivement les doctrines. Son opposition aux propositions des molinistes lui attira souvent les remontrances de ses supérieurs. N'en ayant pas tenu compte, il fut plusieurs fois suspendu de ses fonctions. C'était du reste un homme de bonnes mœurs, sincère dans sa croyance et fort érudit. On a de lui : *Réflexions d'un théologien sur l'instruction pastorale de M. de Cambray*; 1735, in-4°; — *Observations sur le sentiment de M. l'archevêque de Cambray*; in-4°; — *Avis d'un docteur de Sorbonne au sujet de la Déclaration du roi du 17 août 1750 et de la Réponse du clergé de France*; Paris, 1751, in-12; — *Lettre d'un théologien sur l'exaction des billets de confession, pour administrer le saint viatique*; 1751, in-12; — *Mémoire sur les immunités du clergé*; 1751, in-12; — *Éloge de Bernard Couet*, en tête du *Catalogue de la bibliothèque de ce théologien*; 1751, in-12; — *Mémoire sur le refus des sacrements*; 1752, in-12; — *Lettre au sujet du nouveau Bref de Benoît XIV*; 1756, in-4°; — *Droits qu'ont les curés de commettre leurs vicaires et les confesseurs dans leurs paroisses*, suivi d'une *Dissertation sur les interdits arbitraires des confesseurs* (par Jérôme Besoigne); Paris, 1759, in-12; — plusieurs brochures sur les affaires ecclésiastiques.

A. L.

Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*. — Quérard, *La France littéraire*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*.

***GUERGUIL** (Abbé *Jean-Baptiste*), théologien et orateur français, né à Toulouse, dans les premières années du dix-huitième siècle,

mort à Narbonne, en mars 1764. Il professa la théologie avec quelque distinction dans sa ville natale. M. de Beauvau, archevêque de Narbonne, ayant apprécié son mérite, le fit pourvoir d'un canonicat dans le chapitre de sa métropole, qui usa plus tard, en sa faveur, de son droit de collation, en l'appelant aux fonctions de grand-archidiacre. A la mort du vénérable prélat, l'abbé Guerguil exprima dignement les regrets du diocèse et les siens, dans une *Oraison funèbre* qui fut prononcée à Montpellier, devant l'assemblée des états généraux de Languedoc, et qui eut deux éditions dans la même année (Paris, 1740, in-4°). La seconde est ornée du portrait de l'archevêque. L'abbé Guerguil fut encore choisi pour rendre le même hommage à la mémoire de M. de Crillon, successeur de M. de Beauvau. Cette dernière oraison funèbre a été publiée en 1753, in-4°. Le *Journal des Savants* et les *Mémoires de Trévoux* ont rendu un compte favorable de ces deux morceaux oratoires. J. L.

Bibliothèque historique de la France des PP. Lelong et Fontette. — Albert, *Dictionnaire des Prédicateurs*.

GUERICKE (*Otto* DE), célèbre physicien allemand, né à Magdebourg, le 20 novembre 1602, mort à Hambourg, le 11 mai 1686. Il fit ses études à Leipzig, Iéna, Helmstædt et Leyde, visita ensuite la France et l'Angleterre, et devint, après son retour en Allemagne, membre du sénat et plus tard, en 1646, bourgmestre de la ville de Magdebourg. Il garda cette place pendant trente-cinq ans, et se rendit en 1681 auprès de son fils, à Hambourg, où il mourut.

Les travaux de Guéricke font époque dans l'histoire de la physique, et ont rendu son nom à jamais célèbre. Les expériences de Galilée et de Pascal sur la pesanteur de l'air le portèrent à imaginer d'abord un moyen propre à faire le vide. A cet effet, il prit un baril assez solidement fermé pour que l'air du dehors n'y pût entrer; puis il le remplit d'eau, et adapta à la partie inférieure une pompe, pensant qu'à mesure qu'il en retirerait ainsi l'eau par en bas, il se produirait en haut un espace vide. Trois hommes robustes travaillaient à cette pompe; mais pendant l'opération on entendait, sur tous les points du baril un fort sifflement, dû à l'air qui y pénétrait pour remplir le vide qui s'était produit. Le but était donc manqué. Guericke refit l'expérience, en mettant un vase rempli d'eau dans un autre vase plus grand et également plein d'eau, et il opéra sur le premier vase comme dans l'expérience précédente. Mais cette fois encore il fut trompé dans son attente: le petit vase se remplit d'eau. Enfin, il se fit construire un globe de cuivre, susceptible d'être ouvert ou fermé en haut à l'aide d'un robinet; à la partie inférieure il adapta une pompe pour faire sortir l'air du globe comme il avait fait pour l'eau : c'est donc une *pompe à air* : au lieu de pomper l'eau, le même instrument servait à pomper l'air. Dès que les coups de piston ne donnaient plus de courant appréciable, il supposait tout l'air sorti du globe; en effet, dès qu'il ouvrait le robinet l'air s'y précipitait avec sifflement, et son courant était facile à constater. Cependant, Guericke ne tarda pas à voir que le globe vide se remplissait peu à peu lui-même d'air. Il songea donc à le perfectionner, et parvint ainsi, vers 1650, à inventer une machine qu'il appelait *antlia pneumatica* : c'était la *machine pneumatique*. Cette machine de nouvelle invention fit beaucoup de bruit, et l'auteur la fit fonctionner, en 1654, en présence de l'empereur Ferdinand III et des princes allemands réunis à la diète de Ratisbonne.

Jusque là Guericke n'avait, avec tous les physiciens d'alors, regardé l'air que comme un corps pesant. Avec la machine pneumatique, il constata le premier l'élasticité de l'air; il démontra comment une bulle d'air peut, par sa seule élasticité, faire équilibre à toute la colonne atmosphérique. Il varia à ce sujet fort ingénieusement ses expériences (1). Ainsi deux hémisphères en cuivre, d'environ un tiers d'aune de diamètre, parfaitement adaptés l'un à l'autre et dans lesquels il avait fait le vide, ne furent disjoints que par la force de seize chevaux, et avec un bruit semblable à celui d'un fort pistolet. Cette expérience, connue sous le nom des *hémisphères de Magdebourg*, fut pendant longtemps répétée dans les laboratoires de physique.

Ses expériences avec des tubes très-longs, remplis d'eau ou d'autres liquides et renversés dans un bain, l'avaient conduit à l'invention d'un instrument qu'il appelait d'abord *semper vivum* : c'était le baromètre, qui reçut aussi le nom d'*anémoscope*, à cause d'un petit homme en bois qui nageait à la surface du liquide et en marquait avec le doigt le niveau.

Guericke a fait aussi de curieuses observations astronomiques, et paraît avoir eu le premier l'idée de la périodicité des comètes. Les résultats les plus importants de ses recherches se trouvent réunis dans l'écrit : *Experimenta nova, ut vocant, Magdeburgica de vacuo spatio*; Amsterdam, 1672. Il laissa en manuscrit une *Historia civitatis Magdeburgensis occupatæ et combustæ*. L. et H.

Conversations-Lexikon. — Jöcher, *Allgem. Gel.-Lex.* — Zedler, *Universal Lexikon*. — *Nova Litter. Hamburg.*; 1704, p. 856. — Paschius, *De Inventis*, *VII*, § 20. — Fontenelle, *Éloges historiques des Académiciens*, tome II. — Stolle, *Hist. der Gelahrt.*, vol. II, cap. 4, § 43.

*GUERICKE (*Henri-Ernest-Ferdinand*), théologien protestant allemand, né le 23 février 1803, à Wettin (Prusse), étudia la théologie à Halle, et devint, en 1829, professeur extraordinaire de la

(1) Le P. Schott, qui était en correspondance avec Guericke, décrivit le premier la machine pneumatique, d'abord dans sa *Mechanica hydraulico-pneumatica*, puis dans sa *Technica curiosa*. C'est par ce correspondant que Robert Boyle en eut le premier connaissance en Angleterre.

[illegible] Leipzig, 1842; — [illegible] (Manuel [illegible] 1838, 2 vol.; [illegible] un tableau [illegible] chrétiennes au [illegible] d'archéologie chré-[illegible]); Leipzig, [illegible] intitulée : [illegible] E. L.

[illegible] (Saint), né vers 626, [illegible] saint Léger [illegible] part à la lutte que son [illegible] de Neustrie, [illegible] triomphe et de per-[illegible] de ses rivaux, [illegible] avait fait [illegible] le jugement fut [illegible] convaincu de [illegible] Childéric II, fut [illegible] à coups de [illegible] un martyr, le [illegible] XII-XV, p. [illegible] — Godescard, [illegible]

[illegible] ministre fran-[illegible] en 1160, mort [illegible] frère profès dans [illegible] et succéda [illegible] Senlis. Il devint un [illegible] Philippe-Auguste. [illegible] d'Hugues [illegible] Renaud, comte [illegible] Renaud, [illegible] je ne pardonnerai ja-[illegible] par-

[illegible] rôi, et [illegible] de Philippe-Auguste [illegible] parèrent de [illegible] Guérin [illegible] eux avec Hugues [illegible] pas à recouvrer la [illegible] la célèbre bataille de Bouvines, [illegible] Guillaume le Breton [illegible] « Le vicomte de Melun, [illegible] côté d'où venait Othon, fut suivi d'un [illegible] très-brave, d'un conseil [illegible] voyant avec une grande [illegible] arriver, Guérin, l'élu de [illegible] quoique évêque, n'avait [illegible] comme auparavant son habit de [illegible] s'éloignèrent de plus de trois milles de l'armée du roi, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés [illegible] lieu élevé d'où ils pussent voir [illegible] bataillons ennemis s'avancer. [illegible] resté quelque temps en cet endroit, l'évêque se rendit promptement vers le roi, lui dit que les ennemis venaient rangés et prêts à combattre, lui rapporta ce qu'il avait vu, les chevaux couverts de chevaliers et les hommes d'armes [illegible] marchant en avant. Les [illegible] conseillèrent pas à Philippe-Auguste [illegible] la bataille; Guérin fut d'un avis contraire, [illegible] clamant et affirmant qu'il fallait [illegible] combattre ou se retirer avec [illegible] La marche rapide de l'ennemi lui [illegible] et il prit place au premier front, non pour combattre, mais pour exhorter les hommes d'armes et les animer pour l'amour de Dieu, du royaume et du roi, et pour leur propre salut. Il voulait exciter surtout le très-noble Eudes, duc de Bourgogne, Gaucher, comte de Saint-Paul, soupçonné de trahison, et qui ce jour-là adressa ces paroles à l'évêque : « Je serai un bon traître »; Matthieu de Montmorency, Jean, comte de Beaumont, etc.... Tous ces combattants, ajoute le même chroniqueur, avaient été rangés dans un seul bataillon par l'évêque, qui mit aux derniers rangs quelques-uns de ceux qui étaient à la tête et qu'il savait de peu de courage et d'ardeur. Il plaça sur un seul et premier rang ceux de la bravoure et de l'ardeur desquels il était sûr, et leur dit : « Le champ est vaste; étendez-vous en ligne droite à travers la plaine, de peur que les ennemis ne vous enveloppent. Il ne faut pas qu'un chevalier se fasse un bouclier d'un autre chevalier, mais tenez-vous de manière que vous puissiez tous combattre d'un seul front. » Alors, d'après le conseil du comte de Saint-Paul, il lança en avant cent cinquante hommes d'armes à cheval pour commencer le combat. La bataille gagnée, il livra au prévôt de Paris les prisonniers de Bouvines. A cette même bataille, Philippe-Auguste ayant fait vœu de fonder une abbaye en l'honneur de Dieu et de la Vierge, Guérin lui rappela ce vœu, et l'abbaye fut fondée dans le diocèse de Senlis, sous le nom de Notre-Dame de la

Victoire. Ce fut encore Guérin qui engagea le roi de France à bâtir un lieu destiné à conserver les chartes et les titres de la couronne, qui auparavant suivaient le roi en tous lieux. Il fut du nombre de ceux qui accompagnèrent Louis, fils du roi, envoyé contre les Albigeois, et Philippe-Auguste le choisit pour un de ses exécuteurs testamentaires (1222). Louis VIII étant monté sur le trône en 1223, Guérin lui continua ses services, et en reçut la dignité de chancelier. Il fut également du nombre de ses exécuteurs testamentaires. En 1228, deux ans après la mort de Louis VIII, il se retira du monde, et entra au monastère de Châlis, diocèse de Senlis, où il mourut. Guillaume le Breton a dit de Guérin, pour en compléter l'éloge, qu'il traita les affaires du royaume d'une manière irréprochable, comme étant le second, après le roi, pourvoyant de tout son zèle, comme un homme lettré, aux besoins de l'Église et conservant sains et saufs sous son manteau leurs libertés et priviléges de toutes sortes. Martial AUDOIN.

Guillaume le Breton, *De Gestis Philippi-Augusti*. — Guizot, *Collection des Mémoires*, t. II, p. 301 et suiv. — L'anonyme moine de Saint-Denis, *Testament de Philippe-Auguste*. — L'anonyme de la vie de Louis VIII, *Testament de Louis VIII*. — D'Avrigny, *Les Vies des Hom. illust.*, t. I, p. 88 et suiv.

GUÉRIN, GÉRIN ou **GUARIN**, dont on ignore le surnom et la patrie, grand-maître de l'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort en 1243 ou 1244, succéda à Bertrand de Taxis, en 1240. C'était un moment difficile; les templiers et les hospitaliers étaient divisés. Thibaud VI de Champagne étant passé en Palestine à la tête d'une croisade, conclut une trêve avec les infidèles après la perte de la bataille de Gaza. Les templiers souscrivirent à cette trêve, et conclurent même une ligue avec Nazar, émir de Karak, contre le soudan d'Égypte; mais les hospitaliers n'y voulurent point prendre part. Le frère du roi d'Angleterre, Richard, vint ensuite en Palestine, et marcha sur Jaffa. Il conclut un traité avec le soudan d'Égypte, qui rendit Jérusalem : à leur tour les templiers restèrent en dehors de ce traité. Le grand-maître des hospitaliers porta le trésor de l'ordre au patriarche de Jérusalem, pour l'aider à réparer les murailles de cette ville. Mais à peine avait-on fait quelques retranchements que la Palestine se trouva inondée de barbares appelés Korasmiens. Les grands-maîtres de l'Hôpital et du Temple, se trouvant à Jérusalem presque sans troupes, pensèrent qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que de conduire les habitants à Jaffa. Quelques-uns essayèrent de se défendre à Jérusalem. Ils furent impitoyablement massacrés. Les Korasmiens ayant laissé la croix sur les tours, d'autres chrétiens revinrent et périrent; une troupe de religieuses, d'enfants et de vieillards fut immolée au pied du Saint-Sépulcre. Cependant les templiers ayant appris qu'un détachement des troupes du soudan d'Égypte avait joint les Korasmiens, appelèrent à leur secours les soudans de Damas et d'Émesse, ses ennemis. Ces infidèles leur envoyèrent quatre mille chevaux commandés par Moucha. Les seigneurs chrétiens prirent les armes; il y eut d'abord quelques escarmouches entre les deux partis, combats dans lesquels les Korasmiens perdirent plus de monde que les chrétiens. Enfin, par la précipitation du patriarche, et contre l'avis des principaux officiers, on en vint à une action générale. L'armée chrétienne était partagée en trois corps : le grand-maître des hospitaliers avec ses chevaliers, soutenus par Gautier III, comte de Jaffa, tenait l'aile gauche; Moucha, à la tête de ses Turcomans, commandait la droite; et les templiers, avec les milices du pays, se trouvaient au centre. Les Korasmiens étaient dix fois plus nombreux. Dès qu'on en vint aux mains, la plupart des soldats de Moucha se débandèrent. Les chrétiens n'en parurent point ébranlés. La bataille dura deux jours. Les chevaliers des deux ordres firent des prodiges de valeur; enfin, épuisés de forces et accablés par la multitude, presque tous furent tués ou faits prisonniers, et il n'échappa que vingt-six hospitaliers, trente-trois templiers, et trois chevaliers Teutoniques. Les deux grands-maîtres des Hospitaliers et des Templiers et un commandeur des chevaliers Teutoniques perdirent la vie à la tête de leurs compagnies, en 1243. D'autres historiens disent qu'ils furent seulement faits prisonniers, et que Guérin mourut en 1244, en esclavage ou peut-être après avoir été racheté. Les hospitaliers remplacèrent Guérin par Bertrand de Comps.

L. L—T.

Joinville, *Vie de saint Louis*. — Matth. Paris, *in Henr. III, ad ann.* 1241, 1244. — Vertot, *Hist. des Chevaliers de Malte*, liv. III. — Bosio, *Hist. de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*.

* **GUÉRIN** *le Brun*, poëte provençal, du douzième siècle, natif du Puy-Sainte-Marie (Velay). « Il fut, dit un manuscrit de la Bibliothèque impériale, bon trouveur, non de vers ni de chansons, mais de tensons (1). » Par les morceaux qui nous sont restés de Guérin on voit que la langue provençale était dans sa perfection au douzième siècle et qu'elle était généralement parlée dans toutes les provinces méridionales de la France et même dans le Roussillon et la Catalogne. E. D—s.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 7225. — Dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 520.

* **GUÉRIN** *de Gy l'Evesque*, hagiographe français, né vers 1280, mort à Montmeillan, le 31 juillet 1348. Il tirait son surnom du lieu de sa naissance, village situé près d'Auxerre. Il se fit dominicain au commencement du quatorzième siècle, et fut reçu docteur en théologie par la Faculté de Paris en 1333. Il avait déjà une telle réputation que la même année Philippe de Valois l'appela près de lui pour avoir son avis

(1) Le *tenson* était une espèce de poésie par stances et en forme de dialogue.

[illegible] Henri de Bourbon, [illegible]

[illegible]

en-Laye. L'artiste [illegible] dans [illegible] Vallée de Cosnier (Normandie) [illegible] principal [illegible] Le Christ [illegible] deux anges [illegible] chaque côté de l'autel [illegible]

[illegible]

[illegible] sculpteur, [illegible] la même ville, [illegible] pensionnaire. [illegible] l'atelier de Le[illegible] progrès, [illegible]

[illegible] premières, [illegible]

zodiaque marquait les heures par le mouvement d'une machine en fer ingénieusement combinée. Dans la cheminée de la salle de réception on voyait en bas-relief *Marcus Curtius* se précipitant, pour le salut de sa patrie, dans un gouffre vomissant des flammes. Un autre immense bas-relief surmontait la porte d'honneur et représentait *Apollon au milieu des Muses;* sur un des côtés, *Homère* et *Virgile* écoutaient le dieu et semblaient être inspirés de l'enthousiasme poétique. Guérin fit aussi d'autres travaux pour la belle maison qu'Hesselin possédait à Essonne. Entre autres morceaux d'élite, on y admirait dans le parterre un enfant de marbre qui portait sur ses épaules une coquille d'où s'élançait un jet d'eau. Cette sculpture avait le cachet de l'antique.

Le 1[er] février 1648 fut fondée l'Académie royale de Peinture et de Sculpture; Guérin y fut reçu dès le 7 mars suivant, et prit place parmi les professeurs. Il présenta pour œuvre de réception deux statues excellentes et d'un genre bien différent, une *Vierge* et un *Atlas*. Ces deux pièces suffiraient pour prouver la flexibilité de son talent.

La ville de Soissons l'appela pour la décoration de l'église Saint-Gervais. Guérin en dessina le jubé, et y laissa de sa main *Saint Pierre*, *Saint Paul*, *Saint Gervais*, *Saint Protais*, *Saint Rufin* et *Saint Valère*. Ces statues sont de hauteur humaine. Dans la même cité, au couvent des filles de Notre-Dame, il fit *Saint Benoît*, *Sainte Scolastique* et tous les ornements de marbre qui encadrent la grille du chœur. Au monastère de Saint-Jean, il exécuta quatre anges et plusieurs autres figures. Les ouvrages du Louvre rappelèrent Guérin à Paris. Il eut la conduite des ornements d'architecture de la chambre du roi. Il y fit un bas-relief de cinq pieds carrés et posé au-dessus de la cheminée; il y représenta, avec les attributs convenables, *La Fidélité*, *L'Autorité* et *La Justice*. Les quatre enfants qu'on voyait à l'alcôve et qui en soutenaient le pavillon sortaient aussi de son ciseau. Il donna également les modèles des figures et des ornements qui sont à la gorge du plafond. En 1654, le prévôt des marchands de Paris confia un ouvrage capital à Guérin; c'était la *Statue en pied de Louis XIV*, qui fut posée dans la cour de l'hôtel de ville. Le monarque tenait le sceptre en main, et terrassait la Discorde; le piédestal qui le soutenait avait trois de ses faces ornées de trophées, la quatrième portait une inscription latine. Cette statue fut remplacée en 1689 par une de bronze de Coysevox, qui s'y voit encore. Guérin travailla quelque temps après pour l'abbaye de Ferrières près Montargis. Il y fit le retable du grand autel avec cinq figures : *La Vierge*, *deux anges*, *Saint Savinien* et *Saint Potentien*. De retour à Paris, il exécuta à Saint-Laurent *Le Christ en croix* qui dominait l'entrée du chœur; au grand autel, *Le Christ sortant glorieux du sépulcre* avec *quatre anges en adoration*, et une *Sainte Apolline* dans la chapelle de cette sainte. Ces diverses figures étaient en bois blanchi. Viole, président aux enquêtes, lui commanda pour son château de Guermande, près Lagny, deux bas-reliefs de six pieds de long. Il représenta sur l'un des *Amours jouant avec un lion* et sur l'autre *Deux Nymphes qui s'embrassent*. Guérin a aussi beaucoup fait pour l'église des Minimes de la place Royale; au grand autel *La Vierge portant l'Enfant-Jésus*, *Saint François de Paule* et *deux anges en adoration;* dans la troisième chapelle de gauche le *mausolée* en marbre *de Charles de la Vieuville* surintendant des finances sous Louis XIII et Louis XIV, et de son épouse, Marie Bouhier, tous deux morts en 1653. Des piédestaux de marbre, accompagnés de pilastres et de corniches, portaient les statues agenouillées de l'un et de l'autre, et de grandeur naturelle; ils étaient parés de leurs vêtements ducaux. Sur les faces du piédestal, des enfants portaient leurs écussons, dans des niches réservées, et aux quatre coins de l'autel l'artiste avait posé *La Justice*, *La Tempérance*, *La Prudence* et *La Force*, avec leurs symboles. Dans la voûte de la chapelle étaient *les quatre Évangélistes* et *plusieurs anges* de diverses grandeur, dont les uns portaient les instruments de la Passion, les autres des couronnes ducales. L'ensemble de cette décoration était véritablement grandiose.

Guérin excellait à sculpter des portraits en bas-relief. La ressemblance s'y trouvait toujours accompagnée de la beauté du travail. La liste des ouvrages qu'il a exécutés en ce genre est trop longue pour trouver place ici. Nous nous bornerons à citer un de ses plus parfaits médaillons, c'est celui de *René Descartes*, à Sainte-Geneviève-du-Mont (1). Le célèbre philosophe est de profil; sa physionomie respire le génie : on comprend merveilleusement quel homme c'était en contemplant son image.

Guérin a aussi travaillé pour Versailles. Dans le bosquet des bains d'Apollon, on admire de lui deux beaux chevaux de marbre abreuvés par des tritons. Près de la pyramide d'eau se voit aussi, du même artiste, *L'Amérique*, avec un alligator à ses pieds. C'est le dernier de ses ouvrages. Pendant qu'il le finissait, il fut attaqué de la maladie qui mit fin à sa longue et glorieuse carrière. Il laissa trois filles, qui furent richement établies.

Alfred DE LACAZE.

Manuscrit de Guillet de Saint-Georges, publié dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des Membres de l'Académie royale de Sculpture et de Peinture* (Paris, 1754, in-8°), t. 1er, p. 459—268. — *Discours* du même prononcé à la dite Académie, le 7 juillet 1691. —Marin Saugrain, *Les Curiositez de Paris* (1700), p. 103, 138, 192, 339, 352. — *Encyclopédie méthodique : Beaux-Arts*.

* **GUÉRIN** (*Gérard*), prédicateur français, né à Châlons-sur-Saône, en 1626, mort à Rome,

(1) Aujourd'hui à Saint-Étienne-du-Mont.

le 11 août 1696. Il entra dans la congrégation des frères Mineurs à Avallon, le 15 juin 1643. Il se fit rapidement une belle réputation comme prédicateur, devint confesseur du cardinal de Janson, qu'il accompagna dans ses voyages et ses ambassades. On a du F. Gérard Guérin : *La Harangue funèbre de Loüis Donis d'Attichy, évêque d'Autun*; Châlons-sur-Saône, 1664, in-4°; — *Oraison funèbre de Loüis de Châlon du Blé, marquis d'Uxelles, gouverneur de Châlon*; suivie de l'*Éloge d'Étienne Bernard*; idem de *Jacques de Germigny*; *Histoire de ses négociations*; Lyon et Châlons-sur-Saône, in-4°, imprimé à la suite du 1er vol. de l'*Illustre Orbandale*. A. L.

Baluze, *Catalogue*, p. 366, n° 4815. — Papillon, *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*.

* **GUÉRIN D'ESTRICHÉ** (*Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth*, née BÉJART, veuve du célèbre *Jean-Baptiste* POCQUELIN DE MOLIÈRE et dame), actrice française, née en Languedoc, vers 1645, morte le 3 novembre 1700. Elle était fille de Joseph Béjart et de Marie Hervé, tous deux comédiens de province (1). Sa sœur, Madeleine Béjart, après avoir longtemps parcouru le midi de la France, jouait les soubrettes dans la troupe de Molière. Pendant ce temps Armande Béjart était élevée avec soin en Languedoc, par une dame noble (2). Sa sœur la fit ensuite venir près d'elle. Molière fit la connaissance des Béjart à Lyon, en 1645. « La jeune Armande, écrit Grimarest, accoutumée avec Molière, qu'elle voyoit journellement, l'appela *son mari* dès qu'elle sçut parler, et à mesure qu'elle croissoit ce nom déplaisoit moins à Molière. Celui-ci passa des amusements que l'on se fait avec un enfant à l'amour le plus violent qu'une maîtresse puisse inspirer. Il voulut remplir sa passion, mais il hésitoit d'en parler à mademoiselle Béjart, qui ne paraissoit pas disposée à lui accorder sa sœur. Cependant la jeune Armande, qui ne s'accommodoit point de la mauvaise humeur de Madeleine (qui sembloit la jalouser de l'affection de Molière) et lui faisoit endurer tous les désagréments possibles, se détermina un matin de s'aller jetter dans l'appartement de Molière, fortement résolue de n'en point sortir qu'il ne l'eût reconnue pour femme, ce qu'il fut contraint de faire (1662). Ce mariage causa un vacarme terrible; Madeleine donna des marques de fureur et de désespoir comme si sa sœur étoit tombée entre les mains d'un malheureux, et Molière perdit par ce mariage tout l'agrément que son mérite et sa fortune pouvoient lui procurer s'il avoit été assez philosophe pour se passer de femme. » Armande ne fut pas plus tôt l'épouse de Molière qu'elle fut entourée d'un grand nombre d'adorateurs. « C'étoit, dit Titon du Tillet, une coquette des plus aimables, qui avoit le talent de plaire à presque toutes les personnes qui la voyoient, et dont l'humeur ne sympathisa nullement avec celle de Molière, qui pourtant l'aimoit avec beaucoup de tendresse. » Les soins extraordinaires qu'elle donnait à sa parure firent naître de douloureux soupçons dans l'esprit de son mari. Elle négligea de le désabuser; et loin de profiter des leçons qu'il lui donnait dans un intérêt mutuel, elle affecta souvent d'exciter sa jalousie. Molière dissimula son chagrin, et chercha à s'en distraire par un excès de travail, qui le conduisit rapidement à la mort (17 février 1673). On prétend qu'Armande regretta sincèrement son mari; pourtant la passion qu'elle conçut pour Guérin d'Estriché, comédien de la troupe du Marais, lui fit bientôt oublier sa douleur. Elle épousa Guérin le 31 mai 1677. On fit sur cette nouvelle union le quatrain suivant, pour être placé au bas du portrait d'Armande :

Les grâces et les ris règnent sur son visage,
Elle a l'air tout charmant, et l'esprit tout de feu.
Elle avoit un mari d'esprit, qu'elle aimoit peu :
Elle en prend un de chair, qu'elle aime davantage.

Elle vécut en effet très-honorablement avec Guérin, dont elle eut un fils, qui mourut jeune (*voy.* ci-après). Elle avait eu une fille de Molière, qui se nommait Esprit-Marie-Madeleine, et se fit enlever par Claude-Rachel de Montalant, qu'elle épousa dans la suite.

Armande d'Estriché resta au théâtre jusqu'au 14 octobre 1694, époque à laquelle elle obtint son congé, avec une pension de mille livres. Elle jouait avec une grâce parfaite les rôles de coquette, et remplissait fort bien les seconds emplois dans la tragédie. Sans être belle, elle était piquante, avait tout l'esprit qu'il faut pour plaire et séduire. Elle avait une voix très-agréable, et chantait avec beaucoup de goût le français et l'italien. Son portrait a été tracé de main de maître par Molière lui-même dans celui de Lucile, qu'il met dans la bouche de Cléante (*Le Bourgeois gentilhomme*, acte III, scène IX). On a publié sur Armande Guérin d'Estriché un libelle intitulé : *La fameuse Comédienne, ou histoire de la Guérin, auparavant femme et veuve de Molière*; Hollande, 1688, in-12. La plupart des aventures qui y sont rapportées sont de pure invention, les au-

(1) C'est à tort que Grimarest et d'autres biographes ont fait naître Armande Béjart du mariage secret d'un gentilhomme d'Avignon, nommé Raymond de Modène, et de Madeleine Béjart. Cependant, ce bruit était si bien accrédité qu'on prétendit que Molière avait épousé la fille de sa maîtresse. L'acteur Montfleury alla plus loin; il présenta, à la fin de décembre 1663, une requête au roi Louis XIV, dans laquelle il accusait Molière d'avoir épousé sa propre fille. Molière ne crut pas devoir répondre à cette calomnie; mais il paraît qu'il s'en expliqua avec le roi, qui la réfuta en tenant, le 28 février suivant, sur les fonts de baptême, avec la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, le premier enfant de Molière, auquel il donna le prénom de Louis. M. Beffara a jeté la plus grande lumière sur la véritable naissance d'Armande Béjart, en retrouvant et publiant l'acte de mariage de Molière. Or, dans cet acte Marie Hervé est désignée et a signé comme mère de la mariée, et Louis et Madeleine Béjart y figurent et y signent comme frère et sœur d'Armande.

(2) Probablement une parente de M. de Modène, ce qui fit penser qu'Armande était fille de ce gentilhomme.

tres appartiement à une fille nommée la Tourelle, qui ressemblait si parfaitement à Mlle Béjart qu'il était difficile de ne pas s'y méprendre, et qui souvent profita de cette ressemblance pour duper les adorateurs de la comédienne. Cette intrigante fut enfin découverte et fouettée par ordre du lieutenant de police devant l'hôtel des comédiens. A. JADIN.

Grimarest, *Vie de Molière*. — Molière, *L'Impromptu de Versailles*, scène Ire. — Parfaict frères, *Histoire du Théâtre français*, t. XI, p. 303-325. — Grandval père, *Mémoires*. — *Le Parisien*, année 1682. — *Entretiens galants* (Paris, 1681, 2 vol. in-12), tom. II, p. 91-92. — Titon du Tillet, *Parnasse français*, p. 318. — Beffara, *Dissertation sur Molière*. — Taschereau, *Vie de Molière*.

GUÉRIN (*Nicolas-Armand-Martial*), auteur français, fils de la précédente et d'Isaac-François Guérin d'Estriché, né à Paris, vers 1678, mort en décembre 1707 ou janvier 1708. Sa mauvaise santé l'empêcha de profiter complétement des soins qui furent donnés à son éducation ; cependant il crut que sa vocation l'appelait à la poésie, et accabla la princesse douairière de Conti d'une quantité de méchants vers. Le précepteur de Guérin ayant été nommé curé à Fucherolle, il l'accompagna dans ce village, devint amoureux de la nièce de cet abbé, et après une liaison assez romanesque, il se maria. Cette liaison lui a fourni le sujet de sa *Psyché de village*. Guérin mourut de la poitrine, à peine âgé de trente ans ; sa veuve fut pendant quelques années folle de douleur. Les railleurs de son temps disaient de lui : « Quoiqu'il tranche du petit maître, il a l'air d'un manche à balai habillé. » On a de lui : *Myrtil et Mélicerte*, pastorale héroïque en vers libres, avec prologue ; janvier 1699 ; — *La Psyché de village*, comédie en quatre actes, avec prologue et intermèdes ; 29 mai 1705, musique de Gilliers. Les pièces de Guérin eurent peu de succès. A. JADIN.

Mercure Galant, octobre 1699. — Parfaict frères, *Histoire du Théâtre français*, t. XIV, p. 366.

GUÉRIN (*Jean-Louis*), astronome français, né à Paris, le 21 juillet 1732, mort on ne sait à quelle époque. Son père était receveur des tailles à Amboise, où il occupa la même charge. En 1770, il entra en correspondance avec Lalande, qui l'engagea à travailler pour les *Éphémérides*. Guérin fournit en effet un grand nombre d'observations à ce recueil, qui contient de lui une table d'ascensions droites et de déclinaisons pour toutes les minutes de l'écliptique. J. V.

Lalande, *Bibliographie astronomique*, p. 550.

GUÉRIN (*François*), latiniste français, né à Loches (Touraine), en 1681, mort le 19 mai 1751. Il était professeur d'éloquence au collége de Beauvais, à Paris. On a de lui : *Ode ad mussam historiæ præsidem* ; 1710, in-4° ; — *Lettre de M*** à un de ses amis, au sujet de l'Oraison funèbre de Louis XIV prononcée par le P. Porée, jésuite* ; 1716, in-12 ; — *Réflexions critiques sur l'éloge funèbre du roi* (Louis XIV) *prononcé par le R. P. P**** (Porée), J. (jésuite) ; 1716, in-12 ; — *De regis a morbo valetudinum incolumitate, Carmen ; cum Ode gratulatoria Ant. Portail de recenti honore* ; 1724, in-12 ; — *Histoire Romaine*, trad. du latin de Tite Live ; Paris, 1739 ; La Haye, 1740-1741, 10 vol. in-12 ; traduction faible si l'on en croit quelques critiques ; fidèle, exacte, et même non dépourvue d'élégance suivant d'autres, mais qui fut assez bien accueillie du public. On ne tarda pas néanmoins à s'apercevoir que cette traduction avait besoin de corrections et d'améliorations. L'édition s'en trouvant épuisée, Cosson entreprit de revoir la traduction de Guérin, et la retoucha en entier ; il la fit réimprimer avec les *Suppléments* de Freinshemius ; Paris, 1769-1771 et 1782, 10 vol. in-12 ; — *Les Annales et Histoires de Tacite* avec la *Vie d'Agricola* ; Paris, 1742, 3 vol. in-12 ; traduction encore moins estimée et plus diffuse que la précédente. L—z—E.

Quérard, *La France littéraire*.

GUÉRIN (*Hippolyte-Louis*), imprimeur français, né en 1698, mort en 1765. Reçu imprimeur à Paris en 1718, il a mis son nom à quelques éditions estimées, notamment au *Cicéron* de l'abbé d'Olivet ; 1740-1742, 9 vol. in-4°. Les premiers volumes sortaient des presses de Coighard. J. V.

Chaudon et Delandine, *Dict. univ., hist. et crit.*

GUÉRIN (*Nicolas-François*), humaniste français, né à Nancy, le 20 janvier 1711, mort à Paris, le 23 avril 1782. Placé au collége des Grassins, à Paris, il fit sa rhétorique au collége des jésuites, sous le père Porée. Ses études terminées, il fut reçu maître ès arts, et entra au collége Sainte-Barbe comme sous-maître de rhétorique. Peu de temps après il devint maître de quartier des rhétoriciens au collége du Plessis. On vint bientôt de tous côtés lui demander des harangues, des discours, des vers, etc., travaux dont il se fit largement rétribuer. Il occupa différentes chaires dans l'université, et fut enfin nommé professeur d'éloquence au collége Mazarin, en 1761. Syndic de l'université, en 1755, il en fut recteur en 1760 et 1761, puis de 1773 à 1776. Outre quelques hymnes insérées dans les bréviaires des différents diocèses, on a de lui : *Discours sur l'émulation* ; — *Oraison funèbre du Dauphin* ; 1766 ; — *Ode sur la paix* ; 1739 ; — *La Victoire de Fontenoy*, poëme ; 1745 ; — *Discours en vers sur l'éducation d'un prince* ; 1753, in-4° ; — *Perambulatio poetica, seu Lutetia renovata, ornata, amplificata* ; 1752, in-4° : description en vers latins des embellissements de Paris, réimprimée en 1768, sous ce titre : *Deambulatio poetica, sive Lutetia recentibus ædificiorum substructionibus his annis magna ex parte renovata, ornata, amplificata*, carmen ; in-4°. Il a en outre laissé un grand nombre de discours sur différents sujets. L. L—T.

Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — Chaudon et Delandine, *Dict. univ. hist., crit. et bibliogr.* — Quérard, *La France littéraire*.

* **GUÉRIN** (*Jean*), généalogiste français, né

le 20 octobre 1703, à La Guerche, où il est mort, le 24 octobre 1789. Il était procureur, notaire et syndic des procureurs de la baronnie de La Guerche. On a de lui : *Histoire généalogique des seigneurs de la ville et baronnie de La Guerche*, en manuscrit in-4°, qui porte la date de 1750. Le marquis de Préaulx en a publié un extrait sous le titre de : *Notice généalogique et historique sur Pouancé et La Guerche*; Paris, 1832, in-8°, avec une vue lithographiée du château de Pouancé.

P. LEVOT.

Biographie Bretonne. — *Documents inédits.*

GUÉRIN DU ROCHER (Le P. *Pierre*), archéologue français, né aux environs de Falaise, en 1731, massacré à Paris, le 2 septembre 1792. Il entra dans la Compagnie de Jésus, et après la dissolution de son ordre il se livra à la littérature et à des recherches d'érudition. Il parcourut l'Italie, l'Allemagne, et s'arrêta en Pologne, où il professa quelques années le droit canonique. Là, retrouvant dans les dialectes des peuples du nord la trace des langues anciennes de l'Orient, il s'occupa exclusivement de cette étude. De retour en France, il mit en usage les observations intéressantes qu'il avait recueillies dans ses voyages. Il prit part à la rédaction de *La Connaissance des Temps*, et fit paraître l'*Histoire véritable des Temps fabuleux*, Paris, 1776, 3 vol. in-fol.; réimprimée avec l'*Histoire véritable des Temps fabuleux confirmée par les critiques qu'on en a faites*, par l'abbé Chapelle, et *Hérodote, historien du peuple hébreu sans le savoir*, par l'abbé J.-J. Bonneau, Paris et Besançon, 1824, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage est fort curieux : l'auteur eut pour but de prouver que l'Écriture Sainte a fourni la matière des anciennes histoires et des diverses mythologies, et que celles d'Égypte, en particulier, ne sont qu'un travestissement des faits rapportés dans la Bible. Guérin prétend que les prêtres égyptiens ayant eu connaissance des livres hébreux et s'étant aperçu qu'ils contenaient des détails sur leur patrie, ils s'en servirent pour se fabriquer des annales et une longue suite de rois, dont les noms, altérés à la vérité, se retrouvent dans l'histoire sacrée. Par suite de ce système, plus ingénieux que vrai, Menès n'est autre que Noë; Mœris devient Misraïm; Sésostris, Jacob; Protée, Joseph; etc. Le travail du P. Guérin fut loin d'être exempt de critique; mais on ne put s'empêcher d'y reconnaître une grande érudition. Les plaisanteries de Voltaire et les réfutations sérieuses d'Anquetil, de Guignes, de Duvoisin et d'autres savants n'ébranlèrent pas les convictions de l'ex-jésuite. L'ouvrage de Guérin devait comprendre l'histoire des Assyriens, des Babyloniens, des Lydiens, expliquée dans le même système et une partie de celle des Mèdes et des Perses : le tout devait former douze volumes; mais il renonça à publier cette continuation. Une pension qu'il recevait de Louis XVI le mettait à même de vivre obscur et tranquille. A la révolution, il refusa de prêter le serment exigé des ecclésiastiques; il fut arrêté et enfermé au séminaire de Saint-Firmin, situé à Paris, rue Saint-Victor. Il fut une des premières victimes des massacres de septembre. A. L.

Voltaire, *Journal de Politique et de Littérature*, année 1777, n° 18, et *Œuvres complètes* (édit. in-8°), vol. XXXVIII. — *Journal des Savants* de septembre et de décembre 1777. — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Nouvelle Biographie des Contemporains* (1822). — Quérard, *La France littéraire*. — Anquetil Duperron, *Avant-propos de la Législation orientale, ou le despotisme considéré dans les trois États : La Turquie, la Perse, et l'Indoustan*; Amsterdam, 1778, in-4°. — J.-B Duvoisin, évêque de Nantes, *L'Autorité des livres de Moïse établie et défendue contre les incrédules*; Paris, 1775, in-12. — Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*.

GUÉRIN DU ROCHER (Le P. *François-Robert*), missionnaire français, frère du précédent, né à Falaise, le 23 octobre 1736, massacré à Paris, le 2 septembre 1792. Il fit profession chez les jésuites en 1761, et obtint d'aller prêcher l'Évangile en Orient. Il y resta plusieurs années après la suppression de son ordre, et ne revint qu'au commencement de la révolution. Avant son départ il s'était occupé avec le P. Jean Grou de la composition d'un *Traité dogmatique de la vraie Religion*, ouvrage étendu, qui fut revu, augmenté et publié par l'abbé Bergier (1) en 1786, 12 vol. in-12. Il refusa de prêter le serment à la constitution, fut emprisonné au séminaire de Saint-Firmin avec son frère, et partagea son triste sort, le 2 septembre 1792. On a de lui : *Lettre d'un Missionnaire apostolique, curé dans le Levant, à monseigneur l'archevêque de Paris, touchant l'état présent de la religion parmi les Grecs*; Paris, 1792, in-8°; — *Architecturæ Leges, seu prima principia*, poëme latin, imprimé dans le *Supplément* aux *Poemata didascalica*; Paris, 1813. A. L.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Nouvelle Biographie des Contemporains* (1822). — Quérard, *La France littéraire*.

* **GUÉRIN** (*Christophe*), graveur français, né à Strasbourg, en 1758, mort en 1830. Élève de Jeulain et de F. Muller, il obtint une médaille à l'exposition de 1810, devint conservateur du musée de Strasbourg et professeur à l'école gratuite de dessin de cette ville. Ses principales gravures au burin sont : *L'Amour désarmé*, d'après le Corrége; — *L'Ange conduisant Tobie*, d'après Raphael; — *La Danse des Muses*, d'après Jules Romain; — deux paysages d'après Loutherbourg, etc. L. L—T.

Soyer, dans l'*Encycl. des Gens du Monde*. — Gabet, *Dict. des Artistes de l'école franç. au dix-neuvième siècle*.

* **GUÉRIN** (*Jean*), peintre français de miniature et à l'aquarelle, frère du précédent, né en 1760, à Strasbourg, mort à Obernay, en 1836. Ses [illegible]-

(1) Par un procédé blâmable, et malheureu[illegible]
vent employé, l'abbé Bergier [illegible]
tique sous son nom seul, et [illegible]
deux véritables auteurs.

avec laquelle le public admira le *Marcus Sextus* à l'exposition, dit un autre critique, M. Delécluze, pour savoir ce qu'était alors un succès. A la porte du musée, dans l'escalier, dans le grand salon et surtout près du tableau, on s'étouffait, tant la presse était serrée et violente. Or, cet enthousiasme dura tout le temps de l'exposition. Mais ce n'était pas tout : il n'y eut pas un ministre qui n'invitât P. Guérin à dîner; les opulents et les dames à la mode voulurent l'avoir à leur table. »

En 1802, Guérin exposa *Phèdre et Hippolyte*. Cette toile eut encore une grande vogue; cependant, on y trouvait trop de réminiscence du théâtre, où Mlle Duchesnois faisait alors valoir la tragédie de Racine. Le jury des prix décennaux, en proposant plus tard ce tableau pour une mention honorable, mit de nombreuses restrictions à son éloge. Mais l'école de Rome s'était reconstituée sous la direction de Suvée; Guérin demanda à jouir des avantages auxquels le prix qu'il avait remporté lui donnait droit : la pension lui fut accordée. Bientôt sa santé s'affaiblit; après six mois de séjour à Rome, il dut aller à Naples pour la rétablir; là il peignit les *Bergers au tombeau d'Amyntas*. Il parcourut ensuite les principales villes d'Italie, et revint à Paris après deux ans d'absence. En arrivant il fut chargé de représenter *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire* (1810). Ce tableau eut moins de succès que les précédents. *Orphée au tombeau d'Eurydice* et l'*Offrande à Esculape* (1802) avaient fait peu de bruit, quoique la composition de ce dernier tableau fût d'une belle simplicité. *L'Aurore enlevant Céphale* (1810) laissa le public froid. La critique fut dure pour *Andromaque* (1810), où l'influence du théâtre était trop marquée. David en fit pourtant l'éloge, et dit devant l'auteur que cette production, comme résultat classique, faisait beaucoup d'honneur à l'école de Regnault. « Monsieur David, répliqua Guérin, quiconque tient un crayon ou un pinceau vous reconnaît pour son maître. »

Vers cette époque, Guérin ouvrit un atelier d'élèves. Cette école fut très-fréquentée. « Mais en vertu de cette loi qui fait qu'assez ordinairement à père avare succède enfant prodigue, il en fut de la placide école de Guérin, dit M. Delécluze, comme de ce lac si calme, situé anciennement auprès de Naples, qui par l'effet subit d'un soulèvement volcanique fut transporté en montagne du jour au lendemain. En effet c'est du sein de l'école du sage et classique Guérin que s'est élevé l'escadron romantique. » Les principaux élèves de Guérin furent Géricault, Scheffer, Léon Cogniet, Orsel, Monvoisin, Alaux, Bodinier, Périn, Potier, Dupont. Admirateur des auteurs anciens, mais ne connaissant leurs œuvres que par la voix des interprètes, « il n'avait lu l'*Énéide*, dit Miel, que dans la traduction de Delille. Sa *Didon*, si tendre, si passionnée, si charmante, se ressent de cette origine; sa *Clytemnestre* est plus caractérisée. » Ces deux ouvrages eurent encore un vrai succès en 1817. L'année précédente Guérin avait été nommé directeur de l'école de Rome : il avait refusé, à cause de sa santé. Il accepta le même poste en 1822, espérant terminer en Italie une vaste composition représentant la *Mort de Priam* et la dernière nuit de Troie, qu'il avait ébauchée à Paris et que les entraînements du monde l'empêchaient de mener à bonne fin. Il n'en fit rien. « Le directorat, devenu difficultueux, exigea tous ses soins, dit Miel; il y déploya une fermeté d'action qui put surprendre dans un être aussi frêle; mais, sous un extérieur doux et timide, il renfermait une ardeur extraordinaire et une grande énergie de volonté. Son administration fut utile à l'établissement, qui avait besoin d'être relevé; mais ses efforts lui occasionnèrent une maladie grave, l'affection même dont il mourut, et ce fut six années perdues pour l'art. » De retour à Paris, Guérin travailla encore à ce tableau pour lequel il s'était livré à de nombreuses et sérieuses études; mais il n'eut pas le temps de l'achever, non plus que *La mort du maréchal Lannes* et *Saint Louis rendant la justice sous un chêne*, ni *Psyché présentée par l'Amour à Jupiter*. Il avait une grande répugnance à faire des portraits; il fit cependant pour la restauration les portraits des deux La Rochejaquelein, et commença celui de Chateaubriand, qu'il ne put terminer. Enfin, il peignit une *Sainte Geneviève*, qui fut exécutée en tapisserie.

Sentant ses forces épuisées, Guérin s'imagina que le climat de l'Italie le rétablirait. Il partit donc pour Rome dans le plus grand mystère avec son successeur, M. Horace Vernet, qui avait fait une courte apparition à Paris. Il éprouva d'abord un peu de mieux; mais au bout de quelques mois son mal s'aggrava, et il mourut à Rome, où il fut inhumé dans l'église de la Trinité-du-Mont. Il avait obtenu toutes les distinctions qu'un artiste peut espérer. Décoré de la Légion d'Honneur en 1803, lorsqu'il était à Rome encore élève pensionnaire, il fut nommé professeur de l'École des Beaux-Arts en 1814 et appelé à l'Institut en 1815, au moment où le nombre des membres de la section de peinture de la classe des beaux-arts fut élevé de huit à quatorze. En 1819 il reçut le cordon de Saint-Michel et en 1829 le titre de baron; enfin, il avait été élevé au grade d'officier de la Légion d'Honneur peu de temps avant sa mort.

Causeur spirituel et bienveillant, connaisseur en musique, bon chanteur, Pierre Guérin fut recherché du monde, dont il aimait les distractions et se plaisait surtout dans un petit cercle d'amis, particulièrement dans la famille des Didot : le jour de la fête de Pierre Didot, Pierre Guérin lui offrit un charmant petit tableau représentant *le Génie de l'Amitié*, s'appuyant sur deux pierres, l'une *grande*, l'autre *petite*, par allusion à la taille des deux amis. Mais les lon-

gues soirées et les distractions de la société nuisirent à ses travaux, comme ils ruinaient sa santé, qui fut toujours chancelante. Sa taille était petite, et sa constitution plus que délicate. Sa physionomie, d'une extrême finesse, a été bien reproduite dans le portrait en pied peint par Robert Lefebvre et dans le buste en marbre sculpté par Dumont. Son talent semble s'être ressenti de son organisation physique : en général il préfère les scènes sentimentales aux actions passionnées. La pureté dans le contour, la mesure dans l'expression, le goût dans les détails, l'harmonie dans la couleur, voilà ce qui le distingue. « Dans ses diverses compositions, qui ne manquent ni de grandeur ni de majesté, il règne cependant deux défauts, dit M. Delécluze, l'appareil théâtral dans l'ordonnance générale, et l'exécution pittoresque, qui est privée de soudaineté et d'énergie. Le peintre de *Marcus Sextus* et de *Phèdre*, dont la gloire viagère fut si éclatante, est mis aujourd'hui au nombre des peintres simplement estimables. » Artisan de son instruction, Guérin lisait beaucoup. Il était ainsi parvenu à bien écrire lui-même. Sa correspondance était pleine de naturel et d'agrément. Il est sorti de sa plume plusieurs morceaux élégants, où il traite de l'art. On cite particulièrement celui qu'il lut dans une séance publique des quatre Académies de l'Institut en 1821, et qui est intitulé : *Réflexions sur une des opérations distinctives du génie*.

Guérin n'avait que des collatéraux éloignés. Il légua presque toute sa petite fortune à trois cousines, qui vivaient l'une d'un travail stérile, les autres de l'enseignement des arts; une petite réserve servit à doter deux filleuls de Guérin et une artiste à qui il laissait 700 fr. de rente comme un *hommage à la vertu, au talent et au malheur*. Neuf de ses élèves héritèrent de ses tableaux, de ses dessins, de ses esquisses; deux amis et son médecin se partagèrent quelques ébauches et des dessins d'après ses tableaux. M. Léon Cogniet acquit en bloc ses plâtres et ses ustensiles d'atelier, les seules choses que Guérin avait ordonné de vendre, avec sa maison.

Le musée du Louvre possède de Pierre Guérin : *Le retour de Marcus Sextus* (1800); — *L'Offrande à Esculape* (1802); — *Phèdre et Hippolyte* (1802); — *Andromaque implorant pour son fils la protection de Pyrrhus* (1810); — *Didon et Énée* (1817); — *Clytemnestre* (1817). *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire* (1810) est au musée de Versailles. A une exposition de la Société des Artistes, on vit figurer de lui une esquisse de *La Mort de Priam* et une autre de *Thésée et le Minotaure*. Il légua le tableau-esquisse de *La Mort de Priam* à son ami Pierre David, et le grand tableau représentant le même sujet, et resté inachevé, est religieusement conservé par son élève Cogniet.

L. LOUVET.

Quatremère de Quincy, *Notice sur la Vie et les Ouvrages de P. Guérin*, lu à la séance publique de l'Académie des Beaux-Arts en 1833. — Miel, *Encycl. des Gens du Monde*. — Pierre David, *Nécrologie*, dans le *Moniteur* du 16 août 1833; et *De Pierre Guérin, du caractère de ses ouvrages et de son talent*, dans le *Moniteur* du 17 juillet 1834. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biographie univ. et port. des Contemp.* — Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de la France*. — Delécluze, *Salles du Louvre : École française*, dans le *Journal des Débats* du 18 février 1854.

GUÉRIN (*Georges-Maurice* DE) DU CAYLA, poëte français, né le 4 août 1810, au château du Cayla, près d'Albi, mort au même endroit, le 17 juillet 1839. Il descendait d'une ancienne famille, originaire, dit-on, de Venise, et depuis des siècles établie dans le midi de la France. D'après le témoignage de sa sœur, il se montra dès l'enfance rêveur et profondément sensible aux beautés de la nature dans ce qu'elles ont de plus intime et de plus pénétrant. Élevé dans une famille où régnaient les croyances chrétiennes, Guérin annonça du goût pour l'état ecclésiastique. A onze ans il fut mis au petit séminaire de Toulouse. Deux ans plus tard, on l'envoya à Paris, au collége Stanislas. Son âme délicate et précoce, dans un corps frêle, était déjà atteinte de ce vague ennui qui depuis *Werther*, *René* et *Obermann*, semblait épidémique parmi les plus nobles intelligences. En 1833 il alla à La Chesnaye en Bretagne, auprès de Lamennais, qui avait le projet de fonder un établissement d'études religieuses; mais Maurice de Guérin était plus propre à la rêverie qu'à l'étude, et Lamennais fut bientôt emporté vers d'autres idées. Il n'avait point deviné les éminentes facultés de son élève. « C'était, disait-il plus tard, un jeune homme timide, d'une piété douce et timorée, d'une organisation si frêle qu'on l'eût crue près de se briser à chaque instant, et ne montrant point encore les facultés d'une intelligence remarquable. » La vie de Maurice de Guérin, après son départ de La Chesnaye, continua d'être très-simple, très-obscure; elle n'offre aucun événement, même littéraire. Il n'écrivit dans aucun journal, ne composa aucun ouvrage en vue de publication, et partagea son temps entre ses lectures, ses études et de courtes ébauches, qu'il n'eut pas la force d'achever et de coordonner. Il se maria à Paris, en 1838; mais, déjà atteint d'une maladie de poitrine, il revint dans son pays natal, où bientôt il succomba. Moins d'un an après sa mort, George Sand publia, dans la *Revue des Deux Mondes*, des pages éloquentes sur « ce génie moissonné dans sa fleur et ignoré de lui-même ». A la suite de sa notice, elle donna deux fragments, « seul héritage qu'il laissait, comme malgré lui, à la postérité ». Un de ces fragments, intitulé : *Le Centaure*, « révélait, dit M. Sainte-Beuve, une nature de talent si neuve, si puissante, si vaste, que le mot de génie semblait naturellement s'y appliquer ». — « L'originalité de Maurice de Guérin, ajoute le même critique, était dans un sentiment de la nature tel qu'aucun poëte ou peintre français ne l'a rendu à ce degré, sentiment non pas

tant des détails que de l'ensemble et de l'universalité sacrée, sentiment de l'origine des choses et du principe souverain de la vie. L'auteur suppose qu'un être de cette race intermédiaire à l'homme et aux puissantes espèces animales, un centaure vieilli raconte à un mortel curieux, à Mélampe, qui cherche la sagesse, et qui est venu l'interroger sur la vie des centaures, les secrets de sa jeunesse et ses impressions de vague bonheur et d'enivrement dans ses courses effrénées et vagabondes. Par cette fiction hardie, on est transporté tout d'abord dans un univers primitif, au sein d'une jeune nature, encore toute ruisselante de la vie, et comme imprégnée du souffle des dieux. Jamais le sentiment mystérieux de l'âme des choses et de la vertu matinale de la nature, jamais la poétique et sauvage jouissance qu'elle fait éprouver à qui s'y replonge et s'y abandonne éperdûment, n'a été exprimée chez nous avec une telle âpreté de saveur, avec un tel grandiose et une précision si parfaite d'images. » Maurice de Guérin laissait quelques autres fragments en prose et en vers, dont on promet la publication prochaine. Sa sœur, Mlle Eugénie de Guérin, personne d'une rare distinction d'esprit et de caractère, mérite, elle aussi, de n'être point oubliée. Plus âgée de cinq ans que son frère, elle lui survécut huit ans. Elle veilla sur son enfance, s'inquiéta de le voir dériver vers des idées différentes du christianisme, et se réjouit lorsqu'il se rattacha fortement à ses premières croyances. Elle eut bientôt à pleurer sa mort prématurée. Pieusement dévouée à sa mémoire, elle rassemblait ses essais épars, et caressa l'espoir de voir son nom briller d'une gloire posthume. « Ne soyez pas en peine pour le cours de notre poëte, écrivait-elle à un ami, son lit est creusé dans les pentes où coulent les fleuves d'or, et il n'a qu'à jaillir. » Elle n'eut pas le bonheur de voir réaliser son projet, et mourut avant la publication encore attendue des *Œuvres* de son frère. Les lettres de Mlle Eugénie de Guérin, des pages de son *Journal* ou *Mémorandum*, productions charmantes, qui n'étaient pas destinées à la publicité, mais qui en étaient fort dignes, ont été recueillies par MM. J. Barbey d'Aurevilly et G.-S. Trébutien; Caen 1855, in-8° (volume imprimé à petit nombre). L. J.

Georges Sand, *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 mai 1840, et dans ses *Œuvres complètes*, t. XIV, édit. de 1842. — Sainte-Beuve, *Athenæum français*, n° du 9 février 1856, et dans les *Causeries du lundi*, t. XII.

GUÉRIN (*Joseph-Xavier* BENEZET) (1), médecin, littérateur, historien et naturaliste français, né à Avignon, le 21 août 1775, mort vers 1850. Il fut reçu docteur en médecine à Montpellier, devint médecin en chef de l'hôpital général et de la maison de santé royale d'Avignon. Il professa la physique au collége de la même ville, et la physique et la botanique à l'École centrale de Vaucluse. Secrétaire, puis vice-président de la Société de Médecine d'Avignon et de l'Athénée de Vaucluse, membre de nombreuses académies ou sociétés littéraires, il était en 1836 bibliothécaire conservateur du Musée Calvet. C'est à ses soins qu'est due la création du jardin botanique d'Avignon. On a de ce savant : *Essais de Médecine et d'Histoire naturelle* (ouvrage périodique avec Waton) publié de nivôse an VI à floréal an VII; (1798 et ann. suiv.); Carpentras, 3 vol. in-12; — *Mémoire sur les propriétés hygrométriques du lichen plicatus*, messidor an VI; — *Fragments d'une Topographie physique et médicale du département de Vaucluse*; Montpellier, in-4°; — *Discours sur l'étude de la médecine*; Montpellier, in-8°; l'auteur signale le danger des innovations en médecine; — *Observations sur la Vaccine*; 1802, in-8°, — *Rapport sur la vaccination générale de l'arrondissement d'Orange*; in-8° : ouvrage récompensé par le gouvernement; — *Réflexions sur l'inoculation moderne*, suivies de l'*Instruction du docteur Ed. Jenner, inventeur de cette précieuse découverte*; Avignon, an XI (1803), in-8°; — *Mémoire sur le décroissement des températures souterraines en raison de la hauteur des lieux sur le niveau de la mer*; dans les *Mémoires de l'Athénée de Vaucluse*; — *Descriptions de la fontaine de Vaucluse*, suivie d'un *Essai sur l'histoire naturelle de cette source*, et d'une *Notice sur la vie et les écrits de Pétrarque*; Avignon, 1804 et 1813, in-12, avec 2 pl.; — *Discours sur l'histoire d'Avignon*; Avignon, 1807, in-12; — *Vie d'Esprit Calvet*, suivie d'une *Notice sur ses ouvrages et sur les objets les plus curieux que renferme le muséum dont il est le fondateur*; Avignon, 1825, in-18; — *Voyage à la grande Chartreuse et à la Trappe d'Aigue-Belle*, suivi d'une *Notice sur les pétrifications des environs de Saint-Paul-Trois-Châteaux*; Avignon, 1826, in-12; — *Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du mont Ventoux et du col Longet*, suivi de quelques *Vues des Alpes françaises*, avec 8 pl.; Avignon, 1829, in-12; — *Mesures barométriques suivies d'Observations d'histoire naturelle et de physique faites dans les Alpes françaises* et d'un *Précis de la météorologie d'Avignon*; Avignon, 1829, in-12; — *Observations sur le plus ou moins d'exactitude des mesures barométriques prises à de grandes distances du baromètre sédentaire*, suivies de *Recherches sur la pente du Rhône d'Avignon à la mer et sur la pression moyenne de l'atmosphère au niveau de la Méditerranée*; in-12; — *Observations météorologiques faites à Avignon*; suivies d'un *Tableau monographique des taches du Soleil*, et de *Considérations sur l'aspect physique du globe lunaire*; Avignon, 1839, in-18. C'est le résultat de plus de

(1) Et non GUÉRIN (*Jean*), comme le nomme M. Quérard.

tobre 1826, à l'École d'Application de Metz, en qualité d'élève sous-lieutenant du génie. Nommé lieutenant en 1830, il reçut la croix d'Honneur l'année suivante, et prit part à diverses expéditions en Algérie. Promu au grade de capitaine en 1832, il servit tour à tour en France et en Afrique. Étant chef du génie à Ghelma, qui lui doit ses principaux établissements, il poussa, en 1838, à la tête de quelques hommes, une reconnaissance stratégique contre les Haractas, et contribua à leur soumission. Ses travaux de fortification ont profité, en France, aux places de Sedan, de Bitche, de Condé et de Lyon. Il est l'inventeur du nouveau cavalier de tranchée aujourd'hui adopté par l'arme du génie et beaucoup plus ménager de la vie des hommes que l'ancien. La révolution de février 1848 le trouva à Lyon amendant le fort Lamotte, qui était le grand dépôt d'armes et de munitions de la place : sommé par la multitude de livrer ce dépôt, il répondit qu'il avait donné ordre de faire sauter le fort plutôt que de le rendre. Sa fermeté décida du salut de ce dépôt, qui fut remis intact au nouveau gouvernement. Guérin fut appelé par le suffrage de ses concitoyens du département de l'Orne à l'Assemblée constituante, où il fit partie de plusieurs commissions ; il fut nommé rapporteur du budget de la guerre pour 1849, soutint plusieurs amendements, et fit diverses propositions importantes. A l'expiration de son mandat, il rentra dans la vie militaire, fut nommé chef de bataillon au mois de mars 1850 et envoyé en Algérie, comme chef du génie de la subdivision de Tlemcen (province d'Oran). La position de la ville de Tlemcen lui ayant paru favorable à l'établissement d'une citadelle qui commanderait au Maroc, il fit adopter ses plans par le comité du génie, qui lui en confia l'exécution : moins de trois ans lui suffirent pour commencer et mener à fin ce bel ouvrage. Quand on organisa l'armée d'Orient pour faire la guerre à la Russie, en 1854, Guérin fut nommé directeur du parc et commandant de la réserve du génie ; il déploya dans ces fonctions les talents d'organisateur et d'administrateur que l'on attendait de lui. Lors de l'incendie de Varna, il se signala par son calme énergique en dirigeant les sapeurs du génie. A la bataille de l'Alma, il était au centre de l'armée, à la tête de son parc, que les Russes canonnèrent un moment avec violence, prenant les prolonges du génie pour l'artillerie française. Arrivé devant Sébastopol avec l'armée victorieuse, il tint à cumuler un commandement de tranchée avec sa direction du parc, voulant partager les fatigues et les périls de ses camarades (1). Les actes de sang-froid et d'intrépidité abondent dans sa vie. Les soldats de l'armée d'Orient le surnommèrent, dans leur langage imagé : *Trompe la mort*, surnom qu'à force d'audace il devait à la fin démentir. Le grade de lieutenant-colonel lui fut conféré le 22 décembre 1854. Cinq jours après il reçut la croix d'officier de la Légion d'Honneur, qui fut bientôt suivie de celle d'officier de l'ordre ottoman du Medjedjé. Nommé chef d'état-major du génie au moment où le général Pélissier succéda au général Forey en qualité de commandant en chef du 1er corps ou corps de siége, Guérin eut alors la direction de tous les travaux de la gauche ; sur ses instances réitérées, on se décida à faire cesser les incessants travaux en terre extérieurs du général Totdleben, qui peu à peu avaient presque changé les assiégeants en assiégés. Les Russes avaient construit entre autres, à la fin d'avril 1855, entre le bastion Central et le bastion du Mât, un ouvrage de contre-approche qui menaçait sérieusement les travaux français les plus rapprochés de la place et déjà était armé de neuf mortiers. Bientôt cet ouvrage serait devenu une place d'armes d'où les ennemis auraient pu faire des sorties. Après quelques hésitations, inspirées par le désir de ne pas sacrifier un grand nombre d'hommes pour obtenir un résultat qui lui semblait difficile et de moindre étendue que ne le voyait le génie, le général en chef Canrobert, cédant aux instances du colonel Guérin, vivement appuyé par le général Pélissier, donna l'ordre d'attaquer l'ouvrage, confiant la direction du génie au premier instigateur du projet. L'attaque eut lieu, sur trois colonnes, dans la nuit du 1er au 2 mai par un brillant clair de lune. Les troupes emportèrent la position, dont le colonel prit possession, avec ses sapeurs, sous un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie. Les parapets furent retournés avec une célérité inouïe contre l'ennemi, qui, n'ayant pas flanqué son ouvrage, ne pouvait battre d'enfilade les vainqueurs, ce qu'avait habilement prévu le chef d'état-major du génie. Le terrain conquis fut relié en arrière aux parallèles des assiégeants et 380 gabions furent posés sur les lignes tracées par Guérin. On s'était avancé d'un seul bond, par cette conquête, de 150 mètres vers le centre de la place. Le lendemain l'ennemi fit de vains efforts pour reprendre le terrain perdu. Un rapport et un ordre du jour rendirent justice aux talents et à l'intrépidité de Guérin. Quelques jours après cette affaire, qui modifia tout le système adopté jusque alors et rendit aux alliés une attitude décidément offensive, le général Canrobert remit le commandement en chef de l'armée au général Pélissier, qui, poursuivant avec ardeur l'œuvre commencée le 2 mai, ordonna l'attaque du cimetière, et chargea encore le colonel Guérin de la direction du génie. Cette nouvelle attaque commença le 22 mai ; avec un premier résultat douteux, on n'était parvenu à occuper qu'une faible partie de la position, et bien des opinions penchaient pour l'a-

(1) La *Presse d'Orient* lui attribua, dans ce temps, un trait d'audace reproduit par tous les journaux français, qui prouve du moins ce dont on le croyait capable. Suivant cette feuille, il serait descendu la nuit, accompagné de deux zouaves seulement, dans la tranchée russe pour en étudier les détails.

bandon. Guérin insista pour que l'on conservât ce qui était pris et pour qu'on poursuivît l'attaque le lendemain. En présence de la certitude qu'il donnait de se maintenir, on se rangea à son avis; l'attaque fut reprise le 23 mai, et réussit complétement. Guérin fut de nouveau mentionné avec les plus grands éloges dans le rapport du général en chef, et son nom fut encore mis à l'ordre du jour de l'armée. Il avait conduit les travaux de la gauche jusqu'au pied pour ainsi dire de Malakoff, et venait de recevoir l'avis officieux de sa nomination au grade de colonel, quand, le 13 juin 1855, au matin, en passant, suivant son habitude de chaque jour, l'inspection des tranchées, monté souvent sur les banquettes et dépassant de la tête les parapets, il fut mortellement frappé à la tempe par une balle russe. Le colonel Jourjon et le général Niel rappelèrent sur sa tombe ses éclatants services dans ce siége héroïque. Ses restes mortels reposent au cimetière du Clocheton, auprès du général Bizot, son ami, et du lieutenant-colonel de La Boussinière, de la Sarthe, ses frères d'armes. Sa tombe est marquée par une croix portant ces simples mots : *Le brave Guérin*. Le colonel Guérin a laissé une correspondance précieuse concernant la campagne de 1854-1855, et un manuscrit relatif à des questions de physique et de chimie. H. L.

Archives de la guerre. — Documents particuliers.

*GUÉRIN (*Léon*), littérateur français, frère du précédent, né à Mortagne (Orne), le 29 novembre 1807. Il fit ses études aux lycées de Caen et d'Angers, entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, l'abandonna presque aussitôt pour suivre la carrière des lettres, et vint à Paris, où il publia, à l'âge de vingt ans, un premier recueil de poésies, empreint des souvenirs du collége. En 1830 il présenta, sous le patronage de Casimir Delavigne, une pièce de théâtre en cinq actes et en vers, intitulée *Cromwell, ou la mort de Charles Ier*, qui, accueillie et mise sur-le-champ à l'étude, ne fut pourtant pas représentée. Il collabora ensuite au *Voleur*, à *La Mode*, au *Musée des Familles*, à la *Revue de Paris*, où il publia les *Souvenirs du dernier comte de Lyon;* à *L'Europe littéraire*, etc.; beaucoup de ses articles sont signés du pseudonyme : *Léonide de Mirbel*. Plusieurs des nouvelles qu'il avait fait paraître séparément, dans ces divers recueils, ont été réunies, en 1836, sous le titre de *Vieilles et nouvelles Histoires*, avec le pseudonyme de *Guérin-Dulion*. Il fonda, avec M. Lautour-Mezerai, le *Journal des Enfants ;* il y publia un grand nombre de contes et nouvelles, tant en prose qu'en vers. Il fonda ensuite la *Gazette des Enfants et des jeunes Personnes*, feuille hebdomadaire. M. Léon Guérin publia beaucoup d'ouvrages destinés à la jeunesse, dont les plus connus et ceux qui ont eu le plus d'éditions ont pour titres : *Les Voies naïves*, contes en vers destinés à l'éducation du comte de Paris ; — *Simples récits historiques et moraux ;* — *Les bons petits Garçons ;* — *Les Jours de Bonheur ;* — *Le Tour du Monde* illustré, dix petits volumes ; — *Le Conteur des petits Enfants*, huit petits volumes illustrés : *Enfants du Peuple*, *ou les fils de leurs œuvres*, *Physiologie des Enfants*, *Les jeunes Navigateurs*, *Les Jours de Congé*, *La Morale en images*, *Les Veillées du vieux Matelot*, *Histoire des Français*, *depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à Louis XVI*, destinée à la jeunesse (sous le pseudonyme de Léonide de Mirbel). En 1839 M. Léon Guérin fit, sous les auspices de la duchesse d'Orléans, un voyage littéraire en Allemagne, d'où il apporta le manuscrit de la traduction de la naïve tragédie de *Griseldis*, traduction due au professeur Millenet, de Gotha, que publia M. de Latour, secrétaire des commandements de M. le duc de Montpensier. *L'Histoire maritime de France*, qui depuis 1842 à 1851 a eu quatre éditions et qui forme maintenant six volumes in-8°, accompagnés de cartes et plans de batailles, valut à M. Léon Guérin, en 1847, le titre d'historien de la marine et la croix de la Légion d'Honneur. Comme suite à cet ouvrage *Histoire maritime de France*, l'auteur a publié *Les Marins illustres de la France* et *Les Navigateurs français*, 2 vol. grand in-8° ; ce sont des études biographiques et des esquisses de voyages, accompagnées de notes et commentaires critiques ; — les *Prêtres illustres de la France*, études biographiques sur quelques hommes du clergé français, in-8°, avec notes; — *Histoire de Toulon;* dans l'*Histoire des Villes de France*, publiée par Furne ; — *Histoire de la dernière Guerre avec la Russie*, en partie à l'aide de la correspondance que lui a laissée le colonel du génie Guérin, son frère (ouvrage sous presse). H. L.

Doc. particuliers.

*GUÉRIN-MÉNEVILLE (*Félix-Édouard*), naturaliste français, né à Toulon, le 12 octobre 1799. Son père était ingénieur de la marine militaire, et présida à son éducation. En 1823 M. Guérin-Méneville s'initia à la zoologie, sous la direction de Cuvier, Latreille et Geoffroy-Saint-Hilaire. Il professa l'entomologie dans divers établissements, et en 1850 au Collége de France : chaque année il se rendait à Sainte-Tulle (Basses-Alpes) pour y faire un cours de séricieulture. Il est membre d'un grand nombre de sociétés scientifiques, littéraires, secrétaire du conseil de la Société d'Acclimatation et administrateur de la Caisse franco-suisse du Cheptel et de l'Agriculture. Ses principaux ouvrages sont : *Iconographie du règne animal de M. le baron Cuvier, ou représentation, d'après nature, de l'une des espèces les plus remarquables, et souvent non encore figurées, de chaque genre :* ouvrage pouvant servir d'atlas à tous les traités de zoologie; Paris, 1829, in-8° et in-4°; — *Iconographie des reptiles, ou collection de figures représentant les reptiles qui peuvent servir de types pour*

chaque degré d'organisation et de formes, avec des *détails anatomiques* dessinés sur pierre, accompagnés d'une *Explication des planches* donnant un *Résumé d'Erpétologie*, par le colonel Bory de Saint-Vincent; Paris, 1828, 52 planches; cet ouvrage fait partie *de l'Encyclopédie portative*; — *Iconographie des Mammifères, ou collection de figures représentant les mammifères qui peuvent servir de types pour chaque degré d'organisation et de forme*, et faisant le complément du *Résumé de Mammologie*; Paris, 1828, in-32, avec 48 pl.; — *Magazin de Zoologie, d'Anatomie comparée et de Paléontologie*; recueil destiné à faciliter aux zoologistes de tous les pays les moyens de publier leurs travaux, les espèces nouvelles qu'ils possèdent et à les tenir surtout au courant des nouvelles découvertes et des progrès de la science; Paris, in-8°, 1831-1844, 33 vol., avec 1767 planches; — *Genera des Insectes, ou exposition détaillée de tous les caractères propres à chacun des genres de cette classe d'animaux* (avec A. Percheron); Paris, 1835, 6 vol. in-8°, avec 60 pl.; — *Mémoire sur un insecte et un champignon qui ravagent les cafiers aux Antilles*; Paris, 1842, in-8°, avec 2 pl.; — *Études sur la Maladie de la Vigne et autres végétaux* (qui lui ont valu une médaille décernée par la Société d'Encouragement); — *Études sur les Vers à Soie*, résumées à l'Exposition universelle de 1855, qui lui ont valu une mention honorable et une médaille d'argent au concours de la Société impériale d'Acclimatation. Il a publié, en collaboration avec M. Eugène Robert, un *Guide de l'Éleveur des Vers à Soie, résumé du cours de sériciculture pratique fait à la magnanerie expérimentale de Sainte-Tulle*; Paris, in-12, 1856; — *Production de la Soie, situation, maladies et amélioration des races du ver à soie*; in-8°, 1857; — *Notes sur les éducations pour graine qu'il conviendrait de faire pour atténuer les désastreux effets de l'épizootie des vers à soie*; Paris, in-8°, 1857. Enfin, M. Guérin a collaboré à l'*Histoire physique, politique et naturelle de l'île de Cuba*; — au *Voyage autour du Monde* du capitaine Duperrey; — au *Voyage aux Indes orientales* de Bellanger; — à l'*Encyclopédie moderne*; — à l'*Expédition de Morée*; — aux *Instructions pour le peuple* : cent traités sur les connaissances les plus indispensables; — aux *Planches de Seba*; — à la *Revue Zoologique*; — au *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle*; — à la *Collection des Suites à Buffon* et à divers autres recueils d'histoire naturelle. L—z—e.

Félix Bourquelot, *La Littér. franç.* — *Documents particuliers.*

GUÉRIN (*Jules*), médecin français, né à Boussu (Belgique), le 11 mars 1801. Il fut reçu docteur à Paris en 1826. Il se livra de bonne heure à une étude approfondie des vices de conformation de la taille, créa, en 1834, un établissement orthopédique au château de la Muette à Passy, et remporta, en 1836, le grand prix proposé par l'Académie des Sciences sur les déviations de la colonne vertébrale. Il est membre de l'Académie de Médecine (section de pathologie médicale), chargé du service spécial des difformités à l'Hôpital des Enfants, et dirige avec un incontestable talent la *Gazette médicale* de Paris, dont il est un des fondateurs. On a de lui : *De l'Observation en Médecine*, thèse; 1815 et 1827; — *Rapport de la Commission chargée par M. le ministre de l'instruction publique de l'examen préparatoire de toutes les questions relatives à l'organisation de la Faculté de Médecine de Paris*; Paris, 1830, in-4°; — *Mémoire sur l'éclectisme en médecine*, précédé d'un *Rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris*; Paris, 1831, in-8°; — *Appréciation de la doctrine physiologique appliquée au choléra*; 1832; — *Mémoire sur l'établissement des bains de mer de Dieppe*; 1833, in-8°; — *L'Extension sygmoïde et la Flexion dans le traitement des déviations latérales de l'épine*, lu à l'Académie de Médecine en 1835; — *Moyens de distinguer les déviations simulées de la colonne vertébrale des déviations pathologiques*; 1836, présenté à l'Académie, et précédé de trois *Rapports*; — *Détermination rigoureusement scientifique des principes, méthode et procédés de l'orthopédie, sous le double rapport de la pratique et de la théorie*; 1837; — *Mémoire sur la cholérine considérée comme période d'incubation du choléra-morbus*; 1837, in-8°; ce travail, présenté à l'Académie, a obtenu le grand prix de clinique; il se compose de 16 vol. in-fol., de 100 tableaux et de 400 planches; il n'a pas encore été publié intégralement : l'auteur s'est borné à en communiquer de simples fragments à des sociétés savantes ou à en donner des extraits dans des recueils spéciaux; — *Mémoire sur une nouvelle méthode de traitement du torticolis ancien*; 1838, présenté à l'Académie des Sciences, le 2 avril 1838; Paris, 1839, et 2e édit., 1841; — *Mémoire sur l'étiologie générale des pieds-bots congénitaux*; 1838; lu à l'Académie, 2e édit., 1841, in-8°; — *Mémoire sur les variétés anatomiques du pied-bot congénital dans leurs rapports avec la rétraction musculaire*; 1839, in-8°; — *Mémoire sur les caractères généraux du rachitisme*; 1839, in-8°; — *Vues générales sur l'étude scientifique et pratique des difformités du système osseux*; 1839, exposées à l'ouverture des conférences cliniques sur les difformités, à l'Hôpital des Enfants de Paris; suivies du *Résumé général de la première série des conférences cliniques*; 1840, in-8°; — *Mémoire sur l'intervention de la pression atmosphérique dans le mécanisme des exhalaisons séreuses*; 1840; — *Mémoire sur l'étiologie générale des déviations latérales de l'épine*

par rétraction musculaire active; 1840, in-8°; — *Cas de luxation traumatique de la seconde vertèbre cervicale, datant de sept mois, et réduite par une méthode particulière*; — *Mémoire sur l'étiologie générale du strabisme*; 1841, 1843, in-8°; — *Nouvelles Recherches sur le Torticolis ancien, et sur le traitement de cette difformité par la section sous-cutanée des muscles rétractés*; — *Recherches sur les luxations congénitales*, exposées dans les conférences cliniques du 29 janvier et du 3 février 1841, à l'Hôpital des Enfants malades; in-8°; — *Mémoire sur le traitement des déviations de l'épine par la section des muscles du dos*; 1843, in-8°; — *Programme des conférences sur la chirurgie sous-cutanée*, ouvertes à l'Hôpital des Enfants de Paris; 1844, in-8°. L—z—e.

Sachaille (Lachaise). *Les Médecins de Paris*. — Félix Bourquelot, *La Littérature française contemporaine*.

GUÉRIN. *Voy.* Bouscal (*Guyon* de).

GUÉRINEAU DE SAINT-PERAVY (*Jean-Nicolas-Marcelin*), polygraphe français, né à Janville (Beauce), le 12 octobre 1735, mort à Liége, en 1789. Collaborateur du marquis de Mirabeau et de Dupont (de Nemours) au *Journal de l'Agriculture et du Commerce*, il se livrait avec succès à la littérature lorsqu'en 1779 une affaire d'honneur l'obligea de se réfugier en Belgique. Il y essaya du théâtre, du journalisme, de la poésie, mais sans succès, et mourut d'ennui et de détresse. Il était au surplus très-paresseux, et comme il le dit lui-même, « fait pour le présent, il négligeait l'avenir ». Puis, il ajoutait :

Que m'importent à moi ces chefs-d'œuvre si beaux,
Produits dans les accès d'une céleste ivresse!
Valent-ils les douceurs d'un indolent repos
Et les rêves de ma paresse?

On a de lui sept volumes sur la politique, l'agronomie, l'horticulture; ils contiennent aussi de nombreuses poésies en tous genres; odes, épîtres, stances, idylles, élégies, romances, épigrammes : on y remarque, entre autres, des *Stances sur la Vie*; — *Philène et Laure*, idylle; — *Épître sur la Consomption*; Londres et Paris, 1761, in-8°; — *La Foiropédie*; 1761; — *Lucrèce et Tarquin*, romance; — *L'Optique, ou les Chinois à Memphis*; Londres et Paris, 1763, 2 parties, in-12: J.-J. Rousseau lui-même l'attribuait à Voltaire; — *Traité de la Culture de différentes Fleurs* (des narcisses, des tubéreuses, des giroflées, etc.); Paris, 1765, in-12; — *Stances sur une infidélité*; Londres, 1766, in-12; — *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect, sur les revenus des propriétaires de biens-fonds*; Londres et Paris, 1768, in-12; — *Zaluka et Joseph*, héroïde suivie de *La Nouvelle Betzabée* et de quelques autres pièces; Paris, 1769, in-8°; — *Ode sur l'Érection de la Statue du prince Charles de Lorraine*; Bruxelles, 1772, in-8°; — *Le Poëte voyageur et impartial, ou journal en vers*, accompagné de notes et prose; Liége, 1783 et 1784, in-12; — *Principes du Commerce opposé au trafic*, développé par un homme d'État; 1787, in-12; — *Plan de l'Organisation sociale, divisée dans ses trois parties essentielles*; Paris, 1790, 2 vol. in-8°; — *Les deux Femmes*, comédie représentée avec succès à Liége; et quelques pièces publiées dans l'*Almanach des Muses*.

E. Desnues.

B. Vincent, dans *Les Hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, p. 283.

* **GUERINI** ou **GUERRIERI** (*Giovanni-Francesco*), peintre de l'école romaine, né à Fossombrone (duché d'Urbin), travaillait dans sa patrie dans la première moitié du dix-septième siècle. Il fut élève ou au moins imitateur de Michel-Ange de Caravage. On voit de lui dans l'église des Philippins de Fano plusieurs traits de la vie de saint Charles Borromée et le *Songe de saint Joseph*; dans ces peintures, on reconnaît une tendance à adoucir le coloris outré et heurté du Caravage. A Fossombrone, on remarque, entre autres ouvrages du Guerini, une *Sainte Irène pansant les blessures de saint Sébastien*, tableau qui approche beaucoup du style du Guerchin. Ses têtes de femme se ressemblent toutes, parce qu'il prenait toujours pour modèle une femme qu'il aimait. E. B—n.

Ticozzi, *Dizionario*. — Lanzi, *Storia della Pittura*.

GUÉRINIÈRE. *Voy.* Robichon de La Guérinière.

GUERNIER. *Voy.* Duguernier.

* **GUÉRINOIS** (*Jacques-Casimir*), théologien français, né à Laval, en 1640, mort à Bordeaux, le 24 septembre 1703. A seize ans, Guérinois fit profession d'observer la règle de Saint-Dominique. Il étudiait alors les belles-lettres au couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris. Il fut ensuite professeur de théologie à Bordeaux. On a de lui *Clypeus Philosophiæ Thomisticæ contra veteres et novos ejus impugnatores*; Bordeaux, 1703, in-8°. C'est un écrit dirigé principalement contre les cartésiens. B. H.

Échard, *Script. Ord. Præd.*, t. II, p. 708. — B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, t. III, p. 19

GUERLE. *Voy.* Deguerle.

* **GUERNERIO** delli **BERNI**, chroniqueur italien du quinzième siècle, né à Gubbio (marche d'Ancône). Il était de famille noble, et vivait à la cour de Federigo, comte de Monte-Feretro, puis duc d'Urbin, auquel il dédia en 1672 une chronique de la marche d'Ancône. Le récit de Guernerio commence en 1350 et s'arrête à 1472. Muratori l'a insérée dans ses *Scriptores Rerum Ital.*, t. XI. L—z—e.

Biografia universale, édit. de Venise.

GUERNES ou **GARNIER DE PONT-SAINT-MAXENCE**, poëte anglo-normand, vivait dans le douzième siècle. Né dans la ville de Pont-Saint-Maxence (Beauvaisis), il devint ensuite moine de Canterbury, et composa une *Vie de saint Thomas Becket* en vers anglo-normands. Il la commença deux ans après la mort du prélat, en 1172, et l'acheva en 1175. On n'a pas d'au-

tres détails sur sa vie, et on ne connaît pas de lui d'autre ouvrage. La *Vie de saint Thomas Becket* est surtout importante au point de vue philosophique, et a été publiée par Emmanuel Bekker, d'après un manuscrit de Wolfenbüttel : *Leben des h. Thomas von Canterbury;* Berlin, 1838, in-8°. Z.

Wright, *Biographia Britannica literar.*, t. II. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII.

GUERNIERI ou **WERNER** (Le duc), fameux chef de condottieri, commanda en Italie de 1343 à 1348. Il était d'origine allemande, et l'on ne sait de quel droit il portait le titre de *duc*. Il combattait avec assez de fidélité et de courage au service des Pisans, de 1340 à 1343; et lorsque ces derniers eurent fait la paix avec les Florentins et Visconti, seigneur de Milan (16 novembre 1343), il rassembla les soldats licenciés par les deux partis, et s'engagea à leur payer une solde avantageuse s'ils voulaient rester unis et le reconnaître pour chef. Il y réussit facilement, car pour la plupart d'entre eux la guerre était leur seul métier. Guernieri ne se proposait pas de faire des conquêtes, mais seulement de frapper des contributions partout où il en trouverait le moyen. En sortant de Pise, sa troupe, qu'il nomma *la grande Compagnie*, était forte de deux mille chevaux, mais de toutes parts de nombreuses recrues vinrent se ranger sous ses drapeaux. Il marcha aussitôt vers Sienne, dont il mit le territoire au plus affreux pillage : les maisons furent saccagées, le bétail enlevé et les habitants soumis aux plus cruelles tortures s'ils refusaient leur argent. Les Siennois essayèrent en vain de résister. Outre la supériorité du nombre, les aggresseurs avaient une habitude des armes que ne pouvaient avoir des miliciens rassemblés à la hâte. Guernieri offrit cependant d'évacuer le territoire de Sienne moyennant la somme, assez faible, de douze mille florins. Elle lui fut payée aussitôt; il se jeta alors sur Monte-Pulciano, Città-di-Castello et Pérouse; ces trois villes furent à leur tour obligées de se racheter. Après avoir désolé le Patrimoine de Saint-Pierre, Guernieri traversa la Romagne en la mettant à feu et à sang. Cette province était alors divisée entre un grand nombre de petits tyrans, ennemis les uns des autres : ils offraient de l'argent à Guernieri pour ruiner chacun son adversaire; puis ils étaient à leur tour forcés par leur condottier à lui payer leur propre rançon. Francesco dei Ordelaffi, seigneur de Forli, Malatestino de Malatesti, seigneur de Rimini, Ferrantino Malatesta, seigneur de Cesena, furent ainsi tour à tour aidés et rançonnés par la grande Compagnie. Une licence effrénée régnait dans le camp des brigands qui la composaient. Aucun crime, aucune cruauté ne les arrêtaient; leurs chefs applaudissaient à ces excès, afin de gagner l'affection de leurs soldats et d'attirer de nouvelles recrues. Guernieri lui-même se qualifiait d'*ennemi de Dieu, de la pitié et de la miséricorde*. Il avait fait graver ces titres odieux sur une plaque d'argent qu'il portait sur la poitrine.

Appelé par les exilés de Bologne pour les aider à recouvrer la liberté de leur patrie, Guernieri préféra traiter, moyennant soixante mille livres, avec Taddeo de Pepoli, qui s'était emparé du souverain pouvoir dans cette ville. Il envahit ensuite les territoires de Modène, de Reggio et de Mantoue; mais là il vit venir à sa rencontre le marquis d'Este, les Gonzague, Mastino della Scala, Luchino Visconti et même Pepoli avec des forces considérables. La crainte d'une défaite, qui eût été sans lendemain pour lui et ses bandits, l'empêcha de livrer bataille. Il parlementa, et consentit, moyennant une grosse somme d'argent qui lui fut payée par les princes lombards, à conduire en Allemagne sa formidable troupe et à la distribuer en détachements assez faibles, pour ne plus inspirer d'effroi aux provinces qu'il traverserait. Ces conventions furent exécutées de part et d'autre, et jusqu'à ce que Guernieri et les siens eussent dissipé dans le jeu et la débauche l'argent amassé par le pillage, ils ne reparurent plus en Italie.

En 1348, Guernieri offrit ses services au roi Louis de Hongrie, qui allait à Naples venger son frère André, assassiné par Jeanne, sa femme, et Louis de Tarente, cousin et amant de cette reine. Louis de Hongrie, après avoir fait la conquête du royaume de Naples sans coup férir, congédia ses mercenaires. Guernieri s'empressa de réunir les gens de guerre licenciés, et en forma une compagnie nouvelle, qui, plus régulièrement organisée que la première, devait plus longtemps aussi répandre la terreur en Italie. Guernieri entra par Terracine dans les États du pape, et les ravagea, bravant les foudres pontificales. Il se mit ensuite à la solde de Jeanne, et l'assista contre les Hongrois; mais il se laissa surprendre à Carneto par le comte Conrad Wolfart de Souabe, général de Louis de Hongrie, et passa sous les drapeaux de son vainqueur. Cependant, lassé de carnage, gorgé de richesses, il accepta une belle seigneurie dans la marche d'Ancône, où il devint le chef d'une famille qui joua un grand rôle dans l'histoire de son pays. La retraite de Guernieri n'entraîna pas la dissolution de sa bande. Il céda ou vendit son commandement à deux de ses lieutenants, le comte Lando de Souabe, et Gianni d'Ornich, qui menèrent la grande Compagnie dans l'Italie septentrionale et y continuèrent le brigandage.

A. D'E—P—C.

Giovanni Villani, *Hist.*, t. XII, p. 883-994. — *Cronica di Pisa*, t. XV, p. 1012. — *Istorie Pistolesi*, p. 487. — Andrea Dei, *Cronica Sanese*, t. XV, p. 105. — *Cronica Riminese*, t. XV, p. 900. — *Cronica di Bologna*, t. XVIII, p. 387. — *Cortusiorum Historia*, lib. VIII, cap. x, p. 903. — *Cronica Estense*, t. XV, p. 408. — Domenico de Gravina, *Chron.*, p. 586-892. — Bonfini, dec. II, lib. X, p. 2-3. — Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. V, p. 370-378; t. VI, p. 34.

* **GUERNON-RANVILLE** (*Martial-Annibal*, comte DE), l'un des derniers ministres d'

Charles X, est né à Caen, le 2 mai 1787. Il entra dans les vélites de la garde impériale, mais renonça bientôt au service militaire, et suivit quelque temps le barreau de Caen. Lors du débarquement de Napoléon en 1815, il passa à Gand à la tête d'une compagnie de volontaires royaux, puis il revint en France protester, par un vote énergique, contre l'acte additionnel et le pouvoir dont il émanait. M. de Guernon-Ranville fut nommé, en 1820, président du tribunal civil de Bayonne, puis avocat général à Colmar; en 1822 il fut appelé aux fonctions de procureur général à Limoges, d'où il passa en 1826 en la même qualité à la cour royale de Grenoble, et en 1829 à celle de Lyon. Il se fit remarquer dans ces divers postes par ses talents, par une intégrité rigide et éclairée, et par l'activité de son zèle pour l'administration de la justice. Ces qualités avaient fixé dès longtemps sur lui l'attention du gouvernement royal, pénétré de la nécessité de s'entourer d'hommes habiles et énergiques pour lutter contre les orages que les passions politiques, fortifiées par sa propre imprévoyance, accumulaient autour de lui. Dans son discours d'installation à la cour royale de Lyon, M. de Guernon-Ranville se déclara franchement *contre-révolutionnaire*, qualification à laquelle il n'attachait d'ailleurs aucun sens rétrograde, car personne n'avait plus constamment professé l'amour des institutions constitutionnelles. Ce fut à cet incident qu'il dut d'entrer dans le cabinet du 8 août 1829, comme ministre de l'instruction publique (18 novembre), en remplacement de M. de Montbel. M. de Guernon-Ranville marqua par des règlements sages et utiles la courte durée de son administration. Il améliora le sort des instituteurs et de leurs veuves, et fit rendre, le 14 février 1830, une ordonnance qui étendait libéralement à toutes les communes du royaume le bienfait de l'instruction primaire. Ces vues généreuses furent malheureusement bientôt entravées par les événements qui amenèrent la chute du régime de la restauration. Le comte de Guernon-Ranville combattit avec vigueur le projet d'adresse des 221, comme exprimant une improbation prématurée, et par conséquent injuste, contre le ministère; il s'éleva avec la même chaleur, au sein du conseil, contre le parti extrême de la dissolution d'une chambre dont la majorité, malgré le caractère évident de son opposition, ne lui paraissait pas animée d'un sentiment d'hostilité déclaré contre le trône. Lors de la discussion du projet des ordonnances de Juillet, M. de Ranville se prononça contre ces mesures extrêmes, et démontra que rien, dans l'état actuel des choses, n'en justifiait la nécessité. Quand la royauté vaincue fut contrainte à capituler devant l'insurrection populaire, le comte de Ranville se rendit à Saint-Cloud comme ses collègues, et repoussa avec énergie l'idée d'une transaction avec le parti révolutionnaire, qui dans son opinion n'aurait d'autre effet que de reculer de quelques mois la chute de la monarchie. Après le départ de la famille royale pour Rambouillet, il dut pourvoir à sa sûreté personnelle, et prit à pied, avec M. de Chantelauze, la route de Tours, où ils supposaient que le roi avait l'intention de se rendre pour y établir momentanément le siége du gouvernement. Ils furent arrêtés à l'entrée de la ville et conduits, avec M. de Peyronnet, au donjon de Vincennes, dans la nuit du 25 au 26 août. Quoique M. de Guernon-Ranville n'eût pas approuvé l'adoption des ordonnances de Juillet, il ne crut pas devoir devant la cour des pairs séparer son système de défense de celui de ses collègues, et fut frappé d'une condamnation à la prison perpétuelle. Mais, après six ans environ de captivité au fort de Ham, il profita du bénéfice de l'amnistie accordée par le roi Louis-Philippe, et se retira dans la tour de Ranville près de Caen, qu'il a constamment habitée depuis lors.

Cet ancien ministre de Charles X fut au nombre des Français qui portèrent, en décembre 1843, au duc de Bordeaux, à Londres, l'hommage de leurs sentiments de fidélité. M. le comte de Ranville a écrit des mémoires curieux, mais encore inédits, sur les principales circonstances de sa vie ministérielle, et notamment sur les débats relatifs à l'expédition d'Alger et sur la discussion des ordonnances qui ont amené la révolution de Juillet.

A. Boullée.

Guernon-Ranville, *Mémoires* (inédits). — *Documents particuliers*.

* **Gueroand** (*Guillaume*), médecin français, vivait au commencement du seizième siècle. Il étudia la médecine à Caen, sous Jean Contif et Noël Étienne. Il pratiqua son art avec succès, et suivit en 1501 les armées françaises en Italie. A son retour il fit paraître plusieurs écrits, dont le principal est un commentaire sur l'ouvrage supposé d'Æmilius Macer, *De Virtutibus Herbarum*. Le livre de Gueroand parut sans date, in-8° et in-4°, orné de soixante-dix-sept planches sur bois, très-médiocres; quoique destiné spécialement à l'instruction des jeunes médecins, il ne contient rien de nouveau. La distinction que l'auteur fait de la *mentagre* et du mal vénérien montre qu'il était assez bien renseigné sur l'origine de cette dernière maladie.

L—z—e.

Reinesius et Daumius, *Epistolæ* VIII et IX. — *Dictionnaire historique* (1822). — La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibliothèques françaises*, t. I, p. 321. — Dessessarts, *Les Siècles littéraires*.

Guéronnière. Voy. Laguéronnière.

Gueroult (*Guillaume*), en latin *Guillermus Guervaldus*, littérateur français du seizième siècle, né à Caen, vivait encore à Lyon en 1569. Il apprit la médecine dans sa ville natale, et étudia ensuite la botanique. Il voyagea quelque temps en Italie, s'arrêta à Genève, d'où suivant de Bèze sa vie scandaleuse le fit chasser. Il se rendit à Lyon, où il changea de conduite,

et vécut tranquillement de la révision et de la correction des nombreux ouvrages de science et de théologie qui s'y imprimaient alors. Il fit aussi plusieurs traductions. On connaît de lui : *L'Histoire des Plantes*, mise en commentaires ; Lyon, 1548, in-4°. C'est une traduction incomplète de l'*Historia Plantarum* de Laurent Fuchs ; — *Description philosophale de la Nature des Animaux*, en rimes, 2 liv. ; Lyon, 1548-1550, avec figures ; — *Chansons spirituelles*, mises en musique par Didier Lupi second ; Paris et Lyon, 1548, in-8° ; — *Emblèmes*, 1er livre ; Lyon, 1550, in-8°, avec figures ; — *Sentences des bons auteurs grecs et latins*, traduites en rhythme françoise, suivies de celles de *Cicéron*, traduites par Pierre Lagnier, de Compiègne ; — *L'Hymne du temps et de ses parties ; assavoir de Lucifer et de l'Aurore, du jour, de la nuit, des heures, de janvier, février et des autres mois de l'an ; avec leurs pourtraits, sortis de l'invention de maître Bernard Salomon, excellent peintre et tailleur d'histoires* ; Lyon, 1552-1560, 2 vol. in-4° ; — *Chroniques et Gestes admirables des Empereurs de Rome jusqu'à Charles V* ; Lyon, 1552, 2 vol. in-4°. « Le premier tome est depuis Jules César jusqu'à Charlemagne. Le second décrit ceux qui régnèrent en Occident après la division de l'empire, faite par Michel Curopalates avec Charlemagne ; — le premier livre des *Narrations fabuleuses, avec le discours de la vérité et Histoire d'icelles, écrites premièrement en grec, par Palephatus, puis en latin, par Philippus Phasianinus, Bouloignois, et de latin en prose françoise, par le dit Gueroult, où sont ajoutées aucunes œuvres poétiques du même traducteur ; assavoir Prière de Jonas le Prophète, étant au ventre de la baleine ; Ode à Philippe Le Comte, baron de Nonnant en Normandie ; — Congratulation à Joachim du Bellay, sur sa* Lyre chrétienne ; deux *Odes* ; cinq *sonnets* ; Lyon, 1558, in-4°. La Fontaine a emprunté quelques traits aux *Narrations* de Gueroult : le passage suivant en est une preuve, et donne une idée de la manière du fabuliste normand. Il s'agit des *Animaux malades de la peste* ; l'âne fait sa confession au milieu de l'assemblée des animaux : il raconte qu'un jour son maître l'emmena à la foire ;

Mais arrivé, jeun il me laisse là,
Et s'en va droit à la taverne boire.
Marri j'en fus (car celui qui travaille
Par juste droit doit avoir à manger) :
Où je trouvai, pour le compte abréger,
Ses deux souliers remplis de bonne paille.
Je la mangeai, sans le su de mon maître :
En ce faisant, j'offensai grandement :
Dont je requiers pardon très-humblement,
N'espérant plus telle faute commettre.
— O quel forfait ! ô la fausse pratique
Ce dit le loup fin et malicieux.
Au monde rien n'est plus pernicieux
Que le brigand ou larron domestique.
Comment ! la paille aux souliers demeurée
De son seigneur, manger a belles dents !
Et si le pied eût été là dedans,
Sa tendre chair eût été dévorée !

Le dénoûment est le même dans les deux auteurs. Quoique le récit de l'âne soit plus comique dans La Fontaine, on ne peut contester à Gueroult beaucoup de simplicité dans le récit. — On a enfin de Gueroult une traduction française de la rapsodie politique de Giovanni-Pietro Cermenati : *De recta Regnorum et Rerum publicarum Administratione*, ouvrage très-médiocre, dont Du Verdier donne de longs extraits : cette traduction est intitulée : *Discours de la droite Administration des Royaumes et des Républiques, en quarante-deux chapitres* ; Lyon, 1561 ; — *Huictains françois pour l'illustration, interprétation et intelligence des figures et pourtraits de l'Ancien Testament* ; Lyon, 1565, in-8°. E. D—s.

Th. de Bèze, *Vita Calvini*. — Reinesius et Daumius, *Epist.* VIII et IX. — La Croix du Maine et Du Verdier, *Bibliothèques françaises*, t. I, p. [illegible] ; IV, 86-102.

GUEROULT (*Pierre-Claude-Bernard*), connu sous le nom de *Gueroult aîné*, érudit français, né à Rouen, le 7 janvier 1744, mort à Paris le 11 novembre 1821. Il était professeur au collége d'Harcourt lorsque éclata la révolution. Il en embrassa les principes, et fit, avec son frère, hommage à l'Assemblée constituante d'un plan d'éducation et d'enseignement national (22 octobre 1790). La Convention lui accorda, comme homme de lettres, une gratification de trois mille francs. Lors de l'ouverture des écoles centrales, il entra dans l'instruction publique, et devint successivement, sous l'empire, proviseur du lycée Charlemagne à titre de conseiller titulaire de l'université, directeur de la nouvelle École normale, chevalier de l'ordre de la Réunion ; il fut décoré de la Légion d'Honneur par Louis XVIII, en 1814. Il conserva sa place pendant les Cent Jours ; mais il fut destitué lors de la seconde Restauration. On a de lui : *Morceaux extraits de l'Histoire naturelle de Pline* ; 1785, in-8° ; 2e édition, Paris, 1809, 2 vol. in-8°, avec le texte latin. « Les différents morceaux qui composent cette traduction, dit La Harpe, sont choisis avec goût, classés avec méthode. Le style est très-heureusement adapté aux objets qui sont traités, et suppose une égale connaissance des deux langues. » — *Tome VIII de la traduction des œuvres de Cicéron* (avec son frère). Cette traduction, dirigée par Clément de Dijon et Desmeuniers, fut publiée à Paris, 1783-1789, 8 vol. in-12, ou 3 vol. in-4°. Le tome dû à MM. Gueroult frères contient la *Harangue sur les réponses des aruspices*, celle *pour Sextius*, les *Plaidoyers pour Plancius* et *pour Cælius*, et l'*Invective contre Vatinius* ; — *Constitution des Spartiates, des Athéniens et des Romains* ; 1794, in-8° ; — *Nouvelle Méthode pour étudier la Langue Latine*, suivant les principes de Dumarsais ; 1798-1799, in-8°, ouvrage fréquemment réimprimé ; la 6e édition a paru en 1805, in-12 ; — *Histoire naturelle des Animaux de Pline* avec le texte en regard ; Paris, 1803, 3 vol. in-8° ;

pace de cinq années, menèrent-ils à fin les immenses peintures de la chapelle Sixtine à Sainte-Marie-Majeure, de la bibliothèque du Vatican, de la Scala-Santa et des palais du Quirinal, du Vatican et de Latran, comme toute chose. Comme architecte, Guerra a donné les dessins de l'église San-Andrea-delle-Fratte, à l'exception de ceux de la coupole et du clocher, qui sont du Borromini, et de la façade, qui n'a été construite qu'en 1826, sur les plans de Valadier. Giovanni était frère de deux autres habiles artistes, Gasparo et Giovanni-Battista Guerra.

Il y eut à Modène, vers la même époque, un autre peintre, nommé également Giovanni Guerra, qui peut-être appartenait à la même famille. Il avait peint en 1625, au chœur de l'église des Bénédictins, quelques figures de saints tellement médiocres qu'on les a badigeonnées en 1697.

E. B—N.

Tiraboschi, *Notizie degli Artefici Modenesi*. — Baglione, *Vite de Pittori, Scultori e Architetti dal 1573 al 1642*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Gualandi, *Memorie originali de Belle-Arti*. — Pistolesi, *Descrizione di Roma*. — Campori, *Gli Artisti negli Stati Estensi*.

* **GUERRA** (*Giovanni-Andrea*), sculpteur italien, né à Bologne, en 1568, mort en 1640. Dans sa patrie, on ne connaît guère de lui qu'un ornement d'autel à S.-Bartolommeo; mais à Modène il a modelé, de 1623 à 1626, plusieurs statues pour l'église et le monastère des Bénédictins, telles qu'un *Saint Benoît donnant à saint Maur la règle de son ordre* et la *Conception de la Vierge avec deux anges en adoration et deux autres soutenant une couronne*.

E. B—N.

Gualandi, *Memorie originali di Belle-Arti*. — Gualandi, *Tre Giorni in Bologna*. — Campori, *Gli Artisti negli Stati Estensi*. — Lazzarelli, *Vita del P. Giovanni-Cristostomo Barbieri Fontana*, manuscrit de la *Biblioteca Estense*.

GUERRAPAIN (*Claude-Thomas*), astronome français, né à Méry-sur-Seine, le 21 décembre 1754, mort à Troyes, le 17 mars 1821. Il fit ses études au collége de Troyes, son droit à Reims, et fut reçu avocat à Paris, en 1781. Nommé bailli de sa ville natale, il conserva cette charge jusqu'à la révolution, où il fut élu procureur syndic d'Arcis, puis administrateur de l'Aube. Sous le consulat, il fut appelé au conseil général du même département, mais il refusa toutes places salariées, qui l'eussent éloigné de son goût pour les sciences naturelles. Il s'adonnait surtout à l'amélioration des prairies artificielles et à l'agriculture. Il possédait au moins neuf cents ruches. En 1807, la Société d'Agriculture de la Seine lui décerna une médaille d'encouragement en or. Lors de l'invasion des coalisés en 1815, Guerrapain vit ses propriétés dévastées et les fruits d'une vie entière d'études et de soins violemment anéantis. Lui-même fut forcé de chercher un réfuge à Troyes. Il s'y fixa, dans le faubourg de Preize, et, fécondant par son expérience les débris de sa fortune, il créa encore de belles serres et une riche pépinière. Lorsqu'il mourut, il était membre de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, et correspondant des Sociétés d'Agriculture de Paris, de Châlons-sur-Marne et de Provins. On a de lui : *Notice sur la culture du sophora, du platane et de l'aune*; Paris, 1809, in-8°; — *Almanach des Roses*, dédié aux dames; Paris et Troyes, 1811, in-8°.

L—z—e.

Dr Bédor, *Notice nécrologique sur Claude-Thomas Guerrapain*; Troyes, 1822, in-8°. — Quérard, *La France littéraire*.

* **GUERRAZZI** (*François-Dominique*), littérateur et homme d'État italien, naquit à Livourne, en 1805. Il étudia le droit à l'université de Pise, et consacra ses moments de loisir à la culture des lettres. Une tragédie de *Priam* et une *Ode* à lord Byron furent ses premiers essais littéraires. En 1828, il fut condamné à un exil de six mois pour avoir prononcé l'éloge de Cosme del Fante. A la suite de cette condamnation, un de ses parents, Pierre Guerrazzi devint fou, et tenta de se donner la mort, le 7 janvier 1830. La sympathie que Guerrazzi montra pour les révolutionnaires du dehors lui valut en 1831 et en 1834 plusieurs emprisonnements. Au commencement de 1848 M. Guerrazzi fut arrêté, dans les circonstances suivantes, dont il s'est fait lui-même l'historien, dans un livre publié en 1851. Le 7 janvier, jour où la ville de Pontremoli, contre la volonté de ses habitants, passa sous la domination du duc de Parme, une proclamation fut répandue à Livourne, dénonçant « la trahison du grand-duc, montrant l'invasion autrichienne comme imminente, et appelant le peuple aux armes ». On reconnut dans cette pièce le style de Guerrazi; sa voix fut entendue, et le peuple de Livourne se souleva. Mais Ridolfi, envoyé par le grand-duc, et secondé par la garde civique, se saisit de Guerrazzi, qui s'était mis à la tête du mouvement : il fut enfermé de nouveau à Porto-Ferrajo, en attendant qu'on lui fît son procès. Sa captivité se prolongea jusqu'au 17 février, date de la promulgation de la constitution toscane. Bientôt après M. Guerrazzi fut nommé représentant : il commença sa campagne parlementaire par une polémique si vive et si brillante contre les ministres, que le grand-duc dut dissoudre son cabinet et en reconstituer un autre. Des troubles ayant éclaté à Livourne, le 23 août, la chambre de commerce de cette ville fit demander, pour rétablir l'ordre, MM. Guerrazzi et Neri Corsini. M. Guerrazzi se rendit dans la ville, et la gouverna seul pendant plusieurs jours. Dans cet intervalle Montanelli arriva en Toscane, entouré du prestige de son patriotisme. La lutte s'était engagée entre les différents partis au sujet de la formation d'un nouveau ministère. Les modérés portaient MM. Ricasoli, Salvagnoli, Azeglio et Corsini : les candidats démocrates se groupaient autour de MM. Montanelli et Guerrazzi. Après dix jours d'agitation, pendant les-

quels les clubs et les municipalités ne cessèrent d'envoyer à toute heure des députations au grand-duc, ce dernier parti l'emporta. M. Montanelli fut nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Guerrazzi ministre de l'intérieur, M. Mazzoni ministre de grâce et de justice, M. Adami ministre des finances, M. d'Ayala ministre de la guerre, et M. Franchini ministre de l'instruction publique. Ce ministère, qui s'intitulait *ministère démocratique*, publia un programme, rédigé sous l'inspiration de M. Guerrazzi; il insistait sur l'urgence des réformes et sur la nécessité de convoquer une assemblée constituante.

Cependant M. Guerrazzi, dont le grand-duc s'était d'abord montré fort éloigné, gagna tout à coup les bonnes grâces du prince, tandis que M. Montanelli en était exclu. Cette sympathie inattendue surprenait tout le monde, lorsque le grand-duc, cédant aux menées de son entourage, quitta subitement ses États pour se retirer à Gaète, où le pape s'était déjà réfugié. La retraite du grand-duc donna une nouvelle énergie aux clubs, qui exercèrent une forte pression sur l'assemblée, agitèrent la ville, et provoquèrent la création d'un triumvirat destiné à rétablir l'ordre en Toscane. Ce triumvirat, composé de MM. Montanelli, Guerrazzi et Mazzoni, nomma un nouveau ministère, et adressa un manifeste aux Toscans. Peu de temps après, les intrigues du parti réactionnaire obligèrent le parti démocratique à prendre une mesure extrême; M. Guerrazzi fut nommé dictateur. A partir de ce moment jusqu'au 12 avril 1849 la responsabilité du gouvernement de la Toscane lui incomba tout entière.

M. Montanelli s'était rendu à Rome, où il travaillait à l'annexion de la Toscane aux États Romains, contre les vues de M. Guerrazzi, qui voyait avec jalousie le pouvoir croissant de son ancien ami Joseph Mazzini. Outre cette dissension, il avait à lutter à l'intérieur contre les dispositions du peuple, qui penchait pour le grand-duc et même pour l'intervention autrichienne, et contre une partie de l'armée, qui, sous les ordres du général de Laugier, s'était prononcé contre le gouvernement dictatorial. A la tête des troupes demeurées fidèles, M. Guerrazzi fut assez heureux pour triompher du général de Laugier. Malgré cet échec, le parti grand-ducal releva la tête lors d'une rixe survenue entre la garde nationale de Florence et les volontaires livournais, à la nouvelle de la bataille de Novare. Si Guerrazzi a voulu jouer le rôle de Monk, sa conduite manqua de décision et d'énergie. Il s'aliéna d'un côté le parti démocratique, en éloignant du pays M. Montanelli, qu'il envoya, dès son retour de Rome, en mission diplomatique auprès du gouverment français; et de l'autre, en hésitant à dissoudre l'assemblée, devenue un foyer de discordes, et en effrayant par ses proclamations le parti modéré, il perdit tout moyen de se réconcilier avec le grand-duc. Cependant, il sut organiser vigoureusement la résistance contre les forces autrichiennes; mais il laissa le champ libre aux factions, qui firent marcher les événements plus vite qu'il ne le voulait. Le chef du parti modéré, le comte Serristori, partit pour Gaète; les constitutionnels, profitant de l'ancienne antipathie de Florence et de Livourne, se réunirent dans l'hôtel de ville de cette dernière cité, proclamèrent la restauration du grand-duc, et soulevèrent les paysans contre Florence. Le conseil municipal, d'accord avec plusieurs membres de l'Assemblée, prit les rênes du pouvoir, et pendant que le peuple renversait les arbres de la liberté ils annoncèrent le rétablissement de l'ancien régime. M. Guerrazzi fut arrêté et enfermé dans la forteresse du Belvédère, où il subit une longue détention, qui se termina par un jugement rendu devant une cour spéciale, et qui lui permit d'échanger la captivité contre l'exil. L'ancien dictateur se retira à Bastia, où il reprit ses occupations littéraires, après avoir publié une apologie dans laquelle il reconnait que son intention était d'amener par les voies pacifiques la restauration du gouvernement grand-ducal. Ses principaux ouvrages sont : *La Battaglia di Benevento, storia del secolo XIII;* Florence, 1828; — *L'Assedio di Firenze, romanzo storico;* 1834; — *Isabella Orsini, racconto;* — *Veronica Cybo;* la *Serpicina; I nuovi Tartufi,* nouvelles; Florence, 1847; — *I Bianchi ed i Neri,* drame, avec quelques pièces traduites de Schiller et de lord Byron; 3 vol., 1847; — *Apologia della sua vita politica,* Florence, 1850, et des *Mémoires sur lui-même,* Livourne, 1848. — Des pièces relatives à son procès : *Prova testimoniale ed atti relativi per la difesa di Guerrazzi;* — *Collezione di documenti per servire alla storia della Toscana,* etc.; — *Beatrice Cenci, storia del secolo XVI;* 2 vol., Pise, 1854. M. Guerrazzi a obtenu récemment l'autorisation de s'établir en Piémont : il s'y occupe à mettre la dernière main à un ouvrage important : *Le Plutarque italien.*

G. VITALI.

Guerrazzi, *Mémoires écrits par lui-même*; Livourne, 1848. — Id., *Mon Apologie*; Florence, 1850. — Mazzini, *Préface* au roman l'*Assedio di Firenze.* — La Farina, *Histoire d'Italie.*

GUERRE (*Martin*), né à Andaye (pays basque), dans le seizième siècle, tient une assez large place dans les causes célèbres, en raison de l'imposture d'Arnaud du Tilh, qui avait été son ami, et dont la trahison a donné lieu à un procès unique dans les annales de la justice. Marié en janvier 1539, avec Bertrande de Rols, du bourg d'Artiguat, au diocèse de Rieux, en Languedoc, il demeura dix ans auprès d'elle, puis passa en Espagne, où il prit les armes.

Privé d'une jambe à la bataille de Saint-Quentin, il n'en continua pas moins de servir et ne donna plus de ses nouvelles. On le croyait mort, lorsque huit ans après son départ, Arnaud du

Tilh se présenta à Bertrande, en lui disant qu'il était son mari, et son dire fut appuyé de tant de détails et de renseignements particuliers, qu'il tenait de Martin Guerre, qu'elle l'admit chez elle en qualité d'époux. Il portait du reste tous les signes extérieurs qu'on avait pu remarquer sur celui dont il avait pris la place et le nom : deux doubles dents à la mâchoire inférieure, une cicatrice au front, un ongle enfoncé au premier doigt, trois verrues sur la main droite avec une quatrième placée sur le petit doigt; une tache de rouge à l'œil gauche et plusieurs autres marques du même genre servirent à rendre plus ferme la croyance qu'Arnaud du Tilh était bien le véritable Martin Guerre; les sœurs et l'oncle de ce dernier l'avaient reconnu pour tel. Une fille était née de la supercherie; tout allait bien pour lui, lorsque le dessein de s'assurer de la fortune de Bertrande le perdit.

Pierre Guerre lui intenta un procès, dans lequel Bertrande exposa les soupçons qui lui arrivaient en foule depuis quelque temps. Cent cinquante témoins furent entendus : quarante reconnurent l'imposteur pour Martin Guerre; soixante se retranchèrent derrière le doute, à cause de la ressemblance, cinquante autres soutinrent qu'il n'était autre qu'Arnaud du Tilh, dit Pautselle, du bourg de Sagies. L'embarras des juges était grand lorsque, pour y mettre fin, Martin Guerre arriva juste à point de la Flandre, et se fit reconnaître pour le mari véritable.

Arnaud du Tilh, convaincu de mensonge, d'adultère et de sacrilége, fut pendu et son corps livré au bûcher à Artiguat, devant la maison de Martin Guerre, le 16 septembre 1560. Ses biens furent donnés à la fille qu'il avait eue de Bertrande. Th. MIDY.

Richer, *Causes célèbres*, 1

GUERRE. *Voy.* JACQUET et LAGUERRE.

GUERRE-DUMOLARD (*Jean*), jurisconsulte français, né en 1761, à Allevard (Dauphiné), mort à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône), le 15 août 1845. Avocat au parlement de Grenoble, en 1785, il y acquit une grande réputation d'éloquence et de savoir. Il fut député à l'assemblée de Vizille (1788) et à celle de Romans (1789); il s'y montra partisan de la royauté constitutionnelle. Après la suppression des parlements, Guerre-Dumolard vint habiter Lyon. Lorsque, en mai 1793, cette ville s'insurgea contre la Convention, Guerre fut secrétaire, puis président de sa section. Il fut chargé officiellement par la municipalité de Lyon d'écrire la relation de cet événement mémorable et de ses suites. Après la prise de la ville, il dut sauver sa tête par la fuite. Il ne reparut qu'après la terreur, épousa, en l'an III, Marie-Madeleine Robin, parente du savant Poivre, et reprit ses plaidoieries. En l'an XIII il fut nommé juge par intérim au tribunal d'appel de Lyon; il y siégea jusqu'en 1808, époque à laquelle il rentra pour toujours dans le barreau. Entre autres causes célèbres qu'il plaida il faut citer ses défenses courageuses d'un grand nombre d'accusés devant les cours prévôtales, et notamment plusieurs des accusés politiques compromis dans les affaires de juin 1817. En 1831 il fut élu bâtonnier de son ordre. Il fit partie du conseil municipal de Lyon de 1808 à 1814 et de 1834 jusqu'à sa mort; il était depuis longtemps membre de l'Académie de Lyon. On a de lui : *Histoire de la Révolution de Lyon;* 1793, in-8° : cet ouvrage, très-rare aujourd'hui, contient cent quarante-et-une pièces justificatives, qui sont aujourd'hui un document curieux de l'histoire de cette époque; — *Éloge de M. Bureaux de Puzy;* 1807; — *Considérations sur les taxes extraordinaires de guerre établies ou projetées à Lyon* (anonyme); Lyon, 1815, in-8°; — *Campagnes de Lyon et du midi en 1814 et 1815*; Lyon, 1816, in-8°; — *Dissertation sur l'importance de la pépinière de naturalisation du département du Rhône;* 1823, in-8°; — *Notice historique sur l'Abbaye de Saint-Pierre* (devenue le palais des Arts); Lyon, in-8°; — *Mémoire contre l'opinion qui attribue à L. Manœtius Plancus la fondation de Lyon;* dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Lyon;* — *Dissertation sur la manière d'écrire l'histoire;* même recueil; — *Dissertation sur les couleurs royales et nationales de France;* même recueil; — *Notice historique sur la vie de P. Rieussec, conseiller honoraire à la cour royale de Lyon;* Lyon, 1827, in-8°; — *Mémoire sur une fausse accusation de parricide par empoisonnement, avec des Observations sur quelques points de l'administration de la justice en France;* Lyon, 1829, in-8°; — *Discours pour l'organisation intérieure de l'école de La Martinière*, etc.; 1832, in-8°; — *De l'Autorité des lois civiles et politiques de chaque État sur son territoire, à l'occasion d'une contestation existant devant le sénat de Chambéry entre un Français et des Savoisiens;* 1832, in-8°; — *Considérations historiques sur les avantages et les inconvénients des étangs de la Bresse marécageuse;* Bourg, 1833, in-8°; — *Considérations sur le tracé et le mode d'exécution de la grande ligne de communication à établir entre le canal de la Manche et la Méditerranée;* 1842, in-8°; — de nombreux mémoires littéraires ou scientifiques dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Lyon;* — des dissertations historiques ou d'économie politique dans les *Archives du Rhône*, etc. Il a laissé en manuscrits ou inachevés plusieurs ouvrages intéressants. L—z—e.

J.-B. Dumas, *Histoire de l'Académie de Lyon.* — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie nouvelle des Contemporains* (1822). — Quérard, *La France littéraire.* — Félix Bourquelot, *La Littérature française.*

GUERREIRO (*Affonso-Alvarez*), théologien et jurisconsulte portugais, né à Almodovas, mort en 1587. Il était docteur en droit, passa de bonne heure en Italie, et alla se fixer dans le

royaume de Naples, où il devint conseiller du roi et président de la chancellerie; on le nomma en 1582 à l'évêché de Monopoli. C'était une des lumières du droit pontifical. On a de lui : *De Administratione Justitiæ*, suivi de *De Bello justo et injusto;* Naples, 1543, in-4°; — *De Modo et Ordine generalis Concilii celebrandi;* Naples, 1543, in-4°; — *Thesaurus christianæ Religionis, et Speculum summorum Pontificum, Imperatorum, Regum et SS. Episcoporum;* Venise, 1559, in-fol.; — *Festas que se fizeram na entrada de Filippe I em Lisboa;* 1581, in-4°. Il a laissé en manuscrits: *Chronica del Rey D. Sebastiam;* — *Chronica da religiaõ da SS. Trinidade em Portugal.* F. D. et L—Z—E.

André Schot et Nicolas Antonio, *Bibliotheca hist.* — *Summario da Bibliotheca Lusitana*, t. I, p. 18. — Barbosa Machado, *Bibliotheca Lusitana*

GUERREIRO (Le P. *Fernão*), historien portugais, né à Almodovar (1), vers 1550, mort à Madère, en 1617. Il entra dans l'ordre des Jésuites, et dirigea le collége à Madère. Ce zélé collecteur de renseignements nous a transmis sur l'état du Japon au dix-septième siècle les plus précieux détails. Ses ouvrages sont : *Relaçam annual des cousas que fizeram os padres da Companhia de Jesus na India e Japão nos annos de* 1600 *et* 1601, *e do processo da conversão e christiandade d'aquellas partes; tiradas das cartas geraes que de la vieram, dividida em tres livros, um das causas da India e outro do Japão;* Evora et non Lisbonne (comme le dit Barbosa); 1603, in-4°. Cette première partie fut traduite en espagnol et publiée à Valladolid, en 1604, comme en fait foi le catalogue de Salva; — *Relação annual das cousas que fizeram os padres da Companhia de Jesus nas partes da India oriental, e no Brazil, Angola, cabo Verde e Guine, nos annos de* 1602 *e* 1603, *e do processo da conversão a Christiandade d'aquellas partes; tirada das cartas dos mesmos padres, que de la vieram, dividida em quatro livros : o primeiro do Japão, o segundo da China e Maluco, o terceiro da India, o quarto do Brazil, Angola e Guine;* Lisbonne, 1605, in-4°; — *Relaçam annual das cousas que fizeram os padres da Companhia de Jesus nas partes da India oriental, e em algumas outras da conquista deste reino, nos annos de* 1604 *e* 1605, *e do processo da conversão e christiandade d'aquellas partes; tirada das cartas dos mesmos padres que de la vieram, dividida em quatro livros : o primeiro de Japão, o segundo da China, terceiro da India, quarto da Ethiopia e Guine;* Lisbonne, 1607, in-4°; — *Relação annal* (sic) *das cousas que fizeram os padres da Companhia de Jesus nas partes da India oriental, e em algumas outras da conquista deste Reino, nos annos de* 1606 *e* 1607... *dividida em quatro livros : o primeiro da provincia do Japão e China, o secundo da provincia do Sul, o terceiro da provincia do Norte, o quarto da Guine e Brasil;* Lisbonne, 1609, in-4°; — *Relação annual*, etc., *nos annos* 1607 *e* 1608... *com mais uma addiçao a Relaçao d'Ethiopia... dividida em cinco livros : o primeiro da provincia de Goa, em que se contem as missões do Monomotapa, Mogor e Ethiopia; o segundo da provincia de Cochim, em que se contem as cousas do Malabar, Pegu e Maluco; o terceiro das provincias de Japão e China; o quarto em que se referem as cousas de Guine e Serra-Leoa; o quinto em que se contem uma addição a Relação d'Ethiopia;* Lisbonne, 1601, in-4°. F. D.

(1) Petit village voisin du champ d'Ourique, où se donna la bataille qui amena l'indépendance du Portugal.

Barbosa-Machado, *Bib. Lusitana.* — César de Figanière, *Bib. historica.*

GUERREIRO (Le P. *Bartholomeu*), jésuite portugais, né à Almodovar, en 1564, mort le 24 avril 1642. Il se fit recevoir dans l'ordre des Jésuites, le 7 décembre 1578. On a de lui : *Jornada dos vassalos da coroa de Portugal para de recuperar a cidadi do Salvador na Bahia de Todos-os-Santos tomada, pelos olandezes a 8 de mayo de* 1624, *e recuperada n° 1° de mayo de* 1625; Lisbonne, 1625, in-4°; — *Gloriosa Coroa de esforçados religiosos da Companhia de Jesus, mortos pela fe catholica, nas conquistas dos reinos da coroa de Portugal;* 1642, in-fol. F. D.

GUERREIRO (Le P. *Francisco*), voyageur portugais du dix-huitième siècle. La relation de son pèlerinage a été écrite par Vict. Jozé da Costa: *Itinerario da viagem que fez a Jerusalem o padre Franc. Guerreiro, racioneiro e mestre de capella da santa Igreja de Sevilha, natural da cidade de Beja;* Lisbonne, occid., 1734, in-4°. F. D.

***GUERREIRO CAMACHO DE ABOÏM** (*Diogo*), jurisconsulte portugais, né à Campo-de-Ourique (province d'Alentejo), mort à Lisbonne, le 15 août 1709. Il étudia le droit canon à l'université de Coïmbre, et s'acquit une belle réputation de savoir et d'intégrité. Il fut successivement juge des orphelins à Lisbonne, conseiller au parlement de Porto, et président de celui de Lisbonne. On a de lui : *De Munere judicis orphanorum;* Coïmbre, 1699-1700, 6 vol. in-fol.; Lisbonne, 1733-1734, in-fol.; — *De Privilegiis familiarium S. Inquisitionis;* Coïmbre, 1699, in-fol.; Lisbonne, 1735, in-fol.; — *De Recusationibus omnium judicum;* Coïmbre, 1699, in-fol.; — *De Divisionibus;* Lisbonne, 1700; — *Escolla moral, politica christad*, etc. (posthume); Lisbonne, 1733, in-fol.; — *Decisiones et quæstiones forens.*, etc. (posthume); Lisbonne, 1738, in fol. L—Z—E.

Barbosa-Machado, *Bibliotheca Lusitana.* — *Summario da bibliotheca Lusitana.*

[illegible] Tout au[illegible] Vé[illegible] de grande au[illegible] à l'art par [illegible] peut-être un peu [illegible] les Essais, peu [illegible] de l'Inde. [illegible]

[illegible] vers 1135. Étant cha[illegible], il fut attiré à [illegible] de saint [illegible] de Clairvaux, [illegible] la vie de [illegible] peu temps [illegible] d'Igny, [illegible] 1138, saint Ber[illegible] un plus digne [illegible] ce choix. [illegible] et les jeûn[illegible] disait-il, [illegible] qui défendait [illegible] du [illegible] dans le [illegible] l'abbé [illegible]. Sa dernière [illegible] est de l'an [illegible] successeur est de [illegible] que l'on sait. Les [illegible] au moyen de [illegible] avaient tirés; [illegible] la suite, et [illegible] lieux. On en [illegible] de Gagny, chan[illegible] de Paris, donna [illegible] François Ier, d'après [illegible], sous [illegible] *Sermones* [illegible] *consolationis* [illegible] Cette édition fut [illegible] traduction fran[illegible] autre édition, cor[illegible], parut à Anvers [illegible] à Paris en 1563; [illegible] texte de l'édition [illegible] les grandes *Bi*[illegible] Cologne et de Lyon, [illegible] *Prédicateurs*, du [illegible] de Guerric se [illegible] d'autres, sui[illegible] les rencontre de [illegible] de saint Bernard re-

[illegible] Il n'est pas [illegible] des [illegible] à l'imitation de [illegible] approche le plus de [illegible] qui ont écrit, quoiqu'il [illegible] On lui attribue [illegible] ou discours *De* [illegible] trouvé à la bibliothèque de [illegible] Tournay et dans celle des [illegible] sur les *Psaumes*, dont il y [illegible] deux volumes à l'abbaye de [illegible] Tournay, sous ce titre : [illegible] *super Psalterium* [illegible] si ce frère Guerric [illegible] de Saint-Quentin [illegible] doit on a [illegible] entre autres des postilles sur les [illegible] *saint Paul*; — un [illegible] *Matthieu*, qui se rencontre parmi les manu[illegible]crits de la bibliothèque de [illegible]; — un *Commentaire sur les* [illegible] *Paul* et un autre sur les [illegible] qui ne nous sont connus que [illegible] de Dom de Visch. [illegible] un volume de lettres, [illegible] n'avoir pas vu. [illegible]

Histoire littéraire de la France, tome XII [illegible] et suiv. — [illegible] — Sixte de Sienne, *Biblioth.* [illegible] — [illegible] André, *Biblioth. Belg.* — Chapel [illegible] de Visch, [illegible] *Cîteaux.* — [illegible]

*GUERRIER DE DUMAST (*Auguste*-[illegible] *François*, baron), né à Nancy, en [illegible] graphe français. [illegible] la magistrature d'épée, il [illegible] sous-intendant, la campagne de [illegible] pagne, et se fit remarquer [illegible] par des qualités [illegible] de son travail. Il quitta bientôt cette carrière pour se livrer tout entier aux lettres et aux fonctions gratuites dans sa ville natale. Il fut le premier des écrivains français qui, en 1821, appela l'attention publique sur la cause de la Grèce par sa traduction du *Salpisma polemistirion* (Fanfare guerrière); ce morceau, auquel le docteur Coray avait joint en grec une [illegible] préface, grécisée à son tour par des Philhellènes, fut répandu dans le Péloponnèse. En 1822, après les massacres de Chios, M. Guerrier de Dumast publia un dithyrambe intitulé [illegible] la *Grèce et l'Europe*.

Les écrits historiques de M. Guerrier de Dumast ont pour objet principal la Lorraine, sa patrie, et il rehausse l'importance de cette petite

nation, qui a longtemps joui d'une indépendance offrant quelque analogie avec celle des républiques italiennes et de la Suisse. Orientaliste savant et zélé, il a fourni plusieurs articles intéressants au *Journal Asiatique*, et s'est efforcé de faire sentir l'importance de l'étude des langues de l'Asie dans les écoles publiques.

On a de M. Guerrier de Dumast : *Éloge de Gilbert*; Nancy, 1817, in-8°; — *La Rime*, épître en vers adressée à Mme la princesse de Salm; Paris, mai 1819, in-8°; — *La Maçonnerie*, poëme en trois chants; Paris, 1820, in-8°; — *Appel aux Grecs*; Paris, 1821, in-8°; — *Chios, la Grèce et l'Europe*, poëme lyrique; Paris, 1822, in-8°; — *Le pour et le contre sur la résurrection des provinces*; Nancy, in-8°; — *Nancy, Histoire et Tableau*; Nancy, 1837, in-8°; — *Mémoire sur la question de l'unité des langues*, dans le volume *Foi et lumières*; Paris, Nancy, 1843, in-8°; — *Le duc Antoine et les Rustauds*; Nancy, Paris, 1849, in-8°; — *L'Orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible*; Paris et Nancy, 1854, in-8°; — *Maximes traduites des Courals de Tirou Vallouvar, ou la morale des Parias*; Nancy, 1854, in-8°; — *Sur la vraie prononciation du G arabe*; Paris, 1857, in-8°.

A. Fée.

Documents particuliers.

* **GUERRINI** (*Giacomo*), peintre de l'école de Crémone, né dans cette ville, en 1718, mort en 1793. Il était encore jeune quand il peignit, dans sa patrie, une décollation de saint Jean-Baptiste pour l'oratoire de Saint-Jérôme. Il fit ensuite pour l'église Saint-Augustin deux tableaux représentant la *Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne* et la *Présentation de la Vierge au temple*. L'église des SS. Quirico et Giuletta de la même ville, et celle de S.-Francesco al Corso de Milan possèdent aussi des ouvrages de ce peintre, qui tient un rang honorable parmi ses contemporains. E. B—n.

Ticozzi, *Dizionario*. — Grasselli, *Guida di Cremona*. — Pirovano, *Guida di Milano*.

GUERRINO (*Tomaseo*), mathématicien italien du dix-septième siècle, était né à Milan. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort; on sait seulement qu'il fut hallebardier de sa ville natale, qu'il était sans fortune, et que de 1663 à 1668 il fit paraître à Milan divers ouvrages estimés, parmi lesquels on remarque : *Euclide in campagna*, traité d'arpentage; — *Tavole Gnomoniche*; — *Trattato di Geometria*; — *Trattato di Stereometria*; — *Trattato di Geodesia*. J. V.

Biogr. Universale, édit. Venise.

GUERROIS (*Marie-Nicolas* des), théologien français, né à Arcis-sur-Aube, vers 1580, mort à Paris, le 22 décembre 1676. Il fit ses études à Paris et sa théologie à la Sorbonne, sous André Duval. Il alla ensuite à Troyes, où il fut ordonné prêtre, et obtint un canonicat à Saint-Urbain. En 1617 il passa de cette église à celle Saint-Jean, où il a rempli jusqu'en 1660 la place de pénitencier. Il se distinguait comme prédicateur. Outre une grande connaissance de l'histoire sacrée et profane, qu'il avait puisée dans l'étude des originaux, il savait parfaitement la langue grecque : ce fut lui qui donna l'explication des inscriptions grecques du parement d'autel que l'évêque Garnier avait envoyé de Constantinople à son église de Troyes. On a de l'abbé des Guerrois : *La Sainteté chrétienne*, contenant la vie, mort et miracles de plusieurs saints de France, dont les reliques sont dans le diocèse de Troyes; 1637, in-4°; — la *Vie de saint Gaond* ou *Gon*, qui a été insérée par le P. Martenne dans son *Thesaurus Anecdotorum*; et celle *de saint Alderald*, qui fut imprimée séparément, avec une *Dissertation critique* de Breyer; Troyes, 1724; — *Sancti Lupus et Memorius cum Attila rege, Disquisitio*; Troyes, 1643, in-18; — *Ephemeris Sanctorum insignis ecclesiæ Trecensis, jussu et auctoritate illustrissimi et reverendissimi in Christo patris DD. Renati de Breslay, episcopi Trecensis; suis mendis repurgata, et historiis aucta et illustrata*, etc.; Troyes, 1648, in-12. A. L.

Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique*.

GUERSENS (*Julien*, dit *Caye-Jules* (1) de), auteur dramatique français, né à Gisors, en 1543 ou 1548, mort à Rennes, le 5 mai 1583. Issu d'une bonne famille, il fut envoyé à Paris pour faire ses études. Sa mémoire exceptionnelle lui permit d'apprendre en peu de temps non-seulement les langues anciennes, mais la plupart des langues modernes de l'Europe. Cette facilité polyglotte lui valut un grand renom et la protection du duc de Joyeuse, ainsi que celle d'Arthur de Cossé, évêque de Coutances, qui le firent pensionner par le roi. Il devint amoureux de Catherine Fadonnet-Desroches (*voyez* Desroches), et pour lui plaire il fit des vers et même des œuvres dramatiques, qu'il publia sous le nom de celle qu'il aimait. Mais cette belle et rigide Catherine n'ayant jamais voulu se marier, pour rester auprès de sa mère, à ce que dit Pasquier, « l'historique de cette passion n'a pas eu de retentissement », du moins n'aboutit-elle point au mariage. Guersens se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne, et vint s'établir à Rennes, où il obtint la charge de sénéchal. On a de lui : *Penthée*, tragédie; Poitiers, 1571. L'auteur, dans l'Épître dédicatoire adressée à l'évêque de Coutances, déclare qu'il n'a pas d'autre mérite que d'avoir « emprunté son sujet au Grec Xénophon »; puis il ajoute : « Je proteste devant Dieu que cet œuvre n'est jamais sorti de la boutique de mon esprit, mais d'un Jupiter, du cer-

(1) « Son vrai prénom, dit un de ses contemporains, était *Julien*; mais par une affectation ridicule et pédantesque, assez ordinaire cependant à un grand nombre de sçavants, il voulut le changer en un approchant du latin. »

[illegible]

la [illegible] la [illegible] de [illegible] Rhône-Antoine [illegible] tion des [illegible] et à la [illegible] camp le 21 juin 1840 [illegible] le commandement du [illegible] Cher, qu'il conserva jusqu'à la [illegible] vrier 1848. Le 12 juin de la même [illegible] nommé général de division [illegible] la 2e division du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Au retour de la campagne de Rome (1850), il prit le commandement de la [illegible] division militaire (Besançon). Le président de la république lui confia, en 1851, le commandement supérieur des 12e et [illegible] divisions militaires (Nantes et Rennes). Le général [illegible] Villier a été compris dans le [illegible] décembre 1852, qui créa [illegible] Placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général, par décision du [illegible] 1858, il a été maintenu dans son commandement de la 15e division militaire. Le général [illegible] Villier est grand-officier de la Légion d'honneur et grand-officier de l'ordre de [illegible]

État de services, [illegible]

GUERBOU (1) ([illegible]), [illegible] poète français du seizième siècle, [illegible] [illegible], peut-être à Châteauneuf [illegible] grande partie de son existence. [illegible] son temps, il voulut voir l'Italie, et [illegible] Rome. Il ne fut pas satisfait de cette capitale du monde catholique, et déplora l'état [illegible] dans lequel elle était tombée :

> Rome, qui fut sans Rome et sans [illegible]
> En lieu d'avoir mes yeux [illegible]
> Qui tant ont désiré de vous voir [illegible]
> Ne voyant plus de vous qu'un [illegible]
> Qui fustes autres fois [illegible]
> En lieu de rafraîchir mon corps [illegible]
> Que, pour votre loy, j'ay [illegible]
> [illegible]

Les désordres religieux qui [illegible] la France troublaient aussi l'Italie [illegible] partout les [illegible] [illegible] de paix et de [illegible] y trouvent [illegible]

On a de lui : *Les [illegible]*, contenant 49 odes, 1570, et diverses autres poésies ; — *La [illegible]*, contenant *La [illegible] de [illegible]*, contenant 19 sonnets, 1578 ; — *L'Hermitage*, compris en 10 sonnets ; — *[illegible] notale pour ce temps de Vetturie, dame romaine, à son fils Coriolan, tenant Rome assiégée*, suivie de plusieurs sonnets, composés par l'auteur à Rome, in-4°.

E. D[illegible].

[illegible], *Les Hommes illustres de [illegible]*, t. [illegible], p. 410. — Du Verdier, *Bibliothèque française*. — L'abbé Goujet, *Bibliothèque française*, t. XIII, p. [illegible]. — Rigoley de Juvigny, *Les Bibliothèques françaises*, t. I, p. [illegible]. — Dom Liron, *Bibliothèque chartraine*, p. [illegible]

(1) Quelques auteurs le [illegible]

Les deux généraux enlevèrent Mantes et Meulan les 7 et 8 avril 1364. Les farouches bandes bretonnes commirent beaucoup de dévastations, et Charles V, pour éloigner ces redoutables auxiliaires, les envoya combattre un lieutenant du roi de Navarre, le captal de Buch, qui venait de débarquer à Cherbourg avec le dessein de pénétrer dans l'Ile de France. Du Guesclin, à la tête de quinze cents hommes environ, rencontra sur les bords de l'Eure, à Cocherel (16 mai 1364), le captal, qui avait des forces à peu près égales. Le combat dura depuis une heure après midi jusqu'au soir, et se termina par la défaite complète des Gascons et des Anglais, qui laissèrent leur chef entre les mains des vainqueurs. La nouvelle de cette victoire arriva à Reims le 18 mai, la veille du sacre de Charles V. Ce prince ne fut pas ingrat envers le vaillant Breton; il le nomma maréchal de Normandie, et l'investit du comté de Longueville, confisqué sur la maison de Navarre. En échange de ce domaine, du Guesclin céda au roi les prisonniers de Cocherel. La guerre un moment interrompue venait de se rallumer en Bretagne; Charles V envoya au secours de Charles de Blois du Guesclin avec mille lances, tandis que de son côté le prince de Galles expédiait à Jean de Montfort deux cents lances et autant d'archers, sous les ordres de Jean Chandos. Les deux partis ainsi renforcés en vinrent aux mains le 28 septembre, auprès d'Auray. Les savantes manœuvres de Chandos l'emportèrent sur les habiles dispositions de du Guesclin, et Jean de Montfort remporta une victoire qui coûta la vie à Charles de Blois, la liberté ou la vie à la plupart des chefs de ce parti. Du Guesclin fut du nombre des prisonniers. La bataille d'Auray termina la guerre; le roi de France abandonna un parti désespéré, et reconnut Jean de Montfort duc de Bretagne par le traité de Guérande (11 avril 1365). Il restait à débarrasser le royaume de ces *compagnies* qui laissées sans emploi par la paix formaient des armées de brigands. « Quand le roi, dit le continuateur de Guillaume de Nangis, donna à Bertrand du Guesclin le comté de Longueville, celui-ci lui promit, en retour, de délivrer le royaume des compagnies; mais, loin de là, il souffrit que ses Bretons enlevassent dans les villages et sur les grands chemins argent, habits, chevaux, bétail; bref, tout ce qu'ils rencontraient. » Charles V songea d'abord à envoyer ces bandes dévastatrices à la conquête de la Terre Sainte, mais il reconnut bientôt que ce projet était impraticable. Heureusement Henri de Transtamare, compétiteur du royaume de Castille, offrit de les prendre à son service, et demanda que du Guesclin les commandât. Le capitaine breton était encore prisonnier des Anglais, qui l'avaient conduit à Niort, et Chandos ne voulait pas le rendre à moins de 100,000 fr. Le roi, le pape et don Henri se cotisèrent pour réunir la somme, dont la plus grande partie fut payée par Charles V, à la condition que le comté de Longueville lui serait rétrocédé, et que du Guesclin emmènerait les compagnies hors de France. En même temps on avait ouvert des négociations avec les principaux chefs des routiers, et Châlons-sur-Saône fut indiqué comme le lieu de rendez-vous général des compagnies, qui y affluèrent, au nombre de trente mille. Du Guesclin s'y rendit, les harangua, leur promit 200,000 florins, l'absolution du pape, et un nouveau pays à piller. Le discours que Cuvelier prête à du Guesclin est caractéristique; en voici la conclusion :

> Faisons à Dieu honneur, et le deable laissons.
> A la vie visons comment usé l'avons :
> Efforcées les dames et arses les maisons,
> Hommes, enfans occiz, et tous mis à rençons;
> Comment mengié avons vaches, buefs et moutons;
> Comment pillié avons oies, poucins, chappons,
> Et beu les bons vins, fait les occisions,
> Eglises violées et les religions.
> Nous avons fait trop pis que ne font les larrons;
> Pour Dieu, avisons-nous, sur les paiens alons;
> Je nous ferai tous riches, se mon conseil créons,
> Et arons paradis ausi quant nous morrons.

D'aussi puissants motifs entraînèrent les routiers sur les pas de du Guesclin, qui, après la remise au roi des places occupées par les compagnies, marcha vers Avignon. Il réclama du pape l'absolution et 200,000 florins d'or. Il exigea de plus que cet argent ne fût pas levé sur le peuple, mais sur le clergé. Il fallut bien souscrire à ses conditions, et les routiers continuèrent leur marche. Ils franchirent les Pyrénées au cœur de l'hiver, et se trouvèrent réunis à Barcelonne dans les premiers mois de 1366. Don Pèdre, abandonné de presque tous ses sujets, ne put tenir contre cette invasion formidable; il perdit rapidement toutes les provinces de son royaume, s'échappa de Séville, traversa le Portugal, et alla demander asile et protection au prince de Galles en Aquitaine. Don Henri, maître du royaume de son frère, récompensa richement ceux qui l'avaient aidé à le conquérir, mais ne se soucia pas de les garder auprès de lui. Il retint seulement quinze cents hommes d'armes, sous les ordres de Bertrand du Guesclin, qu'il nomma connétable de Castille, et comte de Transtamare. Les compagnies licenciées repassèrent les Pyrénées, et entrèrent en grande partie au service du prince de Galles, qui préparait une expédition pour rétablir don Pèdre. L'armée du prince de Galles descendit en Espagne au mois de février 1367, et passa plus d'un mois à escarmoucher contre les forces de don Henri et de du Guesclin. Une bataille, que la prudence du connétable de Castille aurait voulu éviter, s'engagea le 13 avril 1367, près de Najara et de Navarrette. La cavalerie de don Henri prit la fuite, et laissa tomber tout le faix de la bataille sur quatre mille lances françaises, aragonaises et bretonnes, commandées par du Guesclin et d'Audeneham.

Cette troupe vaillante ne put tenir contre le nombre, et ses deux chefs furent faits prisonniers; mais don Henri parvint à s'échapper, et

1378, par le parlement de Paris, la confiscation de la Bretagne et sa réunion à la France. Cette mesure injuste et impolitique excita l'indignation générale des Bretons, et une ligue formidable s'organisa pour repousser l'invasion française. Charles V manda à Paris Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson, leur accorda la confirmation de toutes les franchises et privilèges du pays de Bretagne, et leur fit jurer de seconder l'exécution de ses plans. Les deux chefs bretons prêtèrent ce serment avec une profonde répugnance, et Clisson ne s'inquiéta guère de le tenir. Du Guesclin, plus fidèle, essaya vainement de soumettre le comté de Rennes, et demanda qu'on renonçât à une entreprise qui allait livrer la Bretagne à l'Angleterre. Charles V persista dans son projet, et manifesta des soupçons contre du Guesclin. Celui-ci, irrité, renvoya au roi l'épée de connétable, et lui annonça qu'il allait se retirer à la cour de Castille. Charles V, comprenant sa faute, lui dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon pour le conjurer de reprendre son office. L'on croit que du Guesclin céda ; mais, ne voulant pas continuer une guerre que réprouvait son bon sens et son patriotisme, il se rendit dans le midi, qu'infestaient des compagnies anglaises et gasconnes. Au commencement de juillet 1380, il mit le siége devant Château-Neuf de Randon, forteresse située dans les montagnes du Gévaudan, entre Mende et Le Puy. Il tomba malade presque aussitôt, et mourut au moment même où la place capitulait. Tel est du moins le récit de Cuvelier. Suivant la *Chronique* de du Guesclin, les assiégés ne se rendirent que le lendemain de la mort du connétable, et vinrent déposer les clefs de la place sur les genoux du héros.

Le corps du connétable fut déposé dans l'église des jacobins du Puy, et embaumé pour être transporté à Dinan, où il avait choisi lui-même sa sépulture. Charles V fit arrêter le convoi au Mans, et ordonna de le conduire à Saint-Denis, dans la sépulture des rois. « Le roi, dit Froissart, fit faire à messire Bertrand, son connétable, des obsèques aussi honorables que s'il eût été son propre fils, et le fit ensépulturer en l'église Saint-Denis, assez près de sa propre tombe, qu'il avait fait faire de son vivant. » Neuf ans plus tard, le 7 mai 1389, Charles VI fit célébrer avec une pompe extraordinaire un service pour le connétable, et l'évêque d'Auxerre prononça l'oraison funèbre. Ces honneurs étaient dus au gentilhomme breton, qui fut le plus loyal et le meilleur lieutenant de Charles V, au grand capitaine qui, au milieu d'une multitude d'expéditions, travailla toujours à l'affranchissement de la France, et qui mérite d'être compté parmi les fondateurs de l'unité française. En dehors de sa haute importance politique, du Guesclin est extrêmement remarquable par l'originalité de sa physionomie. Ce rude Breton, laid, presque difforme, ne garda des anciens chevaliers que le courage et le respect de sa parole; il n'eut pas ce profond dédain du peuple qui caractérise les héros du moyen âge. Il avait l'instinct de la tactique moderne, et, malgré sa violence de soldat, il fut digne d'être le bras et l'épée de ce Charles le Sage, qui, au quatorzième siècle, sauva par sa prudence la nationalité française de la plus rude épreuve qu'elle eût jamais eu à subir.

Du Guesclin, marié en premières noces à Tiphaine Raguenel, épousa en deuxièmes noces (1373) Jeanne de Laval; il ne laissa pas d'enfant légitime. Son fils naturel, Michel du Guesclin, et son frère, Olivier du Guesclin, héritèrent de ses biens. L. J.

Cuvelier, *La vie du vaillant Bertrand du Guesclin*, chronique en vers, publiée par M. Charrière dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*; Paris, 1839, in-4°. — Froissart, *Chroniques*. — *Chroniques de Saint-Denis*. — *Le Triomphe des neuf Preux, ou histoire de Bertrand du Guesclin, duc de Molines*; Abbeville, 1487, in-fol. — *Le livre des faits d'armes de Bertrand du Guesclin*. — *Histoire des prouesses de Bertrand du Guesclin*; Lyon, 1529, in-4°. — *Histoire de messire Bertrand du Guesclin, connétable de France, duc de Molines, comte de Longueville et de Burgos, escrite en prose, l'an 1387, et mise en lumière par Claude Menard*; Paris, 1618, in-4°. — Paul Hay du Chastelet, *Histoire de Bertrand du Guesclin*; Paris, 1663, in-fol. — Jacques Lefebvre, *Mémoires du quatorzième siècle, depuis peu découverts, contenant la vie du fameux Bertrand du Guesclin*. — Guyard de Berville, *Histoire de Bertrand du Guesclin*; Paris, 1767, 2 vol. in-12. — Auvigny, *Vies des Hommes illustres de la France*, t. VIII. — Mazas, *Capitaines du Moyen Age*, t. III. — Dom Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, vol. III, p. 1467. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II. — Fréminville, *Histoire de Bertrand du Guesclin*. — Carné, *Les fondateurs de l'unité française*, t. I.

GUESLE, *Voy.* La Guesle.

GUESNAY (*Jean-Baptiste*), hagiographe français, né à Aix, en 1585, mort à Avignon, le 4 novembre 1658. Il était fils de Jean Guesnay, conseiller du roi, et trésorier général des finances dans le bureau de Provence. Il fit ses études chez les jésuites d'Avignon, et entra dans leur ordre en 1601. Il y professa successivement les belles-lettres, la théologie et la philosophie. Plus tard il fut élevé à la charge de recteur, vint à Marseille, et s'adonna avec succès à la prédication. Il consacrait ses loisirs à l'étude de l'histoire de la Provence. « Mais, dit Lenglet-Dufresnoy, il figure médiocrement par les ouvrages qu'il a publiés ». On a de lui : *Magdalena Massiliensis advena, sive de ejus in Provinciam appulsu; dissertatio theologico-historica in Joannem Launoyum*; Lyon, 1643, in-4°. Le docteur Launoy avait nié la venue de sainte Madeleine en Provence. Le P. Guesnay entreprit de justifier la légende; Launoy répondit au jésuite, qui répliqua à son tour, et pour combattre son contradicteur il opposa autorité à autorité, invective à invective. La dispute finit comme la plupart des disputes d'érudits : chacun resta dans son opinion; — *Auctuarium historicum de Magdalena Massiliensi advena*, etc. (sous le pseudonyme de *Pierre Henri*); Lyon, 1643, in-4°, et 1657, in-fol.; —

plus digne

l'abbaye de

de Saint-Quentin

de Paris,

traduction

autre édition

de cette

ses travaux scientifiques. Plus tard le duc d'Orléans lui légua un cabinet d'histoire naturelle fort riche pour l'époque. Guettard renonça au legs en faveur du fils du duc d'Orléans, qui le nomma garde de son cabinet, avec une pension modique et un logement au Palais-Royal. C'est dans cette position qu'il passa le reste de sa vie. Les nombreux mémoires de Guettard, consignés dans les recueils scientifiques du temps, constituent sa véritable biographie : ils assignent une place éminente, dans l'histoire scientifique du dix-huitième siècle, à ce savant, trop oublié de nos jours. Guettard appartenait encore à cette première époque de l'histoire des sciences naturelles où le nombre des faits connus n'était pas encore un obstacle à l'universalité des connaissances : il a laissé des mémoires sur toutes les parties de l'histoire naturelle théorique et appliquée : zoologie, botanique, physiologie végétale, paléontologie et géologie, météorologie, médecine.

Plusieurs de ces mémoires sont consacrés à la description des objets de la collection du duc d'Orléans, et ne méritent guère de fixer aujourd'hui l'attention des savants que comme recueils de faits curieux et exceptionnels. Mais à côté de ces mémoires se trouvent des travaux fort importants sur diverses branches d'histoire naturelle, travaux qu'il est bon de rappeler à une génération trop oublieuse du passé.

La botanique avait été l'une des premières études de Guettard. Un de ses premiers ouvrages fut la publication d'un travail de son grand-père, Descurais, sur les plantes des environs d'Étampes, travail qui mérite encore d'être consulté comme flore locale. Il fit de très-longues recherches sur l'organisation des glandes chez les végétaux et sur l'application des caractères que l'on tire de ces glandes à la classification naturelle. Ses mémoires sur la transpiration des végétaux contiennent de très-remarquables expériences, qui l'ont conduit à un résultat longtemps contesté, et que les beaux travaux de M. Duchartre ont récemment établi d'une manière définitive; c'est que l'eau qui pénètre dans les organes des plantes n'y pénètre que par les racines, et que les feuilles ne concourent point à son absorption. On lui doit également des indications curieuses sur les plantes dont les fibres pourraient servir à la fabrication du papier. Partant du principe émis par Jussieu sur la similitude des propriétés des plantes d'une même famille naturelle, il a signalé l'existence d'une matière colorante analogue à celle de la garance dans une rubiacée indigène du genre *galium*. Ce travail a été complétement oublié; les expériences qui y sont mentionnées sont fort intéressantes. Duhamel venait de montrer le parti que l'on pouvait tirer de la coloration des os par la garance, dans l'étude du développement des os. Guettard montra que la racine du galium produit les mêmes phénomènes de coloration : il mentionne également un fait curieux, et qui n'a pas été, que je sache, indiqué par les physiologistes plus récents qui ont répété les expériences de Duhamel. Ayant fait manger de la garance à une lapine pleine, cet animal eut quelque temps après un lait coloré; et les os des petits furent eux-mêmes colorés, tandis que ceux de la mère ne l'étaient pas.

En zoologie, Guettard s'appliqua surtout à la détermination des corps organisés fossiles, question qui occupait alors beaucoup les savants et même le public. La véritable nature de ces corps avait été déjà établie dans l'antiquité par Xénophane, et depuis la renaissance par un grand nombre de savants, et particulièrement par Bernard Palissy. Mais le public et même certains savants ne pouvaient admettre que les fossiles dussent leur origine à des corps organisés, et on continuait à y voir des jeux de la nature. Ces idées avaient pour défenseur Voltaire lui-même. Les nombreux travaux de Guettard contribuèrent efficacement à rectifier sur ce point les idées du public. Dans son mémoire sur les ardoisières d'Angers, il signale le premier l'existence des *trilobites*, dont il a reconnu les affinités avec les crustacés, car il les compare aux poux de mer, ou *cyames*. C'est principalement à Guettard que l'on doit la connaissance de la vraie nature des polypiers et des éponges fossiles, qui jouent un si grand rôle dans les formations géologiques : il faisait aux polypiers fossiles l'application des belles découvertes que Marsigli, Peyssonnel et Bernard de Jussieu venaient de faire sur les polypes vivants. Il faut citer également la découverte faite par Guettard près d'Étampes d'un bois fossile de renne, découverte qui excita vivement l'étonnement du public, et la première indication des ossements fossiles du gypse de Montmartre, dont la détermination devait plus tard porter si haut le nom de Georges Cuvier.

Mais les travaux les plus remarquables de Guettard concernent la géologie ou plutôt la géographie minéralogique. Guettard passa une grande partie de sa vie à voyager en France, pour y étudier la répartition géographique des substances minérales. Il poursuivit ces explorations jusqu'en Allemagne et en Pologne. Tout était alors à faire dans ce genre de travail; car, à l'exception de quelques anciennes indications très-incomplètes de Palissy, dans son *Traité sur la Marne*, et plus tard de l'abbé Coulon, dans son ouvrage sur la *Description des Rivières de France*, la constitution minéralogique de notre patrie était alors aussi inconnue que celle de l'intérieur de l'Afrique l'est de nos jours. Guettard ne pouvait faire un pas en France sans rencontrer des faits nouveaux; aussi ses découvertes en ce genre sont-elles innombrables. Il nous suffira d'indiquer ici les faits les plus saillants. L'un de ces premiers fut de montrer que la France minéralogique se partage en plusieurs régions, qui sont nettement caractérisées

par la nature du sol et par celle des mines que l'on y rencontre. C'est dans ce travail que fut signalée pour la première fois l'analogie remarquable, et qui devait paraître alors bien singulière, entre la disposition des substances minérales en France et en Angleterre, disposition qui paraît indiquer d'une manière bien évidente que ces deux pays ont été jadis réunis l'un à l'autre, puisque nous observons une correspondance parfaitement établie entre les terrains qui bordent les deux côtés de la Manche. On doit aussi à Guettard la découverte des volcans éteints de l'Auvergne, également fort inattendue. C'est à Moulins que Guettard, qui voyageait alors avec Malesherbes, eut la première idée de l'existence de ces volcans. En examinant des pierres de construction, il y reconnut une texture analogue à celle des laves du Vésuve qu'il avait observées dans la collection du duc d'Orléans. Il s'enquit de l'origine de ces pierres, et ayant appris qu'elles venaient de Volvic, ce dernier mot Volvic, *Vulcani vicus*, le confirma dans son hypothèse sur leur origine volcanique. Aussitôt les deux voyageurs se rendirent en Auvergne; et ils ne furent pas médiocrement étonnés de trouver dans la plupart des montagnes de ce pays des traces bien manifestes d'anciens volcans. Cette découverte, bientôt confirmée par celle de Desmarets, qui reconnut que les basaltes, si abondants dans certaines parties de l'Auvergne, ont dans plusieurs points leur origine au centre des volcans et se comportent comme des laves, eut un retentissement d'autant plus grand que des phénomènes volcaniques produits sur divers points du globe (le fameux tremblement de terre de Lisbonne qui se fit sentir dans presque toute l'Europe occidentale et les éruptions du Vésuve) venaient tout récemment d'exciter au plus haut point l'attention et l'effroi du public; et que les convulsions de l'écorce consolidée du globe pouvaient faire redouter en Auvergne l'apparition de nouveaux phénomènes volcaniques. Mais elle eut surtout une grande importance dans l'histoire de la géologie, car elle devint le point de départ de la théorie du *Vulcanisme*, qui cherche dans les phénomènes volcaniques l'explication des faits géologiques, théorie incomplète, sans doute, mais qui, restreinte à ses justes limites, est restée et restera une féconde théorie. On ne doit pas oublier non plus les travaux de Guettard sur les rivières de France, sur la nature des substances minérales qu'elles tiennent en suspension par suite de la nature des terrains dont elles proviennent, ou sur lesquels elles coulent, et sur la nature des dépôts d'alluvion auxquels elles donnent naissance. Il est aussi le premier qui ait cherché à montrer que les eaux thermales sont réparties à la surface du sol suivant certaines lois. Toujours préoccupé des applications utiles de la science, en même temps que des questions théoriques les plus élevées, Guettard ne manquait aucune occasion de signaler sur le sol français les matériaux dont on pourrait tirer parti pour les arts. C'est ainsi qu'il montra que la France contient des granits aussi beaux que ceux de l'Égypte et pouvant leur faire concurrence. On lui doit la découverte en France des matières qui servent à la fabrication de la porcelaine. On sait avec quelle ardeur, en Allemagne et en France, les savants s'occupaient alors de trouver le secret de la fabrication de cette précieuse poterie. On était déjà arrivé en France, depuis un certain nombre d'années, à faire cette espèce de verre que l'on connaît sous le nom de *porcelaine tendre*. Mais la fabrication de la porcelaine dure, à l'imitation de celle de la Chine, était restée un secret. Le duc d'Orléans ayant fait venir de Chine les substances que l'on emploie à la fabrication de la porcelaine dure, Guettard reconnut que cette substance, le kaolin, ressemblait beaucoup à une terre qui existe près d'Alençon; et il parvint, avec l'aide et le concours du duc d'Orléans, à fabriquer de la porcelaine avec le kaolin d'Alençon. Telle est l'origine de l'industrie de la poterie d'Alençon, qui ne donne, il est vrai, qu'une porcelaine de qualité inférieure. Guettard indiqua également dans son travail le gisement de kaolin des environs de Limoges. On sait que ce gisement est devenu le point de départ d'industries qui sont aujourd'hui très-importantes. Toutefois, il ne paraît pas que cette indication de Guettard ait été suivie. Ce n'est que quelques années plus tard, que Macquer, alors directeur de la manufacture de Sèvres, constata l'existence de ce gisement d'après l'indication d'un chimiste de Bordeaux, nommé Villaris. Ce dernier le tenait, d'après M. Brongniart (*Traité des Arts céramiques*), d'un chirurgien de Limoges nommé Darnet.

Ces études avaient conduit Guettard à concevoir un projet qui n'a été complétement réalisé que de nos jours, celui de faire une carte minéralogique de la France. Ce projet, Guettard l'avait conçu depuis longtemps; mais l'absence de bonnes cartes géographiques en arrêtait l'exécution. « Qu'on me dresse de bonnes cartes, disait-il, et je me charge de faire connaître dessus la nature des terrains qu'elles comprendront. » La publication de la carte de Cassini permit à Guettard d'entreprendre son travail, qu'il avait fait agréer au ministre Bertin, en lui faisant comprendre les services qu'il rendrait à l'administration et aux arts utiles. Il commença, avec l'aide de Lavoisier, qui débutait alors dans la carrière des sciences. Mais l'entreprise était au-dessus de ses forces. Il s'arrêta après la publication des seize premières cartes, qui avaient exigé de lui des voyages de plus de seize cents lieues. Le travail fut continué pendant quelque temps par Monnet, que Guettard s'était adjoint, et qui publia dix-sept nouvelles cartes; mais Monnet, lui aussi, fut contraint d'y renoncer, et l'ouvrage resta inachevé. Il faut ajouter que la géologie était encore trop peu avancée pour permettre la réa-

lisation complète d'un si grand projet. On ne connaissait pas alors les lois de la superposition des terrains, et par suite on ne pouvait reconnaître d'une manière exacte les terrains appartenant à une même formation. Les beaux travaux de MM. Dufresnoy et Élie de Beaumont sur la carte géologique de France ont laissé bien loin derrière eux les essais de Guettard. Mais Guettard n'en a pas moins l'honneur d'avoir conçu le premier un semblable travail, d'avoir prévu tous les avantages qu'il pourrait présenter, et d'en avoir tenté la réalisation.

La vie de Guettard est toute dans ses travaux scientifiques. Il ne se maria point. Condorcet, qui en a prononcé l'éloge devant l'Académie des Sciences, nous apprend qu'il faisait beaucoup de bien; et que, peu fait au commerce des hommes, il mettait dans ses relations une franchise qui allait jusqu'à la rudesse.

Les principaux ouvrages de Guettard sont : *Mémoires sur les corps glanduleux des plantes et sur l'usage que l'on peut faire de ces parties dans l'établissement des genres* (dix mémoires); publiés de 1749 à 1752 dans les *Mémoires de l'Acad. des Sciences*; — *Mémoire sur la transpiration insensible des plantes*; ibid., 1752-1753; — *Mémoires sur quelques montagnes de France qui ont été des volcans*; ibid., 1752; — *Mémoire et Carte minéralogique sur la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre*; ibid., 1751; — *Mémoire sur les granits de France comparés à ceux d'Égypte*; ibid., 1755; — *Mémoire sur les avantages que l'on peut retirer pour les ponts et chaussées d'une carte minéralogique de la France*; dans le *Journal Économique*, t. II et III, 1752; — *Expériences par lesquelles on fait voir que les racines de plusieurs plantes de la famille de la garance rougissent aussi les os, et que cette propriété paraît être commune à toutes les plantes de cette classe*; dans les *Mém. de l'Ac. des Sc.*, 1751; — *Mémoire sur les effets de la poudre de la racine de caillelait, donnée à une lapine pleine, dont le lait fut coloré en rose assez vif, et les os des petits furent également colorés, sans que ceux de la mère eussent changé de couleur*; ibid., 1752; — *Mémoires sur diverses questions d'histoire naturelle de Science et d'Art*; 6 vol. in-4°; — *Atlas et Description minéralogique de la France entrepris par ordre du roi par MM. Guettard et Monnet, publié par ce dernier d'après ses nouveaux voyages*, 1re partie, comprenant le *Beauvaisis*, la *Picardie*, le *Boulonnais*, la *Flandre française*, la *Lorraine allemande*, la *Lorraine française*, le *Pays Messin* et la *Champagne*; 1 vol. in-fol.; Paris, 1778-1780; — *Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné*; un vol. in-4°; Paris, 1779.

DARESTE.

Condorcet, *Éloge de Guettard*.

GUETTE. *Voy.* LAGUETTE.

GUETTE (*Samuel* DE LA). *Voy.* CITRI DE LAGUETTE.

GUEUDEVILLE (*Nicolas*), littérateur français, né à Rouen, vers 1650, mort à La Haye, vers 1720. Son père était médecin. Il fit ses études dans sa ville natale, et y prit l'habit des Bénédictins. Il se distingua comme prédicateur; mais la hardiesse de ses opinions, en contradiction avec les principaux dogmes acceptés par l'Église, lui attira plusieurs fois des admonitions, puis des punitions de ses supérieurs. Dégoûté des entraves apportées à l'expansion de ses idées et n'écoutant que la fougue de son caractère, il s'évada de son couvent, se réfugia en Hollande, et abjura publiquement en faveur du protestantisme. Vers 1690, il se maria à Rotterdam, et y ouvrit des cours où il enseignait la philosophie, la littérature et les langues anciennes. Le succès ne répondit pas à son attente; il dut chercher dans sa plume un autre moyen d'existence. En 1699, il fonda à La Haye une feuille politique, *L'Esprit des Cours de l'Europe*. Le gouvernement français était surtout l'objet de ses attaques : le comte d'Avaux, ambassadeur de France auprès des états généraux, obtint l'interdiction du journal de Gueudeville. Celui-ci éluda cette suppression en modifiant le titre de sa publication, qu'il nomma *Nouvelles des Cours de l'Europe*; l'esprit en resta le même, et la persécution que son rédacteur venait de subir lui attira une grande vogue. Néanmoins, soit dissipation ou toute autre cause, Gueudeville ne s'enrichit point, et mourut septuagénaire, dans un état voisin de la misère. On a de lui, outre les *Nouvelles*, dont la collection, rare et curieuse aujourd'hui, forme de 1699 à 1710 18 vol. in-12, les ouvrages suivants : *Critique générale des Aventures de Télémaque*; Cologne, 1700, 2 vol. petit in-12. Cette critique eut beaucoup de succès; elle est divisée en cinq parties : la première a eu quatre éditions, et la seconde trois. La cinquième partie, publiée en 1702, a pour titre : *Le Critique ressuscité, ou la fin de la* Critique des Aventures de Télémaque, *où l'on voit le véritable portrait des bons et des mauvais rois*; — *Dialogue de M. le baron de La Hontan et d'un sauvage de l'Amérique*; Amsterdam, 1704, in-8°; réimprimé à la suite du *Voyage de La Hontan*; Amsterdam, 1724, 2 vol. in-12, dont Gueudeville fut l'éditeur. « Ce *Dialogue* est, dit Quérard, une critique très-amère dirigée contre l'Église romaine et ses usages »; — *Le grand Théâtre historique, ou nouvelle histoire universelle, tant sacrée que profane*, avec médaillons; trad. libre de l'allemand de Imhof; Leyde, 1703 et années suivantes, 5 vol. in-fol.; — *Atlas historique, ou nouvelle introduction à l'histoire*, avec un *Supplément*, par Limiers; Amsterdam, 1713-1721, 7 vol. in-fol. : Lenglet-Dufresnoy fait l'éloge de la partie géographique, qui est de Châtelain; — *Éloge de la Folie*, trad.

du latin d'Erasme; Leyde, 1713, in-12, et Amsterdam, 1728, petit in-8°, orné de quatre-vingts figures, d'après Holbein. Cette traduction est médiocre et remplie de froids quolibets; ce n'est qu'à cause des gravures dont elle est illustrée qu'on recherche cette édition. Elle a été corrigée par Meunier de Querlon, Paris, 1751, in-8°, et par Falconet, Paris, 1757, in-12; — *Utopie*, trad. de l'anglais de Thomas Morus; Leyde, 1715, et Amsterdam, 1736, in-12, avec figures; — *Le Censeur, ou le Caractère des mœurs de La Haye;* La Haye et Amsterdam, 1715, in-12; — *Parallèle de Paul III et de Clément XI*, suivi de *Pensées libres*, et imprimé à la suite des *Maximes politiques de Paul III;* La Haye, 1716, in-12; — *Les Comédies de Plaute*, nouvellement traduites en style libre, naturel et naïf, augmentées de *Notes* et de *Réflexions* de critique, d'histoire, de morale et de politique, avec fig.; Leyde, 1719 et 1726, 10 vol. in-12. Pour apprécier cette traduction et l'esprit du traducteur, il ne faut que le laisser parler : « Ma traduction, dit-il, est fort libre; je ne me suis gêné que pour le sens de mon auteur : encore est-il vrai qu'il y a tels endroits obscurs, où je ne sais pas trop moi-même ce que je dis. Du reste, je n'ai rien omis pour habiller ce vieux comique à la mode; j'étends, sans façon, ses pensées, liberté qu'on condamnera comme une licence impardonnable. Mettre du sien à un célèbre auteur, c'est le corrompre, le défigurer, lui ôter tout son prix..... J'ai suivi mon penchant; et je me flatte que les lecteurs de vrai goût, petit troupeau, me sauront gré d'avoir voulu contribuer à les mieux divertir » ; — *Colloques*, traduits du latin d'Érasme; Leyde, 1720, 6 vol. in-12, avec figures. « C'est, dit Quérard, plutôt un travestissement des *Colloques* qu'une traduction »; — Traité de Corneille Agrippa, *Sur la Noblesse et l'Excellence du sexe féminin*, suivi d'un autre du même auteur, *Sur l'Incertitude et la Variété des Sciences;* Leyde, 1726, 3 vol. petit in-8°. — Gueudeville fut aussi l'éditeur de l'*Éloge de la Goutte*, par Coulet, suivi de l'*Éloge de la Fièvre quarte*, trad. du latin de Guillaume Menapius. C'est à tort qu'on lui a attribué l'*Éloge de l'Ivresse;* cet opuscule est de Albert-Henri Sallengre (1712, in-12).

L—z—e.

Bayle, *Lettres*. — Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier la géographie*. — Leschevin, *Notes sur le Chef-d'œuvre d'un inconnu*. — *Catalogue de la Bibliothèque de Mac-Carthy*. — *Catalogue de la Bibliothèque impériale*. — Barbier, *Critique des Dictionnaires*. — Quérard, *La France littéraire*.

GUEULETTE, dit *Desmay* (*Simon*), historien français, né à Noyon, mort à Paris, en 1699. Il fit profession fort jeune dans l'ordre des Bernardins, à Ourscamp, passa dans la congrégation de Cluny, et devint prieur de Courcelles. Sous le pseudonyme de D..... (*Desmay*, qui était le nom de sa mère), il a publié de nombreux ouvrages, la plupart traitant de l'histoire. Parmi ceux qui ont obtenu le plus de succès, on cite : *Méthode facile pour étudier l'histoire de France*, Paris, 1684, in-12; avec des additions, Paris, 1685-1689-1691, 3 vol. in-12; il en fit un *Abrégé*, qui eut plusieurs éditions, 1693, 1696 et 1709, in-12; — *Méthode pour apprendre facilement la fable héroïque ou l'histoire des dieux;* 1692, in-12; — *Méthode pour apprendre l'histoire de l'Église;* Paris, 1693, 3 vol. in-12. Le dernier volume, qui contient l'*Histoire de l'Église gallicane*, a été réimprimé séparément; Paris, 1699, in-12; — *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement l'histoire romaine;* 1694, in-12; — *Abrégé de l'Histoire généalogique de la Maison de France et de ses alliances, avec les noms des grands-officiers de la couronne, sous chaque roi;* Paris, 1699, in-12. Le grand ouvrage du P. Anselme a fourni les matériaux de cet *Abrégé*.

L—z—e.

Journal des Savants, janvier 1699. — Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, n° 4918; t. II, n°s 15683 et 24845; t. IV, n° 15682. — Barbier, *Examen critique des Dictionnaires historiques*.

GUEULETTE (*Thomas-Simon*), conteur français, né à Paris, le 2 juin 1683, mort à Charenton, le 22 décembre 1766. Il était fils d'un procureur au Châtelet, et se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Plus tard il devint substitut du procureur du roi. Il habita longtemps, à Choisy-le-Roi, une fort belle propriété, dans laquelle il avait fait construire un théâtre. Là, avec ses parents et ses amis, il représentait des pièces de sa composition. Plusieurs d'entre elles furent vivement applaudies au Théâtre-Italien. Il s'éteignit plus qu'octogénaire, après une paisible et honorable existence, dont la littérature occupa la meilleure part. Il excellait surtout dans la composition de contes et de nouvelles, qui eurent une grande vogue. Ses principaux ouvrages sont : *Les Soirées bretonnes*, nouveaux contes de fées; Paris, 1712, in-12; réimprimées dans le *Cabinet des Fées*, t. XXX et XXXII; — *Les mille et un Quarts d'heure*, contes tartares; Paris, 1715, 2 vol., 1723 et 1753, 3 vol. in-12, avec fig., réimprimés dans le *Cabinet des Fées*, t. XXI et XXII; — *La Vie est un songe*, tragi-comédie imitée de l'espagnol de Calderon; 1717; — *Les Comédiens par hasard;* 1718; — *Arlequin-Pluton;* 1719; — *Les Aventures merveilleuses du mandarin Fum-Hoam*, contes chinois; Paris, 1723, et Amsterdam, 1728, 2 vol. in-12; réimprimées dans le *Cabinet des Fées*, t. XIX; — *Le Trésor supposé*, comédie en trois actes; Paris, in-12; — *L'Amour précepteur*, comédie en trois actes; Paris, 1726, 1729, 1732, in-12; — *L'Horoscope accompli*, comédie; Paris, 1727, 1729 et 1732, in-12; — *Les Pieds de mouche, ou les nouvelles Noces de Rabelais* (avec Jamet aîné); 1732, 6 vol. in-8°; — *Les Sultanes de Guzarate, ou les songes des hommes éveillés*, contes mogols; Paris, 1732, 3 vol. in-12, réimprimés sous le titre des *Mille*

[illegible] sions françaises qu'a été faite la traduction anglaise de Th. North; Londres, 1619, in-fol. [illegible] Il en existe une traduction latine, [illegible], 1611, in-fol., et plusieurs [illegible]; — *Prologo solemne en que el autor toca muchas historias; Una decada de las Vidas de los X Cesares emperadores romanos, desde Trajano a Alexandro; De Menosprecio de la Corte, y alabanza de la Aldea; Aviso de privados, y doctrina de cortesanos; [illegible] del marear y de muchos [illegible] que se pasan en las galeras*; Valladolid, 1539, in-fol. Le second et le plus [illegible] des ouvrages réunis dans ce volume [illegible] proche du *Marco Aurelio*, par le [illegible] être une fiction, il n'est pas [illegible] histoire. L'auteur prétend bien imiter Plutarque et Suétone, et suivre les historiens de l'empire romain, mais il ne résiste pas à la tentation d'insérer dans son récit des lettres [illegible] et des faits de son invention. La *Decada* et le *Menosprecio* ont été traduits en français (voy. ALLEMAND); — *Epistolas familiares*; Valladolid, 1539, in-8°. Beaucoup de ces lettres sont adressées à des personnes considérables du temps, telles que le marquis de Pescaire, le duc d'Albe, Inigo de Velasco, grand-connétable de Castille, et Fadrique Enriquez, grand-amiral. Mais quelques-unes sont évidemment des pièces d'apparat, qui n'ont jamais été envoyées à leur adresse;

d'autres sont de pures fictions, comme par exemple une correspondance de Trajan avec Plutarque et le sénat romain, et une longue épître sur Laïs et d'autres courtisanes de l'antiquité. On ne doit pas chercher dans de pareilles compositions les qualités du bon style épistolaire, mais on y trouve, avec beaucoup de rhétorique, un certain éclat de pensée et de style; elles furent souvent réimprimées en Espagne, et elles ont été traduites dans les principales langues de l'Europe. La traduction française a pour titre les *Épîtres dorées* (1) *et Discours salutaires traduits d'espagnol par Guttery; ensemble La Révolte que les Espagnols firent contre leur jeune prince l'an* 1520, *avec un Traité des travaux et privilèges des galères, le tout du même auteur*; Paris, 1565, in-8°. La traduction de la *Révolte des Espagnols* est de Dupinet. Les *Lettres dorées* ont été traduites trois fois en anglais par Édouard Hellowes, 1574, par Geoffroy Fenton, 1575, et par Savage 1657. — On a encore de Guevara : *Monte Calvario;* Salamanque, 1542, traduit en anglais, 1595; — *Oratorio de religiosos y exercicio de virtuosos;* Valladolid, 1542, in-8°; traduit en français par Dany; Soissons, 1582, in-8°. Plus de deux siècles après la mort de Guevara, on publia en quatre langues, latine, italienne, française et allemande, un recueil de quatre cents maximes et traits d'histoire choisis dans ses lettres et dissertations, sous le titre de l'*Esprit de don Antonio de Guevara;* Francfort-sur-le-Mein, 1760, in-8°. L. J.

Vie de Guevara, par lui-même, dans le *Prologue* du *Monosprecio de Corte*. — *Vie de Guevara*, en tête de ses *Epistolas*; Madrid, 1673, in-4°. — Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*. — Ticknor, *History of Spanish Literature*, t. I, p. 486. — Bayle, *Diction. hist. et critique*.

GUEVARA (*Antoine* DE), théologien espagnol, qu'on a quelquefois confondu avec le précédent, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. Il fut chapelain de Philippe II, et prieur de Saint-Michel de Escalada dans le royaume de Léon. Il composa plusieurs *Commentaires* sur l'*Écriture Sainte;* un seul a été publié, sous le titre de : *In Habacuc prophetam Commentarii;* Madrid, 1585, in-4°. L. J.

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*.

GUEVARA (Don *Felipe* LADRON Y), peintre espagnol, né vers 1510, mort à Madrid, en juillet 1563. Il était fils (2) de don Jaime de Guevara y Onate, seigneur d'Escalante et de Treceno, conseiller et grand-maître auprès de don Philippe, archiduc d'Autriche, et ambassadeur de Charles V en France. Il reçut une brillante éducation, profita bien de tout ce qui lui fut enseigné, et montra un goût particulier pour le dessin. En février 1530, il suivit Charles Quint en Italie, lorsque ce monarque se rendit à Bologne pour y recevoir la couronne impériale des mains du pape Clément VII. Dans les fêtes qui se donnèrent à cette occasion, don Guevara eut occasion de connaître le Titien, et dès lors devint son ami. Par les conseils de cet illustre maître, il acquit les principes les plus exacts de la peinture et du dessin. Il perfectionna ses idées, son goût, et exécuta de fort beaux morceaux, dont quelques-uns se trouvent encore dans les grandes galeries de l'Espagne. En 1535, Guevara accompagna comme militaire Charles Quint au siége de Tunis; dans une surprise des ennemis, ce fut à son sang-froid et à son courage que la cavalerie espagnole dut son salut. L'empereur récompensa magnifiquement le vaillant peintre, et lui dit : « Il est beau de voir unir le goût des arts à la bravoure. » Guevara mourut d'une maladie épidémique : il a laissé d'excellents commentaires sur la peinture, qui ont été publiés par don Antonio Pons; Madrid, 1788. Cet ouvrage montre combien son auteur était versé dans la connaissance de l'art chez les anciens. A. DE LACAZE.

Don Antonio Pons, *Préface* de *Los Comentarios de la Pintura*. — Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

GUEVARA (*Sébastien* VELEZ DE), poëte espagnol, né à Valladolid, en 1558, mort en 1610. Il était prébendaire de la collégiale de Santander. Il continua la collection des romances espagnoles (*Romancero*), dont le premier volume avait paru en 1593; il publia le second volume, sous le titre de *Quarta e quinta parte de flor de Romances;* Burgos, 1594, in-12. On connaît encore quelques poëtes espagnols du nom de Guevara, mais ils sont insignifiants. Z.

Ticknor, *History of Spanish Literature*, t. III, p. 361.

GUEVARA (*Juan-Beltran*), prélat espagnol, né à Medina-de-Las-Torres, en 1541, mort en mai 1622. Il se rendit habile dans le droit, reçut les ordres, et fut employé dans les affaires publiques de son pays. Envoyé avec une mission importante dans le royaume de Naples, il écrivit pour le pape Paul V contre les Vénitiens; le souverain pontife récompensa son zèle par l'évêché de Salerne. Guevara fut ensuite nommé à l'évêché de Badajoz, et mourut archevêque de Compostelle. Ses contemporains le peignent comme « étant d'un caractère emporté et donnant beaucoup à son imagination ». On a de lui : *Propugnaculum ecclesiasticæ libertatis adversus leges Venetiis latas*, et quelques autres écrits, un entre autres contre le cardinal Baronius au sujet de la Sicile. A. L.

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*.

GUEVARA (*Louis* VELEZ DE), poëte dramatique et romancier espagnol, né à Ecisa (Andalousie), en 1570, mort à Madrid, en 1644. On a peu de détails sur sa vie, sauf quelques anecdotes, qui le représentent comme un joyeux et

(1) Les *Lettres familières* de Guevara étaient généralement désignées sous le titre, beaucoup trop flatteur, d'*Epîtres dorées*. « Ceux qui les ont appelées dorées, dit Montaigne, en faisaient jugement bien autre que celui que j'en fais. » (Mont., *Essais*, l. I, 48.)

(2) Les rédacteurs du *Dictionnaire historique* (édit. 1822) ont attribué à Felipe de Guevara les charges de son père.

spirituel personnage, très-bien accueilli du roi Philippe IV, à cause de ses facéties. On voit dans le *Catalogue dramatique* de Montalvan, publié en 1632, qu'à cette époque, c'est-à-dire douze ans avant sa mort, il avait écrit quatre cents pièces de théâtre; et comme ni la faveur publique ni celle de la cour, qui l'avaient soutenu jusque là, ne semblent l'avoir abandonné dans la dernière partie de sa vie, on peut affirmer qu'il fut un des plus heureux et des plus féconds auteurs de son temps. Ses pièces n'ont jamais été recueillies, et il n'en est venu jusqu'à nous qu'un petit nombre. Parmi ces dernières se trouve heureusement une de ses meilleures, si on en juge par le succès qu'elle obtint lors de son apparition et par la réputation qu'elle conserve encore. Le sujet en est emprunté à la *Cronica de don Sancho el Bravo*. C'est l'histoire bien connue d'Alonzo Perez de Guzman, qui défendit en 1293 la ville de Tarifa contre les Maures commandés par l'infant don Juan, frère du roi don Sanche, et aima mieux abandonner son fils à une mort certaine, que de rendre la ville à l'infant rebelle. La rudesse féroce et le sentiment exalté de fidélité au roi qui respirent dans la vieille chronique sont reproduits avec une vérité frappante, et parfois admirable, dans la pièce de Guevara qui porte le titre de *Mas pesa el rey que la sangre* (Plus importe le roi que le sang). Le style n'est pas exempt d'emphase et d'affectation; mais dans beaucoup de scènes la vigueur des sentiments triomphe du mauvais goût du temps, et se produit par des accents d'une noble fierté. Toutes les pièces de Guevara ne sont pas montées à ce ton de haute tragédie. *La Lune de la Sierra* est une peinture poétique de la loyauté, de la dignité, et de l'énergie du caractère espagnol, jusque dans les classes inférieures. Il s'agit d'un paysan qui, aussitôt après avoir épousé une beauté de ses montagnes, s'aperçoit qu'elle est poursuivie par l'amour d'un grand seigneur, et qui sauve son honneur en réclamant l'intervention de la reine Isabelle. *Le Potier d'Ocana* appartient au même genre d'inspiration; et *L'Empire après la mort* est une mélancolique et douce tragédie, parfaitement en harmonie avec la triste histoire d'Inez de Castro, sur laquelle elle est fondée. Les drames religieux de Guevara, comme les autres pièces espagnoles de ce genre, offrent un singulier mélange d'aventures d'amour avec ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable. Ainsi dans *Les Trois Miracles* on voit d'abord saint Paul amoureux de Marie-Madeleine, et dans *La Cour de Satan* Jonas vit à la cour de Ninive, pendant le règne de Ninus et de Sémiramis, « au milieu de telles atrocités qu'il semble impossible, dit M. Ticknor, qu'on les ait jamais représentées devant un respectable auditoire chrétien ». Les pièces connues de Guevara sont dispersées dans plusieurs recueils, tels que la *Flor de las mejores doce Comedias*, et les *Comedias escogidas*. De tous ses ouvrages il n'en est aucun qui ait plus contribué à maintenir sa réputation que son roman fantastique et satirique intitulé : *El Diablo cojuelo, novela de la otra vida*; Madrid, 1641, in-8°. Un diable boiteux, délivré par un étudiant de la fiole où un magicien l'avait enfermé, reconnaît ce service, en transportant son libérateur au-dessus de Madrid, à travers les airs, et en lui montrant, pendant toute une nuit, les secrets qui se cachent au fond des maisons. Dans ce cadre heureux, Guevara a placé de nombreux tableaux peints en général avec beaucoup d'esprit et d'originalité, mais souvent aussi défigurés par le mauvais goût, si commun à cette époque. Cette ingénieuse fiction a été imitée et fort embellie par Le Sage. L. J.

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*. — Montalvan, *Para Todos*. — Ticknor, *History of Spanish Literature*, II, 272; III, 102, 389.

GUEVARA (Fra *Juan*), théologien espagnol, né à Tolède, en 1564, mort à Salamanque, en septembre 1660. Il prit l'habit des Ermites de Saint-Augustin dans sa ville natale. Il professa durant trente-six années la théologie à Salamanque, où il mourut, à quatre-vingt-seize ans. Antonio le désigne ainsi : « Singulari vir memoria et doctrina deinde clarus. » On a de fra Guevara : *Commentarii doctissimi in IV lib. Sententiarum*; — *De Sacramentis in genere*.

Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*, t. III, p. 708. — Herrera, *Alphab. August.*

GUEZ. *Voy.* BALZAC.

GUFFROY (*Armand-Benoît-Joseph*), publiciste et homme politique français, né à Arras, en 1740, mort à Paris, en 1800. Il exerçait la profession d'avocat, lorsque les états d'Arras le choisirent pour député près du roi en 1787. Chaud partisan de la révolution, il fut nommé en 1790 juge de paix à Arras, et envoyé en septembre 1792 à la Convention nationale. A son arrivée à Paris, il entreprit la rédaction d'un journal qu'il intitula *Rougiff* (1), *ou la France en vedette*, feuille pleine de cynisme et de férocité. « Abattons, disait-il un jour, abattons les nobles, et tant pis pour les bons, s'il y en a; que la guillotine soit en permanence dans toute la république; la France a assez de cinq millions d'habitants. » Il fit aussi paraître un discours contre le roi; et appelé à voter sur la peine qu'on devait appliquer à Louis XVI, il dit : « La vie de Louis est une longue chaîne de crimes; la nation, la loi me font un devoir de voter pour la mort, et point de sursis. »

Le 14 septembre 1793, Guffroy fut nommé membre du comité de sûreté générale. Le 4 octobre, sur sa proposition, la Convention décréta qu'on placerait au Panthéon le buste de Descartes fait par le célèbre Pajou. Il proposa ensuite d'y faire transférer les cendres du sage et vertueux

(1) Anagramme de Guffroy.

[illegible] que Barère, Collot et [illegible] Le [illegible] par Jos. Lebon, [illegible] lui reprocha de [illegible] d'avoir, dans son journal [illegible] des royalistes, des Vendéens, [illegible] et de Cobourg ». Giffroy ne [illegible] Conseil des Cinq-Cents. Le [illegible] lui reprocha à la tribune [illegible] le fils de Rougeville [illegible] de l'avoir [illegible] pendant [illegible] qu'il était le débiteur et [illegible] l'habileté d'affaires de [illegible] dès lors au [illegible] après quelques mois de séjour à Arras, [illegible]

tous un effet vif et pénétrant. Ce compositeur a écrit, dit-on, plus de deux cents opéras sérieux ou bouffes, parmi lesquels on cite particulièrement : *I Viaggiatori ridicoli; La Serva innamorata*; *La bella Pescatrice; I Fratelli Pappa Mosca; Enea e Lavinia*; *La Didone; I Due Gemelli; La Pastorella nobile*. En 1793, Guglielmi ayant été nommé maître de chapelle du Vatican, montra son talent sous un nouveau jour en écrivant plusieurs morceaux de musique d'église; il mourut onze ans après, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Voici l'indication des principales productions de ce compositeur : OPÉRAS : *I Caprici d'una Marchesa* (1759); — *I Due Soldati* (1760); — *Il finto Cicco* (1762), — *Don Ambrogio* (1762); — *Siroe* (1765); — *Tamerlano* (1765); — *Il Matrimonio villano* (1765); — *Farnace; — Iphigenia in Aulide; — Semiramide; — L'Inganno amoroso; — Adriano in Siria* (1766); — *La Convenienze teatrali; — Lo Spirito di contradizzione* (1766); — *Sesostri* (1767); — *Il Re pastore* (1767); — *I Rivali placati* (1768); — *La Pace tra gli Amici; Il Ratio della Sposa; — La Donna Scaltra; — L'Impresa d'opera* (1769); — *Ruggiero* (1769); — *L'Amante che spende* (1769); — *Orfeo*, Londres (1770); — *Il Carnavale di Venizia*; ibid. (1770); — *Ezio*; ibid. (1770); — *Le Pazzie d'Orlando*; ibid. (1771); — *Il Desertore* (1772); — *La Sposa fidele*; ibid. (1772); — *I Viaggiatori ridicoli* (1772); — *La Frascatana* (1773); — *Mirandolina* (1773); — *Demetrio* (1773); — *I Ruggieri della Serva* (1774); — *Don Papirio* (1774); — *La Finta Zingara* (1774); — *La Virtuosa in Margellina* (1774); — *Due Nozze ed un sol Marito* (1774); — *La Scelta d'uno Sposo* (1775); — *Le Nozze in Campagna* (1775); — *Il Sedecia* (1775); — *Tito Manlio; — Artaserce; — Gli Uccellatori; — Il Raggiatore di poco fortuna* (1776); — *L'Impostore punito*, Parme (1776); — *Ricimero*, Naples (1778); — *La Serva innamorata* (1778); — *La bella Pescatrice; — Narcisso* (1779); — *La Quakera spiritosa*, Naples (1783); — *I Fratelli Pappa Mosca*, Milan (1783); — *La Donna amante di tutti e fidele a nessuno*, Naples (1784); — *Le Vicende d'amore*, Rome (1784); — *Enea e Lavinia*, Naples (1785); — *I finti Amori*, Palerme (1786); — *Didone*, Venise (1785); — *La Clemenza di Tito*, Turin (1785); — *I Fuorosciti*, Castel-Nuovo (1785); — *La Donna al peggior s'appiglio*, Naples (1786); — *Pallade*, cantate, Naples (1786); — *Lo Scoprimento inaspettato* (1787); — *Guerra aperta*, Florence (1787); — *La Vedova contrastata* (1787); — *Le Astuzzie villane* (1787); — *I due Gemelli*, Rome (1787); — *La Pastorella nobile*, Naples (1788); — *Le Nozze disturbate*, Venise (1788); — *Ademira* (1789); — *Arsace*, Venise (1789); — *La Sposa bisbetica*, Naples (1789); — *Rinaldo*, Venise (1789); — *Alvaro*, Vienne (1790); — *La Lanterna di Diogenio*, Naples (1791); — *Lo Siocco poeta* (1791); — *Paolo e Virginia* (1792). — ORATORIOS : *La Morte d'Abele; — Betulia liberata; — La Destruzione di Gierusalemme; — Le Lagrime di San-Pietro; — Debora e Sisara;* ce dernier oratorio a été considéré en Italie comme l'une des plus belles productions musicales de la fin du dix-huitième siècle. — MUSIQUE D'ÉGLISE : — *Messa a cinque voci con stromenti; — Salmo Laudate, a due cori concertato; — In Convertendo, a 8 voci; — Miserere, a 5; — Motetti a 2, 3 e 4; — Regina cœli, a 4; — Gratias agimus tibi*, motet à voix seule et orchestre; — *Hymmes* des vêpres et de complies, à quatre voix. — Parmi les œuvres de musique instrumentale de Guglielmi on trouve six divertissements pour clavecin, violon et violoncelle, six quatuors pour clavecin, deux violons et violoncelle; six solos pour le clavecin.

Dieudonné DENNE-BARON.

Notice biographique sur Guglielmi, publiée par J. Le Breton dans le *Magasin encyclopédique*, 1806, t. VI. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

GUGLIELMINI (*Domenico*), mathématicien et médecin italien, né à Bologne, le 27 septembre 1655, mort à Padoue, le 12 juillet 1710. Il étudia les mathématiques sous Geminiano Montanari et la médecine sous Malpighi. En 1676 il parut en Italie un météore aussi lumineux que la lune en son plein. Montanari chercha à en fixer la distance de la terre. Cavina, qui avait observé le même phénomène à Faenza, lui donna une distance trois fois plus grande. La discussion s'échauffa; et comme elle dégénérait en injures, Montanari déclara publiquement qu'il y renonçait. Guglielmini demanda à son maître la permission de répondre pour lui; Montanari la lui refusa, dans la crainte qu'on crût voir le maître caché derrière le disciple; mais Guglielmini trouva le moyen de vaincre cette difficulté : il proposa et obtint de soutenir des thèses publiques où Montanari n'assisterait pas et où Cavina serait invité. Celui-ci n'y vint point; « et il paraît qu'il fit bien, » dit Fontenelle. « Il y eut assez d'écrits et d'assez gros sur une matière qui au fond ne les méritoit pas. Deux ou trois pages auroient suffi pour la vérité; les passions firent des livres. » Reçu docteur en médecine à Bologne en 1678, Guglielmini s'occupa en 1680 et 1681 de la nature et de la génération des comètes, à qui il donne des tourbillons fort étendus. Ses connaissances astronomiques se manifestèrent de nouveau dans l'observation qu'il fit à Bologne de l'éclipse solaire du 12 juillet 1684. Le sénat de Bologne nomma Guglielmini premier professeur de mathématiques, et lui donna en 1686 l'intendance générale des eaux de cet État. En 1690 et 1691, il publia un traité d'hydrostatique, dont « le principe fondamental, dit Fontenelle, est que les vitesses d'une eau qui sort d'un tuyau ver-

tical ou incliné sont à chaque instant comme les racines des hauteurs de sa surface supérieure, ce qui amène nécessairement la parabole dans toute cette matière ». Les *Actes de Leipzig* ayant rendu compte du livre de Guglielmini sur la mesure des eaux, Papin fit quelques remarques et quelques objections sur l'extrait qu'il en avait vu, et les fit insérer dans le même journal. Leibnitz en écrivit à Guglielmini, qui eut peur de s'être trompé; mais quand il vit les *Actes de Leipzig*, il se rassura, écrivit à Leibnitz, qu'il rendit juge du différend. En 1692 il adressa une autre lettre à Magliabecchi, sur les siphons, pour combattre Papin qui, dans les *Actes de Leipzig*, avait fait une fausse application de sa doctrine sur la vitesse comparée de l'eau qui sort d'un tuyau plein ou d'un même tuyau lorsqu'il se vide.

A la même époque, une difficulté s'éleva entre les villes de Bologne et de Ferrare à propos de cours d'eaux, et principalement du Reno. Le pape envoya deux cardinaux pour décider la question. « Les deux cardinaux, dit Fontenelle, avec lesquels Guglielmini traita, prirent une si haute idée de sa capacité qu'ils l'employèrent non-seulement pour les eaux du Boulonois, mais encore pour celles du Ferrarais et du territoire de Ravenne, et l'engagèrent à faire des dessins de différents travaux utiles ou nécessaires. Mais il lui arriva ce qui était arrivé à M. Viviani en pareille matière : des projets qui ne regardoient que le bien public n'eurent point d'exécution. Comme Guglielmini avoit porté la science des eaux plus loin qu'elle n'avoit été, du moins en Italie, et qu'il en avoit fait une science presque nouvelle, Bologne fonda dans son université, en 1694, une nouvelle chaire de professeur en *hydrométrie*, qu'elle lui donna. Le nom d'hydrométrie était nouveau, aussi bien que la place, et l'un et l'autre rappelleront toujours la mémoire de celui qui en a rendu l'établissement nécessaire. » Lorsque Cassini retourna à Bologne, en 1695, pour raccommoder la méridienne qu'il avait tracée quarante ans auparavant dans l'église de Sainte-Pétronne, Guglielmini l'aida dans ce travail et fit imprimer un mémoire des opérations qu'avait nécessitées la construction et la vérification de cet instrument, dont il se servit pendant plusieurs années pour observer les mouvements du Soleil et de la Lune.

Guglielmini avait été reçu en 1687 membre de l'Académie de Physique établie à Bologne par le comte Marsigli. Peu de temps après il fut nommé membre de la Société Royale de Londres. Plus tard il fit partie de l'Académie de Berlin. En 1696 l'Académie des Sciences de Paris l'admit au nombre de ses associés, sur la recommandation de l'abbé Bignon, à qui il dédia son traité *Della Natura de' Fiumi*, qui passe pour son chef-d'œuvre. Après avoir établi les principes de l'écoulement des eaux des fleuves et des rivières, il en fait l'application à tout ce qu'il appelle l'*architecture des eaux*, c'est-à-dire aux ouvrages hydrauliques, aux canaux, aux écluses, au desséchement des marais, etc. « Ce livre original eut un grand éclat, dit Fontenelle. Crémone, Mantoue et quelques autres villes eurent recours au fameux architecte des eaux. Il ordonna les travaux qui leur étoient nécessaires; mais son art brilla principalement dans des levées qu'il fit au Pô, au-dessous de Plaisance, où ce fleuve faisoit de grands ravages et menaçoit d'en faire encore de plus grands. » La république de Venise lui donna en 1698 la chaire de mathématiques à Padoue. Cependant Bologne voulut qu'il gardât le titre de professeur dans son université, avec les émoluments qui y étaient attachés. En 1700 Venise l'envoya en Dalmatie réparer les ruines de Castel-Novo, et quelque temps après dans le Frioul, où un torrent impétueux menaçait la forteresse de Palme.

En 1702 Guglielmini prit la chaire de médecine théorique à Padoue, vacante par la démission de Pompeo Sacchi, et quitta celle qu'il avait auparavant. Il publia encore différents ouvrages; le grand-duc de Toscane lui fit des offres considérables pour l'attirer auprès de lui en qualité de son médecin et de son mathématicien. Le pape Clément XI lui fit aussi offrir une place de camérier d'honneur à Rome. En 1709 des vertiges le forcèrent à abandonner son cours, et il mourut l'année suivante, d'une hémorragie. L'abbé Felix Viali, son ami, professeur de botanique, lui fit élever un monument de marbre blanc dans l'église de Saint-Antoine, à Padoue, où il avait été inhumé. « Sa vie entière, dit Fontenelle, a été dévouée aux sciences. Ceux qui les aiment avec moins d'emportement pourroient lui reprocher ses excès, qui à la vérité minèrent en lui un tempérament très-robuste, mais qui cependant ne peuvent être blâmés qu'avec respect. Il avoit cet extérieur que le cabinet donne ordinairement, quelque chose d'un peu rude et d'un peu sauvage, du moins pour ceux à qui il n'étoit pas accoutumé; il méprisoit, dit le *Journal des Savants* d'Italie, cette politesse superficielle dont le monde se contente, et s'en étoit fait une autre, qui étoit toute dans son cœur. » On a de Guglielmini : *Volantis flammæ a D. G. Montanario, Bononiensis Archigymnasii professore mathematico, optice, geometrice examinatæ Epitropeia, conclusiones a D. Guglielmino propugnandæ*; Bologne, 1677, in-4°; — *Volantis flammæ Epitropeia, sive propositiones geographico-astronomico-geometrico-opticæ a D. G. D. Montanarii discipulo demonstratæ*; Bologne, 1677, in-4°; — *De Cometarum natura et ortu epistolica Dissertatio, occasione novissimi cometæ sub finem superioris anni et inter initia currentis observati conscripta*; Bologne, 1681, in-4°; — *Observatio solaris eclipsis anni 1684 Bononiæ habita die 12 julii ejusdem anni*; Bologne, 1684, in-4°; — *Riflessioni philosophiche dedotte dalle figure de' sali, espresse*

[illegible]

L. Louvet.

[illegible]

GUI Iᵉʳ, comte d'Auvergne, mort en 989. Il était fils de Robert II, vicomte d'Auvergne, et d'Ingelberge de Beaumont (Châtelain), [illegible] en 979, du comté d'Auvergne par Guillaume IV, dit Taillefer, comte de Toulouse, qui s'était emparé de l'Auvergne après la mort de Guillaume III, dit Tête d'étoupe. Le règne de Gui Iᵉʳ ne présente aucun fait saillant. Il avait épousé Aminde, dame auvergnate, dont il n'eut pas d'enfants.

GUI II, comte d'Auvergne, mort en 1224. Il était second fils de Robert IV et de Mahaud de Bourgogne. Il succéda à son frère aîné, Guillaume VIII d'Auvergne, mort en 1194. A l'instigation de Richard Iᵉʳ, dit Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, il voulut se soustraire à l'hommage-lige envers la France. Philippe-Auguste entra aussitôt en Auvergne, et le réduisit bientôt à implorer sa clémence. Gui n'obtint son

seigneur de Mont-Jean : « Ita quod nos, y est-il dit, et potentissimum virum Gaufridum Guidonem, dominum de Valle de præfato conventu tenendo plegios posuerunt. » La date de cet acte porte : « Anno quinto regnante glorioso rege Roberto, indictione XV. » Ce qui revient à l'an 1002. C'est tout ce qu'on sait de Gui Geoffroi.

GUI II, seigneur de Laval, fils, selon toute apparence, du précédent, mort vers 1067. Il fonda, l'an 1040, à la prière de Richilde, première abbesse de Ronceray, le prieuré de Notre-Dame d'Avenières, avec plusieurs franchises et coutumes. On lui attribue la construction des murs de Laval. Il eut des démêlés avec Robert, seigneur de Vitré, qu'il fit prisonnier lorsqu'il revenait du pèlerinage de la Terre Sainte. Ynogen de Fougères, mère de Robert, obtint sa délivrance en payant sa rançon. Gui II fut inhumé à Marmoustier. Il avait épousé Berthe, qui lui donna *Jean*, religieux de Marmoustier ; *Hamon*, qui lui succéda; et *Hildelingue;* et de Rotrude de Chateau-du-Loir, sa seconde femme, il eut *Gui*, *Gervais*, *Agnès*, prieure d'Avenières, et *Hildeburge*. Rotrude survécut à son époux.

GUI III, dit *le Jeune* et *le Chauve*, seigneur de Laval, mort en 1095. Fils aîné d'Hamon et d'Hersende, il avait accompagné son père en Angleterre, et mérité par sa valeur l'estime de Guillaume le Conquérant. Ce monarque lui en donna la preuve en lui faisant épouser, en 1078, Denyse, sa nièce, fille de Robert, son frère utérin, comte de Mortain, et de Mahaut de Belême. En 1080 Gui III succéda à son père. En 1085 il eut guerre avec le seigneur de Château-Gonthier. « Fuit bellum, dit sur cette année la *Chronique de Saint-Aubin*, inter Castro-Gontherianos et Lavallenses. » Gui fit à divers monastères, et surtout à celui de Marmoustier et à ceux de Saint-Serge et de Ronceray d'Angers, des libéralités consignées dans les cartulaires de ces maisons. On y remarque qu'il avait épousé en secondes noces Cécile, que quelques-uns font sortir de la maison de Mayenne. Gui fut enterré à Marmoustier, auprès de sa première femme. De ses deux mariages il laissa un grand nombre d'enfants, dont les principaux furent *Gui IV*, *Gervais*, *Bonnor*, *Hamon*, *Jean*, et une fille, *Agnès*, femme de Hugues, sire de Craon.

GUI IV, seigneur de Laval, fils aîné du précédent, mort en 1146. Il succéda à son père en 1095, et était à peine en jouissance de la terre de Laval lorsque la première croisade fut prêchée. Il prit la croix avec cinq de ses frères dans l'église de Saint-Julien du Mans, et partit l'année suivante pour la Terre Sainte, à la tête d'un grand nombre de ses vassaux. Il se signala dans toutes les entreprises des croisés, jusqu'à la prise de Jérusalem. Il revint en France, et vit, en passant à Rome, le pape Pascal II, qui lui fit un accueil distingué. Robert, dans la *Gallia Christiana*, à l'article de Pierre de Laval, archevêque de Reims, dit que Pascal ordonna que le nom de *Gui* serait désormais affecté au possesseur de la terre de Laval. Il ne paraît pas qu'aucun des frères de Gui IV revint de la Terre Sainte, soit qu'ils y aient péri, soit qu'ils s'y fussent établis.

En 1110 les habitants de Laval demandèrent à leur seigneur un emplacement dans la ville pour y construire une église. Gui leur accorda le mont Jupiter; ce fut là qu'ils élevèrent l'édifice sacré qui fut dédié à la Trinité. Gui prit parti pour Foulques V, dit *le jeune*, comte d'Anjou, contre Henri Ier, roi d'Angleterre. En 1118, il eut part à la victoire que Foulques remporta sur le monarque anglais, entre Seez et Alençon. En 1129 Gui se ligua avec le vicomte de Thouars, les seigneurs de Mirebeau, de Parthenay, de Sablé, d'Amboise et d'autres vassaux de l'Anjou, contre Geoffroi V *Plantagenet*, qui venait de succéder à Foulques le jeune, son père. Geoffroi vint assiéger Gui IV dans le château de Menlais, qu'il prit d'assaut. Le sire de Laval obtint néanmoins un généreux pardon. En 1135, Robert de Vitré, dépouillé de sa vicomté par Conan le Gros, duc de Bretagne, vint chercher un asile auprès de Gui IV, qui était son cousin germain. Celui-ci l'accueillit d'abord, et lui prêta même ses châteaux de La Gravelle et de L'Aulnaie, afin qu'il fût à même de recouvrer son patrimoine. Mais Conan gagna Gui en lui donnant les terres enlevées à Robert. Cette trahison ne porta pas d'heureux fruits. Plantagenet se rangea du côté du vicomte de Vitré, qui fut également soutenu par son beau-frère, le seigneur de La Guerche, et Thibault de Mâte-Felon, son gendre. Après une guerre de huit années, le sire de Laval et Conan, vaincus en 1143, durent restituer Vitré et son territoire. Gui IV fut inhumé à Marmoustier : il avait épousé Emme, dont il laissa *Gui V; Hamon*, qui s'illustra en Terre Sainte (1158), et *Emma*, abbesse de Ronceray.

GUI V, sire de Laval, fils aîné du précédent, mourut vers 1170. Il succéda à son père en 1146. Il avait, en 1144, épousé Emme Plantagenet, fille du comte d'Anjou. Les vexations qu'il exerça contre l'abbaye de Marmoustier lui attirèrent, en 1150, l'excommunication de Guillaume Passavant, évêque du Mans, dûment autorisé à cela par le pape Eugène III. Gui obtint sa réhabilitation en 1152, moyennant la fondation de l'abbaye de Clair-Mont, à deux lieues et demie de Laval. Il y installa des moines cisterciens, qu'il dut doter de mille arpents en prés, terres labourables et bois. Henri II Plantagenet, son beau-frère, duc de Normandie et d'Aquitaine et comte d'Anjou, étant parvenu, en 1154, au trône d'Angleterre, le nomma lieutenant général régent des provinces d'Anjou et du Maine. La fin de la vie de Gui V n'offre plus de remarquable que des fondations religieuses à Laval, à Saint-Thugal, etc. Sa femme, qui lui survécut, lui avait donné *Gui VI; Geoffroi*, évêque du Mans, et *Agnès*, qui épousa Éméric, vicomte de Thouars

GUI VI, dit *le Jeune*, sire de Laval, fils aîné du précédent, mourut en 1210. Il succéda à son père en 1170; il était alors en bas âge, car ce ne fut qu'en 1190 qu'il épousa Havoise de Craon. Gui VI fut un des plus braves chevaliers de son temps. Il suivit son suzerain, le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion, dans toutes ses guerres; mais on n'a pas de preuves qu'il l'ait accompagné en Terre Sainte. Lorsque Richard eut, en 1196, attaqué Constance, veuve de Geoffroi Plantagenet, son frère, duc de Bretagne, et épouse séparée de Ranulfe, comte de Chester, le seigneur de Laval seconda les entreprises des Anglais commandés par Marcadé, contre André de Vitré, partisan de la duchesse. Cependant, après quelques hostilités, un accommodement intervint en 1197, par lequel il fut convenu que les vassaux des deux seigneuries auraient sauf-conduit réciproquement sur leurs terres et qu'ils se prêteraient un secours mutuel contre leurs ennemis anglais ou bretons. Gui, par un désintéressement bien rare à son époque, abolit la même année dans toute sa seigneurie le droit de main-morte établi par son père, et qu'il nommait *pravam consuetudinem*. Il confirma cette abolition entre les mains de Barthélemy, archevêque de Tours, et de Hamelin, évêque du Mans, dans une assemblée de tous ses vassaux, se soumettant à l'excommunication s'il rétablissait cet impôt. Gui était fort attaché à Artus, duc de Bretagne, dont il défendit énergiquement les droits contre son oncle Jean sans Terre. Après l'assassinat d'Artus, le sire de Laval se joignit avec les barons d'Anjou et du Maine au roi Philippe-Auguste pour tirer vengeance du meurtrier. Gui fut inhumé à Clair-Mont. De sa femme Havoise, qui lui survécut et se remaria avec Ives le Franc, l'un de ses gentilshommes, il laissa *Guionnet*, qui lui succéda et mourut en bas âge, en 1213; *Emme*, mariée 1° à Robert III, comte d'Alençon, 2° à Matthieu de Montmorency, connétable de France, 3° à Jean, baron de Choisy et de Tocy, seigneur de Puisaye; et *Isabelle*, mariée à Bouchard VI, baron de Montmorency.

GUI VII, *de Laval de Montmorency*, petit-fils du précédent, mourut en janvier 1267. Il était fils de Matthieu de Montmorency et d'Emme de Laval: il succéda à son père en 1230, et devint la tige des LAVAL-MONTMORENCY (*voy*. ce nom). Dans la suite, la seigneurie de Laval passa entre les mains de plusieurs maisons alliées (*voy*. MONTFORT, LA ROCHE-BERNARD, SAINT-MAURE, COLIGNY, LA TRÉMOUILLE). A. d'E—P—C.

Jean de Marmoutier, *Chronic*. — *Cartulaires* de Marmoutier. — *Chronique* de Saint-Aubin, an 1085. — *Cartulaires* de Saint-Serge et de Ronceray d'Angers. — Robert, *Gallia Christiana*. — *Gesta Cons. Andegav*. — Chopin, *De Doman*., lib. IV, tit. ultimo. — *Archives* de Laval et de Vitré. — Hérouval, *Manuscrits*. — Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*. — Dom Morice, *Bibliothèque de Bretagne*, t. II, p. 52-130. — Froissart, *Chron*. — Le P. Anselme, *Chronologie historique des grandes Maisons de France*. — Blondel, *Assertio Genealogiæ Francicæ*. — *L'Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 100-141. — Le Bas, *Dict. encyclopédique de la France*. — L'abbé Foucher, *Histoire* (manuscrite) *des Sires et Comtes de Laval*.

* **GUI I**er, vicomte de *Limoges*, mort le 27 octobre 1025, était fils de Gérard, vicomte de la même ville, et de Rothilde. Il épousa la fille d'Aymar, la belle et pieuse Emma, qui lui apporta en dot le vicomté de Ségur. Gérard étant mort en l'an 1000, une ligue formidable de seigneurs se forma contre Gui, pour lui ravir l'héritage qu'il tenait de sa mère, c'est-à-dire la moitié du château de Brosse. Gui n'attendit pas ses ennemis sur la brèche: il fit une sortie contre eux, et, après un combat meurtrier, les força à lever le siége. Il avait été secondé dans cette lutte par son fils Adémar, non moins ambitieux et audacieux que lui. Cette victoire remportée, il obtint de Geoffroy, son frère, abbé de Saint-Martial, la justice du château de Limoges, et pour contenir plus facilement les habitants de cette ville, il transmit ses droits de haut-justicier à dix des plus nobles et des plus puissants de l'endroit, les appela *vigiers*, et leur accorda le tiers des amendes et des confiscations, à la charge « par eux, *leurs hoirs et successeurs*, *de rendre foi* et hommage aux vicomtes ». Il se rendit ensuite à Rome. Dans cet intervalle Adémar envahit les propriétés de ses voisins, s'empara de l'autre moitié du château de Brosse, appartenant à Hugues de Gargilesse, et mit le siége devant la ville et le prieuré de Saint-Benoît-du-Saut. Gui, en faisant son voyage à Rome « espérait, dit Aimoin, donner le change et faire croire à sa pénitence, tandis qu'il conseillait à son fils de nouveaux attentats ». Selon un autre auteur, le voyage de Rome aurait eu un motif différent. Gui, qui convoitait depuis longtemps le monastère de Brantôme, ce qui avait amené entre lui et Boson II une bataille fort sanglante, n'avait pas renoncé à ses projets, malgré sa défaite. Toujours désireux de posséder ce monastère, propriété de Grimoard, évêque de Périgueux, il s'était saisi de ce prélat et l'avait enfermé dans la tour de Limoges, afin d'en obtenir par force ce qu'il n'avait pu en obtenir par persuasion; mais le peuple prit la défense de l'évêque, qu'il fit relâcher sous certaines conditions. Grimoard, étant de retour chez lui, cita son adversaire devant le pape Sylvestre II. « Si le pape, disait-il à Gui, consent à ce que je renonce à mon abbaye en votre faveur ou en faveur de vos enfants, je n'y mettrai aucun obstacle. » Le vicomte de Limoges eut l'imprudence d'obéir à cette citation, et ce fut en plein consistoire, en présence de Sylvestre II et de tous les cardinaux, que Grimoard raconta sa détention et ses souffrances dans la tour de Limoges. La cour romaine, transportée d'indignation, condamna sur-le-champ le vicomte à être écartelé par des chevaux, puis jeté à la voirie, exemple mémorable de la puissance pontificale au onzième siècle et d'une barbarie telle que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* refusent d'y

croire; mais un auteur presque contemporain, Adémar de Chabanais, rapporte cette sentence, qui s'étendait à tous ceux qui oseraient attenter à la liberté d'un évêque. L'exécution devait avoir lieu trois jours après, et Gui fut mis sous la garde de Grimoard. Ce dernier, trouvant le châtiment trop terrible et craignant que les parents du vicomte de Limoges et les hauts seigneurs de ce pays n'usassent de sanglantes représailles, se réconcilia avec son prisonnier, et s'évada nuitamment avec lui. Ils rentrèrent tous les deux en France, où ils vécurent depuis en bonne amitié. Le malheur, dit Jean Besly, en voulait à la maison des vicomtes de Limoges. Emma étant allée à Saint-Michel-en-L'Herm pour y expier les crimes de son mari, fut rencontrée par des pirates normands qui l'enlevèrent et qui la tinrent trois ans en captivité au delà des mers. Il fallut payer pour sa rançon une somme considérable, et le trésor de l'église Saint-Martial fut mis à contribution. On détacha même de cette antique basilique une image en or de saint Michel. Les pirates touchèrent la rançon, et refusèrent de rendre leur captive, et la pieuse Emma serait morte en esclavage, sans le duc de Normandie, Richard le Bon, qui en obtint la délivrance. Ce fut pour remercier le ciel de cette faveur, que les deux époux firent divers dons à l'abbaye d'Uzerche, entre autres celui de l'église Saint-Pardoux (1002), et que plus tard Gui Ier alla en pèlerinage à Jérusalem. Ce vicomte, qui sur la fin de ses jours avait cherché à se réconcilier avec Dieu et avec les hommes, donna encore à l'abbaye d'Uzerche le monastère de Tourtoyrac, sous la condition expresse qu'on y maintiendrait sévèrement la discipline de Saint-Benoît. Il restitua, à titre de donation, ce qu'il avait usurpé des biens de l'Église, et mourut peu de mois après.

Martial AUDOUIN (de Limoges.)

Adémar de Chabanais. — Aimoin, *De Mirac. S. Benedicti*, liv. V, ch. V. — Labbe, *Bib. nov. mss.*, t. I, p. 201. — *Chron. Vosiens*, *ap. Labbeum*, t. II, p. 147. — Jean Besly, *Hist. des Comtes du Poitou*, chap. 16, p. 52; et chap. 16, p. 61. — Dupuy, *État de l'église du Périgord*. — Amable Bonaventure, *Annal. du Lim.*, p. 368, 370 et suiv. — Bouquet, t. X, p. 146. — Duvoux, *Essai hist. sur la Sénatorerie de Limoges*, p. 128 et 129. — Deverneilh-Puiraseau, *Hist. d'Aquitaine*, t. II, p. 126. — Marvaud, *Hist. du Bas-Limousin*, t. I, p. 145 et suiv. — Leymarie, *Hist. du Lim.*, t. II, p. 182.

GUI *de Lusignan*, roi de Jérusalem et premier roi de Chypre, né vers 1140, mort en 1194. Il appartenait à une ancienne famille du Limousin (*voy.* LUSIGNAN), et ses ancêtres s'étaient distingués dans les premières croisades. Ce fut à la réputation de sa famille, beaucoup plus qu'à son mérite personnel, qu'il dut d'épouser, en 1180, Sibylle, sœur de Baudouin IV, roi de Jérusalem, et veuve de Guillaume de Montferrat. Cette princesse lui apporta en dot le comté d'Ascalon et de Joppé, et Baudouin, atteint d'une maladie incurable, lui conféra la régence du royaume de Jérusalem. Mais son incapacité et son orgueil le rendirent insupportable aux seigneurs qui se partageaient et se disputaient les faibles restes de la puissance franque en Orient. Baudouin ne tarda pas à regretter son choix, et, en 1183, il retira la régence à Gui de Lusignan pour la rendre au comte de Tripoli. Ce fut l'occasion d'une nouvelle guerre civile dans le petit royaume de Jérusalem; elle durait encore lorsque Baudouin IV mourut, en 1185. Il eut pour successeur Baudouin V, enfant de six ans, fils de Sibylle et de Guillaume de Montferrat. Cet enfant survécut peu à son oncle: il mourut au commencement de septembre 1186. On pensa qu'il avait été empoisonné par Gui de Lusignan; Sibylle elle-même ne fut pas à l'abri des soupçons, que sa conduite postérieure sembla justifier. Devenue l'héritière du trône de Jérusalem, la sœur de Baudouin IV annonça l'intention de se séparer de son mari et de donner au plus digne des seigneurs français sa main et la couronne. En effet, dans l'église du Saint-Sépulcre, elle fit le simulacre d'un divorce solennel. Héraclius, patriarche de Jérusalem, prononça la séparation, et remit la couronne à la reine, en lui recommandant de la confier au plus digne; Sibylle, après l'avoir reçue, couronna à son tour Gui de Lusignan, et déclara qu'elle le reconnaissait pour son mari et pour roi de Jérusalem. Cette singulière cérémonie et l'élévation peu méritée de Gui indignèrent la plupart des seigneurs français. Geoffroi, frère du nouveau roi, s'écria, en apprenant ce couronnement: « S'ils ont fait un tel homme roi, sans doute ils me feront Dieu. » Gui justifia bientôt tout ce qu'on pensait de son incapacité. Des déprédations de Renaud de Châtillon, baron de Krak ou Kerek, commises contre des caravanes de Saladin avaient amené une rupture entre ce prince et les chrétiens, vers la fin du règne de Baudouin V. Saladin dévasta les environs de Kerbek et de Schambek, tandis que son fils Al. Afdhal, passant le Jourdain, battit à Nazareth, le 1er mai 1186, quelques centaines de chrétiens qui succombèrent après des prodiges de valeur. Le grand-maître du Temple et deux de ses chevaliers échappèrent seuls à un désastre qui coûta la vie à cent-quarante chevaliers des deux ordres de Jérusalem et du Temple. Deux mois après, Saladin prit Tibériade, et mit le siége devant la citadelle de cette ville. Gui de Lusignan résolut de la délivrer, malgré le danger d'attaquer les forces très-supérieures de Saladin et de traverser avec une armée, au milieu des plus brûlantes chaleurs d'un été de Syrie, la plaine sans eau qui s'étend de Séphoris à Tibériade. Il rassembla tout ce que son royaume put lui fournir de soldats, et il se mit en marche avec vingt mille hommes environ, faisant porter devant lui le bois de la vraie croix. Raymond, comte de Tripoli, représenta les périls de cette agression imprudente, et demanda que l'armée chrétienne restât à Séphoris, où elle avait de

l'eau et des vivres. Le grand-maître des templiers accusa Raymond de trahison, et Gui donna l'ordre d'avancer. Les chrétiens quittèrent Séphoris dans la matinée du 3 juillet 1187; mais ils furent arrêtés près de la colline de Hottéin par les musulmans, qui leur fermèrent l'approche du lac de Tibériade. Les soldats de Lusignan passèrent une nuit affreuse, tourmentés par la soif, accablés de flèches que leur lançaient les mahométans, et, pour comble de malheur, enveloppés de flamme et de fumée : car Saladin avait fait mettre le feu aux bruyères qui couvraient la plaine où les chrétiens étaient campés. Le matin venu (4 juillet), Saladin se précipita sur l'armée chrétienne, qui fit une vaillante mais inutile résistance. Le bois de la vraie croix tomba aux mains des infidèles. Gui de Lusignan fut pris avec Renaud de Châtillon, Geoffroi, prince d'Antioche, Boniface, marquis de Montferrat, Josselin de Courtenay, comte d'Édesse, Amaury de Lusignan, connétable du royaume, le grand-maître des templiers, et presque toute la noblesse. Saladin usa cruellement de sa victoire à l'égard des chevaliers du Temple et de Jérusalem; mais il se montra humain pour Gui de Lusignan. Ce prince, aussi faible dans le malheur que dans la prospérité, acheta sa liberté en livrant au vainqueur la ville d'Ascalon. Jérusalem capitula le 2 octobre 1187. Ainsi finit, après une durée de quatre-vingt-neuf ans, le royaume fondé par Godefroy de Bouillon. En Europe la chute de la ville sainte causa une immense consternation, et provoqua une nouvelle croisade. En attendant l'arrivée des chrétiens d'Occident, Gui de Lusignan, qui, après avoir juré de ne plus porter les armes contre Saladin, s'était fait relever de son serment par le patriarche de Jérusalem, vint avec une petite armée mettre le siége devant Saint-Jean-d'Acre (Ptolémaïs) vers la fin de l'année 1188. Des secours lui arrivèrent d'Europe; mais il ne sut pas en tirer parti. Le siége se prolongea indéfiniment au milieu des plus rudes souffrances de l'armée des croisés. Sibylle mourut sur ces entrefaites, et sa couronne, qui n'était plus qu'un vain titre, fut disputée entre Gui de Lusignan et Conrad de Montferrat, mari d'une sœur de Sibylle. Pendant ces déplorables contestations, Philippe, roi de France et Richard, roi d'Angleterre, arrivèrent devant Ptolémaïs, et dès lors le faible Gui n'eut plus aucune autorité sur les assiégeants. Le seul usage qu'il fit de son titre de roi de Jérusalem fut de le céder en 1192 à Richard pour prix de la souveraineté de l'île de Chypre que ce prince venait d'enlever au petit tyran grec Isaac Comnène; il s'engagea de plus à payer vingt-cinq mille marcs que les templiers avaient prêtés à Richard. Gui trouva Chypre dévastée et presque déserte; il la repeupla avec des colons tirés d'Arménie et d'Antioche. Il offrit aussi un asile à beaucoup d'habitants de la Palestine qui fuyaient la domination musulmane. Après un règne paisible de deux ans, il transmit sa couronne à son frère Amaury. Tel fut le commencement du royaume de Chypre, qui après avoir subsisté trois cents ans, sous dix-sept rois, passa par donation au pouvoir de la république de Venise. Z.

Guillaume de Tyr, l. XXI-XXIII. — Bernard le Trésorier, *De Acquisitione Terræ-Sanctæ*, cap. 148-186. — Michaud, *Histoire des Croisades*, l. VII, VIII. — Mas-latrie, *Histoire de la Domination française dans l'île de Cypre*.

GUI *de Lusignan* (en arménien *Govidon* ou *Gid*), aussi appelé *Sirgius* (1), roi de la petite Arménie, tué en 1345. Il était le plus jeune des trois fils d'Amauri (Maurice), comte de Tyr et de Sidon, et d'Isabelle (Zabloun), fille de Léon III, roi de Cilicie. Amauri détrôna son frère Henri II, roi de Chypre, et s'empara du trône; mais il fut assassiné en 1310, et sa famille fut envoyée en Cilicie. Longtemps après, Isabelle et ses fils, mécontents de ce que le roi Oschin, prince de Gorigos, écartait systématiquement des places et des honneurs les princes d'origine latine, excitèrent ces derniers à la révolte. Leur appel fut entendu; mais cette tentative n'eut point une heureuse issue. Les rebelles furent vaincus; Isabelle et l'un de ses fils tombèrent entre les mains du roi vainqueur, tandis que Gui se réfugia en Chypre avec son frère Jean. Ne recevant aucun secours de son oncle Henri II, il accepta volontiers l'invitation de sa tante Marie, veuve d'Andronic II, qui, sur le bruit de ses exploits, l'appela à Constantinople auprès d'Andronic III, son fils, en 1326. Il épousa la fille d'un seigneur grec, appelé Sergianus, et obtint le gouvernement de l'Achaïe. Un grand nombre d'Arméniens vinrent se joindre aux troupes grecques, qu'il avait sous son commandement. Gui s'acquitta de ses fonctions avec honneur et pour le bien de ses administrés. Il fit également preuve de fidélité envers son souverain. En 1341, Jean Cantacuzène essaya de l'entraîner dans sa rebellion contre Jean, fils d'Andronic III. Irrité de ce que ses propositions avaient été rejetées avec indignation, il alla assiéger la ville de Phères. Mais Gui le repoussa vigoureusement; il le vainquit en plusieurs rencontres, et rentra à Phères chargé des dépouilles de l'ennemi, en 1343. La même année les Ciliciens déposèrent son frère Jean, qu'ils avaient élu en 1342, et qui s'était fait couronner sous le nom de Constantin III. Ils offrirent le trône à Gui, qui l'accepta et se rendit immédiatement à Sis. La prudence et la sagesse qui l'avaient jusque alors distingué semblèrent avoir abandonné le nouveau monarque. La préférence injuste qu'il accorda aux nobles d'origine latine le rendit odieux aux Arméniens, et fut une source de discordes. Le sultan mamelouk d'Égypte profita de ces divisions pour envahir la Cilicie, qu'il ravagea tout à son aise, tandis que le roi était enfermé dans une forteresse. Il

(1) Ce nom ne lui vient pas de ce qu'il avait épousé la fille de Sergian; c'est tout simplement une forme altérée du nom de *Gui*, précédé du mot *sire*.

[illegible]

[illegible] Guy, empereur d'Occident, [illegible] de Toscane, en 894. Il était fils de Gui, duc de Spolète et d'Adélaïde, fille de Pépin, roi d'Italie. Gui descendait par les femmes de la maison souveraine de France; [illegible] temps dont Charles le Chauve [illegible]. A la mort de Charles III, dit le Gros, il [illegible] dit, avec son parent Béranger, duc de Frioul, et tous deux résolurent de se partager l'héritage; ils convinrent que Gui aurait le titre d'empereur avec la France, et que Béranger régnerait sur l'Italie. Ils trouvèrent un redoutable [illegible] dans Arnoul, roi de Germanie [illegible] Trente, et [illegible] Arnoul [illegible] de la possession [illegible] rendre hommage. Gui [illegible] Italie d'abord [illegible] Trébie (889). Il [illegible] diète à Pavie [illegible] faire aucun progrès du côté de la France [illegible] rabattit sur l'Italie, attaqua Béranger [illegible] quit en deux [illegible] (890). Il se rendit alors à Rome, et se fit couronner par le pape Étienne V, le 21 février 891. [illegible] tèrent ses succès : Arnoul lui enleva Pavie, le chassa de toute la Lombardie, et le contraignit à se retirer dans Spolète (893). Il travaillait à réunir une nouvelle armée, lorsqu'il mourut d'une hémorrhagie. Il avait épousé Agiltrude, fille d'Adelgise, prince de Bénévent, dont il eut Lambert, qui lui succéda. A. [illegible]

Luitprand, *Chronicon ad* [illegible], [illegible] etc., liv. I. — [illegible], lib. IV, cap. [illegible] — [illegible] lib. I. — [illegible], *De Regno Ital.*, lib. [illegible] — [illegible] *Annales*, lib. IV. — Muratori, *Ann. Ital.*, t. IV. — [illegible], *De Lamberti Berengarii* [illegible]. — Leo et Botta, *Storia d'Italia*, t. I, lib. [illegible].

GUI Ier, duc de *Spolète*, né vers le commencement du neuvième siècle, mort en [illegible]. Il est probable qu'il était Allemand d'origine. Vers 838 il reçut de l'empereur Lothaire la moitié du duché de Spolète. En 843 Radelgise, duc de Bénévent, étant assiégé par Siconulfe, prince de Salerne, beau-frère de Gui, implora le secours de ce dernier, lequel, après avoir reçu soixante-dix mille écus de Radelgise, empêcha par ruse Siconulfe de poursuivre ses succès jusqu'au bout. E. G.

Art de vérifier les dates, t. V, p. 12.

GUI, marquis de *Toscane*, né dans la seconde moitié du neuvième siècle, mort en 929. Il succéda à son père, Adalbert II, vers 917. Deux

[illegible]

[illegible] *(Gualielmo)* [illegible]

[illegible] *à Vienne*, en [illegible]

[illegible] *di detta città* [illegible]

[illegible] Berlin, 1839 [illegible] Breslau 1842, 2 vol. [illegible] *Opera philosophica* [illegible] édition critique [illegible] *Leibnitii Animadversiones* [illegible] *principia philosophica* [illegible]

tion de l'évêque de ne pas tenir compte des privilèges et immunités appartenant au monastère de Corbie. Gui, de retour en France, sans avoir réussi dans sa mission, fut nommé évêque d'Amiens, en 1058. Une lutte s'engagea entre lui et l'abbé de Corbie, qui fut excommunié par Gui contre tout droit. Le pape menaça l'évêque de la déposition; mais ce dernier ne cessa de poursuivre les moines de Corbie qu'après qu'ils lui eurent fait, en 1064, abandon d'une terre considérable. Gui figure comme témoin dans beaucoup de diplômes royaux de Philippe Ier. Il sut obtenir du comte d'Amiens l'affranchissement des terres épiscopales situées près du château de Conty; en 1063 il géra l'administration du comté d'Amiens comme tuteur du fils mineur du comte Rodolphe. En 1068 il accompagna en Angleterre Mathilde, la femme de Guillaume le Conquérant, en qualité d'aumônier, office qui lui avait probablement été confié parce qu'il savait composer en latin. On a de lui un poëme latin sur la bataille d'Hastings. Il le composa à la demande de Guillaume, et le dédia à Lanfranc. Ce poëme contient des détails authentiques et intéressants sur les premiers actes des Normands après leur arrivée en Angleterre; mais le style en est très-médiocre. Le poëme de Gui, dont il existe un manuscrit dans la bibliothèque de Bruxelles, a été publié dans les collections suivantes : *Appendix c. to Mr. Purton Cooper's Report on Rymer's Fœdera*, p. 78-86; — *De Bello Normannico, seu de conquisitione Angliæ per Guilelmum ducem Normanniæ, carmen elegiacum* (publ. par W.-H. Black); — *Collection of historians, edited by order of the Record Commission*; — *De Bello Hastingensi Carmen, auctore Widone*, vol. 1, p. 856-872; — *Chroniques Anglo-Normandes*, etc., recueil publié par M. Francisque Michel; *Widonis Carmen de Hastingæ Prælio*; Rouen, 1840, in-8°; t. III, p. 1-38. E. G. et Z.

Gallia Christiana, t. X, p. 1164. — Mabillon, *Annales Ordin. S. Bened.*, t. IV, p. 871. — *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 19. — Wright, *Historia Britannica lit.*, t. II.

GUI ou **GUIMAR** *d'Étampes*, prélat français, né vers le milieu du onzième siècle, mort en 1135. Il fit ses études dans la célèbre école du Mans, et fut le disciple d'Hildebert de Lavardin. Il visita ensuite plusieurs autres écoles pour perfectionner ses connaissances, et alla jusqu'en Angleterre étudier auprès de saint Anselme, archevêque de Canterbury. De retour en France, il remplit les fonctions de professeur sous Hildebert, et lui succéda en 1097 dans la place de directeur de l'école du Mans. D'après l'*Histoire littéraire*, « Hildebert avait plus de talent pour la composition et la déclamation; mais Gui le surpassait dans la connaissance des arts libéraux et de tout ce qui les concerne, ce qui lui attira un grand concours d'étudiants ». Gui succéda à Hildebert dans la dignité d'évêque du Mans en 1126, et il n'en continua pas moins de s'occuper de l'école, quoiqu'elle eût un scolastique ou directeur particulier. Il n'a pas laissé d'ouvrages. Z.

Hist. littéraire de la France, t. IX. — *Gallia Christiana*, continuation de M. Hauréau.

***GUI**, instituteur de l'ordre des Hospitaliers du Saint-Esprit de Montpellier, mort en 1208; on sait fort peu de chose sur son compte. Ce fut en 1197, à ce qu'il paraît, qu'il réunit quelques personnes pieuses et qu'il rédigea les règles de cette nouvelle institution, qui fut reconnue et confirmée par une bulle du pape Innocent III du 23 avril 1198. Ce pontife appela Gui à Rome avec quelques-uns de ses religieux, et leur donna l'administration de l'hôpital de Sainte-Marie en Saxe qu'il avait fait rebâtir. L'ordre fondé par Gui avait pour but spécial de donner l'hospitalité aux malades; cet ordre fut ensuite regardé comme militaire. G. B.

Hélyot, *Histoire monastique*, t. II, p. 199. — Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 546. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 199.

GUI (Le cardinal), surnommé *Gallus* ou *Burgundus*, prélat français, né en Bourgogne, vers 1210, mort à Lyon, le 20 mai 1274. Il fut élu abbé de Cîteaux en 1260. Deux ans après il entreprit un voyage à Rome pour les affaires de son ordre. Pendant son séjour dans cette ville, il fut promu cardinal par le pape Urbain IV, avec le titre de Saint-Laurent *in Lucina*. Clément IV lui confia diverses missions en France, en Danemark, en Suède et en Allemagne. En 1267, il présida le concile de Vienne en Autriche, et on peut lui attribuer la rédaction des actes de cette assemblée. Ils ont été recueillis dans la collection de Mansi, *Concilia*, t. XXIII, 1167-1178. Les dispositions du concile ont généralement pour objet la discipline ecclésiastique. Gui mourut au concile de Lyon. Z.

Frizon, *Gallia Purpurata*, p. 232-233. — Auberi, *Histoire des Cardinaux*, t. I, 296, 297. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 614.

GUI DE MUNOIS, historien ecclésiastique français, né à Munois, près de Flavigny (Bourgogne), vers 1240, mort le 23 février 1313. Il fut abbé de Saint-Germain d'Auxerre. N'étant encore que simple *grenetier* de Saint-Germain, il s'appliqua à déchiffrer tous les anciens diplômes des rois et autres seigneurs contenus dans les archives de cette abbaye, les fit transcrire avec soin, et en forma un cartulaire, qui subsiste encore aujourd'hui dans la bibliothèque d'Auxerre. Mabillon, Baluze, Lebeuf en ont tiré plusieurs chartes curieuses. Gui entreprit aussi l'histoire des abbés ses prédécesseurs, depuis l'abbé Heldric, c'est-à-dire depuis 989. Il se démit de sa charge en 1308, et se retira à Summa-Casa, Sommecaise ou Soncaise, village à sept lieues d'Auxerre. Il y vécut dans une complète solitude, et y mourut, au bout de cinq ans. Le P. Labbe a publié dans sa *Bibliotheca*, t. I, l'ouvrage de Gui, sous le titre de *Historia Abbatum S. Germani Autissiodor. ab anno* 989 *ad an.* 1277. Z.

Fabricius, *Bibliotheca Latina med. et inf. æt.* — *Gallia Christiana*, t. XII. — Papillon, *Bibliothèque des Auteurs de la Bourgogne*, t. I.

GUI DE DOUCIÉ (Le frère), poëte français du quatorzième siècle, plus souvent désigné par les anciens biographes sous le nom de *Gad de Ouciu*, né en Franche-Comté, mort après 1336. Il entra chez les dominicains de Poligny, et n'est connu que par une traduction du traité de Boëce *De Consolatione Philosophiæ*. Cette traduction, dont il existe une copie à la Bibliothèque impériale de Paris, a pour titre : *Cy commence Boece de Consolation :*

Si vous voulez savoir l'année
Et la ville et la journée
Ou li freres parfist sentence
L'an mil CCC et chix et trente
Le darrenier jour de may,
Si saurez quant à fin menez
Fut cil romans à Poulolgnie,
Dont li frère est peu eloignie
Qui le roman en rime a mis,
Dieu gart au frère ses amis !

On lui attribue un autre poëme en vers de huit syllabes : il a pour sujet la rivalité de Marguerite de France et d'Isabelle, dauphine du Viennois ; plusieurs parties de ce poëme ont été imprimées dans les *Mémoires de la république séquanoise* de Gallut, pages 493-498. L—z—E.

Prosper Marchand, *Dictionnaire critique*, art. *Gad d'Ouciu*. — Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 590.

GUI I, hagiographe français du quatorzième siècle, fut abbé de Saint-Denis, entre Gilles de Pontoise, mort en 1325, et Gauthier de Pontoise, qui succéda à Gui en 1333. Dom Félibien dit que l'abbé Gui, élu en 1326, fut très-ardent à faire observer la constitution du pape Benoît XII sur les études. Il l'appelle *Gui de Castres*, comme s'il eût été de Castres en Languedoc, tandis que c'était de Châtres, au diocèse de Paris, qu'il avait pris son surnom. Gui avait composé un recueil de vies des saints, en latin, sous le titre de *Sanctilogium*, qui est resté manuscrit et qui se trouvait dans la Bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor : ce sont des observations sur le martyrologe d'Usuard, religieux de Saint-Germain-des-Prés au neuvième siècle. Elles forment une sorte de légende partagée en quatorze livres, compris en deux tomes. On attribue aussi à Gui différents sermons. J. V.

Du Pin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du quatorzième siècle*. — Dom Félibien, *Histoire de Saint-Denys*, p. 267. — Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, p. 207.

GUI II, abbé de Saint-Denis, mort le 28 avril 1398, était du conseil des rois Charles V et Charles VI. Docteur en droit canon et civil, et très-versé dans les lettres sacrées et profanes, il assista en 1380 au sacre de Charles VI et en 1389 au couronnement d'Isabelle de Bavière. J. V.

Dom Félibien, *Hist. de Saint-Denys*.

GUI DE BOULOGNE ou **D'AUVERGNE**, prélat français, né en 1320, mort à Lerida, le 25 novembre 1373. Fils de Robert, comte d'Auvergne, et de Marie de Flandre, sa seconde femme, il était oncle du roi Jean, qui avait épousé en secondes noces sa nièce Jeanne de Boulogne ou d'Auvergne. Entré dans les ordres, il devint chanoine, puis chancelier de l'église d'Amiens. En 1340 il fut élu archevêque de Lyon, et deux ans après nommé cardinal par Clément VI. Ce pape, ayant réduit le jubilé de cent ans à cinquante, envoya en 1350 le cardinal Gui de Boulogne avec le cardinal de Ceccan à Rome pour y faire l'ouverture de l'année sainte. Ils y apaisèrent en même temps une sédition. Peu de temps après, Gui fut envoyé comme légat en Hongrie pour pacifier le différend qui s'était élevé entre Louis, roi de Hongrie, et la reine Jeanne de Naples au sujet de la mort violente du roi André, frère de Louis. A son retour en France, il assista au pardon accordé par le roi à Charles, roi de Navarre, à cause de l'assassinat de Charles d'Espagne, connétable de France, et ce fut lui qui prononça l'acte de grâce. Grégoire XI l'envoya en Espagne pour travailler à réconcilier les rois de Castille et de Portugal, qui étaient en guerre. Il vint heureusement à bout de cette mission, et mourut en revenant en France. Il fut inhumé à l'abbaye de Bouchet, diocèse de Clermont. J. V.

Bosquet, *In vita Clementis VI*. — Justel, *Hist. d'Auvergne*. — Frizon, *Gall. Purpurata*. — Aubert, *Hist. des Cardinaux*. — *Gallia Christ.*, tome IV.

* **GUI** (*Pierre* DE), philosophe espagnol, vivait dans la seconde moitié du quinzième siècle. Il était prêtre à Montalban (Andalousie), et composa divers ouvrages, qui révèlent un homme laborieux et un penseur qui était initié à tout ce que l'on savait de son temps sur les matières métaphysiques, à l'égard desquelles le dix-neuvième siècle ne sait guère davantage. Les idées de Raymond Lulle attirèrent surtout l'attention de Gui. Les historiens de la philosophie ne paraissent pas avoir connu les ouvrages de Gui, qui ne s'élèvent point d'ailleurs au-dessus des théories de la scolastique et qui sont devenus très-rares. En voici les titres : *Tractatus de Differentiis ;* Jaen, 1500, in-4° ; — *In Artem magnam Lulli Tractatus ;* Barcelone, 1489, in-8° ; — *Janua Artis ;* Barcelone, 1489, in-4° ; Séville, 1491, in-4° ; — *Metaphysica, seu de Formalitatibus ;* Séville, 1491, 1495, 1500, in-4°. G. B.

N. Antonio, *Biblioth. Hisp. vetus*.

GUI. *Voy.* GUIDO.

GUI-PAPE. *Voy.* PAPE.

GUI DE CRÊME. *Voy.* PASCAL.

GUIB. *Voy.* GIBBS.

GUIARD (*Antoine*), écrivain religieux, né à Saulieu (diocèse d'Autun), en 1692, mort à Dijon, en 1760. Il était bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. On a de lui : *Entretiens d'une dame avec son directeur sur les modes du siècle ;* Nancy, 1736, in-12 ; — *Réflexions politiques sur la régie du temporel des bénéfices consistoriaux*, sans lieu, 1738, in-12 ; — *Dissertation sur l'honoraire des messes ;* sans lieu, 1748, in-8° ; 1757, in-8°. Dans ce

[illegible]

Guihé se démit alors de [illegible] en 1542; il assista au concile de Latran. D. H.

Gallia Christiana, t. XIV. — Dom [illegible], *Hist. de Bretagne*. — [illegible] — Ms. Travers, *Hist. de* [illegible]

GUIBERT, anti-pape, né à Parme, au onzième siècle, et mort en 1100, à Ravenne. Il s'appelait Correggio, et sa famille, qui descendait, dit-on, des comtes d'[illegible], s'était attachée à la fortune des empereurs d'Allemagne. Créé archevêque de Ravenne par la protection d'Henri IV, il fut élu pape dans le conciliabule tenu en 1080 à Brescia, et prit le nom de *Clément III*. Son premier acte fut d'excommunier Grégoire VII, le pape légitime, qui à son tour le mit en [illegible]



Oudin, *Comment. de Scriptorib. Eccles.*, t. III, p. 499. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 386. — *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 188.

GUIBERT (*Nicolas*), médecin alchimiste, né vers 1547, à Saint-Nicolas (Lorraine), mort à Vaucouleurs, vers 1620. Il fit ses études à l'université de Pérouse, s'occupa surtout d'alchimie, et parcourut l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne pour se perfectionner dans cet art. Il fit à cette occasion la connaissance de François de Médicis, du cardinal de Granvelle, vice-roi de Naples, d'Altovitus, archevêque de Florence, du cardinal d'Este et de plusieurs autres grands personnages qui s'étaient comme lui lancés à la recherche de la pierre philosophale. Guibert s'établit ensuite à Casteldurante, petite ville d'Italie, où il exerça la médecine pendant plusieurs années. Il se fit connaître dans cette modeste position comme habile praticien, et fut appelé à Rome, où il occupa, pendant les années 1578 et 1579, l'emploi de médecin provincial de l'état ecclésiastique. Il abandonna cette place pour se livrer de nouveau à l'alchimie, et se lia d'amitié avec Othon de Truchsés, cardinal d'Augsbourg, qui travaillait comme lui au *grand œuvre*. Guibert abusa longtemps encore de la crédulité publique; mais enfin il fit des réflexions sérieuses sur l'obscurité de l'art qu'il pratiquait, et cessa de faire de nouvelles dupes. Depuis cette époque il devint le plus zélé adversaire des alchimistes. Il se retira dans son pays, et se fixa à Vaucouleurs, où il mourut, dans un état voisin de la misère. On a de lui : *Assertio de murrhinis, sive de iis quæ murrhino nomine exprimuntur*; Francfort, 1597, in-12; — *De Balsamo, ejusque lacrymæ, quod opobalsamum dicitur, natura, viribus et facultatibus admirandis*; Strasbourg, 1603, in-8°; — *Alchymia, ratione et experientia, ita demum viriliter impugnata et expugnata, una cum suis fallaciis et deliramentis, quibus homines imbobinarat, ut numquam in posterum se erigere valeat*; Strasbourg, 1603, in-8°. Ce livre fut vivement attaqué par André Libavius, alchimiste allemand; — *De Interitu Alchymiæ, metallorum transmutatione, tractatus aliquot multiplici eruditione referti : accedit Apologia in sophistam Libavium alchymiæ refutatæ furentem calumniatorem, quæ loco Præfationis esse possit*; Toul, 1614, in-8°; — *Grammaire guibertine, dédiée à Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul*; Toul, 1618. Dr L.

Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Thillaye, dans la *Biographie médicale*. — Hyde, *Bibl. Bodlej.* — Barberini, *Biblioth.* — Kestner, *Medic. Gelehrten-Lexik.* — Van der Linden, *De Scriptor. medic.*

GUIBERT (*Charles-Benoît*, comte DE), général français, né à Montauban, en 1715, mort à Paris, le 8 décembre 1786. Il entra en 1731 dans la compagnie des cadets gentilshommes établie à Metz. Il fit ensuite avec distinction les campagnes d'Italie, de Bohême et de Flandre. En 1757, le maréchal de Broglie le choisit pour son major général. Guibert, fait prisonnier à la bataille de Rosbach, le 5 novembre 1757, profita de son séjour forcé en Prusse pour étudier la tactique militaire du grand Frédéric. Au bout de dix-huit mois, il fut rendu à la liberté, et reprit son service auprès du maréchal de Broglie. A la paix, il se retira à Montauban, où il s'occupa, sur la demande du duc de Choiseul, de rédiger les ordonnances du service des places et de campagne. Il consacra ensuite à l'agriculture ses loisirs de général en retraite. Le ministère français le tira de ses terres en 1782 pour lui confier le gouvernement des Invalides. Guibert mourut après quatre ans d'une honorable administration. Il était lieutenant général et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Il fut enseveli dans l'église des Invalides. Son tombeau, brisé pendant la révolution, fut rétabli en 1805 par l'ordre de l'empereur Napoléon. N.

E. Forestié neveu, *Biographie de Tarn-et-Garonne.*

GUIBERT (*Jacques-Antoine-Hippolyte*, comte DE), général et littérateur français, fils du précédent, né à Montauban, le 11 novembre 1743, mort le 6 mai 1790. Il n'avait que quatorze ans lorsqu'il suivit en Allemagne son père, major général du duc de Broglie, et après la bataille de Berghen (12 avril 1759) il entra lui-même dans l'état-major comme aide de camp de son père. Tout en faisant son service avec une rare intelligence, il étudia la tactique prussienne, et conçut dès lors le projet de l'introduire en France. La paix conclue en 1763 lui fournit des loisirs pour méditer sur ce grand sujet. En 1769 il fit la campagne de Corse comme aide de camp du comte de Vaux. Sa brillante conduite dans toute cette expédition, et particulièrement au combat de Ponte-Nuovo, lui valut la croix de Saint-Louis et le grade de colonel commandant d'un régiment nouvellement levé sous le nom de *légion corse*. De retour en France, il publia son *Essai général de Tactique*. Cet ouvrage est précédé d'un *Discours sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe*, discours qui contient, au milieu de beaucoup de passages emphatiques et déclamatoires, des vues fermes et pénétrantes. S'appropriant une idée de Montesquieu, Guibert prétend que les nations modernes, énervées par leurs mœurs et leurs gouvernements, sont dans une mutuelle impossibilité de s'agrandir par des conquêtes. Il se demande ce qu'il arriverait « si rompant ce singulier équilibre d'impuissance, un peuple s'élevait en Europe, vigoureux de génie, de moyens et de gouvernement; un peuple qui joignît à des vertus austères, à une milice nationale, un plan fixe d'agrandissement. On le verrait subjuguer ses voisins et renverser nos faibles constitutions comme l'aquilon plie de frêles roseaux ». Les guerres de la révolution montrèrent vingt ans plus tard ce qu'il y avait de prophétique dans ces paroles. A la fin de son discours l'auteur fait des vœux pour qu'il se trouve sur le trône de



[illegible] 1773, Paris, [illegible] 1806, in-8° [illegible] in-8°. Ce [illegible] Bourbon, [illegible] cousin. [illegible]

N.

[illegible]

[illegible] de lettres [illegible] vers 1765, [illegible] 1820. [illegible] Paris, 1797, 2 vol. [illegible] anglaise ; [illegible] Paris, [illegible] — Essais sur la [illegible] de quelques [illegible] naturelle ; [illegible] a édité plu- [illegible] dans l'article [illegible] de L'Espi- [illegible] de Vieuzac ;

[illegible]

Mme Guibert [illegible] Amsterdam, 1764, in-8° [illegible] Amsterdam, 1769 [illegible] *Pièces* [illegible] Amsterdam, 1769, in-8° [illegible] Bruxelles, 1770, in-12 ; [illegible] 1775, in-8° [illegible] insérées dans l'*Almanach des Muses*. [illegible]

Documents [illegible].

GUIBOURT (*Nicolas*- [illegible] *Léonce*), chimiste français [illegible]. Il est professeur d'histoire [illegible] Pharmacie de Paris et membre [illegible] Médecine. On a de lui : *Histoire* [illegible] *simples* ; cet ouvrage a eu [illegible] dernière est de 1849 [illegible] — *Observations de Pharmacie* [illegible] *d'Histoire naturelle* (avec M. [illegible]) in-8° ; une 3e édition, revue et considérablement augmentée par M. Guibourt, 1840, un vol. grand in-8°, avec 22 pl. ; — *Recherches expérimentales sur les oxides de fer* [illegible] *comme contre-poisons* [illegible] in-8° ; — *Mémoire sur les caractères* [illegible] *tifs des térébenthines*, etc. ; [illegible] — *Mémoire sur les astringents connus sous les noms de* Cachou, Gambir *et* Kino, 1847, in-8° ; — *Note sur la mousse de Jafna ou de Ceylan, et sur les nids des salanganes*, 1842, in-8°. Il a collaboré au *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques* [illegible] *Journal de Chimie médicale*. Enfin, M. Guibourt est l'auteur de nombreux rapports à l'Académie de Médecine. G. DE F.

Renseignements particuliers.

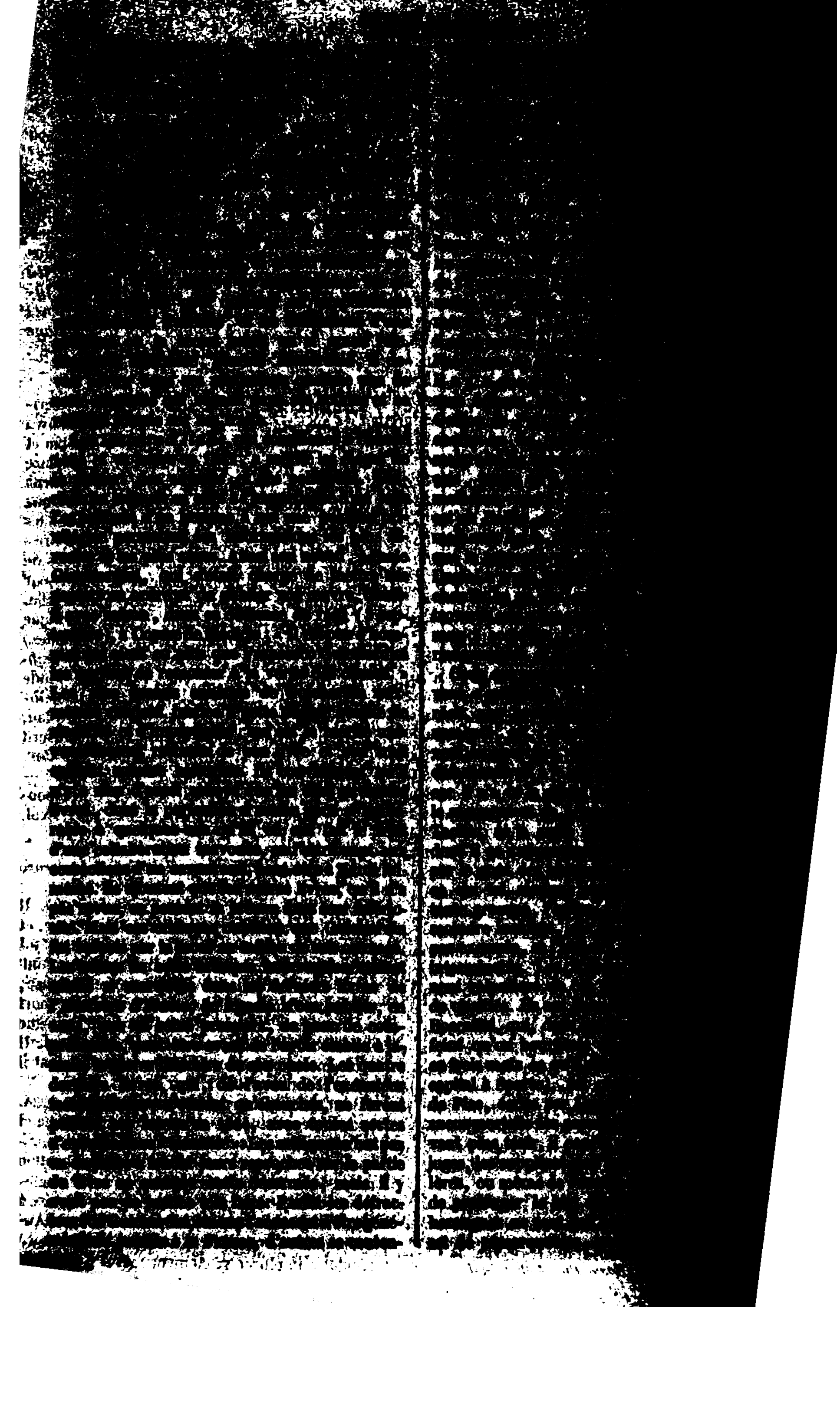
GUICHARD, archevêque de Lyon, mort vers 1180. On n'a aucun détail sur le lieu de sa naissance ni sur les premières années de sa vie. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, devint abbé de Pontigny, et fut en 1165 promu par le pape Alexandre III à l'archevêché de Lyon, en remplacement d'un autre prélat, déposé à cause de ses relations avec l'empereur d'Allemagne. Guichard rendit d'utiles services à son église ; il termina, en 1173, à l'amiable avec le comte de Forez, des contestations qui depuis longtemps troublaient la province. Il s'est conservé quelques-unes de ses lettres, et Dom Martène a publié

y fut utile à son pays, sans cesser d'être agréable à Ferdinand.

Au retour de cette mission, qui dura deux ans, le pape Léon X, qu'il était allé recevoir à Cortone (1515), le nomma *avocat consistorial*, puis l'appela à Rome, et lui donna le gouvernement de Modène et de Reggio (1518). Il le revêtit bientôt après de la charge de commissaire général de ses troupes en Lombardie, avec des pouvoirs illimités et la prééminence sur le marquis de Mantoue, qui les commandait en qualité de capitaine général. Guichardin conserva le gouvernement de Modène et de Reggio durant le pontificat d'Adrien VI. Sa faveur ne fit qu'augmenter sous Clément VII, qui lui confia la difficile, pour ne pas dire impossible, administration de la Romagne, alors comme aujourd'hui le pays le plus indisciplinable du monde. Guichardin, qu'aucun devoir ne faisait reculer, accepta la dangereuse mission de pacifier cette province, vouée aux factions, où de nombreuses bandes de brigands ajoutaient leurs attentats aux représailles sanglantes des deux partis en guerre, les guelfes et les gibelins. La seule nouvelle de l'arrivée de Guichardin fit autant d'effet qu'une armée. Chacun pressentait dans le nouvel envoyé un juge inflexible. Aussi quand le magistrat redouté arriva dans ce pays, qu'il était chargé de réduire, il n'y avait plus à combattre, il n'y avait plus qu'à punir. Guichardin, qui avait dans le caractère cette inexorabilité stoïque des hommes de l'ancien temps, envoya au supplice chefs de bande et chefs de parti. Puis le juge fit place à l'administrateur, et il embellit par des routes et des édifices le pays qu'il venait de pacifier. Une nouvelle mission de Clément VII, qui venait de se liguer avec la France, l'arracha à des loisirs si bien employés. Guichardin, sous le titre de lieutenant général du saint-siége, reçut le commandement des troupes pontificales. Cet homme, né pour toutes les gloires, avait déjà fait ses preuves de capitaine et même de soldat, et le choix de Clément VII était justifié par la défense de Parme, qu'il avait dirigée contre les Français. Les évolutions imprévues de la politique papale ne surprirent point l'âme inébranlable de Guichardin, et les Français apprécièrent dans leur allié les mêmes qualités qu'ils avaient appris à redouter dans leur ennemi. Les Florentins ne furent pas moins bien inspirés que le pape en déférant à leur compatriote le commandement de ces fameuses *bandes noires* qui avaient le droit, après avoir obéi à un Jean de Médicis, d'être difficiles sur leur nouveau chef. Guichardin ne leur parut pas indigne du héros qu'elles avaient perdu, et elles regrettèrent moins le grand capitaine si bien remplacé, sans cesser cependant de porter son deuil dans la couleur si éloquente de leurs drapeaux.

Cependant le pape Clément VII le réclamait encore aux Florentins, jaloux enfin de conserver pour leur service ce concitoyen précieux qui était, selon l'occasion, ambassadeur habile, administrateur d'élite, ou général victorieux. Une dernière fois, Guichardin prêta à ce Médicis de Rome un concours désormais réservé aux Médicis de Florence. Il fallait faire à Bologne ce qu'il avait déjà fait dans la Romagne, des prodiges d'habileté; il fallait réduire au silence un peuple mutiné, auquel un sénat anarchique et une famille ambitieuse (les Pepoli) promettaient l'indépendance, dans le seul but de la lui ravir. Guichardin remplit si bien cette mission compliquée que la mort du pape Clément VII lui-même ne put troubler la paix qu'il avait rétablie. Paul III, successeur de Clément VII, aurait bien voulu conserver à son service un homme si précieux, mais Guichardin était fatigué d'honneurs qui lui coûtaient si cher. Le capitaine, en lui, se ressouvenait avec envie des lauriers pacifiques de l'université, et l'administrateur regrettait les succès de l'avocat. Il refusa les offres pontificales.

Guichardin voulait désormais n'appartenir qu'à lui-même. Il avait depuis longtemps voué la dernière partie de sa vie à une retraite qu'il se proposait d'occuper par la rédaction de ses *Mémoires*, cette consolation ou cette vengeance de tous les hommes d'État. Il avait d'abord borné ces mémoires à sa personne et à sa vie, lorsque son ami Nardi l'engagea à l'étendre en horizon, et à élever jusqu'à la hauteur de l'histoire un récit purement autobiographique. Telle est l'origine de cette belle histoire d'Italie qui demeure le principal titre de Guichardin à l'immortalité. C'est dans sa délicieuse villa d'Aratri que Guichardin entreprit, à la fin de 1534, de couronner sa vie par ce chef-d'œuvre. Il n'avait cependant pas fait vœu si exclusif de solitude qu'il ne sortît de temps en temps de son cabinet d'historien pour rentrer dans les conseils du gouvernement. Il s'était imposé le noble et difficile devoir, justifié par la confiance des Médicis, de surveiller et de modérer la fougueuse jeunesse d'Alexandre, duc de Florence, pour lequel il obtint et à qui il conserva la protection de Charles Quint. Après la fin tragique d'Alexandre, assassiné le 6 janvier 1536, par son cousin Lorenzo, le cardinal Cibo assembla les principaux citoyens pour déterminer la forme qu'on donnerait à l'État en de si pressantes conjonctures. La majorité inclinait vers la république, lorsque Guichardin fit comprendre aux délibérants les dangers d'une forme de gouvernement qui avait toujours été si fatale à Florence : Côme de Médicis fut élu souverain. Après ce grand acte, Guichardin rentra dans la retraite, pour n'en plus sortir. Il mourut dans la cinquante-huitième année de son âge, donnant par cette fin prématurée quelque consistance à des soupçons d'empoisonnement qui se réveillaient si facilement en cette époque orageuse. Il ne laissa pas de postérité masculine; mais Marie d'Alamanno Salviati, qu'il avait épousée en 1506, lui avait donné sept filles, dont trois furent mariées dans les



ton de Foix, au camp de Ravenne, et celle du duc d'Albe à Charles Quint pour le dissuader de rendre la liberté à François Ier.

Voilà les jugements sur Guichardin, éloges et critiques qu'on peut lire dans Bodin (*Méthode pour lire l'histoire*, p. 70), qui le préfère aux anciens, et le trouve le mieux informé et le plus sincère des trente auteurs italiens à peu près qui ont écrit sur les affaires d'Italie; dans Juste Lipse (*Notes sur le chapitre IX du livre Ier de ses Politiques*), qui voit en lui, comparé aux modernes, le plus philosophe des historiens, mais qui en avoue l'infériorité comparativement aux anciens; dans *Sponde* (*Hist. Eccles.*, année 1534) qui ne le sacrifie qu'à très-peu d'anciens, et le disculpe de cette âpreté critique dont ses modèles, et non lui, doivent porter la faute. Antoine Teissier, dans ses *Additions aux Éloges de M. De Thou* (t. II), se fait l'écho de tous les reproches faits à Guichardin à l'égard des Français et du duc d'Urbin, ce qui ne l'empêche pas de l'admirer vivement. Il en est de même de Gilbert Burnet, de Du Verdier, de La Popelinière, de Lenglet, de Sorel, du P. Nicéron, du P. Daniel, etc..., cités par le P. Lelong. Le meilleur jugement sur Guichardin a peut-être été énoncé par Montaigne, bien que la conclusion nous en paraisse trop sévère. « Il est, écrivait l'auteur des *Essais* sur son exemplaire, historiographe diligent et duquel, à mon advis, autant exactement que de nul aultre, on peut apprendre la vérité des affaires de son temps; aussi en la pluspart en a-t-il esté acteur luy-mesme et en rang honnorable. Il n'y a aulcune apparence que par haine, faveur ou vanité, il ayt desguisé les choses. De quoy font foy les liures jugements qu'il donne des grands, et notamment de ceulx par lesquels il avait esté advancé et employé aux charges, comme du pape Clément septiesme. Quant à la partie de quoy il semble se vouloir prévaloir le plus, qui sont ses digressions et ses discours, il y en a de bons et enrichis de beaux traicts; mais il s'y est trop pleu. Car, pour ne vouloir rien laisser à dire, il en devient lasche et sentant un peu le cacquet scholastique. J'ay aussi remarqué cecy que de tant de causes et d'effets qu'il juge, de tant de mouvements et conseils, il n'en rapporte jamais un seul à la vertu, à la religion et conscience, comme si ces parties-là estoient du tout esteinctes au monde, et de toutes les actions, pour belles par apparence qu'elles soient d'elles-mêmes, il en rejette la cause à quelque occasion vicieuse ou à quelque proufit..... Cela me fait craindre qu'il y aye un peu du vice de son goust, et peult estre advenu qu'il ayt estimé d'aultruy selon soy. » C'est là un reproche digne de Montaigne, et qui fait honneur au moraliste. Peut-être est-il mérité jusqu'à un certain point. Pourquoi s'en étonner? Guichardin était en politique de l'école de Machiavel. Il avait beaucoup vécu parmi les hommes, et il savait comment on les mène. Il avait vu, sous les Borgia, la corruption triomphante et érigée en système. Il avait vu l'Italie, assaillie de tous côtés, prendre les mœurs d'un camp comme elle en avait la figure. Il avait servi successivement trois pontifes. Il savait de quels ressorts se composait la politique papale, la plus artificieuse de toutes. Mais ces moyens immoraux, dont il avait dû se servir lui-même quand il avait acheté, au prix de deux cent mille ducats, la grâce d'Alexandre, n'atteignirent pas cette honnêteté inaccessible à toute contagion. Pourquoi lui reprocher un désabusement qu'il ne pratiqua point? Il n'eut que plus de mérite à demeurer fidèle à la vertu sans y croire chez les autres.

L'édition originale de l'*Histoire d'Italie*, recherchée, quoique incomplète, est intitulée: *Della Historia dell' anno* 1494, *fin all' anno* 1526. *Libri sedeci da Francesco Guicciardini, gentilhuomo Fiorentino;* Florence, chez Torrentino, 1561, in-fol. d'abord, puis in-8°, 2 vol. A cette édition il faut joindre, pour avoir l'*Histoire* complète, l'édition de Porcacchi ou l'édition des quatre derniers livres publiés séparément à Venise chez Giolito di Ferraro, in-4°, 1564 (et non 1567). La même édition des quatre derniers livres parut aussi à Parme, avec des annotations en marge et un sommaire à chaque livre, par Papirio Picedi, chez Viotti, 1564, in-4°. Dès 1563 Remy Narmi, religieux dominicain de Florence, avait, pour la troisième fois, publié les seize premiers livres in-4°, avec des notes, à Venise, chez Nicolas Bevilacqua. En 1567 et en 1569, le même Remy publia deux éditions nouvelles de l'*Histoire d'Italie* avec les vingt livres complets, in-4°, chez Giolito. Enfin parut (1574) à Venise, chez Georges Angelieri, une édition de Tomaso Porcacchi, avec des notes précieuses. Cette édition, qui, selon Bayle, est la meilleure, fut renouvelée à Genève (1610), in-4° et in-8° (1621). En 1583 parut la grande édition du même Porcacchi : *Historia d'Italia di M.-F. Guicciardini, gentilhuomo Fiorentino, divisa in vinti libri, riscontrata con tutti gli oltri historici ed autori per Tomaso Porcacchi da Castiglione, Arretino.* Cette édition contient des jugements sur les principales beautés du livre, un recueil des sentences qui s'y trouvent, deux tables, l'une des auteurs cités en marge, l'autre des événements les plus mémorables, et enfin la vie de Guichardin par Remy de Florence. L'auteur-éditeur a relevé fort à propos plusieurs méprises de l'historien. Il y a des éditions subséquentes en 1587, 1590, 1599, 1610, 1616, 1623. Curtio Marinello en avait, de son côté, donné en 1580 son édition in-4°, avec un discours sur la manière d'étudier l'histoire pour gouverner les États. F. Sansovino publia aussi des éditions en 1621, sans nom de lieu (à Genève), et à Venise, 1636, 1645, in-4°, 2 vol. La même édition, augmentée de tous les morceaux retranchés dans les

Guichardin a donné une description complète des Pays-Bas, sous le titre : *Descrizione di tutti i Paesi Bassi, altrimente Germania inferiore;* Anvers, 1567, in-fol. Il fut traduit en latin par Jean Branzius et Reiner Vitellius; Amsterdam, 1635, 2 vol. in-12; en français par Fr. de Belleforest, avec figures nombreuses; Paris, 1612, in-fol. On a aussi de lui : *Commentarie delle cose memorabili accadute nell' Europa e massime nella Fiandra dell' anno* 1530 à 1565; Anvers, 1665, in-4°; — *Racolta dei Detti e fatti Memorabili;* 1581, in-8° : recueil assez intéressant de sentences et d'anecdotes; — *Hore di Recreazione, detti e fatti piacevoli e gravi raccolti dal Guichardin, e ridotti a moralità;* Florence, 1660. Ce livre amusant a été traduit en français; 1576, in-16. M. de L.

Teissier, *Les Éloges des hommes sçavants, tirez de l'histoire de M. De Thou*, avec des additions, etc.

GUICHE (*Diane* d'Andouins, dite *la belle Corisande,* veuve de Philibert de Gramont, comte de), née vers 1554, morte en 1620. Elle était fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, et épousa fort jeune encore, en 1567, le comte de Guiche, gouverneur de Bayonne, qui fut tué au siége de La Fère en 1580, la laissant veuve à l'âge de vingt-six ans. Comme elle était encore pourvue de toute sa fraîcheur et qu'elle était douée d'une grande beauté, Henri IV en devint fort amoureux, à ce point que, voulant la prendre pour femme, il demanda l'avis de d'Aubigné sur ce mariage. C'était peu après 1586, époque à laquelle le roi de Navarre s'était éloigné de son camp pour aller mettre aux pieds de la belle Corisande quelques-uns des drapeaux pris devant Castels.

D'Aubigné, en fidèle et sage conseiller, répondit à Henri, qui lui citait bon nombre de princes ayant donné la main à leurs sujettes : « Sire, vous n'avez plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône. Si vous devenez l'époux de votre maîtresse, vous vous le fermez pour jamais. Ce n'est qu'après avoir subjugué le cœur des Français et mérité leur estime par de grandes vertus et de belles actions, que vous pourrez contracter un mariage qui aujourd'hui ne ferait que vous avilir à leurs yeux. » Henri abandonna donc son projet et peu après Diane elle-même. Elle mourut survivant à sa beauté, disparue; car non-seulement elle était devenue obèse, mais encore sa peau avait acquis un teint cuivré qui ne permettait de retrouver en elle aucune trace de sa beauté primitive. Sully dit qu'elle avait honte qu'on pût dire que le roi l'avait aimée, surtout depuis que sa laideur éloignait d'elle ceux qui auraient pu la consoler de l'inconstance de Henri.

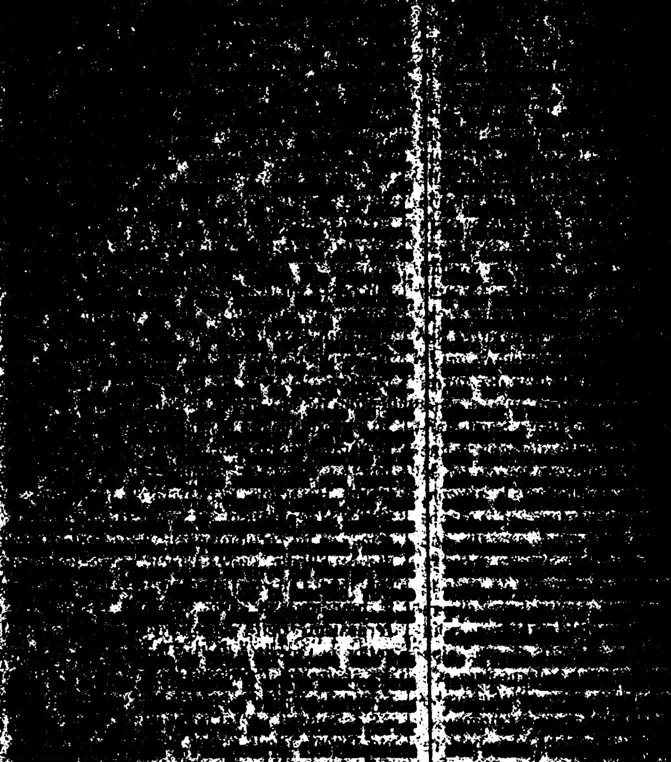
Diane laissa du comte de Guiche, *Antoine de Gramont, II*ᵉ du nom, et une fille nommée *Catherine,* qui épousa le comte de Lauzun, François-Nompar de Caumont. Les lettres de Henri IV à la belle Corisande passèrent de la bibliothèque des comtes d'Argenson dans celle du président Hénault, qui les communiqua à La Place; celui-ci les publia dans le *Mercure* de 1765. Prault fils les recueillit dans le livre intitulé : *L'Esprit de Henry IV;* 1775, in-8°. Revenües dans la Bibliothèque de M. de Paulmy, elles se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal. Ces lettres ont été publiées dans la *Correspondance de Henri IV.* Th. Midy.

Mémoires de Sully. — D'Aubigné, *Mémoires.*

GUICHE (*Armand,* comte de). *Voyez* Gramont.

GUICHE (Seigneurs de La). *Voy.* La Guiche.

GUICHEN (*Luc-Urbain* du Bouexic, comte de), lieutenant général des armées navales françaises, né à Fougères, en 1712, mort à Morlaix, en 1790. Il entra dès 1730, comme garde de la marine, dans la carrière qu'il a parcourue si honorablement, et passa par tous les grades jusqu'à celui de capitaine de vaisseau, qu'il reçut en 1756. L'année suivante il obtint le commandement de la frégate *L'Atalante,* avec laquelle il s'empara de quatre corsaires anglais et de neuf navires marchands. En 1778 il fut nommé chef d'escadre et commandeur de Saint-Louis. La guerre s'étant allumée de nouveau, la même année, il fut employé sous les ordres du comte d'Orvilliers, et se trouva le 27 juillet au combat qui se livra à la hauteur d'Ouessant entre la flotte française et celle de l'amiral anglais Keppel. Le comte du Chaffaut de Besné, qui commandait l'arrière-garde des Français, ayant été blessé, Guichen lui succéda dans sa division, et la conserva lors de la réunion des flottes espagnole et française. En 1779 il obtint le grade de lieutenant général et la direction de la marine de Brest. En 1780 il partit de ce port avec quinze vaisseaux pour remplacer d'Estaing dans son commandement des Antilles. Il escortait en même temps un convoi considérable destiné aux colonies américaines. Arrivé heureusement en mars à La Martinique, Guichen en fit voile le 13 avril, avec vingt-deux vaisseaux et cinq frégates ou cutters. Le 17 il rencontra la flotte anglaise de l'amiral Rodney. Un combat très-vif s'engagea sous le vent de La Dominique; l'avantage resta aux Français. Le 15 mai suivant il y eut une seconde rencontre entre les deux armées; enfin, une troisième le 19. Rodney, cette fois encore, fut forcé d'abandonner le champ de bataille après avoir perdu le vaisseau *Cornwall,* de 74, qui coula avec son équipage. Le temps dont l'amiral anglais eut besoin pour remettre ses navires en état fut mis à profit par Guichen, qui protégea l'arrivée d'une escadre espagnole de douze vaisseaux, portant douze mille hommes de débarquement, que don Solano conduisait à La Havane et de laquelle Rodney avait annoncé assez publiquement la capture. Guichen avait espéré que cette jonction lui permettrait de faire des tentatives sur les îles anglaises; mais les instructions précises de don Solano, qui avait ordre



ils forment trente-quatre volumes in-fol., et in-4°; — *Bibliotheca Sebusiana, seu variarum chartarum, diplomatum centuriæ II*; Lyon, 1660, in-4°, ibid., 1666, in-4°; augmentée de deux cent quatorze chartes; un abrégé étendu s'en trouve dans la *Nova Scriptorum Collectio de Chr.-God. Hoffmann*; Leipzig, 1731, in-4°. Dans cet ouvrage Guichenon a réuni les pièces justificatives à l'appui de son *Histoire de la Bresse*. —Enfin, Guichenon a laissé en manuscrit des *Remarques sur Mézeray* et une *Histoire de Christine de France, duchesse de Savoie*. — Il existe deux volumes manuscrits in-4° de lettres adressées à Guichenon par divers érudits à la bibliothèque de l'Institut de France. E. G.

Bayle, *Dictionnaire historique*. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXXI. — Papillon, *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*.

GUIDACERIO (*Agathon*), hébraïsant italien, né à Rocca-Coragio (Calabre), vivait encore en 1539. On a prétendu qu'il était juif; mais il nous apprend lui-même, dans la préface de sa première grammaire, qu'il était chrétien et né de parents chrétiens. Après avoir pris les ordres, il étudia l'hébreu à Rome, sous un rabbin portugais, et fut ensuite chargé d'enseigner publiquement cette langue. Sa vie fut fort exposée lors du sac de Rome en 1527. S'étant retiré à Avignon, il trouva un protecteur dans l'évêque d'Apt, Jean Nicolaï, qui le tira de la misère profonde où il était tombé et le conduisit à Paris. Guidacerio fut nommé professeur royal par François Ier, en 1530. Il expliquait au Collége de France, en même temps que Paul Paradis et Vatable, le texte hébreu et le texte grec de l'Écriture Sainte. On a de lui : *Grammatica Ebraicæ Linguæ*, 1re édition, dédiée à Léon X, Rome, 1514; 2e édition, abrégée et refondue, Paris [1529], in-4°; 1539 et 1546, in-8°; 3e édition, sous le titre de *Peculium*, Paris, partie Ire, en latin, 1537; part. II, en latin et en hébreu, 1539, in-8°; — une dizaine de traités, ou de commentaires, d'éditions et de traductions d'un ou de plusieurs psaumes : quelques-uns de ces écrits ont eu jusqu'à trois éditions; — *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, avec le texte hébreu et latin; Rome, 1524, Paris, 1531 et 1539, in-4°; et *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, 1531 et 1539, in-4°. E. B.

Lelong, *Bibliotheca sacra*, 78, 79, 301, 757. — Goujet, *Mém. histor. sur le Collége de France*, part. I, p. 83-87. — J. Fuerst, *Biblioth. Hebraica*, t. I.

GUIDAL (*Maximilien-Joseph*), général français, né à Grasse, en 1765, fusillé dans la plaine de Grenelle, à Paris, le 29 octobre 1812. Entré de bonne heure au service comme simple soldat, il parvint jusqu'au grade de général de brigade. Il se fit remarquer dans la guerre contre les Vendéens, et détruisit en l'an VIII une bande de chouans commandée par Charles. D'un caractère fier et violent, il eut des démêlés avec différents ministres de la guerre; et enfin son peu de ménagement dans l'expression de sa haine contre l'empereur Napoléon le fit arrêter et enfermer à la prison de la Force. Il devait être transféré à Marseille, comme impliqué dans un complot jacobin, quand, le 24 octobre 1812, Malet (*voy.* ce nom) vint à la tête de 1,200 hommes le délivrer ainsi que le général Laborie. Sans leur laisser le temps de se reconnaître, car ils étaient sans doute étrangers à la conspiration, Malet leur remet ce qu'il appelle leurs instructions, partage avec eux l'effectif de la cohorte, et leur enjoint de se rendre maîtres du préfet de police, des ministres de la police et de la guerre. Guidal conduisit en effet le préfet de police à la prison d'où lui-même venait de sortir. Mais le succès des conjurés fut court. Mis en jugement avec Malet, Laborie et d'autres accusés, il fut condamné à mort comme complice de l'attentat de Malet contre la sûreté intérieure de l'État et dont le but était de détruire l'ordre de successibilité au trône et d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité impériale. Guidal ne sut pas, en allant au supplice, imiter le calme et la dignité que gardèrent ses deux principaux compagnons, et jusqu'à ses derniers instants on l'entendit vociférer contre Napoléon. L. L—T.

Moniteur, 1811, p. 1199-1201. — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, tome XIV. — Norvins, *Hist. de Napoléon*. — Arnault, Jay, Jouy, etc., *Biographie nouvelle des Contemporains*.

GUIDALOTTI (*Diomède*), littérateur italien, né à Bologne, vers 1482, mort en 1526. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie à l'université de sa ville natale, il y enseigna successivement la langue grecque et la rhétorique. On a de lui : *Il Tirocinio delle cose volgari*; Bologne, 1504, in-4°, rare : c'est un recueil de sonnets, sestines, et de pièces poétiques de divers autres genres; ces pièces sont assez médiocres au jugement de Tiraboschi; — *Commentaria in eclogas Calpurnii et Nemesiani*; Bologne, 1504, in-4°; réimprimé dans les *Poetæ latini Rei Venaticæ*, publiés à Leyde en 1728. On a encore de Guidalotti deux sonnets remarquables, insérés dans la *Scelta di sonetti e canzoni di piu eccellenti rimatori d'ogni secolo*; Venise, 1739. E. G.

Quadrio, *Storia della Letteratura*, t. II.

GUIDE (*Philibert*), fabuliste français, né le 22 mars 1535, à Châlons-sur-Saône, mort à Mâcon, le 29 novembre 1595. Son père remplissait les fonctions du procureur du roi au bailliage de Châlons-sur-Saône. Philibert lui succéda, et sut allier ses devoirs avec la culture de la poésie et l'amour de la retraite. A la fin de sa vie, il embrassa les doctrines de Calvin, et mourut en revenant d'un voyage à Genève. Philibert Guide a imprimé sous le nom grec d'*Hegemon*, qui est la traduction du sien : *La Colombière et Maison rustique, contenant une description des douze mois et des quatre saisons de l'année, avec enseignement de ce que le laboureur doit faire par chacun mois; plus L'Abeille françoise; Fables morales et autres poésies*; Paris, 1583, in-8°. Ce petit volume,

encore en rivalité à Rome avec les meilleurs peintres de son temps. L'Albane vit ses pinceaux dédaignés : de grands travaux dont il espérait être chargé furent accordés au Guide; et le Dominiquin trouva un concurrent pour peindre, à l'église Saint-Grégoire, *Le Martyre de saint André*. De cette dernière lutte le Guide sortit encore vainqueur : car Annibal Carrache, entre tous ses contemporains, lui refusa seul son suffrage. Le Guide est moins profond, moins naturel que le Dominiquin, mais il n'est pas moins savant, et il lui est supérieur sous le rapport de la composition, de l'élégance et du coloris.

Après avoir achevé les travaux de la chapelle Sainte-Marie-Majeure, qu'il exécuta avec le Josépin et Civoli, le Guide abandonna encore une fois Rome, et résolut de finir ses jours dans sa patrie. D'une modestie charmante dans la société, il s'était fait aimer de tous ses concitoyens les plus nobles, les plus distingués et les plus riches. Il refusa les offres magnifiques de plusieurs princes qui voulaient l'attirer à leur cour. « Mais, dit un de ses contemporains, il était célibataire et de mœurs irréprochables : l'ennui le prit ; il se laissa tenter encore une fois, et fut à Naples pour prendre part aux magnifiques travaux de la chapelle du trésor de Saint-Janvier. » Là il se vit menacé par Corenzio, Bellisario, l'Espagnolet, Caracciolo et d'autres peintres napolitains (1) ; il craignit même d'être empoisonné. L'énergie n'était pas la qualité dominante chez le Guide, il quitta Naples. Malheureusement il s'arrêta à Rome, et le grand artiste, qui n'avait jamais connu qu'un mobile, l'ambition ou plutôt la gloire, succomba à une triste passion, au jeu. Ce fut le terme de sa prospérité; il avait reçu cinq cents écus d'arrhes pour peindre dans Saint-Pierre l'*Histoire d'Attila*, il les perdit; au lieu de regagner cette somme par son travail, il emprunta, désintéressa la fabrique papale, puis la tête perdue effaça un groupe d'anges déjà commencé, et s'enfuit dans la crainte d'être poursuivi. De ce moment le jeu fut son existence; il y perdit des sommes considérables, et avec elles l'estime de ses amis. Délaissé de tous, cet illustre maître, qui avait longtemps dédaigné de mettre un prix à ses chefs-d'œuvre, qui par respect pour son art se couvrait pour travailler même devant le pape, fut réduit dans sa vieillesse à marchander pour placer ses œuvres méprisées. Il mourut trop tard, dans la misère et l'oubli.

Le nombre de ses productions est immense : il se compose de plus de cent tableaux de piété, d'histoire, de mythologie, et d'une quantité de figures à mi-corps, modèles de grâce, de beauté ou d'expression. Les plus remarquables sont, à Rome : *La Fortune*, au Capitole; — *Le Crucifiement de saint Pierre*, au Vatican ; — *L'Aurore* au palais Rospigliosi; — *Hérodiade*, des Corsini; — *La Madeleine*, des Barberini ; — — *Portrait du cardinal Spada;* — *Saint Michel*, d'une grâce parfaite; — *Le Portrait de Sixte V*, dans le palais Galli, à Ravenne; — *Le Miracle de la Manne*, à Forli ; — *La Conception*, à Bologne ; — *Le Massacre des Innocents ;* — *Job*, et le célèbre tableau de *Saint Pierre et saint Paul*, peint par les Sampieri; — à Pesaro, *Saint Thomas*, apôtre; — à Gênes, *L'Assomption :* cette toile est une des plus étudiées du Guide ; — au couvent de Saint-Michel de Bosco, *La Vie de saint Benoît ;* — au Louvre de Paris, quatre tableaux représentant des *Scènes de la vie d'Hercule*; — *La Purification* (n° 252, venant de Modène) ; — *Repos de la sainte Famille* (n° 396, faussement attribué au Pesarèse); — *L'Enlèvement d'Hélène* (n° 271, venant de la galerie des Spada à Rome); — à Dresde, *Le Christ couronné d'épines*.

Suivant l'usage des maîtres italiens, Le Guide a gravé à l'eau-forte, et avec talent, un grand nombre d'estampes, tant d'après ses propres inspirations que d'après les Carrache, Le Parmesan, Luca Cambiasi et autres bons peintres italiens. Le Guide enseigna à Rome et à Bologne; ses élèves furent nombreux. Si l'on en croit Crespi, il n'en eut pas moins de deux cents. Ce n'est point d'après le nombre des élèves que l'on doit mesurer le mérite du maître ; mais on doit le considérer surtout comme l'un des chefs d'école les plus importants, parce qu'il introduisit dans la peinture une manière plus suave, plus douce, dont ses rivaux mêmes profitèrent. On distingue parmi ses meilleurs disciples, Giacomo Semenza, Francesco Gessi, Giandomenico Cerrini, et Luigi Scaramuccia.

Alfred DE LACAZE.

Vasari, *Vite de' più eccellenti Pittori*. — Baldinucci, *Notizie de' Professori*, etc. — Raphael Mengs, *Opere diverse*. — Lanzi, *Storia della Pittura*, t. II, 206-390 ; IV, 310. — Malvasia, *Felsina pittrice*. — Lazzarini, *Pitture di Pesaro*, p. 98. — Crespi, *Vite de' Pittori Bolognesi ;* Rome, 1769, in-4°. — Lebreton, dans la *Galerie historique*, etc. — L.-C. Soyer, dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde*. — Otto Mündler, *Analyse critique de la notice des tableaux italiens du Louvre*.

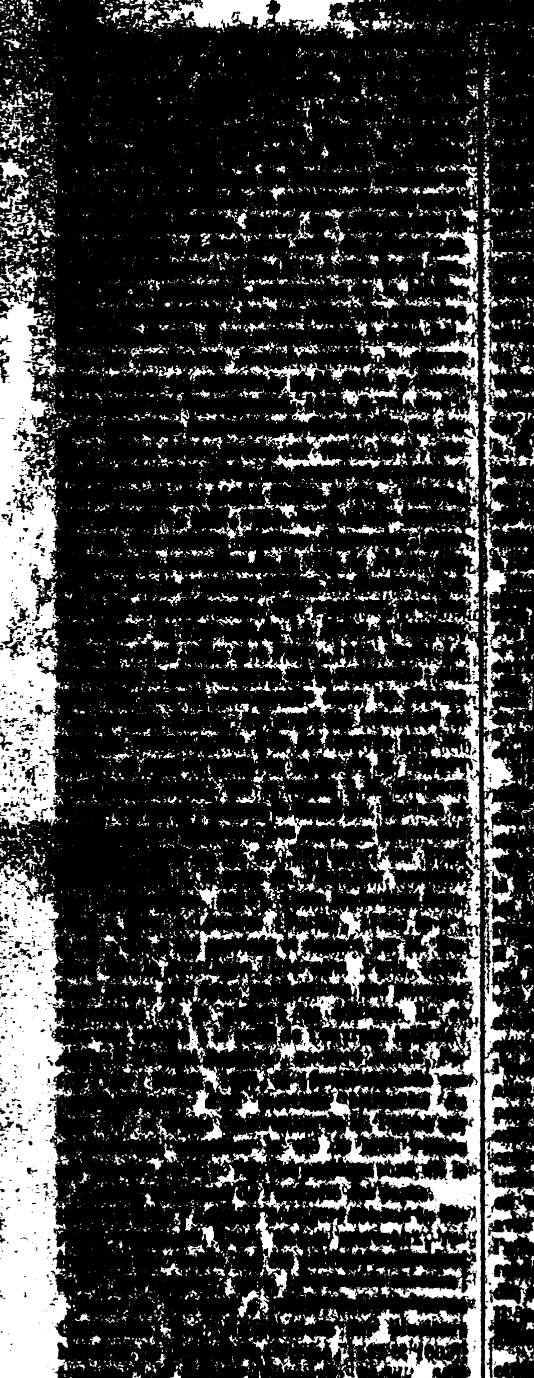
GUIDETTO, sculpteur et architecte lucquois du treizième siècle. On lui doit la façade ajoutée en 1204 à la cathédrale de Lucques, dont la construction remontait à 1060. L'année précédente, Guidetto avait dessiné la façade et sculpté l'architrave de l'église de *S.-Pietro-Somaldi*.

E. B—N.

Mazzarosa, *Guida di Lucca*.

GUIDI (*Tommaso*), dit MASACCIO, peintre de l'école florentine, né en 1402, à San-Giovanni di Val d'Arno à dix-huit milles de Florence, mort en 1443. Guidi est un de ces hommes qui font époque dans l'histoire de l'art; il fut le premier, selon Stendhall, qui ait passé du mérite historique au mérite réel. Il était fils de ser Giovanni di Mone-Guidi, qui, bien que notaire, aimait aussi à cultiver la peinture, et petit-fils de Si-

(1) Deux inconnus accablèrent de coups son valet, et lui firent dire qu'il devait se préparer à mourir ou partir sur le champ.



tirés de la vie de saint Pierre. Plusieurs de ces peintures avaient été commencées par Masolino, et furent terminées par Masaccio. Les deux principales fresques, la *Mort de saint Pierre* et la *Résurrection d'un enfant*, sont celles où il développa surtout ces qualités sublimes qui lui ont assuré une place au premier rang parmi les artistes du quinzième siècle. Il n'avait pas encore terminé la dernière, qui fut achevée plus tard par Filippino Lippi, quand une mort impitoyable vint l'enlever à l'âge de quarante-et-un ans. Masaccio, comme tant d'autres jeunes gens de cœur et de génie, mourut empoisonné.... Par qui? C'est ce que l'histoire ne nous a point révélé; mais c'est sans doute à la jalousie qu'il faut attribuer ce forfait. A cette époque, Florence, la ville des gibelins, ne voyait que trop souvent le stylet et le poison à l'ordre du jour quand il s'agissait de se débarrasser d'un rival en gloire ou en amour.

Quand Brunelleschi apprit la mort de Masaccio : « C'est, s'écria-t-il, la plus grande perte que l'art ait pu faire! » Peu célèbre pendant sa vie, Masaccio fut enterré sans honneurs dans l'église del Carmine; plus tard les poëtes s'exercèrent à l'envi à lui composer des épitaphes; la meilleure est d'Annibal Caro :

Pinsi e la mia pittura al ver fù pari;
L'atteggiai, l'avvivai, le diedi il moto
Le diedi affetto; insegni il Buonarotto
A tutti gli altri e da me solo impari.

Des deux derniers vers, il ne faut pas conclure que Masaccio ait été le maître de Michel-Ange, né seulement en 1474; Masaccio a été le maître de Michel-Ange comme il l'a été de tous les grands peintres de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième, qui ne cessèrent d'étudier ses fresques à l'église del Carmine, devenue le rendez-vous de tous ceux qui dans les progrès que le peintre avait fait faire à l'imitation voyaient les pas nouveaux qu'elle était encore appelée à faire. Un seul peintre, Filippo Lippi, fut réellement élève du Masaccio, dont il saisit le faire avec une telle perfection qu'il est souvent fort difficile de distinguer les ouvrages du maître de ceux de l'élève. « Raphael lui-même, dit Vasari, nous a montré et l'estime qu'il avait pour ces peintures et le parti qu'il en avait tiré.... Ses *Adam* et *Ève* des loges du Vatican et l'*Ange* qui tient l'épée flamboyante sont plus que de simples souvenirs du même sujet traité par Masaccio. » Raphael copiant Masaccio! n'est-ce pas là le plus beau tribut d'éloges payé à son génie? C'est une sorte de réparation accordée au peintre et à la postérité que d'avoir sauvé les admirables chefs-d'œuvre del Carmine du terrible incendie qui dévora l'église entière en 1771, et n'épargna que la seule chapelle des Brancacci.

Toutes les qualités qui constituent le grand peintre se retrouvent dans Masaccio. Mengs le place au premier rang parmi ceux qui tracèrent à l'art une route nouvelle, et dit que la vue de ses œuvres et de celles du Frate donna à Raphael les premières idées du clair-obscur, que jusque là il avait complétement ignoré. Le premier il sut, qu'on me pardonne cette expression énergique d'atelier, il sut *camper* d'à-plomb les figures, qui chez ses prédécesseurs posaient presque toujours sur la pointe des pieds. Ses raccourcis sont admirables, ses poses variées; les nus que les anciens maîtres évitaient le plus possible d'attaquer, sont traités avec une vérité et un art infinis. Certaines têtes, telles que celle de sainte Catherine, de la *Dispute*, de saint Clément, montrent que né cent ans plus tard, Masaccio eût été un rival redoutable pour Raphael lui-même. Il fut encore le premier à donner aux draperies des plis amples et majestueux, à en bannir ces détails mesquins qu'on y prodiguait avant lui; il avait su joindre à une entente parfaite de la perspective et au style simple et naïf de son siècle plus de pensée, plus d'expression, plus de variété d'ajustements, plus de vigueur de ton; son coloris est riche, vrai, harmonieux et plein de relief. « Masaccio, dit Borghini, est celui à qui doivent avoir obligation tous les peintres qui sont venus et qui viendront après lui; le premier il a ouvert la voie vers la bonne et moderne manière de peindre, et détruit une grande partie des imperfections et des difficultés de l'art; il fut le premier qui donna de la beauté aux attitudes, de la noblesse, du relief et de la grâce aux figures, enfin il traita les raccourcis mieux qu'aucun de ses devanciers. » — « Il n'a pas moins peint l'âme que le corps de ses personnages, » a dit Raphael Mengs. Enfin, pour résumer en un seul mot tous les éloges dont fut digne ce grand homme, disons, avec Vasari, que tout ce qu'on avait fait avant lui était peint, « que tout ce qu'il a fait est vrai et animé comme la nature même ».

Les ouvrages de Masaccio sont en très-petit nombre. La grande galerie de Florence ne nous offre que son portrait peint à fresque sur une toile, et à la galerie de l'Académie des Beaux-Arts de la même ville il n'existe qu'un seul tableau, mais de premier ordre, *La Vierge*, *l'enfant*, *sainte Anne et un chœur d'anges*, tableau que Masaccio avait fait pour l'église Saint-Ambroise. D'Agincourt a publié un tableau sur bois qui, à la fin du siècle dernier, faisait partie de la collection de M. Curti Lepri, à Rome, un *Miracle de saint Zénon ressuscitant un enfant*. La Pinacothèque de Munich renferme une *Tête de moine* peinte à fresque, un *Saint Antoine de Padoue convertissant un hérétique*, et le portrait du peintre vêtu de la barrette rouge des Florentins, comme Dante et Pétrarque, tableau peint sur bois à la détrempe.

Masaccio eut un frère, nommé *Giovanni*, qui exerça également la peinture, mais dont les œuvres ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

E. Breton.

[illegible]

... pour lui remettre un exemplaire de ... pendant le voyage, il s'aperçut ... que le ... d'apoplexie, et mourut ...

[illegible]

... né à Bologne, ... siècle, mort ... Dottini ... études, ... 1748, ...

... *la destruction des* ... [illegible]

traîné dans l'irréligion par un libelle intitulé: Le Militaire philosophe; 1770, in-12; — *Entretiens philosophiques sur la religion;* Paris, 1772, 1781, 3 vol. in-12; — *Dialogue entre un curé et un évêque sur le mariage des protestants;* Paris, 1775, in-12; suite, 1776, in-12 : dans ce livre Guidi établit la nécessité d'autoriser le mariage des protestants devant les magistrats; — *Lettre à l'auteur de la prédication sur les moyens de réformer les mœurs;* 1780, in-12; — *L'Ame des Bêtes;* Paris, 1783, in-12. Le P. Guidi a laissé de nombreux manuscrits. J. V.

Dessessarts, *Les Siècles littéraires de la France.*

GUIDI (*Jean-Baptiste-Marie*), écrivain français, neveu du précédent, né vers 1732, mort à Paris, en juin 1816, doyen des gentilshommes ordinaires du roi et des censeurs royaux. Le garde des sceaux l'ayant chargé d'examiner *Le Mariage de Figaro*, Guidi refusa son approbation à cette pièce, la trouvant contraire à la morale; et sous le rapport littéraire, il y signalait des longueurs qui devaient nuire au succès. Il assista cependant à la représentation de cette comédie de Beaumarchais, jouée malgré son avis, et il y rit beaucoup. L'auteur se permit alors de lui rappeler son jugement; Guidi lui répondit : « Si l'on affichait que tel jour les nymphes de l'Opéra danseront sans prendre les précautions qu'exige la décence, croyez-vous, monsieur, que le parterre ne serait pas plein, et qu'on n'y rirait pas aux éclats? » On a de Guidi : *La véritable Dévotion*, traduite de l'italien de Muratori; 1778, in-12; — *Lettres contenant le journal d'un voyage fait à Rome* en 1773; Genève (Paris), 1783, 2 vol. in-12. J. V.

Chaudon et Delandine, *Dict. univ. hist., crit. et bibliog.*

GUIDI (*Guido*). *Voy.* VIDIUS.

GUIDICCIOLO (*Levanzio* DA), conteur italien, vivait en Lombardie au milieu du seizième siècle. On manque de renseignements sur son compte; il n'est connu que comme l'auteur d'un recueil de contes en prose intitulé : *Antidoto della Gelosia, distinto in dei libri;* Brescia, 1565; quelques exemplaires de la même édition portent la date de 1566 et l'épître dédicatoire a été changée : l'imprimeur F. Rumpazatto, à Venise, s'était hâté de réimprimer, en 1565, l'ouvrage sous sa forme primitive. Les Nouvelles que contient ce volume ont d'ailleurs reparu dans le *Novelliero Italiano;* Venise, 1754. Circonstance assez curieuse, mais dont le seizième siècle offre plusieurs exemples; quoique la décence y soit très-peu respectée, ces nouvelles virent le jour revêtues de l'approbation de l'inquisition de Brescia. G. B.

Gambu, *Bibliografia degli Novellieri Italiani.*

GUIDICCIONI (*Jean*), prélat et littérateur italien, né à Lucques, le 25 février 1500 (1), mort à Macerata, au mois d'août 1541. Son oncle, Barthélemy Guidiccioni, nommé cardinal par la suite, lui fit donner une éducation soignée. Guidiccioni fit des études brillantes aux universités de Pise, de Bologne et de Ferrare, où il obtint le grade de docteur en droit, puis il se rendit à Rome, où il se lia avec les principaux littérateurs, notamment avec Annibal Caro.

Bientôt après il entra au service du cardinal Farnèse, auquel son oncle, alors vicaire général de ce cardinal, l'avait recommandé. En 1534, le cardinal Farnèse, étant devenu pape sous le nom de Paul III, nomma Guidiccioni gouverneur de Rome, et l'appela la même année à l'évêché de Fossombrone (1). L'année suivante Guidiccioni fut envoyé comme nonce auprès de Charles Quint, qu'il accompagna dans l'expédition de Tunis et ensuite dans la campagne de Provence; il fit des efforts infructueux pour terminer le différend entre Charles Quint et François Ier. De retour à Rome, il fut envoyé en 1539 dans la Romagne comme gouverneur de cette province, où il parvint à apaiser les troubles qui y régnaient. Un spadassin payé par les rebelles, s'étant un jour approché de lui pour l'assassiner, se sentit saisi de respect à la vue de la figure bienveillante du prélat, se jeta à ses pieds, et lui avoua son projet criminel; doucement repris par Guidiccioni, il alla racheter les fautes de sa vie dans un cloître. Après avoir été en 1540 commissaire général dans la guerre de Paliano, Guidiccioni fut nommé gouverneur de la Marche d'Ancône en 1541. Il mourut quelques mois après. Il avait cultivé les lettres pendant toute sa vie. Les poésies que nous avons de lui, sur des sujets graves et élevés, sont remarquables par la noblesse des pensées; mais elles sont quelquefois entachées d'obscurité, à cause de l'extrême concision du langage. Guidiccioni réussit moins dans la poésie légère. Ses lettres, qui ont trait aux événements de l'époque, sont instructives et remplies d'esprit. Ses ouvrages ont pour titres : *Orazione alla Republica de Lucca;* Florence, 1558, in-8° : c'est avant d'être évêque qu'il prononça ce discours, dans lequel il indique la manière de remédier à plusieurs abus existant dans le gouvernement de Lucques; — *Rime;* Bologne, 1709, in-12; Bergame, 1753 : ces poésies avaient paru par parties à Venise, 1567, in-12, avec celles de Bembo et de La Casa, ainsi que dans divers recueils; — *Lettere*, dans la collection de lettres publiée par Dolce; Venise, 1554; — les *Œuvres complètes* de Guidiccioni ont été réunies par le P. Al.-Pomp. Berti; Naples, 1718; Gênes, 1749 et 1767, in-8°; — *Lettere inedite;* Lucques, 1855. E. G.

Ghilini, *Teatro d'Huomini letterati.* — Ughelli, *Ital. sacra*, t. II, 838. — Niceron, *Mémoires*, t. XII. — *Giornale de' Letterati d'Italia*, t. I, p. 194. — Tiraboschi, *Storia della Lett. Ital.*, t. VII, parte III, p. 8. — J.-B.

(1) C'est la date que porte son acte de baptême, conservé aux archives de l'église S.-Frediano de Lucques.

(1) C'est alors seulement, et non en 1534, comme on l'a souvent écrit, que Guidiccioni fut nommé évêque ainsi que le prouve Rota dans sa biographie de Guidiccioni, qui rectifie beaucoup d'erreurs ad[illegible] vant sur le compte de ce dernier.

la seconde moitié du onzième siècle, dit que de son temps ces noms, dont il rapporte l'origine à l'hymne de saint Jean-Baptiste, étaient déjà en usage en France, en Allemagne et en Angleterre.

La méthode de Gui d'Arezzo était simple et claire, en comparaison de celle qu'on suivait avant lui; elle était cependant très-incomplète, car elle n'offrait que les six syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, pour solfier les sept notes de la gamme, Gui n'ayant pas donné de nom au son correspondant à la lettre B que nous désignons aujourd'hui par la syllabe *si*. L'absence de cette septième note, nécessaire pour arriver au complément de l'octave, et après laquelle seulement les tons et demi-tons se représentent dans un ordre régulier comme dans la formule grégorienne A, B, C, D, E, F, G, donna naissance à une méthode de *solmisation* hérissée de difficultés et digne des temps barbares. On ne trouva rien de mieux que de substituer à la division de l'échelle par tétracordes des Grecs, et à celle que saint Grégoire avait faite par octaves, conformément à la constitution des tons du chant d'église, une autre division, qui ne comprenait que six notes, et qui fut appelée *hexacorde*. L'échelle des sons alors employée dans la musique comprenait une étendue de deux octaves et une sixte, du *sol* grave de la voix de basse au *mi* supérieur de la voix de femme ou d'enfant; on la divisa en sept hexacordes, dont le premier commençait au *sol* grave, le second à l'*ut*, le troisième au *fa*, le quatrième au *sol* au-dessus de ce *fa*, le cinquième à l'*ut* de l'octave supérieure, le sixième au *fa* de la même octave, et le septième au *sol* aigu. Dans cette nouvelle division, la gamme, qui commençait par *ut*, ne contenait pas le septième son que nous appelons *si* : on lui donnait à cause de cela le nom d'*hexacorde naturel*; la gamme qui commençait par *fa* avait pour quatrième note le *si* bémol : on l'appelait *hexacorde bémol*; celle qui commençait par *sol* avait pour troisième note le *si* bécarre; on lui donnait le nom d'*hexacorde dur*. De là sont venues les expressions que l'on trouve souvent chez les anciens auteurs, *chanter par nature*, *par bémol*, *par bécarre*. Toutes les fois que la mélodie dépassait les limites d'un hexacorde, soit en haut, soit en bas, on était obligé de passer à un autre hexacorde; ces transitions, qui se rencontraient fréquemment dans le cours d'un même chant, et qui forçaient de changer à chaque instant le nom des notes selon l'ordre dans lequel elles se présentaient, étaient appelées *muances*. Pour aider à reconnaître les sons dans la solmisation, on avait imaginé de tracer une main gauche ouverte, sur les doigts de laquelle étaient représentés les sons de l'échelle générale; on avait établi des règles pour le passage d'une note à l'autre, et cette main, qu'on appelait *main harmonique*, était placée comme un indicateur universel dans toutes les écoles et dans tous les traités de musique élémentaire. On disait d'un musicien qui possédait toutes les règles des muances *qu'il savait bien sa main*. La chronique de Sigebert de Gemblours, terminée en 1112, et Angelbert d'Aimont, écrivain du treizième siècle, donnent la théorie de la solmisation par l'hexacorde et par les muances, dont la main harmonique est une conséquence, comme une invention de Gui d'Arezzo, bien que ce moine déclare dans ses ouvrages qu'il y a sept sons dans la musique de même qu'il y a sept jours dans la semaine, et qu'il faut sept lettres ou caractères pour représenter ces sons, preuve évidente qu'il reconnaissait les sept degrés de la gamme (1).

On a dit que pour la notation Gui d'Arezzo substitua des points aux lettres latines, et plaça ces points sur des lignes de différentes couleurs et entre les intervalles qui les séparent, afin de rendre sensible à l'œil les divers degrés de l'intonation. Les clefs d'*ut* et de *fa* déterminant la portée des voies dans l'étendue de l'échelle générale, lui sont aussi attribuées, de même que l'invention de l'harmonie et du contre-point, mais il est certain que les notes ou *neumes*, dont Gui recommande l'usage dans ses ouvrages, existaient avant lui. Réginon, abbé de Prum, qui écrivait en 885, a donné, à la suite de son exposition des huit tons du chant grégorien, les formules des neumes d'un grand nombre d'antiennes et de répons tirés en partie du chant de l'Église grecque, et Jean Cotton, que nous avons cité plus haut, avoue qu'il existait déjà avant Gui d'Arezzo une manière de noter les neumes par des lignes de convention dont on trouve l'explication dans le traité de musique d'Hermann, surnommé Contract. Dans son *Micrologue*, Gui d'Arezzo a traité de la *diaphonie*, sorte d'harmonie grossière, composée de successions de quartes et de quintes qui était alors en usage dans la musique d'église; de là est venu sans doute que l'on a considéré ce moine comme l'inventeur de l'harmonie et du contre-point; la diaphonie était cependant bien plus ancienne que Gui d'Arezzo; Isidore de Séville, écrivain de la fin du septième siècle, en parle dans ses sentences sur la musique, et Hucbald, moine de Saint-Amand au dixième siècle, en donne les règles dans son livre intitulé *Musica enchiriadis*. Quant à l'harmonie régulière, désignée communément sous le nom de contre-point, il n'en est pas question dans les ouvrages de Gui d'Arezzo, bien qu'elle fût connue à deux parties antérieurement à lui. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de plus grands détails sur le mérite des inventions de ce

(1) L'usage incommode des muances ne fut abandonné qu'au dix-septième siècle, époque à laquelle la septième note de la gamme reçut le nom de *si*. Brossard dit que ce nom lui fut donné par un musicien nommé Lemaire, qui vivait en 1666. — Diverses tentatives avaient déjà été faites, mais sans succ
sont les derniers qui aient con[illegible]
de l'alphabet pour solfi



de la vie de Jésus-Christ avec cette inscription :

> Sculptor laudatur qui doctus in arte probatur,
> Guido de Como quem cunctis carmine promo.
> Anno Domini :I) CCL. E. B—N.

Vasari, *Vite*. — Tolomei, *Guida di Pistoja*. — Cicognara, *Storia della Scultura*.

GUIDO DA SIENA ou **GUIDONE DA GHEZZO**, peintre de l'école siennoise, vivait de 1221 à 1230. Il fut le contemporain de Giunta Pisano; mais ce dernier était déjà connu en 1210, quand le plus ancien tableau de Guido, la *Madone*, ne date que de 1221. Cette madone fameuse dans l'histoire de l'art est placée à Sienne, dans la chapelle Malevolti de l'église Saint-Dominique; elle porte cette inscription :

> Me Guido de senis diebus depinxit amœnis,
> Quem Christus lenis nullis velit agere pœnis.
> MCCXXI.

La célébrité de Guido était telle en 1230 qu'à cette époque il fut, comme Giunta, appelé à décorer l'église des Franciscains d'Assise; il y peignit des fresques qui, toutes défigurées qu'elles sont par les retouches les plus maladroites, n'en sont pas moins supérieures à celles de son prédécesseur. On voit que s'il ne put parvenir à secouer la manière des maîtres grecs, il s'efforça au moins de ne leur emprunter que ce qu'ils avaient de meilleur. Sa composition est souvent mieux entendue, et quelquefois ses figures ne manquent ni de grâce ni de noblesse. E. B—N.

Vasari, *Vite*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — P. Angeli, *Storia del Duomo d'Assisi*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Romagnoli, *Cenni storico artistici di Siena*. — D'Agincourt, *Histoire de l'Art par les Monuments*.

GUIDO GUERRA, capitaine italien du treizième siècle, était le chef de la branche des comtes Guidi attachée au parti guelfe et alliée aux Florentins. Plusieurs fois il commanda les troupes florentines, notamment en 1254. En 1260 il ne put s'opposer à une expédition dans l'État de Sienne, qui fut si fatale aux guelfes, et qui se termina par leur déroute à Monte Aperto, près de l'Arbia. Guido Guerra quitta alors Florence, et se retira dans ses châteaux du Cosentin, où il offrit asile aux débris de son parti. Charles d'Anjou étant entré dans le royaume de Naples, Guido Guerra alla le rejoindre avec quatre cents gentilshommes guelfes, à la tête desquels il prit part à la victoire de Grandella, en 1266. Dante place Guido Guerra dans l'Enfer, avec Jacques Rusticucci, en punition d'un vice honteux, quoiqu'il le cite en même temps comme un des plus grands hommes de l'Italie. J. V.

Sismondi, *Hist. des Republ. italiennes*, tome III, p. 180. — Giovanni Villani, *Stor. Fiorent.*, livr. VI. — Leonardo Aretino, liv. II. — Dante, *Enfer*, ch. XVI, v. 41.

GUIDO NOVELLO, capitaine italien du treizième siècle, appartenait à la famille des Guidi. Il s'attacha au parti gibelin, contribua en 1260 à la victoire de l'Arbia, et entra à Florence; il y présida l'assemblée où l'on discuta si l'on raserait cette ville. Dévoué à Mainfroi, il gouverna la Toscane jusqu'à la mort de ce prince. En apprenant la perte de la bataille de Grandella, Guido Novello voulut faire sa paix avec les guelfes. Mais ceux-ci insurgèrent le peuple de Florence; Guido Novello abandonna cette ville le 11 novembre 1266, et se retira à Prato. Le lendemain il voulut rentrer dans Florence, mais il fut repoussé et dut chercher un refuge dans les montagnes. J. V.

Sismondi, *Hist. des Républ. italiennes*, tome III, p. 388. — Giov. Villani, *Stor. Fiorent.*, liv. VI.

***GUIDO DELLE COLONNE** (en latin *de Columnis* ou *de Columna*), historien et poëte italien du treizième siècle. Peut-être appartenait-il à l'illustre famille romaine des Colonna ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Messine, où probablement il était né, et y exerça de hautes fonctions dans la magistrature : le titre de *Messanensis judex* qu'il se donne lui-même, et qui lui est conservé par tous les écrivains qui font mention de lui, entre autres par Dante, ne permet point de doute à cet égard. Ce fut aussi à Messine qu'il mourut, si nous en croyons une préface des savants académiciens de cette ville. Sa naissance est placée par Fazellus, auteur d'une histoire de la Sicile, sous le règne de l'empereur Frédéric II. Il composa son principal ouvrage sous le pontificat de Nicolas IV. La date de sa mort est inconnue. Guido se livra à l'étude avec autant de succès que d'ardeur, et acquit bientôt une grande réputation d'érudit. Le jésuite Oudin prétend même, d'accord en cela avec Vossius, qu'Édouard d'Angleterre, en traversant la Sicile au retour de la croisade, se prit pour le juge de Messine d'une admiration passionnée et l'emmena avec lui dans son pays ; mais cette assertion, fondée sur le témoignage d'un moine anglais du quatorzième siècle, Jean Boston, a été victorieusement combattue par Tiraboschi. Nous croyons encore que Vossius s'est trompé quand il a attribué à Guido une Histoire d'Angleterre (*De Regibus et Rebus Anglorum*) et une Grande Chronique (*Chronicon magnum*) en vingt-six livres ; et nous pensons que ces deux ouvrages, que nous n'avons rencontrés nulle part, ne sont autre chose que la fameuse *Histoire de Troie* dont nous parlerons plus bas. Peut-être le texte de cette romanesque compilation, tel que nous le possédons aujourd'hui, n'est-il pas complet; peut-être la rédaction primitive, comme une vieille traduction espagnole que nous avons lue, commençait-elle par un préambule remontant au déluge, et poursuivait-elle l'histoire des descendants d'Énée jusqu'à la fondation de l'empire breton par les Brutus des légendes. Ajoutons que dans certains manuscrits, et spécialement dans le n° 5697 de la Bibl. imp., l'*Historia Trojana* est immédiatement suivie de l'Histoire des Bretons par Geoffroy de Monmouth ; et l'on comprendra comment le [illegible] dais a pu être induit en erreur, soi[illegible] au jurisconsulte si[illegible] lais, soit qu'il a[illegible] les divers[illegible]

[illegible] de Guido delle Co-lonne, [illegible] de la guerre de Troie, [illegible] presque toutes les [illegible], ce livre jouit au moyen âge [illegible] qui l'honneur de fournir [illegible] le sujet de son *Filostrato*, et par suite [illegible] Chaucer son poëme de *Troilus et Cressida*, [illegible] Shakespeare son drame de *Troilus* [illegible] des écrivains moins cé-[illegible] Lydgate, [illegible] Caxton, puisèrent [illegible] composition de notre hé-[illegible] Raoul Lefèvre, [illegible] L'*Historia Tro-jana* [illegible] *destructionis Troje* (ou [illegible]) se compose de trente-cinq [illegible] événements de la guerre de [illegible] des Argonautes et la [illegible] de cette ville par Hercule, [illegible] par son fils, Télé-[illegible] avant-propos, intitulé [illegible] entre Dictys et Darès, [illegible] Virgile, et à Ovide [illegible], dans il trouve les restes [illegible] de

[illegible] Dictys [illegible] Troye [illegible] trouve [illegible]

(1) [illegible]

Frères Prêcheurs à Padoue un manuscrit de l'histoire de Troie ainsi intitulé : *Clarissimi Guidonis de Columnis Translatio Ditis Cretensis e græco in latinum de Historia Trojana.* Dans une espèce d'épilogue qui termine l'ouvrage, Guido nous donne quelques renseignements précieux sur les circonstances dans lesquelles il l'a composé : il l'avait commencé à l'instigation de l'archevêque de Salerne, Matthieu della Porta (1263-1272). Ce prélat étant mort, il suspendit son travail ; le regret de voir cette mémorable histoire défigurée par d'illustres écrivains comme Homère, Virgile, etc., le lui fit reprendre ; et pour être sûr de le mener à bonne fin, il s'interdit toutes les digressions et les ornements qui auraient pu retarder l'accomplissement de sa tâche. Et en effet, par la grâce du Saint-Esprit, *Spiritus sancti gracia ministrante*, il termina son livre en trois mois, du 15 septembre au 25 novembre de l'année 1287.

L'*Historia Trojana* nous a été conservée par un grand nombre de manuscrits : l'un des plus beaux et des plus anciens est assurément celui que nous avons trouvé à la Biblioth. imp. sous le n° 5694 : il porte le nom du copiste et la date de sa transcription : « Finitum est hoc opus per manus Theoderici de Virginum Castello, anno Domini millesimo tricentesimo trigesimo quarto. » Cette histoire a été imprimée plusieurs fois, à Cologne, en 1476, in-fol.; à Strasbourg, en 1488, également in-fol. Elle a été traduite en italien par Bellebuoni, en 1333; cette traduction est conservée, manuscrite, à Florence, dans la biblioth. Ricardi. Une autre version italienne, attribuée à Philippe Cetti, a été imprimée à Venise, en 1481, in-fol. La bibliothèque de l'Arsenal possède, sous le n° 253, une traduction française du livre de *maistre Guy de Corompres* qui paraît avoir été écrite au commencement du quinzième siècle. Nous avons parlé plus haut de la version anglaise de Caxton, qui a été souvent réimprimée ; nous connaissons aussi une traduction hollandaise faite en 1479 par Gheraert Leeu, à Goude, in-fol., et une espagnole par Nuñez Delgado, imprimée à Séville, en 1545, également in-fol.

Léon Allatius, à la page 500 de ses *Poeti antichi*, cite deux chansons d'un *Odo delle Colonne* de Messine, que Crescimbeni donne pour un frère et Tiraboschi pour un fils ou un neveu de Guido.

Alexandre Pey.

Mongitore, *Bibliotheca Sicula*, tom. I, p. 265. — Fabricius, *Biblioth. mediæ et infimæ ætatis*, liv. II. — Vossius, *De Historicis latinis*, II.— Tiraboschi, *Histoire de la Littérature italienne*. — Crescimbeni, *Comment. Poes. volg.*, I. — *Documents inédits.*

* **Guido** *de Bologne*, peintre de l'école bolonaise, vivait à la fin du quinzième siècle. Élève d'Ercole Grandi de Ferrare, il peignit en 1491, sous le portique de Saint-Pierre de Bologne, un *Christ sur la croix avec les Marie, les larrons et plusieurs autres figures*, fresque qui, au dire de Vasari, ne manquait pas de mérite. Malheureusement Guido n'avait commencé le dessin qu'à dix-huit ans, et pour gagner le temps perdu il se livra à un travail si opiniâtre, se soumit à tant de privations, qu'il mourut à l'âge de trente-huit ans. S'il eût vécu, nul doute qu'il n'eût surpassé son maître. E. B—n.

Vasari, *Vite*. — Malvasia, *Pitture di Bologna*. — Siret, *Dictionnaire historique des Peintres.*

Guido Ubaldi (Le marquis), mathématicien italien, né à Urbin, vers 1540, mort au château de Monte-Baroccio, vers 1601. Il appartenait à la maison del Monte, qui possédait alors de grands biens en Italie. Son goût pour les sciences exactes se développa de bonne heure, et il y fit de grands progrès, sous la direction de Frédéric Commandin. Exempt d'ambition, Guido Ubaldi passa paisiblement sa vie, livré à l'étude, dans son château de Monte-Barroccio. On a de lui : *Planispheriorum universalium Theoria;* Cologne, 1560, 1581, in-8°; Pise, 1579, in-4°; — *Mecanicorum Libri VI;* 1577. « Cet ouvrage, dit Montucla, contient sur plusieurs points une doctrine judicieuse et solide. Ubaldi y fait usage de la méthode employée, au rapport de Pappus, par les mécaniciens anciens, savoir, de réduire toutes les machines au levier, et il l'applique heureusement à quelques puissances mécaniques, entre autres aux poulies, dont il examine avec soin la plupart des combinaisons. Ce livre du reste n'est pas entièrement exempt d'erreurs » ; — *De ecclesiastici Calendarii Restitutione;* Pise, 1580, in-4°; — *Perspectivæ Libri VI;* Pise, 1600, in-fol. « Il est le premier, dit Montucla, qui ait entrevu la généralité des principes de la perspective. Dans ce traité, il établit ce principe extrêmement fécond, savoir que toutes les lignes parallèles entre elles et à l'horizon, quoiqu'inclinées au plan du tableau, convergent toujours vers un point de la ligne horizontale, et que ce point est celui où cette ligne est rencontrée par celle qui est tirée de l'œil parallèlement à ces premières ; » — *Problematum astronomicorum Libri VII;* Venise, 1609, in-fol.; — *De Cochlea;* 1615, ouvrage posthume, publié par son fils, et qui traite de la vis d'Archimède; — *In Archimedem De Æquiponderantibus Paraphrasis.* L. L—t.

Bernard Baldi, *Chronica Mathem.* — Montucla, *Hist. des Mathém.*, tome I[er], p. 691, 709.

Guido Guiduccio. *Voyez* Guiduccio.

Guido di Ghezzo. *Voy.* Guido da Siena.

Guidobono (*Bartolommeo*), dit *le Prêtre de Savone*, prêtre et peintre italien, né à Savone, en 1654, mort en 1709. Il travailla d'abord pour la cour de Savoie avec son père, peintre de faïences d'un talent médiocre. Quelques heureux essais qu'il fit de la peinture à l'huile l'encouragèrent à persévérer dans cette voie. Il alla à Parme et à Venise se former par l'étude du Corrége et du Titien. Il copia aussi des tableaux du Castiglione avec une telle perfection que l'on distingue difficilement les copies des originaux. De retour en Piémont, il obtint à Savone, à Turin et à Gênes de nombreuses

Baillet a dit de cet auteur : « Il avait plus d'érudition et de jugement que le commun des savants de son temps; et l'on prétend qu'il s'est montré plus exact et plus sévère sur les fables et les faits incertains que ceux qui l'avaient devancé. Il s'est attaché principalement à recueillir les actes anciens, mais au lieu de les donner en entier, il semble avoir voulu abréger ceux qui étaient longs et retrancher ce qui lui paraissait suspect et superflu. »

Martial AUDOIN (de Limoges).

Gallia Christiana, t. I et VI. — Échard, t. I, p. 576 et suiv. — Bernard Guidonis, *In Hist. Conv. Lemov. ord. Præd.*, *ap. Baluz.*, t. I, *Pap. Aven.* — Odoric, *ad an.* 1313, 1317 et 1318. — Sponde, *Ad an.* 1330. — Bzovius, *ad an.* 1317. — Baillet, *Discours sur la Vie des Saints*, t. I, in-fol. — *Histoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 185. — Le R. P. Touron, *Hist. des Hom. illust. de l'Ord. de Saint-Domin.*, t. II.

GUIDOTTI-BORGHÈSE (*Paolo*), peintre, sculpteur, architecte italien, né à Lucques, en 1569, mort à Rome, en 1629. Dès son enfance il fut envoyé à Rome, où il apprit le dessin et la peinture, sous divers maîtres. Sixte V avait conçu pour lui une grande estime, et l'employa, quoique bien jeune encore, dans presque tous les édifices élevés sous son règne. Malheureusement entraîné aux études les plus opposées par une imagination ardente, Guidotti ne sut en poursuivre aucune avec une assiduité suffisante; et dans aucun art, dans aucune science il ne put arriver à la perfection. Ses peintures sont en général assez médiocres de couleur et de dessin. Telles sont les fresques à la bibliothèque du Vatican, à la Scala Santa, et à Saint-Jérôme des Esclavons, où il a peint à la voûte d'une chapelle *Le Père éternel dans une gloire*, et sur les murailles plusieurs traits de la vie de saint Jérôme. A Reggio de Modène, on voit de lui au fond du chœur de l'église *Saint Jean* une *Résurrection de Jésus-Christ*, également à fresque, et dans la cathédrale de Pise un grand tableau représentant les *Noces de Cana*.

Guidotti s'adonna aussi à la sculpture, et un groupe de six figures qu'il exécuta pour le cardinal Scipion Borghèse lui valut la faveur de Paul V, qui lui permit d'ajouter à son nom celui de Borghèse, le nomma chevalier du Christ et conservateur du Capitole. Dans ce poste éminent, Guidotti sut se concilier tous les suffrages, et c'est sur ses instances que fut rendu le décret qui rappelait l'Académie de Saint-Luc à la stricte observation de ses statuts. Comme architecte, il donna des dessins de décorations pour plusieurs canonisations et autres solennités. Il commença un poëme épique intitulé : *Gerusalemme distrutta*, étudia la musique, la jurisprudence, les mathématiques, l'astrologie, l'anatomie, etc. Enfin il lui prit même la fantaisie de voler; il se fabriqua des ailes, avec lesquelles il se lança du haut d'un édifice de Lucques; il se soutint quelques instants, puis tombant sur une maison, il enfonça le toit et se cassa une cuisse, accident qui abrégea sa carrière. E. B—N

Baglione, *Vite de' Pittori, Scultori e Architetti dal* 1572 *al* 1642. — Orlandi, *Abbecedario*. — Lanzi, *Storia della Pittura*. — Ticozzi, *Dizionario*. — Campori, *Gli Artisti negli Stati Estensi*. — Morrona, *Pisa*. — Pistolesi, *Descrizione di Roma*.

* **GUIDOTTI** *de Boulogne*, littérateur italien, vivait au commencement du quinzième siècle. Il enseigna la grammaire dans sa ville natale, et entra dans l'ordre des Dominicains. Un de ses ouvrages, *Fiore de Rettorica*, publié vers 1490, sans lieu ni date, a paru digne d'être remis en lumière et a été réimprimé à Venise en 1821. On conjecture que c'est également à Guidotti qu'il faut attribuer une traduction de la *Rhétorique* de Cicéron dont on connaît trois éditions anciennes, sans lieu ni date (entre 1478 et 1490), in-4°. Cette version porte le nom de *Galeoto da Bologna, eximio maestro*. G. B.

Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. VIII, p. 345. — Fantuzzi, *Scrittori Bolognesi*, t. IV, p. 337.

GUID'UBALDO. *Voy.* GUIDO UBALDI.

* **GUIDUCCIO** (*Guido*), l'un des plus anciens peintres de l'école romaine. De 1110 à 1120 il travaillait à Rome avec Pietro di Lino, et son nom se voit encore sur une peinture de la tribune de l'église des Quattro-Santi-Coronati.

E. B—N.

Pistolesi, *Descrizione di Roma*. — Siret, *Dictionnaire historique des Peintres*.

GUIENNE (*Éléonore* DE). *Voy.* ÉLÉONORE de Guienne.

GUIENNE (*N....* DE). *Voy.* GUYENNE.

* **GUIFFART** (*Pierre*), naturaliste français du dix-septième siècle. Né dans la religion protestante, il se convertit au catholicisme, et devint doyen en charge du collége de Rouen. Il a laissé entre autres écrits : *Discours du vide sur les expériences de Pascal et le traité de Pierius*; Rouen, 1647, in-8°; — *Motifs de ma conversion à la religion catholique*. Partisan zélé des opinions de Pecquet, il avait écrit un livre pour défendre les ouvrages de ce dernier. J. V.

Chaudon et Delandine, *Dict. univ. hist., crit. et bibliogr.*

GUIGNARD (*Jean*), nommé quelquefois *Briquarel*, jésuite français, condamné au dernier supplice sous Henri IV, comme coupable du crime de lèse-majesté, né à Chartres, exécuté à Paris, le 7 janvier 1595. Il était à l'époque de la Ligue régent et bibliothécaire du collége de Clermont à Paris. Après l'attentat de Jean Châtel sur la personne de Henri IV, les jésuites furent impliqués dans son procès, parce qu'il avait étudié chez eux et qu'il déclarait leur avoir entendu dire « que c'était une action méritoire devant Dieu que de tuer un roi hérétique ». On fit chez les jésuites une visite sévère, et l'on trouva dans les papiers du père Guignard des écrits injurieux contre le dernier roi et le roi régnant, qu'il donnait pour thèmes à ses élèves, s'il faut en croire le *Journal* de L'Étoile. Un de ces écrits portait : « Ni Henri III, ni Henri IV, ni la royne Élisabeth, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe ne sont véritables rois. Henri III est un Sardanapale, le

[illegible]

Belgique, [illegible]

[illegible]

exemple, [illegible]

[illegible]

pour diriger un compositeur dans l'usage des caractères orientaux de l'Imprimerie royale; Paris, 1790, in-4°; — *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne;* Paris, 1759-1760, in-12 : ce travail est basé sur des raisonnements et des faits aujourd'hui inadmissibles. Deshauterayes, autre élève de Fourmont, publia sur ce sujet : *Doutes sur la dissertation de M. de Guignes qui a pour titre: Mémoire dans lequel, etc., proposés à Messieurs de l'Académie des Belles-Lettres;* 1759, in-12. Cette critique combattait de point en point les faits et les hypothèses présentés par M. de Guignes. Celui-ci crut devoir y répondre; mais les raisons qu'il allégua pour sa défense ne contribuèrent qu'à prouver le peu de solidité de ses arguments dans cette voie trompeuse où s'étaient déjà engagés plusieurs savants, et entre autres Huet, qui s'efforçait de déduire de grandes conséquences de divers rapports plus ou moins réels entre les hiéroglyphes des anciens Égyptiens et les caractères idéographiques de la Chine. De Guignes père est également l'éditeur de l'*Éloge de Moukden* du P. Amyot (1770) et de la traduction du *Chou-King*, un des livres sacrés des Chinois, rédigée par le même missionnaire apostolique. Enfin, Joseph de Guignes publia successivement un grand nombre d'articles et de notices dans le *Journal des Savants*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* et dans les *Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*. Il a laissé plusieurs manuscrits, dont on trouve un catalogue détaillé dans le tome premier du *Voyage à Canton*, publié par son fils. A sa haute réputation d'homme de lettres Joseph de Guignes joignit celle d'homme vertueux. La révolution, qui lui ravit presque toute sa fortune et ne lui laissa pour vivre que le plus strict nécessaire, ne l'empêcha pas de poursuivre ses beaux travaux et de supporter noblement les privations qu'il dut s'imposer vers la fin de sa noble et laborieuse existence. L. DE ROSNY.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XLVIII. — Quérard, *La France littéraire*. — *Docum. partic.*

GUIGNES (*Chr.-Louis-Joseph* DE), orientaliste français, né à Paris, le 25 août 1759, mort à Paris, le 9 mars 1845. Il était fils du précédent, de qui il reçut les premières leçons de langues orientales, et notamment de chinois, dont il voulait faire sa spécialité. En 1784 il fut nommé résident de France en Chine et consul à Canton; avant son départ, l'Académie des Sciences et celle des Inscriptions et Belles-Lettres lui accordèrent l'une et l'autre le titre de correspondant. Dans les années 1794 et 1795, il accompagna l'ambassade hollandaise envoyée à Péking, auprès de l'empereur de la Chine, et eut occasion de rendre quelques services importants à cette ambassade. Enfin, après avoir habité dix-sept années la Chine, il retourna en Europe. Louis de Guignes avait débuté dans la carrière littéraire par deux articles qui furent insérés dans le tome X (1785) du Recueil des mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des Sciences : le premier *Sur le planisphère céleste chinois*, le second sur *Les comètes connues et observées par les Chinois*. Quelque temps après il publia, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, des *Observations sur l'ouvrage manuscrit d'un historien arabe nommé Masoudi, concernant l'histoire de Chine* (t. XLV, 1793). Ses *Observations sur le Voyage de Barrow à la Chine*, en 1794 (Paris, 1809, in-8°), furent aussi accueillies favorablement du public. En 1808 les presses de l'Imprimerie impériale mirent au jour ses *Voyages à Péking, Manille et l'Ile de France, faits dans l'intervalle des années* 1784 *à* 1801 (3 vol. in-4° et atlas in-fol. de 6 cartes et 59 planches). Enfin, cinq ans plus tard parut une édition du Vocabulaire Chinois-Latin du P. Basile de Glemona, que l'éditeur crut devoir intituler : *Dictionnaire Chinois-Français et Latin, publié d'après l'ordre de S. M. l'empereur et roi Napoléon le Grand*, par M. de Guignes, résident de France à la Chine, attaché au ministère des relations extérieures, etc.; Paris, de l'Imprimerie impériale, 1813, in-fol. Comme c'est à cet ouvrage, qualifié, par un bibliographe juge peu compétent en ces matières, d'*immense, le plus complet de ce genre qui existe en Europe*, que de Guignes fils doit en grande partie sa réputation de sinologue, nous nous y arrêterons un instant, afin de rendre justice à qui de droit, et afin d'éclairer la religion de ceux qui s'intéressent à l'étude du chinois.

Au nombre des importants projets littéraires conçus sous le grand règne de Louis XIV se trouvait la publication d'un dictionnaire de la langue chinoise. Malheureusement les circonstances ne permirent pas de réaliser tout d'abord cet utile dessein; et l'entreprise paraissait abandonnée, lorsqu'en 1801 on se décida de nouveau à en ordonner la rédaction. On fit venir à cet effet un étranger de Londres (voy. *Hager*), qui après avoir résidé quatre années consécutives à Paris se retira sans avoir fait avancer le travail dont il avait été chargé. Sept ans après, c'est-à-dire en 1808, on proposa au ministre de l'intérieur de choisir M. Antonio Montucci, de Sienne, pour composer le dictionnaire chinois en question. Au moment où cette présentation allait être agréée, on se figura que l'honneur national recevrait quelque atteinte si un pareil ouvrage n'était pas rédigé par un Français. En conséquence, on fit de nouvelles recherches pour trouver un sinologue capable de satisfaire les vues du gouvernement. On eut l'idée de s'adresser à de Guignes fils; et, par un décret du 22 octobre 1808, ce savant reçut l'ordre de rédiger un dictionnaire chinois-français-latin, et d'en suivre l'impression, qui serait faite avec les gros caractères ch-

du cours d'histoire et de morale. Les travaux de M. Guigniaut sont : *Dissertations sur la Vénus de Paphos et sur le dieu Sérapis, son origine et son histoire;* Paris, 1826 et 1828. Ces dissertations ont été publiées à la suite du *Tacite* de M. Burnouf; — Édition du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle, texte et variantes; Paris, 1829; — deux autres dissertations, l'une en latin : *De 'Ερμοῦ, seu Mercurii mythologia;* l'autre en français : *La Théogonie d'Hésiode;* Paris, 1835, thèses composées pour le doctorat; — *Les Religions de l'antiquité*, formant 10 volumes in-8°, avec un grand nombre de planches; Paris, 1851. Cette savante publication avait été commencée par M. Guigniaut dès 1825, et deux volumes avaient paru dès lors. Elle fut continuée de 1829 à 1851. L'ouvrage, dans son ensemble, est une traduction développée, avec notes et éclaircissements, de la *Symbolique* de Fr. Creuzer. M. Guigniaut a coopéré, en outre, à la rédaction de divers ouvrages périodiques ou recueils, tels que l'ancien *Globe*, depuis 1824; le *Lycée*, l'*Encyclopédie des Gens du Monde*, où il a inséré de nombreux articles de littérature ancienne, d'archéologie et de géographie, entre autres sur *Homère, Hésiode, Hérodote, Xénophon, Strabon, Ptolémée* et sur la *Mythologie* en général. C. MALLET.

Docum. particuliers.

GUIGNON (*Jean-Pierre*), violoniste italien, né à Turin, le 10 février 1702, mort à Versailles, le 30 janvier 1774. Venu de bonne heure en France, il fit de si rapides progrès sur le violon qu'il devint bientôt l'émule de Le Clair. Du concert spirituel, où il s'était acquis une grande réputation, Guignon passa à la musique de la chapelle du roi, en 1733, et ensuite à celle de la chambre. Le dauphin, père de Louis XVI, et Mme Adélaïde, à qui il donna des leçons, lui firent obtenir de fortes pensions. Depuis longtemps il n'existait plus de *roi et maître des ménestriers;* le 15 juin 1741 Guignon fut nommé pour occuper ce trône vacant, et essaya d'en faire revivre les prérogatives. Il assigna en conséquence les musiciens de l'Opéra pour qu'ils eussent à verser entre ses mains les droits annuels fixés par les anciens statuts. Ces statuts, qui avaient reçu autrefois la sanction royale, portaient défense à tout musicien d'exercer ses talents dans l'enceinte de Paris sans la permission du chef de la confrérie des Ménétriers, qui ne l'accordait que moyennant une rétribution au profit de la communauté. Ce droit avait d'abord été confirmé par un arrêt du parlement du 22 août 1659; mais les musiciens de la chapelle du roi, qui avaient toujours décliné l'autorité du chef des ménétriers, en avaient été définitivement affranchis par un arrêt de 1695. Un arrêt du parlement du 30 mai 1750 repoussa les prétentions de Guignon sur les musiciens de l'Opéra. On trouve toutes les pièces de ce procès dans le *Recueil d'édits, arrêts du conseil du roi, lettres patentes, mémoires et arrêts du parlement, etc., en faveur des musiciens du royaume;* Paris, 1751, in-8°. En 1773 Guignon se démit de sa place de roi des ménétriers, et ce titre fut définitivement supprimé par un édit du mois de mars de la même année. Guignon avait d'abord joué du violoncelle, puis il avait abandonné cet instrument pour le violon. Laborde accorde beaucoup d'éloges à la qualité des sons que Guignon tirait du violon et à la légèreté de son archet. Il excellait aussi à conduire un orchestre. Sa maison fut pendant toute sa vie une sorte d'école publique et gratuite où il enseignait son art aux jeunes gens qui semblaient annoncer des talents. Il mourut d'apoplexie. On a de lui des *Sonates* et des *Concertos* estimés de son temps. « C'est à Guignon, dit l'abbé de Fontenay, qu'on doit attribuer les progrès des musiciens français sur le violon. » J. V.

Fontenay, *Dictionnaire des Artistes*. — Fayolle, *Histoire du Violon*. — Chaudon et Delandine, *Dictionnaire universel historique, critique et bibliographique*. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

GUIGOUD-PIGALE (*Pierre*), auteur dramatique français, né à Lyon, en 1748, mort dans la même ville, le 20 août 1816. Il débuta vers 1788, par *Le Baquet magnétique*, pièce en deux actes et en vers, qui fut suivie d'*Arlequin à Genève*. Ayant embrassé le parti de la révolution, il fit imprimer, en 1790, une *Adresse aux Lyonnais, à l'occasion de l'installation de leur municipalité*. Cette brochure lui valut une place de secrétaire en chef de l'administration du département. Le 31 mai de la même année, à l'occasion de la fédération des gardes nationales, il fit jouer un impromptu intitulé : *Le Camp de Salente*. En 1793 il fit imprimer à *Commune affranchie*, nom que Lyon venait de recevoir de la Convention, une autre pièce patriotique, ayant pour titre : *Le Triomphe de la raison publique, dédié aux sans-culottes*. Il garda sa place jusqu'à la réaction, et devint ensuite secrétaire du général Moncey, qu'il suivit à Paris lorsque celui-ci, nommé maréchal de France, fut appelé à l'inspection générale de la gendarmerie. Guigoud resta secrétaire de Moncey jusqu'en 1814. Il revint alors à Lyon, où il obtint avec peine un modeste emploi dans les bureaux de la préfecture. Il laissa en manuscrit sept comédies, dont voici les titres : *Les Fous, ou le baron de l'Oripeau; — Les Folles Épreuves; — Les Protecteurs, ou l'appel du bon goût; — La Famille extravagante; — Les Quiproquo; — Guerre au mélodrame; — Le Fat, ou l'école des veuves*. J. V.

Beuchot, *Journal de la Librairie*, année 1818, n° 10.

GUIGUES Ier, dit *le Vieux*, souche des dauphins du Viennois, mort vers 1063, possédait le comté d'Albon et quelques autres terres dans les environs de Grenoble, vers 1044. Avant lui cette ville appartenait à son évêque. « N'est-il pas connu, dit saint Hugues, évêque de Grenoble, dans une charte écrite sous le règne de Gui-

gues III, qu'il n'y avait point de comte au temps de l'évêque Isarn, et qu'il possédait en alleu, et sans aucun trouble de la part de personne, toute la terre de son évêché qu'il avait délivrée des barbares. Mais Guigues le Vieux, père de Guigues le Gras, commença à posséder injustement ce que les comtes tiennent aujourd'hui à Grenoble. » Profitant des troubles qui amenèrent la chute du second royaume de Bourgogne, Guigues accrut ses domaines, et les fit ériger en principauté. Il fonda le prieuré de Saint-Robert dans son château de Cornillon près de Grenoble, et dota plusieurs établissements pieux. En 1063 Guigues fit certaines donations à l'église d'Oux, en qualité de comte d'Albon. Vers la même époque il entra dans l'abbaye de Domène, de l'ordre de Cluny, et la chronique de cette abbaye raconte qu'en prenant l'habit, il avait mis pour condition qu'il conserverait ses étoffes de soie sur la chair. L'abbé Hugues y consentit, et lui permit de porter, sous l'habit religieux, les mêmes tuniques précieuses qu'il portait dans le monde. Mais Guigues, voyant l'austérité de ses frères, rougit de sa mollesse, et se dépouilla de ces restes mondains, qui le distinguaient de la communauté. Guigues mourut après n'avoir vécu qu'environ vingt jours dans sa retraite. J. V.

GUIGUES II, dit LE GRAS (*Guigo Pinguis*), fils du précédent, mort vers 1080. Sa vie est enveloppée de la plus épaisse obscurité : Guigues II ne paraît s'être occupé qu'à augmenter ses possessions territoriales aux dépens des évêques de Grenoble, Arthaud, Ponce I et Ponce II.

R—s (de Die).

GUIGUES III, fils du précédent, mort en 1125. Sa vie racontée avec quelques détails offrirait un tableau curieux des mœurs féodales au douzième siècle. Continuant le système d'usurpations et d'empiétements commencé par ses pères, il arriva à jouir par indivis avec les évêques de Grenoble de presque tout le patrimoine de cette église. Saint Hugues, qui en occupait alors le siége, incapable de lui résister par les armes, eut recours aux foudres spirituelles, et l'excommunia; au lieu de se soumettre, Guigues arma ses vassaux, alla attaquer le prélat jusque dans son palais épiscopal, et le chassa de Grenoble. Un accommodement eut lieu entre les deux adversaires en 1098; mais leur bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le seigneur féodal recommença ses usurpations ; l'évêque l'excommunia de nouveau, et une seconde fois le saint prélat fut chassé de son siége. Un traité de paix définitif termina, en 1116, cette querelle, qui durait depuis plus de vingt ans (1). Peu de temps après, ayant promis sa fille à deux gendres à la fois, Guigues fut entraîné contre le comte de Genève dans une guerre dont les succès et les revers sont diversement racontés par les chroniqueurs dauphinois et savoyards. Sur la fin de sa vie, il fonda près de Voreppe (Isère) le monastère de Chalais, à la sollicitation de sa femme, Mathilde, que de vieux cartulaires disent issue du sang royal d'Angleterre. ROCHAS (De Die).

(1) Albert Du Boys, *Vie de saint Hugues*. ch. VII, VIII et IX.

GUIGUES IV, dauphin du Viennois, fils du précédent, mort en 1142, à la fleur de l'âge. C'est lui qui le premier porta le titre de dauphin : il est nommé ainsi dans un acte passé, vers l'an 1140, entre lui et Hugues II, évêque de Grenoble (1). C'était, selon les historiens, un grand homme de guerre, qui passa toute sa vie dans les exercices militaires. Il mourut d'une blessure reçue près de Montmélian, dans un combat contre le comte de Savoie, Humbert III. Il avait épousé Marguerite, fille d'Étienne, comte de Bourgogne, et nièce du pape Calixte II. Il en eut Guigues V, qui suit; Marchèse, femme de Robert III, comte d'Auvergne; et Béatrix, femme de Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois. Après la mort de son époux, la princesse Marguerite prit soin de l'éducation de ses enfants, et administra leurs États avec sagesse pendant leur minorité. J. V.

GUIGUES V, comte de Viennois, fils du précédent, né en 1132, mort au château de Vezille, en 1162. Très-jeune encore, il se rendit, par les conseils de sa mère, à la cour de l'empereur Frédéric II, qui l'accueillit avec distinction, l'arma chevalier, et lui fit épouser Béatrix, fille de Guillaume III, marquis de Montferrat, sa parente, en lui donnant une mine d'argent qui était à Rame, dans le Briançonnais, avec le droit de battre monnaie. Guigues V prit le premier de sa race le titre de comte de Viennois, en vertu de la cession que lui fit en 1155 Berthold IV, duc de Zæhringen, de tous les droits que ses ancêtres avaient possédés dans la ville de Vienne. En mourant, Guigues laissa la régence du Dauphiné à sa mère, avec le soin d'élever une fille unique, aussi du nom de Béatrix. La régente mourut à son tour en 1163. La jeune dauphine épousa d'abord Albéric-Taillefer, fils de Raymond V, comte de Toulouse, pendant la jeunesse duquel Alfonse, son oncle, administra le Dauphiné. Albéric étant mort sans enfant, en 1180, Béatrix se remaria en 1183, à Hugues III, duc de Bourgogne. Elle perdit ce second mari en 1192, et épousa, en troisièmes noces, Hugues de Coligny, sire de Revermont. Béatrix mourut en 1228, laissant de son second mariage André ou Guigues VI et une fille nommée Mahaut, et de son troisième mariage Marguerite, femme d'Amédée III, comte de Savoie. J. V.

GUIGUES VI ou GUIGUES-ANDRÉ, dauphin ou palatin de Viennois, mort le 5 mars 1237. Fils de Béatrix et de Hugues III, duc de Bour-

(1) « La raison de cette dénomination est encore un problème aujourd'hui, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Ce qu'on avance de plus probable, c'est qu'elle lui vient d'un dauphin qu'il prenait pour emblème dans les tournois, où il se signala. On vantait, dit-on, le chevalier du *dauphin*, et ce nom célèbre devint un titre de dignité pour ses descendants. »

[illegible] Gui- [illegible] fut [illegible] qui [illegible] de [illegible] Bo- [illegible] il eut [illegible] le chef [illegible] de [illegible] du [illegible] Gui- [illegible] de [illegible] il [illegible] de [illegible] V. [illegible] de [illegible] et [illegible] Gap et [illegible] Provence, [illegible] sur [illegible] à [illegible] chose [illegible] aurait [illegible] diffi- [illegible] qui prétendait [illegible] le pape [illegible] l'affaire n'é- [illegible] Guigues. De [illegible] de Savoie, que [illegible] 1241, il [illegible] qui succéda [illegible] Gui- [illegible] en comptant [illegible] Guigues [illegible] Guigues VII, [illegible] toujours gardé [illegible] qui étaient un [illegible] de trois pièces. [illegible] de Viennois [illegible] privé, ce [illegible] d'Auver- [illegible] les armes [illegible] V. [illegible] Viennois, né en

[illegible] lui a valu, dans [illegible] devant le [illegible] Robert [illegible] Jean de [illegible] en 1328 (2) [illegible] faire hommage [illegible] Humbert [illegible] Jean, baron de [illegible]

[illegible] cors d'avril 1711. — Histoire [illegible] (Manuscrit de la Bibl. imp.). [illegible] de cet ouvrage une savante [illegible] les spectres de Guigues le Vieux. — [illegible] cherches sur Guy Dauphin, [illegible] [illegible] des Inscriptions et Belles-Lettres [illegible]

GUIGUES Ier, [illegible] Châtel, et selon les autres [illegible] prieur de la Grande-Chartreuse [illegible] Saint-[illegible] (Dauphiné), [illegible] Chartreuse, le 27 juillet [illegible] [illegible], il reçut [illegible] de s'établir dans le [illegible] chez les chartreux. [illegible] livres, il [illegible] de science, [illegible]

(1) [illegible] que le [illegible] l'un des vassaux du dauphin, [illegible] de la princesse, un maître d'hôtel du roi lui dit [illegible] « qu'une si belle dame n'était pas faite pour un [illegible] chon comme le dauphin, » injure dont [illegible] aussitôt vengeance en perçant [illegible] dans la maison d'hô- tel. Le comte de Savoie, qui se trouvait alors à Paris, donna retraite au meurtrier, et lui fit faire sa paix avec le roi.

(2) Le roi, pour lui témoigner sa [illegible], lui donna une maison située à Paris, sur la place de Grève, et nommée la maison aux Piliers. Cette maison, achetée par le prévôt des marchands, pendant la captivité du roi Jean et démolie ensuite sous François Ier, [illegible] l'em- placement de l'hôtel de ville actuel. ROCHAS (de Biog.

attribue : *Scala Paradisi*, ou *Scala Claustralium, sive tractatus de modo orandi*, que l'on trouve sous l'un ou l'autre titre dans les éditions de saint Augustin et de saint Bernard. Les éditeurs de saint Augustin et dom Mabillon s'accordent à dire que ce traité n'est ni de saint Augustin ni de saint Bernard; et comme dans un manuscrit de la Chartreuse de Cologne ce traité a pour titre : *Epistola domni Guigonis Cartusiensis ad fratrem Gervasium de vita contemplativa*, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* l'ont attribué à Guigues II. Le Père F. Chifflet attribue aussi à Guigues II un ouvrage plus considérable, intitulé : *De quadripartito exercitio cellæ*, qu'il a publié sur des manuscrits anonymes, mais qui a beaucoup d'analogie avec le précédent; il semble pourtant plus raisonnable de le regarder comme une amplification du premier ouvrage de Guigues faite par un chartreux de Wittenham inconnu. Cet ouvrage, imprimé par Chifflet, à Dijon, en 1657, dans un volume in-8° auquel il a donné pour titre: *Manuale Solitariorum, e veterum patrum cartusiensium cellis depromptum*, a été ensuite réimprimé dans la grande *Bibliotheca maxima Patrum*, édit. de Lyon. J. V.

Histoire littéraire de la France, tom. XV, p. 11 et suiv.

GUIJON, nom d'une famille française dont les membres plus remarquables sont :

GUIJON (*Jean*), médecin et orientaliste, natif de Saulieu (Bourgogne), vivait dans la première moitié du seizième siècle. Il entreprit un voyage en Orient, pendant lequel il étudia « moins les monuments des villes que les mœurs des hommes ». C'était au moment où les Turcs chassèrent de l'île de Rhodes les chevaliers de Saint-Jean-de Jérusalem; il prit du service sous Philippe de Villiers de L'Isle-Adam, grand-maître de l'ordre, et en 1522 assista à la défense de l'île, où il fut blessé de telle sorte qu'il boita le reste de sa vie. Il rapporta en France une version du Nouveau Testament, manuscrit grec du onzième siècle. Il se retira à Autun, où, tout en cultivant les langues orientales, il exerça la profession de médecin. Il a laissé quatre fils, qui méritent tous, le premier surtout, d'être mentionnés dans cette Biographie.

GUIJON (*Jacques*), jurisconsulte et poëte, fils aîné du précédent, naquit à Autun, en 1542, et mourut en octobre 1625. Un biographe le fait avocat au parlement de Dijon; mais ce qui est certain, c'est qu'il fut lieutenant criminel au bailliage de sa ville natale. Ses principaux ouvrages, auxquels sont joints ceux de ses trois frères, ont été réunis par les soins de leur ami Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Dijon, en un volume in-4° de 612 pages, dont ils occupent les deux bons tiers, et dont voici le titre : *Jacobi, Joannis, Andreæ, et Hugonis fratrum Guijonorum Opera varia. Ex bibliotheca Philiberti de La Mare, senatoris Divionensis*; Dijon, 1658. Ces ouvrages se composent de divers morceaux en prose, dont deux seulement en français, et d'une assez grande quantité de pièces de poésie latine, adressées à de notables contemporains ou célébrant la mort de personnes aimées. De ce nombre est l'*Éloge funèbre de Marguerite de Busseul, épouse d'Héliodore de Thiard de Bissy*. Parmi les autres poésies latines de Jacques Guijon, on remarque une traduction en distiques, et par conséquent un peu concise, des *Quatrains de Pibrac*, — une paraphrase élégante de l'*Ecclésiaste*, — et surtout l'*Oceanus*, commencement de Denis d'Alexandrie, dit le *Périégète*. — Parmi ses opuscules français, on doit citer *Le Devoir du Sujet vray françois*, etc., éloquent plaidoyer, en réponse à M° E. B., avocat au parlement de Dijon, qui ne voulait point d'Henri IV pour roi, parce qu'il n'était pas catholique. Il a laissé aussi une *Grammaire Arabe*.

GUIJON (*Jean*), jurisconsulte, botaniste et géographe, frère du précédent, né à Autun, en 1544, et mort en décembre 1605. Il professa avec éclat la rhétorique, et devint un profond légiste. Versé dans la connaissance des plantes, il avait rédigé une nomenclature botanique en plusieurs langues. Il était des plus savants en mathématiques, en astronomie et en géographie, et les plans et cartes qu'il avait lui-même dressés, dessinés et calligraphiés, faisaient un des plus beaux ornements des bibliothèques du conseiller Jean Bouhier et du jurisconsulte J. A. Chevanes. Comme son frère, il a laissé des travaux en prose et en poésie latines. On remarque dans la première catégorie *Dissertation et Pronostic sur l'éclipse de soleil de l'année 1605*, et dans la seconde plusieurs *Éloges funèbres* qui ne manquent pas de mérite.

GUIJON (*André*), prélat et orateur, frère des précédents, né à Autun, en novembre 1548, et mort en septembre 1631. Il devint grand-vicaire du cardinal de Joyeuse, puis évêque d'Autun. Il fit un voyage à Rome pour y revêtir sa nouvelle dignité, et revint en France en 1586. On a de lui : *Remontrance à la cour de Parlement de Normandie sur l'octroy des sentences fulminatoires*. On regrette son *Éloge funèbre de Pierre Jeannin*, qui ne nous est pas parvenu. Cl. Perry et Jacq. Vignier ont tous deux écrit la vie d'André Guijon; mais ces études sont restées inédites.

GUIJON (*Hugues*), jurisconsulte, le dernier des quatre frères, né à Autun, en 1552, mort à Paris, en 1622. Il occupa tout jeune un rang distingué dans le barreau de Paris, où il professa le droit. C'est lui qui, lorsqu'il fut question de vendre à vil prix le Pré aux Clercs (propriété de l'université) à Marguerite de Valois, sœur du roi, s'y opposa énergiquement, eut gain de cause, et se concilia au plus haut degré les bonnes grâces du docte corps, auprès duquel il fut toujours en grande estime. On a de lui trois

opuscules latins sur *l'Origine*, *l'Excellence*, *l'Utilité*, etc., *du Droit canon*.

GUIJON (*Jacques*), prélat et écrivain de la famille des précédents, né à Noyers, en 1663, et mort en 1739. Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint des succès dans la carrière de l'enseignement. On a de lui : *Apophthegmes, ou les belles paroles des saints;* Paris, 1709, in-12; — *Éloge de Rassicod*, avocat au parlement (*Journal des Savants*, 1718); — *Longueruana;* Paris, 1754, in-12, et un travail manuscrit assez important, intitulé : *Réflexions sur les Mœurs des Français*. F. FERTIAULT.

Œuvres des frères Guijon. — Philibert de La Mare, *Vitæ Guijoniorum*. — *Documents inédits*.

GUILANDINUS ou **GUILANDINI** (*Melchior*), naturaliste allemand, dont le vrai nom était *Wieland*, né à Kœnigsberg, au commencement du seizième siècle, mort le 25 décembre 1589. N de parents pauvres, il se livra avec ardeur à l'étude, apprit le grec et le latin, suivit un cours de philosophie, et passionné pour l'histoire naturelle, il partit pour l'Italie. Il était à Rome, dans une extrême détresse, vivant du produit de la vente de quelques herbes médicinales, lorsque l'ambassadeur de Venise le prit sous sa protection. Ce seigneur pourvut aux besoins du jeune naturaliste, et l'emmena avec lui lorsqu'il retourna dans sa patrie. Guilandinus trouva un autre protecteur dans le sénateur Marie Cabello, un des directeurs de l'université de Padoue. Celui-ci lui procura les moyens d'exécuter un voyage en Asie et en Afrique. Il revenait chargé des productions les plus curieuses lorsqu'un corsaire s'empara de son vaisseau, près de Cagliari. Emmené comme esclave en Barbarie, il y resta longtemps. Enfin, Gabriel Fallope en paya la rançon. De retour à Padoue, Guilandininus obtint, en 1561, la direction du jardin botanique. A la mort de Fallope, la chaire de botanique lui fut confiée. Il conserva cette place jusqu'à sa mort, qui fut causée par l'administration d'un purgatif trop violent. Il légua sa bibliothèque à la république de Venise. On a de lui : *De Stirpium aliquot nominibus vetustis ac novis, quæ multis jam sæculis aut ignorarunt medici, vel de iis dubitarunt, ut sunt mamiras, moles, oloconites, doronicum*, etc.; Bâle, 1557, in-4°; — *Apologiæ adversus Petrum-Andream Mathiolum Liber primus qui inscribitur Theon ; item de stirpibus epistolæ quinque ; præterea manucodiatæ, hoc est aviculæ Dei descriptio;* Padoue, 1558, in-4°; — *Papyrus, hoc est commentarius in tria Caii Plinii majoris de papyro capita;* Venise, 1572, in-4°; Amberg, 1613, in-8°. Il avait entrepris un travail dans lequel il cherchait à établir la correspondance des noms vulgaires des plantes avec leurs noms grecs. J.-G. Schenetz l'a fait paraître longtemps après la mort de Guilandinus, sous ce titre : *Conjectanea Synonymica Plantarum, cum horti Patavini catalogo sub annum* 1591; Francfort, 1600, in-8°. Linné a consacré à ce savant botaniste le genre *Guilandina*. J. V.

Histor Gymnas. Patav. —Mangct, *Biblioth. Scriptor. medicor.* — De Thou, *Hist.* — Vander Linden, *De Script. medic.* — Moréri, *Grand Dict. histor.* — *Biogr. médicale*.

GUILBERT (*Pierre*), écrivain religieux, né à Paris, en 1697, mort le 20 octobre 1759. Il était clerc tonsuré et précepteur des pages du roi. On a de lui : *Offices propres de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois;* 1729, in-12; — *Description de Fontainebleau;* Paris, 1731, 2 vol. in-12; — *Jésus au Calvaire;* 1731, in-16; — *L'Amour pénitent*, traduit du latin de Jean Neercassel, évêque de Castorie; Utrecht, 1741, 3 vol. in-12; — *Mémoires historiques et chronologiques de Port-Royal;* 3e partie, de 1668 à 1752; Utrecht, 1755, 7 vol. in 12; 1re partie, depuis l'origine jusqu'à 1632; 1758, 2 vol. in-12; la 2e partie n'a pas été imprimée. J. V.

Chaudon et Delandine, *Dict. univ. hist., crit. et bibliog.*

GUILBERT DE PIXÉRÉCOURT (*René-Charles*), le plus fécond des dramaturges français, surnommé plaisamment le *Shakspeare* et le *Corneille des boulevards*, né le 22 janvier 1773, à Nancy, mort dans la même ville, en 1844. Fils d'un ancien major au régiment de Royal-Roussillon, « il fut, selon Rabbe, élevé très-durement par son père, ce qui paraît avoir singulièrement influé tant sur son caractère que sur le genre d'ouvrages pour lequel il a eu une prédilection marquée et qui a le plus contribué à sa fortune et à sa réputation. Il venait de faire son droit lorsque la révolution éclata : il suivit son père à Coblentz, et fit comme officier au régiment de Bretagne, sous les ordres des princes de Bourbon-Condé, la campagne de 1792 contre la France. Après le licenciement de l'armée royaliste, Guilbert ne craignit pas de venir à Paris sous un nom supposé, et écrivit pour le théâtre. Mais ses productions ne furent pas jouées, et il fut obligé, pour vivre, d'enluminer des éventails. *La Forêt de Sicile*, *Victor, ou l'enfant de la forêt*, et *Les Petits Auvergnats* lui ouvrirent enfin la carrière dramatique, et dès lors il obtint dans l'opéra, dans le vaudeville, mais surtout dans le mélodrame, des succès aussi brillants que productifs. »—« Pendant trente ans, dit-il, j'ai travaillé seul; j'ai produit cent-onze pièces, dont soixante-neuf ont été imprimées; j'ai gagné jusqu'à vingt-cinq mille francs par an. Depuis 1830 seulement, j'ai été forcé, par les habitudes nouvelles, de m'associer, contre mon gré, avec quelques confrères. Qu'en est-il résulté? Des succès frêles. » Guilbert eût été plus équitable en constatant que le goût général s'était épuré, et que ses intrigues ténébreuses, ses dénoûments sanglants étaient passés de mode. Lorsqu'il fit représenter ses premières pièces, la révolution finissait : le besoin des émotions fortes, que l'on ne rencontrait plus dans les clubs, dans les rues, sur le places publiques, les fit rechercher sur le

théâtre, et le mélodrame devint la tragédie du peuple.

Dans les productions de Guilbert de Pixérécourt, et encore moins dans celles de ses imitateurs, il ne faut chercher la raison ni la vraisemblance; mais on trouve du moins chez lui du mouvement, des situations pathétiques, des contrastes, des surprises, une grande entente des effets dramatiques, un enchaînement heureusement ménagé des événements. Ajoutez à ces éléments un dialogue heurté, parfois solennellement emphatique, exerçant en conséquence un puissant effet sur la foule, et l'on aura l'explication de l'immense succès qu'obtinrent la plus grande partie des mélodrames de Guilbert. Quant au fond, c'est toujours le même canevas, sur lequel ressortent un tyran des plus barbares, un traître lâche et dissimulé, une innocente héroïne, s'exposant plus ou moins volontairement à des dangers de toutes espèces; un niais, le personnage de prédilection du parterre et du paradis, qui vient, par des lazzis d'un comique douteux, jeter çà et là quelques lueurs de gaieté sur la noire intrigue qui se développe en cinq longs actes; enfin, la Providence, qui, dans un invariable dénoûment, vient punir le crime et venger la vertu. Guilbert dirigea en 1827 et 1828 l'Opéra-Comique, et de 1832 à 1835 la Gaieté. Il fut malheureux dans ces deux opérations, et l'incendie de la Gaieté en 1835 lui enleva la plus grande partie de sa fortune. Il se retira alors dans sa ville natale, sans cesser toutefois de s'occuper de littérature. Il aimait beaucoup les livres, avait rassemblé une fort belle bibliothèque, et fonda la *Société des Bibliophiles français*. Parmi ses nombreuses productions en divers genres, nous citerons : *Seligo, ou le nègre généreux*, drame en quatre actes, tiré de Florian; Nancy, 1793; — *Claudine, ou l'Anglais généreux*, comédie mêlée de couplets tirée du même; — *Alexis, ou la maisonnette dans les bois*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes; — *Jacques et Georgette;* comédie mêlée d'ariettes, deux actes; — *Marat Mauger, ou le jacobin en mission*, fait historique mêlé de vaudevilles; Nancy, 1794 : défendu par le comité révolutionnaire; — *Sol-Car, ou le mari complaisant*, parodie d'*Oscar*, deux actes; — *Zamor et Zulmé*, ballet pantomime, trois actes; 1796; — *Le Docteur amoureux, ou les vieillards dupés*, comédie en trois actes et en vers; — *Le Mannequin vivant, ou le mari de bois*, opéra-bouffon, en vers, musique de Gaveaux; — *Auguste et Sophie*, vaudeville; — *Les Fausses Déclarations, ou la veuve*, comédie en vers; — *Le Moine, ou la victime de l'orgueil*, en quatre actes et à grand spectacle; — *La Forêt de Sicile*, drame lyrique en deux actes; Paris, an VI (1798), in-8°; — *Victor, ou l'enfant de la forêt*, mélodrame en trois actes, an VI (1798), et an XI (1803), in-8°: durant trente ans cette pièce attira le public; elle fut un des grands succès du commencement du siècle; — *Les Petits Auvergnats*, vaudeville; Paris, an VII (1799), in-8°; — *Le Château des Apennins, ou le Fantôme vivant*, drame en cinq actes; Paris, an VII (1799), in-8°; — *Rosa, ou l'ermitage du torrent*, drame en trois actes; Paris, an VIII (1800), in-8°; — *La Soirée des Champs-Élysées*, comédie épisodique, mêlée de vaudevilles; Paris, an VIII (1800), in-8°; — *Zozo, ou le malavisé*, comédie; Paris, an VIII (1800), in-8°; — *Le petit Page, ou la prison d'État*, comédie mêlée d'ariettes; Paris, an VIII (1800), et an XIII (1805), in-8°; — *Le Chansonnier de la Paix*, impromptu-vaudeville (avec Lambert et Pillon); Paris, an IX (1801), in-8°; — *Flaminius à Corinthe*, opéra en vers (avec Lambert); Paris, an IX (1801), in-8°; — *Le Pèlerin blanc*, drame en trois actes à grand spectacle; Paris, an IX (1801), in-8°; — *L'Homme à trois visages, ou le proscrit*, drame en trois actes; Paris, an X; — *Cœlina, ou l'enfant du mystère* drame en trois actes; Paris, an IX (1801) et an XI (1803), in-8°; — *Le vieux Major*, vaudeville (avec F.-P.-A. Léger); Paris, an IX (1801), an X (1802), in-8°; — *La Peau de l'Ours*, folie-vaudeville; Paris, an X (1802) in-8°; — *Les Mines de Pologne*, mélodrame en trois actes; Paris, 1803, in-8°; — *Pizare, ou la conquête du Pérou*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1803, in-8°; — *Raymond de Toulouse, ou le retour de la Terre Sainte*, drame lyrique en trois actes; Paris, 1803, in-8°; — *Les Deux Valets*, comédie; Paris, an XI (1803), in-8°; — *La Femme à deux maris*, mélodrame en trois actes; Paris, 1803, 1813 et 1822, in-8°; — *Avis aux Femmes, ou le mari en colère*, comédie mêlée d'ariettes; Paris, an XIII (1804), in-8°; — *Le grand Chasseur, ou l'île des Palmiers*, mélodrame en trois actes (avec Joseph-Marie Loisel de Tréogate); Paris, 1804, in-8°; — *Les Maures d'Espagne, ou le pouvoir de l'enfance*, mélodrame en trois actes; Paris, 1804, in-8°; — *Tekeli, ou le siége de Montgatz*, mélodrame en trois actes; Paris, 1804 et 1811, in-8°; — *Souvenirs de Paris en* 1804, trad. de l'allem. de Kotzebue; Paris, 1805, 2 vol. in-12; — *Robinson Crusoé*, mélodrame en trois actes; Paris, 1805 et 1813, in-8°; — *La Forteresse du Danube*, mélodrame en trois actes; Paris, 1805, in-8°; — *Souvenirs d'un Voyage en Livonie, à Rome, et à Naples;* etc., trad. de l'allem. de Kotzebue; Paris, 1806, 4 vol. in-12; — *Le Solitaire de la Roche Noire*, mélodrame en trois actes; Paris, 1806, in-8°; — *Koulouf, ou les Chinois*, opéra comique en trois actes; Paris, 1807, in-8°; — *L'Ange tutélaire, ou le démon femelle*, mélodrame en trois actes et à grand spectacle; Paris, 1808, in-8°; — *La Rose blanche et la Rose rouge*, drame lyrique en trois actes; Paris, 1809, in-8°; — *Les Ruines de Babylone, ou Giafar et Zaïda*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1810,

in-8°; — *Les trois Moulins*, divertissement allégorique, mêlé de chants (avec J.-B. Dubois); Paris, 1810, in-8°; — *Vie de Dalayrac*, etc., contenant la liste complète des productions de ce célèbre compositeur; Paris, 1810, in-12; — *Marguerite d'Anjou*, mélodrame historique en trois actes, sec. édit.; Paris, 1810, in-8°; — *Le Berceau*, divertissement, à l'occasion de la naissance du roi de Rome; Paris, 1811, in-8°; — *Le Fanal de Messine*, mélodrame en trois actes; Paris, 1812, in-8°; — *Le petit Carillonneur, ou la tour ténébreuse*, mélodrame en trois actes; Paris, 1812, in-8°; — *Le Précipice, ou les forges de Norvège*, mélodrame en trois actes; Paris, 1812, in-8°; — *Charles le Téméraire, ou le siége de Nancy*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1814, in-8°; — *Le Chien de Montargis, ou la forêt de Bondi*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1814, in-8° : le succès de ce drame se renouvelle chaque fois qu'un intelligent quadrupède peut remplir le rôle du principal acteur; — *L'Ennemi des Modes, ou la maison de Choisy*, comédie en trois actes; Paris, 1814, in-8°; — *Christophe Colomb, ou la découverte du Nouveau Monde*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1815, in-8°; — *Le Suicide, ou le vieux sergent*, mélodrame en trois actes; Paris, 1816, in-8° (sous le pseudonyme de *Charles*); — *Le Monastère abandonné, ou la malédiction paternelle*, mélodrame en trois actes (sous le même pseudonyme); Paris, 1816 et 1821, in-8°; — *Des Faits opposés à des Mensonges, ou réponse à un libelle intitulé : « Confidences de l'hôtel Bazancourt »* (par *Pigeon*); Paris, 1818, in-8°, attribué à de Pixérécourt; — *Guerre au mélodrame!* Paris, 1818, in-8°; — *La Chapelle des Bois, ou le témoin invisible*, mélodrame en trois actes; Paris, 1818, in-8°; — *Le Belvéder, ou la vallée de l'Etna*, mélodrame en trois actes; Paris, 1819, in-8°; — *Bouton de Rose, ou le pêcheur de Bassora*, mélodrame-féerie en trois actes; Paris, 1819, in-8°; — *Les Chefs écossais*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1819, in-8°; — *La Citerne*, mélodrame en quatre actes; Paris, 1819, in-8°; — *La Fille de l'Exilé, ou huit mois en deux heures*, mélodrame en trois actes; Paris, 1819, in-8°; — *Le Mont Sauvage*, mélodrame en trois actes, 1821, in-8°; — *Valentine, ou la séduction*, mélodrame en trois actes; Paris, 1821, in-8°; — *Ali-Baba, ou les quarante voleurs*, tiré des *Mille et une Nuits*, mélodrame en trois actes; Paris, 1822, in-8°; — *Charles XII*, roman trad. de l'allem.; Paris, 1822; — *Le Château de Loch-Leven*, mélodrame historique en trois actes, imité de W. Scott.; Paris, 1822, in-8°; — *Le Pavillon de Fleurs, ou les pêcheurs de Grenade*, comédie-vaudeville; Paris, 1822, in-8°; — *La Place du Palais*, mélodrame en trois actes; Paris, 1824, in-8°; — *Le Baril d'olives*, comédie-vaudeville (avec Brazier); Paris, 1825, in-8°; — *La Tête de Mort, ou les ruines de Pompéia*, mélodrame en trois actes; Paris, 1827, in-8°; — *Le Moulin des Étangs*, mélodrame en quatre actes; Paris, 1827, in-8°; — *Les Natchez, ou la tribu du Serpent*, mélodrame en trois actes; Paris, 1827, in-8°; — *Guillaume Tell*, mélodrame en six parties, imité de l'allem. de Schiller (avec Benjamin Antié); Paris, 1828, in-8° : cette pièce a eu trois éditions la même année; — *La Muette de la Forêt* (avec M. Antié); 1828; — *La Peste de Marseille*, mélodrame historique en trois actes; Paris, 1828, in-8°; — *Polder, ou le bourreau d'Amsterdam* (avec Victor Ducange), mélodrame en trois actes; Paris, 1828, 1840 et 1844, in-8°; — *L'Aigle des Pyrénées*, mélodrame en trois actes (avec Melesville); Paris, 1829, in 8°; — *Alice*, mélodrame en trois actes; Paris, 1829, in-8°; — *Ondine, ou la nymphe des eaux*, féerie en quatre actes; Paris, 1830, in-8° : grand succès; — *Judacin, ou la fille de la veuve*, mélodrame en six tableaux; Paris, 1830, in-8°; — *Fénelon*, tragédie de Chenier, réduite en trois actes; Paris, 1830, in-8°; — *Le Jésuite*, drame en trois actes et en six tableaux (avec Victor Ducange), tiré du roman des *Trois Filles de la Veuve;* Paris, 1830, et 1840, in-8°; — *L'Oiseau bleu*, vaudeville-féerie en trois actes; Paris, 1831, in-8°; — *La Lettre de Cachet*, drame en trois actes; Paris, 1831, in-8°; — *L'Abbaye-aux-Bois, ou la femme de chambre*, histoire contemporaine (avec H. Martin); 1832; — *Six Florins, ou le broc et la dame*, mélodrame en six tableaux; Paris, 1832, in-8°; — *L'Allée des Veuves, ou la justice en 1773*, mélodrame en trois actes; Paris, 1833, in-8°; — *Valentine, ou le château et la ferme*, mélodrame en cinq actes (avec Francis Cornu); Paris, 1834, in-8° et in-12; — *Latude, ou trente-cinq ans de captivité*, mélodrame en cinq actes (avec Anicet Bourgeois); Paris, 1834; — *Bijou, ou l'enfant de Paris*, féerie-vaudeville en quatre actes (avec Brazier et Duvert); Paris, 1838, in-8°; — *Théâtre choisi*, précédé d'une *Introduction* par Charles Nodier et accompagnée de *Notices* par des membres de l'Académie et autres hommes de lettres; Nancy, 1841-1842, 4 vol. in-8° : c'est le recueil des productions de l'auteur qui ont eu le plus de vogue. Comme morceaux inédits, on y rencontre une notice de l'auteur sur lui-même intitulée : *Souvenirs du jeune âge; Benserade, ou une visite à Mme de La Vallière; L'Évasion de Marie Stuart* et quelques *Réflexions* de Sédaine *sur l'Opéra Comique*. — *Esquisses et Fragments de voyages en France, à Bade, en Suisse et à Chamouny*, avec un plan du souterrain des Francs-Juges; Paris, 1843, in-8°; — *Le petit Homme rouge*, féerie (avec Brazier et Carmouche). Enfin, Guilbert de Pixérécourt a édité, en 1801, l'*Almanach des Spec-*

tacles de Paris et les *Œuvres inédites de Florian*; Paris, 1824, 4 vol. in-18, avec fig. Il a donné *Le Mélodrame* dans le *Livre des Cent-et-un*, t. VI, p. 319. E. DESNUES.

Guilbert de Pixérécourt, sa *Notice* écrite par lui-même, sous le titre de *Souvenirs*, dans le t. Ier de son *Théâtre choisi*. — Ch. Nodier, dans la *Revue de Paris*, juillet 1835. — *Journal des Débats* du 10 août 1841. — Jules Janin, *Histoire de la Littérature dramatique*. — Quérard, *La France littéraire*. — Rabbe et Vieilh de Boisjolin, *Biographie universelle et portative des Contemporains*. — Felix Bourquelot, *La Littérature française contemporaine*.

GUILFORD. *Voy.* NORTH.

GUILHEM DE CLERMONT. *Voyez* SAINTE-CROIX.

GUILHEN ou GUILLEN DE CASTRO. *Voy.* CASTRO.

*GUILHERME (Frà *Manoel*), hagiographe portugais, né en 1658, mort à Lisbonne, en 1730. Il entra dès l'âge de dix-huit ans chez les frères Prêcheurs. Sa science lui acquit bientôt une grande réputation. Il prêcha plus de quarante ans à Lisbonne, dans la chapelle royale. Ses sermons et ses ouvrages lui procurèrent des sommes assez considérables, qu'il employa soit à l'accroissement d'une riche bibliothèque, soit à l'achat d'œuvres d'art d'une grande valeur, dont il se plaisait à orner divers établissements religieux. Il mourut dans le couvent des Dominicains de Lisbonne. Guilherme est l'auteur de *l'Agiologio Lusitano*; Lisbonne, 1709, première part.; les parties seconde et troisième parurent successivement jusqu'à la quatrième, qui fut imprimée en 1712. Ce vaste travail est complété par celui de F. Manoel de Lima. F. D.

Barbosa Machado, *Bibliotheca Lusitana*.

GUILHERMY (*Jean-François-César*, baron DE), homme politique et archéologue français, né dans le Languedoc, vers 1750, mort le 12 mai 1829 (1). Il descendait d'une ancienne famille de robe, et fut successivement conseiller au présidial de Castelnaudary, lieutenant particulier en 1783 et procureur du roi l'année suivante. En 1789, il fut envoyé par le tiers état de la sénéchaussée de Castelnaudary aux états généraux. Il s'y montra zélé défenseur de la monarchie et ennemi des idées nouvelles. Dans la séance du 21 octobre 1790, au sujet de la substitution du pavillon tricolore au pavillon blanc sur les vaisseaux de la marine française, il interrompit Mirabeau aîné, qui parlait en faveur du projet, par les épithètes d'assassin et de scélérat. Sur la proposition de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Guilhermy fut condamné aux arrêts pour trois jours. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et à la fin du même mois il vota pour que l'assemblée nationale présentât à la nation le compte des finances. Il émigra ensuite en Allemagne, où il se mit à la solde des princes frères de Louis XVI. Il était à Mittau le 10 juin 1799, et assista comme témoin au mariage du duc d'Angoulême et de sa cousine, Madame de France. Il passa en Angleterre vers 1803, et se trouva mêlé à toutes les intrigues politiques de l'époque. Le comte d'Escars, de La Puisaye, d'Entraignes, l'abbé Montgaillard, Fauche-Borel étaient ses intimes; cependant, il fit plusieurs voyages en France sans être inquiété par la police impériale. Il ne rentra officiellement en France qu'en 1814, à la suite de Louis XVIII, et fut nommé maître des requêtes honoraire au conseil d'État et intendant à la Guadeloupe (13 juin 1814). Il arriva dans cette colonie le 20 janvier suivant; mais s'y trouvant en rivalité avec le contre-amiral Linois et l'ordonnateur, il en résulta un conflit scandaleux et des désordres des plus regrettables. L'annonce du retour de Napoléon (29 avril 1815) vint encore compliquer les embarras causés par l'incapacité, l'avidité, et la faiblesse des autorités. Le 18 juin, le colonel Boyer, commandant de la Pointe-à-Pitre, ayant décidé un mouvement impérialiste, Guilhermy se sauva d'abord à Capesterre, puis aux Saintes, où il essaya de rallier les royalistes. Il ne craignit même pas de solliciter le secours de l'amiral anglais Leith pour rentrer dans la colonie. Chassé des Saintes, il se réfugia à la Martinique, et rentra à la Guadeloupe après que les Anglais s'en furent emparés (août 1815). Il fut alors un des plus vifs accusateurs de Linois et de Boyer. Remplacé dans l'intendance par Foullon d'Écotier, Guilhermy revint en France (mai 1816). Louis XVIII le créa baron, et le nomma successivement conseiller maître en 1821, président à la cour des comptes, commandeur de la Légion d'Honneur, membre de la commission de l'indemnité des émigrés, de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement, etc. On a de lui: *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, tombeaux et figures historiques, avec pl.; Paris, 1838, in-18°; — *Mémoire sur les antiquités de Montmartre*, couronné par l'Académie des Inscriptions et inséré dans les *Mémoires des savants étrangers à l'Institut*, t. Ier; — des documents dans le *Bulletin du Comité des Arts et Monuments*; — des notices *Sur l'iconologie au moyen âge* et une *Explication du lay d'Aristote* dans la *Revue d'Architecture*; — un Mémoire *Sur le jubé de Saint-Fiacre* de Tahouet (Bretagne), dans les *Annales archéologiques*. — Il a laissé en manuscrit des *Recherches historiques* ayant pour but de démontrer l'identité d'origine entre la seconde et la troisième race des rois de France. François Hue a donné un extrait de cet ouvrage dans ses *Dernières années de Louis XVI*; Londres, 1806, trad. en anglais. H. LESUEUR.

Le *Moniteur universel*, ann. 1790, nos 295-296; ann. 1791, n° 278. — Montgaillard, *Mémoires*, 1807. — Fauche-Borel, *Précis historique des différentes missions* de l'auteur; Paris, 1815, in-8°, fig. — *Archives du ministère de la marine*, ann. 1814, 1815 et 1816. — Baron Boyer de Peyreleau, *Histoire des Antilles*.

(1) C'est à tort que la *Biographie moderne* (Paris, 1806) le fait mourir « dans sa terre, écrasé par la chute d'un escalier, en 1805 ».

des pensions du gouvernement et de l'Académie de Musique, qui lui permirent de vivre honorablement, et jusqu'à sa mort il fut membre du comité de lecture de l'Opéra. On a de lui : *Iphigénie en Tauride*, tragédie-lyrique, en quatre actes et en vers libres; Paris, 1779, in-4°; 1781, in-8°; Bordeaux, 1786, in-8°; — *Chimène, ou Le Cid*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres; Paris, 1783, in-8°, et 1784, in-4°; — *Émilie*, comédie lyrique en vers libres, faisant partie de *La Fête de Mirza*, ballet de Gardel; 1781; — *Électre*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres; Paris, in-8°; — *Les Horaces*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres, mêlée d'intermèdes; Paris, 1786, in-4° et in-8°; an IX (1801), in-8°; — *Œdipe à Colone*, opéra en trois actes et en vers libres, couronné par l'Académie Française; Paris, 1786, et an X (1802), in-8°; 1787, in-4°; — *Arvire et Évélina*, tragédie lyrique en trois actes, couronnée par l'Académie Française; Paris, 1788, in-8°; réduite en deux actes; Paris, 1820, in-8°; — *Louis IX en Égypte*, opéra en trois actes et en vers libres (avec Andrieux); Paris, 1790, in-8°; — *Elfrida*, représentée au Théâtre-Italien, 1791; — *Miltiade à Marathon*, opéra en deux actes et en vers libres; Paris, 1794, in-4° et in-8°; — *Olympie*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres: Paris, an VII (1799), in-4°; — *La Mort d'Adam et son Apothéose*, tragédie lyrique en trois actes et en vers libres; Paris, 1809, in-8°; — des Poésies fugitives dans divers recueils périodiques; — *Orosta*, tragédie lyrique non représentée, quoique couronnée par l'Académie Française. — Enfin, Guillard a retouché et remis au théâtre *Dardanus*, opéra de La Bruère, 1784, et *Proserpine*, opéra de Quinault, 1803. E. Desnues.

Quérard, *La France littéraire*. — Mel.-Gaubert, dans *Les Hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, p. 171.

GUILLARD (*Nicolas-Antoine*), mathématicien français, né à Orbais (Aisne), mort à Paris, le 26 octobre 1820. Il commença ses études à Soissons et les termina au collége Louis-le-Grand à Paris. Admis en 1783 à ce collége comme maître d'études et maître de conférences de philosophie, il garda ces doubles fonctions jusqu'à la révolution. Pour vivre, il dut alors donner des leçons de mathématiques. Employé au cadastre en 1794, il fut attaché par Prony au calcul des grandes tables logarithmiques. En 1803 il fut nommé professeur supplémentaire de mathématiques au Prytanée (depuis Lycée impérial et Collége Louis-le-Grand); à la création de l'université, il reçut le titre d'agrégé de mathématiques, et fut chargé d'une classe dont il devint professeur titulaire en 1816. On a de lui : *Traité élémentaire d'Arithmétique décimale*, spécialement destiné aux orfèvres et autres personnes qui font le commerce des matières d'or et d'argent; Paris, 1802; — *Traité des opérations de change et des arbitrages de change*, etc.; Paris, 1803, in-8°; — *Arithmétique des premières écoles et des écoles secondaires*, approuvée par le ministre de l'intérieur, contenant un grand nombre d'applications au commerce, aux impositions et aux mesures de superficie et de solidité, et terminée par une instruction familière sur le mode de peser et de calculer avec les nouveaux poids; Paris, 1803, in-8°. Guillard a en outre publié une nouvelle édition du *Cours de Mathématiques* de Bezout; Paris, an VIII (1800).

Son fils, aussi professeur de mathématiques au collége Louis-le-Grand, a publié un recueil intitulé : *Le Géomètre, la Gazette des Écoles*, et plusieurs mémoires à propos de ses démêlés avec le conseil de l'instruction publique. J. V.

Quérard, *La France littéraire*.

***GUILLARD** (*J.-Cl. Achille*), statisticien et naturaliste français, docteur ès sciences, né à Marcigny-sur-Loire, le 28 septembre 1799. Il a fondé dans les bâtiments dits du Verbe-Incarné à Lyon l'institut qui porte ce nom, et qui a pour objet spécial de « répandre dans l'enseignement privé la méthode d'émancipation intellectuelle ». On a de lui : *Exposé et Rappel de la* Méthode d'émancipation intellectuelle, *avec Application à la lecture et aux* cinq langues *française, italienne, espagnole, allemande et anglaise;* 1829, Lyon, 5 vol. in-12; — *Analyse de la Langue Latine;* 1830, in-8°; — *De la Moelle des Plantes ligneuses et des cohortes foliales;* dans les *Annales des Sciences naturelles*, 1847; — *Formules botaniques* et *Mémoire sur la formation des organes floraux;* in-4°, 1834; — *Fragment de Statistique humaine;* 1853, in-8°; — *Éclaircissements sur les Tables de Survie;* dans l'*Annuaire de Statistique;* 1854; — *Éléments de Statistique humaine, ou démographie comparée* (science de la population); 2 vol. in-8°, Paris, 1855; — divers articles sur l'enseignement dans *Le Précurseur*, et sur la *Démographie* dans le *Journal des Économistes*.

Documents particuliers.

GUILLAUME (*Guilielmus*, *Wilhelm*, *William*), nom commun à un grand nombre de personnages de tous pays, classés ci-dessous en *Guillaume* saints, *Guillaume* princes ou souverains, et *Guillaume* historiens, savants, littérateurs, etc., par ordre chronologique pour chaque classe.

I. Guillaume saints.

GUILLAUME (Saint), duc d'Aquitaine, surnommé *le Grand*, mort le 28 mai 812 ou 813. Fils du comte Thierry, qu'on croit avoir été parent de Charlemagne, il fut honoré de la bienveillance de cet empereur, qui le fit entrer dans son conseil, lui donna le titre de comte, puis celui de duc d'Aquitaine, en récompense des services qu'il avait rendus en forçant les Sarrasins à se retirer en Espagne. Guillaume fonda un monastère à Gellone, petite vallée sur les confins du diocèse

grégation qui porta ce nom. Ceux qui composaient cette communauté s'étant révoltés contre lui, à cause de l'austérité de sa règle, il les abandonna, établit plusieurs autres monastères d'hommes et de filles, passa en Sicile, et y fonda un couvent à Salerne, où il termina saintement sa vie. J. V.

Vie de saint Guillaume, par Félix Renda, abrégée par Sylvestre Marulli. — Baronius, *Annal. eccles*, douzième siècle. — Baillet, *Vies des Saints*.

GUILLAUME (Saint), *de Malaval*, fondateur des *Guillemites* ou *Guillemins*, mort le 10 février 1157. C'était, à ce qu'on croit, un gentilhomme français, qui avait embrassé le parti des armes et vécu dans la dissipation. Voulant faire pénitence, il alla à Rome, où le pape Eugène III lui ordonna le pèlerinage de Jérusalem, vers l'an 1145. Revenu en Toscane, en 1153, il se fixa, en 1155, dans une vallée déserte du territoire de Sienne et du diocèse de Grosseto, qu'on appelait alors *Étable de Rhodes*. Au mois de janvier de l'année suivante, il s'associa un disciple nommé Albert. Guillaume passait sa vie à prier et à travailler des mains. Il mourut dans les bras de son disciple. Un médecin, nommé Reinald ou Renaud, s'étant joint à Albert, ils bâtirent un ermitage avec une chapelle sur le tombeau de leur maître. Ce fut le berceau de l'ordre des Guillemites, qui se répandit en Allemagne, en Flandre et en France. On croit que ce fut Innocent III qui canonisa Guillaume de Malaval. J. V.

Baillet, *Vies des Saints*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*. — Moréri, *Grand Dict. hist.*

GUILLAUME (Saint), chanoine régulier, sous-prieur de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris, puis abbé d'Eskild en Danemark, né à Saint-Germain près de Crépy, vers 1105, mort en Danemark, en 1203. Élevé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par les soins de Hugues, son oncle, qui en était abbé, il fut nommé chanoine de l'église collégiale de Sainte-Geneviève-du-Mont; mais ne pouvant souffrir le relâchement de discipline de ses religieux, il accepta la prévôté d'Espinac. Dans l'intervalle la réforme et la régularité furent établies dans l'église de Sainte-Geneviève par les religieux de l'abbaye de Saint-Victor. Guillaume y revint alors, et fut élu sous-prieur de la maison en 1148. Vers le même temps, Absalon, évêque de Roeskild, en Danemark, voulut réformer un monastère de chanoines réguliers qui était dans l'île d'Eskild; il demanda des moines à l'abbé de Sainte-Geneviève. Guillaume y fut envoyé avec trois autres chanoines, qui l'abandonnèrent. Arrivé en Danemark en 1171, il fut fait abbé de Saint-Thomas du Paraclet. Il rétablit la discipline dans cette maison, et vécut dans les plus grandes austérités jusqu'à un âge avancé. Honorius III le mit au rang des saints, en 1224. On connaît de saint Guillaume plus de cent lettres publiées en 1786, dans les *Rerum Danicarum Scriptores*, tome VI, et quatre opuscules sur lesquels dom Brial a lu une courte notice à l'Institut le 2 septembre 1814. J. V.

Baillet, *Vies des Saints*, 6 avril.

GUILLAUME (Saint), prélat français, né au bourg d'Arthel (Nivernais), mort en 1209. Il appartenait à une noble famille : Pierre de Courtenay, qui fut en 1217 nommé empereur de Constantinople, était un de ses neveux. Élevé par Guillaume l'Ermite, archidiacre de Soissons, son oncle, Guillaume fut d'abord chanoine de l'église de Paris et de Soissons. Puis il prit l'habit de religieux dans l'ordre de Grammont, au diocèse de Limoges, d'où il passa dans celui de Cîteaux à l'abbaye de Pontigny. Il fut en 1181 élu abbé de Fontaine-Jean au diocèse de Sens, puis de Charlieu ou Châlis. C'est là que le choix d'Eudes de Sully, évêque de Paris, et celui des chanoines de Saint-Étienne de Bourges vinrent le prendre pour le mettre sur le siége épiscopal de cette dernière ville, en 1199. Il fut sacré par Élie de Malmort, archevêque de Bordeaux, qui revendiqua cet honneur comme le premier suffragant de la province. L'épiscopat de Guillaume fut marqué par des discussions avec Philippe-Auguste au sujet de la répudiation de la reine Ingeburge. L'évêque, qui prenait le parti de la reine, fut menacé d'exil et de confiscation; mais il tint bon contre la colère royale, et Philippe s'étant décidé à reprendre Ingeburge, l'accord se rétablit entre lui et le prélat. Guillaume mourut au moment où il se disposait à marcher contre les Albigeois, dont l'hérésie s'était propagée jusqu'en Berry. Neuf ans après, Honorius III le canonisa. Son corps, qui reposait dans la crypte de la basilique de Saint-Étienne de Bourges, en fut retiré et élevé sur deux colonnes derrière le maître autel, où il resta exposé dans une châsse d'argent, jusqu'en 1562, où les huguenots, s'étant emparés de la ville, brûlèrent ces reliques. B—u.

P. Anselme, *Hist. généalogiq.* — Labbe, *Nova Bibliotheca*. — Fleury, *Hist. ecclésiastique*. — Raynal, *Hist. du Berry*.

* **GUILLAUME PINCHON** (Saint), prélat français, né en 1184, dans la paroisse de Saint-Alban, diocèse de Saint-Brieuc, mort en 1234. Son père s'appelait Olivier Pinchon, sa mère Jeanne Fortin. C'étaient de pauvres agriculteurs. Admis dès sa jeunesse parmi les clercs de l'église de Saint-Brieuc, Guillaume ne tarda pas à se distinguer entre tous ses collègues. Sa bonne renommée lui mérita d'abord un canonicat : quelque temps après, en 1220, il fut salué évêque de Saint-Brieuc. Les évêques de Bretagne avaient alors de graves démêlés avec Pierre Mauclerc. Guillaume, sommé d'obéir aux impérieuses injonctions de ce redoutable maître, osa lui répondre par une sentence d'excommunication. La réplique de Pierre Mauclerc fut l'exil du prélat et l'emprisonnement des prêtres signalés comme ses plus dévoués partisans. Mais la cour de Rome ayant pris la défense de Guillaume, son exil dura peu de temps. Il avait quitté son diocèse en 1228 : il y reparait en l'année 1231, car

à Guillaume. Il résista même à l'Église dans quelques circonstances importantes, quoique d'ailleurs il lui fût soumis et qu'il secondât l'action civilisatrice du clergé; c'est ainsi que voulant conclure un mariage où le portait son inclination et l'intérêt politique, il ne fut pas arrêté par la défense du pape Léon IX, et épousa, malgré le pontife, Mathilde, fille du comte Beaudouin de Flandre. Excommunié pour cette cause, tout orgueilleux et tout irritable qu'il était, il évita prudemment de provoquer de nouveau les foudres du saint-siége. Il garda sa femme, mais en même temps il mit tout en œuvre pour fléchir le pouvoir qui avait voulu l'en séparer. Cette réconciliation du duc avec la cour romaine fut l'œuvre du célèbre Lanfranc, et devint l'origine de la haute fortune de ce prêtre, qui fut tout ensemble habile et savant homme d'Église et homme d'État. Mais un plus grand danger menaçait alors la couronne de Guillaume. Plusieurs seigneurs bannis de Normandie s'étaient réfugiés à la cour du roi de France, et animaient ce prince contre son ancien allié, en lui montrant la puissance toujours croissante de ce vassal. Il se forma alors entre le roi et ses autres feudataires, jaloux de la prépondérance de Guillaume, une ligue redoutable, destinée à chasser de France tous les descendants de Rollon. Outre les forces de la couronne, celles de la Bourgogne, de l'Auvergne, du Poitou, de l'Anjou, de l'Aquitaine, de la Gascogne et même de la Bretagne s'ébranlèrent à la fois, et envahirent le duché au midi et à l'est. Au milieu d'un péril si imminent, Guillaume ne désespéra pas de la fortune. Il fit face à l'ennemi vers les deux frontières, et grâce à sa prudence, à son habile stratégie et à la téméraire confiance de ses ennemis, il détruisit complétement à Mortemer, près Neufchâtel, l'une des deux armées alliées; la seconde, que commandait le roi de France en personne, effrayée par ce désastre, plie bagage et évacue le territoire ennemi. Une seconde coalition l'envahit de nouveau, en 1058. L'armée royale pénétra cette fois jusqu'aux bords de la Dive, petit cours d'eau de la vallée d'Auge. Déjà la moitié de l'armée avait traversé la rivière, quand le flux de la mer, en grossissant tout à coup les eaux, rendit la Dive non guéable. A ce moment, Guillaume, qu'on croyait loin de là, apparaît avec ses Normands sur la rive gauche, et se jetant sur les troupes qui y étaient restées il en fait un affreux carnage, sans que les autres puissent les secourir. Après cet échec il fallut se retirer pour la seconde fois, et une paix définitive ne tarda pas à être conclue à Fécamp entre le puissant vassal et son suzerain. Pendant les quatre années suivantes, la Normandie fut en paix avec ses voisins, mais désolée à l'intérieur par des violences et des meurtres effroyables, auxquels, il faut le dire, Guillaume ne resta pas toujours étranger; son autorité, d'abord méprisée puis combattue, grandissait chaque jour; tous les moyens lui étaient bons pour la rendre absolue, et bientôt prêtres et laïques durent s'humilier sous sa main de fer. Mais ce n'était pas assez pour ce prince, dévoré d'ambition; il voulait aussi reculer les bornes de ses États. La mort d'Herbert, dernier comte du Maine, lui en offrit une première occasion. Malgré le testament de ce prince, qui instituait Guillaume son héritier, et au mépris d'une antique donation faite à Rollon par Charles le Simple, Gauthier, comte de Mantes, oncle du défunt, osa lui disputer sa succession; mais la mort subite et mystérieuse de ce compétiteur laissa le duc de Normandie en paisible possession de cette belle province, qui fut annexée à son duché. Insatiable de conquêtes, Guillaume songeait à envahir la Bretagne, quand une autre entreprise, plus digne de son génie et de son ambition, s'offrit à lui. Pour bien comprendre cet immense événement, quelques détails sont nécessaires.

Édouard le Confesseur, roi d'Angleterre, venait de mourir. Ce prince, l'un des derniers rejetons de la race du Saxon Cerdic, avait été chassé de sa patrie pendant la seconde domination danoise. Réfugié en Normandie, contrée à laquelle il appartenait par sa mère Emma, sœur du duc Richard II, il y vécut jusqu'au jour où la mort de Hardi Canut, dernier roi danois, lui ouvrit le chemin du trône. A peine proclamé roi, Édouard songeait à appeler près de lui les amis et les compagnons de sa jeunesse, et des rapports fréquents s'établirent dès lors entre la Grande-Bretagne et la Normandie. Les seigneurs saxons et surtout le célèbre comte Godwin voyaient avec ombrage cette influence étrangère, et leurs murmures dégénérèrent bientôt en révolte ouverte. Ce fut encore aux Normands qu'Édouard s'adressa pour le soutenir contre ses sujets insurgés. Guillaume régnait alors; il se hâta de répondre à l'appel de son parent, dont déjà il convoitait l'héritage, et aborda en Angleterre avec une flotte nombreuse. Reçu par Édouard comme un frère, il parcourut en voisin et en ami le pays qu'il devait bientôt fouler en conquérant, et prétendit plus tard en avoir remporté la confirmation d'une ancienne promesse de succession qu'Édouard lui avait faite durant son séjour en Normandie. La révolte des seigneurs saxons avait été comprimée avant même l'arrivée de Guillaume; mais la disgrâce passagère de Godwin ne lui fit rien perdre de son influence; il avait déjà marié sa fille Édith au roi, et partagea entre ses enfants toutes les grandes charges du royaume; après sa mort, son fils Harold hérita de son crédit et de sa popularité, et Édouard étant mort sans enfant et sans désigner son successeur, le grand conseil se réunit à Londres et proclama Harold roi, en 1066. Ce même Harold, dans une excursion maritime, peu d'années auparavant, jeté par la tempête sur la côte de Normandie, avait été forcé par Guillaume de lui jurer sur des reliques de seconder ses efforts pour monter sur le trône d'Angleterre (*voy.* Harold). Le messager qui

suggéra au duc un heureux stratagème : il donna l'ordre à un corps de cavaliers d'attaquer les Saxons et de les attirer après eux par une fuite simulée. Cette ruse de guerre réussit. Lorsque les Saxons virent fuir les assaillants, ils se crurent vainqueurs, et un grand nombre se détachant de la masse impénétrable s'engagea témérairement à la poursuite. Les fuyards s'arrêtèrent, et en même temps un corps nombreux aposté par Guillaume chargea rapidement les suivants, et en fit un grand carnage; ce stratagème fut renouvelé deux fois avec le même succès.

Cependant l'armée saxonne, quoique affaiblie, n'était point vaincue, et la victoire demeurait indécise. Harold avait perdu ses deux frères, tombés morts au pied de son étendard; mais lui combattait toujours, et nul ne l'approchait impunément. Un seul guerrier, ce jour-là, lui fut comparable; ce fut Guillaume, son rival. Trois chevaux tombaient tués sous lui, mais rien n'ébranlait son courage héroïque. Vers le soir, comme il vit l'épaisse phalange des Saxons toujours inébranlable, malgré d'immenses pertes, il tenta un dernier effort, et ayant fait avancer pour la deuxième fois ses archers; il leur commanda de viser en l'air et par dessus les premiers rangs pour atteindre par cette pluie de fer le centre de l'armée ennemie. Une flèche atteignit ainsi Harold à l'œil, et pénétra jusqu'au cerveau; il mourut sur le coup, et sa chute donna la victoire à Guillaume. Profitant du désordre qu'elle occasionna, les chevaliers normands s'élancèrent de nouveau, forcèrent les retranchements, et se firent jour jusqu'à la bannière royale, qui fut abattue après une lutte désespérée. Les Saxons alors lâchèrent pied, et s'enfuirent dans les bois. Telle fut la bataille d'Hastings, qui décida du sort de l'Angleterre. Avec Harold et ses frères tomba, moissonnée, toute la jeunesse saxonne; à côté d'elle quinze mille étrangers, le quart de l'armée normande gisaient morts ou mourants. Guillaume passa la nuit en ce lieu, et depuis il y fit construire une célèbre abbaye, nommée abbaye de la Bataille, et dans laquelle un registre conservait les noms de tous ceux qui avaient combattu dans cette mémorable journée.

La nation anglo-saxonne ne se releva point du grand désastre d'Hastings; mais elle était encore en mesure d'opposer au vainqueur une résistance formidable : la population de la ville de Londres avait pris les armes; les deux frères Edwin et Morcar, comtes de la Northumbrie et de la Mercie, s'y étaient enfermés, et de tous côtés arrivaient des renforts. Mais il manquait aux Saxons un chef; les frères d'Harold étaient morts avec lui, et ses fils étaient trop jeunes pour lui succéder; les suffrages des *wittaus* (1) proclamèrent l'étheling Edgar, petit-neveu d'Édouard le Confesseur, seul et dernier descendant de Cerdic; mais ce prince, dégénéré, ne disputa pas longtemps la couronne à son terrible rival.

Guillaume attendit quelques jours immobile après sa victoire, espérant que les habitants de Londres lui enverraient leur soumission. Trompé dans son attente, il marcha sur cette capitale après s'être ménagé, en cas de revers, un refuge dans la ville de Douvres, dont il se rendit maître. Ayant trouvé Londres bien défendue, il n'essaya point d'y entrer de vive force, et se borna à l'investir. Le duc fit alors porter aux habitants des paroles de paix; il ne prétendait point, disait-il, leur imposer un maître, il les invitait à ratifier, par leurs suffrages, le don de la couronne qu'il affirmait lui avoir été fait par le roi Édouard. Cette conduite habile entraîna le peuple et les grands; ils retirèrent leur obéissance au faible Edgar, qui ne savait ni gouverner ses sujets ni vaincre les ennemis, et résolurent de prêter serment au conquérant. Edgar vint lui-même déposer sa couronne entre les mains de Guillaume. Celui-ci reçut ces hommages avec une apparente modestie; il feignit de consulter ses barons, et s'étant fait presser par eux pour accepter le trône qu'on lui offrait, il parut céder à leurs désirs en y montant. Le couronnement eut lieu le jour de Noël 1066, dans l'église de Westminster, selon les rites en usage pour le sacre des rois saxons. Trois mois s'étaient écoulés depuis le débarquement des Normands à Pevensey. La conduite du nouveau souverain fut, à cette époque, prudente et louable; il s'efforça d'arrêter les violences et les rapines inséparables d'une conquête et de se concilier les cœurs des vaincus par sa justice et sa modération; il ne distribuait à ses compagnons que les biens du domaine royal ou ceux des Anglais tués à Hastings. Puis il revint jouir sur le continent de son triomphe, emmenant à sa suite les principaux chefs soumis. Une prompte révolte des Saxons le rappela en Angleterre; l'étheling Edgar s'était enfui, et avait trouvé en Écosse un asile; de là il appela à lui les Danois, et avec leur aide il s'empara de la ville d'York, où trois mille Normands périrent égorgés. Guillaume étouffa cette première insurrection dans des flots de sang; tout le territoire insurgé fut partagé entre les chefs et les soldats de son armée, et bientôt tout le pays entier des anciens royaumes anglo-saxons fut subjugué sinon soumis.

La cupidité et la violence des vainqueurs s'accrurent avec leurs succès, et provoquèrent de nouveaux et nombreux soulèvements; mais la résistance ne se montra nulle part aussi acharnée que dans l'île d'Ély, située au milieu des marais du comté de Cambridge. Là, sur un sol fangeux, impraticable aux chevaux et aux hommes pesamment armés, une foule de Saxons fugitifs se rendirent par l'embouchure des fleuves avec leurs familles et les débris de leur fortune. Ils y élevèrent des fortifications de terre et de bois, et y établirent un vaste camp retranché, qui prit

(1) Le mot *wittau* en saxon signifie sage. On appelait *wittena gemot* l'assemblée des évêques et des thanes à qui appartenait l'élection des rois.

mille livres d'argent. Mais son père lui prédit un avenir plus brillant que celui de ses deux frères aînés. Ses enfants n'attendirent pas son dernier soupir pour s'éloigner : Henri courut recevoir son or; Guillaume franchit le détroit pour saisir une couronne.

Le jeudi 9 septembre 1087, après une dernière prière, Guillaume expira. Aussitôt les médecins et les autres assistants s'éloignèrent pour mettre leurs biens en sûreté; les domestiques d'un rang inférieur, se voyant seuls, pillèrent les armes, les vases, les vêtements, et s'enfuirent laissant le corps du roi presque nu gisant sur le plancher. Un chevalier du pays, nommé Herluin, touché de compassion, se chargea seul du soin des funérailles, et conduisit jusqu'à Caen le corps de son maître. Tous les évêques et les abbés de Normandie se réunirent pour faire au roi de splendides funérailles dans l'église Saint-Étienne, où il devait être enseveli. Mais avant que le corps ne fût descendu dans la fosse un homme, nommé Anelin, se leva au milieu de la foule, et dit : « Cette terre où vous êtes fut l'emplacement de la maison de mon père; Guillaume la lui enleva, lui refusant toute justice; c'est pourquoi je revendique ce terrain. Je m'oppose au nom de Dieu à ce que le corps du ravisseur soit enseveli dans mon héritage. » Les évêques et les grands, entendant confirmer par les assistants ces paroles d'Anelin, lui payèrent sur la tombe entr'ouverte le prix de son bien. Puis on descendit le corps dans la fosse, qui se trouva trop étroite; et comme on le foulait il se rompit, et l'odeur qui s'en exhala mit en fuite tout l'assemblée. L'historien auquel ces détails sont empruntés termine par les réflexions suivantes : « Ainsi, dit-il, un monarque si terrible aux peuples nombreux de tant de provinces resta nu sur le carreau, délaissé par ses enfants et par ceux qu'il avait nourris. Il eut besoin de l'argent d'autrui pour ses funérailles. Il fut porté à l'église à travers l'incendie par un cortége tremblant, et celui qui avait été le prince de tant de villes et de tant de places fortes n'eut pas même un terrain libre pour recevoir la sépulture; son corps, nourri de tant de délices, se déchira ignoblement, et apprit aux sages comme aux insensés ce qu'est la gloire charnelle. »

C'est de Guillaume surtout qu'on peut dire qu'il ne laissa rien au hasard de ce qu'il put lui ravir par la prudence. Son ambition insatiable fut servie par une persévérance invincible. Il réussit parce qu'aidé de la fortune il s'empara des événements avec l'habileté qui les dirige et la volonté qui les domine. C'était assez pour vaincre, il fallait davantage pour imprimer la durée aux faits accomplis, pour fonder après avoir conquis : il déploya dans ce but des vues élevées, une fermeté incroyable et une sorte de grandeur morale visiblement imprimée sur ses traits comme dans son âme, et que n'effacèrent jamais complétement les sombres passions auxquelles il s'abandonna. S'il employa souvent pour s'élever et s'affermir des moyens criminels, il fit voir aussi dans plusieurs actes de sa vie un respect sérieux, un zèle sincère pour la religion et pour la justice; sa sagesse, enfin, consolida ce que la violence avait établi. Il avait reçu de la nature une organisation physique en harmonie avec ses facultés intellectuelles et morales. Son front large et dépouillé annonçait une pensée vaste et toujours agissante; son regard, sévère et dur, imprimait la terreur et commandait l'obéissance. Sa taille était haute, sa force prodigieuse et sa corpulence, qui s'accrut avec l'âge, n'ôtait rien à son activité. Dans quelque condition que le sort l'eût placé, il serait parvenu à s'agrandir : il était né conquérant.

Il nous reste maintenant à dire un mot des institutions de Guillaume; et cette étude mérite une grande attention, car l'histoire de l'Angleterre en grande partie est là. Son système politique reposa sur trois fondements principaux : la force militaire, les tribunaux, l'Église, et tous les trois sur la *propriété*. Il profita des rapports nombreux qui existaient entre les institutions saxonnes et celles des Normands pour déguiser les changements qu'il fit aux premières. Il conserva donc dans les anciennes institutions du pays tout ce qui pouvait s'accorder avec sa situation et faire illusion aux vaincus, et s'associa pour complice le grand conseil national, d'origine à la fois saxonne et normande, dont il choisit à son gré les membres, et qui, après un certain temps, composé presque tout entier de spoliateurs, eut intérêt à maintenir les spoliations. Les divisions territoriales, les formes administratives, les tribunaux, les procédures judiciaires, les usages qui réglaient les transactions des citoyens, et les rapports hiérarchiques des hommes entre eux, tout cela était à peu près établi de même chez les deux peuples, tout cela fut donc à peu près conservé; mais sous le respect apparent et facile pour les choses établies, Guillaume déguisa des changements qu'il introduisit graduellement durant une période de vingt années. Il fit ainsi, au profit de la couronne, une révolution véritable, et pour la juger il ne faut point oublier que dans les derniers temps de la monarchie anglo-saxonne, à la mort d'Édouard le Confesseur, tout tombait en dissolution, l'Église, l'aristocratie et le trône.

Dans les institutions des Anglo-Saxons, les germes de la féodalité, sinon la féodalité, existaient déjà. Ce peuple en connaissait les principaux caractères, surtout en ce qui touchait la dépendance et la subordination des personnes; il connaissait le serment qui liait l'homme libre au seigneur, et le châtiment qui en punissait l'infraction; c'étaient là autant de pierres d'attente pour l'édifice politique de Guillaume; il en profita avec une habileté extrême pour établir en Angleterre le système féodal, tel à peu près qu'il était en vigueur en Normandie, toutefois

ciers parurent en armes sous la bannière des dignitaires spirituels ou temporels, à la grande réunion convoquée par Guillaume en 1086, à Winchester. Les titres des nouveaux possesseurs y furent solennellement vérifiés, et tous ceux qui en obtinrent la confirmation se reconnurent les hommes-liges du roi et prêtèrent serment en ses mains pour les terres qu'ils tenaient de lui. Là peut-être fut promulguée la *Charte* dite de Guillaume, par laquelle ce prince s'obligeait à respecter les droits de chacun et rappelait les obligations de tous envers lui. « Nous ordonnons, disait le conquérant, que tous les hommes libres de ce royaume se considèrent comme frères d'armes unis pour le défendre. Nous voulons que tous les hommes libres de notre royaume jouissent de leurs terres en paix, qu'ils soient exempts de toute taille, de toute exaction injuste, de sorte qu'il ne soit rien exigé d'eux que le service qui nous est légalement dû selon le droit et selon qu'il a été établi par le grand conseil. »

Outre le service militaire, que tous les tenants des fiefs en chevalerie devaient au roi, les vassaux directs de la couronne, nommés aussi *barons*, étaient tenus de se rendre à la cour du prince trois fois par an ou de justifier de leur absence. Là ils délibéraient avec le monarque, *in communi concilio*, sur les lois comme sur les matières qui intéressaient la sûreté de l'État et formaient le tribunal judiciaire le plus élevé du royaume. Les attributions de ce grand conseil étaient à peu près semblables à celles du *wittenagemot* des Anglo-Saxons, et ses membres constituèrent ce qu'on appela le *baronnage* d'Angleterre. Diverses causes ayant dans la suite diminué les biens d'un grand nombre, ceux-ci furent moins assidus, et finirent par s'exclure eux-mêmes des assemblées de leurs collègues mieux partagés de la fortune : de là vint la distinction des grands et petits barons, et avec le temps les premiers furent seuls considérés comme membres du baronnage d'Angleterre. C'est ainsi que la main ferme et victorieuse de Guillaume établit dans toute sa vérité le système féodal en Angleterre ; la vassalité y devint réelle, de personnelle qu'elle était auparavant. La subordination des personnes les unes aux autres y dépendit des choses ou des terres possédées ; celles-ci furent classées hiérarchiquement, et elles réglèrent les rangs de leurs possesseurs. Ce système se présentait ainsi en Angleterre à peu près tel qu'il subsistait dans le royaume de France, et pourtant il en différait sous deux points d'une importance extrême. En France, au commencement de la troisième race, les grands vassaux ni leurs tenanciers n'étaient pas réputés tenir en réalité leurs hommes et leurs titres de possession du roi lui-même : c'était lui au contraire qui tenait d'eux sa couronne ; mais en Angleterre la main toute-puissante du roi avait seule distribué les dignités et les terres. Cette situation si différente des deux couronnes amena dans les deux pays des conséquences très-diverses. Elle eut les résultats suivants : c'était en France à leur seigneur direct que les sous-tenanciers rendaient hommage pour leurs fiefs, tandis qu'en Angleterre les sous-tenanciers se considéraient tous comme possesseurs par permission ou confirmation royale, et c'était au roi lui-même que l'hommage pour leurs terres était rendu. Cette première différence en amena une seconde, plus importante encore. Le serment de fidélité, depuis la chute de la dynastie carlovingienne, se prêtait en France par les sous-vassaux à leur seigneur direct : il fut prêté par eux en Angleterre à la personne même du souverain. Guillaume ne négligea rien pour maintenir l'ancien usage du serment prêté à la personne du prince, usage en vigueur sous les rois saxons, dans la Grande-Bretagne jusqu'à la conquête normande, et qui dans l'ancienne Gaule s'était conservé en Normandie durant les dixième et onzième siècles. Il résulta de ce fait important que la couronne eut en Angleterre une influence et une force très-supérieures à celles qu'elle possédait sur le continent. Le vassal guerroyait en France contre le roi lui-même, sous la bannière de son seigneur, tandis qu'en Angleterre la place de bataille de tout franc tenancier était sous la bannière royale, et quiconque tirait l'épée contre le roi était rebelle et traître à son serment. En France la féodalité devait sa naissance à l'aristocratie ; en Angleterre elle fut régulièrement établie par le monarque. Elle prit en France des forces aux dépens de l'autorité du souverain ; elle fut en Angleterre sous la main du prince un instrument de pouvoir et de despotisme.

Guillaume, en organisant la justice, ne se montra pas moins supérieur qu'en disciplinant la féodalité ; il comprit qu'après avoir promis aux vaincus de maintenir leurs lois, le plus sûr moyen de prolonger leur illusion était de conserver à peu près intacts les tribunaux qui les appliquaient : il eut d'ailleurs à cet égard peu d'efforts à faire. Sa politique fut secondée par la grande ressemblance entre les tribunaux des Saxons et ceux des Normands. Les rapports entre les institutions des deux peuples n'étaient sur aucun point plus nombreux que sur celui-là.

Guillaume conserva donc soigneusement toutes les juridictions inférieures de cours du manoir ou *hall-motes*, qui furent appelés après la conquête *courts barons* ou *courts leet* ; il maintint également les cours du *Hundred* et les *shire motes* ou cours du comté. Les attributions de toutes ces cours demeurèrent à peu près telles qu'elles étaient sous les rois saxons ; c'est-à-dire que les premiers continuèrent à connaître des affaires civiles et criminelles, tandis que dans les dernières on décidait des questions qui intéressaient l'Église, la couronne et les particuliers ; mais si les attributions subsistèrent en partie, les hommes furent changés ; c'était bien comme

autrefois le seigneur du manoir qui habituellement présidait la *cour baron*, c'étaient encore les francs tenanciers qui siégeaient dans celles du *hundred* et du comte; mais la plupart étaient, depuis la conquête, des étrangers, et il y avait entre les juges et les justiciables la distance qui sépare les vainqueurs des vaincus. La langue française fut seule autorisée dans les débats judiciaires, et il fallut que les Anglo-Saxons apprissent l'idiome des conquérants pour ne pas succomber sous leurs subtiles chicanes comme sous leurs armes. Il introduisit, selon la coutume normande, quelques changements importants soit dans la procédure judiciaire, soit dans la composition des cours de comté. L'appel au combat judiciaire y fut admis et l'épreuve des Normands par le duel y fut substituée dans beaucoup de cas aux anciennes épreuves germaniques par le feu et l'eau.

Les assistants ou assesseurs des cours saxonnes étaient souvent autrefois tous les hommes libres du canton; mais les jurateurs étaient des hommes presque toujours appelés par l'accusé à témoigner pour lui : les uns et les autres furent graduellement remplacés par des jurés limités à douze, au choix de l'assemblée ou de l'officier du prince d'après l'usage de Normandie. Guillaume contribua ainsi à établir en Angleterre, au moins en principe, l'institution du jury, quoique sous une forme encore très-imparfaite; mais l'ancienne coutume prévalut longtemps, et l'usage normand ne devint universel que sous Henri II. Le changement le plus grave introduit par Guillaume dans les tribunaux de comté fut la distinction qu'il établit de fait, et pour les laïcs comme pour les clercs, entre la justice temporelle et la justice spirituelle, en séparant la cour du comte ou du sheriff de celle de l'évêque. La coutume qu'il introduisit à cet égard, innovation dans le pays conquis en ce qui touche les laïcs, était depuis longtemps en vigueur dans celui des conquérants; elle était favorable à l'Église, et il n'eut aucune peine à la faire prévaloir. En conservant les cours locales en Angleterre, Guillaume n'oublia point la plus importante des prérogatives dont il jouissait comme duc de Normandie; il maintint soigneusement son droit de juridiction suprême, et en dernier ressort sur tous les appelants, à son propre tribunal, et cette prérogative, dont lui-même et ses successeurs abusèrent tant de fois, eut néanmoins pour la nation, dans les premiers temps surtout, d'incontestables avantages.

A la suite du bouleversement général qui suivit la conquête, une foule de nouveaux propriétaires étaient des étrangers dans leurs domaines; il n'y avait aucun lien fondé par l'habitude, les souvenirs ou la sympathie entre eux et les anciens habitants, qui, en butte à des violences perpétuelles, rencontraient souvent leurs oppresseurs sur le siége des juges; et tandis que les conquérants guerroyaient et se déchiraient entre eux, les tribunaux des *hundreds* (1) et des comtés étaient impuissants contre les désordres. Cette situation violente donna une très-grande importance aux tribunaux où la justice du prince était rendue : ce n'était pas que l'équité y fût beaucoup plus respectée pour elle-même; mais les juges royaux avaient un intérêt moins direct à l'enfreindre, et tandis que dans les tribunaux inférieurs l'homme dépendant et pauvre obtenait rarement justice contre l'homme riche et puissant, la couronne au contraire trouvait souvent son avantage à soutenir le faible contre le fort. C'est là surtout ce qui fit la fortune du tribunal célèbre connu sous le nom d'*aula* et de *curia regis*. Cette cour dans l'origine n'était pas distincte du parlement, ou grand conseil national, qui réunissait sous la domination normande, comme auparavant le *wittena-gemot* du temps des Saxons, les attributions législatives et judiciaires. Le grand conseil présidé par le monarque tenait ses séances solennelles trois fois l'an, aux fêtes de Noël, de Pâques, et de la Pentecôte, et les causes les plus importantes y étaient appelées. Dans la suite, la multiplicité des appels et le nombre toujours croissant des affaires firent sentir la nécessité d'établir un haut tribunal qui, composé du chancelier, des principaux officiers de la couronne, de quelques hommes versés dans l'étude des lois et d'un certain nombre de barons désignés par le roi, qui siégeait dans la résidence royale et qui retint le nom de cour du roi (*aula* ou *curia regis*). On confondit souvent encore ce tribunal avec le parlement, ou grand conseil national, parce qu'aux jours où le parlement s'assemblait les barons d'Angleterre, qui tous en étaient membres, avaient aussi droit de siéger dans la *curia regis* et jugeaient en commun avec les juges ordinaires les grands procès d'État. « C'était, dit le savant Madox, un privilége très-envié que celui de n'être jugé qu'en la *cour du roi ;* elle était sous les premiers rois normands l'asile des opprimés; et pour que les sujets vécussent en paix et protégés, il importait qu'elle fût puissante et souveraine. Avec le temps elle dégénéra, ses abus devinrent intolérables; et après avoir été une garantie contre la tyrannie locale, elle fut dans les mains du prince un redoutable instrument de despotisme et d'oppression. Toute l'Angleterre était soumise à sa juridiction, sauf quelques portions du territoire les plus exposées aux invasions et où il était nécessaire que l'autorité locale fût plus active et plus forte. Guillaume accorda pour cette cause des *droits réguliers* aux comtés de Chester et de Durham; dans la suite l'île d'Ely et les comtés de Pembroke et de Lancastre les obtinrent également : ces divers comtés furent désignés sous le nom de *palatins*.

Une autre cour, non moins digne d'attention que la cour du roi, était celle qui reçut le nom

(1) On appelait *hundred* chez les Saxons la réunion de cent familles.

de l'*échiquier*, emprunté à la cour célèbre ainsi nommée en Normandie. Mais il y avait une différence capitale entre l'échiquier normand et l'échiquier d'Angleterre. Le premier était la cour suprême et d'appel de toutes les juridictions inférieures, le second limitait sa compétence aux causes qui intéressaient les revenus de la couronne, qu'il avait pour objet de défendre et d'accroître. Il était composé à peu près des mêmes membres que la cour du roi, mais il s'assemblait dans un lieu différent, dit *ad scaccarium* ou *à l'échiquier*. Les barons, presque tous complétement étrangers à la science des lois, étaient peu jaloux de leur droit de présence dans ces cours. Le roi désignait pour chaque session ceux d'entre eux qu'il invitait à y siéger. La plupart des causes étaient débattues en présence seulement du grand-justicier et des légistes ses assesseurs. Ceux-ci bientôt furent seuls arbitres des jugements; ils n'avaient d'autre mandat que celui qu'ils tenaient du bon plaisir du roi, dont l'autorité acquit ainsi rapidement une extension prodigieuse.

Parmi les lois ou ordonnances empruntées par le roi Guillaume aux règlements en vigueur en Normandie, il faut compter la célèbre ordonnance du *couvre-feu*, qu'il avait depuis longtemps fait observer dans son duché, et qui, là comme en Angleterre, obligeait les habitants à rentrer dans leurs maisons et à éteindre leurs feux et leurs lumières à une certaine heure après le coucher du soleil: cette ordonnance eut pour but d'empêcher les meurtres et les brigandages nocturnes.

Guillaume, si habile à importer de Normandie en Angleterre les lois favorables à son autorité, ne se montra pas moins politique dans les emprunts qu'il fit aux anciens codes anglo-saxons.

Il laissa le taux des amendes, tel qu'il était fixé par les lois *saxonnes*, *suéviennes* et *danoises*, varier comme avant la conquête selon l'ancienne division des grandes provinces : cependant il marqua en toute occasion une grande préférence pour la loi danoise. C'était, disait-il, en vertu de l'origine commune des Norvégiens et des Anglo-Saxons; mais son véritable motif fut l'élévation des peines plus fortes, pour la plupart des cas, dans cette loi que dans les autres.

Sous la domination danoise, les Anglo-Saxons de chaque *hundred* étaient responsables du meurtre d'un Danois commis sur leur territoire, et devaient produire le coupable ou payer une amende. Guillaume appliqua aux Normands ou Français le bénéfice de cette loi.

Il conserva une autre loi, dont le maintien établissait entre les deux peuples une différence à l'avantage des Normands : par cette ancienne loi du pays, les Saxons accusés de brigandage ou de meurtre n'étaient admis à se justifier que par l'épreuve du feu ou de l'eau; mais les Normands sous le poids d'accusations semblables purent, en vertu de leurs propres coutumes, se défendre par le duel ou par le serment.

Au nombre des ordonnances les plus rigoureuses de Guillaume sont celles qui interdirent la chasse dans ses forêts; et c'est à tort qu'il en a été dit l'auteur. Leurs dispositions sévères contre les infracteurs furent extraites presque en totalité du code foncier de Canut le Grand. Tout homme libre durant la domination saxonne devait donner des cautions de sa conduite non-seulement pour le passé, mais encore pour l'avenir : Guillaume conserva soigneusement une telle loi, si avantageuse au pouvoir absolu. Les cautions d'un homme libre devaient le produire en justice à chaque sommation, prouver en cas de fuite qu'elles le croyaient innocent ou acquitter une amende : tout homme enfin sommé de comparaître était tenu de se présenter ou de payer pour son absence. Une loi enfin, qui fut comme la clef de tout l'édifice, rendit le roi seul et souverain juge de toute infraction commise par les dépositaires de l'autorité. Tout officier royal, comte, sheriff ou prévôt, n'était justiciable que de la cour du roi. C'est par de tels moyens qu'il parvint à rétablir la paix publique et qu'il mit un terme dans son royaume aux brigandages et aux meurtres.

Guillaume avait eu recours à la religion pour préparer sa conquête; il ne négligea aucun des moyens qu'elle lui offrit pour le consolider, et il fit dans ce but de grands efforts. Nous avons vu qu'il sépara le tribunal de l'évêque de la cour du comté, et en cela sa conduite fut d'accord avec l'intérêt réel de l'Église. Cette séparation, qui n'avait été précédemment établie en Angleterre qu'en ce qui touche les ecclésiastiques, devint sous Guillaume permanente et complète; elle eut pour effet de soustraire au jugement d'hommes trop souvent cupides, ignorants et grossiers, les causes qui semblaient plus spécialement du ressort de la religion et de la morale. Le clergé plus tard en profita pour attirer à lui toutes les causes et pour se rendre tout à fait indépendant non-seulement des tribunaux laïcs, mais de la couronne. Cet abus ne pouvait se produire sous un prince aussi vigilant et aussi ferme que Guillaume; il était d'ailleurs trop grand politique pour séparer entièrement l'Église de l'État, et il eut recours à plusieurs mesures fort importantes pour conserver sur le clergé la portion d'influence qu'il jugeait nécessaire à son pouvoir. La première de ces mesures fut de transférer la plupart des évêchés et des abbayes à des prélats normands, sur l'obéissance desquels il comptait à proportion des besoins qu'ils avaient de son appui : la seconde fut de soumettre d'une manière plus étroite et plus précise que sous la domination saxonne tout le clergé de l'Angleterre à une direction unique et centrale sous un chef spirituel de son choix; mais il fit voir aussi dans ce choix même une piété sincère, une sollicitude véritable pour le progrès de la foi et de l'enseignement religieux dans son royaume : il montra que les grands hommes ne craignent pas de faire



thage, des décrets pour l'humanité. Pour être obéi dans la situation exceptionnelle où le plaça la victoire, il avait besoin d'une puissance à peu près sans limites, et ce fut à l'accroissement indéfini de la prérogative royale que tendaient la plupart des modifications qu'il apporta aux lois saxonnes. Sa main de fer s'appesantit également sur les Normands et sur les Saxons; il fut imité en cela par ses successeurs, et le peuple vaincu se montra d'abord envers ses nouveaux princes plus fidèle et plus soumis que la nation victorieuse. Cependant, c'est le propre du despotisme que le bien qu'il fait soit inséparable de grands maux, et il était dans la nature des choses que le pouvoir des rois anglo-normands, sans contrepoids et oppressif pour tous, devint promptement intolérable. Il en résulta deux faits d'une extrême importance, savoir : en premier lieu, la fusion rapide du peuple conquérant et du peuple conquis, rendue d'ailleurs plus facile par les nombreux rapports d'origine, de coutumes, de mœurs et de culte qui existaient entre eux, et en second lieu, lorsque cette fusion fut accomplie, le rapprochement de toutes les classes, aristocratie et bourgeoisie, grande et petite propriété, contre l'oppresseur commun, circonstance rare, et qui fut singulièrement propice à la renaissance des vieilles franchises nationales, à leur développement et à leur durée.

Émile de BONNECHOSE.

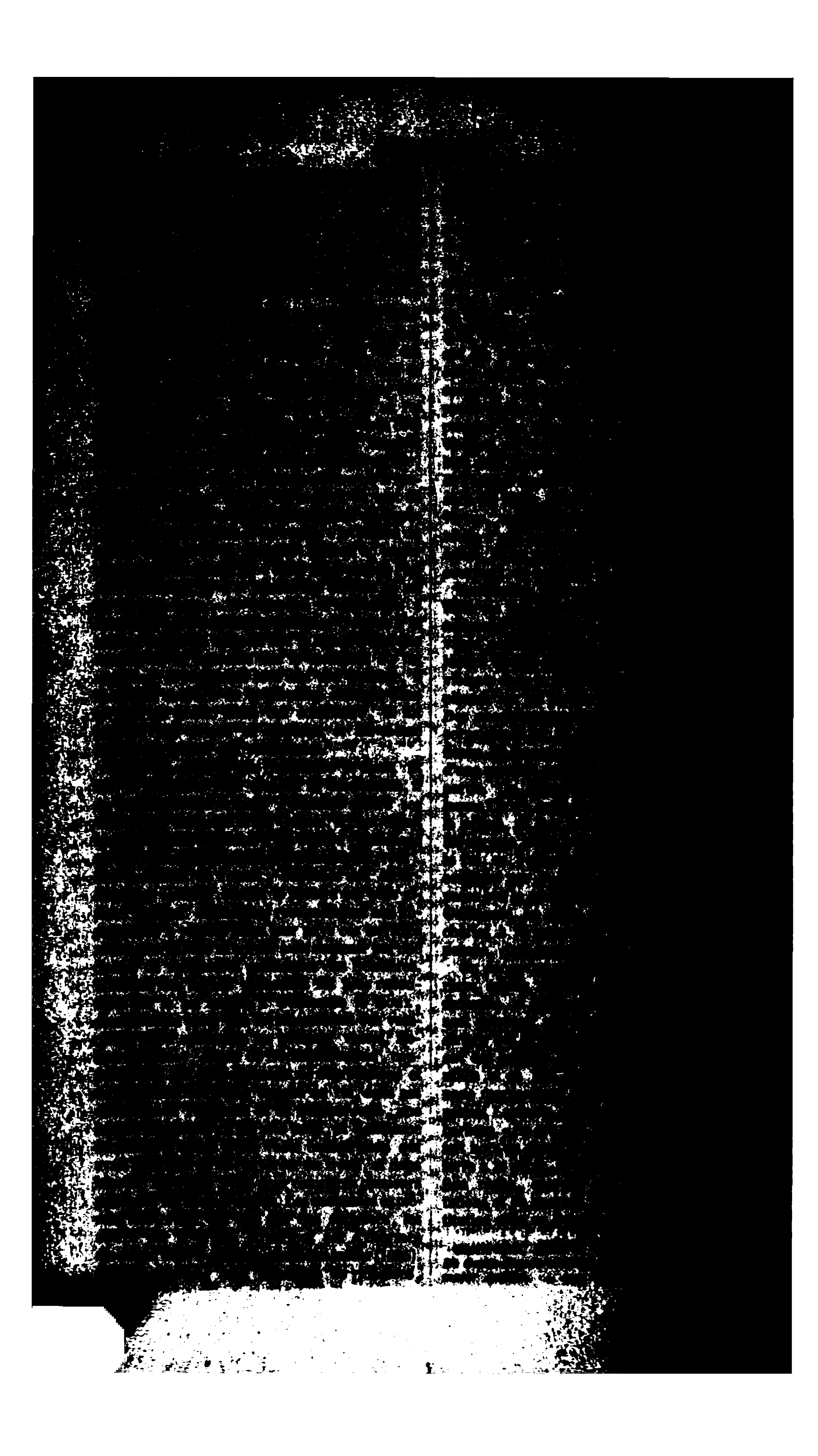
Malmesbury, *De Rebus gestis Regum Anglorum*.— Idem, *De Gestis Pontificum Anglorum*. — Ordéric Vital, *Historiæ ecclesiasticæ*. — Guillaume de Poitiers, *Vie de Guillaume le Conquérant*. — Matthieu Pâris, *Historia major Angliæ*. — *Anglia sacra*. — Aug. Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. — Bicquet, *Histoire du Duché de Normandie*.

GUILLAUME II, dit *le Roux*, roi d'Angleterre, né en 1056, mort en 1100, était fils puîné du précédent. Son père, à son lit de mort (1087), écrivit à Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, pour lui désigner son successeur au trône d'Angleterre, et remit sa lettre, signée de son sceau, à son fils Guillaume le Roux, en lui prescrivant de passer sur-le-champ en Angleterre. Ce prince obéit, et, sans attendre la mort du roi, il traversa la mer, et son premier soin fut de communiquer les dernières volontés de son père au primat. Celui-ci, avant de le sacrer, exigea de lui la promesse de gouverner toujours selon la justice, la miséricorde et la loi. Serment dérisoire, que le prince, qui n'avait de son père que les vices, se hâta d'oublier.

Une révolution s'était opérée en Normandie après la mort du Conquérant, auquel son fils aîné, Robert, avait succédé dans son duché; les barons, que l'autorité de son père avait contenus dans le calme et la soumission, reprirent aussitôt leurs habitudes de guerre et de brigandage. Ceux qui possédaient en outre des biens en Angleterre, comprenant que sujets de deux maîtres ils seraient exposés, dans les rivalités qui s'élevaient déjà entre les enfants du Conquérant, à perdre soit leur ancien patrimoine, soit leurs nouvelles acquisitions, résolurent de réunir les deux États dans une seule main. Préférant le facile et indulgent Robert pour souverain, à cause des défauts même qui le rendaient impropre à régner, ils conspirèrent contre le roi Guillaume avec ses deux oncles, Robert, comte de Mortagne, et Odon, évêque de Bayeux.

Guillaume le Roux sollicita dans ce péril l'assistance de la population vaincue; il promit aux Saxons les meilleures lois qu'ils voulussent choisir : il leur rendit le droit de porter les armes et la jouissance des forêts; il arrêta la levée des tailles et de tous les tributs odieux. Les Saxons accoururent à l'appel royal; ils marchèrent avec joie contre les Normands, parmi lesquels ils voyaient quelques-uns de leurs anciens et cruels oppresseurs. Guillaume leur dut la conservation de son trône, et il oublia bientôt ce qu'il leur avait promis. Il passa en Normandie, et rendit avec usure à son frère tous les maux qu'il en avait reçus. Robert appela à son aide le roi de France, son suzerain, dont Guillaume acheta ensuite la neutralité au poids de l'or. La paix fut enfin conclue. Guillaume garda les places par lui conquises en Normandie, et pour lesquelles il promit d'indemniser le duc. Le traité, juré par douze barons des deux partis, stipulait ces indemnités et portait que le survivant des deux frères hériterait de l'autre (1090). A peine les deux frères furent-ils réconciliés, qu'ils se liguèrent contre le troisième, Henri. Celui-ci n'avait reçu de son père que 5,000 livres d'argent; mais avec cet or il avait obtenu de Robert la cession de tout le Cotentin. Néanmoins il n'en demeura pas longtemps possesseur. Guillaume et Robert se réunirent pour l'en chasser; ils prirent ses châteaux, et l'assiégèrent au Mont-Saint-Michel. Henri capitula, et accompagna bientôt son frère en Angleterre. Mais la paix entre le roi et le duc ne fut pas de longue durée : Robert, n'obtenant pas les indemnités promises par le roi Guillaume, déclara son frère faux et parjure, et fit appel à l'épée. Guillaume vint plaider sa cause devant les vingt-quatre barons signataires du traité. Condamné par eux, il recommença la guerre. Le roi de France vint de nouveau en aide au duc de Normandie, son vassal. Guillaume, pour le désarmer, eut recours à un expédient honteux : il avait appelé 20,000 hommes sous son étendard; au moment où ceux-ci se disposaient à s'embarquer, ils furent sommés de payer chacun dix shellings au roi et renvoyés dans leurs foyers : avec l'argent qu'il acquit ainsi, Guillaume acheta une seconde fois la neutralité de Philippe.

Le but de l'ambition de Guillaume était de dépouiller son frère et de réunir le duché de Normandie à son royaume d'Angleterre : il n'avait pu réussir par la violence, il obtint davantage d'un accord volontaire. C'était le temps de la première croisade. Le chevaleresque Robert



GUILLAUME III, roi d'Angleterre, successeur de Jacques II, né le 14 novembre 1650, de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange et stathouder des Provinces-Unies, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, élu stathouder de Hollande en 1672, proclamé roi d'Angleterre en 1689, mort le 19 mars 1702. Son père était mort quelques jours avant sa naissance, et les partisans de la maison d'Orange espéraient que le jeune prince obtiendrait le stathoudérat. Mais l'influence de Cromwell venant appuyer le parti anti-orangiste, les états généraux des Provinces-Unies s'engagèrent à ne jamais donner à un seul homme la charge de stathouder et d'amiral. Le rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre ranima en Hollande le zèle des amis du prince d'Orange. La guerre qui recommença entre les deux nations (1665-6667) sembla d'abord devoir déranger leurs projets; mais les revers, en affaiblissant le gouvernement établi, fortifièrent leurs espérances; les états,effrayés, rendent en 1667 le fameux *édit perpétuel*, qui supprime encore une fois la charge de stathouder. Quelques années après (1672), Louis XIV envahit la Hollande. L'Espagne, gouvernée par un jésuite, le P. Nitard, confesseur de la régente, n'était plus que l'ombre d'elle-même; l'Angleterre, prête à rompre l'alliance conclue avec la Hollande en 1667 et à s'unir à la France, ne fournit aucun secours; les armées françaises arrivèrent aux portes d'Amsterdam. Le peuple croit l'État trahi ou mal gouverné; d'une voix unanime, il demande un stathouder. Jean de Witt et son frère Corneille, derniers soutiens de la république, sont massacrés, et Guillaume, vivement soupçonné d'avoir ordonné ce crime, est élu. Le nouveau stathouder nourrissait, sous le flegme hollandais, un ardent désir d'ambition et de gloire; son humeur était froide et sévère, son génie actif et perçant; son énergie indomptable fit supporter à son corps languissant des fatigues inouïes; courageux sans ostentation, ambitieux, mais ennemi du faste, né avec une opiniâtreté flegmatique faite pour combattre l'adversité, aimant à la fois les affaires et la guerre, tel est le prince que les Hollandais opposèrent à Louis XIV. Le roi de France passe le Rhin (1672), et envahit les provinces d'Utrecht, de Gueldres et d'Over-Yssel; les habitants se montrent disposés à traiter, mais la dureté des conditions imposées et surtout les efforts de Guillaume arrêtent les négociations. Aussitôt, le stathouder abandonne au trésor public ses biens et le revenu de ses charges; par son ordre, les digues sont abattues, les écluses ouvertes, et partout l'armée française se trouve arrêtée par l'envahissement des eaux, pendant que Ruyter soutient vaillamment sur mer sa vieille réputation. L'année 1673 se passe en actions sans résultats, mais en 1674 la paix est signée avec l'Angleterre; Guillaume voit sa force morale doublée par l'affection des Hollandais, qui se donnent à lui sans réserves et déclarent le stathoudérat héréditaire dans la maison d'Orange. L'Europe, heureuse d'abord de voir humilier les Provinces-Unies, commence à redouter l'agrandissement de la France, et se ligue tout entière contre elle par le traité de Londres, le 19 février. Conduite par le prince de Condé, par Turenne, la guerre dura trois ans encore, léguant à l'histoire un nombre considérable de batailles inutiles. Guillaume, souvent vaincu, mais toujours prêt à combattre, et opérant des retraites qui valaient des victoires, sort avec gloire de la lutte; car le traité de Nimègue, signé le 10 août 1678, respecte l'intégrité de la Hollande. Trois jours après, Guillaume, feignant d'ignorer la signature du traité, fond près de Mons sur le maréchal de Luxembourg, tranquille dans ses quartiers, et engage un combat sanglant, long et opiniâtre, qui n'eut d'autre résultat que la mort de quatre mille hommes. Lorsqu'on lui reprocha cette infraction, il répondit « qu'il n'avait pu se refuser cette dernière leçon de son métier ». Désormais, c'est vers l'Angleterre que Guillaume va diriger son infatigable activité.

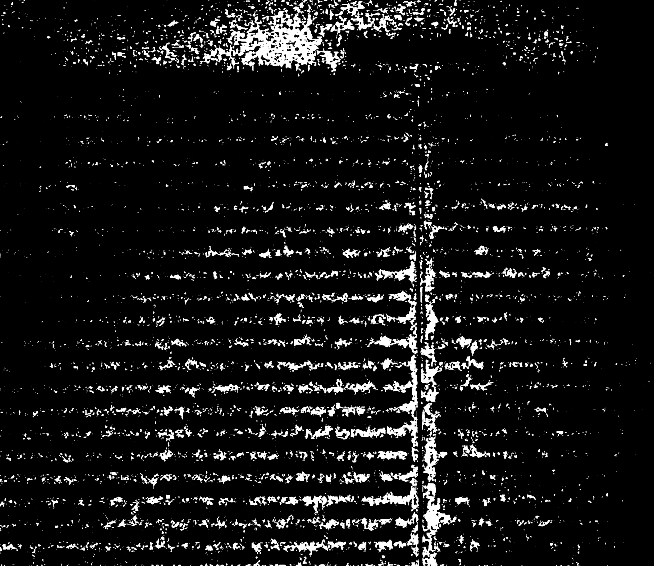
Le prince d'Orange avait épousé Marie Stuart, fille de Jacques II, dans un temps (1677) où ce roi n'avait pas d'enfant mâle; les droits éventuels que ce mariage donnait au stathouder sur le trône d'Angleterre lui avaient fait ménager son beau-père, malgré la différence de leurs principes religieux : Jacques soutenait avec ardeur le catholicisme, qu'il s'efforçait de mettre au-dessus de l'Église anglicane; Guillaume, au contraire, dont la foi protestante avait un caractère plus politique que religieux, s'appuyait sur la Réforme parce qu'elle représentait la majorité, et proclamait en même temps des idées de large tolérance, afin de ne pas trop éloigner les catholiques. La naissance d'un fils de Jacques II (1688) vint enlever au stathouder l'espoir de régner en Angleterre sous le nom de sa femme; la faute et l'aveuglement de Jacques II, dont il sut habilement profiter, lui montrèrent le chemin du trône. Le clergé anglican, cruellement persécuté, reporta toutes ses espérances sur le prince d'Orange; la plus grande partie de la nation se joignit à ces vœux. Guillaume fomente habilement le mécontentement général, pendant qu'en secret il réunit une flotte de cinq cents voiles et une armée de quatorze mille hommes. Le 15 novembre 1688 il débarque à Torbay; l'élite de la noblesse anglaise s'empresse vers lui; il entre triomphalement à Londres, et chasse Jacques II, qui, abandonné par tous, va se réfugier en France. Le prince d'Orange, trop politique pour s'emparer illégalement d'une couronne qui était à ses pieds, convoque un parlement sous la forme de *convention nationale* pour délibérer sur les derniers événements. Les communes déclarent « qu'il y avait un contrat national entre le roi et le peuple, et que le roi ayant rompu ce contrat, le trône est vacant ».

lon et aux La Trémouille, alliés de la maison d'Orange, de le porter. Le génie militaire de Guillaume ne saurait être contesté; ses ennemis même lui ont rendu justice à cet égard; on ne peut oublier qu'il lutta, non sans succès, contre Louis XIV et ses généraux les plus habiles : on disait de lui qu'avec de grandes armées il faisait admirablement la petite guerre, comme Turenne faisait admirablement la grande guerre avec de petites armées. Il sut enfin s'attacher les Hollandais, auxquels il laissa de larges libertés, bien qu'ils lui eussent accordé une autorité absolue, basée sur l'estime et la confiance.

Alfred Franklin.

W. Harris, *History of the Life and Reign of William Henry, prince of Nassau and Orange, king of England*; Dublin, 1749, in-fol. — A. Montanus, *Leven en oorlogsdaden van Willem Hendrick III*; Amsterd., 1703, in-8°. — P. Trevor, *Life and Times of William III, king of England and statholder of Hollande*; Londres, 1839, 2 vol. in-8°. — Arnaud, *Le véritable Portrait de Guillaume de Nassau, nouvel Absalon, nouveau Cromwell, nouveau Néron*; Bruxelles, 1689, in-18. — *Apologie contre un infâme libelle intitulé* Véritable Portrait, etc.; La Haye, 1690, in-18. — P. Samson, *Histoire de Guillaume III, prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre.....*; La Haye, 1703, 3 vol. in-12. — Raynal, *Histoire du Stathoudérat*; La Haye, 1748, in-12, p. 161. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Abel Boyer, *Histoire de Guillaume III*; Londres, 1703, 3 vol. in-8°. — A. Leers, *Relation du voyage de S. M. Britannique en Hollande et de la réception qui lui a été faite*; La Haye, 1692, in-12. — *Histoire véritable et secrète des Vies et Règnes de tous les Rois et Reines d'Angleterre*; Amsterd., 1729, 3 v. in-12; t. III, p. 154. — *Le Roi prédestiné par l'esprit de Louis XIV*; Cologne, 1698, in-18. — Lacroix, *Anecdotes anglaises*; Paris, 1768, in-12. — J. Mackintosh, *History of the Revolution in England in 1688*; Londres, 1834, in-4°. — Smolett, Millot, Larrey, G. Burnet, Rapin Toyras, Th. Ledlard, B. de Molleville, P. d'Orléans et Turpin, *Histoires d'Angleterre*. — Macaulay, *Hist. of England*.

GUILLAUME IV, roi d'Angleterre, troisième fils de Georges III, et successeur de Georges IV, né à Windsor, le 21 août 1765, roi depuis le 28 juin 1830, mort le 20 juin 1837. Dès l'âge de quatorze ans, Guillaume IV, alors duc de Clarence, entra dans la marine; il fit ses premières armes sous Nelson pendant la guerre d'Amérique, à bord du *Royal-George*; nommé lieutenant en 1785 et capitaine en 1786, en 1790 il commandait *Le Vaillant*. La révolution française venait d'éclater : les mauvaises dispositions du ministère à l'égard du duc de Clarence, qui était zélé partisan des wighs, le forcèrent, pendant les années suivantes, à abandonner momentanément la marine. Le mécontentement que lui fit éprouver cette espèce de disgrâce, les loisirs de la vie inoccupée succédant à la vie si active qu'il avait menée jusque là, le jetèrent dans des dissipations dont la famille royale chercha vainement à l'éloigner. Il ne tarda pas à se lier avec la célèbre actrice mistriss Jordans; cette liaison, qu'on regarda d'abord comme passagère, prit rapidement un autre caractère; le duc de Clarence, renonçant à la vie publique, se consacra tout entier à sa maîtresse; six enfants naquirent de cette union morganatique, qui dura de 1792 à 1817. Il fallut à cette époque toute l'insistance du parlement pour décider Guillaume à rompre une liaison qui lui avait donné vingt-trois années de bonheur. Les considérations politiques finirent par l'emporter, et le 11 juin 1818 le duc épousa Adélaïde-Louise-Thérèse-Caroline-Amélie de Saxe-Meiningen; mistriss Jordans mourut de douleur. La vie de Guillaume resta fort retirée, et bien qu'il se soit parfois mêlé aux discussions de la chambre des lords, aucun événement important n'interrompit sa calme existence jusqu'à la mort de Georges IV, qui lui donnait le trône. Les principes du prince s'étaient en partie modifiés sous l'influence de sa femme, dont le torysme était fort prononcé. La chute de Charles X, qui inaugura le nouveau règne, fut apprise sans peine par Guillaume, car elle lui faisait espérer la rupture de l'alliance franco-russe; le cabinet anglais s'empressa de reconnaître le gouvernement de Juillet et accepta la révolution belge, première et grave infraction aux traités de 1815, mais qui allait mettre sur le trône de Bruxelles le prince de Cobourg, dévoué aux intérêts anglais. L'effet produit par ces révolutions sur les nouvelles élections anglaises fut très-défavorable au ministère; Guillaume, en montant sur le trône, avait trouvé un cabinet tory, et l'avait conservé par égard surtout pour le duc de Wellington, son président, dont les antécédents militaires pouvaient intimider la Russie. Mais l'opinion publique se prononça si énergiquement contre les torys qu'ils durent céder, et lord Grey, chef du parti wigh, fut chargé de former une nouvelle administration; lord Brougham, lord Althorp, le duc de Richmond, sir J. Graham, lord Holland et lord John Russel en firent partie. Après l'acceptation du bill de régence, par lequel la duchesse de Kent devenait, en cas de mort du roi, régente de la princesse Victoria, le cabinet eut à soutenir une lutte opiniâtre pour le projet de réforme électorale. Des bourgs insignifiants, qui comptaient à peine quelques maisons, jouissaient des droits électoraux, tandis que des villes considérables en étaient privées; le ministère proposait de dépouiller de sa franchise électorale toute localité qui n'aurait pas une population de deux mille habitants, et de la transmettre aux villes importantes qui n'en jouissaient point, ainsi qu'à certains quartiers de Londres; il voulait augmenter le nombre des électeurs et rectifier le mode d'élection. Ces propositions donnèrent lieu à une fermentation extraordinaire dans tout le royaume. Les grandes familles, qui disposaient souverainement de l'élection dans les *bourgs pourris*, comprirent combien leur influence diminuerait sous l'empire de cette loi; aussi les torys firent-ils une résistance opiniâtre. Dans une première lutte, le ministère fut défait et le bill rejeté après de violents débats; le roi sentit qu'il jouait sa popularité : il dissout le parlement, et le convoque pour le 14 juin (1831). Le bill de la réforme est présenté à la nouvelle chambre avec quelques



à la nation qu'il avait conclu avec le Danemark, la Suède et la Sardaigne, des traités pour l'abolition complète de l'esclavage. L'accord des radicaux et des wighs ne se maintint pas pendant la session suivante; cependant, on abolit la loi absurde qui déclarait nuls les mariages contractés entre catholiques et protestants, et une convention postale entre la France et l'Angleterre fut signée par lord Grenville et M. Thiers. La mauvaise santé de Guillaume ne lui permit point d'ouvrir en personne le parlement de 1837. Les questions qui y furent discutées avaient peu d'importance en elles-mêmes, mais il devenait évident que le vieux torysme ranimait ses forces à mesure que la santé du roi déclinait; l'influence de la reine et de la baronne de Lisle, sa fille, n'étant plus balancée par l'extrême prudence du prince, reprenait le dessus. Guillaume, comme son frère Georges IV, était atteint d'une maladie de cœur: son âge la rendit incurable, elle l'emporta en quelques jours. Le rôle effacé que la constitution anglaise fait au souverain rend difficile une appréciation exacte de sa conduite politique; Guillaume surtout, par ses goûts, ses habitudes, sa prédilection pour la vie privée, échappe souvent aux investigations de l'histoire. Deux choses lui concilièrent pendant tout son règne les sympathies de la nation, sa réputation comme marin et son éloignement calculé pour les torys, éloignement que les idées contraires de sa famille firent d'ailleurs paraître plus grand qu'il n'était en réalité. Alfred Franklin.

P. Goldsmith, *Histoire d'Angleterre*, continuée par Alex. Aragon; Paris, 1837, 4 v. in-8°. — J. Graenne, *O' Connell, his contemporaries and career*; Dublin, 1852, 3 v. in-8°. — O. d'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*; Paris, 1850, 2 v. in-12. — Friedrich Gleich, *Geschichte Wilhem's IV Königs von England, und Ludwig Philipp's, Königs der Franzosen*; Leipzig, 1830, 3 vol. in-8°. — W. Harvey, *Life of the richt hon. sir R. Peel, baronet, political and social, as subject and citizen, as legislator and minister....*; Londres, 1850, in-12.

B. *Guillaume ducs d'Aquitaine et comtes d'Auvergne.*

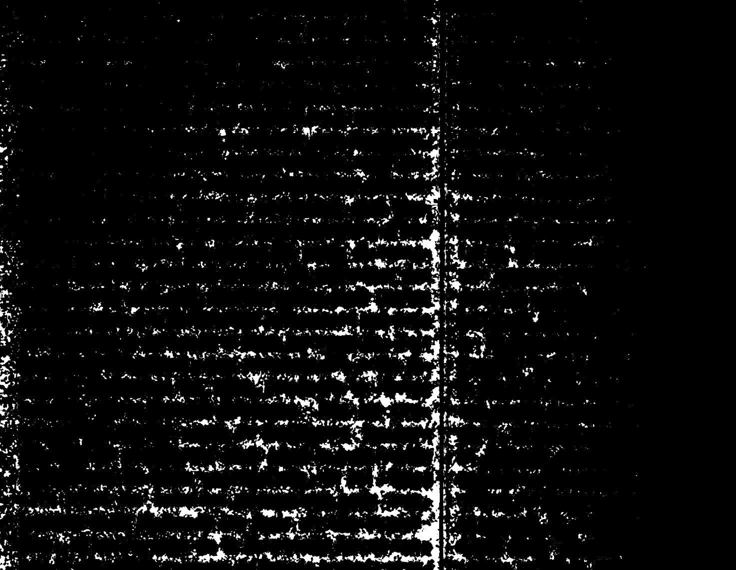
Guillaume Ier, dit *le Pieux*, né dans la seconde moitié du neuvième siècle, mort le 6 juillet 918. Il commença de régner en 886. Les faits importants de sa vie sont des fondations de monastères, au nombre desquelles l'abbaye de Cluny, le 11 septembre 910. Il fut enterré dans l'église Saint-Julien de Brioude. L. L—r.

Guillaume II, dit *le Jeune*, fils du comte de Carcassonne, Alfred, et d'Adelinde, sœur de Guillaume Ier, mort le 16 décembre 926. Il succéda à son oncle, et aussitôt il eut à entreprendre diverses guerres contre les Bourguignons et les Normands. Son refus de reconnaître Raoul comme roi de France fut suivi d'une invasion; il se soumit, et le Berry, qui venait de lui être enlevé, lui fut rendu. Sa conduite n'avait pas été sincère; quand il se vit affermi de nouveau, il se révolta, et Raoul allait diriger ses armes contre lui, lorsqu'une irruption bien plus menaçante des Hongrois l'appela vers le Rhin. Guillaume le Jeune mourut sur ces entrefaites. L. L—r.

Guillaume III, auquel la couleur de ses cheveux valut le surnom de *Tête d'étoupe*, naquit à Poitiers, au commencement du dixième siècle, et mourut dans la même ville, en 965. Peu de temps après la mort du roi Raoul, il fut contraint par Louis d'Outre-mer de céder à Hugues le Grand une part des pays soumis à sa domination. Il parut le faire de bonne grâce; son intimité avec ce dernier ne dura pas. Hugues mit le siége devant la ville de Laon, et allait s'en emparer, lorsque Guillaume, secondé par le roi de France, le fit battre en retraite. Désormais, Guillaume fut seul comte de Poitiers, et il hérita de l'Auvergne et de l'Aquitaine, en 951, à la mort de Raymond Pons. Après la mort de Louis, Lothaire, conduit par Hugues le Grand, que les immenses possessions de Guillaume inquiétaient, vint assiéger Poitiers (août 955). La ville, bien défendue, résista; mais en bataille rangée Guillaume fut complétement battu par Lothaire et Hugues. Après la mort de ce dernier, Hugues Capet fut pourvu du duché d'Aquitaine; néanmoins, il n'y régna pas, Guillaume s'étant réconcilié avec le roi de France. Il eut d'une fille de Rollon, duc de Normandie, *Guillaume*, qui suit, et *Adèle*, femme de Hugues Capet. L. L—r.

Guillaume IV, dit *Fier-à-bras* (*Ferox brachium*), né vers 935, mort le 3 février 994. On croit que son père abdiqua en sa faveur pour se retirer à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Dès le commencement de son règne il eut à soutenir plusieurs guerres; la première, contre le comte d'Anjou, qui lui prit Loudun; la seconde (988), contre Hugues Capet, lequel renouvela contre Poitiers l'inutile tentative de son père. Cependant les soldats de l'usurpateur du trône de France furent vainqueurs dans les plaines de la Loire. Guillaume se soumit, tout en ouvrant les portes de son palais et en rendant des honneurs royaux aux fils de Charles de Lorraine, qu'il regardait comme les seuls héritiers de la couronne. Guillaume Fier-à-bras alla, comme son prédécesseur, finir ses jours dans un monastère. Sa femme, Emmeline, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, lui donna deux fils. L. L—r.

Guillaume V, surnommé *le Grand*, né vers 960, mort à Maillezais, le 31 janvier 1030. Son père lui céda le trône en 990 : il commença dès lors à se distinguer dans les armes par ses victoires sur Boson, comte de la Marche, qui, sur la fin du règne de son père, avait fait en Aquitaine des incursions multipliées. Il ne réussit pas si bien à contenir les Normands que chaque année voyait paraître menaçants sur les côtes de ses États. La paix fleurit sous son règne; les belles-lettres et les arts trouvèrent en lui un protecteur expert et vigilant. Séduits par les nombreuses qualités de ce prince, les Italiens lui proposèrent de le mettre à leur tête; il refusa pour lui et pour sa race,



l'art de la guerre, il paraît avoir été aussi bon poète que bon soldat. C'est l'un des plus anciens versificateurs en langue provençale. Il rimait certainement déjà avant de partir pour la croisade. Une seule de ses chansons est parvenue jusqu'à nous; c'est le manuscrit 7225 de la Bibliothèque impériale qui nous l'a conservée; en tête on le qualifie de *Bon troubadour*.

Guillaume IX se maria trois fois; celui de ses fils qui lui succéda naquit de sa seconde femme, Philippe ou Mathilde, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse. L. L—R.

GUILLAUME X, né à Toulouse, en 1099, mort le 9 avril 1137. Aussi ambitieux que son père, il voulut d'abord s'emparer de l'Aunis; il prit par la famine le maître de ce riche domaine, et le força à capituler. En 1131 il embrassa le parti de l'antipape Anaclet; ce fut saint Bernard qui, en 1135, le contraignit de se ranger à l'obédience d'Innocent II. L'année suivante, uni à Geoffroi Plantagenet, il ravage la Normandie, et meurt dans un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. La fameuse Éléonore, épouse répudiée de Louis le Jeune, roi de France, était sa fille.

Louis LACOUR.

Bouquet, *Rec. des Hist.* — Duchesne, *Script. Hist. Gall.* — J. Besly, *Hist. des Comtes de Poitou*, 1647, fol. — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc.* — Thibaudeau, *Abr. de l'Hist. du Poitou*, éd. de Vaudoré, 1839, 3 vol. in-8°. — Guerinière. *Hist. du Poitou*, 1840, in-8°. — *Hist. de l'Abb. de Cluny.* — Orderic Vital, éd. de la Soc. de l'Hist. de France. — *Art de vérifier les dates*, éd. 1784, II, p. 352. — *Hist. litt. de la France*, VII, 284, XI, 37.

C. *Guillaume de Bade.* *Voy.* BADE.

D. *Guillaume de Brunswick.* *Voy.* BRUNSWICK.

E. *Guillaume d'Écosse.*

GUILLAUME *le Lion*, roi d'Écosse, monta sur le trône le 9 décembre 1165, mourut le 14 décembre 1214. Il succéda à Malcolm IV, son frère. Il réclama de Henri II, roi d'Angleterre, la restitution du Northumberland; il ne put l'obtenir, et fut même obligé de venir au couronnement de ce prince et de lui jurer fidélité. Malgré son serment, il entra dans une ligue contre Henri II, et envahit l'Angleterre. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Alnwick, en 1174, par Ranulphe de Glanville, transporté en Normandie et enfermé dans la tour de Falaise. Le roi ne lui rendit la liberté qu'aux conditions suivantes : le 8 décembre 1174, dans la petite ville de Valognes, Guillaume plia le genou devant Henri, et se déclara son homme lige et son vassal. On stipula en outre que, sur la réquisition du roi d'Angleterre, le clergé écossais et la noblesse feraient serment d'allégeance et jureraient que si Guillaume rompait ses engagements, ils soutiendraient Henri contre leur souverain même. Comme garantie du traité, les cinq châteaux de Roxburgh, Berwick, Jedburgh, Edinburgh et Stirling seraient confiés à des garnisons anglaises. Guillaume fut aussitôt après remis en liberté. Ce célèbre traité, qui l'année suivante fut solennellement ratifié à York, plaça l'Écosse sous la suzeraineté de l'Angleterre. Mais en 1190 Richard Cœur de Lion, fils et successeur d'Henri II, sur le point de partir pour la croisade, rendit à Guillaume ses places fortes pour la somme de dix mille livres et le releva de son serment d'allégeance. Le roi d'Écosse ne fut plus vassal de l'Angleterre que pour les fiefs qu'il possédait dans ce pays. Ce fut à ce titre seulement qu'il rendit hommage au roi Jean à Lincoln, en 1200. Il mourut à Stirling, après un règne de quarante-neuf ans, laissant un fils, qui lui succéda, sous le nom d'Alexandre II. Guillaume le Lion fut enterré à l'abbaye cistercienne d'Arbroth, qu'il avait fondée en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry. Z.

Hovedeo, *Annales*; dans la collect. des *Scriptores post Bedam*. — Rad. de Diceto, *Historia de Regibus Britonum*; dans les *Hist. Angl. Script.*, X. — Buchanan, *Historia Scotica*.

F. *Guillaume de Hesse.*

GUILLAUME IV, landgrave de Hesse-Cassel, surnommé *le Sage*, fils de Philippe le Magnanime, né le 14 juin 1532, mort le 25 août 1592. Il eut de bonne heure le goût des sciences, et il n'avait pas quatorze ans lorsqu'il fut envoyé à Strasbourg pour achever son éducation pendant la guerre que son père soutenait contre l'empereur. Le landgrave Philippe ayant été fait prisonnier à la bataille de Muhlberg, le jeune prince Guillaume revint dans son pays; au bout de quatre années, il obtint la liberté de son père, lui rendit le pouvoir, et retourna à ses études. A la mort de son père, en 1567, il eut en partage la basse Hesse, dont Cassel était la capitale, avec le comté de Ziegenhain, et une partie de la seigneurie d'Ister. Guillaume ne tarda pas à se faire une grande réputation par sa prudence et son habileté. A la politique il joignit l'étude des mathématiques, et s'occupa d'astronomie avec succès. En 1561, il avait fait élever à l'une des portes de Cassel une tour où il vint lui-même sans aucun aide observer les astres pendant lontemps. Ensuite il associa à ses travaux le savant mathématicien Christian Rothmann, et un habile constructeur d'instruments de mathématiques, Juste Byrge. Le pape Grégoire XIII ayant publié, en 1582, la réforme du calendrier, avec ordre à tous les peuples de l'adopter, l'électeur de Saxe écrivit au landgrave Guillaume, comme à un des plus habiles astronomes de son temps, pour le consulter à ce sujet. Guillaume, sans entrer dans l'examen de la réforme grégorienne, fut d'avis de ne point adopter le nouveau calendrier à cause du ton impérieux que prenait le pape dans sa bulle. Cet avis, qu'il soutint surtout à la diète de Ratisbonne, fut adopté par tous les princes protestants. Guillaume s'était également occupé de déterminer la valeur des monnaies, afin d'empêcher leur altération, et il avait soumis un tableau de leurs valeurs diverses à la diète de Worms.

Guillaume laissa de Sabine, fille de Christophe, duc de Wurtemberg, Maurice, qui lui succéda, et trois filles. Il avait augmenté ses États de plu-

GUILLAUME II, électeur de Hesse, fils du précédent, né le 28 juillet 1777, mort le 20 novembre 1847. Il épousa, en 1797, la princesse Auguste, fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II. Les Français s'étant emparés des États de son père, il se rendit d'abord à Prague, puis à Berlin. Après avoir combattu à la bataille de Leipzig, dans les rangs de l'armée prussienne, il prit en 1814 le commandement des troupes hessoises, chargées de surveiller les forteresses de Metz, Thionville et Luxembourg. Ayant succédé en 1821 à son père, il fit disparaître un certain nombre d'abus, sans cependant vouloir consentir à rétablir les états abolis par Guillaume Ier, et sans faire la moindre concession aux idées libérales. Le mécontentement atteignit son comble lorsque Guillaume, ayant donné le titre de comtesse de Reichenbach à sa favorite, Émilie Orlöp, eut mis la désunion dans sa propre famille. Une lettre de menaces qui lui fut adressée à ce sujet, sous le couvert de l'anonyme, fut cause que pour en découvrir l'auteur Guillaume soumit un grand nombre de ses sujets à des mesures arbitraires. En septembre 1830 des émeutes ayant éclaté sur plusieurs points de la Hesse, Guillaume se décida enfin à convoquer les états: il leur soumit un projet de constitution, laquelle fut publiée le 9 janvier 1831. La comtesse de Reichenbach étant revenue à Wilhelmshöhe, fut forcée, par un mouvement populaire, d'en repartir aussitôt. Guillaume, irrité, quitta sa capitale, et alla résider à Hanau; toutes les instances des états ne purent le faire retourner à Cassel; il préféra remettre à son fils Frédéric-Guillaume l'administration de l'électorat, ne se réservant que l'usufruit des biens de sa maison. Il vécut depuis tantôt à Hanau, tantôt à Francfort. En 1841 il épousa la comtesse de Reichenbach. E. G.

Conversat.-Lexik.

G. *Guillaume de Hollande.*

GUILLAUME Ier, comte de Hollande, fils de Florent III, né vers 1165, mort en 1223. Il accompagna son père à la croisade en 1189, et se signala surtout au siége de Damiette, où il inventa une machine pour couper les chaînes qui fermaient l'entrée du port. Revenant en Europe après la mort de son père, en 1190, il passa par l'Allemagne, et épousa une fille de Frédéric, duc de Souabe. De retour en Hollande, il essaya de reprendre sur son frère Thierry une partie de l'héritage paternel. Un accord survenu entre les deux frères assura à Guillaume l'Ost-Frise et la West-Frise. Thierry mourut en 1203, ne laissant qu'une fille, nommée Ada, qui lui succéda. Guillaume profita de la faiblesse de sa nièce pour envahir la Hollande. Il s'en empara, et s'y maintint malgré les efforts de Louis, comte de Loos, mari d'Ada. En 1213, il se ligua avec Jean sans Terre, Ferrand, comte de Flandre, et l'empereur Othon contre Philippe, roi de France. Il fut fait prisonnier à la bataille de Bouvines (27 juillet 1214). Il ne tarda pas à être mis en liberté, et dès l'année suivante il s'allia avec la France contre l'Angleterre. En 1217 il partit pour la croisade, accompagna Jean de Brienne en Égypte, et contribua beaucoup à la prise de Damiette (9 novembre 1219). Depuis son retour dans ses États jusqu'à sa mort, son règne n'offre plus rien de remarquable. Il laissa de son second mariage, avec Adélaïde, fille d'Othon III, comte de Gueldre, trois fils, dont l'aîné lui succéda, sous le nom de Florent IV. Z.

François Le Petit, *La grande Chronique de Hollande et de Zelande*, t. I. — Kluit, *Historia critica Comitatus Hollandiæ et Zelandiæ*.

GUILLAUME II, comte de Hollande et empereur d'Allemagne, fils et successeur de Florent IV, né vers 1227, mort le 28 janvier 1256. Agé de six ou sept ans à l'époque de son avénement, il eut pour tuteur Othon III, évêque d'Utrecht. En 1247, après la mort de Henri, landgrave de Thuringe, compétiteur de l'empereur Frédéric II, plusieurs seigneurs allemands, à l'instigation du pape Innocent IV, l'élurent roi des Romains. Il s'empara d'Aix-la-Chapelle, et s'y fit couronner par l'archevêque de Cologne, le 1er novembre 1248. La plupart des villes du Rhin le reconnurent; mais en son absence ses États héréditaires furent envahis par Marguerite, comtesse de Flandre. Il fit un accommodement avec Marguerite, par l'intervention du légat du pape, et après la mort de Frédéric II, en 1250, il fut proclamé empereur. La victoire d'Oppenheim, au mois de mars 1251, amena la soumission du margrave de Brandebourg et du duc de Saxe. En 1252, à la diète de Francfort, Guillaume déclara Conrad son compétiteur déchu du duché de Souabe, et priva de leurs fiefs tous les vassaux de l'Empire qui pendant un an et un jour, à partir de son couronnement, ne lui auraient pas rendu hommage. Il confisqua ensuite une partie des domaines de Marguerite. Celle-ci appela à son secours Charles d'Anjou, auquel elle céda le Hainaut. Malgré les renforts que lui amena Charles d'Anjou, Marguerite n'en fut pas moins vaincue, et vit ses États envahis en 1254. La même année la mort de Conrad laissa Guillaume en paisible possession du titre d'empereur. Mais ce prince, que ses contemporains appelaient ironiquement *le roi des prêtres*, s'occupait bien plus de ses guerres avec ses voisins que des affaires générales de l'Empire. Depuis longtemps il travaillait à réduire les Frisons, petit peuple qui, protégé par des marais, défendait courageusement son indépendance. Au mois de janvier 1256, l'empereur profita de la gelée qui avait raffermi le sol, et pénétra dans la West-Frise. Après quelques escarmouches heureuses, il se dirigeait vers Hoochtwoud, et marchait assez en avant de ses soldats, lorsque

se décider ni à payer des censeurs ni à acheter, pour les faire examiner, les livres nouveaux qui venaient de paraître en Europe.

le fils, voulut faire arrêter le comte de Hainaut; mais celui-ci, prévenu à temps, s'enfuit. Il mourut peu après. Z.

Froissart, c. 281. — Monstrelet, c. 45, 168. — Religieux de Saint-Denis, l. XXVIII. — Barante, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. III. — Dujardin, *Histoire générale des Pays-Bas*. — *Art de vérifier les dates*, art. *Comtes de Hollande et Comtes de Hainaut*.

GUILLAUME LE TACITURNE. *Voy.* NASSAU.

H. *Guillaume de Normandie.*

GUILLAUME, surnommé *Longue Épée*, deuxième duc de Normandie, mort en 943, était né de Rollon Ier, duc de Normandie, et de la fille de Bérenger, comte de Rennes. Ce prince, en faveur de qui son père avait abdiqué en 927, eut dès le commencement de son règne à repousser une invasion des Bretons conduits par son propre aïeul, le comte de Rennes, et Alain, comte de Vannes. Guillaume, victorieux, s'empara d'Avranches et du Cotentin, pénétra jusqu'en Bretagne, et força ses deux ennemis à reconnaître sa suzeraineté. A peine cette guerre fut-elle terminée qu'une révolte y succéda. Ruilf, lieutenant de Guillaume dans le Cotentin, vint à la tête des mécontents camper sous les murs de Rouen, où il essuya une défaite complète au lieu appelé encore aujourd'hui *Pré de la Bataille*. Vainqueur des Bretons et maître à l'intérieur, Guillaume, dont les États comprenaient alors toute la Normandie, le Maine et une partie de la Bretagne, était devenu, avec Hugues le Grand, le plus puissant vassal de la couronne de France. Profitant de la faiblesse du roi Louis d'Outre-mer, infortuné successeur de Charles le Simple, le duc de Normandie se joignit à Hugues le Grand, au comte de Vermandois et à Othon Ier, empereur d'Allemagne, pour lui ravir les restes de son héritage. La lutte dura quatre ans avec des chances diverses, et l'intervention du pape put seule, en 940, arrêter les hostilités. Mais Guillaume ne tarda pas à s'engager dans une nouvelle guerre contre Arnould, comte de Flandre, qui, vaincu par les armes, eut recours à la trahison. Sous prétexte d'une entrevue, il attire son ennemi dans une île de la Somme, près Pecquiguy; là il feint de se soumettre, et reçoit le baiser de paix. On se sépare, et déjà Guillaume touchait à la rive opposée, quand il est rappelé. Sans défiance, le duc, laissant débarquer sa suite, retourne seul vers l'île. A peine y est-il descendu qu'il tombe égorgé aux yeux de son armée, rangée sur la rive et impuissante à le secourir. Son corps fut ramené à Rouen, et inhumé dans la cathédrale, à côté de celui de Rollon. Telle fut la fin de ce prince, dont les historiens du temps font de grands éloges comme législateur et comme guerrier; on prétend même que Louis d'Outre-mer et l'empereur Othon ne restèrent pas étrangers à ce meurtre, qui les délivrait d'un rival redoutable et laissait la Normandie entre les mains de son fils Richard, encore enfant.

Émile DE BONNECHOSE.

Dudon de Saint-Quentin, *Historiæ Normanorum Scriptores*. — *Chronique* de Frodoard, *Chronique* de Guillaume de Jumiéges. — Licquet, *Histoire du Duché de Normandie*.

GUILLAUME *de Tello*, comte d'Arques, fils de Richard II, duc de Normandie, et de Papie, sa troisième femme, né vers 1020, mort vers 1070. Oncle de Guillaume le Bâtard, il réclama à titre d'enfant légitime l'héritage de Richard II, dont Guillaume était en possession depuis longtemps. Quoique soutenu par le roi de France Henri Ier, il échoua dans ses prétentions, fut fait prisonnier par Guillaume, et dut se contenter du comté d'Arques. N.

Licquet, *Histoire de Normandie*.

GUILLAUME-ADELIN, fils d'Henri Ier, roi d'Angleterre, né en 1102, mort en 1120. Il n'avait que dix-huit ans lorsque, à la suite du combat de Brenneville, il reçut du roi de France l'investiture du duché de Normandie. Son père, dont cet événement comblait l'ambition, résolut de revenir en Angleterre, qu'il n'avait pas vue depuis quatre ans, et Guillaume dut l'accompagner. Harfleur fut choisi pour le point de départ. Les vaisseaux qui devaient transporter les nobles passagers allaient mettre à la voile, lorsqu'un marin normand, Fitz-Stephen, sollicita l'honneur de conduire dans son vaisseau, appelé *La Blanche-Nef*, Henri Ier et la famille royale. Le roi déclara qu'il ne pouvait pas accepter pour lui-même, mais qu'il confierait à *La Blanche-Nef* son fils Guillaume et ses deux enfants naturels, Richard et Adèle. En effet, tous ces jeunes princes avec une suite nombreuse prirent place sur *La Blanche-Nef*. Guillaume fit distribuer aux matelots trois tonneaux de vin, de sorte qu'au moment du départ tous les marins étaient ivres. Fitz-Stephen n'en mit pas moins à la voile, et se plaçant lui-même au gouvernail, il dirigea hardiment son vaisseau le long de la côte de Normandie. *La Blanche-Nef*, emportée par le courant, alla donner contre le rescif de Raz de Gatte (aujourd'hui Raz de Gatteville), et s'entrouvrit. Fitz-Stephen fit descendre dans une chaloupe le prince et quelques-uns de ses compagnons, et leur cria de faire force de rames vers la terre. Mais Guillaume, voyant que sa sœur Adèle était restée à bord, revint pour la prendre. Aussitôt beaucoup de passagers se précipitèrent dans la chaloupe, qui s'engloutit. Le vaisseau sombra peu d'instants après. Un seul homme, Bevold, boucher de Rouen, se soutint sur l'eau, et fut recueilli le lendemain par des pêcheurs. C'est de lui que l'on apprit les détails de cet affreux événement, qui priva le roi d'Angleterre de son seul fils légitime. N.

Orderic Vital, *Historia*. — *Chronicon Saxonicum*.

GUILLAUME CLITON, ou *le Normand*, comte de Flandre, fils de Robert Courte Heuse, duc de Normandie, et de Sibylle de Conversano, né en 1102, mort en 1128. Robert, vaincu et fait prisonnier en 1106 par son frère Henri, roi d'Angleterre, perdit le duché de Normandie, et alla

citude pour le commerce et l'industrie, qui se développèrent d'une manière remarquable par la libre navigation de l'Escaut et par la création d'un grand nombre de routes et de canaux. Des mesures politiques arbitraires, dues moins au roi qu'à des ministres impopulaires, succédèrent bientôt à ces bienfaits, et amenèrent l'antipathie entre les Belges et les Hollandais. Le culte catholique fut inquiété, la presse atteinte par des lois repressives; la langue française proscrite des actes administratifs et des tribunaux; la langue nationale, c'est-à-dire hollandaise, déclarée obligatoire pour l'obtention des places ou emplois, le fisc rendu plus intolérant et plus dur, la partialité établie ouvertement en faveur des sujets des provinces septentrionales au détriment de ceux des provinces méridionales. Entraîné dans cette voie déplorable, le gouvernement ne devait plus s'y arrêter. Le ministère ne tint compte ni de l'opposition déjà ferme qu'il rencontrait au sein de la législature, ni des énergiques réclamations de la presse belge, écho de l'opinion publique, de jour en jour plus menaçante. Lorsque le pouvoir se vit enfin au bord de l'abîme, il commença par faire droit à quelques griefs, mais il était trop tard. Il ne fallait qu'une occasion pour que le mécontentement fît explosion. Elle s'offrit tout à coup : la révolution de Juillet, qui engloutit le trône des Bourbons, fut le signal de l'insurrection belge. Le 26 septembre 1830, les Belges, dans un moment de colère et d'enthousiasme, brisèrent l'œuvre du congrès de Vienne et conquirent leur indépendance. Malgré la longue et énergique résistance que leur opposa le roi Guillaume, la séparation des deux pays fut définitivement consommée; il n'y donna toutefois son assentiment qu'en 1838. Fatigué du trône, il abdiqua peu de temps après (1840), en faveur du prince d'Orange (Guillaume II), et se retira à Berlin, après avoir épousé en secondes noces une dame belge et catholique, la comtesse d'Oultremont. Il laissa une fortune de plus de 200 millions. François DRIESEN.

De Gerlache, *Histoire du Royaume des Pays-Bas;* Bruxelles, 1842, 3 vol. in-8°. — Northomb, *Essai historique et politique sur la Revolution belge.* — *Guillaume Frédéric d'Orange-Nassau avant son avènement au trône des Pays-Bas*, par un Belge. — Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier;* Liége, 1855, 4 vol. in-8°.

GUILLAUME II (*Frédéric-Georges-Louis*), roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg (1840-1849), fils du roi Guillaume Ier, né le 6 décembre 1792, mort le 17 mars 1849. Il fit ses études à l'École militaire de Berlin et à l'université d'Oxford, embrassa la carrière militaire, et devint en 1811 lieutenant-colonel. Nommé aide de camp du duc de Wellington, il se distingua par sa bravoure à l'assaut de Ciudad-Rodrigo, à la prise de Badajoz et dans la bataille de Salamanque. Lors de l'avénement de son père au trône des Pays-Bas (1815), il fut chargé du commandement des armées de ce pays. Il assista ensuite au combat de Quatre-Bras, et à la bataille de Waterloo, où il fut blessé, rejoignit les alliés à Paris, et épousa, le 21 février 1816, la grande-duchesse Anna Pawlowna, sœur de l'empereur Alexandre de Russie. Lors de la révolution de 1830, il essaya vainement d'amener les affaires à une solution pacifique : ses actes, par lesquels il avait reconnu la liberté des Belges, furent désavoués par son père. Il passa alors un an en Angleterre. En 1831 il revint en son pays, pour prendre le commandement en chef de l'armée hollandaise. Victorieux dans la courte campagne du mois d'août, il dut se retirer devant l'intervention armée de la France.

Le 7 octobre 1840, il succéda à son père au trône de la Hollande. Il introduisit quelques réformes dans l'administration des finances, mais ne put se résoudre à aller aussi loin que les circonstances semblaient l'exiger. La révolution de 1848 le força enfin à faire de larges concessions, qui eurent pour suite le remaniement complet de l'administration des finances et des douanes.

Guillaume laissa deux fils : *Guillaume III* (voy. l'article suivant) et le prince *Henri*, né le 13 juin 1820, stathouder de Luxembourg, et une fille, *Sophie*, née le 8 avril 1842, épouse du grand-duc régnant de Saxe-Weimar.

V—U.

Conversations-Lexikon.

* **GUILLAUME III**, roi des Pays-Bas, fils du précédent, né le 19 février 1817. Ayant succédé à son père en mars 1849, il se vit forcé d'appeler aux affaires un ministère libéral, sous la présidence de M. de Thorbecke. Ce ministère prit à cœur de mettre toute l'organisation politique du royaume en harmonie avec la nouvelle constitution et de relever la prospérité matérielle du pays par des lois de finance opportunes, par des traités de commerce et par de grandes entreprises de chemins de fer et de canaux. Lors du rétablissement des évêques de Hollande, obtenu par le pape en 1853, le ministère Thorbecke crut devoir rester fidèle à ses principes de tolérance religieuse, inscrits dans la constitution, en ne s'opposant pas à la reconstitution de la hiérarchie catholique. Mais le parti réactionnaire exploita habilement le ressentiment que l'allocution du pape avait fait naître chez les protestants zélés; par suite de la pression exercée par ce parti sur l'opinion publique, le roi fut obligé de s'entourer d'un ministère rétrograde, dont firent partie entre autres MM. Donker Curtius, van Hall et van Doorn. Mais ce ministère ne put éviter de faire de nombreuses concessions à l'esprit libéral; les tarifs des douanes furent modifiés dans le sens du système du libre échange, l'abolition de l'esclavage dans les colonies fut décrétée pour l'année 1860, les impôts furent répartis d'une manière plus équitable. En juin 1856, l'administration fut confiée à des hommes décidés à couper court à cette tendance et à renverser même la constitution. Mais les chambres résistèrent

[illegible]

... comte de Pouille.

GUILLAUME ... [illegible] ... en 1046. Il était l'aîné des douze fils de Tancrède de Hauteville. On raconte de différentes manières l'événement qui, [illegible] aux gentilshommes normands l'idée d'aller chercher fortune en Italie. Le récit le plus accrédité, [illegible] Bénévent [illegible] en 1016. Ils débarquèrent à [illegible] de cette ville de leur [illegible] une sortie, et [illegible] la défaite. Ils retournèrent en [illegible] des présents de Guaimar, et [illegible] à leurs compatriotes de la beauté de [illegible] de ses richesses et de la faiblesse des Grecs qui le possédaient. Dès l'année [illegible] une nombreuse troupe d'aventuriers [illegible] se mettre au service de Melo, un des [illegible] de la Pouille, et guerroya contre les Grecs avec des alternatives de succès et de revers. Après la mort de Melo, les Normands passèrent au service des princes de Capoue et de Salerne, [illegible] de nouveaux aventuriers du [illegible] pays. L'Italie méridionale était alors dans la plus complète anarchie. Les Grecs, [illegible] Henri et les seigneurs des petites [illegible] de Salerne, Capoue, Bénévent, [illegible] la possession. Les Normands [illegible] tour à tour dans chaque parti, [illegible] de Sergius, duc de Naples, [illegible] situé entre Naples et Capoue. [illegible] la ville d'Aversa, et leur chef, [illegible] le titre de comte. Sur ces entrefaites [illegible] les trois fils aînés de Tancrède d'Hauteville : Guillaume, Drogon et

[illegible]

fit à Constantinople, reprit ces places, et probablement quelques autres qui dépendaient du duché de Pouille. Cette guerre se termina promptement, par un traité qui rétablit Roger dans tout ce qu'avait possédé son père; mais beaucoup de vassaux de Guillaume s'étaient révoltés. Pour les réduire, ce prince fut obligé d'emprunter à Roger une somme de 60,000 pièces d'or, qu'il hypothéqua sur la Calabre. Il mourut peu de temps après, sans laisser d'enfant. Sa mort fut le signal d'une révolte générale dans le duché de Pouille. Mais Roger, qui le réclamait à titre d'héritier de Guillaume, accourut de Sicile, et fit reconnaître son autorité. Ainsi se trouvèrent réunies sur une seule tête les conquêtes des descendants de Tancrède d'Hauteville. N.

Romuald de Salerne, *Chronicon*; dans les *Rerum Italicarum Scriptores*, t. VII.

L. *Guillaume rois de Sicile.*

GUILLAUME Ier, dit *le Mauvais*, roi de Sicile, né vers 1120, mort le 7 ou le 15 mai 1166. Après la mort de ses deux frères aînés, il fut, en 1151, associé au gouvernement par son père, Roger II. L'année précédente, il avait épousé Marguerite, fille de Garcia V, roi de Navarre. Ayant succédé, en 1154, à son père, il fit demander au pape Adrien IV l'investiture de la Sicile. Celui-ci la lui refusa, et ne lui donna dans ses lettres que le simple titre de seigneur. Guillaume, en fureur, chasse le légat du pape; ce dernier excommunie alors le roi, et soulève contre lui les barons de l'Apulie et de la Calabre, que Roger avait soumis au régime d'une administration régulière. Adrien engagea ensuite l'empereur Frédéric Barbe Rousse à venir faire la conquête de la Sicile pour le compte du saint-siége; Frédéric déclina cette proposition, mais s'allia à l'empereur grec pour partager en commun les États de Guillaume. En 1155 ce dernier, qui s'était retiré en Sicile, avait perdu presque toutes ses possessions d'Italie; mais Frédéric ayant dû retourner en Allemagne, Guillaume passa la mer en 1156; et après avoir remporté une grande victoire sur les barons et les Grecs, il fit rentrer en peu de temps toute l'Apulie sous sa domination. Dans le mois de juin de la même année, une alliance fut conclue entre lui et le pape, qui, devinant les projets d'envahissement de Frédéric, voulut se ménager un auxiliaire fidèle pour la lutte qui allait s'engager entre l'Allemagne et l'Italie. Guillaume reçut d'Adrien, moyennant un tribut annuel, la confirmation de ce que ses ancêtres avaient possédé. Dans la guerre que ce traité occasionna entre Frédéric et le saint-siége, Guillaume, disposant d'une très-grand nombre de vaisseaux, fut d'un grand secours aux papes. Après avoir ensuite mis fin pour toujours à la domination des Grecs en Italie, ce prince alla s'enfermer dans son palais de Palerme, où il s'était formé un sérail à l'imitation des souverains musulmans. Le grand-chancelier Maione et l'archevêque Hugo administraient le royaume de la manière la plus tyrannique. La désunion se mit parmi eux en 1160; Maione fit donner du poison à l'archevêque. Mais, avant de mourir, ce dernier fit éclater contre son adversaire une conspiration conduite par un certain Bonnello, qui tua le chancelier de sa propre main. Trois ans après, ce même Bonnello se mit à la tête des grands, qui ne voulaient plus supporter le gouvernement arbitraire des odalisques de Guillaume; celui-ci fut emprisonné et son fils Roger, âgé de neuf ans, proclamé roi. Mais le peuple et le clergé se déclarèrent pour Guillaume, lequel fut rétabli sur le trône. Dans sa première colère, il donna à Roger un coup de pied d'une telle violence, que ce malheureux enfant en mourut peu de temps après. En 1164 une nouvelle révolte, suscitée par Bonnello, fut promptement étouffée, et dans les deux dernières années Guillaume put s'abandonner librement à son penchant pour la volupté et la cruauté. Avide comme tous les Normands de son temps, il ne se fit jamais scrupule de violer les coutumes qu'il avait juré de maintenir, et de faire peser sur ses sujets les exactions les plus arbitraires. Un des grands griefs des barons contre lui était qu'il n'autorisait le mariage des filles nobles que lorsqu'elles étaient arrivées à un âge très-avancé; comme elles restaient ainsi presque toujours sans enfants, leurs fiefs faisaient retour dans les mains du roi. Après sa mort, la reine empêcha pendant quelques jours que le bruit ne s'en répandît dans le public, de crainte que le peuple ne se soulevât en apprenant qu'il était délivré. Guillaume fut enseveli à Montréal, où la reine lui fit élever un tombeau de porphyre, qui subsiste encore aujourd'hui. En 1810, lors de l'incendie de l'église de Montréal, le corps fut transféré dans un autre lieu jusqu'en 1845; il était d'une conservation parfaite. On trouva un cadavre gigantesque, sur les traits duquel régnait un caractère d'affreuse férocité. E. G.

Hugo Falklandus, *Historia Sicula*; dans le t. VII des *Scriptores* de Muratori. — Romuald de Salerne, *Chronicon*; dans le même volume. — *Art de vérifier les dates.* — Raumer, *Geschichte der Hohenstauffen*, t. II.

GUILLAUME II, dit *le Bon*, roi de Sicile, fils du précédent, né selon Romuald de Salerne en 1152, selon Hugues Falcland en 1154, mort le 16 novembre 1189. Couronné roi en juillet 1166, il gouverna d'abord sous la tutelle de sa mère, Marguerite de Navarre. Les premières mesures qu'il prit, ce fut d'ouvrir les prisons, emplies par son père, et d'abolir les impôts illégaux introduits par celui-ci. Mais l'affection que les peuples en conçurent pour lui cessa bientôt lorsque la régente se mit à favoriser outre mesure son cousin Étienne de Perche et plusieurs autres Français. En 1169 une révolte ayant éclaté à Palerme, Étienne fut forcé de se retirer en Syrie, après quoi la tranquillité se rétablit. Fidèle à la politique de son père, Guillaume soutint le pape Alexandre III contre Frédéric Barbe-Rousse, et ne voulut pas conclure avec celui-ci une paix

séparée, que l'empereur lui avait offerte, avec la main de sa fille. En 1177 il épousa Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre; le seul enfant qu'il eut d'elle mourut peu de temps après sa naissance. En 1185 Guillaume soutint par les armes les droits d'Alexis, neveu de l'empereur grec Manuel, contre l'usurpateur Andronic. L'armée sicilienne avait déjà fait la conquête de presque toute la Grèce, lorsqu'elle fut battue à Démétrice par les troupes d'Isaac l'Ange, successeur d'Andronic; Guillaume l'envoya alors contre le roi du Maroc, qui fut forcé de lui rendre la ville de Media, comme rançon de sa fille, faite prisonnière par les Siciliens. Il expédia ensuite en 1188 une flotte nombreuse au secours de la ville de Tyr, assiégée par Saladin. Il mourut l'année suivante, léguant son royaume à l'empereur Henri VI, mari de Constance, fille de Roger II, acte qui amena le malheur de la Sicile. L'époque de Guillaume est célèbre dans l'histoire de ce pays; les chroniqueurs la prônent comme un temps de prospérité générale, due à la sollicitude du roi pour ses sujets et à son amour de la justice. « La durée si courte de ce règne ajouta sans doute à son prestige, dit M. de Saint-Priest (*Histoire de la Conquête de Naples*), et d'ailleurs, pour y voir une ère de bonheur, il suffit de penser à celle qui la précéda et la suivit. » Une tradition généralement acceptée fait naître à la cour brillante de Guillaume les premiers essais de la poésie italienne; mais Fauriel (*Dante*, t. I, p. 320) a parfaitement établi que ce n'est guère qu'à l'époque de Frédéric II qu'on a commencé à se servir du dialecte sicilien pour des compositions en vers. E. G.

Romuald de Salerne, *Chronicon*. — Muratori, *Scriptores*, t. VII, p. 206. — Hugues Falcland, *Historia*. — Muratori, *Scriptores*, t. VII, p. 302.

GUILLAUME III, roi de Sicile, né vers la fin du onzième siècle, mort dans le commencement du douzième. Il était fils de Tancrède, roi de Sicile, auquel il succéda en 1194, sous la tutelle de sa mère Sibylle. La même année l'empereur Henri VI lui enleva toutes ses possessions en Italie, ainsi que Messine et Palerme. En 1195 Sibylle et Guillaume firent avec lui un accord, moyennant lequel l'empereur devait avoir le royaume de Sicile, et Guillaume la principauté de Tarente. Mais bientôt après, Henri fit arrêter Guillaume, l'envoya dans la forteresse de Hohen-Ems, dans le pays des Grisons, et lui fit crever les yeux. Le malheureux prince passa le reste de ses jours dans sa prison. E. G.

Otton de Saint-Blaise, *Chronicon*. — Jean de Ceccano, *Chronicon Fossæ-Novæ*.

M. Guillaume roi de Wurtemberg.

*GUILLAUME Ier, roi de Wurtemberg, est né le 27 septembre 1781, à Luben, petite ville de Silésie, où son père, depuis roi de Wurtemberg, sous le nom de Frédéric Ier, était en garnison en qualité de général major prussien et de chef de régiment de dragons. Son enfance fut rudement éprouvée. Après avoir longtemps erré avec ses parents de Silésie en Russie, puis en Allemagne, en Suisse et sur les bords du Rhin, ce ne fut qu'en 1790 qu'il lui fut permis de se fixer en Wurtemberg. Il perdit sa mère, la princesse Auguste-Caroline-Frédérique-Louise de Brunswick-Wolfenbuttel, le jour même où il atteignait sa septième année.

Le duc (depuis roi) Frédéric aimait sincèrement ses enfants; il les remit en de bonnes mains, et leur donna d'excellents précepteurs; mais il était d'une sévérité outrée, fort irritable et d'un despotisme inouï dans sa famille. Les études du prince Guillaume furent deux fois interrompues par les invasions des Français dans le duché de Wurtemberg, gouverné depuis 1795 par son grand-père, Frédéric-Eugène, auquel succéda, en 1797, le duc Frédéric. Toute sa famille se vit forcée de quitter le duché en 1796 et en 1799, et en 1800 le prince Guillaume entra comme volontaire dans l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles. Il se distingua à la bataille de Hohenlinden. Son père voulant toujours le maintenir dans une grande dépendance, le jeune prince reconnut que le mieux pour lui était de s'éloigner de la cour, et en 1803 il entreprit en France et en Italie un voyage qui eut les plus heureux résultats pour son instruction. Il ne revint en Wurtemberg qu'en 1806, après que son père, électeur depuis 1803, eut reçu de Napoléon le titre de roi. Le prince royal vécut dans la retraite la plus profonde à Stuttgard, entouré seulement d'un petit cercle d'amis, jusqu'en 1812. L'alliance qu'il contracta, en 1808, avec la princesse Caroline-Auguste de Bavière n'apporta guère de changement dans sa manière de vivre et ne fut pas heureuse; d'un commun accord les deux époux rompirent leur union, en 1814.

Lorsqu'en 1812 Napoléon lança toutes les forces de l'Europe contre la Russie, 15,000 Wurtembergeois formèrent le contingent du roi Frédéric, et le prince royal, conformément au désir de son père, se mit à la tête de ces troupes. A peine entré sur le territoire russe, il tomba dangereusement malade; forcé de s'arrêter à Wilna, il retourna dans sa patrie dès qu'il fut rétabli. Il reprit les armes après la bataille de Leipzig, mais pour une cause qui paraissait avoir toutes ses sympathies. Son père, à l'exemple des autres États allemands, venait d'accéder à la coalition contre la France : le prince royal de Wurtemberg fut chargé du commandement d'un corps d'armée composé des troupes wurtembergeoises et de plusieurs régiments russes et autrichiens. Il fit preuve de talents militaires dans la campagne de France, et contribua puissamment aux succès remportés par les alliés à Épinay, Brienne et Sens, et couvrant leur retraite à Montereau, il arrêta tout un jour l'armée française, plus forte que la sienne et conduite par Napoléon en personne. Dans la campagne de 1815, il commandait encore un

corps d'armée considérable, à la tête duquel il refoula le général Rapp derrière les murailles de Strasbourg. Ces faits d'armes, en l'associant à la délivrance de l'Allemagne, augmentèrent beaucoup la popularité du prince royal. Arrivé à Paris, il y fit la connaissance de la grande-duchesse de Russie, Catherine Paulowna, princesse douairière de Holstein-Oldembourg, avec laquelle il se maria en 1816, mais qui mourut le 9 janvier 1819, après lui avoir donné deux filles, les princesses Marie et Sophie.

Bientôt après la conclusion de son second mariage, la mort de son père, arrivée le 30 octobre 1816, appela le prince Guillaume au trône. Une amnistie générale fut l'un des premiers actes de son règne, et à la suite de nombreuses délibérations il promulgua, le 25 septembre 1819, la nouvelle constitution, qui fut suivie d'importantes réformes administratives. Sous le règne de Guillaume Ier, le Wurtemberg marcha dans la voie du progrès et jouit d'une des constitutions les plus libérales de l'Allemagne. La révolution de Juillet y agita à peine les esprits. On découvrit seulement à Ludwisbourg, en 1833, une espèce de conjuration militaire, mais qui n'avait aucune portée. A la diète de Francfort, le Wurtemberg se fit remarquer par son opposition aux mesures de la politique rétrograde du prince de Metternich. En 1848, le Wurtemberg eut bien à souffrir de l'effervescence générale, mais ce fut un des premiers États où le calme se rétablit. Le roi prit d'abord un ministère de l'opposition, et entra largement dans la voie des réformes; mais en même temps il s'opposa de toutes ses forces à l'omnipotence prussienne dans les affaires de l'Allemagne. Il contint la révolution dans le Wurtemberg, et s'opposa aux mesures démocratiques du parlement de Francfort; mais après la compression de la révolution le Wurtemberg garda sa constitution. Certains droits seigneuriaux avaient été rachetés par la nation; les seigneurs firent des réclamations, et la diète germanique soutint leur cause; comme les chambres repoussaient leurs prétentions, il en résulta des difficultés constitutionnelles assez graves, qui n'empêchèrent pas cependant le roi d'instituer le mariage civil, de promulguer une nouvelle loi sur la presse et de négocier un concordat avec Rome, en même temps qu'il augmentait le réseau des chemin de fer. Roi constitutionnel dans son pays, il a exprimé dans une lettre célèbre au prince de Schwarzenberg le vœu de réformes utiles et nécessaires dans la représentation fédérale de l'Allemagne.

En 1820, Guillaume Ier épousa en troisièmes noces sa cousine Pauline, fille de son oncle le duc Louis de Wurtemberg, de laquelle il eut deux filles et un fils, le prince royal de Wurtemberg, Charles, né le 6 mars 1823, marié en 1846 avec la grande-duchesse Olga, fille de l'empereur Nicolas. La sœur du roi Guillaume, Catherine, morte en 1835, avait épousé le prince Jérôme Bonaparte, alors roi de Westphalie, frère de Napoléon. Depuis le rétablissement de l'empire, le ro. de Wurtemberg a visité deux fois la France en 1856 et 1857. L'empereur Napoléon III lui a rendu visite le 25 septembre 1857 à Stuttgard, où il s'est rencontré avec l'empereur Alexandre II de Russie.

L. L—T.

Conversations-Lexikon.

III. GUILLAUME *princes non souverains.*

GUILLAUME (*Frédéric-Guillaume-Charles*), prince de Prusse, frère du roi Frédéric-Guillaume III, né à Berlin, le 3 juillet 1783, mort dans son domaine de Fischbach (Silésie), le 28 septembre 1851. Quatrième fils du roi Frédéric-Guillaume II, il épousa, le 12 janvier 1804, Amélie-Marianne, fille du landgrave Frédéric-Louis de Hesse-Hombourg, de laquelle il eut dix enfants. Entré en 1799 dans la garde, il commanda une brigade de cavalerie, dans la guerre de 1806, avec le grade de lieutenant-colonel, et se distingua particulièrement à la bataille d'Auerstædt par une brillante charge sur l'infanterie française. Au mois de décembre 1807, il vint à Paris solliciter du vainqueur quelques adoucissements aux dures conditions que celui-ci avait imposées à la Prusse; mais il obtint seulement la réduction de la contribution de guerre à 140,000,000 au lieu des 154,500,000 fr. qui avaient été demandés. A la fin de 1808, le prince Guillaume accompagna à Saint-Pétersbourg le roi et la reine de Prusse. Dans la campagne de 1813, il fit partie du quartier général de Blücher; à la bataille de Lützen, il commandait, à l'aile gauche de l'armée, la réserve de la cavalerie, et enfonça un carré d'infanterie à la tête de ses cuirassiers. Il ne prit pas une part moins importante à la campagne de Silésie. A la journée de Leipzig, il facilita la jonction des corps de Blücher et du prince royal de Suède à Breitenfeld, ce qui décida du sort de la bataille. Plus tard il fut chargé du commandement d'une brigade du corps d'armée aux ordres du général York, et lui fit franchir le Rhin. Le 30 mars 1814, il prit part à l'attaque des villages de La Villette et de La Chapelle, attaque à la suite de laquelle les Prussiens s'emparèrent des hauteurs de Belleville et de Montmartre. Dans la campagne de 1815, au combat de Belle-Alliance (Waterloo), il commandait la cavalerie de réserve du quatrième corps, et dans la nuit il poursuivit les Français en déroute. Il marcha ensuite à l'avant-garde sur la capitale de la France. Après la seconde paix de Paris, le prince de Prusse vécut alternativement à Berlin et au château de Fischbach, en Silésie. C'est là qu'il se trouvait lorsque éclata la révolution de Juillet. La situation critique dans laquelle cet événement plaça aussitôt les provinces rhénanes engagea le roi de Prusse à lui en confier le commandement général. Le prince vint alors habiter Cologne pendant une année. En mars 1834 il fut nommé gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence, fonctions qu'il avait déjà remplies de 1824 à 1829. Mais quand la mort lui eut enlevé sa femme, il ne

[illegible] de cette abbaye
[illegible] transporté à Chester. On a

sait pas du reste sur quels sujets roulaient ces poésies, dont il ne nous reste rien. On trouve dans les manuscrits de quelques bibliothèques un *Traité de la Profession monastique* et une *Somme Théologique* qui portent le nom de Guillaume de Poitiers, mais ce théologien est fort différent de l'historien, et lui est postérieur de plus d'un siècle. J. V.

Ordéric Vital. *Hist.* — Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tome VIII, pag. 192 et suiv.

GUILLAUME *le Wallon*, abbé de Saint-Arnoul de Metz, mort vers 1089. On ne sait rien de sa famille ni du lieu de sa naissance. On le croit cependant Lorrain. On pense qu'il reçut l'instruction à l'école de Liége. A la fin de ses études, il se retira dans un cloître. Son maître lui écrivit une lettre pour l'engager à quitter sa retraite et à entrer dans le clergé séculier; mais Guillaume ne s'attacha que davantage à l'état qu'il avait embrassé, et à son tour il tâcha, par les motifs les plus puissants, de porter son maître à suivre son exemple. On croit que ce fut à Saint-Arnoul de Metz qu'il se retira. En 1050, il y succéda à Warin dans la dignité d'abbé. Il gouverna cette maison avec sagesse; l'étude faisait une de ses principales occupations. En 1073, Guillaume fut élu abbé de Saint-Remi à Reims. Depuis 1071, ce monastère était sans chef et exposé aux pillages de l'archevêque Manassé. Guillaume eut de vifs démêlés avec l'archevêque, et voulut abdiquer; il écrivit au pape, et ne recevant point de réponse, il partit pour Rome. Le pape l'accueillit avec bonté, et à son retour l'archevêque Manassé le fit remplacer. Guillaume se retira à Metz, et quoiqu'il aimât l'évêque Hermann, il eut la faiblesse de se laisser sacrer à sa place, lorsque l'empereur Henri IV eut chassé Hermann de son siége, en 1085. Dès l'année suivante, Guillaume alla trouver cet évêque, et en présence des principaux membres du clergé, il renonça solennellement à l'épiscopat. Pour preuve de son repentir, et par pénitence, il se retira à l'abbaye de Gorze. On lui confia le soin des enfants qu'on y élevait, et au bout de quelque temps l'évêque Hermann lui rendit l'abbaye de Saint-Arnoul. On a de Guillaume le Wallon un recueil de sept lettres à diverses personnes, dont une à Grégoire VII et deux à l'archevêque Manassé, lettres dans lesquelles il l'admoneste sévèrement et lui reproche ses vices avec beaucoup de véhémence. On lui doit en outre une belle prière en l'honneur de saint Augustin. Dom Mabillon ayant trouvé ces opuscules dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, qui paraissait être du temps même de l'auteur, les a publiés dans le premier volume de ses *Analectes*, et les a accompagnés de savantes observations. J. V.

Mabillon, *Anal.*, tome Ier, p. 247-251. — *Hist. littéraire de la France*, tome VIII, p. 305.

* **GUILLAUME**, moine français, prélat anglais, né au diocèse de Bayeux, dans la première moitié du onzième siècle, mort à Windsor, le 2 janvier 1096. Nous le trouvons d'abord moine dans l'abbaye de Saint-Calais au Maine. Cependant rejetons le témoignage de Guillaume de Malmesbury, qui l'inscrit au nombre des abbés de cette maison : la plus haute dignité qu'il y occupa fut celle de prieur. Il fut abbé de Saint-Vincent, dans la ville du Mans. On l'y voit transiger, à ce titre, avec l'évêque Arnauld, au sujet de terres situées à Coulaines. Guillaume le Conquérant le choisit pour évêque de Durham, le 9 novembre 1080. L'historien de cette église, Siméon ou Turgot, loue beaucoup le zèle de Guillaume dans l'administration de son diocèse. Il commença la nouvelle cathédrale de Durham, et bâtit un nouveau monastère dans la même ville. Cependant sous Guillaume le Roux, suspect d'avoir pratiqué quelques intrigues avec Odon, évêque de Bayeux, il fut exilé sur le continent. Cet exil dura du mois de mars 1089 au mois de septembre 1091. Rétabli sur son siége, Guillaume paraît s'y être comporté dans la suite en plus fidèle sujet : il fut même un des prélats normands qui se déclarèrent avec le plus d'énergie contre Anselme, dans l'assemblée de Rockingham, en 1095. Guillaume a laissé des *Lettres*, et un écrit intitulé : *Opus Wilhelmi de S. Carilefo in triennio exilii sui*. Ces ouvrages sont mentionnés parmi les manuscrits de l'église de Durham. B. H.

Simeonis Mon., *Dunelmensis Hist.* — *Anglia Sacra*, t. I. — *Hist. littér. de la France*, t. VIII, p. 438. — *Gallia Christ.*, t. XIV, col. 457.

GUILLAUME *de Jumiéges*, historien français, vivait dans la seconde moitié du onzième siècle. Il avait le surnom de *Calculus*, provenant, dit-on, de ce qu'il souffrait de la gravelle. Après avoir fait profession dans le monastère des bénédictins de Jumiéges, il y rédigea ses *Historiæ Normannorum Libri VII*, qu'il dédia à Guillaume le Conquérant. Un passage de cette histoire prouve que Guillaume commença son livre après 1070; il a dû le terminer avant 1087. Il existe un huitième livre de cette histoire; on s'accorde à l'attribuer non à Guillaume, mais à un moine inconnu de l'abbaye du Bec. Le style est différent de celui des livres précédents, et on y trouve rapportés des faits datant de 1137, époque où Guillaume devait déjà être mort selon toute vraisemblance. Plusieurs interpolations ont été constatées dans l'ouvrage de Guillaume, notamment dans le chapitre IX du livre VI, et dans les chapitres XII, XXII, XXV et XXXVIII, du livre VII (1). Dom Rivet reproche à tort à Guillaume d'avoir rapporté sur les premiers temps de l'histoire des Normands des récits fabuleux, puisque personne ne pouvait lui fournir

(1) *Voy.* dans la 2e partie du *Mercure* de décembre 1723 : *Lettre à l'abbé Vertot, touchant un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, qui contient l'histoire des premiers ducs de Normandie par Guillaume de Jumiéges sans aucune des interpolations ni additions qu'on remarque dans les éditions de Camden et de Duchesne.*

[illegible]

[illegible] Guillaume Apulus. Guillaume nous apprend lui-même que ce fut sur l'ordre de Roger, duc de Pouille, et sur les instances du pape Urbain II qu'il entreprit d'écrire en vers l'histoire de la conquête de l'Italie par les Normands. Son ouvrage, dont la rédaction a dû être commencée après 1087, et terminée avant 1099, est intitulé : *De rebus Normannorum in Siciliæ, Apuliæ et Calabriæ gestis*; il fut d'abord publié par J. Tiremaeus, en 1582, à Rouen, in-4°, et réimprimé dans le tome I[illegible] des *Scriptores Rerum Brunsvicensium* de Leibnitz, dans le tome [illegible] des *Scriptores Historiæ Siculæ* de Caruso, et dans le tome V des *Scriptores Rerum Italicarum* de Muratori. Le poëme de Guillaume, assez purement versifié pour l'époque, n'est pas une épopée, mais une relation généralement fidèle de faits historiques; c'est une des sources les plus importantes sur l'histoire de l'Italie au onzième siècle. Il est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers se trouvent racontées les premières expéditions des Normands en Italie; dans les trois derniers Guillaume fait le récit des conquêtes de Robert Guiscard; il s'arrête à la mort de ce dernier. E. G.

Histoire littéraire de la France, t. VIII, p. [illegible]. — Tiraboschi, *Storia della Lett. Ital.*, t. III, p. [illegible].

GUILLAUME, abbé de Saint-Florent, né dans la première moitié du onzième siècle, mort le 20 ou le 21 août 1118. Il était d'une illustre naissance; son père, Rivallon, nous est bien [illegible]

(1) [illegible] *Histoire littéraire de la France* [illegible]

[illegible]

moutiers, un de ceux qui eurent le plus de renom. Fort occupé des affaires de son abbaye, il soutint pour elle tant de procès, il reçut pour elle tant de domaines et tant d'églises, que la reconnaissance des moines l'a rendu célèbre.

B. H.

Martène, *Hist. de l'Abbé de Marmout.*, manuscrit de la Biblioth. impériale. — *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 223.

GUILLAUME *de Saint-Thierry*, théologien belge, né à Liége, à la fin du onzième siècle, mort en 1150. Après avoir fait ses études à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, dont il fut nommé prieur en 1112, il devint huit ans après abbé de Saint-Thierry près de Reims. En 1134 il se retira dans le monastère de Ligny, de l'ordre de Cîteaux. Ami intime de saint Bernard, il combattit les opinions d'Abailard et de Guillaume de Conches. On a de lui : *Orationes sive Meditationes;* Louvain, 1546, in-16; Anvers, 1550 et 1590, in-16; et dans la *Bibliotheca Patrum*, t. XXII, p. 1142. — Les autres ouvrages de Guillaume se trouvent dans le t. IV de la *Bibliotheca Cisterciensis;* ce sont pour la plupart des traités ascétiques, parmi lesquels on remarque : *Disputatio catholicorum Patrum contra dogmata Petri Abailardi; — De Erroribus Guillelmi de Conchis.* Le *S. Bernardi Vita et Res gestæ* se trouve dans les *Acta Sanctorum* au 20 août, et dans diverses éditions de saint Bernard, notamment dans celle de 1690, t. VI, col. 1061. On avait encore au dix-huitième siècle, à l'abbaye de Ligny, en manuscrit, un ouvrage de Guillaume intitulé *Sententiæ de Fide.* E. G.

S. Bernardi *Epistolæ* (les lettres 79, 83, 84, 85 et 88). — De Visch, *Bibl. Scriptorum Cisterciensium*, p. 137 — Ceillier, *Hist. générale des Auteurs sacrés*, t. XXII, p. 287. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. litt. des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. II, p. 207.

GUILLAUME *de Malmesbury*, célèbre historien anglais, né dans la seconde moitié du onzième siècle, mort vers 1150. On n'a sur sa vie que quelques renseignements, recueillis dans ses ouvrages. Destiné à l'Église, il consacra sa jeunesse à l'étude, acquit les diverses connaissances qui constituaient alors une bonne éducation, et s'appliqua particulièrement à l'histoire. Il lut d'abord les principaux écrivains de l'histoire étrangère, puis passant aux annales de son propre pays, et les trouvant très-imparfaites, il recueillit les matériaux d'un ouvrage plus complet sur le même sujet. Il entra dans l'ordre des Bénédictins, et fit profession à l'abbaye de Malmesbury; il en devint bibliothécaire et *precentor*, et en aurait été élu abbé en 1140, s'il n'eût résigné ses prétentions en faveur de son compétiteur l'abbé Jean. C'est le seul événement de la vie de Guillaume dont on connaisse la date précise. Pour tout le reste, on est réduit à des inductions. Dans son histoire des rois anglais, ouvrage de sa jeunesse, on voit qu'il fut contemporain de Guillaume le Roux et de Henri, et dans son *Commentaire sur Jérémie*, qu'il n'avait pas encore quarante ans à la mort de ce dernier prince. Son *Histoire des Évêques anglais* ne peut avoir été écrite avant 1140, et son *Histoire nouvelle* après 1147 ; et ce fut postérieurement à cette date qu'il composa son *Histoire de Glastonbury*, qui paraît être son dernier ouvrage. Guillaume de Malmesbury est le premier écrivain anglais qui depuis le temps de Bède ait réussi à faire de l'histoire autre chose qu'une sèche et indigeste chronique. Il se vante, avec raison, du zèle qu'il a mis à rassembler des matériaux. Pour toute la partie ancienne, il n'employa cependant que des autorités bien connues; mais il vivait à une époque où existaient encore un grand nombre de traditions et de légendes des temps saxons, et il en a recueilli et conservé un grand nombre dans son ouvrage, qui à cet égard est après la *Chronique Saxonne* l'autorité la plus précieuse pour l'histoire anglo-saxonne. Son récit de la période normande est judicieux et, autant qu'il était possible alors, exempt de préjugés. Son latin est correct et son style plus agréable que celui d'aucun historien anglais précédent. Guillaume de Malmesbury avait beaucoup écrit, et plusieurs de ses ouvrages sont venus jusqu'à nous. Voici les titres de tous ceux que l'on connaît : *Historia Regum Anglorum*, en cinq livres, s'étendant depuis la première entrée des Saxons jusqu'à l'année 1120, imprimé; — *Historia novella*, en deux livres, renfermant l'histoire d'Angleterre depuis 1126 jusqu'à 1143, imp.; — *De Gestis Pontificum Anglorum*, en quatre livres, imp.; — *De Antiquitatibus Glastoniensis Ecclesiæ*, imp.; — la *Vie d'Aldhelm*, aussi imprimée et généralement considérée comme le cinquième livre du *De Gestis Pont.; — Vie de Wulstan*, dans l'*Anglia sacra* de Wharton; — la *Vie de Dunstan*, manuscrit; — Quatre livres de *Commentaires sur les Lamentations de Jérémie*, man.; — *De Miraculis S. Andreæ*, man.; — *Abbreviatio Amalarii De ecclesiasticis Officiis*, man.;— *Epitome Historiæ Aimonis Floriacensis*, man.; — *Le Martyre de saint Indractus*, man.; — une *Vie de saint Patrick :* Leland en a donné des extraits dans ses *Collectanea*, vol. II, p. 236; — La *Vie de saint Benigne*, que l'auteur mentionne dans son *Histoire de Glastonbury;* — une *Collection des Miracles de la Vierge*, citée par Leland; — un *Récit du Voyage de Jean, abbé de Malmesbury, jusqu'à Rome;* cité par Leland; — un poëme en quinze livres, intitulé : *De Serie Evangelistarum*, cité par Leland. Les trois premiers livres de l'*Historia Regum Anglorum* furent publiés sans nom d'auteur, d'après un manuscrit mutilé, dans les *Rerum Britannicarum..... Scriptores vetustiores* de Jérôme Commelin; Leyde, 1587, in-fol., p. 281-348. Les cinq livres de l'*Hist. Reg. Ang.*, les deux des *Historia novella*, et les quatre premiers livres du *De Gestis Pontificum* parurent dans les *Rerum Anglicarum*

Beda, édition de 1612, in-fol., un ouvrage ayant pour titre : Περὶ Διδαξέων, *sive quatuor libri de elementis philosophiæ*. Le même ouvrage est inséré dans le *Maxima Bibliotheca Patrum*, édition de Lyon, t. XX. pag. 995, sous le titre de : *De Philosophia Mundi, libri quatuor*, et sous le nom d'Honoré d'Autun. Enfin, il se rencontre dans plusieurs manuscrits, et notamment dans le num. 796 de Saint-Victor, sous le nom de Guillaume de Conches, et sous le titre de : *Tractatus Philosophiæ*. Les éditeurs de Beda le Vénérable, avant de lui attribuer cet ouvrage, l'avaient-ils lu? Il faut le croire. Ils étaient alors ou peu attentifs, ou peu clairvoyants. Non-seulement en effet ni l'esprit ni le style même du livre ne se rapportent au temps de Beda; mais on y trouve cités des auteurs qui ont vécu trois ou quatre siècles après lui, comme le moine Constantin et Joannicius. « Sunt quidam qui neque Constantini scripta, neque alterius physici unquam legerunt...; » au livre I du traité, chap. 21 : et quelques lignes plus bas : « Reclamant iterum ore Joannicii, qui « in Isagogis suis... » En ce qui regarde Beda la question est donc résolue : sans hésiter, retranchons le Περὶ Διδαξέων du catalogue et de l'édition de ses œuvres. Mais les mêmes arguments ne peuvent pas être invoqués contre Honoré d'Autun, et la discussion de ses droits sur le *De Philosophia Mundi* est une affaire beaucoup plus délicate. L'*Histoire littéraire de la France* ne vient pas ici à notre secours. Par une singulière inadvertance, les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont deux fois analysé le même ouvrage dans leur douzième tome; et la première fois, pag. 178, ils l'attribuent à Honoré d'Autun, la seconde, pag. 457, à Guillaume de Conches, oubliant à la page 457 ce qu'ils avaient dit à la page 178, et croyant successivement parler de deux traités différents. Eh bien, c'est à la page 178 qu'ils se sont trompés. Non, l'ouvrage n'est pas d'Honoré d'Autun. Dans son traité *De Luminaribus Ecclesiæ*, Honoré d'Autun dresse lui-même le catalogue de ses propres ouvrages. Or, on n'y trouve point le *De Philosophia Mundi*. Jean de Tritenheim a plus tard reproduit le même catalogue, et il n'a pas non plus compris le *De Philosophia Mundi* parmi les manuscrits laissés par Honoré. Sur quel témoignage se sont donc fondés les éditeurs de la Bibliothèque des Pères pour insérer ce traité dans la collection de ses œuvres? Sur un témoignage bien équivoque. Honoré se déclare l'auteur d'un traité qu'il intitule : *Clavis Physicæ de naturis rerum* : or, les éditeurs de la Bibliothèque des Pères, ne possédant aucun manuscrit de ce traité, et voulant, autant qu'il était possible, compléter leur édition des écrits d'Honoré, ont supposé que sous ce titre bizarre pouvait bien se cacher le *De Philosophia Mundi*, et par cette conjecture, assez légère, ils se sont crus, ou plutôt ils se sont dits autorisés à introduire le *De Philosophia Mundi* dans le fatras de ses œuvres. Mais sur ce point ils sont formellement contredits par Bernard Pez. Ce dernier a découvert le *Clavis Physicæ* dans le monastère de Zuetlen, et l'a fait connaître par une courte analyse, se proposant d'en donner plus tard une édition. Cette édition est encore attendue. Il résulte toutefois des explications données par B. Pez que le *Clavis Physicæ* et le *De Philosophia Mundi* sont deux ouvrages absolument distincts. Ainsi tombe l'unique raison que les éditeurs de la Bibliothèque des Pères avaient eue de placer le second de ces ouvrages parmi les œuvres d'Honoré. Maintenant est-il bien de Guillaume de Conches? Cela nous est d'abord attesté par le numéro 796 du fonds de Saint-Victor. Mais voici un autre témoin plus authentique : c'est Guillaume de Saint-Thierry. Quelque moine ayant transmis à Guillaume de Saint-Thierry un ouvrage de Guillaume de Conches où étaient agitées diverses questions théologiques, celui-ci se troubla quand, lisant cet ouvrage, il y vit de graves et anciens problèmes résolus en des termes nouveaux et contraires à la foi. Ce fut le sujet d'une de ses lettres à saint Bernard. Il dénonce dans cette lettre Guillaume de Conches comme auteur de propositions paradoxales et dangereuses sur la Trinité, sur l'âme du monde, sur les démons et sur la création de la première femme. Or, où se trouvent réunies ces propositions, censurées par Guillaume de Saint-Thierry sous le nom de Guillaume de Conches? Elles appartiennent textuellement au *De Philosophia Mundi*. Voilà certes une preuve décisive. Eh bien, nous en possédons une qui l'est plus encore. Ces erreurs dont le *De Philosophia Mundi* nous offre la série, Guillaume de Conches déclare qu'il les a commises dans un écrit de sa jeunesse intitulé *De Philosophia*, qu'on l'en a justement accusé, et qu'il les condamne lui-même avec la sincère contrition d'un vrai chrétien. Et où cette déclaration se rencontre-t-elle? Dans le *Dragmaticon Philosophiæ*, ouvrage dont nous parlerons tout à l'heure, et qui présente sans équivoque le nom de Guillaume de Conches. De tout ce qui précède il résulte que le *De Philosophia Mundi* est incontestablement de cet illustre écrivain.

Cela prouvé, lisons attentivement quelques passages du *De Philosophia Mundi*. Au livre Ier, ch. 15, dissertant sur l'âme du monde, il s'exprime en ces termes : *Hanc dicit Plato ex dividua et individua substantia esse excogitatam, et ex eadem natura et diversa. Cujus expositionem si quis quærat in Glosulis nostris super Platonem inveniet.* Guillaume de Conches avait donc commenté quelques livres de Platon. Il avait aussi commenté quelques chapitres de Priscien, comme nous l'apprennent les dernières lignes du même traité : *Et cum in omni doctrina grammatica præcedit, de*

Tertia Philosophia Guillelmi de Conchis. Cette troisième partie de la philosophie est la physique. L'auteur disserte sur la constitution du monde, la pluie, l'arc-en-ciel, la neige, le tonnerre, etc., etc Inédit comme le précédent, cet ouvrage nous a été aussi transmis par le num. 6588 du Roi et le num. 1112 de Saint-Germain. — *Guillelmi de Conchis Glossulæ super Boetium, De Consolatione Philosophiæ.* Ces gloses inédites sont conservées dans la bibliothèque de Troyes, qui les a reçues de l'abbaye de Clairvaux. M. G. Haënel en désigne un autre exemplaire, à la bibliothèque d'Orléans.

Nous venons pour ainsi dire de dresser le catalogue des Œuvres de Guillaume de Conches. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ayant déjà retranché de ce catalogue un commentaire sur les Évangiles, mentionné par le P. Lelong, nous acceptons cette rectification, comme bien fondée.

B. Hauréau.

Hist. littér. de la France, t. XII, p. 455. — M. V. Cousin, *Ouvrages inédits d'Abélard*, append. — M. Ch. Jourdain, *Dissertation sur l'état de la philosophie naturelle en Occident pendant la première moitié du douzième siècle.* — M. X. Rousselot, *Études sur la Philosophie dans le moyen âge.* — B. Hauréau, *De la Philosophie scolastique*, t. I, p. 286. — *Dictionn. des Sciences philosoph.*, au mot *Guillaume de Conches*

GUILLAUME DE PASSAVANT, prélat français, né en Saintonge, dans les premières années du douzième siècle, mort à Yvré, au Maine, le 26 janvier 1187. Son père s'appelait aussi Guillaume de Passavant et sa mère Lucie de Martigné. Rainaud de Martigné, son cousin, ayant été nommé archevêque de Reims, Guillaume le suivit dans cette église, et y remplit les fonctions d'archidiacre, jusqu'au mois de janvier 1144. Il fut alors appelé par les suffrages des clercs et du peuple sur le siége épiscopal du Mans. On le trouve dans les titres dès l'année 1145, où il souscrivit la charte de fondation de la célèbre abbaye de Perseigne. C'était un homme fier, âpre défenseur des priviléges ecclésiastiques. Prié par les moines de Marmoutiers d'intervenir en leur faveur contre Guy de Laval, qui s'était emparé d'un de leurs prieurés, il n'hésita pas à excommunier ce puissant seigneur. Quelque temps après, en 1151, une église vassale, l'église de Brûlon, avait refusé l'hommage à sa suzeraine, l'église abbatiale de la Coûture. Guillaume ordonna par sentence que l'église rebelle fût rasée. Cette sévérité fut bientôt taxée d'intolérance, et Guillaume fut obligé d'aller à Rome justifier sa conduite. Saint Bernard écrivit en sa faveur à Hugues, évêque d'Ostie, et au pape Eugène III. En 1158 Guillaume est à Mayenne, où il bénit solennellement les armes des croisés partant pour la Terre Sainte. Un contemporain nous a transmis le détail de cette cérémonie. L'année suivante, Guillaume reçoit au Mans Henri, roi d'Angleterre. Ce prince faisait grand cas de l'évêque du Mans, et lui demandait volontiers des conseils, avec l'intention de les suivre. Cependant ce fut en vain que Guillaume lui recommanda d'épargner Thomas Becket. En 1172, Henri, se décidant à faire la paix avec Louis le Jeune, roi de France, Guillaume est un des ambassadeurs qu'il charge de cette difficile négociation. Elle réussit : la paix fut signée vers la fin de septembre. Les autres affaires auxquelles ce prélat fut employé dans les dernières années de sa vie sont de moindre importance. Les plus anciens annalistes de l'église du Mans célèbrent sa magnificence, sa charité, sa paternelle bienveillance pour les faibles et pour les pauvres. Sa mort fut un grand événement. B. H.

Gesta Pontif. Cenom.; in *Analect.* Mabillonii, t. III. — Le Corvaisier de Courteilles, *Hist. des Év. du Mans.*; *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 383.

GUILLAUME *de Tyr*, prélat et historien français, né vers 1130, mort à une époque incertaine. Il y a quelque incertitude sur la patrie de Guillaume; on ne peut douter, il est vrai, qu'il ne fut Français, mais on ignore s'il naquit en France ou s'il reçut la vie de parents français, à Tyr ou à Jérusalem. De ces deux opinions la première a été admise dans l'*Histoire littéraire*, bien que la seconde paraisse plus probable. Etienne de Lusignan dit dans son Histoire de Cypre que Guillaume de Tyr tenait par le sang aux premiers seigneurs du royaume de Jérusalem. Lui-même nous apprend que, encore enfant, il vit Raoul, patriarche d'Antioche, qui fut déposé en 1141 et mourut en 1142; plus tard, il vint en France, et il y étudiait (sans doute à l'université de Paris) lorsqu'eut lieu le divorce d'Amaury I[er], roi de Jérusalem, et d'Agnès de Courtenay, fille du comte d'Édesse. De retour en Palestine, il fut archidiacre de Tyr, à la demande d'Amaury I[er], qui le chargea bientôt après d'aller négocier à Constantinople une alliance entre l'empire grec et le royaume de Jérusalem. Le même prince lui confia l'éducation de son fils Baudoin, alors âgé de neuf ans. Guillaume de Tyr a raconté les belles espérances que donnait cet enfant, ses heureuses dispositions et sa bonté. Mais le prélat fut averti de bonne heure par les compagnons de Baudoin que celui-ci était insensible aux coups et à tout ce qui touchait sa peau. Cette étrange insensibilité, vainement combattue par les soins de la médecine, se changea avec le temps en éléphantiasis, espèce de lèpre dont les progrès privèrent le jeune prince de l'usage de presque tous ses membres. A la suite de discussions qui s'élevèrent entre son archevêque et lui, Guillaume fit le voyage de Rome. Presque aussitôt après l'avénement de Baudoin, en 1173, il fut nommé chancelier du royaume de Jérusalem, et au mois de mai de l'année suivante, il devint archevêque de Tyr. En cette qualité il assista au concile tenu à Rome dans l'église de Saint-Jean-de-Latran en 1179. En revenant du concile, il passa plusieurs mois à Constantinople, auprès de l'empereur Manuel. Il était à peine de retour à Tyr lorsque la mort du patriarche Amaury fit vaquer le siége de Jérusalem. Guillaume, qui prétendait

obtint de lui un règlement qui assurait à perpétuité aux archevêques de Reims le privilége de pouvoir seuls sacrer les rois de France; ce règlement fut après confirmé par une bulle du pape.

Disgracié au commencement du règne de Philippe-Auguste, il tourna son attention du côté de la cour de Rome, qui lui donna peu après le chapeau de cardinal. Il prit alors le nom de *cardinal de Champagne*. Enfin, Philippe-Auguste, rendant justice à son mérite et à sa capacité, l'appela près de lui et le fit ministre d'État. Alors le cardinal s'occupa uniquement de réparer les désordres qui s'étaient glissés dans les affaires, et à extirper l'hérésie des Vaudois. Il employa pour cela le moyen ordinaire dans ce siècle de barbarie : par son ordre, et à la sollicitation du comte de Flandre, un grand nombre d'hérétiques furent brûlés à Arras. En 1183 il porta Philippe-Auguste à faire la guerre au comte de Flandre, et après une lutte sanglante, il amena le roi à conclure la paix. Comme le pape cherchait à attirer le cardinal auprès de lui, Philippe-Auguste, qui avait besoin de ses services, écrivit au pape une lettre dans laquelle il lui dit « qu'il ne peut consentir à laisser partir un homme qui était l'œil de ses conseils et le bras droit de ses desseins; qu'il l'avait rendu le dépositaire et le défenseur de ses intérêts, qu'il le regardait comme aussi vaillant que la lance qu'il portait, et reconnaissait que sans lui il se croirait incapable de faire la guerre ou la paix ». Malgré la lettre du roi, le pape Lucius III insista pour que le cardinal de Champagne se rendit auprès de lui. Le roi se décida à laisser son ministre faire le voyage de Rome, en 1185. Le pontife mourut peu de jours après l'arrivée du cardinal, qui assista à l'élection d'Urbain III, son successeur. Le cardinal fit dans la suite un second voyage en Italie. En 1190, Philippe-Auguste partant avec Richard Cœur de Lion pour la Terre Sainte confia la régence de son royaume à sa mère, Alix de Champagne, et au cardinal de Champagne, frère de cette princesse; il reçut ensuite à Saint-Denis le bourdon, la besace et les sandales de pèlerin des mains du cardinal. Au retour de Philippe-Auguste, il négocia avec beaucoup d'habileté un accommodement entre le roi de France et le comte de Flandre, Baudouin IV. Il fit ensuite un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. En 1193, il montra une servile condescendance au roi en déclarant nul son mariage avec Engelburge, fille du roi de Danemark. Le pape, bien qu'il n'eût pas approuvé la conduite du légat dans cette affaire et qu'il eût obligé Philippe-Auguste de reprendre Engelburge, nomma Guillaume son légat dans toutes les Gaules. Il ne survécut pas longtemps à ce surcroît d'honneur. Son corps fut transporté dans la cathédrale de Reims, où il a été enterré. On lui reproche d'avoir montré une dureté odieuse à l'égard de l'évêque-prince de Liége, persécuté par l'empereur, qui s'était réfugié à Reims, et qu'il y laissa mourir de faim. Cependant, presque tous les contemporains parlent de Guillaume avec estime. Pierre de Blois, qui lui adressa deux lettres, fait un grand éloge de ses vertus (1). Étienne de Tournay lui en écrivit vingt-cinq, sur divers sujets. Pierre Comester lui dédia son *Histoire scholastique* et le poëte Gautier son *Alexandriade*

R.

D'Auvigny, *Vie des Hommes illustres de la France*, t. I, p. 72. — Mss. de la *Bibliothèque de Chartres*.

GUILLAUME *de Newbury*, historien anglais, né à Bridlington (comté d'York), en 1136, mort en 1208. Il fut élevé dans le monastère de Newbury, et en devint chanoine. On l'appelle quelquefois *Guillaume le Petit* (Guilielmus Parvus). Il eut pour protecteur Roger, élu abbé de Byland en 1141, et, sur sa demande, il compila un *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*. A un âge plus avancé, il entreprit d'écrire une histoire de son temps, et voulut s'élever au-dessus du commun des chroniqueurs et des annalistes. Dans sa préface il proteste contre l'absurdité de l'histoire fabuleuse du roi Arthur et les prophéties de Merlin, et traite avec le plus grand mépris l'autorité de Geoffroy de Monmouth. Son ouvrage se divise en cinq livres : le premier, après un court récit de l'histoire anglo-normande, comprend le règne d'Étienne; le second et le troisième contiennent l'histoire d'Henri II; le quatrième et le cinquième sont consacrés au règne de Richard I[er] jusqu'en 1197, époque où s'arrête le récit de Guillaume. Son style est correct, et beaucoup plus simple que celui de la plupart de ses contemporains. Le *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, qui du temps de Leland existait dans la bibliothèque de Newbury, paraît être perdu aujourd'hui. L'*Histoire* ou *Chronique* fut publiée pour la première fois à Anvers, 1567, in-8°, réimprimée en 1577 et 1587, dans la *Collection des Chroniques anglaises* de Heidelberg. Le texte de ces premières éditions est incorrect et incomplet. Les autres éditions, bien préférables, sont : *Guilielmi Neubrigensis Angli... De Rebus Anglicis sui temporis, libri quinque; nunc primum auctiores XI capitulis hactenus desideratis et notis Joannis Picardi Bellovaci æque canonici S.-Victoris Parisiensis;* Paris, 1610, in-8°; — *G. N. Historia sive Chronica Rerum Anglicarum... studio atque industria Thomæ Hearnii. Accedunt Homiliæ tres eidem Guilielmo a viris eruditis adscriptæ;* Oxford, 1719, 3 vol. in-8°. On trouve des extraits de l'*Histoire* de Guillaume de Newbury dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France;* Paris, 1822, in-fol., t. XVIII, p. 1-58.

Z.

Cave, *Historia literaria*. — Leland, *Comment. de*

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 3[illegible].

[illegible] *De Philip-* [illegible] *de Phi-* [illegible] et qui a [illegible] chroniques [illegible] il en fit [illegible] au [illegible] d'abord en [illegible] *des Historiens de* [illegible] dans cette [illegible] en a [illegible] depuis [illegible] *principis*, publié [illegible] *Francorum* [illegible] qui rapor- [illegible] *ad antiquos* [illegible] 1657, [illegible] édition, [illegible] *l'histoire* en prose [illegible] de Rigord et [illegible] quelque in- [illegible] il est parlé dans la [illegible] de *La Philippide*, [illegible] Auguste fit à [illegible] a été publié par [illegible] *quod Phi-* [illegible] *Anglie* [illegible] 1535, in-4°. [illegible] que M. Miorcec de [illegible] des Bretons armori- [illegible] *universelle* [illegible] dans le pays de [illegible] en 1356, appar- [illegible]. On lui doit : [illegible] douze [illegible] etc. ; Paris, 1496, [illegible] ni à lui ni à l'auteur [illegible] attribuer la Chro- [illegible] Palaye. Cette [illegible] à la Bibliothè- [illegible] latine, elle com- [illegible] Philippe de Va- [illegible] fut terminée la [illegible] 1494, par un Guil- [illegible] à la fin deux si- [illegible] fut de l'au- [illegible] que le manus- [illegible] fut une copie [illegible] écrivain, qui du [illegible] Valois.

P. LEVOT.

[illegible] *le Breton*, dans le [illegible] *de la France jusqu'en* [illegible], t. XXVIII. — La [illegible] XII *des Mémoires de* [illegible] *Belles-Lettres*. — *Biblio-* [illegible], *Bibliothèca La-* [illegible]

[illegible], d'origine es- [illegible] hébreu. Il prit [illegible] *archevêque de Bourges* de l'[illegible] le [illegible] le [illegible] est [illegible] d[illegible] Paris, 1624, in-8°. On lui a [illegible] tourner ses spéculations contre [illegible] géomaires. [illegible]

Histoire littéraire de la France, t. XV, [illegible]. — *Biblioth. des Auteurs ecclésiastiques*.

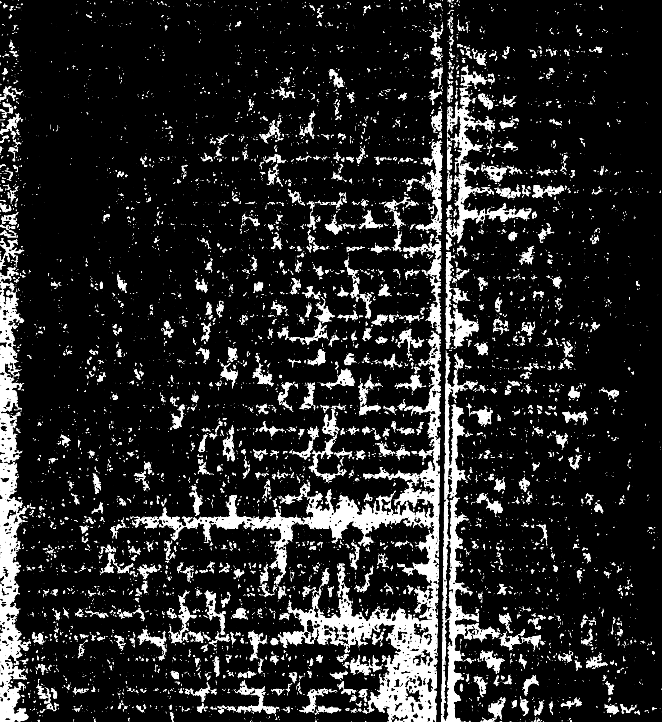
* GUILLAUME, abbé de Saint-Denis [illegible] Gap, vivait au douzième siècle. Il [illegible] près avoir étudié la médecine [illegible] vie monastique; tout ce qu'on [illegible] qu'il fut mis, en 1173, à la tête de cette [illegible] abbaye, qu'il gouverna avec zèle et [illegible] gence; mais il déplut au roi [illegible] et il abdiqua en 1186. C'était un homme [illegible] trait pour l'époque; il s'était appliqué à l'étude du grec, genre de connaissance [illegible] alors en Europe; il traduisit en latin [illegible] saint Denis l'Aréopagite, composée par [illegible] Syncelle, patriarche de Jérusalem, et [illegible] anonyme du philosophe Secundus. Ces écrits et plusieurs autres qu'on lui attribue sont restés inédits.

Histoire littéraire de la France, t. XIV, [illegible]

* GUILLAUME, abbé d'Auberive et théologien français, vivait au douzième siècle. Tout ce qu'on sait à son égard, c'est qu'en 1165 il [illegible] était à la tête de cette abbaye, qui [illegible] l'ordre de Cîteaux et dans le diocèse de Langres. Il composa divers ouvrages, qui sont demeurés manuscrits ; on cite entre autres quatre lettres sur le jugement dernier et un traité sur les nombres, dans lequel, à côté d'observations justes et qui révèlent une connaissance approfondie de l'arithmétique, on rencontre aussi de bizarres rapprochements de texte suivis d'explications mystiques tout à fait arbitraires. Il suffira, pour donner une idée de ces rêveries, de rappeler qu'en combinant de diverses manières le chiffre parfait 28 (produit du nombre virginal 7 multiplié par le nombre évangélique 4) l'auteur arrive à penser que le nombre 130,816 doit être le chiffre exact des saints du Paradis. G. B.

Histoire littéraire de la France, t. XIV, [illegible]

GUILLAUME *de Blois*, bénédictin et poète latin du douzième siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort; mais on sait qu'il était frère puîné de Pierre de Blois, archidiacre de Bath, l'un des meilleurs écrivains du douzième siècle, lequel mourut vers 1198. Après avoir pris le grade de docteur à l'université de Paris, Guillaume de Blois se fit bénédictin ; son frère, qui aurait voulu le pousser dans les honneurs ecclésiastiques, le vit avec regret négliger l'étude de la théologie et se livrer à son goût pour la poésie, et pour la poésie du genre le plus léger. Ayant été appelé en 1167 en Sicile comme précepteur du roi Guillaume II, Pierre de Blois l'emmena avec lui, et le fit nommer abbé de Sainte-Marie de Maniaco, dans le diocèse de



raire, on ne peut douter « qu'il n'ait vécu sous le roi anglais Jean sans Terre, lorsqu'il avait la Normandie, et ensuite sous Philippe-Auguste, sous Louis VIII, et même sous saint Louis ». Son poëme le plus populaire au moyen âge, à en juger par le grand nombre des manuscrits, a pour titre : *Li Bestiaire divins*. C'est une espèce d'histoire naturelle, où les descriptions des différents animaux sont suivies de moralités et d'interprétations symboliques. L'auteur commence par le lion, et passe en revue les principaux animaux, oiseaux, poissons, alors connus; il en décrit aussi d'imaginaires, mais qui prêtent aux leçons du moraliste, comme les sirènes, par exemple :

La sereine, qui si haut chante
Que par son chant les gens enchante,
Done essample à ceus ehastier
Qui par cest mont deivent nagier.
Nos qui par cest munde passon
Sommes deceüz par tel son,
Par la glorie, par le délit
De cest munde qui nos ocit.

Dans un âge avancé, Guillaume composa le *Besant de Dieu*, autre poëme moral. Le titre est symbolique. Le poëte entend par *Besant de Dieu* les facultés que chaque homme en naissant a reçues de Dieu, comme un don, pour l'employer à de bonnes actions, et il se demande comment il a usé de ce don du créateur. Entre autres péchés dont il s'accuse, il se reproche d'avoir consacré sa plume à des sujets profanes, contes et fabliaux :

Guillaume un clers qui fu Normans,
Qui versifia en Romans
Fables et contes, soleit dire
En foie et en vaine matire,
Pécha sovent; Deus li pardont!
Mult aima les délits del mond.

Comme expiation, Guillaume pense à faire un ouvrage moral capable d'inspirer la haine du monde et le désir de servir Dieu. Il commence par décrire les devoirs des rois et princes, et de leurs courtisans, blâme leur amour de la guerre, et s'indigne contre l'ambition du pape et les exactions de ses légats. Guillaume exprime la plus forte désapprobation de la croisade contre les Albigeois,

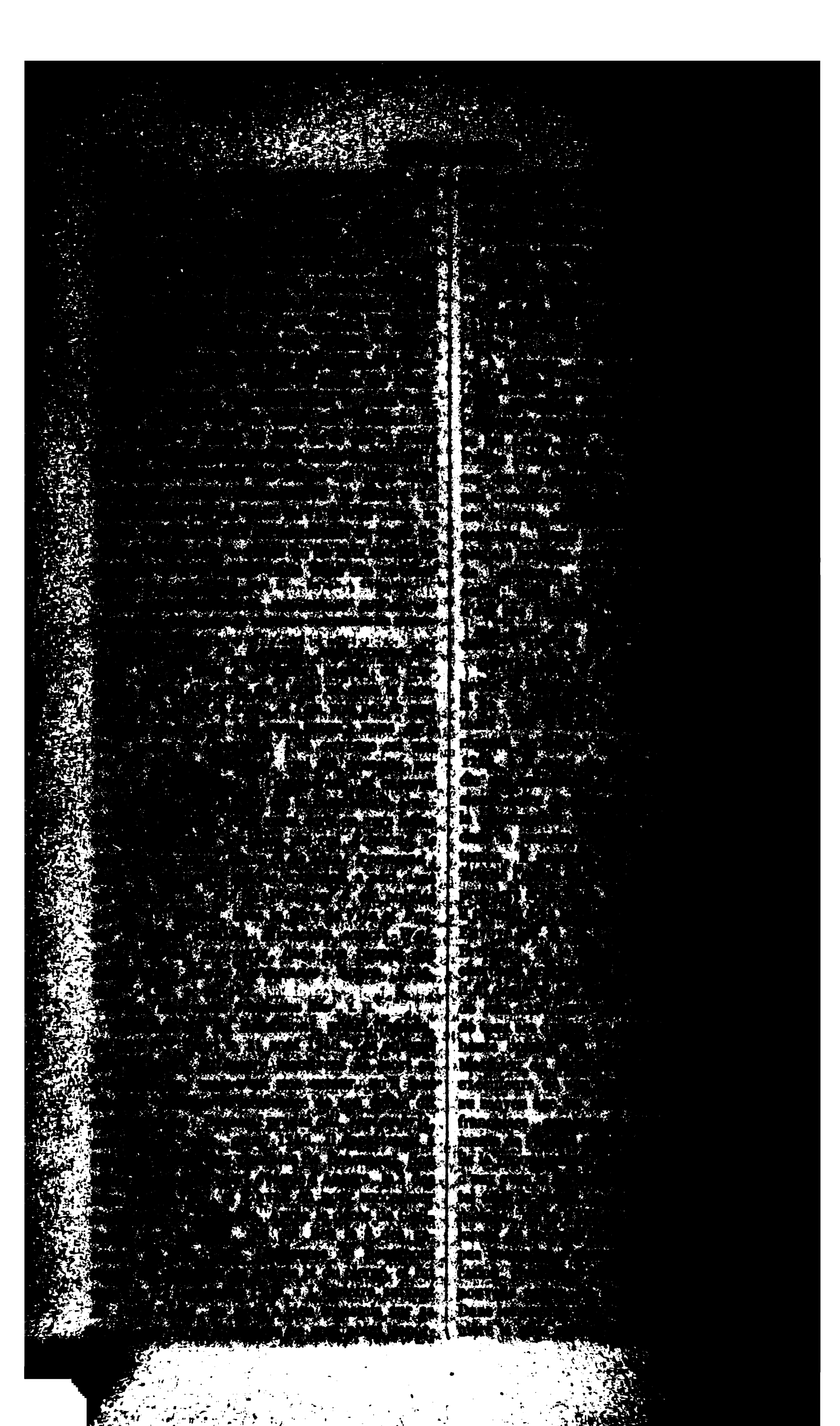
Quant Franceis vont sor Tolosains,
Qu'il tiennent à publicains,
Et la legacie Romaine
Les i conduit et les i maine,
N'est mie bien, ce m'est avis;
Bons et mals sont en tes païs;
Et per ceo velt Deus qu'on atende,
Car mult li plaist que home amende.

Il a probablement vécu sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis. Son poëme le plus populaire au moyen âge, à en juger par le grand nombre des manuscrits parvenus jusqu'à nous, a pour titre *Li Bestiaire divins*. C'est une sorte d'histoire naturelle, comme on l'entendait au moyen âge, c'est-à-dire une suite de descriptions d'animaux, d'oiseaux et de poissons, réels ou imaginaires, servant de thèmes à des enseignements moraux ou à des interprétations symboliques. Des publications récentes ont fait connaître l'importance de ces sortes d'ouvrages, non pas au point de vue scientifique, mais comme pouvant faire apprécier l'état des connaissances en histoire naturelle à l'époque où ils ont été écrits, et la tendance générale des esprits à faire tout concourir à l'enseignement religieux; on peut donner pour exemple ce qu'il dit des *syrènes*.

Guillaume est aussi l'auteur d'un roman qui appartient au cycle de la Table ronde, et qui est intitulé : *Li Romans des Aventures de Fregus*. La scène de cette histoire se passe en Écosse. Fregus est le fils d'un paysan. Il désire devenir chevalier, honneur qu'il reçoit de la main du roi Arthur. Il se met alors en quête d'exploits et d'aventures, défait le chevalier Noir, qui avait insulté le monarque breton. Dans le cours de ses aventures, il obtient l'amour d'une jeune dame d'une grande beauté, nommée Gallienne. La séparation des deux amants et leurs courses à la recherche l'un de l'autre occupent la plus grande partie du poëme. — On a encore de Guillaume deux fabliaux : *Dè la mal Honte; Du Prestre et d'Alison*; ils ont été insérés dans les *Fabliaux et Contes des Poëtes françois*, de Barbazan, (édit. de Méon); Paris, 1808, in-8°, t. III, p. 210-215, t. IV, p. 227-241. *Le Roman des Aventures de Fregus* a été publié par M. Francisque Michel; Édimbourg, 1841, in-4°. Le *Bestiaire divin* et le *Besant de Dieu* ont été publiés par M. Hippeau, avec une introduction sur les bestiaires volucraires et lapidaires du moyen âge; Caen, 1852, in-8°. Z.

Histoire littéraire de la France, t. XIX. — Wright, *Biographia Britannica liter.*, t. II. — L'abbé De La Rue, *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères*, t. III, p. 12 et suiv.

*GUILLAUME *de Carmin*, surnommé le Grand, sixième abbé de Loos (Flandre), né à Carmin, vivait dans la première moitié du treizième siècle, et mourut le 30 décembre de l'an 1251. Cet abbé est l'un des plus célèbres dans les fastes de l'abbaye de Notre-Dame de Loos (ordre de Cîteaux et filiation de Clairvaux); on lui doit d'immenses agrandissements dans ce monastère. C'est également Guillaume (de Carmin) qui fit construire le vaisseau de l'église, qui existait encore en 1623. Ce supérieur de l'abbaye de Loos, à une époque où les moines envahissaient la France et agrandissaient chaque jour leurs domaines, sentit que le moment était propice d'enrichir la communauté qu'il dirigeait et d'étendre ainsi son influence sur les populations avoisinantes. Il se hâta donc d'acquérir les propriétés qui entouraient le monastère, partie en argent comptant, partie en rentes de diverses natures, et partie, non moins grande, en promesse d'indulgences. La crainte de l'excommunication lui assurait une tranquille jouissance de ces propriétés « quelles que fussent les circonstances qui pussent advenir ». — « C'était assez l'usage, dit l'abbé Ignace Delfosse, que lorsque nous faisions quelque acquisition, l'on nous mettait en possession du bien que nous avions acquis *per virgam et cæspitem*, que l'on prenait sur le grand autel de la paroisse où le bien était situé; et le curé, revêtu de ses ornements sacerdotaux, portait à haute voix l'excommuni-



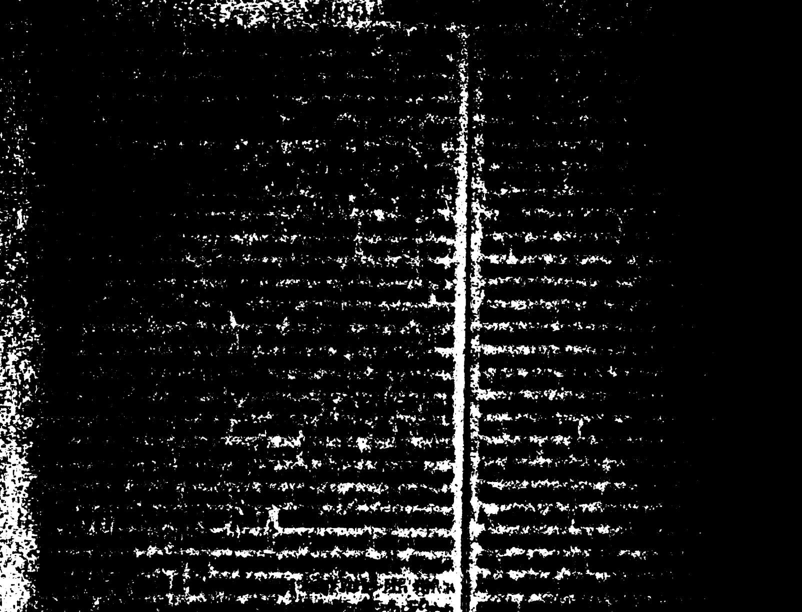
vèrent au sujet de la pluralité des bénéfices, et personne ne poursuivit cet abus avec plus de constance et de vigueur. Il soutenait qu'on ne pouvait sans péché mortel posséder deux bénéfices dès que l'un d'eux rapportait quinze livres de Paris. Quand l'autorité des papes et plus tard celle des rois prévalurent dans l'Église gallicane, le relâchement des mœurs y fit de si grands progrès, que tout clerc de qualité réunit alors en sa main le titre et les fruits d'au moins huit ou dix bénéfices. La corruption atteignit alors sa limite extrême. Tous les historiens félicitent Guillaume d'avoir prévu les funestes conséquences des premières concessions faites à l'esprit mondain. C'était un ferme censeur de tous les écarts. Une autre preuve de cette fermeté est la sentence qu'il fit publier en 1243 contre quelques propositions téméraires. On trouvera le détail de ces propositions dans la Bibliothèque des Pères, t. XXV, et dans plusieurs éditions des *Sentences* de Pierre Lombard. Nous ne les reproduirons pas ici, parce qu'il serait long de les expliquer, et plus long de motiver la sentence même qui les a condamnées. Disons simplement que Guillaume se montra dans cette affaire moins homme de parti que pasteur prudent. Très-fervent réaliste, comme ses écrits nous le font connaître, il censura le même jour et ceux de ses adversaires et ceux de ses adhérents dont le langage lui parut suspect d'hérésie.

En février 1244, il baptisa le fils aîné de Louis IX. En 1245 nous le trouvons à Cluny, présent à l'entrevue de Louis IX et d'Innocent IV, et travaillant à dissuader le roi d'entreprendre une nouvelle croisade. C'était son plus sage conseiller, et le pape n'avait pas en lui moins de confiance. On le vit bien en 1247, quand il fut désigné par le saint-siége comme un des juges de Gilles, archevêque de Sens. Après sa mort, dont nous avons plus haut marqué la date, les victorins reclamèrent ses dépouilles, pour les ensevelir dans leur église. Son prédécesseur et son successeur furent déposés sous les dalles de Notre-Dame. Pourquoi les obsèques de Guillaume étaient-elles célébrées à Saint-Victor? Cette circonstance pourrait faire supposer qu'il était sorti de cette illustre école, supposition que ses écrits ne démentent pas. Guillaume est un théologien de la secte des mystiques, et l'on sait que dès le douzième siècle le cloître de Saint-Victor fut leur séminaire, ou plutôt leur académie.

Il y a plusieurs éditions des Œuvres de Guillaume d'Auvergne. La dernière et la plus complète a été publiée en 1674, à Orléans, par les soins du chanoine Blaise Leféron, en deux volumes in-fol. Ces deux volumes renferment un grand nombre de traités séparés, qui pour la plupart sont peu considérables. On regrette de n'y pas trouver en outre divers autres opuscules transcrits sur le vélin, ou même imprimés séparément sous le nom de Guillaume d'Auvergne. Cependant l'authenticité des attributions est loin d'être prouvée : il paraît même certain que plusieurs ouvrages insérés dans l'édition de Leféron sont de Guillaume Pérault, ou de quelques autres docteurs portant le même surnom. On sait combien les erreurs de ce genre sont fréquentes dans les manuscrits. M. Daunou, à qui nous devons la notice de Guillaume d'Auvergne dans l'*Histoire littéraire*, n'aurait peut-être pas dû négliger l'examen de cette question, car elle est fort intéressante; et que recherche-t-on d'abord dans l'*Histoire littéraire*, après la biographie des écrivains, si ce n'est la distinction de leurs œuvres sincères et de leurs œuvres supposées? Quoi qu'il en soit, le plus authentique, le plus considérable et le plus important des ouvrages de Guillaume est son traité *Du Tout* (*De Universo*). C'est là qu'on trouve, avec d'abondants détails, une exposition complète de sa doctrine. Entre les deux partis qui se disputent l'école de Paris, il est réaliste, il réalise dans le monde des choses des abstractions intellectuelles : c'est, il est vrai, le procédé commun des théologiens. Mais Guillaume raisonne en philosophie comme en théologie. Après avoir disserté sans le moindre trouble sur l'entité des substances transphysiques, comme Dieu, les anges, les démons et les âmes séparées, il prétend démontrer de la même manière que les espèces, les genres subsistent au sein de la nature absolument comme l'esprit les conçoit et les nomme. L'ontologie et l'idéologie sont, dans ce système, une même science. Guillaume l'accorde volontiers, et cette concession ne le gêne guère. Est-ce toutefois un simple sectaire, qui s'engage témérairement en des voies inconnues, à la suite de quelque maître renommé? Il fut, il est vrai, le contemporain d'Alexandre de Halès, et il y a beaucoup de rapports entre leurs opinions; mais il y en a moins entre leurs méthodes. Alexandre méprisait l'antiquité : Guillaume a lu tous les écrits d'Aristote traduits par les Juifs et les Arabes et transmis par eux à la chrétienté latine. C'est un érudit, presque un libre penseur. S'il interprète si mal Aristote, ce n'est pas sa faute, puisqu'il n'a dans les mains qu'un Aristote falsifié. B. Hauréau.

Gallia Christ., t. VII, col. 94. — *Hist. littér. de la France*, t. XVIII, p. 357. — Jourdain, *Recherches critiques*. — B. Hauréau, *De la Philosophie scolastique*, t. I, p. 432-456. — A. Javary, *Guillelmini Arverni Psychologica Doctrina* (1850).

*GUILLAUME *de Rennes*, frère prêcheur, qui vivait vers 1250, est auteur d'une *Glose* de la *Somme* de Raymond de Peñafort, *De Pœnitentia et Matrimonio*, glose dont l'importance nous a été révélée par le savant Daunou. Guillaume y touche plusieurs points du droit coutumier français, peu connu de Raymond, notamment en ce qui concerne l'usure, la légitimité des enfants, la faute grave des clercs qui assistent par curiosité à un supplice ou à un duel judiciaire, etc. Cette glose est insérée dans le *Speculum doctrinale*, ou *Miroir scienti-*



et hérissé, au visage hideux, aux yeux « rouges comme feu ». C'était *Dangier*, un des portiers du jardin, qui d'une voix menaçante ordonne à l'Amant de se retirer. Cet homme si discourtois avait avec lui *Male-Bouche*, *Honte*, et une autre femme dont le nom était la *Peur*. *Honte* avait eu de son mariage une fille, à qui l'on avait donné le nom de *Chastete*; Vénus lui faisait une guerre continuelle. L'Amant expulsé par cet impitoyable gardien se désespère, et reçoit assez mal les conseils de *Raison*; il écoute plus volontiers un *Ami*, qui l'engage à tout mettre en œuvre pour fléchir *Dangier*; il y réussit, aidé par *Franchise* et *Pitié*, et pénètre de nouveau auprès du rosier, toujours guidé par le complaisant *Bel-Accueil*. Cependant la condescendance de celui-ci ne va pas jusqu'à autoriser notre amoureux à donner, comme il le désire, un baiser à la rose. Vénus intervient en faveur du nouveau vassal de son fils, et lui obtient la permission tant souhaitée. Mais à peine en a-t-il profité, que *Male-Bouche* va tout conter à *Jalousie*. Cette méchante dame accable *Dangier* de reproches, et enferme *Bel-Accueil* dans une haute tour, dont elle fait garder les portes par *Peur*, *Honte*, *Male-Bouche* et *Dangier*, qui a promis de ne plus se laisser séduire. L'Amant est au désespoir; il regrette surtout d'avoir causé le malheur de *Bel-Accueil*, et déclare que rien au monde ne le consolera s'il perd sa *bienveillance*. C'est ici que notre poëte s'est arrêté, comme nous l'avons dit plus haut, et comme l'ont fort bien fait remarquer les transcripteurs de divers manuscrits, avertis sans doute par Jean de Meung.

Cy endroit trespassa Guillaume
De Lorris, et n'en fist plus pseaulme;
Mais aprés plus de quarante ans,
Maistre Jehan de Meung ce Roumans
Parfist, ainsi que je treuve;
Et ici commence son œuvre.

Méon., vol. II, p. 1.

« Guillaume de Lorris », a dit un critique contemporain, « avait intention de composer un Art d'aimer. Pour les détails, souvent il imite, il traduit même Ovide; pour la forme générale, il s'inspire de la poésie des Provençaux. C'est un trouvère d'un esprit délicat et doux, plus ingénieux que savant, plus naïf que hardi. » A la vraie inspiration poétique, qui lui manque, il supplée par de l'esprit et de la grâce; il prodigue les descriptions, « cette ressource des décadences, où les poëtes s'amusent à analyser comme pour se dispenser d'analyser ». Mais ce qu'il est surtout important de constater, ce qui caractérise vraiment la période littéraire dont le *Roman de la Rose* est le premier et le principal monument, c'est la substitution des êtres symboliques, des abstractions personnifiées aux héros historiques et fabuleux, mais toujours vivants, qui animaient les épopées chevaleresques. L'œuvre de Guillaume est aux chansons de geste ce que les froides ballades de Charles d'Orléans seront aux poésies de Thibaut de Champagne, ce que sur le théâtre les moralités seront aux mystères. L'enthousiasme s'éteint; la foi hésite et chancelle, la poésie devient raisonneuse: Luther n'est pas loin. Il est curieux de rencontrer de pareils symptômes dès le siècle de saint Louis: nous nous bornons à les signaler. Nous ne croyons pas non plus devoir nous occuper ici de tout le bruit qui se fit autour du *Roman de la Rose* dans le monde philosophique et même religieux du moyen âge. On sait combien est petite la part qui revient à notre auteur dans cet immense succès de scandale ou de gloire. Mais l'allégorie qui fait le fond même du poëme lui appartient sans conteste, et nous ne pouvons nous dispenser de rappeler à quels étranges commentaires elle a donné lieu. Jean Molinet, chanoine de Valenciennes et historiographe de Maximilien, y découvrit des intentions pieuses, auxquelles assurément Guillaume de Lorris n'avait point songé. Clément Marot fit plus; il consacra une longue préface à exposer la portée morale et religieuse du très-profane poëme. « Je dis premièrement que par la Rose est entendu l'estat de sapience... secondement, on peult entendre par la Rose l'estat de grâce... tiercement nous povons entendre par la Rose la glorieuse vierge Marie.... quartement nous povons par la Rose comprendre le souverain bien infiny et la gloire d'éternelle béatitude, etc.... » Et pour faciliter la lecture de ce livre si édifiant, il se mettait à en rajeunir le langage vieilli, et suivant ses expressions « à le restituer en meilleur estat et plus expédiente forme pour l'intelligence des lecteurs et auditeurs ». Il tenait notre poëte en haute estime, comme le prouvent ces deux vers :

Nostre Ennius Guillaume de Lorris
Qui du roman acquist si grand renom

(*Compl. au Gén. Preudhomme.*)

Il rendit pourtant un médiocre service à l'objet de son admiration en traduisant dans la langue du seizième siècle le poëme de Guillaume et de Jean de Meung. Il supplanta complétement le texte primitif, qui à partir de 1527 ne fut plus imprimé. Ce ne fut qu'en 1734 qu'il en parut une édition assez médiocre, publiée par Lenglet-Dufresnoy; celle de 1799, en cinq grands volumes in-8°, ne fut guère meilleure; mais en 1814 parut l'excellent travail de Méon, et le public français put enfin se flatter de connaître un poëme qui avait exercé sur la littérature française une si grande influence et joui pendant plusieurs siècles d'une immense popularité. Alexandre Pey.

Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung, par M. Méon: Paris, 1814, 4 vol. in-8°. — Lantin de Damerey, *Dissertation sur Le Roman de la Rose*. — S. Demogeot, *Histoire de la Littérature française*; Paris, 1855. — D. Nisard, *Hist. de la Litt. fr.*

*GUILLAUME, patriarche de Jérusalem et légat du pape en Palestine, mourut à Saint-Jean-d'Acre, en 1270. Évêque d'Agen vers 1247, il fut souvent choisi comme arbitre dans les querelles qui s'élevaient autour de lui. Jacques Pantaléon,

ouvrage non imprimé intitulé : *De Officiis ecclesiasticis*. On lui attribue une *Summa Theologiæ*, 1500, in-fol., imprimée sous le nom de Guillaume d'Auxerre, mais elle est du prélat dont le nom suit. A. L.

Histoire de l'Église d'Auxerre, p. 479. — Rigord, *Vita Philippi-Augusti*. — Vincent de Beauvais, liv. XXXI, cap. XXIV. — *Chroniques* de Flandre, de Tours et d'Auxerre. — Pierre Moine des Vaux de Cernay, *Historia Albig.*, cap. LXIX, CXXI, CXXII. — Trithème et Bellarmin, *De Scriptoribus ecclesiasticis*. — Robert de Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*. — Le P. Desmolets, *Dissertation sur Guillaume d'Auxerre*, t. III, p. 11 de ses *Mémoires*.

GUILLAUME *d'Auxerre*, théologien français, mort à Rome, en 1230. Il était professeur de théologie à Paris, et avait une grande réputation de savoir. Albéric, dans sa *Chronique*, le qualifie de « théologien très-connu et très-profond dans ses questions ». Milon de Châtillon ou de Nanteuil l'attacha à sa personne, et le fit archidiacre de son évêché de Beauvais. Il l'emmena ensuite à Rome, où Guillaume mourut. Ce théologien a laissé une *Summa Theologica, in quatuor libros distributa*, composée à Paris, vers 1216. Elle a été abrégée par un prélat italien et par le célèbre Denis le Chartreux. A. L.

L'abbé Lebeuf, *Dissertation sur Guillaume d'Auxerre*; dans les *Mémoires* du P. Desmolets, t. III, part. II. — *Catal.* de la bibliothèque de Chartres. — Bellarmin, *De Scriptoribus ecclesiasticis*.

GUILLAUME *d'Auxerre*, prédicateur français, mort en 1294. Il appartenait à l'ordre des Dominicains, dont il devint provincial; il avait professé avec distinction la théologie à Paris. Il n'est connu que par quelques sermons, dont les manuscrits se trouvent à la bibliothèque de la Sorbonne. A. L.

Le P. Desmolets, *Mémoires de Littérature*, t. III, part. II, p. 317.

GUILLAUME *de Bapaume*, trouvère artésien, vivait au treizième siècle. Il cultiva l'épopée romane, et composa l'une des branches de la cantilène connue sous le nom de Guillaume d'Orange, dit au Court Nez, qui appartient au cycle carlovingien. Son style si pur a fait penser qu'il vécut à la cour de France, dont il a tracé un éloge pompeux. Plusieurs manuscrits du *Roman de Guillaume au Court Nez* sont à la Biblioth. impér. de Paris. Parmi les auteurs qui se sont occupés de ce trouvère, nous citerons Sinner, qui a donné un long extrait de son poëme dans le catalogue des manuscrits de Rome; tome III, p. 333, et le baron de Reiffenberg, qui en a publié un fragment d'environ 150 vers dans son introduction à la *Chronique rimée de Philippe Mouskes*; Bruxelles, 1836, in-4°, tome Ier, p. CLIX et suiv. J. PERIN.

Arth. Dinaux, *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France, Artésiens*, tome III.

GUILLAUME *de Limoges*, troubadour au treizième siècle; il ne reste de lui qu'un *Sirvente* contre les barons et les clercs. G. B.

Raynouard, *Choix de Poésies des Troubadours*, t. V.

* **GUILLAUME** *de Tournay*, théologien du treizième siècle; on ignore la date de sa naissance; il mourut vers l'an 1293; sa patrie est indiquée par le surnom qu'il porte. Il entra dans l'ordre des Dominicains, et il y occupa un rang distingué. Il laissa de nombreux ouvrages, entre autres des sermons; des commentaires sur la Bible et sur les livres des *Sentences* de Pierre Lombard; un traité sur l'instruction à donner aux enfants. Tous ces écrits sont restés inédits. B.

Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Prædicatorum*, t. I, p. 344. — *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 208.

GUILLAUME *de Nangis*, chroniqueur français, mort vers 1302. Ses contemporains ne nous ont pas laissé de renseignements sur sa vie, et lui-même n'a pas été plus explicite à ce sujet. Dans son histoire de saint Louis, il se qualifie de « frère Guillaume de Nangis, moine indigne, de l'église de Saint-Denis en France. » Il est probable qu'il était né dans la bourgade dont il porte le nom. Il vécut sous saint Louis, et son existence se prolongea au moins jusqu'en 1301, époque où finit sa chronique. C'est par conjecture seulement qu'on le fait mourir l'année suivante. On a de lui une histoire de saint Louis, sous le titre de *Gesta S. Ludovici IX, Francorum regis*. Gilon de Reims, moine de Saint-Denis, avait entrepris d'écrire la *Vie* de saint Louis : il mourut avant d'avoir achevé son œuvre, dont il ne reste plus rien aujourd'hui; Geoffroy de Beaulieu écrivit aussi une *Vie* du saint roi; Guillaume reprit la tâche de ses deux prédécesseurs, ou plutôt il fondit leurs deux ouvrages dans une composition dénuée d'élégance et souvent de clarté, mais instructive et exacte (1). Son *Histoire* est un complément indispensable de l'œuvre touchante, mais trop exclusivement hagiographique, de Geoffroy de Beaulieu. « Guillaume de Nangis, dit Daunou, sans négliger les faits et les détails de ce genre, s'est tracé un plan moins resserré, plus historique, qui embrasse au moins en partie les affaires militaires et civiles. Il n'a pas, comme Joinville, le talent d'intéresser, d'attacher les lecteurs : son langage a moins de naïveté, moins de charme; ses récits ont moins d'entraînement. Le métier des armes n'est pas le sien; il n'a été le témoin d'aucune croisade, ni pu même observer d'assez près les penchants, les habitudes et les actions du prince qu'il entreprend de célébrer. Malgré ces désavantages, il est encore après Joinville le plus utile des historiens originaux de ce règne. » Sa *Vie* de saint Louis a été insérée dans la *Collection des Historiens de France* de Pithou; Francfort, 1596, in-fol., p. 400, et dans celle de Duchesne, t. V,

* copus translatus est ad cathedram Parisiensem ; vir quidem nimis severus, et regi Philippo infensus, et universitati scholarium Parisiensi, cujus improbitate est actum ut per dimidium annum Parisius cessaretur a lectionibus. »

(1) Comme Guillaume de Nangis ne dit rien de la canonisation de Louis IX, on doit supposer qu'il écrivit son livre avant 1297, peut-être avant 1282.

Le Livre ou Romans fait aussy comme par manière de songe, qui en rappelle la voye et la dreste de povreté et de richesse (mss.); — *Le Romans fait aussy comme par manière de songe, que fist un religieux de l'abbaye de Chaalit, appellé le* Livre du Pèlerinage du Monde, en quatre livres; Lyon, 1499, et Paris 1511. R—R.

Moréri, *Grand Dictionnaire*. — *Catal. des mss. de la bibl. publ. de Chartres*, pag. 89, n° 423.

* GUILLAUME *de Mandagot*, prélat et canoniste français, né d'une famille illustre de Lodève, mort à Avignon, en novembre 1321. Il fut successivement archidiacre de Nîmes, prévôt de l'église de Toulouse (1), archevêque d'Embrun vers l'an 1295, et créé cardinal et évêque de Palestrine en 1312, par Clément V. En 1296, Boniface VIII le choisit pour composer le sixième livre des Décrétales, avec Bérenger de Frédol et Richard de Sienne. L'année suivante, il leur adjoignit Dinus, professeur de droit romain à Bologne, qui selon Savigny a rédigé le titre *De Regulis Juris*, presque entièrement extrait des textes du droit romain. Mais Dinus en attribue la composition à ce pape même. « Bonifacius VIII, dit-il, lux mundi, regula morum, Ecclesie decor, patrie honor, et jurium illuminatio, post precedentes tractatus posuit titulum *De Regulis*, in quo, sub brevitate verborum, *collegi* ea que in aliis jurium partibus proverbia plura et varia disseruntur (2). » Si, comme le croit Savigny, Dinus est l'auteur de ce titre du *Sextus*, Boniface VIII n'en a pas moins recueilli la gloire; et ce professeur s'est contenté de celle que lui a value son commentaire sur le même sujet. Guillaume de Mandagot fit preuve d'une grande habileté en droit canon dans l'exécution du *Sextus*, et se concilia l'amitié de Bérenger de Frédol, qui lui dédia son *Œil* sur la somme du cardinal d'Ostie. Il a joui d'un grand crédit auprès de Boniface VIII, à cause de la manière nette et ferme avec laquelle il avait posé dans le *Sextus* des décisions et des lois qui proclamaient l'omnipotence du pape et le plaçaient au-dessus de tous les rois. Guillaume de Mandagot composa vers 1300 *Summa Libelli Electionum*, ouvrage curieux sur l'une des matières spéciales du droit canonique, où se trouvent des détails très-intéressants sur l'église de Toulouse. Jean Andreæ l'a retouché dans la suite; il est dédié à Bérenger de Frédol. Ce traité a été imprimé à Cologne, en 1573, et a eu depuis d'autres éditions. R—R.

Fr. Walter, *Manuel du Droit eccl.*; Paris, 1840, in-8°, pag. 142, note et 2. — Moréri, *Grand Dictionnaire*. mss. de la Bibl. publ. de Chartres, n° 257. — El. Dupin, *Bib. des Aut. eccles. du quatorzième siècle*.

(1) Al. du Mège ne le désigne pas dans sa liste des prévôts de l'église de Toulouse; mais Guillaume de Mandagot dit dans son *Traité des Élections* qu'il a été chargé de cette dignité. *Hist. des Institut. de Toulouse*, t. III, page 1346.

(2) *Tractatus super titulo de Regul. Juris*, mss. à la Bibl. publ. de Chartres, n° 257, in-4°.

* GUILLAUME (Maître), grammairien français, vivait dans la première moitié du quatorzième siècle. Il est indiqué comme auteur de trois petits ouvrages transcrits dans un manuscrit latin que conserve la Bibliothèque impériale. Le premier est une Liste des mots contenus dans chacune des déclinaisons latines; le second est un Exposé de quelques règles grammaticales; le troisième est un Traité de l'art d'écrire des lettres. G. B.

Histoire littéraire de la France, t. XXII, p. 28.

GUILLAUME *de Machau*, en latin *Guillelmus de Mascaudio*, en italien *Guglielmo de Francia*, poëte et musicien français, né à Machau près Rethel (Champagne), en 1284, vivait encore en 1370. En 1301 il était attaché au service de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, roi de France. Il devint valet de chambre de ce monarque, et conserva son emploi jusqu'à la mort de Philippe, arrivée en novembre 1314. En 1316, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, le prit pour *clerc* (secrétaire). Ce nouvel emploi l'obligea à quitter la France: il a exprimé dans des vers touchants le chagrin qu'il eut de s'éloigner de sa patrie. Il demeura trente ans en Bohême, et ne se fixa en France que lorsque son maître eut été tué, à la bataille de Crécy (1346). Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie, le prit alors à son service. Après la mort de cette princesse, il fut secrétaire de Jean le Bon, duc de Normandie, et continua à lui être attaché lorsque ce prince eut succédé comme roi de France à son père, Philippe de Valois. Jean le Bon ayant cessé d'exister, Guillaume conserva sa charge auprès de Charles V; il l'exerçait encore en 1369, époque à laquelle il composa un poëme intitulé *La Mort de Pierre, roi de Jérusalem et de Chypre*. Guillaume avait alors plus de quatre-vingt-cinq ans. Il a laissé un grand nombre de poésies de tous genres, parmi lesquelles on remarque *Li Tems pastour*. Dans le chapitre qui a pour titre : *Comment li amant fut au dîner de sa dame*, l'auteur donne le nom et la description des instruments de musique de son temps. Les compositions musicales de Guillaume consistent en *motets* français et latins, à deux ou trois voix; en *ballades* à une ou deux voix; en *rondeaux*; en *chansons badines* et en une *messe* à quatre parties exécutée à Reims lors du sacre de Charles V. Les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris n° 7609, 7612, 7995, 7221 (ancien fonds) et 2771 (fonds de La Vallière) contiennent le plus grand nombre de ces curieuses pièces. Perne a lu à l'Institut de France, en 1817, un mémoire intéressant sur la *messe* du poëte musicien qu'il a mise en partition et traduite avec exactitude en notation moderne. E. DESNUES.

Comte de Caylus, *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Guillaume de Machau*. — L'abbé Rive, *Idem*. — Fétis, *Revue musicale*, p. 106-113. — Le même, *Biographie universelle des Musiciens*. — *Catalogue de la Bibliothèque impériale*. — Kalkbrenner, *Histoire de la Musique*,

pl. 8. — Kiesewetter, *Histoire de la Musique européenne*. — *Mémoires de l'Institut*, année 1817. — Roquefort, *De l'État de la Poésie française dans les douzième et treizième siècles*, p. 106-113.

GUILLAUME (Frère), architecte et peintre français, né à Marseille, en 1475, mort à Arezzo, en 1537. Compagnon de Claude de Marseille, il fut appelé par Jules II à partager les travaux de Michel-Ange et de Raphael. A la fois architecte, peintre à l'huile, à fresque et sur verre, il portait en arrivant à Rome la robe de dominicain, qu'il avait prise pour assoupir une affaire fâcheuse. Après la mort de Claude, Guillaume redoubla d'efforts pour justifier les encouragements donnés pour le cardinal de Cortone et la république d'Arezzo, dont il reçut un domaine en reconnaissance de ses beaux travaux à la cathédrale et à l'église de Saint-François de cette ville. Rome possédait du frère Guillaume des vitraux merveilleux au Vatican et aux églises de l'*Anima* et de *La Madona del Popolo*. Florence et Cortone s'enrichirent aussi de ses travaux en divers genres. Il fonda une école, à laquelle Vasari reconnait que la Toscane doit d'avoir porté l'art de peindre sur verre au plus haut degré de délicatesse et de perfection. Vasari reçut lui-même les leçons de Guillaume. Les vitraux peints par Claude et Guillaume au Vatican furent brisés lors du siége de Rome par les Impériaux, en 1527. Guillaume avait été successivement chanoine et prieur d'Arezzo. J. V.

Vasari, *Vies des Peintres, Sculpteurs et Architectes les plus illustres*.

GUILLAUME (Maître), l'un des derniers fous en titre d'office qui se soient montrés à la cour des rois de France, naquit à Louviers, vers 1550, et mourut en 1605. Son nom de famille était *Marchand*; il exerçait la profession d'apothicaire, et habitait Lisieux, où il se faisait remarquer par la bizarrerie de sa conduite; il était le jouet de ses concitoyens. Une blessure qu'il reçut au milieu des guerres civiles de l'époque acheva de déranger son cerveau. Le jeune cardinal de Bourbon le prit à son service; de là Guillaume passa à la cour d'Henri IV, amusant les courtisans par ses saillies, presque toujours hardies, souvent grossières, rarement spirituelles, tourmenté par les laquais et les pages, avec lesquels il échangeait des coups et des invectives: entre la valetaille des châteaux royaux et lui il y avait une guerre continuelle. A peine fut-il mort, qu'on s'avisa de le présenter comme l'auteur d'opuscules satiriques dont les véritables écrivains ne se souciaient pas d'être connus. Cette idée fut trouvée heureuse, et pendant vingt années au moins maître Guillaume enfanta une multitude de pamphlets sur les affaires du temps. La collection de ces écrits serait curieuse, mais elle serait bien difficile à former; quelques-uns sont en vers; il en est où se montrent en germe le style et les principes démocratiques des feuilles de 93. On y trouve souvent de la verve, de la gaieté, des détails curieux sur les mœurs et les événements de l'époque. M. Weiss en a donné dans la *Biographie universelle* de Michaud une liste qu'il avait cherché à rendre complète, mais qui est bien loin de l'être, quoiqu'il y ait ajouté quatorze autres ouvrages à l'article consacré à P. de L'Hospital. Nous ne le reproduirons point, mais nous y ajouterons l'indication de quelques pièces qui ne sont point sans intérêt : *Voyage de maistre Guillaume en l'autre monde vers Henri le Grand*; 1612; — *Articles des Cayers généraux présentés par maistre Guillaume aux Estats*; 1615; — *Le Pétard d'éloquence de maistre Guillaume*; 1621; — *Révélations de maistre Guillaume estant une nuit au grand couvent des Cordeliers de Paris*; 1622. On avait donné pour devise à ce pauvre fou, qui appelait le roi *son ami*, deux flacons mi-partis l'un de vin blanc, l'autre de clairet, et pour devise : *Tout est de caresme prenant*. G. BRUNET.

Perroniana, 1691, p. 184. — Dreux du Radier, *Récréations historiques*. — De Reiffenberg, *Histoire des Fous en titre d'office*, dans le *Lundi*; Paris, 1837, p. 290. — J.-C. Brunet, *Manuel du Libraire*, t. II, p. 290. — Leber, *Catalogue de sa bibliothèque*, t. II, p. 289. — E. Fournier, *Les Caquets de l'Accouchée*, édition de 1855, p. 283, note.

GUILLAUME (*Edme*), musicien français, de la fin du seizième siècle. Chanoine d'Auxerre, il était commensal d'Amyot, qui en avait fait son économe. Ce prélat aimait beaucoup la musique. Vers 1590, Guillaume inventa un nouvel instrument pour soutenir le chant grégorien : c'était une sorte de cornet, qu'il avait trouvé le moyen de tourner en forme de serpent. On s'en servit d'abord dans les concerts donnés chez l'évêque Amyot. Perfectionné ensuite, cet instrument devint commun dans les églises; puis on l'employa comme basse dans la musique militaire. Ses imperfections lui ont fait substituer l'ophicléide et le basson russe. J. V.

Abbé Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*. — Fétis, *Biogr. univ. des Musiciens*.

GUILLAUME (*Jacquette*), femme de lettres française, née à Paris, vivait au milieu du dix-septième siècle. On a d'elle : *Les Dames illustres, où, par bonnes et fortes raisons, il se prouve que le sexe féminin surpasse en toutes sortes de genres le sexe masculin*; Paris, 1665, in-12. Ce livre, dédié à Mlle d'Alençon, est un mélange indigeste de vers et de prose, au milieu duquel se trouve quelques portraits de femmes célèbres présentés avec assez d'art sous le voile transparent du pseudonyme.

Une autre GUILLAUME (*Marie-Anne*), a publié : *Discours sur le sujet que le sexe féminin vaut mieux que le masculin*; Paris, 1668, in-12. Th. MIDY.

Menard et Desenne, *Dictionnaire historique critique*.

GUILLAUME (*Jean-Baptiste*), historien français, né à Besançon, en 1728, mort près de Dijon, en 1796. Il s'appliqua dès sa jeunesse aux études paléographiques, et dressa l'inven-

[illegible] *Maison de Dion* [illegible] *Mélanges* [illegible] 1757-1758 [illegible] *de l'Académie* [illegible] *anciennement* [illegible] *Éloge historique de* [illegible] *France*; — *Éloge* [illegible] *Mondonne en* [illegible] de l'abbé Guillaume, [illegible] *Maison de Bouf-* [illegible] *le Nobiliaire de* [illegible]

J. V.

[illegible] *Biogr.* [illegible]

[illegible] *Jean-Baptiste-Eu-* [illegible] à Montbard (Côte- [illegible] de Pradier, il ex- [illegible] statue en [illegible]; — en 1853, [illegible] et le *Tombeau* [illegible] 1855, à l'exposition uni- [illegible] de *M. Hittorff*, ar-

TH. B.

[illegible]

[illegible] PRAUX. *Voy.* CHAN- [illegible]

[illegible] AMOUR. *Voy.* [illegible]

[illegible] du treizième [illegible] par une satire dirigée [illegible] l'avarice.

G. B.

[illegible] t. V, p. [illegible] — Millot, [illegible] — *Histoire littéraire* [illegible]

[illegible] selon Eloy, ou [illegible] biographes), chirur- [illegible] à 1630. Il était né à [illegible] de cette ville. Il est [illegible] suivants, qu'Éloy qua- [illegible] insoutenables : [illegible] *armes à feu* : l'auteur, [illegible] Jacques Veyras sur le [illegible] les plaies d'armes à feu [illegible], et non par la con- [illegible] lui démontra combien [illegible] peu de fondement. Guil- [illegible] *Réplique à la Réponse* [illegible] Lyon, 1590, in-8°; — [illegible] *nouvelle appelée cris-* [illegible] in-12 : il s'agit d'un mal [illegible]

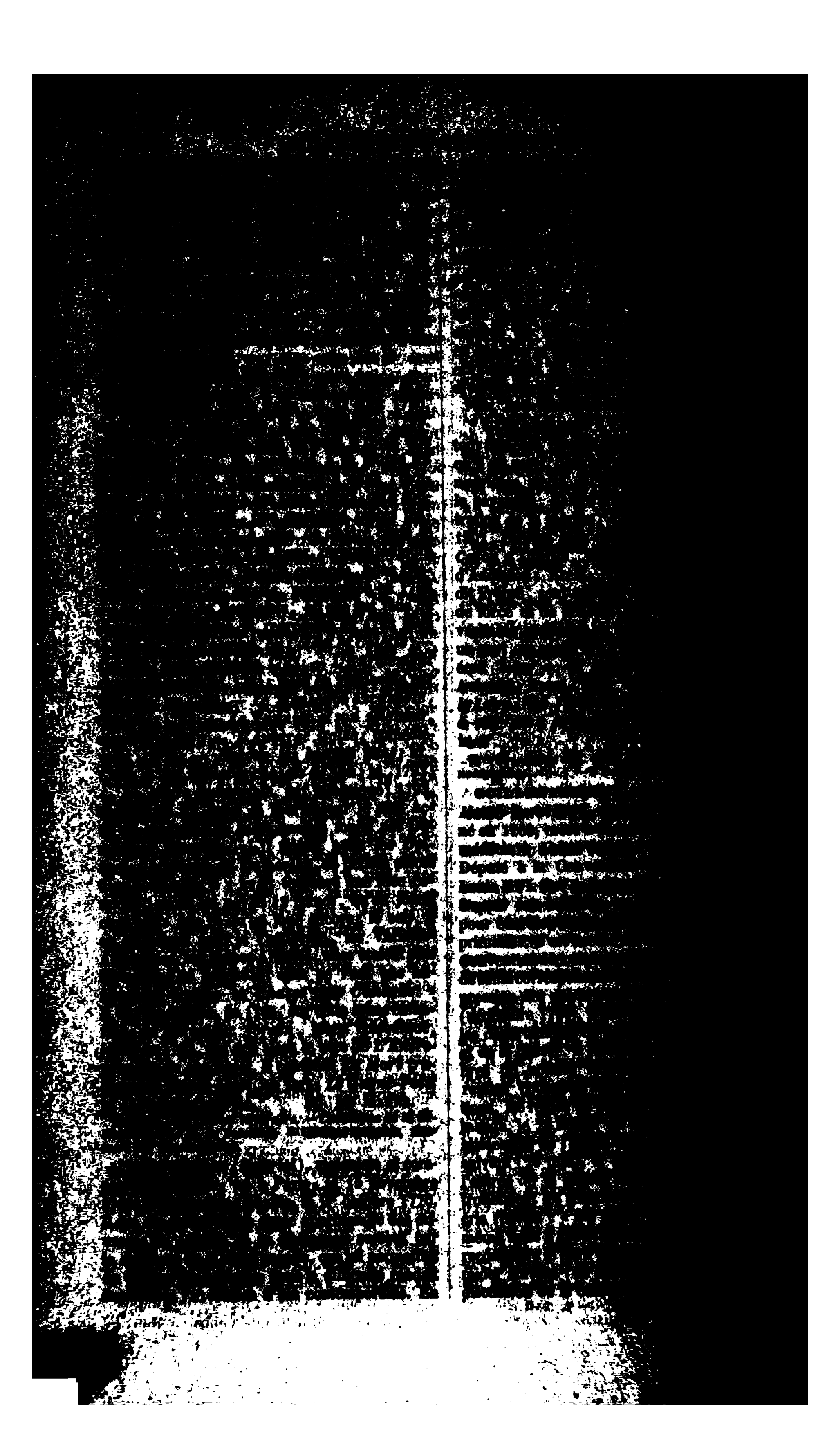
[illegible] Lyon [illegible]

[illegible] *Saint-* [illegible] lème, le 21 février 1585, [illegible] 1667. Il avait [illegible] comme [illegible] dans le [illegible] à l'étude [illegible] quent de [illegible] parce [illegible] *Jardin* [illegible] *fleurs de* [illegible] 1648, 1650, in-12 [illegible] *Abrégé de l'histoire* [illegible] *pour tous les* [illegible] commencement [illegible] Paris, 1664, 2 vol. in-12 [illegible] *Historia Francorum* [illegible] 1652; Paris, 1654, 2 vol. [illegible] français par [illegible] Paris [illegible] l'archevêque de Paris [illegible] comme renfermant plusieurs [illegible] sertions injurieuses aux papes [illegible] aux souverains. Guillebaud [illegible] sure au parlement, et eut la [illegible] voir réformée par un arrêt.

[illegible] V.

Niceron, *Mémoires*, tom. XIX, p. [illegible]

*GUILLEBERT *de Metz* [illegible] cement du quinzième siècle. Il n'est connu que par une description de Paris qu'il écrivit de [illegible] à 1427, et dont un manuscrit ([illegible]) existe à la bibliothèque royale de Bruxelles, avec la date de 1434. Cette description, [illegible] en dix chapitres, vient à la suite de [illegible]



fixât le traitement des membres de l'assemblée. Le 2 fructidor suivant (19 août 1795) il demanda que les assemblées électorales choisissent parmi les membres de la Convention les deux tiers des membres de la législative, et s'opposa à la proposition de conférer à la Convention le droit d'opérer elle-même sa réduction. Envoyé en mission au Havre en vendémiaire an IV (septembre et octobre 1795), il s'entendit avec le général Huet pour la défense des côtes de l'Océan contre les attaques des Anglais. Réélu au Conseil des Cinq Cents, il défendit Barbé-Marbois contre les attaques de Tallien, proposa de laisser au Directoire la faculté de diminuer les droits de poste sur les journaux pour propager non les principes de la terreur, mais ceux de la véritable liberté, et combattit une proposition de Dumolard relative aux radiations des listes d'émigrés. Le 8 thermidor an V (juillet 1797), il proposa de célébrer dans l'enceinte du conseil la journée du 9 thermidor an II par un discours commémoratif du président. Le 23 pluviôse suivant il fit hommage au conseil d'un ouvrage intitulé : *Journée du 18 fructidor*. Après avoir fait un rapport sur les opérations électorales de la Seine et fait valider celles de la salle de l'Institut, Guillemardet sortit du Conseil des Cinq Cents. En mai 1798, nommé par le Directoire ambassadeur en Espagne, il partit, le 14 juin suivant, pour Madrid, où le roi d'Espagne lui fit un accueil distingué. Rappelé par le premier consul, à cause de l'inertie qu'il montrait au milieu des troubles de l'Espagne, il fut nommé préfet de la Charente-Inférieure. Passé en juillet 1806 à la préfecture de l'Allier, il ne s'y comporta pas très-prudemment, et mourut deux ans après, atteint d'aliénation mentale. Auguste ROULLIER.

Moniteur universel. — *Correspondance inédite et manuscrite du général Huet.*

GUILLEMEAU (*Jacques*), chirurgien français, né à Orléans, vers 1520, mort à Paris, le 13 mars 1613. Il étudia à Paris sous d'habiles professeurs, Riolan, Courtin et Ambroise Paré, qui le prit surtout en affection. Il fut attaché au service du comte de Mansfeld, et servit pendant quatre années l'armée espagnole en Flandre. En 1581 on le retrouve chirurgien de l'hôtel-Dieu à Paris. Le roi Charles IX l'avait attaché à sa personne, et il remplit le même emploi de chirurgien ordinaire auprès de Henri III et de Henri IV. « Guillemeau guérissait les anévrismes, dit la *Biographie médicale*, en liant d'abord l'artère au-dessus et au-dessous de la tumeur, et en ouvrant ensuite ou en extirpant le sac, procédé qui a été adopté généralement jusqu'à Anel, Desault et Hunter. » Il ne se borna pas seulement aux études scientifiques et à celles des langues savantes, qui lui étaient familières, il s'appliqua aussi aux belles-lettres, qu'il cultiva avec succès. On a de lui : *Ambroise Paré*, traduction latine ; Paris, 1582, in-fol. ; — *Traité de la Chirurgie françoise* ; Paris, 1594, traduit en anglais et imprimé à Londres, en 1612 ; — *Traité des Maladies de l'œil* ; Paris, 1585, in-8°, trad. en flamand et en allemand ; — *Tables anatomiques, avec les pourtraitures* ; Paris, 1571-1586, in fol., ouvrage dédié au roi Henri III ; — *Apologie pour les Chirurgiens* ; Paris, 1593 ; — *La Chirurgie françoise, recueillie des anciens médecins et chirurgiens, avec plusieurs figures des instruments nécessaires pour l'opération de la main* ; Paris, 1594, in-fol. ; — *De la Grossesse et Accouchement des Femmes, du gouvernement d'icelles, et moyens de subvenir aux accidents qui leur arrivent* ; Paris, 1609, in-8°, avec figures ; — *Œuvres de Chirurgie* ; Paris, 1598-1612 ; Rouen, 1649, in-fol., qu'il présenta, en 1612, à Louis XIII.

H. H.

Les Hommes illustres de l'Orléanais. — *Biographie médicale.* — Dom Gérou, *Dictionnaire historique*, tom. I.

GUILLEMEAU (*Charles*), chirurgien français, fils du précédent, né à Paris, en 1588, mort dans la même ville, le 21 novembre 1656. Habile praticien, il devint premier chirurgien du roi. En 1626 il se fit recevoir docteur en médecine, et fut nommé, en 1634, doyen de la faculté de Paris. Il défendit sa compagnie contre la faculté de Montpellier, qui lui contestait la prééminence. Guillemeau se distingua dans cette lutte par de nombreux écrits, pleins de verve et d'esprit, mais injurieux, suivant le goût du temps, et composés dans le style dont Molière a donné un échantillon célèbre dans son *Malade imaginaire*. Son adversaire était J. Courtaud. Le parlement mit fin à la querelle en condamnant la faculté de Montpellier (1er mars 1644). On a de Charles Guillemeau : *Histoire des Muscles du Corps humain*, dissertation imprimée dans les *Œuvres* de son père ; Paris, 1598-1612, et Rouen, 1649, in-fol. ; — *Ostomyologie, ou discours sur les os et les muscles* ; Paris, 1615, in-8° ; — *Aphorismes de Chirurgie* ; Paris, 1622, in-12 ; — *Cani injurio, sive Curto fustis, hoc est responsio pro se ipso ad alteram apologiam impudentissimi et importunissimi Curtii, Monspelliensis canis cellarii, hoc est J. Courtaud, medici Monspelliensis* ; Paris, 1654, in-4° ; — *Defensio altera adversus impias, impuras et impudentes, tum in se, tum in principem medicinæ Scholam Parisiensem, anonymi Copreæ* (nominatim J. Courtaud, med. Monspel.) *calumnias et contumelias* ; Paris, 1655, in-4° ; — *Margarita, scilicet e sterquilinio et cloaca Leonis..... Cotyttii, baptæ, spurcidici, barbari, solæcistæ, imo holobarbari, holosolæci, verberonis Curtii* (sive ejusdem Joh. Courtaud, med. Monspel.), *Heroardi, verissimi aniatri, indignissimi, quos fuerunt, archiatri, ut vulgo loquuntur, nepotis purulentia. Ad stolidos, lividos, indoctos, absurdos ejus amatores, admiratores, buccinatores et infamis operæ diribitores* ; 1655, in 4°. L—Z—E.

Baron, *Notice des Médecins de Paris.* — Gui Patin, *Lettres.* — Goulin, *Histoire de la Chirurgie.* — Éloy,

Dictionnaire historique de la Médecine. — L.-J. Bégin, dans la *Biographie médicale*.

GUILLEMEAU (*Jean-Jacques-Daniel*), érudit français, né à Niort, en 1736, mort dans la même ville, en octobre 1823. Il descendait d'une famille dont les membres exercent sans interruption la médecine depuis plus de trois siècles. Lui-même étudia cet art, compléta son éducation scientifique et littéraire par des voyages en Angleterre et en Italie, et noua des relations suivies avec les savants les plus distingués de ces deux pays. Il entra ensuite dans le service de santé des armées, qu'il quitta pour exercer la pratique particulière dans sa ville natale. Il avait des idées fort libérales, devint maire de Niort en 1793, et montra beaucoup d'énergie et de patriotisme durant les guerres de la Vendée. Il fonda l'Athénée de Niort, et en fut le président plusieurs années. En mourant il légua à sa ville natale sa bibliothèque, composée de plus de trois mille volumes. Il a composé un grand nombre d'ouvrages; parmi ceux qui ont été imprimés on cite : *Mémoire sur l'Égypte et la Guyane; — Moyens pour cultiver avec succès la garance dans le département des Deux-Sèvres; — Conjecture sur le but, les motifs et la destination du monument souterrain découvert à Niort, hors de la porte Saint-Gelais, en* 1818; — *Notice sur Jacques Gateau de Niort, mort en* 1628, *prêtre de l'Oratoire, et sur ses divers établissements dans les villes de Niort et de La Rochelle;* — *Mémoire sur les chats*, que l'auteur propose gravement de remplacer par des serpens; et quelques autres productions fort médiocres et parfois bizarres, qu'il écrivit lorsqu'il était octogénaire. Il a laissé en manuscrit *Nosologie méthodique, ou classification de toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine;* — *Histoire de la Ville de Niort; — Jeanne de Fouquet, ou le Siége de Beauvais*, tragédie en cinq actes et en vers; — *Histoire des Sommeils extrêmement longs, avec leurs causes;* — *Vies de la Comtesse de Caylus, d'Isaac de Beausobre et de quelques autres personnages nés à Niort; — Notice sur la Famille de Théodore-Agrippa d'Aubigné; — Mémoire sur la manière de guérir à volonté les fièvres intermittentes*, etc. L—z—e.

H.-A. Briquet, *Biographie des Deux-Sèvres*. — Félix Bourquelot, *La Littérature fr. contemp.*

GUILLEMEAU (*Jean-Louis-Marie*), médecin et naturaliste français, parent du précédent, avec lequel il a été souvent confondu, né à Niort, le 6 juin 1766, mort vers 1850. Il fit ses études chez les oratoriens de sa ville natale, sa philosophie à Poitiers, et fut reçu médecin à Montpellier, le 10 juillet 1789. De retour à Niort, il adopta les principes démocratiques, et fut élu procureur de la commune, puis conseiller municipal. Il exerçait les fonctions de médecin des hôpitaux lorsqu'en 1793 il fut appelé pour le même service à l'armée du Rhin; six mois après, il passa à l'armée de l'ouest. Durant quarante années, il pratiqua ensuite la médecine dans sa ville natale. Il fut l'un des fondateurs et le premier président de la société de médecine de Niort, et publia pendant dix-huit ans le *Journal des Deux-Sèvres*. On a de lui : *Quod cogitant auctores de hymene et de signis virginitatis diversis;* Montpellier, 1788, in-8°; — *Le Vasselage*, poëme en douze chants, trad. de l'italien de *Il Fodero;* Niort, 1791, in-12; — *Coup d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs;* Niort, 1793, in-12; réimprimé, sous le titre de *Coup d'œil sur Niort;* 1795, in-18; — *Essai sur les minéraux et les fossiles des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne;* Niort, 1798, in-8°; — *Histoire naturelle de la Rose*, où l'on décrit ses différentes espèces, sa culture, ses vertus, ses propriétés; suivie de la *Corbeille de Roses, ou choix de ce que les anciens et les modernes ont écrit de plus gracieux sur la Rose* et de l'*Histoire des insectes qui vivent sur le rosier;* Paris, 1800, in-12, et 1801, in-8°, avec fig.; — *Calendrier de Flore des environs de Niort, ou temps approximatif de la floraison d'à peu près onze cents plantes*, décrites méthodiquement d'après le système sexuel de Linné; précédé d'un *Abrégé élémentaire de Botanique;* Niort et Paris, 1801, in-12; — *Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres;* Niort, 1802-1803, 2 vol. in-12; — *Histoire naturelle de la marguerite;* Paris, 1802, in-12; — *Essai sur l'histoire naturelle des Oiseaux du département des Deux-Sèvres;* Niort, 1806, in-8° : dans cet ouvrage les oiseaux sont classés d'après la méthode dichotomique : elle permet de déterminer très-aisément le nom de l'oiseau inconnu que le hasard a fait tomber entre ses mains; — *Les Aphorismes d'Hippocrate*, etc.; Niort, 1807, in-12; — *Constitutions médicales et météorologiques de la ville de Niort et de ses environs durant les années* 1804, 1805 et 1806, 3 vol. in-8°; — *Notes et observations sur l'Astrologie et ses différentes branches;* Niort, 1818, in-8°; — *Sur le Choléra-Morbus;* Niort, 1831, in-8°; — *Extrait analytique de l'Essai sur les Dysenteries, et particulièrement sur celle qui a régné épidémiqvement à Niort et dans quelques cantons du département des Deux-Sèvres durant les mois d'août et de septembre de l'année* 1804; Niort, 1838, in-8°; — *Notice sur la situation ancienne et actuelle des forêts des Deux-Sèvres;* 1838, in-8°; — *Notice sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Niort;* 1840, in-8°; — *Tableau de la Vie des Champs;* 1840, in-8°; — *Le Marché aux Légumes et aux herbes potagères du célèbre Linné;* 1841, in-8°; — *Petit Catéchisme d'Agriculture;* 1842, in-8°; — *Des Inconvénients de la Saignée dans les apoplexies;* 1843, in-8°; — *Météorologie élémentaire*, terminé par un petit

[illegible] in-8°, avec [illegible] Tables du des[illegible] [illegible] 2, [illegible] [illegible] La Li[illegible]

[illegible] (Claude-Fran[illegible]), né à Paris, le [illegible] octobre 1770. Il était [illegible] de Paris, clergé dont [illegible] en Europe. Il unissait [illegible] celle des lettres, et fi[illegible] sociétés savantes. On a [illegible] des Discours de [illegible] Essais métaphysico-[illegible], 1764, où il dé[illegible] et y retourne [illegible] et quelque [illegible].

[illegible] C.—B.—C.

[illegible]

[illegible] GUILLEMIN [illegible]), naturaliste [illegible]-sur-Saône, le 20 janvier [illegible]. Il fit ses premières [illegible], apprit la pharmacie [illegible] la botanique, sous [illegible] et P. Decandolle [illegible]. Il vint à Paris, et fut em[illegible] botanique de Benjamin [illegible], en 1827, conser[illegible], il fut nommé aide-[illegible], et enseigna de 1830 [illegible] l'Institut horticole de Fro[illegible] avec le célèbre bota[illegible] Saint-Hilaire, qui parait [illegible] à se rendre au Bré[illegible] des plants de thé en [illegible] essayer la culture [illegible] France. Le ministère de [illegible] commerce l'ayant chargé [illegible] partit le 10 août [illegible], en compagnie de [illegible]-chef des serres du [illegible] bien plus heureux. Fa[illegible] et par quelques [illegible] desquels il se plai[illegible] de la famille Taunay, [illegible] directeur de [illegible] Rio, il commença d'a[illegible] de thé à Rio-de-[illegible] Saint-Paul, où ce genre [illegible] de commerce bien [illegible] le croit en Europe. Il [illegible] capitale du Brésil, visita la [illegible] de March faisait de si [illegible], et il se trouva [illegible] prendre la mer à bord du [illegible] le capitaine Cécile. Il [illegible] remplies d'échantillons [illegible]. Malheureuse[illegible] de lumière, l'air de la [illegible] un assez grand nombre. A [illegible] louis [illegible] plants de thé [illegible] plus des deux [illegible] bois, provenant [illegible] feuils, de gommes, de [illegible] fruits, choisis avec [illegible] sorte de [illegible] durant l'expédition. [illegible] Guillemin se retira à [illegible] sa santé; et c'est là qu'[illegible] Mém. sur l'hybridité des [illegible] des gentianes, avec J. [illegible] de la Soc. nat. de Paris [illegible] sur une monstruosité des fleurs de [illegible] phorbia esula; ibid.; — Recherches [illegible] piques sur le pollen; Paris, 1825, [illegible] planch.; — Icones lithographicæ [illegible] Australiæ rariorum, decadas [illegible] 1832, in-4°; — Notice sur [illegible] du Syringa vulgaris, dans les Mém. [illegible] d'Hist. nat., 1828; — Considérations [illegible] l'amertume des végétaux; Paris, [illegible]; — Énumération des plantes [illegible] les îles de la Société et surtout à Taïti, [illegible] les Annal. de la Nat., 1836 et 1837; — [illegible] port à M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur la mission au Brésil [illegible] pour objet principal des recherches sur [illegible] culture et la préparation du thé [illegible] port de cet arbuste en France; [illegible] seizième livraison de la Revue agricole. [illegible] lemin a collaboré à Flora Senegambiæ [illegible] men; Paris, 1830 à 33; aux Icones [illegible] de B. Delessert; aux Plantes grasses de Re[illegible]douté; au Dict. des Drogues de A. Chevallier et A. Richard. Il a dirigé les Archives de Bota[illegible]nique, et publié beaucoup d'articles dans les Annal. des Sc. nat.

F. H.

Documents particuliers.

* GUILLEMIN (Alexandre-Marie), peintre français, né à Paris, le 15 octobre 1817. Élève de Gros, il exposa en 1840 : [illegible] (souvenir d'atelier); — Chasseurs et [illegible]; — en 1844, Dieu et le Roi; — Les Blancs [illegible] épisode de la guerre de Vendée; — La [illegible] tion; — Le vieux Matelot; — en 1848, L'[illegible]; — La Lecture de la Bible; — Le Marchand d'images; — Pâques fleuries; — La petite Frileuse; — en 1849, [illegible]; — Une Heure de liberté; — en 1852, L'Empirique; — La Vierge; — Après le repas. Un dessin correct, l'étude constante de la nature, un coloris bril[illegible]lant, distinguent les productions de cet artiste.

TH. [illegible]

Renseignements particuliers.

GUILLEMINE ou GUILLEMETTE, vision[illegible]naire bohême du treizième siècle, morte en 12[illegible], selon Moréri, et en 1300 suivant la chronique de Bossi. Venue de la Bohême à Milan, elle s'y donna pour la fille de la reine de Bohême Con[illegible]tance, prétendant qu'elle avait été conçue d'une

Rio doce et le *Giquitinhonha* (1). En 1551 Guillen fut créé chevalier du Christ, et il recevait du gouvernement portugais une pension de 30,000 réaux. Sur sa demande, en 1555, il fut choisi par Thomé de Souza pour commander une grande expédition destinée à explorer les régions auxquelles son établissement était limitrophe; mais ayant été tout à coup frappé d'une cécité presque complète, il fut contraint d'abandonner cette importante mission à Georges Dias, qui à la tête de douze hommes seulement ne craignit pas d'explorer ces parages inconnus, et se rendit avec le P. Azpilcuelta Navarro jusqu'au San-Francisco. Guillen, après avoir recouvré la vue, retourna à Bahia, où il s'occupa de l'amélioration des travaux publics et traça le chemin de la Ribeira. Vers la même époque, Braz Cubas et un certain mineur, nommé Martins, venu récemment du Portugal, s'occupaient de la recherche de l'or; et ce furent, avec Guillen, les premiers hommes intelligents qui s'occupèrent de l'exploitation systématique de ce métal. Guillen eut aussi l'occasion d'observer durant leur invasion primitive ces terribles Aymorès dont les Botocondos descendent, et le premier il décrivit les mœurs sauvages de cette race impitoyable : ceci avait lieu en 1561. A cette époque le minéralogiste espagnol était fixé de nouveau, par un emploi important, dans cette province de Porto-Seguro, où les Aymorès exerçaient leurs ravages. Ces terribles Indiens ne commencèrent à être réprimés que vers l'année 1589, par Alvaro Rodriguez. Cet explorateur des forêts de la côte orientale était parvenu à se faire prendre par eux pour le fils du Soleil.

Guillen ne revit pas l'Europe, mais il est probable que ses études minéralogiques furent mises à profit, vers la fin du siècle, par un gouverneur qui n'eut d'autre but que de découvrir des gisements aurifères. D. Francisco de Souza, nommé en 1591, subordonna tout en effet à ce genre d'exploration; il s'était fait accompagner par un autre mineur, nommé Godoy, et par un lapidaire expert dans la connaissance des émeraudes. On a aujourd'hui la certitude que c'est aux connaissances positives de ces hommes pratiques qu'on doit l'extraction considérable de métaux précieux obtenue sur toute l'étendue de l'Amérique portugaise pendant le dix-septième siècle. Dès cette époque la péninsule possédait en métallurgie un guide excellent dans le *Quilatador de Oro y Plata*, Valladolid, 1560, petit in-4°, publié par Juan de Arphe y Villafañe, l'essayeur de la monnaie de Philippe II. Arphe était un artiste éminent : ses compatriotes l'ont surnommé le Benvenuto Cellini de l'Espagne. Guillen et ses successeurs durent tirer un grand profit de son traité spécial.

Ferdinand DENIS.

Fernandez de Navarete, *Historia de la Nautica*. — Adolfo de Varnhagen, *Historia do Brasil*; Madrid, 1854, in-8°, t. I. — Cean Bermudez, *Diccionario de los Profesores*, etc.

(1) Ou *Jiquitinhonha*. Ce beau fleuve, dont le nom est presque toujours altéré dans nos géographies, prend la dénomination de *Belmonte* en se jetant à la mer. Il prend naissance à huit lieues du Serro do Frio, et traverse le district diamantin.

* **GUILLEN** (*Moïse-Francisco*), peintre espagnol, né à Valence, vivait vers la fin du dix-septième siècle. Il a orné les principaux monuments de sa ville natale de plusieurs belles toiles.

A. DE L.

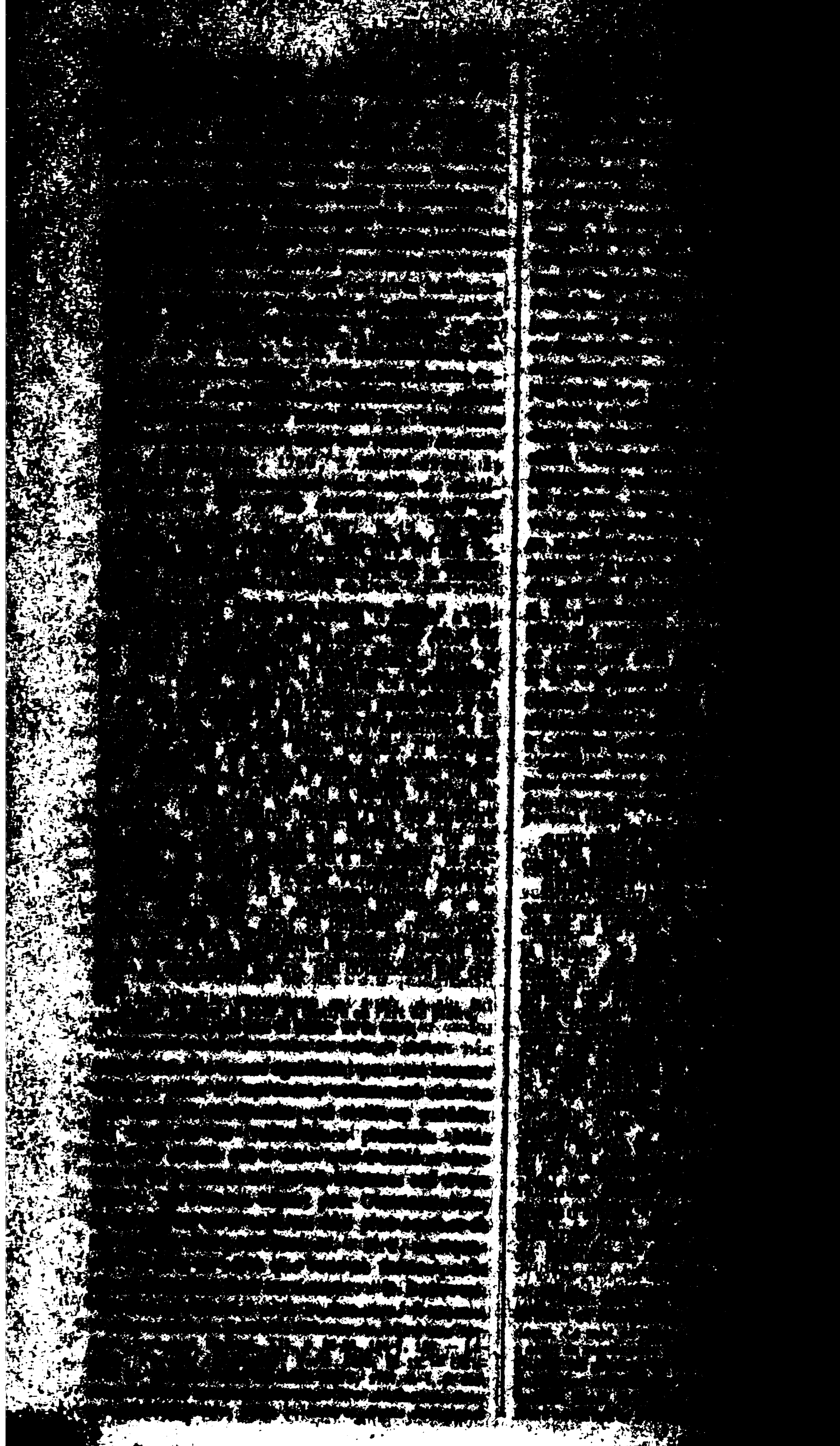
Don Felipe de Guevarra, *Los Comentarios de la Pintura*. — Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*. — *Las Constituciones y actas de la Academia de Santa-Barbara* de Valence.

* **GUILLEN** (*Pedro*), peintre espagnol, né à Séville, et mort dans la même ville, en 1793. Il était élève de Salvador de Illanes, et a laissé plusieurs tableaux, aussi remarquables par le coloris que par le dessin.

A. DE L.

Viage artistico a varios pueblos de España, etc.; Madrid, 1804. — Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

GUILLERAGUES (*Gabriel-Joseph* DE LAVERGNE, comte DE), diplomate français, né à Bordeaux, mort à Constantinople, le 5 mars 1684. Il était premier président de la cour des aides de Bordeaux, lorsqu'il s'attacha au prince de Conti. Après avoir successivement rempli les fonctions de secrétaire des commandements de ce prince, puis celles de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, il fut nommé en 1677 ambassadeur à la cour ottomane. Cette charge lui fut donnée à la prière de Mme de Maintenon, qu'il avait connue du vivant de Scarron et dont il fut toujours l'admirateur passionné. Guilleragues ne se rendit à son poste qu'en 1679. Dès son arrivée à Constantinople, il manifesta l'intention de se soustraire au cérémonial avilissant que les fonctionnaires de la Porte avaient imposé aux représentants des puissances chrétiennes. Déjà son prédécesseur Nointel avait eu de grandes difficultés à ce sujet; et malgré ses démarches, il n'avait pu obtenir que son sofa fût placé, dans les audiences solennelles, au même niveau que celui du grand-vizir. Ce dernier résista également aux mêmes prétentions, renouvelées par Guilleragues, et il ne lui accorda qu'une entrevue particulière, où il ne pouvait être question de sopha et de prééminence : c'était tourner la difficulté au lieu de la résoudre. Une autre circonstance donna lieu à de nouvelles complications. En 1681, Duquesne avait poursuivi des pirates tripolitains jusque dans le port de Khio, et lancé contre leurs vaisseaux 4,000 boulets dont une partie atteignit la ville. Le vizir demanda 75,000 écus à titre d'indemnité. Guilleragues ayant refusé de payer cette somme fut mis aux arrêts; il n'obtint la liberté que sur la promesse de faire un présent au grand-seigneur. Comme la valeur n'en avait pas été fixée, elle fut l'objet de vives discussions. Après plusieurs débats, il fut convenu que Guilleragues donnerait pour 12,000 écus de pierreries et



au bas Poitou. Chacun des trois frères commandait un corps d'armée destiné, soit à dévaliser les voyageurs, soit à piller les riches châteaux d'alentour; on cite parmi ceux qu'ils dévastèrent Saint-Hermine et Mareuil. « Dans ces derniers temps, dit L'Estoile, personne n'ose négocier ni aller aux foires à trente et quarante lieues de la retraite de ces voleurs. » Bientôt ils furent cinq cents, leurs incursions durèrent dix ans. Enfin, Parabère, gouverneur de Niort, reçut d'Henri IV l'ordre de les exterminer à tout prix. Avec des hommes et du temps on vint à bout de leur résistance acharnée. Pendant le siége de la principale forteresse, le cadet des Guillery, le plus féroce d'entre eux, tenta une sortie : lui et quatre-vingts des siens, faits prisonniers, furent conduits sous bonne escorte à Saintes et roués. D'autres subirent le même supplice à La Rochelle. Quelques-uns parvinrent à s'échapper; mais leur existence vagabonde se termina bientôt comme celle de leurs compagnons.

L'histoire du capitaine Guillery et de sa bande a été racontée dans plusieurs ouvrages, intitulés : *La Prinse et Deffaicte du capitaine Guillery, qui a été pris avec soixante-deux volleurs, qui ont estez roués le 25 novembre 1608, avec la complaincte qu'il a faict avant que mourir* (1); Paris, 1609, in-8°; — Rosset, *Histoires tragiques*, dix-neuvième histoire; Lyon, 1701, in-8°, p. 349; — *Histoire de Guillery*, livre populaire, qui se réimprime sans cesse à Épinal; — *Histoire véridique des grandes et exécrables voleries et subtilitez de Guillery, depuis sa naissance jusqu'à la juste punition de ses crimes*; Fontenay, 1848, in-8°. Louis LACOUR.

L'Estoile, *Journal de Henri IV*, année 1608. — *Histoire du capitaine Guillery*, 4e pièce des 19 du mss. des Minimes, 58, Bibliothèque impériale. — *Prise, Defaicte et Punition des Guilleris, fameux voleurs*, *Choix des journaux*, tom. VI, p. 32. — Fournier, *Variétés historiques et littéraires* (*Bibl. Elzevirienne* de P. Jannet, t. I, p. 289.)

(1) Ce livre a été intitulé inexactement dans quelques recueils : *Prise et Lamentation du capitaine Guillery* (L. L.).

***GUILLERY** (*Pierre*), théologien français, né à Beauvais, en 1617, mort à La Ferté-Milon, le 15 février 1673. Il fit ses études dans sa ville natale, et entra chez les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Paris, en 1636. Il y fit sa philosophie et sa théologie. Malgré sa jeunesse, il fut envoyé à Rouen pour y réformer les chanoines. En 1653, il accepta le prieuré de Saint-Ferréol-d'Essôme, près Château-Thierry. En 1659 il était député au chapitre général de sa congrégation, et en fut élu secrétaire. Peu après on le fit prieur de Saint-Lô; il y organisa des conférences de morale pour les ecclésiastiques du diocèse de Coutances. En 1661 il revint à Paris, et ne tarda pas à occuper la cure-prieuré de La Ferté-Milon. On a de lui : *Instructions catholiques des mystères de la foi, en faveur de ceux qui sont parmi les religionnaires* : cet ouvrage eut plusieurs éditions. La *Vie de Guillery* a été écrite, et se trouve en manuscrit à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

A. L.

Blondel, à la fin de sa *Vie des saints pour chaque jour de l'année*; Paris, 1722, in-fol.; — Moréri, *Grand Dictionnaire historique*.

GUILLET (*Pernette* DU), femme poëte, née à Lyon, vers 1520, morte en 1545. Durant une carrière si courte, elle se distingua par son esprit, son goût pour la musique, et par les qualités les plus aimables. Plusieurs de ses compatriotes lui ont décerné les plus grands éloges, mais ils n'apprennent rien de bien positif sur sa vie. Elle se maria, et après une carrière irréprochable, elle mourut à la fleur de l'âge, très-regrettée de son mari, qui réunit ce qu'il trouva des poésies de sa femme et qui les fit paraître dans l'année même où il l'avait perdue. Pernette est loin d'égaler sa compatriote Louise Labbé, mais elle a de la naïveté, de la grâce, de la gaieté; elle badine avec l'amour, tandis que la belle cordière retrace avec une chaleur émouvante les entraînements de la passion. L'édition originale des poésies de cette muse lyonnaise, publiée chez Jean de Tournes, 1545, est devenue d'une rareté extrême; un exemplaire avait été payé 3 francs à la vente du duc de La Vallière, en 1784; un autre s'est élevé à 1,005 fr. en 1847, à la vente des livres de M. Aimé Martin : exemple frappant du surcroît de valeur qu'ont acquis les raretés bibliographiques. Une seconde édition, augmentée de quelques pièces, qui ne sont pas sorties de la plume de Pernette du Guillet, vit le jour à Paris, en 1546. Enfin, une troisième, plus complète que les deux précédentes, sortit en 1552, à Lyon, des presses de Jean de Tournes. On assure qu'on ne connaît qu'un seul exemplaire de ce volume; M. Coste n'avait pu le placer dans sa Bibliothèque lyonnaise, qui possédait les éditions de 1545 et de 1546. En 1830, quelques bibliophiles lyonnais firent réimprimer, d'après l'édition originale, les *Rymes* de leur compatriote; on y joignit des notes, un glossaire et une notice sur Pernette, extraite du travail de Colletet, sur les *Vies des Poëtes français*, dont le manuscrit fait partie de la bibliothèque du Louvre. Ce volume, exécuté avec grand soin, n'a été tiré qu'à cent exemplaires (1). G. BRUNET.

Goujet, *Bibliothèque française*. — Viollet-Leduc, *Bibliothèque poétique*, t. I, p. 179. — Dugas-Montbel, dans le *Bulletin* de M. de Férussac, *Sciences historiques*, t. XVIII, p. 108.

(1) M. de Monfalcon, bibliothécaire de Lyon, a publié en 1857 : *Rymes de gentille et vertueuse dame Pernette du Guillet, Lyonnaise, première édition complète*; Lyon, 1857, in-8°, tirée à 128 exemplaires. L. L—T.

GUILLET (*Benoît*), moraliste savoyard, et fondateur d'établissements ecclésiastiques, né à Chambéry, le 2 juin 1759, mort le 7 novembre 1812. Il prit la carrière ecclésiastique, reçut les ordres, et entra en 1782 comme directeur au sé-

[illegible]

... la Hongrie, la Galice ...

[illegible]

...; Paris, 1878, 2 volumes in-12.

[illegible]

(1) Quelques ...

successivement grand-archidiacre de Cave (diocèse de Rouen), chanoine et chantre de Châtillon-sur-Loire, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, et prieur de Sainte-Geneviève près Sens. Il avait beaucoup de goût pour la musique et composa avec succès divers morceaux dans le style ecclésiastique. On a de lui : *Rudimens de Musique pratique, réduits en deux briefs traittez. Le premier contenant les préceptes de la plaine, l'autre de la figurée, dédiés à excellent musicien M. Claude de Sermisy, maître de chapelle du roi et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris*; Paris, 1554, in-4° oblong. Ces traités, divisés en vingt chapitres, renferment des explications fort claires sur les diverses proportions de la notation. On trouve plusieurs compositions de Guilliaud dans le *Recueil de douze Messes à quatre parties*; Paris, 1554. Il fut l'éditeur de plusieurs ouvrages de son parent Claude Guilliaud, entre autres du *Commentaire sur saint Mathieu*; Paris, 1562, in-fol., qu'il mit en ordre et auquel il ajouta une *préface*; — et des *Homiliæ quadragesimales*; Paris, 1568, in-4° et in-8°. Il y joignit quatre *distiques* latins et une *Préface* adressée à Pierre Hennequin, conseiller au parlement de Paris.

A. L.

Bernard Durand, *Deffense pour la préséance de Châlon*, p. 48. — Jacob, *De claris Scriptor. Cabilon.*, p. 52. — De Launoy, *Histoire du Collége de Navarre*, p. 788. — Papillon, *Bibliothèque des Auteurs de la Bourgogne*. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

* **GUILLIAUD** (*Christophe*), industriel français, né à Saint-Étienne, en 1753, mort le 18 décembre 1821. Il embrassa de bonne heure la profession de fabricant d'armes, et contribua puissamment à l'extension des manufactures de sa ville natale. Guilliaud, qui avait d'abord embrassé les principes de la révolution, prit, dit-on, parti contre la Convention lors de l'insurrection de Lyon; arrêté après la reddition de la ville, il était condamné à mort lorsque la chute de Robespierre lui sauva la vie. Il ne se mêla plus de politique, et, sa fortune faite, il tomba dans une grande dévotion. Deux fois il entreprit le voyage de Rome pour en rapporter des indulgences et y acheter des statues de Vierges et de saints, dont il orna sa maison de campagne. En 1814, il rétablit à ses frais auprès de Lyon un calvaire avec des croix de fer et des figures de marbre. On a de lui : *Moyens de porter l'agriculture, les manufactures et le commerce de France au plus haut degré de splendeur et d'utilité publique*; Paris et Lyon, 1797, in-8°. Ce travail portait pour épigraphe cette phrase de l'ouvrage même : « Quand le gouvernement le voudra, le peuple français sera l'agriculteur le plus actif, l'artiste le plus ingénieux et le premier commerçant du monde »; — *Mémoire sur la mise en œuvre de tous les métaux du département de la Loire*.

J. V.

Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Nouv. Biogr. des Contemporains*.

* **GUILLIM** (*John*), héraldiste anglais, né en 1565, dans le comté d'Hereford, et mort le 7 mai 1621, à Londres. Il fit ses études à Oxford, devint membre du collége héraldique de Londres, et y remplit depuis 1617 l'emploi de rose-croix poursuivant d'armes. On a sous son nom un ouvrage de blason : *The Display of Heraldry*, 1610, in-fol., dont le manuscrit lui fut donné par le chanoine Barkham, et qui a eu de nombreuses éditions; la cinquième, augmentée par le capitaine Loggan d'un *Treatise of Honour civil and military*, 1679, est la plus estimée.

P. L—Y.

Noble College of Arms. — *Biographa Britannica*. — Chalmers, *Biographical Dictionary*.

GUILLIMAN (1) (*François*), historien suisse, né vers le milieu du seizième siècle, à Romont (canton de Fribourg), mort selon les uns en 1612, selon les autres en 1623. Il devint professeur d'histoire à Fribourg en Brisgau, et fut nommé en 1609 historiographe de la maison d'Autriche. On a de lui : *De Rebus Helvetiorum Libri V*; Fribourg, 1598, in-4°; S. Vittorino, 1627, in-4°; inséré dans le *Thesaurus Historiæ Helveticæ*, et réimprimé à Leipzig, en 1710, in-fol., avec les *Annales Boiorum* d'Aventinus, par les soins de N.-H. Gandling; — *Habsburgica, seu de vita et gestis comitum Habsburgicorum*; Milan, 1605, in-4°, inséré dans le *Thesaurus Historiæ Helveticæ*; — *De Episcopis Argentinensibus*; Fribourg, 1608, in-4°; — *De Origine et Stemmate Conradi VI, imperatoris Salici*; Fribourg, 1609, in-4°; inséré dans le tome III des *Selecta Juris et Historiarum* de M. Chr. Senkenberg.

E. G.

Gessler, *Abhandlung über Fr. Guilliman's Leben und Schriften*; Vienne, 1783, in-8°. — Gundling, *Præfatio*; en tête de l'édition faite par cet auteur du *De Rebus Helvetiorum* de Guilliman. — D. Clément, *Bibliothèque curieuse*, t. IX, p. 318.

* **GUILLO** (*Vincente*), peintre espagnol, né à Alcala-de-Gibert, vers 1660, mort à Valence, en 1701. Il peignait la fresque avec beaucoup de facilité, et était heureux dans le choix de ses compositions et de son coloris. Quoiqu'il mourut dans la force de l'âge et de son talent, il a laissé de nombreux ouvrages. On en voit plusieurs à Barcelone, où il résida quelques années; à Taragone, il fit pour l'hôpital de Sainte-Thècle l'*Adoration des Mages*; à Valence il décora l'ermitage de Saint-Paul et une partie de l'église San-Juan-del-Mercado; mais dans ce dernier monument s'étant vu préférer l'habile don Antonio Palomino y Velasco pour la peinture des voûtes, il mourut de dépit.

A. DE L.

Raphael Mengs, *Las Obras*. — Don Felipe Guevarra, *Los Comentarios de la Pintura*. — Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

* **GUILLO** (*Agostino*), peintre espagnol, fils du précédent, né à Valence, vers 1690. Sa vie est peu connue; son talent était médiocre; cependant, on cite de lui quelques bons tableaux dans

(1) Son vrai nom était *Vuilleman*.

[illegible] , et dans lequel [illegible]

tation [illegible]

vembre 1790; Lyon, 1790, in-8°; — *Lettre à M. C.* (Charrier), *curé d'A...* (Ainay), *député à l'Assemblée nationale;* 5 janvier 1791; — *Seconde Lettre à M. Charrier de La Roche, curé d'Ainay de Lyon;* Paris, 1791, in-8°; — *Épître à M. Lamourette, évêque de Rhône-et-Loire, sur son instruction pastorale du 16 juillet* 1791; Paris (Vienne en Dauphiné), 1791, in-8° : brochure qu'il ne faut pas confondre avec une brochure anonyme qui porte le même titre, et qui est de Camille Jordan et de Degerando; — *Nouvelle Lettre à M. Lamourette;* Paris (Lyon), 1791, in-8°; — *Lettre du Chevalier*** à M. l'abbé Charrier, au sujet de son écrit de janvier* 1792, *sur sa conduite dans la démission de l'évêché constitutionnel de Rouen;* Lyon, 6 février 1792, in-8°; — *Tableau historique de la ville de Lyon;* Lyon, 1792, in-12; réimprimé, avec des additions, sous ce titre : *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était;* Paris, 1797, 1807, in-12; — *Histoire du Siége de Lyon, des événements qui l'ont précédé et des désastres qui l'ont suivi;* Paris, 1797, 2 vol. in-8°; — *La Politique chrétienne, ouvrage périodique*, par Aimé G.; Paris, 1797, in-8° : cet ouvrage, par lequel l'abbé Guillon débuta à son arrivée à Paris, eut du succès; mais la catastrophe du 18 fructidor le fit supprimer. En 1798 et 1799, il fit paraître *Feuille impartiale et Variétés morales;* Paris, 3 vol. in-8° : cette feuille périodique subsista jusque après le 18 brumaire. Napoléon la comprit dans le nombre des journaux qu'il supprima dès qu'il fut premier consul. L'année suivante l'abbé Guillon publia la *Politique chrétienne et Variétés morales et littéraires pour l'an* 1800, *par l'auteur de celle de* 1797; Paris, 1800, in-8° : dirigé, en faveur de la légitimité, contre les promesses et serments de fidélité que Napoléon exigeait du clergé, cet écrit fut bientôt supprimé par Fouché. Au commencement de 1815, l'abbé Guillon reprit encore une fois la publication de cet ouvrage, sous le titre de *La Politique chrétienne de* 1815, *et Variétés morales et littéraires, faisant suite à celles de* 1797 *et* 1800; mais le 20 mars arriva, et l'abbé Guillon arrêta sa publication : 4 livraisons avaient paru; — *Étrennes aux amis du 18 fructidor, ou almanach pour l'an de grâce* 1799, avec cette épigraphe : Le vrai seulement est aimable; Paris, de l'imprimerie des Théophilanthropes, à l'enseigne de Polichinelle, an VII de la république (1799), in-8°; en face du frontispice se trouvait une gravure où l'on voyait un polichinelle en costume de directeur (La Revellière-Lepeaux), posé sur le point le plus élevé d'un quart de cercle figurant une portion de calendrier républicain avec ces mots en bas : *Mahomet théophilanthrope;* — *Le grand crime de Pépin le Bref, dissertation historique et critique sur l'usurpation et l'intronisation du chef de la seconde dynastie française*, Londres (Paris), 1800, in-8°. publiée sous le pseudonyme de G. Andry, P. D. L. E. M. D. P. A. (prêtre de Lyon, et membre de plusieurs académies)... : cette brochure, qui révélait un arrangement suivant lequel Napoléon devait se faire porter au trône de France par une décision du pape Pie VII, fut saisie par ordre du gouvernement; on n'en sauva qu'un petit nombre d'exemplaires; — *Le Sylphe, ou journal invisible;* Paris, 1800, in-8° : « ce journal, dit M. Quérard, tendait à détromper le public de l'illusion que lui faisait Bonaparte et à déconcerter les manœuvres de son ministre Fouché »; — *Lettre à l'abbé Valdastri, secrétaire perpétuel de l'Académie Virgilienne de Mantoue, sur quelques propriétés de la langue française comparativement à la langue italienne;* Milan, 1805; — *De quelques préventions des Italiens contre la langue et la littérature françaises, lettre à M. Denina;* Milan, 1805, in-8° : c'est une réponse à l'opuscule que l'abbé Denina avait composé par ordre de Napoléon, et qui avait pour titre : *Dell' Uso della Lingua Francesa nel Piemonte;* — *L'Abréviateur Grammatical, ou la grammaire française réduite à ses plus simples éléments, en italien et en français, à l'usage des pages d'Italie;* Milan, 1807, in-12; — *Belisario, romano istorico, trad. del francese;* Milan, 1808, in-8°; — *Réflexions sur la compétence ou l'incompétence en fait de jugements littéraires, à l'égard d'une littérature étrangère, en italien et en français;* Milan, 1808, in-8°; — *Le Cénacle de Léonard de Vinci, rendu aux amis des beaux-arts, essai historique sur ce chef-d'œuvre et ses copies;* Milan, 1811, in-8°; — *Sulle sedici Colonne corintie antiche di marmo stanti in Milano, volgarmente chiamate Colonne di San-Lorenzo, e sulle terme Ercolee cui appartenevano, Dissertazione*, etc.; Milan, 1812, in-8° : imprimée aux frais du gouvernement du royaume d'Italie; — *Machiavel commenté par Napoléon Bonaparte, manuscrit trouvé dans le carrosse de Bonaparte, après la bataille de Mont-Saint-Jean, le* 18 *juin* 1815; Paris, 1816, in-8°; le même traduit en espagnol; Paris, 1827, 2 vol. in-12; — *Preuve de la fidélité des Français à leurs rois légitimes, lors du passage de la première à la seconde dynastie, résultant de l'examen de cette question, encore indécise : Est-il vrai que Pépin ait été autorisé par le pape Zacharie à s'emparer de la couronne des Mérovingiens?* Paris, 1817, in-8°; cette dissertation fut reproduite la même année sous ce titre : *Pépin et le pape Zacharie, ou la consultation dans laquelle le premier aurait été autorisé par le second à s'emparer de la couronne des descendants de Clovis démontrée fausse*, etc.; Paris, in-8°; — *Sur l'ancienne copie de la Cène de Léonard de Vinci qu'on voit maintenant au Musée royal,*



[illegible] Rome, où il [illegible] maladie, et [illegible] Paris. [illegible] C'y cuset une [illegible] *sur le concordat, la* [illegible] *élections populaires* lui [illegible] de Fouché une détention de [illegible], rendu à la liberté, il [illegible] *sur le Suicide*, à l'occa[illegible] d'un jeune écrivain [illegible] et relevé le cou[illegible] l'abbé de Fontenay l'at[illegible] *du Journal général de lit[illegible] et des Arts*.

[illegible] du culte, l'abbé Guillon [illegible], et le cardinal de Bel[illegible], le nomma chanoine ho[illegible] de l'archevêché. Bientôt le [illegible] pour accompagner à [illegible] en qualité d'auditeur théo[illegible] française. De retour à Paris [illegible], l'abbé Guillon se livra au [illegible] de la prédication et de l'ins[illegible]. Il se fit entendre dans les [illegible], et prononça en [illegible] du chef que la France [illegible], devenu grand-maître de [illegible] l'abbé Guillon professeur de [illegible], et lorsqu'il s'agit, [illegible], de rétablir la faculté de [illegible] à la chaire d'éloquence [illegible] les fonctions d'aumônier [illegible]. A la restauration, [illegible] bien vite du côté des [illegible] décembre 1814 il disait [illegible] : « Avec les Bourbons [illegible] dans tous les membres [illegible] la patrie se sont renaître, et [illegible] quelqu'une de ses [illegible] religion a recouvré ses an[illegible] d'elle-même se ras[illegible] rois, et l'impiété a fui [illegible]

[illegible] l'abbé Guillon fixa sur lui [illegible], qui lui confia la di[illegible] religieuse de ses enfants [illegible] aumônier de la du[illegible] le porta au nombre [illegible] de Paris, mais [illegible] en Sorbonne. Après [illegible] l'abbé Guillon s'empressa [illegible] à la dynastie nouvelle [illegible] dans l'église de la Sor[illegible] Louis-Philippe au trône. [illegible] violentes persécutions [illegible] éclatèrent surtout lors[illegible] le faire agréer pour [illegible] nomma évêque de Beau[illegible] *L'Avenir* du 15 juin [illegible] de l'alliance d'un gou[illegible] avec la religion [illegible] et romaine. Ce choix [illegible] de la conscience ministé[illegible] [illegible] sur les [illegible] tine. [illegible] que le clergé de la [illegible] mier essai en [illegible] à protester contre cette [illegible]. Vers la même époque l'abbé Grégoire ([illegible] nom), sentant sa fin s'approcher, [illegible] Guillon les consolations du saint ministère. L'abbé Guillon répondit à cet appel, et sur le refus du curé de l'Abbaye-aux-Bois, il administra l'extrême onction au mourant, après avoir rappelé ces paroles du pastoral de Paris : « Tout prêtre qui se trouve présent peut administrer l'extrême onction, de peur que le malade ne meure privé du secours de ce sacrement. » Il fit dresser procès-verbal de cette cérémonie religieuse, et transmit des duplicata de ce procès-verbal au roi, à la reine et à l'archevêque de Paris. M. de Quélen répondit : « Mon silence me rendrait votre complice ; je dois à mon diocèse, à l'Église de France, au saint-siége, à l'Église universelle de le rompre de la manière la plus solennelle, et de demander en leur nom une réparation éclatante. » L'abbé Guillon se hâta de déclarer en toute humilité qu'il soumettait sa conduite à la censure de M. de Paris, comme à celle de *son évêque* et de *son juge*. Il se présenta le soir même à l'archevêché ; le prélat délégua un de ses grands-vicaires pour poser les conditions auxquelles l'ancien conventionnel pourrait se réconcilier avec l'Église. L'abbé Grégoire ne les accepta pas. L'archevêque publia une pastorale à son clergé par laquelle il enveloppa dans une condamnation générale toutes les personnes qui avaient assisté M. Grégoire dans ses derniers moments, et qui avaient ainsi *méconnu leurs devoirs*.

L'abbé Guillon en appela d'abord à la cour de Rome, et sans en attendre la décision il donna sa démission de l'évêché de Beauvais. Il publia en outre un exposé de sa conduite, dans lequel se trouvent reproduites toutes les hésitations qui l'avaient agité dans cette circonstance. Enfin, s'humiliant devant son supérieur, il vint faire amende honorable de sa conduite, et fut pardonné. L'orage s'étant calmé, la cour intervint auprès du saint-siége, et l'abbé Guillon fut promu évêque de Maroc *in partibus infidelium*. Il fut sacré le 7 juillet 1833, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Issy, en présence des princes de la famille royale. En 1837, il devint doyen de la faculté de théologie ; mais lorsque le gouvernement de Louis-Philippe crut devoir se rapprocher du clergé, l'abbé Guillon fut en quelque sorte sacrifié : nommé doyen honoraire de la faculté de théologie de Paris, il fut envoyé comme dans une sorte d'exil à la garde de la chapelle mortuaire de Dreux, qui venait de recevoir coup sur coup les restes de plusieurs enfants du roi. Il y languit quelques années, et vint finir sa vie à sa maison de Montfermeil. Châteaubriand maltraite l'abbé Guillon,

[illegible]

[illegible] anniversaire du sacre de S. M. l'Empereur et roi, et de la victoire d'Austerlitz, prononcé dans l'église paroissiale de [illegible], le 7 décembre 1806; Paris, 1807,

[illegible] royale

2

du

des

complètes de saint Cyprien, traduction nouvelle, précédée d'une notice historique sur la vie du saint docteur et accompagnée de remarques critiques; Paris, 1837, 2 vol. in-8°; — *Observations au sujet des nouveaux sermons publiés sous le nom de saint Augustin*; Paris, 1838, in-8°; — *Oraison funèbre de Mme la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg*; Paris, 1839, in-8°; — *Manuel chrétien des enfants, livre d'office et de prières pour le premier âge, à l'usage des collèges et des maisons d'éducation*; Paris, 1839, in-24; — *Examen critique des doctrines de Gibbon, du docteur Strauss et de M. Salvador sur Jésus-Christ, son Évangile et son Église*; Paris, 1841, in-8°; — *Regrets sur la mort prématurée de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans*; Paris, 1842, in-8°; — *Pèlerinage de Dreux, dédié à S. M. le roi des Français*; Paris, 1846, in-12.

L'abbé Guillon a en outre revu, corrigé et augmenté le *Manuel chrétien des Étudiants* de l'abbé Yves Bastiou; 1814 et 1825. Il a enrichi d'un Discours préliminaire une édition du *Dictionnaire apostolique à l'usage des Curés des villes et des campagnes* du P. Hyacinthe de Montargon. Il a donné une édition des *Sermons* du père Lenfant, 1818; des Œuvres complètes de Massillon, avec un discours préliminaire sur sa vie et sur ses écrits, 1828. Il a fourni des articles à l'*Encyclopédie des Gens du Monde* et à d'autres recueils. Il avait préparé une nouvelle édition de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, qu'il avait soumise à l'abbé Émery, supérieur général de Saint-Sulpice; mais ce travail, fruit de quarante années de recherches, a péri durant la seconde invasion, en 1815, dans l'incendie de sa bibliothèque à Montfermeil. L. Louvet.

Léon Laya, *Notice biogr.*; dans le *Moniteur* du 15 décembre 1847. — Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve, *Biogr. univ. et portat. des Contemp.* — Sarrut et Saint-Edme, *Biographie des Hommes du Jour*, tom. III, 2e partie, pages 111 et suiv. — *Encyclopédie des Gens du Monde*. — Quérard, *La France littéraire*. — Louandre et Bourquelot, *La Littérature française contemp.* — Châteaubriand, *Mém. d'outre-tombe*, 4e volume.

*GUILLON (*L.-Gabriel*), chirurgien français, né à Chanay, près de Tours, en 1798. D'abord chirurgien dans les hussards de la garde royale, il fut reçu docteur à Paris en 1820. Le zèle qu'il montra en 1830 pour les blessés de Juillet, et pendant le choléra de 1832, lui mérita la nomination de chirurgien consultant du roi Louis-Philippe et la croix d'Honneur. Il démontra dans sa thèse inaugurale, contrairement à l'opinion de ses maîtres, qu'on peut sans danger redresser les os des membres accidentellement courbés. Parmi ses inventions et ses travaux qui ont particulièrement servi aux progrès de la chirurgie, nous signalerons : l'invention d'une ceinture orthopédique pour le redressement de la taille; un bandage pour les fractures de la clavicule; le forceps dit *arsenal*; l'*éphelcomètre*, pour diriger et redresser l'utérus; ses bougies en baleine à renflements successifs qui lui ont valu en 1857 une récompense Montyon à l'Académie des Sciences; ses procédés, aussi ingénieux que patients, pour surmonter des rétrécissements urétraux qu'on regardait jusque alors comme incurables; sa méthode de *stricturotomie*; le *speculum uteri, vesicæ et urethri*; son *brise-pierre* à levier avec évacuateur, au moyen duquel la lithotritie est rendue plus prompte et moins douloureuse (prix Montyon en 1847). Les perfectionnements apportés à la lithotritie des enfants lui ont fait décerner par l'Institut en 1850 un autre prix Montyon. Le jury pour l'Exposition universelle de 1856 a mentionné honorablement son lithotriteur pour le cheval, animal souvent calculeux, surtout en Angleterre, à raison d'une nourriture trop substantielle et trop azotée. Enfin, M. Guillon a été des premiers à employer les insufflations de nitrate d'argent dans la gorge des diphtériques, de même qu'à employer l'iodure de fer, dont on fait aujourd'hui un grand abus : l'*insufflateur* de son invention est d'une grande utilité dans le croup commençant. Le Dr Guillon est un praticien aussi habile que modeste et désintéressé.

Documents particuliers.

GUILLORÉ, prédicateur français, né au Croisic, en 1615, mort à Paris, le 9 juin 1684. Il entra novice chez les jésuites en 1635, et enseigna durant onze années la rhétorique et les belles-lettres dans divers établissements de leur ordre. Il s'acquit surtout la réputation d'un bon prédicateur, et devint supérieur de la maison de Nantes. Ses contemporains le regardaient comme un mystique profond : quelques critiques ont pensé, sans beaucoup de raison, qu'il tendait vers le quiétisme. On a de lui : *Maximes spirituelles pour la conduite des âmes, également utiles aux directeurs et aux pénitents*; Nantes, 1668-1671, in-12; Paris, 1670-1671, 1673, 1674, 1687, 1703 et 1841, 2 vol. in-12; — *Les Progrès de la vie spirituelle selon les différents estats de l'âme*, suivis des *Secrets de la vie spirituelle qui en découvrent les illusions*; Paris, 1675, 1676, 1703, in-12; Évreux, in-8°; Paris, 1842, in-8°; les *Secrets de la Vie spirituelle* ont été imprimés séparément; Paris, 1673, in-12, et trad. en italien; — *La Manière de conduire les âmes dans la vie spirituelle*, suivie d'une *Retraite pour les prêtres*; Paris, 1676, in-12; nouvelle édition, augmentée d'une *Retraite pour les religieuses*, d'une *Retraite pour les dames*, d'*Entretiens sur divers sujets de sainteté*; Paris, 1842, in-8°; la *Retraite pour les dames* a été imprimée séparément, Paris, 1684 et 1685, in-12; la même, refondue complétement par l'abbé A. Ch.; Tours, 1842, 1843, in-18; — *Conférences spirituelles pour bien mourir à soi-même et pour bien aimer Jésus*; Paris, 1683, 2 vol. in-12; et 1841, in-8°; — *Entretiens curieux pour les dames*; Paris et Louvain, 1748,

[illegible]

[illegible] à Paris. C'était
[illegible] Gaillot, était mort, dans
[illegible] de Bourgogne [illegible]
[illegible] Notre héros se
[illegible] Ce fut sous le nom
[illegible] débuta dans la farce, avec
[illegible] Comme ses prédécesseurs, il
[illegible] rôle qu'il jouait de préférence,
[illegible] ridicule. On voit qu'il
[illegible] dans ses escarmouches contre
[illegible], et peut-être même ne lui fut-il pas
[illegible] comique, était certaine-
[illegible] les plus célèbres de Gaillot-
[illegible] de Bourgogne, et le menait son
[illegible] Gorin était doué d'une [illegible]
[illegible] qui lui permettait de débiter
[illegible] les noms d'une
[illegible], de simples, d'instruments
[illegible] comme font souvent les docteurs
[illegible] De haute taille, noir, fort
[illegible], son nez très-long
[illegible] comme dit Sauval), et
[illegible] il ne ressemblait pas mal à
[illegible] sans le masque.

Au [illegible], Gaillot-Gorin quitta
[illegible] où il avait éprouvé quel-
[illegible] de la part de ses camarades,

[illegible]

la même année, l'égalité des peines, sans distinction de rang ou d'état. En 1791, lors de la discussion du Code Pénal, l'Assemblée constituante, sur la demande de Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, adopta pour la peine de mort la décapitation. Le 20 mars 1792 l'Assemblée législative, après avoir pris l'avis du docteur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie, décréta que l'article du Code Pénal portant que tout condamné à la peine de mort aurait la tête tranchée serait exécuté « suivant la manière indiquée et le mode adopté par la consultation signée du secrétaire perpétuel de l'Académie de Chirurgie ». La machine de mort fut construite sous la direction du docteur Louis, par Schmitt, mécanicien allemand, qui se trouvait alors à Paris, et le charpentier du domaine. Guillotin fut donc étranger au plan et à la construction de l'instrument qui porte cependant son nom, après avoir été d'abord appelé *Louison* ou *Louisette* (1). Emprisonné pendant la terreur, Guillotin ne recouvra la liberté qu'à la mort de Robespierre. Il se livra de nouveau à la pratique de l'art de guérir, et vécut estimé du public et de ses confrères. Il avait fondé, après la destruction des sociétés savantes, la réunion connue sous le nom de l'*Académie de Médecine*, depuis confondue avec le *Cercle médical*, sous cette dernière dénomination. E. REGNARD.

Arnault, Jay, Jouy, etc., *Biog. nouv. des Contemp.* — *Éloge funèbre de Guillotin, par un de ses condisciples et de ses amis*; Paris, 1814, in-4°. — *Le docteur Guillotin*, dans la *Revue de Paris*, 1844, t. Ier, p. 842 et 846. — Réveillé-Parise, *Étude biographique, sur Guillotin*; Paris, 1851, in-8°. — *Notice historique et physiologique sur le supplice de la guillotine*; Paris, 1830, in-8°. — *Sur la Potence et la Guillotine*; dans la *Revue Britannique*, mars 1841. — Louis Du Bois, *Recherches historiques et physiologiques sur la guillotine, et détails sur Sanson*; Paris, 1843, in-8°. — Croker, *The Guillotine, an historical essay*; Londres, 1850, in-18.

(1) Le nom de *guillotine* avait été inventé par les rédacteurs d'un journal royaliste, fort connu alors, *Les Actes des Apôtres*, lesquels insérèrent dans leur feuille une chanson intitulée : *Sur l'inimitable Machine du médecin Guillotin, propre à couper les têtes, et dite de son nom* guillotine.

Un voleur de grand chemin, nommé Pelletier, exécuté le 25 avril 1792, fut le premier individu guillotiné. Le 21 août suivant, Louis-David Collenon d'Angremont, condamné par le tribunal criminel extraordinaire chargé de juger les prétendus crimes du 10 août, ouvrit la longue et déplorable liste des accusés de délits politiques tombés sous le fer de la guillotine.

Après l'époque de la terreur, une vive discussion s'engagea entre divers médecins (Sue, Œlsner, Sœmmering, Cabanis, etc.) sur l'insoluble problème de savoir si la tête séparée du corps survivait à l'amputation, et si, par conséquent, la douleur se prolongeait après la décapitation. On pourrait former une collection nombreuse en réunissant les volumes, les brochures et les articles de journaux que firent éclore les diverses questions relatives à l'instrument de mort inauguré en 1792. Il faut observer d'ailleurs que la *guillotine*, si l'on peut s'exprimer ainsi, existait bien avant Guillotin; une machine semblable avait été plusieurs fois employée dans les Pays-Bas, et surtout en Écosse, pour la décapitation; le chroniqueur Jean d'Auton décrit le supplice de Giustiniani, qui eut lieu à Gênes, en 1507, au moyen d'un instrument semblable. De vieux graveurs, tels que Pencz et Aldegrever, montrent l'un un des douze apôtres, et l'autre, Manlius Torquatus, décollés au moyen d'un couperet contenu entre deux coulisses. Il serait facile de citer d'autres exemples du même genre. G. B.

GUILLOU (*Jean-René*), prédicateur français, né à Châteaudun, en 1730, mort aux Essarts-le-Roy, en 1776. Il était curé des Essarts-le-Roy, et a publié : *Oraison funèbre de feu monseigneur le Dauphin, prononcée le 27 février 1766, dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Remy-des-Landes, paroisse de Sonchamp*; Chartres, 1766, in-8°. La dauphine après avoir lu cette oraison funèbre dit à l'abbé Soldini : « Hélas! c'est la seule où j'aie reconnu mon mari. » En 1768 Guillou prononça l'*Oraison funèbre* de la feue reine dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Cyr. R—R.

Doyen, *Hist. de Chartres*, II, p. 461.

*GUILMOT (*Pierre-Joseph*), archéologue français, né à Douay, le 27 novembre 1753, mort le 22 juin 1834. Son père, pauvre maître tailleur, réussit à lui faire donner de l'éducation. Ardent à l'étude, le jeune Guilmot suivait les cours de sa ville natale. Il devint plus tard membre de la commission administrative des hospices, fonctions auxquelles il renonça en 1819, pour se livrer à des travaux littéraires. Il s'attachait à recueillir des matériaux sur l'histoire et les antiquités de sa province. On a de lui : *Mémoire sur les habitations rurales du département du Nord, sur les terres qui étaient affectées à chacune d'elles et sur la diversité de leurs mesures*; 1806, in-8°; réimprimé en 1832, dans les *Archives historiques du Nord*; — *Dissertation sur le* Vicus Helena, *lieu par lequel les Francs entrèrent dans la Gaule* (*Magasin encyclopédique* de Millin). Les commentateurs ne sont pas d'accord sur ce lieu cité par Sidoine Appollinaire. A l'aide de quelques données et d'ingénieuses déductions, Guilmot a voulu prouver que cet endroit est le village d'Hévin, ou *Évin*, selon l'orthographe la plus ordinaire, et qu'on voit inscrit sur de très-anciennes cartes sous le nom d'*Hévic*, syncope d'*Helena vicus*. Ce lieu faisait partie de l'Artois; c'est aujourd'hui une commune du département du Pas-de-Calais. L'opinion de Guilmot fut combattue par MM. Mangon-Delalande en 1823, par M. de Caumont en 1832, et par M. Vincent en 1840; — *Mémoire historique sur le Wede ou pastel employé autrefois dans les teintureries de la ville de Douay*; 1838, in-8°; — *Dissertation sur la fondation de Valenciennes*, dans l'*Annuaire statisque du dép. du Nord pour l'année* 1833. Guilmot a fourni une partie importante des matériaux qui ont servi à la statistique du département du Nord et les deux tiers des notices du troisième volume du *Supplément au Glossaire de la Langue Romane*, sans que MM. Roquefort et Dieudonné l'aient nommé. Les *Petites Histoires de la Flandre et de l'Artois*, publiées par M. Duthilhœul, sont extraites en grande partie de ses manuscrits.

Le docteur GUILMOT, son fils, est auteur de

[illegible] Montagnes et Suisse, [illegible]

[illegible]), opticien suisse, né vers [illegible] fils d'un menuisier des [illegible] Neuchâtel), il s'occupa d'abord [illegible] des boites de pendule en bois. [illegible] la fabrication des moulures en [illegible] de montre. Ayant eu l'occasion [illegible] monter un télescope anglais, il [illegible] un semblable, et Droz, recon[illegible] génie inventif, l'initia aux lois [illegible] qui avait mauvaise vue, se [illegible] lui-même, puis il en fit pour les [illegible] à faire des lentilles pour les [illegible] et pour les télescopes. [illegible] verres achromatiques ; aussi[illegible] [illegible], et chercha pendant sept [illegible] remplacer le flint-glass des [illegible] étaient loin de l'enrichir ; [illegible] de fabre, sur commandes, des [illegible], et recommença ses recher[illegible] dans un établissement qu'il [illegible] sur le Doubs. Il y cons[illegible] énorme fourneau, et parvint, [illegible] fondre un morceau de verre [illegible] pur pour servir aux téles[illegible] il apporta à Lalande, à Paris, [illegible] de quatre à six pouces. Il [illegible] perfectionna le sciage et le [illegible]. A la même époque, Fraunhofer [illegible] à des résultats analogues en [illegible] Guinand fut appelé à seconder [illegible]. Un établissement se [illegible] abbaye de Benedict-Beuern. [illegible], mais en sous-ordre. De [illegible], il y fabriqua des lunettes, et [illegible] et du crown-glass. En 1824 [illegible] disque de plus d'un pied de [illegible] pouce trois lignes d'épaisseur. [illegible] encore, et le roi Louis XVIII [illegible] un superbe objectif achro[illegible] une lunette de grande ouver[illegible] à l'opticien de faire les frais [illegible] son père en France ; mais [illegible] de force à se déplacer, et [illegible].

[illegible] des premiers sur le conti[illegible] à celui de l'Angleterre. On [illegible] qu'il était parvenu à fabri[illegible] et des connaissances [illegible] verres manquaient quel[illegible] dans les courbures. Son fils [illegible] d'opticien. P. A.

[illegible] universelle de Genève, [illegible] of the late M. Guinand and [illegible] made by him ; Londres, 1825.

[illegible] GUINARD [illegible].

[illegible] *-Joseph*), homme po[illegible] Paris, le 28 décembre 1799. [illegible] successivement membre du Con[illegible] du Tribunat, lui laissa de [illegible] de Godefroy Cavaignac et de Charles Thomas [illegible], il fut un des fondateurs de la [illegible] la Restauration, et se [illegible] conspirations de Béfort, de [illegible] Berton. En juillet 1830 il combattit [illegible] surgés. Après la victoire il fut [illegible] de la commission des récompenses nationales [illegible] puis que la loi interdisait les réunions politiques, il se réfugia, avec beaucoup de républicains, dans l'artillerie de la garde nationale ; il y devint capitaine, et se fit remarquer dans les insurrections qui amenèrent en 1831 la dissolution de ce corps spécial, qu'une propagande active avait entièrement converti aux idées républicaines. Arrêté à la suite des événements d'avril 1834, M. Guinard parvint à s'échapper de la prison de Sainte-Pélagie, avec ses coaccusés, au moyen d'un souterrain creusé de leurs mains et aboutissant dans le jardin d'une maison voisine. Il passa une dizaine d'années exilé en Angleterre. Le 24 février 1848, on le retrouve dans les rangs des combattants. A la tête de quelques hommes, il s'empare de la caserne des Minimes, et avec la huitième légion il marcha sur l'hôtel de ville, où il proclama le premier la république. Après le gouvernement provisoire institué, il fut nommé adjoint au maire de Paris, puis préfet de police, place qu'il refusa, et enfin chef d'état-major de la garde nationale de la Seine. La légion d'artillerie ayant été reconstituée, il en fut élu colonel ; mais il préféra garder son poste à l'état-major. Après le 15 mai il donna sa démission, et fut rappelé au commandement de la légion d'artillerie. Il avait été élu à l'Assemblée constituante par plus de 106,000 voix dans le département de la Seine. Il ne trouva pas l'occasion de se faire remarquer à l'Assemblée, et ne fut pas réélu à la législative. Le 13 juin 1849 il reçut l'ordre de réunir sa légion au Palais-Royal, et bientôt après celui de la congédier. Il assembla alors ses hommes autour de lui, et leur dit qu'il allait marcher vers le Conservatoire des Arts et Métiers, invitant ceux qui ne partageaient pas ses opinions à se retirer. La colonne traversa Paris avec quelques représentants à sa tête. Lorsqu'ils furent arrivés au Conservatoire, l'artillerie de la garde nationale essaya en vain de protéger les délibérations qui devaient se faire sous la présidence de M. Ledru-Rollin (*voy.* ce nom). Sans munitions, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes, attaqués bientôt par la troupe de ligne et la garde nationale, les artilleurs cédèrent la place, et se dispersèrent. Accusé d'avoir pris part à cette échauffourée, M. Guinard fit insérer au *National* une lettre dans laquelle il cherche à expliquer sa conduite. Il renvoyait, dit-il, sa légion, lorsque des gardes nationaux sans armes vinrent à passer dans le jardin du Palais-Royal en criant à l'assassinat et disant qu'on frappait des gens inoffensifs sur le boulevard. Des représentants lui demandèrent alors protection ; croyant la constitution en danger, il courut où il pensait pouvoir la défendre.

[illegible] Il fut transféré à Belle-[illegible] [illegible] Il a [illegible] la liberté après le rétablissement de l'empire [illegible] L. Louvet.

[illegible] *Dict. de la Conver-* [illegible]

GOSSELIN (François-Marie), traducteur, théologien et philanthrope français, né à Arpajon, [illegible] septembre 1754, mort à Paris, le 6 juin [illegible]. Il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut ordonné prêtre, et devint vicaire à Saint-Jean-en-Grève, puis curé d'Arpajon. En 1790, il refusa le serment civil, émigra en Angleterre, de là en Suisse, où le nonce Gravina le prit pour son théologien. De retour à Paris, Gosselin fonda une institution, qui vit sortir de son sein plusieurs sujets distingués. Il agrandit [illegible] l'hôpital de sa ville natale, y créa une [illegible] et d'autres établissements utiles, qui lui méritèrent la croix d'Honneur. On a de lui : [illegible] et Morceaux choisis dans [illegible] Poètes anglais ; Paris, 1807, in-12 ; — Supplément au Catéchisme de l'empire français ; Paris, 1807, in-12. A. L.

Quérard, *La France littéraire.*

GUINDEY (Laurent), officier français, né à Vendôme, en 1784, tué à Hanau, le 30 octobre 1813. Il était maréchal des logis au 10e hussards lors de la campagne de Prusse en 1806. Au combat de Saalfeld (Saxe-Meiningen), livré le 9 octobre 1806, la cavalerie prussienne, commandée par le prince Louis-Ferdinand de Prusse, fut mise en déroute. Atteint par Guindey, qui lui cria de se rendre, le prince fit volte-face, et chargea son adversaire. « Rendez-vous ! » lui répéta Guindey, qui le prenait pour un simple officier. Louis de Prusse lui répondit par un coup de sabre [illegible]; Guindey riposta par un coup de pointe [illegible] le prince roide mort : on trouva [illegible] des lettres fort importantes. Guindey [illegible] depuis lors dans les grenadiers [illegible] garde, et mérita un grade [illegible]. A la bataille de Hanau, [illegible] par un gros de cuirassiers bavarois, [illegible] de douze ou quinze bles-

[illegible] Il [illegible] de [illegible] la bonne [illegible] des [illegible] Prusse [illegible] tout l'orga[illegible] que Frédéric le [illegible] de Guines [illegible] jusqu'à [illegible] Londres [illegible] fit rien [illegible] voulut [illegible] tage de la [illegible] pour les [illegible] rement [illegible] l'Angleterre [illegible] que lui suscita [illegible] lutte judiciaire [illegible] duc de Lauzun [illegible] criminelle [illegible] voulait [illegible] 250,000 fr. [illegible] mauvais [illegible] qu'à [illegible] en même temps [illegible] Lauzun [illegible] comte de [illegible] Mme de [illegible] Prusse [illegible] dédommag[illegible] Saint-Esprit et [illegible] carrière [illegible] nommé [illegible] révolution [illegible]

sulat. Il avait épousé, vers 1763, une demoiselle de Montmorency, de la branche de Flandre, sœur de la comtesse de Broglie et du père de la princesse de Vaudemont. Il en eut deux filles; l'une épousa le duc de Castries, l'autre le marquis de Juigné. J. V.

Flassan, *Hist. de la Dipl. française*.— Lauzun, *Mémoires*. — *Archives du ministère des affaires étrang.*

GUINET (*Nicolas*), jurisconsulte français, né dans le comté de Charolais, dans la seconde moitié du seizième siècle, mort vers 1630. Après avoir fait ses études à l'université de Paris, il fut pendant vingt ans professeur d'éloquence au collége royal de Navarre. Le cardinal Charles de Lorraine, un de ses élèves, ayant été chargé de la direction de l'université de Pont-à-Mousson, Guinet y fut nommé en 1601 professeur de droit canon. On a de lui: *Pacti nudi Vindiciæ, seu nomocanonica prælectio in titulum de Pactis apud Gregorium*; Pont-à-Mousson, 1629, in-12. E. G.

Calmet, *Bibliothèque Lorraine*.

GUINET (*François*), avocat français, fils du précédent, né à Pont-à-Mousson, le 4 mars 1604, mort le 13 septembre 1681, à Nancy. A dix-huit ans il obtint le grade de docteur en droit. Après avoir été pendant quelque temps professeur de droit à l'université de sa ville natale, il alla se fixer à Nancy comme avocat, et y acquit bientôt une très-grande réputation. Malgré les nombreux procès dont il fut chargé, il trouva le temps d'acquérir une connaissance approfondie de la théologie. On a de lui : *Justinianus Magnus, seu vita Justiniani*; Nancy, 1627 et 1628, in-8°; — *Caroli IV, ducis Lotharingiæ, auspiciis Astræa revocata*. On a encore de Guinet plusieurs opuscules imprimés et manuscrits. E. G.

Calmet, *Bibliothèque Lorraine*.

GUINET (*Nicolas*), canoniste français, frère du précédent, né à Nancy, en 1621, mort le 25 janvier 1696. Il entra dans l'ordre des Prémontrés de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, en 1639. Reçu docteur en théologie, il professa cette science avec succès dans les principales maisons de son ordre. Il fut successivement prieur de Longwy, de Belleval, abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson (1653), et vicaire général de son ordre. On a de lui : *Vie de Philippe de Gueldre*, femme de René II, duc de Lorraine et de Bar, roi de Sicile, 1685, et 1691 avec une addition de douze chapitres; — la *Liste des Abbesses du monastère de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson*; — *Ramusculus, sive successio abbatum regularium Sanctæ-Mariæ*; — seize *Mémoires pour la défense de l'ordre des Prémontrés*; Pont-à-Mousson, in-4°;— *La Couronne du bon Religieux en la mort du R. P. Louis Bosimon, prieur de Cuisy*; — un grand nombre de *Mémoires* et d'opuscules. A. L.

Annales Præmonst., t. II, p. 210. — Dom Calmet, *Bibliothèque Lorraine*.

GUINICELLI (*Guido*), célèbre poëte italien, né à Bologne, dans la première moitié du treizième siècle, mort en 1276. Il était de la célèbre famille de' Principi. Son père, après avoir exercé des fonctions élevées dans le gouvernement de Bologne, entre autres celles de podestat de Varni, tomba dans un état d'idiotisme complet. Guinicelli étudia la jurisprudence, et fut bientôt promu à la dignité de juge. En 1274 il fut exilé avec toute sa famille, attachée aux gibelins. Il mourut deux ans après, dans la force de l'âge. Guinicelli fut le fondateur de la seconde école de la poésie italienne; tout en imitant les troubadours provençaux, comme les Siciliens, ses devanciers, il fit preuve d'une certaine originalité, tandis que ces derniers en manquaient complétement. C'est avec raison que le Dante (1) l'appelle « son père ainsi que celui des autres poëtes italiens ». Il nous reste une vingtaine de pièces de poésie de Guinicelli; l'amour chevaleresque est le sujet de toutes. Les raffinements platoniques de sa muse n'empêchèrent pas Guinicelli d'être très-adonné à la volupté, ainsi que nous l'apprend Benevenuto d'Imola, dans son *Commentaire sur Dante*. « Dans ses poésies, dit Fauriel, on trouve plus de suite et plus d'art dans l'ensemble que chez les Siciliens, plus d'imagination et de traits ingénieux dans les détails, plus d'élévation de sentiments et d'idées. La langue est incomparablement plus souple, plus polie, plus grammaticale. Certains vers de Guinicelli pourraient être regardés comme les premiers beaux vers qui aient été faits en langue italienne; comme les premiers d'un tour libre, élégant et vraiment italien. » La révolution opérée par Guinicelli dans la poésie italienne est indiquée par le sonnet suivant, qui lui fut adressé par son contemporain Bonagiunta Urbiniani, de Lucques. « O vous qui pour éclipser tous les autres troubadours avez changé la première manière, l'ancienne forme des plaisants dires d'amour, vous avez fait comme la lumière, qui dissipe l'obscurité à distance, mais qui ne se laisse point regarder elle-même. Vous surpassez tout le monde en subtilité et en savoir, mais votre langage est si obscur qu'à peine se trouve-t-il quelqu'un qui le comprenne. » Par ces derniers mots Bonagiunta fait allusion à ce que Guinicelli avait introduit dans la poésie amoureuse des idées philosophiques, peu accessibles au vulgaire. On a de Guinicelli: quatre *canzone* dans le livre IX du recueil des *Giunti*; une dans celui d'Alacci; deux autres et cinq sonnets à la fin de la *Bella-Mano* de Giusto di Conti (2); enfin, plusieurs pièces inédites, conservées dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican, portant les n°s 3214 et 3753, ainsi que dans le

(1) *Purgatorio*, ch. XXVI.
(2) Dans les anciennes éditions de la *Bella Mano*, ces poésies sont faussement attribuées à Guido Ghislieri.



Dianæ christianæ paranymphus; Louvain, 1562, in-8°. L. L—R.

Moréri, *Le grand Diction. historique.*

GUIOT (L'abbé *Joseph-André*), littérateur français, né à Rouen, le 31 janvier 1739, mort à Bourg-la-Reine, le 21 septembre 1807. Il fut successivement vicaire de Saint-Cande-le-Jeune; secrétaire de l'Académie de l'Immaculée Conception (1763-1768), bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor (1768), et prieur de Saint-Guénault à Corbeil (18 mai 1785). Il se cacha durant la terreur, et, ce mauvais temps écoulé, obtint la cure de Bourg-la-Reine, où il finit ses jours. L'abbé Guiot était très-versé dans la littérature latine et dans l'archéologie française. On a de lui : *Tumulus Joannis Soas*, dans le *Recueil de l'Académie de l'Immaculée Conception;* année 1774, page 148; — *Gallicas ad oras debellatus Anglus*, inséré dans le même *Recueil* sous le titre d'*Épigrammes sur Saint-Cast ;* l'auteur chante dans cette pièce la victoire remportée à Saint-Cast, sur les Anglais, lors de leur descente sur les côtes de France, le 4 septembre 1758; — *Sancti Christophori, Parisiensis, Elegia;* Paris, 1784, in-8° : cette élégie est relative à la statue colossale de Saint-Christophe qui était adossée à l'un des piliers de Notre-Dame de Paris; — *Nouveau Supplément à la France littéraire;* Paris, 1784, en deux parties, petit in-8°. L'origine de *La France littéraire* remonte à 1753; elle fut fondée par J.-H.-Sam. Formey, et réimprimée en 1757; Berlin, in-8°. Une nouvelle édition en avait été donnée, refondue par les abbés Hébrail et de Laporte, 1769, 2 vol. petit in-8°. C'est à ces trois vol. que fait suite le travail de Guiot, qui pour l'exactitude est bien inférieur aux premiers volumes; — *Cantiques en l'honneur de saint Spire ou Exupère, premier évêque de Bayeux, patron de Corbeil et de Palluau;* Corbeil, 1788, in-8°, avec musique; — *Almanach de la ville, châtellenie et prévôté de Corbeil, pour l'année* 1789; Paris, Didot, 1789, in-16 : ce petit almanach est de beaucoup supérieur aux Annuaires statistiques publiés longtemps après; — *Notice périodique de l'histoire moderne et ancienne de la ville et district de Corbeil;* Paris, Didot, 1792, in-8° ; cet ouvrage fait suite à l'*Almanach*, et contient des recherches et renseignements intéressants sur les antiquités civiles et ecclésiastiques de Corbeil, sur l'histoire littéraire de cette ville, etc.; — *Fasti Corbolienses :* ce sont de très-courts fragments de cet ouvrage, qu'il a publiés sous les titres suivants : *Majoris Instauratio;* in-18; — *Typographia Corbolii instituta;* 1799, in-18; — *Bibliotheca Corboliana publici juris facta;* 1799, in-18; — *Joannis de Labarre Antiquitates Corbolienses, bibliothecæ Corboliensi publicæ hacce donatæ die;* in-18; — *Georgius Ambrosius, cardinalis Lugduni*, 25 *maii extinctus, olim Corbolii captivus*, in-18 : c'est à Corbeil que, sous le règne de Charles VIII, Georges, cardinal d'Amboise, fut emprisonné, en 1488. Ces cinq fragments en vers latins sont accompagnés d'une traduction en prose française, et suivis d'une imitation en vers français; — *Petit Manuel scholastique pour apprendre facilement à lire;* Corbeil, an VIII (1800), in-8°; — *Mélanges historiques, oratoires et poétiques, relatifs à quelques événements de la fin de l'an* VIII *et du commencement de l'an* IX; Corbeil, 1800, in-12; — *Hymnes et Proses en l'honneur et pour les fêtes de saint Spire et de saint Leu, patrons de Corbeil;* 1801, in-18, mises en vers français : c'est la traduction des hymnes qu'avait composées Simon Gourdan pour ces deux saints; — *Cantiques nouveaux, à l'usage des catéchismes, en l'église paroissiale de Saint-Spire à Corbeil;* Paris, 1801, in-16; — *Adieux d'un curé à ses paroissiens, le dimanche veille de la Toussaint;* Corbeil, 1802, in-8° : imprimés en faveur des absents et à la prière des présents; — *Le Présent de Noces, ou almanach historique et moral des époux; Hymenopolis* et Paris, 1802, in-8° : ce volume, attribué à l'abbé Guiot, donne à chaque jour de l'année des anecdotes assez curieuses et relatives au mariage : le genre de quelques-unes de ces anecdotes autorise à douter qu'un ecclésiastique en soit l'auteur; — *Sermons sur l'altération de la foi;* Paris, 1805, in-8°; — *Discours sur la translation des reliques de saint Étienne, pape et martyr, en l'église de Marly-la-Ville, le* 7 *mai* 1805; Paris, 1805, in-8°; — *Abrégé de la vie du vénérable frère Fiacre, contenant plusieurs traits d'histoire et faits remarquables, arrivés sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV; ceux aussi relatifs à son ordre et à sa maison, sous Louis XV, sous Louis XVI et Napoléon;* Paris, 1805, in-8°; — *Translation du tombeau de sainte Geneviève en l'église de Saint-Étienne-du-Mont*, traduction libre d'un poëme latin; Paris, 1804, in-8°. Le poëme latin dont il s'agit ici est anonyme et du traducteur. Il a paru avec ce titre : *B. Genovefæ Tumulus in eccl. S.-Stephani-de-Monte translatus, carmen;* Paris, 1805, in-8°. A. L.

Quérard, *La France littéraire.*

* GUIOT (.....), mathématicien français, vivait au milieu du dix-huitième siècle. Il était garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Rambouillet, et géographe du duc de Penthièvre. On a de lui : *L'Arpenteur forestier, ou méthode nouvelle de mesurer, calculer, et construire toutes sortes de figures, suivant les principes géométriques et trigonométriques, avec un Traité d'Arpentage très-utile, tant aux arpenteurs et géographes qu'aux marchands et propriétaires de bois;* Paris, 1764, in-8°. R—R.

Journal de Verdun, 1764, juillet, pag. 48-5.

GUIOT. *Voy.* GUYOT.

[illegible]

... On a de lui une *Histoire* [illegible] qui embrasse la période comprise entre les années [illegible] et 1260. Elle contient des détails [illegible]; mais elle est moins estimée pour la partie contemporaine que l'histoire des Mongols par Malachie le Moine. Le style en est d'ailleurs [illegible]. On en trouve un fragment traduit en russe dans le *Courrier de Sibérie*. Le même morceau, traduit du russe en français par Klaproth, a été inséré dans le *Journal Asiatique* de Paris, [illegible], t. II, p. 279-[illegible].

[illegible], *Quadro*, p. [illegible]. — Tchamtchian, *Hist. d'Arm.*, préface.

[illegible] (Gottard?), jurisconsulte et antiquaire français, [illegible], vers 1600, et mort dans cette ville, le 10 décembre 1680. Jeune encore, [illegible] du présidial de sa ville natale. [illegible] cette charge en faveur de son fils [illegible] auparavant il avait été nommé par [illegible] conseiller au parlement [illegible] XIV, qui l'avait en quelque [illegible] dans les négociations avec [illegible] Languedoc, lui avait permis [illegible] de ses services, d'occuper cette charge, tout en continuant de remplir [illegible] conseiller au présidial de Nîmes. [illegible] ceux qui [illegible]

[illegible]

Sorbière ne dédaignaient pas de le consulter; c'est sur les observations de Guiraud que Gassendi corrigea son *Traité de la Grandeur apparente du Soleil*. Il avait composé différents ouvrages, mais il défendit à son héritier de les publier, et sa volonté fut respectée. C'était une *Dissertation sur le son; — Cinq traités sur l'optique, la catoptrique et la dioptrique; — Plusieurs dissertations sur le mouvement*, dans lesquelles il réfutait les opinions de Hobbes. J. V.

MM. Haag, *La France protestante*.

GUIRAUD (*Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre*, baron), poëte et auteur dramatique français, né à Limoux, le 25 décembre 1788, mort à Paris, le 24 février 1847. Fils d'un riche fabricant de draps, il fut élevé au sein de sa famille, sous la direction d'un précepteur; ensuite il alla suivre pendant trois ans les cours de l'école de droit à Toulouse. A la mort de son père, il vint diriger ses manufactures; mais l'amour des lettres l'entraînait : il adressa à l'Académie des Jeux Floraux des vers, qui furent couronnés. Encouragé par ces premiers succès, il prit confiance en son talent, et livrant à des mains amies le soin de sa fortune, il s'adonna complétement à la poésie. Il vint à Paris en 1813. Ses premiers essais furent dédiés à Mme de Staël, proscrite; les seconds furent en faveur des Grecs, dont le premier il chanta les exploits, en 1820. « La première tragédie d'Alexandre Guiraud, *Frédégonde et Brunehaut*, fut arrêtée encore en germe, dit M. J. Janin, par la *Frédégonde* de Népomucène Lemercier. Alfieri lui inspira un drame, *Myrrha*, espèce de Phèdre virginale, qui manqua d'interprète. *Pélage* n'a pas été représenté, non plus que *Frédégonde* et *Myrrha*. Il est fâcheux que la censure ait mis obstacle à la représentation de cette tragédie de *Pélage*, que les salons avaient approuvée. Mais le moyen, en 1820, de tolérer sur la scène un *archevêque de Tolède!* Il fallut renoncer à cette gloire décevante et tenter une autre composition, moins vaste, moins fière, moins *romantique*, comme on disait alors, et Guiraud fit représenter à l'Odéon *Les Machabées*. Cette pièce, un instant compromise par le brancard d'hôpital sur lequel se faisait apporter Joanny au sortir de la torture, se releva grâce au cinquième acte, qui fut applaudi à outrance... Après *Les Machabées* vint *Le comte Julien*, qui avait été emprunté par le poëte à sa tragédie de *Pélage;* la pièce est bien faite : elle ne manque ni de mouvement, ni de passion, ni de terreur; elle réussit, mais ce fut un de ces succès pénibles, qui laissent le public froid et mécontent. » La mort de Talma, qui devait jouer le rôle de *Virginius* dans une tragédie classique de ce nom par Alex. Guiraud, empêcha peut-être le succès de cette pièce, qui fut jouée par Joanny.

C'était la mode sous la Restauration de lire des vers dans les salons. Alexandre Soumet obtenait ainsi beaucoup de succès. Guiraud le suivait de loin. Son petit poëme intitulé *Élégies savoyardes*, vendu au profit de l'œuvre des petits Savoyards, produisit plus de 4,000 fr. Il est encore populaire dans les écoles. Guiraud publia ensuite des *Poëmes et Chants élégiaques*. Il travailla avec Ancelot et Soumet à l'opéra de *Pharamond*, joué à l'occasion du sacre de Charles X. Cette œuvre était bien faite pour nuire à la réputation de ses auteurs; et cependant elle fut peut-être pour beaucoup dans l'élection de Guiraud à l'Académie Française, où il remplaça, en 1826, M. de Montmorency. Son discours de réception renfermait quelques vérités timides, qui semblaient bardies à cette époque de réaction religieuse. Guiraud avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1824; le roi lui conféra en outre le titre de baron en 1828. Après la révolution de Juillet, Guiraud publia un roman psychologique intitulé *Césaire*, qui fut recherché dans les salons aristocratiques. A la mort du duc de Reichstadt, il fit paraître son ode *Les deux Princes*. Plus tard il publia, sous le titre de *Flavien*, un ouvrage romanesque sur les origines du christianisme. Des salons de Paris, où Guiraud était recherché, il passait avec bonheur à sa terre de Villemartin, dont il a consacré le nom dans ses vers. — Les ouvrages de Guiraud ont pour titres : *Les Machabées, ou le martyre*, tragédie en cinq actes et en vers, jouée à l'Odéon en 1822; Paris, 1822, in-8°; — *Le Comte Julien, ou l'expiation*, tragédie en cinq actes et en vers, jouée au même théâtre, en 1822; Paris, 1823, in-8°; — *Élégies savoyardes;* Paris, 1823, in-8°; — *Cadix, ou la délivrance de l'Espagne*, ode; Paris, 1823, in-8°; — *Chants hellènes : Byron, Ipsara;* Paris, 1824, in-8°; — *Poëmes et Chants élégiaques;* Paris, 1824, in-8°; — *Discours prononcé dans la séance publique tenue par l'Académie Française pour la réception de M. Guiraud, le 18 juillet* 1826; Paris, 1826, in-4°; — *Le Prêtre*, en vers; Paris, 1826, in-8°; — *Virginie*, tragédie en cinq actes et en vers, jouée au Théâtre-Français; Paris, 1827, in-8°; — *Césaire, révélation;* Paris, 1830, in-8°; — *La Communion du duc de Bordeaux;* Nantes, 1832, in-12; — *Les deux Princes*, ode; Paris, 1832; — *De la vérité dans le système représentatif;* Paris, 1834, in-8°; — *Flavien, ou Rome au désert;* Paris, 1835, 3 vol. in-8°; — *Poésies dédiées à la jeunesse;* Paris, 1836, in-18; — *Philosophie catholique de l'histoire;* Paris, 1839-1841, 3 vol. in-8°; — *Le Cloître de Villemartin*, poésie; Limoux, 1843, in-8°. En 1845, on a publié les Œuvres de Guiraud en 4 vol. in-8°. Enfin, Guiraud a donné des articles à *la Jeune France*, à la *Revue européenne*, à *L'Université catholique* et à d'autres revues religieuses. L. Louvet.

Sarrut et Saint-Edme, *Biographie des Hommes du Jour*, tome III, 1re partie, page 273. — Ampère, *Discours de réception à l'Académie Française*, prononcé dans la séance publique du 18 mai 1848.

GUIRAUDET (*Charles-Philippe-Toussaint*),

[illegible]

... de 1786, commencé en juin 1790, ... n'a paru que quinze numéros in-8°.

E. Regnard.

[illegible] Biographie [illegible] des Con- [illegible] – Barbier, Dic- [illegible]

[illegible] abbé, paléographe français, [illegible] commencement du dix-huitième siècle, [illegible] principal de [illegible] mort à Paris, en janvier 1778. Il fut le principal collaborateur de M. de Sainte-Palaye dans l'entreprise du Glossaire de l'ancienne langue françoise, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV. Malheureusement l'ouvrage [illegible], commencé seulement en 1780, fut interrompu à la syllabe Asu (p. 736), in-fol. Elle n'a pas été achevée, et peu d'exemplaires du 1er vol. ont échappé à la destruction. Le Projet d'un Glossaire françois, Paris, 1756, in-4°, est également rare. On lit dans la

[illegible]

in-fol.; t. II, p. 738. — De Montaiglon et Guigne, *Arch. de l'Art franç.*, t. VII, p. 30.

GUINAND (*N.....*), opticien suisse, né vers 1745, mort en 1825. Fils d'un menuisier des Brenets (canton de Neuchâtel), il s'occupa d'abord de la fabrication des boîtes de pendule en bois. Il y joignit bientôt la fabrication des moulures en métal et des boîtes de montre. Ayant eu l'occasion de voir et de démonter un télescope anglais, il se mit à en faire un semblable, et Droz, reconnaissant en lui un génie inventif, l'initia aux lois de l'optique. Guinand, qui avait mauvaise vue, se fit des lunettes pour lui-même, puis il en fit pour les autres, et pensa enfin à faire des lentilles pour les lunettes astronomiques et pour les télescopes. Droz lui montra des verres achromatiques; aussitôt Guinand fit des essais, et chercha pendant sept ans un verre qui pût remplacer le flint-glass des Anglais. Ces expériences étaient loin de l'enrichir; il entreprit alors de faire, sur commandes, des timbres de pendule, et recommença ses recherches de vitrification dans un établissement qu'il forma auprès des Brenets sur le Doubs. Il y construisit lui-même un énorme fourneau, et parvint, à force d'essais, à fondre un morceau de verre assez grand et assez pur pour servir aux télescopes. Vers 1798 il apporta à Lalande, à Paris, des disques de verre de quatre à six pouces. Il fit mieux encore, et perfectionna le sciage et le polissage du verre. A la même époque, Fraunhofer (*voy.* ce nom) arrivait à des résultats analogues en Bavière. En 1805 Guinand fut appelé à seconder Fraunhofer et ses associés. Un établissement se créa dans l'ancienne abbaye de Benedict-Beuern. Guinand y resta neuf ans, mais en sous-ordre. De retour aux Brenets, il y fabriqua des lunettes, et prépara du flint-glass et du crown-glass. En 1824 il avait obtenu un disque de plus d'un pied de diamètre et d'un pouce trois lignes d'épaisseur. Il en fit de plus grands encore, et le roi Louis XVIII ayant vu de Guinand un superbe objectif achromatique adapté à une lunette de grande ouverture, offrit au fils de l'opticien de faire les frais de l'établissement de son père en France; mais le vieillard n'était plus de force à se déplacer, et mourut dans son pays.

Guinand obtint un des premiers sur le continent du flint-glass égal à celui de l'Angleterre. On admire les lunettes qu'il était parvenu à fabriquer avec des ressources et des connaissances aussi bornées; mais ses verres manquaient quelquefois d'exactitude dans les courbures. Son fils continua ses travaux d'opticien. P. A.

Notice dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, t. XXV. — *Some Account of the late M. Guinand and the important discovery made by him*; Londres, 1825, in-8°.

GUINAND. *Voy.* GIENANTH.

* **GUINARD** (*Auguste-Joseph*), homme politique français, né à Paris, le 28 décembre 1799. Son père, qui fut successivement membre du Conseil des Cinq Cents et du Tribunat, lui laissa de la fortune. Condisciple de Godefroy Cavaignac et de Charles Thomas au collége Sainte-Barbe, il fut un des fondateurs de la charbonnerie française sous la Restauration, et se trouva impliqué dans les conspirations de Nantes, de Béfort, et du général Berton. En juillet 1830 il combattit avec les insurgés. Après la victoire il fut appelé à faire partie de la commission des récompenses nationales. Depuis que la loi interdisait les réunions politiques, il se réfugia, avec beaucoup de républicains, dans l'artillerie de la garde nationale; il y devint capitaine, et se fit remarquer dans les insurrections qui amenèrent en 1832 la dissolution de ce corps spécial, qu'une propagande active avait entièrement converti aux idées républicaines. Arrêté à la suite des événements d'avril 1834, M. Guinard parvint à s'échapper de la prison de Sainte-Pélagie, avec ses coaccusés, au moyen d'un souterrain creusé de leurs mains et aboutissant dans le jardin d'une maison voisine. Il passa une dizaine d'années exilé en Angleterre. Le 24 février 1848, on le retrouve dans les rangs des combattants. A la tête de quelques hommes, il s'empara de la caserne des Minimes, et avec la huitième légion il marcha sur l'hôtel de ville, où il proclama le premier la république. Aussitôt le gouvernement provisoire institué, il fut nommé adjoint au maire de Paris, puis préfet de police, place qu'il refusa, et enfin chef d'état-major de la garde nationale de la Seine. La légion d'artillerie ayant été reconstituée, il en fut élu colonel; mais il préféra garder son poste à l'état-major. Après le 15 mai il donna sa démission, et fut rappelé au commandement de la légion d'artillerie. Il avait été élu à l'Assemblée constituante par plus de 106,000 voix dans le département de la Seine. Il ne trouva pas l'occasion de se faire remarquer à l'Assemblée, et ne fut pas réélu à la législative. Le 13 juin 1849 il reçut l'ordre de réunir sa légion au Palais-Royal, et bientôt après celui de la congédier. Il assembla alors ses hommes autour de lui, et leur dit qu'il allait marcher vers le Conservatoire des Arts et Métiers, invitant ceux qui ne partageaient pas ses opinions à se retirer. La colonne traversa Paris avec quelques représentants à sa tête. Lorsqu'ils furent arrivés au Conservatoire, l'artillerie de la garde nationale essaya en vain de protéger les délibérations qui devaient se faire sous la présidence de M. Ledru-Rollin (*voy.* ce nom). Sans munitions, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes, attaqués bientôt par la troupe de ligne et la garde nationale, les artilleurs cédèrent la place, et se dispersèrent. Accusé d'avoir pris part à cette échauffourée, M. Guinard fit insérer au *National* une lettre dans laquelle il cherche à expliquer sa conduite. Il renvoyait, dit-il, sa légion, lorsque des gardes nationaux sans armes vinrent à passer dans le jardin du Palais-Royal en criant à l'assassinat et disant qu'on frappait des gens inoffensifs sur le boulevard. Des représentants lui demandèrent alors protection; croyant la constitution en danger, il courut où il pensait pouvoir la défendre.

[illegible]

protestants [illegible] catholique, et par l'ouvrage suivant de controverse, auquel elle donna lieu : *Vindiciae [illegible], seu dissertatio [illegible] in IX caput Epistolae ad Hebraeos [illegible] a Ph. [illegible] confutatio ; [illegible] Vindiciis Dissertatio [illegible] subjungitur*, [illegible], 1650, in-8°. M. N.

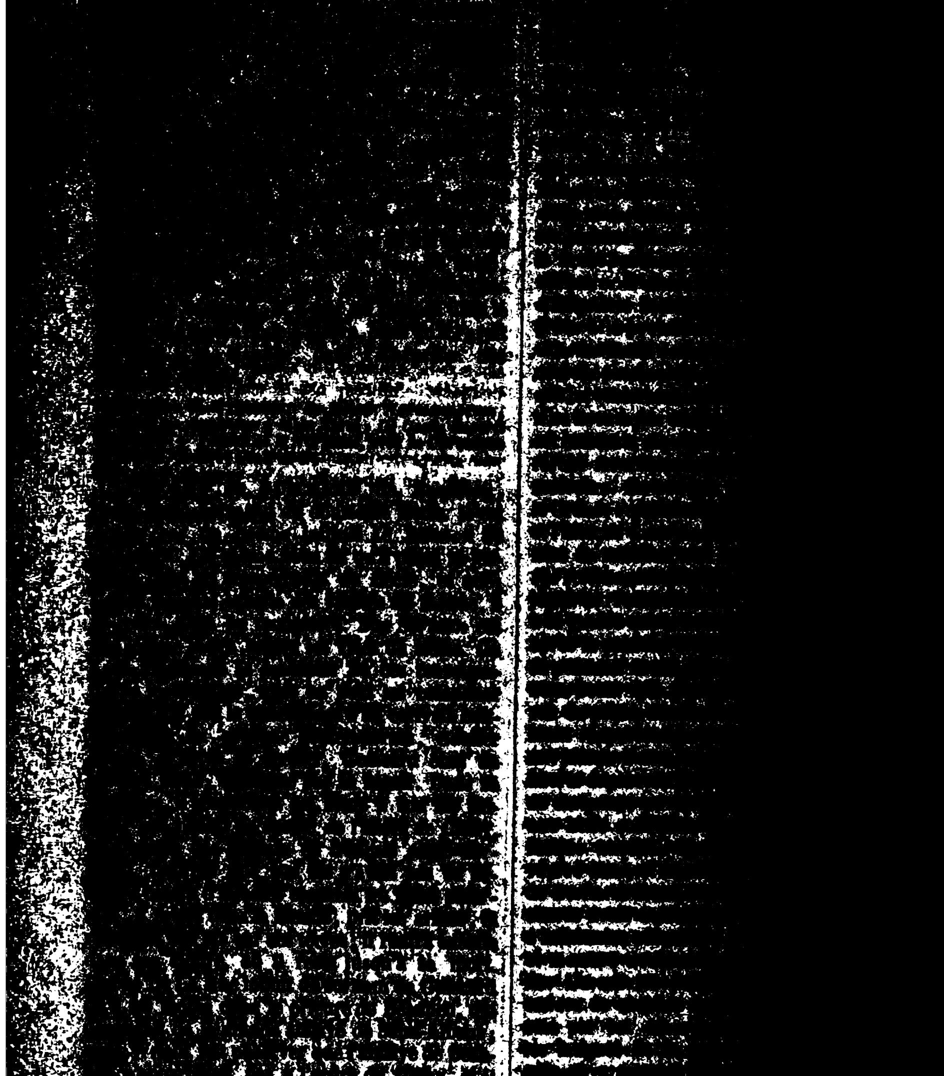
[illegible]

GUISCARD (Robert), conquérant normand, le [illegible] du second lit, le sixième des douze fils de Tancrède de Hauteville (1), et le plus glorieux des dix frères qui sortirent successivement de Normandie [illegible] pour [illegible] en Italie, par la victoire, leur famille de héros. Il n'y avait pas longtemps qu'il était venu se réunir aux drapeaux de ses aînés, lorsque se livra la fameuse bataille de Civitella (1053) ; les précédents avaient fait de ces soldats aventuriers des conquérants ; celle-ci décida que les conquérants seraient fondateurs de royaumes, et chefs de dynastie. Les guerriers d'Allemagne, avec leur pape allemand (*Léon IX*), venaient d'être vaincus comme l'avaient été les troupes des Grecs. Robert servit alors sous les ordres de Humfroi, qui l'[illegible], comme son lieutenant, porter la guerre en Calabre. Peut-être se montra-t-il trop brave [illegible] ; il irrita son frère et son [illegible], qui, dans une rixe, au milieu d'un repas, se [illegible] lui l'épée à la main, et l'aurait tué si [illegible] ne fût jeté entre eux deux. Robert languit en prison durant sept mois, et recouvra [illegible] la liberté par une réconciliation qui laissa à [illegible] si peu de ressentiment, [illegible] si peu de défiance, que le premier [illegible]

(1) [illegible]ville, bourg de Normandie, près de Coutances.

avec moins de deux cents soldats. Pendant vingt ans les deux frères, tantôt séparés, tantôt réunis, passant d'Italie en Sicile, de Sicile en Italie, ne cessèrent point de combattre et Grecs et Sarrasins, taillant en pièces leurs troupes, chassant leurs garnisons, dispersant leurs flottes, presque toujours un contre cent.

Cependant les prospérités de Guiscard ne furent pas exemptes d'alarmes : Roger leva une fois l'étendard de la révolte, et mit son suzerain en grand péril (1062). Au milieu de ces épreuves, Guiscard demeurait intrépide, et même quelquefois la sagesse du prince se laissait emporter aux élans de témérité de l'aventurier, qui se réveillait tout à coup. La discorde éclata entre les deux frères au sujet de la Calabre, dont la moitié était promise à Roger; tandis que Guiscard l'assiège dans Melito, Gierace prend parti pour le rebelle : Guiscard vole pour châtier les mutins, mais on lui ferme les portes; on se défend. Impatient d'une attaque inutile, il entre, sous un déguisement, dans la ville, où il cherchait à se ménager des intelligences; mais il est reconnu : on le jette dans les fers; on veut le mettre à mort. Roger, à cette nouvelle, accourt à Gierace, et il use de son influence sur l'esprit des habitants pour rendre la liberté à son frère. Guiscard lui accorde, par un juste retour, cette moitié de la Calabre à laquelle Roger ne tiendra plus bientôt, quand il sera devenu maître au delà du détroit. Désormais rien ne troubla l'union par laquelle ils étaient invincibles. L'an 1072 Guiscard eut encore à réprimer les complots de plusieurs comtes normands et lombards qui s'étaient ligués avec Abagilard, son neveu. Sa politique autant que son courage désarma ses ennemis, et réduisit à la fuite et enfin à l'inaction, dans un exil obscur, Abagilard, le plus acharné de tous. Il en était arrivé à ce point de grandeur qu'il avait pu donner à son frère l'investiture de la Sicile, en se réservant Messine et Palerme, intervenir comme arbitre et comme protecteur du peuple, puis comme vainqueur, dans les démêlés des citoyens d'Amalfi avec leur seigneur, le prince de Salerne, et braver les excommunications du terrible Grégoire VII, qui s'efforçait en vain d'obtenir de lui l'hommage de vassal et de l'arracher du siége de Bénévent. Alors Guiscard régnait sans contestation et sans partage sur l'Italie méridionale et dominait médiatement sur la Sicile; alors (1077-80) un empereur d'Orient, Michel Ducas, lui demandait une de ses filles en mariage pour un prince impérial, et ses deux autres filles entraient l'une dans la maison des marquis d'Este, l'autre dans celle des comtes de Barcelone. Alors, par un de ces changements si fréquents dans les intérêts et les relations des princes, il se déclarait l'asile et le rempart du pape contre l'empereur d'Allemagne; et quarante ans seulement s'étaient écoulés depuis le jour où Conrad avait confirmé l'investiture d'Aversa au premier comte normand, trente-deux depuis que Drogon avait fait hommage à Henri III pour quelques villes de la Pouille. Guiscard et Grégoire VII, longtemps inconciliables, furent amenés à s'entendre, l'un par la peur de l'anti-pape Guibert, que soutenaient les Allemands, l'autre par sa politique ambitieuse, qui se trouvait à l'étroit dans les limites d'un duché. Guiscard fit hommage au pape, avec promesse d'un tribut de 12 deniers par charrue; Grégoire, disait-on, flattait le duc de le couronner roi d'Italie. Quelle que fût cette espérance, Guiscard obtenait dès à présent la confirmation entière de tous les États à lui concédés par Nicolas II et Alexandre II, et même de ses usurpations récentes, Salerne, Amalfi et partie de la marche de Fermo. Il voyait de plus dans cette alliance une caution sacrée pour ses conquêtes futures; car il convoitait plusieurs provinces de l'empire d'Orient, et, qui sait? peut-être l'empire même, à la faveur des déchirements et des scandales de la cour de Constantinople. Un imposteur qui se donnait pour Michel, l'empereur détrôné, fut reçu par lui avec trop d'empressement et d'éclat pour qu'on ne soupçonnât pas qu'il l'avait lui-même suscité. Il part à la tête d'un puissant armement, déclarant son fils Roger prince de Pouille et de Calabre, et son héritier; Bohémond, né d'Albérade, l'accompagne dans cette expédition, où il se montrera digne de commander sous lui et pour lui en son absence. Corfou, Butronto, La Vallone, passent en son pouvoir; il met le siége devant Durazzo; et Alexis Comnène, dans l'espace de deux ans, est défait en trois grandes batailles, d'abord par lui, ensuite par Bohémond, tandis qu'il retourne en Italie pour dompter et punir des rebelles (1081-1083). Mais les cris de détresse de Grégoire VII l'appellent à Rome (1084) : l'empereur y tenait le pape assiégé dans le château Saint-Ange. L'ancien vassal des Césars annonce à Henri IV qu'il marche au secours du pape; trois jours avant qu'il parût, les Allemands s'étaient retirés. L'auteur contemporain fait remarquer que presque dans le même jour l'empereur d'Occident était mis en fuite par le père et l'empereur d'Orient taillé en pièces par le fils. Mais les libérateurs du pontife, reçus en ennemis par le peuple, se conduisent en ennemis : Rome est incendiée depuis le palais de Latran jusqu'au château Saint-Ange, et la population livrée aux horreurs du massacre et du pillage. Grégoire, pour se dérober à la vengeance des Romains, suit ses terribles auxiliaires, qui l'emmènent, avec leur immense butin et une multitude de citoyens réduits en esclavage, d'abord au mont Cassin, puis à Salerne, où il meurt, moins d'une année après (1085). L'exilé précéda de peu de mois le vainqueur. Guiscard avait traversé de nouveau l'Adriatique avec des forces imposantes; il avait battu les flottes combinées des Vénitiens et des Grecs, et il envahissait l'île de Céphalonie, lorsqu'une maladie mit fin subitement à ses



Friedrich II von Preussen], cah. VI, p. 129-148. — Hirsching, *Handbuch*.

GUISE, nom d'une branche de la famille ducale de Lorraine, dont les principaux membres sont :

GUISE (*Claude* DE LORRAINE, premier duc DE), pair et grand-veneur de France, comte *d'Aumale*, marquis *de Mayenne* et *d'Elbeuf*, baron *de Joinville*, gouverneur de Champagne, de Brie et de Bourgogne, né au château de Condé, le 20 octobre 1496, mort en avril 1550. Il quitta son pays natal à l'occasion d'un démêlé survenu entre lui et Antoine, son frère aîné. René II, duc de Lorraine, leur père, avait répudié, sous prétexte de stérilité, Marguerite d'Harcourt, sa première femme, et pris en mariage Philippe de Gueldre, dont il eut ces deux princes. Claude, venu au monde depuis la mort de Marguerite, réclama pour lui le duché de Lorraine, au détriment de son frère, qu'il disait bâtard, pour être né quand l'épouse délaissée vivait encore. L'échec que subirent ses prétentions le détermina à venir demeurer en France. Il accompagna François Ier en Italie, et reçut vingt-deux blessures à la bataille de Marignan (1515). Huit ans plus tard il chassait les Allemands de la Champagne. En 1542 on le voit combattre dans la Flandre sous les ordres du duc d'Orléans, et l'année suivante il alla rassurer les Parisiens, qu'effrayait l'approche des Impériaux. Le roi reconnut ses services, et l'érection du comté de Guise en duché-pairie (1527) fut au nombre des faveurs qu'il lui prodigua. Il se refroidit dans la suite, lorsqu'il découvrit sous ce dévouement une ambition profonde, qu'expliquaient, du reste, de réels talents, d'illustres alliances et une fortune considérable soutenue des revenus du riche cardinal de Lorraine, Jean, son frère, dévoué aux intérêts de sa maison (*voy.* plus loin). Vers la fin de son règne, le roi l'éloigna de la cour; et peu de jours avant sa mort il aurait, dit-on, donné conseil à son successeur de ne point admettre les Guise au gouvernement de l'État. Il est du moins certain qu'il pénétra leur esprit envahisseur, comme le prouve ce quatrain populaire :

> François premier predict ce poinct,
> Que ceulx de la maison de Guyse
> Mettroyent ses enfants en pourpoinct
> Et son povre peuple en chemise.

Claude désirait fort le titre de prince, et s'en parait quelques fois malgré la défense royale. Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, qui refusa constamment d'aider à cette prétention, fut persécuté par la famille des Guise, et mourut pauvre : « Monsieur de Saint-Paul, écrit à ce sujet de La Planche, n'ouit jamais le duc de Guyse, Claude de Lorraine, s'apeler prince, qu'en souhzriant il ne dist à quelcun des siens qu'il parloit alemant en françois. » Antoinette de Bourbon, sœur de Charles, duc de Vendôme, qu'il épousa, le 18 avril 1513, lui donna douze enfants, dont huit fils, nommément : François, duc de Guise; Charles, cardinal de Lorraine; Louis, cardinal de Guise; François, grand-prieur et général des galères, et René, marquis d'Elbeuf, tige des ducs d'Elbeuf. Marie, l'une de ses filles, mariée en 1534, à Louis II d'Orléans, duc de Longueville, épousa quatre ans après Jacques Stuart, cinquième du nom, roi d'Écosse, et fut mère de Marie Stuart. Il eut encore un fils naturel, Claude de Guise, dont nous parlons plus bas (1).

Il y a différentes versions sur la cause de sa mort. François de Guise, son fils, assure dans ses Mémoires qu'on l'empoisonna. Plusieurs discours solennels furent prononcés en cette circonstance; en voici les titres : *Oraison panégyrique pour Claude de Lorraine, duc de Guyse*, par Pierre Doré; Paris, 1550, pet. in-8°; — *Oraison funèbre de Claude de Lorraine, prononcée à Joynville* par maistre Claude Guilliaud; Paris, 1550, pet. in-8°; — *Le très-excellent Enterrement de Claude de Lorraine*, par Ed. du Boullay; Paris, 1550, pet. in-8°.

Louis LACOUR.

Louis Regnier de La Planche, *Histoire de l'estat de France sous François II*, passim. — De Thou, *Historia*, lib XXIV, p. 489 et ann. 1560. — *Collection des Mémoires*, ed. par Petitot, 1re série, t. XVI, p. 100, et t. XVII, p. 161-162. — D'Auvigny, *Vie de Claude de Lorraine*, t. X, p. 263-321 de ses *Hommes illustres*. — Anselme, *Hist. généalog.*, in-fol., t. III, p. 485. — Mézerai, *Abrégé chronol.*, IV, 480. — Bayle, *Dictionnaire historique*, au mot *Guise*. — René de Bouille, *Histoire des Ducs de Guise*; Paris, 1849, 2 vol. in-8°.

GUISE (*Jean* DE LORRAINE, dit DE), cardinal, frère du précédent, né en 1498, mort le 18 mai 1550. De son vivant on ne l'appelait que *le cardinal de Lorraine*; toutefois, comme, au lieu de rester en son pays natal, il vint s'établir en France, et contribua puissamment à l'élévation de Claude de Lorraine, son frère, premier duc de Guise, et de sa famille, on conçoit que depuis longtemps on ait pu le classer parmi les Guise. Au mois d'avril 1536, François Ier l'envoya vers Charles Quint pour négo-

(1) C'est Claude de Lorraine qui fit construire à Joinville le château, qui s'est conservé presque en entier; sur la porte est gravé le millésime 1546, et sur les pilastres on lit les devises TOVTES POVR VNE. — LA ET NON PLVS. Les lettres C. A, initiales de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, sont souvent reproduites en sculpture. Voici l'origine de cette devise :

« Claude de Lorraine, quoique marié à Antoinette de Bourbon, avait remarqué dans la baronnie de Joinville une humble beauté, qu'il visitait secrètement et auprès de laquelle il oubliait, dit la chronique, le luxe de son palais et le rang élevé de son épouse. Celle-ci ne tarda pas à découvrir les faiblesses de son mari, et résolut de l'en faire repentir; mais un noble cœur ne peut recourir qu'à une généreuse vengeance. La jeune fille était pauvre, simple dans ses atours et modestement logée : la duchesse changea tout à coup cette misère en richesse; à l'insu de son époux, elle fit porter à sa rivale brillante parure et somptueux ameublement. Touché de ce procédé, Claude de Lorraine abjura, dit-on, ses erreurs, et résolut d'être désormais un modèle de fidélité conjugale. En mémoire de cette détermination, il fit élever le château du grand jardin, sur les murs duquel on grava, par son ordre, les devises TOVTES POVR VNE, faisant allusion à la foi donnée; LA, ET NON PLVS, indiquant qu'un repos champêtre sera désormais son seul plaisir. » (A. F.-D., *Notice sur Joinville*.)

[illegible] effet [illegible] sans [illegible] de sorte [illegible] la plus vive [illegible] la Cour [illegible] que [illegible] faire, vous [illegible] qui en feront [illegible] honnestz (*Mém.* [illegible] Brantôme nous dit [illegible] de ses grands [illegible] mort, poussé par [illegible] ennemis des [illegible] de sa cour. [illegible] nièce Marie Stuart [illegible] un réel pouvoir. La [illegible] Montmorency durent [illegible] Guise, nommé une [illegible] ce vit sans rival [illegible] lui et son frère le [illegible] La conju[illegible] déjouer (1560), [illegible] Mais la mort [illegible] atteinte. Le duc [illegible] résolu de n'en partir [illegible] pas demeuré quinze [illegible] d'un soulèvement des [illegible] de revenir en toute [illegible] le calme. Néanmoins [illegible] (1562), qui eut lieu peu [illegible] en ses maisons [illegible] « d'où il ne bougea [illegible] commençast à [illegible] après. Il fut en[illegible] la royne assez tost, et [illegible] l'entreprise et le dé[illegible] depuis et alors, ont [illegible] le massacre de [illegible] Les protestants, [illegible] que l'état des esprits [illegible] — s'emparèrent de [illegible] François de Guise [illegible] gagna la bataille de [illegible] malheureux de l'ar[illegible] était déjà prison[illegible] Saint-André tué, quand [illegible] le prince de Condé, chef [illegible] son pouvoir. Ce fait [illegible] son crédit. Il eût [illegible] bataille mieux qu'il [illegible] tout compétiteur le [illegible] les forces et l'au[illegible] (*Mém. de Ta*-[illegible] le comble à sa for[illegible] boulevard des ré[illegible] 1563, s'en retour[illegible] Il fut blessé par ce [illegible] l'attendait à un carrefour [illegible] par le derrière, de son [illegible] balles (Brantôme). »

[illegible] (*Ibid.*). » [illegible] Louis d'Avila, général de [illegible] lui réclamait un esclave [illegible] ne veut recevoir [illegible] quand ce seroit le plus barbare [illegible] du monde, ayant mis [illegible] la terre de France [illegible] franc. » Les soins qu'il [illegible] des ennemis blessés [illegible] l'effet et [illegible] duite le soir de la bataille de Dreux [illegible] dans son lit le prince de Condé [illegible] est celle d'un héros. [illegible] personnelle qu'on peut lui reprocher [illegible] presque toujours, et de l'avoir [illegible] l'effet des conseils de son frère le cardinal de Lorraine.

François de Guise avait du goût pour [illegible] Tacite lui servait, dit-on, de lecture [illegible] des *Mémoires*, véritable journal, [illegible] les événements accomplis de 1547 à [illegible] charme de rédaction, mais avec tout l'intérêt des révélations historiques. On les trouve [illegible] dans la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France* de MM. [illegible] et Poujoulat, Paris, 1839, in-4°, [illegible] t. IV, p. 1-539. Les manuscrits qui [illegible] cette édition consistent en deux [illegible] On y remarque deux écritures [illegible] l'une appartient au duc de Guise; [illegible] fréquente, est celle de Millet, son secrétaire. Les nombreuses lettres royales qui accompagnent ces mémoires témoignent de l'habileté de François de Lorraine et de la confiance du monarque. Elles nous apprennent que les affaires importantes du royaume, les dépêches [illegible] des ambassadeurs et des gouverneurs de province étaient, par ordre de Henri II, communiquées soigneusement au duc de Guise [illegible] plusieurs reprises, se trouvant absent [illegible] circonstances [illegible] il fut supplié de venir « incontinent et en toute diligence, [illegible] tendent l'estat des choses il pourroit [illegible]

Anne d'Este, fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, qu'il épousa en 1548, lui donna [illegible]

[illegible] Lyon, 1563; [illegible]

[illegible] Louis Lacour.

[illegible] cardinal de), [illegible] archevêque de Sens, [illegible]

[illegible] devint titulaire en 1575. [illegible] sujet pour que le cardinal de [illegible] des Guise et leur client, [illegible] lui écrire [illegible] 1566 : « Je vous supplie [illegible] dire le désir que j'ay que [illegible] maintenir en bonne opinion vers [illegible] d'exemple. » [illegible] de son temporel et de son spirituel [illegible] qu'il obtint mainlevée en 15[illegible]. On [illegible] Bibliothèque impériale, parmi les manuscrits de Béthune, plusieurs lettres de lui. [illegible] histoire de sa vie [illegible] devenu abbé de Cluny [illegible] poison à son oncle le cardinal de Lorraine [illegible]

(1) A son passage à Genève [illegible]

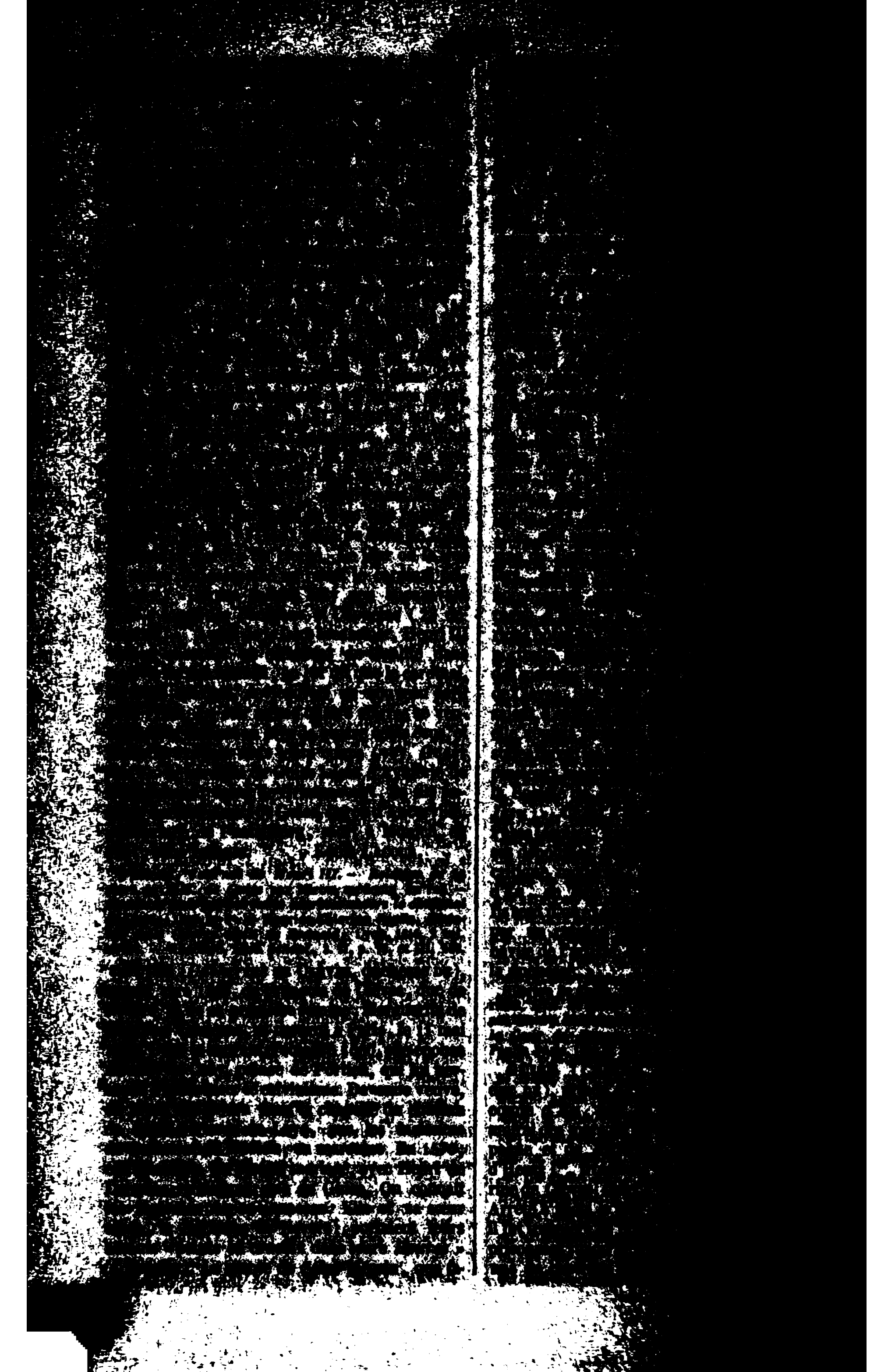


dévoilé par un mémoire adressé à Grégoire XIII et surpris par les protestants. Les Guise, qui se disaient issus de Charlemagne, se voulaient faire rois comme Pépin, et comme lui réclamaient l'appui du saint-siége. Henri III s'en effraya : pour balancer l'ascendant de son rival, il signe la Ligue à Blois, puis la proscrit à Poitiers, par un édit de pacification. Le faible monarque devint suspect aux catholiques et aux protestants par sa légèreté, et méprisable par sa vie licencieuse. La mort du duc d'Anjou en 1584, qui promet à un huguenot, Henri de Navarre, l'héritage du trône, rapproche plus étroitement les ligueurs. Soutenu de l'approbation du pape et de l'argent du roi d'Espagne Philippe II, le duc de Guise ne cache plus ses projets. A son instigation, le vieux cardinal de Bourbon, personnage ridicule, réclame pour sa part, dans un manifeste du mois de mars 1585, la succession à la couronne de France. La guerre civile éclate. La Champagne et la Picardie sont soulevées par les Guise : Toul, Verdun et d'autres villes tombent en leur pouvoir. Henri III conclut le traité de Nemours, qui fortifie la Ligue au lieu de la briser et fait reprendre les armes aux protestants. Pendant qu'un de ses favoris, Anne de Joyeuse, perd la bataille de Coutras contre le roi de Navarre, Henri de Guise défait les Allemands venus pour rejoindre celui-ci, aux deux combats de Vimory et d'Aulneau (1587). Inquiet des troubles que fomente la faction des Seize, le roi refuse aux vainqueurs l'entrée de la capitale; ses ordres sont méconnus, et le peuple le fait prisonnier dans son palais, à la journée des Barricades (12 mai 1588). Ce jour-là le duc de Guise, maître d'une foule enthousiaste, serait devenu roi de France, s'il eût osé davantage. Mais on négocia. Henri III, parvenu à s'échapper, signe à Rouen l'édit de réunion qui confirme la Ligue, exclut Henri de Navarre de la succession au trône, donne au duc de Guise des places de sûreté et le nomme lieutenant général du royaume. Aux états de Blois décembre (1588), Henri de Lorraine se flatta de ressaisir l'occasion qu'il avait perdue. Le roi le prévint. Henri III ne pouvait plus ignorer les projets du Lorrain; déjà, sur la fin de 1587, un secret avis l'informait que « le pape avoit envoyé au duc l'épée gravée de flammes et que le prince de Parme lui avoit envoyé ses armes, lui mandant qu'entre tous les princes de l'Europe, il n'appartenoit qu'à Henry de Lorraine de porter les armes et d'estre chef de l'Église (L'Estoile) ». La même année la Sorbonne avait, à son intention, sans aucun doute, déclaré « que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect ». Sa mort fut résolue; les avis que ses partisans lui prodiguèrent ne servirent de rien; le 22 décembre, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette ce billet : « Donnez-vous de garde : on est sur le point de vous jouer un mauvais tour; » il écrivit au bas : « On n'oseroit! » et le jeta. Le lendemain matin, au moment où il se présentait au conseil, il fut mandé par Henri III. « Comme il entroit en la chambre du roy, un garde luy marcha sur le pied; et cependant continua de marcher en le cabinet, et soudain par dix ou douze des quarante-cinq fut saisi aux bras et aux jambes et massacré... Sur ce pauvre corps fut jeté un méchant tapis et là laissé quelque temps exposé aux mocqueries des courtisans qui l'appeloient « le beau roy de Paris... » Sa Majesté estant en son cabinet en sortit, et donna un coup de pied par le visage de ce pauvre mort... » (L'Estoile). On découvrit sur lui un papier écrit de sa main, portant ces mots : « Pour entretenir la guerre en France il faut sept cent mille livres tous les mois. » (Miron). Ceux de sa famille qui se trouvaient au château de Blois se virent constitués prisonniers. Seul, le cardinal de Guise partagea le sort du duc son frère. Le soir du 24 décembre, leurs corps furent brûlés, et leurs cendres jetées au vent. Ce double assassinat provoqua contre Henri III une multitude de libelles. Voici les titres des plus remarquables; presque tous sont anonymes : *Le Martyre des deux frères*; 1589, in-8°; — *La Récompense du tyran de la France envers le Guyse*; 1589, in-8°; — *La double Tragédie jouée à Blois le* 23 *et* 24 *décembre* 1588; Paris, 1589, chez Fleurant des Monceaux, in-8°;— *Sermon funèbre pour l'anniversaire de Henri et de Louis de Lorraine*, par Le Bossu; 1590, in-8°; — *La Guisiade*, tragédie, obtint un succès prodigieux. Trois éditions parurent dans la même année. La première sans nom d'auteur; mais l'épître dédicatoire, datée de Lyon, 1589, est signée I. R. D. L. (Jacq. Roussin de Lyon). La deuxième, imprimée à Toulouse, est une copie de la précédente. Le nom de l'auteur : « Pierre Mathieu, docteur en droict et advocat à Lyon, » se trouve dans la troisième édition (Lyon, J. Roussin, 1589), pet. in-8°.

Henri Ier de Guise eut de Catherine de Clèves quatorze enfants, dont sept fils, parmi lesquels nous citerons : *Charles*, duc de Guise; *Louis*, cardinal de Guise; *Claude*, duc de Chevreuse, pair, grand-chambellan et grand-fauconnier de France, et *François-Alexandre-Paris*, chevalier de Malte, né posthume. L'une de ses filles, mariée, en 1605, au prince de Conti, est, dit-on, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *les Amours du grand Alcandre*. Louis LACOUR.

L'Estoile, *Journal de Henri III*; La Haye, 1744, in-12, t. I, p. 433; II, 138-148, 403 et 459; III, in fine. — Brantôme, *Vie de l'admiral de Chastillon*. — J. de Mergey, *Mém.*; Coll. Petitot, 1re sér., XXXIV, 70. — *Discours déplorable du meurtre de Henri, duc de Guise*; Paris, 1587, in-8°. — *Procédures faites au parlement de la Ligue après la mort des duc et cardinal de Guise*; Bibl. imp., mss Brienne, n° 187. — Miron, *Relation de la Mort de MM. de Guyse* (Petitot, *Mém.*, 1re série, XLV). — *Introduction aux Économies royales* (Petitot, *Mém.*, 2e série, I).

GUISE (*Louis II* DE LORRAINE, cardinal DE),



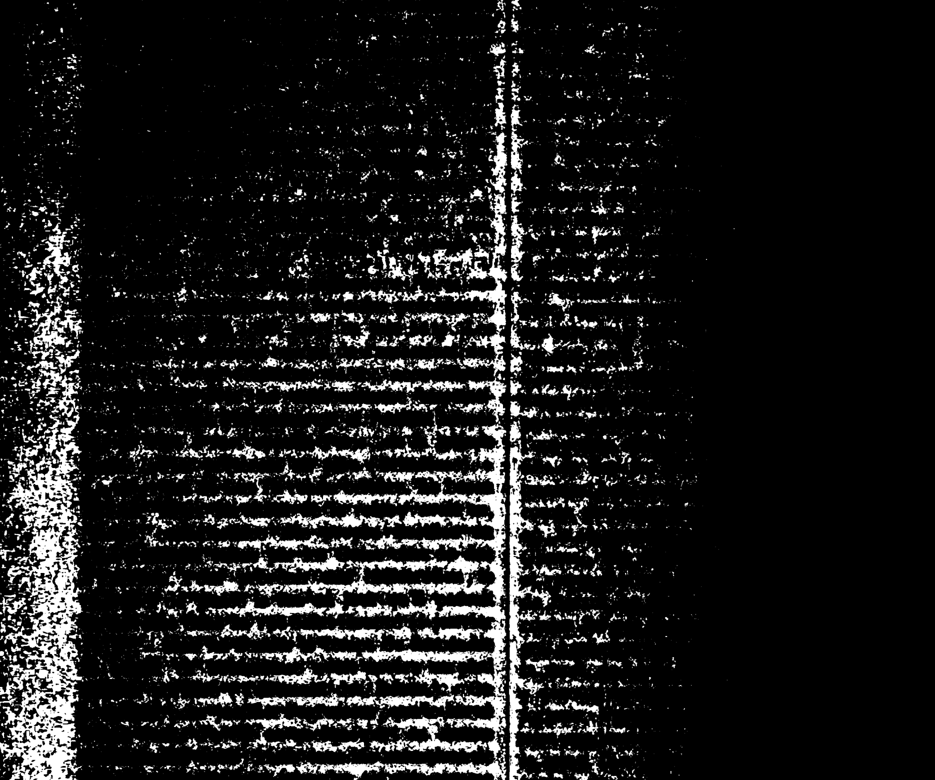
de Mayenne, son oncle, avait su rallier à lui tous ceux qui prétendaient arracher au roi de Navarre l'héritage de Henri III. Le conseil de l'Union et le parlement de Paris étaient dévoués au duc de Mayenne. Il ne restait à l'héritier de Guise que la faction des Seize, ennemie du lieutenant général et soutenue par la populace. Sa présence, comme l'avait prévu Henri IV, ne fit qu'augmenter les divisions intestines. Un instant aux états de Paris on agita la question de l'élire roi, en lui donnant pour femme la fille de Philippe II. Le duc de Mayenne déjoua cette tentative. Ce fut la deuxième et dernière fois que les Guise se virent proches du trône. Quand Henri IV eut acquis une supériorité réelle, Charles de Lorraine se reconnut son sujet (1594), et témoigna de son nouveau zèle en tuant de sa main le maréchal de Saint-Pol, vieux ligueur qui lui reprochait de mentir à la mémoire de son père. En 1595 le roi, qui voulait l'opposer à d'Épernon, lui retira le gouvernement de Champagne et lui confia la Provence, sur laquelle, pourtant, il n'ignorait pas, selon l'énergique expression du cardinal d'Ossat, « la vieille et rance prétention » des Guise.

L'année suivante, Charles de Lorraine réussit à remettre Marseille entre les mains de Henri IV, et contraignit d'Épernon à faire sa soumission. En 1611, il épousa la fille du fameux Henri de Joyeuse, madame de Montpensier « tenue alors pour le plus grand party de France.., veufve d'un prince du sang et qui avoit une fille accordée au second frère du roy ». Le rôle politique des Guise avait visiblement pris fin. Tel était cependant le souvenir de leur ancienne influence que ce mariage rencontra les oppositions les plus vives « à cause des advantages que la maison des Guyse en pourroit recevoir, se trouvant en beaucoup meilleurs termes (sy monsieur venoit à estre roy) que sous François second » (Fontenay-Mareuil). Vers 1615 on voit le duc de Guise épouser par procuration à Burgos, au nom de Louis XIII, l'infante Anne d'Autriche, puis diriger l'armée, qui couvre la marche du roi, de Bordeaux à Châtellerault. Un an après, la cour l'opposait, avec le comte d'Auvergne et le maréchal de Montigny, aux seigneurs rebelles que mécontentait l'emprisonnement du prince de Condé. En 1622 il battit les Rochellois sur mer. Le feu ayant pris à son vaisseau, M. de La Rochefoucauld lui vint dire : « Ah, monsieur, tout est perdu! » — « Tourne! tourne! dit-il au pilote, autant vaut être rôti que bouilli! » (Tallemant). Durant les divisions qui survinrent entre Louis XIII et Marie de Médicis, il se déclara pour la reine mère. Contraint par Richelieu de sortir du royaume, il alla, vers 1631, s'établir à Florence avec les siens. C'est de là qu'il écrivait un jour à Bassompierre, prisonnier dans la Bastille : « Je suis *ici* pour n'estre pas *là!* » Charles de Lorraine ne rappelait son père ni par les talents ni par la figure. « Il étoit camus et petit »; malgré cela « fort aimable » et, dit-on, libéral jusqu'à la prodigalité. Pour compléter ce portrait, ajoutons qu'il était « grand menteur(1), et que souvent à force de dire un mensonge, il croyoit enfin ce qu'il disoit » (Tallemant). Il eut de Henriette de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier, dix enfants, dont sept fils, entre autres : *Henri II*, duc de Guise; *Roger*, chevalier de Malte, mentionnés plus loin, et *Louis*, duc de Joyeuse. Parmi ses filles nous citerons *Françoise-Renée*, abbesse de Montmartre, et *Marie*, qui succéda aux biens de sa maison après la mort de son petit-neveu François-Joseph (*voy.* ci-après). L. L.

Coll. Petitot, Fontenay-Mareuil, *Mém*, 1re série, t. L, p. 129 et 315. — Tallemant, *Historiettes*, éd. 1840, in-8°, t. II, p. 22-29. — Sully, *Mém. de Henri le Grand*, 1824, 6 vol. in 8°. — Petitot, *Collection de Mém.*, introd., 1547-1594, 1re série, XX, 252. — Henault, *Abrég. chron.*, 1821, in-8°; II, 676, etc. — *Discours veritable de la délivrance miraculeuse de M. le duc de Guise, naguères captif au chasteau de Tours*; Lyon, 1591, in-8°.

GUISE (*Louis III* DE LORRAINE, cardinal DE), frère du précédent, archevêque-duc de Reims, pair de France, né suivant les uns le 22 janvier 1575 (Moréri), ou suivant d'autres au mois de mai 1585 (Anselme), mort le 21 juin 1621. Il obtint en 1594 les abbayes de Saint-Denis et de Montier-en-Der, et, sept ans après, celle de Châlis. On le voit posséder encore, vers 1612, les abbayes de Cluny, de Corbie, d'Orcamp et de Saint-Urbin de Châlons. Sans avoir été jamais sacré, il prêta serment en qualité d'archevêque de Reims, et jouissait des honneurs de la pairie. Au mois de décembre 1615, le pape Paul V le créa cardinal. Ce fut contre son gré qu'il embrassa l'état ecclésiastique. Son humeur était celle d'un soldat, et plus d'une fois il en donna les preuves. Un jour qu'il prétendait conférer à l'un des fils de madame des Essarts le prieuré de La Charité, le duc de Nevers éleva des difficultés. Louis de Guise proposa de terminer le différend par les armes, et les deux adversaires étaient sur le terrain quand le roi fit arrêter le cardinal, qui « fut mis à la Bastille, et de là au bois de Vincennes pour quelques jours (*Mém.* de Richelieu) ». En 1621 il suivit le roi dans son expédition de Poitou. Tombé malade au siége de Saint-Jean-d'Angely, il mourut peu après. Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin et l'une des maîtresses de Henri IV, qu'il épousa, dit-on, clandestinement, le 4 février 1611, lui donna cinq enfants, dont trois fils : *Charles-Louis* de Lorraine, évêque de Condom, mort en 1668; *Achille* de Lorraine, comte de Romorantin, tué en Candie, vers 1648; et *Henri*, chevalier de Lorraine, mort en 1668. Ses deux filles furent : *Charlotte*, abbesse de Saint-

(1) Un jour il racontait à quelques grands seigneurs qu'il avait une levrette laquelle courant après un lièvre se jeta dans les ronces; « une ronce coupa le corps de la levrette par le milieu, et la partie de devant alla happer le lièvre ».



de Naples, il pourrait conquérir un trône et l'offrir à sa maîtresse. Il communiqua son projet à la cour de France; on l'encouragea. Le 13 décembre 1647 il quitta Rome, suivi de vingt-deux personnes, et n'emportant avec lui que quelques barils de poudre et plusieurs milliers de pistoles. Son passage sur une simple felouque, à travers l'armée navale de don Juan, révèle une surprenante audace. Les Napolitains le reçurent comme « un Dieu eschappé des flots; » on brûla de l'encens « au nez de son cheval (1) ». Henri de Guise se crut roi. Il écrivit à la cour en langue napolitaine, comme s'il eût traité de puissance à puissance, et posa sur ses armes la couronne fleurdelisée des anciens monarques de Sicile; on prétend qu'il chargea le duc de Brancas d'épouser mademoiselle de Pons, avec une procuration écrite au nom « de Henri, par la grâce de Dieu, roi de Naples ». Mais ses galanteries imprudentes, les rivalités de la noblesse, le manque de secours, son attitude de souverain chez un peuple qui croyait accueillir en lui l'envoyé de la France, ruinèrent rapidement son crédit. Durant une sortie qu'il fit pour introduire un convoi dans Naples, on livra la ville aux Espagnols. Il tenta de rentrer, et fut pris (6 avril 1648). Transféré en Espagne, il y demeura prisonnier plusieurs années. Le prince de Condé demanda sa liberté en 1651, et l'obtint le 3 juillet 1652, par une lettre du roi d'Espagne, ainsi conçue : « Monsieur, la présente est pour vous donner avis qu'à votre instance j'ay consenti que le duc de Guise retourne en France; et je laisse à votre discrétion de l'employer à ce que vous jugerez digne de lui. » Dans les premiers jours du mois d'août, Henri de Guise était à Bordeaux. Il publia aussitôt et répandit à profusion une pièce où il annonçait et sa délivrance et sa réunion aux ennemis de la cour et de Mazarin. Deux mois après il trahit cette cause, et rentre à Paris avec le roi (21 octobre). Il se trouva remplacé dans les bonnes grâces de mademoiselle de Pons par son propre écuyer, de Malicorne. Une accusation de vol, qu'il eut le mauvais goût d'intenter à sa maîtresse pour se venger, le couvrit de ridicule. Sur ces entrefaites, plusieurs lettres lui persuadèrent que le peuple napolitain le désirait. Une flotte fut mise à sa disposition. Il partit de Toulon en octobre 1654, vint débarquer à Castel-a-Mare, s'empara de la ville et du château; mais il ne put s'y maintenir, et se vit contraint de regagner la mer. A son retour on le nomma grand-chambellan. Les fêtes brillantes de Louis XIV, qu'il dut diriger en cette qualité, lui permirent de se livrer encore à ses goûts chevaleresques. Il parut avec éclat dans une course de bague en 1655, et conduisit l'un des cinq quadrilles du fameux carrousel de 1662. Depuis on n'en parle plus. Tallemant a tracé de lui le portrait suivant : « Il a la mémoire excellente; son grand jugement ne l'empêche pas d'en avoir beaucoup. Il sait quelque chose, a de l'esprit, dit les choses agréablement, n'est pas méchant, a de la générosité, du cœur, et est fort civil. C'est dommage qu'il est fou. » Voici, enfin, son épitaphe satirique, telle que nous l'a conservée Jean Mégret; elle dit toute sa vie :

Sans le nommer vous le pouvez connoistre :
Prince acolit, archevesque amoureux,
Mari sans femme et bien fasché de l'estre.
Il vient en cour pour se faire paroistre
Et s'élever au nombre des nepveux.
Rome ne veut le dispenser des vœux,
Et le remet aux censures d'un prestre.
Il quitte Dieu, sa maistresse et son roy,
Trompe un grand prince en luy donnant sa foy,
Et pour monstrer où sa rage l'emporte,
Dans le conseil il conclud à sa mort.
Après ce coup, jugez si l'on a tort,
En le voyant, de luy fermer la porte.

Henri de Guise mourut sans postérité. Son neveu Louis-Joseph (*voy.* ci-après) recueillit sa succession. Il laissa des mémoires sur sa première expédition de Naples, qui furent publiés après sa mort par Saint-Yon, son secrétaire, sous le titre de : *Mémoires de feu M. le duc de Guise, contenant son entreprise sur le royaume de Naples jusqu'à sa prison*; Paris, 1668, in-4°; Cologne, même année, 2 part., in-12; ibid., 1669, 2 tom. en 1 vol. pet. in-12; Paris, 1681, in-12; Amsterdam, 1703, 2 part. in-12. Un nommé Sainte-Hélène, dont le frère, employé par le duc, est maltraité dans ces *Mémoires*, prétendit qu'ils étaient l'œuvre de Saint-Yon. Cette opinion est sans fondement (*Journal de Trévoux*, décembre 1703, art. 210). Esprit de Raymond de Mormoiron, comte de Modène, qui s'attacha au duc de Guise et le suivit à Naples, a composé sur cette première expédition un écrit fort estimé, sous le titre de : *Histoire des Révolutions du royaume et de la ville de Naples*; en trois parties, dont la première fut publiée en 1665; les deux autres parurent en 1667 (Paris, 3 vol. in-12). On réimprima cet ouvrage en 1668, et une édition en a été donnée par le marquis de Fortia; Paris, 1826, 2 vol. in-8°. Enfin, on possède une relation de la deuxième expédition de Naples imprimée séparément, dans un recueil historique, Cologne, 1666, in-18, et publiée sous ce titre : *Suite des Mémoires de Henri de Lorraine, ou relation de ce qui s'est passé au voyage de Naples en 1654*; Paris, 1687, in-12.

Louis LACOUR.

Mme de Motteville, *Mémoires*, coll. Petitot, 2e série, XXXVII, p. 60 et 307. — L'abbé Arnauld, *Mémoires*, ibid., XXXIV, 256 263 — Monglat, *Mémoires*, ibid.,

(1) D'autres excentricités avaient eu lieu en son absence. Depuis onze ans Mignard habitait Rome; en passant par cette ville, Henri de Guise avait sollicité du grand artiste l'honneur d'inspirer son pinceau : une excellente toile, sortie des mains de Mignard, fut envoyée à Naples. « L'espérance dont le peuple fut flatté de posséder dans peu son défenseur fit rendre à ce portrait une espèce d'hommage, jusque-là que les femmes se mettaient à genoux en le regardant, et y faisaient toucher leurs chapelets ». (*Vie de Mignard*, manuscrit de l'École des Beaux-Arts.)

qu'elle possédait sur les gabelles du Languedoc. Enfin, chacune des demoiselles de L'Isle-Bonne devait recevoir 100,000 l. si elles ne se mariaient pas, etc. Par un codicille du 28 février 1688, elle nomma les administrateurs de l'hôtel-Dieu de Paris ses exécuteurs testamentaires (1). Quelques années auparavant elle s'était vue au moment de ne posséder plus un seul bijou. Henri de Guise, dont elle n'avait pas approuvé l'amour pour Mlle de Pons, accourut chez elle un jour, réclamant toutes les pierreries de la maison qui lui appartenaient; il y en avait pour 200,000 l. Après une courte résistance, elle les lui promit, moins un collier qu'elle avait l'habitude de porter. Il l'exige, elle allait le détacher, quand le pauvre amoureux, par une de ces lubies qui lui étaient si familières, la quitta pour un futile motif, et ne lui parla plus de rien. Marie de Lorraine mourut sans alliance, ayant refusé la main du roi de Pologne, Wladislas VII. On vantait la sagesse de sa conduite : elle vivait en effet sans luxe, tantôt à l'hôtel de Guise, tantôt au couvent de Montmartre, qu'elle affectionnait et où elle désirait être inhumée. Les discussions religieuses lui étaient chères, et sur ce sujet elle écrivit de nombreuses lettres, que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale.

Avec Marie de Lorraine s'éteignit l'illustre maison des Guise. On vendit peu après aux Rohan-Soubise l'ancien hôtel de la famille, qui avant de passer dans les mains de François de Guise avait appartenu au connétable de Clisson. Avec les dépendances, c'était un immense enclos borné par les rues du Chaume, des Quatre-Fils, Vieille-du-Temple et de Paradis. De nombreux et superbes bâtiments y avaient été construits jadis par les maisons de Laval et de La Roche-Guyon, auxquelles on les avait achetés. Les Soubise changèrent complétement la physionomie de ces édifices par de nouvelles constructions : c'est aujourd'hui le Dépôt des Archives de France. La porte de l'École des Chartes, en face la rue de Braque, date seule d'une époque reculée : les armes des Guise y brillent encore, comme il y a trois siècles. Louis LACOUR.

Mlle de Montpensier, *Mémoires*, coll. Petitot, 2e série, XLIII, 127. — Anselme, *Hist. généal*, III, 488. — Moreri, *Dict. hist*, art. *Lorraine*. — *Correspondance manuscrite* de Marie de Lorraine, à la Bibl. imp — *Inventaire après décès de Mlle de Guise*, ms.. aux Archives de l'État.

GUISE. *Voy*. GUYSE.

GUISNÉE (*N*.....), mathématicien français, mort en 1718. Disciple de Varignon, qui le fit admettre en 1702 au nombre des élèves de l'Académie des Sciences, il fut appelé à faire partie de cette société en 1707, à la place de Carré, comme mécanicien pensionnaire. En 1704, il publia dans les *Mémoires* de cette Académie une *Manière générale de déterminer géométriquement le foyer d'une lentille formée par deux courbes quelconques, de même ou de différente nature, telle que puisse être la raison de la réfraction, et de quelque manière que puissent tomber les rayons de lumière sur une des faces de cette lentille, c'est-à dire soit qu'ils y tombent divergents, parallèles ou convergents.* En 1705 parut à Paris la première édition de son *Application de l'Algèbre à la Géométrie, ou méthode de démontrer par l'algèbre les théorèmes de géométrie, et d'en résoudre et construire tous les problèmes.* Aucun libraire ne voulut courir le risque de l'impression de cet ouvrage, et ce fut un des amis de l'auteur qui en fit les frais. Le livre fut apprécié cependant, et une seconde édition, in-4°, parut en 1733, avec des corrections nombreuses. Une autre édition, in-4°, parut encore en 1753. Guisnée a de plus fait imprimer dans les Mémoires de l'Académie des Sciences : *Observations sur les méthodes de maximis et minimis, où l'on fait voir l'identité et la différence de celle de l'analyse des infiniment petits avec celles de MM. Fermat et Hude* (1706); — *Théorie des Projections, ou du jet des bombes, selon l'hypothèse de Galilée* (1707); — *Sur les Courbes de la plus vite descente* (1709). J. V.

Montucla, *Hist. des Mathém.*, t. II, p. 169. — Quérard, *La France littéraire*.

* **GUITART** (*Pierre*), peintre espagnol, probablement d'origine française, né en Catalogne, vers 1540. De 1576 au 2 août 1579, il peignit pour la cathédrale de Reuss six grands tableaux à l'huile, représentant des traits de la vie de saint Pierre. Ces peintures sont aussi remarquables par la composition que par l'exécution. Il est fâcheux que les autres œuvres de ce peintre soient demeurées inconnues. Peut-être ont-elles été attribuées à quelqu'un de ses contemporains. A. DE L.

F. Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

* **GUITER**, abbé de Saint-Loup à Troyes, depuis l'an 1153 jusqu'à l'an 1197; il est auteur d'une petite histoire de son monastère publiée par Nicolas Camusat, dans son *Promptuarium Antiquitatum Tricassinæ Diœcesis ;* Troyes, 1610, in-8°. G. B.

Histoire littéraire de la France, t. XV, p. 282.

GUITON (*Jean*), amiral et maire de La Rochelle, né dans cette ville, où il fut baptisé, le 2 juillet 1585, et où il mourut, le 15 mars 1654, appartenait à une famille qu'on y trouve établie dès les premières années du seizième siècle. Son grand-père, Jacques, écuyer, sieur de La Valade, mort le 27 septembre 1584, échevin, était du corps de ville en 1558. Il fut nommé juge consulaire en 1571 et maire en 1575, en récompense vraisemblablement de sa conduite pendant le siége mémorable de 1573. Son fils aîné, Jacques le jeune, qui prit à la mort de son père le titre de sieur de La Valade, né en 1545, mort le 5 mai 1607, était entré au corps de ville en 1573,

(1) La plupart des terres provenant de sa succession passèrent à sa nièce, mademoiselle de Montpensier, et à la princesse de Condé, descendante du duc de Mayenne.

Il avait repris ses occupations commerciales lorsque ses concitoyens lui donnèrent de nouvelles preuves significatives de leur confiance, en le présentant, en 1627, comme l'un des candidats à la mairie, et en le chargeant, au mois de septembre de la même année, d'aller, ainsi que David de Fos, traiter avec Buckingham, qui assiégeait Saint-Martin. Échappé, à son retour, au feu des royalistes, qui coulèrent sa frêle embarcation, il fut nommé président du bureau de la mairie le 18 décembre, et maire le 2 juin 1628. Les circonstances étaient des plus graves. Assiégée depuis neuf mois par 40,000 hommes, entourée d'une ligne de circonvallation de trois lieues, que flanquaient dix-sept forts et un plus grand nombre de redoutes; privée de ses fontaines, dont les canaux venaient d'être coupés et détournés, La Rochelle était en outre menacée d'une prochaine et inévitable disette, et 28,000 âmes étaient enfermées dans ses murs! Aussi Guiton hésita-t-il à accepter une mission qui exigeait des qualités plus qu'ordinaires. Il se rendit pourtant aux instances de ses collègues, et, saisissant son poignard : « Je serai maire, puisque vous l'exigez, s'écria-t-il lors de son installation, mais à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce fer dans le cœur au premier qui parlera de se rendre; qu'on en use de même envers moi, si jamais j'en fais la proposition, et que ce poignard demeure sur la table de nos délibérations! » Ce discours énergique s'adressait aux pouvoirs intérieurs de la ville, jaloux les uns des autres. Une volonté inflexible devait, dans l'intérêt commun, dominer ces éléments de désordre et substituer l'unité du commandement à l'anarchie. A cette condition, les Rochellois, déterminés d'ailleurs, comme le maire, à périr jusqu'au dernier plutôt que de consentir à la chute des murs et des priviléges de la ville, avaient quelque chance de prolonger la lutte avec assez de succès pour être admis à conclure un traité consacrant le droit qui leur avait tant de fois été reconnu d'exercer le culte de leur religion. Puis, par une convention conclue, le 28 janvier 1628, avec le roi d'Angleterre, la ville s'était engagée à ne prêter l'oreille à aucun accommodement que de concert avec lui.

Après avoir pourvu à la sûreté de la place contre les attaques du dehors et les intrigues du dedans, Guiton s'occupa des approvisionnements, tellement réduits, qu'ils furent épuisés avant la fin de juin. Une flottille anglaise parut bien sur la rade, et y séjourna du 11 au 18 mai; mais comme elle n'essaya même pas d'introduire des provisions (les boulets et les bombes de l'armée royale y eussent d'ailleurs mis obstacle), ce ne fut là, à bien dire, qu'une parade, d'autant plus malencontreuse que les mécontents s'en firent, dans la ville, un prétexte pour entraver Guiton par leurs criailleries ou leurs coupables menées. On tenta plusieurs fois de mettre le feu à sa maison; des menaces de mort furent même proférées contre lui. Un caractère moins bien trempé que le sien se serait laissé abattre, mais ni sa vigilance ni sa fermeté n'en furent affaiblies. L'une et l'autre s'accrurent, au contraire, en proportion des difficultés de la tâche du maire lorsque les assiégés, jouet de la politique anglaise, destitués de tout secours et réduits à manger jusqu'au parchemin de leurs contrats, jusqu'à du plâtre, du bois pilé, de la fiente, et même de la chair humaine, ne furent plus que des squelettes qui tombaient par quatre cents par jour sur les places publiques, où ils gisaient sans sépulture, formant des monceaux de cadavres dont on peut se faire une idée quand on pense que les 28,000 habitants existant au commencement du siége, étaient réduits, lors de la reddition de la place, à environ 5,400, dont 1,000 succombèrent encore presque aussitôt après. Au milieu de ces effroyables calamités, Guiton et MM[mes] de Rohan soutenaient seuls les courages ébranlés. Maîtrisant sa douleur (il avait perdu deux de ses filles), le maire était jour et nuit sur pied, dirigeant tout par lui-même, inspirant aux autres une confiance qu'il n'avait plus, et dissimulant ses chagrins sous une gaieté étudiée. Enfin, la ville se trouva réduite à une telle extrémité que les quelques soldats qui existaient encore (64 Français et 90 Anglais), ne pouvant qu'avec peine se soutenir à l'aide d'un bâton, succombaient, pour la plupart, sous le poids de leurs armes. Alors Guiton, abandonné par les Anglais, qui venaient de traiter avec Louis XIII, se résigna à capituler. « Mieux vaut, dit-il, traiter avec le roi, qui a su vaincre La Rochelle qu'avec celui qui n'a su ni la défendre ni la secourir! » Le conseil, partageant cette opinion, envoya à Richelieu une députation qui négocia la convention du 29 octobre 1628, par laquelle Louis XIII accorda aux Rochellois, *de sa pure grâce*, la vie, les biens et la liberté de conscience. Guiton s'était abstenu d'accompagner ses compatriotes. L'un d'eux l'excusa en disant qu'il était resté en ville pour y recevoir S. M. et faire abattre à cet effet un pan de mur et une porte, *ce que le roi eust à gré*. Néanmoins Guiton ne reçut ni le roi ni le cardinal à leur entrée, le 30 octobre. Richelieu lui avait prescrit de ne plus prendre le titre de maire, sous peine de la vie, et le roi lui avait enjoint, ainsi qu'à douze autres habitants, « de changer d'air pour quelque temps ». Le surlendemain Guiton se rendit à Surgères, à quelques lieues d'Angoulême, avec l'intention d'habiter chez des gens de sa religion; mais personne ne voulut le recevoir. Ce fut au point qu'il lui fallut s'éloigner en toute hâte pour se soustraire aux coups d'un aubergiste chez lequel il voulait descendre. Il s'embarqua alors pour l'Angleterre, et revint plusieurs fois à La Rochelle dans l'intervalle de 1628 à 1636, époque où Richelieu, devenu l'allié des protestants d'Allemagne, de Hollande et de Suède, employa ceux de France qui s'étaient fait un nom dans les guerres civiles. Le cardinal ne pou-

Pauline DE MEULAN]), née à Paris, le 2 novembre 1773, morte dans la même ville, le 1ᵉʳ août 1827. Fille de Charles de Meulan, receveur général de la généralité de Paris, elle fut élevée au sein d'une société brillante et spirituelle, qui accueillait avidement les idées nouvelles, sans en prévoir les conséquences. Fort intelligente, mais un peu languissante et maladive, elle n'annonça pas d'abord les rares qualités qui la distinguèrent plus tard. Il fallut les rudes épreuves de la vie pour mettre au jour et développer l'énergie de son caractère, et l'originalité de son esprit. Elle avait seize ans lorsque la révolution éclata. Ce grand événement bouleversa le monde où elle vivait; son père mourut en 1790, laissant une fortune très-compromise; et au milieu de la perturbation publique, Mˡˡᵉ de Meulan eut à lutter contre de graves embarras domestiques. Elle se dévoua généreusement aux besoins de sa famille, et régla, au prix d'une activité incessante de plusieurs années, les affaires qui suivaient la ruine d'une grande fortune. Les faibles débris qu'elle parvint à sauver ne suffisant pas à ses parents, elle demanda des ressources au travail littéraire. D'anciens amis de son père, Suard, Devaines, lui en donnèrent l'idée et lui en facilitèrent les moyens. Elle débuta en 1800 par un petit roman ironique et spirituel intitulé *Les Contradictions*. On trouve dans cet ouvrage une foule d'observations fines, de pensées ingénieuses, qui révèlent un moraliste, et le style en est clair, net, rapide. *La Chapelle d'Ayton*, le second roman de Mˡˡᵉ de Meulan, offre des qualités toutes différentes. C'est un récit pathétique, sans aucune affectation sentimentale. « Il est peu de romans plus attachants, dit M. de Rémusat, quoiqu'il n'y ait ni sentiments exagérés, ni situations violentes.... Dans *La Chapelle d'Ayton*, la sensibilité de l'auteur se montre tout entière, et même avec cet excès qui n'appartient qu'à la jeunesse. » Ce qui manque à ces deux premiers ouvrages, c'est ce talent créateur qui donne la vie aux personnages. La véritable supériorité de Mˡˡᵉ de Meulan n'était pas dans le domaine de l'invention, et le journalisme littéraire lui fournit bientôt une meilleure occasion de montrer ses éminentes facultés. Suard venait de fonder, sous le nom du *Publiciste*, un journal consacré à la défense des idées du dix-huitième siècle, dans ce qu'elles avaient de plus modéré. Mˡˡᵉ de Meulan s'associa à la rédaction du *Publiciste*, et composa sur la littérature, les mœurs, le théâtre, un grand nombre d'articles, qui la placèrent au premier rang des critiques et des moralistes de son temps. La critique littéraire n'est pour elle que l'accessoire; son principal objet est l'étude de la nature; elle ne juge pas les ouvrages de l'esprit d'après certaines règles établies, mais d'après les sentiments qu'ils sont destinés à peindre ou à exciter. Les articles de Mˡˡᵉ de Meulan la mirent en rapport avec M. Guizot (*voy.* ce nom), et un mariage unit, le 9 avril 1812, ces deux personnes également distinguées. Devenue mère en 1815, Mᵐᵉ Guizot dirigea son activité intellectuelle vers l'éducation des enfants. « A partir de ce temps, dit M. Sainte-Beuve, une seconde époque commence pour Mᵐᵉ Guizot. La chaleur des affections se fortifie en elle de l'ardeur des convictions, et ce double feu, moins brillant qu'échauffant, va jusqu'au bout animer et nourrir ses années de sérieux bonheur; ce n'est plus à un moraliste de la fin du dix-huitième siècle que nous aurons affaire, c'est à un écrivain de l'ère nouvelle et laborieuse, à une mère attentive et enseignante, qui sait les épreuves et qui prépare les hommes; à un philosophe vertueux occupé de faire sentir, en chaque ordre, l'accord du droit et du devoir, de l'examen et de la foi, de la règle et de la liberté. Sa forme sera moins vive que par le passé, moins incisivement paradoxale, moins insouciante avec légère ironie. Le sentiment continu du réel, du vrai, du bien, dominera et dirigera en tout point l'ingénieux. » *Les Enfants*, les *Nouveaux Contes* et *L'Écolier* furent en fait d'ouvrages d'éducation les premiers essais de Mᵐᵉ Guizot; puis vinrent *Une Famille* et les *Lettres sur l'Éducation domestique*; ces diverses compositions ont le rare mérite de concilier l'intérêt littéraire avec la pureté morale et la clarté de la leçon; elles tendent surtout à développer chez l'enfant l'intégrité et la vigueur du caractère, et mettent en lumière cette grande idée, « qu'aucun mal moral n'est sans remède, et que la nature humaine, même sous le poids d'un tort grave, doit se relever et le peut toujours par ses propres forces ». Indépendamment de ses travaux personnels, Mᵐᵉ Guizot, associée aux convictions politiques de son mari, prit une part active à ses travaux sur l'histoire et la littérature anglaises. Mais bientôt ses forces, consumées par une lente maladie, ne suffirent plus à son activité. Une main filiale a retracé les derniers jours de Mᵐᵉ Guizot. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ces lignes touchantes : « Elle lutta longtemps, et avec une persévérance passionnée : il lui en coûtait beaucoup de quitter ceux qui lui étaient chers, de laisser sa tâche inachevée. Quand elle fut convaincue que tout effort pour retenir la vie était vain, elle ne s'occupa plus que de l'avenir de son mari, de son fils, toujours animée auprès d'eux, malgré son excessive faiblesse, et leur souriant encore comme pour leur parler d'espérance. Mais déjà dans ce sourire la souffrance éclatait, et les traits se refusaient à rendre cette volonté si tendre de l'âme. Enfin le 1ᵉʳ août 1827 elle s'éteignit tranquillement, au milieu des siens, en écoutant son mari lire un sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme : exemple aussi rare que beau des facultés les plus vives et les plus entraînantes constamment dirigées vers le triomphe de la raison et la sagesse de la vie. » On a de Mᵐᵉ Guizot : *Les Contradictions*; Paris, 1799, in-12; — *La Chapelle d'Ayton*;

[illegible] travail lui [illegible] elle accepta [illegible] supplémen[illegible] qu'elle ne [illegible] anonyme et [illegible] cette époque durant [illegible]. En 1809 il pu[illegible] synonymes, qu'il fit [illegible] philosophique [illegible] de la langue [illegible] édition de la [illegible] de la Déca[illegible] Romain, par [illegible] notes qui révé[illegible] volume De [illegible], à l'occasion [illegible] à la Vie des [illegible] de Louis XIV, les [illegible] jusqu'en [illegible] du jeune

[illegible] l'attention et [illegible] commença pé[illegible] la chaire d'histoire [illegible]. Après quelque [illegible] de l'Univer[illegible] M. Guizot pro[illegible] la Faculté des Let[illegible] départ de l'en[illegible] aux études [illegible]. Il était [illegible] d'ouverture d'un [illegible] d'admira[illegible]. M. Guizot [illegible]. On ne sut [illegible] en qualité

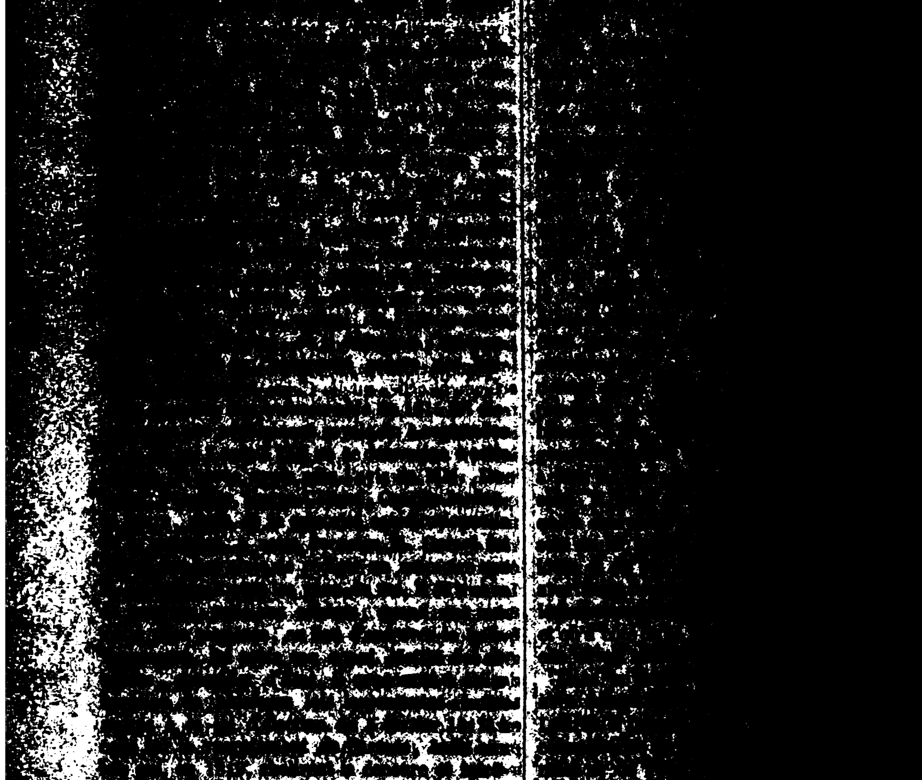
[illegible] la vie politique [illegible] bonne heure ap[illegible] seulement à [illegible] aux affaires, [illegible] la collègue [illegible] Paris, le présenta à [illegible] de l'intérieur [illegible], et celui-ci [illegible] secrétaire général [illegible] Napoléon revint de [illegible] son cours à la Fa[illegible] jours du mois [illegible] Gand, auprès du roi

[illegible] vives accusations. Le [illegible] Guizot d'avoir émigré [illegible] de Gand. Ce der[illegible] le fait prouvé, et re[illegible] de Gand n'est [illegible] ligne de M. Guizot. [illegible] de Gand au mo[illegible] dans une der[illegible]

[illegible] pouvoir [illegible] roi Louis-Philippe, [illegible] reprises [illegible] que [illegible] expliqué son voyage [illegible] n'avait pas été à Gand [illegible] servir son pays. Il [illegible] lendemain du 20 mars [illegible] Sorbonne, à sa vie [illegible] reprise paisiblement; je suis [illegible] d'un simple citoyen, [illegible] sort de son pays. [illegible] quand il a été [illegible] qu'il n'y avait [illegible] la France avec l'Europe [illegible] que la maison de Bourbon [illegible] France, j'ai été à Gand alors, [illegible] intérêt personnel, mais [illegible] Louis XVIII quelques [illegible] faire comprendre que dans [illegible] constitutionnelle, dans la [illegible] son gouvernement avait [illegible] fautes qu'il était [illegible] pour lui faire comprendre que [illegible] le trône de France, il y avait [illegible] seulement celles que la Charte [illegible] mais des libertés [illegible] accordées au pays, qu'il y avait [illegible] intérêts nouveaux, à l'égard de [illegible] velle, une autre conduite [illegible] qui inspirât plus de sécurité, qui [illegible] les [illegible] fiances et les passions que la première restau[illegible]ration avait suscitées. Et pour aboutir à quelque chose de plus précis, je suis allé dire au roi Louis XVIII qu'il avait auprès de lui tels hommes, tels ministres qu'il aurait tort de vouloir garder, qu'il devait éloigner de sa personne [illegible] grande influence sur les affaires. C'est [illegible] des royalistes constitutionnels, c'est dans l'intérêt de la Charte, c'est pour [illegible] l'affermissement et le développement de la Charte [illegible] probable de Louis XVIII en France, que j'ai été à Gand (1).

La seconde restauration mit [illegible] en présence les partis politiques. Les royalistes [illegible] vinrent plus ardents que jamais pour la défense du trône; les libéraux se retranchèrent dans la Charte, et en firent le rempart des [illegible] principes de la révolution; enfin, entre les libéraux et les royalistes s'éleva un parti intermédiaire, qui déclara ne pas séparer les droits de la couronne des droits du pays, mais les [illegible] les vouloir également, et avoir ainsi la [illegible] intelligence de la Charte, de la constitution. Ce parti reçut de très-bonne heure le nom de doc[illegible]trinaires, qu'il ne répudia pas, parce que le [illegible] indiquait qu'il avait des doctrines. Dans la

(1) Moniteur universel du [illegible]



en matière politique, qui était comme le complément d'un autre ouvrage publié en 1820 : *Des Conspirations et de la Justice politique*. Mais dès la fin de 1822 M. Guizot se consacra uniquement à des travaux historiques et littéraires. Il avait jugé la situation ; il avait reconnu qu'on ne pouvait plus espérer de retenir le gouvernement dans la voie funeste où il était engagé, et qu'il irait jusqu'au bout. Il commença par publier les *Œuvres complètes de Shakspeare*, en revisant avec M. Pichot la traduction de Letourneur, et en la faisant précéder d'une introduction, où partant de ce point que la critique littéraire avait changé de terrain et ne pouvait plus demeurer dans les limites où elle se renfermait jadis, il étudiait la nature de la poésie dramatique dans ses rapports avec la civilisation des peuples. Après la publication du théâtre de Shakspeare, M. Guizot donna la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de la Révolution d'Angleterre* (1823, 26 volumes). D'intéressantes notices firent connaître au lecteur la physionomie des principaux acteurs de la révolution de 1640, et formèrent comme la préface de la grande histoire dont les deux premiers volumes parurent en 1827, et que M. Guizot a continuée, après avoir été interrompu par deux révolutions.

Cependant l'histoire nationale avait sa part dans les travaux si considérables de M. Guizot. Il publia en 31 volumes la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au treizième siècle*, en mettant à côté des textes traduits, des introductions et des notes. A la même époque il faisait paraître une nouvelle édition des *Observations sur l'Histoire de France de Mably*, en y joignant ses propres *Essais sur l'Histoire de France du cinquième au dixième siècle*, excellent volume, qui était le résultat de son enseignement à la Faculté des Lettres. N'oublions pas quelques fragments isolés, comme une *Notice sur Calvin*, qu'on trouve dans le *Musée des Protestants célèbres*, et deux articles, *Abrégé* et *Encyclopédie*, insérés dans l'*Encyclopédie progressive*, qui, malgré son titre, dut s'arrêter après deux ou trois livraisons.

Dans les derniers mois de l'année 1824, de jeunes écrivains se réunirent pour rédiger une modeste feuille qui ne devait s'occuper que de littérature. *Le Globe*, c'était le nom du journal, acquit rapidement une véritable autorité. Par leur bonne foi, par leur talent, les jeunes rédacteurs se trouvèrent les sincères interprètes de l'opinion, qui, dans le domaine littéraire comme dans la sphère politique, demandait à une sage liberté une sorte de rénovation morale. Parmi les écrivains du *Globe*, M. Guizot comptait soit des amis, soit des disciples, et plus d'une fois il s'unit à leurs efforts. Ainsi, quand mourut le général Foy, il fit de ce grand citoyen dans les colonnes du *Globe* un éloge qui fut remarqué (1). C'était une franche adhésion aux principes de l'opposition modérée.

Au commencement de janvier 1828, M. Guizot fonda la *Revue française*, qui parut tous les deux mois, par livraison de 300 pages, à l'instar des revues anglaises. Là les questions n'étaient plus seulement indiquées, mais approfondies, et la critique prenait une autorité et des proportions considérables. C'est dans les pages de la *Revue française* que M. le duc de Broglie consigna de si excellents essais de science législative. Dans le cours de la même année, M. Guizot reparut dans sa chaire. Le ministère de M. de Martignac s'honorait en donnant à MM. Guizot, Villemain et Cousin l'autorisation de reprendre leurs cours depuis longtemps interrompus. Cette juste réintégration fut un véritable triomphe, non-seulement pour le talent des trois célèbres professeurs, mais pour les idées et les doctrines chères aux jeunes générations. La part de M. Guizot était belle ; il était l'interprète de l'histoire ; il reprenait ce haut enseignement qu'il avait déjà rendu si fécond ; et il le reprenait avec la même mesure, avec la même gravité, la même sagesse. On put en être convaincu dès le premier jour, quand, après avoir été accueilli par d'unanimes applaudissements, il demanda à son jeune auditoire d'apporter dans ses réunions, dans ses études, le même calme, la même réserve que lorsqu'on redoutait chaque jour de les voir entravées ou suspendues. Il y ajouta « que la bonne fortune est chanceuse, délicate, fragile, que l'espérance a besoin d'être ménagée comme la crainte, que la convalescence exige presque les mêmes soins, la même prudence que les approches de la maladie. *Vous les aurez, messieurs, j'en suis sûr.* » Ces sages et ingénieuses paroles, que nous abrégeons, furent comprises par l'auditoire, et pendant deux ans M. Guizot put, au milieu de l'attention la plus recueillie, développer ces belles leçons d'histoire qui sont aujourd'hui dans toutes les mains. L'enseignement de 1828 à 1830 a produit l'*Histoire générale de la Civilisation en Europe*, 1 vol. in-8°, et l'*Histoire de la Civilisation en France*, 4 vol. in-8°.

Avant d'arriver à l'année 1830, où M. Guizot devint tout à fait un homme politique, d'abord par la députation, puis par le ministère, indiquons un événement important de sa vie privée. A la fin de 1828, M. Guizot épousa en secondes noces Mlle Élisa Dillon, belle-fille de M. Devaisne, ancien préfet de la Nièvre, et nièce de Mlle de Meulan, qui en mourant avait pressé son mari de former cette nouvelle union. C'est au mois de janvier 1830 que M. Guizot fut pour la première fois nommé député. Il s'était associé en 1827 aux efforts de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dont le but irréprochable et légal était

(1) Numéro du 2 décembre 1825.

[illegible] l'accord de [illegible]

[illegible] le roi Louis-Philippe [illegible]

[illegible] ministre des af- [illegible] le principe de [illegible]

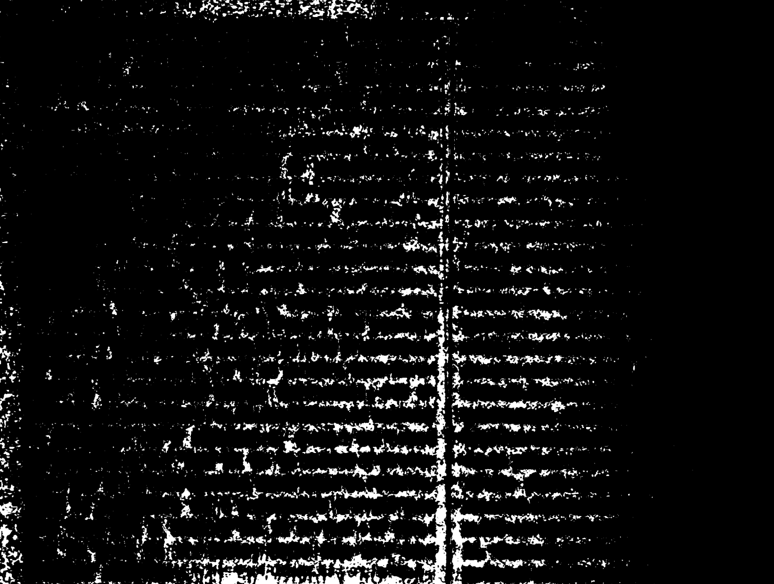
le ministère du 13 mars, mais il prit l'offensive contre la gauche : dans la discussion sur l'hérédité de la pairie, il en réclama le maintien, en faisant remarquer que cette hérédité recevrait toujours l'impulsion de la démocratie, qui aurait nécessairement la voix prépondérante.

Casimir Périer avait pris le pouvoir le 13 mars 1831 ; il mourut le 16 mai 1832. Son ministère avait été un dévouement, un sacrifice, et il expira sur le champ de bataille. Quand il eut disparu, une administration intérimaire s'efforça de soutenir le fardeau de la situation ; enfin, après plusieurs mois, un véritable ministère fut formé le 11 octobre 1832, ministère considérable, qui réunissait le maréchal Soult, le duc de Broglie, M. Guizot, M. Thiers, et qui pendant plus de trois ans suffit à la difficile mission de défendre la monarchie nouvelle contre les entreprises du parti légitimiste et du parti républicain. Dans ce cabinet, M. Guizot occupa toujours le département de l'instruction publique, et il eut le double caractère d'un ministre spécial, dont la compétence, la supériorité étaient incontestables, et d'un orateur, d'un homme politique dont la parole exerçait dans les débats parlementaires une grande autorité. Un des premiers actes du ministre de l'instruction publique fut de rétablir au sein de l'Institut la classe des Sciences morales et politiques (1). « Lorsque les principes d'un gouvernement, disait M. Guizot dans son rapport au roi, ne sont pas conformes aux droits de l'humanité, il peut redouter la raison humaine. Elle peut l'ébranler même quand elle ne s'égare pas, et l'inquiéter même en le respectant....... Des idées saines se sont répandues ; les lumières deviennent de jour en jour l'une des meilleures garanties de l'ordre ; la raison s'honore de consolider les fondements des plus nobles croyances de l'humanité ; et les sciences morales et politiques serviront désormais, on peut l'espérer, à raffermir ce qu'elles ont jadis ébranlé. » C'est plein des mêmes espérances que M. Guizot entreprit d'organiser l'instruction primaire (2) en la fondant sur les principes élémentaires de la morale. « Pas d'esprit de secte ou de parti, disait M. Guizot dans sa circulaire à tous les instituteurs des communes de France ; l'instituteur doit s'élever au-dessus des querelles passagères qui agitent la société. La foi dans la Providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, au prince, aux droits de tous, tels sont les sentiments qu'il s'attachera à développer. » M. Guizot ne se contenta pas de ces recommandations générales ; il veilla à l'exécution de la loi nouvelle, en adressant aux préfets, aux recteurs, aux maires les instructions les plus détaillées.

Pour les questions politiques, M. Guizot prit une grande part à toutes les mesures du ministère du 11 octobre, qui eut à combattre les sociétés secrètes descendant sur la place publique, tant à Lyon qu'à Paris (avril 1834), qui fit instruire et juger par la chambre des pairs un immense procès, réprima d'intolérables scandales par la loi sur les crieurs publics, et qui enfin, après l'attentat de Fieschi, demanda aux chambres et en obtint le vote des *lois de septembre* 1835. Dans cette dernière et grave question les meilleurs esprits étaient partagés. Plusieurs voyaient dans les lois nouvelles des remèdes impuissants et funestes. Royer-Collard se déclara contre elles, et en combattant certaines considérations présentées par M. le duc de Broglie, il les qualifia « d'illusions d'un homme de bien irrité ». M. Guizot releva le mot : « On a parlé, dit-il, de l'irritation d'hommes désillusionnés ; je désavoue pour mes amis et pour moi cette imputation. Non, nous ne sommes pas surpris de ce qui nous arrive ; nous n'avions pas d'illusions, nous ne subissons pas de désenchantement. Et quant à de l'irritation, je crois pouvoir me rendre à moi-même cette justice que je n'en ressens pas. » Quelques mois après le vote des lois de septembre, le ministère du 11 octobre n'existait plus : une question de finance, la conversion des rentes fut la cause ou plutôt le prétexte de sa dissolution. Depuis longtemps il y avait au sein du cabinet une scission intime, qui sans le triste épisode de l'attentat de Fieschi eût éclaté plus tôt. M. Thiers cherchait à introduire dans le gouvernement le *tiers parti*, que plus tard on appela *centre gauche* ; M. Guizot ne voulait pas laisser entamer la majorité qui depuis le ministère et la mort de Casimir Périer avait soutenu le pouvoir. Ce dissentiment fut la véritable cause de la dissolution du ministère du 11 octobre ; la question de la conversion des rentes n'en fut que l'occasion.

Quand M. Thiers eut formé le ministère du 22 février 1836, M. Guizot, loin de s'en déclarer brusquement l'adversaire, fit connaître que si le nouveau cabinet restait fidèle aux principes de la majorité, il le soutiendrait. Pendant la session il ne parla qu'une fois. Mais après la session les questions étrangères devinrent pour le nouveau ministère plus périlleuses que les affaires intérieures. L'Espagne était le théâtre des complications les plus sérieuses ; le gouvernement de la reine Christine était également menacé par don Carlos et par l'esprit révolutionnaire, qui invoquait la constitution de 1812. M. Thiers était convaincu que la France était engagée par la quadruple alliance à secourir l'Espagne, et que le meilleur moyen de prévenir les excès révolutionnaires était de réprimer l'insurrection carliste. Aussi posa-t-il nettement dans le conseil la question de l'intervention. Au même moment on apprenait l'insurrection de La Granja. Était-ce le moment d'intervenir ? M. Thiers lui-même reconnut que non ; mais il demanda qu'au moins le corps des auxiliaires qu'on avait réunis

(1) Loi du 28 juin 1833.
(2) Ordonnance du 26 octobre 1832.



[illegible] France [illegible] entre les [illegible] qui l'a- [illegible] la condition [illegible] fatal à [illegible] qui lui eut [illegible] de la [illegible] ce qui ne [illegible] portefeuille [illegible] qui [illegible] le minis- [illegible] sans impor- [illegible] la situation du 12 mai [illegible] débats [illegible] extraordinaires avec [illegible] de l'ar- [illegible] des ministres [illegible] et qui [illegible] l'anarchie par- [illegible] pouvoir, l'impuis- [illegible] huit [illegible] tout cela fut [illegible] comme d'irréco- [illegible] de la monar- [illegible] du 12 mai [illegible] le même jour, [illegible] chargé par [illegible] il prit la pré- [illegible] principaux collègues [illegible] et Villemain.

[illegible] du 12 mai que le [illegible] quelque temps pré- [illegible] prit de grandes [illegible] le pacha d'Égypte [illegible] victoire de Nézib [illegible] d'étendre son pou- [illegible] l'Europe dut songer [illegible] à cette époque la [illegible] ne lui permettait [illegible] poste d'ambassa- [illegible] l'importance se trou- [illegible] la gravité de la [illegible] premiers jours de son [illegible] cette grande [illegible] l'Égypte.

[illegible] la carrière de [illegible] M. Guizot, tout en [illegible] politique extérieure [illegible] que le sien [illegible] n'avait pas pris une

[illegible] à [illegible] la France. On maintient là [illegible] des phrases de sentiment [illegible] des débats,

[illegible] l'ambassade de [illegible] du [illegible] des plus grandes [illegible] qu'il semble [illegible] de la question d'Orient [illegible] du conseil (ministère du 1er [illegible]) la question d'Orient [illegible] Il [illegible] la plus grande possible [illegible] de la [illegible] vue à une [illegible] la France ne [illegible] isolée [illegible] quelques mois plus tard [illegible] Angleterre, la Russie [illegible] triche et la Prusse, [illegible] de résoudre la question [illegible] et elles signèrent le traité du 15 juillet [illegible]

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire [illegible] que prit alors le [illegible] nous n'avons qu'à suivre [illegible] tique. Dans ses [illegible] lord Palmerston [illegible] que la France n'ait pu être [illegible] au traité du 15 juillet, et il [illegible] les quatre puissances n'avaient fait [illegible] à l'égard de la Turquie, les principes [illegible] d'une fois la France [illegible] les siens. M. Guizot, dès qu'il avait [illegible] tence du traité du 15 juillet, avait [illegible] Palmerston un langage [illegible] avait fait entendre que [illegible] grave l'Europe ne pourrait [illegible] il mandait en même temps à M. Thiers [illegible] sans la France n'avait d'autre [illegible] qu'une observation calme [illegible] approuver les [illegible] s'abstint d'inquiéter l'Europe [illegible] rieur. Il y avait ainsi entre l'ambassadeur et le président du conseil du 1er mars deux [illegible] différentes en présence.

A la veille de la [illegible] des chambres, il s'é- leva entre le roi et M. Thiers d'assez [illegible] dissentiments, tant sur [illegible] que sur le langage à tenir dans le [illegible] de la couronne. On ne put s'entendre; le [illegible] du 1er mars donna sa démission, et le [illegible] tobre 1840 un nouveau ministère [illegible] la présidence du maréchal Soult, [illegible]

(1) On remarqua que depuis [illegible] seul ambassadeur protestant qui [illegible] la cour d'Angleterre.

était le ministère du 11 octobre, ni celui d'être une troupe de subalternes entre les mains d'un chef, comme le 15 avril et le 1er mars. Vos collègues sont, du moins pour la plupart, des hommes assez importants pour vous rendre tous les partis à prendre plus ou moins difficiles, pour vous obliger à faire céder votre jugement, et puis ils vous laissent en plein le fardeau sur les épaules; quand vient le moment de la lutte, chacun tire son épingle du jeu. C'est un métier de dupe, que vous ne devez pas faire plus longtemps; il faut vous en expliquer clairement avec eux, et les avertir que la première fois que vous ne serez pas soutenu, vous prendrez résolument votre parti. J'en dis autant de la majorité de la chambre des députés; elle veut bien haïr vos ennemis, elle veut bien que vous les battiez, mais elle s'amuse à ce jeu-là, et toutes les fois qu'ils reviennent à la charge, fût-ce pour la dixième fois, non-seulement elle les laisse faire, mais elle s'y prête de bonne grâce, comme on va au spectacle de la Foire. C'est également une habitude qu'il faut lui faire perdre en lui en laissant, si cela est nécessaire, supporter les conséquences, sans quoi vous y perdrez à la fois votre santé et votre réputation. Tout s'use à la longue, et les hommes plus que tout le reste, dans notre forme de gouvernement. Il y a quatre ans que vous êtes au ministère; vous avez réussi au delà de toutes vos espérances; vous n'avez point de rivaux : le moment est venu pour vous d'être le maître, ou de quitter momentanément le pouvoir. Pour vous, il vous vaudrait mieux quelque temps d'interruption : vous vous remettriez tout à fait, et vous rentreriez promptement avec des forces nouvelles et une situation renouvelée. Pour le pays, s'il doit faire encore quelque sottise et manger un peu de vache enragée, il vaut mieux que ce soit du vivant du roi, et lorsque rien ne le menace que lui-même. Je ne puis donc trop vous conseiller de faire, avant l'ouverture de la session, vos conditions à tout le monde; de les faire sévères, et de les tenir, le cas échéant, sans vous laisser ébranler par les sollicitations et les prières. Gouvernez votre ministère et la chambre, ou laissez-les se tirer d'affaire. Dans l'un comme dans l'autre cas, la chance est bonne, et la meilleure pour vous serait une sortie par la grande porte. »

On serait tenté de croire que la gravité de ces conseils produisit quelque impression sur l'esprit de M. Guizot, quand on le voit, au milieu de la session de 1845, manifester l'intention de se retirer. Il fit connaître à ses amis politiques qu'il ne trouvait pas un appui suffisant dans la majorité, qui chaque jour s'amoindrissait. La majorité s'effraya à l'idée de perdre un pareil défenseur, et elle chargea ses principaux membres de conjurer M. Guizot, au nom de l'intérêt commun, de rester aux affaires. M. Guizot finit par y consentir, et il instruisit la chambre de sa résolution dans un discours où il interpréta le vœu de la majorité comme une preuve que ses amis et lui étaient seuls en situation de représenter et de défendre les intérêts conservateurs. L'homme d'État qui avait présidé le ministère du 15 avril, le comte Molé, ne voulut pas paraître, par son silence, souscrire à une pareille déclaration, et à la tribune de la chambre des pairs il nia hautement que la politique du cabinet du 29 octobre fût l'expression fidèle ou la seule expression possible du parti conservateur; il ajouta qu'elle le compromettait au contraire et répandait dans le pays une irritation fâcheuse. M. Guizot repoussa énergiquement de pareils reproches. La lutte de ces deux hommes d'État, qui quelques années auparavant s'étaient trouvés réunis dans le même cabinet, affligea les sincères amis de la monarchie de 1830. Elle n'était pas un des moindres symptômes des complications inquiétantes de la situation.

En 1846 la chambre fut dissoute, et cette fois encore, comme en 1842, les élections ne changèrent par les forces respectives des partis. Seulement, plusieurs des anciens députés restèrent sur le champ de bataille électoral, et furent supplantés par des hommes nouveaux. Dans les premiers moments le gouvernement se déclara satisfait du résultat, et le roi Louis-Philippe écrivait du château d'Eu, à la date du 5 août 1846, au ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, qu'il n'y avait pas encore eu depuis 1830 une aussi grande victoire électorale pour le gouvernement; il ajoutait qu'il fallait en jouir, la faire sonner à toutes les oreilles, et *ne pas la décolorer par la crainte, dénuée aujourd'hui de toutes chances rapprochées, du triomphe des projets et idées démocratiques de désorganisation sociale* (1). Il était difficile de moins pressentir l'avenir. Trois semaines après, le *Moniteur* annonçait le double mariage de la reine d'Espagne avec l'infant don François d'Assise, et de l'infante Luisa avec le duc de Montpensier. Cette question était pendante depuis plus de trois ans entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre. Dès les premiers moments, le roi Louis-Phillippe avait déclaré qu'il n'ambitionnait pas de donner pour mari à la reine d'Espagne un de ses fils, et qu'il ne demanderait la main de l'infante pour le duc de Montpensier que lorsque la reine serait mariée et aurait des enfants. Seulement il mettait une condition à cet engagement, c'est que le mari de la reine d'Espagne serait pris parmi les descendants de Philippe V, parmi les princes de la maison de Bourbon. S'il en était autrement, si le gouvernement français pouvait craindre le mariage de la reine d'Espagne avec un prince étranger à la descendances de Philippe V, il reprenait toute sa liberté, et se réservait d'agir

(1) *Revue rétrospective*, publiée en 1848, par M. Taschereau, page 269.

extra-parlementaires étaient non-seulement inutiles, mais dangereuses. Nous touchons aux trois journées de février. Il n'y eut pas de banquet le 22 février, mais il y eut quelque chose de plus grave : une manifestation populaire qui fit descendre au sein de Paris les populations des faubourgs, et dans laquelle il était facile de reconnaître le prélude d'une vaste insurrection. Le lendemain 23 elle était générale; et devant elle le roi Louis-Philippe crut devoir de renvoyer son ministère : au milieu de la journée M. Guizot montait à la tribune pour annoncer que le roi avait chargé M. le comte Molé de former un nouveau cabinet. L'opposition poussa un cri de triomphe, la majorité un cri de douleur (1). Le 24, la monarchie tombait, et la république était proclamée.

M. Guizot passa en Angleterre, et y resta environ une année. Il y fut l'objet, comme il l'a dit lui-même, d'un accueil plus empressé, plus amical dans l'adversité que dans la haute fortune. Pendant l'automne de 1848, il passa quelques jours chez sir Robert Peel, qui le reçut avec la plus sincère cordialité dans son manoir de Drayton. A la vie politique M. Guizot fit succéder sur-le-champ l'activité littéraire. Dès le mois de janvier 1849 il publia un écrit intitulé : *De la Démocratie en France*, remarquable page de philosophie politique; en 1850, un *Discours sur l'Histoire de la Révolution d'Angleterre*, où il expliquait pourquoi cette révolution avait réussi, morceau d'une véritable profondeur, par lequel l'historien reprenait une œuvre interrompue depuis vingt-cinq ans. Il avait en 1827 publié l'histoire de Charles Ier depuis son avénement jusqu'à sa mort; depuis 1850, il a donné quatre nouveaux volumes, deux sur la république d'Angleterre et Cromwell; deux autres sur le protectorat de Richard Cromwell, et le rétablissement des Stuarts. Ces six volumes doivent être suivis de trois autres, comprenant l'histoire des règnes de Charles II, de Jacques II, et de la révolution de 1688. Ainsi se trouvera terminé un des plus beaux monuments de l'art et de la science historique dans notre siècle. Au milieu de ces grands travaux, M. Guizot a trouvé le temps d'écrire sur notre époque plusieurs morceaux, parmi lesquels on a particulièrement remarqué l'article intitulé *Nos Craintes et nos Espérances*, de prononcer au sein de l'Institut de remarquables discours, de composer sur sir Robert Peel une excellente étude, de publier des réimpressions, devenues nécessaires, d'anciens ouvrages. Les œuvres de M. Guizot forment aujourd'hui vingt-trois volumes in-8°. M. Guizot ne tardera pas à publier la collection complète de ses discours politiques, et il s'occupe en ce moment d'écrire un ouvrage qui aura pour titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*.

(1) C'est dans la soirée du 23 février que devant l'hôtel des affaires étrangères, qui maintenant n'existe plus, fut tiré un coup de pistolet auquel répondit une décharge de la troupe : ce fut comme le signal de la reprise de l'insurrection.

Dans ses *Mémoires* M. Guizot exposera sa politique, en donnera les raisons, expliquera ses actes, fera connaître comment il a compris son époque et les devoirs qu'elle lui imposait. C'est dire assez qu'il serait prématuré de vouloir aujourd'hui juger l'homme d'État : il faut attendre qu'il ait parlé lui-même dans ses *Mémoires*, qui ne manqueront pas de susciter d'intéressants débats. D'ailleurs, il n'appartient pas à la biographie, surtout quand elle s'occupe des contemporains, d'usurper le rôle de l'histoire et de prétendre en anticiper les jugements. Mais nous pouvons dès aujourd'hui apprécier dans M. Guizot l'orateur, l'historien, le penseur. L'éloquence que M. Guizot a déployée à la tribune est assurément la justification la plus éclatante du mot de Quintilien : *Fiunt oratores*. Dans la chaire de la Sorbonne, l'exposition historique de M. Guizot était pour le fond grave, intéressante, nouvelle; mais dans la forme elle était parfois monotone, et elle était loin de produire sur l'auditoire le même effet que la vive improvisation de M. Villemain, que la parole, le geste dramatique de M. Cousin. Mais quand, à la chambre, M. Guizot se trouva au milieu des partis et de leurs attaques, au milieu des affaires et de leurs difficultés, quand il eut le pouvoir à défendre, l'opinion à persuader, une majorité à guider et à maintenir, sa parole devint par degrés plus nette, plus incisive, plus puissante : il semblait que chaque jour amenait un progrès. Enfin, lorsqu'à la fin de 1840 M. Guizot, devenu en réalité premier ministre, eut tout le poids des affaires, et dut faire face à tous, repousser sur tous les points les agressions d'adversaires aussi redoutables que MM. Berryer, Thiers, on vit, avec une surprise que nous pouvons appeler de l'admiration, l'orateur grandir chaque jour, gagner chaque jour un don, une qualité, et au milieu des plus vives ardeurs de la lutte, arriver presque à la perfection. Nous rencontrons dans l'historien la même supériorité. Il y a chez M. Guizot le savant et l'artiste. Personne n'ignore tout ce que l'histoire de France doit au savant. Dans l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre*, M. Guizot a montré un talent d'écrivain, d'artiste qui rappelle souvent la manière des anciens. Dans son récit il caractérise, il juge en passant les hommes qu'il rencontre, avec la profondeur, avec la finesse la plus équitable; souvent il les peint d'un trait, d'un mot. Pour arriver à cette sobriété puissante, il faut une grande force dans la pensée; aussi la trouvons-nous chez M. Guizot. Il a toujours consacré une attention profonde aux grands problèmes de la destinée et de la nature humaine. Il n'a pas abordé les questions métaphysiques proprement dites; mais c'est un moraliste éloquent et persuasif. Il s'est toujours attaché à l'étude de l'homme, ayant une autre destinée que les so-

ciétés elles-mêmes, et cherchant un monde invisible au delà de sa vie d'un jour. Quand il traite les questions religieuses, il institue pour ainsi dire un grave et sincère arbitrage entre le rationalisme et la foi. C'est le point de vue de Pascal disant « que la dernière démarche de la raison, c'est de connaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent ».

Le fils de M. Guizot, M. Guillaume Guizot, a déjà pris un rang distingué parmi les jeunes hommes qui sont l'espoir de notre littérature. L'Académie Française a couronné son *Ménandre*, savante et spirituelle étude sur la comédie et la société grecques. LERMINIER.

Lorain, Notice dans le *Dictionnaire de la Conversation*. — *Histoire contemporaine*. — *Renseignements particuliers*.

* **GULDBERG** (*Ove* HOEEGH-), homme d'État et écrivain danois, né à Horsens, le 1er septembre 1731, mort à Hovedgaarden-Hall, le 7 février 1808. Fils d'un marchand, qui s'appelait Hœgh, il ajouta à ce nom celui de sa mère, lorsqu'il eut été anobli, en 1773. Nommé professeur d'éloquence à l'académie de Sorœe, en 1761, il dut à sa réputation d'écrivain le titre de précepteur du prince Frédéric, second fils de Frédéric V (1764). La mère de son élève, la reine Julie-Marie de Brunswick-Wolfenbüttel l'associa aux projets ambitieux qu'elle avait formés en faveur de son fils. On accuse Guldberg d'avoir favorisé les débauches du prince royal Christian, l'héritier présomptif, afin de le rendre indigne du trône. Christian VII succéda néanmoins à son père; mais, incapable de gouverner, il laissa l'exercice du pouvoir à sa femme, la reine Caroline-Mathilde, et à son favori, Struensée. Cette combinaison était trop contraire aux intérêts de la reine douairière pour qu'elle ne s'efforçât pas de la détruire. Guldberg, qui avait du talent pour l'intrigue, fut chargé de former une conjuration avec Rantzau, contre Caroline et Struensée. Ses manœuvres déterminèrent la chute de Caroline et de Struensée et l'élévation du prince Frédéric aux fonctions de régent, en 1772. Nommé secrétaire du cabinet du régent (1772) et du roi (1773), secrétaire d'État (1776) et enfin ministre d'État (1783), il gouverna sous le nom de son ancien élève, qui était un homme de peu de valeur. Son ministère fut une réaction contre les réformes libérales dont Struensée avait été le zélé promoteur. C'est à son instigation que fut rendue, le 24 janvier 1774, la loi de l'indigénat, qui réservait aux Danois toutes les dignités, les charges et même le droit de faire partie des corporations, et qui fut suivie de la retraite d'un grand nombre d'étrangers industrieux. L'affranchissement des paysans fut révoqué et la liberté de la presse fut restreinte en 1773. Le ministre encouragea néanmoins l'étude des sciences, surtout de l'histoire naturelle, de l'archéologie, de la jurisprudence. L'ordonnance de 1775 établit que la langue danoise serait enseignée dans toutes les écoles. Guldberg fut obligé de donner sa démission, lorsqu'en 1784 le frère du roi eut été dépossédé de la régence par son neveu, le prince Frédéric, héritier présomptif. Mais peu de temps après il fut nommé grand-bailli de Aarhuus, charge qu'il conserva jusqu'en 1802. Dans les diverses fonctions qu'il remplit, il employa toujours son autorité en faveur de la religion.

Guldberg s'est acquis une place dans l'histoire, non-seulement comme homme d'État, mais aussi comme écrivain. Il est l'un de ceux qui ont le plus contribué au perfectionnement de la langue danoise. Son chef-d'œuvre est : *Verdens Historie* (Histoire du Monde), part. I, t. 1, 2; part. II, t. 1; Sorœe, 1768-1772. Cet ouvrage, malheureusement inachevé, est composé d'après les meilleures sources. L'auteur y fait preuve d'une perspicacité remarquable. Il prend pour modèles les écrivains de l'antiquité classique, et particulièrement Tacite, dont il s'efforce d'imiter la concision. Son style pur, noble et vigoureux, est parfois entaché d'affectation, et tombe dans la sécheresse. On a encore de Guldberg : *Tanker om Milton og den saa kaldte hellige Poesie* (Pensées sur Milton et sur la Poésie sacrée); Sorœe, 1761; traduit en allemand, 1766; — *Breve over vigtige Sandheder* (Lettres sur des vérités importantes); ibid.; trad. en allem., Hambourg, 1768; — *Den naturlige Theologie* (La Théologie naturelle), ib., 1763; — *Den Aabenbarede theologie* (La Théologie expliquée); ib., 1773; — *Tidbestemmelse af de Ny Testaments Bœger* (Détermination de l'époque où furent composés les livres du Nouveau Testament), ouvrage estimé; ibid., 1785. Guldberg a en outre publié une traduction danoise du panégyrique de Trajan et du Nouveau Testament, et plusieurs des discours académiques qu'il prononça en danois ou en latin. On lui attribue : *Letters from an english gentleman concerning the late transaction in Copenhagen*; Londres, 1772.

E. B

Minerva, 1801, v. 1803, I; 1807, IV. — Plough, *Ove Hœgh-Guldberg*, considéré comme homme d'État, dans *Fædrelandet*, nos 642. — P. Paludan-Müller, *Remarques* (Bemærkninger) sur les art. de Plough; Odense, 1841, in-8°. — H.-P. Giessing, *Struensee og Guldberg*; Copenhague, 1849, in-16. — Helweg, *Den danske Kirkes Hist.*, t. II. — Barfod, *Fortællinger af Fædrel. Hist.*, p. 570, 381-84. — *Dansk Convers.-Lex.* — Nyerup et Kraft, *Litt. Lexic.*

* **GULDBERG** (*Christian* HOEEGH-), fils du précédent, né à Fredensborg, le 1er août 1777, fut nommé lieutenant général le 2 mars 1848, et reçut le commandement des troupes du Jutland et de l'île de Fionie. On a de lui : *Et par ord om* (Éloge d'*Ove Hœegh-Guldberg*); Odense, 1841; — et de nombreux articles dans *Magazin for militair Videnskabelighed* (Magasin pour les Sciences militaires).

E. B.

Erslew, *Alm. Forf.-Lex.* — Thorsten, *Hist. de la Littérat. danoise.*

* **GULGDBERG** (*Frédéric* HOEEGH-), fils de Ove Guldberg, littérateur danois, né à Copenhague, le 26 mars 1771, mort le 21 septembre 1852. Il

[illegible] Lise og Peter (Lise [illegible]; Copenhague, [illegible]); — [illegible] La plupart de ses [illegible] dans les re- [illegible] (Poésies [illegible] seconde édi- [illegible] (Recueil de [illegible]); ib., 1815- [illegible] af blandet [illegible] patriotique sur di- [illegible] 1807; — Den store [illegible] (La grande Ville, [illegible] Copenhague, 1818; [illegible] 1828; [illegible] 1829; [illegible] 1850. On estime [illegible] avec le Sauts; Co- [illegible] Sprouts's Skuespil; [illegible] ib., 1812-13, [illegible] de l'allemand et du [illegible] religion ou d'éducation [illegible]. — Enfin, il a composé [illegible], entre au- [illegible] og Te- [illegible] et Prononciation de la [illegible] 1809; 3e édition, refon- [illegible] — Il a fourni des ar- [illegible] journaux ou revues, et [illegible] und Kunst in [illegible] Staaten (Journal pour [illegible] dans les États danois); [illegible] Epistler fra [illegible] Holberg (Épîtres de [illegible] Holberg); Copen- [illegible]

[illegible] HORNEMAN-GULDBERG, né [illegible] septembre 1798, mort le [illegible] à la cour suprême [illegible] justice (1833). On a de [illegible] dont la plupart sont [illegible]

E. B.

[illegible] Christian IV [illegible] Mosc[illegible] [illegible] la politique russe. [illegible] une narration [illegible] dans son Magazin [illegible] Geographie; Hambourg [illegible]

[illegible] naturaliste [illegible] mort le 23 mars 1781 [illegible] études à Berlin [illegible] sur-l'Oder, il [illegible] Saint-Pétersbourg, où il [illegible] qu'il avait [illegible] [illegible] toire naturelle et la botanique, [illegible] les Mémoires de l'Académie de [illegible]tersbourg; — Mémoires [illegible] ques, géographiques, [illegible] cartes, insérés dans le Calendrier [illegible] et géographique de Saint-Pétersbourg; — Mé- moire français sur les produits de [illegible] propres à tenir la balance du commerce [illegible] jours favorable; Saint-Pétersbourg, 1777 [illegible]; — Voyage en Russie et dans les montagnes du Caucase, ouvrage posthume, aussi [illegible] que curieux, orné de figures, de plans et de cartes, écrit en allemand; Saint-Pétersbourg, 1787-1791, 2 vol. in-4°. La première partie, où il s'était glissé un grand nombre de fautes, a été réim- primée avec goût par les soins de Jul. Klaproth, sous ce titre : Voyage en Géorgie et en Iméré- rétie, par Guldenstaedt, revu et corrigé d'a- près ses papiers, et accompagné d'une carte; Berlin, 1815, in-8°. La seconde partie contient de précieux vocabulaires des dialectes du Caucase, qui ont été intercalés, en abrégé et avec peu d'intelligence, dans les Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne; Paris, 1798.



[illegible] parmi les [illegible] fondation de [illegible] entre les [illegible] de mœurs [illegible] Le P. Gumilla [illegible] de l'Orénoque [illegible] Humboldt [illegible]

[illegible] dans l'Amérique [illegible] recteur de la [illegible] Sa lecture en [illegible] de ses observations [illegible] Orinoco ilustrado y defendido [illegible] geographica [illegible] rivières de [illegible] et Barcelone [illegible] trad. en français [illegible] 12.

[illegible]

[illegible] (Godefroy), agronome [illegible] octobre 1782, à [illegible] Hanovre et [illegible] 1829 des [illegible] En 1836 il [illegible] mais [illegible] se fixa [illegible] centrale [illegible] les revues [illegible] *Landwirthschaftliche Berichte* (Comptes-rendus de [illegible] centrale); *Wochenblatt* [illegible] *Neue land*[illegible] (Nouvelle Gazette [illegible] et a publié [illegible] remarque : [illegible] *der Schæfer* [illegible] dévoilées); *Eine* [illegible] que der Ge[illegible] *Landwirthe* [illegible] des Agri[illegible] 1839; — *Bemer*[illegible] *der Felder* (Observ[illegible] des terres); Berlin,

[illegible] 1833 [illegible] *Sal*[illegible] *Gewächse* [illegible] Berlin, 1834 [illegible] Brockhaus, *Conversations-Lexikon* [illegible] Gersdorf, *Leipz.* [illegible]

GUNDERMANN [illegible]

GUNDELSHEIMER [illegible] né à Kerbach [illegible] siècle. Il fut professeur de [illegible] de l'église de Fribourg [illegible] la [illegible] Haller [illegible] 1764, t. I, p. 739 [illegible] collection, t. I, p. 881 [illegible] Tractatus de [illegible]

Lambecius [illegible]

*GUNDERODE (Caroline de) [illegible] lettres allemande, née à [illegible] par suicide, en 1806 [illegible] de mort [illegible] de sa famille [illegible] de [illegible] sur la [illegible] elle [illegible] littéraire de son temps [illegible] publiés des poésies [illegible] originalité, un [illegible] habileté dans l'expression [illegible] dit Mme Valori [illegible] cette brillante faculté [illegible] fut pas toujours dirigée par la [illegible] sibilité souveraine par des [illegible] par une fausse [illegible] rendit la vie amère à [illegible] à vingt-six ans, d'une [illegible] frappant le sein d'un [illegible]

Mme Valori, *Hist. de la* [illegible]

*GUNDLING (Wolfgang), [illegible] mand, né vers le commencement [illegible] dixième siècle, mort le 21 juin 16[illegible] appartenait à une famille noble de [illegible] (Brabant), dont un membre se fixa en [illegible] du temps de Maximilien et s'attira les bonnes grâces de cet empereur, ce qui [illegible] donner le nom de Gündeling, c'est-à-dire [illegible] changé plus tard en celui de Gundling. G[illegible] d'abord nommé ministre protestant à [illegible]tenbach, fut ensuite appelé comme [illegible] glise Saint-Laurent de Nuremberg. On [illegible] *Rustrepti Johannidis Zialogum* [illegible] nis *Delineatio Ecclesiæ orientalis* [illegible] quam antehac, nunc vero [illegible] Nuremberg, 1681, in-8°; — *Consensus* [illegible]



toire, de littérature et de jurisprudence, qui fut suivi d'un appendice publié sous le titre de *N.-H. Gundlings Sammlung kleiner deutscher Schriften* (Collection des petits Écrits allemands de Gundling); Halle, 1737, in-8°; — *De emptione uxorum dote et morgengaba ex iure germanico;* Halle, 1722, in-4°; — *Digesta;* Halle, 1723, in-4°; ouvrage resté inachevé. Après la mort de Gundling on publia plusieurs cours tenus par lui à l'université de Halle; nous citerons parmi eux : *Discours über die sämmlichen Pandecten* (Cours complet de Pandectes); Francfort, 1738-1739, 2 vol. in-4°; — *Discours über den jetzigen Zustand derer europæischen Staaten* (Cours sur l'état actuel des États européens); Francfort, 1733, in-4°; — les leçons faites par Gundling sur le *Conspectus Reipublicæ litterariæ* de Heumann furent publiées sous le titre de *Vollstændige Historie der Gelahrtheit* (Histoire complète de l'Érudition); Francfort et Leipzig, 1734-1736, 5 vol. in-4°; recueil indigeste, dont les quelques parties, passables, pourraient tenir en un volume. Gundling a encore publié une vingtaine de dissertations sur divers points de jurisprudence, de même qu'il a fait réimprimer, avec d'excellentes préfaces, l'*Historia Belgica* de Nic. Burgundus, les *Annales Boiorum* d'Aventinus, etc. — Le catalogue de la bibliothèque de Gundling fut publié par Chr.-B. Michel, Halle, 1731, in-8°. E. G.

Schneider, *Programma in funere N.-H. Gundlingii;* Halle, 1729, in-fol. — Wideburg, *Memoria Gundlingii;* Halle, 1729, in-4°. — Hempel, *Gundling's umstændliches Leben;* Francfort et Leipzig, 1736, in-4°. — *Bibliothèque Germanique*, t. XXIII. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXI. — Brucker, *Historia critica Philosophiæ*, t. V, pars II, p. 522; t. VI, p. 868. — Schrœkh, *Abbildungen*, t. II. — Hirsching, *Hist. litter. Handbuch*. — Sax, *Onomasticon*, t. VI, p. 25.

GUNDLING (*Jacques-Paul*, baron DE), homme d'État et historien allemand, né à Kirchen-Sittenbach, près de Nuremberg, le 19 août 1673, mort à Potsdam, le 11 avril 1731. Il fit ses études dans différentes universités, et voyagea ensuite en qualité de gouverneur avec deux jeunes gentilshommes en Hollande et en Angleterre. En 1705, Frédéric Ier, roi de Prusse, ayant établi à Berlin une académie pour la jeune noblesse, Gundling y fut nommé professeur d'histoire et de politique. A son avénement au trône, Frédéric-Guillaume Ier supprima cet établissement, et pour dédommager Gundling de la perte de sa place, il lui donna les titres d'historiographe et de conseiller aulique. Le nouvel historiographe était d'un caractère bizarre; son extérieur pédantesque, sa vanité ridicule, des accès de colère comiques le rendirent bientôt l'objet des mystifications du prince et des risées de la cour. Il devint ainsi le conseiller joyeux ou fou de la cour du roi de Prusse. Un jour Gundling s'échappa; il voulait s'en aller à Vienne; on le rattrappa à Breslau; et ne pouvant résister aux offres que le roi lui faisait, il revint à Berlin. Au retour, sa pension fut élevée, il reçut les titres de baron, de conseiller intime, de conseiller de guerre, des finances et de la justice, et de président de la Société royale des Sciences. En 1726, Gundling fut nommé chambellan. On n'en continua pas moins de lui jouer les plus drôles de tours, et s'il se fâcha quelquefois, il ne les endura pas moins; sa femme, fille de l'historien Larrey, était traitée à peu près de la même façon. Après sa mort, on le mit dans un cercueil qui avait la forme d'un tonneau, peint en noir, avec des inscriptions grossières et bachiques. Beaucoup de courtisans assistèrent à ses funérailles; mais le clergé protestant refusa de prêter son concours. On a de Gundling : *Geschichte und Thaten der Kayser Friederichs I, Henrici VII, Conradi IV, Wilhelmi, Richardi und Conradi III* (Histoire et actions des empereurs Frédéric Ier, Henri VII, Conrad IV, Guillaume, Richard et Conrad III); Halle et Berlin, 1715-1719, 4 vol. in-8°); — *Auszug der churbrandenburgischen Geschichte* (Extrait de l'histoire des Électeurs de Brandebourg); 1722, in-8°; — *Leben und Thaten Friederichs II, Joachimi I, Joachimi II und Johann Georgen, Churfürsten zu Brandenburg* (La Vie et les actions de Frédéric II, Joachim Ier, Joachim II et Jean-Georges, électeurs de Brandebourg); Potsdam, 1725, in-8°; — *Nachricht vom Lande Tuscien oder Florentz* (Notice historique sur la Toscane ou le grand-duché de Florence); Francfort, 1717, in-8°; 1723, in-4°; — *Nachricht von Parma und Piacenza*, etc. (Notice historique de Parme et de Plaisance, et de leur dépendance de l'Empire Germanique); Francfort, 1723, in-4°; — *Brandenburgischer und Pommerischer Atlas*, etc. (Atlas du Brandebourg, ou description géographique de la marche électorale de Brandebourg; Atlas de la Poméranie, ou description géographique de ce duché et de la noblesse de ce pays); Potsdam, 1714-1724, in-8°; — *Dissertatio epistolaris de numo Vizonis, Obotritarum regis, ad Joh. Rau;* Berlin, 1724, in-fol.; — *Sur l'origine du titre d'empereur de Russie;* Riga, 1724, in-8°; — *Description géographique du duché de Magdebourg;* Leipzig et Francfort, 1730, in-8°; — *Origines Marchionatus Brandenburgensis, ex diplomatibus;* Berlin, 1726, in-fol. On lui doit en outre une *Carte de la Marche de Brandebourg, exécutée de* 1713 *à* 1716, et gravée en deux feuilles, par J.-C. Busch. W.

Will, *Dict. des Savants nurembergeois.* — Jöcher, *Allg. Gel.-Lex.*

GUNNERUS (*Jean-Ernest*), évêque et naturaliste norvégien, né à Christiania, le 26 février 1718, mort à Christiansand, le 23 septembre 1773. Après voir commencé ses études sous la direction de son père, qui était médecin de la ville de Christiania, il alla les continuer à Copenhague. En 1742 le roi lui accorda une subven-

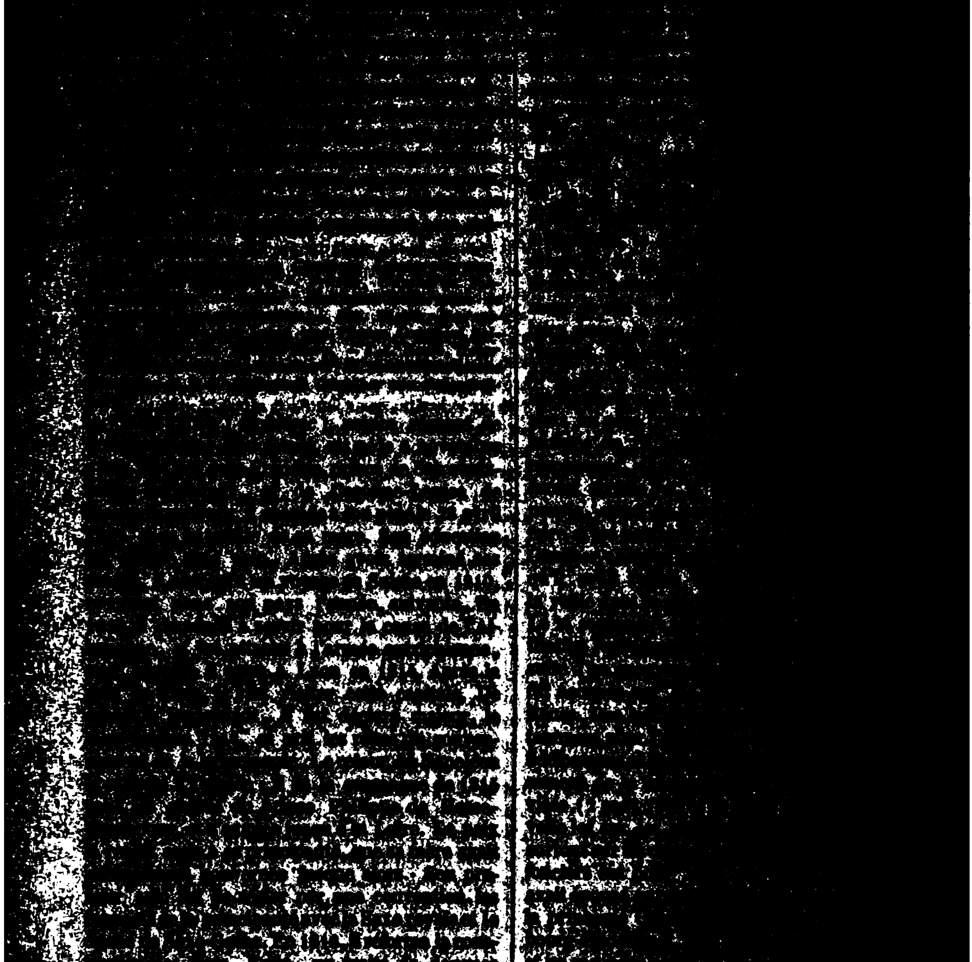
[illegible]

[illegible] une autre carte réduite de moitié, [illegible] feuille. On a de lui : *De Mont*[illegible] [illegible] *Islandiæ interioris*; [illegible] in-4°, et d'autres écrits de [illegible] d'astronomie. E. B.

[illegible]

[illegible] (*Edmond*), mathématicien anglais, [illegible] en 1580, mort [illegible], le 10 décembre [illegible]. Il fut [illegible] l'invention, [illegible] savants les plus [illegible] lui donna en 1619 la [illegible] collège de Gresham. [illegible]

[illegible]



Trithemius, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 384. — *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 381.

GUNTHER, poëte allemand, vivait vers la fin du douzième siècle. On n'a aucun détail sur sa vie; on présume seulement, avec vraisemblance, qu'il était ecclésiastique. Gunther a composé un poëme héroïque sur Frédéric Barbe-Rousse, poëme dans lequel l'auteur relate avec exactitude des événements historiques. Le style de Gunther est de beaucoup supérieur à celui de ses contemporains; sa versification élégante, ses pensées fortes, ses images heureuses ont été louées avec raison par Vossius et Juste Lipse. On ne peut reprocher à Gunther qu'une trop grande partialité pour les gibelins. Son poëme est intitulé : *Ligurinus, sive de gestis divi Frederici I libri X;* le titre de *Ligurinus* vient de ce que Gunther décrit la guerre de Frédéric I[er] contre les Milanais, qu'il appelle *Ligures*. Cet ouvrage fut publié en 1507, à Augsbourg, en un volume in-folio, par Peutinger, auquel Conrad Celtes avait remis le manuscrit du *Ligurinus*, qu'il venait de découvrir dans un couvent. D'autres éditions suivirent; Strasbourg, 1531, in-fol., avec des notes de Spiegel; Bâle, 1569, in-fol., par les soins de Pithou, avec la biographie de Frédéric I[er] par Otto de Freisingen; Tubingue, 1598, in-8°, avec des notes de Ritterhusius; Heidelberg, 1812, in-8°, avec des notes de Dünge. L'œuvre de Gunther se trouve aussi dans *Veteres Scriptores Germanici* de Reuber, p. 407, avec de nombreuses annotations. J.-H. Withof a réuni les notes de Casaubon, de Juste Lipse et de Heinsius sur le *Ligurinus*, et les a publiées avec les siennes dans son *Specimen Emendationum ad Guntheri Ligurinum;* Duisbourg, 1731, in-4°.
E. G.

Fabricius, *Bibl. Latina mediæ et infimæ ætatis*, t. III. — Senkenberg, *Conjecturæ de Gunthero Ligurini scriptore supposito ;* dans les *Parerga Gottingensia ;* Gœttingue, 1737, in-8°.

GUNTHER, historien allemand, vivait dans le treizième siècle. Après avoir été écolâtre pendant quelque temps, il entra dans l'ordre de Cîteaux, et se retira à l'abbaye de Paris, dans le diocèse de Bâle. On a de lui : *Historia Constantinopolitana sub Balduino circa annum* 1203, inséré dans les *Antiquæ Lectiones* de Canisius, t. V de la première édition de ce recueil. Gunther rédigea son récit d'après la relation de son abbé Martin, qui avait assisté au siége de Constantinople; — *De oratione, jejunio et eleemosyna, libri XIII;* Bâle, 1504 et 1507, in-4°.
E. G.

Oudin, *Scriptores ecclesiastici*, t. II, p. 1681.

GUNTHER (*Jean-Christian*), botaniste allemand, né à Jauer (Silésie), le 10 octobre 1769, mort à Breslau, le 18 juin 1833. Fils d'un apothicaire, il fit ses études d'histoire naturelle à Berlin, sous le célèbre Willdenow, et vint en 1796 s'établir comme pharmacien à Breslau. Il se fit connaître par la publication de la Flore de la Silésie (*Herbarium vivum*), dont il donna la liste dans *Enumeratio Stirpium phanerogamarum quæ in Silesia sponte proveniunt;* Breslau, 1824.
X.

Rœmer, *Geschichte der Botan.*

* **GUNTHER** (*Jean-Chrétien*), poëte allemand, né le 8 avril 1695, à Strigau (basse Silésie), mort à Iéna, le 15 mars 1723. Il étudia d'abord la médecine à Wittemberg, et occupa ses loisirs à composer des satires qui le firent connaître. Il se rendit ensuite à la cour de Dresde, auprès du roi de Pologne, auquel il avait été recommandé. Ayant paru devant le roi dans un état d'ivresse complet, il fut chassé de la cour. Cet événement eut une influence fatale sur le reste de sa vie. Il jura « de supporter les plus mauvais destins en souriant, de ne plus rougir, de mépriser les grands, les arts et le travail, et de se soucier de la honte tout aussi peu que de l'honneur et de la morale ». A partir de ce moment sa vie fut une suite de malheurs. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans, dans la plus profonde misère et abandonné de tous. La vie de Gunther se réflète dans ses poésies. On y trouve de belles pages à côté de pensées et d'expressions d'un cynisme révoltant. Ses œuvres ont surtout de l'intérêt lorsqu'on les compare aux autres productions poétiques de son temps, qui appartiennent pour la plupart au genre descriptif. Sa manière de parler sans cesse de lui-même, de révéler au public ses sentiments les plus intimes, de se considérer comme un être en dehors de la vie commune et de prêcher l'émancipation des femmes dans le sens que les modernes attachent à ce mot, a fait dire à Gervinus que « Gunther rappelle fidèlement les tendances de la *Jeune Allemagne* ». La meilleure poésie de Gunther est l'*Ode sur la Paix de Passarowitz*, dans laquelle quelques scènes de la guerre et de la paix se trouvent admirablement décrites. Ses œuvres, recueillies après sa mort, ont paru à Breslau, 1723-1735; 6[e] édit., 1764. Un choix de ses poésies a été fait par Muller, dans la *Bibliothèque des Poëtes allemands du dix-septième siècle* (vol. 10). On lui attribue aussi une Histoire de sa vie qui fut publiée à Leipzig, en 1732.
R. LINDAU.

Hoffmann, *Joh.-Chr. Günther, ein liter. hist. Versuch;* Breslau, 1833. — Hoffmann, *Spenden zur deutsch. lit. Gesch*, 2 vol. — Gervinus, *Gesch. d. deutsch. Dichtung;* Leipzig, 4[e] edit., 1853, vol. III, p. 493-500. — *Conv.-Lex.*

** **GUNTHER** (*Antoine*), théologien et philosophe allemand, né en 1785, à Lindenau (Bohême). Il étudia à l'université de Raab (Hongrie), se fit ordonner prêtre en 1820, et s'établit à Vienne, où il demeure encore aujourd'hui. M. Günther appartient au parti du clergé catholique allemand qui s'occupe sérieusement de questions philosophiques. La plupart de ses écrits traitent des rapports qui existent entre la philosophie et le dogme, et attaquent surtout la philosophie de Hegel et de Herbart. Ses idées à ce sujet ont été résumées par M. Merten,

[illegible] Leipzig [illegible]

[illegible] (notice biographique et [illegible]); Magdebourg, 1797, [illegible] Ueber die Gemüthskunde (De [illegible]); Magdebourg, 1799; [illegible] Magdebourg, 1801, [illegible] in-4° ; [illegible] Über einige [illegible] Jahrhunderts (De [illegible]) [illegible] après la mort de l'auteur par [illegible] la publication des [illegible]

[illegible] agronome et [illegible] le 10 octobre 179[illegible], à [illegible] et y obtint [illegible]. Il est aujourd'hui [illegible] à Berlin. Ses prin- [illegible]

[illegible]

le moyen par lequel on prétend qu'elle se mouvait dément les principes vulgaires de la mécanique. On en peut conclure qu'il n'est plus possible de connaître aujourd'hui les procédés dont le mécanicien s'est servi alors pour l'exécution de son invention. »

Quelques étrangers sont moins réservés dans la description de la machine ; « elle avait, disent-ils, la forme d'un oiseau criblé de tubes multipliés, par lesquels le vent passait pour emplir d'air une espèce de panse saillante, au moyen de laquelle elle s'élevait. Si le vent faisait défaut, l'inventeur obtenait le même effet par le moyen de machines métalliques disposées dans le corps de la machine. L'ascension devait aussi se produire par l'attraction électrique de certaines pièces d'ambre établies vers la partie supérieure et par deux sphères situées de même et pleines d'aimant. Une pareille description paraîtra bien étrange sans doute aux hommes de la science. On a été plus loin : un dessinateur du dix-huitième siècle a donné une représentation minutieuse de l'aérostat, et tout le monde peut voir cette gravure à la Bibliothèque impériale (section des estampes). Ce dessin, dépourvu d'explication, n'est qu'une curiosité à peu près inutile. En présence de pareilles descriptions on conçoit à merveille la prudente circonspection de M. Freire de Carvalho. Autant il reste de doute sur le mode de construction que Gusman adopta pour sa machine, autant il y en a peu sur le résultat de ses expériences. Porté par sa nacelle, il s'élança, le 8 août 1709, de la tourelle da Casa da India, et franchit l'espace assez étendu qui existe entre cet édifice et le terreiro de Pace, derrière lequel il alla descendre. Le peuple de Lisbonne lui donna dès ce moment un surnom significatif, on l'appela *o Voador* (1).

Non-seulement une tradition constante a conservé le souvenir de cet événement, mais il existe à l'appui des faits une requête de Gusman lui-même, dans laquelle il sollicite un privilége qui lui garantisse les avantages de son invention. En conséquence de cette demande, le privilége lui est concédé, et, ce qui pourra paraître étrange, la peine capitale menace quiconque trangresserait l'ordonnance du souverain ; en outre, le même document concède comme récompense à l'heureux inventeur un canonicat, dont il peut cumuler les produits avec le traitement qu'il doit percevoir désormais à l'université de Coimbre : ce traitement annuel est fixé à 600,000 reys. Les témoins ne manquèrent point à cette ascension merveilleuse, dont le bruit se répandit bientôt dans la péninsule et même à l'étranger ; toutefois, on ne donna pas suite à l'expérience. Moins avides de nouvelles que nos journaux, les gazettes du temps se turent sur ce qui avait eu lieu à la Casa da India. Nous nous trompons ; un poëte comique bien connu en Portugal, et qui a une sorte de parenté avec notre ingénieur, Thomas Pinto Brandão, avait vu s'élever dans les airs Bartholomeu de Gusman, et il signale cet événement dans sa chronique versifiée, qui fut imprimée à Lisbonne ; ce témoignage d'un contemporain est irrécusable, puisque toute la ville pouvait le démentir (1).

Gusman continua ses ingénieux travaux sur la mécanique ; mais son esprit inventeur, s'il ne s'arrêta pas, se dirigea vers un but moins difficile à atteindre ; il abandonna la navigation aérienne pour s'occuper d'une des branches les plus secondaires de la construction navale : des avis bienveillants lui avaient déjà fait comprendre le péril qu'il y avait à poursuivre ses expériences merveilleuses dans un pays où ses ennemis pouvaient faire sévir contre lui le Saint-Office. Son compatriote le vicomte de S.-Leopoldo n'hésite pas à dire que l'expérience aérostatique du digne père fut regardée comme n'étant pas étrangère aux *pratiques de la magie* : l'inaction de l'habile physicien s'explique dès lors ; quelques mots de Barbosa Machado la font mieux comprendre. Gusman était de la race de ces grands inventeurs qui, une fois leur pensée réalisée, l'abandonnent au monde. A voir sa modestie, on pourrait presque ajouter son humilité, on n'eût jamais supposé que ce pauvre prêtre fût préoccupé de la moindre renommée. Il en cherchait une peut-être d'ailleurs qu'il n'obtint pas, celle d'écrivain. Sans cesser d'entreprendre des travaux de pure mécanique, il continua à lire des mémoires à l'Académie d'Histoire, et dans ses recherches il n'avait pas toujours la pensée heureuse ; telle est, entre autres, sa dissertation lue en 1721 : il cherche à prouver qu'il n'y avait jamais eu au temps de Diniz un évêque de Coïmbre auquel pût s'appliquer le nom de *D. Henrique* ou plutôt *d'Aimerico*, et il oublie, ou du moins on ignorait alors, qu'Aymeric d'Héberard, l'un des savants les plus renommés du Quercy, avait occupé au treizième siècle le siége de la ville universitaire, et pouvait être considéré, avec son royal élève D. Diniz, comme le premier fondateur de l'université elle-même.

Ces travaux, ceux qui sont relatifs aux évêques de Porto, semblent avoir occupé tous les instants de Gusman jusqu'en l'année 1724. A cette époque, on le voit quitter clandestinement le Portugal : il perd son titre d'académicien, et passe en Espagne. Tâchait-il d'échapper par la

(1) La correspondance de B. de Guzmão avec sa royale protectrice existe encore dans les archives de Brunswick. La spirituelle princesse y désigne l'aérostat du moine brésilien sous le nom de *navire volant*. Si l'issue de la guerre de la succession n'eût pas fait naître d'autres préoccupations dans l'esprit d'Élisabeth de Brunswick et ne l'eût pas ramenée en Allemagne, où la couronne impériale l'attendait, il paraît bien certain que l'expérience du 8 août 1709 ne serait pas demeurée isolée ; la jeune reine dit que le navire s'était élevé triomphalement ; ce fut, malheureusement pour la science, bien peu de temps avant que le trône espagnol autrichien s'écroulât, sous les efforts de Louis XIV.

(1) *Pinto renascido* ; Lisbonne, 17[illegible].

ministère des affaires étrangères, sans qu'il eût toutefois le titre de ministre, et il montra surtout un grand talent dans la discussion qui s'éleva entre les deux couronnes, à propos des limites définitives qui devaient séparer le Brésil des provinces de la Plata. Il obtint alors qu'en échange de la colonie do Sacramento, que le Portugal restituait à l'Espagne, la première de ces puissances gagnât dans l'Amérique du Sud un territoire beaucoup plus considérable que celui dont elle faisait la cession; c'était travailler alors, sans qu'il s'en doutât, à la prospérité future de sa véritable patrie. Dès l'année 1734 A. de Gusman avait eu dans ses attributions les affaires du Brésil. A l'exception d'un moment où le cardinal da Motta s'en était emparé, il les avait dirigées. A la mort de ce ministre, elles lui revinrent complétement, et ce fut alors que Minas-Geraes, cette source abondante de richesse, put se louer de voir un Brésilien à la tête de l'administration. Grâce à lui tout se ranima dans cette province, naguère opprimée, et dont les trésors venaient s'engloutir, sans profit ni pour le Portugal ni pour le Brésil, dans les constructions du monastère du Mafra, construction gigantesque et inutile. Gusman s'occupa essentiellement aussi de la colonisation du pays où il était né, et il nous dit lui-même quels soucis et quelle fatigue lui causèrent le transport au Brésil de diverses familles qu'il y introduisit. Après vingt-cinq ans de services, il se trouvait chargé de famille, et sa santé était ruinée; il sollicita avec beaucoup de dignité une position qui lui permît de prendre quelque repos; il resta simplement conseiller du conseil d'outre-mer, bien que sous ce titre modeste il remplit les fonctions de ministre. Dès l'époque où il était rentré à Lisbonne il s'était vu admis en qualité de membre effectif à l'Académie d'Histoire portugaise, et on le chargea d'écrire en latin l'histoire des contrées possédées au delà des mers par les Portugais. Il ne paraît pas qu'il ait donné suite à ces injonctions académiques, que contrariaient ses autres travaux. Il mourut de la goutte, à cinquante-huit ans; les enfants qu'il avait eus de son mariage avaient succombé dès les premières années.

Gusman, qui savait les langues anciennes et mêmes les langues orientales, s'exprimait avec facilité dans les principales langues de l'Europe, et s'était occupé avec passion de l'étude des sciences physiques; ses écrits sont néanmoins peu nombreux. On suppose qu'un incendie terrible, qui détruisit sa maison et qui consuma sa riche bibliothèque, n'épargna pas ses manuscrits. On a de lui quelques opuscules, devenus fort rares, et dont le suivant fut composé dès les premiers jours de son séjour à Paris : *Relaçâo da entrada publica que fez em Paris aos 18 de agosto* 1715 *o excellentissimo S. D. Luiz da Camara, conde da Ribeira, grande do conselho del rey, mestre de campo general e general de artilharia nos exercitos de Portugal, seu embaixador extraordinario a corte de França;* Paris, 1715, in-4°. Cette relation renferme de curieux documents sur le cérémonial tel qu'il était pratiqué à la fin du règne de Louis XIV pour la réception des ambassadeurs; — *Aventuras de Diofanes por Dorothea Engracia Tavareda Dalmira*, s. l. n. d. La première édition de ce roman pseudonyme s'étant écoulée, il fut réimprimé. Il y a entre autres une édition de Lisbonne, 1790, faite bien longtemps après la mort de l'auteur; les éditeurs ont soin de rappeler que cette œuvre d'imagination n'ayant pas paru assez grave à son auteur, il avait adopté un nom supposé. On a encore de lui : *Oraçâo com que, depois de feita a declaraçao pelo conde de Ericeira, director da Academia Real da Historia Portugueza, de achar se elle admittido para consocio, congratulou Gusmâo a mesma academia em* 13 *de março de* 1732; — *A Conta dos seus estudos academicos em sessâo de* 24 *de julho* 1732. (dans les *Mémoires de l'Académie d'Histoire*, t. XI); — *Panegyrico a Magestade del rey D. Joao V, recitado no Paço a* 22 *de outubro de* 1739, *em que cumpriá seus annos;* même recueil, t. XII. Parmi ses œuvres manuscrites, on cite surtout des mémoires relatifs aux limites des possessions espagnoles et portugaises en Amérique. On vient de réunir ses lettres, vraies modèles de style enjoué; elles ont été récemment publiées à Lisbonne. Ferd. Denis.

O Panorama, jornal litterario, parte 3ª, maio de 1840. — Visconde de S. Leopoldo, *Vida e Feitos de Alexandre de Gusmâo*; dans le journal *Ostensor Brasileiro*. — *Instituto historico de Rio-de-Janeiro, revista trimensal.*

GUSTAFSCHOELD ([ce nom signifie *bouclier de Gustave*] *Abraham* Hellichius, anobli en 1772, sous le nom de), général suédois qui joua un grand rôle dans le coup d'État de 1772, né le 6 janvier 1723, mort le 26 octobre 1792. Fils d'un pasteur de Scanie, il entra comme volontaire au régiment du Prince royal en 1741, devint officier en 1747, et fut nommé chevalier de l'ordre de l'Épée en 1767. Il était commandant de la place de Christianstad, en Scanie, lorsque le roi Gustave III lui confia son projet d'anéantir le pouvoir du sénat et de reprendre l'autorité absolue. Hellichius lui promit sa coopération; il s'attacha à mériter, par ses manières bienveillantes, l'affection des officiers placés sous ses ordres, et gagna, par des banquets, le reste de la garnison, qui ne se composait que de trois cents hommes. Lorsqu'il crut le moment favorable arrivé, il se déclara en insurrection, le 12 août 1772, fit fermer les portes de la ville, et, avec l'assentiment des habitants, déposa les autorités civiles. A cette nouvelle, le sénat décréta que la place serait assiégée; mais peu de jours après survint le coup d'État du 19 août, qui amena le triomphe de la cause embrassée par Hellichius. En récompense de ses services, il fut anobli et nommé colonel. Il se

[illegible] la femme [illegible] et de la [illegible] et lui donna [illegible] Sven Elfsson [illegible] Gustave fit de lui [illegible] le fourrage ; des [illegible] et l'un d'eux, sondant [illegible] l'atteignit. Le sang qui [illegible] eût infailliblement fait dé- [illegible] et le fidèle Sven Elfsson n'eût [illegible] cheval, ce qui donna le [illegible] La présence de Gustave [illegible] le poursuivirent sans relâche, [illegible] chaque jour qu'il eut à sou- [illegible] se joignirent à lui, et sou- [illegible] ceux qui le cherchaient. Il [illegible] armes et à la liberté, à [illegible] à Mora ; mais ses paroles [illegible] il se disposait à gagner la [illegible] cavaliers [illegible] pour [illegible] dont il avait [illegible] l'af- [illegible] défense, et repoussèrent les [illegible] pas était fait : bientôt [illegible] la tête de six cents hommes [illegible] commencement de février 1521, [illegible] de Kopparberg et du [illegible] Olsson. Le Helsingland [illegible] lui fournirent de nouveaux [illegible] des côtés se déclarèrent [illegible] La révolte se propagea rapi- [illegible] Gustave ne laissa pas à ses [illegible] de se reconnaître. Profitant [illegible] soldats improvisés, il chassa [illegible] en position, les défit en [illegible] Vesterås (29 avril), et s'em- [illegible] juillet 1521. Dès ce moment [illegible] et ses entreprises furent une [illegible] commença le siége de Stock- [illegible] il ne put y entrer que deux [illegible] il convoqua pour le 24 août [illegible] états à Vadstena. Les dé- [illegible] offrirent la couronne, qu'il re- [illegible] provisoirement du titre de [illegible] comme tel le serment de fidé- [illegible] fait reconnaître en cette qua- [illegible] (Suède supérieure) ; le Göta- [illegible] suivirent cet exemple ; les [illegible] de la Vestrogothie et du [illegible] fut transportée en Finlande. [illegible] cependant prit l'offensive, [illegible] les cruautés qui suivirent ses [illegible] firent qu'exaspérer davantage [illegible] fut vers cette époque qu'il fit [illegible] deux sœurs de Gustave ; enfin, [illegible], fatigués du joug de ce [illegible] (20 avril 1523), et procla- [illegible] Frédéric, duc de Holstein [illegible]). Les partisans de Christian,

[illegible] noble [illegible] des privilèges [illegible] membres, à la fois [illegible] tous formaient un [illegible] plus de la moitié des biens du royaume [illegible] là, comme partout alors, [illegible] publiques. Les évêques [illegible] à l'avènement de [illegible] [illegible] aux [illegible] en [illegible] évènements [illegible] Stockholm [illegible] [illegible] l'intérêt du [illegible] royaume [illegible] tion du clergé.

Mais [illegible] clergé, c'était [illegible] sans le [illegible] reux. Gustave le [illegible] réforme [illegible]. Il [illegible] la supériorité de sa politique [illegible] la force. D'après les conseils de [illegible] Lars Andersson, il se servit de [illegible] Luther pour arriver à son but [illegible] propagation en Suède. Il ne jugea pas à propos d'embrasser [illegible] gion : il conféra même l'archevêché d'Upsal au nonce Jean Magnus, après que ce ministre, envoyé de Rome pour pacifier les esprits, eut déclaré l'archevêque Gustave Trolle [illegible] posé. Cependant, dès 1522 il [illegible] à taxer le clergé et les biens de l'Église ; en 152[illegible] il mit sur les couvents un nouvel impôt [illegible] sous le titre d'emprunt. En 152[illegible] il demanda de nouveaux subsides pour l'expédition de [illegible] land. Dans cette circonstance il [illegible] propre argenterie ; « il ne pouvait, [illegible] raison, demander que ceux qui [illegible] et sous prétexte de [illegible] gea le clergé de l'[illegible] et de [illegible] des troupes. Cette mesure excita les [illegible] de ceux qu'elle grevait, mais elle fut [illegible] de la masse, qui trouvait avec le roi que si les ecclésiastiques ne se battaient point, il était juste qu'ils payassent, chaque citoyen devant à la patrie son sang ou son argent ». En même temps Gustave distribuait à ses partisans [illegible] les bénéfices vacants. En 1526 il publia trois édits qui subordonnaient dans divers [illegible] la puissance cléricale à l'autorité civile. En 152[illegible] il convoqua le sénat à Stockholm, et en obtint par un édit une année des dîmes, [illegible] l'argenterie dont l'Église pourrait disposer [illegible] cloche par paroisse. Les paysans, [illegible] prêtres, s'opposèrent à l'[illegible]

[illegible] Stigsdotter,

rance du peuple : il fallait enseigner d'abord et réformer après. Vous êtes des prédicateurs, et non des hommes de guerre. Ne croyez pas que nous serons jamais assez faible pour remettre l'épée aux mains des évêques. » Le roi donna au clergé une nouvelle constitution : Georges Norman fut nommé surintendant général de la religion pour tout le royaume (1540); l'archevèque d'Upsala conserva seul le titre d'évêque; les autres prélats furent appelés *ordinarii* (1544). Après avoir apaisé le clergé, il porta son attention sur les nobles, dont les exactions soulevaient le peuple de toutes parts. « Vous et vos pareils, mandait il à Georges Gyllenstjerna, vous vivez comme si le pays était sans roi ni loi. Vous avez la main prompte à saisir les propriétés du clergé; mais à cet égard seulement vous êtes tous chrétiens et disciples de l'Évangile; vous oubliez trop que la vertu, l'intelligence et la bravoure constituent seules la vraie noblesse. » En 1537 des troubles agitèrent le Småland. Les paysans déclarèrent qu'ils voulaient « détruire la noblesse jusqu'à la racine ». Ils fléchirent un moment devant la force; mais en 1542 le soulèvement devint général. L'insurrection avait à sa tête Nils Dacke, paysan qui, pour échapper à la punition d'un meurtre, s'était jeté dans les forêts. Souvent son armée s'éleva jusqu'à dix mille hommes. Il tint tête à toutes les troupes de Gustave. « Les paysans ne se montraient jamais en rase campagne; quand ils étaient attaqués par les gens de guerre, ils faisaient comme les loups, et se retiraient dans les bois. » Cette révolte s'étendit par le Småland, la Vestrogothie et l'Ostrogothie jusqu'à la Sudermanie. Les prêtres catholiques maudissaient le roi dans les églises et faisaient rejeter ses offres d'amnistie. Les réfugiés suédois, le duc Albrecht de Mecklenbourg, le comte palatin Frédéric, qui anoblit Dacke, et l'empereur Charles V, par son chancelier Granvelle, entrèrent en négociations avec les révoltés. A plusieurs instants, Gustave désespéra de sa couronne et de sa vie. Mais, flattant les ambitieux, prévenant les mécontents, encourageant les faibles et les fidèles, il triompha enfin par la force et l'adresse, dans l'été de 1543. Dacke, abandonné de tous, erra quelque temps dans les forêts de Bleking; un coup de flèche termina sa vie et la révolte.

Gustave respira alors : le 4 janvier 1540, à Œrebro, il avait fait reconnaître par les états ses deux fils en qualité d'héritiers du trône. Le 13 janvier 1544, à Vesterås, il fit déclarer la couronne héréditaire dans sa famille. Il s'occupa activement de réparer les maux de la guerre. L'agriculture eut ses premiers soins; il donna lui-même l'exemple par la bonne administration des biens domaniaux, et fit une répartition plus équitable de l'impôt foncier. L'exploitation des mines fut aussi l'objet de sa sollicitude. Il appela de l'Allemagne d'habiles ouvriers, fit rouvrir les mines d'argent abandonnées, et introduisit un meilleur système dans l'exploitation du fer, l'un des principaux produits de la Suède. Le commerce ne fut pas négligé. Profitant de l'affaiblissement de la ligue Anséatique, qui jusque là avait monopolisé le commerce de la Baltique et du nord de l'Europe, Gustave encouragea la marine marchande de ses États. Il lia des relations amicales avec les Hollandais, et en 1542 et 1559 fit des traités avantageux avec la France et l'Écosse. En 1551, il traita également avec l'Angleterre. Les artisans eurent aussi part à ses soins : s'il les renferma dans les villes, s'il rendit souvent des ordonnances contraires aux idées actuelles sur la liberté du commerce et des arts, il ne faut pas oublier dans quel pays et à quelle époque il vivait : ce que nous regarderions aujourd'hui comme tyrannique ou vexatoire était alors un protectorat intelligent. Les routes et les canaux qu'il fit exécuter par les communes sur toute la surface du pays suffiraient déjà à perpétuer la mémoire de Gustave Wasa. Des places d'armes reliaient ces voies de communication et servaient de points de ralliement aux milices nationales. Une armée permanente et soldée fut établie (1), et une marine militaire organisée : jusque alors, on s'était contenté, en cas de guerre, d'armer les bâtiments marchands qui se trouvaient dans les ports.

En 1555 la guerre s'était rallumée avec la Russie. Les Suédois attaquèrent Orchez, mais ils furent obligés d'en lever le siége. Les Russes envahirent la Livonie; Gustave marcha contre eux, et après des succès variés il conclut la paix de Moscou, le 2 avril 1557. Le reste de ses jours fut empoisonné par des querelles de famille, provoquées par le caractère odieux de son fils, Erik (*voy.* ce nom), et le vieux roi s'affligeait de laisser son royaume entre les mains d'un tel successeur.

Gustave s'était marié trois fois : 1° avec Catherine, fille du duc de Saxe-Lauenbourg, dont il eut *Erik*, qui lui succéda; 2° en 1536, avec Marguerite, fille d'Abraham de Laholm, gouverneur de Sudermanie, qui lui donna *Jean*, duc de Finlande, *Magnus*, duc de Gothie, *Charles*, duc de Sudermanie, et cinq filles; 3° en 1552, avec Catherine, fille de Gustave-Olaüs de Torpe, morte sans enfants. Depuis la mort de Marguerite l'humeur du roi était devenue sombre et inégale. Enfin, sentant sa fin prochaine, il fit son testament, apanagea chacun de ses fils, et convoqua le 25 juin 1560 les états à Stockholm; là, dans un discours touchant, il fit ses adieux à son peuple, et demanda la ratification de ses dernières volontés. L'ayant obtenue, il recommanda l'union à ses enfants, pardonna à ses ennemis,

(1) Elle s'élevait à 12,934 fantassins et 1,879 cavaliers, sans compter la garde allemande de 800 hommes, dont un tiers monté. La solde d'un capitaine était d'environ 12 francs par mois, celle du lieutenant de 10, celle du soldat de 8. On s'étonne du peu de différence entre l'officier et le subalterne; mais le premier élevait sa paye aux dépens du second.

[illegible] Le 30 septembre [illegible] meurtrière [illegible] Ferdinand II se [illegible] à son général [illegible] d'entrer en Poméranie [illegible] de l'Empire. Gustave [illegible] par de [illegible] dut lever le siége de [illegible] perdu vingt mille [illegible] comté Neubourg [illegible] L'électeur de [illegible] de ces [illegible] entre les parties [illegible] 1er juin 1629 [illegible] Louis XIII (de France) [illegible] (Angleterre) [illegible] trêve très-avantageuse pour la [illegible]

[illegible] 1630, Gustave avait [illegible] dans le [illegible] attaqués par les [illegible] Le roi [illegible] parvenait ainsi à rétablir [illegible] de tourner [illegible] l'Autriche : l'empereur Ferdinand II, [illegible] ne dissimulait pas [illegible] Les [illegible] religionnaires en Bohême, [illegible]

en effet le seul homme de guerre capable d'arrêter Gustave; mais avant qu'il ne fût arrivé avec une nouvelle armée sur le théâtre des hostilités, le rapide Gustave venait attaquer Tilly sur le Lech (10 avril). Les Impériaux furent écrasés; leur général tomba frappé à mort, et le vainqueur fit une entrée solennelle à Augsbourg, où il proclama la liberté de religion. Gustave se porta ensuite devant Ingolstadt. Selon son usage, il alla (20 avril) reconnaître en personne une fortification qu'il voulait faire attaquer. Un boulet emporta la croupe de son cheval, et le renversa; se relevant, couvert de sang et de boue : il s'écria : « La pomme n'est pas encore mûre. » Gassion (*voy.* ce nom) fut un des premiers qui accoururent auprès du roi; cet empressement lui valut un régiment (1).

Le 17 mai, Gustave occupa Munich, qui fut imposé pour 300,000 thalers; 140 canons trouvés dans l'arsenal furent déclarés de bonne prise. « *Surgite a mortuis*, dit le vainqueur, *et venite ad judicium.* » Toute la Souabe protestante se déclara pour Gustave. Bernhard de Saxe-Weimar porta les armes suédoises jusqu'aux rives du lac de Constance et au pied des montagnes tyroliennes. Les paysans luthériens de l'Autriche supérieure avaient pris les armes. Ils envoyèrent plusieurs députés vers le roi pour solliciter son secours. Gustave négocia une alliance avec les Suisses, qui lui permirent des enrôlements sur leur territoire. « Alors, dit le cardinal Richelieu, l'Italie commença de trembler, pendant que Vienne exprimait hautement ses craintes. »

En ce moment apparut enfin le duc de Friedland, Waldstein. A la tête de 40,000 hommes, il tomba d'abord sur les Saxons, et les chassa de la Bohême. Entré à Prague le 4 mai, le 11 juin il fit à Egra sa jonction avec l'électeur de Bavière, tandis que Pappenheim reprenait l'offensive dans la basse Saxe et sur le Rhin. Gustave n'avait alors que 18,000 soldats. Entouré d'ennemis, il se replia sous Nuremberg, et s'y retrancha (16 juin). Waldstein l'y suivit avec 60,000 hommes (30 juin), mais n'osa pas l'attaquer : il se fortifia lui-même dans une position inexpugnable. « Mon armée est neuve, disait-il; si elle est battue, l'Allemagne est perdue, et l'Italie est en danger. Si je suis vainqueur, les Suédois trouveront dans Nuremberg une retraite assurée. Je veux apprendre au roi de Suède une nouvelle manière de faire la guerre. » Cette nouvelle tactique était la disette, la maladie, les privations de toutes espèces. Et les deux plus grands capitaines de l'Europe restèrent en présence et l'arme au bras plus de six semaines voyant périr sans gloire leurs meilleurs soldats. Gustave se fatigua le premier de cette inaction : rallié par Axel Oxenstjerna, Baner, et les ducs de Weimar, il donna l'assaut au camp de son adversaire; mais il fut repoussé, après six heures d'une mêlée furieuse. Les deux armées firent des pertes considérables, surtout en officiers supérieurs. Un boulet emporta la semelle de la botte du roi. Gustave se décida à jeter une forte garnison dans Nuremberg, et le 8 septembre commença une retraite en bon ordre par Neustadt, Nordlingen et Donauwerth. Le 22 octobre Waldstein, après avoir dévasté la Westphalie, occupa Leipzig et Halle. Gustave se vit contraint de quitter la haute Allemagne pour couvrir la Saxe et d'interrompre les conférences d'Ulm. Ayant appris la séparation de Pappenheim et de Waldstein, il quitta son camp de Naubourg le 16 novembre, et attaqua Waldstein. Nous laisserons à Schiller le soin de retracer ce mémorable combat, si glorieux et si funeste pour le héros des protestants.

On a raconté la mort de Gustave de diverses manières, on l'a même attribuée à l'assassinat; nous en rapportons ici les détails d'après les documents les plus authentiques. Après une brillante attaque, quelques régiments d'infanterie suédoise plièrent. Gustave se saisit d'une demi-pique, et se portant au milieu d'eux s'écria : « Si après avoir traversé tant de fleuves, escaladé tant de murailles et forcé tant de places, vous n'avez pas le courage de vous défendre, tournez la tête au moins pour me voir mourir. » Ces paroles rendirent le courage aux fuyards, qui franchirent de nouveau les retranchements des Impériaux. Gustave remonta à cheval, se mit à la tête de la cavalerie smålandaise pour soutenir cette infanterie. Un épais brouillard couvrait le champ de bataille. Le roi, entraîné par son ardeur, s'écarta de ses soldats, et se heurta contre les cuirassiers autrichiens. Son cheval fut blessé au cou d'une balle de pistolet; lui-même en reçut une qui lui fracassa le bras gauche, de sorte que l'os perçait la manche de l'habit. Il pria le duc de Saxe-Lauenbourg de l'emmener hors de la mêlée. Au même moment un coup de feu le frappa dans le dos, au dessous de l'épaule droite (1); il tomba de cheval, et son pied se trouvant engagé dans l'étrier, il fut traîné à quelque distance. Le chambellan Truchsess déclara avoir vu tirer ce coup, d'environ dix pas, par un officier impérial (Falkenberg, lieutenant-colonel), qui tourna bride aussitôt, mais fut immédiatement poursuivi et tué lui-même d'un coup d'épée par Luchau, écuyer du duc de Saxe. Cet écuyer fut pris par les Impériaux. Un des palefreniers qui accompagnaient le roi tomba mort, l'autre blessé (Jacques Eriksson). De toute sa suite, il ne resta auprès de lui qu'un page allemand, Leubelfing, qui voyant le roi lui tendre la main s'efforça de le soulever. Trois cui-

(1) Gustave, qui avait le talent heureux de relever le prix de tous les grades qu'il donnait, lui dit : « Colonel, votre corps sera un régiment de chevet : on pourra dormir auprès dans une entière sécurité. »

(1) Puffendorf accuse positivement le duc de Saxe-Lauenbourg d'avoir tiré le second coup, celui mortel.

Le matin du combat, le roi avait refusé d'endosser sa cuirasse. « Dieu est ma cuirasse, disait-il. Une armure le gênait beaucoup depuis la blessure qu'il avait reçue à Dirschau. »

si le sénat s'opposait à cette convocation. Les états, rassemblés en 1769, malgré le mauvais vouloir du sénat, ne répondirent pas à l'attente de Gustave, qui, pensant que la constitution suédoise avait besoin d'être réformée, mais que le moment de la réforme n'était pas encore venu, entreprit un voyage à l'étranger. Sous le nom de comte de Haga, il visita Paris, et y reçut cet accueil flatteur que les littérateurs philosophes savaient ménager à leurs royaux adhérents. Il s'y lia aussi d'une amitié intime avec le dauphin, depuis Louis XVI. Informé à Paris de la mort de son père, il reprit en toute hâte la route de Stockholm, et ouvrit la diète le 25 juin 1771. Le parti aristocratique s'empara de la direction des affaires, et ne laissa pas même à Gustave l'apparence du pouvoir. Ce prince, cachant ses projets de coup d'État sous un air d'apathie, sembla tout entier aux plaisirs de la campagne, et affecta la plus grande indifférence pour le gouvernement; mais en même temps il envenimait sous main le mécontentement du peuple contre la diète, et se ménageait l'appui des soldats. M. de Vergennes, ambassadeur de France en Suède, mit à la disposition du roi toute l'influence de la cour de Versailles. Ainsi soutenu, Gustave jugea que le moment d'agir était venu. Ses frères Charles et Frédéric, complices de son entreprise, partirent l'un pour la Scanie, l'autre pour l'Ostrogothie, et attendirent le signal qui fut donné par le commandant de la forteresse de Christianstad. Le prince Charles rassembla aussitôt cinq régiments, et le duc Frédéric se mit à la tête des troupes d'Ostrogothie. Bien que le mouvement s'accomplit au nom de la royauté et contre les états, Gustave, qui se sentait surveillé, ne sortit pas de son indifférence habituelle. Le 18 août 1772, il assista à la représentation de *Thétis et Pélée*, et parut plus occupé de cet opéra que des circonstances politiques. Le lendemain, tandis que le comité des états, inquiet des progrès de l'insurrection, songeait à s'assurer de la personne du roi, celui-ci se présenta hardiment devant les soldats, les harangua, les entraîna, et se saisit de la dictature. Le 21 août, sous la pression de la force armée, les états acceptèrent la nouvelle constitution. Elle conférait au roi le pouvoir exécutif dans toute son étendue, et ne laissait aux états que le droit de voter les impôts. Gustave n'abusa pas de l'autorité dont il s'était emparé, et les six premières années de son règne furent pour la Suède une époque de repos et de prospérité. Il améliora les finances, encouragea le commerce, l'exploitation des mines, et abolit la torture. Pour plaire à ses amis les philosophes, il décréta la liberté de la presse en 1774 ; mais il la supprima six ans plus tard, quand il vit que les partis s'en servaient contre lui. A l'extérieur sa politique ne manquait pas d'habileté. En 1780 il forma avec le Danemark et la Russie la neutralité armée dirigée contre les prétentions maritimes de l'Angleterre. Le bonheur de son gouvernement ne désarma pas les partis, et à la diète rassemblée en 1778 le colonel Axel de Fersen, l'ancien chef des *chapeaux*, se mit à la tête des mécontents, qui de quelques griefs de détail passèrent à une critique générale de la constitution. Le roi prononça la dissolution des états le 26 janvier 1779. Il n'en convoqua de nouveaux que le 26 mai 1786, ne parvint pas à s'entendre avec l'opposition, toujours formée par la noblesse, et prononça encore une dissolution, en déclarant « qu'il espérait ne pas revoir les états de longtemps ». Il était fatigué de la parcimonie de cette assemblée, qui refusait de sanctionner les déplorables mesures auxquelles il avait recours pour subvenir à ses dépenses excessives. Il attendait donc avec impatience l'occasion de s'affranchir de tout contrôle; mais l'opinion, qui lui avait d'abord été favorable, ne le suivit pas dans ses nouveaux projets. « Le roi, dit l'historien suédois Geyer, n'était plus ce prince aimable et libéral qui avait détruit l'hydre des dissensions : il commençait à gouverner sans tenir compte de l'opinion publique. Il mit à la tête des affaires des jeunes gens et des favoris, qu'il substituait à d'anciens employés blanchis dans l'administration et formés pendant l'époque de la liberté. » Gustave, qui voyait la popularité s'éloigner de lui, espéra la ressaisir par des actions d'éclat, et il déclara la guerre à la Russie en 1788. Il donna pour prétexte à cette prise d'armes l'envahissement de la Crimée par Catherine II. L'impératrice de Russie n'avait rien préparé contre une agression à laquelle elle ne s'attendait pas. Si les 30,000 Suédois réunis en Finlande s'étaient portés rapidement sur Frédérikshamm et Wiborg, ils auraient trouvé ces villes sans défense et auraient probablement enlevé Saint-Pétersbourg. Catherine songeait à quitter sa capitale, lorsque des avis précis sur l'état des esprits dans le camp suédois l'arrêtèrent. Les soldats, mal payés, mal commandés, révoltés de voir autour du roi des jeunes gens qui ne devaient leurs grades qu'à leur bonne mine, n'avaient plus pour Gustave ni affection ni estime. Rien n'était plus facile que de transformer ces mauvaises dispositions en complot. Deux colonels, Hästko, chef du régiment d'Abo, et Otter, chef de celui de Björnborg, déclarèrent nettement au roi que cette guerre, entreprise sans l'assentiment des états, était contraire à la constitution, que les soldats refusaient d'aller plus loin, qu'ils se contenteraient de défendre leur patrie si elle était attaquée. Gustave essaya de haranguer les soldats; mais son éloquence n'eut aucun effet. Les chefs du mouvement, secrètement soutenus par le duc Charles de Sudermanie, transmirent à Catherine la déclaration de l'armée, et ramenèrent les troupes en Finlande. Gustave, renfermé dans sa tente, n'osant donner aucun ordre, car la moindre fausse démarche pouvait amener sa déchéance, ne savait quel parti prendre. Il son-

majorité de son fils Gustave, le seul enfant qu'il eût eu de la princesse Sophie-Madeleine de Danemark. Il ordonna aussi de renfermer tous ses papiers dans une caisse, qui devait être transportée à Upsal et n'être ouverte que cinquante ans après sa mort.

Ainsi finit, par une tragique catastrophe, frappé à l'Opéra, au milieu d'un bal masqué, un prince dont toute la vie avait eu quelque chose de théâtral. Les commencements de son règne furent heureux, et jusque dans ses dernières années il garda des qualités dignes d'estime, l'amour des lettres, la tolérance, l'humanité. Malheureusement, s'il eut les lumières de son temps, il en eut aussi, il en dépassa même la corruption, et les vices de sa vie privée rejaillirent sur son gouvernement, qui fut trop abandonné à des favoris. Intelligent, mais avec plus d'imagination que de raison, brave, mais avec plus de hardiesse que de fermeté, capable de coups d'audace, incapable du travail continu qu'exige l'exercice du pouvoir, il conçut des projets grandioses, et ne sut pas exécuter les choses simples, modestes, sensées, qui auraient fait sa gloire et le bonheur de la Suède.

Gustave, épris de la littérature française, composa dans cette langue plusieurs ouvrages, écrits avec infiniment moins d'esprit que ceux de Frédéric II, mais non pas sans talent. Il eut aussi à cœur de relever la littérature suédoise. Sa cour, une des plus somptueuses de l'Europe, était remplie de poëtes. Les noms de Creutz, d'Oxenstjerna, de Léopold de Kellgren furent l'ornement de l'académie qu'il fonda en 1786. Le premier sujet proposé par ce corps littéraire fut l'éloge de Torstenson. Gustave concourut, sous le voile de l'anonyme, et remporta le prix. Ses *Écrits politiques, littéraires, et dramatiques*, suivis de sa *Correspondance*, ont été publiés par Déchaux, secrétaire du roi et traducteur de ses *Œuvres*; Stockholm et Paris, 1803, 5 vol. in-8°. L. J.

Posselt, *Geschichte Gustavs III*. — Geisler, *Leben des Königs von Schweden, Gustavs III*. — Oxenstjerna, *Aminnelsetal ofver Konung Gustaf*. — Aguila, *Histoire des événements mémorables du règne de Gustave III*. — Geyer, *Histoire de la Suède*, trad. par J.-F. de Lundblad. — Nordström, *Beningragtel Tr. Samhälls-Forfatöens Historia* (Hist. de l'état social de la Suède); Helsingfors, 1839-1840. — E.-G. Geyer, *Gustaf III Efterlemnade Papper* (Papiers laissés par Gustave III); Upsal, 1843-1844. — Lagerbring et O. Dalin, *Svea Rikes Historia*; Stockholm, 1747, 1762, 1769 et 1782.

GUSTAVE-ADOLPHE IV, plus tard connu sous le nom de colonel *Gustafson*, roi de Suède, né le 1er novembre 1778, mort en mars 1837. Il succéda à son père Gustave III, en 1792, sous la régence de son oncle paternel Charles, duc de Sudermanie. Il eut pour précepteurs le baron Frédéric Sparr et le général d'Armfeldt. A peine âgé de douze ans il fut promu à la dignité de chancelier de l'université d'Upsal. Le commencement de son règne se présenta sous un aspect bien sombre, à cause des deux principaux partis qui déchiraient l'État. Le premier était composé des amis de la Russie et des favoris du roi défunt; l'autre, comparativement plus faible, de ceux qui se montraient favorables aux idées du progrès, dont le foyer se trouvait en France. Toutefois, grâce à la prudence et à la modération du régent, le nouveau gouvernement parvint à rétablir l'ordre, soit par de sages réductions dans les dépenses publiques, soit par l'abrogation des lois qui, dans le but d'enchaîner la liberté de la pensée, avaient été promulguées sous le règne précédent. Par suite de quelques mesures d'économie fiscale, l'administration put, entre autres, achever les bâtiments de l'école militaire avec les matériaux préparés pour la construction d'un vaste palais près de Haga. Voyant ses vues entravées, le parti russe, dirigé par le général d'Armfeldt, se tourna contre le régent, et travailla à sa chute. Catherine II, impératrice de Russie, envoya à Stockholm le comte de Stackelberg, célèbre par le rôle qu'il avait joué en Pologne lors du premier partage (1772) de cet État; il était chargé d'appuyer d'Armfeldt et son parti dans leurs efforts pour éloigner le régent, et d'assurer le mariage entre le jeune roi et la princesse Alexandra, fille du grand-duc Paul. Stackelberg fut bientôt rappelé, à cause de sa violence, et remplacé par le comte Romanzof; au moment où ce dernier allait être à son tour rappelé, pour le même motif que son prédécesseur, on découvrit la conspiration de d'Armfeldt, dirigée contre le duc de Sudermanie. Étant parvenu à s'échapper, ce conspirateur fut jugé par contumace et condamné à la peine de mort. Le régent, pour mettre un terme à tant d'intrigues, se détermina à marier le jeune roi avec une princesse de Mecklembourg. Ce mariage fut officiellement notifié à toutes les cours européennes; Catherine fit refuser l'entrée de ses frontières à l'envoyé chargé de lui faire connaître cette nouvelle. Elle adressa aussitôt aux cabinets européens une note dans laquelle le régent de Suède était accusé d'être lié avec les révolutionnaires français et d'avoir pris part à l'assassinat du roi son frère. Les intrigues du cabinet de Saint-Pétersbourg réussirent si bien auprès de la cour de Mecklembourg, que la princesse fiancée du roi de Suède ne voulut plus de ce mariage. Les agents russes firent aussi répandre en Suède les bruits les plus absurdes sur l'amour du jeune roi pour la princesse Alexandra et sa correspondance romanesque. Quelque temps après l'impératrice Catherine écrivit elle-même au jeune roi pour l'inviter à lui faire une visite; le régent voulut accompagner son neveu dans ce voyage. Ils partirent donc tous deux pour Pétersbourg, et y arrivèrent vers la fin du mois d'août 1796. Au milieu des fêtes brillantes le mariage du roi fut arrêté, et on fixa le 21 septembre pour sa célébration solennelle. Pour faire mieux saisir les résultats de cette visite, nous dirons quelques mots sur les principes

des subsides. Plusieurs tentatives furent faites pour démontrer au roi les dangers dont la Suède se trouvait menacée par sa conduite; mais ces démarches n'ayant eu aucun succès, le mécontentement arriva bientôt à son comble. Une conspiration militaire, ayant pour but de détrôner Gustave, fut formée au commencement de 1809, et le baron d'Adlersparr, qui en était l'âme, après avoir conclu un armistice avec les Danois, s'approcha de Stockholm à la tête de l'armée de Norvège. Ayant appris que le roi voulait s'emparer de la caisse de la Banque nationale et quitter secrètement la capitale, les principaux conjurés y entrèrent le 13 mars. Le général Adlerkreutz se mit à la tête du complot, et après avoir fait arrêter le roi dans son palais, il en informa le duc de Sudermanie, qui accepta les fonctions d'administrateur du royaume.

Transféré au palais de Gripsholm, le roi Gustave y signa l'acte d'abdication dont voici le texte :

« Au nom de la très-sainte Trinité. Nous, Gustave-Adolphe, roi de Suède, des Goths et des Vandales, duc de Schleswig, de Holstein, etc., savoir faisons : Après avoir été proclamé roi, il y a aujourd'hui dix-sept ans, et avoir hérité, le cœur encore saignant, du trône ensanglanté d'un père chéri et respecté, notre intention a cependant été de concourir au bien et à la gloire de cet antique royaume, comme étant inséparables du bonheur d'un peuple libre et indépendant. Ne pouvant plus, conformément à notre pure intention, continuer plus longtemps nos fonctions royales et conserver le bon ordre et la tranquillité dans le royaume, par ces motifs nous regardons comme un devoir sacré d'abdiquer notre dignité et notre couronne royale, ce que nous faisons par les présentes librement et sans y être forcé, pour consacrer à la gloire de Dieu les jours qui nous restent; appelant sur tous nos sujets la miséricorde et la bénédiction de Dieu, leur souhaitant un avenir plus heureux pour eux et pour leurs descendants :

« Oui, craignez Dieu et honorez *le roi*.

« Fait, écrit et signé de notre propre main et revêtu de notre grand sceau royal, au château de Gripsholm, le 29 mars de l'an de grâce 1809, après la naissance de Notre-Seigneur et sauveur Jésus-Christ.

« Signé : GUSTAVE-ADOLPHE. »

Cet acte ayant été communiqué aux états de Suède, ils déclarèrent, le 10 mai 1809, Gustave et sa famille déchus de tous les droits à la couronne de ce royaume, et ils lui accordèrent, outre sa fortune particulière, une rente annuelle de 66,666 écus (144,000 francs), qui fut capitalisée plus tard. Ensuite, après avoir élevé au trône le duc de Sudermanie, administrateur du royaume, ils laissèrent au roi détrôné la liberté de s'établir, avec sa famille, en telle autre partie de l'Europe qu'il lui plairait. Ce prince quitta la Suède, le 6 décembre 1809, et parcourut, sous le nom de comte de *Gottorp*, l'Allemagne, la Suisse, la Russie et l'Angleterre. Lorsque le congrès de Vienne fut réuni en 1814, il lui adressa, sous le nom de duc de Holstein, une réclamation en faveur de son fils unique, qui aurait, d'après lui, conservé ses droits au trône de Suède; mais cette démarche ne produisit aucun résultat. En 1818 la ville de Bâle conféra le droit de bourgeoisie à l'ex-roi de Suède, qui prit, vers ce temps, le nom de *colonel Gustafson*. Après avoir habité pendant quelque temps Leipzig et Francfort-sur-le-Mein, il s'établit, en 1836, à Saint-Gall, où la mort le frappa, peu de temps après.

Gustave laissa, outre le fils qui porte aujourd'hui le titre de *prince de Wasa*, trois filles, mariées à des princes allemands. On a de lui quelques écrits, qu'il fit publier après son abdication : les principaux sont : *Mémoires du colonel Gustafson;* Leipzig, 1823; — *Nouvelles Considérations sur la liberté illimitée de la presse;* Aix-la-Chapelle, 1833; — *La Journée du* 13 *mars* 1809; Saint-Gall, 1835. N. KUBALSKI.

Ph. Le Bas, *Suède et Norvège*. — *Zeitgenossen*, n° XXVII. — *Conversations-Lexikon*.

GUSTAVE ERICSON, prince royal de Suède, né en 1568, mort en 1607. Fils du roi Eric XIV (voir ce nom), il fut déclaré héritier du trône immédiatement après sa naissance. Toutefois, son père ayant été déposé, en 1569, par les états de Suède, et remplacé par son frère Jean, prince de Finlande, les partisans d'Eric crurent devoir cacher le jeune Gustave à l'étranger. Il passa les premières années de sa vie d'abord en Allemagne, puis en Pologne et en Russie, au milieu d'une telle indigence, qu'on le vit quelquefois servir comme domestique d'auberge pour gagner sa vie. Après avoir subi une captivité de plusieurs années en Moscovie pendant les troubles dont ce pays était, vers la fin du seizième siècle, le théâtre, Gustave Ericson ne parvint à recouvrer sa liberté que pour finir ses jours dans la misère. Les historiens contemporains représentent ce prince comme cultivant les sciences et surtout l'alchimie, qui l'occupait presque exclusivement. La bibliothèque de l'université d'Upsal possède un manuscrit qui appartenait à Gustave Ericson; c'est un journal rédigé en latin par son père, et qui avait fait partie de la bibliothèque du roi de Pologne Sigismond III, fils du roi de Suède Jean III. N. K.

A. Geffroy, *Histoire des États Scandinaves*.

GUTBERLETH (*Henri*), philosophe allemand, né à Hirschfeld, en 1592, mort à Deventer, le 27 mars 1635. Il dirigea successivement l'école de Dillenbourg, celle de Herborn, celle de Ham, et enfin celle de Deventer. A Herborn et à Deventer, il joignit à sa place de recteur les fonctions de professeur de philosophie. Ses principaux ouvrages sont : *Pathologia, hoc est doctrina de humanis affectibus physice et ethice tractata;* Herborn, 615; — *Institutiones*

physica; Herborn, 1623; — *Ethica*; Herborn, 1630; — *Chronologia*; Amsterdam, 1639. Z.

Jöcher, *Allgem. Gel.-Lex.*

GUTBERLETH (*Tobie*), érudit néerlandais, né à Lewarde (Frise), vers 1674, mort à Franeker, le 8 janvier 1703. Après avoir obtenu le grade de docteur en droit, il fut chargé en 1697 de l'administration de la bibliothèque publique de Franeker. Ses savantes dissertations sur divers points d'antiquité ont fait regretter qu'il soit mort si jeune. On a de lui : *De Mysteriis Deorum Cabirorum*; Franeker, 1703, in-8°; réimprimé dans le t. II des *Supplementa utriusque Thesauri Antiquitatum* de Polenus; — *Animadversiones in antiquam inscriptionem græcam Smyrnæ repertam*; — *Conjectanæa in monumentum Heriæ Thisbes monodiariæ et Titi Claudii Glaphyri choraulæ, in quibus multi veterum auctorum loci, inscriptiones et numi illustrantur et emendantur*; dans le t. IV du recueil précité de Polenus; — *De Saliis, Martis sacerdotibus apud Romanos*, dans le t. V du même recueil, en un volume, et sous le titre de *Opuscula*; Franeker, 1704, in-8°. Gutberleth a aussi édité : les *Juris civilis Amœnitates* de Ménage; — la *Grammatica Philosophica* de Scioppius; — et la *Geschiedenis van Vriesland* de Gabbema. E. G.

Emo Lucius Vriemoet, *Athenæ Frisiacæ*, p. 804.

GUTBIRIUS ou **GUTBIER** (*Ægidius*), orientaliste allemand, né à Weissensée (Thuringe), le 1er septembre 1617, mort le 27 septembre 1667, à Ufhofen, où son frère était pasteur. Il fit ses études aux universités de Rostock, de Kœnigsberg, de Leyde, visita ensuite Oxford, Lubeck et Hambourg. Nommé, en 1652, professeur de langues orientales au gymnase de cette dernière ville, il cumula avec cette charge celle de professeur de métaphysique et de logique, à partir de 1660. On a de lui : *Novum Testamentum Syriacum*; Hambourg, 1664, in-8°, et 1749, in-8°, ouvrage qu'il imprima lui-même, dans une imprimerie qu'il possédait; — *Lexicon Syriacum, continens omnes Novi Testamenti dictiones et particulas*, avec un traité sur la ponctuation du texte syriaque du Nouveau Testament, et un recueil des mots étrangers et des noms propres qui s'y trouvent; Hambourg, 1667 et 1694; — *Notæ criticæ in Novum Testamentum Syriacum*; Hambourg, 1667, in-8°. Ces deux derniers ouvrages, revus par J.-M. Gutbirius, professeur à Weissenfeld, ont été réédités ensemble sous le titre de *Clavis operis*; Naumbourg, 1706, in-8°; — *Novem Musæ orientales*; — *De Angelis*; — *De Controversia Rebaptizationis*; — *De Sibyllis et earum oraculis*. Il laissa en manuscrit une grammaire syriaque, une traduction latine de la version syriaque du Nouveau Testament, un traité sur l'utilité des langues orientales, un traité de l'accentuation des Hébreux, etc. E. B.

Gœtze, *Elogia Philologorum quorumdam Hebræorum*; Lubeck, 1708, in-8°. — Jöcher, *Allg. Gel.-Lex.*

GUTENBERG (*Jean* ou *Hans* GENSFLEISCH, dit), inventeur de l'imprimerie, né vers 1400, à Mayence, où il mourut, en février 1468. Son père, Jean Gensfleisch, dit Friele (1), était d'une famille patricienne de Mayence; il épousa Else Gutenberg ou de Gutenberg (*Bonimontis*). On ignore pourquoi leur fils Jean est beaucoup plus connu sous le nom de Gutenberg, qui était celui de sa mère, que sous celui de Gensfleisch, que portait son père (2).

Depuis quatre siècles, des jubilés solennels en l'honneur de l'invention de l'imprimerie proclament le nom de Gutenberg, et cependant les nuages qui entourent cette découverte et nous voilent encore la personnalité de l'inventeur sont loin d'être dissipés (3). En vain l'importance de

(1) Friele est un diminutif de Frédéric, comme Else est un diminutif d'Élizabeth ou d'Élise. Une des branches de la famille Gensfleisch portait le prénom de *Sorgenloch*.

(2) Dans un acte daté de 1434 (Doc. n° 1, Schœpflein) Gutenberg est ainsi désigné : *Johannes Gensfleisch der Junge, genant Gutenberg*; « Jean Gensfleisch *le jeune*, nommé Gutenberg ». Il est question ailleurs d'un Gensfleisch *senior*; c'était probablement son frère aîné. (V. Schelhorn, *Observ.*, p. 15, et Meermann, *Origines Typ.*, t. I, p. 166, note.)

(3) Un siècle après l'invention de l'imprimerie, la ville de Wittemberg a donné, en 1540, le premier exemple de ces jubilés. En 1640, les 16 et 25 août et le 1er septembre, Strasbourg a célébré son premier jubilé, et Breslau et Iéna en ont fait autant aux mêmes dates. Le siècle suivant, en 1740, Strasbourg a réitéré cette solennité aux mêmes époques. Ce fut Schœpflein qui rédigea lui-même le programme de la fête, à laquelle pour la première fois les habitants de Mayence assistèrent, représentés par une députation solennelle. A cette même époque un semblable jubilé fut célébré à Francfort-sur-le-Mein et simultanément à Leipzig, à Dresde, à Wittemberg et à Breslau. A Erfurt, dans l'église évangélique, le discours d'apparat fut prononcé par le magister Jean Melchior Mollier.

En 1840, Strasbourg a célébré son quatrième anniversaire par l'inauguration, sur la place d'armes, de la statue en bronze de Gutenberg, d'après le modèle sculpté par David d'Angers et fondu par Soyer et Ingé, au moyen de souscriptions des imprimeurs et libraires français et des amis des lettres. Cette cérémonie se fit avec une grande pompe. Les armes octroyées aux imprimeurs par Frédéric III flottaient à côté de l'antique bannière de Strasbourg et de celles de Paris et de Lyon. M. Lichtenberger, M. le maire de la ville, et M. Silbermann, imprimeur, et ordonnateur de la fête, prononcèrent des discours, qui pour être d'apparat n'en produisirent pas moins d'effet sur la foule assemblée. M. Dupin aîné et M. de Salvandy, membres de l'Académie Française, qu'ils représentaient à cette cérémonie, assistèrent au banquet.

M. E. Duverger, auquel l'imprimerie est redevable de notables progrès, composa alors, à *Paris*, en l'honneur de Gutenberg et de cette solennité un album typographique d'une exécution très-remarquable, où il a donné en *fac-simile* parfaitement identiques des pages entières de la Bible de trente-six lignes et de celle de quarante-deux lignes, attribuées avec raison à Gutenberg, opinion qu'il partage, et qu'il expose avec une grande autorité dans une série de lettres qui font suite à sa *Légende de Gutenberg*.

La ville de Mayence ne se décida que fort tard à élever un monument à Gutenberg; en 1804 une association se forma dans ce but, mais la guerre fit ajourner ce projet. Enfin, en 1837 les fonds rassemblés par souscription permirent de le réaliser. Le célèbre Thorwaldsen fit à Rome le modèle de la statue, qui fut coulée en bronze à Paris par M. Crozatier. L'inauguration en eut lieu le 14 août 1837, et la fête les 13, 14 et 15 août. Le jubilé séculaire fut célébré les 24, 25 et 26 juin 1840.

Le 1er janvier 1843 une statue de Gutenberg, coulée en bronze sur le modèle de David d'Angers, a été érigée à Paris, dans la cour d'honneur de l'imprimerie royale.

[illegible]

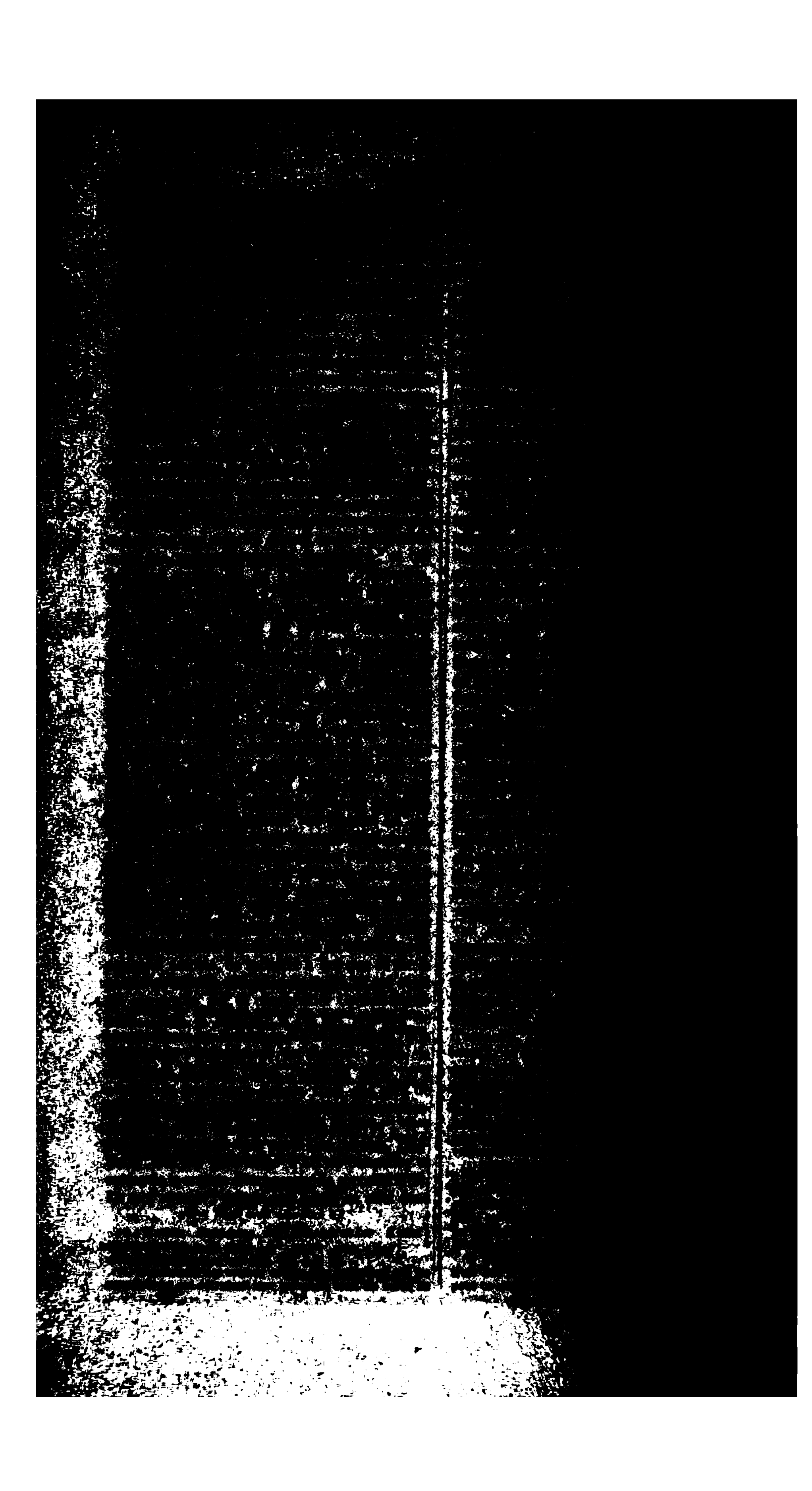
[illegible] système, [illegible]

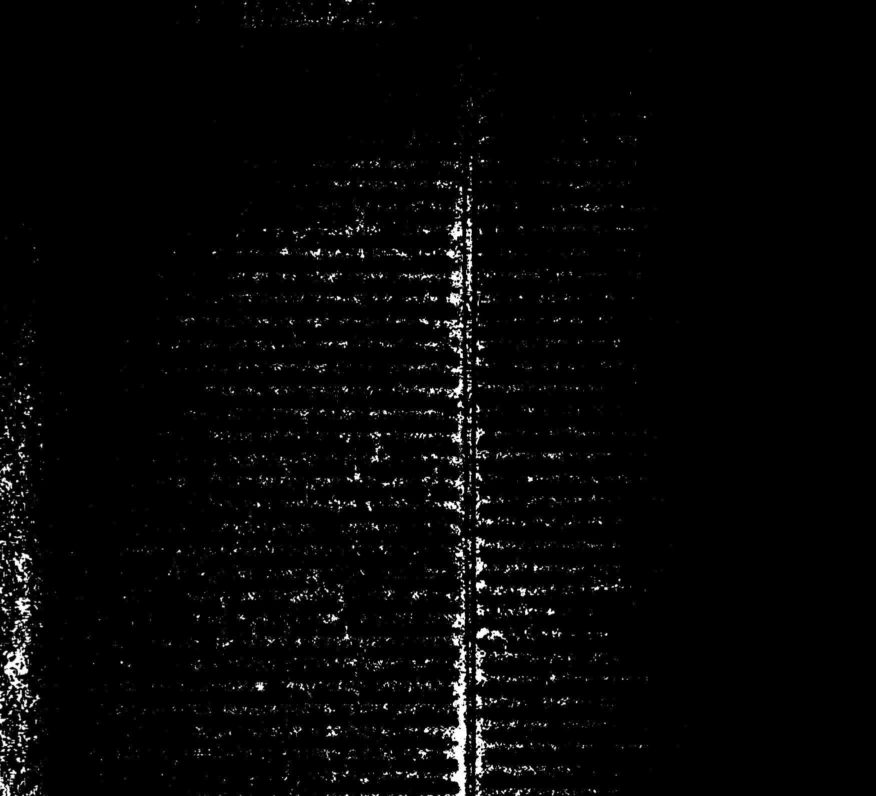
[illegible] Pfister, que l'on [illegible] de la grande Bible de [illegible] un autre imprimeur, [illegible] édition de Cath[illegible] la Hollande, [illegible] fondée sur aucune preuve [illegible] témoignage contemporain, [illegible] est le véritable inventeur de la [illegible] très [illegible], une fable absurde, [illegible] l'Angleterre, en faveur d'un [illegible] Corsellis, voudrait [illegible] qui est venu voler à [illegible] les ustensiles d'imprimerie [illegible] de Harlem à Mayence.

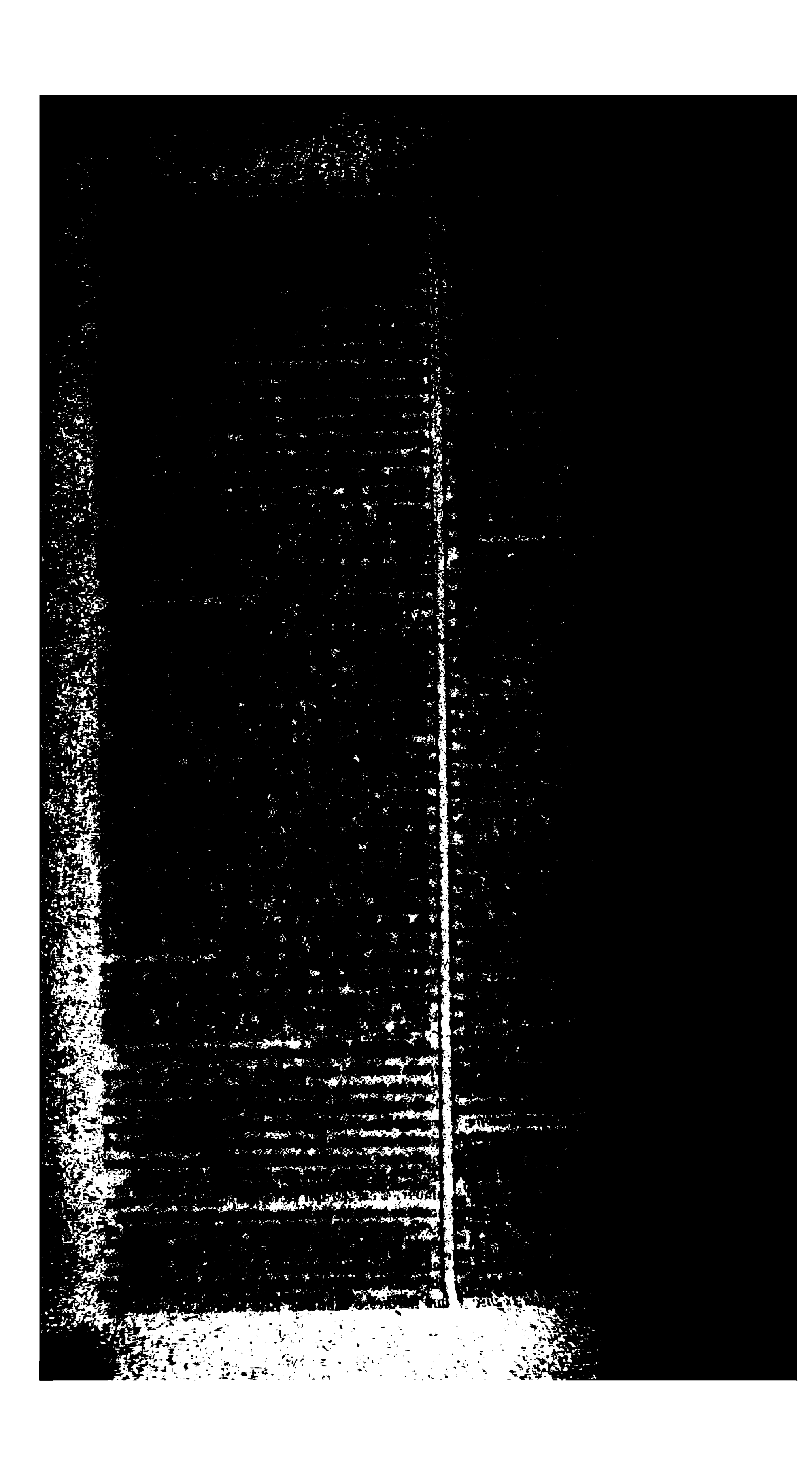
[illegible] prétentions; que reste-[illegible]? Rien. Ce serait un [illegible], qui de tous temps a [illegible] inséparable de celui de [illegible] les procès qu'il soutint contre ses [illegible] à Strasbourg, puis à Mayence.

[illegible] les ouvrages qui ont [illegible]

[illegible]







reproduire le plus exactement possible l'écriture par un *fac-simile*. C'était en effet une sorte de papier-monnaie, que la typographie exécutait pour la première fois ; et l'on sait quel soin on apporta en tous temps à la confection des billets de banque, assignats et papiers semblables exécutés typographiquement. Tout me confirme dans cette opinion (1).

On s'est étonné de n'avoir jamais vu paraître le petit caractère, si bien gravé et fondu, qui a servi à l'impression du texte de ces *Lettres d'Indulgences* (2) : n'en pourrait-on pas conclure qu'étant destiné à un but tout spécial, il aura été détruit par ordre de Chappe, ainsi qu'on le fait toujours en pareille circonstance dès que le résultat est atteint, afin d'éviter tout abus ? Les seules lettres dites *missals* qui avaient servi pour distinguer quelques mots ont été conservées ; et l'on s'est servi plus tard du plus gros caractère pour l'impression de la Bible de trente-six lignes, et de l'autre pour celle de quarante-deux lignes (3).

Par qui ces *Lettres d'Indulgences*, d'une exécution si remarquable et qui sont antérieures de trois ans au Psautier de Mayence, auraient-elles été imprimées, si ce n'est par Gutenberg, dont elles auront attesté le mérite ? On ne connaissait alors que Gutenberg comme imprimeur : et cette perfection était le résultat de ses persévérants travaux. Les deux caractères dits *missals*, qu'on vit reparaître dans l'impression des deux Bibles, sont donc l'œuvre de Gutenberg, ou du moins, si la *Bible* de *quarante-deux lignes* a été imprimée par Schœffer postérieurement à la dissolution de la société, soit pour faire concurrence à celle de *trente-six lignes*, soit parce que l'édition en était épuisée, le caractère dont il s'est servi avait été gravé antérieurement et fondu par Gutenberg. L'autorité de la tradition en ce qui concerne ces deux Bibles se trouve ainsi confirmée par l'apparition de ces deux caractères dans les *Lettres d'Indulgences* de 1454 et 1455. Car supposez que Gutenberg n'est l'imprimeur ni de ces *Lettres d'Indulgences* ni des deux grandes *Bibles*, imprimées cependant chacune avec les caractères qui figurent dans ces *Lettres*, à quoi donc attribuer l'immense réputation dont il a joui universellement ? Tandis que Pfister et Bechtermuntze, auxquels on voudrait concéder à l'un l'impression de la Bible de trente-six lignes, et à l'autre l'impression du *Catholicon*, auraient au contraire tout fait ; et pourtant tous deux seraient restés jusqu'à ces derniers temps presque entièrement inconnus ! Comment imaginer que Pfister, qui n'a produit que quelques livres à figures, a dû imprimer la Bible de trente-six lignes en trois vol. in-fol., par la seule raison que le caractère de cette Bible est semblable à celui qui a servi 1° au texte qui accompagne les figures en bois du *Joyau de Boner*, petit volume imprimé par lui en 1461, 2° au *Livre des quatre Histoires*, autre petit volume à figures, également imprimé par lui, en 1462 ? Ces dates sont postérieures à l'impression de la Bible, et les caractères dont Pfister s'est servi paraissent tout à fait usés : Gutenberg ne les aurait-il pas cédés après l'achèvement de sa Bible, précisément parce qu'ils étaient usés et qu'ils ne pouvaient plus lui servir pour d'autres impressions ? D'ailleurs, on remarque qu'après l'impression des Bibles, tout ce qui est sorti des presses de Gutenberg, Fust et Schœffer, a été imprimé avec des caractères beaucoup plus petits et d'une forme plus lisible, à l'exception toutefois des réimpressions du Psautier, livre dont la nature exigeait des caractères plus gros et d'une forme de gothique en quelque sorte monumentale.

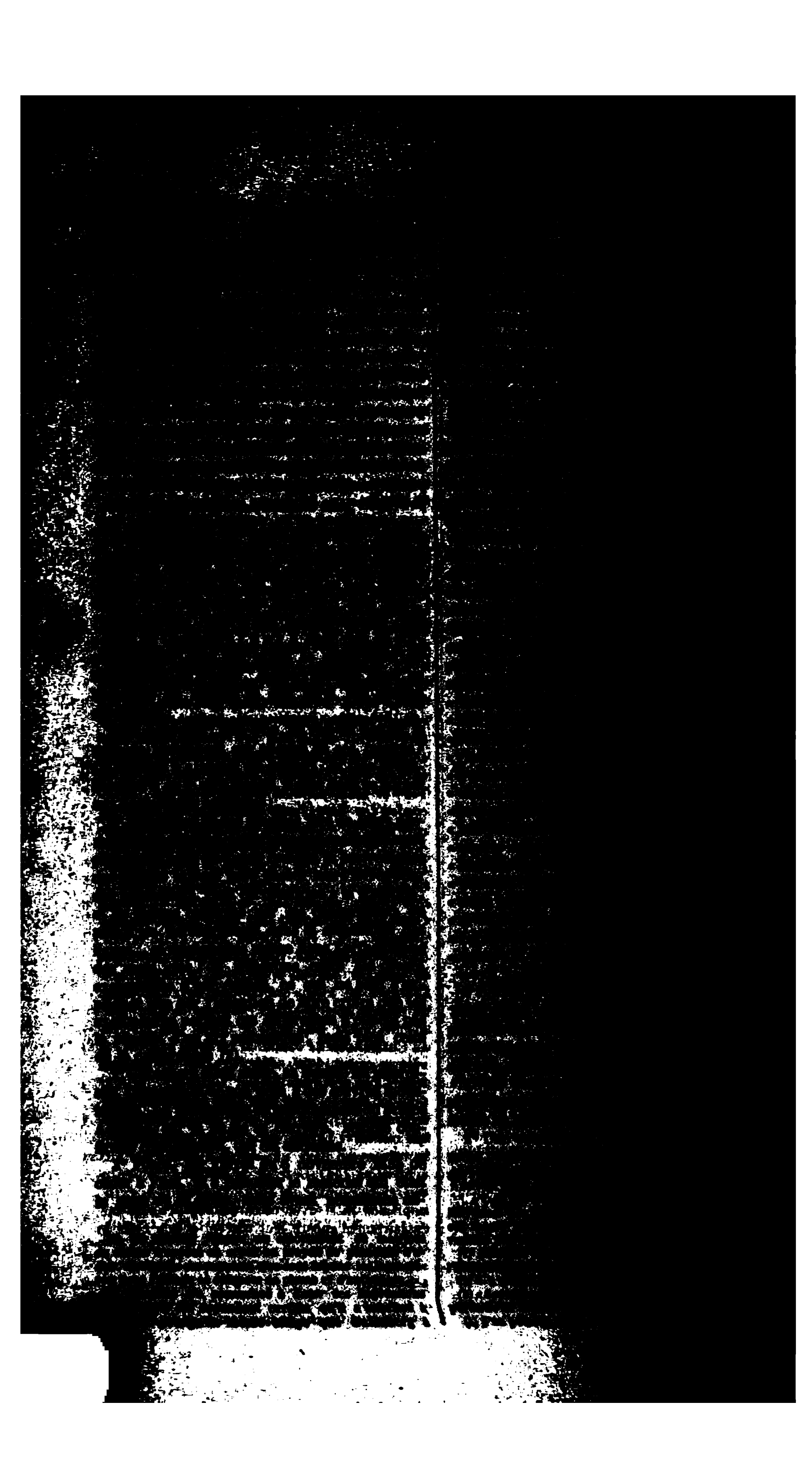
La conséquence du raisonnement qui voudrait gratifier Pfister de l'impression de la grande *Bible* serait nécessairement que tout ce qu'on connaît d'imprimé antérieurement avec ce caractère devrait également lui être attribué : ainsi seraient sorties de ses presses non-seulement les éditions des *Lettres d'Indulgences* datées de 1454 et 1455, celle du *Donat*, celle de l'*Appel contre les Turcs*, celle du *Calendrier*, mais encore tout ce qu'on a pu et tout ce qu'on pourra découvrir d'imprimé avec ce même caractère de la Bible, caractère qui selon moi ne doit appartenir qu'à Gutenberg. On ne peut cependant admettre que Pfister ait fait tout cela *incognito*, et que Gutenberg, qu'on voit sans cesse occupé de l'imprimerie, n'ait rien fait du tout. Cette erreur, que je regrette de voir partagée en partie par M. Bernard, dont les opinions en ce qui concerne l'*origine de l'imprimerie* doivent être prises en grande considération, devient encore plus manifeste par l'application qu'on veut en faire au *Catholicon* de Janua. D'après ce système, ce volume grand in-fol., daté de 1460, que de tout temps l'on crut imprimé par Gutenberg, ne sera plus son œuvre, mais bien celle des frères Bechtermuntze (1), par cela seul que les caractères qui ont servi à l'impression de ce grand ouvrage se retrouvent dans un abrégé imprimé par eux à Eltvil en 1467. Le traité de Matheus *De Cracovia* et la *Somme de saint Thomas d'Acquin*, imprimés aussi avec ce caractère, seraient nécessairement encore leur œuvre, et non celle de Gutenberg ! Ce serait, enfin, à Nuremberg et à Eltvil, et non plus MAYENCE, que l'imprimerie serait née !

(1) *Essai sur la Typographie*, publié en 1851.

(2) Quelque soin que M. de Laborde ait apporté à la reproduction lithographique de ces *Lettres d'Indulgences* dans son écrit sur les *Débuts de l'Imprimerie*, on ne peut juger de l'exécution typographique avec autant de certitude que sur les originaux eux-mêmes. C'est donc avec la plus grande attention que j'ai examiné à Londres et à Paris les *Lettres* de 1454 et 1455. La première, celle de 1454, se trouve à notre Bibliothèque impériale ; j'en possède aussi un exemplaire, malheureusement incomplet.

(3) L'exécution au moins de l'une des deux devait être déjà commencée.

(1) Henri et Nicolas Bechtermuntze.



3° Les *Lettres d'Indulgences*, de 1454 à 1455.

4° Le *Calendrier* de 1457, imprimé avec le caractère de la Bible de trente-six lignes : la Bibliothèque impériale de Paris en possède une page.

5° L'*Appel contre les Turcs*, qui parut en 1454 et forme 6 feuilles in-4° : il est imprimé avec le caractère de la Bible de trente-six lignes; on n'en a retrouvé qu'un seul exemplaire : il est à la bibliothèque de Munich.

6° La *Bible* de trente-six lignes, 3 vol. in-fol. à deux colonnes, dont les premiers essais, tentés peut-être à Strasbourg, purent déterminer Jean Füst à s'associer à Gutenberg pour l'exécution de cette grande œuvre.

Cette Bible fut probablement imprimée à un très-petit nombre d'exemplaires. La dépense en peaux vélins et en papier, alors rare et cher, était considérable ; et comme on voulait faire passer chaque exemplaire pour manuscrit, un trop grand nombre d'exemplaires mis en vente aurait appelé l'attention et fait baisser le prix. Aussi cette Bible, imprimée la première, est-elle d'une telle rareté qu'on n'en connaît que trois ou quatre exemplaires. On voit d'ailleurs par le catalogue qu'a donné l'évêque d'Aleria des livres imprimés beaucoup plus tard à Subiaco et à Rome, que les tirages ne dépassaient pas encore le nombre de 250 à 300 exemplaires au plus. Il paraît que le débit de cette Bible fut prompt, puisqu'une seconde édition fut bientôt entreprise et qu'elle fut exécutée avec le plus petit des deux caractères *missals*, ce qui permettait de diminuer le nombre des feuilles (1282 pages, au lieu de 1764), et réduisait la dépense de près d'un quart.

C'est pendant le cours de cette impression que survint la sentence du 6 novembre 1455 qui donnait gain de cause à Füst et à Schœffer; or à la fin d'un exemplaire de cette Bible le rubricateur Cremer dit qu'il a *illuminé* le premier volume le jour de la fête de la Saint-Barthélemy 1456, et le second le jour de la fête de la Vierge 1456. Ces deux dates prouvent que l'impression de cette Bible était déjà achevée ou qu'on l'achevait lors de la dissolution de la société (6 novembre 1455).

Il est présumable que Füst et Schœffer laissèrent à Gutenberg le vieux matériel qui avait servi à l'impression de l'ancienne Bible, et qu'ils gardèrent les poinçons, les matrices et la fonte du petit caractère *missal*, ainsi que ce qui pouvait être déjà imprimé de la seconde Bible. Il est même probable que les parties de cette Bible qui contiennent des rubriques *imprimées* en rouge auront été exécutées par Schœffer et Füst (1) postérieurement à la dissolution de leur société.

en possède un autre. Tous deux sont de la même édition. La Bibliothèque impériale a aussi des fragments de plusieurs éditions de Donat imprimées avec le caractère de la Bible de trente-deux lignes.

(1) Si l'on remarque qu'à quelques exemplaires seulement le sommaire du premier chapitre est *imprimé* en rouge, tandis qu'aux quatorze chapitres suivants il est écrit à la main, c'est la preuve que Schœffer n'a réimprimé que pour quelques exemplaires cette première feuille, et cela dans le but d'avoir des exemplaires qui parussent différents.

Ainsi s'expliquent tout naturellement l'apparition d'abord de la Bible en gros caractères, et par conséquent d'une exécution plus dispendieuse, puis sa réimpression, d'une manière plus *économique* et d'une *exécution plus parfaite*.

7° *Le Psautier de Mayence*. Cet ouvrage, quant à la gravure et à la fonte du caractère, beaucoup plus gros que celui des Bibles, est inférieur aux précédentes impressions; c'est pourquoi M. Bernard l'attribue à Gutenberg; d'ailleurs, ajoute-t-il, Schœffer, à qui l'on voudrait en faire honneur, n'aurait pu graver, fondre ces caractères, et imprimer ce livre dans les dix-huit mois qui s'écoulèrent entre la date du jugement qui dépouilla Gutenberg (6 novembre 1455) et celle de l'impression du livre (le 15 août 1457) (1).

Les variations qu'un examen attentif des caractères du Psautier fait remarquer dans les mêmes lettres, et leur peu de netteté comparativement aux impressions antérieures et postérieures, me font croire que les types primitifs ou poinçons auront été gravés sur bois et enfoncés dans du plomb au moment de sa fusion afin d'obtenir des matrices en ce métal. Les lettres y auront été fondues, et retouchées ensuite, et les matrices auront été renouvelées selon les besoins. Mais les procédés employés pour l'impression des lettres initiales en couleur sont très-ingénieux et méritaient d'être signalés par Schœffer, qui du reste dans la souscription ne se déclare pas l'inventeur de l'art de l'imprimerie, mais seulement celui des lettres rubriquées.

« Voici le livre (2) des Psaumes, embelli par l'élégance des lettres capitales, que leur couleur rend surtout remarquables; c'est le résultat de l'ingénieuse invention qui permet d'imprimer sans avoir recours à aucun tracé à l'aide de la plume. Il a été exécuté, à la gloire de Dieu, par l'industrie de Jean Füst et de Pierre Schœffer, de Gernzheim, l'an du Seigneur 1457, la veille de l'Assomption. »

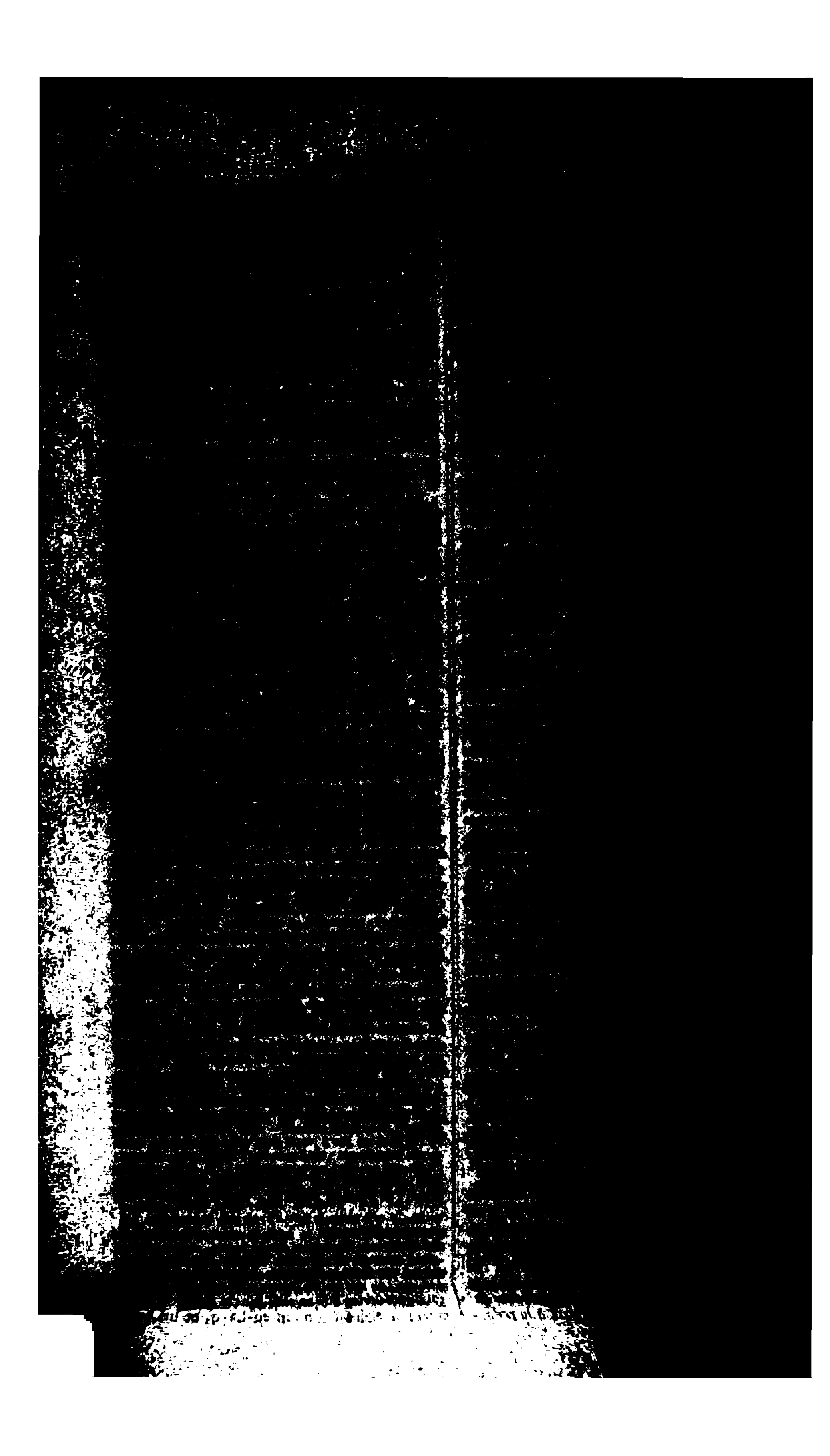
Les deux Bulles du pape en faveur de l'évêque Adolphe de Nassau contre Dietrich, datées du 12 septembre 1461, ont-elles été imprimées par Gutenberg ou par Schœffer? Je l'ignore. Le caractère est encore plus petit que celui des *Lettres d'indulgences* et l'exécution est aussi parfaite; à cette époque quelques autres imprimeries avaient pu s'établir à Mayence.

Il est probable que plusieurs impressions de Gutenberg auront complétement disparu, comme tant d'autres livres de l'origine de l'imprimerie (3).

(1) Tom. I, p. 192.

(2) C'est la seule fois que Schœffer emploie le mot *codex* (manuscrit); désormais il le remplacera par les mots *opus* ou *opusculum*, même pour des livres énormes.

(3) Ulrich Gering cite en effet dans sa préface deux ou-



il devint l'élève de Wille, et en peu de temps un des graveurs les plus distingués de l'époque. Ses principales productions sont les planches du *Voyage pittoresque dans le Royaume de Naples*, de Saint-Non; — des gravures d'après Rembrandt, Miéris; — la *Mort du général Wolf*, d'après Woollet; — *Guillaume-Tell*, d'après Fuessli; — et le *Portrait de l'impératrice Catherine*. W. R.

Die nürnbergischen Künstler geschildert nach ihrem Leben und ihren Werken. — Nagler, *Künstler-Lexicon*.

* GUTENBURGH (*Ulrich* VON), l'un des *minnesänger* ou troubadours allemands du treizième siècle; il était originaire de la Souabe; il reste de lui trois pièces de vers insérées dans le recueil des poésies des *Minnesänger* publié par Hagen, t. IV, p. 119; et dans l'ouvrage de Benecke: *Beyträge zur Kenntniss der altdeutschen Sprache und Litteratur*; 1810, t. I, p. 184.
G. B.

Lassberg, *Liedersaal*, t. III, p. 88.

GUTHRIE (*Guillaume*), historien anglais, né à Brichen (comté d'Angus), en 1708, mort à Londres, le 9 mars 1770. Il fut élevé au collége du Roi à Aberdeen, et, après avoir exercé pendant quelque temps dans cette ville la profession de maître d'école, il se rendit à Londres, et se fit écrivain pour vivre. A un grand nombre de compilations, généralement fort médiocres, il ajouta quelques pamphlets politiques, qui lui valurent du gouvernement une pension de deux cents livres. Il rédigea, avant le docteur Johnson, les débats parlementaires dans le *Gentleman's Magazine*, et il écrivit aussi dans la *Critical Review*. On a de lui: *Two Friends, a sentimental history*; 1754, 2 vol. in-12; — *History of English Peerage*; — *History of the World*; 1765, 12 vol. in-8°; — *History of England*; 3 vol. in-fol.; — *History of Scotland*; 1770, 10 vol. in-8°; — *Geographical Grammar*: c'est le plus connu des ouvrages de Guthrie; et l'on prétend qu'il n'y a mis que son nom. Le libraire Knox passe pour être le véritable auteur du *Geographical Grammar*, qui a été traduit en français par Noël, Soules et Cantwel, Paris, 1797, 3 vol. in-8°; 4e édition très-augmentée, Paris, 1809, 9 vol. in-8°. Z.

D'Israeli, *Calamities of Authors*. — Chalmers, *General Biographical Dictionary*.

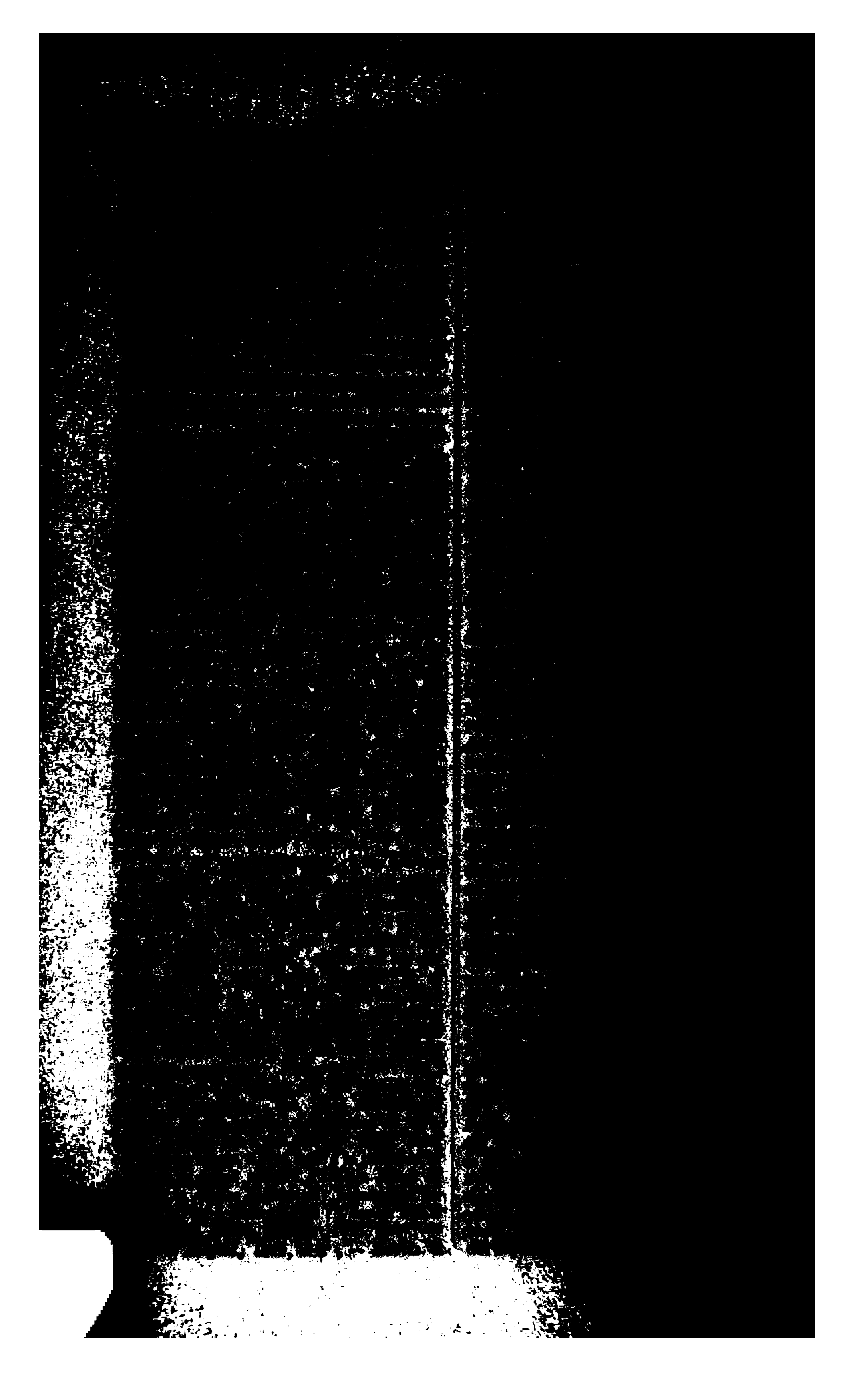
* GUTIERREZ (*André*), littérateur espagnol, né à Zerezo, près de Burgos, mort au commencement du seizième siècle, à Salamanque, où il professait la rhétorique. Il écrivit sur la grammaire, et il cultiva la poésie latine, sans perdre de vue toutefois l'idiome de son pays. Nous connaissons de lui les ouvrages suivants, qui eurent quelque succès lors de leur apparition et qui sont aujourd'hui introuvables: *Opus grammaticale, excerptum ex Prisciano, Alexandro aliisque*; Burgos, 1485, in-fol.; Bâle, 1486, in-fol.; — *Paucissimi Sudores in laudem Virginis Mariæ*; *Catonis Disticha*; *Æsopi Fabulæ metris latinis*; Venise, 1491, in-4°; Lucronii, 1506, in-4°; — *Vida, Martyrio, y Translacion de S. Victores natural de la villa de Zerezo*; Burgos, sans date, in-fol.
G. B.

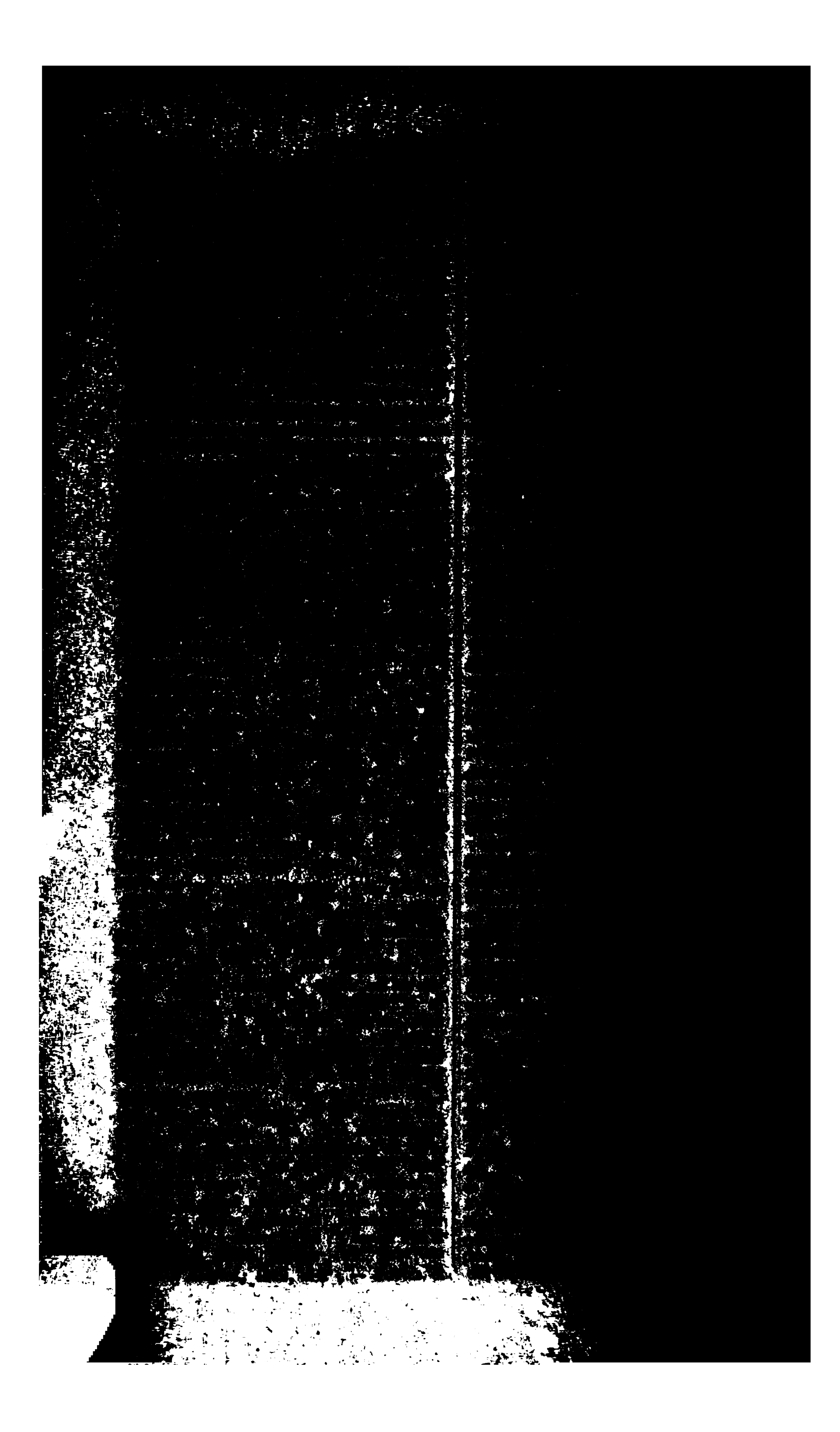
Antonio, *Bibliotheca Hispana nova*, t. I, p. 88.

* GUTIERREZ (*Juan-Simon*), peintre espagnol, né à Séville, vers 1644, mort dans la même ville, vers 1705. Il était élève de Murillo, et sut imiter parfaitement le coloris de ce grand maître, mais il lui resta très-inférieur comme dessinateur. Gutierrez fut en 1664 un des fondateurs de l'Académie de Séville. Il a laissé de nombreux tableaux dans presque tous les monuments de sa ville natale. A. DE L.

Guevarra, *Los Comentarios de la Pintura*. — Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

GUTS-MUTHS (*Jean-Christophe-Frédéric*), pédagogue allemand, né à Quedlimbourg, le 9 août 1759, mort le 21 mai 1839. Pendant qu'il faisait ses études au gymnase de sa ville natale, il fut choisi par le médecin Ritter pour être le précepteur de ses enfants. S'étant rendu en 1779 à Halle, il y étudia pendant trois ans la théologie, après quoi il retourna dans la maison de Ritter en son ancienne qualité de précepteur. Plus tard il conduisit le troisième fils de Ritter, le futur célèbre géographe, à l'institut de Schnepfenthal, dont le fondateur, Salzmann, l'engagea, en 1786, à diriger les exercices gymnastiques des élèves, qui devaient, selon les idées de Guts-Muths, former un objet essentiel dans l'éducation de la jeunesse. Cette opinion de Guts-Muths fut bientôt généralement acceptée en Allemagne; en 1814 la *Turnkunst* ou gymnastique devint même le point de ralliement des patriotes de ce pays, qui s'élevèrent contre la domination étrangère. Guts-Muths, qui s'était associé de cœur à cette tendance qu'avait prise alors la gymnastique, resta étranger aux idées libérales qui s'y rattachèrent plus tard sous l'influence de Jahn (*voy.* ce nom). S'étant marié en 1797, il acheta une petite propriété dans les environs de Schnepfenthal, où il se rendait deux fois par semaine, pour y présider aux exercices des élèves et pour y enseigner la géographie et la technologie. On a de lui: *Allgemeines Sach-Register über die wichtigsten deutschen Zeitschriften* (Table des matières des principaux Écrits périodiques allemands); Leipzig, 1790; — *Gymnastik für die Jugend* (Gymnastique de la jeunesse); Schnepfenthal, 1793; ibid., 1804; — *Spiele zur Uebung und Erholung des Körpers und Geistes für die Jugend* (Jeux pour l'exercice et la récréation du corps et de l'esprit, destinés à la jeunesse); Schnepfenthal, 1796; 3e édit., en 1802; — *Kleines Lehrbuch der Schwimmkunst* (Petit Manuel de Natation); Weimar, 1798; — *Meine Reise im deutschen Vaterlande* (Mon Voyage dans la patrie allemande); Breslau, 1799; — *Bibliothek für Pädagogik, Schulwesen and die gesammte*





Le P. Jean de Nicolaï lui répondit sous le pseudonyme d'*Honoré de Saint-Grégoire*. Guyard publia pour sa réplique : *Adversus metamorphoses Honorati a S.-Gregorio;* Paris, 1670, in-8°. On doit encore à Bernard Guyard : *Contre la nouvelle apparition de Luther et de Calvin, sous les réflexions faites sur l'édit touchant la réformation des monastères*, Paris, 1669, in-12, et *La Fatalité de Saint-Cloud près Paris*, 1672 : l'objet de ce dernier libelle est de prouver qu'Henri III n'est pas mort de la main d'un jacobin, et que Jacques Clément a été légèrement et sans preuves accusé de ce crime. On retrouve *La Fatalité de Saint-Cloud* parmi les pièces justificatives de la *Satire Menippée*. Jean Godefroid a réfuté l'étrange assertion de Guyard dans : *La véritable Fatalité de Saint-Cloud;* 1715, in-8°. B. H.

Echard, *Script. Ord. Prædic.*, t. II, p. 683. — B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, t. III, p. 402.

GUYARD DE BERVILLE (***), historien français, né à Paris, en octobre 1697, mort à l'hospice de Bicêtre, en 1770. Sa vie est demeurée inconnue; il était plus que sexagénaire lorsqu'il commença à publier ses ouvrages, et mourut à l'hôpital. On connaît de lui : *Histoire de Pierre Terrail*, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche; Paris, 1760, 1817, 1819, 1820, 1822, 1824, 1826, 1827, in-12. Malgré ses nombreuses réimpressions, le mérite de cet ouvrage reste contestable : le style manque d'énergie et d'élégance; cependant, la vérité y est respectée;—*Histoire de Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, connétable de France;* Paris, 1767 et 1826; Lyon, 1817 et 1821, 2 vol. avec fig. « Le sujet, dit Desessarts, est intéressant; mais le style de l'historien ne l'est point : il est diffus, peu heureux dans le choix des détails, et encore moins dans celui des réflexions. » A. D'E—P—C.

Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. — Quérard, *La France littéraire*.

GUYARD (*Laurent*), sculpteur français, né à Chaumont en Bassigny, le 12 juillet 1723, mort à Carrare, le 31 mai 1788. Il était entré d'abord dans l'atelier du peintre Lallier, et y avait fait de rapides progrès; mais préférant la sculpture à la peinture, il s'attacha à un sculpteur d'ornements nommé Landsmann. Plus tard, il vint à Paris étudier sous Bouchardon, et en 1750 il obtint le premier prix de sculpture. Pendant le séjour qu'il fit à Rome comme pensionnaire, il exécuta des copies des meilleures statues antiques. De retour à Paris en 1767, il fit un *Mars au repos*, que les intrigues de Bouchardon, devenu jaloux de son élève, firent refuser à l'Académie. Guyard s'en vengea en écrivant une diatribe contre ses ennemis. Justement, en ce moment il recevait des propositions du grand Frédéric et du duc de Parme, auquel avait plu son groupe d'*Énée et d'Anchise*. Il se décida pour l'Italie, où il trouva l'accueil le plus flatteur, mais où il mourut pendant un voyage qu'il fit à Carrare pour certains travaux. E. B—N.

Ticozzi, *Dizionario*. —Campori, *Gli Artisti negli Stati Estensi*. — Émile Folibois, *Notice sur Laurent Guyard;* Rethel, 1841.

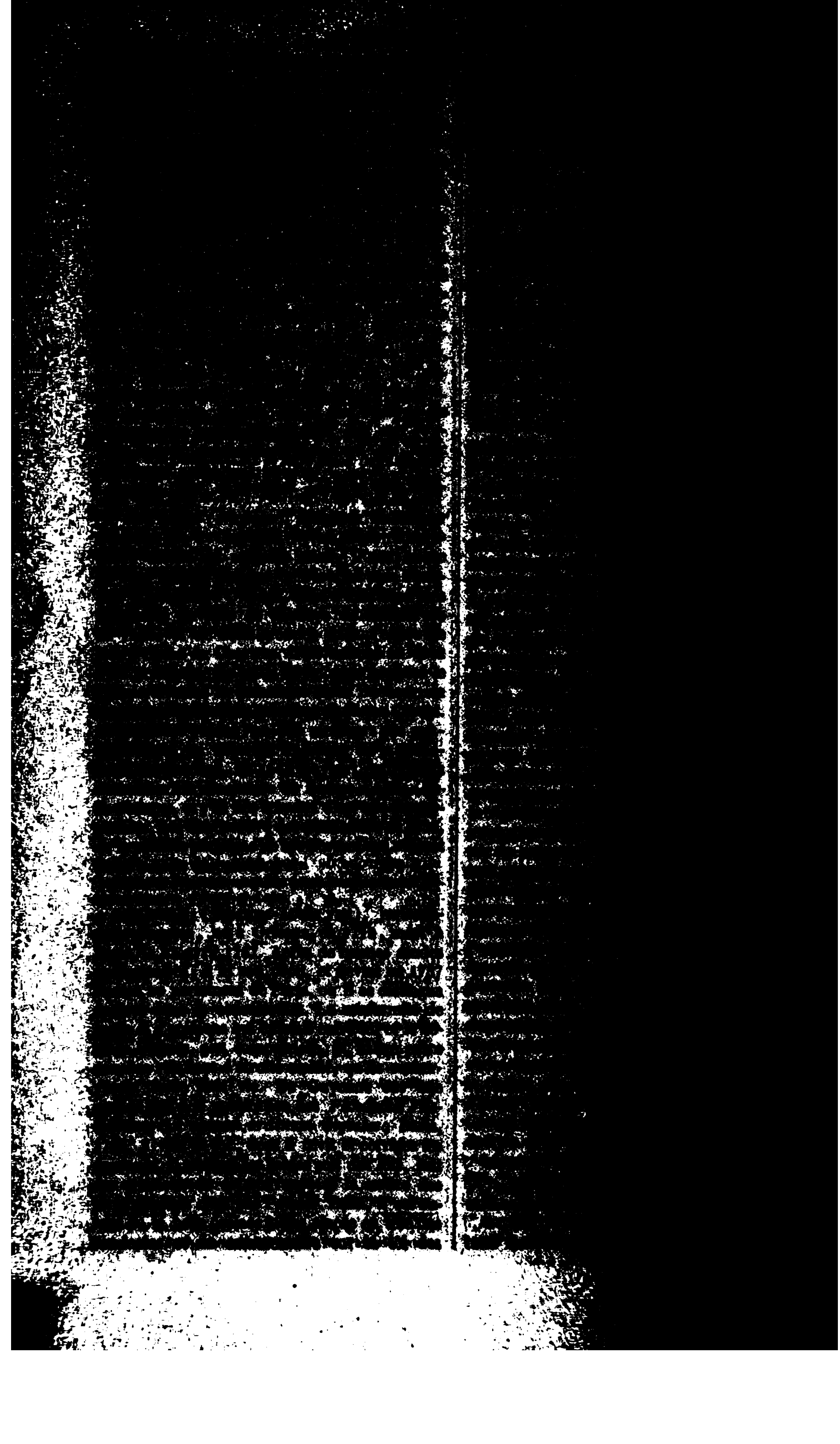
GUYARDIN (1) (*Louis*), homme politique français, né à Dommarien, près Langres, le 28 janvier 1758, mort à Fribourg, vers le milieu de 1816. Son père pratiquait la chirurgie, et lui-même était conseiller au bailliage de Langres, lorsque éclata la révolution. Il en accepta les principes, et fut élu député suppléant à l'Assemblée nationale de 1789. Il y remplaça La Luzerne, évêque de Langres, lorsque ce prélat donna sa démission. En 1792 le département de la Haute-Marne l'envoya à la Convention nationale; il y vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis (2). En 1793 il fut chargé de plusieurs missions à l'armée de Rhin et Moselle et dans l'intérieur de la France. A la suite du 9 thermidor on l'accusa de terrorisme et d'avoir écrit « qu'il rivalisait d'énergie avec Saint-Just et Le Bas dans les départements du Rhin ». Il se défendit en rappelant à l'assemblée dans quelles circonstances la France se trouvait lorsqu'il traçait ces lignes. Il devint membre du Conseil des Cinq Cents, et siégea jusqu'en 1797. A cette époque le Directoire l'employa en qualité du commissaire départemental. Après le 18 brumaire, il fut nommé successivement président du tribunal criminel de la Haute-Marne, juge d'appel à Dijon, conseiller à la cour impériale, et chevalier de la Légion d'Honneur. Destitué en 1815, il fut atteint, le 14 février 1816, par la loi d'amnistie, et mourut quelques mois après, à Fribourg, où il s'était réfugié. H. LESUEUR.

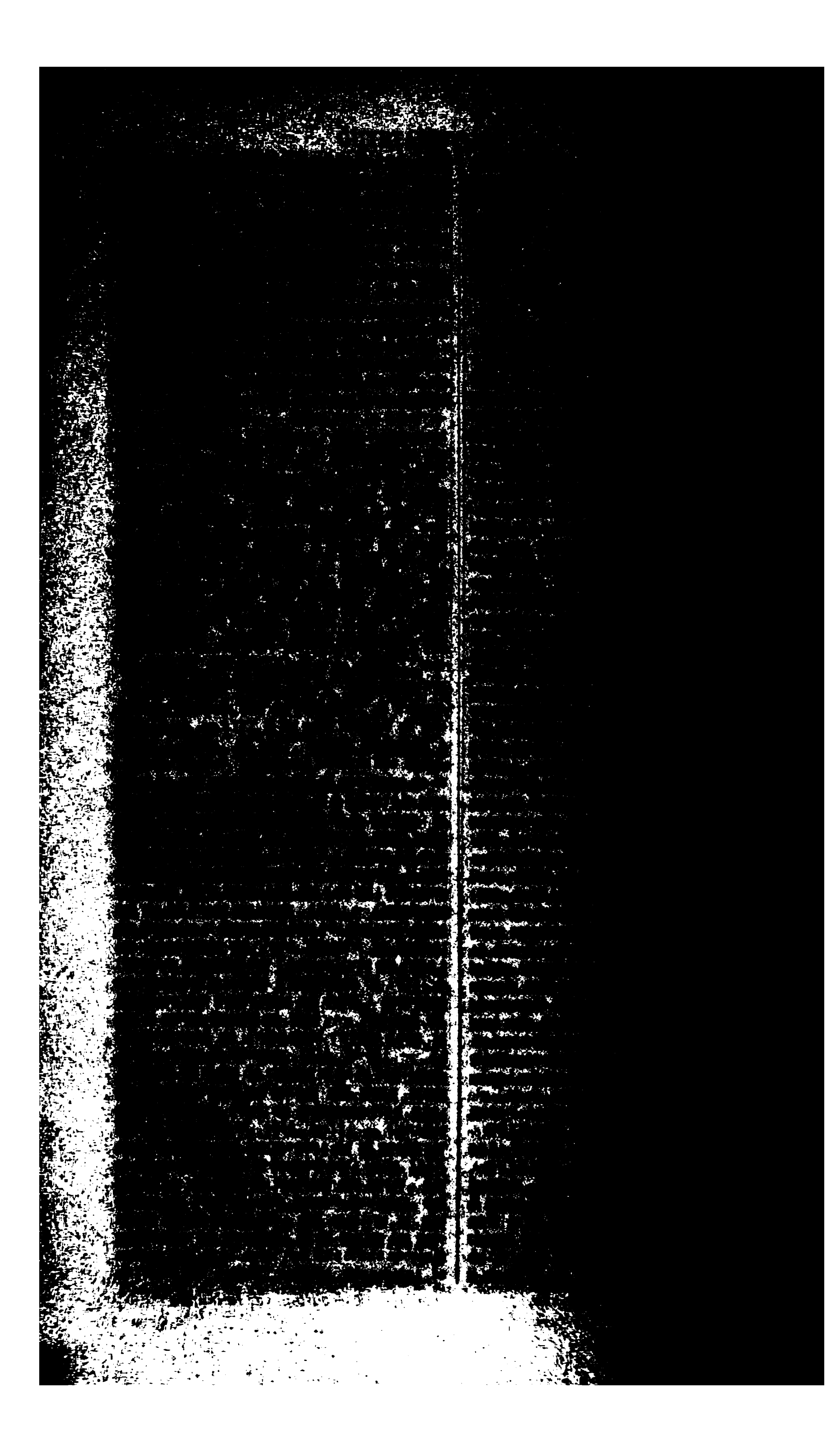
Petite Biographie Conventionnelle. — Le *Moniteur universel*, an 1er, n° 208; an II, nos 45, 57, 283, 331; an III, 89, 355; an IV, 251; an V, 342. — *Galerie historique des Contemporains* (1819). — Arnault, Jay, Jouy et Norvins, *Biographie des Contemporains* (1822).

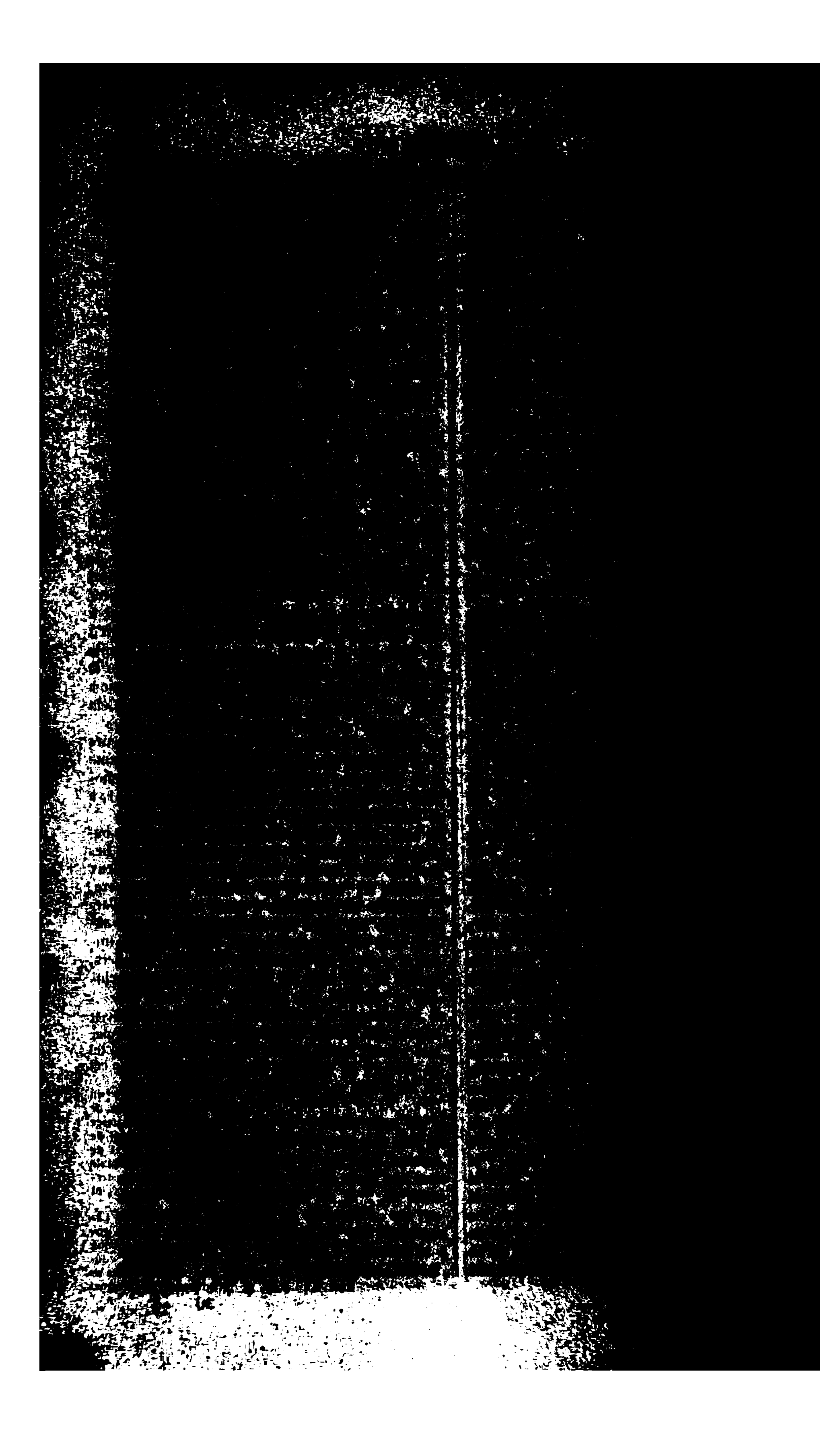
GUYART (*Jean*), historien français, né à Tours, vers le milieu du seizième siècle, mort aux environs de Lucé, vers 1600. Il exerça la profession d'avocat au Mans, et acquit de la réputation. Du fruit de ses épargnes, il acheta un petit domaine près du bourg de Lucé, où il se retira sur la fin de sa vie. On a de lui : *Traité de l'origine, ancienne noblesse et droits royaux de Hugues Capet, souche de nos rois*

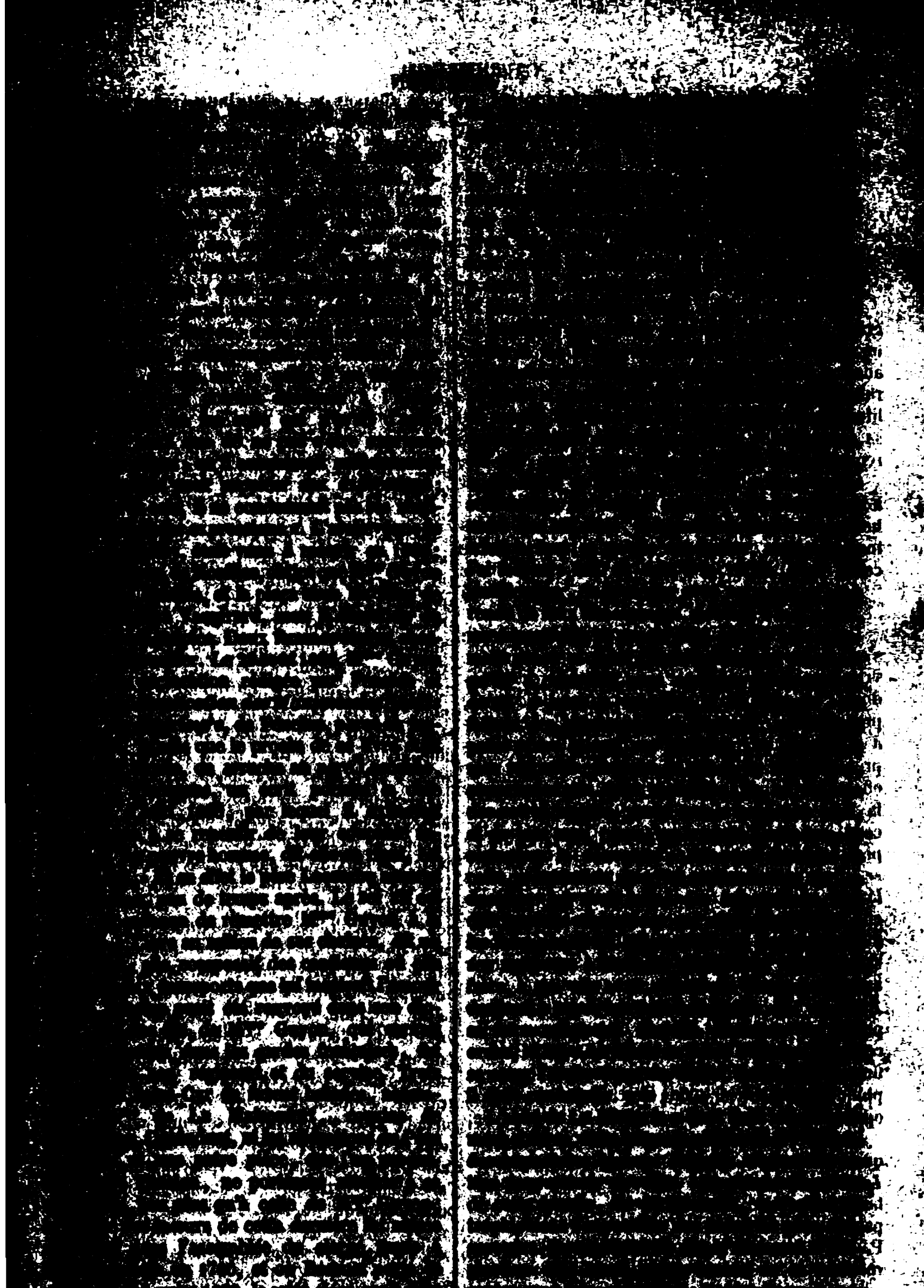
(1) Le *Moniteur* et la *Petite Biographie Conventionnelle* le nomment GUILLARDIN.

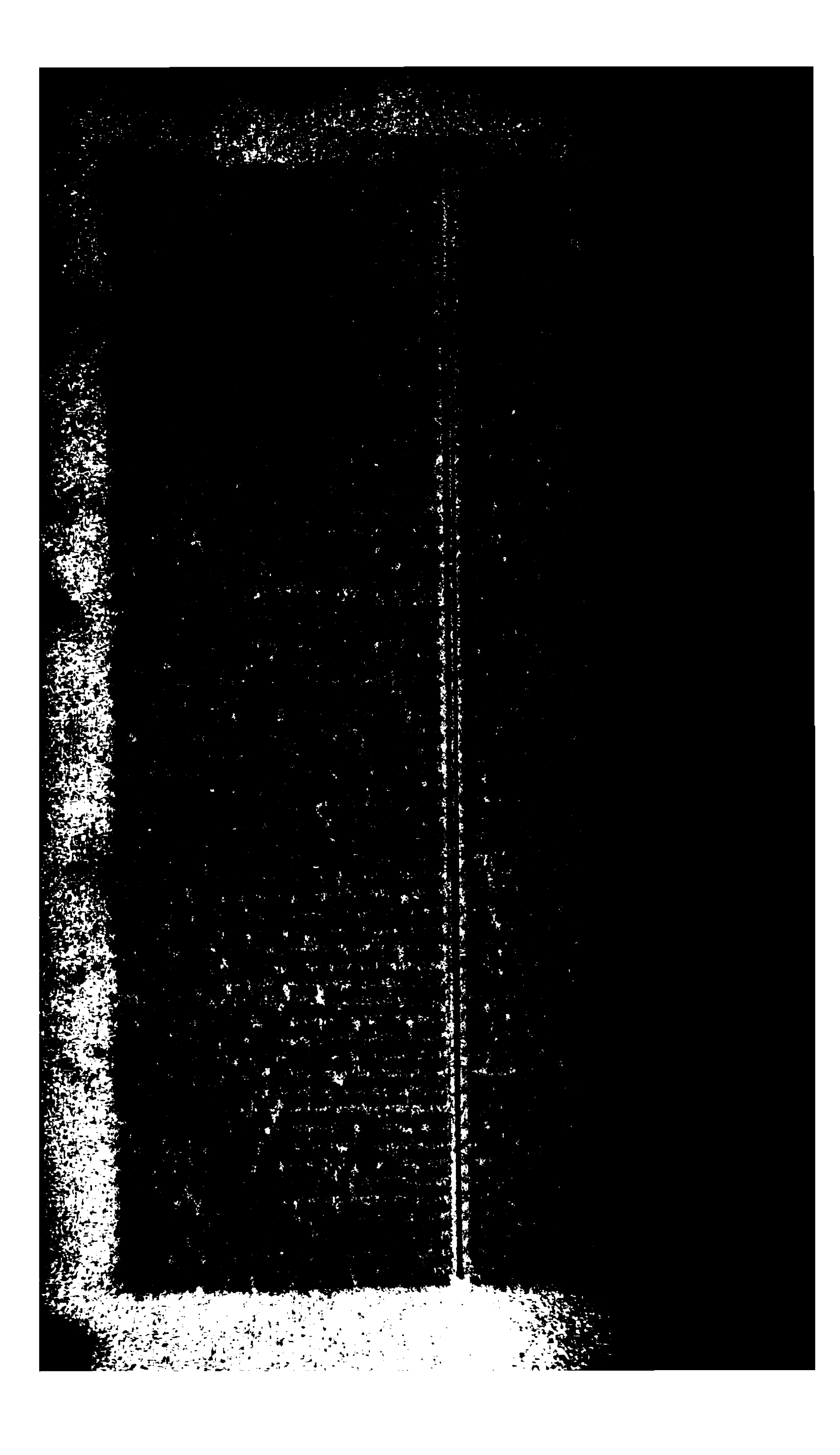
(2) Il formula ainsi son vote : « Louis est déclaré convaincu de haute trahison et d'attentats contre la sûreté générale de l'État : déjà Laporte, d'Angremont, Bachmann et autres, convaincus des mêmes crimes, ont été punis de mort; c'était pour lui, par lui, et avec lui que ces conjurés subalternes agissaient; il répugne à ma raison de pardonner au chef lorsque j'ai condamné les complices. Toutes les considérations politiques sont ici lâcheté ou perfidie; elles peuvent convenir aux despotes; je les crois indignes d'un peuple libre : tout délai serait une faiblesse. L'avantage qu'on prétend en tirer vis-à-vis des ennemis extérieurs est illusoire ou incertain. En conséquence, je demande que Louis soit condamné à mort et que le jugement soit exécuté dans les vingt-quatre heures » (*Moniteur* du 20 janvier 1793).

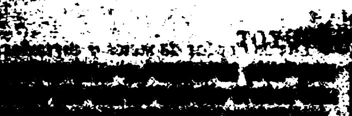


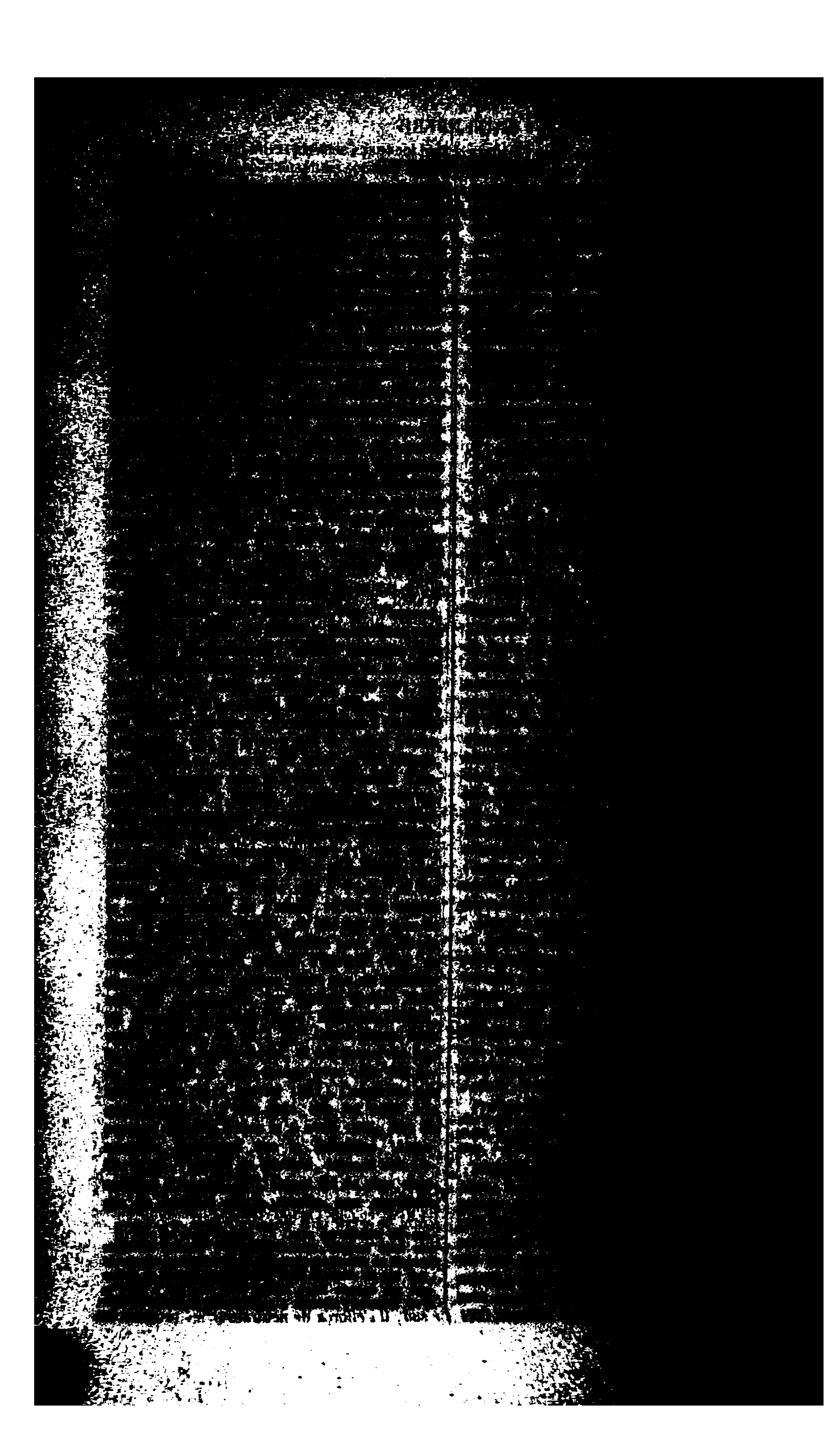


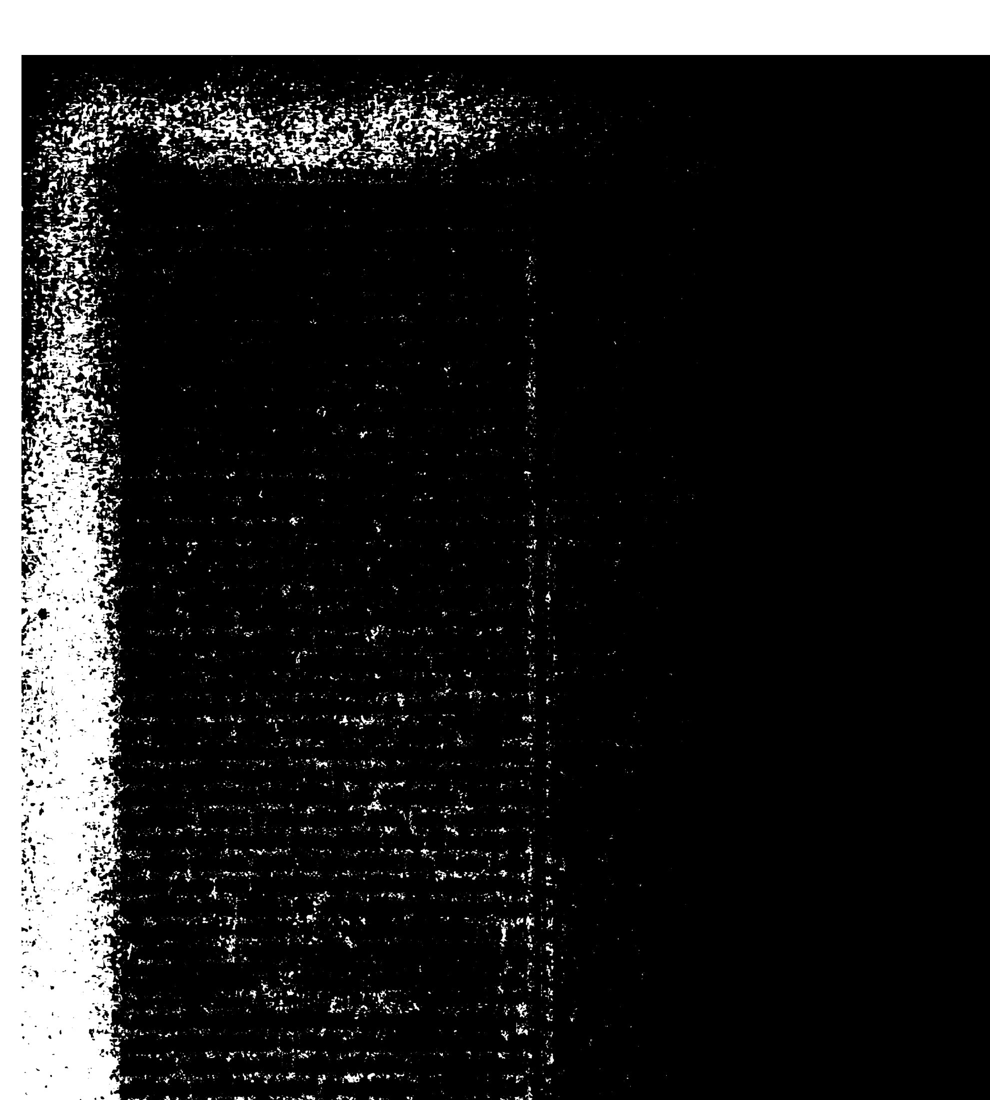


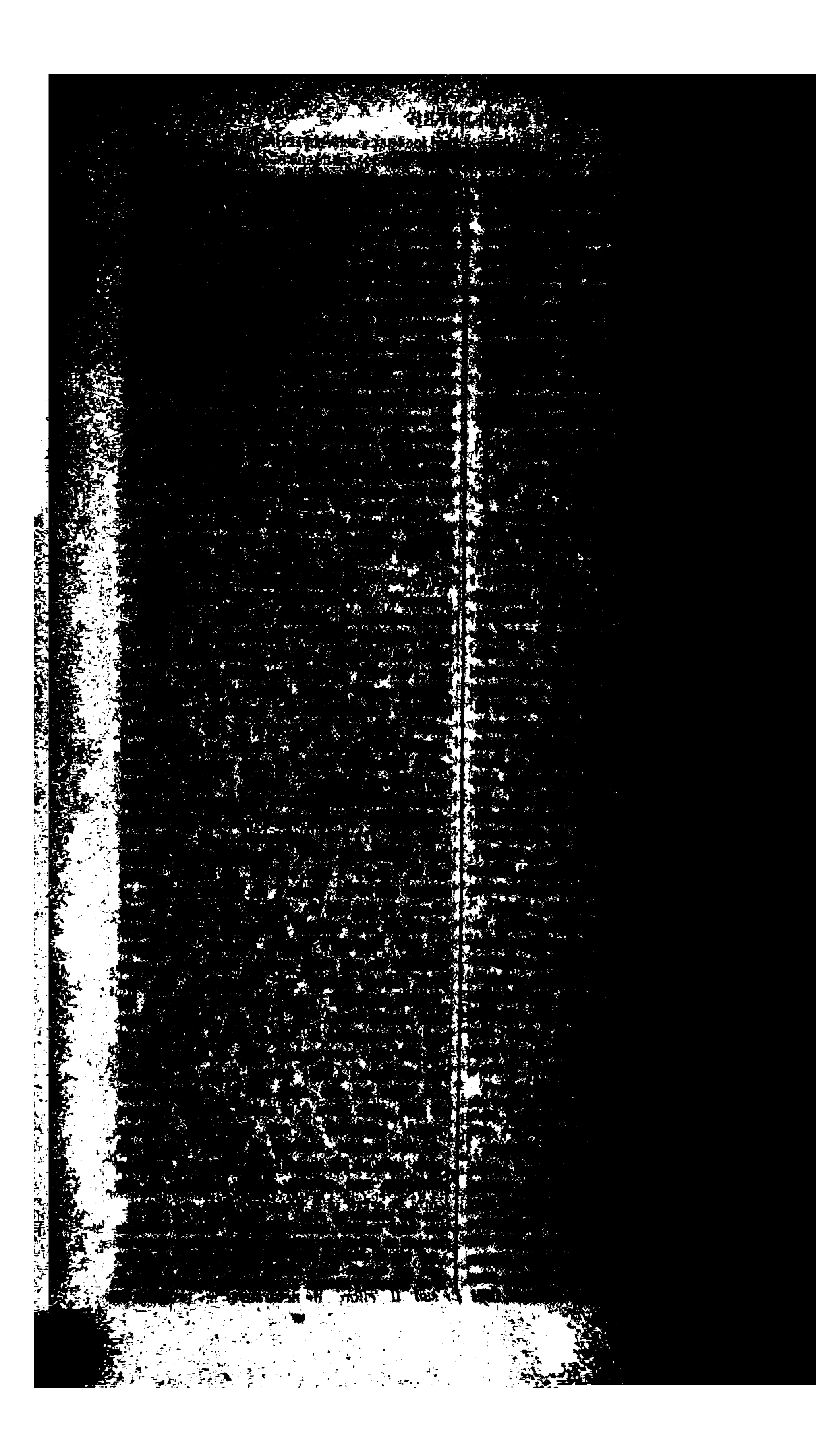


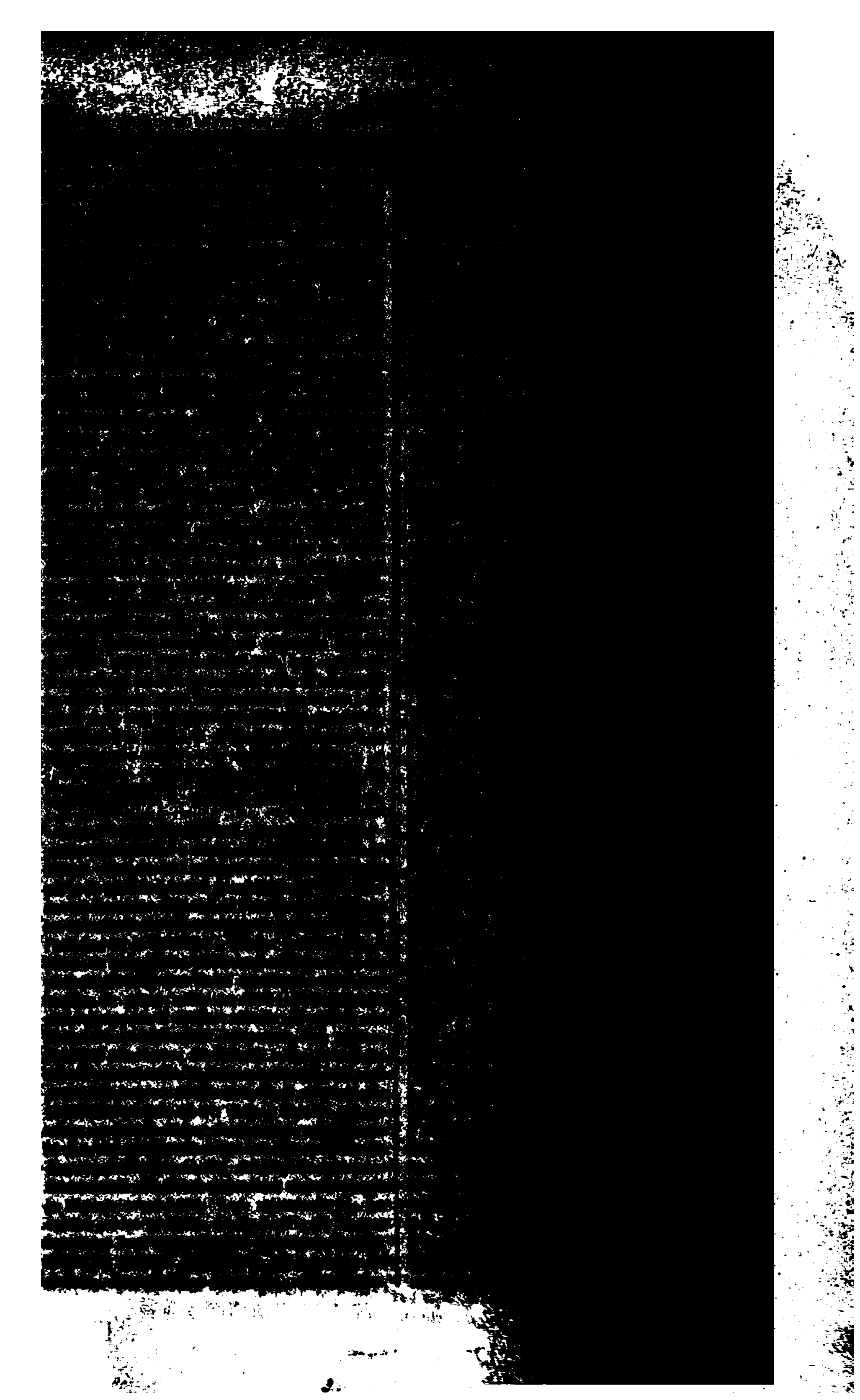


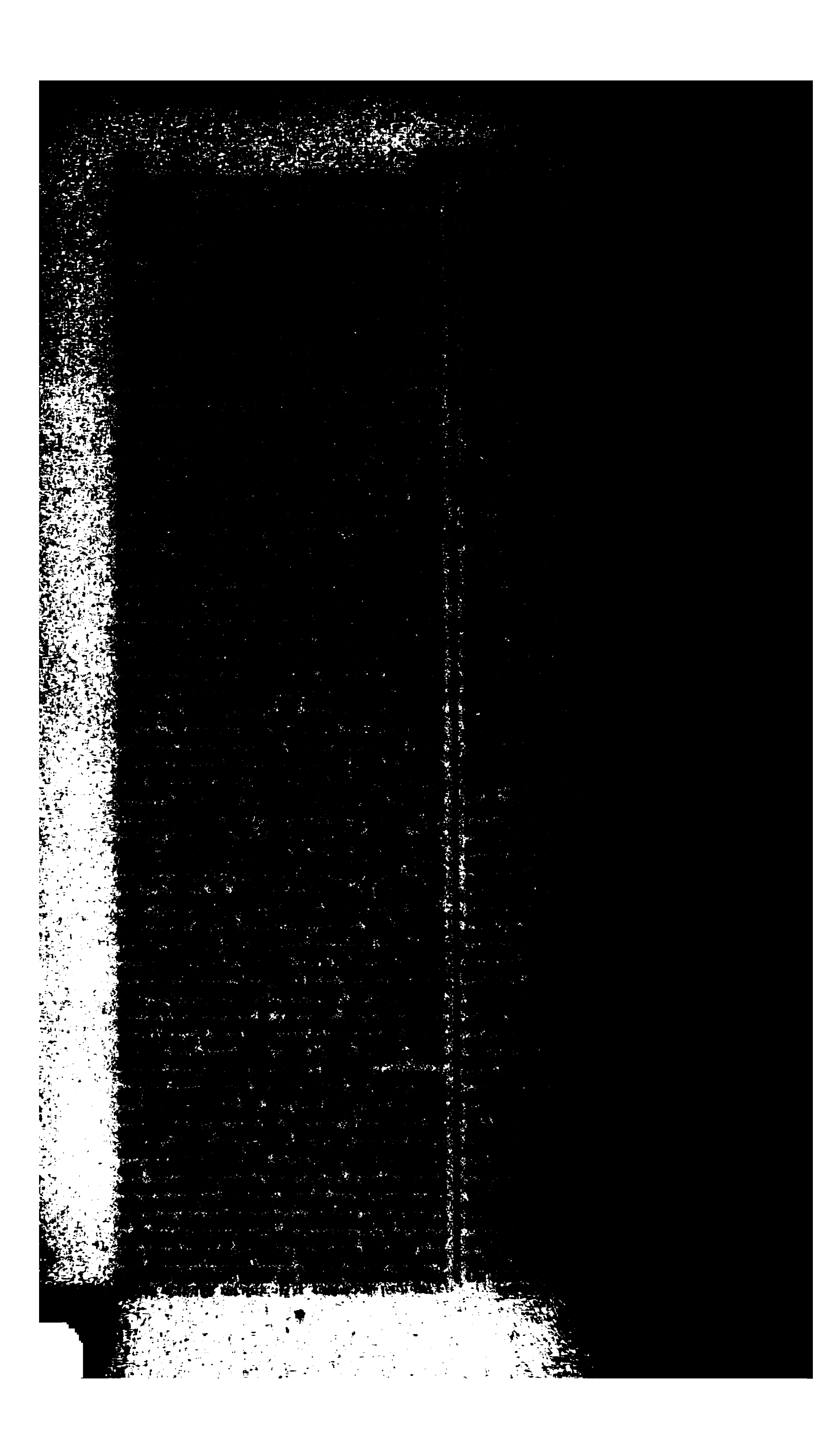










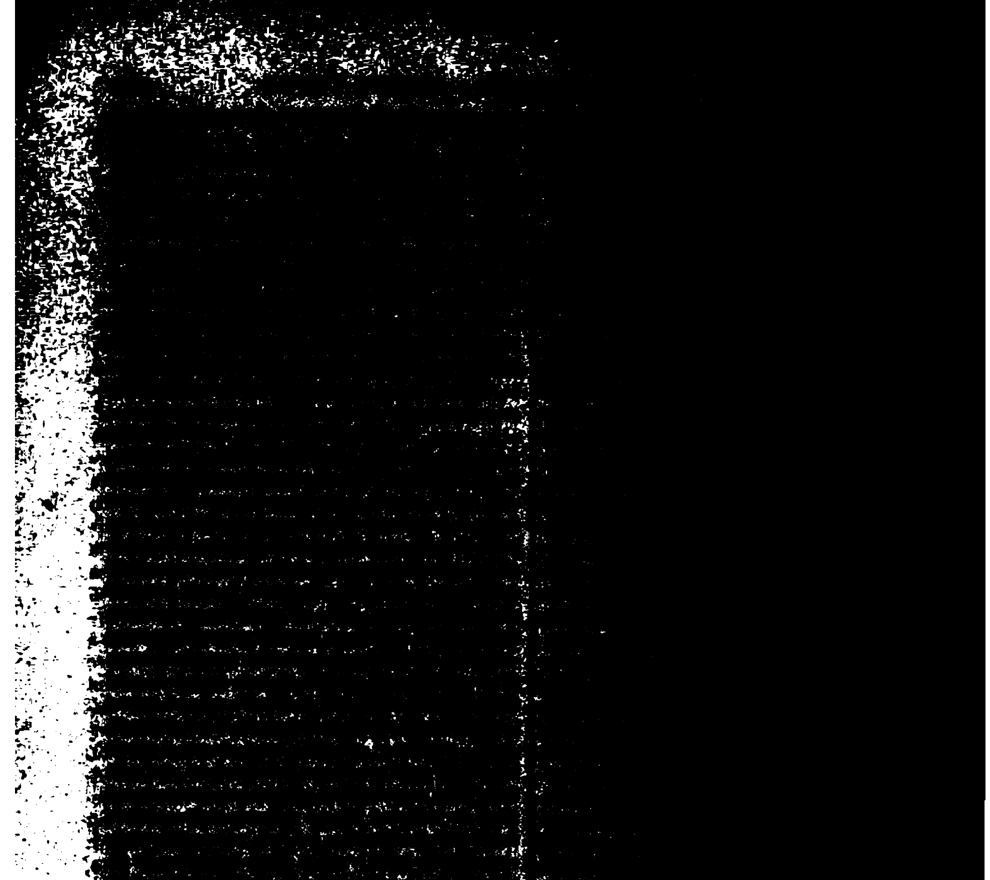


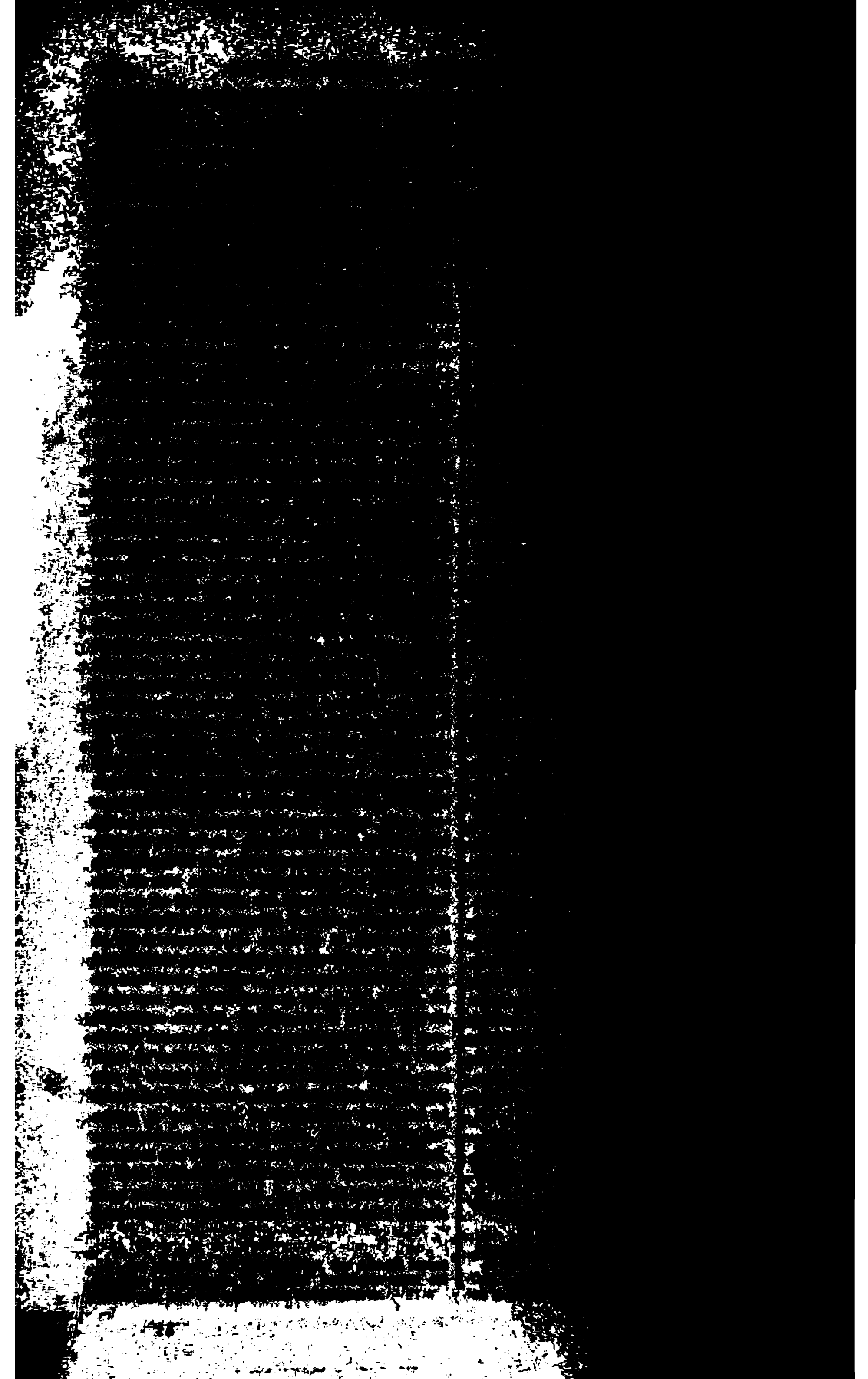
qui n'ont jamais été imprimés, une critique des œuvres de Voltaire, un ouvrage intitulé *L'Esprit d'Horace*, et un autre *Les Veilles de Vénus*. Voici la nomenclature de ses œuvres imprimées : *Histoire littéraire de l'Europe*, 6 vol. in-8°; La Haye, 1726; — *Voyage historique d'Italie*, 2 vol. in-12; La Haye, 1729; — *Les Mascarades amoureuses*; Paris, 1736; — *Les Impromptus de l'Amour*; Paris, 1742; — *Achille à Scyros*, comédie en trois actes; Paris, 1738; — *Le Consentement forcé*; Paris, 1738; — *Les Époux réunis*, comédie en trois actes; Paris, 1739; — *Le Dédit inutile, ou les vieillards intéressés*, comédie en un acte; Paris, 1742; — *Les Dieux travestis, ou l'exil d'Apollon*, comédie en un acte; Paris, 1742; — *Le Roman*, comédie en trois actes; Paris, 1748; — *L'Apparence trompeuse*, comédie en un acte; Paris, 1765; — *Les Talents déplacés*, comédie en un acte; Paris, 1744; — ses *Œuvres de Théâtre*, recueillies en 3 volumes in-12; Paris, 1766; le troisième volume contient quelques poésies et quatre pièces qui n'ont pas été imprimées séparément : 1° *Les Tracasseries, ou le mariage supposé*, comédie en cinq actes, en vers; 2° *Le Triomphe de l'Amour et du Hazard*, comédie en trois actes, en vers; 3° *La Coquette punie*, comédie en un acte, en vers; 4° *Le Jugement téméraire*, comédie en un acte, en vers. Cette dernière édition des œuvres de Guyot porte des corrections considérables, qu'il avait faites à ses pièces anciennes. Louis Fortoul.

Les Trois Siècles de la Littérature française. — Quérard, *La France littéraire.* — *Le Plutarque français.* — Voltaire, *Correspondance.*

* **GUYOT-DUCLOS** (*Pierre-Nicolas*), navigateur français, né à Saint-Malo, le 14 septembre 1722, mort à Saint-Servan, le 10 mars 1794. Il n'avait que douze ans lorsqu'il fut embarqué, comme pilotin, sur le vaisseau de la Compagnie des Indes *La Duchesse*, destiné pour le Bengale. De 1737 à 1748, il fit huit campagnes comme pilotin et lieutenant, soit sur des vaisseaux de la Compagnie, soit sur des navires particuliers, en Chine, au Bengale, dans la Méditerranée et sur les côtes d'Espagne et de Portugal, où pendant la guerre de 1744 il soutint plusieurs combats et fit un grand nombre de prises. Il employa les loisirs de la paix à faire divers voyages, au retour de l'un desquels il découvrit, le 9 juin 1756, en revenant de Lima, une nouvelle terre, située à trente lieues vers l'est de celle des États, terre qu'il nomma *Ile Saint-Pierre*, et qui porte aujourd'hui le nom d'île *Georgia* ou *de Grande*. Pourvu, au commencement de la guerre de 1756, du brevet de lieutenant de frégate, et chargé d'abord du commandement d'une division de chaloupes canonnières stationnée aux Sables d'Olonne, pour protéger le commerce, ensuite des canonnières préposées à la défense du fleuve Saint-Laurent et de Québec, il fit établir, sur ses plans, une batterie de 18 canons de 24, qui protégea les lignes de Bon-Port jusqu'à la reddition de la place. Il fit beaucoup de prises dans ces deux missions, comme dans sa course sur le corsaire de 18 canons *La Victoire*, de Saint-Malo, avec lequel il prit un corsaire de Guernesey, armé de 10 canons, et cinq autres corsaires, les deux premiers armés de 20 canons, les trois autres de 12. Il venait d'être fait capitaine de brûlot lorsqu'il prit, au mois de septembre 1763, le commandement de la frégate *L'Aigle*, montée par de Bougainville, commandant de l'expédition chargée d'aller fonder une colonie aux îles Malouines. *L'Aigle* et la corvette *Le Sphinx*, commandée par Chenard de La Giraudais, de Saint-Malo, après avoir pris possession des îles Malouines, par 51° 30' de lat. sud et 61° 50' de long. ouest, y fondèrent un établissement où ces deux navires portèrent, à deux reprises, de nouveaux colons, le 6 octobre 1764 et le 5 octobre 1765; puis elles visitèrent le pays des Patagons. Mais les Espagnols, jaloux de la colonie qui venait de se former dans le voisinage de leurs grands établissements, firent valoir auprès de la cour de France leurs droits sur les îles qu'elle occupait, et les réclamèrent. On crut devoir faire droit à leurs réclamations, et de Bougainville eut ordre de remettre lui-même ces îles, à condition que la cour d'Espagne le dédommagerait des dépenses qu'il avait faites en fondant l'établissement à son compte. Le roi lui confia la frégate *La Boudeuse* et la flûte *L'Étoile*, commandées, la première par Guyot-Duclos, la seconde par Chenard de La Giraudais. Ce fut après avoir effectué cette remise que de Bougainville fit le voyage autour du monde, dont le récit, publié par lui-même, a illustré son nom, et dans lequel il fut efficacement secondé par Guyot-Duclos, comme il le reconnaît lui-même à la page 17 de sa relation. En témoignage de l'affection qu'il avait conçue pour son second, il donna le nom de *Duclos* à la baie située à peu près à sept lieues nord-nord-ouest du cap Nord.

Embarqué à l'île de France, comme passager sur la frégate *La Belle-Poule*, en 1777, il eut le bonheur de sauver cette frégate, qui se trouvait, par un coup de vent et un temps brumeux, en état de se perdre entre les Açores. Invité par le commandant à se charger de la direction de la frégate, il sut, par une manœuvre habile, la faire passer entre l'île du Pic et celle de Fayal, faute de quoi elle se serait perdue sur les brisants. Ce fait a été certifié par MM. Altart, Kergariou de Locmaria, de La Pérouse et Clomard, qui, tous, le danger passé, saluèrent Guyot-Duclos du nom de leur sauveur. Nommé chevalier de Saint-Louis le 31 mai 1777, Guyot-Duclos fut nommé pendant la guerre de 1778 au commandement du vaisseau rasé *Le Flamand*, de 64 canons, chargé de porter des troupes et des munitions à l'île de France. Depuis son arrivée dans la colonie jusqu'à son départ, il y remplit les fonctions de capitaine de port, et à son retour en France il



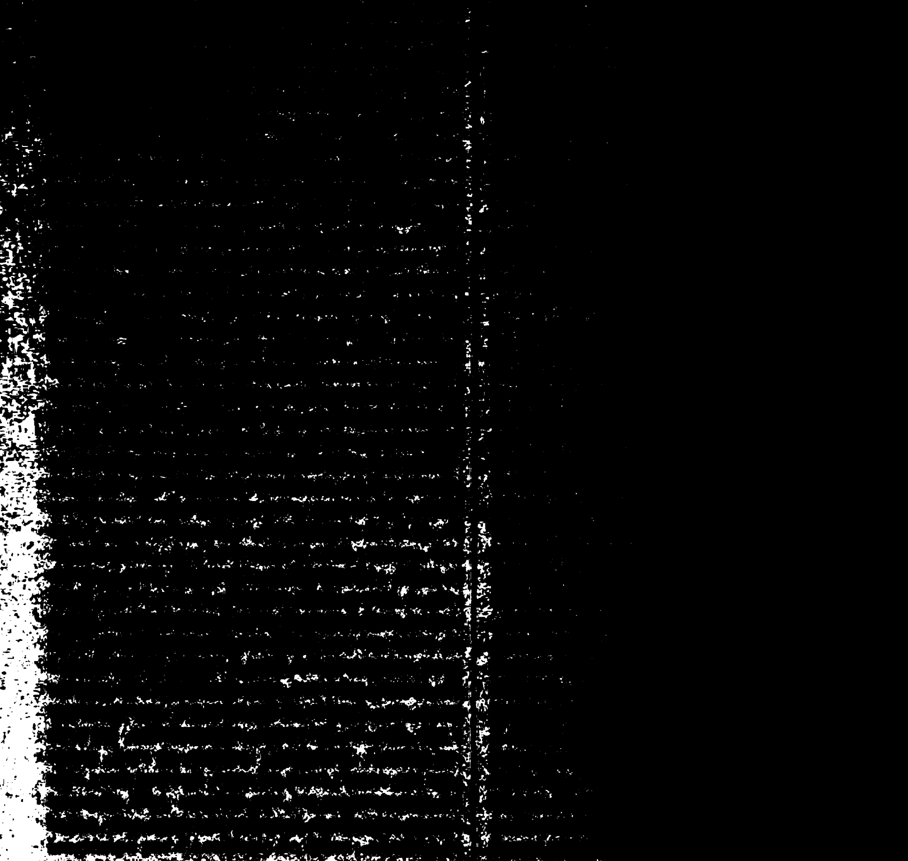


[illegible]

… de l'étude des … pour sauver les … Voulant … il chercha d'abord à … des eaux des mines, puis … à la guerre. Dès 1793 et 1794 il … expériences sur la direc-… Sur son rapport, le gouverne-… formation d'un corps d'aérostiers … au service d'aérostats à l'ar-… chargé de diriger les travaux … à Meudon, et envoyé … de commissaire à l'armée du … des ballons pour les reconnais-… à la bataille de Fleurus. Vers le … Guyton rendit de grands services … perfectionnant les procédés pour … des poudres et du salpêtre.

… thermidor, Guyton, resté … public, fit plusieurs rapports … à l'industrie, aux … membre du Conseil des Cinq Cents … faire partie le 20 mai 1797, il … et de la navigation … une part importante à la création … dont il devint professeur … administrateur des mon-… il contribua puissamment à … du nouveau système …

[illegible]

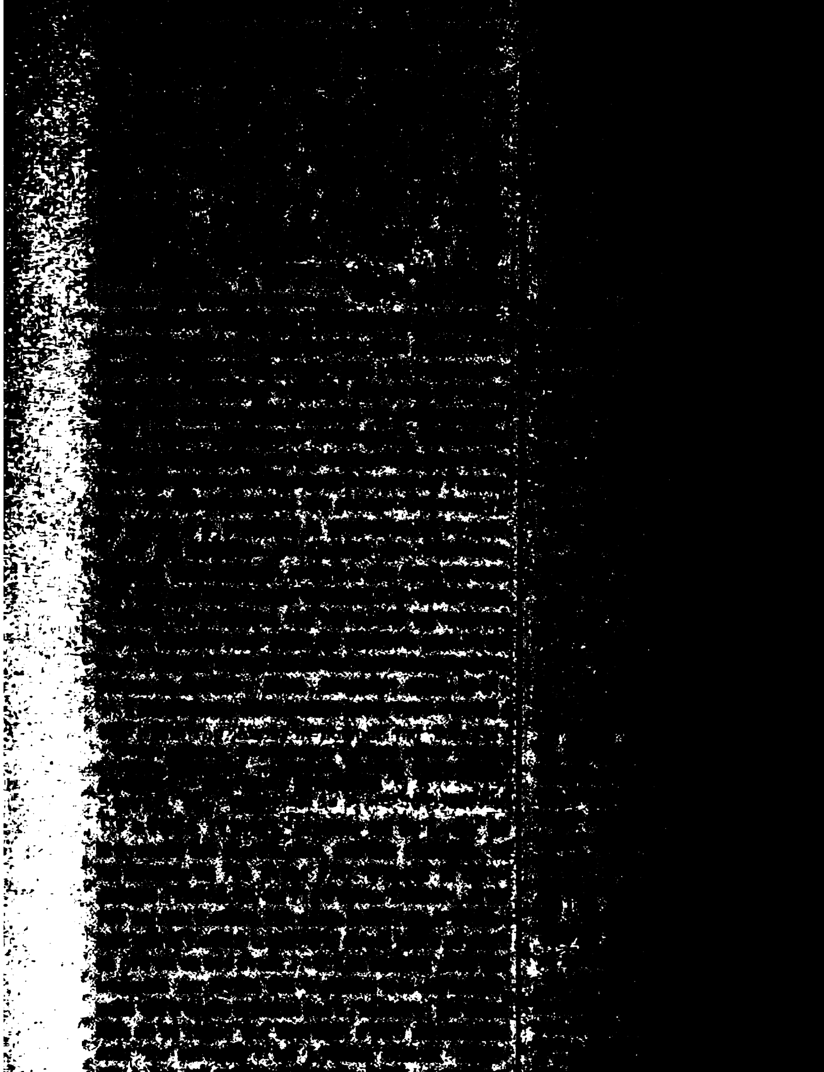


[illegible]

minorité de Ferdinand IV [illegible]

[illegible] Ferdinand IV [illegible] Il poussa une pointe sur Gi- [illegible]

[illegible]

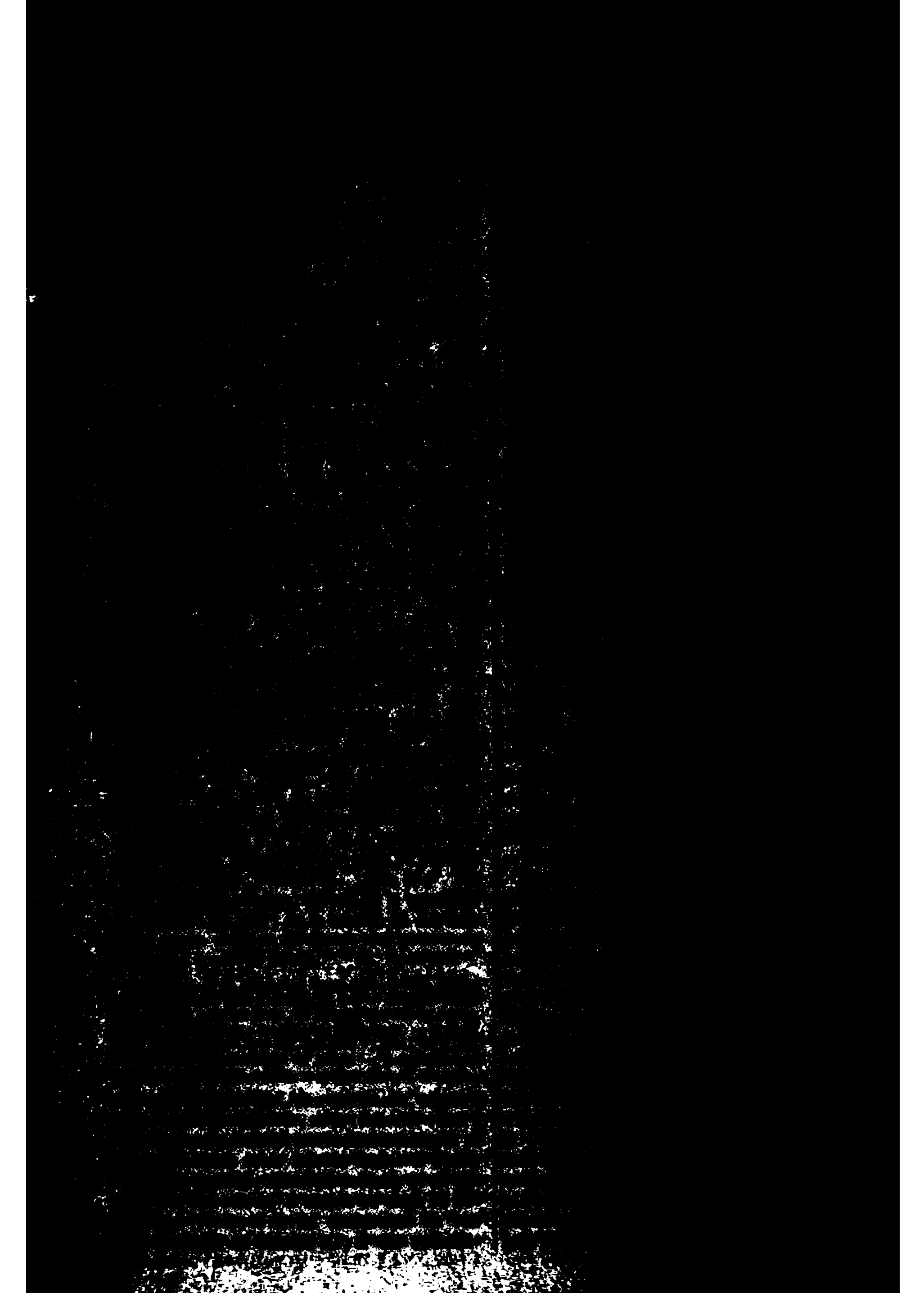


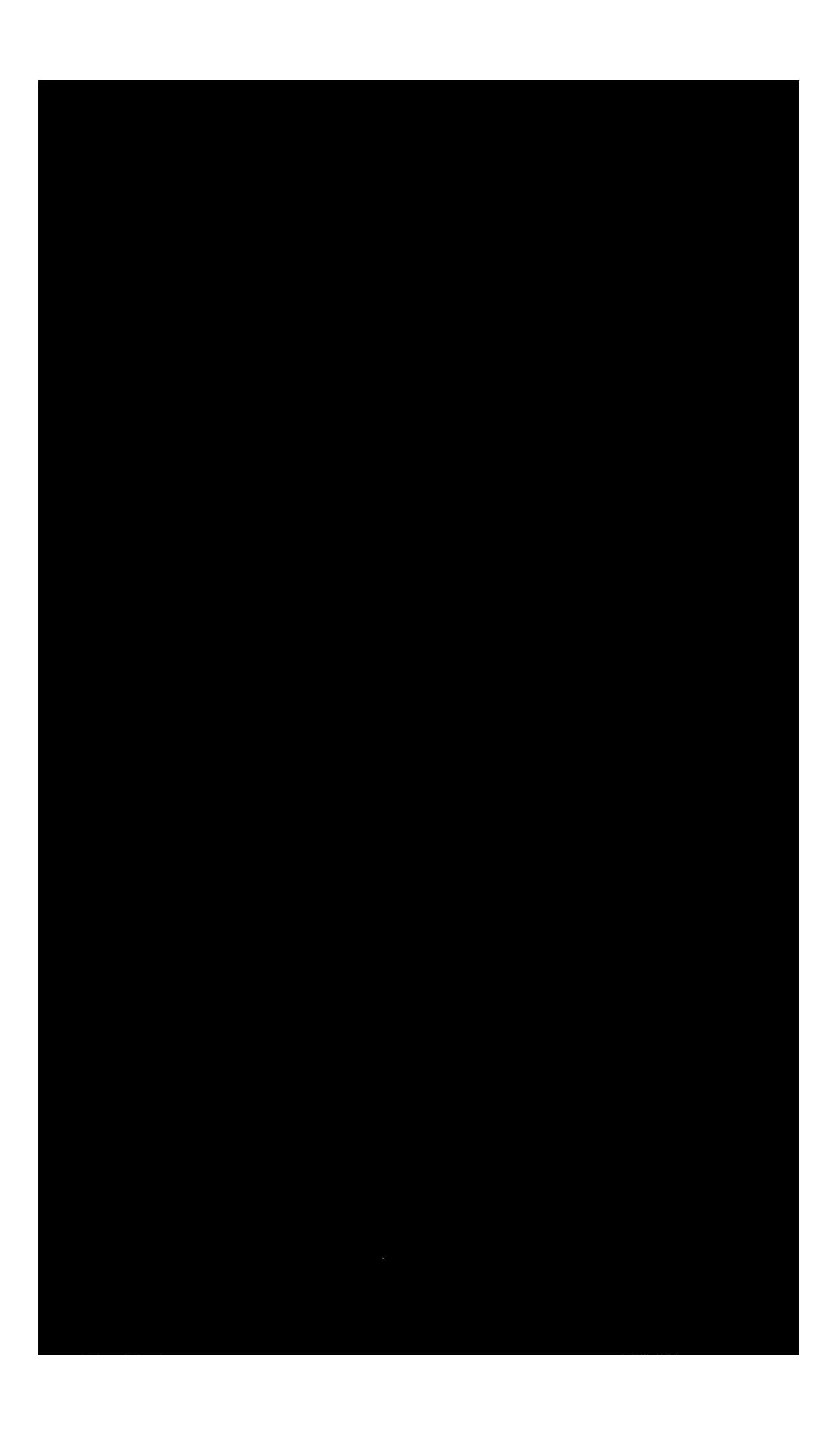
[illegible] (XII), il fut l'un de ceux [illegible] désigna pour exercer la régence [illegible] de son fils. Gyldenstolpe devint [illegible] président du collége de [illegible]. Il [illegible] en 1690 [illegible]

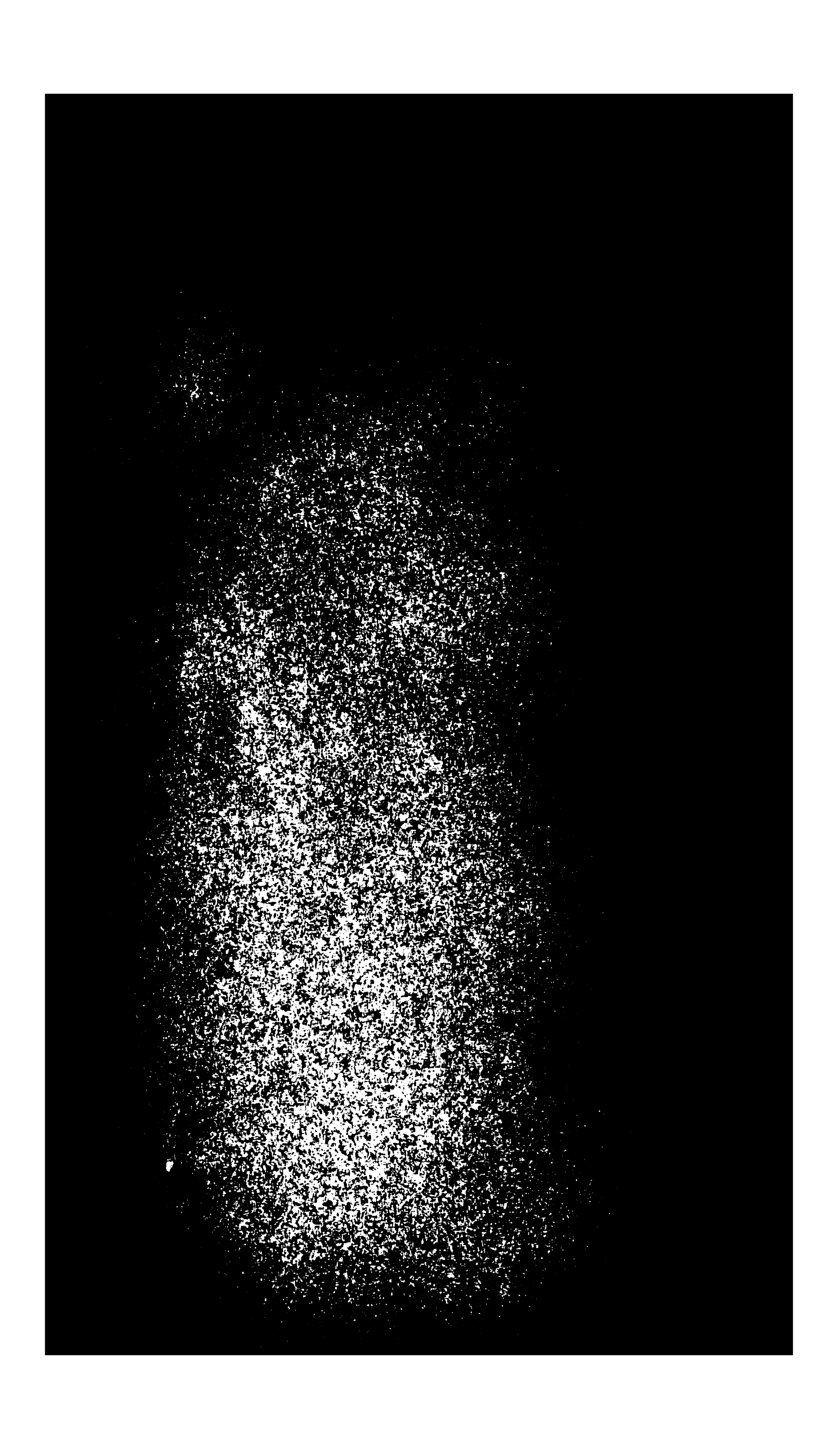
[illegible] l'université [illegible] Au milieu [illegible] il ne négligea pas [illegible] entre les professeurs [illegible] médecine. Gyldenstolpe jouit [illegible] de la faveur de Charles XI. Il fut [illegible]

[illegible]

[illegible]










Stanford University Libraries
3 6105 118 476 428

